VILLE DE PARIS

Jeudi 25 mai 2023

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 14, mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17

MARS 2023

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Souhaits de bienvenue. 4

Adoption de comptes rendus. 4

2023 DU 25 - Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e). 4

Suspension et reprise de la séance. 12

2023 DDCT 28 - Communication relative à la votation du 2 avril 2023 "Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?". 12

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'organisation de votations à Paris. 12

Voeu déposé par l'Exécutif. 12

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement du vote du 2 avril 2023 sur l'avenir des trottinettes en libre-service à Paris. 12

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la faculté d'adosser aux référendums une consultation d'arrondissement sur une question d'intérêt local 12

Voeu déposé par l'Exécutif. 12

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation d'une consultation locale portant sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard 12

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des contrôles et à un bilan des verbalisations effectuées par la police municipale. 12

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication des études sur les mobilités adressées à l'exécutif parisien. 12

Informations sur la séance. 29

Compte rendu de la 4e Commission. 29

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aux jeunes en situation de handicap. 30

2023 DAE 36 - Subventions (1.499.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. 31

2023 DSOL 3 - Subventions (528.500 euros) et conventions avec 4 associations pour des actions à destination des femmes en situation d'exclusion : Aurore, ADSF, Règles élémentaires et Accueil Louise et Rosalie 35

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre la précarité menstruelle. 35

2023 DSOL 4 - Aide alimentaire. - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le C.A.S.-V.P. (690.725 euros) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119.960,00 euros) pour une association. - Conventions. 39

2023 DSOL 16 - Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires. 43

2023 DSOL 17 - Subventions (100.000 euros) et conventions avec deux associations "Cultures du cœur" et "ATD quart monde" pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture. 45

2023 DSOL 18 - Subventions (244.140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits. 47

Suspension et reprise de la séance. 48

2023 DSOL 20 - Budget participatif : subventions d'investissement (300.000 euros) et conventions avec les associations "Aires 10" (10e) et "Emmaüs solidarité" (10e) pour des travaux de rénovation. 48

2023 DSOL 23 - Projet de convention de partenariat et de recherche entre la Ville de Paris, la Fondation des sciences politiques et la C.A.F. sur les trajectoires des allocataires du R.S.A. 50

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une action en responsabilité contre l'Etat dans sa défaillance à la mise à l'abri des personnes à la rue. 51

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à l'abri des femmes enceintes et accompagnées de jeunes enfants. 51

Vœu déposé par l'Exécutif. 51

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement. 53

2023 DSOL 24 - Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. 54

Souhaits de bienvenue. 58

2023 DDCT 1 - Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI - programmation 2021-2027) et subventions (274.638 euros). 59

2023 DDCT 8 - Subvention (33.500 euros) à une association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration 60

2023 DDCT 13 - Subvention d'investissement (40.000 euros) pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22, rue Malher (Paris Centre) 61

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des droits humains au Pérou. 65

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'écrivaine franco-turque Pinar SELEK. 66

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prévention des LGBTQIPhobies envers les enfants et adolescents en milieu scolaire et périscolaire, associatif et sportif. 67

2023 DSP 24 - Centre de lutte contre la tuberculose. - Convention avec l'Agence régionale de Santé portant sur le financement des activités 2022, 2023 et 2024. 69

2023 DSP 25 - Subvention (60.000 euros) et convention avec la SCM cabinet médical Paul Laurent pour la création d'un cabinet médical de groupe à Paris 19e, dans le cadre du dispositif Paris Med'. 70

2023 DSP 27 - Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation liée à l'occupation d'un immeuble rue de l'Abbé-Carton (14e) par des occupants sans droit ni titre (Dépense : 196.593,42 euros). 73

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un plan national chemsex. 74

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à promotion d'une politique ambitieuse de lutte contre les addictions. 75

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture du Centre de santé René Laborie (2e). 77

Voeu déposé par l'Exécutif. 77

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au Planning Familial de Paris. 79

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des mesures de lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des personnes toxicomanes. 80

Compte rendu de la 5e Commission. 83

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Energétique dans le parc social. 84

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de VMC dans le parc social. 85

2023 DDCT 4 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1.516.326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions). 87

2023 DDCT 11 - Fonds de participation des habitants (F.P.H.) dans les quartiers populaires. - Subventions de fonctionnement (80.000 euros) à 9 associations. 89

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'intégration des quartiers Porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire. 90

2023 DLH 30 - Évaluation de l'encadrement des loyers à Paris sur la période d'expérimentation. - Subvention à l'APUR de 20.700 euros (deuxième année) et avenant annuel à la convention triennale 2022-2024. ... 92

2023 DLH 64 - Réitération et modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par "FREHA". 93

2023 DLH 27 - Location de l'immeuble 38, rue Henri-Barbusse (5e) à I3F. - Bail emphytéotique. 94

2023 DLH 38 - Location de l'immeuble 28, rue de l'Abbé-Groult (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 95

2023 DLH 50 - Location de l'immeuble 74, rue Saint-Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique. 97

2023 DLH 61 - Location de l'immeuble 92, rue du Mont-Cenis (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 97

2023 DLH 71 - Location de l'immeuble 75, rue Léon-Frot (11e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique. 97

2023 DLH 74 - Location de l'immeuble 4, impasse des Anglais (19e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 98

2023 DLH 29 - Subventions (651.000 euros) à 5 associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. - 2 avenants à conventions triennales (3ème année). 98

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin de la trêve hivernale et aux expulsions locatives. 98

2023 DLH 41 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Mode & Handicap c'est possible" pour la mise à disposition de locaux 26, rue de l'Ourcq (19e). 101

2023 DLH 76 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Étincelle Ile-de-France, rebondir avec un cancer", pour la mise à disposition de locaux situés 37 bis, rue des Trois Bornes (11e). 102

2023 DLH 52 - Communication. - Rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris. - Année 2021. 103

2023 DLH 62 - Immeuble communal 20, boulevard du Bois-le-Prêtre (17e). - Fixation de redevance et attribution d'une aide en nature à l'association "Centre social et culturel de la Porte Pouchet". 104

2023 DLH 65 - Conventions renouvelant la délégation de compétence d'attribution des aides à la pierre à la Ville de Paris pour la période 2023-2028. 105

2023 DSOL 12 - Subventions de fonctionnement (145.000 euros) et conventions avec 5 associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés à Paris et avenant. 107

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques". 111

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'augmentation des charges dans le parc social. 111

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien. 111

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux. 111

Voeu déposé par l'Exécutif. 111

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un moratoire sur les loyers capitalisés. 113

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées. 115

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact de l'inflation et de la hausse du Livret A sur les bailleurs sociaux. 115

2023 DGGP 1 - Coopération métropolitaine Paris-Est Ensemble : une ambition renouvelée pour la transition écologique. 116

2023 DU 7 - Ensemble immobilier 153-161, rue Nationale (13e). - Cession des derniers lots de copropriété communaux. - Prorogation du bail emphytéotique de la R.I.V.P. 118

2023 DU 26 - Site 29-49, quai d'Issy (15e) de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2". - Signature d'un acte de vente.....119

2023 DU 32 - Cession à la S.E.M. "PariSeine" de 3 biens à Paris 13e, 14e et 20e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.....121

2023 DU 46 - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) "Bercy-Charenton" (12e).....123

2023 DU 47 - Z.A.C. "Chapelle-Charbon" (18e). - Déclassement et cession à la SPL "Paris et Métropole Aménagement" (P&MA) de deux emprises correspondant à une partie des lots A et F.....129

Suspension et reprise de la séance.....131

2023 DU 59 - Constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Paris sur la parcelle 7A et 9, boulevard de la Chapelle (10e).....132

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réouverture et à la réhabilitation du tunnel Forceval entre le 19e et Pantin.....132

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction de l'évènementiel commercial sur le Champ de Mars.....133

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement de l'aérogare des Invalides au titre des Monuments Historiques.....135

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le projet immobilier 38, rue des Solitaires - 18, cité du Palais Royal de Belleville (19e).....135

Voeu déposé par l'Exécutif.....135

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêt des opérations de "greenwashing" par les images de synthèse.....137

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au passage, dans le futur Plan local d'urbanisme, en zone UG du site de l'ancien hôpital des Armées du Val-de-Grâce.....138

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sobriété lumineuse.....140

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la prévention du risque d'inondation à Paris.....140

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à des opérations de nettoyage de la Seine.....143

Compte rendu de la 6e Commission.....144

2023 DJS 35 - Centre Paris Anim' Richard Wright (6e) et ses annexes. - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation.....144

2023 DJS 36 - Centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son antenne Lafayette (9e). - Délégation de service public pour la gestion des équipements. - Approbation du principe de passation.....146

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au changement du mode de gestion des centres Paris anim'.....146

2023 DJS 37 - Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.....148

2023 DJS 68 - Signature des contrats jeunesse des 10e et 11e arrondissements.....149

2023 DJS 71 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2023.....152

2023 DAJ 3 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.....153

2023 DASCO 5 - Subvention à "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et subvention (100.000 euros) et avenant avec "Loisirs Pluriel de Paris 19" pour le fonctionnement de centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.....155

2023 DASCO 9 - Subvention (8.500 euros) et convention annuelle avec l'association "Le Bal" (18e) pour un projet de sensibilisation à la lecture d'images.....156

2023 DASCO 10 - Subvention (4.000 euros) à l'association "L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert" (6e).....157

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la subvention allouée à l'association "L'École à l'hôpital Marie-Louise Imbert" (6e).....157

2023 DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024.....158

2023 DASCO 17 - Indemnisation amiable d'un tiers, en réparation d'un préjudice corporel.....163

2023 DFPE 81 - Subvention (92.500 euros) et avenant à l'association "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement des six antennes parisiennes.....165

2023 SG 16 - Membres de la Commission de déontologie de la Ville de Paris. - Modification du code de déontologie.....166

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.....169

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.....169

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes.....169

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 17e pour la rentrée 2023.....169

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris.....169

Voeu déposé par l'Exécutif.....169

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise en place d'un nouveau pacte éducatif à Paris.....173

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une évaluation objective, complète et indépendante de la réforme Affelnet à Paris.....174

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la valorisation de l'excellence scolaire.....175

2023 DFPE 3 - Subvention complémentaire (248.699 euros) et avenant à la convention avec l'association "La

maison des Bout'chou" (6e) pour l'aménagement d'une structure multi-accueil située 5-7, villa Ségur (7e).....177

2023 DFPE 54 - Modernisation de 20 équipements de petite enfance. - Demandes de subventions (2.374.703,57 euros) avec conventions à la Caisse d'allocations familiales de Paris.....178

2023 DFPE 82 - Construction d'une crèche collective intégrée au programme immobilier Botzaris/Fessart 3/5, rue Préault - 28/30, rue Botzaris (19e). - Avenant n° 2 à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.....179

2023 DAE 72 - Avenants aux contrats de travail conclus dans le cadre des conventions CIFRE. 181

Suspension et reprise de la séance.....183

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle des établissements de l'A.S.E. sur le territoire parisien. 183

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés. 185

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, et à l'identification et la prise en charge des enfants harceleurs. 185

Compte rendu de la 7e Commission. 186

2023 DGRI 4 - Subvention (10.000 euros) à l'Association Santé Arménie pour le projet relatif à la prise en charge psycho-sociale des blessés de guerre, de leurs familles d'Arménie et des réfugiés du Haut-Karabagh. 187

2023 DGRI 11 - Subvention (160.000 euros) avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (17e). 190

2023 DGRI 12 - Subvention (1.633.000 euros) et conventions triennales de fonctionnement et d'investissement avec l'Association internationale des Maires Francophones. - A.I.M.F. (1er). 192

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adhésion de la Ville de Tel Aviv à l'Association internationale des Maires Francophones (A.I.M.F.).....192

2023 DGRI 19 - Subvention (140.000 euros) dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Institut français et avenant n° 2 de la convention 2021-2023. 194

2023 DGRI 23 - Conventions de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Stand with Ukraine" pour l'événement "la guerre au féminin" et l'exposition "la guerre vue par des jeunes femmes photographes".....195

2023 DGRI 24 - Convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris et Amira AL-SHARIF. 196

2023 DGRI 27 - Aide d'urgence (200.000 euros) à trois associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie. 198

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une subvention à l'association "L'Oeuvre d'Orient" dans le cadre de l'aide d'urgence apportée en Turquie et Syrie.....198

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la demande de libération du journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI. 203

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au soutien à la communauté kurde.....204

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Palestinien. 205

Voeu déposé par l'Exécutif. 205

Suspension et reprise de la séance. 207

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Palestinien (suite). 207

Voeu déposé par l'Exécutif (suite). 207

2023 DJS 38 - Attribution de la dénomination "Aimée Lallement" au gymnase n° 1 de l'Arena Porte de la Chapelle située boulevard Ney (18e). 209

2023 DJS 39 - Attribution de la dénomination Alice Coachman au gymnase n° 2 de l'Arena Porte de la Chapelle située boulevard Ney (18e). 211

2023 DJS 41 - Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Football Club au titre des années 2023-2024 et 2025. 214

2023 DJS 46 - Subvention de fonctionnement (500.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Basketball au titre des années 2023, 2024 et 2025. 216

2023 DJS 51 - Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association "PUC rugby" au titre des années 2023, 2024 et 2025. 221

2023 DJS 52 - Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association "Paris Université Club" au titre des années 2023, 2024 et 2025. 223

2023 DJS 62 - Convention d'occupation du domaine public de gré à gré. - PUC Social Club, Stade Charléty (13e). 225

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens. 225

2023 SG 8 - Subventions (100.000 euros) et conventions de coopération entre la Ville de Paris et cinq associations dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024. 228

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la garantie de J.O.P. accessibles pour les personnes en situation de handicap sur le territoire parisien. 228

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en place des quartiers d'accessibilité augmentée. 228

2023 SG 9 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et le GIP "France 2023" pour l'organisation de la coupe du monde de rugby et la coupe internationale de rugby-fauteuil 2023. 234

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au budget des Jeux olympiques et paralympiques suite au rapport de la Cour des comptes. 235

Suspension et reprise de la séance. 237

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la billetterie des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. 238

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la billetterie des Jeux olympiques et paralympiques 2024. 238

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la garantie de Jeux olympiques et paralympiques profitant à tous les Parisiens. 238

Voeu déposé par l'Exécutif. 238

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques. 240

2023 DJS 66 - Attribution de la dénomination stade Pelé au stade Boutroux situé 1, avenue Boutroux (13e). 242

2023 DDCT 27 - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" dans le parc de Belleville 27, rue Piat (20e). 245

2023 DSOL 35 - Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14). 246

Compte rendu de la 8e Commission. 248

2023 DPE 2 - Collecte des batteries de vélos électriques à la déchèterie de la Porte des Lilas. - Convention de partenariat avec l'éco-organisme Corepile. 249

2023 DPE 5 - Subventions (153.000 euros) et conventions avec 8 associations œuvrant au développement des "Territoires Zéro Déchet". 250

2023 DPE 6 - Subventions (40.000 euros) et conventions avec 3 associations œuvrant pour la réduction des déchets. 253

2023 DPE 7 - Déchets d'équipements électriques et électroniques : signature de deux contrats avec Ecosystem et Ecologic. 254

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre l'affichage sauvage publicitaire. 255

2023 DTEC 1 - Versement d'une subvention (25.000 euros) pour accompagner l'étape parisienne du Climat Libé Tour. 257

2023 DVD 24 - Canal de l'Ourcq à Bobigny. - Convention d'occupation du domaine public fluvial avec l'association "La Cyclofficine". 259

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'anticipation des sécheresses. 259

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prolongement des tarifs réglementés de vente du gaz. 261

Vœu déposé par l'Exécutif. 261

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation de la place Henri-Frenay. 262

2023 DEVE 5 - Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC. 264

2023 DEVE 10 - Convention relative à la gestion des chats errants, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et versement d'une participation financière. 268

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la vente d'animaux vivants dans les salons. 268

Voeu déposé par l'Exécutif. 268

2023 DGGP 9 - Signature d'une convention de financement avec la Métropole du Grand Paris et le Fonds Nature 2050 pour la création d'un nouvel espace de biodiversité le long de la petite ceinture 20e (500.000 euros). 271

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la condition animale dans le cadre des spectacles du Moulin Rouge. 274

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect du collet des arbres dans l'espace public parisien. 275

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation d'un pavillon de garde du bois de Boulogne. 277

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création de nurseries artificielles en milieu aquatique à Paris. 278

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien des structures de l'alimentation durable par les bailleurs sociaux. 279

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux initiatives d'aide alimentaire d'urgence. 280

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture de la boutique "Kelbongoo" (18e). 281

2023 DFA 3 - Création de la Société publique locale funéraire de Paris. 283

Dépôt de questions d'actualité. 286

Suspension et reprise de la séance. 287

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à un Paris propre et transparent. 287

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux procédures de nominations à la direction des institutions culturelles. 289

Rappel au règlement. 291

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conséquences de la réforme des retraites sur les agent.es de la Ville de Paris. 291

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la grève de la collecte des déchets et propreté. 294

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la déontologie et à la transparence de la dépense publique. 296

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au soutien de la Ville de Paris à l'association "SOS Méditerranée". 298

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative à l'attitude de la Ville de Paris par rapport à la grève des éboueurs parisiens. 300

Hommage à Mme Françoise ESCOLAN. 302

2023 GIP 1 - Améliorer et co-construire une nouvelle politique périscolaire à Paris. 303

Voeu déposé par l'Exécutif relatif à la politique périscolaire parisienne. 303

2023 DDCT 29 - Communication relative à la présentation des travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris. 314

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renouvellement de la convention au Plan Paris Lecture. 314

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à une accélération de la rénovation énergétique des logements parisiens et à une simplification du parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides. 314

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'élaboration d'un Code de la rue parisien. 314

Suspension et reprise de la séance. 333

2023 DVD 48 - Distribution de la chaleur à Paris. - Participation de la Banque des Territoires au capital de la future SEMOP en charge de la production et la distribution de chaleur urbaine à Paris. 334

2023 DAE 2 - Conventions et subventions (110.000 euros) pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le 20e arrondissement. 336

2023 DAE 37 - Subvention de fonctionnement (4.300.000 euros) pour l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (O.T.C.P.). 338

2023 DAE 38 - Avenant n° 1 à la subvention d'investissement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (O.T.C.P.) destinée à la mise en œuvre d'une billetterie touristique. 340

Voeu déposé par l'Exécutif. 340

2023 DAE 41 - Subvention à l'association "Paris et Compagnie" et convention d'objectifs. 341

2023 DAE 70 - Avenant n° 2 au protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris (P.L.I.E.) 2016-2020. 343

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Région Ile-de-France aux structures partenaires de l'insertion. 343

2023 DRH 11 - Statut particulier des agents de la Petite enfance de la Ville de Paris. 345

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la tenue d'un inventaire sur les postes à pourvoir. 345

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à l'octroi de différentes prestations aux agents. 345

Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accès des ressortissants étrangers aux Préfectures pour le renouvellement de leur titre de séjour. 348

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'évolution de la prise en charge du "pass" Navigo pour les agents de la Ville. 350

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au forfait mobilités durables. 350

Voeu déposé par l'Exécutif. 350

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" et M. Laurent SOREL relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville. 351

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au protocole d'évolution du régime indemnitaire des éducateurs d'activités physiques et sportives. 353

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux "mairies solidaires". 354

2023 DAC 77 - Subventions (850.000 euros), convention annuelle et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2024 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique. 354

2023 DDCT 20 - Animer et réguler la vie nocturne. - Attribution de huit subventions de fonctionnement (131.000 euros) et signature de trois conventions d'objectifs. 355

2023 DAE 28 - Budget participatif. - Subventions (327.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire. 358

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un guide pratique destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. 360

2023 DAE 3 - Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2023 (48.000 euros). 361

2023 DAE 4 - Prix des Savoir-faire en transmission 2023 (70.000 euros). 361

2023 DAE 7 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangerie(s) lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2023. 362

2023 DAE 45 - Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e). - Convention d'occupation du domaine public. 363

Suspension et reprise de la séance. 365

2023 DAE 74 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.000 euros). 365

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Commission d'indemnisation des commerçants et des entreprises affectés par le chantier du tramway T3. 365

2023 DAE 77 - Commerces en pied d'immeuble dans programmes de logements d'Elogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19.193.172 euros. 367

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'ouverture d'un Burger King au 51, avenue Gambetta (20e). 367

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales et de l'économie sociale et solidaire. 368

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du Marché aux Fleurs. 370

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un fond d'indemnisation des commerçants pour les chantiers de grande ampleur. 372

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien à l'activité des commerces et des P.M.E. pour faire face à l'explosion des prix de l'électricité et du gaz. 373

2023 DAJ 5 - Communication de la liste des marchés conclus du 28 octobre 2022 au 2 février 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics. 374

2023 DEVE 4 - Subventions (9.000 euros) à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au "Printemps des cimetières". 376

2023 DEVE 18 - Chambre funéraire des Batignolles. - Approbation du principe de la délégation

du service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles. 377

2023 DFA 5 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences sises 4-6, (dite "résidence Windsor") et 10, route du Champ d'Entraînement (16e). 378

2023 DFA 8 - Décision modificative n° 1. 380

2023 DFA 9 - Fixation du taux de cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2023. 382

2023 DFA 11 - Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024. 385

2023 SG 15 - Suivi des recommandations C.R.C. : situation financière de la Ville de Paris. - Prévention et gestion des déchets. 385

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux abords de la Rotonde de la Villette. 388

Compte rendu de la 2e Commission. 389

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au déplacement du banc "Toni Morrison" au square Toussaint Louverture. 390

2023 DAC 253 - Subventions (28.400 euros) à six associations œuvrant dans le domaine de la mémoire dont trois dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs. 391

2023 DAC 255 - Subvention (14.000 euros) au Comité parisien de la Libération. 392

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un événement ou d'une manifestation en hommage à la Résistance. 392

2023 DAC 311 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristobal Balenciaga au 28, avenue Marceau (8e). 392

2023 DAC 234 - Attribution de la dénomination Jacqueline Dreyfus-Weill à la bibliothèque Fessart (19e). 393

Suspension et reprise de la séance. 394

Rappel au règlement. 394

Suspension et reprise de la séance. 395

Observations sur le déroulement de la séance. 395

2023 DAC 234 - Attribution de la dénomination Jacqueline Dreyfus-Weill à la bibliothèque Fessart (19e) (suite). 395

2023 DEVE 15 - Dénomination "jardin Nicole Maestracci" attribuée au jardin Serpollet-Davout (20e). 397

2023 DICOM 11 - Convention de mise à disposition de matériels à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah. 398

2023 DU 55 - Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15e et 16e). 399

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à la mémoire et à l'action de Daniel Defert. 401

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la reconnaissance officielle du massacre de la population de la ville de Laghouat en Algérie en 1852. 403

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Erwan Bergot. 403

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Susan Travers. 404

2023 DAC 18 - Subventions (13.650. 000 euros) et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association "Théâtre de la Ville". 405

2023 DAC 91 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "We Love Green" pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes. 406

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du bois de Vincennes. 406

2023 DAC 116 - Subvention (17.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e). 407

2023 DAC 121 - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques. - AGETA/Collectif Curry Vavart (18e). 408

2023 DAC 129 - Pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie. - Œuvre hommage à Edmond Rostand. 408

2023 DAC 233 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris. 409

2023 DAC 451 - Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre). 411

2023 DVD 40 - Canaux parisiens. - Convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation des locaux situés 200 à 206, quai de Valmy, sur le canal Saint-Martin (10e). 412

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des médias libres à Paris. 413

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la procédure de nomination du nouveau directeur du théâtre du Châtelet. 414

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la directive d'harmonisation de la T.V.A. sur la vente d'œuvres d'art au sein de l'Union européenne. 415

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien (18e). 416

Suspension et reprise de la séance. 418

2023 DAC 252 - Subvention (6.000 euros) à l'association "Aware". - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions. 418

2023 DAC 341 - Cession à titre gratuit de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen en vue de son implantation dans l'église du Saint-Esprit (12e). 419

2023 DAJ 2 - Acceptation d'un legs universel consenti à la Ville de Paris. 421

2023 DICOM 9 - Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie. 422

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des églises parisiennes. 422

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste. 424

Compte rendu de la 3e Commission. 425

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la programmation et au financement du dispositif "Embellir Votre Quartier". 426

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nuisances engendrées par la multiplication des chantiers à Paris. 427

2023 DGGP 8 - Signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy (13.000.000 euros). 428

2023 DVD 2 - Tréfonds rue Lafayette, rue de l'Aqueduc, rue d'Alsace 10e. - Convention de transfert de gestion emprise du DP de voirie avec S.N.C.F. Gares & Connexions pour la création souterrain piéton. 428

2023 DVD 20 - Prolongement de la ligne 14 du métro "Saint-Lazare - Mairie de Saint-Ouen" et de l'adaptation des stations existantes de la ligne 14 : avenant n° 1 à la convention de financement n° 4 de réalisation. 430

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la présence d'agents de la R.A.T.P. dans les stations et gares du métro. 430

2023 DVD 31 - Avenant à la convention avec l'association "Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris" (CAUE). 430

2023 DVD 39 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (211.431,46 euros). 432

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la privatisation du réseau de bus exploité par la R.A.T.P. 432

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération. 434

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la création d'une éco-contribution colis. 435

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de la passerelle située 14, boulevard de Reims (17e) 437

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias (17e). 437

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux continuations piétonnes sur les rives de Seine. 438

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de bornes de services pour les cyclistes. 439

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nouveau Plan local de mobilité. 441

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de la place Felix-Eboué. 442

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux aménagements cyclables. 444

2023 PP 11 - Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconstruction du centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.) situé à Colombes (92700). 445

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la vidéosurveillance algorithmique. 446

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques 2024. 446

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expérimentation de l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de la loi sur les J.O.P. 446

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 451

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 451

Clôture de la séance. 451

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 452

QE 2023-01 Question de Mmes Aminata NIAKATÉ, Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la pêche de loisir sur le Canal de l'Ourcq. 452

QE 2023-02 Question de M. Emile MEUNIER, Mme Nathalie MAQUOI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris concernant le montant des indemnités en cas d'abandon par la Ville du projet Nexity de la Porte de Montreuil. 453

QE 2023-03 Question de Mme Nathalie MAQUOI, M. Jérôme GLEIZES et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion du Marché aux Puces de la Porte de Montreuil. 454

QE 2023-04 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la publication du rapport complet sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles. 456

QE 2023-05 Question de Mme Nathalie MAQUOI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la régulation de l'espace public à la Porte de Montreuil. 457

QE 2023-06 Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'actualisation du prix de vente des terrains vendus à Nexity pour le projet Porte de Montreuil. 458

QE 2023-07 Question de Mmes Corine FAUGERON, Mélody TONOLLI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au rôle de la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics municipaux. 459

QE 2023-08 Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON, Mélody TONOLLI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au devenir du fonds BD. 461

Réponse complémentaire à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris. 462

QE 2022-23 - Question de Mme Anne BIRABEN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris. 462

Votes spécifiés. 462

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 463

Comptes rendus des Commissions. 472

Listes des membres présents. 485

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2022. 493

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 501

Tableau des votes des groupes politiques. 508

Annexe n° 1 - Intervention de Mmes Magali MARX, Martine VERLAGUET, MM. Alessandro D'AMBROSIO, Rémi CUENIN et Mme Valérie BOUIN-FABRE, membres de l'Assemblée citoyenne. 514

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Alice TIMSIT et Anouch TORANIAN, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Je veux bien sûr saluer la présence de M. Louis GISCARD d'ESTAING. Nous aurons l'occasion dans un instant de rendre un hommage à M. Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant cela, nous avons appris avec émotion la disparition de Mme Itala de Zan, ancienne Conseillère de Paris, le 20 décembre 2022.

Itala de Zan a seulement un an en 1929 lorsque son père, militant communiste fuyant le régime de Mussolini vient se réfugier en France et, dès ses plus jeunes années, elle ressent le besoin de s'engager pour défendre ses idées. A 18 ans, elle va commencer une carrière de rédactrice qui va la mener à E.D.F. puis à G.D.F. et, deux ans plus tard, elle va se syndiquer au syndicat Force Ouvrière, F.O.

En 1960, elle adhérera à la Section française de l'Internationale ouvrière, la S.F.I.O., et deviendra permanente de F.O., membre de l'Union régionale de Paris, ainsi que de la commission exécutive du syndicat des services centraux de G.D.F., où elle militera aux côtés de Pierre Bérégovoy.

En 1974, elle quittera F.O. pour rejoindre la C.F.D.T. et, la même année, elle accédera au Conseil de Paris pour y représenter le 20e arrondissement à la suite de la disparition de Georges Leygnac. Elle siégera alors sur les bancs du groupe socialiste, présidé à l'époque par Michel Salles. Itala de Zan devient la deuxième élue de la gauche non communiste au Conseil de Paris depuis Juliette Ménard qui avait été élue en 1945.

Elle fut une conseillère active et engagée. Elle sera membre de la 5e Commission, de la Commission des affaires culturelles, de la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et du chômage, ainsi nommée, ainsi que de la Commission de l'aide à l'enfance. A l'issue de son mandat, elle participera aux activités de la Ligue des droits de l'Homme et aussi à celles de l'Office universitaire de recherche socialiste.

Après sa retraite en 1988, elle continuera à s'investir dans la vie de son quartier en qualité de bénévole de la Banque alimentaire.

Alors en mon nom, au nom du Conseil de Paris, j'exprime à l'ensemble de sa famille, à ses proches les condoléances de notre Assemblée, et je vous propose une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie et je donne la parole à M. le maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Mme Itala de Zan, ancienne Conseillère de Paris, survenue le 20 décembre 2022. En effet, son père militant communiste fuyait le régime de Mussolini en 1929 et venait se réfugier en France, alors qu'elle était âgée d'un an. A 18 ans, en 1946, elle commença une carrière de rédactrice qui la mena à E.D.F. puis à G.D.F. Deux ans plus tard, elle se syndiqua à Force Ouvrière. En 1960, elle adhéra à la S.F.I.O. et devint permanente de Force Ouvrière, membre de l'Union régionale de Paris ainsi que de la commission exécutive du syndicat des services centraux de G.D.F, où elle milita aux côtés de Pierre Bérégovoy.

En 1974, elle quitta Force Ouvrière et rejoignit la C.F.D.T., car André Bergeron lui avait interdit de distribuer des tracts du Parti socialiste. Cette même année, elle accéda au Conseil de Paris afin d'y représenter le 20e arrondissement à la suite de la disparition de Georges Leygnac, et siégea sur les bancs du groupe socialiste présidé par Michel Salles. Elle devint ainsi la deuxième élue de la gauche non communiste au Conseil de Paris depuis Juliette Ménard, élue en 1945.

Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, elle fut membre de la 5e Commission, de la Commission des affaires culturelles, de la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et du chômage, ainsi que de la Commission de l'aide à l'enfance. A l'issue de son mandat, elle participa aux activités de la Ligue des droits de l'Homme et à celles de l'Office universitaire de recherche socialiste. Après sa retraite en 1988, elle continua à s'investir dans la vie de son quartier en qualité de bénévole de la Banque alimentaire.

En mon nom, au nom du Conseil de Paris et au nom du conseil du 20e, j'exprime à l'ensemble de sa famille les condoléances de notre Assemblée.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Maire du 20e arrondissement, cher Eric PLIEZ.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voudrais aussi accueillir parmi nous M. Laurent SOREL, élu sur la liste du 20e arrondissement, qui devient Conseiller de Paris à la suite de la démission de Mme SIMONNET, élue députée.

Soyez le bienvenu, Monsieur le Conseiller de Paris !

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les comptes rendus intégraux des séances de novembre et de décembre et le compte rendu sommaire de la séance de décembre 2022 ont été publiés. S'il n'y a pas d'observations - il n'y en a pas -, ils sont donc adoptés, et je vous en remercie.

2023 DU 25 - Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, cher Louis GISCARD d'ESTAING qui êtes présent ici à cette tribune, je veux vous saluer très chaleureusement et, à travers vous, je tiens à saluer votre mère, votre famille et toutes celles et ceux qui ont accompagné le Président Giscard d'Estaing tout au long de sa vie, si riche, dédiée à la France et dédiée à l'Europe.

Comme nous l'avions décidé en décembre 2020, je suis heureuse de proposer aujourd'hui au Conseil de Paris la dénomination d'un quai en hommage au Président de la République Valéry Giscard d'Estaing, dans le 7e arrondissement de Paris. Comme nous l'avons fait précédemment pour François Mitterrand et Jacques Chirac, il revient au Conseil de Paris l'honneur de rendre hommage à un ancien Président de la Ve République en attribuant son nom à un quai de Seine, au cœur de la Capitale de notre pays.

Le site choisi en lien avec vous, sa famille, entre en parfaite résonance avec l'homme d'Etat mais aussi l'homme de lettres, épris des arts et de littérature, écrivain et académicien que fut Valéry Giscard d'Estaing. Le quai Valéry Giscard d'Estaing s'étendra ainsi du quai Voltaire au niveau de la rue du Bac jusqu'à la rue de Solférino au niveau du quai Anatole France. Tout un symbole.

Depuis le quai Valéry Giscard d'Estaing, nous pourrons admirer tous ces lieux empreints d'histoire qui lui sont liés : la coupole de l'Académie française où, en 2003, il fit son entrée au fauteuil 16, celui de Léopold Sédar Senghor, avec qui il restera en lien étroit par la passerelle Léopold Sédar Senghor adossée au quai Valéry Giscard d'Estaing, ainsi que l'angle du Louvre, où se trouvaient auparavant les bureaux du Ministre des Finances, ce Ministre qu'il fut de 1969 à 1974, et ce Ministère dans lequel il habita un temps, même, avec sa famille.

Le quai Valéry Giscard d'Estaing sera ainsi entouré de deux joyaux parisiens, le musée du Louvre, d'un côté, et le musée d'Orsay, de l'autre, qu'il a lui-même fondé et sans lequel Paris ne serait peut-être pas tout à fait Paris, mais aussi la Caisse des dépôts, en souvenir de son action pour les finances publiques, et la statue de Jefferson comme un bel hommage à la visite d'Etat aux États-Unis de 1976 à l'occasion du bicentenaire de la déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Valéry Giscard d'Estaing aura ainsi toute sa place au cœur de Paris parmi ces grands penseurs et ces écrivains engagés.

Aux côtés des autres Présidents de la Ve République, Paris rend ainsi l'hommage qu'elle lui doit.

Né le 2 février 1926, Valéry Giscard d'Estaing aura consacré sa vie au service de son pays et de l'Europe. A 18 ans seulement, il rejoint la Première Armée française dans la campagne de 1944-1945 avant de recevoir la Croix de guerre, puis d'être admis à Polytechnique et à l'E.N.A.

Maire de Chamalières - vous êtes aujourd'hui, cher collègue, maire de Chamalières -, il fut aussi député du Puy-de-Dôme à de nombreuses reprises entre 1956 et 2002 et il sera élu Président de la République le 19 mai 1974.

Dès les premiers jours de son mandat, Valéry Giscard d'Estaing fait entrer la France dans la modernité. Nous lui devons, rappelons-le, l'abaissement de la majorité civile à 18 ans, qui fait souffler sur la jeunesse des années 1970 un vent de liberté. Nous lui devons des avancées importantes bien sûr pour les droits des femmes avec, enfin et après tant d'années d'injustice, la reconnaissance du viol comme crime avec la loi du 23 décembre 1980, mais aussi le divorce par consentement mutuel, le remboursement de la pilule contraceptive par la Sécurité sociale et, bien sûr, le droit à l'avortement au travers de la loi Veil. En confiant à Françoise Giroud le secrétariat d'Etat à la Condition féminine, il a fait une place à part au combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous lui devons aussi la mise en place du planning familial, qui a permis à de nombreuses familles issues… Du regroupement familial - pardon, j'étais sur les droits des femmes -, du regroupement familial, qui a permis à de très

nombreuses familles issues de l'immigration de se retrouver et de construire ici leur vie ensemble, et c'est bien sûr une bonne chose.

Nous lui devons le lancement des lignes de train à grande vitesse, qui ont métamorphosé le visage de notre pays. Nous lui devons aussi la loi d'orientation en faveur des personnes en situation de handicap, qui a notamment rendu obligatoire l'accès à l'école pour les enfants et adolescents handicapés.

Nous lui devons, enfin, la grande réforme du Conseil constitutionnel pour permettre à la représentation nationale de remettre en cause la constitutionnalité d'une loi, une grande étape pour notre démocratie qui se trouve encore aujourd'hui avec toute son utilité et toute son actualité.

Il fallait une date symbolique pour inaugurer le quai Valéry Giscard d'Estaing. Avec vous, avec sa famille, nous avons choisi le 9 mai, journée de l'Europe, une date en harmonie avec cet Européen convaincu. Valéry Giscard d'Estaing avait connu la guerre et savait qu'une paix durable était indissociable de la construction de l'Europe. Son engagement européen était le socle de son parcours politique. En 1957 déjà, jeune député, il exprimait à l'Assemblée nationale "sa foi raisonnée, je le cite, dans l'Europe", appelant à la ratification du traité de Rome. Cette foi le guidera lorsqu'il deviendra Président de la République en faisant de la France un acteur de premier plan de la construction européenne.

Dès décembre 1974, il œuvre en faveur de la mise en place du Conseil européen qui réunit, depuis, les chefs d'Etat et de gouvernement. Deux ans après, en 1976, il sera l'un des acteurs les plus engagés pour l'élection au suffrage universel direct de l'Assemblée européenne, qui nous permet, depuis, en tant que citoyennes et citoyens européens, d'élire directement nos représentants au Parlement européen.

Main dans la main avec le chancelier allemand Helmut Schmidt pendant ce que l'on appellera l'âge d'or de l'entente franco-allemande, il aura permis à l'Europe de prendre confiance en elle et en son destin en renforçant son intégration politique, économique et monétaire. Il poursuivra cet engagement européen même après la fin de son mandat en tant que député européen entre 1989 et 1993 et en tant que président de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui, pour la première fois de son histoire, élaborera une Constitution pour l'Europe, autrement dit pour bâtir un destin commun.

Comme nombre de Présidents de la République, Valéry Giscard d'Estaing avait aussi un lien intime avec Paris. C'est lui qui mettra fin à une anomalie démocratique de plus d'un siècle en permettant enfin aux citoyennes et aux citoyens d'élire dès 1977, grâce à la loi de 1975, leur maire au suffrage universel.

Oui, rappelons-nous que depuis 1871 et la Commune de Paris, notre Capitale était punie durablement, dirigée par un préfet - nous accueillons le préfet et sa représentante avec beaucoup de plaisir dans ce nouveau statut voulu par Valéry Giscard d'Estaing - et avec un pouvoir central toujours méfiant, ce grand rêve de beaucoup de pouvoirs centraux, de ne plus avoir de pouvoir des citoyens de la Capitale de la France. En fait, avec Valéry Giscard d'Estaing, les Parisiens retrouvaient leur liberté et nous retrouvions à Paris un véritable espace démocratique.

Les Parisiennes et les Parisiens lui seront reconnaissants d'avoir rétabli la démocratie locale dans la Capitale et d'avoir porté l'ambition d'une ville plus belle, plus calme, plus apaisée, pensée à l'échelle humaine. Avec cet acte fort, Paris lui doit beaucoup.

Il aura été précurseur sur de nombreux projets et aura su avec finesse et avec vision en stopper d'autres. Dès son élection, il a mis fin au projet aberrant de la voie express rive gauche, véritable autoroute, saignée au cœur de la Capitale. Il aura aussi transformé le projet des Halles, malheureusement en n'empêchant pas la destruction des pavillons Baltard, en redonnant aussi sa place à la nature avec un grand jardin en lieu et place de ce qui devait être un centre d'affaires. Et comment ne pas parler de ces projets inouïs d'autoroute au cœur de la Capitale convergeant à la Bastille et occasionnant des saignées. Je pense par exemple, dans le 15e arrondissement, au square Béla Bartok, qui est devenu un beau jardin et qui devait être une pénétrante, non pas une pénétrante mais disons une grande saignée dans Paris. Par tout cela, il a su, avant d'autres, voir l'absurdité de ces projets, contre lesquels il y avait une mobilisation citoyenne. Rendons hommage aussi à cette mobilisation citoyenne à Paris.

En plus du musée d'Orsay, temple de l'impressionnisme, nous lui devons la création de la Cité des sciences et de l'industrie et du parc de la Villette qui font, depuis, le bonheur de toutes les familles parisiennes. Nous lui devons aussi cette intuition magnifique de l'Institut du monde arabe en étant le premier à avoir pensé ce lieu de culture pour apaiser les tensions grâce à l'art et la création, et ce, au lendemain de la première crise pétrolière.

J'avais eu le plaisir de travailler avec lui sur la transformation de l'hôtel de la Marine, mission que lui avait confiée le Président Nicolas SARKOZY, et je conserve le souvenir d'un homme à l'intelligence rare, avec de l'humour aussi et passionné, passionné par son pays, passionné par notre ville.

Mes chers collègues, cher Louis GISCARD d'ESTAING, en inscrivant son nom dans nos rues aux côtés des autres femmes et hommes illustres qui ont profondément marqué notre ville et notre pays, Paris exprime aujourd'hui sa reconnaissance. Au sein de cette Assemblée qui lui doit tant, puisqu'elle existe avec les pouvoirs qu'elle a grâce à lui, nous garderons en mémoire le souvenir d'un homme profondément attaché à Paris, qui a tant œuvré pour le rayonnement de notre pays et de l'Europe.

Je vous remercie.

Merci beaucoup, mes chers collègues, et comme il a été décidé lors de la conférence d'organisation, je vais donner la parole aux présidents de groupe ou à leurs représentants.

Mme Rachida DATI, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, cher Louis GISCARD d'ESTAING, à l'occasion de ce Conseil de Paris, je souhaite, au nom du groupe Changer Paris, rendre de nouveau un hommage éminent au Président Valéry Giscard d'Estaing.

Son destin, qu'il embrasse si jeune en accédant à la Présidence de la République à l'âge de 48 ans, entraîne forcément l'admiration et le respect. Président réformateur, son septennat est marqué par d'importantes réformes qui ont contribué à l'évolution de la société française. Je pense par exemple au divorce par consentement mutuel, mais aussi à la défense des libertés publiques par l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel, et évidemment à la dépénalisation de l'avortement, portée avec courage par Simone Veil. Il avait également conscience des nouvelles aspirations des jeunes Français : une meilleure écoute, une participation à la vie civique. Il y répondra notamment par l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans, sur laquelle personne n'oserait revenir aujourd'hui.

Ces réformes audacieuses ont parfois bousculé une part non négligeable de son électorat. En prônant une société dite libérale avancée, Valéry Giscard d'Estaing a démontré qu'il était un président plus concerné par l'accompagnement des évolutions de la société et l'intérêt national que par le simple calcul politique.

Au-delà de ces réformes sociétales, que l'histoire retient déjà, je veux aussi saluer sa vision stratégique pour l'avenir de notre pays. Valéry Giscard d'Estaing, c'est aussi la relance du programme nucléaire, l'accélération du développement du TGV. Ce sont des investissements structurels qui ne se sont jamais faits au détriment de l'équilibre budgétaire de notre pays.

La France de Valéry Giscard d'Estaing, c'était une France présente à l'international et très influente en Europe, une France qui disposait de champions économiques et industriels, une France aux finances saines, une France qui tenait son rang.

Evidemment, je ne pourrai rendre hommage au Président Giscard d'Estaing sans mentionner l'un de ses plus nobles combats de vie : l'Europe. Il a laissé une trace immuable dans l'histoire de sa construction en défendant l'élection du Parlement européen au suffrage universel et en élaborant le système monétaire européen.

Sa présidence a également marqué de son empreinte la Ville de Paris. Je pense naturellement à sa décision visant à rendre aux Parisiens la possibilité d'élire leur maire au suffrage universel, mais aussi à son engagement en faveur de la préservation du centre historique de Paris.

Homme de culture, passionné par le patrimoine, Paris lui doit également la création d'institutions culturelles majeures comme le musée d'Orsay. Avec ce musée, le Président Giscard d'Estaing lie sa volonté de conserver et de valoriser le patrimoine parisien avec son souhait de mettre en avant la richesse artistique nationale et européenne du XIXe siècle. Cette ancienne gare située au cœur de la Capitale, tournée vers l'Europe, forte de ses magnifiques verrières créant de véritables puits de lumière sur les œuvres exposées, est aujourd'hui l'un des musées les plus emblématiques de Paris et le deuxième le plus visité en France après le Louvre. Situé au cœur de Paris et du 7e arrondissement, le musée d'Orsay est, aux côtés du Centre Pompidou, de la Bibliothèque François Mitterrand, du musée du quai Branly-Jacques Chirac, un de ces grands projets présidentiels qui font de Paris la capitale des arts et de la culture.

En 2020, j'avais pris l'initiative de m'adresser au Président de la République afin qu'il permette d'adjoindre le nom de Valéry Giscard d'Estaing au musée d'Orsay et j'avais sollicité de notre Assemblée qu'elle se joigne au vœu porté par notre groupe à ce sujet. Par décret du 28 juillet 2021, le musée d'Orsay est finalement renommé "musée d'Orsay-Valéry Giscard d'Estaing".

Lors de ce Conseil, nous aurons à nous prononcer sur l'attribution du nom Valéry Giscard d'Estaing à une partie du quai Anatole France, évidemment celle située en face du musée d'Orsay. Je me suis associée à Louis GISCARD d'ESTAING, que je salue et je l'en remercie, à la Fondation Valéry Giscard d'Estaing dès l'origine de ce projet qui permet d'inscrire un peu plus encore le Président Giscard d'Estaing dans l'histoire de notre Capitale.

En tant que maire, je me réjouis naturellement que cette inscription se fasse au sein du 7e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Président, mes chers collègues, après la disparition, le 2 décembre 2020, du Président Valéry Giscard d'Estaing, c'est à l'initiative du groupe MoDem que cette Assemblée a voté à l'unanimité pour que la Ville, en accord avec sa famille, puisse renommer une partie des quais rive gauche jouxtant le musée

d'Orsay qui est né de sa volonté. Ce projet de délibération nous offre l'opportunité de lui redire notre reconnaissance et j'associe naturellement le groupe "Indépendants et Progressistes" à cet hommage.

Engagé dans la Résistance auprès du général de Lattre de Tassigny, Valéry Giscard d'Estaing ne cessera de servir son pays, comme député, haut fonctionnaire, Ministre, Président de la République.

Au cours de son septennat, il a fait souffler un vent de modernité et de liberté sur l'ensemble du pays à travers un certain nombre d'avancées que je voudrais citer.

Avancées d'abord pour la démocratie à travers le renforcement de la place des femmes dans nos institutions, l'abaissement du droit de vote à 18 ans et en permettant aux Parisiens d'avoir un maire élu au suffrage universel.

Avancées pour le droit des femmes et l'égalité des droits, à l'image de la dépénalisation de l'I.V.G., du remboursement de la pilule contraceptive ou encore du divorce par consentement mutuel.

Avancées pour l'aménagement du territoire et pour Paris avec la piétonisation en milieu urbain et sa mobilisation pour empêcher la transformation des quais rive gauche en autoroute urbaine.

Avancées pour l'environnement en posant les premières bases, grâce à la loi relative à la protection de la nature, de notre droit de l'environnement contemporain.

Enfin, avancées pour la cause européenne avec la poursuite de la réconciliation franco-allemande et l'approfondissement de nos institutions, notamment par l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen et, plus tard, en cherchant à doter notre Europe d'une véritable Constitution avec la Convention pour l'avenir de l'Europe.

Lors de notre Conseil de décembre 2020, nous avions voté deux vœux pour rendre hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing : l'ajout du nom de l'ancien Président à l'institution culturelle qu'il avait voulue, le musée d'Orsay, à l'initiative de la présidente Rachida DATI, ce qui fut voté par le Parlement, et le fait de renommer les quais jouxtant le musée d'Orsay avec nom le nom de Valéry Giscard d'Estaing, à notre initiative.

C'est donc avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que nous voterons ce projet de délibération, et je remercie Laurence PATRICE pour le travail qu'elle a pu initier en partenariat avec la famille de l'ancien Président de la République.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont déjà été très bien dites par les précédentes oratrices et vous, Madame la Maire.

Valéry Giscard d'Estaing a marqué de son empreinte l'histoire de la France de cette fin de XXe siècle. Pourquoi est-ce que j'interviens ce matin, alors que je suis social-démocrate et que je n'ai jamais été giscardienne ? Parce que depuis que je m'intéresse à la politique, je n'ai jamais pensé qu'en démocratie, les personnes étaient d'une seule pièce, mais plutôt de plusieurs. De même, ayant une formation d'historienne, j'ai appris qu'il ne faut jamais faire d'anachronismes. Enfin, profondément républicaine, j'ai toujours eu du respect pour les dirigeants de mon pays.

Cela posé, je dois reconnaître que le Président Valéry Giscard d'Estaing a fait souffler un vent de modernité dans sa campagne électorale et sa prise de fonction, même si, très vite, il a été rattrapé, et nous pouvons le déplorer, nous ici à gauche, par son camp politique plutôt conservateur et libéral.

Durant son septennat, il a profondément modernisé le pays grâce aux réformes qu'il a réalisées les deux premières années. Vous l'avez dit, l'abaissement de la majorité légale à 18 ans, ce qui lui vaudra sans doute la défaite en 1981, la libéralisation de la contraception, surtout pour les mineurs et c'était très important à l'époque, la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, et nous avons une pensée émue, toutes les femmes ici, pour Simone Veil et la loi de janvier 1975, le divorce par consentement mutuel, la création d'un secrétariat d'Etat à la Condition féminine, qui peut faire sourire aujourd'hui, mais c'était Françoise Giroud qui n'était quand même pas une personnalité anodine, la fin de la censure au cinéma - nous devons aussi reconnaître le travail de Michel Guy qui fut un excellent Ministre de la Culture -, l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel et l'intégration des personnes handicapées dans la société. Il s'agit bien sûr de nombreuses réformes sociétales découlant de Mai 68, que les gaullistes avaient refusé de comprendre.

En outre, et vous l'avez toutes bien dit, Valéry Giscard d'Estaing a été un grand Européen en lien avec le chancelier social-démocrate Helmut Schmidt. Tous deux ont renforcé la construction européenne avec la création du Conseil européen, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, l'instauration de l'Union monétaire, la création de l'Agence spatiale européenne, l'élargissement de la C.E.E. à la Grèce pour des raisons politiques et culturelles. Rappelons qu'en 1974 a lieu la chute des colonels, et j'adore cette phrase que je vais donc citer, même si cela va allonger mon propos, la phrase du Président Giscard d'Estaing qui disait : "On ne ferme pas la porte à Platon."

Il a aussi contribué à l'évolution de Paris avec la création du nouveau statut de Paris, la loi P.L.M., et l'élection du maire de Paris au suffrage universel - là encore, la réforme se retournera contre lui, puisqu'elle permettra ainsi à son futur rival Jacques Chirac d'assoir sa popularité -, la préservation du centre de Paris, vous l'avez toutes dit, par l'arrêt du projet de voie express rive gauche, la création de la Cité des sciences et de l'industrie, l'inauguration du Centre Pompidou, même s'il faut reconnaître qu'il le trouvait absolument affreux, et le projet du musée d'Orsay. La loi du genre a voulu que ce soit François Mitterrand qui l'ait inauguré, mais évidemment en invitant à l'inauguration son prédécesseur.

Il fut rattrapé par la crise économique, les deux chocs pétroliers, la montée du chômage et la montée en puissance de la gauche. Il fut battu en 1981 par François Mitterrand.

Je veux saluer le fait que c'est un président de droite qui a su accepter l'alternance et il a consolidé notre démocratie. C'est pour cela qu'il est juste que Paris lui rende hommage, ainsi que le groupe PEC, bien sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme COFFIN pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire, bonjour à toutes et tous.

Nous sommes bien conscientes et conscients de la tradition républicaine qui veut qu'il y ait une dénomination à Paris pour les anciens Présidents de la République, et le groupe "Les Ecologistes" votera cette dénomination.

Mais puisqu'il semble que ce projet de délibération soit l'occasion de dresser des louanges à nos grands hommes, il m'apparaît important que nous écoutions aussi, dans cette enceinte, la parole des femmes qui ont tenté de se faire entendre sur cet homme, Valéry Giscard d'Estaing. Je voudrais ici rappeler les témoignages d'Helle THORNING-SCHMIDT, qui fut Première Ministre du Danemark de 2011 à 2015, et de la journaliste allemande Ann-Kathrin STRACKE. Ces deux femmes ont dénoncé des agressions et harcèlements sexuels de l'ancien Président de la République…

Qu'est-ce qui vous pose problème ? Non, qu'est-ce qui vous pose problème ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Surtout, continuez.

Mme Alice COFFIN. - Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Continuez.

Mme Alice COFFIN. - Ann-Kathrin STRACKE, journaliste de la télévision publique allemande, a déposé une plainte en 2020 pour agression sexuelle. Elle a raconté comment Valéry Giscard d'Estaing lui avait touché les fesses à plusieurs reprises lors d'une session photos, malgré ses protestations répétées ; le journal "Le Monde" a indiqué que le caméraman présent avait confirmé son témoignage. Helle THORNING-SCHMIDT, l'ex-Première Ministre danoise, a, elle, détaillé dans ses mémoires publiés en 2021 comment, lors d'un dîner à l'ambassade de France à Copenhague au début des années 2000, Valéry Giscard d'Estaing lui avait saisi la cuisse sous la table. Elle a expliqué…

Quoi ? Oh là là… "Ouais", oh là là, comme vous dites. Aujourd'hui, cela aurait été perçu comme du harcèlement sexuel. Ce n'était pas le cas à l'époque, c'était une autre époque, mais je l'ai perçu comme inapproprié, et cette situation m'a mise très en colère.

Les femmes ne sont pas des proies, même pour les Présidents de la République. Passer sous silence la parole de ces femmes ce matin, c'est avaliser le comportement si fréquent des hommes politiques envers toutes les femmes et en particulier, comme on le voit ici, les femmes journalistes et les femmes politiques.

Valéry Giscard d'Estaing avait d'ailleurs été mis à l'honneur le 25 novembre dernier, Journée internationale de lutte contre les violences machistes, lors de la cérémonie organisée à la mairie du 12e arrondissement par l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles en politique. Dans une vidéo ironique d'hommages à nos grands anciens, à ceux qui avaient pavé la voie, c'est son visage et son nom qui amorçaient la grande liste qui allait de Jacques Chirac à Jean LASSALLE en passant par Patrick BALKANY, Pierre JOXE, Denis BAUPIN, Dominique STRAUSS-KAHN, Nicolas HULOT, tous ceux contre lesquels des femmes ont témoigné.

C'est à elles et en particulier aujourd'hui à Ann-Kathrin STRACKE et Helle THORNING-SCHMIDT que nous voulons dire, malgré les hommages, malgré les louanges : nous vous avons entendues, nous vous croyons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, je ne pratique pas le féminisme à géométrie variable, et j'aimerais vous entendre de la même façon, avec la même vigueur, lorsqu'un responsable politique de gauche explique que mettre une petite gifle à sa femme, c'est une affaire…

Mme Alice COFFIN. - Vous ne m'avez pas entendue ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … d'ordre privé.

Mme Alice COFFIN. - Vous ne m'avez pas entendue ? Je n'ai pas arrêté de le dénoncer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'aimerais vous entendre avec la même vigueur.

Mme Alice COFFIN. - Je n'ai pas arrêté de le dénoncer ! Vous ne pouvez pas me dire cela à moi !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et je donne la parole…

Mme Alice COFFIN. - Je n'ai pas arrêté de le dénoncer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et je donne à présent la parole à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen. Merci à vous…

Mme Alice COFFIN. - Je n'ai pas arrêté de le dénoncer !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Nicolas BONNET, vous avez la parole.

Merci… Merci.

Allez-y, Monsieur BONNET, vous avez la parole.

Mme Alice COFFIN. - … Madame la Maire, ce n'est pas possible, si on fait comme cela ! Comment on fait entre femmes ? Si vous me dites…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La solidarité, je la connais. La vôtre, je la connais.

Allez-y, Monsieur BONNET.

Mme Alice COFFIN. - Qu'est-ce que vous voulez dire ? Vous m'avez...

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, au nom des élus communistes, je voudrais tout d'abord transmettre mes hommages républicains à la famille de M. Valéry Giscard d'Estaing, à ses proches et à sa famille politique.

Vous êtes plusieurs à l'avoir rappelé, Paris a beaucoup évolué sous son mandat. D'abord, par la création d'un nouveau statut de Paris et l'élection de notre maire au suffrage universel, un suffrage qui avait été retiré, faut-il le rappeler, aux Parisiens et aux Parisiennes à l'issue de la Commune de Paris en 1871. Il aura donc fallu plus d'un siècle pour que cette anomalie démocratique soit corrigée. Ce fut un acte essentiel d'autonomie municipale.

Au niveau culturel aussi, son empreinte est ancrée dans la valorisation du patrimoine historique en ayant choisi de transformer la magnifique gare d'Orsay en un musée avec le succès qu'on lui connaît aujourd'hui à travers le monde entier, et c'est à ce titre que nous voterons le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui, mais aussi dans la modernité avec la création de la Cité des sciences et de l'industrie, qui a su et sait encore mêler la promotion des connaissances scientifiques et techniques. Ces deux établissements font aujourd'hui partie intégrante du paysage culturel parisien et français et sont reconnus au niveau international.

Mais Valéry Giscard d'Estaing à Paris, c'est aussi la préservation d'un paysage urbain, cela a été dit, en stoppant le projet de voie express de la rive gauche et en optant pour un parc sur les ruines des halles Baltard en lieu et place d'un projet de centre commercial.

Plus globalement, le Président Giscard d'Estaing a marqué son septennat des mesures fortes que nous avons tous en tête ; j'en retiens au moins deux essentielles aux yeux des communistes dans ce qu'elles ont de symbolique. Quelques jours après la Journée internationale des droits des femmes, saluons son action en la matière. La libération du droit d'interruption volontaire de grossesse, porté par Simone Veil et qui fut adopté à l'Assemblée nationale grâce à la mobilisation des députés de gauche, à commencer par les communistes qui portaient cette revendication depuis des décennies avant son adoption. Ce fut un acte fort pour la liberté et le droit des femmes, qui s'accompagna plus tard du consentement mutuel dans le cadre du divorce. Je pense également à l'abaissement de la majorité légale à 18 ans.

Toutefois, dans les deux cas, ces avancées sociétales ne peuvent être attribuées à son seul génie réformateur. Elles sont bien l'aboutissement d'un puissant mouvement social qui secoua la société française en Mai 68, de la poussée des mouvements féministes qui suivirent et des incessantes mobilisations de la jeunesse lycéenne et étudiante, notamment pour combattre les réformes libérales de l'enseignement que portèrent les gouvernements giscardiens de l'époque, et le Gouvernement actuel devrait prendre exemple et en tirer les leçons alors que nous vivons aujourd'hui un grand mouvement social dans notre pays.

L'objectif était clair : donner une coloration moderniste à peine trompeuse à sa politique qui était, par ailleurs, et nous l'avions dénoncé, profondément libérale sur les terrains international et social, tout en faisant la part belle à certaines réformes sociétales que la gauche aurait mises en œuvre si elle était arrivée au pouvoir. Parce que Giscard d'Estaing, ce sont les prémices de l'ouverture à la concurrence internationale, de la casse de la production française. Il marque clairement le début de la contre-offensive libérale qui n'a cessé de s'amplifier par la suite en jetant les bases d'une insertion du capitalisme français dans la mondialisation ultralibérale et en délaissant l'héritage gaulliste au profit d'une orientation atlantiste. Ce septennat libéral est celui pendant lequel grandit, contre ses choix politiques, l'espoir de la victoire du programme commun de la gauche initié par les communistes et rejoint par François Mitterrand pour déboucher sur la défaite de Giscard d'Estaing en 1981 dans une élection gagnée par François Mitterrand au second tour et dans laquelle Georges Marchais avait réuni au premier tour 15 % sous la bannière du candidat anti-Giscard.

Battu en 1981, il ne lâchera pas la bataille libérale et deviendra l'un des rédacteurs les plus assidus du Traité constitutionnel européen, le T.C.E., qui vissa la constitutionnalisation du capitalisme libéral en Europe. L'Europe actuelle n'a d'ailleurs rien à envier à celle de Giscard d'Estaing, cette Europe contre laquelle nous nous sommes, à gauche, pleinement investis pour révéler les méfaits du T.C.E. en 2004 et lever un mouvement citoyen d'une ampleur inédite jusqu'à obtenir la victoire du "non" au référendum en 2005.

Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur Louis GISCARD d'ESTAING, je reprendrai les mots du président du groupe à l'Assemblée nationale, André CHASSAIGNE, mon camarade et président de groupe qui siégea longtemps aux côtés de Giscard d'Estaing dans le département du Puy-de-Dôme, qui le considérait comme un adversaire politique coriace mais qui avait le souci de comprendre et du respect.

C'est ce que je retiendrai de lui en ce jour d'hommage, un dirigeant de premier plan de la droite libérale française, brillant, qu'à gauche, cependant, nous avons combattu et battu par deux fois, en 1981 et en 2005.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Mme Véronique BUCAILLE pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Président de la Fondation Valéry Giscard d'Estaing, cher Louis, "un projet de société se définit par la place qu'il attribue à l'homme et par la relation qu'il établit entre l'individu et la collectivité". En 1976, le Président Valéry Giscard d'Estaing exprimait ainsi, dans son petit livre bleu "Démocratie française", son ambition pour la France et les Français.

C'est un honneur pour nous, élus du groupe Changer Paris, de lui rendre hommage aujourd'hui dans le cadre de la dénomination du quai Valéry Giscard d'Estaing. C'est un honneur tout particulier pour nous, Les Centristes d'Hervé MORIN, attachés à ce grand mouvement de pensée libéral, social et européen issu de l'U.D.F. créé en 1978 par Valéry Giscard d'Estaing et pour lequel j'ai travaillé plusieurs années, de pouvoir nous exprimer. Nous reconnaissons ainsi publiquement l'empreinte qu'il a laissée. Homme d'Etat, homme de conviction et d'action, Valéry Giscard d'Estaing aura fait entrer la France et les Français dans la modernité, même s'il n'a pas toujours été compris. Il est difficile de citer toutes ses réformes, mais celles qui ont marqué l'époque sont certainement les réformes sociétales. Il avait fait le pari de la jeunesse par l'introduction de la majorité à 18 ans.

Des réformes comme la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse portée par Simone Veil ou le divorce par consentement mutuel visaient à adapter la société aux réalités sociales. Pour la première fois, un secrétariat d'Etat était dédié à la Condition féminine. Les femmes peuvent apporter à notre vie publique les éléments dont celle-ci est souvent démunie : un plus grand réalisme, davantage de prudence dans la formulation du jugement, une intuition plus juste des réalités de la vie quotidienne. C'est ce qu'il disait dans "Le Pouvoir et la Vie" en 1988. On se souvient aussi de droits nouveaux pour les personnes âgées avec le minimum vieillesse, des mesures en faveur des personnes en situation de handicap ou la reconnaissance du statut du conjoint collaborateur. "On peut dire que Giscard a inventé la société civile, précise Yves POZZO di BORGO, ancien Conseiller de Paris. Il lui a donné la parole, il l'a introduite dans la vie politique française".

Mais je voudrais insister, comme on l'a déjà fait ici, sur l'action pionnière du Président dans le domaine de l'écologie politique et dans la défense de l'environnement, avec les lois de protection du littoral, la création d'un Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, aux compétences étendues, et ici à Paris avec l'interdiction de la construction de tours afin de lutter contre une bétonisation excessive. Il y avait là les premières pierres d'une politique aujourd'hui prioritaire.

En 1977, on l'a aussi déjà dit, c'est lui qui instaure le statut actuel de la Ville de Paris avec l'élection de son maire pour la première fois par les Parisiens. Son action a été également très forte, nous le savons, dans la valorisation du patrimoine culturel, donnant lieu par exemple à la création du musée d'Orsay, et dans la diffusion des connaissances avec la création de la Cité des sciences et de l'industrie.

Le domaine des sports n'échappe pas non plus à son action. C'est le Président Valéry Giscard d'Estaing qui décida de faire arriver le Tour de France sur les Champs-Élysées, comme me l'a relaté son fils Louis. En 1977, c'est donc lui, le premier, qui remit le maillot jaune à Bernard THÉVENET, vainqueur du Tour de France cette année-là.

Il aimait la France, il aimait l'Europe, il aimait Paris. C'est à lui que je dois ma passion pour l'action politique au service des autres ou, devrais-je dire, à sa fille Jacinte, partie beaucoup trop tôt. En 1974, pendant la campagne qui mena son père à la victoire, avec elle et des copines d'école et comme beaucoup de jeunes à cette époque, nous portions les t-shirts "Giscard à la barre".

Je veux également remercier des personnalités giscardiennes qui pourraient toutes se retrouver autour de ce que disait Jean-Marie ROUART et qui reste tellement d'actualité : "Le giscardisme est une exhortation à l'apaisement politique par l'intelligence, un appel à substituer le dialogue au conflit, la négociation à la lutte". Je veux parler d'Hervé MORIN, de Claude Goasguen, de Marielle de Sarnez qui, la première, m'a fait confiance et de Dominique BUSSEREAU.

Il serait difficile de terminer cette intervention sans évoquer ce que disait le Général de Gaulle de Valéry Giscard d'Estaing : "Je n'ai jamais eu de meilleur grand argentier que lui". Il faisant référence, bien sûr, à ses fonctions de Ministre des Finances qu'il a exercées pendant 11 ans, non pas à Bercy mais au Louvre, rue de Rivoli, et cela nous permet de bien voir ce qu'était Valéry Giscard d'Estaing qui nous rassemble ce matin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Dernier orateur inscrit, M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, Mesdames les Conseillères de Paris, Messieurs les Conseillers de Paris, Monsieur le Président de la Fondation, cher Louis GISCARD d'ESTAING, je n'oublie pas que nous eûmes un projet de tribune pour un billet d'un euro, il y a presque 20 ans. Eh bien oui, cette dénomination va permettre à de nombreuses générations de découvrir le réformateur que fut Valéry Giscard d'Estaing.

Bien évidemment, il faut tout entendre sur la vie, sur les personnalités. En tout cas, il est important de rappeler qu'il eut deux femmes Ministres puissantes, Françoise Giroud et Simone Veil, et c'était un événement politique majeur. La loi Veil, le divorce par consentement mutuel, vous l'avez toutes et tous rappelé. Mais c'est aussi l'homme de culture, car s'il aimait l'Europe et Paris, il aimait aussi l'Auvergne. Il était très attaché aux régions et aux cultures régionales.

Valéry Giscard d'Estaing, oui, c'est le musée d'Orsay, c'est l'Institut du monde arabe, mais c'est également l'audace de nommer Michel Guy, fondateur du Festival d'Automne et qui mourra du Sida, ce qui fut pour Valéry Giscard d'Estaing un très grand choc, car on était au début de l'épidémie et la maladie était encore très cachée.

Ensuite, pour l'économie, c'est le G4 qu'il créa et qui deviendra le G7 puis le G20, tellement nécessaire aujourd'hui, l'élection du Parlement européen au suffrage universel, la création du Conseil de l'Europe, le lancement de la future monnaie commune. Il voulait l'écu, ce sera l'euro. La liste est en effet très longue.

Je suis heureux aussi de saluer quelqu'un qui est un ami et qui est Dominique BUSSEREAU, qui m'a beaucoup appris, grâce au site de la Fondation, l'œuvre et le travail de Valéry Giscard d'Estaing.

En effet, bien sûr, il faut tout entendre, mais cette dénomination, je le redis, le quai Valéry Giscard d'Estaing permettra en particulier aux jeunes générations de mieux connaître le Président réformateur de la Ve République que fut Valéry Giscard d'Estaing.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Christophe GIRARD.

Je donne la parole, pour répondre à ce débat, à Mme Laurence PATRICE.

Je vous en prie, vous avez la parole.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Madame la Maire, je ne vais rien ajouter à toutes ces prises de parole. Effectivement, nous sommes fiers que le Président Giscard d'Estaing, comme le Président Chirac que vous avez souhaité honorer précédemment devant son musée, le Président Mitterrand également, entre ainsi dans la nomenclature parisienne qui est aussi, en quelque sorte, la nomenclature française.

J'invite donc tous mes collègues à voter cette belle dénomination.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais à présent mettre aux voix, à main levée, ce projet de délibération DU 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. (2023, DU 25).

Je vous en remercie, car nous sommes une ville avec une équipe de gauche, qui est engagée mais qui procède sans sectarisme et qui veut reconnaître les apports dans la vie publique de celles et ceux qui, effectivement, ont apporté cela. Je suis heureuse de cela, parce que…

Encore heureux, oui, bien sûr, mais cela va mieux en le disant et je sais que nous savons nous rassembler. C'est le cas pour ce projet de délibération. Mais je veux remercier tous mes collègues d'avoir pu porter ce projet de délibération ensemble et je voudrais vous céder la parole, cher Louis GISCARD d'ESTAING, pour le mot de la fin de ce débat.

Merci.

M. Louis GISCARD d'ESTAING. - Merci, Madame la Maire, merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris.

C'est évidemment avec beaucoup d'émotion que je suis ici pour ce vote solennel par le Conseil de Paris de la dénomination du quai Valéry Giscard d'Estaing, qui marquera ainsi la reconnaissance des Parisiens et des Parisiennes pour son action qu'il a pu mener pour la France, pour l'Europe et pour la Ville de Paris.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, et tous les orateurs l'ont souligné, il a œuvré pour Paris, il a donné des droits nouveaux aux Parisiens, et c'est ainsi que vous êtes ici élus et réunis au Conseil de Paris depuis 1977 grâce à son action.

C'est une action aussi de modernisation de notre pays, c'est, pour la Ville de Paris, son embellissement avec la transformation, et le groupe Communiste l'a rappelé, d'une gare en musée, une novation complète. C'est aussi la création du musée Picasso, qui résulte de son action, c'est, bien sûr, la Cité des sciences de La Villette. C'est, enfin, toute son action pour moderniser notre vie sociétale, et je crois que les avancées qu'il a mises en œuvre, et vous l'avez dit de façon pratiquement unanime, n'ont aucunement été remises en cause par l'alternance de 1981. Je crois que c'est le plus bel hommage, finalement, que le peuple français ait pu rendre à son action.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci.

Je suspends une minute pour raccompagner M. Louis GISCARD d'ESTAING.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures cinquante-trois minutes, est reprise à neuf heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance.

2023 DDCT 28 - Communication relative à la votation du 2 avril 2023 "Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?".

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'organisation de votations à Paris.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement du vote du 2 avril 2023 sur l'avenir des trottinettes en libre-service à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la faculté d'adosser aux référendums une consultation d'arrondissement sur une question d'intérêt local.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à l'organisation d'une consultation locale portant sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au renforcement des contrôles et à un bilan des verbalisations effectuées par la police municipale.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la publication des études sur les mobilités adressées à l'exécutif parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément à la conférence d'organisation, il a été convenu avec les présidents de groupe d'un débat organisé sur le thème de la communication relative à la votation du 2 avril 2023, "pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?". Il s'agit d'une communication dite DDCT 28. Conformément à nos travaux, le débat que nous allons avoir inclura les temps de parole définis et la présentation des vœux. Je vais introduire ce débat et, ensuite, je donnerai la parole aux différents orateurs et oratrices.

Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues Conseillères, Conseillers de Paris, je veux aussi saluer dans nos tribunes les personnes de la DDCT qui vont mettre en œuvre cette votation citoyenne qui est une grande première pour Paris, et saluer aussi les élèves de l'Ecole de la 2e Chance qui sont ici présents. Merci à vous de suivre nos débats.

Oui, cette votation citoyenne est une première pour Paris. Alors que l'actuelle convention d'occupation de l'espace public - c'est comme cela qu'elle s'appelle - entre la Ville et les 3 opérateurs de trottinettes en libre-service va arriver à échéance le 31 août 2023, les électeurs parisiens vont être invités à participer à une votation inédite en

amont de la décision que prendra la Ville à leur sujet. La question sera donc la suivante : "Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?" Chaque mot, bien sûr, a son importance.

Pour comprendre l'enjeu, il faut revenir un peu sur le passé. Il y a 5 ans, les trottinettes en libre-service arrivaient dans notre ville et dans nos rues après avoir fait leur apparition 6 mois avant à San Francisco et générant inquiétudes, questionnements et parfois même énervements. Dès leur arrivée, Paris ne va pas rester les bras croisés. Même si la loi, à l'époque, ne nous donnait pas beaucoup de possibilités, nous avons déployé une palette de mesures pour mieux encadrer et réguler leurs usages. Par exemple, en verbalisant les abus, en accentuant les contrôles de la police municipale créée aussi pour pouvoir agir quant à la circulation sur les trottoirs, en limitant leur stationnement sur des zones spécifiques, en élaborant avec les opérateurs de trottinettes une charte de bonnes pratiques ou encore, plus récemment, en limitant l'exploitation des trottinettes en libre-service à 3 opérateurs, chacun pouvant déployer une flotte maximale de 5.000 véhicules.

En l'absence de politique nationale sur le sujet, parce qu'il n'y a pas de politique nationale sur le sujet, et pourtant, le sujet existe depuis plus de 5 ans, ces mesures étaient nécessaires et je veux saluer le travail mené pas David BELLIARD et par son prédécesseur Christophe NAJDOVSKI, puisque nous avons, comme beaucoup, à la fois découvert cette pratique nouvelle et testé, dans le dialogue, la discussion et le travail sérieux en tenant compte de l'Etat de droit dans lequel nous devons agir, des moyens de régulation.

L'annonce de la votation parisienne aura eu le mérite de susciter de très nombreuses prises de parole de beaucoup que l'on n'entendait pas ou, en tous les cas, peu sur ces sujets. Je ne vais pas les citer ici, car ce n'est pas la peine de leur faire de la "pub", vu qu'ils n'ont pas, pour l'instant, apporté la moindre solution. Mais bon, l'abandon de la volonté de légiférer à ce sujet, qui a quand même été exprimé par le Gouvernement, confirme que, oui, les villes sont en première ligne et que Paris, comme tant d'autres collectivités confrontées aux mêmes difficultés, a raison d'agir sans attendre et de chercher des solutions à l'échelle de son territoire, parce que c'est à cette échelle-là que nous essayons de prendre les décisions en toute légitimité.

Oui, la régulation, c'est évidemment un aspect important d'une politique visant à accompagner de nouvelles manières de se déplacer. Je m'arrête un moment sur le mot "régulation" qui, comme beaucoup d'autres mots, a beaucoup perdu de son sens ces derniers temps. Vous avez les mots de "réforme", beaucoup de mots, comme cela, le mot "concertation", le mot "dialogue". Tous ces mots ont perdu beaucoup de sens, ont été vidés de leur sens, et le mot "régulation" est devenu un argument pour des gens qui, justement, ne veulent pas prendre de décisions. "Régulation" est malheureusement devenu, dans le vocabulaire politique, synonyme de "laisser-faire".

Ainsi, la question que nous posons aux Parisiennes et aux Parisiens est une question sur laquelle ils n'ont pas eu l'occasion de se prononcer, tant l'irruption des trottinettes s'est faite du jour au lendemain dans notre quotidien.

Le calendrier actuel nous donne donc l'occasion de replacer ce sujet en haut de l'agenda. Et loin d'être anecdotique, la question "pour ou contre les trottinettes en libre-service ?" est à la croisée, c'est vrai, des enjeux du XXIe siècle, ceux relatifs à la sécurité des déplacements, à la santé environnementale, à la place octroyée aux opérateurs privés dans l'espace public. Ce sont des sujets très importants qui se posent dans toutes les villes et notamment dans toutes les grandes métropoles, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle internationale. Cette question est d'autant plus d'actualité qu'elle constitue l'un des débats les plus prégnants du moment entre Parisiens, comme l'ont démontré Les Dialogues Parisiens, cette démarche que nous avons lancée d'octobre à décembre dernier en partenariat avec l'agence Make.org pour recueillir les propositions de près de 115.000 habitants. 115.000 Parisiennes et Parisiens ont participé à cette consultation et ont identifié les sujets qui les rassemblent et ceux qui les partagent.

Le 2 avril prochain, de 9 heures à 19 heures, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens inscrits sur les listes électorales à la date du 3 mars 2023 pourront participer au scrutin et s'exprimer à ce sujet. Cette votation aura lieu dans 21 lieux rassemblant 203 bureaux de vote identifiés par les maires d'arrondissement et leurs équipes administratives, que je tiens à remercier, mais je veux aussi, bien sûr, remercier la mobilisation de tous mes adjoints, David BELLIARD mais aussi Anouch TORANIAN. Merci au Secrétariat général et à la DDCT pour l'organisation de ce scrutin et la publication d'un règlement relatif à la votation, qui est d'ores et déjà accessible à toutes et à tous sur le site Paris.fr. Il s'agit d'un gage essentiel de la transparence et des conditions nécessaires à l'organisation d'un scrutin en démocratie.

Ce règlement ainsi que tous les aspects liés au bon déroulement du scrutin et à sa sincérité ont été analysés et validés par la Commission de contrôle de la votation, que nous avons souhaité mettre en place, et c'est une grande première. Cette instance collégiale indépendante, que j'ai souhaitée, a été installée le jeudi 2 mars 2023. Elle réunit 6 membres, dont un magistrat président de la commission, M. Yves CHARPENEL, une personnalité qualifiée, Bruno CAUTRÈS, qui est chercheur en sciences politiques, et 2 membres de la Commission de déontologie de la Ville, Eliane HOULETTE et Catherine HIRSCH, toutes deux magistrates, ainsi que 2 membres de l'Assemblée citoyenne tirés au sort, Nadia BEAUDOIN et Jean-Pierre BLIN. Cette commission est à la disposition de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens qui souhaiteraient la saisir sur une question en lien avec les modalités d'organisation de cette votation.

Je veux remercier son président et l'ensemble des membres de cette commission pour leur engagement dans cette innovation démocratique. Paris s'inscrit vraiment dans les innovations démocratiques et le fait en prenant les garanties d'un fonctionnement démocratique qui soit évidemment une règle du jeu acceptée, admise et contrôlable. Cette initiative, qui est une grande première à Paris, est donc à l'image de cette culture démocratique que nous essayons d'insuffler depuis 2014, et au cours des prochaines années, ce dispositif pourra, bien sûr, être renouvelé et adapté pour toujours mieux répondre aux attentes des habitantes et des habitants. C'est une première, mais ce ne sera pas une dernière.

Je l'ai d'ailleurs annoncé lors du comité des arrondissements du 15 février dernier, un travail va aussi être conduit dans les prochains mois pour intégrer les questions d'intérêt local et d'arrondissement dans les futures votations. Evidemment, les questions posées doivent être en rapport avec le pouvoir de l'Assemblée et du Maire, qu'il soit maire d'arrondissement ou Maire de Paris. Pour être tout à fait, je dirais, dans le cadre du droit, de l'Etat de droit dans lequel nous évoluons, nous n'allons pas poser des questions sur lesquelles nous n'avons pas de compétences pour agir.

C'est un des sujets qu'il nous faudra regarder, mais, évidemment, après ce premier exercice, il y en aura d'autres. Je pense que l'on pourra, chaque année, se donner les moyens d'une grande consultation parisienne, puis de consultations d'arrondissement sur des questions qui auront été validées et travaillées avec la commission qui sera mise en place à cet effet, pour pouvoir être en rapport avec la législation dans laquelle nous évoluons.

Ainsi, loin des postures et des intérêts partisans, j'invite toutes et tous à se saisir de cette votation en informant, en mobilisant les habitants. Il nous revient, la Ville de Paris, quelle que soit l'opinion de chacune et chacun d'entre nous, parce qu'évidemment les élus ne sont pas plus neutres que les citoyens sur ce sujet et chacun a le droit d'exprimer sa position, d'organiser les conditions d'une votation qui soit équilibrée et qui permette à toutes les opinions de s'exprimer, sans en privilégier une qui nous serait plus proche que d'autres. Nous sommes là pour une organisation démocratique à la fois du débat et des conditions du vote, ce vote qui sera un grand rendez-vous démocratique parisien.

D'ailleurs, j'en profite pour vous informer aussi que le 30 mars prochain, il y aura une grande réunion publique qui portera sur les questions de mobilité et qui, elle, portera sur un autre sujet qui est sorti très fort, très consensuellement fort de la consultation que nous avons faite auprès des Parisiens entre octobre et décembre dernier. Il s'agit de la question du Code de la rue, qui est travaillé, vous le savez, et ils viendront nous le présenter, par l'Assemblée citoyenne de notre Ville, mais aussi, bien sûr, par l'Exécutif parisien, avec David BELLIARD et Nicolas NORDMAN notamment, et par l'administration parisienne.

Nous aurons donc une réunion publique, ici, à l'Hôtel de Ville le 30 mars prochain, où il sera aussi question de tous ces sujets de déplacement, de mobilité, et la question du Code de la rue qui, elle, ne peut pas se résoudre par un oui ou par un non mais par un contenu très précis, donnera lieu également à ce travail très important de démocratie locale que nous aurons ici à Paris.

Engageons-nous dans ce débat, faisons vivre cette consultation démocratique et cette votation citoyenne qui est une grande première, qui est regardée, évidemment, parce que c'est une grande première citoyenne dans une grande ville, qui est regardée dans notre pays mais aussi au-delà de nos frontières, et donnons la possibilité aux Parisiennes et aux Parisiens de choisir en votant pour la solution qui leur paraît la plus acceptable et la plus conforme à leurs idées de cette ville. Et évidemment, la Ville, l'Exécutif municipal et la Maire que je suis, nous suivrons purement et simplement le résultat de cette votation citoyenne, car c'est cela, l'exercice démocratique, c'est s'en remettre à l'avis des citoyennes et des citoyens.

Oui, j'aurais pu décider toute seule, c'est vrai, mais je pense qu'il est bon de pouvoir aussi, sur un certain nombre de sujets, et là, nous l'expérimentons sur ce premier sujet, échanger, discuter et voter. La démocratie en sort toujours renforcée.

Je vous remercie.

Je donne la parole au premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Dans moins de 3 semaines, les Parisiens nous diront si, oui ou non, ils sont pour poursuivre les trottinettes en libre-service à Paris. Avant d'en venir au fond, je tiens, au nom du groupe Paris en commun, à saluer l'initiative de cette votation citoyenne, car elle s'inscrit pleinement dans la philosophie de démocratie participative qui est celle de la majorité municipale et fait par ailleurs suite à un engagement de campagne, que nous avions pris, d'organiser des votations citoyennes.

Comme le budget participatif, comme l'Assemblée citoyenne dont nous parlerons demain au Conseil de Paris, la votation citoyenne est un outil nouveau destiné à recueillir l'avis des Parisiennes et des Parisiens sur des sujets qui concernent directement leur vie et leur ville.

J'avoue, pour ma part, n'avoir toujours pas compris les arguments de celles et ceux qui s'opposent à cette votation. Est-ce que la démocratie participative leur fait peur ? Est-ce qu'ils estiment que le sujet n'est pas valable

pour être soumis au suffrage des Parisiens ? En tout cas, on ne peut pas, et vous l'avez dit, Madame la Maire, nous reprocher tout et son contraire, de décider tout seul, et puis de demander leur avis aux Parisiens. Si on veut être un minimum crédible, et même quand on est de mauvaise foi, il faut choisir ses arguments. En effet, qui mieux que tous les usagers de l'espace public - piétons, cyclistes, automobilistes, utilisateurs de trottinettes, ou tout cela à la fois - peut se prononcer sur cette question qui nous concerne tous ? Car le statu quo actuel n'est pas la solution.

Alors oui, la décision de donner la parole aux Parisiens est une bonne initiative, elle est utile et légitime. Permettez-moi d'ailleurs de féliciter Anouch TORANIAN ainsi que l'ensemble de la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires pour l'organisation de cette votation. Je sais que cela représente un travail très important. Les modalités du vote sont désormais disponibles, et chacun pourra constater que ces modalités sont sérieuses, simples et rigoureuses.

Au-delà des arguments et que l'on soit favorable ou non au maintien des trottinettes en libre-service, je me réjouis aussi de l'intérêt, parfois soudain, que portent certains au sujet, comme le Ministre délégué aux Transports, qui s'exprime enfin sur le sujet. Il était temps qu'il se réveille, et je pense que notre votation n'y est pas pour rien. Il a suffi en effet que la Maire de Paris annonce l'organisation d'une votation sur les trottinettes pour que, tout à coup, Clément BEAUNE sorte de son silence sur le sujet, silence qui était déjà celui de son prédécesseur à ce poste. Je découvre donc, comme vous, qu'il est pour le maintien du dispositif actuel, ce qu'il appelle "régulation" et qui est en réalité une absence de régulation, qu'il a maintenant beaucoup d'idées sur la question et des positions arrêtées sur bien des points que nous soulevons depuis des années et sur lesquels le Gouvernement faisait la sourde oreille. Mieux vaut tard que jamais.

Oui, nous avons de la mémoire et nous nous souvenons du projet de loi sur les mobilités de 2019, au sein duquel la Ville de Paris avait dû batailler contre l'avis du Gouvernement pour que la question du stationnement des trottinettes électriques soit traitée.

Mais il n'y a pas que le Ministre que le sujet inspire. Il y a aussi, par exemple, le responsable de Renaissance à Paris, M. MAILLARD, qui dans sa première interview en tant que nouveau président de Renaissance Paris, il y a 2 mois, a réussi l'exploit à la fois de dire que concernant la votation sur les trottinettes électriques en libre-service, il ne comprenait pas pourquoi la Maire de Paris ne prenait pas la décision elle-même et, dans la même interview, de répondre, à la question "Quelle serait votre proposition pour Paris ?", qu'il voudrait instaurer un système de votation comme cela existe en Suisse. Heureusement que le ridicule ne tue pas.

Quant à notre opposition municipale, nous verrons bien dans ce débat si elle est pour ou contre le fait que nous demandions leur avis aux Parisiennes et aux Parisiens et, par ailleurs, sur le fond, si elle est pour ou contre le maintien des trottinettes en libre-service, parce que pour le moment, le flou demeure et je n'ai toujours pas compris.

La Maire de Paris et la Municipalité ont pris leurs responsabilités. La position personnelle de la Maire est claire, connue de tous puisqu'elle a été exprimée publiquement.

Concernant le fond, qu'il s'agisse du partage de la voirie, de l'encombrement des trottoirs, du stationnement, de la vitesse des trottinettes, de la sécurité ou de l'impact environnemental mais aussi social de leur usage, je crois que l'ensemble de ces arguments sont sur la table et de mieux en mieux connus. J'invite d'ailleurs celles et ceux qui ne l'auraient pas fait à lire la tribune de notre collègue Ariel WEIL, publiée le 20 février dernier dans le journal "La Tribune", dans laquelle je me reconnais pleinement. Elle pose, de mon point de vue, les bonnes questions, et ma conviction personnelle est que les arguments qui plaident en faveur de l'arrêt du service des trottinettes en libre-service l'emportent sur ceux qui sont favorables à son maintien.

Au sein du groupe Paris en commun, les avis sur le sujet sont d'ailleurs partagés, mais nous sommes unanimes sur l'intérêt d'interroger les Parisiennes et les Parisiens sur cet enjeu.

Et quelle que soit la réponse des Parisiens, nous savons d'ailleurs que, même si ce n'est pas le cas juridiquement, politiquement elle nous engage. Car oui, au groupe Paris en commun, nous faisons le pari de la confiance, de la confiance aux Parisiennes et aux Parisiens qui viendront voter, j'en suis persuadé, nombreux, loin des postures et des instrumentalisations, et qui répondront à la question en toute indépendance, que nous devrons respecter. Et si cette votation est un succès, y compris de participation et d'organisation, bien évidemment, il faudra pouvoir reproduire l'expérience sur d'autres enjeux qui concernent la vie quotidienne, qui concernent l'organisation de la Ville et qui montrent que la démocratie a toujours des progrès à réaliser.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président, y compris d'ailleurs - je ne l'ai pas dit dans mon propos introductif - pour ouvrir des possibilités de votation en ligne. Cela n'existe pas dans notre système électoral parisien, mais nous pourrons aussi travailler précisément pour ouvrir ces possibilités.

La parole est à Mme DATI, du groupe Changer Paris, présidente du groupe Changer Paris.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme pour l'augmentation de la taxe foncière, nous découvrons par la presse, avant tout débat avec les élus, la tenue d'une votation citoyenne sur l'avenir des trottinettes à Paris, évidemment au mépris des élus et au mépris des Parisiens.

A moins de 15 jours du scrutin, vous prétendez aujourd'hui adresser une simple communication à l'organe délibérant de la Ville. Votre but, nous l'avons compris, est de liquider le sujet, et vite : pas de vote sur les questions soumises au vote et encore moins sur ses modalités d'organisation. Vous piétinez la démocratie représentative tout en donnant régulièrement des leçons de morale citoyennes. Votre annonce a été suivie d'une série de cafouillages. Tout cela est chaotique et inquiétant sur la façon dont les Parisiens vont être consultés, d'ailleurs à l'image de votre gestion municipale.

Cette votation n'a aucune base juridique. Ce n'est ni un référendum local ni une consultation, tel que le prévoit le Code général des collectivités locales. Encore une fois, vous êtes réfractaires au respect du droit, mais ce n'est pas la première fois. Aucun article ne prévoit un contrôle de légalité du Préfet, ni en amont ni en aval de ce vote. Il n'y a aucune disposition relative aux modalités de saisine du juge administratif sur la régularité ou sur la sincérité du scrutin, ni d'ailleurs sur le seuil de participation minimale. Vous nous aviez habitués à l'improvisation, mais avouons qu'ici, cela devient de l'incompétence professionnelle, car les Parisiens vont en réalité voter pour rien, ou ils ne voteront pas du tout.

La palme d'or revient à vos propos recueillis par "Le Parisien" le 16 février dernier. Dans cet article, on apprend que la Ville, dépourvue d'enveloppes, a un temps imaginé inciter les Parisiens à en fabriquer grâce à un "tuto" vidéo. Bienvenue aux influenceurs. On a lu ensuite que les enveloppes seraient supprimées pour éviter que les opérations de dépouillement prennent trop de temps. Ce n'est pas un vote, c'est une atteinte à la dignité du vote. Plus encore, l'avis des Parisiens sera-t-il vraiment suivi ? Je vous cite : "L'avis émis sera pris en compte mais au même titre que d'autres considérations liées à la meilleure utilisation possible de l'espace public, dans la décision finale de la Maire de Paris." Comprenne qui pourra. Encore de la confusion.

Le groupe Changer Paris ne cautionnera pas cette parodie de démocratie sur un sujet qui mérite surtout que la Ville prenne ses responsabilités, car les élus sont élus pour cela.

Nous demandons qu'un seuil minimal de participation de 25 % conditionne la validité de ce scrutin. Nous souhaitons aussi que les Parisiens, et d'ailleurs, ils le souhaitent également, puissent s'exprimer - vous l'avez dit, Monsieur FÉRAUD - sur des enjeux plus structurants comme le Plan local d'urbanisme que nous attendons toujours, les projets de zone à trafic limité, car on ne sait pas où l'on va, ou encore les initiatives d'aménagement - je pense au Champ-de-Mars, à la gare d'Austerlitz, à la Z.A.C. "Bercy Charenton". Mais aussi, d'ailleurs, comme l'ont demandé les Ecologistes, pourquoi pas un scrutin sur les J.O. ?

Vous vous servez de cette fausse démocratie participative pour masquer l'échec de votre politique, qui ne génère que du chaos et pas seulement dans l'espace public. Je le dis aux Parisiens, ce vote ne réglera rien, ni la question du "free floating" ni celle des trottinettes, puisque les propriétaires de trottinettes électriques continueront, quoi qu'il advienne, de circuler à Paris et qu'ils risquent d'être plus nombreux encore.

Visiblement, vous n'avez pas l'intention de réguler quoi que ce soit. C'est pourtant ce que nous demandons depuis des années, et quasiment à chaque Conseil de Paris. D'ailleurs, mon collègue Nicolas JEANNETÉ va pouvoir à nouveau l'exposer.

La régulation est une preuve de responsabilité ; l'interdiction sans débat, sans réflexion est une preuve d'incompétence. Vos échecs de longue durée n'échappent à personne, même en supprimant des séances de Conseil de Paris. Les Parisiens continueront de vous le rappeler.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

La question des trottinettes en "free floating" revient de nouveau au Conseil de Paris et, soyons francs, il faut maintenant prendre des décisions. Je le sais, sur nos bancs, nous avons, les uns et les autres, très peu d'avis réellement tranchés sur le sujet, et ce, malgré de nombreux débats au sein de nos formations respectives, dans nos groupes politiques, sur la base, reconnaissons-le, de données souvent très complexes à objectiver et à croiser avec notre ressenti sur le terrain. Des débats soumis ces derniers mois aussi à une pression plus que forte des opérateurs sur chacune et chacun d'entre nous pour nous amener vers leurs argumentaires, et je vois bien que tout cela nous interroge.

Alors, chers collègues, posons-nous les bonnes questions. Interrogeons-nous sur les besoins en mobilité des Parisiennes et des Parisiens, certes, mais aussi et surtout sur la nécessité de protéger les usagers de l'espace public et les moyens que cela nous conduit à mettre en place pour mieux réguler et mieux contrôler. Aménagements de voiries pour le stationnement, innovations et outils pour prévenir de l'accidentologie, prise en charge des hospitalisations suite à un accident, prédation de matière pour produire les engins, avons-nous aujourd'hui besoin de générer autant de coûts sociaux et écologiques pour un besoin créé par le marché et pas par les usagers ? Un besoin dont la part modale est finalement d'ailleurs assez faible, un besoin largement couvert par les transports en commun et la marche.

Chers élus de la droite parisienne, je n'ai toujours pas compris aujourd'hui quelle était votre position sur le sujet, mais j'ai bien vu que le seul sujet sur lequel vous insistez, c'est, comme toujours, la police, toujours plus d'effectifs, toujours plus de contraventions. Pensez-vous, chers collègues de la droite, que cette inflation de contrôles et son coût pour la Ville et la société, face à un outil que nous subissons, soient normaux ? Pensez-vous, chers collègues de tous bords, que le coût social et écologique induit aujourd'hui par les trottinettes en "free floating" soit tolérable par notre société ?

Nous, Ecologistes, nous ne le pensons pas et je voudrais essayer de vous faire part de ce qui nous conduit à prendre cette position, qui s'appuie sur un constat qui est, pour nous, très spécifique à Paris.

D'abord, nous vivons dans l'une des capitales les plus denses au monde, où l'espace public est déjà ultra-contraint, un espace public grignoté qui pourrait servir à du stationnement vélos, à de la végétalisation ou qui pourrait tout simplement être un espace public dévolu aux piétons. Ensuite, c'est un espace public envahi par des engins qui menacent encore trop la sécurité des usagers sur l'espace public et tout particulièrement les plus fragiles.

Pour les Ecologistes, les trottinettes en "free floating" vont donc à l'encontre d'un objectif majeur de nos politiques publiques, qui est d'apaiser l'espace public. Nous sommes face à un enjeu de sécurité publique lorsque l'on sait qu'un tiers des accidents de trottinette conduisent à des hospitalisations.

Ensuite, les trottinettes en "free floating" sont, pour nous, des engins qui, finalement, carbonent nos mobilités. A Paris, si les trottinettes n'existaient pas, 41 % des usagers auraient marché ou pris un vélo, 34 % auraient pris les transports en commun et seulement 3 % auraient pris un véhicule individuel. L'usage lié aux trottinettes en "free floating" est un non-sens écologique. A Paris, leurs batteries polluent la Seine ou les canaux dans lesquels nous les retrouvons encore beaucoup trop souvent. En Chine, elles polluent les villes dans lesquelles elles sont produites. Leur durée de vie prête à débat, les opérateurs ne sont d'ailleurs pas alignés sur le sujet et les matériaux nécessaires à leur fabrication, tels que l'aluminium, les composants électroniques et les batteries, rendent désastreux leur impact environnemental.

Nous avons enfin un problème de méthode avec les opérateurs, car malgré toutes les demandes formulées depuis 2020, la régulation est pour nous un échec. Les nuisances causées par les trottinettes en "free floating" sont toujours là, les usagers au comportement dangereux sont peu sanctionnés et on trouve, malgré tout, le moyen de détourner le cadre de contrôle mis en place par les opérateurs, et le stationnement reste encore aléatoire en raison de l'imprécision des outils de géolocalisation. Et si la Mairie de Paris a mis en demeure tous les opérateurs de faire évoluer dans le bon sens leur service, les propositions de régulation sont intervenues bien tardivement. Trouvons-nous normal de devoir menacer pour obtenir des réponses ? Nous ne le pensons pas.

Je voudrais conclure mon propos en essayant de vous montrer pourquoi, même si nous reconduisons le contrat avec les opérateurs, nous ne réglerons pas le problème. Si nous cherchons à réguler encore plus, la relation gagnant-gagnant qu'appellent de leurs vœux les professionnels des trottinettes va très vite se heurter au mur du modèle économique. Paris est en effet devenue une vitrine mondiale pour eux. Le fait qu'il n'y ait pas de trottinettes au pied de la Tour Eiffel ou au pied du Sacré-Cœur, cela veut dire qu'il n'y a pas de bonifications dans un appel d'offres ailleurs dans le monde pour exploiter le même type de service, et ce, quel que soit l'argumentaire utilisé pour l'amélioration des mobilités du quotidien.

Allons plus loin. Pensez-vous par exemple que si nous décidions de réduire toujours plus le nombre de trottinettes par opérateur, d'équiper toujours plus les engins d'outils de contrôle pour multiplier les cas d'incivisme sur l'espace public, de mobiliser la police municipale pour que cela soit un réel progrès, que si nous décidions vraiment de faire tout cela, nous serions encore dans un partenariat si gagnant-gagnant pour les opérateurs et pour la Ville ? Croyez-vous que le coût social et écologique en vaille la peine ? Je ne le pense pas. Enfin, pensez-vous que la trottinette en "free floating" soit un mode de déplacement pour les quartiers populaires, sachant que pour un trajet de 30 minutes, le service coûte 8 fois plus cher qu'un Vélib' ? Nous ne le pensons pas.

Nous préférons que Paris dépense du temps à des financements pour apaiser l'espace public, financer son réseau de transports, accompagner les plus fragiles. Mais pas comme cela, pas à ce prix. Madame la Maire, vous l'avez dit, le sujet est celui du modèle de ville que nous voulons pour Paris. En ce qui nous concerne, nous voulons un modèle dans lequel l'espace public est apaisé. Alors, vous l'aurez compris et vous le savez depuis longtemps, les Ecologistes sont cohérents, nous ne souhaitons pas que les contrats avec les opérateurs de trottinettes en "free floating" soient reconduits.

En ce qui concerne la votation citoyenne, nous appelons les Parisiennes et les Parisiens à y participer. Mon collègue Sylvain RAIFAUD y reviendra.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur BADINA-SERPETTE.

La parole est à M. le président du groupe Communiste et Citoyen, M. Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je voudrais tout d'abord saluer cette initiative de votation citoyenne et vous dire que les Communistes sont totalement derrière cette initiative. Nous pensons même que c'est une initiative qu'il faudra renouveler sur d'autres sujets.

Comme l'a dit mon collègue Rémi FÉRAUD, nous avons entendu plusieurs membres du Gouvernement, des Ministres s'opposer à cette votation ou donner des avis. Je pense que la première chose qu'ils devraient faire, et c'est une revendication des Communistes, c'est d'organiser un référendum sur la question des retraites dans notre pays. Il faut cesser d'avoir peur des Français, et quand l'opinion est défavorable à plus de 60 % à une réforme, eh bien il faut consulter.

Je voudrais maintenant dire que cette question des trottinettes, notamment la question de l'occupation de l'espace public, constitue l'une des premières préoccupations des Parisiens, et c'est pour cela que vous avez fait, Madame la Maire, ce choix de consulter les Parisiens sur ce sujet. Mais derrière ce sujet, il y en a d'autres. Je pense aux questions sociales, je pense à l'invasion de "Airbnb" dans notre Capitale. Nous pourrions consulter les Parisiens sur la manière de limiter, voire de réduire la place de "Airbnb" dans notre Capitale. Je pense aussi à la question de l'inflation, galopante, à la question de l'alimentation, sachant qu'aujourd'hui beaucoup de Parisiens sont dans la précarité alimentaire, autant de questions sociales sur lesquelles nous pourrons aller pour les prochaines initiatives.

Paris évolue, notre Ville se transforme et, avec elle, les mobilités évoluent. Nous pensons tout d'abord que le développement des trottinettes à Paris vient de la dégradation des transports en commun. Si nous n'avions pas une dégradation régulière du réseau de bus, du réseau des métros, du réseau des transports en commun et de l'offre de multimodalités, peut-être que les trottinettes n'auraient pas envahi les trottoirs de la Capitale. Les trottinettes ont aussi profité d'un vide juridique des opérateurs en quête de profit, qui ont lancé les trottinettes en libre-service en 2018 aussi, il faut le dire, dans une période où nous avons renouvelé le contrat de Vélib', et à l'époque, les Communistes étaient intervenus à plusieurs reprises lors des séances du Conseil de Paris pour dire que le nouvel opérateur ne rendait pas vraiment les comptes que les Parisiens attendaient. Et c'est dans ce sens que s'est développé le "free floating". Par conséquent, s'il y a "free floating" aujourd'hui, c'est parce qu'il y a une mauvaise qualité de l'offre de services publics de multimodalité, qu'il s'agisse des vélos, des bus ou des métros.

Au cours des mois qui ont suivi et jusqu'à présent, la Ville de Paris s'est battue pour leur régulation. De nombreuses mesures ont été prises, restriction des zones de parking, réduction de la vitesse, limitation du nombre d'opérateurs. Cette régulation était, bien sûr, nécessaire, elle a permis d'améliorer leur disposition dans l'espace public et la sécurité des usagers. Les statistiques le prouvent, la trottinette est aujourd'hui aussi accidentogène que le vélo, et les principaux accidents sont en lien avec des voitures et non pas avec des piétons. La régulation a donc en partie fonctionné, mais n'a pas tout réglé et n'a pas attaqué le cœur du problème.

Le premier est d'abord d'ordre écologique. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, aujourd'hui la durée de vie d'une trottinette électrique est de 18 mois, pour 3.750 kilomètres en moyenne, et elle pollue par l'émission d'environ 130 grammes de CO2 par personne et par kilomètre parcouru. Si elle pollue 3 fois moins qu'une voiture, elle émet sur l'ensemble de sa durée de vie 6 fois plus de CO2 par kilomètre que le métro. Et si on la compare au vélo, cela "explose" les chiffres.

Selon différentes modélisations, en prenant en compte l'impact de la manufacture et la gestion de la flotte, les trottinettes partagées à Paris auraient généré environ 13.000 tonnes de gaz à effet de serre supplémentaires en un an, soit l'équivalent des émissions annuelles d'une ville française de 16.000 habitants. Nous touchons là à un des cœurs du problème, car si les transports représentent 14 % de nos émissions de gaz à effet de serre et sont donc un levier dans la transition écologique, les trottinettes ne semblent pas y contribuer positivement. Pourquoi ? Parce que seule une petite partie des transports effectués aujourd'hui en trottinette était hier effectuée en voiture, en moyen de transports non polluants, transports en commun mais aussi à pied, et il faut aussi penser, bien sûr, aux piétons. Aujourd'hui, deux tiers des utilisateurs proviennent du métro et du R.E.R., un quart du vélo et de la marche. Quant à ceux qui proviennent de la voiture, ils ne représentent que 7 % des kilomètres parcourus en trottinette.

Cela pose donc une question : pourquoi un certain nombre de Parisiens ont déserté les transports en commun pour préférer les trottinettes ? La réponse est simple : l'amplification du phénomène de trottinettes en libre-service correspond à la période de dégradation massive et accélérée de nos transports en commun. Depuis des mois, nous le faisons remarquer à chaque Conseil et nous voulons, une fois de plus, le signifier, nous nous opposons à la privatisation, qui ne va qu'amplifier cette dégradation. Nous saluons d'ailleurs la tribune signée très largement et appelant à un report de cette mise en concurrence.

Le deuxième problème, Madame la Maire, est celui de la santé de nos concitoyens. Aujourd'hui, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, 95 % de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de sa santé par un manque d'activité physique régulière et un temps trop longtemps passé assis. L'agence estime même que 38 % des adultes se trouvent en position de sédentarité assis ou couchés, passifs plus de 8 heures par jour. Pour les Français les moins actifs, cela augmente le risque de mortalité de 40 %. Les recommandations sont simples : pratiquer 30 minutes 5 fois par semaine une activité cardiovasculaire respiratoire, comme monter des escaliers, faire du vélo, courir ou marcher.

Le troisième problème concernant les trottinettes, c'est le modèle économique. Nous sommes ici face à des opérateurs porte-parole de l'ubérisation. Derrière ces nouveaux modes de consommation, c'est un véritable capitalisme de plateformes qui a pris place, avec des plateformes numériques de travail qui façonnent non seulement beaucoup nos activités au quotidien, le monde du travail, mais aussi notre modèle de société. En 2019, un scandale avait éclaté concernant les conditions de travail des "juicers", ces travailleurs ubérisés qui rechargent les trottinettes. A l'époque, la plateforme fournissait 6 chargeurs, mais c'était à des autoentrepreneurs d'acheter les leurs, jusqu'à 30 par jour, dans le cadre d'un système de concurrence installé entre eux afin d'avoir un maximum de trottinettes à recharger et donc d'optimiser les bénéfices.

Nous sommes ici…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je termine… ici à mille lieues d'un modèle communiste que nous portons pour la société, celui de l'humain et de la planète.

Je conclurai en vous disant que, pour nous, la réalité, c'est une reprise en régie et c'est un système multimodal à l'échelle de ce que l'on connaît avec Vélib'/Autolib' et pourquoi pas, demain, Trotlib'.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe "Indépendants et Progressistes", président du groupe.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis l'annonce d'une votation sur l'avenir des trottinettes en libre-service le 2 avril prochain, j'ai entamé une démarche de consultation, une démarche modeste mais utile qui m'a permis d'échanger avec différents acteurs, habitants, associations, collectifs, opérateurs, de me forger une intime conviction et d'établir avec vous quelques constats.

Le premier constat est celui du manque de moyens mis dans l'organisation de cette votation.

Un manque d'anticipation, d'abord. La votation aura lieu le 2 avril, soit le même jour que le Marathon de Paris. Certes, toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ne font pas le marathon, mais vous conviendrez avec moi qu'organiser une votation le même jour qu'un événement sportif parisien parmi les plus importants de l'année n'est pas le meilleur moyen d'assurer dans de bonnes conditions l'accessibilité à l'élection.

Ensuite, un manque de communication. Malheureusement, aucune campagne d'information grand public n'est prévue à ce stade. Pourquoi ? Nous croyons en la force de la démocratie participative. Ainsi, notre collègue maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT, propose d'aller plus loin en laissant la possibilité aux maires d'arrondissement d'adosser une question d'intérêt local au référendum organisé par la Ville et en faisant acter que dans le 5e, elle portera le 2 avril sur la piétonisation et la végétalisation de la rue Mouffetard.

Enfin, un manque de moyens structurel. Vous avez prévu d'ouvrir 203 bureaux de vote ; c'est seulement 22 % des bureaux de vote de Paris. Cela veut dire que la grande majorité des Parisiennes et des Parisiens ne voteront pas dans leur bureau de vote habituel et pas toujours à proximité de leur lieu d'habitation. Je réitère donc ma proposition d'ouvrir au moins 50 % des bureaux de vote ou de garantir un vote électronique fiable.

Madame la Maire, comment assurer aux Parisiennes et aux Parisiens la liberté de circuler dans leur ville ? Comment garantir un modèle de mobilité durable, attractif et accessible au plus grand nombre ? La position que vous défendez a le mérite d'être claire : n'ayant pas réussi à réguler et à organiser les trottinettes en libre-service à Paris, vous défendez maintenant leur interdiction pure, simple et totale. La gestion de la Ville, ce n'est pas tout ou rien. Interdire n'est jamais un choix de gouvernance, mais plutôt, pour nous, un acte d'impuissance. A moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et dans une situation où les transports en commun fonctionnent difficilement, je pense pour ma part qu'interdire les trottinettes, utilisées par des centaines de milliers d'usagers à Paris, serait une erreur.

Ce que nous pensons, c'est que malgré nos alertes répétées sur les difficultés créées par les trottinettes, vous n'avez pas réussi à bien organiser l'espace public. Ce que nous pensons, c'est que l'absence de volonté politique pour renforcer la police municipale parisienne n'a pas permis de délivrer les indispensables sanctions aux contrevenants au comportement dangereux. Ce que nous pensons, c'est que l'impératif écologique implique d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les nuisances liées au trafic. Oui, bien sûr, le vélo et la marche sont les solutions évidentes, mais la trottinette en libre-service ne doit pas être négligée si elle permet d'inciter les usagers à délaisser les transports polluants, comme le montre votre étude de mai 2022, et à partager des engins plutôt qu'à en acheter personnellement. Ce que nous pensons, c'est que la mise en place de solutions ambitieuses est possible pour corriger les dysfonctionnements et qu'il est possible d'aller plus loin dans la sécurité des usagers et des piétons, comme le demande régulièrement la maire du 9e arrondissement Delphine BÜRKLI. Car pour nous, liberté et responsabilité sont deux principes qui se complètent.

Nous vous proposons donc le renforcement de la limitation de vitesse dans certaines zones géolocalisées, l'interdiction de circuler dans les rues piétonnes, le développement massif de l'apprentissage du savoir rouler dans les écoles parisiennes, l'obligation de doter toutes les trottinettes de la technologie qui rend impossible aux utilisateurs de se maintenir à deux sur un même engin, l'intégration des trottinettes électriques dans une économie circulaire en demandant aux opérateurs des exigences durables et fortes en faveur de la diminution du coût carbone de chacune des étapes de la vie de ces engins, enfin la création de vraies places de parking unitaires, qui garantiraient un meilleur ordonnancement logistique et visuel des véhicules en libre-service.

Enfin, si je voulais résumer les positions de fond que j'ai entendues ce matin, pour la majorité municipale, ce serait un peu "on veut totalement arrêter sans véritablement préparer la suite", et chez certains LR, c'est un peu "eh bien, eh bien, eh bien"... Je n'ai pas très bien compris, ce n'est pas très clair.

Gouverner, c'est choisir, et choisir, c'est renoncer. Ainsi, mon engagement est clair : oui à la liberté de se déplacer, avec une vraie régulation et une véritable capacité à prendre ses responsabilités. Si d'autres villes en France et dans le monde ont réussi à faire des trottinettes un véritable libre-service, pourquoi Paris ne pourrait pas y arriver ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Cinq ans après l'arrivée des trottinettes en libre-service, voici le bilan, votre bilan : la chaussée comme les trottoirs parisiens s'est transformée en jungle urbaine anxiogène, les accidents ont augmenté, avec 710 blessés en 2022 et 8 personnes malheureusement décédées dans l'agglomération parisienne, les règles les plus élémentaires du Code de la route ne sont pas respectées et le stationnement anarchique devient la règle sur l'espace public. Pointer du doigt les mauvais usages serait nier la responsabilité de la Ville en la matière.

La dégradation de la voirie rend ces véhicules légers particulièrement vulnérables. L'absence de régulation et de verbalisation, et ce, malgré les leviers qu'offre la réglementation, n'aide pas. Les trottinettes, en tant qu'offre de micro-mobilité, peuvent avoir un intérêt, notamment en termes de report modal, même si nous avons beaucoup à redire sur le modèle tant social qu'environnemental.

Mais ce ne sont pas les trottinettes qui, intrinsèquement, posent problème. D'ailleurs, leur intégration se passe merveilleusement bien à Roubaix, Saint-Quentin ou à Grenoble. Ce sont bien les conséquences de l'incapacité parisienne à assurer une intégration sécurisée dans l'espace public qui posent problème. Pourtant, nous avons essayé de vous convaincre de réguler. Depuis mars 2018, ce ne sont pas moins de 7 vœux que nous avons déposés pour renforcer la sécurisation de l'intégration des trottinettes en libre-service, pour demander un meilleur pilotage des contrats liant la Ville aux opérateurs sur le respect du Code de la route et le contrôle des zones de stationnement, pour exiger une véritable verbalisation à travers l'identification des trottinettes ou encore pour demander l'interdiction de leur utilisation par les mineurs, 7 vœux dont beaucoup ont été repris par vous-même, semblant signifier une volonté de la Ville de réguler les trottinettes en libre-service.

Cinq and plus tard, le constat est sans appel, la Ville est incapable de gérer les contrats avec ses opérateurs et d'assurer la régulation qu'elle s'est pourtant elle-même engagée à mettre en place. Parce que, oui, quand on accompagne l'arrivée d'une innovation, sa responsabilité, c'est de se donner les moyens d'une bonne intégration.

Face au constat de votre échec, nous vous avons demandé en novembre dernier d'en tirer toutes les conséquences en mettant fin aux contrats liant la Ville aux opérateurs. Et en janvier, patatras, vous annoncez une votation. Bref, vous vous défaussez sur les Parisiens pour prendre une décision difficile.

Quant à la votation, elle est à l'image de la gestion des contrats avec les opérateurs : manque d'anticipation et de concertation et, ce matin, un Conseil de Paris mis devant le fait accompli. Il faut dire effectivement que cela fait 3 mois que vous n'avez pas daigné nous rassembler.

Je ne reviendrai pas sur les conditions rocambolesques de l'organisation de cette votation, un jour de Marathon de Paris dans seulement 21 lieux, et sur l'incongruité du débat de ce matin à moins de 3 semaines de cette consultation fantoche avec des règles déjà fixées. Une consultation donc qui ne servira à rien, le règlement de celle-ci étant d'ailleurs assez clair sur ce sujet, mais qui aura en revanche un coût bien réel pour le contribuable. Demander leur avis aux Parisiens, oui, mille fois oui, y compris sur des projets locaux, mais encore faut-il qu'ils puissent réellement avoir leur mot à dire. D'une certaine manière, la question aurait dû être : "Faites-vous confiance à la Maire de Paris pour réguler le service des trottinettes en libre-service ?" La question comme la réponse apportée auraient été plus claires.

Au-delà de cette nouvelle illustration de votre incapacité à assumer vos échecs et à prendre les décisions qui en découlent, nous sommes inquiets des conséquences de cette parodie de concertation. Si les Parisiens répondent contre les trottinettes et actent donc l'échec de votre politique, on se privera à un an des J.O. d'une offre de mobilité et les trottinettes personnelles se multiplieront alors même que le service Vélib' n'est toujours pas à la hauteur. Et si

les Parisiens répondent en faveur des trottinettes, quelle sera la marge de manœuvre de la Ville pour négocier avec les opérateurs ? Nulle.

Finalement, face, la pacification de l'espace public perd, pile, l'anarchie urbaine gagne. Au groupe MoDem, nous n'avons donc pas changé d'avis et nous continuons de considérer que votre incapacité à réguler cette offre de mobilité doit conduire à y renoncer. Mais il serait illusoire de penser que cela suffira à apaiser l'espace public, à donner une place à chacun et à protéger les plus fragiles. C'est un schéma global des déplacements dont nous avons urgemment besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il était temps, j'ai envie de dire, non pas que j'arrive, encore que… Il était temps que le débat ait lieu sur l'interdiction des trottinettes en libre-service. En 2019, oui, Danielle SIMONNET avait déjà pris position sur l'interdiction des trottinettes en "free floating". A l'époque, Madame HIDALGO, vous répondiez "régulation plutôt qu'interdiction". Aujourd'hui, force est de constater que la régulation ne marche pas. Nous disions déjà, il y a 4 ans, qu'il n'était pas possible d'organiser de manière apaisée le partage de la voirie et du stationnement avec les trottinettes en libre-service, même en régulant. Nous sommes sceptiques encore aujourd'hui sur le bilan écologique des trottinettes si on intègre l'intégralité de leur cycle de vie, leur fabrication, leur utilisation, leur durée de vie et le recyclage de leur batterie au lithium. Et si on regarde aussi le report modal, on voit que le report de la voiture vers la trottinette est minime.

Mais au-delà du problème de fond, il y a un problème de forme avec cette consultation. Oui, mille fois oui, évidemment, sur le principe d'associer le public à la conception, à l'élaboration d'une politique publique, mais quand on parle innovation démocratique, Madame HIDALGO, il faudrait faire attention à ce qu'il y ait un débat au sein du Conseil de Paris sur les modalités d'organisation de cette votation. Il faudrait faire attention aussi qu'il y ait un peu plus de 3 semaines pour un vrai débat éclairé ! La démocratie participative ne doit pas être un gadget, un coup de "com'" auquel on fait appel quand cela nous arrange. Pourquoi ne pas l'avoir fait sur les J.O. ? Pourquoi ne pas le faire sur l'interdiction de "Airbnb" à Paris ? Ce moment démocratique pourrait être l'occasion de clarifier le débat, de faire délibérer les habitants de manière éclairée. Il risque de n'être rien de tout cela, un débat "Twitter" peut-être, un échange de "punchlines". Quel crève-cœur !

Alors oui à cette votation malgré tout, mais dans un moment où la démocratie est bloquée et dévoyée à l'Assemblée et au Sénat dans le pays…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - … nous aurions pu faire mieux ! Dommage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Je vais dire à mon collègue que l'on va faire attention, on va l'écouter, on va faire très attention.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons engagé, Madame la Maire, avec vous, depuis un certain nombre d'années, une révolution écologique dans notre belle ville afin de lutter contre la pollution, d'améliorer la santé et le bien-être des Parisiennes et des Parisiens et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, entre autres actions, nous avons mis en place une politique volontariste visant à réduire la place de la voiture dans la ville et pour la diversification et le développement des moyens de transport propres : marche à pied, vélo, transports en commun, scooters électriques, trottinettes.

Cette révolution impacte beaucoup l'espace public, qui se transforme et évolue tous les jours : rues aux écoles interdites aux voitures et rendues aux enfants et aux familles, élargissement des trottoirs pour plus de confort pour les piétons, plantations d'arbres avec, à terme, une multiplication par deux de leur nombre pour que notre ville soit plus respirable, division par deux du stationnement de voitures en surface, multiplication des pistes cyclables, et j'en passe. Il est vrai que cela représente beaucoup de nouveautés pour les Parisiennes et les Parisiens, avec de nouveaux usages, de nouvelles habitudes à prendre, de nouveaux réflexes à acquérir, ce qui ne va pas sans mal, nous le reconnaissons.

Et force est de constater que malgré toute notre bonne volonté, malgré tous les efforts de régulation engagés depuis 2019 par la Ville de Paris, nous voyons bien, tous, que l'usage des trottinettes en libre-service, malgré leur popularité auprès de certains adolescents, pour lesquels, je le rappelle, ce mode de déplacement est interdit, et de certains jeunes, continue à générer des désagréments pour les piétons et représente un danger pour les utilisateurs les plus jeunes, puisque nous avons un fort taux d'accidentologie, comme cela a été dit.

Cette question de la place des trottinettes en libre-service est d'actualité et on peut dire, même, que c'est la question qui se pose à nous en ce moment, clé de la révolution écologique de l'espace public parisien qui court.

C'est d'ailleurs ce qui ressort des résultats des Dialogues Parisiens, démarche consultative conduite par Anouch TORANIAN et la DDCT auprès de 140.000 Parisiennes et Parisiens.

C'est pourquoi, avec le groupe Paris en commun, nous pensons, comme vous, Madame la Maire, qu'il est pertinent et cohérent, avec notre volonté d'associer autant que faire se peut les Parisiennes et les Parisiens à la décision politique, d'innover au niveau démocratique et de mener une consultation sur cette question "pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris ?". Cette consultation sera l'occasion pour les uns et les autres d'avancer leurs arguments, pour le plus grand nombre de Parisiens, seniors, jeunes, familles, de se saisir de ce sujet qui est au cœur de nos modes de déplacement quotidiens et d'en débattre, d'en faire la publicité et de faire en sorte que l'opinion publique se saisisse de ce sujet central de la mobilité et de la régulation de l'espace public.

Madame la Maire, je disais dans mes propos liminaires que nous menions à vos côtés une révolution écologique urbaine. Rappelons-nous la vague de contestation qui a suivi les décisions non concertées de réduire de 10 kilomètres/heure la vitesse sur les routes départementales de France - les Gilets jaunes. La question de la mobilité comme celle de la santé, de l'isolation thermique des logements et du pouvoir d'achat sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique. Aucun de ces sujets n'est un petit sujet. Et ce sujet qui paraît minime est en réalité d'importance par son actualité et parce qu'il touche à la place des piétons à Paris. Rappelons que la marche est la championne des mobilités dans notre belle ville.

Pour finir, faut-il adjoindre à la consultation du 2 avril des consultations locales ? Nous pensons que non, car cela pourrait brouiller le débat. Pour une première consultation, nous préconisons de rester concentrés sur notre sujet. Nous tirerons ensuite les leçons de cette première pour faire encore mieux la prochaine fois.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame AKKARI.

M. JEANNETÉ pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur David BELLIARD.

Je vais être direct comme je le suis à chaque fois, oui, cette votation est le résultat de votre échec à encadrer et à réguler l'usage des trottinettes et plus généralement à pacifier l'espace public parisien.

Tout commence en 2018 lors de l'arrivée de cette nouvelle mobilité à Paris, nouvelle mobilité que vous appeliez à l'époque, et je cite vos mots, "apaisée, douce, écologique et pleine d'avenir". Vous saviez pertinemment, Monsieur David BELLIARD, qu'une nouvelle mobilité doit être encadrée, régulée dès le départ, sinon elle devient source de désordre et de pagaille. Au contraire, vous n'avez rien anticipé, vous n'avez rien fait, vous vous êtes contenté de poser au milieu de ces nouveaux engins pour leur souhaiter la bienvenue.

Alors, j'anticipe déjà votre réponse : "Oui, mais en 2018, la loi L.O.M. n'avait pas été votée, je ne pouvais rien faire." Non, Monsieur David BELLIARD, rien ne vous empêchait de prendre un arrêté municipal, même, en liaison avec la Préfecture, un arrêté préfectoral pour déjà encadrer a minima sa circulation. Mais rien de tout cela, bien sûr. Résultat, on a vu cette année-là tout ce que l'on peut imaginer de pire dans un espace public, des circulations dans tous les sens, sans respect, et des stationnements, en voici, en voilà. Cette année-là a été fatale pour l'image des trottinettes et elle est restée gravée dans la mémoire des Parisiens.

Votre gestion est incompréhensible. Incompréhensible est votre gestion même au quotidien de cette mobilité, une fois l'appel d'offres réalisé. A ce titre, Monsieur David BELLIARD, j'ai une seule question à vous poser : pourquoi cette absence de dialogue avec les 3 opérateurs ? J'ai ouï dire que votre collègue écologiste à la mairie de Lyon, qui, je le rappelle, vient de renouveler pour 4 années le contrat des trottinettes en libre-service, tout comme les villes écologistes de Bordeaux ou de Grenoble, reçoit les opérateurs quasiment tous les mois dans son bureau pour faire le point sur ce qui va et ce qui ne va pas. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

Vous deviez en principe réunir tous les trimestres un comité de pilotage avec les opérateurs. Celui-ci ne s'est pas réuni - écoutez-moi bien - depuis novembre 2021, soit bientôt un an et demi. Comment ne pas penser, Monsieur David BELLIARD, que vous avez laissé pourrir la situation, enfermé dans votre tour d'ivoire, refusant d'assumer le dialogue et votre rôle de régulateur ?

Incompréhension quant à votre manque de transparence. Le bureau de recherche "6t" vous a remis un rapport en mai 2022, il y a bientôt un an. Ce rapport, vous prenez soin de le garder sur votre bureau, ou, plutôt, vous l'enfermez soigneusement dans un coffre secret, tellement secret que ni nous-mêmes, les élus, ni les opérateurs n'avons pu l'obtenir malgré nos nombreuses demandes. Il a fallu des indiscrétions dans la presse pour en connaître les grandes lignes : les étudiants et les femmes, grands utilisateurs de ces trottinettes, et les Vélib' beaucoup plus accidentogènes que les trottinettes.

Avec le groupe Changer Paris, nous demandons la publication de l'ensemble des études qui vous ont été adressées sur les mobilités à Paris. Les Parisiens ont droit à la transparence, à être pleinement informés et éclairés sur les enjeux de cette votation.

Monsieur David BELLIARD, votre obsession d'une ville 100 % vélo, ce qui, vous le savez, est impossible, et votre objectif - louable, d'ailleurs - de rattraper le retard pris par Paris dans le développement du vélo vous font oublier l'essentiel : une ville et son espace public doivent se construire en harmonie avec l'ensemble de ces mobilités : le piéton d'abord, oublié de tous vos plans, les deux-roues motorisés, les vélos, les V.A.E., les transports et, que vous le vouliez ou non, la voiture.

Aujourd'hui, vous vous servez des trottinettes comme d'un bouc émissaire, comme si elles étaient seules coupables du chaos dans l'espace public. Mais je vous le dis clairement, l'interdiction des trottinettes en libre-service ne réglera pas la pagaille dans l'espace public. La position du groupe Changer Paris, et je m'aperçois que la majorité présidentielle vient de faire un copier-coller de nos propositions - merci, Monsieur BOURNAZEL -, vous la connaissez : au lieu d'interdire, il est préférable d'anticiper, de réguler et d'encadrer. Nous le répétons depuis longtemps et nous avons fait l'année dernière des propositions très concrètes en ce sens et reprises par les opérateurs, il faut immatriculer pour responsabiliser les conducteurs, interdire l'utilisation aux mineurs avec scannage de la pièce d'identité, créer des zones de ralentissement à 10 kilomètres/heure, etc. Elles ont été reprises par les opérateurs.

J'aurais aimé d'ailleurs que les opérateurs retiennent une de nos propositions, celle d'obliger les futurs utilisateurs à effectuer un test de Code de la route sur leur portable au moment de prendre leur abonnement. En effet, ils sont nombreux à ne pas être titulaires du permis de conduire et donc à disposer de connaissances très vagues du Code de la route. J'aurais souhaité que vous, Monsieur David BELLIARD, vous reteniez une de nos propositions, celle d'augmenter légèrement les espaces de stationnement en concession pour éviter ces amas de trottinettes les unes contre les autres, mais vous m'aviez répondu il y a quelques mois déjà : "Pas question, puisque nous allons les interdire."

Encore une fois, j'ai le regret de vous dire que cette interdiction ne réglera rien. L'interdiction des trottinettes en libre-service ne signifie pas la suppression de toutes les trottinettes électriques à Paris, loin de là. Chaque année, ce sont environ un million de trottinettes électriques qui sont vendues en France, un marché en pleine expansion. Et toutes ces trottinettes appartenant à des particuliers pourront continuer à circuler dans Paris après l'interdiction des trottinettes en libre-service. Il y en aura d'ailleurs sûrement davantage, les chiffres commençant à être à la hausse.

Vous allez donc, Monsieur David BELLIARD, échanger les trottinettes en libre-service, sur lesquelles vous pouvez facilement exercer une régulation, par des trottinettes personnelles, sur lesquelles vous n'aurez aucune maîtrise. Vous allez échanger les trottinettes en libre-service, bridées à 20 kilomètres/heure, voire à 10 kilomètres/heure dans 700 zones dans Paris grâce à la géolocalisation, par des trottinettes personnelles, limitées en principe à 25 kilomètres/heure mais dont certains modèles débridés vont atteindre plus de 80 kilomètres/heure. Monsieur David BELLIARD, vous allez échanger les trottinettes en libre-service, interdites aux moins de 18 ans, par des trottinettes personnelles qui peuvent être conduites par des mineurs de 16 ans. Monsieur David BELLIARD, vous allez échanger les trottinettes en libre-service, qui sont toutes assurées par les opérateurs, par des trottinettes personnelles, dont - les chiffres des assureurs le prouvent - 38 % ne seraient pas assurées par le propriétaire. Enfin, vous écartez les trottinettes en libre-service, toutes immatriculées depuis décembre dernier, pour des trottinettes personnelles, sans aucun moyen d'identification, ce qui ne va pas faciliter la tâche des forces de l'ordre.

Pour faire respecter les règles nécessaires à un partage apaisé de l'espace public, il faut mettre fin au climat d'impunité à l'égard des usagers de vélos et de trottinettes auteurs d'infractions au Code de la route. Nous appelons à un renforcement des contrôles par la police municipale et la police nationale, en particulier de l'interdiction de circuler sur les trottoirs et du respect des feux tricolores.

Nous avions d'ailleurs demandé un bilan des verbalisations émises par la police municipale, que vous ne nous avez toujours pas fournies, Monsieur Nicolas NORDMAN. Trois mois après la mise en place d'une immatriculation sur toutes les trottinettes en libre-service, la police municipale - écoutez bien - n'a toujours pas demandé aux opérateurs la moindre identification d'un seul auteur d'infraction. Dans le même temps, je le rappelle, la Ville de Paris a dressé près de 300.000 P.V. aux automobilistes "via" la vidéo-verbalisation, avec l'objectif de la doubler en 2023.

Pour conclure, Monsieur David BELLIARD, oui, comme beaucoup ici sur ces bancs, nous regrettons ce manque d'anticipation, ce manque de régulation, ce manque d'encadrement qui aurait permis de construire, avec toutes les mobilités, un espace public harmonieux où chacun y trouve sa place.

Ah, j'oubliais votre dernier argument : les trottinettes électriques ne sont plus écologiques, je l'ai entendu par-ci, par-là. Mais elles l'étaient il y a 5 ans. Elles ne le sont plus aujourd'hui ? Allez comprendre. Là, désolé, mais je vous laisse avec vos propres contradictions et, surtout, en parler avec vos collègues écologistes de Grenoble, de Bordeaux ou de Lyon.

Vous l'avez compris, nous ne donnons aucune consigne de vote, pour ou contre. Chacun est libre d'aller ou de ne pas aller voter. Sachez quand même, puisque vous demandez aux Parisiens de se déplacer dans un seul lieu par arrondissement - bonjour la ville du quart d'heure ! - pour, a priori, ensuite, ne pas tenir compte de leur avis, que nous demandons, comme l'a fait Rachida DATI, que ce vote ne soit considéré comme valable que si au moins 25 %...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur JEANNETÉ…

M. Nicolas JEANNETÉ. - … des Parisiens se déplacent…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … il faut conclure.

M. Nicolas JEANNETÉ. - … pour aller voter.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Frédéric BADINA a exposé la position de notre groupe sur la question des trottinettes, et je n'y reviendrai pas. Pour ma part, je voudrais parler de l'usage du référendum dans la démocratie parisienne.

J'ai été surpris, comme beaucoup, d'apprendre que la question du maintien ou non des opérateurs privés de trottinettes allait être soumise au vote. Ma première réaction a été de me dire : mais pourquoi choisir ce sujet ? Pourquoi ne pas assumer une position soutenue clairement par une grande partie de la population parisienne et dans la majorité parisienne ? Pourquoi choisir ce sujet, alors que le référendum annoncé de longue date sur "Airbnb", qui est un sujet autrement plus structurant pour lutter contre la spéculation immobilière, l'appauvrissement du parc locatif et la "disneylandisation" de notre ville, n'a pas encore pu être organisé ?

Au-delà du scrutin du 2 avril, la question que nous nous posons est : quelles sont les garanties qu'il faudrait prendre pour organiser de futures votations ? C'est pour cela que notre groupe a déposé un vœu pour demander une évaluation du dispositif qui a été mis en place, car la méthode utilisée diffère significativement de ce qui a été mis en place pour le budget participatif ou pour la votation citoyenne sur le Plan Climat qui avait été organisée en 2018. Dans les deux cas, le vote avait eu lieu pour partie à l'urne et pour partie en ligne, sur une période de plusieurs jours, et le corps électoral était constitué de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens âgés de plus de 15 ans, sans condition de nationalité.

Il est clair que les enjeux économiques sous-jacents sont significatifs et que cela justifie une modalité qui recoure à des urnes physiques et à des listes d'émargement contrôlées comme le sont les listes électorales, et nous souhaitons pouvoir avoir aussi une discussion sur cette question. Le comité d'éthique mis en place pour cette votation est évidemment quelque chose de très important, mais peut-être que l'on aurait pu le rapprocher aussi de la Commission parisienne du débat public, qui existe dans notre collectivité de longue date.

Il est maintenant indispensable de donner un cadre commun à l'ensemble des votations organisées à Paris et je voudrais parler également de la façon de poser les questions. La mise aux voix d'un sujet doit faire l'objet d'une analyse argumentée pour bien comprendre les différentes options et leurs implications, identifier les points de clivage réels et formuler alors des questions référendaires pertinentes. Cette étape préalable est indispensable pour s'assurer que les choix à faire sont clairs et que chacune et chacun pourra se les approprier et se positionner. Les arguments de part et d'autre devraient être portés à la connaissance des électrices et des électeurs et être diffusés largement dans les boîtes aux lettres. Pour faire ce travail, l'Assemblée citoyenne de Paris, constituée de personnes tirées au sort, pourrait être un bon cadre après analyse des arguments des parties prenantes, l'audition d'experts, d'élus, d'agents de la Ville pour faire ce travail de défrichage de question.

Reste la question de la mise à l'agenda. Pourquoi tel sujet plutôt que tel autre ? Pourquoi est-ce que les personnes qui ne sont ni tirées au sort ni élues ne pourraient pas faire des propositions à soumettre au débat et éventuellement à référendum ? C'est la raison pour laquelle notre vœu demande que l'on puisse réactiver significativement, mettre en avant le droit de pétition, pour qu'une pétition ayant obtenu plus de 5.000 signatures fasse l'objet d'une inscription obligatoire au programme de l'Assemblée citoyenne qui pourra elle-même décider de soumettre certains sujets à votation.

Nous sommes évidemment favorables à l'organisation de référendums locaux. Cela a été fait dans la période récente, dans le 19e, par exemple, pour ce qui concerne l'avenue de Flandres. Si la votation est un outil intéressant pour trancher des options, elle ne peut se substituer ni à la recherche préalable d'une forme de consensus, ni à la prise de responsabilité par les exécutifs.

Je voudrais terminer par un dernier mot pour vous dire que la Ville de La Courneuve organise depuis le début de ce mandat une votation annuelle qui a permis de décider notamment en 2022 de l'arrivée de Vélib' dans la commune. C'est une bonne nouvelle. Comme quoi, les sujets de mobilité sont des sujets qui mobilisent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Dernier orateur de ce débat avant les réponses de l'Exécutif, Boris JAMET-FOURNIER pour le groupe Paris en commun. Je crois que vous avez un peu plus de trois minutes.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nos débats se terminent effectivement sur ce sujet. Je crois qu'ils ont fait la démonstration qu'avec votre initiative, Madame la Maire, vous avez saisi un moment politique. D'abord, bien sûr, parce qu'il a fallu attendre l'organisation par vos soins, Madame la Maire, d'une votation sur les trottinettes pour que le Ministre en charge, qui n'est peut-être pas dénué d'intentions sur Paris, fasse l'annonce il y a une semaine, en tout et pour tout une semaine, d'un plan national d'action sur le sujet qui, comme on l'a dit, existe depuis 5 ans, alors même que depuis 5 ans - je vais y revenir -, nous avons tant agi pour réguler cette mobilité nouvelle. Espérons du moins que cette réforme-là, celle sur les trottinettes au niveau national, ne mettra pas des millions de gens dans la rue, au passage. Mais c'est un à-côté.

Surtout, cette votation se saisit de l'enjeu des mobilités urbaines sur de courtes distances, là où chaque jour nous regagnons de l'espace pour les piétons, pour les usagers des transports en commun, pour les cyclistes. Je pense notamment à la refonte du plan de circulation du Marais, menée par Ariel WEIL, en anticipation du lancement de la zone à trafic limité à Paris Centre. Et c'est avec le même Ariel WEIL que nous avions ouvert la voie, dans le 4e arrondissement, à la régulation de ce qu'il faut bien appeler l'anarchie qui avait été créée par le déferlement des trottinettes en "free floating" il y a 5 ans.

Par conséquent, non, Monsieur JEANNETÉ, il n'est pas vrai de dire que nous n'avons rien fait du tout depuis 5 ans, et je m'en vais vous le démontrer. Nous, élus de Paris, avons effectué un travail d'abord contre les opérateurs de trottinettes en "free floating", puis avec eux, pour créer des zones de stationnement dédiées, ce que nous avons fait dans le 4e et expérimenté, alors qu'il n'y avait aucun cadre légal. C'était quelques mois après l'arrivée des trottinettes. Le lancement d'un appel à concurrence, évidemment on en a parlé. Les "slow zones" à 10 kilomètres/heure, les "no-go zones" dans les parcs et jardins, d'autres points également sur la conduite à deux personnes, et la police municipale qui aujourd'hui est forte de 1.000 agentes et agents et qui est compétente pour verbaliser les infractions aux règles de circulation et de stationnement. Donc non, nous n'avons pas "rien fait". Nous n'avons pas été impuissants et nous avons démontré que nous pouvions réguler ces trottinettes.

Maintenant, le jeu en vaut-il la chandelle ? Faut-il continuer avec ces contrats ? Bien sûr, il faut laisser les urnes s'exprimer, mais ma conviction profonde est que non, nous ne pouvons pas continuer avec les trottinettes en "free floating" pour des arguments qui ont été exposés, des raisons sociales, des raisons environnementales, des raisons de sécurité, des raisons d'encombrement de l'espace urbain aussi évidemment, car c'est très important à Paris Centre, mais aussi et surtout parce que ce n'est pas vraiment le modèle de ville que l'on souhaite. En effet, on le sait, la trottinette en libre-service n'encourage pas la démotorisation des Parisiennes et des Parisiens que nous souhaitons appeler de nos vœux, et cette trottinette remplace en premier lieu des modes actifs que nous souhaitons au contraire prioriser, la marche, les modes collectifs. Dès lors, je pense que l'on a de très bonnes raisons de ne pas voter la reconduction de ces contrats.

J'en termine. Ce sera donc le 2 avril, en mairies, en mairies au pluriel, à Paris Centre, car nous aurons 4 lieux de vote dans la mairie de Paris Centre et dans les anciennes mairies des 1er, 2e et 4e arrondissements. C'est ce que les agentes et agents de la Mairie de Paris Centre peuvent proposer à nos 100.000 habitants, répondant aussi à leurs préoccupations et ouvrant peut-être la voie à de prochaines votations sur d'autres sujets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour ce débat, cet éclairage des positions des uns et des autres, argumentées pour beaucoup d'entre vous.

Je donne maintenant la parole, pour vous répondre, à Anouch TORANIAN, ensuite à David BELLIARD, puis à Nicolas NORDMAN.

Anouch.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Cette votation citoyenne est une preuve supplémentaire, s'il en fallait, de l'ambition que porte la Maire de Paris en matière de participation citoyenne. Convaincus que les...

Un peu de respect, s'il vous plaît, Monsieur JEANNETÉ, merci.

Convaincus que les citoyens sont les experts de leur quotidien, nous leur donnons toujours plus le pouvoir de décider et d'agir à nos côtés, afin que leurs avis et leur créativité impactent significativement notre action municipale. C'est dans cette perspective que nous vous présentons aujourd'hui cette votation, inédite à Paris, où les Parisiennes et les Parisiens devront donner leur avis sur la poursuite ou non de la présence des trottinettes en libre-service.

Cette votation s'inscrit pleinement dans la vision que nous portons de la participation citoyenne, celle d'un dialogue continu entre démocratie participative et démocratie représentative, qui tranche avec la sensation de nos concitoyens d'une démocratie à éclipses. Et je le dis à celles et ceux qui chercheraient à faire peser le doute, dialoguer ne veut pas dire renoncer à son pouvoir de décision ni fuir ses responsabilités. Dialoguer suppose au contraire de décider, à la lumière de l'expertise et des aspirations des citoyens, et faire ainsi le juste choix. N'est-ce pas, finalement, le sens premier de la démocratie ?

Nous sommes portés par cette ambition de renforcer notre démocratie parisienne et notre détermination est double : innover dans le choix de nos dispositifs, évaluer et enrichir notre action municipale. C'est la raison pour laquelle nous prenons l'engagement, "via" un vœu de l'Exécutif, d'abord d'établir un bilan de la votation et de définir une méthodologie pour organiser les futures votations parisiennes ou locales, ensuite d'instaurer un droit de suite en rendant public le suivi des décisions prises, enfin de réaffirmer notre engagement en faveur du droit d'interpellation des Parisiennes et des Parisiens avec une meilleure communication de ce dispositif et un suivi des idées qui inclut l'Assemblée citoyenne.

Merci à l'ensemble des groupes politiques pour leurs vœux qui témoignent d'un débat riche à Paris, et je profite de mon intervention pour y répondre. Nous ne nous situons pas dans le cadre d'un référendum local, de sorte à agir dans un cadre volontairement plus souple prévu par l'article L. 1111-2 du C.G.C.T. - je vous invite à le lire, Madame DATI, mais elle est déjà partie -, un cadre volontairement plus souple qui ne prévoit pas de seuil de participation, et c'est ce que nous souhaitions.

S'agissant des projets qu'il est proposé de soumettre à l'avis des Parisiens, ils sont, pour la plupart, inscrits dans le programme de la mandature ou ont déjà fait l'objet d'une concertation, à l'instar de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", par exemple.

Pour répondre à la maire du 5e sur la consultation sur une question d'intérêt local, sur le principe et comme l'a évoqué la Maire de Paris, notre volonté est de soumettre, à l'avenir, des consultations locales dans le cadre des futures votations citoyennes. Sur la question spécifique de la piétonisation de la rue Mouffetard, qui a d'ores et déjà été concertée et actée dans "Embellir votre quartier", je ne peux que saluer votre volonté de concerter à nouveau et vous remercier d'avoir veillé à ce que le scrutin soit organisé de manière distincte et en mobilisant les moyens de la mairie du 5e, comme nous le demandions.

Avant de donner la parole à mes collègues David BELLIARD et Nicolas NORDMAN, permettez-moi de conclure sur le caractère particulièrement inédit et donc ambitieux de cette votation citoyenne. Il s'agit de la première initiative de cet ordre sous ce mandat et nous souhaitons qu'elle ouvre la voie à d'autres votations du même ordre, permettant d'associer toujours plus étroitement les Parisiennes et les Parisiens à la transformation de leur ville et à l'amélioration de leur cadre de vie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces précisions très importantes et pour votre travail.

Je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, mes chers collègues.

Vous me permettrez de concentrer mon intervention sur le fond du débat, bien sûr en remerciant ma collègue Anouch TORANIAN ainsi que toute l'équipe de la DDCT pour l'organisation de cette consultation citoyenne.

Contrairement à ce que j'ai lu et à ce que j'ai entendu dans le débat, non, notre Ville n'a pas accueilli à bras ouverts les trottinettes en libre-service en 2018. C'est une aberration et c'est surtout un mensonge de dire cela, puisqu'à l'époque... A l'époque…

Mais nous déposions… Tous les groupes de ce Conseil de Paris déposaient les mêmes vœux, Monsieur JEANNETÉ. Vous n'étiez pas, à l'époque, je crois, Conseiller de Paris, mais je vous invite à relire les comptes rendus de nos débats.

Les trottinettes n'étaient pas un objet défini par le Code de la route et nous n'avions aucun moyen réglementaire pour encadrer leur développement en libre-service. Ce ne sont d'ailleurs pas moins de 12 opérateurs que nous avons comptés sur notre territoire qui ne respectaient aucune règle de sécurité ni de partage de l'espace public, sans parler de leur modèle social qui était déplorable. Et grâce au travail de mon prédécesseur Christophe NAJDOVSKI, que je voudrais saluer ici, et dès que nous avons eu la loi L.O.M. en 2019, dont nous savions déjà - je vais y revenir - qu'elle était insuffisante, nous avons utilisé ses dispositifs pour faire des conventions d'occupation de l'espace public.

Rapidement, puisque les choses, tout de même, ont été dites, qu'est-ce qui a été fait ? Ce sont maintenant 3 opérateurs, au lieu de 12, qui ont pu, chacun, déployer au maximum une flotte de 5.000 engins devant respecter des emplacements de stationnement définis par la collectivité, en contrepartie d'une redevance d'ailleurs assez modeste, puisque c'est 900.000 euros pour les 3 opérateurs réunis. Je rappelle, Monsieur JEANNETÉ, puisque vous êtes, avec votre groupe, attentif à l'usage de l'espace public, que ces stationnements sont utilisés à la place d'autres objets et d'autres usages qui pourraient être plus intéressants.

Cet encadrement que nous avons mis en place, oui, a permis d'améliorer la situation. Nous étions dans une situation, en 2018, 2019, véritablement très difficile que l'on pourrait qualifier de jungle urbaine. On a obtenu des avancées importantes de régulation et d'apaisement de l'espace public. Par contre, le compte n'y est pas. Oui, les nuisances engendrées par les trottinettes en libre-service sont encore légion, et le travail avec les opérateurs n'est pas absent, il est difficile. Nous les avons rencontrés très régulièrement pour essayer de travailler. D'ailleurs, mon collègue Boris JAMET-FOURNIER l'a rappelé, nous avons posé un certain nombre de positions et de demandes vis-

à-vis de ces opérateurs, et force est de constater que c'est difficile, puisque ces demandes vont à l'encontre de leur "business model", vont à l'encontre de la promesse "consommateur" qu'elles font.

Nous avons fait des alertes, nous avons fait un courrier de mise en demeure. Par contre, effectivement, quand nous menaçons de ne pas reconduire les contrats - parce qu'il ne s'agit pas d'interdire, il s'agit de poser la question de la reconduction ou de la non-reconduction du contrat -, j'observe dans la presse que beaucoup de propositions, et des propositions que nous avons formulées, vont peut-être être mises en œuvre, en tout cas qu'il y a un engagement.

Je vais vous dire simplement un point sur la question de la limitation de la vitesse, en sachant, d'ailleurs, que de nombreux maires de l'opposition nous ont demandé de brider les trottinettes à 10 kilomètres/heure. Nous avons fait une demande en respectant et en relayant la demande des mairies du 15e, du 8e et du 16e arrondissement, de mémoire, ou du 17e, je ne sais plus, en tout cas d'un certain nombre de maires, nous avons fait une demande de réduction de la vitesse de ces trottinettes, et cette demande n'a pas été respectée par les opérateurs de trottinettes. Non, elle n'a pas été respectée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, juste un instant. Monsieur JEANNETÉ, on vous a écouté sérieusement, on a écouté sérieusement sans vous interrompre, voilà, et tout le monde ici est très respectueux. Je vous demande d'être respectueux. Ici, ce n'est pas un cirque, et si cela devient un cirque, je suspendrai la séance. Donc ici, on s'écoute !

Monsieur BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci. Merci, Madame la Maire.

La première conséquence de ces difficultés, c'est la sécurité, ou plutôt l'insécurité. Juste quelques chiffres de la Préfecture de police : 2020, 294 accidents dus aux trottinettes électriques, 318 en 2021 et 408 en 2022. Bien sûr, il est toujours important de rappeler que la quasi-intégralité des accidents mortels est liée aux véhicules motorisés, de type voiture, poids lourd ou deux-roues motorisé, mais ces mauvais chiffres liés aux trottinettes participent à créer un climat anxiogène dans l'espace public dans un contexte, oui, de complexification des mobilités. C'est un sujet majeur.

Ce bilan, c'est d'abord le bilan de la régulation, ou plutôt de l'insuffisance de régulation, permise par l'Etat et par le Gouvernement. Après 3 ans, pour nous, le constat - en tout cas, c'est ma position - n'est pas bon. Je vous l'ai dit, les choses se sont en partie améliorées, mais il reste encore beaucoup trop de problèmes, et vous avez été nombreuses et nombreux à en parler.

Maintenant, j'ai cru comprendre, même si je vois des dissonances dans les interventions de mes collègues élus de l'opposition, que vous étiez favorables aux trottinettes électriques en libre-service. Vous venez de l'exprimer. Alors, réveil tardif, vous l'avez dit, Madame la Maire, ou mon collègue Rémi FÉRAUD, le Gouvernement et le Ministre des Transports nous expliquent désormais qu'ils vont taper du poing sur la table. Mais, précision importante, sans changer la loi. Parce que c'est cela qu'il nous dit dans son interview. C'est donc un peu tout changer pour ne rien changer.

Oui, Madame GATEL, vous savez, j'ai une question pour reprendre vos mots : faut-il avoir confiance dans le Gouvernement pour contraindre des grandes entreprises privées, les contraindre à payer des impôts ou les contraindre à respecter l'espace public et la sécurité ? Là, je n'ai pas besoin de consultation citoyenne, je sais que la réponse est manifestement "non". Il suffit de voir cette interview, qui est quand même, excusez-moi de le dire, une posture électoraliste majeure.

Aujourd'hui, le cadre de régulation n'est pas adapté. Je vais terminer ici, mais ce n'est pas le seul sujet, il y a une question de fond. C'est un moyen de mobilité qui aujourd'hui est utilisé pour parcourir de faibles, voire de très faibles distances que les usagers auraient majoritairement couvertes à pied ou à vélo, substituant d'ailleurs des modes actifs à des modes passifs, ce qui ne favorise pas l'activité physique. D'après l'étude "6t" que vous citez, justement, 3 % seulement des usagers se reporteraient vers la voiture ou les scooters individuels en cas d'absence de trottinettes en libre-service. Dans une optique de décarbonation, et je crois qu'on la partage tous ici dans cette Assemblée, c'est tout à fait négligeable, surtout quand, de l'autre côté, on sait que l'impact environnemental des trottinettes en libre-service est mauvais.

Et puis, non, la trottinette n'est pas un service utilisé majoritairement par les femmes ; deux tiers des utilisateurs de trottinettes sont des hommes. Et, non, la trottinette en libre-service n'est pas une mobilité populaire : un trajet en trottinette - cela a été rappelé par mon collègue Frédéric BADINA - est jusqu'à 8 fois plus cher qu'un trajet en Vélib'. Cela explique sans doute pourquoi les deux tiers des utilisateurs de trottinettes sont cadres ou chefs d'entreprise. On comprend mieux, maintenant, la position des uns et des autres sur la poursuite ou non des trottinettes en libre-service.

La question qui est donc posée, effectivement, c'est notre modèle de mobilités décarbonées. La question plus large, c'est : avons-nous vraiment besoin de ces trottinettes en libre-service ? Ma position est faite. Je pense qu'il nous faut consacrer notre énergie, nos ressources sur des modes de mobilité qui sont éprouvés et sur lesquels nous

investissons beaucoup, tels les transports en commun, et j'invite d'ailleurs la droite à faire de même, le vélo, la marche à pied. C'est cela aujourd'hui, nos priorités.

Maintenant, les Parisiennes et les Parisiens voteront, décideront le 2 avril prochain. Vous avez ma conviction et je fais confiance à la démocratie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher David BELLIARD, et aussi pour ces rappels historiques et de position sur une histoire courte, puisqu'elle a 5 ans. Mais rafraîchir la mémoire est toujours nécessaire.

Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Je partage évidemment le constat qui a été fait par plusieurs des intervenants, d'ailleurs la plupart des intervenants, mais également le constat qui avait été fait dans le cadre de la consultation citoyenne des Dialogues Parisiens sur la nécessité évidemment extrêmement importante de mieux réguler les rues parisiennes.

C'est, bien sûr, l'accompagnement des nouvelles mobilités, c'est aussi un meilleur partage de l'espace public, mais c'est enfin et peut-être surtout assurer la sécurité des Parisiennes et des Parisiens et peut-être, en premier lieu, des plus vulnérables, c'est-à-dire les piétons, et de ce point de vue, il faut assurer la sanctuarisation des trottoirs. Bien entendu, nous nous y employons tous les jours. Je rappelle que c'est Anne HIDALGO qui a créé la police municipale parisienne et que c'est cette police municipale parisienne qui, par ses actions répétées, participe à cette nécessité d'apporter des réponses pour mieux réguler…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une loi que j'ai voulue, Madame.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - … les rues parisiennes.

J'ai entendu notamment Pierre-Yves BOURNAZEL regretter que la police municipale ne se déployait pas assez vite. Sur ce point, je voudrais répondre que nous allons le plus rapidement possible pour pouvoir créer puis développer cette police municipale parisienne. En un peu plus d'un an, nous sommes aujourd'hui la première police municipale de France, loin devant les polices municipales de Nice, Marseille ou Lyon, et que nous avons encore la semaine dernière installé près de 300 nouveaux policiers municipaux. Nous allons continuer à ce rythme, puisque c'est un engagement que nous avons pris, pour mieux assurer la tranquillité publique et la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, en assurant évidemment la régulation des mobilités.

Sur la question des trottinettes, si les Parisiens décidaient d'en interdire l'utilisation en "free floating", cela évidemment contribuerait à cette meilleure régulation des trottoirs. Mais c'est aux Parisiennes et aux Parisiens d'en décider et c'est le sens de cette consultation qui va être organisée.

Vous avez, Monsieur JEANNETÉ, déposé un vœu concernant votre souhait que nous puissions rendre compte davantage de l'activité de la police municipale. Évidemment, nous souhaitons le faire. Nous avons annoncé avec la Maire de Paris, il y a quelques mois, la création d'un Observatoire de la tranquillité publique. Cet observatoire va publier de manière très régulière, tous les mois, un baromètre d'activité de la police municipale. Nous devons évidemment la transparence de son action et de son activité aux Parisiennes et aux Parisiens, et cet observatoire continuera de faire part de l'activité de la police municipale parisienne.

Par conséquent, vous soutenez, quelque part, des initiatives que nous avons d'ores et déjà prises pour que les Parisiens puissent savoir de manière extrêmement précise ce que fait la police municipale parisienne et en quoi elle agit pour la tranquillité et la sécurité dans les rues de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos réponses.

Nous allons passer maintenant au vote. En réponse aux vœux nos 1 et 3, l'Exécutif a déposé le vœu n° 3 bis.

Est-ce que le vœu n° 1 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui ? Merci.

Le vœu n° 3 du groupe "Indépendants et Progressistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est le vœu de Mme BERTHOUT, donc on le soumet au vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est le vœu n° 3. Je ne crois pas... Bon, d'accord, je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 3 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 bis de l'Exécutif, avec bien sûr un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 1).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 2 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 du groupe "Indépendants et Progressistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 2).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 du groupe Changer Paris, je crois, avec un avis favorable de l'Exécutif, c'est cela ?

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 3).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 6 est rejeté.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 28.

Ainsi, le 2 avril, il y aura cette votation citoyenne, et le 30 mars, ici à l'Hôtel de Ville, une grande réunion sur les mobilités qui inclura un autre grand sujet, qui est bien sûr en rapport et qui est celui du Code de la rue.

Informations sur la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je voulais vous informer que compte tenu de la nouvelle journée de mobilisation demain contre, bien sûr, cette réforme des retraites, en sachant que notre Exécutif est solidaire du mouvement social, il m'apparaît souhaitable de modifier l'organisation de la séance du Conseil de Paris. Je demande à Patrick BLOCHE de réunir la conférence d'organisation à 13 heures à la levée de la séance pour convenir des modalités d'organisation permettant à bon nombre des élus de participer à la manifestation qui a lieu demain. Je laisse le soin à Patrick BLOCHE de nous permettre une bonne organisation des débats.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne à présent la parole au président de la 4e Commission.

Monsieur Gauthier CARON-THIBAULT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

En guise de résumé des travaux de la 4e Commission, permettez-moi de présenter deux réunions de notre Commission.

Une première réunion qui s'est tenue le 27 février avec la 5e Commission présidée par notre collègue Emile MEUNIER, une commission qui nous a permis de faire la présentation d'une étude qui a été menée par l'A.D.I.L. 75 sur les congés délivrés par les bailleurs à Paris ces derniers mois et constatant une hausse inhabituelle des congés pour vente. J'y reviendrai plus longuement dans un vœu que j'ai déposé, mais cette étude montre une augmentation de ces congés et une augmentation en particulier de ceux qui, à première vue, ne respecteraient pas les formes et qui frapperaient des personnes d'un âge avancé et en précarité sociale, vivant dans des appartements anciens depuis longtemps, sans doute, du coup, en précarité énergétique.

Cette étude frappe par ce qu'elle dit sur ce qui a été oublié dans le cadre de la lutte contre les passoires thermiques, et cela nécessitera sans doute que les villes confrontées à ce phénomène travaillent ensemble pour garantir les droits des locataires les plus précaires.

La 4e Commission s'est également réunie le 8 mars pour analyser les projets de délibération et les vœux déposés lors de ce Conseil…

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Un peu de silence pour écouter le président de la 4e Commission. Merci.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons commencé notre Commission le 8 mars par un bilan de la Nuit de la Solidarité, qui a eu lieu entre le 26 et le 27 janvier, effectué par Léa FILOCHE et un représentant de l'APUR.

Je ne vais pas revenir sur les chiffres, mais quelques chiffres provisoires nous ont quand même heurtés : 3.015 personnes rencontrées, ce qui est une augmentation de 16 % par rapport à 2002, une augmentation du nombre de femmes, plus 4 points par rapport à 2022 pour atteindre 14 % de femmes rencontrées, et plus de familles, avec une augmentation de 8 points également pour atteindre 14 % de personnes rencontrées. 70 % d'entre elles étaient à la rue et 30 % dans des zones spécifiques comme les talus, les parcs et jardins, les bois, les métros, les gares, les parkings, les salles d'attente de l'A.P.-H.P.

Face à ce constat, nous avons appris, j'ai envie de dire avec effarement, que nous allions perdre 400 places d'hébergement cette année, alors même que des bâtiments publics sont sous ou pas utilisés du tout, comme le fameux Val-de-Grâce. Face à cela, des propositions d'hébergement totalement inadaptées, comme ces chambres proposées en lointaine banlieue, à 30 kilomètres des services d'accès aux droits, sans transports vers les écoles, ou des chambres bien évidemment proposées à des familles avec enfants.

Les commissaires de la 4e qui ont pris la parole ont relevé ce cynisme et l'incurie de l'Etat sur ce sujet, alors même que plusieurs maires, toutes tendances confondues, ont fait parvenir un plaidoyer à l'Etat avec des propositions qui permettraient de régler cette situation, notamment réquisition, régularisation et obligation de création de places pour les collectivités locales qui y rechignent.

Les commissaires, enfin les adjoints, pardon, ont également pu présenter leurs projets de délibération, puis nous avons étudié plusieurs vœux, dont des vœux demandant que la Ville de Paris agisse contre l'Etat pour manquement à son obligation d'hébergement - cela fait le lien avec la Nuit de la Solidarité -, des vœux demandant à la Ville la mise en place d'un congé menstruel, des vœux demandant à résorber une faille dans un formulaire administratif pour accorder la gratuité des transports à tous les enfants en situation de handicap et, enfin, un vœu en soutien de la Ville au planning familial.

Je conclurai en disant également que nous avons ignoré un certain nombre de vœux déposés avec obstination en 4e Commission, alors qu'ils ne relèvent pas de sa compétence. Ainsi, message à ceux qui se reconnaîtront : la protection de l'enfance, c'est traité en 6e Commission par Dominique VERSINI. C'est sur ce point que je terminerai ma présentation.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président de de la 4e Commission.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aux jeunes en situation de handicap.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous commençons donc l'examen des projets de délibération et vœux inscrits à l'ordre du jour de cette 4e Commission avec le vœu n° 10 relatif à l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aux jeunes en situation de handicap.

Johanne KOUASSI a deux minutes pour le présenter au nom du groupe PEC. Non, ce n'est pas Johanne KOUASSI.

Qui le présente pour le groupe PEC ? Qui le présente ? Le vœu n° 10, Président FÉRAUD ? Personne ne se dévoue, pour le groupe PEC, pour présenter ce vœu n° 10 ? Non ? Le vœu est retiré et sera présenté au mois de juin ?

Gauthier CARON-THIBAULT est disponible… Ah, Président FÉRAUD ou Gauthier CARON-THIBAULT, allez-y, l'un des deux.

M. Rémi FÉRAUD. - Excusez-moi, Monsieur le Maire, c'est notre collègue Johanne KOUASSI qui devait présenter le vœu et qui a un empêchement personnel urgent.

Ce vœu est relatif à l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aux jeunes en situation de handicap.

Je ne reviens pas sur les considérants et je vais directement à l'objet du vœu. Le vœu demande que le formulaire de souscription au forfait Imagine R soit modifié pour que les enfants en situation de handicap bénéficient du forfait Imagine R, quelle que soit leur situation de scolarisation, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de concision, Président FÉRAUD, et je donne la parole évidemment à Lamia EL AARAJE pour répondre au nom de l'Exécutif.

Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Monsieur le Président.

Il aurait été dommage, en effet, que ce vœu ne puisse être présenté, puisqu'il répond à une situation assez particulière et totalement injuste, même à l'origine d'un sentiment de discrimination pour un certain nombre d'enfants et pour leurs familles. Effectivement, les enfants en situation de handicap qui ne sont pas scolarisés en milieu dit ordinaire, c'est-à-dire, soit qui fréquentent des établissements médico-sociaux, soit qui sont en instruction en dehors du milieu scolaire ordinaire, ne peuvent bénéficier du forfait Imagine R, car, tout simplement, le formulaire dédié ne comporte pas la case qui leur permettrait d'en bénéficier.

Autant vous dire qu'ils sont exclus de l'ensemble des dispositifs, et d'accès aux transports en commun prévus, et, au-delà, des modalités de remboursement prévues dans le cadre de la politique ambitieuse que nous menons en matière d'accès aux transports pour les enfants et pour les mineurs plus globalement.

Nous avons auparavant interpellé, ma prédécesseure Pénélope KOMITÈS puis moi-même, la présidente de la Région, Valérie PÉCRESSE, ainsi qu'Ile-de-France Mobilités, qui ont par ailleurs aussi été interpellés par les élus de gauche en conseil d'administration d'I.D.F.M., et il n'y a eu aucun retour de sa part sur ce sujet pourtant pas compliqué. Il suffirait d'ajouter une ligne dans le formulaire de souscription du forfait Imagine R.

Notre priorité est donc de permettre d'assurer l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aussi aux enfants en situation de handicap, car il n'y a pas de raison de les exclure, étant entendu que cette situation est une rupture d'égalité qui ne nous paraît pas acceptable.

Je tiens à remercier l'association "TouPI" pour son signalement et son interpellation dans le cadre du comité des usagers de la M.D.P.H, et le groupe Paris en commun porte ce vœu pour que ce formulaire soit modifié. Je crois que c'est un vœu plutôt consensuel qui fera l'unanimité, je n'en doute pas.

Je vous remercie et, évidemment, avis très favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Paris en commun avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 8).

2023 DAE 36 - Subventions (1.499.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 36. Il s'agit de subventions et de conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

La parole est tout d'abord à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous voterons pour ce projet de délibération afin de soutenir les nombreuses et bonnes actions des associations visées, nous demandons toutefois

un vote disjoint concernant la subvention accordée à l'association "Gaïa". Notre opposition, je le rappelle, témoigne de notre désaccord concernant certaines actions de cette association et en particulier son traitement du "crack", qui est un véritable échec et que nous désapprouvons, la salle de consommation dans le 10e, la distribution de pipes à "crack", la consommation "surveillée et propre" - je le mets entre guillemets - de la drogue.

L'actualité nous montre tous les jours les méfaits de la drogue et ses conséquences tragiques. Il faut aider les drogués à s'en sortir en les contraignant à se soigner dans des structures adaptées et non aller dans le sens de la facilité qui amène les drogués dans l'impasse. Nous refusons que les contribuables parisiens financent cette politique de facilité, cette gestion du "crack" et des toxicomanes. Accompagner les toxicomanes dans leur addiction n'apporte absolument aucune solution. Il faut les aider à lutter contre.

Aujourd'hui, malgré nos demandes répétées, personne n'est capable de nous dire le nombre de toxicomanes qui ont réussi à s'en sortir depuis la mise en place du Plan "Crack" il y a bientôt 4 ans. La Mairie de Paris a confié la gestion de ces toxicomanes à des associations, dont "Gaïa", au moyen de subventions importantes. Nous sommes en droit de nous interroger sur l'utilité de ces subventions, étant donné le résultat.

Aussi, concernant ce projet de délibération, nous demandons un vote disjoint au sujet de la subvention accordée à "Gaïa". Nous ne votons pas contre les associations, dont nous reconnaissons l'engagement en lieu et place de la Ville de Paris, mais bien contre certaines actions dont l'efficacité ne s'est pas avérée probante et qui sont au service d'une idéologie abandonnant les toxicomanes à la drogue. Nous ne pouvons que les combattre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

La parole est à Sylvain RAIFAUD. Non. La parole est à Antoinette GUHL. Oui ?

Mme Antoinette GUHL. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, j'interviens sur ce projet de délibération qui présente un dispositif singulier, initié à Paris, inventé par Paris il y a plus de 10 ans et qui est maintenant une politique nationale, preuve en est qu'en matière de solidarité et d'insertion, Paris a su porter des dispositifs exceptionnels.

"Premières Heures", qu'est-ce que c'est ? C'est un dispositif qui permet de créer des sas d'insertion pour des personnes que pudiquement nous appelons "personnes très éloignées de l'emploi". Ce petit mot "très" a toute son importance. La grande majorité de ces personnes vivent dans des conditions plus que précaires. Un tiers d'entre elles vivent à la rue, les autres sont en centres d'hébergement, squats, à droite et à gauche.

Retrouver le chemin de l'emploi quand on vit à la rue est un véritable parcours du combattant. Celles et ceux qui réussissent sont des héros. Commencer doucement 2 heures par semaine, connaître la régularité d'un rendez-vous professionnel, être attendu, connaître la bienveillance des encadrants, retrouver un cadre, une équipe, des personnes avec qui discuter, c'est cela, "Premières Heures". Une avancée fragile à pas de loup vers l'insertion qui permet de retrouver l'espoir, l'espoir de la fin d'une vie à la rue. Pour les structures accueillantes, c'est un travail exigeant, car accueillir ce public spécifique nécessite beaucoup d'accompagnement.

Oui, 1,5 million pour conventionner ces 18 structures qui réalisent tous les jours le miracle de redonner confiance à des personnes brisées par la rue, nous applaudissons des deux mains. Vous le voyez, nous savons reconnaître les beaux projets d'insertion, tout comme nous savons être critiques comme nous l'avons été pour "Lulu dans ma rue" quand vous nous présentiez un dispositif qui entretenait la précarité sous forme de micro-entreprenariat, un dispositif bien trop cher à notre goût. Nous attendons d'ailleurs toujours l'analyse de leur impact d'insertion. Mais nous en reparlerons au moment opportun.

Ici, spécifiquement, pour ce projet de délibération, je voulais dire au nom des écologistes un grand bravo et un grand merci à toutes les structures "Premières Heures".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je m'inscrirai complètement dans la continuité de l'intervention de ma collègue Antoinette GUHL qui a très bien décrit ce dispositif "Premières Heures," qui effectivement est un dispositif innovant, un dispositif qui relève vraiment de la dentelle, du travail de fourmi pour accompagner des personnes en situation de grande exclusion.

J'ai envie de vous parler un peu plus de ce qu'il se passe au niveau de l'association "Emmaüs Défi", qui est une association du 19e qui applique cela, et je vous invite toutes et tous à aller les rencontrer et voir le travail qu'ils mènent, car cela permet aussi de comprendre beaucoup de choses sur la grande exclusion. Par exemple, à "Emmaüs Défi", qui est dans le quartier de Riquet, ils ont un petit studio, un modèle, et le directeur de l'association nous expliquait, lorsque nous l'avons rencontré, que, oui, quand on a vécu à la rue pendant très longtemps, reprendre des habitudes comme mettre des draps dans un lit, eh bien ce n'est pas une évidence. Quand on entend cela, on se rend compte… Cela nous permet aussi de réaliser ce que cela fait, l'exclusion, ce qu'elle produit.

Dans ces dispositifs, quand on voit tous ces gens, toutes ces femmes et tous ces hommes qui travaillent pour permettre à celles et ceux qui essaient de reprendre, pied à pied, petit à petit, heure par heure, le chemin d'une vie plus sereine, d'une vie plus digne, je pense en effet qu'il faut saluer leur travail. En plus, on le voit aussi avec le C.A.S.-V.P. qui maintenant est engagé dans ce dispositif, quand on rencontre des agents du C.A.S.-V.P. qui sont encadrants, ils sont fiers aussi de ce travail mené par le C.A.S.-V.P., fiers de pouvoir accueillir des personnes en situation de grande exclusion, de pouvoir les accueillir, au début, une heure, après, 2 heures, ensuite, 3 heures, puis peut-être, à la fin, 16 heures par semaine et de pouvoir regarder ce parcours de vie et de réinsertion.

Parce que la lutte contre la grande exclusion, c'est aussi un chemin qui est long, qui peut parfois être semé d'embûches et de rechutes et que c'est la même chose pour la politique de réduction des risques, je voudrais, car ce projet de délibération porte aussi sur ce sujet, saluer le travail qui a été mené dans notre Capitale il y a 30 ans par notre collègue Philippe GOUJON et le maire de l'époque Jacques Chirac qui ont été initiateurs dans les années 1990, qui ont participé et pleinement inscrit Paris dans la politique de réduction des risques avec, à l'époque, la distribution de seringues pour empêcher que les consommateurs et les consommatrices d'héroïne se rendent plus malades qu'ils ne l'étaient. Merci à eux, car c'est leur action qui a permis de paver le chemin, de poser les pierres pour que "Gaïa" puisse aujourd'hui travailler et continuer de mener des politiques de réduction des risques.

Merci à toutes ces associations, à toutes celles et ceux qui les soutiennent et à toutes celles et ceux qui les font vivre au quotidien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

J'aimerais à mon tour saluer l'ensemble des associations qui œuvrent au quotidien en faveur de l'insertion de publics très précaires et qui permettent un accompagnement sur-mesure des personnes sans-abri ou en situation de grande précarité vers un retour vers l'emploi. Ces associations déploient le dispositif "Premières Heures", un dispositif sans pareil auprès de publics vulnérables souvent relégués au ban de la société et qui, pourtant, méritent le plus grand soin et la plus grande attention. Mes collègues Antoinette GUHL et Camille NAGET l'ont brillamment rappelé.

Quels sont ces publics ? Ce sont des femmes, des hommes, souvent des familles pour lesquelles l'horizon d'une vie apaisée est lointain. Ce sont des personnes sans-abri bien souvent en très grande détresse psychologique, désocialisées et qui souffrent, là encore, pour certaines, d'addictions tenaces les plongeant dans un isolement social et affectif terrible.

Ces derniers publics que sont les usagers de drogue nécessitent une prise en charge à part entière, il est vrai, tant d'un point de vue médical, social que psychologique. Et la volonté de la droite de priver "Gaïa" d'un soutien financier, c'est considérer, en réalité, de façon incidente que les usagers de drogue, qui sont dans une situation de détresse absolue, ne méritent pas d'être aidés dans leur retour à l'activité professionnelle, et c'est absolument inadmissible. C'est aussi un paradoxe quand on connaît votre attachement à la valeur travail.

J'attire toute votre attention et toute l'attention de notre Assemblée à propos de la nécessité de soutenir, sans exclusive, toutes les associations et en particulier celles qui accompagnent les usagers de drogue, puisqu'elles font un travail remarquable, très difficile, nécessaire, avec de la patience et de l'abnégation pour rendre aux usagers de drogue toute leur humanité et leur dignité en leur permettant de retrouver le chemin de l'emploi. C'est précisément ce que "Gaïa" fait, notamment à travers les postes qu'il nous est proposé de financer.

C'est donc pour l'ensemble de ces raisons que le groupe "Les Ecologiste" rappelle son soutien à l'intégralité de ces 18 structures qui permettent la mise en œuvre du dispositif "Premières Heures", dispositif essentiel pour les personnes qui ne peuvent accéder aux structures d'insertion par l'activité économique. Et j'aimerais ici rappeler notre rôle en tant qu'élus. Notre rôle en tant qu'élus, c'est bien de ne laisser personne au bord du chemin, et c'est ce à quoi nous devrions toutes et tous nous employer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

Laurent SOREL a maintenant la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais d'abord me réjouir qu'un tel dispositif innovant existe et soit financé par la Ville et saluer évidemment l'ensemble des associations qui œuvrent en direction de publics parmi les plus précaires.

Je ne vais pas parler longuement des associations, "Atoll 75" dans le 20e, "Emmaüs Défi", "Emmaüs Solidarité", l'Armée du Salut, "La Chorba", mais je voulais parler de "Gaïa", non pas parce qu'elle a plus de mérite que les autres, mais parce que son action est plus contestée que les autres dans cet hémicycle.

Quand on dit "substances psychoactives", on entend "crack" et, évidemment, on agite les peurs, on alimente les fantasmes, et ce n'est pas une réponse et il faudrait plutôt faire appel à la raison. Parce qu'il faut dire la vérité aux habitants et en particulier à celles et ceux qui à juste titre peuvent être inquiets : la seule solution pour répondre à la fois à des impératifs de tranquillité publique et aux besoins sociaux et de santé des consommateurs de "crack", c'est de mettre en place des réponses combinées qui comprennent les haltes soins addictions adossées à des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques. Il ne faut pas opposer, d'une certaine manière, H.S.A. et dispositifs de soins, sevrage et abstinence, car c'est un tout, c'est un parcours. Il faut combiner le tout pour arriver à une solution et à rendre aux usagers de drogue leur dignité et leur humanité, comme cela a été si bien dit par ma collègue.

Je ne vais pas être long, je vais m'arrêter là, mais je pense que c'était important, dans une ville où… Moi, j'ai bien vu ce qu'il s'est passé dans le 20e à côté de l'école de ma fille, à Télégraphe, quand les habitants, à juste titre, ont été inquiets en voyant la façon dont certains ont joué sur les peurs. J'ai trouvé cela dommage, car c'est un sujet suffisamment grave pour que l'on évite de faire appel à ce genre de fantasmes.

Ainsi, mille fois oui pour ce projet de délibération dans son ensemble et pour l'ensemble de ces associations, y compris évidemment l'association "Gaïa".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une demande d'intervention de la maire du 10e arrondissement, très brièvement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner cette minute, et merci aux collègues qui m'ont précédée et qui sont intervenus également sur le sujet.

Je voudrais rappeler deux choses au groupe LR et à Mme TOUBIANA en particulier. D'abord, je vous rappelle que ces politiques de santé publique sont de la responsabilité de l'Etat. Je vous rappelle que ces dispositifs de santé publique qui sont cofinancés par la Ville ont montré par de multiples études, dont nous ne cessons de vous parler ici, leur utilité. Je vous rappelle que de l'avis de tous, y compris de l'Etat et de l'ensemble des parties prenantes, il faut faire plus et pas moins.

Je vous signifie donc que votre proposition de faire disparaître les seules offres aujourd'hui disponibles et bien insuffisantes est de la folie et je m'étonne ou, plus exactement, je m'agace du fait que de plus en plus souvent, plutôt que de réfléchir à construire des politiques publiques efficaces, ce sont ceux qui le font pour notre compte, c'est-à-dire les associations qui se "mouillent", qui travaillent dur en notre nom que vous attaquez et que vous choisissez de proposer de définancer. Je pense que c'est tout simplement irresponsable et pas au niveau. Je voulais vous le dire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Alexandra CORDEBARD, chère Maire du 10e arrondissement.

Je donne évidemment la parole à Léa FILOCHE pour répondre aux intervenantes et intervenants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, mes chers collègues.

Merci pour vos interventions qui effectivement nous permettent de parler des dispositifs "Premières Heures" et "Premières Heures en Chantier". Ces dispositifs portés par 18 structures que nous vous proposons de soutenir aujourd'hui avec ma collègue Afaf GABELOTAUD, à hauteur d'1.499.000 euros, accompagnent par le travail les Parisiennes et les Parisiens les plus éloignés de l'emploi et pour qui les dispositifs d'insertion classique s'avèrent encore inadaptés.

Ces dispositifs permettent aux personnes en situation de grande exclusion sociale de reprendre une activité professionnelle à un rythme très progressif et très adapté - Antoinette GUHL l'a très bien décrit -, entre 1 heure et 20 heures par semaine. Un accompagnement social professionnel individualisé leur est également proposé dans l'optique d'une insertion durable dans l'emploi ou dans la formation.

Les structures que nous vous proposons de financer ont fait leurs preuves. En 2022, 321 personnes étaient intégrées au dispositif "Premières Heures". A leur entrée, plus de la moitié d'entre elles étaient sans ressources, la grande majorité recourait à des solutions d'hébergement précaire quand elles n'étaient pas dehors, puisque près de 30 % vivaient à la rue et plus de la moitié avaient connu une période d'errance de plus de 3 ans. On s'adresse donc bien à des personnes qui sont loin du cadre des dispositifs habituels, et c'est bien à cela que servent ces structures.

A l'issue de leur parcours d'accompagnement, ce sont près de 50 % d'entre elles qui ont trouvé un emploi, notamment en structures d'insertion par l'activité économique. De plus, un quart de ces personnes qui vivaient à la rue en début de parcours ont obtenu dans l'année qui a suivi un hébergement, ce qui, là aussi, permet de montrer que ces dispositifs ne s'adressent pas seulement à la question de l'insertion professionnelle mais bien aussi à la question de l'insertion dans la ville et dans la vie en général.

Dans ce projet de délibération, il vous est proposé à la fois de poursuivre et de consolider notre soutien à ces structures qui font déjà partie du dispositif. D'ailleurs, deux d'entre elles souhaitent intégrer ce dispositif. De plus, il vous est proposé pour deux structures partenaires de longue date d'expérimenter le dispositif "Premières Heures en Chantier", qui est inspiré de "Premières Heures" et qui en est une déclinaison.

Il est à noter que nous vous proposons cette année de revaloriser la majoration des coûts d'encadrement et d'accompagnement, qui passent de 10 % à 30 % du montant horaire. En effet, fort de plus de 10 années d'expérience, nous pouvons noter le rôle majeur joué par l'accompagnement social et professionnel proposé. Ainsi, les personnes ne sont pas seulement accompagnées dans la reprise progressive d'une activité professionnelle, mais elles le sont également sur le volet social et sur le volet sanitaire, ce qui permet de lever certains freins périphériques à une insertion durable. Toutes les problématiques administratives que ces publics rencontrent, toutes les problématiques de santé, de logement, de mobilité, par exemple, sont prises en compte dans l'accompagnement social de ces publics, et c'est bien la qualité de cet accompagnement en situation de travail qui permet une insertion durable de ces personnes.

Pour ce qui concerne l'association "Gaïa", qui s'inscrit complètement dans ces dispositifs de "Premières Heures", c'est bien mal connaître les personnes à la rue que de ne pas voter cette subvention, Madame TOUBIANA, je me permets de vous le dire. D'abord, remettre en cause la démarche de réduction des risques de "Gaïa" est gravissime, et je rejoins les propos précédents. Ensuite, par cette subvention, on finance des temps de formation, de mise en pratique professionnelle, Madame TOUBIANA. C'est cela qu'on finance. 70 % de la subvention finance des heures réalisées par les personnes en "Premières Heures" - on finance donc les personnes qui sont au travail et qui reprennent le chemin de l'insertion professionnelle - et 30 % de cette subvention finance l'accompagnement social de ces personnes par des professionnels de l'action sociale et de l'insertion professionnelle. Par conséquent, ne venez pas par votre dogmatisme à cet endroit lever des fantasmes complètement délirants sur la question de "Gaïa".

Je terminerai, s'il vous plaît, vous l'aurez compris, en disant que ces 18 structures permettent des accompagnements de qualité, adaptés aux besoins des Parisiennes et des Parisiens qui connaissent ou qui ont connu la rue. Ces actions s'inscrivent pleinement dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion et du Plan Boost Emploi porté aussi avec Afaf GABELOTAUD.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération et de l'entièreté des associations qui sont concernées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Léa.

Demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur l'article 13 de ce projet de délibération. Cette demande de vote dissocié est de droit.

Je mets donc aux voix, à main levée, tout d'abord l'article 13 du projet de délibération DAE 36.

Qui est pour ? Merci de lever la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 13 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DAE 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DAE 36).

2023 DSOL 3 - Subventions (528.500 euros) et conventions avec 4 associations pour des actions à destination des femmes en situation d'exclusion : Aurore, ADSF, Règles élémentaires et Accueil Louise et Rosalie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 3 et le vœu n° 11 qui lui est rattaché. Il s'agit de subventions et de conventions avec 4 associations pour des actions à destination des femmes en situation d'exclusion, et nous retrouvons des associations comme "Aurore", "A.D.S.F.", "Règles Elémentaires" et "Accueil Louise et Rosalie".

La parole est tout d'abord à Camille NAGET, qui en profitera pour présenter le vœu n° 11 de son groupe.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération, en effet, accorde des subventions à 4 associations pour des actions destinées particulièrement aux femmes en situation d'exclusion. Les chiffres qui ont été rappelés sur la Nuit de la Solidarité

montrent à quel point on a besoin de l'action de ces subventions, puisque le nombre de personnes à la rue a augmenté, que le nombre de femmes à la rue a également augmenté.

Ce projet de délibération soutient et finance plusieurs projets de 4 associations, d'abord de l'association "Aurore" pour un dispositif d'accueil et de logement de femmes victimes de violences conjugales ou familiales. On le sait, on le voit encore avec l'actualité malheureusement, j'ai envie de dire, presque chaque jour, tant le nombre de féminicides est important. La question de l'hébergement dans la lutte contre les violences faites aux femmes est centrale et c'est une question clé, car, on le voit, 90 femmes, l'année dernière, ont été tuées chez elles. Il est donc extrêmement important qu'il puisse y avoir des dispositifs qui permettent aux femmes de quitter le domicile immédiatement et dès qu'elles en ont besoin.

Ce projet de délibération soutient aussi l'Association pour le développement et la santé des femmes, qui finance des équipes mobiles et des actions d'"aller vers" spécifiquement dédiées à l'accès aux soins des femmes en situation de grande exclusion, qui sont les plus exclues.

Egalement, l'accueil "Louise et Rosalie", qui est un accueil situé dans le 6e arrondissement, spécifiquement dédié aux femmes à la rue.

Enfin, une subvention pour l'association "Règles Elémentaires", et je ferai le lien avec le vœu que mon groupe a déposé. L'association "Règles Elémentaires" organise la collecte et la redistribution de protections périodiques pour les femmes en situation de grande exclusion.

Avec le groupe Communiste, nous avons déposé un vœu rattaché à ce projet de délibération et qui a trait à la précarité menstruelle, c'est-à-dire à la difficulté que peuvent avoir les personnes d'accéder à des protections périodiques, pour des raisons financières mais pas uniquement, parce qu'on le sait et c'est l'objet de ce vœu, parfois, pour des jeunes filles, la difficulté d'accès aux protections n'est pas toujours liée à une question financière, mais aussi à des difficultés à en parler, des difficultés à évoquer le sujet avec leur famille. Notre vœu propose donc, à l'image de ce qui est fait dans les résidences du C.R.O.U.S. mais aussi dans les collèges, que des distributeurs de protections périodiques jetables, "bio", sans plastique, puissent être installés dans les centres d'animation et dans les centres Paris Jeunes.

On a une demande, un point de vigilance spécifique qui est que ces distributeurs ne soient pas installés dans les sanitaires des femmes, mais qu'ils soient installés à la vue de tout le monde, à la vue des hommes et à la vue des femmes. Pourquoi ? Parce qu'on pense que, par le biais d'une politique publique visant à l'installation de distributeurs, on permet aussi de lever le tabou qui persiste aujourd'hui autour des règles et un tabou qui peut entraîner des situations, des difficultés, qui peut entraîner le fait qu'on ne parle pas de ses règles, qu'on ne parle pas de douleurs qu'on peut subir et qui sont en réalité des problèmes de santé. Pour nous, c'est très important que cela soit visible par tout le monde, par les filles et par les garçons, par les hommes et par les femmes.

Dans les collèges, il y a une action de distribution et d'installation de distributeurs, mais c'est assez fluctuant. On siège toutes et tous dans les conseils d'administration de collèges - d'ailleurs, je vous invite à en parler, à poser des questions dans les conseils d'administration - et on voit que cela varie d'un collège à l'autre, que tout n'est pas mis en place de la même manière. Ainsi, faire une petite piqûre de rappel peut être utile. Si les protections sont accessibles dans le bureau du principal ou de la principale, cela peut être un frein pour les jeunes filles d'aller chercher ces protections. Alors que si elles sont en libre-service, cela facilite leur accès et permet d'atteindre réellement l'objectif qu'on s'est fixé.

Enfin, notre vœu demande que des protections puissent être mises à disposition, par exemple, dans les trousses de secours dans les écoles primaires, car, aujourd'hui, la puberté, on le sait, ne commence pas toujours au collège et il peut y avoir des jeunes filles déjà menstruées en CM2. Et là aussi, on le voit, cela varie d'une enseignante à l'autre. On a des témoignages d'enseignantes qui en amènent, qui en ont avec elles dans leur classe pour pouvoir accompagner ces jeunes filles, même si cela ne repose pas uniquement sur le bon vouloir des enseignants et des enseignantes. Mais si c'est fait de manière généralisée dans toutes les écoles, par exemple dans les trousses de secours, on pense que c'est une bonne chose. Et là aussi, cela permet d'agir concrètement et d'avoir une politique publique qui soit réelle et efficace.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter notre vœu et, bien sûr, à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération est l'occasion de revenir, à quelques jours du 8 mars, sur les actions mises en place par la Ville de Paris et notamment notre collègue Léa FILOCHE face à l'urgence de la situation de précarité ou de rue de certaines femmes, des femmes malheureusement aujourd'hui plus nombreuses à être à la rue et qui représenteraient entre 10 et 20 % à Paris... Notre collègue M. CARON-THIBAULT rappelait les chiffres de la Nuit de la Solidarité et évoquait le chiffre de 14 % des femmes qui, souvent, se cachent pour échapper aux violences auxquelles elles sont encore plus exposées en étant à la rue.

Aussi, notre soutien pour des projets associatifs à destination de femmes en situation d'exclusion est indispensable, que ce soient des solutions d'hébergement, un meilleur accès aux soins ou encore la lutte contre la précarité menstruelle. Sur ce dernier sujet, et cela a été évoqué par ma collègue précédemment, 4 millions de Françaises sont concernées, un chiffre qui a été donné il y a peu de temps par l'association "Règles Elémentaires" qui œuvre à Paris et dont il est question dans ce projet de délibération. La mairie du 14e s'est associée depuis quelques temps à "Règles Elémentaires" pour organiser 6 points de collecte de produits hygiéniques dans l'arrondissement. Les protections périodiques sont ensuite redistribuées aux femmes en difficulté par des structures partenaires.

Notre action est indispensable sur ce sujet. Je le disais, 4 millions de Françaises seraient concernées, mais la précarité menstruelle gagne du terrain. D'ici un an, on peut imaginer qu'avec le coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, ces femmes seront malheureusement plus nombreuses et, d'ailleurs, "Règles Elémentaires" parle de 5 millions de femmes qui seraient potentiellement concernées à l'avenir. Aujourd'hui, c'est déjà près d'un quart des femmes menstruées de 18 à 50 ans qui ne peuvent plus acheter de protections périodiques pour des raisons financières.

On voit bien là que le coût menstruel est un enjeu réel et chiffrable. D'ailleurs, "Le Monde" l'a calculé dans un article et a partagé ses informations, et les journalistes ont évalué que le coût moyen de la menstruation pour une femme serait aux alentours de 100 à 150 euros par an. En tout, les dépenses en hygiène menstruelle peuvent représenter jusqu'à 5 % du budget d'une femme, ce qui n'est pas négligeable, et c'est une somme qui peut, de fait, peser lourd pour les plus précaires et a fortiori pour les femmes en situation d'exclusion et de grande précarité.

Et si la Ville de Paris agit sur ce sujet depuis plusieurs années, l'insuffisance des politiques publiques nationales existantes, malgré les récentes annonces de la Première Ministre, va conduire la situation à s'aggraver. En effet, si les protections périodiques réutilisables vont être prises en charge par la Sécurité sociale - en tout cas, ce sont les annonces qui ont été faites - pour les moins de 25 ans à partir de l'année prochaine, le Gouvernement oublie complètement que la précarité menstruelle existe aussi pour les femmes qui ont plus de 25 ans, comme je viens de le rappeler avec les différents chiffres et les différentes données que j'ai partagés avec vous.

C'est pourquoi l'action des associations reste indispensable pour les femmes en précarité et que nous soutiendrons pleinement ce projet de délibération, ainsi que le vœu qui est présenté par nos collègues communistes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais m'attarder plus spécifiquement sur l'association "Aurore" et sur les violences faites aux femmes.

Nous avons fait de ce sujet, dans le 15e, une priorité avec M. le Maire Philippe GOUJON et notre adjointe Clotilde DEROUARD, adjointe qui consacre son temps et son énergie aux violences faites aux femmes et aux enfants.

Bien évidemment, ce projet de délibération pointe la question du relogement de ces femmes victimes de violences faites aux femmes. Nous avons la chance, dans le 15e, d'avoir un centre d'hébergement et de stabilisation, le C.H.S. Suzanne Képès qui est un exemple et une pure merveille dans l'hébergement des violences faites aux femmes. 34 places y sont disponibles et, pour le visiter régulièrement, je sais qu'il en faudrait beaucoup plus à Paris, en équivalence.

Je voudrais revenir quelques instants sur l'hébergement en logement social. Vous savez qu'il manque cruellement de logements sociaux à destination des victimes à Paris. Je rappelle que, pour les logements sociaux, d'abord un dépôt de plainte est préalable à toute demande de décohabitation, que des services de demandes de décohabitation travaillent régulièrement et sont en charge du relogement d'urgence, par exemple à "Paris Habitat", pour ne pas le citer, et que des protocoles existent pour obtenir un logement pérenne mais qu'il y a toujours énormément de temps d'attente, 6 mois d'attente, pour que les victimes soient relogées, ce qui est évidemment beaucoup trop long.

Il faut, et c'est nécessaire, une prise en charge globale en coordination avec les acteurs locaux afin, justement, de les guider rapidement vers une totale autonomie. Pour cela, il faut réaliser des évaluations rapidement pour analyser les situations d'urgence, les points de blocage éventuels, afin de pouvoir les reloger.

Nous avons donc besoin de structures adaptées pour accueillir sur plusieurs mois les victimes et leurs enfants, ne les oublions pas, afin de les accompagner psychologiquement, médicalement et sur le plan scolaire. Les enfants sont aussi victimes, car ils subissent un véritable traumatisme qui a de graves conséquences notamment psychologiques et scolaires.

Je me demande s'il ne faudrait pas, d'ailleurs, établir une cartographie des professionnels et des associations, car je trouve que cela manque, en précisant dans les documents si l'institution peut accueillir seulement des femmes

ou si elle reçoit des personnes des deux sexes, et réfléchir peut-être aussi à un mode de communication envers les personnes étrangères qui ne savent pas lire, et pourquoi pas imaginer une B.D.

Bref, pour conclure rapidement, développons encore et doublons les structures de logements d'accompagnement et d'écoute pour pouvoir accueillir sur plusieurs mois les victimes et leurs enfants, pour les aider à se reconstruire et, surtout, à s'autonomiser. Et réfléchissons encore sur le mode de détection des enfants traumatisés afin, là aussi, de les accompagner et de leur permettre de s'exprimer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Léa FILOCHE pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions respectives qui nous permettent ici d'évoquer des solutions mises en place par la Ville de Paris pour les femmes en situation de précarité.

Vous l'avez dit, et cela a été rappelé aussi par Gauthier CARON-THIBAULT, les premiers résultats de la 6e édition de la Nuit de la Solidarité montrent que les femmes représentent aujourd'hui 14 % au moins des personnes sans-abri. C'est une part et un nombre en augmentation par rapport aux éditions précédentes et qui nous inquiètent énormément. Il s'agit d'ailleurs, comme nous le précisons régulièrement, d'un chiffre très probablement a minima qui s'explique par la moindre visibilité des femmes dans l'espace public en général et quand elles sont en précarité en particulier. En effet, vous vous imaginez bien que pour se soustraire à une exposition forcée qui mène parfois à la violence de la rue, les femmes élaborent des stratégies assez incroyables pour se cacher et dissimuler leur présence dans l'espace public.

Les résultats de cette édition de la Nuit de la Solidarité montrent avec force que la situation des personnes à la rue et notamment des femmes tend à revenir peu à peu à celle connue avant la crise sanitaire, période durant laquelle un nombre important de places d'hébergement avaient été créées par l'Etat.

Dans nos champs de compétences respectifs, l'Etat en premier lieu mais aussi la Ville en tant que commune et département, nous devons renforcer nos actions et les moyens mis en œuvre pour faire face à ce constat alarmant. A Paris, depuis plusieurs années, nous y prenons notre part. Conformément à nos engagements pris dans le cadre de l'acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion, nous renforçons et développons les lieux dédiés aux femmes en grande précarité. Nous le savons, leur quête perpétuelle de sécurité peut les amener à déserter certains lieux d'accueil lorsque ceux-ci sont majoritairement fréquentés par des hommes où ne disposent pas d'espaces dédiés. C'est tout l'objet de ce projet de délibération qui permet d'apporter notre soutien à 4 structures menant une action précieuse et quotidienne vis-à-vis du public féminin.

D'ailleurs, Monsieur JEANNETÉ, vous venez de l'évoquer, il y a effectivement deux projets de centres d'hébergement portés par "Aurore" pour les femmes victimes de violences et sans ressources financières. Ces projets participent largement aux objectifs que nous nous sommes fixés avec mes collègues Hélène BIDARD et Ian BROSSAT pour stabiliser le parcours résidentiel de ces femmes, de façon qu'il n'y ait pas de rupture de prise en charge dans l'évolution de leur situation. Notre objectif reste de créer avec l'Etat de nouvelles haltes de nuit, qui sont la première étape de la prise en charge pour les femmes dans les mairies d'arrondissement qui n'en ont pas encore. Le 15e peut éventuellement s'y préparer.

Bien sûr, l'ensemble des dispositifs d'hébergement pour les femmes s'inscrit dans un dispositif de veille sociale globale incarnée notamment par des accueils de jour et par des actions de soin et de santé, de bien-être que nous soutenons financièrement et qui ont parfaitement été illustrées dans le projet de délibération et dans les propos précédents. Il s'agit d'un travail long, parfois difficile, souvent avec des allers-retours et parfois des échecs, pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes, mais aussi pour lever certains tabous autour de la précarité - vous en avez très bien parlé, Camille NAGET -, notamment comme le fait l'association "Règles Elémentaires" sur les sujets de menstruation.

Je voudrais aussi rappeler que nous travaillons beaucoup sur la question de la communication. C'est vrai vis-à-vis des publics non francophones, mais aussi vis-à-vis de publics francophones et qui ont des difficultés à lire le français. "Facile à lire et à comprendre" fait l'objet d'une étude approfondie de la part de nos services pour que nos documents soient bien traités dans cette manière de communiquer avec les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous alerte aussi, Monsieur JEANNETÉ, sur la question des cartographies. On fait toujours très attention à la manière dont on communique, notamment les lieux qui accueillent les femmes victimes de violences, puisque nous devons rester discrets, souvent pour des raisons de sécurité, pour les femmes concernées. Les cartographies ne font donc pas l'objet de communications grand public, mais évidemment les professionnels qui accompagnent et reçoivent les publics concernés sont amenés à bien les connaître et à pouvoir les orienter.

Concernant le vœu relatif à la précarité menstruelle qui a été rattaché au projet de délibération, j'y réponds bien volontiers. Même s'il est important de préciser qu'il intervient au carrefour de plusieurs délégations, celle de Patrick

BLOCHE, celle d'Hélène BIDARD, très investie également sur le sujet, la lutte contre la précarité menstruelle étant d'importance, nous ne sommes pas trop de trois pour mobiliser les ressources de la Ville dans cet objectif.

Vous l'avez dit, le contexte de crise sociale et d'inflation font de la menstruation un élément d'inégalité et d'exclusion supplémentaire. De plus, le développement de produits contenant des perturbateurs endocriniens qui dérèglent le fonctionnement hormonal a des effets néfastes sur la santé mais aussi sur la précocité et la puberté des jeunes. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser à tous les niveaux, à chaque âge et dans chaque lieu, y compris pour tous les sexes, les hommes et les femmes, et vous avez bien raison de le rappeler, pour que la menstruation ne soit pas un sujet tabou ni un sujet économique.

La Ville de Paris avec l'intégration dans le projet éducatif de territoire d'un axe sur la santé et le bien-être des enfants et adolescents, l'installation de distributeurs dans les collèges, des actions de sensibilisation d'ores et déjà mises en œuvre soutiennent le renforcement et le développement d'actions dans la lutte contre la précarité menstruelle, et, effectivement, c'est ce faisceau d'actions qui doit permettre de répondre à tous les enjeux que votre vœu lève.

C'est pourquoi, en mon nom et celui de mes collègues adjointes et adjoints concernés, c'est un avis favorable, sous réserve de quelques amendements, que nous donnons à votre vœu.

Je vous remercie toutes et tous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Léa FILOCHE.

Le vœu n° 11 a fait l'objet d'un travail d'amendement de l'Exécutif. Le groupe Communiste accepte les amendements de l'Exécutif, donc c'est une version amendée qui est mise aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 11 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 9).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 3).

2023 DSOL 4 - Aide alimentaire. - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le C.A.S.-V.P. (690.725 euros) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119.960,00 euros) pour une association. - Conventions.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 4. Il s'agit de l'aide alimentaire et de 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le C.A.S.-V.P., 2 subventions d'investissement d'équipement pour une association, et des conventions sont rattachées.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Lutter contre la précarité alimentaire est, on le sait, une urgence sociale. Pourquoi ? Parce que face à l'inflation alimentaire galopante qui avoisine les 15 % selon l'I.N.S.E.E. et qui pousse, on le sait, beaucoup de Françaises et de Français à la fois à se serrer la ceinture et à rogner sur une alimentation saine et de qualité, on ne peut pas rester les bras croisés. Et parce que, selon les associations, même si les chiffres diffèrent, ce sont 5 à 7 millions de personnes qui auraient recours à l'aide alimentaire. Et ces millions de personnes, c'est malheureusement le triste bilan du manque d'action de ce Gouvernement.

Effectivement, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a presque triplé en 10 ans. Conséquence de la hausse des prix, plus d'un tiers des personnes qui sont accueillies dans les banques alimentaires le sont depuis moins de 6 mois. Et la Fédération française des banques alimentaires vient de publier une récente étude qui dresse un constat alarmant, car le recours à l'aide alimentaire touche désormais de nouveaux profils, comme les retraités mais aussi les travailleurs pauvres, si bien que la fréquentation des distributions alimentaires et le nombre de bénéficiaires, qui inquiètent à juste titre les associations en Ile-de-France, ont considérablement augmenté sur le territoire parisien.

Je tiens donc à saluer le travail de terrain remarquable que mènent ces associations au quotidien et que nous allons financer au travers de ce projet de délibération, et je me réjouis de la politique volontariste, chère Léa, chère Audrey, que mène notre collectivité pour les soutenir et pour véritablement lutter contre la précarité alimentaire.

Tout le monde a bien sûr en tête les longues files d'attente interminables à Paris, où l'on voit des centaines d'étudiantes et étudiants faire la queue pour attendre la distribution de leurs colis alimentaires. Je tiens à rappeler ici qu'un étudiant sur deux affirme encore qu'il ne mange aujourd'hui pas à sa faim. A cela s'ajoute pour les étudiantes et étudiants une grande précarité dans tous les postes de la vie quotidienne, y compris une grande détresse psychologique avec la crise du Covid, comme le montre l'enquête du Samu social, "EtuCris", d'octobre 2022, sur les lieux de distribution alimentaire pour les étudiantes et étudiants à Paris. Pour l'année 2022, ce sont plus de 25.000 équivalents repas qui ont été distribués chaque jour sous la forme de repas ou de denrées alimentaires dans notre ville. Et, nous le savons, ce sont les ménages les plus modestes, les publics les plus précaires qui cumulent à la fois des difficultés sociales, économiques, sanitaires, environnementales, en particulier dans les quartiers populaires, qui sont d'ailleurs comme souvent les premiers touchés et impactés.

Lutter contre la précarité alimentaire et garantir l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité est donc un enjeu de santé publique majeur mais aussi d'inclusion sociale. C'est pourquoi, nous, écologistes, souhaitons réaffirmer le droit fondamental, universel à une alimentation saine, à un prix juste, dans le champ, et abordable dans l'assiette pour toutes et tous partout. C'est pourquoi nous plaidons pour mettre en place une véritable Sécurité sociale de l'alimentation pour que chacune et chacun puisse avoir accès à une alimentation saine, quel que soit son niveau de revenu, à l'instar de la Sécurité sociale en matière de santé.

Vous le savez, de telles expérimentations existent déjà à l'échelle locale. Grâce aux écologistes, notamment la Ville de Bordeaux et la Gironde vont expérimenter très prochainement une Sécurité sociale de l'alimentation, et nous espérons que Paris, très prochainement, puisse à son tour s'engager dans cette initiative qui va dans le sens de l'histoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les associations qui organisent l'aide alimentaire réalisent un travail remarquable auprès des personnes démunies. Lors de la crise Covid, elles ont pu constater l'arrivée de nouveaux bénéficiaires, et ce phénomène ne cesse de s'amplifier. Ce projet de délibération met en lumière ces associations qui font face à cette terrible augmentation de la précarité dans notre pays. Je tiens à saluer ici leur engagement.

Parmi les associations visées, je voudrais particulièrement attirer votre attention sur la situation du "Relais Frémicourt", qui nous inquiète très sérieusement. C'est une association qu'avec Philippe GOUJON et mes collègues conseillers du 15e arrondissement, nous connaissons bien, tant elle participe au tissu associatif de l'arrondissement et fait office de référence dans l'aide alimentaire apportée dans nos quartiers.

Depuis 1987, le Relais Frémicourt agit en faveur des Parisiens les plus démunis, qui ne viennent pas uniquement du 15e, pour y trouver une aide. Il propose un dîner pour les personnes en situation de grande exclusion une fois par semaine, offre des produits alimentaires, des produits d'hygiène, des produits frais et porte à domicile des colis pour des personnes âgées ne pouvant se déplacer. En 2021, ce sont 110 tonnes de denrées alimentaires qui ont été distribuées par ses soins à 740 foyers du 15e, soit l'équivalent de 200.000 repas par an selon les standards de la B.A.P.I.F.

Depuis plusieurs années, avec mes collègues Henri JOZEFOWICZ et Sylvie CEYRAC, nous relayons régulièrement leur appel à l'aide. Malgré nos alertes, la subvention demeure à un niveau stationnaire depuis 4 ans, avec un montant inchangé de 7.000 euros. Nous regrettons de constater que cette année encore, vous ne souhaitiez davantage soutenir cette association, d'autant que le Relais doit payer un loyer de plus de 35.000 euros et emploie deux salariés. Ce montant reste très modeste, comparé à ce que nous pouvons voter régulièrement dans cet hémicycle.

Jusqu'à peu, les deux associations fondatrices, les "Conférences Saint-Vincent de Paul" et les "Petits Frères des Pauvres", assuraient chacune un tiers du budget, le dernier tiers étant couvert par des subventions de la D.R.I.H.L., de la Ville et des dons. Il y a 3 ans, les "Petits Frères des Pauvres" ayant décidé de se retirer progressivement, cela a entraîné un déficit dans le budget du Relais Frémicourt, déficit que celui-ci ne sera plus du tout en mesure de couvrir en 2024. Aujourd'hui, si aucune aide ne lui est apportée rapidement, le Relais Frémicourt sera obligé d'arrêter son activité au 1er janvier prochain, faute de financements suffisants.

A l'heure où la demande s'amplifie, on ne peut sérieusement fermer une association qui aide à se nourrir, à vivre. Comment en est-on arrivé là, quand on sait que les services sociaux du 15e leur envoient 90 à 95 % de leurs bénéficiaires et s'affolent de leur éventuelle fermeture, et quand on sait que nous vous alertons depuis 3 ans déjà ? Vous connaissez bien la situation de cette association, et Isabelle ROY, conseillère d'arrondissement de votre

majorité, s'en est d'ailleurs émue avec nous lors du dernier conseil du 15e. Après de multiples sollicitations, la Ville a bien voulu recevoir ses dirigeants, mais sans apporter de réponse jusque-là.

Les délais sont pourtant serrés si nous ne voulons pas perdre un acteur expérimenté, ancré et reconnu de la solidarité de l'ouest de Paris. Aujourd'hui, le temps joue contre cette association. Sans recherche de solutions rapides, elle fermera ses portes, laissant ainsi des centaines de familles à l'abandon.

Bien sûr, le groupe Changer Paris votera ce projet de délibération, mais nous demandons à la Ville de Paris d'apporter son soutien à cette association en péril pour empêcher sa fermeture définitive.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Une étude récente a mis en valeur un chiffre assez éloquent : à peu près un Français / une Française sur 4 seraient inquiets au sujet de cette question : "Comment nourrir ma famille ?" C'est un chiffre énorme qui veut dire qu'un Français sur 4 se demande comment il va pouvoir répondre au besoin le plus primaire de sa famille, à savoir celui de manger.

En fait, ce chiffre ne nous étonne pas, car, on le sait, les banques alimentaires ont alerté sur l'augmentation du nombre de personnes qui les fréquentaient. En France, ce sont environ 8 millions de personnes qui sont considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire, et dans le contexte d'inflation que nous connaissons, malheureusement la situation risque de ne pas s'améliorer. L'inflation sur l'alimentation en février 2023, d'après l'I.N.S.E.E., est de 14,5 %, un chiffre énorme qui, en plus, confronte les associations et les publics bénéficiaires à plusieurs enjeux. Précisément, les prix de l'alimentation augmentent, donc les personnes qui se trouvent dans les situations économiques les plus fragiles ont de plus en plus de difficultés à faire leurs courses, mais les associations ont aussi de plus en plus de difficultés à acheter des produits ou à collecter des dons, car dans un contexte d'inflation d'alimentation à 14,5 %, la collecte de dons dans les supermarchés est plus compliquée. D'ailleurs, les Restos du Cœur interpellaient ces derniers jours, ces dernières semaines sur les besoins de dons et sur les besoins aussi de renforcer les financements.

Face à la situation que l'on rencontre, à cette inflation assez exceptionnelle, les réponses du Gouvernement sont largement à côté des besoins réels, largement en-dessous. Ce ne sont pas quelques prix bloqués, quelques paniers de première nécessité qui vont permettre réellement à un Français sur 4 qui a peur de ne pas pouvoir donner à manger à ses enfants de les nourrir demain correctement et, surtout, d'aborder l'avenir de manière sereine.

Heureusement, nous avons le travail de toutes ces associations qui œuvrent depuis des années sur le terrain pour permettre un accès à l'alimentation de toutes et tous et surtout de celles et ceux qui en ont besoin. Dans le 19e arrondissement, je pense bien sûr à la distribution de la porte de la Villette qui est faite par "La Chorba" notamment et qui touche à peu près 1.300 personnes par jour, ce qui est énorme.

Je sais que c'est un sujet sur lequel ma collègue Léa FILOCHE est particulièrement attentive, nous allons devoir commencer à réfléchir à l'avenir de la porte de la Villette et nous devrons, dans ces réflexions, intégrer pleinement l'avenir de cette distribution. Mais, là encore, je sais que Léa FILOCHE est très attentive et c'est plutôt pour la soutenir pleinement dans cette démarche que je voulais souligner cela et le rappeler.

Enfin, je veux saluer aussi une démarche qui est engagée par la Ville et par les associations, qui est de permettre à toutes et tous de manger mais aussi d'accéder à des produits de meilleure qualité. L'année dernière, un dispositif avait été mis en place avec les associations, avec Léa FILOCHE et Audrey PULVAR, qui était rue Archereau et qui permettait aux associations d'avoir accès à des fruits et légumes frais, de qualité, pour la plupart "bio", en circuits courts. C'est très important et ce sont des démarches que nous devons encore plus encourager et favoriser.

Je souscris également aux propos de ma collègue Chloé SAGASPE, à la Sécurité sociale alimentaire pour tous, comme le porte très brillamment, à mon sens, Bernard FRIOT.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Le maire du 15e arrondissement a souhaité intervenir, et sa prise de parole est de droit.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Marie-Caroline DOUCERÉ a parfaitement décrit la situation alarmante d'un centre d'aide alimentaire du 15e qui menace de fermer ses portes et c'est la raison pour laquelle j'interviens en renfort, si je puis dire, pour lancer vraiment un appel solennel, aussi bien à la Ville qu'à l'Etat d'ailleurs, parce qu'il s'agit d'un des principaux centres d'aide alimentaire du 15e, comme cela a été décrit, et c'est même le seul ouvert tous les jours.

Jusqu'à présent, il était financé pour les deux tiers, si je peux le dire ainsi, par un mécénat associatif privé et il ne bénéficiait que de 10 % d'aides publiques, ce qui est peu, comme cela a été dit par Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je voudrais simplement lancer un appel pour que l'Etat, par l'intermédiaire de la D.R.I.H.L., et la Ville puissent augmenter leurs subventions, qui ne sont pas négligeables, qui sont de 7.000 et 6.000 euros respectivement, pour monter jusqu'à 40.000 euros afin de compenser cette diminution en raison de la défaillance d'un des financeurs privés de cette association ou encore de réduire le loyer payé au bailleur social.

Merci.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, mes chers collègues, merci pour vos interventions, car effectivement la question de l'accès à l'alimentation pour toutes et tous n'est pas un sujet nouveau et l'ancienneté des associations d'aide alimentaire implantées dans les arrondissements le démontre, et les importants débats que nous avons à ce sujet au sein de notre hémicycle, et plus largement dans le débat public, l'illustrent d'autant plus.

Pour autant, alors que l'aide alimentaire a longtemps concerné exclusivement des personnes isolées en situation d'hébergement très précaire, voire des personnes à la rue, nous observons depuis plusieurs années une autre tendance : en plus de la présence toujours aussi importante des personnes à la rue pour lesquelles, par ailleurs, la situation ne s'améliore pas vraiment, s'ajoutent à présent des personnes logées, des personnes en famille qui ne parviennent tout simplement plus à accéder à une nourriture de qualité et en quantité suffisante, et pour lesquelles les choix entre loyer et alimentation sont faits malheureusement très rapidement.

Cette dynamique a été exacerbée par les crises successives que nous avons connues depuis le début de ce mandat, celle de l'inflation record qui s'observe partout et plus précisément sur les produits alimentaires de première nécessité, comme le sucre, le riz, les pâtes, les légumes, le beurre, et j'en passe. Cette dynamique contraint certains ménages à faire des choix entre le repas du soir ou du midi, entre le paiement du loyer ou des factures et des courses.

En outre, de plus en plus de personnes auparavant peu connues de nos services se sont mises à fréquenter les différents lieux d'aide alimentaire parisiens, et ces évolutions ont été très visibles très rapidement et très concrètement, notamment dans les chiffres observés à Paris. En 2022, nous distribuions l'équivalent de 25.000 équivalents repas par jour sur l'ensemble du territoire parisien. Je rappelle le chiffre de 2019 : nous étions à 11.000. Le doublement du nombre de repas distribués à Paris n'a été rendu possible que par la mobilisation inédite des associations, soutenues massivement par la Ville et qui se sont organisées, qui ont appris à mutualiser, à partager, qui ont inventé des dispositifs qui n'existaient pas.

Nous avons acquis la conviction depuis longtemps que l'accès à l'alimentation pour toutes et pour tous est un droit fondamental, et je pense que ma voisine Audrey PULVAR ne dira pas l'inverse, bien au contraire. Par son intermédiaire mais aussi par l'intermédiaire de nombreux adjoints, la Ville s'implique très fortement sur ces enjeux, y compris financièrement, avec un budget de près de 6 millions d'euros alloués chaque année à la distribution alimentaire.

Au-delà de l'aspect financier, nous avons la chance à Paris de compter, peut-être davantage que dans d'autres territoires, sur beaucoup d'initiatives, comme le montre le projet de délibération. Avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris mais aussi avec les associations, nous travaillons en vue de proposer des solutions pour tous les repas de la journée, le petit-déjeuner, le déjeuner, le dîner, mais aussi pour nous adapter au mieux aux besoins des personnes, qu'elles soient logées, hébergées ou à la rue.

Depuis le début de la crise sanitaire, le recours à la distribution de denrées brutes, ou bien sous forme de colis déjà préparés, ou bien en libre-service dans les épiceries sociales et solidaires, a particulièrement augmenté. Ces solutions garantissent aux personnes qui y ont accès une meilleure autonomie dans le choix des denrées, comme dans un commerce de proximité classique, comme pour vous et moi, pour qu'elles puissent préparer leurs repas. Nous poursuivons également les distributions de repas chauds en places assises ou directement en rue pour des personnes généralement sans solution d'hébergement.

Concernant la situation du Relais Frémicourt, Madame DOUCERÉ, Monsieur le Maire, en lien avec l'Espace parisien des solidarités, nous avons effectivement travaillé et pris connaissance de cette situation qui, effectivement, tient au fait, comme vous l'avez très bien indiqué, Monsieur le Maire, qu'une structure privée se désengage et qu'il nous faut travailler à compenser ce désengagement, si je comprends bien votre demande. On peut l'imaginer mais, honnêtement, cela ne peut pas se faire du jour au lendemain et vous imaginez bien - c'est valable pour les sujets qui concernent ma délégation mais aussi bien au-delà - que chaque fois que quelqu'un se désengage, il est difficile pour la Ville de systématiquement enclencher une compensation sur les deniers parisiens. En tout cas, cela ne peut pas se faire automatiquement, cela se travaille et c'est en cours par les services, de façon à essayer - je crois que les

services de la Ville n'ont pas démérité - d'éviter effectivement que des structures réduisent la voilure de leurs interventions locales, et ce n'est pas l'objectif qu'on se donne.

Concernant le Relais Frémicourt, ce n'est pas comme cela que cela nous a été présenté, il n'est pas en danger de fermeture mais risque de réduire une partie de ses dispositifs, et c'est cela qui nous inquiète énormément. Ainsi, nous serons, dans le cadre notamment de la coordination alimentaire mais aussi des services de la Ville, très impliqués pour nous assurer que les services qu'offre cette structure puissent être pérennisés dans le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 4).

2023 DSOL 16 - Subventions (154.500 euros) et conventions avec six associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du projet de délibération DSOL 16. Il s'agit de subventions pour un montant de 154.500 euros et conventions avec 6 associations au titre de leurs actions d'aide à l'insertion dans le cadre des jardins solidaires.

La parole est tout d'abord à M. Rudolph GRANIER pour Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est l'occasion, à travers ce projet de délibération, d'évoquer deux endroits du 18e, deux lieux : le square de Jessaint, confié à l'association "Emmaüs", et le jardin solidaire L'Univert, à la Goutte d'Or, confié à l'association "Halage".

Pour le premier cas qui nous concerne, avec le square de Jessaint, vous avez trouvé le moyen, depuis que vous vous en êtes occupés de près, d'abattre des arbres, de détruire des haies, de supprimer les jeux pour les enfants et de nous donner une impression globale de déchetterie. Que dis-je, une impression, non, on constate qu'une déchetterie a été créée avec les désormais fameuses palettes qui vous collent en termes de politique environnementale. Ce jardin est fermé au public à 80 % du temps mais, en même temps, qui voudrait se reposer dans un dépotoir ? D'autant qu'il n'est pas du tout un îlot de fraîcheur tel que décrit dans vos divers supports de communication. Il ne change en rien le 18e mais il donne, en fait, une impression de pire.

En face, ce n'est pas mieux avec le square Louise de Marillac. C'est un repère de délinquants, les riverains ont peur, n'osent plus traverser et nous sommes en permanence, le groupe Changer Paris, sollicités pour qu'on essaie d'améliorer les choses.

Finalement, d'un échec patent de votre fausse politique écologique, même à grands coups de budget participatif, même à grands coups de subventions puisque c'est bien l'objet de mon intervention, nous allons donner 60.000 euros pour ce résultat à l'association "Emmaüs". Je regrette que l'association "Emmaüs", en réalité, ait ce genre de sparadrap. Ils peuvent mener des actions, et ils mènent d'ailleurs des actions totalement louables, mais à travers la réalisation du square de Jessaint, vous ne contrôlez absolument rien, puisque la quantité d'adjoints qui peuplent cette Mairie centrale et la mairie du 18e arrondissement, finalement, ne contrôlent absolument rien au niveau de l'argent public. Même quand Mme HIDALGO est venue - elle n'est pas venue très loin la dernière fois - lors d'un déplacement ayant pour thématique les migrants, elle est restée dix minutes et il était donc hors de question qu'elle fasse un détour par le square de Jessaint, car elle aurait vu de quoi il s'agissait.

Pour l'association "Halage" à présent, 18.500 euros, pas mieux, pour le quartier de la Goutte d'Or, "politique de la ville", populaire, toute la litanie des mots-valises que vous nous servez à chaque conseil d'arrondissement, à chaque Conseil de Paris. Les efforts fournis par cette association, dans ce quartier qui en a bien besoin, ne nous paraissent pas suffisants.

En conséquence de quoi, mes chers collègues, nous demandons un vote disjoint pour l'article 3 pour le square de Jessaint, et l'article 4 pour les jardins solidaires. Le reste du projet de délibération recueille évidemment un vote favorable.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - La parole est à M. Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je vais prendre le contre-pied de Rudolph GRANIER sur cette question. Une fois n'est pas coutume, n'est-ce pas.

S'agissant d'"Emmaüs", on est dans un environnement extrêmement compliqué. On le voit dans le 10e arrondissement, "Emmaüs Solidarité" intervient dans différents jardins de notre arrondissement et notamment dans le square Saint-Laurent et le jardin Cavaillé-Coll.

Nous avons voulu qu'"Emmaüs" puisse intervenir dans ces jardins pour amener des activités, au-delà de la solidarité, au-delà du fait de permettre à des personnes très éloignées de l'emploi et en très grande difficulté, des activités qui se rapprochent d'une activité pré-professionnelle avec le dispositif "Premières Heures" mis en place par "Emmaüs Solidarité". En plus de ces actions de solidarité, de bien-être, de ces bienfaits proposés aux personnes qui bénéficient du dispositif, ce sont des activités solidaires, conviviales, positives dans un espace public qui est compliqué. Et si l'espace public est compliqué au square de Jessaint ou dans les autres jardins que vous citez, ce n'est pas à cause d'"Emmaüs".

On a l'impression que vous mélangez tout dans votre intervention, Monsieur GRANIER. Parce que ce terrain est compliqué, vous faites un mélange complet avec l'action d'"Emmaüs". Reprenons les choses dans le bon ordre ! Il y a, d'un côté, ce que fait "Emmaüs", qui est positif et utile, et il y a, de l'autre côté, la situation dans ces jardins, qui est un autre sujet. Et c'est ce que nous faisons dans le 10e arrondissement, de sorte que les choses se déroulent de façon positive. De ce fait, nous soutenons naturellement ces projets de délibération qui nous sont proposés.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

Je suis saisie d'une demande d'intervention d'Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, qui a la parole, comme il est de droit.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je ne m'étais pas inscrit sur ce projet de délibération que nous avons voté évidemment aussi au conseil du 18e arrondissement, au cours duquel il a été répondu à M. GRANIER. D'ailleurs, quand il a commencé sa logorrhée finalement assez peu compréhensible, j'avais décidé de ne pas répondre non plus, car ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et ce qui ne se comprend pas indique une pensée pour le moins confuse.

Cela dit, comme il a essayé à nouveau de façon assez maladroite d'attaquer, avec une brutalité étonnante, la Maire de Paris, je me permettrai de lui faire savoir qu'elle est venue sans doute beaucoup plus souvent que lui, et à Jessaint, et à la Goutte d'Or, et qu'il est certain qu'elle connaît beaucoup mieux que lui la situation. D'ailleurs, s'il la connaissait un peu, cela lui aurait évité de raconter, comme souvent, n'importe quoi.

Et comme il a raconté n'importe quoi, je vous invite à voter avec beaucoup de conviction ce projet de délibération qui nous permet de gérer beaucoup mieux qu'auparavant, comme l'a dit Sylvain RAIFAUD, le parc, ou plutôt le jardin, le square de Jessaint, qui n'a d'ailleurs jamais été dédié aux enfants, parce qu'il arrive que des espaces verts ne soient pas dédiés aux enfants, notamment quand il en est créé grâce à nous comme à Éole, comme à Rosa Luxemburg et beaucoup d'autres partout ailleurs.

Cette intervention n'avait donc pas de sens, mais comme il s'est permis des attaques grossières contre la Maire de Paris, je me permettais de lui répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole, pour vous répondre, est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions qui me permettent à nouveau de mettre en lumière ce dispositif original, modeste mais précieux pour de nombreuses Parisiennes et nombreux Parisiens en situation d'exclusion. Les activités proposées par les 6 associations que je vous propose de subventionner à hauteur de 154.500 euros permettent à des personnes exclues et éloignées de l'emploi de se remobiliser, de reprendre un parcours d'insertion professionnelle, de reprendre confiance et de se réintégrer peu à peu.

Mais les jardins solidaires sont plus que de simples dispositifs d'insertion. Ce sont des projets locaux, d'utilité tant sociale qu'environnementale, qui interrogent aussi de nouvelles façons de produire, de consommer, de partager ce qui est planté. En effet, ces ateliers de jardinage, ouverts à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui le souhaitent, favorisent la mixité sociale, impulsent une dynamique d'entraide dans les quartiers et permettent "in fine" une amélioration du cadre de vie de toutes et tous. En complément, ces ateliers jouent aussi un rôle pédagogique, notamment "via" l'apprentissage des compétences techniques et des savoir-faire utiles.

Ce projet de délibération est donc aussi l'occasion pour moi de saluer le travail important mené par les animateurs et les animatrices de ces ateliers ainsi que par les équipes de travailleuses et de travailleurs sociaux qui

rendent de telles initiatives possibles. Leur implication dans une approche, à la fois individualisée et globale, d'accompagnement et d'orientation donne en effet des résultats très positifs.

Ces dispositifs d'accompagnement adaptés, originaux et individualisés entrent tout à fait dans les actions inscrites dans le Plan parisien de l'insertion par l'emploi que je co-porte avec mes collègues Afaf GABELOTAUD et Florentin LETISSIER. En effet, dans le cadre de ce Plan parisien pour l'insertion et l'emploi, nous avons veillé à lier l'insertion par l'emploi, mais aussi l'insertion dans la vie et dans la ville. Ce travail en transversalité de nos politiques publiques nous invite donc à construire davantage de liens vers l'emploi, vers l'économie sociale et solidaire mais aussi vers la culture, vers le sport, la citoyenneté ou l'agriculture urbaine. Ce projet de délibération en est donc un exemple concret.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération pour soutenir ces 6 associations qui mettent en place des actions de remobilisation sociale et professionnelle qualifiantes à destination des personnes en grande exclusion, au bilan et aux résultats qualitatifs très positifs.

Je vous en remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Suite à la demande de vote disjoint des articles 3 et 4 du groupe Changer Paris, dont nous n'étions pas informés mais auquel nous procédons en séance, je mets aux voix, à main levée, l'article 3 concernant l'association "Emmaüs Solidarité" pour ses actions jardins partagés d'insertion Saint-Laurent, dans le 10e arrondissement, et Jessaint, dans le 18e.

Qui est pour l'article 3 ?

D'abord, l'article 3, on vote. Ensuite, l'article 4, on vote, puis le reste du projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 3 avec un avis favorable de l'Exécutif, bien sûr.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 3 est adopté.

De la même manière, je mets aux voix, à main levée, l'article 4 concernant l'association "Halage" pour son action jardin solidaire L'Univert, dans le 18e arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 4 est adopté.

Et je mets à présent aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DSOL 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est aussi adopté, je vous en remercie. (2023, DSOL 16).

2023 DSOL 17 - Subventions (100.000 euros) et conventions avec deux associations "Cultures du cœur" et "ATD quart monde" pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen du projet de délibération DSOL 17. Il s'agit de subventions pour un montant de 100.000 euros et conventions avec 2 associations, à savoir "Cultures du Cœur" et "A.T.D. Quart Monde" pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture.

La parole est tout d'abord à Mme Mélody TONOLLI, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de souligner les projets menés à Paris par 2 associations, "ATD Quart Monde" et "Cultures du Cœur", qui portent des actions de prévention et d'accès à la culture pour les jeunes Parisiennes et Parisiens, leurs familles et les personnes en situation de précarité, des actions qui répondent à l'objectif du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui est porté par notre collègue Léa FILOCHE.

Permettre l'accès à la culture, c'est en effet rompre avec l'isolement. Tous les acteurs du secteur social ayant déjà engagé des actions culturelles avec les personnes qu'ils accompagnent peuvent témoigner du caractère crucial que revêt la participation à la vie culturelle des personnes en situation d'exclusion. La participation à la vie culturelle fait en effet partie de ces liens indispensables à nouer pour faire partie de la société, pour la reconnaissance de la dignité de toutes et tous. Souvent considérée comme un besoin secondaire, la culture est pourtant parfois le dernier lien des personnes avec la société, parce qu'elle permet d'être vu autrement que comme une personne en situation de pauvreté, d'être considéré comme ayant une place dans la société. Au contraire, être exclu des espaces de culture, de la création comme de la découverte d'œuvres à dimension culturelle est une violence qui s'ajoute à celle de la privation de biens matériels. Or, les droits culturels, s'ils sont reconnus en France dans différentes lois, ne sont pas effectifs pour tous et pour toutes dans la réalité. Loin de là, en effet.

Avec son soutien aux associations telles que "A.T.D. Quart Monde" ou "Cultures du Cœur", qui œuvrent pour répondre aux besoins d'un public qui n'est pas spontanément acquis aux pratiques culturelles ou qui en est très éloigné, la Ville de Paris cherche à garantir sur l'ensemble de son territoire l'accès effectif de tous, dont les plus précaires, aux droits fondamentaux, dont fait partie la culture.

Parce que la culture, au sens qu'elle recouvre l'accès à des sorties culturelles, la pratique artistique, la possibilité de s'exprimer et d'agir dans l'espace public, de partager son histoire, ses pratiques, son héritage avec l'autre, représente un formidable vecteur d'insertion sociale mais aussi d'émancipation. C'est pourquoi nous soutiendrons pleinement ce projet de délibération.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame TONOLLI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, chère Mélody TONOLLI, chère collègue.

Vous l'avez dit, l'insertion sociale par la culture, le sport ou les loisirs est essentielle pour les personnes en situation de précarité. Ces domaines trouvent toute leur place dans un accompagnement global, car elle participe largement à l'épanouissement, à la valorisation et à la remobilisation des personnes concernées. Elle leur permet souvent, durant un temps, de s'extraire d'un quotidien difficile.

Pour autant, les lieux culturels peuvent parfois paraître inaccessibles, voire intimidants pour certains publics qui ne seraient pas habitués à les fréquenter. Malgré les efforts importants déployés par les acteurs culturels, de nombreuses personnes n'osent toujours pas franchir leurs portes. Avec ma collègue Carine ROLLAND, nous travaillons donc à les y accompagner en menant un travail important pour faire venir et faire revenir les personnes. C'est un enjeu fort inscrit dans l'acte 2 du Pacte de lutte contre l'exclusion signé en juin dernier.

Des actions culturelles sont donc menées régulièrement dans des dispositifs de veille sociale, dans les accueils de jour ou les centres d'hébergement, et, inversement, les lieux culturels s'ouvrent de plus en plus pour accueillir des distributions alimentaires ou proposer des actions d'accès au droit, comme dans les bibliothèques municipales, à la Gaîté Lyrique, au Centre Pompidou ou à la Maison des pratiques artistiques amateurs.

Les actions des 2 associations que je vous propose de soutenir dans ce projet de délibération, "Cultures du Cœur" et "A.T.D. Quart Monde", s'inscrivent tout à fait dans l'objectif de faciliter l'accès à la culture pour toutes et tous et plus particulièrement en effet pour les enfants. Vous l'avez très bien dit, chère Mélody TONOLLI, l'association "A.T.D. Quart Monde" propose un panel d'actions pour les plus petits comme pour les plus grands, avec des bibliothèques de rue, des sorties culturelles, des ateliers artistiques, mais aussi avec des temps de formation. Je sais également que le travail mené par "Cultures du Cœur" est très apprécié. La mise à disposition de places gratuites pour des spectacles ou des événements sportifs ont profité à plus de 2.300 personnes l'année dernière. Le réseau de partenaires est très étoffé et très varié.

Compte tenu de l'importance des actions portées par ces 2 associations, j'espère bien que nous voterons l'ensemble de ce projet de délibération à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je m'associe à ce vœu. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 17).

2023 DSOL 18 - Subventions (244.140 euros) et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Avant de suspendre le cours de nos travaux, je vous propose que nous examinions le projet de délibération DSOL 18. Il s'agit de subventions pour un montant de 244.140 euros et conventions avec 18 associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

La parole est tout d'abord à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Bonjour, et merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous étudions, depuis le début de cette matinée, une série de subventions visant à redonner dignité et humanité aux personnes en situation de précarité. C'est le cas également de ce DSOL 18 qui propose des subventions à 18 associations dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. 15 de ces associations proposent des actions qui visent à favoriser l'intégration, l'insertion professionnelle et culturelle des habitants, l'aide à l'accès aux droits, avec des services d'écrivains publics, avec l'aide à la constitution de dossiers, et ces associations œuvrent également à faciliter les relations entre les administrations et les usagers, notamment par l'utilisation du numérique, dont on sait que certaines personnes sont éloignées.

Ces actions bénéficient à plus de 25.000 personnes. Voici quelques exemples. "Chômeurs et Précaires" agit en faveur des demandeurs d'emploi, "Droits d'urgence" pilote des permanences juridiques, et plusieurs associations comme "Parabole", "G.E.R.M.A.E.", "Secours populaire", "Migrants Plaisance" conduisent des actions sociolinguistiques. Par ailleurs, 3 autres associations exercent une activité de domiciliation dans leurs locaux des 18e et 19e arrondissements, 3 associations qui domicilient 5.000 personnes. Enfin, le Collectif "Les Morts de la rue" agit quotidiennement pour faire savoir que des personnes meurent à la rue et accompagne les lundis et mercredis, depuis le lieu de départ, donc depuis l'Institut médico-légal, les personnes décédées, car chacun a le droit jusqu'au bout de sa vie à la solidarité.

Au conseil du 15e arrondissement, la droite de notre hémicycle a demandé un vote dissocié au sujet de l'association "Droits devant". Peut-être qu'elle a changé d'avis et je m'en réjouirais, mais je veux quand même dire que l'action de "Droits devant", et on regarde cela dans le projet de la délibération, c'est l'insertion des personnes étrangères en situation d'extrême précarité. L'action qu'elle propose, c'est une action globale de lutte contre les exclusions pour permettre aux publics visés de régulariser leur situation administrative et de s'insérer dans la société. L'association "Droits devant", rue de Dantzig, a accueilli 800 personnes venant à plusieurs reprises, soit 3.500 passages.

Oui, l'association "Droits devant" ne trie pas pour aider, ne sélectionne pas son humanité et a une cellule d'urgence en cas d'arrestation pour défaut de titre de séjour, et c'est même là sa raison d'être pour accompagner chacune et chacun dans l'optique de faire valoir ses droits en toutes circonstances. Ce n'est pas l'illégalité qui a été dénoncée indûment par la droite du 15e au conseil du 15e arrondissement, je voulais le stipuler.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur SITBON.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - J'aurais pu, mes chers collègues, m'inscrire sur tous ces projets de délibération rapportés avec grande précision, et je l'en remercie, par Léa FILOCHE, et en particulier celui, le précédent, défendu par Mélody TONOLLI, et les interventions de notre collègue Camille NAGET étaient pour moi totalement pertinentes et complètes dans leur présentation.

Oui, je veux juste vous dire combien toutes ces associations mènent un travail fragile, courageux, plus que jamais vital dans une société obsédée par la consommation et la réussite et qui, de fait, exclut et fragilise les plus fragiles. Ces associations mènent un travail selon leur propre histoire ou leur construction et les personnalités qui les animent.

Ainsi, ne faisons pas de palmarès ou de classements et soyons des élus rassembleurs face à la solidarité, si fragile elle-même.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GIRARD.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci. Merci beaucoup, chers collègues.

Vos interventions mettent en lumière l'importance des actions d'accès aux droits menées par les 18 associations que je vous propose de soutenir dans ce projet de délibération que, par ailleurs, je co-porte avec mon collègue Jean-Luc ROMERO.

L'accès aux droits est en effet un préalable à toute insertion sociale et professionnelle. Or, pour de nombreuses personnes en situation de fragilité et d'exclusion, recourir à un droit peut s'avérer complexe. Il est ainsi important que des outils leur soient proposés afin de faciliter leur recours à leurs droits et aux aides qui leur sont destinées. Les problématiques rencontrées par les personnes sont diverses. Elles vont du droit au séjour au droit au logement en passant par les aides sociales ou familiales, la lutte contre les discriminations, la médiation scolaire, la recherche d'emploi, le droit au travail. Le public accompagné par ces associations est également très vaste. On peut avoir des personnes en situation de rue, des sortants de prison, des familles nombreuses.

Les 18 associations évoquées par ce projet de délibération proposent ainsi des actions diverses et de qualité, adaptées aux spécificités de leur territoire. Les actions qu'elles mènent vont de l'information et l'accompagnement aux démarches administratives, à des actions pour l'accès au numérique, dont on sait que c'est une vraie difficulté, en passant par l'accompagnement à la scolarité, la domiciliation, l'apprentissage du français, sans oublier les permanences d'écrivains publics, les permanences sociojuridiques ou les actions de médiation culturelle.

Je tiens également à vous redire l'engagement fort de la Ville pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits. C'est en effet en ce sens que nous sommes engagés dans l'unification et la territorialisation de l'action sociale parisienne. Cette réorganisation nous permet non seulement d'être plus cohérents aux yeux de nos partenaires, mais également et surtout de faciliter l'accès de toutes et tous aux services sociaux et médico-sociaux municipaux en simplifiant les démarches qui y sont réalisées. L'enjeu est d'améliorer l'accueil et de limiter les réorientations pour ne perdre personne en cours de route et permettre à chacun d'accéder à ses droits. C'est également dans cet objectif que nous sommes en train de réformer nos aides sociales municipales.

Enfin, je souhaitais vous faire savoir que nous sommes en train de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Etat pour étendre l'expérimentation "Territoire zéro non-recours" que nous menons dans le 10e arrondissement, à d'autres territoires parisiens.

Par ce projet de délibération, nous avons donc l'opportunité de soutenir, à hauteur de 244.140 euros, 18 associations qui entrent pleinement en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du Plan parisien de lutte contre l'exclusion. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération en entier.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 18).

Je vous remercie, chers collègues. Il est 13 heures 03. Je vous propose que nous suspendions le cours de nos travaux.

La séance est levée, elle reprend à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quatre minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bonjour à tous, nous reprenons la séance.

2023 DSOL 20 - Budget participatif : subventions d'investissement (300.000 euros) et conventions avec les associations "Aires 10" (10e) et "Emmaüs solidarité" (10e) pour des travaux de rénovation.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 20 : budget participatif : subventions d'investissement de 300.000 euros et conventions avec les associations "Aires 10" (10e) et "Emmaüs Solidarité" (10e) pour des travaux de rénovation.

La parole est à Mme CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons donc là une occasion d'abord de voir comment le budget participatif peut intervenir au plus près dans nos quartiers, sur des projets qui sont des projets d'accompagnement d'associations de solidarité précieuses, on en a déjà beaucoup parlé ce matin, qui permettent de changer de manière très concrète la vie des habitants.

C'est surtout pour moi l'occasion, sur ce projet de délibération qui concerne des subventions d'investissement dans le cadre du BP, de rappeler l'importance des structures sociales qui sont installées dans des quartiers "politique de la ville". Ces quartiers "politique de la ville" qui sont aujourd'hui menacés, mis en cause.

En effet, le seul critère annoncé par le Gouvernement dans le cadre du renouvellement du contrat de ville qui débute maintenant est l'évolution et le niveau de revenu médian des foyers ce qui, comme on le sait très bien, dans nos quartiers à Paris est un indicateur parfaitement incomplet.

Le quartier du Buisson Saint-Louis, qui s'inscrit dans un quartier "politique de la ville" plus large du grand Belleville, se retrouve évidemment dans une situation économique et sociale bien plus complexe que cela. Depuis la crise sanitaire, avec la crise économique et malgré l'augmentation constatée, indéniable, du revenu médian, les inégalités, notamment d'accès à l'emploi ou à la santé pour ne citer que celles-ci, se sont accentuées. De nombreuses familles, de jeunes professionnels se retrouvent aujourd'hui en très grande difficulté.

Dans cette configuration, qu'adviendrait-il de nos associations de quartier, les associations de l'arrondissement qui ont été, par exemple, financées en 2022 pour la mise en œuvre de pas moins de 167 projets par la Ville, mais qui comptent aussi sur les financements de l'Etat pour boucler leurs actions, pour financer l'embauche d'adultes-relais par exemple, pour accompagner les habitants dans leur accès aux droits, à l'emploi, à la maîtrise du français, à la culture, au sport, à l'écologie, à l'égalité Femmes/Hommes ? Je ne cite que quelques-unes de ces actions.

Ce projet de délibération, issu du budget participatif, est donc un rappel que les habitants de nos quartiers, de ce quartier, sont attachés à ces structures, ils en ont besoin et notamment au centre social "Aires 10" et au centre "Transfo Emmaüs".

Il est forcément très important que ce projet de délibération soit adopté.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chère Alexandra, pour votre intervention.

Je partage votre enthousiasme, je suis ravie effectivement que nous puissions soutenir aujourd'hui, grâce au budget participatif, le centre social et culturel "Aires 10" et l'espace "le Transfo" qu'"Emmaüs Solidarité" anime. Tous les deux ont des projets de travaux et d'aménagement dans leurs locaux respectifs.

Ces deux associations œuvrent à améliorer le lien social dans le quartier, qui est le quartier du Buisson Saint-Louis, situé à proximité immédiate de Belleville et du quartier de la place Sainte-Marthe. Elles portent ces projets dans le cadre du budget participatif. Concrètement, cela veut dire que leurs demandes respectives s'inscrivent dans le cadre de deux projets d'aménagement imaginés avec les habitants et les habitantes, ainsi que les acteurs du quartier.

Leurs demandes s'inscrivent dans le cadre d'un projet plus global qui est de redonner une centralité à ce grand trottoir minéral situé entre la rue Saint-Maur et la rue du Buisson Saint-Louis, appelé plus communément "la place du Buisson Saint-Louis". Cet espace est bien connu, car il a accueilli depuis plus de 10 ans maintenant de nombreuses fêtes de quartier, des débats citoyens, des bibliothèques hors les murs, des fêtes de la soupe mémorables.

Avec cette subvention, le centre social "Aires 10" réaménagera un espace polyvalent, ouvert directement sur la place du Buisson Saint-Louis. Cet espace permettra de créer de nouveaux espaces d'accueil et de mener des activités diverses, ouvertes sur la place - un café, une bricothèque, etc.

"Le Transfo", c'est un espace culturel assez insolite géré par "Emmaüs Solidarité". Ce bâtiment, dont la façade est inscrite au titre des Monuments historiques, abrite un espace culturel et citoyen, mais aussi un centre d'hébergement d'urgence d'une centaine de places.

"Le Transfo" est ainsi un de ces lieux uniques qui mêlent accès à la culture pour toutes et tous, insertion des personnes en situation de précarité, et contribution à des dynamiques territoriales.

Le projet de délibération que nous vous présentons aujourd'hui vise à permettre au "Transfo" d'améliorer sa visibilité dans le quartier, d'améliorer les conditions d'accueil du public, et de mieux l'équiper pour qu'il puisse y avoir plus d'expositions et d'événements, notamment en lien avec tous les travaux culturels que nous portons avec Carine ROLLAND.

J'en profite pour vous inviter à aller faire un tour à l'exposition qu'ils ont actuellement dans leurs murs, qui s'appelle "C'est un dur métier que l'exil, n'est-ce pas ?", qui se tient dans les murs du "Transfo". Je vous invite vraiment à aller la voir, elle est absolument fabuleuse.

A chaque fois, l'ambition portée par les associations est d'ouvrir leurs activités sur l'extérieur, d'être plus visibles, d'aller à la recherche, dans la rue, des habitants et des habitantes qui n'oseraient pas venir à elles, de faire savoir ce que nous faisons aussi d'un point de vue des solidarités et du social, car nous l'assumons.

Cette dimension d'aller vers est importante, je crois, car c'est aussi une manière de travailler, de réinventer de manière - en tout cas, c'est ce que l'on essaie de faire - pertinente et intelligente notre manière d'interpeller et de travailler avec celles et ceux qui font le quotidien de Paris.

Vous comprendrez donc qu'avec ce projet de délibération, nous pouvons saluer et faire la promotion de cette méthode de travail. Je vous invite donc, chers collègues, à voter largement en faveur de ce projet de délibération qui devrait améliorer les conditions d'accueil des habitantes et des habitants et contribuer à l'animation de la vie sociale du quartier.

Je vous en remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame FILOCHE.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 20).

2023 DSOL 23 - Projet de convention de partenariat et de recherche entre la Ville de Paris, la Fondation des sciences politiques et la C.A.F. sur les trajectoires des allocataires du R.S.A.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DSOL 23, projet de convention, de partenariat et de recherche entre la Ville de Paris, la "Fondation des sciences politiques" et la C.A.F. sur les trajectoires des allocataires du R.S.A.

Je donne la parole à M. DURAND-RAUCHER pour cinq minutes maximum. Merci.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le R.S.A. est malheureusement le dernier filet qui permet à certains de percevoir encore quelques revenus.

Pourtant, nous savons que le Revenu de Solidarité Active aujourd'hui va peut-être évoluer, puisque bientôt des départements vont tester une autre forme d'engagement, avec notamment une demande d'engagement d'activité.

Ce qui était un revenu minimum d'insertion devenu R.S.A., maintenant il faut travailler et de fait gratuitement pour pouvoir le percevoir, ce qui nous effraie toujours. Plutôt que d'être dans une trajectoire d'accompagnement où on sait que justement donner un filet peut permettre à certains de rebondir et de reprendre confiance, on les soupçonne sans arrêt de pouvoir, demain, profiter et d'être des profiteurs alors que l'on sait très bien que la réalité des chiffres est que les fraudes aux prestations sociales sont extrêmement faibles, et tomber dans le R.S.A. n'est jamais une stratégie.

Ce qui est une stratégie par contre, c'est la manière dont on peut permettre à certains de ne pas avoir à y recourir et donc d'anticiper, ou alors de mieux en sortir pour retrouver un chemin d'accès à l'emploi. Quoi de mieux que d'être accompagné par une démarche scientifique et des personnes qui peuvent objectiver les données et les travailler ?

C'est ce qui est présenté à travers ce projet de délibération qui me semble essentiel pour permettre non plus d'être seulement là pour pouvoir verser des allocations, mais bien pour essayer de voir comment on peut, au mieux faire évoluer le destin de Parisiens et Parisiennes qui malheureusement bénéficient de ces ressources parce qu'ils n'ont pas le choix.

Nous nous réjouissons que cette convention puisse être signée. Evidemment, nous appellerons à voter pour ce projet de délibération. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, cher Nour DURAND-RAUCHER, merci pour votre intervention qui nous permet ici d'aborder un sujet strictement départemental. C'est celui du R.S.A. et de l'accompagnement à l'insertion professionnelle.

On essaie d'en parler régulièrement dans cet hémicycle et c'est précieux. Ce projet de délibération a pour objet le renouvellement de la convention de partenariat et de recherche avec la "Fondation nationale des sciences politiques" et la C.A.F. de Paris.

L'étude menée doit nous permettre de mieux connaître les profils des allocataires du R.S.A. à Paris, ils sont à peu près 64.000, ainsi que de mieux anticiper l'évolution des flux d'allocataires. Je rappelle aussi que nous avons mis

en place ces réflexions et ces travaux de recherche parce que l'année 2020 a été une année particulièrement difficile pour les allocataires du R.S.A. Nous sommes passés, entre janvier 2020 et décembre 2020, à une augmentation de 15 % du nombre d'allocataires du R.S.A. à Paris. Effectivement, cela nous a demandé d'abord d'agir un peu différemment, mais aussi cela nous a obligés à nous poser 5 minutes pour réfléchir.

C'est ce que cette convention doit nous permettre de faire. Par cette convention, la Ville s'engage à mettre à disposition toutes les informations utiles à la réalisation de l'étude, donc toutes les statistiques que nous avons sous la main et de verser 40.320 euros pour financer un poste d'assistant de recherche.

Au-delà de la qualité et de l'utilité de cette étude, je veux insister sur l'importance, dans le contexte actuel de mouvement social face à la réforme des retraites, de soutenir la recherche et les liens entre les décideurs et les décideuses et les chercheurs et les chercheuses.

Je dis cela parce que les réformes voulues par le Gouvernement, tant sur le système de retraite que sur le R.S.A., reflètent au mieux une profonde méconnaissance des impacts que ces réformes auront sur les plus précaires, ou au pire d'un mépris pour ces personnes. En effet, nous savons que 35 % des allocataires parisiens du R.S.A. ont plus de 50 ans. Nous savons aussi que la persistance au R.S.A. est surdéterminée justement par un âge élevé.

Autrement dit, nous savons que de nombreux allocataires du R.S.A. de plus de 50 ans ne retrouveront pas vraiment d'emploi. Sachant cela, l'allongement de la durée de cotisation enfermera dans la précarité ces seniors qui seront maintenus dans la précarité du R.S.A. plutôt que d'accéder à leurs droits à la retraite ou même au minimum vieillesse qui, s'il est très faible, est quand même toujours plus élevé que le montant du R.S.A. Les allocataires R.S.A. feront ainsi partie des victimes collatérales de cette réforme.

Comme je le partageais déjà avec vous en décembre dernier, le projet du gouvernement de conditionner le R.S.A. à 15 ou 20 heures d'activité par semaine est tout à fait décorrélé de la réalité. Il ne prend pas en compte le fait que le parcours vers une insertion ou une réinsertion sociale et professionnelle mobilise déjà beaucoup de temps dans une journée. Il laisse totalement de côté les questions fondamentales comme celles de la garde des enfants ou des problématiques de santé.

A Paris, nous continuons et continuerons d'affirmer notre connaissance des allocataires parisiens du R.S.A. grâce à des études comme celle que nous finançons aujourd'hui. Nous connaissons aussi des particularités des allocataires R.S.A., ce qui nous permet d'adapter au mieux notre accompagnement.

Pour toutes ces raisons, pour réaffirmer notre soutien à la recherche et à l'évaluation des politiques publiques, qui sont indispensables pour mener des politiques publiques utiles, répondant aux besoins complexes, multiples et évolutifs des plus précaires, je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 23).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à une action en responsabilité contre l'Etat dans sa défaillance à la mise à l'abri des personnes à la rue.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise à l'abri des femmes enceintes et accompagnées de jeunes enfants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons tout d'abord les vœux n^{os} 12, 13 et 13 bis relatifs à une action en responsabilité contre l'Etat dans sa défaillance relative à la mise à l'abri des personnes à la rue et des femmes enceintes et accompagnées de jeunes enfants.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER pour deux minutes maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Au début de l'hiver, le Gouvernement songeait à supprimer des milliers de places d'hébergement. Ce sera d'ailleurs le cas à la fin de ce mois. Etait-ce parce qu'il n'avait pas remarqué la hausse pourtant très visible dans nos

rues, de matelas et de tentes ? A-t-il oublié que c'était une compétence de l'Etat ? Le Conseil d'Etat l'a pourtant rappelé, à travers cinq arrêts rendus le 13 juillet 2016, il incombe une obligation à l'Etat en matière de mise à l'abri.

Les crises écologique, économique et énergétique s'additionnent. Le nombre de personnes qui dorment sans toit ni murs pour les protéger des intempéries et de la violence de la rue explose partout dans le pays. Le décompte de la dernière Nuit de la Solidarité en janvier à Paris annonçait une hausse de 16 % des personnes à la rue sans solution. Il ne nous a malheureusement pas surpris. C'est la défaillance de l'Etat que nous, écologistes, souhaitons pointer à travers ce vœu.

Ainsi, et je l'ai déjà dit devant le Conseil de Paris, la Mairie de Paris peut sans doute mieux faire. Mais quand elle propose cet hiver, de mettre à disposition de l'Etat des lieux, celui-ci choisit de ne plus mettre à l'abri que les enfants et leurs mères, séparant les familles, laissant les pères dehors, les hommes seuls sans aucune solution.

Tout est saturé et aucune mesure n'est prise. Ah si ! Pardon. En décembre, quand des associations ont gagné un recours contraignant l'Etat à héberger des familles à la rue, l'Etat a fait appel du jugement pour ne pas avoir à reconnaître sa faute.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris dénonce toujours résolument ce manquement à ses devoirs, à la loi et aux droits humains. C'est évidemment tout le parcours logement qui est à revoir. L'investissement de notre pays dans le logement ne cesse de baisser. La France connaît aujourd'hui sur le territoire métropolitain une crise humanitaire, et détourner le regard ne résout évidemment rien.

Nous demandons donc, à travers ce vœu, de former un retour contre l'Etat pour mettre Emmanuel MACRON, Elisabeth BORNE, Gérald DARMANIN, Olivier KLEIN et l'ensemble du Gouvernement face à sa responsabilité. Un toit est un droit. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur DURAND-RAUCHER, oui, bien sûr, mais je vous rappelle quand même que le bilan de la Nuit de la Solidarité démontrait qu'il y avait beaucoup de femmes enceintes et d'enfants de moins de 3 ans qui se trouvaient dans la rue. Cela dépend de la protection de l'enfance et donc, cela dépend de la Ville de Paris. Attention à votre responsabilité, que votre responsabilité ne soit pas non plus engagée sur cette partie. Pour cette raison, je demanderai aux élus du groupe Changer Paris de s'abstenir. Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Messieurs, pour ces vœux.

En effet, depuis le début du mandat et notamment depuis quelques mois, nous alertons, nous mobilisons, nous agissons en urgence pour tenter de garantir un hébergement souvent sommaire aux personnes qui se retrouvent à la rue à Paris, suite à un accident de vie ou à un parcours migratoire éprouvant.

Paris ville capitale, ville monde, ville des Jeux olympiques et paralympiques, ville refuge est le carrefour, la ligne d'arrivée pour nombre des personnes, d'où qu'elles viennent.

Vous l'avez dit dans vos vœux, les signaux d'alerte sont nombreux, que ce soient les derniers résultats de la Nuit de la Solidarité, qui décomptent 3.015 personnes sans solution d'hébergement, dont 14 % de femmes ; que ce soit le dernier rapport de la "Fondation Abbé-Pierre" sur l'état du mal-logement ; que ce soient les alertes du Samu social de Paris sur la diminution de nos capacités parisiennes, métropolitaines de places d'hébergement du fait de la transformation d'hôtels sociaux en hôtels touristiques ; que ce soit la surfréquentation de l'ensemble des services consacrés aux plus précaires, les bagageries, les accueils de jour, les dispositifs d'aide alimentaire, les centres de domiciliation.

Par ailleurs, la situation parisienne est particulière, mais un certain nombre de communes font le même constat et se retrouvent comme nous à devoir ouvrir des gymnases, des lieux alternatifs pour mettre à l'abri des hommes, des femmes, et des enfants depuis le mois de juin dernier. Notamment à Paris, ce sont 1.013 femmes et enfants qui ont été accueillis dans les gymnases parisiens. 2 gymnases sont encore mis à disposition de l'Etat, et je remercie encore une fois sincèrement les maires d'arrondissement qui ont participé à l'effort collectif. Pour certaines femmes, cela fait plus de 4 mois qu'elles tentent de se reconstruire dans un gymnase.

Deux minutes, c'est trop court pour aborder toutes les subtilités de nos relations avec l'Etat et les services sur ce sujet. Avec le vœu de l'Exécutif que je vous propose, Messieurs DURAND-RAUCHER et JEANNETÉ, je réaffirme notre engagement dans le cadre de nos compétences et de nos moyens pour accompagner en priorité les femmes et les enfants à la rue.

Je réaffirme également notre volonté d'utiliser toutes les voies juridiques, notamment pour obtenir de l'Etat, dont c'est la compétence, l'hébergement de toutes les personnes qui sont à la rue. J'ai encore une réunion cette

semaine avec les villes qui sont dans une même démarche. Je vous réaffirme notre détermination quotidienne, à la Maire de Paris, à mon collègue Ian BROSSAT et à moi-même, de poursuivre et de ne jamais cesser l'interpellation de l'Etat sur l'ouverture de places d'hébergement supplémentaires à Paris.

Nous mobilisons par ailleurs l'ensemble des ressources immobilières privées et publiques de la Ville, pour constituer des capacités d'hébergement nécessaires pour un territoire comme le nôtre. Je crois que nous n'avons rien à nous reprocher sur la situation et nous devons alerter sans cesse sur le fait que c'est insupportable cette situation.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 12 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 13 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Si vous ne l'avez pas présenté, je peux vous redonner la parole, mais le principe c'était une présentation groupée, puisque j'ai annoncé que c'étaient des interventions de présentation. Allez-y...

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 10).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 14 relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le service de domiciliation Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement, rue des Renaudes, est calibré pour accueillir 15.000 personnes, soit 15 % des domiciliés parisiens.

La capacité de Paris Adresse est aujourd'hui saturée et cela suscite bien des inquiétudes, y compris de la part des acteurs associatifs. La difficulté pour les personnes sans-domicile stable pour obtenir un rendez-vous de demande de domiciliation par téléphone est telle, qu'elles sont actuellement contraintes de se déplacer sur site, constituant des files d'attente interminables, particulièrement le matin.

L'obtention d'une adresse est un préalable important pour ces personnes. C'est par là que tout commence. Une adresse leur permet de bénéficier de droits et prestations d'accompagnement et financières, à commencer par l'établissement d'une carte d'identité ou l'affiliation à un régime de sécurité sociale.

En juillet dernier, le maire du 17e et les élus du groupe Changer Paris avaient déjà alerté la Maire de Paris sur l'engorgement du service de domiciliation. L'Exécutif municipal avait alors indiqué qu'une réflexion était en cours avec la Préfecture de région pour renouveler le schéma de domiciliation et que les travaux devaient aboutir à l'automne 2022.

On ne méconnaît pas l'importance de cet outil essentiel d'orientation de la politique d'accès aux droits civils, civiques et sociaux des personnes sans domicile stable, mais il nous paraît aujourd'hui tout aussi essentiel que l'Etat et la Ville avancent et décident de la création d'un deuxième site pour désengorger le site Paris Adresse du 17e arrondissement, afin d'augmenter la capacité de domiciliation sur le territoire parisien et mieux répartir la charge.

Je me permets de préciser pour conclure que ce vœu a été adopté à l'unanimité des élus du conseil du 17e arrondissement, après un amendement visant à impliquer le Préfet de région dans cette démarche. J'espère qu'il en sera de même au Conseil de Paris. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

Effectivement, la domiciliation administrative constitue la première étape vers l'accès aux droits pour les personnes sans domicile stable. Elle leur permet non seulement d'initier leurs démarches pour l'accès aux prestations légales et extralégales, d'exercer l'ensemble de leurs droits civiques et civils, mais aussi d'avoir accès aux services essentiels comme l'ouverture d'un compte bancaire, la scolarisation des enfants, les démarches professionnelles et d'insertion sociale.

Nous le constatons, la demande de domiciliation est particulièrement importante et ne cesse de croître à Paris, tout comme la fréquentation de l'ensemble des dispositifs ou des services à destination des plus précaires, on en parlait juste avant.

L'agrément par l'Etat de nouvelles structures ainsi que la création de Paris Adresse, un site unique de domiciliation administrative géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris ouvert depuis 2020, a permis le desserrement de la situation parisienne qui était constatée précédemment en augmentant considérablement la capacité du nombre de personnes domiciliées.

Néanmoins, consciente des difficultés d'accès persistantes et des situations de mobilité forcée, j'ai sollicité, durant plusieurs mois, la Préfecture de région Ile-de-France dont c'est la compétence, afin de demander le renouvellement du schéma départemental de domiciliation, qui nous permettait de partir sur la base de chiffres partagés et d'un constat connu.

Durant plusieurs mois, nous avons travaillé et ce document a été officiellement validé en janvier dernier, en présence des associations concernées. Le document s'articule en trois axes stratégiques : mieux répondre à l'augmentation de la demande de domiciliation, améliorer la qualité du service aux usagers, et faciliter l'accès aux droits des personnes domiciliées.

J'avais sollicité personnellement le Préfet pour faire figurer des actions identifiées comme prioritaires, notamment la réflexion sur la généralisation de l'arrondissement de citoyenneté à l'ensemble des organismes domiciliaires, la relance de l'instance de concertation régionale sur la domiciliation francilienne, ou encore l'animation d'un réseau des bonnes pratiques relatives à la domiciliation.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire au sein de cet hémicycle, la domiciliation et notamment l'agrément des structures ne relèvent pas de la compétence de la Ville, mais de celle de la Préfecture de région. Par ailleurs, si la réflexion autour de l'ouverture d'un deuxième lieu géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris figure bien dans le schéma départemental, elle est à travailler avec la Préfecture de région dans les termes fixés dans le schéma départemental en janvier dernier.

C'est pourquoi je vous invite à retirer votre vœu. Dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable. Je vous en remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Je comprends qu'il est maintenu. C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

2023 DSOL 24 - Subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 24 : subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, cinq minutes maximum.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme toutes les questions d'actions sociales, l'accompagnement des seniors est parfois présenté comme un simple supplément d'âme. Il n'en est rien bien sûr. Ce secteur représente un investissement social crucial, qui traduit un projet de la société et où les choix effectués sont particulièrement stratégiques pour appréhender l'avenir.

La mobilisation sans précédent de nos concitoyens contre la réforme des retraites montre bien à quel point les Françaises et les Français sont sensibles à ces choix, et le débat qu'elle permet rappelle l'amertume des inégalités sociales face au vieillissement et à l'espérance de vie en bonne santé.

Dans ce cadre, je voudrais présenter et souligner l'importance de l'accès aux droits pour permettre aux seniors de vivre avec la dignité qui leur est due. Deux des trois associations qu'il nous est proposé de soutenir ont développé l'accompagnement des seniors avant tout dans la perspective de l'univers du travail, que ce soit le "Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits", ou l'"Association des travailleurs maghrébins de France", fait qui dit aussi la continuité de ces accompagnements pour l'émancipation par-delà le statut d'activité.

La troisième, généraliste, se pose également dans l'accompagnement de cette transition de vie et je voudrais particulièrement la saluer, car nous apprécions sa permanence dans notre mairie aussi bien qu'auprès d'Archipelia ou de "Novemploi". Il s'agit de l'"Association pour la diffusion de l'information aux préretraités et retraités", A.D.I.P.R.

Existant depuis 2004, l'"A.D.I.P.R." a pour mission d'informer les préretraités et retraités sur leurs droits dans le cadre de leur passage à la retraite. Animée par des bénévoles, l'"A.D.I.P.R." propose concrètement au public de l'informer sur les droits et démarches en lien avec la retraite, de faire le lien entre le futur retraité et l'administration, propose une aide au remplissage de certains formulaires, et oriente le public vers le service compétent.

Ce faisant, elle accompagne près de 2.000 seniors retraités ou préretraités par an via la tenue de plus de 300 permanences. Ses actions sont essentielles. Elles viennent donner une réalité aux droits formels de personnes, qui bien souvent se sentent démunies face aux complexités administratives. Ses actions ont un écho particulièrement fort dans notre actualité. Elles sont pleinement inscrites dans un choix stratégique informé et partagé, celui qui a été fait sous la houlette de Véronique LEVIEUX, que je salue, au sein du Schéma seniors, et particulièrement de son axe n° 1.

C'est pourquoi je voudrais ici saluer cette action importante et remercier toutes les structures associatives et leurs bénévoles en particulier. Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, favoriser l'accès aux droits des seniors, notamment dans un contexte de dématérialisation croissante des services publics, est indispensable et d'ailleurs la Défenseure des droits l'avait pointé très justement dans un de ses rapports. La difficulté d'accès aux droits et les discriminations liées à l'âge sont fortement liées, et un Français âgé sur quatre a des difficultés dans les démarches administratives du fait de cette dématérialisation croissante.

C'est un axe fort du Schéma seniors que nous avons adapté à la fin de l'année dernière. Nous y sommes très attachés et très attentifs. Nous saluons donc l'action de toutes ces associations, le "Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits" ; l'"Association des travailleurs maghrébins de France" ; et l'"A.D.I.P.R." qui intervient dans huit arrondissements parisiens pour accompagner les retraités et préretraités dans leurs démarches, parce que sur la retraite, il est aussi un parcours du combattant et semé d'embûches que de faire son dossier pour faire valoir ses droits à la retraite.

Déjà, l'idée d'avoir des droits à la retraite s'éloigne de plus en plus et est complètement mise à mal par le gouvernement et la droite dans notre pays, malgré l'opposition de la quasi-totalité des Français à cette réforme. Mais en plus, celles et ceux qui arrivent à avoir leurs droits aujourd'hui, pour pouvoir constituer leur dossier, malheureusement c'est un véritable parcours du combattant.

La C.N.A.V. et la Carsat répondent aux abonnés absents avec parfois des retards de traitement des dossiers qui mettent des personnes âgées dans de réelles difficultés. Heureusement, ces associations sont là pour accompagner et aider les personnes à traiter leurs dossiers et à faire valoir leurs droits en temps et en heure.

Parce que le vieillissement, ce n'est pas la fin de la vie. C'est bien quelque chose que le combat qui est mené aujourd'hui par les Françaises et les Français, et encore une grande manifestation est prévue demain et je ne doute pas que nous serons nombreuses et nombreux à nous y rendre, toute cette mobilisation souligne cela.

Nous voulons toutes et tous pouvoir vieillir, vieillir dignement et dans de bonnes conditions. Pour cela, nous devons pouvoir partir à la retraite à 60 ans et parce que le temps de la retraite, c'est un temps qui est dédié à d'autres activités, y compris à des moments pour se former, par exemple à l'usage des nouvelles technologies, à l'usage de l'informatique pour celles et ceux qui n'y ont pas encore accès.

Le temps de la retraite, c'est aussi pour beaucoup un temps d'engagement dans les associations, je ne doute pas d'ailleurs que dans ces associations auxquelles nous donnons des subventions, il y a beaucoup de retraités engagés et bénévoles. Le temps de la retraite, c'est un temps de bénévolat. Une association sur deux en France est présidée par une personne à la retraite. Et donc, reculer l'âge de la retraite, c'est aussi mettre à mal le tissu associatif de notre pays.

J'espère que toutes celles et tous ceux qui siègent au Parlement, au Sénat où la droite est majoritaire, à l'Assemblée nationale où les macronistes peinent à être majoritaires, rendront des comptes devant les Françaises et les Français de leur vote, et en tout cas dans la rue nous ne lâcherons rien.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Mes chers collègues, je serai dans la lignée des interventions de Hamidou SAMAKÉ et Camille NAGET, car en effet, vieillir, c'est affronter de nouvelles difficultés. Souvent, devenons-nous les parents de nos propres parents lorsque nous vivons dans la ville de nos parents. Combien de femmes, grands-mères ou non, d'hommes, grands-pères, se retrouvent seuls ? La fracture numérique dont parlait Camille NAGET est en effet un problème crucial.

D'ailleurs, La Poste à laquelle je sais le groupe Communiste très attaché et ma collègue du 18e en particulier, Barbara GOMES, puisqu'elle siège dans la commission compétente ainsi que le président de votre groupe, fait un travail auprès des seniors, en particulier dans les campagnes ou les petites villes, qui n'est peut-être pas le travail mené en tout cas dans les grandes villes comme Paris.

Il est clair que ces difficultés font que cette fracture numérique, si l'on n'a pas internet, que l'on ne maîtrise pas bien son iPhone, comment commander un billet de train, comment renouveler sa carte de transport, être en relation avec son centre des impôts, ou prendre un rendez-vous avec Doctolib ?

Je voudrais pour cela féliciter et encourager l'adjointe chargée de cette grande dimension de la ville et de la vie, qui est Véronique LEVIEUX, ainsi que les adjointes et les adjoints d'arrondissement. Je le vois dans le 18e, on a des adjoints très engagés. Ils le font auprès des seniors avec l'appui des associations et des bénévoles qui sont eux-mêmes très engagés.

Ne faisons pas d'économies dans ce domaine, parce qu'il y va de votre propre avenir. Je suis plus près que la plupart d'entre vous de cette période de ma vie, mais pour celles et ceux qui sont plus jeunes, c'est un temps qui se prépare très longuement à l'avance. Je soutiens cette action et je voudrais soutenir vraiment clairement l'adjointe chargée de ces dossiers et la remercier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi aussi, au nom du groupe "Les Ecologistes", je vais souligner l'importance de ce projet de délibération et du travail fait par ces trois associations. Hamidou SAMAKÉ a présenté l'"A.D.I.P.R.", je vais plutôt parler des deux autres associations.

La première, la "CATRED", le "Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits" est une association très importante. Elle a pu faire évoluer la jurisprudence, notamment en lien avec le GISTI. Vous savez que beaucoup de retraités étrangers ou immigrés ont souvent des difficultés à accéder à leurs droits, ou sinon ont des droits qui ne sont pas complets. Cela me permet aussi de souligner tout ce qui a été fait vis-à-vis des tirailleurs sénégalais qui font partie de ces gens-là, qui ont été tardivement reconnus citoyens français, et de fait ont eu des retraites totalement réduites à cause de cela.

La "CATRED" fait partie de ces organisations spécialisées sur le respect du droit des retraités étrangers. C'est à ce titre que je voudrais le souligner.

La deuxième association, l'"Association des travailleurs marocains de France", qui est souvent diffamée dans cette Assemblée, est une association assez ancienne qui a été créée dans les années 60. Au départ, c'étaient les travailleurs marocains, et maintenant les travailleurs maghrébins de France, puisqu'ils ont étendu leur activité sur l'ensemble du Maghreb, pas uniquement sur le Maroc.

C'est une organisation qui était très militante à ses origines, qui représentait essentiellement les travailleurs qui avaient des problèmes de dissociation entre les droits pour les travailleurs français et les travailleurs étrangers, et qui a énormément travaillé à ce qu'il y ait une égalité de droits entre étrangers et français.

Aujourd'hui, cette association a vieilli avec ses adhérents et travaille sur une catégorie souvent connue sous le terme de Chibanis, c'est-à-dire tous ces vieux travailleurs issus du Maghreb qui restent encore en France pour percevoir leur retraite. L'"A.T.M.F." fait un énorme travail de soutien vis-à-vis de ces populations, qui sont souvent abandonnées par les autorités françaises.

A ce titre, je voudrais rappeler un élément assez scandaleux qui est venu dans le débat des retraites il y a deux ou trois jours par M. ATTAL qui, pour faire plaisir à l'électorat du Rassemblement national, a dit qu'il fallait étendre les conditions de résidence pour les retraités, pour percevoir la retraite.

C'est quelque chose d'assez scandaleux, puisque le droit à la retraite, c'est le fait d'avoir travaillé en France. Il n'y a aucune obligation de résider par la suite en France pour percevoir cette retraite. Elle est la conséquence d'une activité passée, qui a eu lieu en France. Un Français qui aurait travaillé à l'étranger, s'il n'a pas cotisé sur les

cotisations françaises ne toucherait pas la retraite. Là c'est la même chose, quelqu'un, quelle que soit sa nationalité, qui a travaillé en France, doit avoir le droit à une retraite, qu'il soit de nationalité française ou non.

Le fait que M. ATTAL veuille remettre cela en cause est très gênant en termes d'égalité des droits. Je pense que ce type de mesure ne passera pas l'avis du Conseil constitutionnel.

J'appelle tout le monde à voter ce projet de délibération pour ces trois associations. Je suis inquiet sur ce que va dire M. GRANIER, je pense qu'il va faire une petite présentation sur l'"A.T.M.F.". Je soutiens l'"A.T.M.F." pour le travail qu'ils font en direction d'une population assez oubliée, qui sont donc tous ces vieux travailleurs chibanis à la Goutte d'Or et dans d'autres quartiers de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, Jérôme GLEIZES, vous êtes prévisible, mais pas autant que moi, je le concède. Je souscris aux propos de mes collègues Christophe GIRARD et Hamidou SAMAKÉ, à vos propos pour partie, Jérôme GLEIZES, à ceux de Camille NAGET mutatis mutandis l'égalité de droits entre les étrangers et les Français, et l'importation d'un débat sur les retraites dont nous n'avons cure ici au Conseil de Paris, puisque cela ne relève pas de la compétence de la Ville.

Pour partie vos propos me plaisent, Jérôme GLEIZES. A peu de chose près, le caractère diffamatoire de mes propos à l'encontre de l'"A.T.M.F." n'est en rien diffamatoire, sans quoi je vous invite à les qualifier devant un juge plutôt que par le verbe dans une assemblée délibérante. Toutes les actions portées par les trois associations que nous avons à financer, nous les soutenons au groupe Changer Paris.

Mais nous sommes d'accord que nous avons le droit et surtout l'opportunité, en France et à Paris, d'être appuyés par des associations via la fracture numérique que les personnes âgées peuvent subir d'une façon trop violente à notre goût également.

Néanmoins, si nous saluons toutes les initiatives qui visent à faciliter la vie des seniors parisiens et notamment les actions menées par l'"A.D.I.P.R." et la "CATRED" dans ce projet de délibération, on ne peut pas émettre un avis aussi favorable pour l'"A.T.M.F.". Monsieur GLEIZES, vous l'avez dit, une association très militante. Il va falloir assumer que vous subventionnez des associations politiques, et désolé de mettre la lumière sur ce fait très précis.

Je n'ai pas à diffamer l'"A.T.M.F." quand je vais sur son site Internet public pour voir les communiqués de presse au vitriol contre le Royaume du Maroc, en parlant d'une répression d'Etat dans la province du Rif. Quand je vais voir des communiqués qui parlent d'annexion des territoires palestiniens. Quand je vois toute une litanie publiée sur le 17 octobre 1961, qui parle de violences policières, et dit également que la loi sur le séparatisme ne va pas assez loin.

Qu'importe mon avis en réalité et qu'importe mon avis sur M. ATTAL ou les retraites. Nous avons, aujourd'hui, à financer une association, Monsieur GLEIZES, vous l'avez dit, militante, une association politique.

Ce que je vous propose, c'est que le jour où une association d'extrême droite viendra distribuer des repas dans Paris, vous la subventionnerez, mais vous me trouverez sur votre chemin, de la même façon.

Donc, soit vous retirez cette subvention pour la troisième année consécutive, soit nous serons contraints d'émettre un avis défavorable sur l'article concernant l'"A.T.M.F.".

Enfin, nous notons avec intérêt les écarts de subventions entre ces trois associations par rapport à ce qui nous est présenté comme activités propres. La "CATRED", pour 2.400 sollicitations touche 7.000 euros. L'"A.T.M.F.", pour 350 interventions touche 4.000 euros. Et l'"A.D.I.P.R.", pour 2.000 interventions et 300 permanences touche 4.500 euros. Je note avec intérêt le particularisme que vous avez souhaité consacrer à travers le montant attribué à l'activité de l'"A.T.M.F.".

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire, je vous demanderai un vote dissocié sur les trois articles qui concernent cette subvention. Nous émettrons un vote contre l'article 2 pour l'"A.T.M.F.", et nous voterons favorablement le reste du projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des collègues qui ont souhaité s'inscrire sur ce projet de délibération DSOL 24. Un peu comme les précédents Conseils de Paris, je vois que c'est un projet de délibération qui suscite un grand intérêt.

Sur le fond du projet de délibération et de ce qui nous est proposé, je note le soutien sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée. Vous avez toutes et tous raison de soutenir ces trois associations, qui mènent un travail

extrêmement important dans des quartiers particuliers de notre ville, auprès de seniors, de retraités, de futurs retraités, qui n'ont pas toutes et tous les mêmes ressources économiques, sociales pour préparer et pour accéder à leurs droits légitimes.

C'est tout l'intérêt et l'enjeu d'accompagner ces associations qui ont été extrêmement bien présentées, qui font un travail minutieux d'accompagnement et permettent l'effectivité de l'accès aux droits de ces anciens travailleurs que la France ne peut pas effectivement délaisser, que les services publics ne peuvent pas délaisser. Le risque est là. La numérisation à outrance crée des problèmes d'iniquité, d'inégalité.

Quand la Ville de Paris soutient, par cette subvention ou des actions portées dans le cadre de la Conférence des financeurs, cela doit nous permettre d'empêcher ce niveau d'inégalité. Je souligne que ces associations avec d'autres se sont constituées en un collectif retraite Ile-de-France pour essayer d'engager un dialogue avec la C.N.A.V. et de faire valoriser à son juste niveau tout le travail engagé auprès de ce public. Le travail est reconnu par la C.N.A.V., mais il y a des efforts encore à faire. Je m'engage à accompagner le collectif sur cet axe.

Vous l'avez rappelé, c'est aussi fort légitimement que ces subventions sont proposées, je l'espère votées par tous, et en cohérence avec le Schéma seniors que nous avons voté et l'axe qui porte sur l'accès aux droits.

Je rappelle que parallèlement, nous travaillons de concert pour soutenir l'ensemble des dispositifs afin de lutter contre la fracture du numérique à l'attention de tous les seniors, quelle que soit leur situation. C'est un axe de fragilité aussi dans leur quotidien, dans leur démarche, dans leur relation avec l'administration, dans leur capacité à faire droit à leurs droits. Il y a toute une série d'actions, soit directes par nos services publics municipaux, soit par un grand nombre d'associations que nous portons pour lutter contre cette fracture numérique.

Je ne serai pas plus longue, parce que les élus d'arrondissement du Conseil de Paris, certains ayant une délégation sur les seniors, je pense à mon collègue Hamidou SAMAKÉ, connaissent très bien le travail qui est fait dans vos territoires respectifs.

Monsieur GRANIER, je ne doute pas que nous aurons droit l'année prochaine, de nouveau, à vos mêmes propos encore une fois. Le fond du projet de délibération porte sur un sujet précis et je note que vous ne le remettez pas en cause. Je ne savais pas que vous vous faisiez fort d'être ambassadeur d'Israël ou du Maroc. On prend acte. Pour certains, cela dérange d'importer des débats politiques étrangers dans l'hémicycle. Je vois que vous le faites bien volontiers. Je vous laisse ce choix-là.

En tous les cas, nous soutenons ces structures, ces bénévoles, les salariés. Je ne peux que vous inviter à voter favorablement pour ce projet de délibération.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Véronique LEVIEUX.

Il a été demandé un vote dissocié sur l'article 2. Je rappelle que l'article 2 de ce projet de délibération concerne une subvention de fonctionnement de 4.000 euros à l'"Association des travailleurs maghrébins de France" au titre de 2023. Vous avez demandé un vote dissocié.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 du projet de délibération DSOL 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'article 2 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DSOL 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 24).

Je vous en remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer en tribune les étudiants de l'EFAP, qui est une école de communication.

2023 DDCT 1 - Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI - programmation 2021-2027) et subventions (274.638 euros).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos débats et nous examinons le projet de délibération DDCT 1. Il s'agit d'une convention validant le projet réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration, F.A.M.I., pour un montant de subvention de 274.638 euros.

Monsieur Hamidou SAMAKÉ pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris est pleinement engagée depuis de nombreuses années à accueillir et intégrer au mieux les personnes venues chercher refuge sur son territoire. Dans ce projet de délibération nous sont présentées trois associations liées à l'apprentissage du français à destination des réfugiés parisiens.

Initié en 2016 par la Ville de Paris et mis en place avec les trois associations partenaires, le "Centre Alpha Choisy", le "CEFIL", et "Paroles voyageuses", ainsi que les cours adultes de Paris de la DASCO, le réseau EIF-FEL a pour ambition de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens et étrangères et étrangers en matière d'apprentissage du français.

Il est présent dans plusieurs arrondissements de Paris : 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e. Au total, ce sont 5.500 personnes qui ont bénéficié, depuis sa création, d'évaluations et d'orientations vers des parcours de formation adaptés à leurs besoins et leurs projets. 65 structures ont adhéré à la charte EIF-FEL. La synergie ainsi mise en œuvre permet d'optimiser l'offre en français déployée sur le territoire parisien et ce, qu'elle soit soutenue par la Ville de Paris, l'Etat ou la Région Ile-de-France.

Le réseau EIF-FEL a bénéficié des financements de la Ville de Paris, de l'Etat, de l'O.P.C.A. Uniformation, de Pôle Emploi, et du Fonds européen F.A.M.I., Fonds Asile Migration et Intégration.

Afin de renforcer la dynamique enclenchée et d'étendre l'action du réseau EIF-FEL sur un plus large périmètre parisien, la Ville de Paris a présenté une nouvelle demande de subvention au F.A.M.I. en juin dernier. Le projet réseau EIF-FEL 3 a été sélectionné et une convention a été signée pour le versement de la subvention correspondante entre la Ville de Paris et la Direction générale des Etrangers en France.

Ce présent projet de délibération vise à octroyer des subventions aux trois associations partenaires pour l'année 2023, représentant un montant total de 274.638 euros. Nous savons bien, à l'échelle de notre territoire dans le 20e arrondissement, combien ces actions d'intégration sont précieuses pour permettre à chacun et chacune de trouver sa place.

Dans une société qui oublie encore trop souvent que ce sont les valeurs d'accueil et d'asile qui ont fait et font encore sa force. Dans une société qui semble ne plus se rappeler parfois que les migrants comme les autres naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droits, je voudrais saluer ce travail et la grandeur de cette mission.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter en faveur de ce beau projet de délibération, en faveur de cette belle idée qu'est la solidarité.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Hamidou SAMAKÉ.

Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, chère Madame la Maire, cher Hamidou, mes chers collègues, que dire après un tel discours et un tel enthousiasme ? Je suis bien sûr heureux de vous présenter ce projet de délibération qui concerne, et vous l'avez rappelé, cher Hamidou, les priorités de la Ville de Paris dans les parcours d'intégration des étrangers : l'apprentissage du français.

Avec la Maire Anne HIDALGO, nous aimerions que les autres acteurs publics soient aussi actifs et engagés que la Ville de Paris. Avant toute chose, je souhaite partager avec vous, mes chers collègues, mon inquiétude, ma préoccupation et celle de notre majorité concernant l'état actuel des échanges autour de l'accueil des étrangers dans notre pays. Comme vous le savez, un projet de loi Asile Immigration est actuellement débattu au Parlement, et ce projet vient dégrader et réduire une fois de plus les conditions d'accueil dans notre pays.

Paris ville d'accueil, ville refuge comme le dit si souvent la Maire, ne s'inclinera jamais devant les prises de position du Gouvernement, qui chaque jour durcit le ton. Nous croyons que celles et ceux qui s'installent à Paris, en France, souhaitent la plupart du temps s'intégrer, qu'ils sont sources de dynamisme, d'ouverture, et qu'ils nous apportent souvent autant que ce que nous leur apportons.

C'est pourquoi nous poursuivons notre politique d'intégration et l'enjeu majeur que constitue la maîtrise de la langue pour ces nouveaux arrivants, qui est bien sûr le noyau dur de notre action. La maîtrise du français est un levier essentiel, je dirais même déterminant qui facilite l'accès aux droits, à l'emploi et à la culture.

Avant tout, et c'est ce à quoi nous aspirons, elle permet à chacune et à chacun de prendre toute sa place dans la vie de la cité. C'est pourquoi nous menons, sous l'égide de la Maire de Paris, avec mes collègues Léa FILOCHE, Ian BROSSAT, Afaf GABELOTAUD, Patrick BLOCHE, et bien sûr Anne-Claire BOUX, ma complice de la promesse républicaine, une politique ambitieuse en matière d'apprentissage du français, qui nécessite un travail collectif et fédérateur.

Le réseau EIF-FEL, créé en 2016, est un pilier essentiel. Ce projet, mis en place par la Ville de Paris et piloté par le service Égalité, Intégration, Inclusion de la DDCT que je voudrais particulièrement remercier, avec l'appui de la DASCO, de la DAE et de la DSOL, s'appuie sur trois associations importantes que je veux aussi saluer : le "Centre Alpha Choisy", "Paroles Voyageuses" et le "CEFIL".

Il permet une évaluation sur-mesure des besoins des apprenantes et apprenants afin de les orienter ensuite vers les formations linguistiques les plus adaptées. Pour cela, le dispositif met un point d'honneur à la formation des actrices et acteurs de l'apprentissage du français et à leur mise en réseau.

Je me réjouis donc de ces avancées, de ce projet qui entre dans sa troisième phase d'extension en 2022. Depuis 2016 et le lancement d'EIF-FEL sur trois arrondissements, on peut constater le chemin parcouru : plus de 5.500 bénéficiaires évalués, 900 professionnels formés, et 65 structures qui participent à la mise en œuvre de ce dispositif dans 8 de nos arrondissements.

Nous allons poursuivre dans cette voie, notamment grâce aux 200.000 euros supplémentaires que nous avons collectivement votés en décembre dernier au budget de la ville pour EIF-FEL. Grâce à cela et au financement du Fonds Asile Migration et Intégration, c'est-à-dire plus de 1,7 million d'euros sur trois ans, dont la convention d'objectifs vous est soumise aujourd'hui, nous avons pu fixer deux nouveaux objectifs.

Le premier est évidemment d'étendre le périmètre parisien d'EIF-FEL en favorisant les quartiers "politique de la ville" en accord avec Anne-Claire, et c'est chose faite avec l'ouverture dans 8 nouveaux lieux des 10e et 11e arrondissements.

Le second est de renforcer les moyens humains en augmentant le nombre d'évaluatrices, en créant un poste pour le suivi administratif et en prévoyant le passage à plein temps de la coordinatrice pédagogique.

Nous avons signé avec les trois associations que j'ai citées tout à l'heure, des conventions pour leur accorder des subventions qui sont d'un montant global de 274.000 euros.

Mes chers collègues, comme vous pouvez le constater, le réseau EIF-FEL est incontestablement une réussite dont nous pouvons toutes et tous être fiers. Pour ces raisons, j'espère que nous adopterons à l'unanimité ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, ce projet de délibération DDCT 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 1).

2023 DDCT 8 - Subvention (33.500 euros) à une association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Projet de délibération DDCT 8. Il s'agit d'une subvention de 33.500 euros à une association pour le financement de 4 actions au titre de l'intégration.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues, conseillère de Paris élue dans et pour un arrondissement, le 20e, je tiens à saluer le travail d'une association ancrée dans ce territoire, la "F.A.S.T.I.", qui accompagne sans faillir celles et ceux qui sont les plus éloignés de l'insertion, de l'accès à leurs droits et de la langue française.

L'aide qu'elle apporte peut faire toute la différence pour ces personnes, souvent des jeunes qui ne savent pas vers qui se tourner et trouvent auprès de la "F.A.S.T.I." une écoute et un accompagnement inconditionnels. Oui, l'action de la "F.A.S.T.I." dans le 20e est très importante, elle a fait ses preuves année après année.

Si certaines prises de position politique d'anciens dirigeants ont pu être maladroites, l'Association s'en est distanciée et l'Observatoire parisien de la laïcité a très clairement confirmé, après investigation, que l'action de cette association ne posait aucunement problème eu égard aux principes fondamentaux de notre collectivité.

Je souhaite dire ici également à quel point l'action de la "F.A.S.T.I." autour de l'accès aux droits, pour laquelle elle reçoit par ailleurs toujours des financements de l'Etat, est importante pour notre arrondissement, et combien

l'ensemble de notre majorité est reconnaissance à l'Association, à ses intervenantes et intervenants, à ses bénévoles pour ce qu'elle fait au service des habitantes et des habitants du 20e.

Voilà ce que je vous disais déjà ici même lors de la séance des 8 au 11 février 2022 s'agissant de la "F.A.S.T.I." et des actions qu'elle met en œuvre au service de l'intégration. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, c'est exactement dans les mêmes termes que je voudrais rappeler notre attachement aux actions entreprises par cette association, et vous appeler à voter massivement pour la poursuite de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2021.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ma chère Geneviève, mes chers collègues, avec Anne HIDALGO et ma collègue Anne-Claire BOUX, nous essayons de porter une politique d'intégration ambitieuse pour accompagner les femmes et les hommes venus d'ailleurs. Aux côtés de Léa FILOCHE et d'Anne SOUYRIS, nous travaillons pour plus de solidarité et bien sûr un meilleur accès aux soins.

Il ne faut pas oublier que la situation de ces personnes primo-arrivantes pour beaucoup est souvent compliquée et précaire. Cette situation ne leur permettra pas toujours d'accéder à la vie de notre collectivité. L'accès aux droits les plus élémentaires devient alors une quête sans fin et la recherche du logement, d'emploi, un véritable calvaire. L'accès aux soins ou à la culture est évidemment compliqué.

Je tiens à me réjouir a priori aujourd'hui qu'il n'y ait plus de polémique autour de cette association. On peut s'en réjouir, car pour mémoire elle a pour objectifs de favoriser et d'améliorer l'accès aux droits des personnes immigrées ou issues de l'immigration, dans le but que chacun puisse exercer ses droits et prenne tout simplement toute sa place dans la société, en interaction avec l'ensemble des acteurs du territoire parisien.

Dans cet important projet de délibération, la "F.A.S.T.I." va pouvoir continuer des actions essentielles. Je pense notamment à ce qu'elle fait dans le 12e arrondissement avec ce rendez-vous deux fois par semaine à la bibliothèque Assia DJebar. Elle y intervient depuis 2019. L'atelier animé par une diététicienne, les cours de français trois fois par semaine. Ces actions participent vraiment à l'épanouissement et l'intégration des bénéficiaires au sein de notre ville. Je vous conseille à ceux qui peuvent encore avoir des doutes, d'aller les voir, leurs portes sont ouvertes. Ils n'ont absolument rien à cacher.

Cette association est partie prenante des actions collectives pour améliorer l'accès aux administrations. Vous savez, particulièrement aujourd'hui, à quel point il est difficile pour les associations d'accéder à certaines administrations, à la Préfecture notamment dans le cadre de ces rendez-vous qui sont de véritables parcours du combattant.

Je vous rappelle aussi, suite à certaines polémiques, que l'Observatoire parisien de la laïcité a donné un avis tout à fait positif aux subventions que nous octroyons à la "F.A.S.T.I.". Au sein de cet organisme, tous les groupes sont ici représentés, notamment l'opposition.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, ce projet de délibération est une pierre importante au maintien de l'édifice de protection solidaire et humaniste de ces personnes. Je ne serai pas plus long et je serais tellement heureux si pour la première fois, cette subvention pouvait être votée à l'unanimité. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DDCT 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 8).

2023 DDCT 13 - Subvention d'investissement (40.000 euros) pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22, rue Malher (Paris Centre).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 13. Il s'agit d'une subvention d'investissement de 40.000 euros pour les travaux du local à destination des personnes LGBTQI+ du 22, rue Malher, Paris Centre.

Je donne la parole à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le projet porté par les associations qui entendent donner vie, après travaux, à l'espace du 22, rue Malher, est nécessaire, utile et bienvenu. Mon collègue

Gauthier CARON-THIBAULT connaît le travail de fond qui a permis d'en dégager le projet d'activité et de penser le travail sur les locaux. Il vous présentera ces aspects de manière détaillée, je n'y reviendrai donc pas.

Je voudrais simplement, à l'occasion de ce projet de délibération, attirer votre attention sur l'excellent travail des associations et sur une réalité plus sombre à laquelle ces dernières sont confrontées et sur laquelle nous devons impérativement nous mobiliser.

En effet, nous constatons ces derniers mois de manière très forte, l'émergence d'une panique morale inquiétante sur les personnes "trans". Comme le montre fort bien l'"Association des journalistes LGBT - AJL", nous connaissons, sous l'effet de l'importation d'une propagande étasunienne, une très nette augmentation des articles de presse sensationnalistes faisant miroiter le prétendu danger que représenterait la reconnaissance des droits humains des personnes "trans".

Articles auxquels s'ajoutent des tribunes improbables dénonçant, au mépris des études proprement scientifiques, un très inexistant scandale sanitaire, ourdi comme de bien entendu par "Big Pharma".

Les personnes "trans", quand elles ne sont pas traitées comme des mineurs à vie, incapables de discernement sur leurs propres accès aux soins - et les femmes, nous en connaissons quelque chose -, sont accusées de tricher dans les compétitions sportives et de porter atteinte, par leur existence même, à l'intégrité des femmes.

Il ne manque rien à ce discours, ni la disqualification de la parole des personnes sur leur propre vécu, ni l'accusation hyperbolique, ni la théorie du complot. C'est un discours entretenant la haine dans la plus grande tradition des accusations discriminatoires et stigmatisantes de populations présentées comme des dangers pour la société.

Tout cela comme de juste et comme toujours est présenté sous l'apparence frelatée de la protection de la société, recouvert par une épaisse couche de délires interprétatifs lacaniens et de pseudoféminisme réducteur essentialiste.

Certes, les propos des vendeurs d'apocalypses ne sont pas nouveaux. Ils sont même le tout-venant de la longue conquête des droits des personnes LGBTQI+ et ils ne sauront pas aujourd'hui plus qu'hier nous empêcher d'avancer. Mais leur recrudescence est particulièrement déconcertante et ces propos obscurantistes se voient relayés par des médias tout ce qu'il y a de plus officiels, banalisant un discours qui n'a aucun lieu d'être.

Ce discours, comme pour toutes les paniques morales, a des conséquences destructrices. Oui, quand on parle de populations entières comme de problèmes, sans même se soucier d'écouter leur parole, quand des commentateurs ignorants de ces dossiers rejettent comme une évidence les plus élémentaires principes des droits humains, cela a des conséquences profondément délétères sur notre société.

Malgré le vernis de civilité et de scientisme que présentent ces discours, le message profond de banalisation de la haine est entendu de manière limpide par tant et tant de transphobes à la petite semaine, qui se voient ainsi pleinement justifiés à insulter, mégenrer, harceler les personnes "trans", puisque c'est pour leur bien ou celui de la société.

L'association "SOS homophobie" alerte de même que l'"A.J.L." et l'intégralité des associations travaillant avec les personnes "trans" sur l'augmentation notable des actes de transphobie. C'est pourquoi je tiens à remercier et saluer les associations d'autosupport "trans", notamment "OUTrans" et "Acceptess-T" qui portent certaines des actions du projet rue Malher, et avec lesquelles je travaille régulièrement. Je voudrais dire à ces associations que nous, élus de Paris, savons la situation à laquelle elles sont confrontées, nous connaissons l'importance de défendre leurs droits et nous serons à leurs côtés face à ces embrasements de la parole et des actes transphobes.

En soutenant ce projet, en aidant le lieu-ressource de la rue Malher à voir le jour, la Mairie de Paris affirme son engagement qui ne cédera pas. Je remercie Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui la représente sur ce dossier et parle donc en notre nom, d'avoir permis que ce beau projet voie le jour. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT pour le groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, encore un peu de patience et il ouvrira. Les travaux du 22, rue Malher s'achèveront bientôt, ce qui devrait permettre une ouverture pour les rendez-vous importants d'un mois de mai, qui le sera tout particulièrement puisque le 17 mai, Journée internationale de lutte contre les LGBT phobies, sera cette année le 10e anniversaire de la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.

Nous le savons, la Ville de Paris aura à cette occasion une programmation de tout premier plan et les associations elles-mêmes auront aussi sans doute à cœur de célébrer ce temps comme il se doit, de manière festive, certes, mais aussi et surtout engagée, car la route vers l'égalité des droits est loin d'être terminée, ici comme ailleurs.

Dans ce cœur des actions, l'ouverture d'un nouveau lieu dédié aux publics LGBTQI+ les plus précarisés, et notamment les personnes vivant avec le V.I.H., exilées ou/et "trans". Là où les lieux commerciaux ou institutionnels

peuvent présenter malgré eux-mêmes des barrières aux personnes les plus exclues, le centre de la rue Malher est pensé par et pour ces publics, afin de représenter une bulle de répit.

Les permanences spécialisées autour de problématiques variées et en particulier une batterie de permanences d'accès à la santé et aux droits pourront avoir lieu dans des espaces aménagés spécifiquement pour garantir la confidentialité nécessaire, tandis que des actions plus collectives, ateliers ou groupes de parole, pourront bénéficier d'espaces adaptés au sein des locaux.

Comme nous savons nos classiques, nous savons également que l'information, c'est le pouvoir. A ce titre, l'espace de production et de valorisation des données ainsi que la documentation qui seront disponibles devraient représenter une ressource inestimable pour permettre de consolider l'action des associations et des personnes.

Ce beau projet a vu le jour grâce à l'investissement conjoint d'associations dynamiques dont certaines ont une longue et riche expérience de l'accompagnement des personnes. L'"Ardhis" pour les personnes exilées et les couples binationaux ; "ANKH" et "Vassla" pour les personnes LGBTQI+ des pays arabes ; "OUTrans", l'espace santé "trans" et le "Front Transfem" pour l'autosupport et la promotion de la santé des personnes "trans" ; et enfin, un média, le premier média audiovisuel transféministe français, "XY Média".

L'ouverture prévue en mai permettra de mettre à la disposition du grand public ce lieu-ressource, qui est en cours de travaux et d'organisation depuis des mois. Ce lieu vient répondre à un besoin identifié pour les personnes LGBTQI+ à Paris et complète l'offre associative existante. Il s'appuie sur un projet bien construit et une expertise reconnue.

S'il est aussi un lieu de convivialité, ce nouveau lieu porte avant tout avec force des principes qu'il me semble essentiel d'affirmer et de soutenir. Celui de la solidarité qui ne laisse personne sur le bord du chemin ; celui de l'émancipation des personnes par l'accès plein et entier à leurs droits inaliénables et à une dignité inconditionnelle ; et celui de l'autosupport qui permet de construire un accompagnement réellement autonome et non paternaliste des personnes.

Pour mettre à bas les effets réels des discriminations sur la santé, sur l'estime de soi, sur l'égalité des chances, nous avons besoin de nous appuyer sur des actions de ce type, qui font le pendant, dans le monde réel, à l'égalité des droits pour laquelle nous nous battons s'agissant du droit formel.

Je me réjouis de voir le Centre de Paris se doter de ce nouveau lieu. Je me félicite que les travaux arrivent à leur fin, et avec l'ensemble des élus de Paris Centre, nous serons à la disposition des associations porteuses, que je remercie. Et bien évidemment, je tiens également à remercier Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour son acharnement sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai pensé que ce projet de délibération, concernant un local que nous connaissons bien, celui du 22, rue Malher, pour les personnes LGBTQIA+, méritait peut-être un petit point d'histoire.

Lorsque j'étais maire du 4e arrondissement, de 2012 à fin 2017 - je voudrais saluer les élus aujourd'hui conseillers et conseillères de Paris, tels que Karen TAÏEB, Corine FAUGERON, Boris JAMET-FOURNIER, et Ariel WEIL bien évidemment, qui est devenu le maire de l'arrondissement, et en particulier de Paris Centre - ce lieu, nous l'avions proposé en effet pour qu'il puisse accueillir, malgré le fait qu'il était exigu, petit et peu accessible aux personnes en situation de handicap, mais qu'il devait très vite pouvoir être utilisé dans ce champ des discriminations.

Alors mon plus grand regret, Anne HIDALGO s'en souviendra puisqu'elle fut un soutien ardent dès 2001, c'était la proposition que j'avais faite en 2002 de transformer la Gaîté Lyrique en centre de ressources LGBTQIA+, mais cette proposition fut très vite caricaturée, moquée, en particulier à l'époque par "Le Figaro" et "Le Nouvel Observateur".

Anne HIDALGO, première adjointe, je m'en souviens, trouvait l'idée audacieuse. En effet, cette idée, c'était il y a plus de 20 ans. Bien entendu, on a perdu du temps.

Depuis, que de chemin parcouru ! Je dois dire que de voir aujourd'hui aboutir, comme l'a dit notre collègue Gauthier CARON-THIBAULT, avec la pugnacité de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, d'autres adjoints, et le maire du Centre, fait évidemment plaisir. Merci à Anne HIDALGO et à ses adjoints d'avoir débloqué ces dossiers, même si 20 ans plus tôt, on aurait pu faire autrement. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, merci aux trois orateurs, merci pour ce rappel aussi historique sur ce projet, qui est un projet de très longue haleine, qui aboutit enfin.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, que je remercie, finalement, d'être là pour non seulement le débloquer, mais aussi permettre son avènement.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, chère Geneviève, cher Gauthier, et cher Christophe. Je vous retourne les remerciements que vous m'avez adressés, car c'est évidemment un travail collectif. C'est un travail voulu à la demande de la Maire, et il n'y a rien de tel que de travailler collectivement, pour arriver à de beaux projets.

La subvention que l'on vous demande de voter aujourd'hui, de 40.000 euros, pour l'association de gestion du local interassociatif LGBTQI+ du 22 de la rue Malher, qui va s'appeler, à leur demande, "La Bulle", vient compléter les 100.000 euros que nous avions votés, en novembre dernier, pour soutenir la réalisation des travaux d'aménagement de ce beau lieu d'accueil et d'accompagnement, à l'intention des personnes LGBTQIA+ les plus vulnérables, et j'insiste.

Nous portons avec la Maire de Paris, qui avait d'ailleurs fait de cela un de ses engagements de campagne, ce projet depuis le début de la mandature. C'est avec une grande joie, je pourrais même dire, une fierté, qu'aujourd'hui nous voyons tous, et j'espère aussi dans l'unanimité, se concrétiser cette année, à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, ce projet, et ce sera aussi le jour où l'on célébrera les 10 ans de la publication au Journal officiel du mariage pour tous.

Une joie, car ce lieu d'accueil vient répondre vraiment à des besoins très concrets et que nous constatons, jour après jour, et les associations sont toujours plus nombreuses à nous relayer.

Exclues parmi les exclues de la communauté, évidemment les personnes économiquement les plus précarisées sont souvent, comme vous le savez, les personnes migrantes, exilées, les personnes "trans", et bien sûr les personnes séropositives. Elles requièrent un soutien particulier, dans une ville monde qui peut, pour elles, être beaucoup plus intimidante et difficile à vivre.

L'accès à leurs droits et à des accompagnements sociaux s'avère particulièrement complexe, en raison des discriminations dont elles peuvent être victimes au sein de structures d'accueil généralistes ou de la méconnaissance des dispositifs et des enjeux spécifiques à leur situation.

D'autre part, les espaces de sociabilité tendent évidemment à se réduire, parce que les choses ont changé. Il y a moins de lieux de convivialité, aujourd'hui il y a les applications, la vie de la communauté a changé, il est important, quand même, d'avoir encore des lieux qui en plus ne soient pas excluants, notamment par le coût financier.

De ce point de vue, il faut saluer déjà, on peut s'en féliciter aujourd'hui, même si ce n'est pas le sujet, cher Gauthier, cher Ariel, c'est dans votre arrondissement, la réouverture du Tango, lieu mythique des nuits parisiennes, qui a pu être possible avec le soutien très important de la Ville, je le rappelle parce que certains ont l'air de l'avoir oublié. C'est plus de 7 millions d'euros. Je salue à cette occasion nos collègues Ian BROSSAT et Frédéric HOCQUARD, et notre amie Laurence PATRICE, qui est la présidente d'Élogie-Siemp, sans lequel ce Tango n'aurait pu rouvrir.

Nous avons souhaité mettre à la disposition d'un collectif d'associations qui est mené par l'"Ardhis", je ne la représente pas, vous l'avez fait, Geneviève, Christophe et Gauthier ; une association que nous soutenons particulièrement "OUTrans" ; ce local qui fait 520 mètres carrés, situé au cœur du Marais, au 22, rue Malher.

Ce vaste espace, je te rassure, Christophe, nous avons fait tous les travaux pour qu'il soit adapté aux personnes en situation de handicap, que ce soit le sous-sol, etc. Evidemment, c'est un lieu totalement ouvert à chacune et à chacun, et cela a été une de nos préoccupations importantes. C'est d'ailleurs quasiment 450.000 euros de travaux pour arriver à cette adaptabilité.

C'est situé dans un quartier historique, qui a donc une portée considérable, symbolique, pour les personnes LGBTQIA+. Il va évidemment offrir d'inestimables opportunités d'accueil, d'accompagnement, de visibilité, d'ouverture et d'exclusion.

Je rappelle que ce projet que portent les sept associations a une vocation sociale, sanitaire, culturelle aussi. Alors que les personnes "trans" et les personnes exilées font l'objet actuellement d'ignobles déferlements de haine sur les réseaux notamment, ce lieu leur offrira sécurité et convivialité. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit à très juste titre, Geneviève, sur la situation aujourd'hui des personnes "trans", qui sont attaquées d'une manière ignoble.

Il sera un lieu accueillant et protecteur, où les personnes LGBTQIA+ les plus stigmatisées pourront se poser. Service d'accueil, permanence santé, atelier et groupes de parole thématiques, espace de documentation, etc., avec sept associations. Gauthier, tu les as rappelées, mais je crois que tu en as oublié une, donc je les redis très rapidement parce qu'il faut les honorer : l'"Ardhis", "ANKH", "Espace Santé Trans", le "Front Transfem", "OUTrans", "Wassla", et "XY Media".

Voilà des lieux qui sont la propriété de la Ville et ont fait l'objet de réaménagements conséquents. Ce sont aujourd'hui quand même pratiquement 600.000 euros de travaux qui ont été nécessaires pour que ce lieu soit ouvert à toutes et à tous ce mois de mai, où nous célébrerons les 10 ans du mariage pour tous avec une grande conférence internationale, un bal populaire.

Je vous invite toutes et tous à noter sur vos agendas ces événements importants. Ce nouveau lieu, le 17 mai, par la Maire de Paris, au moment de cet anniversaire si symbolique des luttes pour l'égalité des droits en France,

sonnera comme un rappel de notre attachement indéfectible aux valeurs d'inclusion et de solidarité qui font l'identité de Paris. Paris, c'est la ville de la liberté, et comme dit la Maire, c'est aussi la ville de l'amour.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Très bien, parfait. (2023, DDCT 13).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation des droits humains au Pérou.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 15 est relatif à la situation des droits humains au Pérou.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, "Que se vayan todos", le slogan clamé dans les rues de Lima et d'ailleurs depuis la destitution pour incapacité morale permanente du Président Pedro CASTILLO, dit bien la frustration et l'absence d'alternative que ressent une part importante des Péruviens et des Péruviennes face au parlement qui se refuse à organiser des élections anticipées, qui seules pourraient permettre d'asseoir la légitimité de Dina BOLUARTE.

Il n'est ici bien sûr pas question de nous prononcer sur les enjeux politiques du pays le plus inconstant des Amériques : 15 Premiers Ministres et plus de 250 remaniements ministériels en 6 mois.

Mais, nous ne pouvons rester silencieux face à l'usage disproportionné de la force lors des manifestations qui ont déjà tué des dizaines de personnes et en ont blessé des centaines d'autres, principalement dans les régions à populations les plus marginalisées, dans l'un des pays les plus inégalitaires, 1 % des habitants détenant 28 % des richesses.

Les 8 rapporteurs de l'ONU envoyés sur place ont constaté l'usage excessif de la force et déplorent la stigmatisation du mouvement de protestation, le harcèlement envers les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, ainsi que l'utilisation abusive du terme "terrorisme". Ces pratiques délétères visent opposants politiques, manifestants, ainsi que les associations de défense des droits humains, qu'elles mettent fortement en danger.

Dans un contexte où le droit de manifester est remis en cause largement à travers le monde, les manifestants durement réprimés, et vous me permettrez d'avoir une pensée pour Mahsa Amini, qui a été assassinée il y a 6 mois jour pour jour en Iran, et une pensée pour les Iraniens et Iraniennes qui continuent depuis 6 mois à manifester. Paris, ville des droits humains doit témoigner, à l'instar des organisations internationales, de son inquiétude vis-à-vis de ces exactions et appeler à plus de proportionnalité dans le recours à la force.

Nous devons être une des nombreuses voix, de par le monde, qui rappellent à la raison. C'est l'objet de ce vœu.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, ma chère Geneviève, merci au groupe Paris en commun, au président Rémi FÉRAUD, et bien sûr à Geneviève GARRIGOS dont on sait l'attachement aux droits humains et la mobilisation particulièrement dans ce continent, ce sud continent américain qu'elle connaît bien.

Elle vient de nous dire un peu l'essentiel. Évidemment, ici, Paris est un symbole. La défense des droits humains en France comme à l'international, c'est un combat perpétuel que Paris doit particulièrement intégrer.

Le 7 décembre dernier, le président péruvien Pedro CASTILLO a été destitué et arrêté. Dina BOLUARTE, sa vice-présidente, a été investie à la tête du pays, et depuis des vagues de mobilisations et de contestations se sont déployées violemment et sont réprimées d'une manière scandaleuse par l'armée.

J'en prends pour preuve la violation flagrante du droit de manifester. C'est là le cœur de l'Etat de droit et de la vie démocratique. Comment ne pas être interpellé par cette répression, au Pérou, depuis plus de trois mois, lorsque nous pouvons, nous, en France, manifester dans les rues chaque semaine pour défendre nos droits à la retraite.

Au Pérou, ce sont des dizaines de morts et des centaines de blessés, et je tiens à le dire, dont beaucoup de mineurs, victimes d'une répression violente, et ce recours excessif à la force est bien sûr insoutenable. Paris ne peut rester insensible. Le droit de manifester dans des conditions pacifiques est un droit fondamental.

La liberté d'expression est également totalement atteinte. Lors des 5 premiers jours de manifestation, 21 journalistes ont été attaqués. En plus, nous imaginons que ces chiffres sont totalement sous-estimés. Je rappelle que le Pérou se retrouve au troisième rang des pays les plus meurtriers sud-américains pour les défenseurs des droits. Il faut ajouter à cela, et on y pense beaucoup, l'acharnement que subissent les populations autochtones, qui ont été historiquement discriminées dans ce pays.

Face à cette négation des aspirations d'un peuple, la violation de leurs droits, Paris, capitale des droits humains, doit montrer toute sa solidarité.

C'est pourquoi nous soutiendrons, avec notre collègue Geneviève GARRIGOS, avec Rémi FÉRAUD, Margot PALACIOS HUAMAN, membre du congrès péruvien qui a entamé, elle était à Paris récemment, un plaidoyer en Europe. Elle a essuyé une pluie de menaces comme vous ne pouvez pas l'imaginer. Nous sommes bien sûr, et la Maire le lui a dit, totalement à ses côtés.

Mes chers collègues, au nom de l'Exécutif, je vous invite à voter ce vœu. C'est un vœu de solidarité avec le peuple péruvien. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 15 du groupe Paris en commun.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 11).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au soutien à l'écrivaine franco-turque Pinar SELEK.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 16 relatif au soutien à l'écrivaine franco-turque Pinar SELEK.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pinar SELEK, écrivaine franco-turque, a été emprisonnée et torturée par les autorités turques pour ses recherches sociologiques sur les minorités en particulier. Elle a été accusée à tort de terrorisme, suite à l'explosion en 1998 d'une bonbonne de gaz sur un marché d'Istanbul.

Après avoir été emprisonnée pendant deux ans et demi, elle a été acquittée, mais la Cour suprême de Turquie a annulé, en janvier dernier, son quatrième acquittement, et délivré un mandat d'arrêt international à son encontre.

Pinar SELEK a trouvé refuge en France depuis 15 ans, notamment à Nice où elle vit et travaille à l'université. Elle a acquis la nationalité française. L'actualité est importante, puisque l'audience de son procès est fixée à dans quelques jours, c'est-à-dire le 31 mars 2023 à Istanbul, pour laquelle elle encourt une peine de prison à vie.

L'acharnement politico-judiciaire qui dure depuis des années à son encontre s'inscrit dans un contexte de répression générale, qui vise tous ceux qui défendent la démocratie et l'Etat de droit en Turquie où, rappelons-le, des milliers de procédures sont menées contre des opposants politiques, Kurdes, journalistes, universitaires, et défenseurs des différentes minorités.

Nous nous réjouissons de l'envoi d'une délégation d'élus français en lien avec les organisations des droits humains, afin de soutenir Pinar SELEK à l'occasion de son procès à Istanbul et de la tenue d'une conférence de presse de soutien.

Au regard de la situation, les élus des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen, demandons ensemble que toutes les charges à l'encontre de Pinar SELEK soient abandonnées par les autorités turques, et qu'elles mettent fin au harcèlement judiciaire ininterrompu dont elle est victime.

Nous demandons aussi que le Gouvernement français prenne toutes les mesures de protection et de sécurité pour Pinar SELEK, et proposons enfin que la Ville de Paris s'associe à ce soutien, en participant à la délégation des élus français à Istanbul, mais aussi en remettant la médaille de la Ville de Paris à Pinar SELEK, pour marquer notre soutien sans faille.

Je vous remercie.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Rémi, j'associe évidemment comme tu viens de le faire, Sylvain. J'associe aussi Nicolas, et une pensée toute particulière… Vous n'êtes pas à l'origine du vœu, mais je vous associerai dans nos remerciements, avec grand plaisir si vous votez ce vœu, mais ce vœu émane de ces trois groupes.

Je voulais aussi associer les élus du 10e arrondissement, qui ont voté un vœu particulier, et la maire, Alexandra, cher Paul, beaucoup intervenu sur cette question, et chère Laurence.

Merci en tout cas, je l'espère, à tous les groupes, d'utiliser notre voix pour porter haut celle de Pinar SELEK, courageuse militante des droits humains menacée par le régime turc, et qui sera, je le dis à celles et ceux qui souhaitent la rencontrer, le 29 mars prochain, dans cette maison.

L'histoire de Pinar SELEK, Rémi l'a rappelée, elle oscille entre douleur, répit et crainte pour sa liberté et sa vie. Arrêtée en 1998, elle est interrogée à propos de ses recherches sur la question kurde, arménienne ou "trans". Elle est incarcérée pour complicité avec le PKK, torturée longuement, car elle refuse de donner le nom de ses contacts kurdes.

La même année, elle apprend par hasard, à la télévision, en prison, qu'elle est inculpée pour attentat terroriste, après une explosion au marché des épices d'Istanbul. Toutes les enquêtes ont démontré que c'était un accident.

S'ensuivront, tu l'as dit Rémi, durant plus de 22 ans, des rebondissements judiciaires comme on n'en a jamais vu, 4 acquittements. Au bout d'un moment, elle sera contrainte de fuir son pays, parce qu'elle est devenue une espèce de symbole qu'utilise le gouvernement. Elle vit désormais en France, à Nice. Elle a été accueillie d'abord à l'université de Strasbourg. On lui a accordé la nationalité française.

Malheureusement, tout cela ne va pas arrêter l'acharnement judiciaire qu'elle subit, et sa famille, pensons aussi à sa famille. Elle est ici avec nous, mais sa famille là-bas subit des rétorsions.

Malgré ces 4 acquittements, elle va de nouveau passer devant une cour. Un mandat d'arrêt a été lancé contre elle. Je vous invite, mes chers collègues, à venir grossir les rangs des défenseurs de cette femme d'exception, que plusieurs d'entre nous avons eu la chance de rencontrer. Je vous invite, nombreuses et nombreux, à venir à la soirée de solidarité organisée par quasiment toutes les associations de droits humains qui existent à Paris.

La Maire de Paris a souhaité lui remettre la médaille Grand Vermeil, afin d'honorer son combat et d'incarner notre soutien indéfectible. C'est une demande que vous formulez aussi dans votre vœu et qui rejoint celle de la Maire. Je vous demande d'exprimer collectivement le soutien du Conseil de Paris à Pinar SELEK, cette humaniste au courage extraordinaire, et notre attachement, au final, à la liberté d'expression et à la défense des droits humains. Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 des groupes Paris en commun, "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 12).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la prévention des LGBTQIPhobies envers les enfants et adolescents en milieu scolaire et périscolaire, associatif et sportif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 17 relatif à la prévention des LGBTQIPhobies envers les enfants et adolescents en milieu scolaire et périscolaire, associatif et sportif.

La parole est à Alice COFFIN du groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a cinq ans, jour pour jour, le 14 mars 2018, la femme politique Marielle Franco était assassinée. Conseillère municipale de Rio, noire, lesbienne, en lutte contre les abus d'interventions militaires dans les favelas, sa mémoire a été célébrée hier soir dans le jardin parisien qui porte son nom. Je ne peux qu'avoir une pensée pour elle au moment de commencer ce vœu sur les LGBTQIPhobies et reposer la question : qui a tué Marielle Franco ?

Mes pensées vont aussi à Lucas, Avril, Dina, adolescents et adolescentes gays, "trans", lesbiennes qui se sont suicidés, ainsi qu'à leurs proches et à tous les autres morts agressés, violentés parce que lesbiennes, gays, bis, "trans", "queer" ou intersexes.

Nous devons agir bien plus fort pour lutter contre les LGBTQIPhobies envers les enfants, adolescents et adolescentes en milieu scolaire et périscolaire. C'est l'objectif de ce vœu.

Selon la Préfecture de police, en 2022, les plaintes pour homophobie et transphobie ont augmenté de 27 % à Paris. Je ne peux que déplorer que la volonté politique ne soit pas toujours au rendez-vous, quand le Président de la République explique dans un entretien qu'il ne faut pas parler de ces questions à l'école primaire et qu'il a des doutes sur le fait qu'il faille les aborder au collège. Je suis désolée de pointer que c'est un discours criminel.

Quand la droite parisienne refuse de voter des subventions pour des associations lesbiennes comme cela a été le cas de manière très récurrente lors de ces derniers conseils, ou refuse de financer une bibliographie de livres inclusifs de l'"Association des parents gays et lesbiennes" "au nom de la neutralité quand on s'adresse aux enfants", je cite, c'est un discours criminel.

Nous vous proposons donc la mise en place des dispositifs suivants : une mise à jour par le Gouvernement du plan spécifique du Ministère de l'Education nationale, par l'intermédiaire d'une conférence sur la lutte contre la haine anti LGBTQI ; la mise en œuvre d'actions de prévention, d'information et de sensibilisation en milieu scolaire, périscolaire, associatif et sportif ; et la formation de tous les professionnels de la Ville de Paris en contact avec des enfants, adolescents et adolescentes.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour deux minutes.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, chère Alice, mes chers collègues. Merci aux groupes, et donc à toi, Alice, de mettre en lumière cet enjeu évidemment important.

Je m'associe bien sûr à cette pensée toute particulière que tu as eue pour Marielle Franco, chère Alice. Je remercie Geneviève qui a organisé un hommage hier soir.

Je voudrais aussi bien sûr, on ne peut pas faire autrement, rendre un hommage à Lucas, tu l'as dit aussi, qui s'est donné la mort, à 13 ans, à cause du harcèlement homophobe qu'il subissait au quotidien. Aucun enfant ne devrait songer au suicide comme seule issue au harcèlement.

Le geste tragique de Lucas nous rappelle évidemment l'urgence d'agir, toujours, toujours et encore, pour sensibiliser les plus jeunes à la lutte contre les discriminations, aux stéréotypes de genre, et bien sûr aux LGBTQIPhobies.

La Ville de Paris mène une politique particulièrement volontaire d'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, "queer", intersexes. Nous avons mis en place depuis 2016, un plan de lutte contre les LGBTQIPhobies où nous avons engagé un travail de prévention en direction notamment des enfants et des adolescents.

Ainsi, nous sommes favorables au vœu déposé par le groupe écologiste et par Alice. Je tiens à préciser que nous avons heureusement déjà pris le sujet à bras-le-corps, comme vous le savez, et entrepris un certain nombre d'actions.

En milieu scolaire, avec l'appel "Collèges pour l'égalité", nous soutenons une quarantaine d'associations qui font un travail incroyable, notamment en classe, pour déconstruire avec elles les stéréotypes et préjugés dans les LGBTQIPhobies.

Comme tu le fais remarquer particulièrement dans le vœu, la Ville ne peut pas prendre à elle seule tout ce travail. Nous avons besoin de l'Etat. Bonne nouvelle, c'est tout à fait récent, mais le rectorat vient de lancer un observatoire. Nous allons nous associer à leur travail.

Il y a aussi la formation des agents municipaux, que nous faisons avec Antoine. Je voulais aussi saluer le travail fait avec Patrick, et bien sûr avec toi aussi, cher Pierre, dans le cadre du milieu sportif.

Je suis désolé, deux minutes, c'est trop court pour dire tout ce que l'on fait. En tout cas, on ira encore plus loin, sois-en rassurée.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 13).

2023 DSP 24 - Centre de lutte contre la tuberculose. - Convention avec l'Agence régionale de Santé portant sur le financement des activités 2022, 2023 et 2024.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 24 : centre de lutte contre la tuberculose, convention avec l'Agence régionale de santé portant sur le financement des activités 2022, 2023 et 2024.

La parole est à M. Jérôme LORIAU du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jérôme LORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a l'aspect technique de ce projet de délibération, qui grâce à la possibilité laissée par la loi du 13 août 2004 va permettre à la Ville de poursuivre directement une action de prévention, de dépistage et de lutte contre la tuberculose.

On a bien vu d'ailleurs, à l'occasion de la pandémie Covid, combien les actions locales les plus décentralisées, et je pense évidemment en l'occurrence aux mairies d'arrondissement, pouvaient accroître l'efficacité des actions de santé publique.

Puisque la Ville souhaite confirmer et accroître son action en matière de santé publique, en créant notamment la direction de la santé publique, il s'agit d'un moyen spécifique, concret, d'illustrer, à travers ce projet de délibération, le travail conjoint avec l'A.R.S. au profit de l'amélioration de la santé des Parisiens.

Mais, à l'occasion de ce projet de délibération, c'est surtout ce qui se cache derrière la présence, la prévalence de la tuberculose à Paris qui doit questionner. On ne parle pas d'une maladie galopante, d'une pandémie, non, il s'agit heureusement d'une maladie en régression après un petit pic juste avant la pandémie. On peut voir cette baisse récente de la prévalence comme un effet favorable de la pandémie Covid, qui a impacté fortement et accéléré le recul de la tuberculose en France en général, et particulièrement à Paris.

Nous ne parlons pas d'une pandémie, mais d'une maladie qui frappe de manière inégale. Inégalement en France, où l'Ile-de-France est la seconde région la plus touchée derrière la Guyane et juste devant Mayotte. Par sa forte démographie, l'Ile-de-France concentre 38 % des cas déclarés en 2021, mais dans notre région, là aussi la tuberculose est énormément plus présente dans les départements qui rassemblent davantage de personnes fragiles. Il en est de même à Paris où les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements ont les taux de prévalence les plus élevés.

La tuberculose n'est heureusement plus une maladie touchant la population générale. C'est une maladie des plus fragiles, sans domicile fixe, personnes venant récemment de pays à forte prévalence, habitants de logements précaires ou ultra-précaires, et cela appelle bien sûr des moyens de prévention très spécifiques, de l'aller vers intensif, des moyens de communication et d'accueil adaptés à ces populations fragiles, et c'est l'action que vont mener les trois centres de lutte antituberculose grâce à ce projet de délibération. Il faut rendre hommage à cette action.

Je voudrais que nous saisissions plus largement cette question de santé publique, qui est celle des pathologies de la précarité, pathologies infectieuses, parasitaires, addictions, pathologies psychiques, il y a de larges preuves scientifiques montrant l'impact de la grande précarité sur la santé.

Cette connaissance est nécessaire aux élus que nous sommes tant cela doit être pris en compte dans les décisions d'urbanisme, et nous aurons bientôt à parler de politique scolaire, de prise en charge de migrants, et donc bien au-delà du seul périmètre de la santé publique.

Il me semblerait, par exemple, pertinent que notre 4e Commission puisse accueillir une conférence de professionnels particulièrement investis sur cette question de l'interaction entre précarité et état de santé, et être éclairée sur ces sujets.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur LORIAU. La réalité, c'est que vous avez dit beaucoup de choses de ce que l'on fait à Paris. Je vous en remercie.

Il y a quelque chose que vous n'avez peut-être pas cité, en plus des trois centres qui s'occupent aussi de tuberculose, c'est le fait aussi de faire un aller vers important, en particulier par un camion. Il permet d'aller vers les gens qui sont à la rue et de faire un certain nombre d'examens et de radiologies. Et aussi une petite équipe qui s'est mise en place depuis quelques années, pour venir auprès des populations précaires et qui ont des problèmes de santé. Ce n'est pas que la tuberculose, c'est une manière aussi de ramener vers le soin.

Je suis très heureuse de vous entendre dire que c'est une maladie de la précarité, car bien sûr, ça l'est. Je suis plutôt malheureuse que vous ayez raison, mais c'est une réalité. Nous travaillons sur la question urbanistique, à laquelle vous faites mention. La question, par exemple, des EIS, que nous mettons en place maintenant assez systématiquement sur les projets d'urbanisme, fait mention du fait qu'il est absolument important d'avoir un certain

nombre d'accès aux soins plus importants dans les quartiers populaires, que vous citez comme les plus évidemment touchés.

Et puis, sur la question aussi de la santé scolaire, nous avons, dans notre nouveau projet, une attention particulière sur cette question.

Vous savez aussi qu'il y a de plus en plus de tuberculoses qui arrivent petit à petit, que l'on voit aussi arriver dans les écoles. La question de la vaccination se pose. Nous la posons. Nous faisons de l'information auprès des parents également. C'est toute cette situation qui doit être fine, parce qu'elle doit répondre à une question, vous avez raison, qui est aussi une question sociale, qui est une question de distanciation de l'accès aux soins, problème qui finalement dépasse largement Paris.

Je suis complètement d'accord pour que, avec l'accord de M. CARON-THIBAULT, nous fassions un point en 4e Commission, s'il en est d'accord, de manière que nous puissions voir comment encore mieux agir. Ces questions-là, notamment vous parlez des questions migratoires, cela pose la question du gouvernement, quand même, de cette politique qui n'est pas franchement sociale, qui est la nôtre actuellement. En tout cas, nous pouvons tout à fait l'évoquer et voir comment montrer d'autres politiques possibles à Paris. Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 24).

2023 DSP 25 - Subvention (60.000 euros) et convention avec la SCM cabinet médical Paul Laurent pour la création d'un cabinet médical de groupe à Paris 19e, dans le cadre du dispositif Paris Med'.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 25 : une subvention et convention avec la SCM cabinet médical Paul Laurent pour la création d'un cabinet médical de groupe à Paris 19e, dans le cadre du dispositif Paris Med'.

La parole est à Mme Alice TIMSIT pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" est très heureux d'apporter son soutien à l'installation, en plein quartier "politique de la ville", d'un cabinet médical qui sera composé de quatre médecins généralistes, tous primo installants, qui exercent en secteur 1 dans le quartier Stalingrad-Riquet.

L'installation de ce cabinet médical vient résorber en partie une inégalité structurelle en matière d'accès aux soins dans le Nord-est parisien. Le quartier Stalingrad-Riquet est carencé depuis fort longtemps maintenant en nombre d'équipements de santé. Là où à l'échelle de tout Paris, il y a 4 équipements de médecine générale pour 10.000 habitants, il y a seulement 2 équipements pour le même nombre d'habitants dans ce secteur, ce qui conforte largement le choix de soutenir l'implantation d'un cabinet de médecine générale conventionné secteur 1 dans ce quartier.

Et ce, d'autant plus que ce cabinet a pour projet de santé d'assurer, au-delà du suivi généraliste, un suivi gynécologique, un suivi du nourrisson et de l'enfant, et un suivi en addictologie.

Nous devons cette ambition à une politique volontariste en matière de santé, grâce au dispositif Paris Med', qui permet notamment aux jeunes professionnels de santé de bénéficier de locaux à des prix abordables, grâce aux parcs des bailleurs sociaux, et un accompagnement financier pour leur installation.

En échange, ils s'engagent à ne pas pratiquer de dépassement d'honoraires. Cela nous permettra de favoriser une santé de proximité, de permettre un juste accès aux soins pour toutes et tous. C'est tout le sens de ce projet de délibération qui permettra, je l'espère, de voir naître un nouveau cabinet médical à Stalingrad, au bénéfice de ses habitantes et de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Camille NAGET pour le groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes également.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. A notre tour, nous voulions saluer, au nom du groupe Communiste, l'installation d'un cabinet médical, maison de santé Paul Laurent, dans le 19e arrondissement, dans le quartier Flandres-Aubervilliers, à l'initiative de 4 médecins primo installants, de jeunes

médecins qui vont débuter l'exercice par une médecine du quotidien, une médecine qui s'ancre dans la proximité et dans la vie de quartier avec plusieurs cabinets de médecins généralistes, de gynécologie, de pédiatrie.

C'est une réponse très importante à un problème qui préoccupe de très nombreux et nombreuses Parisiennes et Parisiens, qui est la diminution de la démographie médicale, le manque de médecins sur notre territoire national, et nous nous réjouissons de l'installation de cette maison de santé et de la politique qui est menée pour permettre l'installation de médecins en cabinet, à plusieurs.

On sait que c'est une demande forte, aussi, de jeunes médecins, de pouvoir s'installer à plusieurs, pour partager les charges. Cela participe du panel de réponses qui peuvent être apportées. Vous le savez, Madame la Maire, nous sommes très attachés aussi, au groupe communiste, à la pluralité des réponses, au développement de ces cabinets et maisons de santé, mais aussi au développement des centres de santé municipaux, qui permettent d'intervenir en complémentarité.

Et puis, permettez-moi aussi de souligner que ce cabinet médical porte le nom de Paul Laurent, une personnalité qui, au groupe Communiste, nous est très chère, puisqu'il a été député du 19e arrondissement de 1967 à 1968 et de 1973 à 1981. Il portait lui aussi dans la tradition des élus communistes, une médecine de proximité, qui soit dans la réponse aux besoins du quotidien.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame NAGET.

La parole est à M. Jérôme LORIAU pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jérôme LORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, excellente nouvelle bien sûr que l'ouverture d'une nouvelle structure de soins dans Paris. Ce projet comporte des éléments d'une offre essentielle, qui fait le plus souvent malheureusement défaut dans la Capitale.

D'abord une consultation, mais aussi un suivi de médecine générale, car l'existence d'un suivi, d'un médecin traitant pour chaque patient, on le sait, est un facteur déterminant pour la qualité des soins, l'efficacité des dépistages, qu'il s'agisse de cancers ou d'autres pathologies, également pour le développement de réelles actions de prévention. Sans suivi, il n'est absolument pas possible de mener des actions de prévention.

Il y a aussi dans cette offre de soins, une offre tournée vers la santé de la femme et de l'enfant. Le manque d'offres en gynécologie et en pédiatrie est prégnant en secteur 1, avec des délais de consultation à Paris qui aujourd'hui sont clairement inacceptables.

J'attire néanmoins l'attention de notre Assemblée sur un petit point de l'exposé des motifs qui peut poser question, et je n'espère pas problème. Il s'agit de l'amplitude horaire d'ouverture. J'ai bien en tête qu'un cabinet médical de groupe n'est pas une maison médicale de garde, mais il me semblerait qu'une participation à la permanence des soins sous la forme d'une amplitude horaire un peu décalée ou étendue, peut-être des ouvertures ponctuelles le week-end, pourrait, dans un accord gagnant-gagnant avec la Ville, être trouvée.

Il s'agit d'une surface importante pour un cabinet pluridisciplinaire. Je pense que dans cette surface importante, il y a moyen de mener un projet très ambitieux. Je ne doute pas de l'ambition des quatre praticiens qui sont les initiateurs de ce projet. La permanence de soins à Paris doit redevenir l'affaire de tous, et pas seulement des urgences hospitalières. C'est d'abord l'intérêt des Parisiens.

Bien sûr, cela nécessite que tout le monde se donne les moyens d'y parvenir.

Si Paris Med', vous l'avez rappelé, a permis l'installation de plusieurs centaines de professionnels de santé depuis son installation, l'expérience démontre que l'élément déterminant de réussite, outre l'identification des locaux, reste le recrutement du ou des médecins généralistes autour desquels se construisent de tels projets.

Aujourd'hui, les jeunes médecins hésitent à s'installer à Paris, et les auditions menées au cours de notre M.I.E. ont été à ce sujet particulièrement informatives. Les jeunes médecins ont à cœur de soigner, d'exercer le cœur de leur métier, mais ce qui les freine dans cette démarche d'installation, c'est la lourdeur, le millefeuille d'interlocuteurs administratifs auquel ils ont à faire face avant de pouvoir accueillir leur tout premier patient. Il faut l'entendre. L'A.R.S. PACA, l'A.R.S. Occitanie, l'A.R.S. Hauts-de-France l'ont entendu, par exemple en créant des portails uniques d'aide à l'installation.

Nous plaidons donc, au groupe Changer Paris, dans la suite de la M.I.E., pour un Paris Med' nouvelle génération, un Paris Med' qui tire les leçons de ce qui a été positif depuis 2015, je l'ai rappelé, mais aussi de ce qui dépasse la seule question de l'aide à l'équipement et au local. Donner envie de s'installer, c'est penser, quelque part, au cabinet clé en main.

La situation de la démographie médicale est telle dans la Capitale, qu'aucun blocage administratif, aucun conservatisme, et je ne parle pas uniquement de notre institution, mais de tous les interlocuteurs qui peuvent intervenir dans l'installation d'un médecin, ne justifie que l'on ne réussisse pas à créer ce qui a été créé et réussi ailleurs. Il faut enrayer ce cercle vicieux d'une démographie médicale qui, par la surcharge administrative et médicale

qu'elle crée sur ceux qui restent, chasse tous ceux qui ne voudraient pas devenir de nouvelles victimes, ses nouvelles victimes, et préfèrent finalement partir exercer ailleurs.

Et puis, pourquoi ne pas réfléchir au Paris Med' spécialiste ou au Paris Med' paramédical qui pourrait être destiné à ces professionnels spécifiques ? Il existe là aussi des lacunes à combler sur le territoire parisien. En s'adressant à ceux qui souhaitent adopter un exercice libéral, qui n'est pas un antagonisme, mais un complément de la médecine salariée en centre de santé ou de la médecine hospitalière, un Paris Med' nouvelle génération doit tout mettre en œuvre pour faciliter l'installation et rendre celle-ci à Paris à nouveau attractive.

Peut-être faut-il communiquer très en amont, dès l'université au cours du troisième cycle, via les associations professionnelles ou étudiantes.

Bref, c'est quasiment dans la peau d'un directeur des ressources humaines que nous devons nous mettre pour remanier notre dispositif d'attractivité de l'installation médicale libérale à Paris. Des résultats ont été obtenus. Des leçons maintenant peuvent aussi en être tirées. Nous avons mené six mois de travail en M.I.E., nous avons donc tous les outils pour construire un Paris Med' nouvelle génération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à François DAGNAUD, maire du 19e, pour trois minutes.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci.

Je voulais à mon tour, comme je l'ai fait devant le conseil d'arrondissement, saluer la création de ce nouveau cabinet médical de groupe dans un secteur qui relève de la géographie prioritaire, dans le quartier Stalingrad-Riquet. Et me réjouir que ce cabinet médical puisse, dans une offre en médecine généraliste, prioriser des offres de soins en gynécologie, la pédiatrie et la prise en charge des addictions.

Rappeler que dans le 19e arrondissement, avec mon adjointe santé Séverine GUY que je salue, nous avions très tôt identifié le risque de désertification médicale qui concerne, on le sait aujourd'hui, y compris des territoires très urbains comme certains territoires parisiens. Nous avions d'emblée refusé la fatalité et décidé de mobiliser tous les outils, tous les leviers disponibles pour faciliter, encourager, favoriser l'ouverture et l'installation de cabinets médicaux, de maisons de santé, pour couvrir au mieux les besoins du territoire.

Nous savons à quel point l'accès aux soins en secteur 1 est un outil majeur de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, qui continuent de grever les quartiers les plus défavorisés de Paris, mais pas seulement les quartiers les plus défavorisés.

Pour réaliser ces engagements, nous prenons appui sur le dispositif Paris Med', qui montre à nouveau toute son utilité. Il est sans doute perfectible, il a déjà évolué, mais il reste un outil tout à fait utile et précieux pour accompagner l'ouverture de nouveaux espaces de soins. Je veux saluer l'engagement de notre ex-collègue Bernard JOMIER, qui avait été à l'origine de ce dispositif, relayé aujourd'hui par Anne SOUYRIS. Nous avons ainsi pu ouvrir différents lieux, et il n'y a pas si longtemps, un autre cabinet médical dans la rue Clovis-Hugues.

Saluer aussi l'écosystème et la dynamique territoriale que porte la "C.P.T.S." mise en place dans l'arrondissement, et que nous avons là aussi accompagnée. Cette coordination des médecins et des professionnels de santé, qui crée une dynamique nouvelle à l'échelle du territoire, crée des opportunités nouvelles et rend plus attractif cet arrondissement pour les professionnels de la santé qui cherchent à s'établir.

Je voulais aussi saluer ce partenariat, qui nous rappelle que c'est une dynamique collective qui est nécessaire, pour endiguer les risques de désertification médicale et proposer à nos concitoyens une offre de santé accessible dans tous les quartiers.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Beaucoup d'interventions qui montrent à quel point cette action Paris Med' est nécessaire, et plus que nécessaire encore aujourd'hui.

Je veux juste faire un tout petit bilan rapide de ce que nous avons mis en œuvre depuis 2016 : 20 maisons de santé pluriprofessionnelles, 16 cabinets de groupe et 1 qui sera aussi, au prochain Conseil de Paris, j'espère, voté par vous. Et enfin, 294 professionnels de santé en tout, qui se sont installés depuis lors grâce à cette action.

Vous avez raison, Monsieur LORIAU, il va falloir faire un Paris Med' n° 2. Nous sommes en train de le préparer. Comme quoi, les grands esprits se rencontrent.

Au prochain Conseil de Paris, je l'espère, nous pourrons vous présenter cette nouvelle formule, de manière à aller dans un sens qui est tout à fait en proximité de ce que vous préconisez dans votre intervention et aussi, de facto, je le dis puisque vous l'avez cité, ce sujet qui était largement mis en évidence dans la Mission d'Information et d'Evaluation dont nous avons débattu des recommandations cet automne, et que nous souhaitons évidemment mettre en place dans un souci démocratique et d'efficacité.

En particulier sur la question que vous avez évoquée, la question des projets thérapeutiques, d'essayer de pallier, comme nous pouvons évidemment, avec des projets thérapeutiques concernant la gynécologie, la pédiatrie, tous ces sujets sur lesquels il y a des déficits.

Et puis aussi en amplifiant les horaires d'ouverture, cela aussi nous demandons que ce soit fait.

Vous savez que c'est le cas d'un certain nombre de maisons de santé pluriprofessionnelles et nos centres de santé à nous ont vu leurs horaires amplifiés ces dernières années.

Enfin, je vous le dis aussi, nous sommes en train d'étudier le fait d'avoir, la nuit, une possibilité d'avoir nos centres de santé municipaux ouverts. Là, on a fait un essai sur un de nos centres de santé avec "SOS Médecins", qui est venu la nuit, pour pouvoir faire une continuité et que ce lieu serve en permanence, et non pas seulement le jour, quelques heures. De manière aussi à pouvoir décharger les urgences, ce qui est très important dans la séquence.

Nous travaillons sur tous ces sujets. J'espère que là encore, en 4e Commission, nous pourrons en débattre et en rediscuter. En tout cas, sachez-le, ce sujet est tout à fait dans notre perspective à court terme. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DSP 25).

Je vous remercie.

2023 DSP 27 - Protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation liée à l'occupation d'un immeuble rue de l'Abbé-Carton (14e) par des occupants sans droit ni titre (Dépense : 196.593,42 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSP 27 : protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation liée à l'occupation d'un immeuble rue de l'Abbé-Carton dans le 14e arrondissement, par des occupants sans droit ni titre.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Mairie de Paris s'apprête, avec le vote de ce projet de délibération, à réparer à hauteur de 200.000 euros, un préjudice important qu'elle a directement causé à un propriétaire qui avait eu la double imprudence, un, de lui louer un immeuble de bureaux, deux, d'être bienveillant à l'égard de la Ville lorsque cette dernière a manifesté l'intention de cesser de louer.

Je me suis inscrite sur ce projet de délibération, car il est important que tous nos collègues conseillers de Paris et au-delà, les Parisiens, soient au courant de la façon dont notre ville est gérée, ou plutôt mal gérée.

Je me suis également inscrite, car j'ai l'impression que la Mairie ne tient pas à faire une quelconque publicité à ce projet de délibération, qui n'a d'ailleurs pas été présenté au conseil du 14e arrondissement, alors qu'il concerne notre 14e arrondissement. Un oubli, sans doute.

Quand on lit l'exposé des motifs du projet de délibération, que je vais largement reprendre, ainsi que le contrat de transaction conclu avec le propriétaire des lieux, on reste sans voix. Nous parlons d'un immeuble au 14, rue de l'Abbé-Carton dans le 14e, qui a été loué à la Ville pour 9 ans par un propriétaire privé, où la DASES avait installé certains de ses services. En 2018, la Ville a signifié son congé au propriétaire, qui a accepté. Puis, la Ville a dit que finalement, elle resterait bien jusqu'en 2019. Une nouvelle fois, le propriétaire a accepté.

En juin 2019, lors de l'état des lieux, sous le contrôle d'un huissier de justice, ce dernier a constaté que la Ville devait faire des travaux de remise en état, car elle n'en avait pas fait jusque-là. La Ville a donc promis de les réaliser pour la mi-juillet. Elle s'est vue remettre deux clés, et a conservé les locaux le temps de faire les travaux. Malheureusement, à la date prévue, la Ville n'avait pas réussi à faire réaliser les travaux. La Ville s'est donc vue accorder un nouveau délai, jusqu'à la mi-août, pour finir ces travaux.

Les travaux avaient du retard, mais pas les squatteurs. Alors que la Ville avait toujours la responsabilité d'occupante de l'immeuble, des squatteurs s'y sont installés.

S'en est suivi une procédure judiciaire, dont la première étape s'est conclue en juin 2020, soit près d'un an plus tard, avec une décision du juge des référés qui donnait acte à la Ville de Paris de restituer les deux clés de l'immeuble. En août 2020, le juge des référés ordonnait l'expulsion des squatteurs. Ils ont fini par évacuer les lieux en octobre 2020.

Ce bref récit pour décrire la façon dont la Ville de Paris peut prendre soin des immeubles qu'elle loue, tenir ses engagements et assumer ses responsabilités de locataire. Et in fine, c'est toujours le contribuable qui paie. Ici, la facture pour les Parisiens sera de 200.000 euros.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS, pour cinq minutes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Si vous voulez que l'on fasse une grande publicité sur un protocole d'accord transactionnel relatif à l'indemnisation liée à l'occupation d'un immeuble rue de l'Abbé-Carton, nous en faisons état publiquement.

Ce n'est jamais un grand plaisir d'intervenir à propos d'une affaire de justice. C'est un projet de délibération qui permet cependant de clore une désagréable saga judiciaire ouverte en 2018, lorsque la Ville signalait au propriétaire de l'immeuble rue de l'Abbé-Carton, un congé lié au déménagement des activités concernées dans un autre bâtiment. Il s'agissait des activités de faune et action de salubrité, conformément au règlement sanitaire départemental. C'est d'ailleurs pour cela que c'est moi qui vous réponds.

Le 22 août 2019 à l'occasion d'une visite avec un éventuel repreneur, le représentant de la S.A.R.L. propriétaire constatait que le bâtiment était occupé par des occupants sans droit ni titre, en raison d'un manque de vigilance concernant la surveillance du site pendant la période intercalaire, c'est-à-dire à un moment où cela n'appartenait plus à personne, où il n'y avait pas encore de nouveaux locataires.

Suite aux décisions du juge des référés, du Tribunal judiciaire de Paris et à l'invitation du juge de la mise en état à recourir à une procédure de médiation, la S.A.R.L. "Thibault et Compagnie" et la Ville de Paris ont convenu, après concession réciproque, de mettre fin à l'amiable à ce litige, par un partage de responsabilité à 50/50. C'est le cadre du présent projet de délibération.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSP 27).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la mise en place d'un plan national chemsex.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 18 relatif à la mise en place d'un plan national chemsex.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT du groupe Paris en commun, pour deux minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Au regard du phénomène grandissant du chemsex dans la Capitale, Paris s'est engagée dans un plan d'accompagnement des consommateurs et de réduction des risques. Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Anne SOUYRIS sont au charbon sur ce plan. Plusieurs actions ont déjà été mises en œuvre, comme un plan de communication, une campagne d'information, également une cartographie interactive, mais surtout, un plan de formation des professionnels.

Ces mesures sont reprises dans le rapport remis au Ministre de la Santé le 17 mai 2022, rapport qui reste lettre morte aujourd'hui, alors qu'il insistait avant tout sur l'absence de données. Or, c'est la connaissance qui nous permet d'agir et de valider nos actions.

Ce vœu déposé vise deux choses. Tout d'abord, demander à l'Etat de mettre enfin en place un plan national à l'image de ce qu'a fait Paris, mais également que soit lancée le plus rapidement possible une étude épidémiologie pour mieux qualifier et quantifier les victimes du chemsex.

Merci beaucoup.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAULT.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il aurait été encore mieux que nous puissions le faire avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL bien sûr, avec qui nous avons beaucoup travaillé sur cette question et qui même, je dois le dire, a été vraiment l'initiateur, en tout cas celui qui a résisté face à l'adversité pour que l'on puisse le faire malgré le Covid, parce qu'on a commencé avant le Covid, à vouloir faire quelque chose. Après, cela a été difficile à redémarrer.

C'est grâce à ta détermination que nous avons pu en être là où nous en sommes aujourd'hui. Vraiment, un grand merci.

Pourquoi ? Parce que c'est un sujet extrêmement important. C'est un sujet qui tue. C'est un sujet sur lequel on pourrait ne pas avoir de morts, si on avait un nouveau contrat social et sanitaire sur la question. Ce sont souvent les problèmes avec les questions de drogues. Celui-là en particulier, parce qu'il se passe dans le secret des alcôves et qu'on le sait moins que d'autres.

Et que comme il y a évidemment une répression sur la question des drogues illicites, même quand elles sont licites, mais si on ne sait pas qu'elles sont illicites ou licites, de toute façon le doute fait foi dans ces cas-là, et fait souvent que l'on n'ose pas appeler les secours et que des gens en meurent.

Aujourd'hui, c'est le cas. On sait qu'il y en a de plus en plus. On sait que c'est une pratique qui se multiplie dans la population gay en particulier. On ne connaît pas complètement les chiffres, mais on a pu voir dans le début des études, plus qualitatives que quantitatives, que 14 à 15 % des H.S.H. avaient des pratiques de chemsex.

Mais on voit aussi qu'il commence à y en avoir d'abord chez des populations particulièrement jeunes, et aussi chez des femmes, de manière encore plus cachée, ce qui est souvent le cas avec les femmes usagères de drogues. Cela veut dire aussi des risques multipliés à chaque fois, et un sujet sur lequel nous devons, en tant qu'acteurs de santé, acteurs publics, travailler.

C'est vrai que le professeur BENYAMINA a rendu son rapport il y a maintenant un mois. Aucune directive n'a suivi. La Ville a voulu être "leader" et faire quelque chose, quoi qu'il se passe. Nous avons un plan en cours. Nous travaillons avec tous les réseaux de l'Etat, qui s'est mis progressivement à travailler avec nous, que ce soit l'A.R.S., que ce soit également la Préfecture. Aussi, toutes les forces, comme les pompiers que nous avons reçus il n'y a pas longtemps, avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, et avec lesquels nous commençons à travailler. Evidemment, tous les acteurs de santé communautaire.

C'est un sujet qui, je sais, il faut que je conclue, est extrêmement important maintenant, et que nous ayons des données épidémiologiques pour aller plus loin, et par ailleurs que nous ayons un plan qui soit à la hauteur au niveau national.

J'ai juste envie de dire une dernière phrase. Nous avons besoin d'un nouveau contrat santé, sécurité, qui permette aux chemsexeurs d'être secourus sans risque pour l'entourage. Parlons-en, Monsieur BRAUN, c'est un appel, parlons-en. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de M. JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Nous allons bien sûr voter pour ce vœu, et mon cher Jean-Luc, pardonne-moi, ne le prends pas mal, mais cet Exécutif parisien est aux manettes depuis 22 ans, en 2001. Le chemsex est arrivé depuis les États-Unis en 2012. Il y a seulement un an que vous avez mis en place un comité stratégique et vous interpellez le Gouvernement seulement aujourd'hui.

Je vous rappelle que c'est un phénomène important de santé, qu'il faut s'en préoccuper. Je rappelle également que les chemsexeurs demandent deux choses essentiellement : une ligne d'écoute 24 heures sur 24 et - c'est plus important - des addictologues. Il en manque pour les soigner, puisque c'est une drogue qui se soigne uniquement quand on veut se soigner, et avec des addictologues.

Je vous remercie. Nous voterons bien évidemment pour ce vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur JEANNETÉ.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2023, V. 14).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à promotion d'une politique ambitieuse de lutte contre les addictions.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 19 relatif à la promotion d'une politique ambitieuse de lutte contre les addictions.

Je donne la parole à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes.

Mme Corine FAUGERON. - Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Un vieux dicton dit que c'est dans les vieux pots que l'on fait les meilleures soupes. Or, force est de constater que les politiques menées sur le sujet des drogues et addictions depuis plus de 50 ans aboutissent encore et encore à l'échec. Il est donc grand temps de changer de stratégie pour donner de vrais moyens financiers et humains aux structures très modestement et difficilement mises en place, comme les consultations jeunes consommateurs.

Comme l'explique très bien l'addictologue William LOWENSTEIN, aujourd'hui, il est plus facile d'avoir accès aux drogues qu'à un rendez-vous avec un addictologue. Il ne faut pas oublier qu'une génération de médecins prend sa retraite et nous manquons de spécialistes des addictions pour prendre en charge correctement les usagers et notamment les plus jeunes.

D'ailleurs, le groupe de travail santé, addiction de 2019 préconisait la revalorisation du montant des honoraires des médecins généralistes quand il y a des questions d'addiction, parce que c'est quand même assez compliqué. Cette discussion, nous devrions l'avoir dans un cadre global, tabac, alcool, héroïne et autres substances licites et illicites à toxicité élevée.

Ce vœu demande d'organiser un débat pour que parents, grands-parents et société civile participent à l'état des lieux et à la mise en place de solutions opérationnelles.

Nouveau monde, nouvelles drogues, et j'espère à l'issue de ce débat, nouvelle stratégie. Je vous remercie de voter ce vœu pour la promotion d'une politique ambitieuse de lutte contre les addictions.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame FAUGERON.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne quittons pas le sujet de la drogue et d'une lutte efficace pour que les personnes ne soient pas délaissées et puissent vivre leur vie et ne pas être en but avec cette addiction qui parfois, encore aujourd'hui, tue, en particulier quand on est dans la rue, comme c'est le cas pour les usagers de "crack" que nous voyons dans nos propres rues.

Cette question du débat, pourquoi faire un grand débat national ? Pourquoi est-il utile aujourd'hui ? Pour une raison majeure : je vois des postures politiques de droite et de gauche qui se font face et ne se parlent pas. On a des exemples dans les pays européens de politiques des drogues qui fonctionnent, qui permettent d'avoir des personnes soignées, de ne plus avoir de consommation de rue, d'avoir des jeunes qui sont moins consommateurs de drogues ou en tout cas moins longtemps et qui sont moins en danger.

Nous ne faisons rien de tout cela, parce que nous restons dans des postures. Le fait de refaire un contrat social autour des drogues, qui arrête avec les postures, est tout à fait nécessaire.

C'est ce qui a eu lieu il y a 40 ans en Suisse et a permis de changer les politiques de drogues, a permis à l'époque d'avoir une distribution d'héroïne médicalisée, ce qui était complètement incroyable alors qu'à l'époque, les Suisses, avant le débat, étaient plutôt contre toute forme de réduction des risques.

Après, ils ont convenu que c'était la seule solution pour avancer, et en termes de sécurité publique, et en termes de santé publique.

Je crois qu'actuellement nous avons besoin de ce débat, d'abord parce que nous devons faire du contrat social, et aussi de moyens. Vous savez que la plupart des moyens sont donnés plutôt à la répression, et à peine 10 % à la prévention. C'est aussi ce sujet-là, prévention et soins, qui doit être au centre pour arriver à contrevenir à ce phénomène et à avoir une lutte efficace.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix le vœu... Je n'ai pas d'explication de vote, Monsieur JEANNETÉ, pas sur le mien. Je vous accorde bien volontiers, puisque c'est demandé si gentiment, l'explication de vote.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire, c'est trop d'honneur. Madame SOUYRIS, je vais être en désaccord avec vous, nous allons voter contre ce vœu.

La France, oui, connaît une déferlante de cocaïne et de produits de synthèse. Oui, la France est devenue l'un des premiers consommateurs en Europe de cocaïne et de drogues de synthèse. Oui, la politique du chiffre de M. DARMANIN, basée uniquement sur la répression, toujours plus, par les douanes, n'est pas du tout à la hauteur de la réponse souhaitée, oubliant de ce fait que s'il y a une hausse du trafic, c'est qu'il y a des demandes, donc des consommateurs. Oubliant de ce fait qu'une vraie politique de lutte contre la drogue se construit, et vous l'avez dit, autour de trois pôles : la prévention, la répression, et le soin.

Pour autant, c'est là que je suis en désaccord, vous devriez aussi montrer l'exemple et axer votre politique de lutte contre la drogue sur la seule prévention des risques des toxicomanes, notamment avec la présence, et c'est inscrit dans votre vœu, des salles de consommation à moindre risque que vous appelez d'ailleurs maintenant des haltes soins addictions.

Je suis désolé, nous ne sommes pas d'accord. Il faut, mes chers collègues, casser cette spirale infernale de banalisation de la consommation de drogues dans tous les milieux sociaux à Paris. Votre politique n'encourage pas cette fin de la banalisation. C'est pour cela que nous voterons contre votre vœu, j'en suis désolé.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 du groupe "Les Ecologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2023, V. 15).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture du Centre de santé René Laborie (2e).

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n^{os} 20 et 20 bis relatifs à la fermeture du centre de santé René Laborie dans le 2e arrondissement.

Je donne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le 16 février dernier, le Tribunal judiciaire de Paris annonçait le placement en liquidation judiciaire de la mutuelle uMen médical, gestionnaire du centre de santé mutualiste René Laborie.

Cette décision laissait sur le carreau les 30.000 patients annuels de ce centre, dont au moins 60 % étaient Parisiens. Elle laissait également sur le carreau les 135 salariés du centre de santé. Brutalement, un centre de santé refait entièrement à neuf en 2021, ses 13 cabinets dentaires, ainsi que ses 27 cabinets médicaux comprenant l'ophtalmologie, l'orthoptie, la gynécologie, la pneumologie, mais aussi la médecine générale et de nombreuses autres spécialités fermaient leurs portes. Une décision brutale.

Les communistes, à l'origine d'une pétition qui a récolté plusieurs centaines de signatures, ont été témoins de ces nombreux patients trouvant porte close, alors qu'ils devaient récupérer un traitement ou effectuer une consultation.

Cette situation est loin de concerner le seul centre René Laborie. En effet, de nombreux centres de santé en secteur 1 à Paris font face à des difficultés et ne sont pas assez soutenus aujourd'hui par l'Etat. A Paris Centre, le manque de médecins en secteur 1 reste important, à la fois généralistes et spécialistes. S'ajoutent à cette situation les fermetures successives de services dans l'Hôtel-Dieu, qui n'ont fait qu'accroître la pénurie.

Nous sortons d'une période de pandémie mondiale et notre Gouvernement n'est pas capable de mettre en place les conditions nécessaires pour soutenir des services de santé publique accessibles à toutes et tous.

La semaine dernière, nous avons appris la reprise du centre de santé René Laborie par la société "Somed", pour une réouverture en avril. Nous serons bien sûr très attentifs à ce que le tiers payant soit appliqué et que tous les médecins exercent bien en secteur 1, sans dépassement d'honoraires.

Nous déplorons que seuls 93 salariés soient repris sur les 135 initiaux. Cela contribuera à fragiliser la capacité du centre, et donc l'accès à la santé des Parisiens et des Parisiennes. Notre premier attendu dans le vœu n'est donc pas totalement comblé, mais nous continuons à demander une présentation de l'offre de santé en secteur 1 à Paris Centre et à Paris en général.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci pour ce vœu, parce qu'il permet de parler de nouveau, effectivement, des questions des centres de santé et des besoins des Parisiens en la matière. Oui, nous avons été très attentifs à cette fermeture, ce n'est pas un centre qui nous appartient, mais nous y sommes attentifs, comme à chaque fois qu'un centre de santé ferme ses portes ou cherche un repreneur plus exactement.

C'était le cas aussi pour les centres de santé de la Croix-Rouge, sur lesquels, en tout cas pour l'instant, nous avons toujours l'œil et la vigilance nécessaires. En tout cas, nous allons regarder ce qu'il va se passer évidemment du côté du repreneur, et nous serons aussi vigilants sur le fait qu'il n'y ait pas autre chose que du secteur 1, ce que nous faisons à chaque fois.

Je voulais aussi vous parler de Paris Centre. Il est très important pour nous de vérifier que l'on ait un secteur 1 suffisamment important dans le Centre de Paris. Oui, il y a des problèmes un peu partout et si jamais nous voyons qu'il y a un sujet particulier dans ce secteur-là, nous verrons comment y remédier.

Je sais que le maire de Paris Centre a déjà toutes les données justement de ce côté-là, qui permettraient de répondre en partie à votre vœu.

Sur la question de l'inscription des immeubles que vous demandez au P.L.U. pour garantir la pérennité d'un équipement de santé, j'ai déjà formulé cette demande auprès de la Direction de l'Urbanisme dans le cadre des travaux d'élaboration du nouveau P.L.U. C'est en cours d'instruction.

Je vous propose un vœu de l'Exécutif, que vous avez eu en main, pour que nous interpellions le Gouvernement pour l'alerter sur le devenir des centres de santé à but non lucratif, essentiels pour maintenir une offre de santé en secteur 1 à Paris, qui sont en difficulté du fait de notre mode français de tarification, mais qui ont également été touchés de plein fouet par l'inflation actuellement.

Alors que la santé n'est pas un bien marchand, nous ne pouvons pas cautionner sa privatisation à tous crins. La Ville de Paris prend sa part au-delà de ses prérogatives municipales et départementales.

Je vous propose donc de retirer votre vœu initial du fait de l'évolution de la situation au centre Laborie, au profit de ce vœu de l'Exécutif. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Est-ce que le vœu n° 20 du groupe Communiste et Citoyen est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui, je vous remercie.

Je mets donc aux voix le vœu n° 20 bis avec deux explications de vote, M. Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris, pour commencer.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je comprends tout à fait l'attention que vous portez à ce dossier. C'était un centre qui faisait 80.000 consultations par an, qui aujourd'hui trouve enfin un repreneur. Le vœu est de cette manière caduc, mais soulève des questions importantes en termes de santé et de désertification médicale dans certains quartiers de Paris.

Ce que je ne comprends pas dans votre vœu, c'est l'attention portée sur le secteur à but non lucratif. La question de la santé, c'est une tarification secteur 1, on est d'accord. C'est une qualité de soins. La qualité de soins, ce sont les clients qui la retiennent en y allant ou n'y allant pas, on est d'accord sur ce point. L'enjeu suivant, c'est la bonne gestion. Le centre précédent, qui est liquidé, est un centre qui a perdu 6 millions d'euros en 3 ans. 135 salariés pour 80.000 actes, cela fait 500 actes par salarié, par an, si je prends une moyenne, pour avoir une idée des enjeux financiers. Ce n'était pas viable.

Il faut des acteurs professionnels qui durent et offrent une qualité de soins aux riverains, indépendamment des enjeux de savoir si c'est coopératif, s'il y a des capitaux privés. En l'occurrence, le repreneur "Somed" a des fonds des fondateurs du réseau de "Somed" et d'un réseau de "Private Equity". Est-ce choquant ? Est-ce que les riverains ne vont pas y aller parce que les actionnaires ne leur plaisent pas ?

Ce qu'ils veulent, c'est une tarification qui convienne, et c'est dans la ligne qui était affichée, secteur 1.

Deuxièmement, est-ce que la qualité des soins est là ? Si dans un an, deux ans, trois ans, les riverains y retournent, c'est qu'ils seront satisfaits. Cette attention portée sur le côté non lucratif me perturbe, parce que quand on n'a pas assez d'offres, on ne refuse pas les mains que l'on vous tend. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VÉRON.

Une deuxième explication de vote, je donne la parole à Nour DURAND-RAUCHER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avant tout la question d'avoir une offre de soins accessible qui se pose. Les écologistes soutiennent le développement de lieux en secteur 1 aussi partout, autant que possible et leur développement. Nous serons très attentifs à soutenir le développement de centres de santé accessibles partout.

Nous appelons, nous, à soutenir le vœu de l'Exécutif évidemment, puisque la question est quand même celle de la qualité du soin évidemment, mais de son accessibilité et ce sont les deux que nous comptons développer à la Ville de Paris. Nous y serons vigilants. Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2023, V. 16).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au Planning Familial de Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 21 relatif au soutien de la Ville de Paris au planning familial de Paris.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'ai le plaisir en effet de présenter un vœu relatif au planning familial, un vœu qui a été adopté à l'unanimité de notre conseil d'arrondissement, le 8 mars dernier, journée hautement symbolique pour discuter des droits des femmes et de l'accès en particulier des femmes à la santé.

Nous voulions, avec ce vœu, réaffirmer le soutien et l'engagement de la Ville de Paris auprès du planning familial, et d'autant plus dans ce contexte, dans cette période où malheureusement cette association œuvre sans relâche auprès des femmes pour l'accès à la contraception pour toutes, pour l'accès à l'I.V.G. pour toutes et quelle que soit la situation des femmes.

Aujourd'hui, on défend que toutes les femmes puissent avoir accès à l'I.V.G., quelle que soit leur situation, qu'elles soient en situation de précarité ou pas du tout en situation de précarité, qu'elles soient en situation de détresse ou pas du tout en situation de détresse. C'est cela que porte le planning familial. C'est cela qu'il met en œuvre depuis des années et même avant la loi Veil.

Il était déjà dans ce combat et continue de le mener aujourd'hui avec force, malgré les attaques qui se poursuivent de l'extrême droite et encore le 8 mars dernier, le jour de la Journée internationale des droits des femmes, le planning familial de Strasbourg a été attaqué.

Il est important que notre Ville puisse réaffirmer son soutien pour aussi leur permettre et les encourager dans la démarche qu'ils ont entreprise auprès de l'Etat, pour que l'éducation à la santé sexuelle soit une réalité, soit effective et puisse être mise en œuvre dans tous les établissements scolaires.

Pour tout cela, je vous demande de suivre le conseil du 19e arrondissement et d'adopter, à l'unanimité, ce vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame NAGET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le planning familial, je vais vous le redire, à la Ville de Paris nous soutenons le planning familial plus que jamais, parce que les droits des femmes, vous le savez, ne sont jamais complètement acquis. On le voit aux Etats-Unis, on le voit dans un certain nombre de pays. Il faut toujours faire attention, être vigilant. Des associations comme le planning familial sont extrêmement précieuses pour que ces droits soient préservés dans les faits et aussi auprès des femmes, y compris les mineures, puisque le planning familial reçoit beaucoup de jeunes filles, ce qui est très important aussi en termes de prévention et d'éducation.

Gisèle Halimi disait, "Il y a dans le droit d'avortement de la femme, une revendication élémentaire, physique, de liberté". Ces mots de Gisèle Halimi sont ceux qui doivent nous guider, hier et demain, sur le sujet de l'interruption volontaire de grossesse. Ce droit à l'avortement, je sais combien nous le devons, nous le savons, au combat des femmes dans les années 70-80 et encore aujourd'hui. Merci au planning.

Très concrètement, nous continuerons d'aider le planning familial. Il y a eu une très forte hausse en 2021 de sa subvention de 6,12 %, aussi en 2022 un peu moins puisque c'était à hauteur de 1,45 %.

Dans le cadre du dialogue de gestion que nous sommes en train d'avoir, nous estimons que nous accompagnerons avec grand plaisir tout projet qui sera accompagnant et plus accompagnant pour les femmes, et aussi sur les questions d'éducation à la santé sexuelle qu'il peut y avoir dans les collèges et lycées, qui est pour l'instant encore tout à fait insuffisante.

Nous travaillons dans ce sens avec le planning. J'en profite une fois de plus pour les remercier pour tout le travail qu'ils font.

Je propose que nous votions le vœu n° 21, amendé comme nous l'avons proposé, pour que ce soit plus exact en termes d'apport et de soutien de la Ville.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite, au nom du groupe "Les Ecologistes", réitérer notre soutien au planning familial. Camille NAGET l'a souligné, quelques jours après la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes et à l'heure où l'extrême droite ne cesse de porter atteinte en France et dans le monde d'ailleurs, au droit à l'I.V.G., il est plus que nécessaire et au-delà du débat actuel sur la constitutionnalisation de ce droit, d'assurer l'accès effectif et égal à l'I.V.G. sur l'ensemble du territoire.

L'actualité nous l'a rappelé avec force avec l'attaque récente, le 22 février puis le 8 mars, de deux centres du planning familial en Gironde et à Strasbourg, et parfois à ces dégradations matérielles s'ajoute la diminution des subventions octroyées au planning par certaines collectivités.

Ce droit qui est absolument inestimable, qui permet de garantir aux femmes leur autonomie, la maîtrise de leur fécondité et la libre disposition de leur corps, ne peut souffrir aucun recul, aucune atteinte. Nous savons à Paris combien l'action du planning familial est précieuse sur ce territoire, pour permettre à toutes les femmes d'avoir accès à une contraception libre et gratuite, ainsi qu'à l'I.V.G.

Nous savons aussi tout le travail et l'immense travail de sensibilisation que fait le planning, notamment auprès des différents publics en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles, la sexualité, la santé sexuelle, la contraception et l'I.V.G.

Aussi, il ne fait aucun doute que la Ville s'engagera à pérenniser sa subvention et à soutenir le planning pour les années à venir.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame TIMSIT.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 21 amendé du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2023, V. 17).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan des mesures de lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge des personnes toxicomanes.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 22 relatif à un bilan des mesures de lutte contre la consommation de "crack" et la prise en charge de personnes toxicomanes.

Je donne la parole à Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne ferai pas un "scoop" en vous disant que le "crack" n'a pas disparu. Je ne vais pas vous faire un "scoop" en vous disant que suite à l'évacuation de la place Auguste-Baron, le phénomène ne s'est pas éparpillé dans tout l'Est parisien, et notamment ces derniers temps, dû probablement au froid, son extension dans le métro parisien, notamment sur la ligne 12.

Je le rappelle souvent, j'ai été choqué de voir récemment sur la ligne 12, plutôt du côté du 15e, des "crackers" assis tranquillement dans les stations de métro en train d'allumer leur pipe à "crack" devant de jeunes adolescents. Je ne parlerai pas évidemment des conséquences sur le trafic du métro, puisque certains de ces "crackers" s'engagent dans les tunnels pour consommer.

Je sais également et je vais être positif, que des prises en charge thérapeutiques ont eu lieu, pas assez nombreuses, dans des appartements thérapeutiques, dans des hôtels même, et que les résultats sont encourageants.

Je veux donc en profiter pour vous demander, à la fois à la Préfecture de police et à la Ville, de nous présenter une mise à jour du bilan des mesures prises d'abord pour lutter contre cette prolifération du "crack" dans tout l'Est parisien et plus généralement à Paris, combien d'arrestations, les procédures judiciaires en cours et surtout la prise en charge des personnes toxicomanes, le nombre de personnes mises à l'abri, le nombre qui ont été hospitalisées.

Je demanderai également à la Préfecture et à la Ville de nous présenter les mesures prises en urgence pour éviter l'installation des toxicomanes dans les stations de métro, notamment les lignes 7, 9 et 12.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Monsieur JEANNETÉ, au moins les choses sont claires.

Quand j'entends le mot "prolifération", je m'inquiète toujours. Je ne sais pas ce qui prolifère. Ils ne se multiplient pas et en plus on parle en général de rats quand on parle de prolifération, donc cela m'inquiète assez comme terminologie.

Je dis juste cela, parce que si on veut arriver à traiter la question du "crack" à Paris, comme d'ailleurs ailleurs, effectivement, il faut faire des structures de soins et il faut d'abord les considérer comme des êtres humains, qui sont très désinsérés. C'est la question de ces personnes qui sont à la rue.

C'est ce que fait notre dispositif ASSORE. Dans votre vœu, vous dénoncez le fait que c'est une gabegie financière. Vous savez, la Cour des comptes a dit le contraire. Il faut arriver à lire ce qu'elle dit jusqu'au bout, elle dit qu'il faudrait en faire plus, qu'il faudrait faire plus d'hébergements pour accompagner socialement et que notre dispositif est un bon dispositif.

Le problème est qu'il est effectivement pour le moment insuffisant. Il nous faudrait aller plus loin. Nous le demandons depuis extrêmement longtemps à l'Etat. Nous cherchons à aller plus loin, et pas seulement en termes d'hébergement. L'hébergement d'un côté, c'est le premier point. C'est l'hébergement accompagné socialement avec un certain nombre d'accueils de bas seuil, c'est-à-dire tout ce que vous détestez, qui est absolument nécessaire si on veut sortir de la consommation de rue, c'est-à-dire les salles de consommation, les salles de repos, tout ce qui est accueil et réduction des risques.

Ensuite, on peut aller vers le soin, vers tout ce qui est sevrage et postcure. On ne forcera jamais un usager de drogue à sortir de la drogue. Cela n'existe pas. Je veux bien que l'on continue à croire à la magie, mais cela n'existe pas. L'objectif est d'avoir tout le parcours possible.

Vous l'avez dit tout à l'heure, nous manquons d'addictologues. Nous manquons de services de postcure. Il faut le faire. Ce n'est pas parce qu'il faut faire cela et que l'on a un vrai problème de ce côté-là, qui nécessite de la formation, qu'il ne faut pas le premier point. Ce premier point, si on ne l'a pas, personne n'enjambera et les personnes ne prolifèreront pas, mais elles resteront dans l'espace public.

Il va falloir reconstruire du contrat social, et ce n'est pas avec ce type de vœu malheureusement que nous y arriverons. Je compte bien que l'on y arrive néanmoins. Je pense qu'il y a un objectif commun, c'est de sortir de cette situation.

Je vous remercie et je suis contre ce vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - La lutte contre le "crack" à Paris, comme vous le savez, engage conjointement la responsabilité de la Préfecture de police, de la Préfecture de région Ile-de-France, de l'Agence régionale de santé, et de la Ville de Paris, chacun dans son champ d'attribution, conformément aux engagements pris dans le cadre du "Plan Crack".

Quelques éléments chiffrés du bilan pour répondre à votre question, notamment sur le plan de la sécurité. Tout d'abord, la Préfecture de police mobilise des moyens véritablement inédits dans la lutte contre ce fléau.

Depuis l'opération de démantèlement du campement de Forceval, le 5 octobre dernier, de manière ininterrompue sur ce secteur et sur d'autres secteurs sensibles pour tenir compte des reports dans le Nord-est parisien, nous avons déployé un dispositif et nous déployons encore un dispositif de voie publique 24 heures sur 24, particulièrement consommateur en effectifs. Quotidiennement, on a entre 300 et 600 policiers et gendarmes mobilisés afin d'empêcher et de limiter toute réimplantation ou relocalisation.

Le cas échéant, les effectifs procèdent à des évictions des consommateurs pour assurer la tranquillité des riverains.

Depuis cette opération de démantèlement de Forceval, quelque 49.000 individus ont été évincés, plus de 2.200 ont été interpellés, ce qui a donné lieu à 260 gardes à vue.

Au-delà de ce dispositif de sécurisation, la Préfecture de police s'est évidemment mobilisée sur le plan judiciaire, afin d'identifier et démanteler les filières d'approvisionnement, un certain nombre d'enquêtes sont en cours, pour porter un coup d'arrêt aux microréseaux qui alimentent le trafic de "crack" à Paris.

Depuis le début de l'année 2022, le travail des services compétents de la P.P. a permis de démanteler 20 cuisines de "crack". Ce travail en judiciaire est évidemment indissociable de celui mené par les services de renseignement, qui a été considérablement renforcé depuis l'été 2022 dans le cadre de la cellule de renseignements opérationnels sur les stupéfiants - la C.R.O.S. -, laquelle à Paris convoque des sessions régulièrement dédiées au "crack".

Dans ce cadre, depuis début 2022, 377 personnes ont été interpellées pour trafic de "crack". 430 individus l'ont été pour usage. Il n'appartient pas à la Préfecture de police de se prononcer sur les suites judiciaires réservées aux usagers et aux trafiquants, mais je peux vous dire que les peines dernièrement prononcées attestent d'une très grande fermeté des autorités judiciaires dans ces dossiers. Le Parquet de Paris n'hésite pas non plus à prononcer des procédures d'injonction thérapeutique à l'endroit des consommateurs. C'est ainsi qu'en 2022, 339 injonctions thérapeutiques ont été délivrées.

On se mobilise également sur le volet administratif, avec les services de la délégation à l'immigration de la Préfecture de police, pour l'éloignement des usagers dépendants au "crack" présents irrégulièrement sur le territoire, prioritairement les trafiquants - les modous- qui transportent de la drogue.

Depuis le début de l'année 2022, 58 étrangers en situation irrégulière, impliqués dans la vente ou l'usage de "crack", ont été reconduits dans leur pays d'origine. Actuellement, une vingtaine d'individus sont en rétention dans les centres de rétention administrative d'Ile-de-France pour ce motif.

Pour répondre plus spécifiquement à la problématique des reports dans les réseaux de transports, notamment sur les lignes 7, 9 et 12, en mai 2020, on a créé un groupe "crack" dédié au sein de la Sous-direction régionale de la Police des transports - SDRPT -, qui prend en compte véritablement les reports dans les stations de métro notamment.

On a également un Groupement local de traitement de la délinquance qui, placé sous l'autorité du Parquet, traite cette problématique. Un renfort des effectifs de la Sous-direction régionale de la Police des transports conséquent, puisque nous sommes passés de 999 agents en 2019 à 1.129 en 2022. C'est un renforcement significatif qui se poursuivra pour atteindre le seuil de 1.350 agents d'ici la tenue des Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Cette action de la S.D.R.P.T. est soutenue par les unités de forces mobiles qui interviennent également dans les réseaux de transports en commun. En termes de statistiques pour les agents de la Sous-direction régionale de la Police des transports, 168 procédures concernant le "crack" ont été initiées en 2022, 291 mises en cause ont fait l'objet d'une mesure de garde à vue, dont 137 vendeurs de "crack", et 98 d'entre eux ont été écroués.

Le concours de tous les acteurs étant indispensable dans la lutte contre le "crack", le groupe de partenariat opérationnel interdépartemental a été mis en place sur le ressort de Paris 19e. Il associe Pantin et Aubervilliers avec des élus de chaque commune, l'Agence régionale de santé, des acteurs sanitaires et sociaux, la R.A.T.P., des bailleurs, des syndics de copropriété, la Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, les services de voirie de la Ville de Paris, qui jouent un rôle très important en la matière, et les associations de riverains et de commerçants.

Vous avez posé la question, donc je cite aussi quelques chiffres qui m'ont été transmis par la Préfecture de région Ile-de-France, dans le volet accompagnement médico-social et hébergement. En 2022, la P.R.I.F. a consacré plus de 85 % de son enveloppe dédiée à la prévention et à la lutte contre les addictions, à la prise en charge des consommateurs de "crack".

Le dispositif ASSORE est monté en puissance, puisque depuis 2018 le nombre de places d'hébergement médico-social a augmenté de plus de 510 %. On est passé de 100 places en 2018 à 610 places d'hébergement à ce jour. En 2022, les services de l'Etat ont investi 9 millions d'euros pour ce dispositif. C'est une augmentation d'environ 46 % en 2 ans. En 2023, on a 1 million d'euros supplémentaire dédié à la prise en charge des consommateurs de "crack".

On a aussi les CAARUD et les C.S.A.P.A., qui sont des structures au nombre de 28 sur le territoire parisien.

Des maraudes mises en place régulièrement, notamment dans les transports là encore, puisque l'Etat et la Ville de Paris financent 8 équipes de maraudes médico-sociales, 1 équipe de médiation vers les riverains dans les zones impactées.

L'Etat est signataire et financeur principal de la convention R.A.T.P. depuis 2019, et jusqu'en 2024 aux côtés de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France.

Enfin, les espaces de repos ont accueilli en 2022, 31.376 personnes. Près de 1.000 soins infirmiers y ont été réalisés, 300 démarches sociales.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Le vœu n° 22 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 22 est rejeté. Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous allons passer aux travaux de la 5e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Émile MEUNIER, pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord comme à l'accoutumée, j'aimerais remercier tous les élus présents lors de la Commission, les adjoints et adjointes aussi, ainsi que les membres de l'administration qui permettent à cette commission de fonctionner.

Nous avons abordé plusieurs projets de délibération sur plusieurs thématiques, ceux d'Anne-Claire BOUX concernant la politique de la ville. Il y en a un que j'aimerais signaler, le DDCT 4, c'est 1,5 million d'euros de subventions à des associations, mais avec ce projet de délibération, c'est sur plusieurs années. Cela veut dire que ce sont des associations avec lesquelles on a l'habitude de bien travailler, que l'on connaît bien, et pour leur éviter de revenir chaque année faire tout le "process", là c'est sur 3 ans, avec un contrôle des projets qui auront été déposés. C'est un beau projet de délibération.

Sur la délégation de Ian BROSSAT, adjoint au logement, beaucoup de préemptions, de créations de logements sociaux, 262. Il y aura très certainement un débat sur les loyers capitalisés, vu qu'un vœu a été déposé. Sachant aussi que le compte foncier a été augmenté, il va y avoir plus de préemptions et j'imagine plus de débats autour de ces questions.

Il y a eu le projet de délibération DLH 44, concernant un centre d'hébergement de 53 places, rue des Bernardins dans le 5e arrondissement, qui va être géré par "Emmaüs". C'est de l'urbanisme transitoire, puisque cela va être des logements sociaux. En attendant, cela sert d'hébergement d'urgence.

Le projet de délibération DLH 65, qui est très important puisqu'il s'agit du renouvellement de la convention de la délégation d'aide à la pierre. Vous savez que l'Etat donne des subventions pour financer la création de logements sociaux et la rénovation de logements dans le parc privé. Une délégation est donnée à la Ville pour que ce soit la Ville qui les attribue. En retour, la Ville s'engage à plusieurs objectifs sur le logement, sur la rénovation.

Vous avez dans ce projet de délibération énormément de choses pour comprendre la politique de logement de la Ville de Paris et de la rénovation thermique également.

La délégation d'Emmanuel GRÉGOIRE, qui a présenté les projets de délibération de Jacques BAUDRIER et de Pierre RABADAN, j'aimerais souligner un angle métropolitain avec deux projets de délibération.

Un symbolique, c'est une page qui se tourne, c'est la dissolution du syndicat mixte Forum Métropolitain du Grand Paris, qui date de 2009. C'était la boîte à idées, la préfiguration de ce qui a ensuite donné la Métropole. Évidemment, maintenant que la Métropole existe et doit monter en puissance, le Forum Métropolitain a moins de sens et donc va être dissous.

Il y a eu également un projet de délibération de coopération métropolitaine entre Paris et "Est Ensemble" avec, à signaler, un sujet important sur la porte de Bagnolet. Tous ceux qui s'intéressent à la fois aux portes, à la Métropole, à l'urbanisme, je les invite à s'intéresser à ce qu'il va se passer à la porte de Bagnolet. Il y a un projet de transformation qui va être porté par "Est Ensemble", par Paris et surtout par l'Etat avec une étude d'impact santé. Vous imaginez bien tous les problèmes de pollution qu'il peut y avoir sur ce territoire. Dossier important à suivre.

Ensuite, il y a eu deux Réinventer Paris et Réinventer la Métropole, c'est un peu la même logique. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est qu'il y a eu une hausse des coûts de la construction. Les promoteurs qui avaient été retenus pour ces projets ont vu maintenant leurs coûts de construction augmenter, et reviennent voir la Ville de Paris pour demander un rabais sur le prix de vente du terrain, parce qu'ils ne s'y retrouvent plus.

Ce sont deux projets, nous allons voir si c'est comme cela deux projets, ou si c'est une tendance qui s'installe. Auquel cas, il faudra peut-être que l'on ait un débat sur les prix de vente dans le cadre des Réinventer Paris.

Enfin, un projet de délibération très intéressant sur l'expérimentation pour la SemPariSeine, qui est une S.E.M. d'aménagement de la Ville de Paris, de pouvoir jouer un rôle de promoteur public sur trois terrains de la Ville de Paris. Le terrain appartient à la Ville, et le maître d'ouvrage de la promotion publique serait une S.E.M. C'est nouveau. Je pense que cela pourra être intéressant de s'y pencher lors de nos débats, d'ailleurs que je souhaite fructueux.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue, Monsieur le Président de la 5e Commission.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Energétique dans le parc social.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons commencer par l'examen de deux vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 23 relatif à la mise en conformité des diagnostics de performance énergétique dans le parc social.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, à moins qu'il ne soit pas là… Cher collègue, cela va être à vous pour deux minutes, pour Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, un vœu qui s'inscrit à la suite de nombreuses remontées que nous avons eues, d'habitants de l'adresse du 228, rue de Courcelles, qui sont 7 immeubles d'Élogie-Siemp, liées à des documents de diagnostic de performance énergétique différents utilisés. Le premier D.P.E., lettre E, qui sert de base au calcul légal du niveau du loyer, et le second, lettre F, pour base à l'élaboration de la réhabilitation du Plan Climat.

Cela pose un certain nombre de problèmes, puisqu'en ayant ce premier D.P.E., les locataires ont eu une augmentation de loyer significative. Cette seconde lettre avec le Plan Climat va fausser les travaux du Plan Climat, puisque vous avez dans la loi la possibilité ensuite de passer en lettre C pour les bâtiments classés F, alors que c'est une lettre B pour les bâtiments classés D et E.

Il y a une incohérence totale entre ce que l'on impose d'un côté aux locataires pour l'augmentation des loyers, et ce qu'ensuite on classifie pour la réhabilitation du Plan Climat.

C'est la raison pour laquelle ce vœu est sous deux axes, c'est-à-dire que l'on puisse garantir auprès des bailleurs sociaux de la Ville de Paris, notamment Élogie-Siemp, la conformité des D.P.E. pris en compte pour le calcul des loyers et pour l'élaboration des réhabilitations "Plan Climat".

Également, que l'on puisse procéder à la régularisation des charges et loyers de manière rétroactive en cas d'erreur constatée, puisque nous n'avons aujourd'hui aucun élément permettant de dire que le D.P.E. qui a permis la classification et l'augmentation du loyer est sur une base réelle.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, Monsieur le Maire.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BERTHAULT, de me donner l'occasion d'apporter des précisions sur ce sujet complexe et touffu des D.P.E. Il y a un certain nombre d'inexactitudes dans votre vœu, mais c'est bien normal, car le sujet était éminemment complexe.

Néanmoins, je vous rappelle que nous ferons un bilan très complet des rénovations "Plan Climat" à la séance du mois de novembre. Nous traiterons en particulier avec la DLH ce sujet, l'évolution des D.P.E. et de leur impact en détail lors du prochain bilan qui sera réalisé à la fin de l'année.

Néanmoins, quelques éléments de précision sur les questions soulevées à juste titre par votre vœu. Pour les D.P.E., la vérification de leur conformité n'est pas de la prérogative des élus. Nous ne pouvons le faire. Il s'agit d'outils de calcul réglementés réalisés par des professionnels agrémentés. Ils sont très attentifs à la fiabilité des opérateurs qu'ils missionnent. Ce n'est pas à nous d'avoir à vérifier leur conformité.

Ces D.P.E. subissent régulièrement des évolutions des modes de calcul, d'où le fait que des mises à jour soient en cours par les bailleurs. Sur le cas concret de la rue de Courcelles, Elogie-Siemp est en contact direct avec l'amicale des locataires et leur a déjà apporté de premiers éléments.

Sur les aspects de la loi Climat et Résilience, à laquelle vous avez fait référence, cette loi interdit d'augmenter les loyers des passoires thermiques, qui sont les étiquettes F et G. Elle ne concerne pas l'augmentation des charges. Contrairement à ce que vous avez dit, elle n'impose pas de bases de calcul pour les opérations de rénovation "Plan Climat".

C'est l'Etat, dans le cadre de ses financements de rénovation "Plan Climat", des financements extrêmement faibles puisque depuis 13 ans, l'Etat nous a apporté 17 millions d'euros de cofinancement sur 2,5 milliards de budget, alors que la Ville de Paris a participé à 600 millions d'euros.

Pour ses financements malheureusement beaucoup trop rares, l'Etat impose de fait des objectifs de source d'étiquettes, qui sont souvent déconnectés de la réalité et rendent difficile l'obtention de ces financements.

Ce n'était pas une obligation de la loi Climat et Résilience. Je vous propose de retirer votre vœu, et nous ferons un débat plus approfondi sur ces sujets avec les éléments au mois de novembre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 23 est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de VMC dans le parc social.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 24 relatif à l'installation de VMC dans le parc social.

La parole est à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 25 janvier, le collectif "HBM Paris" a adressé un courrier à la Ville, une fois de plus, pour alerter sur la pose quasi systématique de ventilation mécanique collective lors des opérations de réhabilitation des immeubles de la Ville, dans le cadre du Plan Climat, alors qu'ils bénéficient déjà d'une ventilation naturelle.

Nous comprenons, dans votre réponse à ce courrier, que des concertations spécifiques avec les locataires du parc social sont menées tout au long de chaque opération. En réalité, ces concertations s'apparentent davantage à des communications plus qu'à de véritables échanges avec les locataires, prenant en compte leurs besoins et leurs demandes de bon sens.

Vous indiquez également que la préconisation de VMC est étudiée au cas par cas. Pourtant, vous nous avez toujours refusé des bilans sur ces travaux pour démontrer le gain supposé, alors qu'un bilan de satisfaction de ces poses VMC a été mené auprès des locataires. De nombreux locataires du parc social se sont plaints de ces travaux, entre dégradations des appartements réduits en surface et transformés à cause de la pose de VMC.

Lorsque les pièces humides sont en façade et qu'elles bénéficient d'une fenêtre, même étroite, c'est-à-dire d'une ventilation naturelle, pas besoin de VMC. Le confort d'une pièce humide en façade, c'est de la lumière naturelle, économie d'énergie, et la ventilation par l'ouverture de la fenêtre. Pourquoi briser cet équilibre qui fonctionne depuis un siècle ?

En plus, la pose de la VMC ne fait pas l'objet du suivi nécessaire. Nous pouvons ainsi citer l'un des bâtiments de la résidence Erard-Charenton dans le 12e, où de nombreux locataires ont signalé à "Paris Habitat" et à son opérateur "Dalkia", l'arrêt de nombreuses VMC et qu'à ce jour aucuns travaux n'ont été engagés.

Aussi, notre groupe Changer Paris demande une approche plus personnalisée lors des travaux de rénovation du parc social, en consultant l'ensemble des locataires, notamment pour la VMC.

Nous demandons également un meilleur suivi et une meilleure réactivité à la suite de la pose de VMC ou à la suite de pannes.

Nous demandons enfin, un bilan des VMC installées dans le parc social, dans l'objectif d'améliorer les futurs travaux de rénovation. Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, chère collègue.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour deux minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame BIRABEN, je crois que pour la énième fois, je vais vous apporter les mêmes éléments de réponse.

Toutes les opérations de rénovation "Plan Climat" font l'objet de jurys d'architecture. Les mairies d'arrondissement et les amicales de locataires sont représentées dans les jurys.

A chaque fois, il y a des équipes d'architectes, des maîtres d'œuvre, des bureaux d'études qui proposent des projets de rénovation, des projets architecturaux et très souvent, voire à chaque fois, du fait que nous isolons beaucoup plus les logements, ce qui amène à moins d'échanges d'air, les bureaux d'études techniques nous recommandent, pour éviter que ces logements, une fois isolés, deviennent pourris après, d'installer de la VMC.

Ce n'est pas un choix politique, ni de notre part ni des bailleurs, c'est un choix technique opéré par ces maîtres d'œuvre et ces bureaux d'études. L'idée de moratoire sur les rénovations "Plan Climat", sur la VMC, que nous proposent de fait les amicales de locataires de ce collectif "HBM", voudrait dire que nous arrêterions les rénovations "Plan Climat" de l'ensemble des logements sociaux.

En gros, le seul ensemble de logements de France qui les rénove en ligne et pour sauver le climat, l'arrêterait. C'est une attitude qui frise le climatoscepticisme. Évidemment, nous n'arrêterons pas la lutte pour le climat.

Pour rester dans le concret, les opérations Erard-Charenton ou Château des Rentiers, il y a eu quelques défauts de VMC qui ont été réglés, puisque tous les bailleurs possèdent des contrats d'entretien.

Pour ce qui est de la rue Rataud, je connais bien cet immeuble, je l'ai visité longuement avec Mme BERTHOUT, nous n'y avons rencontré que des habitants satisfaits, une fois les travaux terminés. La période n'a pas été facile, puisque le chantier est en site occupé. Je n'ai rencontré que des locataires satisfaits avec des logements pleins de confort.

Pour ce qui est des enquêtes de satisfaction réalisées après les travaux, elles existent déjà et la question de la ventilation y est traitée. Par exemple, chez Elogie-Siemp, 1 % des locataires sont mécontents de la VMC.

Pour ce qui est de l'approche personnalisée, nous ne pouvons mettre en place qu'une approche par bâtiment et une seule solution technique. On ne peut pas changer étage par étage, cela n'aurait pas de sens, mais les bailleurs s'attachent au bon accompagnement des locataires.

Nous vous proposerons d'ailleurs, si le président de la 5e Commission en est d'accord, d'engager une visite d'une opération pour mieux comprendre les enjeux des travaux, avec un focus sur la ventilation.

Je vous remercie de retirer votre vœu, ou autrement j'émettrai un avis défavorable.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous avons, avant de procéder au vote, une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes", Monsieur MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la rénovation thermique, on le sait, c'est le chantier du siècle. En cette matière, quelque part, on a commencé il n'y a pas longtemps, et je crois qu'il faut que l'on reste humble. On apprend aussi en faisant.

La question des HBM est une question passionnante. Ce sont 58.000 logements sur la ceinture de Paris et dans le cadre du Plan Climat, on a donné un objectif qui est de mettre une consommation, une performance énergétique de 80 kilowattheures au mètre carré par an. Comme ce sont des briques de l'extérieur, c'est de la rénovation par l'intérieur, principalement du double vitrage. On calfeutre les ventilations naturelles, qu'elles soient sur le mur ou parfois sur les cheminées. Les experts disent que c'est la bonne façon de faire.

Il y a un petit souci au passage, dans certains appartements, la VMC, pour beaucoup de passages, dans la cuisine tout d'un coup vous perdez un petit quart de votre cuisine par le coffrage. Cela peut faire bizarre pour certains locataires. Néanmoins, je ne remets pas en cause l'expertise des professionnels et bailleurs sociaux.

Il y a toutefois de nouvelles demandes, de nouvelles volontés politiques de notre part. On doit aussi atteindre la neutralité carbone. On doit aussi penser la rénovation dans son ensemble, avec le confort d'été, et le confort d'été demande de la ventilation naturelle. Par exemple, la cheminée peut devenir une sorte de tirage d'air qui pourrait rafraîchir le bâtiment. On doit essayer de concilier plusieurs objectifs.

Je saisis la balle au bond envoyée par M. le Maire Jacques BAUDRIER, je crois, parce que nous avons tous été sollicités par des collectifs...

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Cher collègue, il vous reste encore 8 secondes, et on ne sait pas encore quelle sera votre position ni pourquoi.

M. Émile MEUNIER. - … Il faut qu'on fasse cette visite et qu'on l'élargisse aussi avec un échange avec les habitants, avec des experts, peut-être l'APUR qui a travaillé sur cette question. Je crois que ce sera de nature à rassurer....

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Quelle sera la nature de votre vote ?

M. Émile MEUNIER. - On va suivre l'Exécutif, puisqu'une proposition a été faite.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Très bien.

Ce vœu n° 24 du groupe Changer Paris est-il retiré ? Il n'est pas retiré, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 24 est donc rejeté, je vous remercie.

2023 DDCT 4 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (1.516.326 euros pour 100 associations et la réalisation de 236 actions).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DDCT 4, qui consiste à soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, et pour un montant de 1.516.326 euros pour 100 associations, ainsi que la réalisation de 236 actions.

La parole est à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, effectivement, nous le disons souvent, mais il semble nécessaire de le répéter, les subventions versées aux associations qui œuvrent dans les quartiers "politique de la ville" de Paris améliorent, enrichissent, apaisent la vie de leurs habitants.

C'est pourquoi la Mairie de Paris a imaginé, pour faciliter la vie de ces acteurs indispensables de nos quartiers, la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs qui permettent à ces associations de passer moins de temps à déposer des dossiers pour demander des subventions, et passer plus de temps sur le terrain avec les habitantes et les habitants.

De plus, ces conventions permettent aux associations d'avoir une visibilité, et donc une sécurité financière pour une vision de leur avenir plus sereine. Depuis plusieurs années, nous faisons le choix que le plus grand nombre possible de subventions soit voté en début d'année pour que les acteurs associatifs puissent organiser leurs actions le plus en amont possible.

Ce projet de délibération va ainsi nous permettre de verser plus de 1,5 million d'euros de subventions au profit de 100 associations, pour que soient organisées des actions pour les habitants et habitantes.

Avant de parler d'un arrondissement qui m'est cher, le 20e, je voudrais rendre hommage aux équipes de développement local, qui dans les quartiers populaires font un travail remarquable d'accompagnement des associations, de fonctionnement de réseaux tels que celui de la réussite éducative et de faire que les actions menées dans le quartier soient cohérentes. Qu'elles et ils en soient tous remerciés et nous savons toutes et tous, à travers les associations avec lesquelles nous travaillons, combien cela est utile.

Le 20e arrondissement est particulier, puisque c'est le seul qui compte 2 équipes de développement local. L'une agit à Belleville, tandis que l'autre s'occupe des quartiers des portes du 20e. Dans ces deux quartiers, la richesse du tissu associatif est incroyable. A Belleville, beaucoup d'associations soutiennent les enfants et les jeunes en leur proposant des activités ludiques, sportives ou culturelles. Il y a aussi des structures qui permettent aux personnes qui en ressentent le besoin d'apprendre le français.

Aux portes, il y a des structures qui accompagnent les enfants dans leur scolarité ou simplement dans leur sociabilité. Il est important pour nous de citer également d'autres associations dans d'autres domaines telles que l'"Ami, l'Association de médiation interculturelle", le "Belleville citoyenne", ou encore "Canal marches".

J'aimerais m'attarder deux secondes sur les "Compagnons bâtisseurs" qui accompagnent les locataires - nous avons parlé de rénovation -, qui souhaitent faire des travaux dans leurs appartements en leur proposant une outilthèque, ce qui est extrêmement utile, surtout dans les quartiers populaires où il n'est pas indispensable que chacun ait sa boîte à outils très développée.

Toutes les associations qui sont soutenues dans ce projet de délibération font un travail remarquable, même si certaines sont décriées à l'instar de l'"ACORT, l'Assemblée citoyenne des originaires de Turquie" qu'avec ma collègue la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, nous tenons particulièrement à saluer au regard de la diversité et l'importance des actions de soutien à la parentalité, jusqu'à la permanence pour la lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes, qui sont mises à disposition des habitants et des habitantes.

Mes chers collègues, soyons fiers d'apporter notre soutien à toutes ces associations et je vous invite à voter à l'unanimité ce projet de délibération. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est une fois de plus l'occasion de saluer le rôle décisif que jouent les associations dans la politique de la ville au sens de ce qu'il se passe dans les quartiers populaires, mais plus largement sur tout ce que la Ville produit et qu'elle ne pourrait pas faire sans le soutien et le concours des associations.

Je voulais saluer et souligner le fait que de plus en plus de conventions pluriannuelles d'objectifs sont signées, c'est absolument nécessaire. Nous avons besoin de pérenniser le financement des associations et faire en sorte qu'elles puissent inscrire leurs actions dans la durée. Je sais qu'Anne-Claire BOUX y est particulièrement sensible.

Je voulais souligner l'action de deux associations du 10e arrondissement en particulier dans ce projet de délibération.

L'"ACORT", l'association des citoyens originaires de Turquie, donc je ne répéterai pas ce qui vient d'être dit fort bien par Geneviève GARRIGOS. La grande diversité des actions de cette association pour l'accueil, pour les familles, pour le soutien à la parentalité, pour la lutte contre les violences et les discriminations, et aussi pour la vie du quartier avec la Fête de la petite Istanbul, qui est devenue une institution autour de la porte Saint-Denis au mois de mai, chaque année.

Et puis "Ensemble nous sommes le 10e", qui joue un rôle de forum et de relais indispensable pour les associations interculturelles du 10e.

Je voulais en profiter pour dire que l'association "Ensemble nous sommes le 10e" est venue au Conseil d'arrondissement, le 7 mars dernier, pour nous interpeller au sujet du contrat d'engagement républicain qui représente, selon ces associations, un risque important pour les libertés associatives.

Je voulais faire le relais de cette préoccupation, parce que l'écosystème associatif est un acteur et partenaire à la fois incontournable et indispensable de l'action publique, sans lequel les transitions nécessaires pour la résilience, l'équilibre de notre société de demain face à la crise écologique et climatique et ses conséquences sociales seront inatteignables si on n'a pas ce partenariat.

Nous sommes convaincus que le partenariat entre les collectivités territoriales et le monde associatif ne doit pas se réduire à une délégation de service public, on aura l'occasion d'y revenir dans ce conseil à propos des centres d'animation, ou un relais politique. Il s'agit de dire que le concours entre l'action publique et les associations entraîne, autorise une prise de parole critique, voire contestataire parfois. Ce n'est pas seulement inévitable, c'est aussi indispensable pour le fonctionnement des délibérations démocratiques dans notre République.

Je voulais apporter ainsi le soutien de notre groupe aux libertés associatives, en plus du soutien bien naturel au projet de délibération qui nous est proposé.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue. Et merci de rendre un peu de temps, c'est toujours précieux.

Pour répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Geneviève, cher Sylvain, vous l'avez exprimé, au-delà de ce projet de délibération, ce sont de nombreux projets au service des habitants et des habitantes des quartiers populaires. Je tiens donc à m'associer à vos salutations, à l'action de l'ensemble des associations des quartiers populaires, et les remercier pour leur engagement au quotidien.

La particularité de la politique de la ville, ce sont des actions de proximité portées par des petites associations et des collectifs d'habitantes et d'habitants, des projets sur-mesure en fonction des enjeux de quartier.

Vous l'avez mentionné, Geneviève, ce sont à la fois des projets pour la jeunesse, mais aussi pour l'apprentissage du français, pour les seniors, pour les femmes. C'est cette diversité d'actions qui permet de répondre aux difficultés de chacun et chacune dans son quotidien.

C'est du sur-mesure aussi pour lutter contre les inégalités et discriminations, bien trop grandes dans ces quartiers.

Ce soutien est d'autant plus important que comme tout le monde, ces associations subissent aujourd'hui l'augmentation des coûts de l'alimentation, en particulier pour celles qui portent des actions de solidarité alimentaire. Elles subissent également l'augmentation des coûts de l'énergie, et aussi des problèmes de recrutement. Tout ceci, alors même qu'elles viennent en aide à des personnes qui sont complètement prises à la gorge aujourd'hui par cette inflation galopante.

Je me joins donc également à vos remerciements pour les structures citées, pour saluer l'"ACORT" qui, comme vous l'avez dit, mène une action de vivre ensemble essentielle avec son festival tous les ans, qui vient donner de la convivialité dans les rues du 10e, et leur adresser encore une fois tout mon soutien, suite au terrible attentat qui a endeuillé la communauté kurde au mois de décembre.

Je tiens également à souligner l'action de l'association "MaGab" dans le 10e et la mobilisation des mamans de la Grange-aux-Belles, qui ne ménagent pas leurs efforts pour aller à la rencontre des jeunes et ne jamais revivre les rixes meurtrières qu'elles ont connues.

C'est aussi toutes les associations du 20e, comme "Belleville citoyenne", que vous avez citées, que je remercie pour leur action.

Vous avez également souligné, cher Émile MEUNIER, cher Sylvain, l'appui essentiel de ce dispositif de C.P.O., ces conventions qui permettent de donner de la visibilité aux associations pour que, comme vous l'avez mentionné, aujourd'hui, les associations ne passent pas plus de temps à faire de l'administratif qu'à être sur le terrain. C'est vraiment tout l'objectif de ces conventions pluriannuelles, et aussi de pouvoir, dès ce premier Conseil de Paris, débloquer ce soutien financier qui leur permettra de mener leur action de manière sereine, tout au long de cette année.

Pour finir, j'aimerais revenir sur ce contrat d'engagement républicain, qui n'est pas du tout un signe de confiance accordée par l'Etat aux associations, et qui pose en effet des questions de liberté associative. C'est pour cela qu'une discussion a été engagée avec les associations, sous l'égide de ma collègue Anouch TORANIAN, de façon que l'on puisse adapter, nous Ville de Paris, et pouvoir être en accompagnement de ces associations, car nous leur faisons confiance, dans leur action au quotidien, et elles nous ont démontré que nous avions raison de le faire.

Vous l'avez compris, chers collègues, je vous invite donc à voter ce projet de délibération avec enthousiasme.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Anne-Claire BOUX.

Nous avons une demande de votes disjoints sur les articles 1, 21, 30, 38, 73, 91 et 97, du groupe Changer Paris.

Je vais donc, si vous le voulez bien, faire un vote groupé des votes disjoints.

Je mets aux voix, à main levée, les articles 1, 21, 30, 38, 73, 91 et 97 du projet de délibération DDCT 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ces articles sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DDCT 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DDCT 4).

2023 DDCT 11 - Fonds de participation des habitants (F.P.H.) dans les quartiers populaires. - Subventions de fonctionnement (80.000 euros) à 9 associations.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 11 qui porte sur un fonds de participation des habitants dans les quartiers populaires, sur des subventions de fonctionnement pour un montant de 80.000 euros à 9 associations.

La parole est à M. Mahor CHICHE pour le groupe Paris en commun, pendant cinq minutes.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire.

Je ne prendrai pas les cinq minutes accordées, mais je tenais à intervenir sur ce projet de délibération, qui me paraît aller dans le bon sens de tout ce qui a pu être évoqué ce matin, sur l'importance de la participation citoyenne.

Je tenais à commencer par rappeler l'urgence sociale dans laquelle est notre pays. La France gronde. Nos quartiers restent calmes, et c'est grâce à l'intervention des pouvoirs publics, au financement, à l'accompagnement, à tout le travail mené au titre de la politique de la ville. Je crois qu'il est important de le saluer, on ne parle pas assez de nos quartiers populaires, de ces quartiers prioritaires qui subissent aujourd'hui de plein fouet la crise.

Ce fonds de participation des habitants est un bel exemple de travail en commun de l'Etat, des équipes de développement local, de la Municipalité, des bailleurs sociaux et des habitants.

Et en particulier de ces jeunes talents de nos quartiers qui, ici proposent des fêtes de quartier, ici des voyages en Normandie, là un partage d'expériences. Par exemple, nous dans le 19e, on a un jeune artisan pâtissier en formation, qui a voulu profiter de ce fonds pour faire partager son amour de la pâtisserie aux autres habitants du quartier.

Je crois que parfois, nos démarches administratives, le système de fonctionnement des subventions font que l'on décourage l'envie de participer à la vie publique.

A travers ce fonds, on a un bel exemple qui permet de débloquer, parfois 500 euros, parfois beaucoup plus, mais qui permet de donner ce premier élan, ce premier déclic, parfois même le goût et l'envie de créer une association par la suite.

Je tenais à valoriser l'association "Projets-19", qui accompagne ces acteurs dans le 19e, mais aussi dans le 18e.

Je voulais vraiment insister sur le fait que ce n'est pas parce qu'on ne parle pas des quartiers populaires dans les médias, qu'il faut s'en désintéresser. On peut être fier de ce que fait la politique de la ville dans Paris, parce que petit à petit, on retricote les quartiers, que ce soit par la résidentialisation, que ce soit par le financement.

Je trouve que le plus important, et c'est cela les leçons des années 80, c'est d'associer les habitants à cette co-construction. Ce fonds, qui paraît finalement peu alimenté financièrement, dégage beaucoup d'espoir dans nos quartiers populaires. Je crois que c'est important de le soutenir et d'encourager cette démarche collective. Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX pour cinq minutes.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, cher Mahor.

Je voudrais m'associer à votre hommage pour les quartiers populaires. Vous l'avez dit, on ne parle pas assez des quartiers populaires quand tout va bien. Il y a beaucoup de choses qui vont bien dans les quartiers populaires. Souvent, je dis, s'il pouvait y avoir autant de solidarité et de vivre ensemble, d'entraide dans tous les quartiers qu'il y en a dans les quartiers populaires, notre société irait beaucoup mieux et à mon avis, le débat démocratique aussi.

Je vous remercie donc pour cette intervention. Vous l'avez dit, la politique de la ville, ce sont des petites choses qui font beaucoup. Ce fonds de participation des habitants, ce sont des budgets tout à fait modestes, de 500 à 1.000 euros, qui permettent de financer des projets de collectifs d'habitants et d'habitantes, ou de petites associations.

En 2022, ce sont 144 projets qui ont été financés. Dans le 18e, un arrondissement très dynamique qui porte beaucoup d'initiatives, 31 projets ont été soutenus parmi lesquels, en effet, ceux de "Projets-19", qui permettent d'aborder de nombreux sujets autour de la parentalité, de l'alimentation, de la santé, qui permettent aussi aux femmes de faire garder leurs enfants quand elles ont besoin de remettre le pied à l'étrier dans le milieu de l'emploi.

Je tiens à saluer aussi les bailleurs sociaux qui cofinancent avec nous un certain nombre d'actions, aussi revenir sur cette partie administration. Ce fonds de participation des habitants, c'est un dispositif très souple qui permet de répondre à ces multiples alertes des associations, qui sont complètement noyées sous les appels à projets, des appels à projets dans tous les sens, de tous les partenaires.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de ville à venir, j'aimerais interpeller l'Etat, pour éviter que ce nouveau contrat de ville reproduise cette erreur de multiplier ces appels à projets en tous genres, et qu'enfin l'Etat fasse confiance aux associations, aux habitants, pour porter des projets en lien avec les collectivités.

J'espère que nous serons entendus par l'Etat. En attendant, je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération. Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DDCT 11).

Je vous remercie. Oui, vous pouvez vous applaudir. A l'unanimité, cela fait toujours du bien.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'intégration des quartiers Porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu n° 25 est relatif à l'intégration des quartiers porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire.

La parole est à Éric PLIEZ, M. le Maire du 20e arrondissement, pour deux minutes.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame.

Mes chers collègues, je vais m'inscrire dans le droit fil de ce que Mahor CHICHE a pu dire. La politique de la ville se fixe comme ambition d'assurer l'égalité entre les territoires et de concentrer les moyens de l'action publique en faveur des quartiers populaires et des populations les plus défavorisées.

Dans le 20e arrondissement, elle est un levier essentiel d'émancipation de la jeunesse, de lutte contre toutes les discriminations, d'amélioration radicale du cadre de vie, par le biais des programmes ANRU, par exemple, à Python-Duvernois, ou des Plans Climat aux portes de la ville.

Elle s'appuie sur le professionnalisme et le travail de terrain de deux équipes de développement local, qui concourent quotidiennement au développement de la vie associative et à la démocratie locale.

Comme vous le savez, le contrat de ville signé en 2015 expire en 2023. Cela vient d'être rappelé. Il y a urgence à co-construire avec les habitants et les associations de quartier, une nouvelle convention qui tienne compte de l'évolution de la pauvreté dans ces quartiers.

L'évaluation réalisée par l'APUR en 2019 montre que le quartier porte de Vincennes, à cheval entre le 12e et le 20e arrondissement, présente toutes les caractéristiques d'un quartier prioritaire : 48 % d'ouvriers et d'employés, 41 % de familles monoparentales, 18 % de jeunes ni en emploi ni en formation, et 42 % de personnes sans diplôme.

Ce micro-quartier Lemaître-Ermitage présente les mêmes caractéristiques socio-économiques, avec un tissu commercial peu développé, et des problématiques d'occupation de l'espace public.

Si une partie de l'arrondissement est gagnée par la gentrification, de nouvelles poches de pauvreté se sont développées sous l'effet de la crise sanitaire, de l'inflation, de l'envolée des prix de l'énergie, avec un sentiment d'abandon qui doit nous interpeller.

L'affaiblissement de l'école publique dans ce quartier, avec dans le 20e 80 % des fermetures de classes annoncées dans des établissements REP ou REP+, participe à ce sentiment de décrochage et de rupture de l'égalité républicaine.

Alors, face aux risques de séparatisme social, de creusement des inégalités, nous demandons, à travers ce vœu, que la Ville de Paris porte auprès du Gouvernement l'intégration des quartiers porte de Vincennes et le micro-quartier Lemaître-Ermitage dans la nouvelle géographie prioritaire, avec des moyens humains et financiers qui permettent de faire vivre concrètement la promesse d'égalité républicaine.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Anne-Claire BOUX pour deux minutes.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, Monsieur le Maire, cher Éric, ce vœu, comme vous l'avez dit, s'inscrit dans la perspective du renouvellement du contrat de ville prévu normalement le 1er janvier 2024. Je dis "normalement", car ces contrats signés en 2015 ont déjà été prorogés deux fois de suite. Ils devaient être initialement renouvelés en 2020.

Malheureusement, à moins d'un an du renouvellement du contrat de ville, l'ensemble des collectivités sont dans le flou total. Nous n'avons pas d'information de la part du Ministère sur les modalités de renouvellement de ce contrat de ville, malgré les nombreuses interventions de l'association d'élus "Ville & Banlieue", que je tiens à saluer ici pour son action.

Autant de signaux qui tendent à montrer que les quartiers populaires ne sont pas la priorité de ce Gouvernement ni de M. MACRON. Quoique, peut-être que je devrais relativiser mon propos, car quand il s'agit de démanteler le service public, en particulier dans les quartiers populaires, le Gouvernement est toujours très zélé : suppression de plus de 184 classes à Paris dans le premier degré, dont 56 en réseau d'éducation prioritaire, même tarif pour les collèges ; fermeture de l'hôpital Bichat situé aux portes du 18e ; fermeture, de concert avec la présidente de Région, de 7 lycées professionnels et du seul lycée d'enseignement général et technologique dans le 18e, un arrondissement de 200.000 habitants dont la moitié du territoire est en quartier prioritaire. Un arrondissement de cette taille n'aurait plus de lycée général et technologique.

Comme vous l'avez dit, cher Éric, c'est un réel sentiment d'abandon. Et il y a de quoi avoir ce sentiment d'abandon. Encore une fois, c'est le principe d'égalité qui est remis en question, car quand le service public disparaît, ce sont toujours les plus précaires qui sont touchés. En général, les minorités, qui sont encore plus touchées.

Pendant ce temps, les inégalités sociales se creusent, et certains territoires non inscrits dans la géographie prioritaire décrochent complètement. Notamment dans cette période d'inflation galopante, comme je le disais tout à l'heure, des coûts de l'énergie et de l'alimentation.

En tant que Ville de Paris, nous ne laisserons pas tomber les quartiers populaires, en maintenant non seulement un objectif d'au moins 25 % du budget d'investissement dans les quartiers populaires, alors qu'ils ne représentent que 17 % de la population parisienne, et afin de renforcer aussi les équipements publics de proximité, notamment en termes de santé, d'alimentation ou de sport.

Oui, nous continuerons d'étendre et de renforcer notre action sur ces territoires, tels que vous les avez cités, à porte de Vincennes, et nous avons déjà commencé à le faire, pour pouvoir étendre la géographie prioritaire.

Je finirai sur ce point, cher Éric, vous pouvez compter sur moi pour porter cette revendication auprès de l'Etat.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 18).

2023 DLH 30 - Évaluation de l'encadrement des loyers à Paris sur la période d'expérimentation. - Subvention à l'APUR de 20.700 euros (deuxième année) et avenant annuel à la convention triennale 2022-2024.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 30 qui porte sur l'évaluation de l'encadrement des loyers à Paris sur la période d'expérimentation, sur une subvention à l'APUR d'un montant de 20.700 euros, et un avenant annuel à la convention triennale 2022-2024.

La parole est à Émile MEUNIER, pour cinq minutes, pour le groupe "Les Ecologistes" de Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, cher Ian Brossat, chers collègues, c'est un projet de délibération qui concerne une subvention donnée à l'APUR pour qu'elle puisse faire une étude pour analyser les conséquences de l'encadrement des loyers. Qui dit encadrement des loyers dit intervention obligatoire d'une ou d'un élu écologiste au Conseil de Paris. Vous savez que cette disposition nous touche plus particulièrement, puisque c'est notre Ministre, Cécile DUFLOT, qui l'avait poussée, et avant elle les élus écologistes ici présents.

Pourquoi c'est important ? Grosso modo, il y a deux façons de réguler le marché du logement à Paris. Avec une augmentation de l'offre de logement public, c'est ce que l'on met en place, notamment avec la nouvelle stratégie logement, mais aussi en régulant le privé, "Airbnb", et encadrement des loyers.

En plus, récemment, on a récupéré la compétence de contrôle et de sanction des propriétaires qui ne respecteraient pas l'encadrement des loyers. C'est une très bonne chose que l'on puisse évaluer cette politique publique. Sans "spoiler" l'étude, je suis à peu près certain que cela a eu des résultats fantastiques. Je peux le constater dans certains quartiers, quand je discute avec les professionnels.

Je crois que cette étude devra, au-delà d'analyser la situation, peut-être être aussi dans une logique de proposition, et éventuellement de proposition de modifications réglementaires ou législatives. Je dis cela parce que, vous le savez peut-être, mais aujourd'hui, un propriétaire qui pense que son bien est haut standing, ou par exemple "high-tech", je cite le mot entre guillemets, si vous avez un frigo connecté et une grande télé dans votre salon, vous sortez de l'encadrement des loyers. Vous pouvez retrouver le prix libre.

Je crois que là, cela fait des trous dans la raquette un peu trop importants. Une fois que c'est écrit comme cela dans le contrat, la Ville ne peut plus rien faire. C'est au locataire d'essayer péniblement, devant le juge, de démontrer que le frigo connecté, ce n'est pas si "high-tech" que cela. Il y a des choses à changer. Cela peut être l'occasion pour l'APUR ou d'autres d'analyser d'éventuelles propositions.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Émile MEUNIER, de parler de l'encadrement des loyers, de cette évaluation que nous confions à l'APUR. C'est une convention triennale, la deuxième année que l'APUR va se pencher sur les effets produits par l'encadrement des loyers. Vous avez raison de le dire, l'encadrement des loyers fait suite à la loi Alur du temps où Cécile DUFLOT était Ministre du Logement.

Nous tenons beaucoup à ce dispositif d'encadrement des loyers, et nous y tenons tellement d'ailleurs, que nous avons souhaité qu'il puisse être mieux appliqué à Paris. C'est la raison pour laquelle, depuis le 1er janvier 2023, c'est la Ville de Paris qui a la possibilité de sanctionner les propriétaires qui enfreignent l'encadrement des loyers.

Nous faisons un constat très clair : en l'espace de deux mois, nous avons récolté 320 signalements. Ce sont des locataires qui nous ont signalé des loyers abusifs. Au cours des trois dernières années, lorsque la Préfecture de région avait cette compétence, ce sont 120 signalements qui étaient remontés. Il y a clairement une accélération du contrôle de l'encadrement des loyers, de premières mises en demeure sont d'ailleurs parties.

Mon sentiment, c'est que ce transfert de compétence nous permet d'être plus efficaces, mais effectivement, nous avons besoin d'objectiver tout cela. C'est la raison pour laquelle cette étude de l'APUR est très importante, et que nous vous proposons de voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Merci pour les minutes que vous nous rendez. Elles paraissent peu maintenant, mais je pense qu'elles seront très précieuses à la fin de ce Conseil.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 30).

2023 DLH 64 - Réitération et modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par "FREHA".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 64 qui porte sur la réitération et la modification de la garantie d'emprunt accordée pour le financement d'un programme de création de logements sociaux réalisé par "FREHA".

La parole est à Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons à délibérer d'une augmentation des coûts de travaux beaucoup plus élevés qu'anticipés, avec de manière assez laconique, un lien établi avec des difficultés opérationnelles.

Pour mémoire, c'est un chantier qui est déjà ouvert depuis 2017. C'est un projet qui n'est pas du tout commencé, six ans après nous avons donc à voter une augmentation.

Le fond qui va nous intéresser sur ce sujet est esthétique. Par habitude, le groupe Changer Paris est tout à fait favorable à voter pour les pensions de famille. Vous allez adjoindre à ce projet 23 logements sociaux, cela ne nous a pas échappé, mais au fond, nous votons toujours en faveur des pensions de famille, comme Éric EHLERS l'a précisé en conseil d'arrondissement.

Le fond qui nous intéresse, disais-je, est la notion d'esthétique. Tout le monde mérite d'avoir accès au beau. Ce projet est d'une grande tristesse architecturale. Il n'est pas du tout valorisant pour le quartier, avec des façades lisses, un aspect cubique, purement utilitaire. Ce projet architectural finalement exalte banalité et tristesse.

Vous êtes responsables, en tant que prescripteurs. Je ne jette pas la pierre au cabinet d'architecte, qui finalement fait ce qu'on lui dit de faire. Nous, nous préférons le style Art Déco au style Hidalgo.

Toutes les précisions demandées en conseil d'arrondissement, que ce soient sur les toitures végétalisées, les isolations pour l'extérieur, l'emploi de matériaux biosourcés, ne nous ont absolument pas rassurés. Si de plus, les coûts ont augmenté, est-ce vraiment pour améliorer l'aspect visuel du projet, ou bien est-ce plus cher pour aussi moche ?

Et quand on cherche le lien avec le manifeste pour la beauté de Paris d'Emmanuel GRÉGOIRE, on y passe beaucoup de temps, mais on n'y trouve absolument rien. En plus, l'espérance de vie de ce genre de construction, vous le savez, est très limitée. C'est à l'image des démonstrations de vos réalisations précédentes.

Nous sommes très loin de la majesté revendiquée pour l'aménagement de la rue de la Chapelle, vraiment très loin. Ce manque de considération pour les futurs habitants, si modestes soient-ils dans leurs conditions sociales, n'est absolument pas mérité.

Je souhaite enfin appeler votre attention sur les débats concernant le P.L.U., où nous mettons en avant l'importance de l'utilisation de la pierre de taille pour retrouver cette esthétique parisienne que vous poursuivez, sans jamais l'atteindre, telle une ligne d'horizon. Nous y serons très attachés, ce sera l'objet de nos discussions pendant le P.L.U.

En tout cas, pour plus cher, nous souhaiterions que vous puissiez faire plus beau. Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Comme d'habitude, M. GRANIER cherche des prétextes pour s'opposer au logement social. D'ailleurs, vous avez dit tout à l'heure que vous votez systématiquement en faveur des projets de pension de famille, ce sont ces immeubles dédiés à des personnes à la rue, que nous sortons de la rue. Il y a deux mois, vous avez voté contre un projet de pension de famille dans le 5e arrondissement, rue des Bernardins. Votre constance est pour le moins relative.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, qui permettra à 29 personnes de sortir de la rue, d'avoir accès à un logement pérenne, ce qui me paraît être particulièrement important dans la période que nous connaissons. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 64.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il y a un mélange de pour et de contre…

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 64). Je vous remercie.

Grande diversité au sein du groupe Changer Paris, c'est réjouissant.

2023 DLH 27 - Location de l'immeuble 38, rue Henri-Barbusse (5e) à I3F. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 27 : location de l'immeuble situé au 38, rue Henri-Barbusse dans le 5e arrondissement, pour un bail emphytéotique.

La parole est à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une fois de plus, et ce malgré la fin de la dérogation autorisant le report en section de fonctionnement des loyers capitalisés, nous regrettons que la Municipalité parisienne continue sur de hauts niveaux d'utilisation des loyers capitalisés, avec 23,090 millions d'euros, rien que sur ce Conseil.

Ces loyers capitalisés viendront désormais directement nourrir le budget d'investissement pour financer votre politique de densification, de bétonisation et de préemption de logements libres à outrance.

C'est le cas de la préemption du 38, rue Henri-Barbusse dans le 5e, où vous avez préempté 2 bâtiments qui abritent 19 logements, 2 commerces et 2 ateliers, pour une surface habitable de 653 mètres carrés. L'état général du bâti est plutôt bon, donc nullement justifié par la réalisation de travaux lourds, où des logements privés seront transformés en logements sociaux.

Le loyer capitalisé que vous réclamez est de 1,340 million, pour un bail de 65 ans. Les bailleurs ont besoin de ce budget pour l'investir dans la rénovation thermique et la transition écologique de leur parc social et ils ne l'auront pas.

Préemption après préemption, vous ne créez en rien de nouveaux logements. Pire, votre politique de préemption organise la pénurie de logements libres et participe à l'augmentation des loyers, plus de 3.000 euros le mètre carré à Paris depuis 2014. Ce qui se traduit par une fuite des classes moyennes et des familles, illustrée par la fermeture des classes et des écoles. Le départ de 123.000 Parisiens en 10 ans n'est que le résultat de votre politique de logement, et nous la combattons.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Cette intervention, Madame BIRABEN, tout ce que vous dites est faux. Vous commencez par dire que vous êtes contre la densification. Il n'y a aucune densification sur ce projet, qui est la préemption d'un immeuble déjà existant. Il n'y a pas de densification. Je ne comprends pas bien pourquoi vous nous parlez de densification.

Ensuite, vous dites, cet argent, c'est de l'argent qui ne permettra pas de réhabiliter un certain nombre de bâtiments existants. C'est justement ce que nous allons faire sur ce bâtiment. Une fois qu'il sera acquis par "3F", "3F" fera des travaux permettant de respecter le Plan Climat.

J'entends votre intervention, mais je dois dire que les bras m'en tombent, parce que tous les arguments que vous évoquez pour voter contre tombent les uns après les autres.

La réalité, c'est que là aussi vous vous opposez au logement social, dans un arrondissement comme le 5e qui en compte à peine 10 %. C'est l'un des arrondissements les plus déficitaires de Paris.

En ce qui nous concerne, nous sommes très heureux de pouvoir faire du logement social dans cet arrondissement, dans une optique de rééquilibrage à l'échelle de Paris, qui nous paraît particulièrement importante et qui, je crois, est plébiscitée par les Parisiens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 27).

2023 DLH 38 - Location de l'immeuble 28, rue de l'Abbé-Groult (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 38 qui porte sur la location d'un immeuble situé au 28, rue de l'Abbé-Groult dans le 15e arrondissement. Il s'agit d'un bail emphytéotique.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE pour le groupe Changer Paris.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avant même l'examen du P.L.U. bioclimatique, l'Exécutif fait feu de tout bois pour mener à marche forcée sa politique de municipalisation du logement.

Outre les conventionnements du parc intermédiaire des bailleurs et les préemptions d'immeubles occupés sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, ce projet de délibération me donne l'opportunité de souligner la légèreté avec laquelle vous menez certaines opérations, à travers deux exemples qui étaient inscrits à l'ordre du jour du Conseil du 15e du 6 mars.

Le premier concerne l'opération de densification du 85, avenue Emile-Zola. Il s'agit d'un petit bâtiment d'un étage que vous avez préempté en 2014, pour le transformer en R+7. Or, après 8 années d'atermoiements, vous venez seulement de découvrir que pour réaliser cette opération de densification que nous dénonçons, il vous faut modifier une servitude de cour commune.

Avouez que cette gestion erratique de cette préemption n'est pas à la gloire de la Ville, et interroge sur la façon dont vous pilotez les dossiers.

Deuxième exemple, vous nous avez demandé d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil du 15e, le projet de délibération DLH 25 portant sur la réalisation de 14 P.L.S., pour lequel vous souhaitiez accorder la garantie d'emprunt pour le financement de ce projet.

Après que ce projet de délibération a été voté la semaine dernière, à l'unanimité du Conseil du 15e, vous avez exigé son retrait de l'ordre du jour du Conseil de Paris alors même que, la Ville ayant procédé à la répartition des droits de réservation, ces logements sont passés en commission d'attribution.

Comment comprendre ce revirement par lequel vous décidez de refuser la garantie d'emprunt de la Ville et renoncez de ce fait aux logements qui, je le rappelle, sont en train d'être attribués ? A croire que vous voulez encore accélérer la fuite des classes moyennes de Paris.

J'en viens au projet de délibération DLH 38 qui porte sur la préemption et la location à la R.I.V.P. des deux immeubles du 28, rue de l'Abbé-Groult, dont la totalité des logements sont occupés.

Dans cette opération, la Ville va, une fois de plus, empocher 3,3 millions de loyers capitalisés, qui viendront abonder le budget d'investissement au détriment de la trésorerie des bailleurs.

Je déplore que nous découvrions fortuitement, à la lecture non pas du projet de délibération, mais d'une note annexée émanant de la Direction générale des Finances publiques, que le projet ne prévoit aucun logement P.L.S., mais comporte une majorité de P.L.A.-I., alors même qu'aucune enquête sociale n'a été réalisée.

J'ajoute que cette répartition fait habituellement l'objet d'un projet de délibération dédié.

Enfin, je constate que la mainmise de la Ville sur la rue de l'Abbé-Groult semble sans limites, puisqu'après la préemption des numéros 116, puis du 28 de cette même rue, la Maire de Paris vient de déléguer son droit de préemption à la R.I.V.P., pour préempter cette fois le n° 85, toujours dans la même rue, c'est-à-dire un charmant ensemble immobilier faubourien, composé de 3 bâtiments bas, situé à l'angle de la rue de Vaugirard, où dans ce même secteur vous avez également préempté le 9-11, rue Alleray et le 24, rue Gerbert.

Ce mode opératoire, dont nous dénonçons le principe, a un impact négatif sur le vivre ensemble, mais aussi sur le patrimoine avec, pour les locataires en place, une baisse de qualité d'entretien dans les parties communes, et la plupart du temps un manque d'écoute et de dialogue avec le nouveau bailleur.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que nous votions contre ce projet de délibération, tout en précisant, afin d'éviter les éventuelles caricatures, que sur les 199 logements sociaux dont il est question dans cette séance, le Conseil du 15e en a tout de même voté 167.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Florian SITBON pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a un "combo" préemptions plus loyers capitalisés, donc forcément il y a une opposition très forte et caricaturale, et leitmotiv de la droite.

On parle quand même, dans ce projet de délibération, de 17 logements. Encore une fois, pour s'opposer au logement social, tout est bon. Quand on parle d'une part de municipalisation, quand même, quand on parle de la mainmise de la Ville sur la rue de l'Abbé-Groult, on est quand même, Madame de CLERMONT-TONNERRE, dans une outrance dont vous n'êtes pas coutumière habituellement.

Quand on ajoute qu'il n'y a pas eu d'enquête sociale rue de l'Abbé-Groult, je pense qu'on la connaît bien cette rue, l'un et l'autre, comme d'autres dans cet hémicycle, pour savoir que ce n'est pas cela qui va déséquilibrer socialement l'ensemble de la rue de l'Abbé-Groult.

J'ajoute qu'au Conseil du 15e arrondissement, à la communication au logement qui a eu lieu, Mme CEYRAC s'est plainte de ne pas avoir assez de logements à attribuer. Du coup, il est étonnant que vous ne votiez pas systématiquement pour tous les projets de logements sociaux.

Nous, nous sommes fiers de déployer tous les moyens pour faire en sorte que les habitantes et les habitants de cette ville, et les gens également qui travaillent pour cette ville, puissent se loger.

Nous voterons donc pour ce projet de délibération, et avec fierté.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue, et merci à tous les deux pour la concision de votre propos.

La réponse de Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un débat que nous avons eu à de très nombreuses reprises. Il s'agit d'un immeuble situé au 28, rue de l'Abbé-Groult, dans le 15e arrondissement, qui reste un arrondissement déficitaire en logement social. Il s'agit, à travers ce projet de délibération, de confier cet immeuble à la R.I.V.P. par le biais d'un bail emphytéotique.

Ensuite, vous le savez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, c'est la procédure normale, un autre projet de délibération précisera les catégories de financement, ce que nous faisons systématiquement. Sur chaque opération de logement, il y a deux projets de délibération, un premier qui est un projet de délibération de bail emphytéotique, puis un deuxième de financement. Nous procédons systématiquement de cette manière. Il n'y a pas de raison d'être surpris de la procédure utilisée.

Il s'agit d'un immeuble de 17 logements, un bel immeuble, une fois de plus dans un arrondissement déficitaire, et cela nous permettra de faire 2 choses. D'une part, de rénover profondément cet immeuble. A chaque fois que nous faisons l'acquisition d'un immeuble, nous le mettons aux normes du Plan Climat. Il ne s'agit pas de dégrader le patrimoine, au contraire, il s'agit de préserver le patrimoine.

Deuxièmement, tout cela nous permettra de maintenir l'activité de l'Académie Inter Musicale de Paris, qui occupe le rez-de-chaussée et pourra continuer de se situer à cet endroit, et continuer son activité.

Je pense qu'il s'agit d'une excellente nouvelle. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 38).

2023 DLH 50 - Location de l'immeuble 74, rue Saint-Denis (Paris Centre) à Paris Habitat OPH. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 50 et l'amendement technique n° 133.

Je donne la parole pour cela à Ian BROSSAT, pour cinq minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un amendement très technique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 133 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 133 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 50 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 50).

2023 DLH 61 - Location de l'immeuble 92, rue du Mont-Cenis (18e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Pareil pour le projet de délibération DLH 61, avec l'amendement technique n° 134 ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Tout à fait, technique également.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 134 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 134 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 61 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 61).

Je vous invite, chers collègues de la majorité, à ne pas hésiter à lever la main, quand même, ne serait-ce qu'un petit mouvement, qui témoigne de la façon dont vous suivez les débats.

2023 DLH 71 - Location de l'immeuble 75, rue Léon-Frot (11e) à Elogie-SIEMP. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 71 et l'amendement technique n° 135.

Monsieur le Maire Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Amendement technique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 135 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 135 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 71 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 71).

Je suis contente de participer à l'éveil de cette Assemblée.

2023 DLH 74 - Location de l'immeuble 4, impasse des Anglais (19e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 74 avec encore un amendement technique, Monsieur le Maire ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je confirme qu'il est technique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 136 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Nous gagnons des voix.

L'amendement technique n° 136 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 74 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 74).

2023 DLH 29 - Subventions (651.000 euros) à 5 associations participant à l'information des Parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits. - 2 avenants à conventions triennales (3ème année).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin de la trêve hivernale et aux expulsions locatives.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DLH 29 et au vœu n° 26. Le projet porte sur plusieurs subventions d'un montant de 651.000 euros, à cinq associations qui participent à l'information des Parisiennes et des Parisiens sur le logement, l'habitat et l'amélioration de l'accès aux droits. Il s'agit de deux avenants à des conventions triennales.

La parole est à Léa VASA pour cinq minutes, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je ne sais pas si le vœu sera présenté, parce qu'évidemment, on soutient sans réserve toutes les dispositions du projet de délibération et de ce vœu...

On se sent un peu obligé d'interpeller l'Etat, ce que demande ce vœu, sur la situation de la grande précarité et de plus en plus de personnes en difficulté, au vu de la situation économique en général et vis-à-vis de leur logement.

Pourquoi on se sent un peu obligé ? On a l'impression que parfois, l'Etat n'y est pas trop, ne suit pas trop la situation. Je dis cela parce qu'on a vu adopter dans les deux chambres, la loi Kasbarian. Je voudrais en dire un petit mot, vu que vous m'accordez gentiment quelques minutes.

Cette loi, qui est assez incroyable dans cette période, permet deux choses. Déjà, de réduire les procédures d'expulsion pour impayés de loyer, au cas où l'on s'encombrait de la présence du juge dans ce genre de procédure. Là où avant le juge pouvait examiner la réalité de la dette, là il n'aura plus trop l'occasion de le faire.

Des locataires qui parfois faisaient des retenues de loyer pour obtenir des travaux importants, ou qui avaient un problème de revenus et n'arrivaient pas à payer dans les temps, on pourra accélérer la procédure et les mettre dehors bien plus facilement. Dans la version initiale, on prévoyait même une peine de six mois de prison pour ce genre de situation. Cela, c'est pour les impayés.

Vient la situation des squats, là c'est carrément deux ans de prison et 30.000 euros d'amende. Cela fera au moins un toit sur la tête, de quoi se plaint-on ?

Le problème qui était soulevé à la base dans cette loi, c'était qu'il n'y a pas de problème. Quand votre domicile est occupé, cela va très vite. Vous pouvez très vite vous débarrasser des occupants. C'est un fantasme de penser que vous allez faire des courses, vous retournez chez vous, et une famille squatte votre logement ! Cela n'existe pas dans la vraie vie. De grandes campagnes de communication idéologique sont faites au niveau national, cela, cela n'existe pas.

En revanche, vous avez parfois des bâtiments, des logements, des locaux d'activité qui sont vides, complètement inutilisés, laissés à pourrir, laissés à l'abandon, et maintenant les mêmes procédures vont pouvoir s'appliquer aussi pour ces locaux-là.

On s'apitoyait tout à l'heure sur le sort des personnes à la rue, des familles à la rue, des centres d'hébergement saturés, des personnes qui sont dans les gymnases. Ça, c'est de la pauvreté acceptable.

Par contre, à partir du moment où les gens décident de prendre les choses en main et de pouvoir se loger, d'avoir un toit sur la tête, c'est de la pauvreté qui n'est plus acceptable, c'est de la pauvreté qui mérite de la prison.

Cette loi est absolument honteuse. Ce que je viens de dire peut même être un délit, puisqu'elle introduit un délit d'apologie en quelque sorte du squat. Le fait de pouvoir défendre la légitimité des personnes va pouvoir être un délit.

Puisque le Ministre du Logement a qualifié le texte qui vient d'être adopté d'"équilibré", ma foi, il n'y a pas de problème.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Béatrice PATRIE pour le groupe Communiste et Citoyen, pour trois minutes.

Mme Béatrice PATRIE. - Je partage évidemment les considérations de Léa VASA. Le groupe Communiste et Citoyen soutient avec détermination l'attribution de ces 650.000 euros de subventions à cinq associations, qui travaillent non seulement sur l'information, mais aussi sur l'accès aux droits et la lutte contre les expulsions locatives.

Ces expulsions, on en connaît les raisons. On arrive à la fin de la trêve hivernale, maintenant, on va pouvoir expulser les gens qui sont dans une situation d'impayés de loyer.

Les raisons, je dirais, classiques, c'est le développement des meublés touristiques, la concentration de la propriété, le développement de l'accès aux droits rendu difficile par les propriétaires peu scrupuleux, et un marché inéquitable.

Mais cette année, il y a quand même un sujet supplémentaire, puisque nous sommes dans une grave période d'inflation. L'inflation sur l'énergie, qui touche particulièrement ces logements, qui sont souvent des passoires thermiques, qui sont extrêmement mal chauffés et isolés. L'inflation sur les produits alimentaires, nonobstant les déclarations du Gouvernement sur l'appel à la grande solidarité de la grande distribution sur les paniers anti-inflation, ce qui nous fait doucement rigoler.

Je soutiens tout à fait ce qu'a dit Léa sur la politique de classes, particulièrement hostile aux classes populaires du Gouvernement macroniste, dans le cadre de la loi Kasbarian, dite loi anti-squat, qui affaiblit encore les protections des locataires ayant des impayés et accélère les procédures d'expulsion.

Nous savons les efforts de la Ville de Paris pour soutenir ces locataires et prévenir les dettes locatives : les fonds de solidarité pour le logement, l'intervention des services sociaux de proximité du C.A.S.-V.P., l'équipe sociale et de prévention des expulsions de la DSOL.

Mais, nous souhaitons aller plus loin, et le groupe Communiste estime qu'il est nécessaire que la Ville de Paris anticipe cette situation inédite.

Il émet le vœu qu'elle interpelle le Gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives, suite à la fin de la trêve hivernale, ainsi que le Préfet de police pour demander qu'aucune expulsion locative, je dis bien aucune, n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi et sans solution immédiate de relogement.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci aux deux oratrices, Léa VASA et Béatrice PATRIE, pour leurs interventions.

Je veux dire ici bien sûr que l'objectif de la Ville de Paris, c'est d'en finir avec les expulsions locatives. D'ailleurs, la politique de prévention des expulsions locatives que nous avons mise en place à Paris, a permis depuis

10 ans de faire diminuer le nombre d'expulsions locatives de 40 %, quand elles augmentaient de 30 % à l'échelle nationale.

La prévention des expulsions locatives, cela fonctionne, et c'est une politique que nous avons d'ailleurs menée, en lien avec les services de l'Etat. C'est ce qui nous a permis d'obtenir ces résultats. C'est une politique que j'ai le plaisir de mener avec Léa FILOCHE.

Cette politique se mène de deux manières. D'une part, bien sûr, pour éviter les expulsions sans relogement à la clé, le développement de logements abordables, notamment du logement social, l'encadrement des loyers également dans le parc privé, et d'autre part, un soutien aux personnes qui sont concernées.

C'est la raison pour laquelle, il s'agit, à travers ce projet de délibération, de soutenir cinq associations qui interviennent en soutien aux locataires, pour leur permettre d'éviter ce triste sort qu'est l'expulsion locative.

Je vous invite d'abord bien sûr à voter ce projet de délibération, et je vous invite aussi à voter le vœu présenté à l'instant par Béatrice PATRIE parce que, effectivement, il va dans le bon sens. Il confirme aussi notre objectif, un objectif qui vise à supprimer les expulsions locatives, qui sont des pratiques tout à fait barbares et par ailleurs totalement contre-productives, parce qu'elles nourrissent le sans-abrisme et la précarité encore plus que si les personnes restent dans leur logement.

Il s'agit de leur permettre de rester dans leur logement, éventuellement de leur permettre d'avoir accès à un logement social. En tout cas, en finir avec les expulsions locatives sans solution de relogement derrière.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme la Représentante du Préfet de police de Paris.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je voulais effectuer quelques rappels sur la manière dont on traite les expulsions locatives.

Comme vous le savez, en matière d'expulsion locative, la Préfecture de police est chargée de l'exécution du concours de la force publique. A ce titre, elle intervient pour faire exécuter une décision de justice au bénéfice d'un propriétaire, conformément aux deux principes de valeur constitutionnelle que sont le droit de propriété d'une part, et le caractère exécutoire des décisions de justice d'autre part.

Néanmoins, la Préfecture de police procède, en lien avec les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de région d'Ile-de-France, à un examen véritablement au cas par cas de chaque situation, pour apporter, dans la limite des moyens disponibles, la solution la plus adaptée possible au statut des ménages concernés.

Pour autant, je reviens sur une des dimensions du vœu qui parlait de la bonne foi, le refus d'appliquer des décisions de justice sur le critère de la bonne foi ne nous apparaît pas comme une solution praticable.

D'abord parce que la bonne foi mentionnée dans un article d'une loi du 1er septembre 1948 portant modification et codification à la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires, et qui renvoie à l'exécution par les locataires occupants de leur obligation au regard du contrat ou du bail, est appréciée par le juge saisi d'un litige, et non pas par l'Etat ou la Municipalité.

Ensuite, la République garantit l'égalité de tous devant les charges publiques. Et donc, le critère de la bonne foi, s'il n'est pas apprécié par un juge, pourrait avoir pour conséquence de transférer à certains propriétaires, qui sont eux aussi parfois en difficulté financière, l'effort de la politique du logement social.

S'agissant des expulsions visant des ménages reconnus DALO, celles-ci ne sont réalisées que lorsque les situations sont extrêmement dégradées, et elles sont systématiquement assorties d'un hébergement de longue durée, et reportées si aucun hébergement n'est disponible. Cela, on l'apprécie véritablement au cas par cas.

A ce titre, les ménages DALO menacés d'expulsion font l'objet d'un signalement systématique auprès des services de la Ville de Paris - ce sont les courriers que je vous écris régulièrement, Monsieur BROSSAT - et de l'Etat, en vue de faciliter le relogement. Dans ce contexte, nos équipes respectives travaillent en étroite collaboration pour essayer de dégager des solutions pertinentes, tant dans l'intérêt du propriétaire que du locataire.

Il faut bien reconnaître que ce modus operandi est contraint par le contexte de pénurie d'hébergements que nous connaissons depuis plusieurs mois.

Enfin, il me semble important de souligner que la Cour des comptes, dans son rapport du 26 octobre dernier relatif à la prévention des expulsions locatives, a reconnu et salué le travail de la Préfecture de police dans le domaine des expulsions locatives, qui se traduit par une gestion réelle des contraintes dans des situations souvent complexes et humainement délicates. Nous continuerons à travailler en ce sens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 29.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 29).

2023 DLH 41 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Mode & Handicap c'est possible" pour la mise à disposition de locaux 26, rue de l'Ourcq (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 41 qui porte sur l'attribution d'une aide en nature à l'association "Mode & Handicap c'est possible", par la mise à disposition de locaux au 26, rue de l'Ourcq.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe Changer Paris.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, boutonner une chemise, enfiler un jean, attacher un soutien-gorge sont des gestes du quotidien anodins pour la plupart d'entre nous, mais qui sont de réelles épreuves pour beaucoup de personnes à mobilité réduite.

La France compte 12 millions de personnes en situation de handicap, et 850.000 personnes à mobilité réduite.

C'est à la mode de s'adapter aux gens, pas l'inverse. En France, 88 % des familles touchées par le handicap estiment ne pas être intégrées. En effet, la mode leur laisse peu de choix vestimentaires en accord avec leur handicap, et c'est compliqué quand on ne rentre pas dans les standards physiques de la mode.

Allier le joli au pratique dans les boutiques de prêt-à-porter traditionnel relève souvent de l'impossible, car le tabou sur les handicaps reste très prégnant dans notre société. Les vêtements sont une énième barrière à l'inclusion des personnes handicapées.

La Fashion Week de Paris s'est terminée le 7 mars. Les marques mettent aujourd'hui en avant des corps de plus en plus variés. Malgré cette diversification dans les genres, couleur de peau, tailles, représentés sur les podiums, un sujet reste marginal : la représentation des personnes en situation de handicap dans les collections.

Si des avancées se font à l'étranger, avec des collections faciles à enfiler, elles brisent également timidement le tabou du handicap dans la mode. Le secteur de la mode en France demeure en retard sur l'inclusion des personnes handicapées.

L'association dont il est ici question commence par une rencontre quand un styliste se fait interpeller dans le métro par une jeune fille en fauteuil, sur les vêtements peu adaptés au quotidien des personnes en situation de handicap. Chris AMBRAISSE BOSTON créé alors l'association "Mode & Handicap, c'est possible", partant du principe que Paris est la capitale de la mode et de la création, et que tout le monde devrait y avoir accès.

L'association s'est ainsi engagée depuis 2007 à la création de collections valorisant des vêtements fonctionnels et tendance, adaptés aussi bien aux personnes valides qu'aux personnes en situation de handicap.

"Mode & Handicap" accueille des enfants pour faire découvrir le milieu artistique, et ainsi les enfants sont par binôme handicap et non-handicap, lors des ateliers partagés. Ces ateliers sont aussi à disposition des binômes parents et enfants.

La mode est là pour apporter cette touche qui changera du vêtement typique "handi", pour devenir confortable, élégant, fonctionnel, adapté, où les coutures sont remplacées par des pressions magnétiques, des ourlets ajustables, des fermetures élastiques, zips, velcros, tout ce qui peut amener à plus d'autonomie.

L'association organise également des expositions reprenant les travaux réalisés lors de ces différents ateliers, des salons et manifestations de sensibilisation autour du handicap. Elle organise également des débats et tout ce qui peut faciliter les échanges sur l'inclusion et lutter contre le regard des autres, lutter contre toute forme de discrimination. L'exemple des défilés en est un, avec des mannequins-fauteuils et tous handicaps confondus, ce qui montre que ce monde de la mode regroupe finalement tout le monde, dépassant les barrières.

En 2009, ce créateur, Chris AMBRAISSE BOSTON, a organisé son premier défilé à la Mairie de Paris. C'était un défi, et ce fut un véritable succès.

À travers ce genre d'initiative, c'est aussi la promotion de l'insertion sociale à travers les métiers de la couture et du textile qui est valorisée, avec chaque année une trentaine de personnes issues des formations BTS, bac "pro",

missions locales, qui ont accès à une formation et à l'insertion professionnelle en ayant la double volonté de former au monde du textile, tout en sensibilisant aux handicaps.

Actuellement, l'association lance un nouveau projet consistant à travailler le textile avec une imprimante 3D, montrant qu'il est ainsi possible de créer la rencontre entre le numérique et la mode, ce qui permet également de toucher aussi de plus jeunes.

En plus de tout cela, l'association travaille avec les écoles, dès le CM1, sur le volet sensibilisation, en impliquant aussi des élèves de tout âge. Les mairies des 15e et 16e arrondissements ont d'ailleurs pu recevoir à plusieurs reprises "Mode & Handicap" pour des représentations dans le cadre de forums, mais également de défilés.

C'est pour l'ensemble de ces initiatives qu'il est important de valoriser ces associations qui créent du lien social et portent haut les valeurs de Paris, capitale de la mode, et participent donc par ce biais à un changement du regard sur le handicap.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, chère collègue.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER, toujours du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Je voulais aussi prendre la parole sur ce projet de délibération, pour saluer le travail remarquable mené par l'association "Mode & Handicap, c'est possible", dont a parlé ma collègue à l'instant.

Concilier la mode, le beau, le handicap, utiliser le vêtement comme un moyen d'émancipation, d'autonomie, d'estime de soi, et pas d'enfermement ni de discrimination. En plus, ils font tout cela à base de tissus recyclés.

Je tenais vraiment à saluer ici le formidable travail et le génie de Chris AMBRAISSE BOSTON qui, en plus d'être quelqu'un de totalement visionnaire et acquis à la cause, est éminemment sympathique, toujours de bonne humeur et disponible.

Nous avons eu l'occasion de travailler avec lui, et j'ai eu personnellement l'occasion de travailler avec lui quand j'étais en charge du handicap à la mairie du 15e. J'avais eu la possibilité de créer un forum de sensibilisation des écoles aux questions de handicap et l'association "Mode & Handicap, c'est possible" animait un atelier à destination des scolaires, justement pour les sensibiliser à la question du handicap.

Je ne serai pas plus longue. Je voulais vraiment saluer le soutien de la Ville de Paris à cette association, et je pense que je peux le faire au nom de tous sur ces bancs, pour faire de Paris une belle ville et inclusive.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je donne la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et à Anne-Claire TYSSANDIER pour leurs interventions.

Il s'agit effectivement d'aider cette association qui fait un travail formidable, "Mode & Handicap, c'est possible", en lui permettant d'avoir accès à un local situé au 26, rue de l'Ourcq dans le 19e arrondissement, local au loyer modéré, et ainsi de lui permettre de se développer. Je vous invite à voter ce projet de délibération, effectivement, que nous sommes très fiers de faire voter aujourd'hui.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, cher collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DLH 41).

2023 DLH 76 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Étincelle Ile-de-France, rebondir avec un cancer", pour la mise à disposition de locaux situés 37 bis, rue des Trois Bornes (11e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 76 qui porte sur une attribution d'une aide en nature à l'association "Etincelle Ile-de-France, rebondir avec un cancer", et l'amendement technique n° 137.

La parole est à Ian BROSSAT sur cet amendement technique.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Qui est technique.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Qui est technique.

Je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 137 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 137 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 76 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 76).

2023 DLH 52 - Communication. - Rapport d'activité du Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris. - Année 2021.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 52, portant sur le rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris pour l'année 2021.

La parole est à Léa VASA pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

Mme Léa VASA. - Oui, tout à fait. Le rapport d'activité du Conseil du patrimoine de la Ville de Paris a été un rapport utile et précieux, qui a permis de faire un rapide bilan des Réinventer Paris, des APUI. Sur 56 projets, 10 livrés, une petite vingtaine qui devrait arriver.

Finalement, un résultat économique clairement intéressant, puisque cela fait quand même rentrer beaucoup de recettes. Par contre, un résultat politique un peu plus mitigé, on y revient régulièrement dans ce Conseil, sur certains projets, même si on doit bien dire qu'il y a quand même de beaux projets, très réussis. Mais finalement, la source de biens immobiliers se tarit un petit peu. Finalement, c'est intéressant, parce que cela nous permet aussi de réfléchir à d'autres façons d'utiliser notre patrimoine et de le céder.

Le Conseil du patrimoine rappelle aussi dans ce document, et nous l'a rappelé dans le Conseil immobilier de la Ville de Paris qui s'est réuni récemment en présence de son président, la stratégie qu'il favorisait, de mettre en concurrence le plus possible les acquéreurs potentiels pour une parcelle ou un bien immobilier déjà existant.

Evidemment, il ne s'oppose absolument pas au fait que l'on puisse utiliser notre patrimoine d'autres façons que par la vente ou la cession à d'autres organismes. Le mettre à disposition d'une association, d'un projet économique qui a une dimension d'intérêt général, ce sont tout à fait des modes d'utilisation de notre patrimoine qui peuvent favoriser et encadrer juridiquement.

Je parle de cela, parce que tout partait de la cession de Notre-Dame du Glandier. Nous avions regretté que l'on ne puisse pas faire plutôt une mise en coopération des organismes de l'économie sociale et solidaire, des associations, etc., qui auraient voulu se porter acquéreurs, en tout cas utilisateurs de ce bien, plutôt qu'une mise en concurrence où, quand il faut sortir plusieurs millions d'un coup de sa poche, cela ne permet pas à ce genre de structure d'utiliser notre patrimoine qui peut être dans un état dégradé, ou nécessiter un test du projet avant de pouvoir se lancer et éventuellement acquérir le bien.

Je tenais à remercier Thomas CHEVANDIER, que je ne vois pas, pour l'animation aussi du Conseil immobilier de la Ville de Paris, qui nous permet d'éclairer tous ces sujets, et évidemment le Conseil du patrimoine, pour son expertise.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collège.

Pour répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Léa VASA, cette communication consiste à rendre public et à partager de manière annuelle, un compte rendu de l'activité foncière et patrimoniale de la Ville de Paris.

Je me réjouis que nous puissions aborder ce sujet en séance, puisque la stratégie foncière et immobilière de la Ville constitue un levier essentiel de notre politique du logement.

Notre action, au fond, elle peut se résumer en trois axes. Le premier, c'est la transformation du foncier municipal, pour créer de nouveaux logements. Le deuxième, c'est la mobilisation du foncier municipal en période

intercalaire. Et le troisième, c'est une politique d'acquisition volontariste qualifiée tout à l'heure par Claire de CLERMONT-TONNERRE, de municipalisation du logement parisien.

S'agissant du premier point, la transformation du foncier municipal afin de créer de nouveaux logements, vous savez que les usages de la Ville évoluent et se transforment. C'est la raison pour laquelle nous réinterrogeons régulièrement le devenir des bâtiments devenus obsolètes avec l'objectif, par exemple, de transformer des immeubles de bureaux en logements.

C'est ce que nous avons fait sur un certain nombre de sites. Je pense au site Aboukir dans le 2e arrondissement, ou Bernardins dans le 5e arrondissement, qui sera transformé à terme en une pension de famille.

Le deuxième axe, c'est la mobilisation des bâtiments à titre intercalaire. Nous avons systématisé un principe qui est que lorsque la Ville de Paris est propriétaire d'un bien qui n'a pas d'usage pour une période intermédiaire, à ce moment-là il doit servir à faire de l'hébergement, de l'hébergement d'urgence dans une période où nous avons un manque cruel de places d'hébergement.

Le troisième axe, c'est effectivement la volonté d'étendre notre patrimoine, d'acheter des bâtiments pour les transformer en logements. C'est ce que nous faisons déjà, en logements sociaux, en logements abordables. C'est ce que nous ferons avec de nouveaux outils prochainement, avec notamment la mise en place d'une foncière, la Foncière logement social et abordable, qui doit nous permettre d'acheter de nouveaux bâtiments pour les transformer en logements accessibles aux Parisiens de la classe moyenne.

Voilà ce que je voulais dire qui résume, je crois, notre action en matière immobilière et patrimoniale.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Puisqu'il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

2023 DLH 62 - Immeuble communal 20, boulevard du Bois-le-Prêtre (17e). - Fixation de redevance et attribution d'une aide en nature à l'association "Centre social et culturel de la Porte Pouchet".

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 62, avec les amendements n^{os} 153 porté par l'Exécutif, et 27 porté par le groupe Changer Paris. On va commencer par donner la parole à Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Je vais rendre aussi du temps, parce que j'ai vu l'amendement de l'Exécutif, qui va dans le même sens que ce que nous avions demandé, c'est-à-dire la possibilité de résilier en cas de changement de gestionnaire du centre social.

Je propose donc de retirer cet amendement et que l'on puisse adopter celui de l'Exécutif, qui va dans le même sens.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - C'est formidable. Pas d'intervention de Geoffroy BOULARD.

Pour répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je confirme ce que Jean-Didier BERTHAULT vient de dire, je vous invite donc à voter le projet de délibération.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 153 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 153 est adopté.

L'amendement n° 27 déposé par le groupe Changer Paris est-il maintenu ? Il ne l'est pas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 62 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DLH 62).

2023 DLH 65 - Conventions renouvelant la délégation de compétence d'attribution des aides à la pierre à la Ville de Paris pour la période 2023-2028.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DLH 65 portant sur une convention renouvelant la délégation de compétence d'attribution des aides à la pierre à la Ville de Paris, pour la période 2023-2028.

La parole est à Émile MEUNIER pour cinq minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette convention est très importante. C'est l'aide à la pierre, c'est-à-dire les subventions que l'Etat va mettre dans la création de logements sociaux et dans la rénovation thermique du logement privé. Cette subvention, ce montant, va être déléguée à la Ville de Paris pour que ce soit la Ville de Paris qui s'occupe de distribuer des subventions, opération par opération.

D'un côté, il y a l'argent que l'Etat va nous donner, et de l'autre côté, il y a ce à quoi on s'engage en termes de création de logements sociaux, de rénovation thermique. J'invite tout le monde qui s'intéresse aux questions de logement, à lire la convention, parce que vous avez la stratégie logement de la Ville de Paris chiffrée, avec ses objectifs, et financée. Vous avez vraiment une vision à 360° du logement à Paris pour les années qui viennent.

Quelques remarques. D'abord, cette convention, je trouve, valide la vision des écologistes que nous vous partageons depuis des années, qui est que la production de logements sociaux doit se faire prioritairement, très majoritairement dans le bâti existant par de la transformation, un peu de surélévations, et beaucoup de préemptions.

Cette convention prend acte de cela. C'est nouveau. La précédente convention, c'était par la construction que l'on allait faire du logement social. On a un virage qui est pris et qui correspond à la vision des écologistes, qui est celle de la majorité, et nous nous en réjouissons.

L'autre point positif, c'est l'augmentation du pourcentage de logements très sociaux, les fameux P.L.A-.I. Il y a là aussi une augmentation. Nous demandons collectivement que dans les opérations, il y ait plus de logements très sociaux, notamment pour les familles. C'est pris en compte dans cette convention.

Quelques chiffres pour cette convention qui va courir de 2023 à 2028. C'est 22.500 logements sociaux que l'on doit produire et c'est une enveloppe en face de l'Etat de 355 millions d'euros. C'est en rénovation privée 57.338 logements, pour en face une enveloppe de 351 millions d'euros.

La bonne nouvelle, c'est que l'on a plus d'argent par logement, que ce soit logement social produit ou logement rénové. Là aussi, merci, Monsieur l'adjoint au logement, d'avoir négocié la convention à la hausse.

Une autre remarque, les outils qui vont nous permettre d'atteindre cette production de logements sociaux, c'est écrit comme cela dans la convention, c'est le futur P.L.U. Cela nous incite, en responsabilité, à trouver les moyens de lever le blocage qui permet d'avoir ce nouveau P.L.U. Je pense, par exemple, au classement des talus de la Petite Ceinture en espaces boisés classés, ou à la question des hauteurs. Les écologistes, nous y sommes très attachés. C'est une des conditions de la convention et de l'argent qui va avec. Cela appelle à la responsabilité.

J'aurais quelques remarques peut-être plus pour le Gouvernement, parce que certes, nous avons des subventions de l'Etat et c'est une bonne chose, mais il ne joue pas totalement le jeu du logement social sur son foncier qui est à la Ville de Paris.

On voit régulièrement passer des opérations. Val-de-Grâce, on va en parler, il n'y a pas un logement social produit par l'Etat sur son foncier, et il n'y a même pas une vente du foncier à la décote comme le permettrait la loi Duflot, pour que nous puissions faire du logement social. Il y a là des marges de progression pour l'Etat.

La question du réchauffement climatique va monter en puissance évidemment, donc l'aide à la pierre devra de plus en plus, dans cette convention ça l'est un peu, mais dans les suivantes, être une aide à la pierre, et au confort d'été, et à la nature qui permet de rafraîchir la ville. Il va falloir trouver des financements d'Etat pour rafraîchir la ville.

Il y a une question plus large qui est celle du logement à Paris et qui est celle du logement inoccupé, les résidences secondaires, la vacance. On sait très bien que ce levier n'est pas dans les mains de la Ville, mais dans celles de l'Etat, réduire le nombre de résidences secondaires, c'est augmenter le nombre de Parisiens qui peuvent se loger à Paris. Réduire la vacance, c'est pareil.

L'Etat ne se donne pas les moyens d'aller vers ces objectifs. Malheureusement, la Ville n'a pas les moyens légaux de le faire. Il faut changer les choses. Je tenais à le souligner à l'occasion de cette convention. Je vous remercie pour le travail ainsi que le travail de l'administration pour cette convention.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Audrey PULVAR au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président MEUNIER.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La délégation des aides à la pierre est une très belle opportunité offerte par la loi de 2004 sur les libertés locales. Sur le principe de cette délégation, nous sommes donc pour. D'autant qu'il s'agit de subventions en faveur du logement, qu'il soit social ou privé.

Or depuis 18 ans, date de la première convention, vous n'avez marché que sur une jambe, en oubliant trop souvent l'habitat privé, pour tout concentrer sur votre objectif de socialisation du logement.

Nous devons noter, dans cette convention, que vous consacrez des moyens à la rénovation du parc privé, c'est bien. Nous le demandons depuis si longtemps. Tous les propriétaires ne sont pas riches. Il faut aider les copropriétés à respecter les réglementations énergétiques. Cela est particulièrement important pour anticiper la gigantesque crise du logement qui pourrait résulter du retrait du marché des appartements frappés par la loi Climat et Résilience de 2021.

Mais, l'essentiel de votre ambition reste bien le développement de l'offre sociale et même très sociale, alors que ceux qui ne peuvent plus se loger à Paris, ce sont les familles des classes moyennes et moyennes supérieures qui fuient par dizaines de milliers la Capitale, avec les conséquences que l'on sait, la fermeture des classes, mais la fermeture aussi des commerces. Combien de rideaux tirés dans tous nos arrondissements ? Ou alors, des baisses en gamme, faute de chalandise. Vous tirez Paris vers le bas.

Dans cette convention, vous voulez aller encore plus loin. Seulement 30 % de P.L.S., seulement 30 % de logements pour les classes moyennes, 70 % de P.L.A.-I./PLUS, de très social, pourquoi pas 100 % ? C'est peut-être l'objectif de la prochaine convention. Passons.

A quoi servent, au final, ces aides à la pierre ? Combien de nouveaux logements réellement créés ? Nous le rappelons à longueur de conseils depuis 2014, deux tiers des logements sociaux réalisés relèvent de transformations de logements libres en logements sociaux. Cela vous permet d'afficher des chiffres, alors qu'aucun logement supplémentaire n'est créé. Votre politique entraîne la pénurie de logements libres et participe à l'augmentation des loyers et à la fuite des classes moyennes.

Est-ce que ces logements devraient bénéficier des aides à la pierre, puisqu'il ne s'agit pas de réelles constructions ? Vous osez parler de "poursuite de la politique ambitieuse de reconquête du parc résidentiel", pour parler purement et simplement de socialisation du logement avec des préemptions à outrance.

Vous voulez chasser les propriétaires, c'est d'ailleurs aussi l'objet de l'explosion de la taxe foncière. Vous prévoyez même d'accélérer encore cette politique qui a fait fuir 125.000 Parisiens depuis 10 ans, en renforçant les règles d'urbanisme en faveur du logement public dans le futur P.L.U., notamment en imposant 10 % de logements publics dans les programmations de plus de 5.000 mètres carrés pour les projets de construction et de réhabilitation lourde et en facilitant les surélévations uniquement permises pour développer le logement social. Tout cela, nous ne pouvons le cautionner.

Mais, afin de ne pas bloquer le volet positif soutenant enfin l'habitat privé, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Voici un projet de délibération-cadre très important qui donne à voir nos ambitions sur les six prochaines années.

Comme vous le savez, cela a été dit, depuis 2005 l'Etat fait confiance à la Ville de Paris en nous déléguant sa compétence d'aide à la pierre. Concrètement, de quoi s'agit-il ? C'est une convention signée pour une durée de six ans, qui nous confie le pouvoir de délivrer les agréments de logement social nouvelles opérations et de délivrer les subventions associées, pour le compte de l'Etat.

Cette opportunité de gérer le développement du logement social à l'échelle parisienne, nous nous en sommes saisis pleinement. Émile MEUNIER l'a dit tout à l'heure, grâce à notre volontarisme sur la question, nous avons réussi à doubler le taux de logements sociaux à Paris depuis le début des années 2000, conformément à ce que prévoit la loi. Ce taux de logements sociaux est passé de 13 % en 2001 à un peu plus de 23 % en 2022. Nous atteindrons ainsi très prochainement le taux fixé par la loi S.R.U. de 25 % de logements sociaux.

Aujourd'hui, après deux renouvellements de cette délégation, en 2011 puis en 2017, il nous est proposé, par ce projet de délibération, une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre, qui portera sur les six prochaines années, c'est-à-dire entre 2023 et 2028.

Je me réjouis de vous présenter ce précieux projet de délibération qui nous permettra de mettre en œuvre les objectifs de la stratégie logement que nous avons présentée en novembre dernier. En novembre dernier, nous nous sommes effectivement fixé une feuille de route : l'objectif d'atteindre le taux de 40 % de logements publics à horizon 2035, 30 % de logements sociaux, et 10 % de logements abordables. Nous nous inscrivons ainsi dans les pas d'autres grandes villes européennes, je pense à Amsterdam, à Vienne, qui ont un taux similaire de logements publics

avec un objectif qui est que Paris soit une ville accessible à ceux qui y travaillent, à faire en sorte que ceux qui travaillent à Paris, ceux qui produisent les richesses aient la possibilité d'y vivre.

C'est ainsi que nous nous fixons cet objectif dans cette convention de délégation des aides à la pierre, avec l'objectif de développer du logement social. Effectivement, cela a été signalé, 35 % de logements P.L.A.-I., c'est-à-dire du logement très social à destination des familles les plus modestes et dans ma bouche le terme de social n'est pas un terme dépréciatif, au contraire.

L'ambition de loger les plus fragiles, de permettre à ceux qui travaillent avec de tout petits salaires de vivre à Paris est un objectif qui devrait nous réunir largement. Il nous rassemble avec l'Etat, puisque c'est un objectif que nous nous sommes fixé ensemble.

Un objectif aussi en matière de logement à destination de publics spécifiques, je pense aux étudiants en regardant ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY, aux jeunes travailleurs avec les foyers pour les jeunes actifs, aux personnes âgées, ou aux personnes en situation de handicap avec aussi l'objectif de développer les pensions de famille pour des personnes à la rue, avec un objectif de 700 nouveaux logements en pension de famille pour les six années qui viennent.

Pour la concrétisation de ces ambitions, il faut évidemment de l'argent. L'Etat nous confie une enveloppe de 355 millions d'euros pour les six années à venir, qui viendra compléter l'enveloppe de la Ville qui est estimée à 1,4 milliard sur cette même période.

En plus de nos objectifs en matière de logement social, il y a l'objectif d'aider les propriétaires à faire des travaux avec une enveloppe quasi identique de 351 millions d'euros, qui sera allouée à la rénovation de logements privés, afin que notre ville puisse atteindre la neutralité carbone, comme il est prévu, en 2050. Je sais à quel point mon collègue Jacques BAUDRIER est attaché à cet objectif.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, qui nous permettra d'avancer en matière de logement social, comme en matière de rénovation du parc privé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Ian.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération DLH 65.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DLH 65).

2023 DSOL 12 - Subventions de fonctionnement (145.000 euros) et conventions avec 5 associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés à Paris et avenant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 12. Il s'agit de subventions de fonctionnement et de conventions avec cinq associations pour leurs programmes d'hébergement solidaire et d'accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés à Paris. Il y a même un avenant.

Il y a un bruit de fond qui pourrait baisser en intensité pour que nous nous écoutions plus paisiblement.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération souligne assez discrètement, mais ce sont deux mots qui ont leur importance en matière d'accueil, d'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés à Paris, il souligne que ce sont des dispositifs universels et inconditionnels. C'est souligné discrètement, mais ce sont des valeurs républicaines.

Je tenais à le dire, parce que c'est un peu l'éléphant au milieu de la pièce, ils ont été assez malmenés ces principes républicains quand nous avions réussi à ouvrir des places d'hébergement d'urgence pour des familles qui fuyaient la guerre aux portes de l'Europe et que nous avons préféré, c'est un "nous" collectif de puissance publique, laisser ces places vides plutôt que de permettre à ces autres familles, dans la même situation administrative, d'utiliser ces infrastructures.

Cela, je pense que nous sommes tous attachés à ces principes républicains et que nous les avons collectivement malmenés.

La Ville assure l'accueil dans des dispositifs, mais dans ce projet de délibération on voit que ce sont des associations citoyennes où les gens, les Parisiennes et les Parisiens, accueillent chez eux des femmes, des enfants, des familles, des hommes également avec divers statuts administratifs et qu'ils travaillent au quotidien cette solidarité. Heureusement qu'ils sont là pour compléter nos dispositifs qui sont saturés, ceux de l'Etat évidemment qui en premier lieu est responsable de l'accueil et de l'hébergement de ces publics.

A l'infâme slogan que l'on entend encore un peu trop souvent, "vous n'avez qu'à les prendre chez vous", ces Parisiens et Parisiennes répondent avec la solidarité et la dignité qui caractérisent souvent le peuple parisien, et nous voulons les remercier au travers de cette intervention.

Je voudrais souligner un projet qui est porté par une élue écologiste du 20e arrondissement, Lila DJELLALI, évidemment avec le soutien du maire Éric PLIEZ dont on connaît l'attachement et l'engagement sur ce sujet, qui permet de loger 17 personnes, des femmes afghanes qui ont été exfiltrées du pays et leurs enfants parfois, dans des appartements de manière temporaire, certes, le temps de stabiliser leur situation et de finaliser leur accompagnement social.

Ces personnes qui ont été accompagnées par de nombreuses associations, je citerai "Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs", et "Singa" qui est également soutenue pour un autre projet dans ce projet de délibération, et qui en plus de cet accompagnement social mène tout un projet d'accueil dans notre société avec des dîners solidaires, des tables rondes politiques, pour faire vivre aussi ce projet politique qu'est la solidarité internationale et l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile sur notre territoire.

Je vous remercie et remercie tous les acteurs de ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de ne pas répéter, puisque je vais revenir sur ces projets de délibération qui permettent d'accorder 145.000 euros à cinq associations qui agissent pour l'hébergement, l'accompagnement et l'accès aux droits des personnes en demande d'asile ou ayant obtenu le statut de réfugiées.

Ce sont effectivement des projets qui interviennent dans un contexte dramatique pour les personnes, les familles qui fuient la guerre, l'extrême pauvreté, et demandent la protection de la France. Dramatique, car malgré les multiples interpellations des associations, des collectivités locales, des centaines de personnes vivent toujours en campement ou dans des squats indignes en Région parisienne, faute de places d'hébergement et de moyens pour l'accompagnement.

Alors que la demande d'asile a progressé de 27 % entre 2021 et 2022, après une diminution liée à la crise sanitaire, il manque toujours plusieurs milliers de places en C.A.D.A. et C.P.H. pour que la France respecte ses engagements internationaux et les droits fondamentaux des personnes qui demandent notre protection.

Dramatique aussi quand la Grande-Bretagne décide d'externaliser l'accueil des demandeurs d'asile dans les pays du Sud, au Rwanda par exemple, au mépris de la convention de Genève, qui fixe depuis 1951 aux États, leurs obligations d'accueil des réfugiés exilés.

Alors que l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile sont de la seule responsabilité du Gouvernement, notre collectivité, forte de ces valeurs, prend à nouveau ses responsabilités. Ainsi, dans le 20e arrondissement, la subvention accordée par la Ville à la "Fondation Armée du Salut" et la mobilisation de logements temporaires par "Paris Habitat" vont nous permettre de loger et d'accompagner 17 femmes afghanes ayant fui la dictature des Talibans.

Ce programme innovant d'accès au logement a démarré et permettra à ces femmes qui ont subi l'exil suite à la chute de Kaboul, parfois la torture, de se poser, d'ouvrir leurs droits, d'accéder à l'emploi et à une autonomie progressive.

Cette action ne se limite pas au logement. Elle vise aussi à soigner les souffrances psychiques liées aux violences, à la guerre civile et à préparer l'intégration de ces femmes, qui ont obtenu le statut de réfugiées et vont s'installer durablement dans notre pays.

Je veux remercier l'engagement sans faille de Ian BROSSAT et de Léa FILOCHE qui ont rendu possible ce projet dont je souhaite, après l'évaluation en fin d'année, qu'il puisse se poursuivre en 2024, avec le concours des équipes de "Paris Habitat".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous allons voter à l'unanimité, je l'espère, ce projet de délibération de solidarité avec les réfugiés et les demandeurs d'asile. En 2020, 131.000 demandes d'asile ont été enregistrées par l'O.F.P.R.A., soit une augmentation de plus de 27 % par rapport à 2021. Autant d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont été contraints de fuir leur pays, de fuir des situations de guerre, de misère.

Ce projet de délibération est aussi, de fait, la constatation de graves manquements de l'Etat sur la question de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Les collectivités sont obligées de prendre le relais en lien avec les associations, dont nous souhaitons de nouveau saluer le travail.

Ce projet de délibération, il s'agit de propositions pour soutenir financièrement cinq organismes qui gèrent des programmes d'hébergement solidaire de prise en charge de demandeurs d'asile et de réfugiés à Paris pour, encore une fois, pallier les défaillances de l'Etat.

"Réfugiés bienvenue", avec l'hébergement de demandeurs d'asile chez les particuliers, pour plus de 70 personnes. "Singa France", les "Champs de booz", la "Fondation de l'Armée du Salut", "JRS France", autant d'associations qui font un travail exemplaire et indispensable.

Ce projet de délibération est important, parce qu'il arrive aussi dans un contexte national délétère. La subvention de la Ville de Paris à "SOS Méditerranée" en 2019 vient d'être annulée. Elle a été annulée par une cour administrative, la Cour d'appel de Paris, qui le 3 mars a rendu cette décision d'annuler la subvention de 100.000 euros, octroyée en 2019 par la Ville de Paris à l'association "SOS Méditerranée".

Cette annulation a été obtenue par un militant d'extrême droite, un militant d'Éric ZEMMOUR, qui n'a eu d'autres choses à faire que quelques jours après un naufrage en Italie, qui a coûté la vie à 64 personnes, de demander de faire annuler la subvention de la Ville de Paris à "SOS Méditerranée". Association qui, je vous le rappelle, permet de sauver des personnes pour leur éviter de mourir en Méditerranée.

Nous n'en doutons pas, mais nous espérons que le Conseil d'Etat sera saisi pour faire annuler l'annulation de cette subvention.

Cette inhumanité sans limite est aussi, et excusez-moi chers collègues, attisée par un certain nombre de propos qui ont pu être tenus dans cette Assemblée sur la subvention, sur l'action de la Ville de Paris envers "SOS Méditerranée".

Cela arrive aussi dans un contexte d'une vision répressive de l'Etat à l'égard des réfugiés. Depuis 2012, la France a été condamnée neuf fois par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour l'enfermement d'enfants en centre de rétention. Neuf condamnations de la France par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

En juillet 2022, la présidence de l'"Unicef", la secrétaire générale de "La Cimade", et la présidente de l'"Association des avocats pour la défense des droits des étrangers" ont interpellé le Gouvernement pour interdire définitivement l'enfermement administratif des enfants. "La Cimade" a été contrainte de se retirer d'un C.R.A., puisqu'elle n'arrivait plus à exercer correctement ses missions. Elle a été obligée de se retirer, c'est-à-dire d'aller presque à l'encontre de ce qu'elle a toujours porté, parce qu'elle ne pouvait plus exercer correctement, tellement les conditions de détention dans les centres de rétention administrative sont inhumaines.

Encore mi-février, alors que la Ville de Paris met à disposition des gymnases, alors que les Parisiens et Parisiennes, par la mise à disposition de ces gymnases, font la solidarité pour permettre que des femmes, et des enfants surtout, ne dorment pas dans les rues dans des conditions dramatiques en hiver, les services de l'O.F.P.R.A., dans un gymnase mis à disposition par la Ville de Paris en lieu et place de l'Etat, sont venus faire une petite inspection et éventuellement proposer l'aide au retour à celles et ceux qui le souhaiteraient.

C'est absolument inhumain. Heureusement, là encore Ian BROSSAT et Léa FILOCHE ne sont pas restés sans réagir et ont tout de suite marqué la vive opposition de la Ville de Paris.

Tout cela s'inscrit dans un contexte mis en place par ce Gouvernement, qui va présenter une énième loi Asile et Immigration, qui passera bientôt au Sénat avec une philosophie faussement présentée comme équilibre, mais qui en réalité n'est que répression et stigmatisation des personnes exilées.

Enfin, je terminerai par un mot sur la situation que nous connaissons tous les jours à Stalingrad, où des exilés afghans, qui pour certains ont le droit d'asile, c'est-à-dire qu'ils sont reconnus comme ayant le droit à l'accueil digne de la France puisqu'ils ont fui une zone de guerre, tous les jours ils se font gazer par la police. Ils sont réveillés chaque jour à 5 heures du matin par des lacrymogènes et leurs affaires sont détruites. La police se comporte de manière complètement honteuse.

Effectivement, vous avez raison, chers collègues, j'invite à condamner vivement ce comportement et à apporter tout notre soutien et notre solidarité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je vais essayer de ne pas faire trop long, de surveiller mon temps de parole. En tout cas, j'essaierai de ne pas redire ce qu'ont déjà dit très bien Camille NAGET, Léa VASA et Éric PLIEZ.

Je vais commencer par une chose assez simple, selon moi, sur la question des réfugiés. S'il y a des réfugiés à la rue, ce n'est pas parce qu'il y en a trop, c'est parce que nous ne voulons pas faire le minimum en termes de

politique d'accueil. Cela, je pense que cela doit être le point de départ d'une politique d'accueil digne des réfugiés qui sont actuellement dans notre pays.

Ce qui est bien avec ce projet de délibération, c'est que c'est un soutien, un dispositif de solidarité avec des particuliers, des propriétaires de logements vides qui s'inscrivent dans des programmes d'hébergement solidaire avec l'aide d'associations. Mais, il faut être clair, la solidarité bienvenue de ces particuliers ne peut pas être une réponse globale à la crise de l'accueil. Sur les réseaux, dès que l'on parle de la nécessité de mettre des moyens pour accueillir, on sait ce que l'on se prend en réponse. Des petits malins nous répondent : "vous n'avez qu'à les accueillir chez vous". Evidemment, certains le font. La preuve. Cela n'empêche pas les mêmes d'ailleurs de dire que la solidarité des citoyens et des citoyennes ne peut pas se substituer à la responsabilité de la puissance publique.

Les associations constatent un vrai problème : selon le rapport interassociatif des oubliés du droit d'asile, de février 2022, plus de 96 % des répondants demandeurs d'asile avaient passé un temps à la rue ou en squat avant de pouvoir accéder à un hébergement. Ce n'est pas normal. Quand l'Etat veut, il peut d'ailleurs.

La preuve sur les réfugiés ukrainiens. Réjouissons-nous que l'on ait mis les moyens pour l'accueil des Ukrainiens, mais constatons que l'on n'a pas mis les mêmes moyens pour l'accueil d'autres réfugiés venant de l'autre côté de la Méditerranée.

Je ne sais pas ce qui va être dit quand on va se retrouver avec des Syriens ou des Turcs fuyant des régions qui ont été touchées par les tremblements de terre. On va en parler. Est-ce qu'on va être autant solidaires qu'avec ceux qui fuient la guerre de l'autre côté ? Peut-être parce qu'ils n'ont pas la bonne couleur de peau ou la bonne couleur d'yeux. Je n'en doute pas.

Il y a un autre problème évidemment, qui a été un peu abordé par Camille NAGET, c'est la question de ce qu'il se passe à Stalingrad. Je ne sais pas si vous avez vu la vidéo de ces C.R.S. qui ont aspergé de gaz lacrymogène des tentes de réfugiés. On parle de crise de l'accueil. Là, on parle d'associations qui ont fourni des tentes et des affaires à des réfugiés qui dorment dehors, parce qu'ils ne sont pas accueillis dans des conditions décentes dans notre pays.

Il y a la police française qui vient derrière, je me permets de le dire, parce que sur la vidéo, des gens en uniforme sont identifiés. "Utopia 56", l'association qui a filmé ce que tout le monde savait, mais maintenant on commence à en avoir la preuve, n'est-ce pas, évidemment a fait des démarches.

Il me semble que le rôle de la Ville dans un moment comme celui-ci, c'est d'appuyer des associations comme "Utopia", qui dénoncent ce qui est inadmissible.

Je pense que le Préfet de police devrait clarifier. La police des polices devrait intervenir et il devrait y avoir, en tout cas de la part de la Ville, une dénonciation claire de ce qu'il se passe sur son territoire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Ian BROSSAT, pour répondre aux oratrices et orateurs.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenantes et intervenants pour ce qu'ils ont dit sur ce projet de délibération qui vise à subventionner cinq associations qui interviennent en solidarité avec les réfugiés.

C'est l'occasion pour moi de dire à quel point nous sommes fiers des Parisiens qui sont des hommes, des femmes qui expriment tous les jours leur solidarité avec les réfugiés. Cela n'est pas rien dans une période où les idées racistes, xénophobes, d'extrême droite progressent considérablement.

Nous sommes une ville qui se tient debout et exprime régulièrement sa solidarité avec les réfugiés. J'ai en tête ce qu'il s'est passé dans un certain nombre de villes, ce qu'il s'est passé en Bretagne récemment, à Callac, où des élus ont fait l'objet d'un véritable harcèlement, de menaces de mort, simplement parce qu'ils voulaient ouvrir des places d'hébergement pour des réfugiés.

Nous voyons aussi ce harcèlement dont fait l'objet une association comme "SOS Méditerranée", Camille NAGET en a parlé tout à l'heure. C'est du harcèlement. Quand on voit le nombre de délibérations dans beaucoup de villes, des délibérations qui visent à aider "SOS Méditerranée" et qui sont systématiquement contestées par le même sinistre personnage issu des rangs zemmouristes, je veux le dire ici, la Ville de Paris continuera à soutenir "SOS Méditerranée".

Nous continuerons à soutenir cette belle association qui vient au secours de personnes réfugiées pour leur permettre d'éviter la noyade. Je suis convaincu que le Conseil d'Etat, au final, donnera raison et nous permettra de poursuivre notre action aux côtés de "SOS Méditerranée".

Il s'agit, à travers ce projet de délibération, de soutenir cinq associations qui elles aussi font un magnifique travail en direction des réfugiés. Je vous invite à le voter. Paris sera toujours au rendez-vous de la solidarité, y compris quand l'Etat, lui, agit, c'est le moins que l'on puisse dire, plus timidement en la matière. Nous nous tenons aux côtés des réfugiés et nous continuerons à le faire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DSOL 12).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux droits des locataires de "passoires thermiques".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 28 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'augmentation des charges dans le parc social.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous avons d'abord une discussion commune sur quatre vœux, les 29, 30, 31 et le 31 bis de l'Exécutif, relatifs à l'augmentation des charges dans le parc social.

La parole est à Thomas CHEVANDIER pour présenter le vœu n° 29 du groupe PEC.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Tout le monde connaît la situation aujourd'hui de l'inflation et des coûts de l'énergie. Situation évidemment renforcée pour les ménages populaires pour lesquels ce sont des dépenses contraintes qui pèsent énormément dans le portefeuille, tout particulièrement dans le parc social, lequel est sorti du cadre du tarif réglementé en 2006 et 2015, et les dispositifs alternatifs aujourd'hui sont très insuffisants, qu'il s'agisse du bouclier énergie qui est 15 % au-dessus du tarif réglementé et qui par ailleurs est moins protecteur pour les charges communes et pour le chauffage collectif.

Dans ce cadre réglementaire très contraint et peu favorable aux locataires des logements sociaux, la Ville de Paris agit fortement et promptement, puisqu'elle a d'abord proposé de rehausser les plafonds, l'assiette, le nombre de ménages qui peuvent bénéficier des dispositifs des F.S.L. habitat et des F.S.L. énergie. Par ailleurs, le montant pris en charge notamment pour le F.S.L. énergie a été presque triplé, puisqu'il passe de 200 à 500 euros.

Dans le même sens, les bailleurs de la Ville de Paris ont anticipé également la prise en compte du bouclier tarifaire dans leurs propres acomptes de charges, ce que ne font pas tous les bailleurs sociaux. Là aussi, il faut le noter parce que les augmentations de charges, bien que trop importantes, sont plus limitées que dans d'autres parcs chez d'autres locataires, et dans le parc social d'autres bailleurs sociaux.

Ce vœu vise à rappeler évidemment l'action de la Ville, à réaffirmer la demande de rétablissement du tarif réglementé, à demander une augmentation du forfait charges des A.P.L. Cela, c'est la demande que nous formulons.

Par ailleurs, j'ai vu qu'il y avait des vœux proposés notamment par...

Deux minutes, c'est la dure loi du règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Comme tu voulais parler d'autres vœux, tu ne parleras que du tien. 2 minutes 20, c'est 20 secondes de trop, mais tu as pu aller jusqu'au bout.

Présentation du vœu n° 30 du groupe Changer Paris, par Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons les effets de la crise énergétique ici, et nous avons eu l'occasion de défendre un certain nombre de mesures dans un vœu à ce sujet au conseil d'arrondissement du 26 septembre dernier, donc au Conseil de Paris.

Malheureusement, l'adaptation temporaire des aides municipales qui existent pour soutenir les Parisiens dans leurs dépenses d'énergie que nous appelions de nos vœux a été rejetée en bloc par l'Exécutif parisien.

Nous revoilà donc à déposer un vœu, qui cette fois propose de soutenir les locataires du parc social. Nous avons constaté, par plusieurs remontées directes de locataires, que certains locataires ont vu leurs provisions pour charge d'énergie subir une augmentation bien au-delà des 15 % du bouclier tarifaire. C'est cela qui nous étonne.

L'Etat a mis en place ce bouclier tarifaire du prix du gaz et de l'électricité pour l'habitat collectif en 2023. Les bailleurs sociaux y sont bien entendu éligibles. C'est pourquoi nous demandons qu'ils appliquent les dispositions prévues par le bouclier tarifaire, qu'ils ne provisionnent pas auprès de leurs locataires plus de charges que le bouclier tarifaire, et qu'ils régularisent les charges indûment perçues.

Puisqu'il me reste une minute, je voudrais en même temps faire une explication de vote par rapport au vœu déposé par l'Exécutif et en réponse à celui de Paris en commun, pour toujours nous étonner que l'Exécutif se fasse des vœux à lui-même pour expliquer tout ce qu'il serait bon de faire si on était à la Mairie de Paris, et si on était chez les bailleurs sociaux.

C'est donc la seule réponse que vous nous donnez, c'est que M. BROSSAT va faire un vœu à lui-même, pour dire que l'Exécutif va se charger de cette mission aussi vis-à-vis des bailleurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Laurent SOREL pour présenter le vœu n° 31.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lundi soir il y avait 300 locataires peut-être devant la mairie du 20e, contre la hausse des charges locatives. 50, 80, 200, 250 euros d'augmentation des charges locatives, beaucoup de locataires n'y arrivent plus, se retrouvent en impayés, se demandent s'ils ne vont pas être expulsés.

Oui, évidemment, il faut mettre en accusation les énergéticiens, à commencer par "Total", 19 milliards de bénéfice net l'année dernière, qui se gave sur le dos des collectivités, des locataires, des automobilistes.

Oui, évidemment, il faut accuser l'Etat, qui ne fait rien pour bloquer les prix de l'énergie et a fait les poches d'ailleurs des locataires et des bailleurs sociaux avec la baisse des A.P.L., et le dispositif de réduction des loyers de solidarité.

Oui, évidemment, les bailleurs sont en partie victimes de cette situation. Mais, et cela est important, la Ville ne peut pas se contenter, face à la colère et la détresse des locataires, d'être simple témoin à charge contre "Total" et l'Etat, et se contenter de regretter que les bailleurs ne puissent pas faire plus.

Les locataires, eux, ne peuvent pas faire plus, c'est certain. Ils n'ont pas les mêmes marges de manœuvre financières que les bailleurs. Ils n'en peuvent vraiment plus. Il faut aller au-delà des quelques mesures qui sont proposées : l'élargissement de l'aide Paris énergie famille, ou du F.S.L. énergie.

Comment ? Deux choses principalement. Le blocage des loyers, les 2,9 % d'augmentation, c'est moins que les 3,6, mais c'est 2,9 de trop. La prise en charge par les bailleurs du montant de la provision pour charges qui excède le bouclier tarifaire, au lieu de les répercuter sur les locataires, cela, c'est aussi important.

A Saint-Denis, à Marseille, où il y a eu des mobilisations, il y a eu des renégociations sur cette prise en charge. Pourquoi, à Paris, cela ne serait pas possible ? Là où il y a une volonté, les amis, il y a un chemin.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Je donne évidemment la parole à Ian BROSSAT pour vous répondre et présenter le vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Trois vœux sur un sujet qui est effectivement important, qui est l'augmentation des charges locatives pour les locataires du parc social, dans un contexte économique très tendu, où tous les prix augmentent par ailleurs, notamment les prix de l'alimentation.

Partout en France les bailleurs sociaux et leurs locataires doivent faire face à cette augmentation de charges locatives qui est particulièrement pénalisante, et cette hausse est liée à l'inflation à l'œuvre depuis un peu plus d'un an.

Longtemps, quand on vivait dans un logement social, on bénéficiait au fond d'une double régulation. D'une part, un loyer régulé puisque le loyer du logement social, c'est un loyer administré. D'autre part, longtemps, le prix de l'énergie que l'on payait était aussi un prix régulé, puisqu'il était régulé par la puissance publique dans le cadre d'un monopole public dont E.D.F. et G.D.F. ont longtemps bénéficié.

Aujourd'hui, cette situation a été complètement déstabilisée. On continue, quand on est dans un logement social, à bénéficier d'un loyer qui est administré, mais en revanche le coût de l'énergie, lui, n'est plus régulé, puisqu'il y a eu une dérégulation du prix de l'énergie avec l'ensemble des conséquences que l'on connaît.

Conséquences qui sont très dures, et le rôle de la Ville de Paris, le rôle des bailleurs sociaux de la Ville de Paris aujourd'hui, c'est d'atténuer au maximum les effets de cette dérégulation.

Je voudrais insister sur un point, Monsieur BERTHAULT, vous avez l'air surpris de l'inefficacité du bouclier tarifaire. Ce n'est pas parce que la Ville de Paris n'applique pas le bouclier tarifaire, ou en tout cas que les bailleurs sociaux ne l'appliquent pas, c'est simplement que le bouclier tarifaire conçu par le Gouvernement est en réalité totalement percé et n'empêche pas une explosion des charges payées par les locataires.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, avec mes collègues présidents des différents bailleurs de la Ville, interpeller l'Etat sur cette question. Nous allons continuer à le faire. Parallèlement, nous avons bien l'intention de continuer à aider les locataires, individuellement, avec la montée en charge du F.S.L. et la révision des aides au logement versées par la Ville de Paris.

C'est Léa FILOCHE qui est à la manœuvre pour avancer dans ce domaine. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT. Il y a vraiment un bruit de fond qui est un peu trop élevé. Merci.

Le vœu n° 29 du groupe Paris en commun est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 30 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Le vœu n° 31 déposé par Laurent SOREL est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

J'ai une explication de vote de Thomas CHEVANDIER pour le groupe Paris en commun.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je regrette l'ambiguïté de la position de M. SOREL, qui dans les écrits qu'il nous présente rappelle tout ce qui est fait et mis en œuvre par la Ville en termes d'accompagnement social par les bailleurs, qui vont le plus loin qu'ils peuvent pour ne pas faire supporter plus qu'ils ne le peuvent aux locataires, l'augmentation des charges locatives.

Tout cela, il le reconnaît, et en même temps il organise des manifestations devant la mairie du 20e en réclamant des choses qui sont du ressort de l'Etat, mais en les dirigeant contre la Mairie de Paris.

Toute cette ambiguïté n'est pas bonne pour le débat public, n'est pas bonne pour la compréhension des enjeux par les premières victimes des augmentations des charges. Je trouve que cela crée de la confusion.

Quand il s'agit de situations sociales difficiles, ce n'est pas bien de créer de la confusion. Il faut de la clarté sur les responsabilités de chacun. En tout cas, nous, nous faisons, dans le cadre réglementaire qui est le nôtre et celui des bailleurs sociaux, le maximum pour amortir les conséquences de la crise énergétique. Je tenais à le rappeler.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas CHEVANDIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 31 de Laurent SOREL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 31 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 20).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un moratoire sur les loyers capitalisés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 32 relatif à un moratoire sur les loyers capitalisés.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Je vous remercie.

Nous le rappelons souvent, la Ville a ponctionné près de 2 milliards d'euros de loyers capitalisés depuis 2014 sur la trésorerie des bailleurs sociaux. Ce procédé, on le sait, permet à la Ville d'exiger, en une seule année, plus de 50 ans de loyers à ses bailleurs sociaux.

C'est un terrible manque pour la Ville à long terme, mais c'est surtout un gros problème pour les bailleurs sociaux dans l'immédiat, puisqu'ils sont privés de recettes pour les dépenses qui pourraient être très utiles pour la rénovation du parc social existant, qui nécessite, on le sait, de très lourds travaux.

Les travaux de réhabilitation, c'est environ 60.000 euros en moyenne par logement social. Avec ces 2 milliards d'euros, on aurait pu rénover plus de 30.000 logements.

Malgré la fin de la dérogation exceptionnelle dont vous avez bénéficié pendant des années avec ces loyers capitalisés, vous continuez, on le voit encore dans ce Conseil de Paris, puisque vous touchez encore plus de 23 millions d'euros de loyers capitalisés. Ils viendront désormais directement financer la politique de densification et de préemption de logements libres à outrance, comme je le disais tout à l'heure, mais pas l'indispensable rénovation des logements existants par les bailleurs sociaux, que vous privez de ressources.

Voilà pourquoi le groupe Changer Paris, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, David ALPHAND, demandent que la Ville prononce un moratoire sur les loyers capitalisés, afin de permettre aux bailleurs sociaux de conserver leurs fonds propres pour accélérer la rénovation du parc social, qui en a bien besoin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Ian BROSSAT, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un débat que nous avons déjà eu à de très nombreuses reprises, y compris au moment du vote du budget. Je voudrais rectifier un certain nombre de choses.

D'abord, la dérogation à laquelle vous faites référence n'avait rien à voir avec la pratique des loyers capitalisés. Elle avait à voir avec l'affectation des recettes des loyers capitalisés au budget de fonctionnement plutôt qu'au budget d'investissement. Jamais il ne nous a été demandé d'arrêter la pratique des loyers capitalisés. Loyers capitalisés que vous pratiquiez vous-mêmes lorsque vous étiez en responsabilité.

Certes, vous la pratiquiez moins parce que vous faisiez moins de logement social, c'est sûr. Vous pratiquiez malgré tout, les loyers capitalisés. Vous pouvez vérifier, on a encore des délibérations qui existent, qui sont tout à fait consultables dans les archives.

Lorsque vous faites le procès des loyers capitalisés, vous faites le procès de ceux qui étaient de votre bord et qui ont dirigé la Ville de Paris très longtemps. Ils le prendront très mal, j'imagine, s'ils vous écoutent, si tant est qu'ils écoutent quoi que ce soit de ce que vous racontez.

Par ailleurs, je conteste radicalement le fait que cela nous ait empêchés de rénover notre parc social, puisque Jacques BAUDRIER le dirait mieux que moi, nous rénovons chaque année 5.000 logements sociaux. C'est un rythme extrêmement soutenu et nous allons continuer sur ce rythme-là, loyers capitalisés ou non.

Je vous invite donc à rejeter ce vœu qui est tout à fait hors sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Une demande d'explication de vote du groupe PEC, Thomas CHEVANDIER... C'est ce que l'on m'a dit, mais on n'est jamais forcé de parler ici.

M. Thomas CHEVANDIER. - Je suis entièrement d'accord avec ce qu'a dit Ian BROSSAT.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Thomas CHEVANDIER, pour cette explication de vote particulièrement claire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32, j'imagine qu'il est maintenu, du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu n° 33 relatif au contrôle de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour présenter ce vœu du groupe Changer Paris.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire. Puisque vous insistez, je vais présenter le vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je n'insiste jamais, si vous voulez le retirer...

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Chers collègues, le règlement municipal relatif aux changements d'usage prévoit la réversibilité des locaux lorsque l'autorisation personnelle de changement d'usage temporaire a pris fin avec la cessation de l'activité du titulaire.

Dans le 17e arrondissement, cela concerne plus de 34.000 mètres carrés de surface à usage d'habitation, qui ont fait l'objet d'une telle autorisation entre 2014 et 2022. La moitié est située dans le quartier de la Plaine Monceau et plus d'un quart dans le quartier des Ternes. Ces surfaces utilisées temporairement en bureaux ont vocation, du fait de la réversibilité, à retrouver leur usage initial d'habitation, mais cette réversibilité n'est pas toujours effective.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous proposons de rendre obligatoire la déclaration de cessation d'activité par le professionnel qui a bénéficié de l'autorisation de changement d'usage. Nous demandons que la Mairie de Paris renforce les moyens de contrôler la réversibilité des locaux professionnels en surfaces d'habitation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre concision, cher collègue.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout à fait favorable à ce vœu, qui est un vœu de bon sens. Il s'agirait donc, par ce vœu, de faire en sorte que les locaux ayant bénéficié d'une autorisation de changement d'usage à titre personnel et donc temporaire, cette autorisation cesse lorsque l'activité professionnelle de leur propriétaire cesse. C'est tout à fait logique.

Nous sommes tout à fait favorables à ce que l'on puisse avancer en ce sens. Avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 du groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2023, V. 21).

C'est plus simple quand l'Exécutif donne un avis favorable. Cela facilite les choses.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'impact de l'inflation et de la hausse du Livret A sur les bailleurs sociaux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 34 relatif à l'impact de l'inflation et de la hausse du livret A sur les bailleurs sociaux.

La parole est à Aurélien VÉRON, pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, les bailleurs sociaux se sont endettés par ces fameux loyers capitalisés, pour financer une partie de leurs réquisitions et préemptions. Je ne juge pas ici du caractère judicieux ou non de cette stratégie, je veux juste soulever l'impact financier de cette dette. On parlait tout à l'heure de 2 milliards, sachant que la Ville est caution solidaire de ces bailleurs.

Les Parisiens sont directement concernés, car à la hausse du coût de l'énergie que la Mairie a vu émerger dès 2021, bien avant la guerre en Ukraine, nous devons ajouter aujourd'hui le stress de la hausse des taux.

La pandémie a servi de déclencheur à une inflation structurelle latente. Les raisons de ce nouveau paradigme sont connues : vieillissement, retour du protectionnisme, coût de la transition climatique avec le renchérissement des normes et les investissements nécessaires. L'argent gratuit a incité le gouvernement à s'endetter massivement, ainsi que la Ville de Paris. Ces déficits massifs ont eu un impact décisif aussi sur le niveau des prix.

Nous allons donc devoir vivre avec des taux d'inflation durablement élevés et des taux d'intérêt revenus à des niveaux normaux, sans doute supérieurs à 3, voire 4 % très durablement.

Voilà pourquoi nous souhaitons disposer du montant exact de la dette du bilan des bailleurs sociaux parisiens. Nous voulons surtout en connaître la part indexée sur le livret A et non pas à taux fixe. Le taux du livret A est passé de 0,5 à 3 % en quelques mois, après de nombreuses années de stabilité à des niveaux très bas, et ce n'est pas fini. Une hausse de 1 % sur un milliard de dettes, c'est une charge annuelle de 10 millions d'euros. Nous sommes déjà à 2,5. On ne peut pas exclure 1 ou 2 % supplémentaires dans les prochains mois.

Les bailleurs sociaux ayant contracté des emprunts sur des durées très longues, souvent 50 ans, à combien va s'évaluer la surcharge financière si le taux du livret A reste à 3, 4 ou 5 % ? Quelles sont vos hypothèses sur des années, voire des dizaines d'années, sachant que ces hypothèses sont extrêmement lourdes et pénalisent durablement nos bailleurs sociaux ? Merci de nous éclairer sur cette exposition dont la Ville et les Parisiens sont solidaires.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Avis défavorable sur ce vœu qui est une nouvelle fois l'occasion de contester notre politique de développement du logement social à Paris, politique à laquelle vous vous opposez avec un acharnement qui ne se dément pas.

Pour le reste, toutes les questions que vous posez, qui sont relatives à la santé financière des bailleurs, sont des données qui sont tout à fait disponibles au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux. Dans ces conseils d'administration, on vote un budget et à l'occasion du vote de ce budget, les perspectives financières des bailleurs sont discutées.

Je ne sais pas si votre groupe vous a fait l'honneur de vous nommer au conseil d'administration d'un des bailleurs de la Ville de Paris, mais en tout cas, entre vous, vous pouvez certainement vous partager un certain nombre de données.

Je vous invite donc à rejeter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes", Nour DURAND-RAUCHER.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez sans doute entendu l'excellente nouvelle : le livret A va nous permettre de mieux nous chauffer. Maintenant, j'ai vu dans une "pub", c'est grâce au nucléaire que l'on peut se chauffer. Et grâce au livret A, on va pouvoir se chauffer, parce que sans doute que l'on n'a plus besoin de logement. Financer le logement social, c'est moins important que de financer le nucléaire, apparemment.

Peut-être que ce vœu permet au moins de rappeler qu'il y a un problème sur le financement du logement social en France. Effectivement, qu'il est nécessaire de se donner les moyens de bien financer le logement social en France, et que nous sommes très inquiets sur les trajectoires puisque, effectivement, le prix de revient du logement social a tendance à augmenter plus vite que l'inflation et les loyers sous de nombreux effets.

Et donc, la question qui se pose, c'est comment allons-nous mieux financer le logement social ?

Nous allons voter malgré tout contre ce vœu, mais il y a une question sur laquelle il faudra revenir régulièrement. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nour DURAND-RAUCHER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

2023 DGGP 1 - Coopération métropolitaine Paris-Est Ensemble : une ambition renouvelée pour la transition écologique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux dossiers du premier adjoint, avec le projet de délibération DGGP 1 : coopération métropolitaine Paris-Est Ensemble, une ambition renouvelée pour la transition écologique. Il ne reste plus qu'une seule intervenante, Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais m'exprimer sur ce projet de délibération, puisque les liens entre Paris, Montreuil, Bagnolet, Romainville et les autres communes d'Est Ensemble sont très anciens. Ils sont anciens entre les élus, ils sont surtout anciens entre les habitants, évidemment, qui ont un vécu de part et d'autre du périphérique.

Le périphérique, justement, cette anomalie qui fracture la métropole parisienne. Deuxième anomalie, l'A3, qui fracture Romainville, Bagnolet, qui vient se déverser directement sur le périphérique.

Nous pouvons bien sûr espérer recoudre cette fracture. On pourra la recoudre quand nous accepterons de modifier en profondeur le système autoroutier francilien.

Modifier en profondeur le périphérique, ce n'est pas rêver que les 1 million de véhicules qui roulent tous les jours, les remplacer par 1 million de véhicules dits propres. Parce que même électriques, ils continueront à générer des particules fines issues des pneus et des freinages.

C'est cette émission aussi de particules fines qui fait partie des taux de pollution très élevés que l'on retrouve à la porte de Bagnolet et à la porte de Montreuil.

Il y a donc bien un enjeu de vie en bonne santé pour celles et ceux qui y résident, et notamment celles et ceux qui résident dans les quartiers "politique de la ville" de part et d'autre du périphérique.

En attendant la révolution des mobilités, qui seule pourra permettre de transformer le périphérique, pour l'encourager, nous soutenons dans ce projet de délibération, la proposition d'une étude de santé ambitieuse, et j'ai envie de dire, préalable à toute transformation, notamment de la porte de Bagnolet, pour éviter les projets obsolètes, grandiloquents.

Aussi, en attendant des aménagements sobres, efficaces, renforçant la nature, comme à la porte de Montreuil, aux portes de Paris, quelle forme peut prendre la coopération ?

Là, j'ai un premier rapport d'étonnement, l'absence de la Métropole de cette coopération, alors que par exemple, elle est engagée dans la mise en œuvre du Parc des Hauteurs.

Deuxième rapport d'étonnement, pour une coopération aussi ancienne entre deux collectivités, on pouvait imaginer du contenu un peu plus fort. Là, on a l'Arc de l'innovation. En fait, on a quelques dispositifs dont on ne sait pas trop bien comment ils vont être mis en œuvre. D'ailleurs, cela a un nom qui renvoie à la politique de ton prédécesseur, Emmanuel, celui qui était à la coopération à l'urbanisme, Jean-Louis MISSIKA, qui voyait l'avenir de notre Métropole par des pseudo centralités construites autour de millions de mètres carrés de bureaux et par une accélération de la gentrification des quartiers populaires.

En termes de culture, si la distribution du Pass' Jeunes, et on en reparlera demain, dans le 93, est une bonne nouvelle, vu la présence forte des acteurs culturels dans l'Est parisien, je pense bien sûr au 20e, mais aussi à Est Ensemble, on pourrait quand même être plus ambitieux.

Je reprends là aussi une proposition que Laurent SOREL avait faite à un conseil du 20e arrondissement, comme quoi les débats en conseil parfois servent et nous permettent d'avancer. Ce serait une bonne chose que l'on ait une réunion des élus locaux une fois par an, pour travailler et tisser des coopérations concrètes.

Bref, imaginer le temps 2 de la coopération, qui est un peu de dépasser juste le dialogue des maires seulement, mais d'être ambitieux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie MAQUOI.

La parole est au premier adjoint, cher Emmanuel, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MAQUOI, pour votre intervention sur ce projet de délibération, qui est un projet de délibération, comme indiqué, de coopération métropolitaine avec l'E.P.T. Paris-Est Ensemble, qui est une convention amendée et augmentée qui avait été votée préalablement en 2021.

Il y a trois axes sur ce renforcement de la coopération bilatérale. C'est d'abord la création d'un pôle d'économie circulaire, en lien avec le SYCTOM, sur le garage à bennes de Romainville. Il y a la montée en puissance du Parc des Hauteurs, qui passe notamment par la mise à disposition d'un agent de l'administration parisienne pour aider l'E.P.T. à mettre en œuvre ce projet. Et puis, un sujet que vous avez évoqué plus en détail, qui ne concerne pas directement ce projet de délibération, qui est de commencer à travailler sur le secteur de la porte de Bagnolet, avec la convention de transfert d'Est Ensemble à la Ville de Paris de la maîtrise d'ouvrage de l'E.I.S.

Concernant l'absence de la M.G.P., elle est tout simplement due au fait que c'est une convention bilatérale, mais vous avez raison de rappeler que la M.G.P. devra être intégrée. Deuxièmement, qu'il faudra engager un travail approfondi, en lien avec les élus locaux, avec les habitants, sur le devenir de la porte de Bagnolet. Il est encore un peu tôt. C'est un souhait évidemment partagé par le maire du 20e, Éric PLIEZ, par les élus du 20e et de la Ville de Paris, et par les élus des communes concernées, au premier rang desquelles la commune de Bagnolet. Je salue amicalement son maire.

Votre intervention est une incitation, et évidemment nous prendrons en compte vos observations pour la suite des travaux, notamment sur le devenir du secteur de la porte de Bagnolet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DGGP 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGGP 1).

2023 DU 7 - Ensemble immobilier 153-161, rue Nationale (13e). - Cession des derniers lots de copropriété communaux. - Prorogation du bail emphytéotique de la R.I.V.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 7. Il s'agit de l'ensemble immobilier 153-161, rue Nationale dans le 13e, cession des derniers lots de copropriété communaux, prorogation du bail emphytéotique de la R.I.VP.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quel est le but de ce projet de délibération ? Céder du patrimoine de la Ville pour récupérer 10 millions d'euros. Quand on est une ville endettée de 10 milliards, c'est plutôt une bonne idée.

Mais quel est le projet ? Transformer 819 places de stationnement souterrain en un entrepôt de stockage, un gigantesque entrepôt de stockage.

Le problème, c'est que vous ne pouvez pas supprimer progressivement toutes les places de stationnement de surface, et supprimer également les places de stationnement souterraines qui existent, et dont on est propriétaire. C'est un choix de très court terme.

Dans quelques années, on pourra dire, quand vous aurez encore amplifié la suppression des places de stationnement en surface : on a besoin de places en souterrain. Comment on fera ? On en construira ? Cela reviendra beaucoup plus cher que ce que nous possédons aujourd'hui.

Ou alors, on fera une concession avec une entreprise privée, qui nous engagera sur des dizaines d'années et nous reviendra là aussi très cher.

Je crois que nous devons conserver ce patrimoine. Voilà pourquoi nous sommes favorables à la prorogation du bail, mais défavorables à la cession. Nous allons donc nous abstenir sur ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est au premier adjoint.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur OLIVIER, pour votre intervention. Ce que vous dites est de bon sens. Vous avez raison. Nous devons faire attention à ne pas détruire les stationnements souterrains, y compris en cohérence avec la suppression des stationnements en surface.

Simplement, dans le secteur, il existe de très nombreux parkings en sous-occupation structurelle depuis de nombreuses années. Pour donner un exemple, ce parking, qui est composé de 819 places sur 6 niveaux de sous-sol, ne comporte que 200 places affectées à du stationnement, et qui seront maintenues dans le projet futur.

Ce parking était baillé à la R.I.V.P. Nous avons étudié, en long et en large avec les bailleurs, avec les partenaires, ce qu'il était possible et souhaitable de faire dans ce lieu. Il n'est clairement pas du tout adapté pour le développement d'une offre de stationnement. Il y a d'autres structures qui le permettent beaucoup plus aisément.

Il n'y a pas de besoin de stationnement résidentiel dans le secteur dont nous discutons. Il n'y a pas de possibilité de déployer des activités de logistique urbaine, du fait des hauteurs sous plafond et de capacité de portance. Il n'y a pas de scénario de bail ou d'appel à projets, du fait de la très grande complexité de la propriété foncière. Il y a sur ce site de très nombreux copropriétaires.

Et puis, l'entretien annuel de ce parking coûterait 300.000 euros à la Ville, sans compter les travaux de remise aux normes, en particulier sur les réseaux de sprinklage, protection incendie, estimés par la R.I.V.P. à environ 450.000 euros.

Conformément à notre stratégie en matière de cession, nous regardons s'il y a une utilité pour les services publics parisiens. Nous regardons s'il y a une utilité pour les satellites et opérateurs de politiques publiques pour le compte de la Ville, et s'il n'y en a pas, nous proposons une cession. C'est ce que nous faisons ici.

Cela permettra effectivement de rapporter 9,8 millions d'euros hors taxes à la Ville, pour un service de stockage pour les particuliers, pas de logistique, intégrant des objectifs de développement d'une offre de recharge électrique, et le maintien de l'offre de stationnement que je mentionnais précédemment.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DU 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 7).

2023 DU 26 - Site 29-49, quai d'Issy (15e) de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2". - Signature d'un acte de vente.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 26 et l'amendement technique n° 35 concernant le site 29-49, quai d'Issy dans le 15e arrondissement. Il s'agit de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2". Il s'agit de la signature d'un acte de vente.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, c'est le même principe que Réinventer Paris, mais au niveau de la Métropole. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on avait voté contre en 2021, quand la délibération était passée au Conseil de Paris.

Sur le fond, je rappelle que c'est du foncier public que l'on cède au privé pour faire du bureau, dans un endroit où il y a déjà suffisamment d'activité économique et de bureaux. Preuve en est, dans le futur P.L.U., on veut arrêter la surface de bureaux supplémentaires dans ce secteur. 15.000 mètres carrés, du béton, de l'acier, du verre, tout ce qui ne va pas. On avait, en toute logique, voté contre.

Depuis, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Une hausse du coût de la construction. Le promoteur revient voir la Ville et dit : "vous comprenez, maintenant, c'est un peu plus cher de construire. Est-ce que vous voulez bien baisser le prix de vente du terrain ?"

En plus, il fait du bureau supplémentaire par rapport au projet initial. Et le peu de mètres carrés qu'il faisait, qui pouvaient servir l'intérêt général, à savoir le centre de logistique et l'espace de "coworking", il en diminue la surface. Evidemment, c'est moins rentable.

Vous vous doutez bien qu'après avoir voté contre en 2021, nous renouvelons notre vote contre en 2023.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, chers collègues, si certains de nos concitoyens s'interrogent sur le rôle de la Métropole, ce projet de délibération représente une traduction concrète de ses apports pour les Parisiens, dans la mesure où ce principe d'appel à projets métropolitain nous permet de repenser les liens physiques entre les territoires et de requalifier des lieux atypiques, qui pour certains s'apparentent à des friches. Je me réjouis que le 15e ait bénéficié de deux opérations d'ampleur.

Dans le prolongement de nos échanges de mars 2021, nous examinons ce soir un nouveau projet de délibération portant sur le site du quai d'Issy. En l'état, il s'agit d'une sorte de terrain vague, tout en longueur, coincé entre le périphérique, les centrales à béton, un échangeur routier, et la ligne C du RER.

Jusqu'alors dédié à l'entreposage de matériel de voirie, ce terrain de 3.379 mètres carrés appartient, pour les deux tiers, à la Ville, et pour un tiers, à la S.N.C.F.

S'il est vrai que lors du premier jury d'Inventons la Métropole 2, nous avions été séduits par un projet concurrent, nous sommes satisfaits que la proposition du lauréat "Bouygues Immobilier" transforme à l'horizon 2026 ce délaissé urbain, et dessine, à terme, la porte Seine d'entrée dans le 15e arrondissement.

Ce projet nous donnera également l'opportunité d'améliorer l'interface Paris-Issy et de valoriser ce secteur en pleine évolution dont le point d'orgue sera la fermeture de l'héliport.

Essentiellement dédié aux bureaux, ce futur vaisseau de 170 mètres de long nous permettra d'ancrer le dynamisme économique du Sud-ouest du 15e. Outre cette destination, le programme de ce bâtiment de 7 étages en superstructure bordés de terrasses arborées, prévoit également une mixité fonctionnelle avec du "coworking", des commerces, de la logistique urbaine, un atelier vélo, et une importante station de production de froid qui devrait alimenter 67 établissements du quartier.

Le programme comportera plusieurs innovations portant notamment sur la collecte et le traitement des eaux grises, l'épuration de l'air, et le respect du décret "5 flux" pour le tri des déchets.

Les innovations constructives porteront sur un projet bas carbone, conçu majoritairement en bois, en superstructure, avec un champ de 480 mètres carrés de panneaux solaires photovoltaïques et un stockage de l'énergie produite sur des batteries recyclées de voitures électriques.

Si les engagements environnementaux ont été renforcés, je regrette néanmoins qu'au fil de l'eau, le programme initial ait été revu à la baisse, tant sur le plan de l'innovation que sur la diversité des usages.

En revanche, la transformation de cette ancienne friche qui bénéficie d'une visibilité exceptionnelle servira de catalyseur pour repenser les espaces de voirie. Outre les travaux d'amélioration du quai d'Issy, nous attendons que les abords du site fassent l'objet d'une véritable requalification et d'une végétalisation, avec entre autres des plantations en pleine terre et la création d'un cheminement arboré permettant de rejoindre le pont du Garigliano via une nouvelle trame verte.

Je me réjouis par ailleurs que notre arrondissement, souvent malmené sur le plan architectural, comporte une nouvelle signature internationale. Après l'agence londonienne "Rogers" et l'atelier italien "Renzo PIANO", qui interviendront sur le secteur Montparnasse, l'agence new-yorkaise "DSR" qui va restructurer l'ancien siège de la C.N.P., c'est le Japonais Kengo KUMA qui signera ce futur bâtiment dénommé "EDA", "EDA" étant la compression d'expérience d'avant-garde.

Si nous avons constaté, lors de notre Conseil d'arrondissement, les vrais désaccords de votre majorité sur ce projet, notre groupe, pour sa part, votera ce projet de délibération. Ce, tout en souhaitant, et nous serons vigilants, qu'en termes de qualité architecturale, d'innovation et d'usage, cette expérience dite d'avant-garde soit véritablement au niveau de ce que nous attendons pour l'aménagement de la porte Seine du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Florian SITBON a maintenant la parole.

M. Florian SITBON. - Mes chers collègues, effectivement, sur ce projet, il faut quand même voir de quel endroit on parle. On parle d'un endroit qui est vraiment, cela a été rappelé, une friche, un "no man's land" entre le périphérique et le RER.

Dans la délibération de 2021, il était inscrit noir sur blanc que l'on ne pouvait pas faire de logement à cet endroit. On ne peut pas... je suis interpellé. Émile, tu m'interpelles. On ne peut pas faire de logement à cet endroit, pour des raisons, je pense, avec lesquelles tu seras d'accord, entre le périphérique et le RER.

On ne peut pas non plus, Émile, faire un bel espace vert à cet endroit, pour les mêmes raisons. On est coincé entre le périphérique et le RER.

Quand on va dans cet endroit et que l'on est un habitant du 15e, on voit qu'il y a un tissu urbain qui ne ressemble à rien, qui est un "no man's land".

Là, on a un très beau projet, réalisé par Kengo KUMA, avec des exigences environnementales très élevées, bas carbone, avec un système de double peau, essentiellement en bois, avec une station Climespace en sous-sol, du photovoltaïque, cela a été dit. On peut se réjouir que cet endroit de Paris évolue et retisse un lien également, puisque c'est à la frontière de Paris.

Par ailleurs, sur les mètres carrés, petite erreur, c'est 12.874 mètres carrés. Aminata NIAKATÉ, au conseil du 15e, disait que l'on augmentait la surface de bureaux. Je veux lever l'ambiguïté, il n'y a pas d'augmentation de la surface de bureaux. En revanche, effectivement, on a dû diminuer un petit peu la surface de "coworking". Cette surface de "coworking" représentera quand même 900 mètres carrés.

Je me réjouis pour le 15e de ce projet, qui permet de redessiner l'urbanisme de ce qui est actuellement un "no man's land".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est au premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants, qui ont bien résumé l'esprit de ce projet de délibération. Il s'agit de la suite d'un appel à projets Inventons la Métropole du Grand Paris, deuxième édition.

C'est une évolution des conditions de cession à l'opérateur qui a remporté cette consultation située quai d'Issy. C'est un délaissé urbain très inhospitalier. Nous avons l'occasion de faire un programme d'occupation positive du lieu, et puis également de permettre à la Ville d'encaisser la somme de 78,4 millions d'euros hors taxes, sur un endroit où il était très difficilement concevable, compte tenu du caractère assez inhospitalier du lieu, d'en faire autre chose.

J'ai reconnu la cohérence des Verts, merci. Nous avons travaillé avec la mairie du 15e pour améliorer. Merci beaucoup, Florian SITBON, d'avoir accompagné la maturation de ce projet. J'appelle à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 35 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 35 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 26 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DU 26).

2023 DU 32 - Cession à la S.E.M. "PariSeine" de 3 biens à Paris 13e, 14e et 20e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 32 : cession à la S.E.M. "PariSeine" de trois biens à Paris 13e, 14e et 20e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.

La parole est à Léa VASA.

Mme Léa VASA. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec ce premier projet de délibération concernant la S.E.M. "PariSeine", on va se lancer dans une première expérimentation, qui va nous permettre de réaliser des travaux vraiment attendus et nécessaires dans des ateliers pour les bûcherons, les éboueurs de la Ville de Paris notamment, de sortir aussi quelques logements en bail réel solidaire, en gros à moitié prix, en accession sociale, pour des gens qui pourront acheter pas trop cher dans Paris.

On va aussi sortir beaucoup de logements en accession libre, du logement privé. On va sortir majoritairement ceci. C'est d'ailleurs la vente de ces logements qui va nous permettre de financer le reste de l'opération. C'est ce nouveau montage que l'on inaugure avec ce projet de délibération.

Là où le groupe écologiste, j'annonce que nous nous abstiendrons, pourquoi ? On pense vraiment, on l'a dit plusieurs fois, à l'occasion de nombreux dossiers, que notre foncier et notre immobilier public doivent rester publics, pour servir nos missions d'intérêt général.

Là, il y en a effectivement une partie, des équipements publics, des logements en bail réel solidaire, mais aussi du logement privé, sur lequel on va perdre une partie du contrôle. On s'est quand même engagé à produire du logement social et public à hauteur de 40 % à Paris.

On ne s'oppose pas à cette expérimentation. C'est un test. Il faut que l'on puisse le mener à bien, essayer cette modélisation.

Aussi, parce qu'on est vraiment allé au bout de ce que l'on pouvait essayer de faire sur certaines parcelles. On a vraiment essayé de faire du logement social à 100 %, et nous n'avons pas réussi pour de nombreuses raisons techniques notamment. On va laisser faire ce projet. On l'observera attentivement.

Simplement, pour les éventuels futurs projets qui pourraient être portés par la S.E.M., pour nous c'est extrêmement important qu'il y ait une grande majorité de logements publics qui sortent de ces projets ; que sur le logement privé, on puisse avoir des détails. D'ailleurs, sur les clauses antispéculatives intégrées notamment pour ces projets, si c'était possible d'avoir quelques informations sur ce point.

Et puis que ce montage, l'appel à cette S.E.M., reste extrêmement marginal, que ce soit vraiment du dernier recours, parce qu'on n'a pas vocation à produire du logement privé. On ne va pas non plus faire financer tous nos travaux publics par des opérations privées. Si on a besoin de financer la rénovation d'ateliers, par exemple, ou d'équipements publics, on doit le faire via nos programmes d'investissement habituels.

Si nous devons réutiliser l'outil, voilà les conditions que le groupe écologiste propose.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Léa VASA.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai fait un rêve, j'ai cru que l'on était dans 3 ans, que Rachida DATI était Maire de Paris, et que nous écrivions ce projet de délibération, parce que je me suis vraiment pincé en le lisant. Mais au bout de 22 ans, vous avez redécouvert l'expression "accession à la propriété".

C'est effectivement un projet qui allie la valorisation du patrimoine, c'est très bien, et la réalisation d'une opération de promotion publique, de développement immobilier, comme cela a été dit, avec une opération mixte, voire complexe, puisqu'en tout cas pour la partie que je connais, qui concerne le 13e arrondissement, c'est effectivement un secteur particulièrement compliqué à aménager, rue Damesme.

C'est donc une grande satisfaction que de voir, dans ce secteur, je ne parlerai là que du 13e, mais c'est valable aussi pour le 20e et le 14e, dans ce secteur de déficit en logement privé, puisqu'on est sans arrêt, vous êtes sans arrêt en train de parler de déficit en logement social, mais ce serait bien aussi de parler des zones de déficit en logement privé, et le 13e en connaît quelque chose.

C'est donc très bien, dans ce secteur-là, de réaliser du logement privé, même si ce n'est que 9 logements, et de l'accession par bail réel solidaire, même si ce n'est que 5 logements.

C'est très bien. C'est aussi très bien, parce que vous profitez de cette opération pour transformer, pour réaménager des locaux des agents de la Ville de Paris, de la propreté et des espaces verts, qui étaient dans des préfabriqués. C'est aussi un plus pour les agents de Paris, pour leurs conditions de travail.

Bravo pour ce projet de délibération et nous serons heureux de le voter !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Baptiste OLIVIER.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre d'une démarche que nous souhaitons évidemment tous, marquée par des préoccupations bio climatiques et sociales, nous sommes amenés à délibérer sur la cession de trois biens appartenant à la Ville de Paris au profit de la S.E.M. "PariSeine", dans les 13e, 14e et 20e arrondissements.

Les opérations que nous évoquons aujourd'hui prévoient l'utilisation de matériaux biosourcés, la plantation de dizaines d'arbres, la végétalisation des toits et le développement d'espaces de pleine terre.

A cela s'ajoute le fait que la Ville, et c'est bien le moins, respectera les seuils de performance thermique et environnementale applicables à partir de 2025, d'après la RE 2020.

Tous ces éléments nous poussent à dire qu'il s'agit là d'un exemple concret de ce que peut et doit être l'urbanisme de demain, c'est-à-dire un urbanisme bioclimatique. Cela ne suffit pas évidemment. Nous les communistes, nous sommes particulièrement sensibles au fait que cette démarche voie le jour dans le cadre particulier de la promotion publique, qui s'attaque à un angle mort du marché peu apte à valoriser ce type de parcelle. De ce point de vue, nous rejoignons les communistes tout à fait, les éléments apportés par M. OLIVIER.

La Ville est donc amenée à vendre ses emprises à "PariSeine", qui a pour objet de produire des logements en bail réel solidaire, mais aussi, c'est vrai, Mme VASA l'a dit, en accession libre, afin d'assurer la mixité sociale à laquelle nous sommes tous attachés.

De plus, "PariSeine" se voit amenée, dans le cadre de cette opération, à conforter les services publics, en améliorant les conditions de travail, en tout cas nous le souhaitons vraiment, des agents des espaces verts et de la propreté présents sur lesdites parcelles, nous permettant ainsi de faire d'une pierre deux coups, conserver les équipements publics, et développer le logement social.

Les services publics ne seront bien évidemment pas les seuls à être préservés, car les parties du bâtiment ayant un intérêt patrimonial et architectural seront également valorisées.

Cette démarche est une occasion d'allier, à travers une exigence technique rare, des objectifs sociaux, écologiques, nous l'espérons en tout cas, et patrimoniaux.

Les communistes l'affirment, la promotion publique permet, avec d'autres leviers comme la foncière solidaire et le compte foncier logement, de répondre à des enjeux de notre époque et aux objectifs de la stratégie logement 2035.

La promotion publique permet aussi de produire une mutation des bâtis, dans le respect et les usages prévus sur les parcelles d'intervention, en termes de mixité sociale et de qualité environnementale, comme déjà cité.

Mais surtout, c'est sans doute l'aspect principal de ce projet de délibération, l'aspect qui nous semble principal de ce projet de délibération, cette promotion publique peut contribuer à lutter contre la spéculation. Et à tous ces égards, la solution représentée par le recours à "PariSeine", présidée d'ailleurs par notre camarade Nicolas

BONNET-OULALDJ, est une façon de valoriser le patrimoine municipal en gardant la pleine propriété du foncier, et le groupe Communiste votera donc résolument ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je pense que je peux donner la parole directement au premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup pour les différentes interventions. Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération effectivement important, parce qu'il allie deux choses. La première, c'est effectivement, et merci à M. OLIVIER d'y rendre hommage, la promotion publique d'un côté. Et c'est la S.E.M. "PariSeine", opérateur de la Ville, qui en aura la charge, avec de l'autre côté, la gestion dans une conception d'intérêt public de sites extrêmement complexes. Ce sont des zones très compliquées, dans lesquelles il y a des historiques d'implantations spatiales et architecturales complexes.

Nous avons trouvé ce montage très innovant, de promotion publique, dont il faut comprendre le principe.

Nous vendons ces trois terrains à un opérateur de la Ville, en l'occurrence la S.E.M. "PariSeine". Nous ajoutons à cela des servitudes d'intérêt général, j'en cite deux par exemple, l'augmentation de la taille des ateliers de la DPE sur le site Pyrénées, et l'augmentation de la surface des services publics sur le site de la rue Ernest et Henri Rousselle, pour l'extension d'un atelier de bûcherons. Deuxièmement, avec des clauses anti-spéculatives, qui permettent d'équilibrer les opérations, pour notre S.E.M.

Pour être très clair, c'est une première approche que nous faisons à travers trois sites. De nombreux autres sont à l'instruction. S'ils s'avéraient pertinents, j'aurais plaisir à les présenter à notre Assemblée dans les mois et années qui viennent.

Merci de votre soutien à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DU 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 32).

2023 DU 46 - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) "Bercy-Charenton" (12e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 46, et l'amendement technique n° 150, ainsi que l'amendement n° 138. Ce projet concerne l'approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'aménagement concerté "Bercy Charenton", dans le 12e arrondissement.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un projet de délibération qui traite du bilan de concertation sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton", suite à la remise à plat du projet.

On aurait pu penser que c'était un projet de délibération qui allait simplement retraduire la consultation faite auprès des habitants, mais la majorité en a profité pour réécrire l'histoire, pourquoi pas. Je comprends que vous ayez besoin de gommer un passé douloureux, parce que c'est un dossier qui remonte à 2011. On a perdu beaucoup de temps, beaucoup d'argent du contribuable parisien.

Voilà peut-être la raison du pourquoi vous décidez de réécrire l'histoire. Pourquoi ? Parce que je vais vous citer une phrase qui revient plusieurs fois, une notion qui revient plusieurs fois dans le bilan : "La modification du projet urbain Bercy Charenton s'est imposée avec la révision du plan local d'urbanisme lancée en 2020. Il s'agissait de traduire sur ce vaste territoire les ambitions du futur P.L.U. bioclimatique pour en faire un démonstrateur de la ville de demain".

Toute personne qui était là la mandature précédente ou qui s'intéressait déjà à ce projet sait pertinemment que la révision du projet n'a pas été faite en raison du P.L.U. bioclimatique. Elle est bien antérieure.

Dès 2011, nous avions déjà dit que ce projet était obsolète. Obsolète, car vouloir faire des tours de 180 mètres de haut enclavées entre le périphérique, les voies ferrées, et l'échangeur de Bercy était un non-sens historique et écologique bien sûr.

Il vous aura fallu beaucoup de temps. Je voulais rappeler que dès 2018, lorsqu'il y a eu le vote dans cet hémicycle, à bulletin secret, du projet de délibération cadre, il a été adopté à simplement 3 voix près.

En effet, avec le groupe "Les Ecologistes", nous avions demandé un scrutin public, parce que nous savions que ce projet était loin d'être accepté. Vous voyez bien qu'à 3 voix près, ce projet avait déjà du plomb dans l'aile.

Je voulais vous rappeler ce petit point historique. Et si le projet a été remis à plat, c'est surtout parce que notre groupe, de façon constante, s'est opposé à un projet qui était obsolète.

Je voulais aussi revenir sur l'enquête publique qui a eu lieu en 2016. Cette enquête publique, certes, était sur un projet qui a été remis à plat, mais beaucoup d'objectifs avaient été maintenus. Tout d'abord, celui, par exemple, des logements sociaux. Je vous rappelle que vous projetez 57 % de logements sociaux. Pourtant, lors de cette enquête publique, il y a eu une très forte mobilisation des Parisiens et habitants qui ont dit que la concentration de logements était trop importante.

Cette forte mobilisation a conduit notamment le commissaire enquêteur à faire une recommandation. Je la cite : "La commission d'enquête recommande de plafonner le pourcentage des logements sociaux imposés au profit de logements disponibles à la vente et au logement en accession de propriété, à un taux de 50 %".

Vous êtes largement au-dessus. Là encore, bien sûr dans le bilan de concertation, il n'y a rien qui fait référence aux logements sociaux. Je suis assez étonnée qu'une observation qui a été très fortement portée lors de la commission d'enquête, largement ouverte au public en 2016 pendant plus d'un mois, n'ait pas été soi-disant énoncée dans la consultation nouvelle que vous avez faite.

Je voulais aussi revenir sur la forme de cette concertation. Vous avez choisi et annoncé sur le site de la Ville, "proposer des ateliers de concertation en non-mixité".

Je voulais vous dire que j'avais écrit à la Maire de Paris, le 26 septembre 2022, pour l'alerter que ces pratiques étaient pour nous contraires aux valeurs de la République, et à l'article 1er de la constitution du 4 octobre 1958 qui dispose : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion".

Aucun habitant ne doit être discriminé, y compris en raison de son sexe ou de son genre, plus encore dans le cadre d'une procédure de concertation par principe ouverte à tous, de surcroît organisée par une collectivité territoriale.

Je regrette que la Maire de Paris n'ait pas répondu et qu'elle ait cautionné finalement ces formes d'ateliers qui créent une assignation identitaire, tout le contraire de l'universalisme que nous défendons, nous, au groupe Changer Paris.

Si je reviens aux objectifs qui sont énoncés au bilan de cette concertation, les quatre objectifs sont très larges. Un des objectifs est écologique, de recoudre Paris avec la banlieue. Bien sûr que nous adhérons à ces objectifs. J'ai envie de vous dire, ce sont ceux que nous soutenons depuis 2011. Nous avons donc perdu beaucoup de temps et de concertations pour en arriver finalement à quelque chose d'évident.

Ces objectifs sont très généraux, mais ont au moins le mérite de porter un projet qui est un peu plus raisonnable que celui que vous aviez fait précédemment.

Je voulais quand même revenir sur un point dans un des objectifs, le premier énoncé, c'est l'enjeu métropolitain, qui est vu dans ce projet. Je suis très étonnée que récemment, lorsque j'ai fait une demande aussi bien par courrier que par vœu, au premier adjoint, en demandant que soit porté l'intérêt métropolitain pour ce projet, cette demande ait été rejetée.

Je ne comprends pas, avec les caractéristiques d'un projet qui a tout pour être métropolitain, qu'on ne demande ni l'expertise ni les aides financières à la Métropole. C'est totalement incohérent, mais peut-être que vous allez évoluer sur le sujet dans le futur.

Je vais rapidement commenter l'amendement déposé par "Les Ecologistes"...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Excusez-moi, vous êtes déjà à cinq minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Est-ce que je peux parler de l'amendement ? C'est en plus...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui, mais Franck MARGAIN est inscrit également. Il maintient son inscription. Vous pouvez laisser peut-être...

Mme Valérie MONTANDON. - Il sera très rapide...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Cela ne fonctionne pas comme cela, mais en tout cas...

Moi aussi j'essaye de vous être agréable. Franck MARGAIN n'aura que... Je donne une minute de plus à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire. Je serai très rapide.

Simplement, Monsieur MEUNIER, si vous faites cet amendement, c'est parce que je sens que vous êtes très mal à l'aise. C'est une sorte de mea culpa. Avec tout ce que vous défendez à la porte de Montreuil ou autour du périphérique, vous dites qu'il ne faut plus construire.

Là, il se trouve que le projet de "Bercy-Charenton", vous avez validé un projet qui construit fortement tout le long du périphérique, et vous le savez. Forcément, vous commencez à faire une sorte de mea culpa avec cet amendement qui dit, attention à la santé environnementale. En effet, les gens qui vont travailler ou vivre à côté vont avoir des problèmes.

Je trouve que vous musclez, vous bombez du torse beaucoup lorsqu'il s'agit de défendre des projets sur lesquels vous n'avez pas forcément la main. Mais dans le 12e arrondissement, vous avez une mairie écologique, et là vous avez plutôt tendance à mettre tout sous le paillasson.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie MONTANDON.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, je suis assez content du bilan de cette concertation, parce qu'elle conforte tout ce que les élus communistes ont porté depuis des années, puisque ce débat nous anime depuis 2008, et resurgissent des sujets comme des marronniers, réguliers, qui sont sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton", mais on verra si on nous présente un P.L.U. bioclimatique. Ce sont les mêmes questions qui sont posées par les citoyens.

Le premier sujet, c'est que la concertation émet un regret, concernant l'abandon de la passerelle Nicolaï au-dessus du faisceau ferré, prévu en 2018, et qui suggère une passerelle légère ou un téléférique urbain.

Je m'en rappelle avec Michèle BLUMENTHAL, le premier projet Rogers présentait des pas japonais, des passerelles, et cela a été abandonné. C'était un projet structurant de désenclavement d'ailleurs, cette idée de passerelle.

Deuxième point, sur la Petite Ceinture, que nous dit la concertation ? Que le projet doit être compatible avec la possibilité de remise en service des voies ferrées, en optant pour des aménagements légers et réversibles.

Vous savez que le groupe communiste en fait un point dur, que l'on en parle à chaque fois, mais là, c'est la concertation qui le dit. Ce n'est pas Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je le redis parce qu'on aura les débats sur le P.L.U., la réversibilité de la Petite Ceinture à horizon 2050 est un enjeu de lutte contre la pollution, notamment du périphérique, que Valérie MONTANDON a abordée. Si on veut réduire la part du trafic routier, la part des camions, il faut aller vers le fret ferroviaire.

Nous avons ici un outil connecté avec la gare de Lyon, avec la gare d'Austerlitz, avec "Chapelle-International", faisons les tests, essayons de voir sur peut-être des wagons plus légers. Je sais que la S.N.C.F. travaille à cela. Faisons les tests et utilisons cette réversibilité dès maintenant.

D'ailleurs, la logistique qui est évoquée, la concertation est favorable au développement d'une logistique urbaine de proximité dans le quartier, dans les voûtes inférieures du tunnel de la Rapée et dans un hôtel logistique. Pour que cet hôtel logistique soit efficace, c'est bien qu'il soit connecté à la fois au fleuve et au rail.

Je sais que nous nous rejoignons, avec Valérie MONTANDON, depuis des années sur l'idée de la conservation des tunnels Baron Le Roy, sur l'idée d'en faire un site artisanal. C'est aussi l'un des aspects importants qui ressortent de cette concertation.

Je voudrais, enfin, évoquer les transports en commun. Si on aménage ce quartier, vous le savez, aujourd'hui nous n'avons que la gare de tramway. Il est important d'étudier aussi cette possibilité d'une connexion avec le RER, et la possibilité d'augmenter la capacité de transports en commun, en sachant aujourd'hui que le tramway est déjà saturé. Nous avons donc deux opportunités, la Petite Ceinture, et le RER connecté avec la gare de Lyon.

Enfin, je voudrais dire un mot sur la question du logement. Que disent les participants de la concertation ? Ils disent : une certaine densité est acceptable, si les espaces publics sont agréables, ainsi qu'une certaine intensité d'usage portée par des services et équipements de qualité.

La concertation ne parle pas d'une hauteur à plus ou moins 50 mètres. Elle parle d'une densité acceptable, cela a toujours été la position des communistes, et surtout, d'un équilibre entre logements sociaux et équipements publics. J'espère que nous continuerons dans ce sens.

Je termine sur les équipements sportifs. Nous avons un site remarquable, qui est Léo Lagrange, sur lequel nous nous battons depuis des années pour que nous ayons une nouvelle piscine.

Si jamais cette Z.A.C. "Bercy-Charenton" patine, comme c'est le cas depuis 2008, si elle ne voit pas le jour, s'il n'y a pas d'équilibre économique, s'il y a des oppositions des écologistes, je souhaiterais au moins que l'on puisse étudier le fait de sortir le site Léo Lagrange du périmètre de la Z.A.C., et que l'on puisse aménager ce site. Je pense notamment au terrain de foot, à la piste d'athlétisme, et pourquoi pas à la construction d'une nouvelle piscine.

Je remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à cette concertation, qui nous ont permis d'éclairer et de conforter les positions que le groupe communiste a toujours défendues depuis 2008.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est au président Émile MEUNIER.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette approbation du bilan de la concertation que nous nous apprêtons à voter, j'aimerais d'abord rappeler quand même une évidence : il y a eu une remise à plat du projet. Un projet où il y avait des tours de 180 mètres de haut, plusieurs, un projet extrêmement dense, très peu végétal.

Notre candidate et maire du 12e arrondissement avait dans son projet une remise à plat. Cela a été ensuite le projet de la majorité, et quand on vote pour une remise à plat, cela produit des effets. Effectivement, le projet a été remis à plat. C'est quand même une bonne chose. Quand on compare aux voisins, à Charenton, M. le Maire de droite, je crois, c'est encore des tours de 180 mètres. Ce qui n'est pas bon pour Paris n'est pas bon pour Charenton.

Je sais que ce n'est jamais bien d'expliquer aux autres villes comment faire, mais cela m'embête que le maire de Charenton fasse des tours de 180 mètres qui vont donner sur tout Paris et complément casser le paysage urbain. J'aimerais que l'on puisse lui transmettre tous ensemble ce vœu.

Ensuite, il y a eu un vrai effort et un beau travail de concertation, et le citoyen était remis au centre du projet, à l'initiative de la maire du 12e arrondissement et du premier adjoint. Il y a eu un premier jury citoyen, puis cette concertation, des marges, des questionnaires, les enfants se sont prononcés, les conseils de quartier se sont prononcés. Cela a duré cinq mois, c'est quand même un bon délai pour une concertation. C'est à souligner, c'est positif.

Il y a eu la question des ateliers en non-mixité et là c'est bien normal. On parle d'urbanisme qui doit pouvoir être utilisé par tout le monde, et les femmes en particulier qui peuvent dans certains endroits, se sentir en insécurité.

C'est bien normal que les femmes, ensemble, réfléchissent, travaillent et fassent des propositions par rapport à ce sentiment d'insécurité, ou cette insécurité ressentie dans certains quartiers. Il n'y a rien de choquant à cela, c'est purement pratico-pratique. Il ne faut pas y voir une idéologie cachée. Là, c'est de la mauvaise politique, je le pense.

Sur le fond de la concertation, chacun y voit son projet. C'est très bien. Je vais prendre les points positifs qui sont ressortis de cette concertation.

Un fort besoin de nature. Il n'y a pas besoin d'être visionnaire pour le savoir, c'est tant mieux, une trame qui va du Bois de Vincennes à la Seine a été soulignée, c'est très positif.

Il y a eu la question de la densité. Qu'est-ce qu'on met derrière densité raisonnable ? Je ne vais pas parler pour les habitants. Nous, le groupe écologiste, il n'y aura pas de tours de 50 mètres à "Bercy-Charenton".

Après, la densité, il faut faire cela bien. Il faut mixer les usages, etc. On verra au final, la programmation qui sera proposée. Mais densifier le ciel, ce n'est pas une option ni une vision que nous partageons.

Il y a eu la question de l'économie, cela rejoint la communication de la Maire, qui veut orienter l'économie de la Ville de Paris sur l'E.S.S., l'économie circulaire. Cela tombe très bien, on le dit depuis plus de 30 ans. Formidable si cela peut être le cas.

Le lien Paris Charenton, Charenton Paris, nous sommes, "Les Ecologistes", le parti métropolitain, et tout ce qui permet de créer des liens entre la Métropole et Paris, nous y sommes favorables, tant mieux.

Enfin, je vais terminer par là, la question de la santé environnementale a été soulevée. Je vais le dire assez simplement. Pour nous, on ne doit faire subir aucun risque à des gens qui habiteraient ou viendraient travailler ici. Aucun risque sanitaire, c'est clair.

Pour cela, nous avons demandé une étude, une évaluation de l'impact sur la santé, du projet. Qu'est-ce qui va se passer ? Un projet va être soumis à cette étude, et en fonction du diagnostic qui va prendre en compte les pollutions du périphérique, les rails, etc., on va voir ce que l'on va pouvoir faire, ou pas. Et nous avons déposé un amendement pour dire que cela doit pouvoir tout réinterroger.

Si demain, l'étude dit que l'on ne peut pas faire du logement ici, c'est évident que personne ici, j'ose espérer, ne fera du logement, alors qu'une étude vous dit que c'est dangereux pour la santé. Cette étude est un élément clé du projet, clé, et très importante.

Nous avons voulu préciser bien le contour, via notre amendement. Je sais que cela recevra l'assentiment de tous. Pour cette raison, nous voterons ce bilan, parce que c'est une belle concertation que nous voulons saluer. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président MEUNIER.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'on doit d'abord remercier notre premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE, ainsi que la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui ont su mener à bien une concertation exemplaire et collégiale.

Je le rappelle, le choix a été fait dès 2021 de mettre les citoyens au cœur de la réflexion, en mandatant un comité citoyen qui a proposé des pistes de réorientation extrêmement concrètes. Par la suite, durant l'été et l'automne 2022, plusieurs centaines de citoyens de Paris et de Charenton-le-Pont ont pris part à l'un ou l'autre des événements organisés dans le cadre de cette concertation.

Qu'il s'agisse de balades urbaines, de cafés urbains, d'ateliers participatifs ou de réunions de restitution, les échanges et rencontres ont été particulièrement riches, ont permis d'alimenter les nouvelles ambitions de ce projet. Plusieurs centaines d'autres citoyens se sont également mobilisés en répondant aux différents outils mis à leur disposition sur le site internet de la Ville de Paris.

Je tiens à les remercier toutes et tous pour leur mobilisation sans faille, et à saluer également le travail de l'ensemble des agents de la Ville de Paris, de la mairie du 12e, de la mairie de Charenton, qui ont permis de faire de cette concertation un succès, et au projet d'être, comme cela a été dit, profondément repensé et adapté.

Ce travail était particulièrement nécessaire, puisque le projet initial d'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" a été conçu et imaginé il y a 14 années maintenant. Celui-ci ne répondait donc plus à l'urgence écologique et sociale qui est la nôtre aujourd'hui, et nécessitait plusieurs modifications.

Je me réjouis que notre majorité soit capable d'amender ses projets lorsqu'ils ne sont plus en adéquation avec les besoins exprimés par nos concitoyennes et concitoyens.

Je voudrais rappeler également que les résultats de cette concertation sont sans appel et démontrent que la politique de transformation écologique engagée par la majorité municipale, sous votre impulsion, coïncide parfaitement avec les aspirations des Parisiennes et Parisiens.

Plus de sobriété, plus de mixité, plus de logements, plus d'espaces verts, moins de densité. Cette nouvelle opération d'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" résume à elle seule les grandes lignes de la politique de transformation écologique et sociale que nous menons dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Cette politique, nous entendons bien la poursuivre et même l'intensifier avec la révision prochaine du P.L.U. bioclimatique, sur laquelle nous continuons à travailler aujourd'hui, afin de parvenir à un consensus large et respectueux des attentes des Parisiennes et Parisiens.

La refonte de ce projet a justement permis de traduire sur ce territoire les ambitions du futur P.L.U. bioclimatique, pour en faire un démonstrateur de la ville de demain, qui sera inclusive, solidaire, qui valorisera son patrimoine historique et végétal, tout en étant sobre en carbone, attractive et innovante.

Si l'objectif de désenclaver et embellir cette partie du 12e reste intact, la concertation engagée a permis de dégager de nouvelles ambitions pour ce quartier et de faire remonter les attentes nombreuses des habitantes et des habitants.

Les nouvelles ambitions définies au terme de cette concertation sont donc au nombre de six. Je m'attarderai seulement sur celles qui me paraissent les plus essentielles.

D'une part, créer un quartier accueillant, inclusif, animé et attentif aux défis écologiques et sociaux, hospitaliers pour les personnes les plus vulnérables et préservant une mixité économique et sociale.

Favoriser la connexion des grandes entités paysagères du bois de Vincennes au parc de Bercy et à la Seine avec la création d'un immense parc arboré et en pleine terre de 3 hectares.

Et puis, créer un quartier sobre et économe en ressources, privilégiant la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine existant, marqueur de l'identité du site, favorisant les énergies renouvelables et l'emploi des matériaux biosourcés et locaux.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce projet ambitieux, qui va véritablement transformer ce quartier et préfigurer le Paris de demain.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Franck MARGAIN, pour quatre minutes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, dans ce projet de délibération, vous demandez aux élus d'approuver le bilan de la consultation que vous avez conduite sur le projet d'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". De quel bilan s'agit-il en réalité ?

Vous mentionnez une grande consultation citoyenne. Les groupes de votre majorité soulignent cette concertation comme un grand succès. Or, lorsqu'on lit attentivement le bilan et le rapport, le 13 juillet, la première

réunion retient 36 personnes ; le 18 juillet, la balade sur site, 22 enfants ; le 27 septembre, 18 personnes ; le 18 octobre, 40 personnes. En tout, 173 personnes participeront, dont beaucoup sont les mêmes.

Sur le questionnaire, 252 réponses ; sur le site de la mairie, 228 participants. Au total, ce sont moins de 650 interactions sur la totalité de cette consultation. C'est un aveu d'échec, qui d'ailleurs est mentionné lui-même dans le rapport, je cite : "Il faudrait élargir la participation des citoyens".

Un bilan, un bilan pour quelles propositions ?

A grand renfort de communication, vous présentez le projet dédensifié. Mais de qui se moque-t-on ? De 600.000 mètres carrés de constructibilité sur le projet initial, vous réduisez à 583.500 mètres carrés de constructibilité, soit une baisse de 3 %. Ce n'est pas une dédensification.

Le bilan sur la hauteur des immeubles, certes, l'abandon des tours de 180 mètres de haut pour conserver cependant des tours de 50 mètres de haut, soit entre 17 et 18 étages, alors que vous le savez, tous les Parisiens, les citoyens interrogés, massivement, refusent la construction de tours.

Ce projet n'est en fait pas modifié, ni dans sa densification, et très peu dans sa hauteur.

Le bilan sur la qualité de vie. Construire des immeubles d'habitation de 50 mètres de haut à proximité de l'échangeur du périphérique, recensé comme le lieu le plus pollué de Paris, c'est condamner les habitants à une espérance de vie réduite. C'est le mépris des occupants de tout ce programme de logements sociaux.

Le bilan sur l'accès apaisé à la Seine. Sur demande des associations des riverains, ils souhaitent que la Z.A.C. "Bercy Charenton" retrouve un accès apaisé à la Seine. Quelques mentions dans le bilan comme potentialité d'un projet peut-être futur, aucun plan détaillé, aucune perspective.

En conclusion, l'approbation de ce bilan nous est impossible, et nous nous abstiendrons. La qualité de vie sera polluée. La densification est outrancière. La pollution sonore est insupportable, et la participation citoyenne a été microscopique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est au premier adjoint Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux nombreux intervenants sur ce projet de délibération qui est un point d'étape important sur la Zone d'aménagement concerté dite "Bercy-Charenton", puisqu'il s'agit de l'approbation du bilan de la concertation préalable à la modification de la Z.A.C.

Ce bilan illustre d'abord l'ambitieux travail de réorientation du projet "Bercy-Charenton", qui a été mené en lien étroit avec les habitants depuis maintenant deux ans. Le projet a été remis à plat, et je rappelle, pour ceux qui l'ont oublié, que c'était le projet que je portais, au premier tour de l'élection municipale, et au deuxième tour, en étant tête de liste aux municipales dans le 12e arrondissement.

Je le dis, parce que c'est un travail collaboratif de la majorité. Il ne nous est imposé par personne. Nous l'avons construit ensemble, en l'occurrence avec les citoyens.

Deuxièmement, Monsieur MARGAIN, je sais que nous ne trouverons jamais grâce à vos yeux. Je trouvais Valérie MONTANDON plus indulgente. Le travail de concertation que nous avons mené sur ce projet, notamment la mise en place du comité citoyen, a été largement salué, et a été victorieux d'un Territoria d'Or en matière de concertation avec les habitants.

Si je n'y vois pas signe de perfection, j'y vois au moins signe d'effort de notre part pour orienter les travaux, avec évidemment ces 50 citoyens tirés au sort, qui ont participé à nos travaux de concertation.

Ce projet est sur un terrain compliqué. Il a un potentiel extraordinaire. Je redis que nous avons d'ores et déjà commencé à l'activer, puisque nous avons lancé Bercy Beaucoup, en partenariat et pour le dire très directement, grâce à la S.N.C.F., et notamment au soutien de la Région Ile-de-France, pour l'ouverture de ce lieu d'occupation temporaire. Lieu qui permet de découvrir cette zone totalement méconnue des Parisiens, qui permet d'ouvrir une première tranche de ce qui deviendra le parc boisé de Bercy.

Et puis, l'engagement des travaux préalables au prolongement de la rue Baron Le Roy dans l'axe Nord-sud. Et puis, évidemment, le prolongement de la Petite Ceinture piétonnière. Vous savez que le tronçon du 12e s'arrête à la porte de Charenton actuellement, et nous avons l'objectif de la conduire au moins jusqu'au pont national le plus rapidement possible. Nous voulons désenclaver ce territoire et trouver l'équilibre pour réussir ce futur quartier.

Il y a un élément très important, et je confirme mon engagement et ma détermination à le mettre en œuvre. Il n'est pas question que des habitants habitent dans un endroit qui serait dangereux pour la santé.

C'est un principe de précaution qui s'impose à nous, et que permettra de mettre en lumière l'étude d'impact sur la santé, la fameuse E.I.S., comme on dit, que nous nous sommes déjà engagés à mettre en œuvre pour les opérations d'aménagement, en particulier en proximité du périphérique.

Le moment n'est pas venu de détailler l'ensemble de la façon dont nous allons l'engager, mais la Z.A.C. "Bercy-Charenton" fait plusieurs dizaines d'hectares au total. On n'est pas obligé de ne raisonner que dans la bande des 25 mètres qui concernent le périphérique.

Mais l'E.I.S. devra objectiver quand, où, et comment on peut construire des logements. Parce qu'il faudra qu'il y ait des logements, c'est un lieu à potentiel, mais il faudra le faire dans un endroit qui, avant transformation du périphérique et après transformation du périphérique, ne mettra pas en danger la vie des habitants qui y viendront.

Cet élément sera important et engagé dès mars 2023, dans un Copil de cadrage sur l'étude d'impact sur la santé, notamment dans lequel Anne SOUYRIS et la DPE seront pleinement impliquées.

Il y a encore de grandes étapes à suivre : la poursuite du projet d'urbanisme transitoire, l'étude d'impact santé que j'évoquais à l'instant, la reprise des travaux de concertation du plan guide et des espaces publics de la Z.A.C., et enfin, le travail partenarial avec la S.N.C.F. Nous sommes sur une propriété S.N.C.F., nous devrons donc construire un nouveau protocole foncier pour pouvoir mettre en œuvre tout cela.

J'ai bien noté, Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Président, le regret de l'abandon de la passerelle. C'est un abandon que j'assume totalement, d'abord parce qu'il y a un caractère provisoire et qu'elle pourra être réengagée dans les années qui viennent ou plus tard. La passerelle coûte 80 millions d'euros et permet de gagner 6 minutes en marche à pied. J'ai considéré qu'il était donc d'une responsabilité, au regard des finances publiques, de reporter, pour ne pas dire de l'annuler, la question de cette passerelle du désenclavement entre la rue de Charenton et la rue Baron Le Roy. Encore une fois, il sera possible de le faire dans le futur.

Vous confirmez que parmi les contraintes opérationnelles que la S.N.C.F. exige pour la Z.A.C., il y a deux principes. Un que vous connaissez bien, celui de la réversibilité de la Petite Ceinture, au cas où. Deux, la S.N.C.F. nous demande de maintenir un potentiel d'activation de ce que l'on appelle l'estacade, c'est-à-dire une grande virgule qui permet, sur le plan technique, de relier le faisceau gare de Lyon au faisceau Austerlitz.

Cela permettra, s'il y avait un incident majeur en aval sur le faisceau gare de Lyon, de pouvoir envoyer des trains par le pont en contrebas des Maréchaux, sur le pont National. Evidemment, nous honorerons cette demande de S.N.C.F. Réseau. Simplement, on s'est mis d'accord pour ne pas le faire tout de suite, tant qu'ils n'ont pas besoin de l'activer. C'est simplement une réserve que nous mettrons en place et que nous respecterons.

Je propose au groupe écologiste de retirer son amendement sur l'évaluation d'impact en santé, parce que ce n'est pas le lieu de faire un amendement en ce sens, si ce n'est de confirmer ce que j'ai dit sur l'étude d'impact santé, et d'appeler tout le monde à voter ce projet de délibération.

Je note une forme d'abstention positive du groupe LR.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bercy beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Il est 21 heures. C'est l'explication de cette facilité.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 150 de l'Exécutif, avec évidemment un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 150 est adopté.

Est-ce que l'amendement n° 138 du groupe "Les Ecologistes" est retiré ?

M. Émile MEUNIER. - Oui, car les engagements ont été clairs, je crois, et entendus de tous. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 46, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2023, DU 46).

2023 DU 47 - Z.A.C. "Chapelle-Charbon" (18e). - Déclassement et cession à la SPL "Paris et Métropole Aménagement" (P&MA) de deux emprises correspondant à une partie des lots A et F.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il m'a été demandé de faire passer encore ce soir le projet de délibération DU 47, avec deux intervenants, ce qui nous permettrait d'aborder demain matin les vœux non rattachés.

J'invite évidemment Maya AKKARI et Rudolph GRANIER qui sont inscrits, à être synthétiques dans leurs interventions. Je fais cela pour leur être agréable.

La parole est tout d'abord à Maya AKKARI, sur le projet de délibération DU 47. J'aurais dû préciser qu'il s'agit de la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans le 18e arrondissement, déclassement et cession à la SPL "Paris & Métropole Aménagement", de deux emprises correspondant à une partie des lots A et F.

Maya AKKARI a la parole.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très rapide.

Ce projet de délibération pourrait paraître, de prime abord, technique. Pourtant, il touche de très près les habitantes et les habitants du quartier de la Chapelle.

A travers lui, on nous demande de bien vouloir voter le déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris, de deux emprises situées rue Tchaïkovski et rue du Pré à Paris 18e. Ce déclassement va nous permettre d'ouvrir une voie, Tchaïkovski, et d'en rendre publique une seconde, rue du Pré.

Le projet urbain d'envergure que nous menons sur ce quartier nous permet de le désenclaver et de le sécuriser. En effet, ouvrir des voies génère du flux, crée du mouvement et sécurise de fait les espaces.

Ce projet de délibération, mes chers collègues, est l'occasion de rappeler l'immense transformation en cours dans le quartier la Chapelle. Après l'ouverture du parc Chapelle-Charbon, qui fera, d'ici 2027, 6,5 hectares et sera le nouveau poumon du Nord-est parisien, nous créons un nouveau quartier d'habitation plus mixte, puisque nous allons y construire, en plus d'immeubles d'habitat social, des immeubles avec accession à la propriété, avec des appartements attractifs, certains d'entre eux qui donneront sur le parc.

Toutes ces nouvelles constructions répondront bien sûr aux exigences écologiques.

Ce sera aussi un quartier pleinement inscrit dans la ville du quart d'heure, puisqu'en plus des habitations et du parc, il y aura des écoles, des équipements publics et des animations.

De plus, la requalification des rues Marx-Dormoy et la Chapelle est en cours, et nous aurons bientôt un bel axe avec plus d'arbres, moins de voitures, une piste cyclable, et une chaussée rénovée.

Au Nord, tous les jours nous pouvons voir à vue d'œil l'évolution impressionnante du chantier de l'Arena. Plus à l'Est, les travaux de rénovation du quartier Charles Hermite ont commencé. Là aussi, nous désenclavons par l'ouverture d'une voie.

Mes chers collègues, je vous invite à voter pour ce projet de délibération, qui est une petite brique parmi tant d'autres qui participent à changer la vie de nos habitantes et nos habitants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous n'aurons de cesse de le répéter, 34.000 mètres carrés de surface plancher, c'est beaucoup trop. Par ce programme, vous transformez Paris, et le 18e en particulier, en une ville non mixte en activités, en populations, avec des quartiers-dortoirs, avec de grands ensembles tels que nous les verrons à la Chapelle et des ensembles que la RDA ne saurait vous envier.

Que l'on ne s'y trompe pas, 50 % de logements sociaux prévus dans des barres inesthétiques de béton de 8 étages, avec quelques espaces verts étouffés autour de ces tours, c'est bien une politique de grands ensembles qui vous caractérise, de ghettoïsation, de bétonnage, pourtant dépassée.

Avec des quotas moindres en logement social, nous aurions pu avoir des espaces verts encore plus grands, des immeubles plus petits. Vous ne jurez que par le logement. Pourtant, depuis que vous êtes arrivés au pouvoir, les Parisiens n'ont de cesse de quitter la ville.

Rien n'y fera, même pas la nature des projets de délibération qui nous sont soumis. Je ne pourrai pas vous faire l'économie d'une phrase : "Le volume construit s'aligne sur l'héberge de la résidence R.I.V.P. existante. Il en prolonge le pignon en attente, se projetant comme un bâtiment de proue, signalant l'entrée du quartier depuis le quartier Rosa Parks". C'est beau comme un étudiant de première année en architecture qui a mal fini sa nuit.

Mes chers collègues, on peut bien entendu sauter sur sa chaise comme un cabri, en disant : concertation, concertation, concertation ! Cela n'aboutit à rien.

Ces aménagements auraient pu être l'occasion d'écouter les riverains avec une véritable politique de concertation, vous n'en avez rien fait.

Avant de me faire mentir, la concertation est disponible sur internet, sur le site de la préfecture. 461 avis ont été donnés de manière numérique, aucun ne demande des logements sociaux.

Il est demandé des espaces verts, des commerces, vous ne répondez en rien, et même à la moindre demande des riverains. Vous êtes complètement à côté de la plaque.

Nous nous inquiétons depuis fort longtemps de l'impact à terme de l'ensemble des opérations d'aménagement prévues dans le 18e. Quel sera l'apport global pour la population ? Ne risque-t-on pas une surdensification de ces quartiers ? Est-on sûr que la proportion d'espaces verts à disposition des habitants peut vraiment leur offrir un cadre de vie amélioré ? Nous ne le pensons pas. Nous nous étonnons que les écologistes soient aux côtés de la majorité dans ce cas, et bien à l'intérieur pour aller voter une densification parisienne supplémentaire.

Nous pouvons également regretter l'absence d'une étude récente d'impact sur la circulation, sur les conséquences des nombreux chantiers dans le 18e arrondissement que représentent tous ces aménagements, maintenant et à terme.

En bref, cette densification perçue... Monsieur LEJOINDRE, on n'est pas sur Twitter ici. Je vous entends. Il est peut-être suffisamment tard pour ne pas s'agacer.

Cette densification perçue, spécialement pour le 18e arrondissement, avec ces différents projets d'aménagement comme à "Chapelle-Charbon", s'est accentuée par une diminution de la mixité sociale et fonctionnelle, pourtant des facteurs primordiaux à la qualité de la vie que nous souhaitons. C'est cette image de Paris que nous aurions voulu proposer aux Parisiens. Malheureusement, ce n'est pas celle qu'ils auront avec vous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est au premier adjoint pour répondre aux deux intervenants.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GRANIER, ce n'est d'abord pas celle que les Parisiens ont choisie. Ils l'ont choisie, l'orientation que nous portons. En particulier pourrais-je dire dans le 18e arrondissement, où je crois que c'était très clair ce que souhaitaient les habitants du 18e, en l'occurrence pas ce que vous proposiez, mais ce que proposaient Éric LEJOINDRE et la majorité.

Vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer sur ce sujet, qui là est traité de façon assez technique, sur un déclassement de cession de lots, à la SPL "Paris Métropole Aménagement".

Vous revenez sur quelque chose qui vous gêne, principalement revenons à l'essentiel, et Ian BROSSAT aurait été sans doute plus à même d'y répondre que moi. C'est le logement social qui vous gêne. Nous sommes sur un programme qui ne concerne que 12 % des emprises de la zone d'aménagement. 12 %. Le reste, vous le savez, est largement consacré à un espace vert.

Il y a 375 logements. Des logements libres, vous passez votre temps à nous expliquer qu'il fallait en faire. Du B.R.S, vous nous avez dit combien vous trouviez que c'était moins nul que le logement social. Du logement intermédiaire, et oui, des logements sociaux, nous avons veillé à l'équilibre. On a eu plusieurs fois l'occasion d'en parler.

C'est la poursuite de ce projet. Nous continuons à viser l'objectif que les premiers habitants puissent arriver dans ce très beau quartier en amélioration permanente du 18e, à partir de 2026.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DU 47.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DU 47).

Nous reprendrons la séance demain matin, à 9 heures, avec le projet de délibération DU 59. Je vous souhaite une très bonne soirée.

Je lève la séance !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 14 mars 2023 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mercredi 15 mars 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance en 5e Commission.

2023 DU 59 - Constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Paris sur la parcelle 7A et 9, boulevard de la Chapelle (10e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DU 59, sur lequel je n'ai plus d'inscrits, mais un amendement technique n° 36. Le projet de délibération concerne la constitution d'une servitude de passage au profit de la Ville de Paris sur la parcelle 7A et 9, boulevard de la Chapelle dans le 10e arrondissement.

Monsieur le Premier Adjoint, cher Emmanuel, je mets aux voix, à main levée, cet amendement technique n° 36 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 36 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 59 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DU 59).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réouverture et à la réhabilitation du tunnel Forceval entre le 19e et Pantin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 37 est relatif à la réouverture et à la réhabilitation du tunnel Forceval entre le 19e et Pantin.

La parole est à Mme Alice TIMSIT pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

A la suite de l'installation d'une scène de "crack" à ciel ouvert au square Forceval à la porte de la Villette, la Préfecture de police avait décidé de murer le tunnel qui permet de relier Paris à Pantin, de relier ces deux communes limitrophes, et ce, d'ailleurs, pour la modique somme d'environ 35.000 euros. A l'époque, et encore actuellement, ce mur a été vécu par les riverains comme une humiliation. D'ailleurs, il est communément appelé "le mur de la honte". C'est vrai que, quelque part, en arriver à construire des murs pour empêcher que des personnes s'installent dans un tunnel, cela signe l'échec d'une politique publique, et d'une politique publique aussi gouvernementale.

A ce jour, la Préfecture de police refuse toujours l'ouverture du tunnel tant qu'aucun projet d'aménagement n'aura été mis en place par la Ville de Paris. C'est la raison pour laquelle nous proposons de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour occuper le terrain, si je puis dire, en tout cas pour proposer quelque chose aux habitantes et aux habitants de manière à leur permettre de se réapproprier le site. Cet appel à manifestation d'intérêt permettrait par exemple à des tiers lieux associatifs d'occuper ce tunnel, qui fait 11 mètres de large, et le square Forceval, de manière à redonner vie à cette porte de la Villette, à ce square Forceval, à ce tunnel, qui ont été abîmés jusqu'à présent. Il nous faut véritablement nous engager sur la voie de la réhabilitation de ce site.

Nous demandons donc, à travers ce vœu, la réhabilitation du tunnel et sa réouverture aux frais de la Préfecture de police, de manière à permettre aux habitantes et aux habitants, aux piétons et aux cyclistes de continuer à y circuler pour rejoindre Paris et Pantin, et à ce qu'il n'y ait plus une frontière supplémentaire, en plus du périphérique, entre ces communes. Dans la foulée, nous demandons aussi un appel à manifestation d'intérêt pour permettre l'installation d'un tiers lieu et pour animer ce site.

Je tiens aussi à saluer le fait que des travaux ont été engagés sur le square Forceval, qui commence à prendre une tout autre forme. Cela va dans le bon sens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je donne tout d'abord la parole à Mme la Représentante du Préfet de police, puis à Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

En premier lieu, je voulais rappeler que le regroupement d'usagers de "crack" dans le parc du square de Forceval dans le 19e arrondissement, historiquement, faisait suite à la décision de mettre un terme au dispositif temporaire qui consistait à délimiter un espace dans le jardin d'Eole. Le passage souterrain entre les communes de Pantin et de Paris au niveau de Forceval, au fil du temps, s'est avéré propice aux déplacements de toxicomanes vers les zones d'habitations situées côté Pantin, à l'entrée du tunnel. Face à l'exaspération croissante des riverains et aux troubles à l'ordre public générés par cette situation, le passage a été muré le 5 octobre 2022.

Par la suite, une opération d'évacuation a permis de mettre fin définitivement aux trafics et aux faits de délinquance sur le camp de Forceval. Depuis ce démantèlement, comme vous le savez, nous mobilisons fortement les forces de sécurité sur le secteur. Ainsi, le quartier a progressivement retrouvé sa physionomie d'avant l'installation des toxicomanes, même si nous constatons certains phénomènes de déport auxquels nous sommes vigilants. Dans l'absolu, la mesure d'interdiction de la circulation et du stationnement dans le tunnel revêtait un caractère provisoire et d'urgence proportionné à la sauvegarde de l'ordre public et n'a pas vocation à se pérenniser au-delà du nécessaire.

Effectivement, la réouverture du tunnel ne pourrait être mise en place que si nous avons une forme d'assurance partagée que la situation ne se dégradera pas à nouveau. Le risque en rouvrant le tunnel est que soit des usagers dépendants au "crack", soit des personnes migrantes viennent à nouveau y chercher refuge. Sur le principe, nous ne sommes donc pas opposés à la réouverture du tunnel de Forceval. Néanmoins, nous pensons qu'un projet d'occupation positive de cet espace serait effectivement le bienvenu pour envisager sa réouverture. Il pourrait s'accompagner d'aménagements pertinents, je parle là d'éclairages, peut-être également de caméras de vidéoprotection - à voir en fonction de la physionomie -, pour renforcer la sécurité passive.

Concernant les coûts de destruction des murs et de remise en état du tunnel, le budget de l'Etat ne peut être mobilisé que pour les dépenses liées à l'exercice de la police active. En dehors de cette hypothèse, les dépenses des services de la Préfecture de police relèvent du budget spécial. Initialement, l'édification des murs a été mise en œuvre par le Préfet de police dans le cadre de ses prérogatives de police administrative pour assurer le respect de l'ordre public. Le financement n'avait donc pas été pris sur le budget de l'État, mais sur le budget spécial. Par parallélisme des formes, la déconstruction se ferait sur ce budget.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne maintenant la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Représentante du Préfet de police. Merci, enfin, au groupe "Les Ecologistes" pour ce vœu. Comme cela a été dit à l'instant, nous avons tous pour objectif de rouvrir ce mur. A bien des égards, il est le symbole d'une situation qui n'était plus acceptable et qui n'est pas souhaitable sur ce lieu. Evidemment, dans le souci de stabiliser la situation, les échanges sont nombreux avec la Préfecture de police et la mairie du 19e. Nous y consacrons de l'énergie.

J'émettrai donc un avis favorable sur votre vœu, en étant évidemment à l'écoute des besoins prioritaires de la police pour bien s'assurer de la stabilisation de la situation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 du groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 22).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réduction de l'évènementiel commercial sur le Champ de Mars.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 38 relatif à la réduction de l'événementiel commercial sur le Champ de Mars.

La parole est à Mme DATI. Madame la Présidente du groupe Changer Paris, vous avez la parole. Pardon ? Je n'avais pas cette inscription. Je vous en prie, Monsieur.

M. René-François BERNARD. - Merci.

Chers collègues, notre vœu s'adresse à l'organisation de l'événementiel sur le Champ de Mars et aux dizaines d'événements qu'autorise la Mairie de Paris chaque année.

Une concertation avait été conduite par l'adjointe au Maire de Paris il y a deux mandatures avec la mairie du 7e et les associations, "Les Amis du Champ-de-Mars", "Le Comité d'aménagement du VIIe", etc. Le résultat positif avait été la charte des usages du Champ-de-Mars, dont les derniers arbitrages avaient été conduits par le Secrétaire général de la Ville. Elle encadrait les demandes en écartant les projets commerciaux, limitant les durées des emprises et fixant des horaires stricts. La liste des événements autorisés devait être communiquée aux parties prenantes de la charte et un comité de suivi devait se réunir périodiquement.

Or, il faut bien convenir que cette charte est devenue lettre morte. Les événements se multiplient, leur tenue cause des dégâts irrémédiables au site. Par exemple, l'organisation du Jumping 2022 sur la place Jacques-Rueff a entraîné l'abattage d'un arbre, tandis qu'un autre a été impacté par un camion et risque de mourir de maladie dans les prochaines années. Lors de ces mêmes événements, les pelouses ont été massacrées par le passage des poids lourds.

De plus, contrairement à l'esprit de la charte, ces événements entraînent une privatisation de ce jardin, dont la charte rappelait les usages : touristes, Parisiens, habitants du 7e, joggeurs, volleyeurs, qui viennent profiter de cet espace vert en famille ou en groupe. Les périodes de montage et de démontage, additionnées aux événements eux-mêmes, font que le jardin est occupé de juin à novembre pendant 107 jours sur les 180 calendaires. Ce sont autant de jours où la circulation des piétons et des véhicules aux abords du site est rendue très difficile, voire impossible. Le bus 69, par exemple, utilisé par de nombreuses personnes âgées de l'arrondissement, est détourné et ne dessert plus les arrêts à proximité du Champ de Mars durant les mois de juin et de juillet à cause de ces événements à répétition.

Enfin, ces événements favorisent le développement des ventes à la sauvette, la pratique des tuk-tuk, les arnaques au bonneteau et autres trafics, contribuant au sentiment d'insécurité. Tout ceci a été largement diffusé par les médias, et cela a exclusivement alimenté les débats du Conseil de sécurité tenu par Mme la Maire du 7e jeudi dernier avec Mme la Procureure, les représentants du Préfet de police et le Directeur de la police municipale.

M. le premier adjoint nous a fait part de sa préoccupation à l'égard des usages répétitifs et de sa volonté de les réduire en 2023, afin que le Champ de Mars puisse se présenter, accompagné par l'acceptabilité des riverains, sous son meilleur jour pour les J.O.P. C'est la même raison pour laquelle, dernièrement, l'adjoint à la Maire de Paris pour les espaces verts a investi pour la rénovation de ses pelouses.

Par ce vœu, les élus du groupe Changer Paris demandent donc que la Ville confirme véritablement son engagement pour la préservation du Champ de Mars…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Monsieur. Merci.

M. René-François BERNARD. - De plus, puisqu'il faut fixer un objectif chiffré raisonnable, réduisons de moitié les autorisations d'événements sur ce site et que les villages de course à pied qui assaillissent systématiquement les pelouses soient déplacés ailleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons entendu. Pour vous répondre dans le même délai que prévu en conférence d'organisation, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Conseiller, pour votre intervention sur ce sujet.

C'est un sujet dont nous avons souvent parlé. Vous le savez, nous avons d'ores et déjà engagé de nombreuses mesures pour la remise en état de l'ensemble du site : la replantation des pelouses l'automne dernier, vous l'évoquiez, la reprise intégrale du mobilier urbain, l'installation d'abri-bacs en bois à la place des bacs sur roulettes pour les ordures ménagères. Vous avez également l'exécution d'un certain nombre de contrats de la S.E.M. "PariSeine" pour remettre en état, en dépit du blocage qui a été organisé pour la mise en œuvre du projet d'aménagement Tour Eiffel-Trocadéro.

Deuxièmement, avec mon collègue Pierre RABADAN notamment, que je remercie, nous avons d'ores et déjà engagé une très forte réduction des événements. En 2022, il n'y a eu que 96 jours d'occupation du site, laissant 269 jours libres. Vous mentionniez des comportements anormaux de la part de certains organisateurs, qui ne montrent pas assez de soin et qui ne respectent pas les contrats qui nous lient pour l'exploitation. Ils font évidemment l'objet de sanctions, mais, bien sûr, ce n'est pas parce qu'ils sont sanctionnés qu'il faut les tolérer.

Nous poursuivrons cet effort de réduction en 2023, vous le savez, nous en avons déjà parlé, la mairie du 7e arrondissement est saisie pour chacun de ces événements. Dans ce cadre, je considère que votre vœu vient demander quelque chose que nous faisons déjà, j'émettrai donc un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Nous avons ensuite une explication de vote du groupe "Les Ecologistes". Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu me paraît quelque peu anachronique. Vous le savez parfaitement, le groupe écologiste de Paris a déposé il y a un an un vœu pour réduire drastiquement la pression événementielle sur le site du Champ de Mars. Dans ce vœu, qui a été adopté, nous avions demandé une diminution drastique de l'événementiel, avec au moins 250 jours de relâche par an. Nous avions également demandé l'installation d'une commission composée de toutes les parties prenantes, dont les élus et les associations, pour élaborer un plan de gestion du site de la Tour Eiffel, relativement à son occupation par des événements publics ou privés.

A la suite de notre demande, cette commission a été installée, les associations ont été conviées, ce qui était très important pour nous, et une première réunion s'est tenue en janvier avec des échanges intéressants qui allaient dans le bon sens, à savoir vers une moindre pression de l'événementiel. La commission a vocation à se réunir régulièrement, et c'est dans ce cadre que les discussions sur la pression événementielle ont vocation à se tenir.

De plus, cette façon de sélectionner une activité plutôt qu'une autre me paraît déconnectée de l'intérêt que vous prétendez poursuivre. La présence d'une installation sur les espaces verts aura vocation à les dégrader, peu importe, en réalité, l'activité, que ce soit pour de la course à pied ou une exposition.

Pour toutes ces raisons, notre groupe ne votera pas pour ce vœu, peu pertinent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 38 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 38 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au classement de l'aérogare des Invalides au titre des Monuments Historiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous informe que le vœu n° 39 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le projet immobilier 38, rue des Solitaires - 18, cité du Palais Royal de Belleville (19e).

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons et nous examinons les vœux n^{os} 40 et 40 bis relatifs à l'utilisation du sursis à statuer sur un projet immobilier 38, rue des Solitaires - 18, cité du Palais-Royal de Belleville dans le 19e.

La parole est à Mme TOUBIANA pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, à quelques mètres de la place des Fêtes, où nous sommes écrasés par des tours d'immeubles, se trouve la rue des Solitaires. Au début de cette rue, au n° 38, se trouve la cité du Palais-Royal-de-Belleville, site caractéristique du Vieux Paris à protéger, et, en bordure, une petite surface de 120 mètres carrés avec deux arbres plantés en pleine terre et, hélas, un panneau d'autorisation de permis de construire.

La Mairie de Paris n'était pas obligée de donner ce permis de construire. Vous auriez pu demander un sursis à statuer en attendant le nouveau P.L.U., qui se veut bioclimatique. Des paroles, des paroles et encore des paroles pour soi-disant ne pas densifier, pour protéger les espaces en pleine terre, mais, dans les actes, c'est autre chose. Par ce permis, vous supprimez un îlot de fraîcheur et de lumière.

Non, la mairie du 19e n'était pas obligée de donner un avis favorable. Vous auriez pu émettre des réserves. Au lieu de cela, vous avez donné un avis favorable pour une construction de dix mètres de hauteur sur toute la surface, avec la coupe de deux arbres.

Finalement, quand vous voyez que notre groupe a écouté les habitants, qui ont déposé un recours, qui se sont constitués en collectif, vous changez d'avis, vous vous dites que vous vous êtes peut-être trompés et vous déposez un vœu sur table au Conseil d'arrondissement. Il aurait été plus honnête de voter notre vœu, tout simplement, ou de l'amender. Dans votre vœu, vous n'évoquez pas du tout la hauteur, alors que la demande principale des riverains est de ne pas dépasser les sept mètres de hauteur pour une juste cohésion avec les autres maisons.

Mes chers collègues, s'il n'était plus possible de déposer un sursis à statuer, nous demandons que soit étudié un autre projet avec une hauteur réduite à sept mètres et une plus petite surface au sol. Nous pourrions voter votre

vœu si vous l'amendiez en précisant l'importance de réduire, non seulement la surface, mais aussi la hauteur du projet à sept mètres, afin de préserver la qualité paysagère de cet angle entre la rue des Solitaires et la cité du Palais-Royal-de-Belleville, le principal étant d'arriver à un meilleur projet pour les habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il s'agit finalement d'un dossier assez habituel et, c'est vrai, qui pose quelques problèmes, notamment d'acceptabilité par les voisins. Il s'agit d'un projet assez petit, un R+2, ce qui n'est pas énorme pour une maison individuelle. Ce permis de construire n'est pas remonté à la direction de l'urbanisme comme signalé, et il a été délivré - je vous le confirme - le 29 décembre 2022, tout simplement parce que c'est un petit projet et qu'il était totalement conforme au P.L.U.

Il se trouve que, en lien avec le maire du 19e, nous avons eu quelques remontées de proximité qui ont conduit à l'adoption d'un vœu au conseil du 19e arrondissement, notamment grâce au maire d'arrondissement. Il avait pour objectif d'engager un dialogue avec le propriétaire pour le conduire à amender son projet.

En cohérence, nous avons donc déposé un vœu de l'Exécutif, et je vous confirme, Madame TOUBIANA, que la question des hauteurs fera partie du périmètre que nous requestionnerons. Je le ferai dès que le vœu sera adopté.

Je propose un retrait au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme TIMSIT, pour une explication de vote.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Emmanuel GRÉGOIRE, c'est notamment grâce aux écologistes qu'un vœu de l'Exécutif a été déposé dans le conseil du 19e arrondissement. Vous l'avez évoqué, la parcelle du 38, rue des Solitaires est une petite parcelle, en réalité, pour moitié construite et pour moitié de pleine terre, où les oiseaux viennent nicher. Le permis de construire, qui a été légalement délivré, permet la construction d'une maison d'habitation privée sur l'entièreté de la parcelle. Cela a pour conséquence naturelle d'artificialiser le sol et de priver la rue d'ensoleillement. Cet endroit est un véritable puits de lumière, dans une rue qui est déjà très dense, dans un quartier dense.

Je ne défendrai pas le caractère patrimonial comme vous avez pu le faire, Madame TOUBIANA, je me placerai plutôt en défenseur du climat. Notre Conseil aurait pu avoir la facilité de penser qu'il s'agit ni plus ni moins d'un conflit privé qui oppose un collectif d'habitants aux acquéreurs d'une parcelle privée. Or, il n'en est rien. La réalité est qu'il y a bien là un intérêt général. En effet, artificialiser le sol, c'est priver les habitantes et les habitants de cette rue d'un îlot de fraîcheur, et c'est priver la biodiversité d'un petit recoin pour se nicher.

C'est la première facilité dans laquelle nous aurions pu verser : considérer que les opposants à ce projet sont d'heureux propriétaires qui craignent égoïstement pour leurs biens. La réalité, c'est que le réchauffement climatique ne connaît plus de frontières et que chaque mètre carré de pleine terre compte pour lutter contre les îlots de chaleur, pour apporter un peu de fraîcheur et de respiration à un quartier, et pour préserver la biodiversité.

Nous demandons, dans la continuité du vœu de l'Exécutif, que vous vous rapprochiez du pétitionnaire pour revoir le projet, et notamment l'emprise au sol de ce projet d'habitation privée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Retirez-vous ce vœu, Madame TOUBIANA ?

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, je le maintiens, mais nous voterons le vœu de l'Exécutif si vous nous garantissez que vous demanderez une diminution de la hauteur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 présenté par le groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 23).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'arrêt des opérations de "greenwashing" par les images de synthèse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 41 relatif à l'arrêt des opérations dites de "greenwashing" par les images de synthèse.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, la communication municipale nous fait découvrir des forêts urbaines sur le parvis de l'Hôtel de Ville, sur des ponts, derrière l'Opéra Garnier. Mieux que "Emily in Paris", nous sommes dans le monde de Polly Pocket : il fait toujours beau, les arbres majestueux recouvrent de leur ombre majestueuse des pelouses impeccables. Tout est magnifique, il ne manque que les licornes enchantées.

La réalité est plus terne. A la place des petites licornes enchantées, nous avons des poivrots vautrés place de la République, agressant les passants, cette place que vous avez asséchée, transformée en place totalement minérale en ôtant les fontaines et les pelouses. Votre ambition de planter 170.000 arbres sur votre mandature nécessitait l'équivalent de l'intégralité du 17e arrondissement. Où est l'espace libre ? Jusqu'ici, nous avons surtout vu des arbres abattus, souvent sans raison valable, suscitant même l'inquiétude de vos propres élagueurs.

Pour faire du chiffre, vous avez deux méthodes. La première, ce sont les forêts Miyawaki, c'est-à-dire que vous plantez beaucoup d'arbres sur une toute petite surface. Au bout de dix ans, il en reste un sur dix, et encore, si le stress hydrique et les conditions urbaines ne tuent pas le dernier survivant. Malgré tout, le compte y est : les dix arbres qui sont morts les premières années sont comptabilisés dans votre score. La seconde, ce sont les coupes rases dans le bois de Boulogne. Vous faites des coupes rases massives pour replanter et compter des arbres plantés neufs, qu'il faudra voir grandir pendant plusieurs dizaines d'années avant qu'ils n'atteignent la taille des arbres actuels.

D'ailleurs, des pétitions rassemblent plusieurs dizaines de milliers de voix de riverains mécontents de cette politique. A force de ne pas entretenir et de brutaliser nos bois de Boulogne et de Vincennes, nos deux poumons parisiens souffrent. A ce sujet, le fameux festival "We Love Green", que beaucoup ici apprécient énormément, pourrait être déplacé pour ne plus stresser davantage le bois de Vincennes.

Nous souhaitons connaître le budget de ces travaux d'images de synthèse que vous nous envoyez régulièrement et qui sont toutes déclarées irréalistes assez rapidement. Combien coûtent ces études ? Surtout, nous vous demandons que soient systématiquement publiées les études de faisabilité technique avant même de travailler sur des images de synthèse. Est-ce réaliste ? Est-ce faisable ? Combien cela coûte ? Nous voulons plus de concret, moins de communication et moins de "greenwashing".

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout ce qui est excessif est insignifiant. Je voudrais retenir un mot qui illustre la caricature de votre propos : "poivrots". C'est ainsi que vous parlez des sans domicile fixe, Monsieur VÉRON ? Des poivrots. Ce sont les termes qui étaient utilisés par l'extrême droite à la fin du XIXe siècle : "les poivrots de Paris". Désolé, mais on peut se battre contre les nuisances des personnes en situation de rue, y être vigilant, et en même temps avoir envie de leur tendre la main, plutôt que de les traiter de "poivrots".

Puisque nous sommes dans les procès d'intention, je déposerai au prochain Conseil de Paris - je ne dépose pas de vœux, moi - un vœu sur les opérations de Paris "bashing" auxquelles vous vous adonnez avec une complaisance cynique. Vous présentez Paris comme si c'était l'enfer sur Terre, mais allez travailler ailleurs ! Vous faites en permanence des photos de poubelles et des photos des dégradations comme si nous en étions la cause, alors que nous passons notre temps à les réparer. Si vous détestez autant Paris, consacrez plutôt votre énergie à autre chose qu'à la salir !

C'est évidemment un avis défavorable, si mes propos n'étaient pas assez clairs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Le propos est très clair.

Avec un certain enthousiasme, je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 41 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au passage, dans le futur Plan local d'urbanisme, en zone UG du site de l'ancien hôpital des Armées du Val-de-Grâce.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 42 relatif au passage, dans le futur P.L.U., en zone U.G. du site de l'ancien hôpital des Armées du Val-de-Grâce.

Madame BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, comme chacun le sait, à l'été 2016, l'hôpital d'instruction des Armées du Val-de-Grâce a fermé ses portes. Le site bénéficie au titre du P.L.U. d'une protection U.G.S.U. Cela veut dire que sont sanctuarisées ses vocations de santé et ses vocations d'enseignement supérieur et de recherche, tout cela étant conforme à la vocation historique du site, qui, je le rappelle, a été le berceau de la médecine moderne, fournissant soins aux malades, recherche fondamentale et apprentissage de la médecine.

Après plusieurs années de tergiversation, c'est le projet PariSanté Campus qui a été retenu, centre d'excellence mondial sur la recherche et l'innovation numérique pour la santé, associant en particulier les grandes institutions publiques comme l'I.N.S.E.R.M., l'I.N.R.I.A., l'université P.S.L., ainsi que des entreprises privées. Derrière tout cela se profile une grande ambition : faire de la France un leader du numérique en santé et valoriser la recherche par la création d'entreprises innovantes, que l'on appelle communément des "start-up", issues de découvertes faites par les chercheurs.

Nous arrivons au terme de la concertation, qui s'est plutôt bien passée, et nous commençons à parler programme de réhabilitation. A ma demande et à celle de la Ville, ce programme de réhabilitation ne se traduira pas par une démolition du bâti ni par une surdensification en hauteur. C'est bien, mais il y a un problème : pour mener à bien ce projet ambitieux, l'Etat demande de changer le "pastillage", comme on dit communément, U.G.S.U. en U.G.

Afin qu'à moyen et long termes la vocation non-enseignement supérieur, recherche et innovation ne prenne le pas, je souhaiterais que ce passage soit assorti par la mise en place, Monsieur le Premier Adjoint, d'un périmètre de localisation qui vise à inscrire dans le P.L.U. le fait qu'au moins la moitié des surfaces du projet de PariSanté Campus seront dédiées à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, en lien avec le numérique pour la santé. Ce vœu a été adopté à l'unanimité de mon conseil d'arrondissement, toutes tendances politiques confondues.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement, pour ce vœu. Alors, je serai taquin, je dirai que vous me demandez quelque chose que j'ai moi-même demandé à l'Etat et que l'Etat a accepté il y a plusieurs mois.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Soyez taquin.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Nous aurons bien un PLOC sur 50 % à destination d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

D'autre part, je vais faire un amendement oral pour pouvoir accepter votre vœu, sinon je ne le pourrais pas. Vous demandez en effet de faire ce PLOC dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme. Or, l'Etat a engagé une mise en conformité du P.L.U. Je précise donc à l'oral que ce sera fait dans le cadre de la M.E.C.-P.L.U., et non de la révision du plan local d'urbanisme.

En tous les cas, nous votons un vœu qui a déjà été favorablement honoré par l'État.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Deux explications de vote : M. MEUNIER pour le groupe "Les Ecologistes" et Mme BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" de Paris votera contre ce vœu, pour la simple raison que nous ne voulons pas déclasser cet hôpital, qui est aujourd'hui en "grand service urbain". Pour nous, le site de cet hôpital, même s'il est vide, doit garder une vocation hospitalière, et nous ne voulons pas de ce déclassement en zone U.G. générale, où on perdra tout à fait le contrôle.

Nous pouvons faire un PLOC, certes, mais nous allons finalement nous retrouver avec un projet voulu par l'Etat dans un esprit de "start-up Nation", je dois le dire, où l'on remplace un hôpital par un hub de "start-up" numériques qui devront imaginer des systèmes de santé. Nous, les écologistes, pensons que, si l'Etat a 460 millions d'euros à mettre dans ce projet, il vaudrait peut-être mieux les mettre dans un beau vieil hôpital avec des médecins, des infirmières, des personnes qui travaillent au service de la santé des Parisiennes et des Parisiens.

J'ajoute que, dans ce projet, zéro mètre carré de logements sociaux est prévu, alors même que nous parlons à longueur de Conseil, et à raison, de loger ces fameux médecins, ces fameuses infirmières et infirmiers à Paris, parce qu'il est difficile de se loger à Paris.

Pour nous, rien ne va dans ce projet, et nous n'allons pas cautionner ce déclassement, qui voudrait dire que nous cautionnons ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, l'ancien hôpital d'instruction des Armées sur le site historique du Val-de-Grâce a fermé ses portes en 2016, entièrement dédié aux soins, à la médecine et à la chirurgie. Cette vocation est abandonnée au profit du développement du numérique pour la santé en France, de la recherche scientifique et des activités économiques.

Le programme de l'occupation nouvelle du site, dénommé PariSanté Campus, est ambitieux, et c'est une bonne chose. Que cette belle parcelle au cœur de Paris conserve sa vocation liée à la santé est une bonne chose également. De nouveaux acteurs, privés et publics, allant des sciences fondamentales aux sciences humaines et sociales, s'installeront sur le site, restructuré et étendu. Le coût de l'opération est aujourd'hui chiffré à plus de 432 millions d'euros.

Le groupe Changer Paris du 5e arrondissement s'est investi dans le débat de ce projet depuis le début et a été auditionné par la Commission nationale du débat public il y a deux ans. Il a ensuite participé activement à l'enquête publique pour demander que l'ancien hôpital garde une ouverture sur le public, sur les riverains et sur le quartier par le biais d'une antenne de soins ouverte à tous. Cette antenne de soins avec des consultations de médecine permettrait de conserver, sur un espace adapté, la vocation première du site de l'hôpital : accueillir le public en demande de soins. De plus, le quartier manque d'une antenne médicale de ce genre.

Notre deuxième demande porte sur la création de quelques logements réservés aux familles des chercheurs qui travailleront sur le site. Ils en ont besoin, et ces logements manquent dans le quartier.

Notre troisième demande est liée au respect du prochain P.L.U. bioclimatique parisien, pour que soit limitée la densification du site, à commencer par celle prévue sur le toit-terrasse par le comblement des attiques. Le bâtiment est élevé et ne pourrait l'être plus encore. Je rappelle que le site compte 53.000 mètres carrés et que le projet prévoit la construction de 17.000 mètres carrés supplémentaires, pour atteindre 70.000 mètres carrés. La surdensification est un sujet récurrent dans notre arrondissement, déjà soumis à de nombreuses bétonisations, comme celle de l'E.S.P.C.I.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix ce vœu n° 42, amendé en séance par le premier adjoint.

Mme Anne BIRABEN. - Madame la Maire, je souhaiterais seulement préciser que, lors de la dernière réunion publique, l'Etat a parlé de 47 % et non la moitié. Nous n'avons pas un accord sur 50 %.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est contesté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec l'amendement fait par Emmanuel GRÉGOIRE en séance et un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 24).

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la sobriété lumineuse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu n° 43 relatif à la sobriété lumineuse.

La parole est à Mme GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La sobriété énergétique est une nécessité, tant du point de vue de la situation géopolitique et de notre autonomie stratégique qu'un impératif écologique. En septembre dernier, la Ville avait annoncé vouloir réaliser 10 % d'économie d'énergie avec un certain nombre de mesures. D'abord, l'extinction de la Tour Eiffel la nuit, puis la réduction de la température dans les bâtiments publics, une disposition qui ne semble pas être respectée dans l'ensemble des bâtiments de la Ville. Le Conseil de Paris avait ajouté un dispositif relatif à l'extinction des publicités lumineuses sur les colonnes Morris, les kiosques et les abris voyageurs, de 23 heures 45 à 6 heures du matin.

Par ce vœu, nous demandons simplement une évaluation du plan tel qu'il avait été présenté et mis en œuvre par la Ville. Par ailleurs, il nous donne l'opportunité de rappeler notre attachement à la révision du R.L.P. Le sujet de la publicité lumineuse est une question importante, tant d'un point de vue environnemental que de santé publique, il mérite donc de faire l'objet d'un débat public et de trouver une traduction dans le R.L.P. Pourriez-vous nous éclairer sur le calendrier de sa modification ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Sur la révision du R.L.P., nous reviendrons vers vous, Madame la Présidente. C'est Olivia POLSKI qui le fera, parce qu'elle en a la charge.

J'émettrai un avis favorable sur ce vœu, tout simplement parce que nous avons évidemment prévu de faire ce travail. Néanmoins, je voudrais d'ores et déjà vous donner quelques éléments. Les mesures globales en matière de sobriété énergétique ont permis une baisse de 7,56 % en moyenne à Paris, avec une baisse non négligeable dans le secteur résidentiel de 9,97 %. Elle est malheureusement plus réduite dans le secteur privé, pour les entreprises, où elle est de 5,62 %.

Concernant les mesures que nous avons portées et qui ont été suivies d'effet grâce à l'engagement de partenaires et de prestataires de la Ville, JCDecaux estime qu'elles ont permis une réduction de 20 % de la consommation, soit une économie de l'ordre de 84.500 kilowattheures. Concernant le réseau M.U.I., l'économie est de 95.000 kilowattheures, et elle est de 25.000 kilowattheures sur les dispositifs situés sur le domaine public de la Ville.

Il peut y avoir des ratés, mais nous les signalons, que ce soit aux prestataires ou à nos propres services. Il faut poursuivre cet effort de sobriété. Quand bien même la tension sur le réseau électrique a réduit, c'est toujours de l'argent économisé et une empreinte carbone inférieure pour la planète.

Avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 43 du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 25).

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la prévention du risque d'inondation à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu n° 44 relatif à la prévention du risque d'inondation à Paris.

La parole est à Mme IBLED pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous le savons grâce aux nombreux scientifiques qui travaillent sur le sujet, le changement climatique va entraîner une aggravation des risques et catastrophes naturelles. Le territoire français ne sera pas épargné, et Paris ne fera pas non plus exception.

Pas plus tard que la semaine dernière, une tornade s'est abattue sur la Corrèze, et nous avons toutes et tous en mémoire les terribles inondations meurtrières en Europe à l'été 2021. La menace est donc bien réelle pour l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes. Paris doit se préparer à réagir à une crue de type 1910, qui, selon les spécialistes, pourrait être bien plus importante et qui pourrait survenir dans les prochaines années, les prochains mois ou peut-être même les prochaines semaines.

Un récent rapport, passé sous les radars médiatiques, réalisé avec la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France et la Cour des comptes en novembre 2022, indique que la prévention du risque d'inondation est encore largement insuffisante, que la prise en compte de ces risques dans les documents d'urbanisme est trop limitée, et que la vulnérabilité des différents réseaux, eau potable, électricité, gaz, télécommunications, numérique, transports, est encore bien trop grande. Le risque de rupture en cas d'inondation majeure est important, et le coût humain et financier serait dramatique. Enfin, le niveau de conscience des risques au sein de la population est trop faible.

J'ai donc souhaité faire ce vœu, non pas dans une volonté polémique, mais bien dans un réel esprit constructif. Le sujet est trop grave, trop sérieux, trop important. Par ailleurs, au moment de la mise en place d'un nouveau P.L.U. et à l'approche des Jeux olympiques, nous avons le devoir commun de réfléchir et de débattre, et de nous assurer que les risques que fait peser cette épée de Damoclès sur le destin de Paris sont bien pris en compte.

Ce vœu demande donc l'organisation d'un débat au Conseil de Paris avant fin 2023 dans le but de mieux informer les Parisiennes et les Parisiens sur le risque de crue. Il propose que la Ville communique aux élus du Conseil de Paris la date du prochain exercice qui vise à tester tous les cinq ans, comme la loi l'y oblige, le plan communal de sauvegarde. Enfin, il demande de communiquer davantage sur le suivi de la M.I.E.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Madame IBLED, cela va me permettre de redonner un certain nombre d'éléments sur l'appréhension de ce phénomène, qui, comme vous l'avez dit, pourrait très bien arriver. Tout d'abord, je voudrais vous dire que, plutôt que d'émettre un vœu, nous aurions pu en discuter directement, avec mon cabinet si nécessaire, pour vous donner un certain nombre de détails.

Je propose ensuite de vous présenter, comme vous le demandez dans vos attendus, le suivi de la M.I.E. Seine en 5e Commission, si le président en est d'accord. Je vais essayer de vous le démontrer en deux minutes, mais tous vos attendus sont suivis, notamment avec la création de la direction de la transition écologique et de la mission Seine sur le sujet.

Enfin, je veux vous dire que les exercices inondation sont organisés par la Préfecture de police pour le plan communal de sauvegarde. Je n'ai pas de date précise à vous donner pour le moment, mais je vous engage à le leur demander, comme nous l'avons fait.

Je suis très heureux de voir que, comme nous, vous vous préoccupez de ce fort danger d'évolution des imprévisions climatiques. J'espère que ce sera au même niveau à l'ensemble des services de l'Etat, puisque nous pouvons essayer de diminuer les impacts et de le faire comme nous le faisons avec ceux qui en ont la responsabilité. Comme vous le savez, nous avons transféré les services de la GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, en 2018 à la M.G.P. Les quatre grands lacs de la Seine, qui prévoient de protéger la ville des crues hivernales avec 800 millions de mètres cubes de stockage et de déversement en cas de sécheresse l'été, continuent d'être mis en place. Il y a un certain nombre d'autres actions, mais ce sera dur de vous les lister en deux minutes.

Ce que je vous propose aujourd'hui, comme c'est un problème majeur, c'est évidemment de revenir vers la 5e Commission, comme je vous l'ai dit. Vu que nous n'avons pas la compétence sur tout, un débat ne me semble pas être de ce niveau aujourd'hui. Enfin, je ne peux pas accepter votre vœu, puisque vous parlez dans vos attendus d'une M.I.E. qui n'est pas suivie alors que c'est le cas, mais je pourrai venir vous le présenter en 5e Commission, et parce que le plan communal de sauvegarde dépend de la Préfecture de police.

Vous savez bien que nous nous préoccupons fortement de tous ces éléments…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Je vous propose donc de retirer le vœu, mais je m'engage sur toutes les propositions que je viens de vous faire. Je sais que votre but n'est pas polémique, instaurons la discussion et informons les Parisiens.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame IBLED, s'il vous plaît, souhaitez-vous retirer votre vœu au regard de ces éléments ?

Mme Catherine IBLED. - Non, mais je me rapprocherai de la 5e Commission. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il est donc maintenu. Je vous remercie.

Il y a une explication de vote de Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes", s'il vous plaît.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, je ne vous cache pas que, comme l'a dit Pierre RABADAN, j'étais étonné de voir que ce vœu ne citait pas la Métropole du Grand Paris, qui a pourtant pris la compétence de la gestion des milieux aquatiques pour l'ensemble du territoire. C'est bien à cette échelle que des enjeux comme les inondations doivent être pris en compte.

Je tiens d'ailleurs à souligner le fait que le groupe écologiste au Conseil de la Métropole du Grand Paris a eu beaucoup de difficultés à faire en sorte que les zones inondables soient protégées dans le schéma de cohérence territoriale, adopté par le Conseil de la Métropole. Cela a été fait, mais je trouve que c'était un peu laborieux.

Ensuite, l'établissement public Seine Grands Lacs n'est pas non plus cité dans votre vœu, alors que c'est évidemment à cette échelle que les choses s'organisent. Les investissements consentis sont très significatifs, et je pense qu'il faudrait aussi discuter avec ces acteurs et les mentionner lorsque l'on formule un vœu sur les inondations.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe GOUJON, s'il vous plaît, pour une explication de vote du groupe Changer Paris.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, pour nous, ce vœu relève du bon sens, tant les données scientifiques nous rappellent l'impératif d'une stratégie de prévention des crues, dont le risque se fait chaque jour plus prégnant. D'ailleurs, le rapport de la Cour des comptes rappelait le coût d'une crue centennale à Paris : 30 milliards d'euros.

Je voudrais rappeler le rapport de la M.I.E. sur la Seine, présenté par notre collègue Grégory CANAL, qui recommandait un certain nombre de préconisations : l'amélioration de l'information sur les risques de crue via l'automatisation du système de surveillance des nappes, le lancement d'une étude sur l'évolution des débits de la Seine et sur les conséquences du réchauffement climatique sur la ville et ses activités, la création d'un dispositif d'alerte, etc. Pour le moment, il me semble que cela n'a pas été suivi d'effet.

Tous les arrondissements ne sont pas égaux face au risque d'inondation. Je pense au 12e, bien sûr, et au 15e, dont le tiers de la superficie se trouverait sous les eaux en cas de crue, ce qui engendrerait 100.000 sinistrés. Il est nécessaire, et même indispensable, de communiquer envers les habitants, mais aussi auprès des bailleurs privés, sociaux. Les syndics ne sont pas suffisamment informés - c'est le moins que l'on puisse dire - concernant le risque de crue, alors qu'ils ont en charge la gestion de leur immeuble.

D'ailleurs, les deux crues décennales de 2016 et de 2018 préfigurent cette crue centennale et nous invitent à accélérer la mise en œuvre des mesures de sauvegarde et de préparation de la population. Nous nous sommes aperçu d'une certaine dissociation avec les exercices, tel "Sequana", qui s'est tenu dans le 15e, montrant que certaines difficultés n'avaient pas été envisagées. Je pense notamment au Front de Seine, particulièrement vulnérable, avec la nécessité de remonter les installations électriques.

Je voudrais aussi me féliciter, comme l'orateur précédent, du transfert de la compétence GEMAPI à la Métropole du Grand Paris. Grâce à elle et à l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs, les travaux du casier pilote de la Bassée, qui réduiront la hauteur des crues de huit centimètres, ont enfin pu être engagés. Je m'étonne que M. RABADAN ne l'ait pas cité dans son intervention, mais, pour ma part, j'alerte depuis des années sur la nécessité de cette réalisation.

Pour terminer, le débat appelé dans ce vœu, tout comme le suivi des recommandations de la M.I.E., permettrait évidemment que notre Conseil joue un rôle à la hauteur du péril qui nous menace.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à des opérations de nettoyage de la Seine.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 45 relatif à des opérations de nettoyage de la Seine.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le 4 février dernier, un bateau de promenade a percuté une pile du pont Louis-Philippe. Ses 150 passagers ont heureusement été évacués sans dommages, malgré les conditions périlleuses de nuit. Au terme des investigations, il apparaît que cet accident a été provoqué par la présence d'un cordage dans la Seine, un bout qui s'est enroulé autour d'une hélice du bateau.

Cet événement, heureusement sans gravité, rappelle combien l'entretien de la Seine, au regard de sa fréquentation importante, est essentiel au quotidien et dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques. Le 26 juillet 2024, à 20 heures 24 pile, plus d'une centaine de bateaux transportant des délégations d'athlètes descendront le fleuve, du pont d'Austerlitz à la Tour Eiffel, pour la cérémonie d'ouverture. En tout, six kilomètres seront parcourus, sous les yeux de quelque 600.000 spectateurs et de milliards de téléspectateurs.

Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Maire, les mesures que compte prendre la Ville pour renforcer ses opérations de nettoyage de la Seine ?

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Pierre RABADAN, s'il vous plaît.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame GATEL. Votre vœu m'a un peu surpris, je dois vous le dire, mais il me permet de souligner le travail que j'ai engagé, avec le Préfet d'Ile-de-France notamment, sur le sujet. Pourquoi me surprend-il ? Peut-être ne le savez-vous pas, mais c'est l'Etat, et notamment "Voies navigables de France", qui a la compétence du nettoyage de la Seine, puisqu'il est responsable du chenal.

Cela étant dit, certaines choses ne sont pas satisfaisantes, et vous avez rappelé l'épisode du 4 février. La D.R.I.E.A.T. a confié au C.E.R.E.M.A., Centre d'études et d'expertise des risques, le soin de mener une étude pour expliquer ces phénomènes de bouts qui s'enroulent sur les hélices, comme cela a été le cas le 4 février. Aujourd'hui, nous ne savons pas si c'était un bout sous-marin ou non. Dans tous les cas, cette compétence revient à "Voies navigables de France", qui est un service de l'Etat, je le rappelle.

Cela me permet de vous dire que j'ai engagé, notamment dans l'optique des Jeux, mais aussi de la requalification que nous voulons faire de la Seine et de la baignade dès 2025, un groupe de travail, dans un premier temps. Il s'est transformé en propositions précises, à la suite d'un travail qui a été mené avec les services de la Ville et HAROPA pour nettoyer la Seine. Aujourd'hui, il n'y a pas de système d'organisation dans Paris qui permette le nettoyage des déchets flottants, notamment, voire d'autres déchets que l'on peut trouver au fond du fleuve : des bouts, des Vélib', des trottinettes, et tout ce qui s'ensuit.

Nous n'en avons donc pas la compétence, mais je suis très heureux d'avoir initié ce travail depuis que j'ai pris la délégation de la Seine, qui portera ses fruits dès l'été 2023 pour les événements tests, puis pour les Jeux. Bien sûr, je souhaite que ce travail soit pérennisé sur la longueur dans l'ensemble de la Seine parisienne, et je le dis ici à l'ensemble du Conseil de Paris.

Vu que ce n'est pas la compétence de la Ville, je vous demande de retirer votre vœu, mais vous avez bien compris que je suis très proactif sur le sujet, avec l'ensemble des services de l'Etat compétents.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Retirez-vous votre vœu ? Il est retiré, je vous remercie.

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 6e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président, M. Emmanuel COBLENCE, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, la 6e Commission s'est réunie mercredi 8 mars à 10 heures 30 en format distanciel. Hélène BIDARD nous a présenté plusieurs projets de délibération sur l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le projet de délibération DDCT 6, accordant une subvention à 23 associations au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes. Nous avons ensuite débattu de certains projets de délibération relevant du champ de la jeunesse, et en particulier des centres Paris Anim', par exemple les DJS 35 et 36, portant sur les délégations de service public au centre Richard-Wright dans le 6e et au centre Jacques-Bravo dans le 9e.

Patrick BLOCHE nous a ensuite présenté ses projets de délibération sur l'école, avec en particulier un projet de délibération portant sur la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris, pour cinq arrondissements cette année : Paris Centre et les 9e, 13e, 15e et 16e. Ce projet de délibération, vous le savez, intervient malheureusement dans un contexte particulièrement sensible et difficile de fermetures de classes décidées par le Rectorat, que nous connaissons actuellement. D'ailleurs, plusieurs vœux ont été déposés à ce sujet en 6e Commission, et nous les examinerons dans quelques minutes.

D'autres projets de délibération, portant par exemple sur le budget participatif des collèges, ont été portés à l'attention de la Commission. Il s'agit des projets de délibération DASCO 19, 20 et 21. D'autres projets de délibération portent sur les familles, par exemple le DFPE 81, avec un soutien au "Réseau Môm'Artre".

Puis, Céline HERVIEU nous a présenté l'ensemble des projets de délibération portant sur les subventions aux crèches de notre Ville. Vous le savez, Paris agit très fortement pour soutenir les structures de la petite enfance, en particulier dans un contexte où il est très difficile, partout en France, de recruter des puéricultrices, des auxiliaires de puériculture et autres personnels qualifiés.

Marie-Christine LEMARDELEY nous a ensuite présenté les projets de délibération relevant de sa délégation, en particulier le projet DAE 72, portant sur la revalorisation des contrats de travail doctoraux en CIFRE. Enfin, Dominique VERSINI a conclu la présentation en présentant le projet de délibération DSP 10, portant sur le soutien à quatre associations dans le cadre de l'appel à projets pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

Chers collègues, je vous remercie et je nous souhaite de bons travaux ce matin.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

2023 DJS 35 - Centre Paris Anim' Richard Wright (6e) et ses annexes. - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 35 : centre Paris Anim' Richard Wright dans le 6e arrondissement et ses annexes, délégation de service public pour la gestion de l'équipement, approbation du principe de passation.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, s'il vous plaît, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum. Merci.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas commenter les activités qui sont proposées dans ce centre aux enfants et aux jeunes du 6e arrondissement. Néanmoins, je voudrais intervenir, comme le fera Nathalie MAQUOI sur le projet de délibération suivant, sur la question du mode de gestion retenu pour les centres Paris Anim' à Paris. Nous voulions saisir l'occasion, avec deux projets de délibération sur le sujet dans notre Conseil, pour en discuter.

Ce que nous observons, c'est que la délégation de service public montre ses limites pour la gestion de ce type d'équipement, d'autant plus que nous sommes souvent confrontés à des appels d'offres qui sont très souvent préparés à la dernière minute, comme trop souvent, sur beaucoup trop de sujets à la Ville de Paris. On reprend le cahier des charges précédent et on fait quelques adaptations, sans se préoccuper du projet éducatif de territoire et sans travailler véritablement avec les élus d'arrondissement sur les différentes délégations.

Finalement, on est face à une procédure qui est essentiellement administrative, pour satisfaire au Code de la commande publique et au Code général des collectivités territoriales. On se retrouve avec des délais de publication des appels d'offres incertains, ou parfois avec des appels d'offres publiés pendant l'été, pendant les périodes de congé des personnels, qui se retrouvent avec des piles de documents administratifs à traiter au moment où ils devraient, soit se reposer, soit préparer les activités de l'année suivante.

De plus, nous sommes en train de mettre en concurrence tout le secteur associatif, finalement, sur l'animation socioculturelle. Ces acteurs ont beaucoup à partager, alors que les menaces sur les libertés associatives sont importantes. "La Ligue de l'enseignement" est un acteur très important dans notre ville, et elle a été attaquée par un certain nombre de personnes, notamment des élus de cette Assemblée. Je pense que tous ces acteurs de l'éducation populaire devraient se serrer les coudes avec l'appui de la Mairie, plutôt que d'être mis en concurrence de façon totalement fictive.

Dans les faits, cette concurrence ne s'exerce pas, mais les liens entre les associations, les élus et les services de la Ville ne sont pas fluides et sont distendus par cette concurrence que l'on cherche à organiser, sur un secteur qui n'est pas du tout adapté à ce type de mode de gestion. Nathalie MAQUOI présentera notre vœu sur la réflexion à engager sur les modes de gestion de ces centres, qui nous paraît indispensable.

En attendant, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Monsieur RAIFAUD, merci de votre intervention. Pour la clarté de la discussion, je veux repréciser les enjeux et les objectifs de ce projet de délibération sur lequel nous sommes appelés à voter, qui concerne le centre Paris Anim' Richard Wright et ses annexes. Vous disiez "à la dernière minute", mais tout est relatif. C'est vrai que le contrat de gestion du centre Paris Anim' Richard Wright arrivera à échéance le 31 août 2024.

L'objectif de ce projet de délibération est d'approuver le principe de passation d'un nouveau contrat à partir de septembre 2024. De cette façon, il n'y aura pas d'interruption de service public pour les usagères et les usagers du centre, que ce soit pour la pratique d'activités comme pour de l'aide au développement de projets auprès des jeunes, notamment, qui sont nombreuses et nombreux dans ce secteur très universitaire.

Vous le savez, les centres Paris Anim' sont des équipements publics inscrits à l'inventaire des équipements de proximité. C'est à ce titre que les mairies d'arrondissement se prononcent sur le mode de gestion des équipements qui relèvent de leur territoire, ce qu'a fait le 6e arrondissement lors de son Conseil de novembre 2022 en choisissant la délégation de service public.

Je précise aussi que, conformément au Code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux a été saisie pour rendre un avis sur cette opportunité de gestion en D.S.P. Elle a émis un avis favorable lors de sa séance de février 2023. Ce projet de délibération s'inscrit donc en respect des choix du Conseil du 6e arrondissement pour poursuivre une procédure de renouvellement de gestion déjà amorcée.

Je comprends bien sûr que votre intervention ne vise pas à remettre en question ce choix du 6e arrondissement, mais plutôt à questionner plus largement et pour l'avenir, dirons-nous, le mode de gestion que représente la délégation de service public et la dimension d'éducation populaire que nous souhaitons renforcer dans nos équipements. Nous en reparlerons, vous l'avez dit, dans le cadre du projet de délibération DJS 36 avec Nathalie MAQUOI. Dans l'attente, je vous invite bien sûr à voter pour ce projet de délibération.

Je tiens à préciser que je partage totalement vos propos sur le respect de la liberté associative, notamment pour les associations d'éducation populaire. Une dernière chose, vous avez parlé du P.E.D.T. dans votre intervention, mais c'est un dispositif d'éducation, avec la DASCO, le Rectorat, etc., alors que nous sommes ici dans des dispositifs jeunesse. En effet, nous ne travaillons pas dans ce cadre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 35).

Je vous remercie.

2023 DJS 36 - Centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son antenne Lafayette (9e). - Délégation de service public pour la gestion des équipements. - Approbation du principe de passation.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au changement du mode de gestion des centres Paris anim'.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le projet de délibération DJS 36 et le vœu n° 46. Il s'agit des centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son antenne Lafayette dans le 9e, avec une délégation de service public pour la gestion des équipements et l'approbation du principe de passation.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI pour "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Je vais m'inscrire dans les propos de Sylvain RAIFAUD et présenter le vœu que nous avons rattaché à ce projet de délibération. Cela nous permet tout simplement une durée d'expression un peu plus longue, dans le respect du règlement intérieur.

Nous respectons bien sûr les décisions des conseils d'arrondissement, et en premier lieu de celui du 9e et de Mme BÜRKLI, que j'ai vue hier, et notre élu écologiste Frédérique DUTREUIL y participe bien sûr assidûment.

Pourquoi en sommes-nous venus à réfléchir aux modes de gestion des équipements jeunesse, Espaces Paris Jeunes comme centres Paris Anim', à l'échelle parisienne ? Je le dis, c'est aussi une façon de poser un débat dans cet hémicycle. Ces équipements sont des lieux essentiels, ils sont vecteurs de lien social, de convivialité, de vie citoyenne et permettent une pratique artistique et sportive amateur de proximité.

Bien sûr, les centres Paris Anim' dépendent de la Sous-Direction de la Jeunesse, mais, on ne va pas se mentir, ils côtoient toutes les générations, dans une ville où nous manquons de communs, de lieux pour accueillir les initiatives des habitants, et ces initiatives sont très souvent non lucratives. Les modes de gestion actuels, qu'ils soient en marché ou en D.S.P., ne permettent pas de soutenir l'inventivité citoyenne, malgré l'effort des associations qui les animent. Ces dernières souhaiteraient d'ailleurs construire leurs projets avec les usagers, en fonction d'un diagnostic de territoire.

Ces modes de gestion ne permettent pas non plus d'adapter complètement le centre à la situation d'un territoire. Un centre comme Wangari, au cœur de Saint-Blaise dans le 20e arrondissement, n'est pas sujet aux mêmes attentes et n'a pas le même public qu'un centre comme Jacques Bravo dans le 9e arrondissement, par exemple, qui est concerné par le projet de délibération. Il faut bien sûr des grands critères parisiens, mais il faut aussi prendre en compte des spécificités locales. Il est bien sûr normal de contrôler l'exécution d'un marché ou d'une D.S.P., mais il faut peut-être aussi savoir sélectionner les bons indicateurs pour éviter l'accumulation de tâches administratives, parfois très bureaucratiques, au détriment de ce qui doit être central : la mise en œuvre d'un projet d'éducation populaire.

Par rapport à toutes ces interrogations, les écologistes souhaitent engager deux réflexions. A moyen terme, ne pourrions-nous pas imaginer de nouveaux modes de gestion en partant d'une démarche d'écoute des associations engagées dans l'animation des équipements jeunesse, des élus d'arrondissement, mais aussi des représentants de la société civile ? Je pense à la Commission des services publics, avec qui nous avons déjà eu ces débats. Nous pouvons même imaginer une saisie du C.P.J. sur ce sujet, qui est au cœur des politiques jeunesse.

Je sais bien qu'une inspection générale est en cours, mais il me semble qu'un processus de co-construction d'une politique publique municipale ambitieuse nécessite une réflexion politique un peu plus partagée qu'une seule inspection.

A court terme, nous pensons qu'il est possible d'améliorer le dialogue de gestion, peut-être en sélectionnant des critères plus significatifs, en recentrant les échanges sur des projets, en prenant en compte la spécificité des centres, en associant à chaque étape les mairies d'arrondissement.

Nous espérons à terme pouvoir vous convaincre de l'utilité d'engager ces deux réflexions. En attendant, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, puisque, bien sûr, une mairie d'arrondissement ne peut choisir que parmi les modes de gestion qui lui sont proposés.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, comme ce projet de délibération est en tout point similaire au précédent, sur lequel nous venons d'échanger, à la différence qu'il concerne cette fois les centres Paris Anim' du 9e arrondissement, je vais axer ma réponse sur le vœu rattaché que vous avez déposé, qui constitue l'objet de votre propos. Pour que nous ne

le perdions pas de vue au moment du vote, je veux rappeler qu'il s'agit du projet de délibération qui permet d'approuver le principe de passation du nouveau contrat de délégation de service public, respectant le choix du Conseil du 9e arrondissement, pour la gestion du centre Paris Anim' de l'arrondissement à partir du 1er septembre 2024, afin d'éviter toute interruption du service public. C'est pourquoi je vous inviterai à voter pour ce projet de délibération, d'ailleurs.

J'entends en revanche que cette procédure, ce mode de gestion en délégation de service public vous pose question. Je reviens ici sur le fond de votre vœu. Vous soulignez le poids que représente le modèle économique à tenir, au détriment de la mise en place de nouvelles activités et expérimentations qui pourraient faire moins de recettes.

J'entends votre souhait de faire en sorte que ces équipements soient pleinement tournés vers une logique d'éducation populaire, vous n'avez pas prononcé le mot, je crois, mais c'est ce que vos propos voulaient dire, vers une logique intergénérationnelle, aussi, avec plutôt une logique de gestion et de prestation d'activité de service. Bien sûr, il faut aussi sans doute se rappeler que ces activités correspondent à des attentes des Parisiennes et des Parisiens, c'est extrêmement clair, et qu'il nous faut répondre à ces attentes, quels que soient les modes de gestion que nous pourrions légalement mettre en place à l'avenir.

Cette interrogation et cet objectif d'éducation populaire à renforcer, je les partage avec vous. Cela ne date pas d'hier, et nous avons déjà engagé une réflexion. Certaines évolutions ont été mises en œuvre. Je vous rappelle d'ailleurs la réforme des équipements jeunesse en 2016, qui a permis davantage d'accueil informel pour les jeunes. Elle a aussi permis de généraliser l'accueil de jeunes compagnies en résidence, qui créent du lien social entre jeunes artistes et usagers, dans une logique d'éducation populaire, mais aussi dans l'objectif de partir des besoins et des réalités territoriales, mentionné par votre vœu. Cet objectif est souvent relayé dans notre hémicycle.

Nous avons intégré au cahier des charges de nouvelles attentes fortes de service public, comme celles liées à la tarification unique pour les jeunes, à l'égalité de traitement des usagères et des usagers en fonction de leurs ressources par la prise en compte du quotient familial, ou encore celles liées aux ouvertures et aux déploiements d'activités estivales, puisque nous savons que 13 % des jeunes Parisiennes et Parisiens ne partent jamais en vacances.

Pour l'instant, nous ne pouvons en droit formuler des attentes de services publics aussi spécifiques et précises qu'au travers de la commande publique, à la différence d'objectifs simplement généraux dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public. Parce que nous avons également souhaité aller de l'avant, comme vous, la Maire de Paris a sollicité une inspection générale, vous l'avez dit, en juin 2022, pour conduire une mission d'évaluation et d'organisation globale de notre politique jeunesse.

D'ailleurs, avec l'ouverture du Q.J., dont il ne vous aura pas échappé qu'elle est gérée en régie, cette réflexion sur la coordination de nos équipements jeunesse et l'offre qui doit y être proposée est plus que jamais d'actualité. Nous l'avons engagée avec cette mission d'inspection générale. Je les ai rencontrés, et la maire du 14e arrondissement aussi, je pense, puisqu'ils ont fait le tour de plusieurs équipements. Nous avons bien relayé ces problématiques auprès de l'inspection générale.

Vous pouvez constater que cette réflexion sur les modes de gestion des équipements que vous proposez est déjà en cours, avec cette mission de l'inspection générale. Nous en attendons les conclusions dans les prochaines semaines. Je vous propose donc de travailler avec vous et avec l'ensemble des maires d'arrondissement sur cette réflexion sur les équipements de proximité une fois que nous disposerons des conclusions de l'Inspection générale.

Dans l'attente, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu et de voter pour le projet de délibération. Evidemment, c'est aussi un enjeu pour lequel Paul SIMONDON est pleinement à votre écoute, comme à mon écoute, et pour lequel il sera pleinement mobilisé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Retirez-vous votre vœu ?

Mme Nathalie MAQUOI. - Par souci de majorité, bien sûr.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu étant retiré, il n'y a pas d'explications de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 36).

Je vous remercie.

2023 DJS 37 - Subventions (227.000 euros), convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 37 : subventions de 227.000 euros, convention et avenants avec neuf associations au titre de la jeunesse afin de soutenir l'accès aux droits.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Chère Hélène, nous allons continuer à parler d'éducation populaire. Je gardais ces mots pour cette intervention. Je voudrais parler spécifiquement du lieu important qu'est la M.J.C. des Hauts de Belleville dans le 20e arrondissement. Tu l'as mentionnée dans ton intervention précédente, c'est un lieu qui fait de l'accueil inconditionnel. L'accueil inconditionnel permet à des personnes qui n'auraient peut-être jamais poussé la porte d'un équipement de s'en sentir légitimes, parce qu'elles ne sont pas obligées de formuler un besoin ou une demande pour s'y rendre. C'est aussi un lieu où s'investissent les adhérents, bref, où le projet permet de "faire avec".

C'est un lieu qui lie une maison des jeunes et de la culture et un foyer de jeunes travailleurs. C'est un lieu où les projets de jeunes sont accueillis, accompagnés, où il y a une circulation d'objets laissés par les voisins, réutilisés par d'autres, où la création artistique des compagnies est accompagnée avec des partenariats fructueux. Je pense notamment au partenariat noué avec Théâtre Ouvert, et cette année avec Sonia CHIAMBRETTO, qui est une des voix de la littérature contemporaine et qui est en résidence.

Surtout, c'est un lieu qui ne hiérarchise pas la pratique culturelle des professionnels et des amateurs, mais qui les invite plutôt à des dialogues féconds. C'est aussi un lieu qui invite à réfléchir au dérèglement climatique. Bref, c'est un lieu dans lequel est élaborée une maison d'éducation populaire qui sait marcher sur ses deux jambes : la jeunesse et la culture.

C'est quoi, une maison d'éducation populaire ? C'est promouvoir tout au long de la vie une éducation qui vise à la transformation sociale. Les individus y sont appelés à former leur esprit critique pour s'émanciper des mécanismes de domination. C'est à travers le collectif que l'individu va trouver les moyens de s'emparer de son pouvoir d'agir. Une maison d'éducation populaire est aussi un lieu où l'expérimentation, l'imaginaire et le tâtonnement sont privilégiés. C'est un lieu où l'on apprend le débat, où l'on apprend ses droits, qu'ils soient civils, sociaux, économiques, culturels ou environnementaux. Enfin, c'est un lieu où se tissent les solidarités de voisinage.

Que retrouve-t-on à la M.J.C. des Hauts de Belleville ? Un espace de vie sociale, une cuisine collective, un comedy club, des jam-sessions, des cafés-philo, des soirées jeux, un café culturel parents/enfants, des ateliers de récupération, du futsal, une sortie culturelle une fois par mois, un lieu où l'on peut venir fêter son anniversaire, un espace de travail partagé, des studios de danse et de musique, et une salle de spectacle. La maison des jeunes et de la culture des Hauts de Belleville, c'est tout cela et bien d'autres choses encore, et ce depuis 60 ans.

Il nous semble que la participation de la Ville pour ce projet très complet d'éducation populaire, qui pourrait d'ailleurs nous inspirer dans notre réflexion sur l'évolution des centres Paris Anim', est aujourd'hui de 60.000 euros, soit le même montant depuis 15 ans. Avec cette intervention aujourd'hui, nous voulions tranquillement dire que, dans les mois à venir et dans le cadre des discussions budgétaires, nous aimerions pouvoir réfléchir à l'augmentation du soutien de la Ville à ce beau projet.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes maximum.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chère collègue, merci d'avoir voulu mettre en lumière ce projet de délibération, qui concerne 227.000 euros de subventions, assortis de conventions à neuf associations jeunesse, dont l'association des Hauts de Belleville. Je m'y suis rendue plusieurs fois avec Éric PLIEZ, maire du 20e, et avec Lamia EL AARAJE. Merci d'avoir valorisé tout ce que fait les Hauts de Belleville dans son association.

Je vais me permettre de développer un point supplémentaire que fait la M.J.C. de Belleville, qui est l'accès des jeunes à leurs droits. C'est un point très important de l'action des Hauts de Belleville, avec les autres associations qui sont regroupées dans ce projet de délibération. Que ce soit en matière de droit du travail, de droits sociaux, de droit à la santé, de droit au logement, les enjeux sont de taille. D'ailleurs, il y a un foyer de jeunes travailleurs aux Hauts de Belleville.

Le non-recours, dont je rappelle qu'il désigne toute personne qui ne bénéficie pas d'un service public auquel elle aurait droit et pourrait prétendre, concerne 24 % des 18-30 ans. En tout, 33 % des jeunes ne savent même pas qu'ils et elles sont en situation de non-recours aux droits car ils n'ont simplement pas connaissance de leurs droits. Il faut donc des lieux, des professionnels et du temps pour accompagner les jeunes dans le recours aux droits.

Je voulais citer un chercheur en sciences sociales important qui s'appelle Benjamin VIAL. Il est spécialiste de ce sujet et rappelle les grands facteurs de non-recours. Tout d'abord, il y a le fait de ne pas connaître ses droits, je l'ai dit. A Paris, nous avons 23 points d'information jeunesse précisément pour informer les jeunes des aides et des dispositifs qui sont à leur disposition. Beaucoup de ces points d'information jeunesse sont dans les centres Paris Anim', dans les Espaces Paris Jeunes, et il y en a un à Q.J.

Ensuite, il y a le fait de ne pas demander. Même si on sait que l'on a des droits, on ne fait pas de demande. Les jeunes peuvent théoriquement connaître leurs droits, mais ne pas les solliciter, très souvent en raison de la complexité des démarches administratives. Par exemple, 35 % des jeunes rencontrent des difficultés à effectuer les démarches et bien souvent abandonnent, ils n'ont donc pas recours à leurs droits. 35 %, c'est un taux élevé, et il traduit une réalité. Les jeunes sont surexposés aux difficultés dans les démarches, notamment parce qu'ils changent très fréquemment de statut social, familial, professionnel ou fiscal. Entre 18 et 30 ans, la vie bouge beaucoup, on leur demande systématiquement de réactualiser leur situation, ce qui crée énormément de non-recours aux droits.

Il y a aussi le fait que l'ensemble des droits ne sont pas proposés. Il faut des professionnels formés et des lieux spécifiques pour accompagner les jeunes et pour leur permettre d'avoir accès à ce à quoi ils ont droit. Ce sont les démarches que l'on appelle "d'aller vers", qui nous permettent le mieux d'aller les toucher.

Je veux dire un mot sur le point d'accès aux droits jeunes installé à Q.J. pour illustrer l'ampleur de l'enjeu. La fréquentation des jeunes au point d'accès aux droits à Q.J. a doublé après son déménagement. Les jeunes ne viennent pas spécifiquement pour voir des juristes, des avocats, mais, une fois qu'ils sont à Q.J., on leur propose des rencontres pour avoir accès aux droits, et des professionnels sont présents dans cet équipement depuis son ouverture. Il y a notamment un enjeu important chez les jeunes pour l'ouverture aux droits à la santé.

Je vais m'arrêter là pour ne pas être plus longue. Dans ce projet de délibération qui concerne l'accès aux droits, il y a le Comité au logement autonome des jeunes, et les Hauts de Belleville, vous l'avez dit, pour leurs places en foyer jeunes travailleurs et jeunes travailleuses. Si d'autres projets nous étaient soumis par les Hauts de Belleville, nous les regarderions évidemment avec un regard attentif. Je suis sûre qu'Éric PLIEZ saura le dire aussi.

Sont aussi concernées par ce projet de délibération des solutions proposées par "ensemble2générations" et par "Le Pari Solidaire". Je voulais également citer une nouvelle association que nous finançons, qui s'appelle "Génération numérique", sur le sujet de l'éducation aux médias et à la lutte contre les "fake news", qui génèrent malheureusement de la défiance envers les institutions et du non-recours.

Pour conclure, je voulais vous dire que nous organisons le 25 mars un grand forum que nous avons appelé "Balance ton web" pour les jeunes. Ce sera tout l'après-midi, il y aura des professionnels des médias, avec un village associatif et des "masterclass" pour lutter contre les "fake news", contre la désinformation et contre toutes les cyber violences. Il me semble que c'est d'actualité.

Je conclus en vous invitant à voter pour le projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DJS 37).

Je vous remercie.

2023 DJS 68 - Signature des contrats jeunesse des 10e et 11e arrondissements.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 68 et l'amendement technique n° 154. Il s'agit de la signature des contrats jeunesse des 10e et 11e arrondissements.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, s'il vous plaît, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum. Merci.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit donc du contrat jeunesse du 10e arrondissement. Ce document arrive après un long et important travail de la Direction de la Jeunesse et des Sports, avec Hélène BIDARD et Isabelle DUMOULIN, adjointe dans le 10e arrondissement en charge notamment de la jeunesse.

Cela a été une démarche de concertation avec les professionnels et les professionnels locaux pour partager et construire un diagnostic commun, et une démarche de concertation auprès des jeunes. Au total, sur l'ensemble du dispositif, nous avons recensé la participation de plus de 900 jeunes. Un certain nombre de réponses à un

questionnaire ont aussi permis d'identifier un certain nombre de sujets. Enfin, il y a eu des rencontres locales, de terrain, avec Isabelle DUMOULIN et un certain nombre d'acteurs, mais aussi avec des jeunes.

La question de l'autonomie est au centre de ce projet : l'autonomie en termes de logement, en termes de santé, en termes d'accès aux droits, et sur les questions sociales. Je note que, parmi les questions qui ont été soulevées et qui font l'objet d'un traitement dans ce projet, il y a la question de la communication de la Ville et de ses partenaires pour toucher les jeunes. Je pense que ce sujet doit nous préoccuper fortement. Il y a aussi la prévention des rixes, qui est un sujet absolument essentiel, notamment dans notre arrondissement, qui a été malheureusement beaucoup touché ces dernières années.

Pour les axes de travail, il y a le parcours de formation, et je retiens la proposition de "stage dating", c'est-à-dire des moments où l'on peut essayer de lutter contre une forme d'assignation sociale que l'on rencontre dès les stages de troisième, entre les enfants qui ont la possibilité d'avoir des stages par réseau et ceux qui n'ont pas cette faculté. Je pense que la Ville peut s'engager, c'est ce qu'elle fait au travers de ce contrat, et c'est très bien. Comme autres axes de travail, il y a bien sûr l'accès aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports. Nous avons une offre importante, mais elle mériterait peut-être d'être mieux partagée, mieux connue des jeunes de notre arrondissement.

Il y a aussi la question de l'accès aux droits, avec l'enjeu essentiel de la lutte contre le non-recours pour faire en sorte que les droits deviennent plus automatiques. Cela nous permettra à nouveau de ne plus avoir de disparités entre les différentes personnes susceptibles d'être bénéficiaires des dispositifs. Enfin, il y a le pouvoir d'agir, la capacité à prendre part, à être acteurs, notamment, de la solidarité. Nous sommes dans un arrondissement où les besoins de solidarité sont très importants. Malheureusement, nous le voyons chaque année avec le bilan de la Nuit de la Solidarité. La bonne nouvelle, c'est que les jeunes ont envie de s'engager sur ces questions, et la Ville a envie de les soutenir. C'est également ce qui est proposé dans ce contrat.

Pour toutes ces bonnes raisons, et pour remercier Isabelle DUMOULIN de son travail, nous voterons évidemment pour ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, pour le groupe PEC, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaite intervenir sur ce projet de délibération pour véritablement souligner l'importance de nos politiques en matière de jeunesse et leurs outils, en particulier les contrats jeunesse. Je serai bref, et mes propos compléteront bien ce qui a été dit à l'instant par mon collègue Sylvain RAIFAUD.

En novembre dernier, nous adoptions les contrats jeunesse pour de nombreux arrondissements. Aujourd'hui, c'est au tour des 10e et 11e arrondissements. Ces contrats jeunesse sont élaborés sur la base d'une méthode intégrant un diagnostic territorial. C'est évidemment un point fondamental, car il est alors possible pour l'arrondissement de s'appuyer sur des données objectives afin de répondre au plus près des besoins exprimés par les jeunes. Une fois cet état des lieux effectué, plusieurs cartographies sont réalisées par l'APUR, par des professionnels locaux de la jeunesse, par les jeunes eux-mêmes, mais aussi par des ambassadrices et ambassadeurs du C.P.J.

Je voudrais saluer la volonté de la Ville de Paris, de ses élus et de ses animateurs de construire ces contrats jeunesse au plus proche des territoires et des arrondissements, et de les construire en collaboration avec les jeunes pour constituer une politique de jeunesse qui réponde aux besoins, aux envies et aux souhaits de notre jeunesse parisienne. Je note aussi l'innovation du 11e arrondissement, qui signe son contrat jeunesse d'arrondissement entre la Ville, bien sûr, l'arrondissement, mais aussi avec tous ses partenaires, afin que les acteurs de cette politique, dans leur diversité, puissent se mobiliser vers le même objectif et partent d'un diagnostic partagé.

Ces contrats attestent de la richesse de l'offre de service de la Ville de Paris. Nous souhaitons faciliter le recours à ces dispositifs en développant un réseau local d'éducation populaire, au cœur duquel s'inscrit "Quartier Jeunes", et en enrichissant les outils fédérateurs qui guident cette action, comme les contrats jeunesse d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues.

D'abord, je signale seulement l'amendement n° 154, qui est un amendement technique, afin d'avoir la bonne version annexée pour le contrat du 10e arrondissement. J'en viens au fond. Merci beaucoup pour vos interventions, elles permettent vraiment de mettre en valeur à quel point ces contrats jeunesse d'arrondissement sont de beaux outils de territorialisation. Vous l'avez très bien décrit. Cela nous permet de mettre en avant nos politiques publiques jeunesse de manière extrêmement partagée.

Aujourd'hui, ce projet de délibération concerne les contrats jeunesse d'arrondissement des 10e et 11e arrondissements, mais, vous l'avez dit, en novembre dernier, nous avons déjà approuvé, par la signature de la Maire de Paris, les contrats jeunesse de Paris Centre, du 9e, du 12e, du 13e, du 14e, du 15e, du 17e, du 19e et du 20e. Nous devrions également, très cher Éric LEJOINDRE, avoir celui du 18e arrondissement très prochainement. Je m'en réjouis par avance.

Aux autres arrondissements qui n'en disposeraient pas encore, il est encore possible de signer des contrats jeunesse d'arrondissement. Un contrat jeunesse d'arrondissement est une réelle occasion de dresser des constats et des problématiques propres à chaque territoire, d'y associer les jeunes et de concerter les structures jeunesse pour partager les attentes et les besoins, qui sont ensuite partie prenante des objectifs et des pistes d'action. Je lance donc un appel aux arrondissements manquants.

Comme vous l'avez fait, cher Emmanuel COBLENCE, je veux moi aussi saluer la démarche du 11e arrondissement d'avoir poussé encore plus loin l'exercice de concertation en associant à la signature de son contrat jeunesse, et donc à la réalisation des objectifs fixés, des partenaires comme la C.A.F. de Paris, le Rectorat, l'A.R.S., ou encore la Mission locale de Paris.

Ces contrats jeunesse d'arrondissement s'inscrivent bien sûr dans une politique jeunesse globale chaque année. Paris consacre plus de 220 millions d'euros à sa jeunesse, toutes politiques publiques confondues, au bénéfice de 500.000 jeunes de 11 à 30 ans qui habitent à Paris, et 300.000 jeunes de 16 à 25 ans. Cette proportion double en journée avec les jeunes qui n'habitent pas à Paris, mais qui viennent y étudier, travailler ou se divertir. Cet effort de Paris pour sa jeunesse se fait selon quatre axes de travail, que vous connaissez : l'orientation et l'insertion socioprofessionnelle, l'accès aux droits, l'accès aux vacances, à la culture, aux sports et aux loisirs, et l'engagement et le pouvoir d'agir des jeunes, que nous souhaitons favoriser.

Dans un objectif de lisibilité de l'action publique, ces quatre axes prioritaires de travail se retrouvent bien sûr dans le plan des contrats jeunesse d'arrondissement. Néanmoins, selon les arrondissements, la sociologie des jeunes diffère, et avec elle les attentes et les besoins, qui ne sont pas les mêmes selon les situations d'études, d'emploi, et de cohabitation ou non. D'un quartier à l'autre, il faut donc parfois activer différents leviers et mobiliser différents partenaires pour répondre aux mêmes objectifs poursuivis à l'échelle parisienne.

C'est cela, tout l'intérêt des contrats jeunesse d'arrondissement. Ils permettent une analyse des forces et des faiblesses de chaque territoire, de mettre en réseau tous les acteurs jeunesse, d'analyser le maillage territorial de nos équipements et de proposer en conséquence des pistes d'actions spécifiques et localisées pour pouvoir mieux agir tous ensemble.

Je veux remercier les maires d'arrondissement et leurs adjoints en charge de la jeunesse. Merci d'avoir cité l'excellente Isabelle DUMOULIN du 10e arrondissement. Je citerai aussi l'excellente Joséphine LANFRANCHI du 11e arrondissement. Merci aussi, Alexandra CORDEBARD et François VAUGLIN, mais aussi tous les autres dont nous avons déjà voté les contrats ces derniers mois et qui ont fait de belles initiatives de signatures officielles de leur C.J.A. avec des jeunes.

En mots de conclusion, je veux saluer l'implication et le travail important des équipes de la Sous-Direction Jeunesse, en particulier les référents jeunesse de territoire. Ils sont impliqués dans l'animation et dans les concertations locales, en lien avec le Conseil parisien de la jeunesse, et font l'écriture de ces contrats, qui constituent pour elles et eux une feuille de route pour les cinq prochaines années pour décliner localement les politiques publiques jeunesse.

C'est pourquoi je vous invite évidemment à approuver ces contrats jeunesse des 10e et 11e arrondissements.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 154.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 154 est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 68 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2023, DJS 68).

Je vous remercie.

2023 DJS 71 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2023.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 71 et les amendements nos 152 et 152 bis. Il s'agit de la mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2023.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire. Ce sera même plus court que cela, puisque le "Pass Jeunes" est un dispositif bien connu des élus parisiens.

Il y a deux nouveautés cette année pour soutenir l'accès des jeunes Parisiens, mais pas seulement, aux loisirs, à la culture et aux sports : l'ouverture du dispositif aux jeunes qui résident en Seine-Saint-Denis et une distribution du "Pass Jeunes" aux élèves de troisième quand ils passent leur brevet.

Afin de préciser cette dernière nouveauté, nous déposons un amendement pour que cette distribution concerne les élèves de troisième scolarisés dans le public, pour que ces collégiens soient parisiens, pour respecter les critères du "Pass Jeunes". En effet, nous savons qu'une bonne partie des collégiens scolarisés dans les collèges privés à Paris ne résident pas à Paris. Il faut mettre en conformité cette nouveauté avec notre règlement du "Pass Jeunes".

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD, pour cinq minutes maximum.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vais à mon tour me réjouir de ce projet de délibération, qui vise à mettre en œuvre le dispositif "Pass Jeunes" pour cette année 2023. Depuis sa création en 2012, l'objectif premier du "Pass Jeunes" n'a pas changé, il s'agit toujours de proposer des activités gratuites ou à tarif réduit pendant l'été, partant du constat que plusieurs dizaines de milliers de jeunes Parisiennes et Parisiens ne partent jamais en vacances. Si nous regardons ceux qui ne partent pas tous les ans, le taux monte jusqu'à 30 % pour les 15-25 ans.

Il faut toutefois souligner que, ces deux dernières années, le "Pass Jeunes" a pris une autre dimension. Nous avons vu se refléter les besoins urgents et les attentes très fortes des jeunes, après des mois de confinement, des mois de fermeture des lieux de sociabilité et de crise, qui ont fortement impacté leur santé mentale. Ce constat reste d'actualité d'après l'enquête CoviPrev, actualisée pratiquement tous les mois depuis mars 2020. Les 18-24 ans ont des niveaux beaucoup plus élevés, jusqu'à 44 %, d'anxiété, de dépression, de troubles du sommeil. Pour les jeunes, ces taux sont chaque fois bien supérieurs, toutes catégories d'âges confondus.

Il y a donc chez les jeunes un besoin vital - c'est le mot, je crois - de s'évader, de se détendre, de se retrouver autour d'activités culturelles, sportives ou de loisirs. D'ailleurs, dans son livre "La Fracture", Frédéric DABI montre que 42 % des jeunes citent le temps libre comme un facteur déterminant pour expliquer ce qu'est une vie réussie. C'est un vrai enjeu de fond pour les jeunes.

Dans ce contexte, le "Pass Jeunes" s'avère être un dispositif plébiscité par les jeunes, qui apprécient tout particulièrement les offres de découverte, ou encore les offres culturelles comme le cinéma. D'ailleurs, le bilan 2022 attaché à ce projet de délibération en témoigne. C'est ici pour moi l'occasion de remercier publiquement l'ensemble des partenaires, qui, édition après édition, proposent ces offres gratuites ou à tarif réduit.

Enfin, en termes de bilan, je voudrais souligner que le Kiosque Jeunes a été le premier point de distribution en 2022, avec près de 20.000 "pass" distribués à Q.J. C'est aussi une manière de prouver l'identification de plus en plus grande par les jeunes de Q.J. et du fait que c'est un lieu pour l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

J'en viens désormais aux nouveautés de cette édition 2023, chère Nathalie MAQUOI, qui vont me donner l'occasion de répondre à l'amendement proposé par le groupe "Les Ecologistes".

La première des nouveautés concerne le doublement du nombre de "Pass Jeunes". Nous passons de 50.000 "pass" à 100.000. Une part de 25.000 "pass" sera réservée à l'ensemble des jeunes de la Seine-Saint-Denis, à la suite d'un nouveau partenariat pour cette édition 2023 avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis. D'autre part, 25.000 autres "pass" seront réservés et distribués aux élèves parisiennes et parisiens de troisième, âgés d'au moins 14 ans. En abaissant ainsi d'un an l'âge minimum d'accès à ce dispositif et en facilitant cet accès au "Pass Jeunes" par le biais de la distribution dans les collèges, il s'agit pour nous de marquer symboliquement auprès des jeunes qui vont entrer au lycée l'accompagnement de la Ville dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Sur ce dernier point, l'amendement du groupe "Les Ecologistes" attire notre attention sur le contexte du manque de moyens alloués aux écoles publiques quand, à l'inverse, l'enseignement privé capte une grande partie du projet de l'Education nationale. L'amendement propose ainsi d'ajouter sur le projet de délibéré un article 1 bis afin de préciser que nous systématisons la distribution d'un "Pass Jeunes" aux collégiennes et aux collégiens de troisième d'au moins 14 ans scolarisés dans les établissements publics.

Cela ne fait en rien obstacle à l'universalité du dispositif, puisqu'il reste accessible par ailleurs à tous les jeunes remplissant les conditions d'âge, scolarisés ou non, du reste, qui pourront continuer à réserver le "pass" sur la

plateforme dédiée. Comme cela a été rappelé par ailleurs, l'enseignement privé échappe à la sectorisation scolaire. Outre les effets néfastes sur la mixité scolaire et sociale, maintes fois rappelés par les différents groupes de la majorité, cela signifie dans la réalité que plusieurs élèves de troisième de ces établissements privés ne sont pas parisiennes et parisiens. De ce fait, la précision apportée par l'article 1 bis que vous proposez avec votre amendement est de nature à s'assurer que ce dispositif bénéficie bien aux jeunes élèves de Paris.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre amendement et vous invite à voter pour ce projet de délibération ainsi amendé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - L'amendement n° 152 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit de l'amendement de l'Exécutif, s'il vous plaît ? Il est retiré. Je vous remercie.

Avant de mettre aux voix l'amendement n° 152 bis, il y a une explication de vote de Mme Inès de RAGUENEL pour le groupe Changer Paris, s'il vous plaît.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

En 2022, vous aviez étendu le dispositif du "Pass Jeunes" jusqu'en novembre. En 2023, vous proposerez le dispositif toute l'année. En 2022, vous aviez élargi le dispositif à deux communes de Seine-Saint-Denis. En 2023, vous l'élargissez à tous les jeunes de Seine-Saint-Denis dans le cadre du partenariat avec le Département. Jusqu'ici, le "Pass Jeunes" était réservé aux 15-25 ans. En 2023, vous l'élargissez à tous les élèves de troisième. Voilà que maintenant on nous propose un amendement pour l'élargir à l'ensemble des collégiens scolarisés dans les établissements publics - vous l'avez bien précisé, "publics".

Si je résume, vous voulez élargir le "Pass Jeunes" à tout le monde, tout le temps, sauf aux collégiens parisiens scolarisés dans les établissements privés sous contrat avec l'Etat. Je reformule : vous préférez que le "Pass Jeunes" parisien profite aux jeunes de Seine-Saint-Denis plutôt qu'aux Parisiens eux-mêmes quand ils sont scolarisés dans ces établissements. Cet amendement marque tout simplement une rupture d'égalité de traitement entre les élèves parisiens. C'est parfaitement scandaleux. Votre vision des établissements privés et des élèves qui y sont scolarisés devient obsessionnelle.

Nous nous opposons donc à vos dispositifs à deux vitesses. La force d'un tel dispositif, vous l'aviez dit, est de rester, dans son universalité, parmi une même classe d'âge. Vous voulez, à l'inverse, fragmenter une génération. Pour ces raisons, nous voterons évidemment pour le projet de délibération, mais contre cet amendement.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 152 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 152 bis est donc adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 71 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DJS 71).

Je vous remercie.

2023 DAJ 3 - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 3 : octroi de la protection fonctionnelle à Mme Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris.

La parole est à M. Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Que les choses soient claires, les insultes et les menaces à l'égard des élus de la République ne sont pas admissibles en démocratie. Mes propos s'orienteront vers la manière dont votre Municipalité envisage cette protection fonctionnelle, sur laquelle nous avons à délibérer, selon que les élus visés sont de la majorité ou de l'opposition. Vous connaissez l'adage "selon que vous serez puissants ou misérables", et vous en connaissez même la fin.

En effet, lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu de l'opposition, comme ce fut le cas pour notre présidente de groupe Rachida DATI l'an dernier, la procédure est étrangement longue à mettre en place. En revanche, lorsque celle-ci est envisagée pour un élu de la majorité, en l'espèce pour la Maire de Paris, la Direction des Affaires Juridiques retrouve soudainement célérité et diligence.

A l'instar de nombreux élus de cette Assemblée, mais aussi partout en France, la Maire de Paris se voit quotidiennement insultée et menacée sur les réseaux sociaux. Je le répète, pour le groupe Changer Paris, cela n'est pas tolérable. Néanmoins, ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre, et nous réclamons une égalité de traitement dans les formes comme dans les délais de réponse à nos demandes.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement de ce projet de délibération, le choix des actions en justice auxquelles vous nous demandez de voir appliquer la protection fonctionnelle pose question. Les informations contenues dans le quatrième point de l'exposé des motifs sont pour le moins parcellaires et pourraient poser juridiquement question. Contrairement aux autres demandes, les auteurs et les propos visés ne sont pas tous ni précisément énumérés. Venons-en aux faits. J'aurais quatre questions claires. En quoi s'applique la protection fonctionnelle demandée ? Dans quel cadre ? Quelles en sont les limites ? Est-ce par là une autorisation de poursuite donnée aux avocats de la Maire de Paris pour toute injure reçue sur Twitter ?

Au regard du nombre d'insultes dont tous, ici, nous sommes régulièrement victimes sur les réseaux sociaux, si chacun d'entre nous devait effectuer les mêmes démarches de manière aussi imprécise, le principe de la protection fonctionnelle ne serait plus matériellement opérationnel. Je ne parle même pas des menaces physiques, des insultes, des intimidations dont j'ai fait l'objet lors du déplacement de Mme HIDALGO porte de la Chapelle, où vos nervis syndicalistes d'extrême gauche venaient m'attaquer directement et que personne de l'entourage de Mme HIDALGO n'a bougé, élus, adjoints, comme sécurité.

Plus simplement, pour le projet de délibération qui nous concerne, peut-être s'agit-il d'une plainte contre X, mais alors pourquoi n'est-ce pas clairement explicité ?

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas ici de remettre en cause le bien-fondé de la démarche qui nous est aujourd'hui présentée. La protection fonctionnelle est en effet indispensable, car les injures et menaces publiques à l'adresse des représentants du peuple ne sont pas acceptables, je le répète. Néanmoins, la protection fonctionnelle doit pouvoir s'appliquer à tous de la même manière. Nous considérons enfin qu'elle doit s'appuyer sur des faits précis, à défaut d'en connaître les auteurs, en explicitant précisément le sens et la portée de la demande de protection. C'est à ce prix, seulement et uniquement, qu'elle restera efficace pour chacun d'entre nous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais retenir de votre intervention, Monsieur GRANIER, parce que c'est son aspect positif, le fait que vous ne contestez pas la violence des injures qui sont quotidiennement adressées à la Maire de Paris, notamment sur les réseaux sociaux. Je pense que l'exposé des motifs de ce projet de délibération en témoigne, et je me garderai bien, d'ailleurs, de les rapporter oralement, je vous renvoie à la lecture de l'exposé des motifs.

Vous ne le contestez donc pas et, même si vous ne l'avez pas exprimé aussi nettement, j'ai cru comprendre que vous étiez mû par un sentiment de solidarité à l'égard de la Maire de Paris face à ces attaques indignes.

Comme vous le savez, l'octroi de la protection fonctionnelle est encadré par le C.G.C.T., spécifiquement par les articles 2123-34 et 35 et 2511-33, en conséquence desquels "la Ville est tenue de protéger les élus contre les violences, menaces, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leur fonction, dès lors que l'attaque portée concerne l'exercice des fonctions et qu'elle ne résulte pas d'une faute personnelle détachable de l'exercice des fonctions".

De ce fait, et je suis là pour veiller à ce qu'il y ait une égalité de traitement, il n'y a pas des élus de la majorité ou des élus de l'opposition, il y a 163 élus du Conseil de Paris qui peuvent en bénéficier. Je l'ai rappelé encore récemment dans un mail adressé à votre présidente de groupe, si elle veut bénéficier de la protection fonctionnelle, elle bénéficiera de la protection fonctionnelle, et un projet de délibération sera déposé en conséquence. Jusqu'à présent, elle n'a pas souhaité solliciter la Ville, mais si elle souhaite le faire tout cela se fera évidemment de la manière la plus transparente possible.

Sur ce projet de délibération, et pour répondre précisément, oui, il s'agit bien de permettre à la Maire de déposer une plainte contre X. En l'occurrence, si nous devions écarter les plaintes contre X, compte tenu du fait que, sur les réseaux sociaux notamment, ces injures et ces menaces sont proférées de manière anonyme, nous réduirions considérablement le champ d'application des articles du Code général des collectivités territoriales que j'ai cités. Effectivement, le Code général des collectivités territoriales vise les plaintes contre des personnes identifiées, mais aussi les plaintes contre X.

Nous sommes parfaitement dans le cadre du droit.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2023, DAJ 3).

Je vous remercie.

2023 DASCO 5 - Subvention à "Loisirs Pluriel de Paris 13" (100.000 euros) et subvention (100.000 euros) et avenant avec "Loisirs Pluriel de Paris 19" pour le fonctionnement de centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 5 : subvention à "Loisirs Pluriel de Paris 13" pour 100.000 euros et subvention de 100.000 euros et avenant avec "Loisirs Pluriel de Paris 19" pour le fonctionnement de centres de loisirs pour enfants handicapés et valides.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le droit aux vacances est un beau combat, qui est mené par l'ensemble de la gauche depuis des décennies, et qui est mené par la gauche parisienne depuis que nous sommes aux responsabilités dans cette collectivité. Certains enfants, malheureusement, ne peuvent pas partir en vacances, et certains ne peuvent pas être accueillis ou ne pourraient pas être accueillis dans les espaces périscolaires ou aux centres de loisirs. Pourquoi ? Parce qu'ils sont porteurs d'un handicap. Nous ne l'acceptons pas et, à Paris, nous nous battons contre cet état de fait.

D'immenses efforts ont été réalisés par la Ville de Paris pour accueillir les enfants en situation de handicap. L'Exécutif parisien l'a maintes fois rappelé, notre ambition est celle d'une école inclusive pour tous les enfants, quels que soient leur situation et leur handicap. Nombre de ces enfants doivent pouvoir être accueillis durant les temps périscolaires, les interclasses, les temps d'activité périscolaires, les goûters, l'étude et les mercredis après-midi bien sûr. Les temps extrascolaires, tout comme les mini-séjours et séjours Arc-en-ciel, doivent également leur être totalement ouverts. L'école inclusive passe aussi par le développement de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, et ce sont désormais 3.246 A.E.S.H. qui sont affectés à des élèves en situation de handicap.

Ce projet de délibération me permet de souligner ici le travail de l'association "Loisirs Pluriel de Paris". Cette association, forte de 19 structures locales en France et de 14 centres de loisirs associatifs, accueille des enfants en situation de handicap dans Paris, en mixité avec des enfants dits "valides". Nous la connaissons très bien dans le 13e arrondissement, elle est installée dans une ancienne école rue Yeo-Thomas et y réalise un travail considérable.

Leur projet d'accueil de loisirs accueillant à parité des enfants handicapés et valides âgés de 3 à 13 ans renforce l'offre de proposition de loisirs spécialisés pour ces enfants handicapés et répond ainsi à l'attente de nombreux parents et de nombreuses familles. Je voudrais également insister sur le fait que les personnels de ces structures sont spécifiquement formés aux handicaps, la responsable du centre étant une éducatrice spécialisée, avec des normes d'encadrement spécifique. L'encadrement moyen est d'un adulte pour 1,7 enfant en situation de handicap, allant jusqu'à un adulte pour un enfant.

Je me réjouis donc du soutien que nous pouvons apporter à cette structure.

Chers collègues, permettre à chacune et à chacun, quelle que soit sa situation, d'être accueilli dans les meilleures conditions est un combat de tous les instants. Il nous faut encore amplifier nos efforts de formation pour que les accompagnants soient mieux équipés pour prendre en charge efficacement toutes les formes de handicap. Il nous faut encore poursuivre l'adaptation de nos bâtiments, leur accessibilité, leur signalétique. La question de l'accès aux offres sportives et de loisirs pour les enfants en situation de handicap constitue également un axe de travail prioritaire.

La Ville de Paris et l'Exécutif parisien poursuivront ces efforts, mais, je voudrais le dire avec gravité, il est indispensable que l'Etat prenne aussi ses responsabilités. Le Ministère de l'Education nationale doit mettre les moyens, des moyens immenses, incontournables, dont les écoles, nos écoles, ne disposent pas encore aujourd'hui, pour faire de l'école inclusive non pas un concept, non pas un souhait, mais bel et bien une réalité.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci.

Merci, Monsieur COBLENCE, président de la 6e Commission, de vous être inscrit sur ce très beau projet de délibération, qui concerne des subventions à "Loisirs Pluriel de Paris 13", mais aussi à "Loisirs Pluriel de Paris 19". Merci également d'avoir illustré par votre propos les centres de loisirs pour enfants handicapés et valides, ces centres de loisirs à parité que nous appelons de l'acronyme C.L.A.P. Il y en a dix à Paris, et il s'agit évidemment de subventionner deux d'entre eux à travers ce projet de délibération.

Vous avez tout dit dans votre intervention, et je vous en remercie très sincèrement. C'est peut-être la plus belle illustration que l'on puisse donner de l'action très volontaire de la Ville de Paris pour une école inclusive. J'associe bien sûr à mes propos notre collègue, ma collègue, Lamia EL AARAJE, en charge du handicap.

Vous pouvez compter sur l'engagement de la Maire de Paris, sur l'engagement de l'Exécutif et sur l'engagement de cette majorité pour aller toujours plus loin en ce domaine.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DASCO 5).

2023 DASCO 9 - Subvention (8.500 euros) et convention annuelle avec l'association "Le Bal" (18e) pour un projet de sensibilisation à la lecture d'images.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 9 : subvention de 8.500 euros et convention annuelle avec l'association "Le Bal" dans le 18e arrondissement pour un projet de sensibilisation à la lecture d'images.

La parole est à M. Christophe GIRARD, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup. Je prendrai moins de cinq minutes.

Nous sommes appelés à voter une subvention - certes modeste en apparence, mais qui est un bon encouragement - pour l'association "Le Bal" et pour un projet spécifique de sensibilisation à la lecture d'images.

Il faut savoir que ce lieu a été voulu, inauguré en 2010 par Bertrand DELANOË, Maire de Paris et le maire du 18e arrondissement, soutenu par Anne HIDALGO, animé par une remarquable directrice, Diane DUFOUR, et imaginé par Raymond DEPARDON. C'est un lieu singulier qui fut sauvé. Je sais qu'Éric LEJOINDRE y est très attaché, ainsi que son équipe. Dans ce lieu, de nombreuses écoles et de nombreux élèves sont appelés à découvrir l'image, étudier l'image, comprendre l'image, dans un monde envahi par les images.

J'associe évidemment Carine ROLLAND, parce qu'elle est par ailleurs déléguée aux affaires scolaires dans le 18e arrondissement, et je remercie Patrick BLOCHE du soutien sans faille qu'il apporte. Il connaît bien l'histoire, et il était là lorsque nous avons inauguré "Le Bal".

Je vous remercie d'apporter tout votre soutien, que j'espère unanime, pour ce beau début de sensibilisation à la lecture d'images dans le 18e, et bien au-delà.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - C'est à mon tour de remercier Christophe GIRARD de s'être inscrit sur ce projet de délibération DASCO 9, qui permet effectivement d'illustrer l'action tout à fait remarquable menée par l'association "Le Bal", basée dans le 18e arrondissement, que la Ville de Paris soutient de manière très active.

Le projet qui est visé par ce projet de délibération s'inscrit pleinement dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle. En l'occurrence, je pense que tout le monde conviendra que, au regard du monde dans lequel nous vivons, baigné d'images jusqu'à l'ivresse, cette action d'éducation à l'image est plus que jamais nécessaire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2023, DASCO 9).

Je vous remercie.

2023 DASCO 10 - Subvention (4.000 euros) à l'association "L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert" (6e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la subvention allouée à l'association "L'École à l'hôpital Marie-Louise Imbert" (6e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 10 et le vœu n° 47. Il s'agit d'une subvention de 4.000 euros à l'association "L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert" dans le 6e arrondissement.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Changer Paris, pour trois minutes, s'il vous plaît.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, apporter à l'esprit les soins que d'autres donnent au corps, telle était la vision de Marie-Louise Imbert, fondatrice de l'association en 1929. "L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert" est une association remarquable, qui remplit une réelle mission d'intérêt général. Agréée par l'Education nationale, elle intervient auprès de jeunes malades âgés de 5 à 25 ans et prodigue un enseignement de qualité et gratuit à ceux qui ne peuvent bénéficier d'une scolarité dans un établissement classique.

Marie-Louise Imbert, en voilà un illustre personnage. Première étudiante à préparer l'agrégation de philosophie réservée aux hommes, elle dédie ensuite sa vie aux autres. Dès 1915, elle s'engage pour sortir de l'isolement les jeunes aveugles de guerre. En 1929, elle crée l'association et obtient l'autorisation d'enseigner trois fois par semaine à l'hôpital Debrousse à 60 jeunes malades. Son association se développe, attire des professeurs bénévoles, obtient une subvention de l'A.P.-H.P. et s'installe à la maternité de Port-Royal.

90 ans plus tard, l'association poursuit sa mission dans une quarantaine d'hôpitaux. Plus de 1.000 jeunes suivent 8.000 cours, enseignés par plus de 200 enseignants bénévoles. Son champ d'action ne cesse d'augmenter, et ses coûts également. Pourtant, et paradoxalement, la subvention de la Ville de Paris est en chute libre. On peut s'interroger sur le fait qu'elle ait diminué de moitié entre 2020 et 2023. Comment pouvons-nous accepter que le soutien à cette association repose essentiellement sur les subventions des autres collectivités et institutions ? Ce n'est pas la vision du groupe Changer Paris.

Pour réaffirmer notre soutien à "L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert", nous proposons de rehausser le montant de la subvention à son montant de 2020, à savoir 10.000 euros.

Je vous remercie.

(Mme Anouch TORANIAN, adjointe, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame DOUCERÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, lorsqu'il s'agit d'argent public, c'est notre responsabilité de voir les conditions et le besoin auxquels répond une demande de subvention.

Bien sûr, je n'enlève rien aux propos de Marie-Caroline DOUCERÉ. Nous partageons évidemment une vision très positive de l'action menée par l'association "L'Ecole à l'hôpital Marie-Louise Imbert", d'ailleurs je m'en suis expliqué longuement auprès du maire du 6e arrondissement en 6e Commission.

Cette subvention de la Ville représente 1,17 % du coût total de l'action de l'association. Je vous le dis parce que les enjeux financiers sont très limités. Cette subvention de la Ville a été recalculée en prenant en compte une activité en diminution et le développement d'un projet de cours en distanciel, qui impliquait des achats de matériel informatique sur les prochains exercices. Or, ces dépenses d'investissement ne sont pas finançables sur une subvention de fonctionnement.

Compte tenu de ces éléments, et parce que la trésorerie de l'association est très conséquente et, tenez-vous bien, lui permettrait de tenir presque un an sans recevoir aucun apport extérieur et aucun argent public, la subvention a été recalculée pour répondre aux besoins de l'association. Dans ce projet de délibération, elle s'élève à hauteur de 4.000 euros.

Dans ce cadre, je vous propose de retirer ce vœu. Je m'en suis expliqué en 6e Commission, vous disant la disponibilité de la Ville pour participer à l'achat de matériel informatique sur les prochains exercices, mais dans le cadre d'une subvention d'investissement. C'est un engagement que je renouvelle devant le Conseil de Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 47 du groupe Changer Paris est-il retiré ? Il est conservé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 10).

2023 DASCO 11 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 11 : révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2023-2024.

La parole est à M. Florian SITBON, pour cinq minutes.

M. Florian SITBON. - Merci, Madame la Maire, chère Anouch TORANIAN.

Mes chers collègues, nous condamnons presque unanimement dans notre Assemblée les fermetures de classes sans précédent qui ont été décidées par le Rectorat. Je rappelle : à Paris, 178 fermetures de classe avant le C.D.E.N., et un ajustement à la marge. Presque unanimement, puisque nous n'entendons malheureusement pas beaucoup les représentants du parti du Ministre de l'Education nationale.

Collèges, lycées, écoles, la logique du Rectorat est la même, uniquement comptable, et ne traduit finalement qu'une désaffection dramatique de l'enseignement public. Il nous faut nous battre pour faire comprendre que nos enfants ne sont pas des chiffres dans des tableurs Excel et ne peuvent pas se réduire à cela. Dans un courrier, Mme la Maire a très bien rappelé que nous pourrions profiter de la baisse démographique, car, tous les experts le disent, des effectifs réduits sont la garantie de meilleures conditions pour apprendre, en particulier dans les quartiers populaires.

La carte scolaire qui nous occupe dans ce projet de délibération est élaborée à partir des choix faits par les arrondissements et travaillés par les services. Si je vous invite bien sûr à voter ce projet de délibération, je veux ici regretter les choix qui ont été faits dans le 15e arrondissement, où 16 classes ferment.

Dans ce contexte particulier, la mairie du 15e a néanmoins proposé une modification importante sur un secteur, avec un rééquilibrage, en bougeant des rues d'affectation, entre les écoles Vigée-Lebrun et Maillol, au profit des écoles Falguière et Vaugirard. Nous sommes donc dans un contexte de fermeture de classes sans précédent, y compris dans le 15e, avec 16 classes qui ferment, mais cela nous paraît réellement déshabiller Paul pour habiller Jacques, ou plutôt, en l'espèce, déshabiller un quartier populaire, avec une fermeture annoncée à l'école Vigée et à l'école Maillol, un an seulement après qu'un ajustement, pourtant vertueux, ait été décidé, et sans que nous ayons pu en voir les effets.

Dans cette période où l'école publique semble méprisée par certains, nous redoublons d'efforts à la Ville de Paris, un certain nombre de vœux le rappelleront, et je veux ici saluer toute l'action de Patrick BLOCHE. C'est bien le combat pour une meilleure mixité sociale et scolaire qui devrait nous rassembler, mais je trouve que le choix fait par la mairie du 15e n'en a pas été le cas.

Nous voterons néanmoins ce projet de délibération.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération que nous examinons sur la révision de la sectorisation des écoles publiques pour l'année scolaire prochaine se déroule dans un contexte exceptionnel.

Bien sûr, nous approuvons et nous approuverons les modifications qui sont proposées dans le projet de délibération et qui visent à mieux prendre en compte la réalité parisienne, en tout cas dans certains endroits, de mieux affiner l'affectation des élèves en fonction des compositions sociologiques des écoles, mais aussi de garantir

une répartition équilibrée des élèves entre écoles. C'est le cas en tout cas dans le 13e arrondissement, avec des changements concernant l'opération de l'école Franc-Nohain, mais aussi autour des écoles Glacière et Wurtz, entre autres.

Tous ces changements démontrent le travail effectué par notre majorité et les services de la Ville pour promouvoir une école publique de qualité, avec une attention particulière à la mixité sociale et scolaire. Néanmoins, ce travail de la Ville se fait dans le contexte qui vient d'être rappelé, que nous ne pouvons pas ignorer et que nous devons dénoncer, un contexte scandaleux de détricotage lent et insidieux du service public d'éducation. Ce détricotage passe par une austérité depuis de longues années, infligée à l'Education nationale, qui se traduit par des conditions d'apprentissage dégradées et des conditions de travail chaque année plus dures, les deux se traduisant par des difficultés scolaires croissantes de nos élèves et une perte d'attractivité manifeste du métier.

C'est donc dans ce contexte que le Gouvernement a décidé d'appliquer une double ration d'austérité aux écoles parisiennes pour l'an prochain. Il a décidé une saignée massive de postes à Paris, une saignée inédite, un véritable massacre à la tronçonneuse. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 182 postes supprimés dans les collèges et lycées, 155 dans les écoles. Le Gouvernement est prêt à tout pour économiser sur la dépense d'éducation.

Les conséquences sur les écoles parisiennes, qui sont l'objet de ce projet de délibération et qui vont devoir s'adapter à cette baisse drastique de moyens, sont hallucinantes. Nous ne pouvons pas les laisser sous silence. Il s'agit que le Gouvernement et tous ses soutiens, dans cette Assemblée notamment, entendent bien concrètement les conséquences concrètes de leurs choix politiques, de leur obsession d'austérité sur les enfants.

Dans les discussions du dernier Conseil départemental de l'Education nationale, le C.D.E.N., nous avions les chiffres école par école. A la suite des fermetures de postes, la projection des effectifs amène à des niveaux chargés à 26 élèves en maternelle. Je mets au défi quiconque de faire face à ceci de façon simple, notamment dans les maternelles Chantin et Parc des Princes. Les classes seront de 30 élèves en élémentaire classée en R.E.P. au 188 Alésia, de 26 élèves en élémentaire classée R.E.P.+ à Labori, de 32 élèves en élémentaire non classée à Marsoulan, ou de 30 élèves à Jenner ou Baudricourt. On pourrait multiplier les exemples sur les 600 écoles parisiennes.

J'ajoute que ces suppressions de postes touchent beaucoup plus durement les écoles publiques que les écoles privées sous contrat. Une nouvelle fois, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 17 fermetures de classes dans le privé sous contrat pour une baisse de 900 élèves, 162 fermetures de classes dans le public pour 3 100 élèves en moins. Le public est entre deux et trois fois plus touché que le privé, 2,7 fois pour être précis.

Voilà les conséquences concrètes de l'austérité sur les écoles parisiennes, les conséquences d'une politique de droite dure sur nos enfants. Le Rectorat a beau jeu de parler de la baisse de la démographie parisienne. Elle est réelle, c'est certain, mais les classes à plus de 30 élèves deviendront aussi réalité, et c'est la conséquence de vos choix d'austérité. C'est intolérable, car nous savons toutes et tous que ces classes surchargées vont pâtir en premier lieu aux enfants des catégories populaires qui n'ont pas le capital culturel pour contrecarrer la dégradation du service public. C'est intolérable, car nous savons que de nombreux jeunes vont échouer dans leur scolarité, faute d'un accompagnement suffisant.

De nombreuses voix s'élèvent pour contester cette saignée sans précédent. Chose rare, un courrier, cosigné par les organisations syndicales, parents d'élèves et élus de gauche, écologistes, socialistes, insoumis et communistes, a été envoyé au Ministre. La pétition "Touche pas à ma classe !" rassemble désormais plusieurs milliers de signatures et vient s'ajouter à l'ensemble des pétitions locales dénonçant les aberrations des suppressions de postes. Les rassemblements devant le Rectorat à l'occasion des C.D.E.N. et comités techniques sont chaque fois plus nombreux. Les manifestations et réunions publiques en arrondissements s'accroissent.

Le Rectorat et le Gouvernement auraient tort de penser qu'ils pourront désormais passer en force, un peu comme pour les retraites. Nous contestons et contesterons ces suppressions de poste jusqu'à ce que le Gouvernement revoie sa copie et, naturellement, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à Maya AKKARI, du groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, cette année, les travaux relatifs à la sectorisation des écoles primaires, maternelles et élémentaires ont concerné les 9e, 13e, 15e et 16e arrondissements de Paris. Il ne s'agissait que d'un ajustement à la marge pour certains, comme le 15e, mais, pour d'autres, comme le 9e, il s'agissait d'une révision globale. Ces resectorisations se sont faites avec les maires d'arrondissement. La proximité est, comme toujours, et dans l'esprit de "la ville du quart d'heure", un critère essentiel, surtout à ces âges de la vie. L'harmonisation entre les secteurs des maternelles et des élémentaires aussi, afin de ne pas séparer les fratries et les copains, de favoriser une continuité pédagogique et de garantir de bonnes liaisons maternelles-élémentaires.

La question de la mixité sociale entre les écoles se pose, même si elle est plus difficile à mettre en place que dans le second degré en raison de la primauté de la logique de proximité pour des raisons évidentes. Malgré tout,

lorsque cela est possible, elle doit être encouragée, et nous ne pouvons que regretter que tout le monde ne joue pas le jeu de la mixité sociale et scolaire, préférant encore l'entre-soi social à l'intérêt général, celui d'une meilleure réussite des élèves, qu'ils soient fragiles ou plus performants scolairement.

La baisse démographique aurait pu être l'occasion de redessiner les sectorisations, mon collègue Florian SITBON l'a dit tout à l'heure, et de faire par exemple monter les enfants des quartiers populaires de la périphérie vers le centre afin d'avoir des écoles et des classes plus mixtes. Le choix des fermetures des classes aurait pu se faire en fonction de ce critère. La baisse démographique aurait dû être, comme le disait Mme la Maire à M. le Ministre à travers sa lettre, une opportunité pour expérimenter et avancer sur une meilleure gestion de la démocratisation scolaire, qui est le sujet qui se pose à nous ces dernières années.

Conseil après Conseil, nous le répétons, et nous continuerons à le répéter tant que des ghettos scolaires de riches ou de pauvres perdureront. Toutes les études, tant nationales qu'internationales, montrent que la mixité sociale et scolaire est bénéfique aussi bien aux élèves les plus en difficulté scolairement qu'aux élèves les plus performants. En effet, non seulement le vieil élitisme à la française ne permet pas aux élèves les plus en difficulté de progresser autant qu'ils le pourraient s'ils étaient dans des classes mixtes, mais il ne permet pas non plus d'élargir "l'élite", dans le sens des élèves les plus performants scolairement. Nous le disons et nous le répétons, en France, notre élite n'est pas assez fournie à cause de l'entre-soi.

Mes chers collègues, nous pouvons comprendre qu'il soit contre-intuitif que le regroupement d'élèves socialement favorisés et/ou scolairement performants ne soit pas ce qu'il y a de mieux, y compris pour eux-mêmes. Toutefois, le propre du politique, c'est la pédagogie. Nous devons pouvoir expliquer au quotidien aux parents d'élèves que certains enfants ne s'épanouissent pas forcément à travers la concurrence, que beaucoup d'élèves, mêmes performants scolairement, progresseraient mieux s'ils étaient dans des classes plus mixtes, et peuvent même s'étioler dans des classes dites "bonnes", celles qui regroupent les élèves les plus performants.

Par ailleurs, pour une meilleure cohésion nationale, il est important que les enfants de milieux sociaux différents et d'histoires familiales multiples se fréquentent dès leur plus jeune âge. Au niveau des performances économiques aussi nous avons intérêt à ce que les enfants de milieux sociaux différents et de compétences diverses apprennent à se connaître dès le plus jeune âge. Cela donne des actifs plus performants professionnellement et avec une meilleure qualité de vie au travail, parce qu'ils se connaissent et qu'il y a moins de conflits.

Mes chers collègues, Paris progresse au niveau de la mixité sociale et scolaire, et je ne désespère pas que l'ensemble du territoire, qu'il soit à l'Est ou à l'Ouest, verra un jour l'intérêt et y adhérera.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame AKKARI.

La parole est à Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voterai évidemment ce projet de délibération, mais, quand on lit "sectorisation", en particulier dans ce contexte, on pense "mixité scolaire", "ségrégation scolaire", et on y pense d'autant plus avec la saignée de l'école publique à Paris. Je ne vais pas répéter tous les chiffres, mais un peu quand même : 155 postes d'enseignants dans le premier degré, 182 postes perdus dans les collèges et les lycées, 178 fermetures de classes dans le premier degré, sans compter les pertes de dotations horaires. Évidemment, cela touche énormément les arrondissements populaires, et des classes sont évidemment fermées en R.E.P. et en R.E.P.+.

Ce dont nous n'avons pas parlé mais dont il faudrait parler, ce sont les menaces de fermetures qui pèsent sur les jardins d'écoles. Oui, il y a les fermetures de lycée annoncées, mais il y a aussi les jardins d'école, où 800 petites Parisiennes et petits Parisiens sont encore scolarisés. Dans ce contexte, évidemment, ce qui est dit par le Ministère et le Rectorat, c'est que nous fermons des classes parce qu'il y a moins d'enfants. Moins d'enfants, moins d'enseignants, moins de classes : "simple, basique", comme pourrait le dire Orelsan.

Evidemment, la démocratie… Pardon, la démographie. Je parle de démocratie parce que c'est la période, je m'en préoccupe aussi. La démographie, comme pour les retraites, est un prétexte ici pour faire des économies, puisque c'est la logique comptable qui compte. La réalité, c'est que, quand on parle de l'école publique, on oublie un peu vite que c'est une école déjà en crise, déjà ségréguée, et surtout une école qui manque déjà de tout : d'enseignants, d'A.E.S.H., d'assistantes sociales, de psychologues scolaires, de médecins scolaires… Elle manque de tout.

Le problème, c'est que le Gouvernement aurait pu profiter du fait qu'il y a moins d'enfants pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement, mais il ne l'a évidemment pas fait. Ce qui l'intéresse, c'est la logique comptable. Quitte à comparer Paris avec les autres académies, puisque c'est ce qu'ils font en disant que le taux d'encadrement à Paris n'est pas si mauvais, donc que fermer des écoles n'est pas ce qui grave, parlons de la ségrégation scolaire. Elle est pire à Paris qu'ailleurs, parce qu'il y a la concurrence avec le privé.

Certes, la ségrégation scolaire à Paris est à cause de la ségrégation sociale, qui est très forte, mais c'est aussi à cause des départs vers le privé. Selon l'I.N.S.E.E., ils sont de 45 %. Nous savons ce qu'il va se passer : les fuites

vers le privé vont s'accélérer et, comme d'habitude, il y a celles et ceux qui pourront, celles et ceux qui l'ont déjà fait, et celles et ceux qui vont se saigner pour donner à leurs enfants une petite chance. Il y a celles et ceux qui n'ont pas baissé les bras et qui croient encore un peu à l'école publique, et il y a celles et ceux qui ont déjà baissé les bras. C'est cela, le plus grave.

Ce qui est dramatique, c'est ce que cela dit aux catégories populaires. Ne nous racontons pas d'histoires. Il y en a ici dont les enfants seront moins touchés que les autres, parce qu'il y aura papa ou maman derrière, parce qu'ils sont déjà dans une école privée. Ils ne sont pas inquiets, ils regardent ailleurs. Que dire à tous les autres qui n'auront pas le choix ? "Ecoutez, ce n'est pas grave. De toute façon, pour vos enfants plus tard, c'est soit le chômage, soit la précarité. Pour les emplois, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas la peine qu'ils rêvent trop, les entreprises se chargeront d'envoyer les propositions de boulot, et pas forcément en CDI".

C'est cela, que nous voulons ? La vraie question est là. La promesse républicaine, le fondement même de la République, c'est de dire aux personnes que, certes, nous ne sommes pas tous égaux - en droit, nous le sommes un peu, mais de moins en moins - avec nos porte-monnaie, certains ont moins, voire beaucoup moins, que d'autres, mais qu'il y a une petite chance que leurs enfants aient le droit à un peu plus, que leurs rêves puissent se réaliser. Aujourd'hui, que leur dit-on ? "Laissez tomber, ce n'est même pas la peine."

Dans les quartiers populaires, oui, de moins en moins y croient. On ne leur donne aucune raison d'y croire, et c'est dramatique, parce qu'on touche aux fondements mêmes de la République. La Ville de Paris, dans ce contexte, certes, ce n'est pas l'Etat. Nous l'avons vu lors du C.D.E.N. Le 6 mars, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Ils ont cédé pour trois classes, c'est-à-dire rien du tout. Nous sommes évidemment conscients de ce rapport de force, mais il ne faut rien lâcher.

Il faudra soutenir les parents, les instituteurs et les enseignants qui sont mobilisés jusqu'au bout. Le 18, il y aura encore une manifestation dans l'Est parisien. Il faut être ferme : arracher tout ce qui peut être arraché. Pour le reste, il y a ce que la Ville de Paris peut faire…

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur.

M. Laurent SOREL. - Il y a un certain nombre de mobilisations sur la sauvegarde… J'arrête là, mais c'est bien dommage.

En conclusion, je voterai le vœu d'Europe Écologie - les Verts sur le pacte éducatif, que je trouve très intéressant.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela n'étonnera personne, ce projet de délibération sur la sectorisation scolaire est une occasion pour les écologistes de revenir sur la baisse des moyens annoncée pour l'Académie de Paris. En cela, je m'inscrirai dans la continuité des interventions des collègues de la majorité, ainsi que de l'intervention de Laurent SOREL, que je remercie d'avance pour le vote de notre vœu.

Ce qu'il se passe aujourd'hui, c'est en réalité une attaque en règle menée contre l'école publique partout en France. Paris n'est pas une exception, et notre ville a même été plus durement touchée que d'autres académies. Nous avons toujours défendu le service public, et c'est pour cela que nous refusons avec fermeté d'entrer dans la logique comptable que veut nous imposer le Ministère. Nous refusons également de donner le moindre crédit à sa rhétorique de mise en concurrence des territoires, car opposer les académies les unes aux autres, les collectivités les unes aux autres, c'est en réalité imposer une concurrence entre les communautés éducatives, entre les enfants. Qui osera ici désigner quels sont les enfants qui méritent des conditions de scolarisation dégradées ?

Les annonces du Gouvernement ont par ailleurs été d'une brutalité sans précédent. Cette brutalité est renforcée par une absence de dialogue à tous les niveaux, et nous l'avons vécu lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 6 mars. Pendant plus de 6 heures… Pardon, 10 heures. J'aurais préféré que cela n'en dure que six. Pendant plus de 10 heures, les membres du C.D.E.N. ont été contraints et contraintes à un exercice absurde et cruel : arrondissement par arrondissement, classe par classe, les effets délétères des suppressions de postes ont été exposés et les messages des personnels et des familles ont été portés, partagés.

Je tiens à saluer la ténacité et la technicité avec lesquelles les organisations syndicales et parents d'élèves ont présenté chaque argument. Pourtant, rien ne bougera, ou si peu. Je tiens néanmoins à rassurer notre collègue Laurent SOREL : nous n'avons rien lâché.

Oui, nous sommes des élus de Paris, mais nous sommes avant tout élus pour défendre l'intérêt général. Encore une fois, qui, ici, osera défendre que supprimer 1.500 postes d'enseignants et d'enseignantes sur le territoire national sert l'intérêt général ? A Paris, ce sont 118 postes supprimés pour les lycées professionnels, et c'est la preuve qu'il n'y a pas que pour la réforme des retraites que le Gouvernement mène ses basses œuvres main dans la main avec la droite, ici la droite régionale. Dans le second degré, ce sont 379 postes d'enseignants et d'enseignantes

supprimés. A cela s'ajoutent 12 postes administratifs, 7 postes de C.P.E. et même 4 postes d'infirmiers et d'infirmières.

Cela fait plusieurs Conseils de Paris que nous sommes beaucoup à dire à quel point la médecine scolaire et les postes d'infirmiers et d'infirmières sont importants. L'opposition avait même déposé un vœu en 6e Commission dans lequel elle demandait que la Ville de Paris crée des postes d'infirmiers et d'infirmières. Or, ce sont bien des postes gérés par le Ministère, c'est donc à lui de les créer, et non pas de les supprimer.

Les quartiers populaires ne sont pas épargnés. Le Rectorat n'a même pas pris la peine d'appliquer le vernis de discours social auquel il nous avait habitués.

Concernant la sectorisation scolaire, la refonte de la carte sociale du 9e arrondissement permettra à l'ensemble des élèves habitant le 9e d'être scolarisés dans cet arrondissement et met fin à une dérogation qui permettait leur scolarisation dans l'école Cambon. Tout cela est logique. Je salue d'ailleurs le travail de ma collègue, Karine BARBAGLI, adjointe aux affaires scolaires dans Paris Centre. Elle n'a pas ménagé ses efforts pour informer les familles et préparer la transition avec l'équipe de l'école.

Nous voterons donc pour cette adaptation. Ce sont finalement les modalités d'affectation au sein de la carte scolaire parisienne qui s'adaptent aux mesures que l'on nous impose.

Toutefois, c'est être politiquement responsable que de ressentir une vraie tristesse et une vive inquiétude lorsque les mesures prises conduisent à la fermeture d'une école, et probablement dans les années à venir de plusieurs. Une école qui ferme, c'est la République qui recule. C'est un recul dans sa présence dans la vie quotidienne de chaque quartier, un recul dans l'exercice de ses missions d'éducation et d'émancipation, un recul face à l'enseignement privé, qui représente des intérêts privés, un recul dans les conditions d'accueil et de travail que la République doit garantir au sein du service public.

Au contraire, nous aurions pu améliorer les taux d'encadrement, avec une politique harmonisée qui place au cœur de l'école le bien-être des élèves comme des personnels. En tant qu'écologistes, notre priorité est l'école publique, et nous n'avons aucun souci à l'assumer. Il serait temps que la droite, "macronie" comprise, assume que sa priorité va à l'enseignement privé, plutôt que de s'afficher en soutien exigeant du Ministre. Les grandes déclarations d'amour aux enseignants, enseignantes et personnels, trémolos dans la voix durant la crise Covid, ont été oubliées depuis longtemps. Pourtant, les dégâts et les coûts encaissés par les communautés scolaires sont toujours là.

Du côté des écologistes, nous préférons soutenir encore et toujours les enseignants et enseignantes, les professionnels de l'éducation et les familles mobilisés pour défendre un droit effectif à l'éducation pour toutes et pour tous. Nous serons encore à leur côté dès ce samedi.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame RÉMY-LELEU.

La parole est à Inès de RAGUENEL, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci.

Je vous réponds, Monsieur SITBON, sur le 15e. Vous le savez, une importante révision de la sectorisation a eu lieu il y a deux ans dans notre arrondissement, en concertation avec le Bureau de la prévision scolaire. Il s'agissait notamment de basculer des élèves de l'école maternelle 149 Vaugirard vers Aristide-Maillol, et des écoles de l'école élémentaire Falguière vers Vigée-Lebrun. Deux raisons étaient invoquées pour un tel changement : permettre une forme de mixité sociale et anticiper les évolutions démographiques. Cela avait été la source d'une vive opposition des parents d'élèves de ces deux écoles en particulier.

Deux ans plus tard, nous ne pouvons que constater l'échec de cette décision. Malgré la resectorisation favorable démographiquement à Vigée-Lebrun, l'école a perdu 61 élèves de plus en trois ans. Les familles évitent cette école, et nous ne pouvons que le déplorer. A la place, les parents demandent des dérogations pour d'autres écoles, notamment dans le 7e arrondissement voisin, ou se tournent vers l'enseignement privé.

Ce constat effectué, ma collègue Chantal ROLGEN, en charge de l'élémentaire, a donc formulé la demande auprès du Bureau de la prévision scolaire de revenir à l'ancienne sectorisation afin d'arrêter les frais. Le B.P.S. l'a accepté, et nous nous en réjouissons. Ce sont néanmoins deux années perdues - nous tenions à le dire -, puisque trop de familles sont parties entretemps. Il est dommage que la réalité du terrain, dont les élus d'arrondissement sont de bons connaisseurs, ne soit pas davantage prise en considération lors des révisions de sectorisation.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame de RAGUENEL.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup à toutes les intervenantes et à tous les intervenants pour ce débat riche sur les enjeux de l'école publique à Paris, à partir d'un projet de délibération, qui a été marginalement évoqué par les oratrices et les orateurs.

En l'occurrence, comme c'est l'habitude en début d'année, c'est la prise en compte dans un projet de délibération unique des propositions de modifications des périmètres scolaires pour la prochaine rentrée, faites par les mairies d'arrondissement, qui ont travaillé avec les services du Bureau de la prévision scolaire de la DASCO. A travers cet exercice annuel, il s'agit de faire correspondre au mieux les capacités d'accueil des établissements avec le potentiel d'élèves résidant dans chaque périmètre et de les adapter aux évolutions démographiques.

Comme vous le savez, à Paris, les mairies d'arrondissement assurent à la fois les inscriptions scolaires dans le premier degré et accordent ou non les dérogations. De ce fait, dans la délégation et la fonction qui sont les miennes, je suis amené à enregistrer - si j'ose dire - les propositions des mairies d'arrondissement. Nous avons vu qu'il pouvait y avoir débat au sein d'un arrondissement à travers les interventions de Florian SITBON et d'Inès de RAGUENEL.

Ce projet de délibération DASCO 11 ne pose donc de problèmes à personne, et je m'en réjouis. Je remercie également Maya AKKARI d'avoir évoqué tout ce que nous faisons à Paris dans le domaine de la mixité scolaire et de la mixité sociale dans l'académie la plus ségréguée de France. Nous y reviendrons un peu plus loin.

Evidemment, je voudrais prendre en compte, sinon répondre, aux élus qui ont évoqué, sans attendre les vœux non rattachés déposés, la carte scolaire telle qu'elle est proposée dans l'Académie de Paris à la prochaine rentrée. Par le nombre de suppressions de postes d'enseignants, 182 dans le second degré, ou de fermetures de classes dans le premier degré, avec un solde négatif de 155, cela a été un choc brutal pour toutes et tous, et ces annonces ont été inédites dans une académie comme Paris.

Je rappelle, pour mémoire, que nous avions 6.000 élèves en moins à la rentrée 2022, et que nous nous sommes retrouvés avec un solde négatif d'une cinquantaine de fermetures de classes. Cette année, nous nous retrouvons avec une baisse d'un tiers moindre et avec une multiplication par trois du nombre de fermetures de classe. De ce fait, avec la Maire de Paris et les élus de la majorité municipale, nous sommes aux côtés des syndicats enseignants et des fédérations de parents d'élèves pour refuser cette carte scolaire, qui est totalement inacceptable.

La Maire a écrit très tôt au Ministre de l'Éducation nationale et aux familles parisiennes lors de la petite rentrée de lundi la semaine dernière, et, avec la Maire, nous avons été reçus par le Ministre il y a un peu plus de 8 jours.

Je remercie beaucoup les élus qui se sont exprimés à l'occasion du long C.D.E.N. que nous avons eu le 6 mars, François DAGNAUD, Éric PLIEZ, Emmanuel COBLENCE, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, d'avoir manifesté notre opposition à cette carte scolaire inacceptable. En l'occurrence, la baisse de la démographie scolaire, de notre point de vue, aurait dû être l'opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique et conforter le mouvement engagé depuis près de dix ans d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes.

Le paradoxe de la situation, c'est que, durant cinq ans, entre 2017 et 2022, la communication ministérielle de M. BLANQUER était justement de vendre - si j'ose dire - le dédoublement d'abord des CP, puis des CE1, puis des grandes sections de maternelles, en R.E.P.+ et en R.E.P., arguant du fait que des classes à 12 ou 14 élèves facilitaient les apprentissages, notamment en éducation prioritaire. Or, comme cela a été démontré par Jean-Noël AQUA, notamment, nous nous retrouvons mécaniquement avec une augmentation des effectifs qui est défavorable à ces apprentissages.

C'est la raison pour laquelle nous serons amenés à nous retrouver sur des vœux condamnant ces fermetures et montrant notre mobilisation, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DASCO 11).

2023 DASCO 17 - Indemnisation amiable d'un tiers, en réparation d'un préjudice corporel.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 17 : indemnisation amiable d'un tiers en réparation d'un préjudice corporel.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour cinq minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci.

Ce projet de délibération nous propose de voter une indemnisation de 7.500 euros à une famille après que son enfant se soit fracturé une jambe dans un trou situé dans la cour de récréation de son école, l'école Keller dans le 11e arrondissement. Je ne me réjouis évidemment pas de cet incident, tout comme je suis consciente que sa gravité est rare et exceptionnelle. Néanmoins, cela illustre le triste état de nos écoles et de nos cours de récréation lorsque celles-ci ne sont pas transformées en cours "Oasis".

Le rappel des chiffres est implacable. En 2017, vous aviez engagé 125 millions d'euros de dépenses d'investissement dans les écoles et les collèges. En 2021 - en attendant la publication du compte administratif de l'année 2022 - ce chiffre est descendu à 78 millions d'euros, soit une baisse de 37 %. La conclusion est simple : vous engagez beaucoup moins d'opérations de rénovation, et cela se voit. Vous délaissez les établissements scolaires, et vous préférez vous concentrer sur de grands projets, à savoir les cours "Oasis", qui phagocytent toute l'attention et une grande part du budget, au détriment du reste du bâti. En effet, leur montant représente 25 % du total des opérations de rénovation. A ce prix, combien de cours de récréation sont laissées en suspens, dans l'attente que des crédits soient débloqués ?

Cette baisse de 37 %, c'est également des sanitaires qui se dégradent toujours plus. Vous avez bien sûr lancé une étude-action pour repenser les sanitaires dans les établissements scolaires, mais à quand l'action, la vraie, pour améliorer les espaces et lutter contre leur décrépitude ? La baisse des investissements, c'est également être moins vigilant face aux alertes qui remontent du terrain et devoir trier entre des demandes toutes plus urgentes les unes que les autres. C'est ce qui s'est tristement passé dans le cas de l'école Balard, située dans le 15e arrondissement.

Comme vous le savez, en janvier dernier, trois enfants de l'école se sont échappés en pleine journée et ont été retrouvés à plus d'un kilomètre de leur établissement. Ils ont quatre ans. En cause dans cet incident : la porte d'entrée de l'école. Elle fermait mal, elle ne fermait pas, on ne sait pas. Ce n'est pas faute d'avoir formulé 20 demandes de changement. 20, et pourtant, rien.

Vous l'avez compris, chaque année vos services repoussent quantité de travaux nécessaires lors des visites fonctionnelles d'architecture, faute de financements, alors que vous accordez chaque année des millions d'euros de subventions à toutes sortes d'associations plus ou moins utiles pour les Parisiens, alors que désormais le budget participatif finance une partie des rénovations des écoles puisque vous n'êtes pas en mesure de les financer grâce au budget approprié, alors que près de 30.000 enfants, vous le savez, ont quitté Paris depuis dix ans et que les familles parisiennes fuient de plus en plus les établissements publics.

Il est temps que vous réinvestissiez dans nos écoles et dans nos collèges. Nous demandons une augmentation des investissements pour atteindre le niveau de 2017.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Vous me permettrez de revenir sur l'objet de ce projet de délibération DASCO 17, qui est l'indemnisation amiable d'un tiers en réparation d'un préjudice corporel, à savoir l'indemnisation, qui a été négociée par la Ville, de la famille d'un enfant qui s'est fracturé la jambe dans une cour d'école du 11e arrondissement. L'accident a eu lieu dans cette cour, l'enfant a trébuché dans un trou, qui, je le précise, se situait à proximité d'un arbre.

De mon point de vue, l'accident d'un enfant ne doit pas faire l'objet d'une récupération politique. Vous avez eu cette formule qui aurait presque pu être malheureuse, Inès de RAGUENEL. Je vous cite, vous avez dit : "Je ne me réjouis pas de cet accident." Nous l'espérons toutes et tous.

En l'occurrence, je récuse totalement vos propos. Oui, nous faisons des cours "Oasis". D'ailleurs, si nous les faisons, c'est parce que ces cours "Oasis" réduisent de manière tout à fait conséquente les chutes et les accidents. Parallèlement, nous assurons évidemment l'entretien des cours qui ne sont pas encore "Oasis", et le plan d'accélération des investissements présenté par la Maire pas plus tard que lundi dernier vise justement à prendre en compte les demandes en ce domaine. Je récuse donc totalement votre procès à charge sur les investissements réalisés dans les écoles.

Vous savez, quand il s'agit d'investir et de faire des travaux dans une école, beaucoup d'éléments doivent être pris en compte : l'entretien courant, bien sûr, la sécurité, cela va de soi, et l'accessibilité. Évidemment, personne n'aurait à l'esprit de ne pas prendre en compte les objectifs de l'école inclusive. Nous sommes aussi amenés à traiter les sujets liés à l'éventuelle pollution des sols, et nous avons, dans un contexte de transition écologique, à poursuivre les efforts réalisés en matière de rénovation thermique. Nous poursuivrons également la rénovation des sanitaires, qui se fait année après année, notamment lors des travaux des deux mois de vacances scolaires de l'été.

Invoquer le budget participatif n'a pas grand sens. Il s'agit du budget de la Ville de Paris, il s'agit d'argent public et, en l'occurrence, il est simplement offert aux Parisiennes et aux Parisiens la possibilité de privilégier un certain nombre d'investissements sur des sujets qui correspondent à leurs préoccupations prioritaires.

Nous continuons bien entendu l'effort d'investissement que nous réalisons dans les établissements scolaires de la Capitale, et nous allons poursuivre la réalisation de cours "Oasis" dans les écoles. De ce fait, je vous invite évidemment à soutenir cette action au-delà du vote du projet de délibération DASCO 17.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DASCO 17).

2023 DFPE 81 - Subvention (92.500 euros) et avenant à l'association "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement des six antennes parisiennes.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DFPE 81 : subvention et avenant à l'association "Réseau Môm'Artre" pour le fonctionnement de six antennes parisiennes.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour cinq minutes.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, depuis plusieurs mois circule la rumeur de fermeture de certaines antennes en arrondissement du "Réseau Môm'Arte".

L'association "Môm'Artre" cordonne actuellement six antennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Ces lieux accueillent des enfants de 4 à 11 ans après l'école, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une partie des animateurs sont intermittents du spectacle et proviennent de différentes disciplines culturelles, car "Môm'Artre" est une structure d'économie sociale et solidaire qui allie pratiques artistiques, éducation populaire et citoyenneté. Après 20 ans d'existence, elle est encore une structure fragile et prévoit, entend-on, la fermeture de deux antennes parisiennes.

Vous comprendrez, Madame la Maire, que nous soyons inquiets de ces difficultés. Aucun maire d'arrondissement, aucun parent dont les enfants sont pris en charge par "Môm'Artre" ne validerait ces fermetures. Je sais que l'Exécutif parisien s'est saisi du sujet. Aujourd'hui, nous aimerions savoir si les équipes de la Ville se sont penchées sur le modèle économique de "Môm'Artre" et si elles sont capables de nous dire si nous pouvons éviter la catastrophe. La Ville peut peut-être, moyennant une augmentation des subventions à "Môm'Artre", maintenir cette activité plébiscitée dans tous les arrondissements où ils sont implantés.

Enfin, je réitère le soutien des écologistes aux équipes de "Môm'Artre" dans cette phase difficile.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole au maire du 13e, Monsieur Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je vais prendre la suite pour témoigner en tant que maire. Oui, nous sommes extrêmement inquiets de la situation de "Môm'Artre". Nous avons une réunion de crise avec eux très récemment, mais ils nous ont malheureusement prévenus très tard de leur situation, avec des responsables de l'État, il y a plusieurs Ministères, mais notamment un qui est directement concerné, ainsi que des organismes nationaux qui avaient fait des promesses, ou en tout cas des avancées fortes sur des subventions nationales, qui ne sont pas venues.

Le "Réseau Môm'Artre" est un réseau national, je le rappelle, pas uniquement parisien, il intervient dans de nombreuses villes de France, et ils sont en très grande difficulté sur leurs antennes locales, avec des menaces de fermeture, disons-le, notamment sur les 12e et 13e arrondissements. Je me sens particulièrement concerné. Ils ne se plaignent évidemment pas du soutien de la Ville de Paris, qui est beaucoup plus important que dans les autres villes de France, mais j'espère que nous arriverons à sauver ces antennes, qui sont évidemment très importantes pour les familles et pour les quartiers dans lesquels elles sont implantées, des quartiers populaires.

C'est vrai que nous sommes très, très inquiets sur l'avenir de cette association.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Antoinette GUHL et au maire du 13e, Jérôme COUMET, de leurs interventions.

Au nom de l'Exécutif, je partage évidemment le souci et l'inquiétude que vous avez déjà exprimés, c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à ce qu'une rencontre soit organisée avec l'association vendredi dernier, soit il y a quelques jours, pour essayer de comprendre précisément et de la manière la plus objective et la plus transparente possible d'où venaient ces difficultés.

Cela ne fait pas plusieurs mois, chère Antoinette, que l'annonce de la fermeture de deux centres "Môm'Artre" a été faite. Si cela avait été le cas, nous aurions pu être amenés à agir beaucoup plus tôt. Jérôme COUMET, Emmanuelle PIERRE-MARIE et Éric PLIEZ, qui ont participé à cette réunion, et la mairie du 18e était également

représentée, pourront en témoigner, j'ai dit très directement à cette association : "Pourquoi ne nous avez-vous pas interpellés plus tôt sur les difficultés que vous étiez amenés à rencontrer ?"

En l'occurrence, sachez que, en décembre dernier, lors du dialogue habituel de gestion, l'association n'a fait aucune alerte à la Ville de Paris, alors qu'ils avaient déjà alerté l'Etat et la Caisse d'allocations familiales dès le printemps 2022. Ils nous ont expliqué qu'ils avaient d'abord interpellé l'Etat, la C.A.F. et la C.N.A.F., puisque c'est un réseau national, et que, de ce fait, ils se tournaient vers la Ville en fin d'année, c'est-à-dire le 16 décembre très exactement, parce qu'ils n'avaient rien obtenu de l'Etat et de la C.N.A.F. Qui pourrait s'en étonner, dans le contexte que nous savons.

De ce fait, il ne s'agit pas de revenir sur le passé, mais plutôt de voir ce que nous pouvons faire aujourd'hui et, de fait, comment aider cette association. C'est un réseau national qui a déjà été amené à fermer quatre antennes à Arles et à Marseille et qui nous a mis devant le fait accompli de la fermeture de deux centres dans les 12e et 13e arrondissements. Parallèlement, ils nous ont dit "nous avons besoin d'une subvention complémentaire". Nous avons essayé de leur expliquer que, à partir du moment où la Ville de Paris versait une subvention complémentaire, qu'elle était prête à l'examiner, c'était évidemment pour avoir au moins en contrepartie le fait que les centres du 12e et du 13e restent ouverts.

D'ailleurs, les échanges techniques entre la DFPE et l'association ont lieu régulièrement depuis l'alerte du 16 décembre. Nous avons évoqué le sujet de manière très approfondie, notamment sur le coût des locaux, sur le prix des loyers. Aussi bien la maire du 12e arrondissement que le maire du 13e arrondissement ont évoqué leur disponibilité pour les aider. De la même façon que, dans le 12e, nous sommes mobilisés pour "Le Relais 59", qui est très proche du centre de "Môm'Artre" de la place Henri-Frenay.

Nous avons tout mis sur la table. Nous sommes évidemment prêts à les aider, mais l'idée est tout de même de maintenir ouverts ces deux centres des 12e et 13e arrondissements et, sans doute, si nous y arrivons, voter une subvention complémentaire au mois de juin.

En tout cas, aujourd'hui, à la demande de l'association et compte tenu de la situation de sa trésorerie, nous proposons de lui faire une avance sur subvention pour lui permettre de tenir le coup. C'est le meilleur signe politique que nous puissions collectivement donner à cette association, en lui disant : "Cela fait 20 ans que nous sommes à vos côtés et, plus que jamais, nous sommes avec vous".

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 81.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DFPE 81).

2023 SG 16 - Membres de la Commission de déontologie de la Ville de Paris. - Modification du code de déontologie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 16 et l'amendement technique n° 139. Le projet SG 16 concerne les membres de la Commission de déontologie de la Ville de Paris avec une modification du code.

La parole est à Mme Catherine IBLED, pour cinq minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Service déontologie de la Mairie de Paris assure une mission difficile avec engagement et professionnalisme, je tiens donc à saluer ici l'ensemble des équipes et à les remercier.

Je profite de ce projet de délibération pour rappeler le paragraphe 1 de la première partie du code de déontologie de la Mairie de Paris : "Dans le cadre de leurs fonctions et/ou mandats, les élus, les collaborateurs et les agents sont tenus de faire prévaloir l'intérêt public. Ils s'engagent à respecter les principes déontologiques fondamentaux d'intégrité, de probité, d'impartialité et de neutralité, de respect et de dignité, ainsi qu'à se conformer aux principes de laïcité".

Sur ce point, j'aurais deux questions, et cela ne prendra pas cinq minutes. La Maire de Paris a-t-elle autorisé la pose de banderoles de soutien à la grève sur la façade de l'Hôtel de Ville ? Quel en a été le coût ? Qui l'a financée ? Pour mémoire, l'arrêt du Conseil d'Etat du 27 juillet 2005 impose la neutralité et s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics, y compris les mairies, des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques et religieuses.

Je reviens ensuite sur l'impartialité dans le traitement des agents. La Mairie de Paris peut-elle me confirmer que la saisie des jours de grève est bien la même pour l'ensemble des agents de la Mairie ? Pour illustrer mon

propos, pouvez-vous me confirmer que des agents qui font grève pour des revendications salariales, comme les agents des crèches ou des piscines, ou bientôt les agents de la police municipale, qui, je crois, ont déposé un préavis de grève à compter du 23 mars, bénéficient du même système de traitement dans la saisie de leurs jours de grève ?

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne la parole à présent à Pierre CASANOVA, pour cinq minutes.

M. Pierre CASANOVA. - Madame la Maire, mes chers collègues, ma question porte sur les conflits d'intérêts - question que je devrais d'ailleurs baptiser "proposition" pour être plus fidèle à mon propos.

Pour la seule session de cette semaine, les élus de ce Conseil ont tous reçu la même documentation, composée de pas moins de 382 dossiers, au minimum 758 pages. Je dis "au minimum" car je ne compte pas les annexes et les projets de délibération. Par conséquent, les élus de ce Conseil, au moment de vérifier qu'ils ne sont pas affectés d'un conflit d'intérêts et qu'ils peuvent sereinement prendre part au vote plutôt que de se déporter, sont face à une information que nous dirons particulièrement volumineuse.

En deuxième constat, cette information, en plus d'être volumineuse, n'est pas complète. Par exemple, nous votons sur un projet de subvention à une association. Nous avons évidemment le montant, l'activité de l'association, mais nous n'avons pas toujours la composition des organes - conseil d'administration et autres - de cette association. Deuxième exemple, nous votons la passation d'un marché ou d'un contrat avec une entreprise privée. Nous n'avons pas nécessairement la composition du capital et les actionnaires de contrôle ultimes de cette société.

Le résultat de cette information trop volumineuse et incomplète est que de nombreux élus, de bonne foi, peuvent manquer à leur devoir de vérification. La totalité des élus de ce Conseil, quel que soit leur bord politique, est honnête, mais elle n'est pas omnisciente. Cette totalité d'élus a face à elle l'exigence, revendiquée à juste titre par nos concitoyens, d'une plus grande transparence, d'un plus grand souci de probité et de vérification des conflits d'intérêts, mais elle ne bénéficie pas des instruments, et les modalités de ces vérifications ne sont pas présentes.

J'en viens à ma proposition, après discussion avec des élus de droite, de gauche et du centre. Je pense que cela peut vraiment faire l'objet d'un consensus. Il serait fort utile que, préalablement aux sessions du Conseil de Paris, en même temps que les projets de résolution, il nous soit communiqué un répertoire, une liste portant d'une part l'identité de tous les tiers qui bénéficieront d'une subvention ou d'un contrat, d'autre part la composition de leurs organes sociaux, quels qu'ils soient, directs et indirects. De cette façon, nous pourrions rattacher chacun à un groupe, que ce soit un groupe public associatif ou privé - je ne fais pas la différence -.

Si cet instrument était par exemple informatisé, les élus pourraient, par un simple jeu de mots-clés, vérifier leur absence de liens. Cela peut être des liens d'amitié ou des liens d'inimitié, d'ailleurs, cela peut-être des personnes contre qui on combat, et il faut vérifier que l'on aura un vote objectif malgré ces combats. L'administration a toutes les informations, cette liste est très facile à faire, il s'agit seulement de mettre à niveau les élus avec l'administration, ce qui me paraît le moins, si vous me le permettez.

Deuxièmement, et c'est la fin de mon propos, il serait fort utile et démocratique que ce répertoire, cette liste, soit rendu public. Ainsi, nos concitoyens, nos chers contribuables sauraient exactement qui bénéficie, à quel rythme et selon quelle proportion. Évidemment, toutes ces informations existent, toutes ces informations sont disponibles, je ne demande donc qu'une chose, qu'elles soient regroupées sous un instrument informatisé pour permettre une meilleure compréhension par tous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CASANOVA.

Je donne à présent la parole à M. David ALPHAND, pour cinq minutes.

M. David ALPHAND. - Merci beaucoup.

Mon intervention s'inscrira dans le droit-fil de la précédente et de notre collègue CASANOVA. En matière de transparence et de déontologie dans notre collectivité, il a été créé en octobre dernier cette fameuse Commission de déontologie, unifiée, en quelque sorte, en procédant à une rationalisation et à une extension de plusieurs dispositifs préexistants. Néanmoins, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif avait appelé de notre part plusieurs observations, qui avaient été débattues lors de la préparation du projet de délibération et qui avaient d'ailleurs initialement reçu l'assentiment de l'Exécutif.

Pour mémoire, nous souhaitions que la notion de veille et de prévention des conflits d'intérêts, qui figure au cœur des missions de cette Commission de déontologie, puisse se traduire concrètement dans le nouveau dispositif. Nous le souhaitons toujours, c'est pourquoi nous réitérons notre demande visant à la mise en place d'une cartographie des risques, puis à la mise en œuvre d'une procédure qui permettra d'alerter les élus en amont des séances. Ils seraient avisés des risques auxquels ils sont confrontés et des déports qui leur sont conseillés en conséquence. Naturellement, comme le veut la jurisprudence, c'est aux élus et à eux seuls qu'il appartiendra d'effectuer ce déport, mais ils pourront enfin le faire en toute connaissance de cause et en pleine responsabilité.

Curieusement, d'ailleurs, lors de cette séance, c'est le Secrétariat du Conseil de Paris, et non la Commission de déontologie, qui a avisé certains d'entre nous de ces risques, s'agissant notamment de la future SPL funéraire qui sera débattue dans le cadre de la 1ère Commission. Nous tenons d'ailleurs à en remercier l'équipe de la séance. Pour autant, nous nous interrogeons sur l'articulation qui prévaut en la matière et sur la formalisation de telles procédures préventives. L'Exécutif s'était en effet engagé à entreprendre ce travail. Près de six mois après notre séance d'octobre, nous voulons en connaître le calendrier et, nous l'espérons, les premières avancées.

Par ailleurs, nous estimons que le principe de transparence doit également avoir cours dans le processus de désignation des membres de la Commission. Notre collègue Francis SZPINER l'avait souligné voilà quelques mois. En ce sens, nous avions proposé que les membres de la Commission, jusqu'alors nommés par le Maire et lui seul, fassent également l'objet d'une validation à la majorité qualifiée de notre Assemblée délibérante. Nous avions d'ailleurs reçu un accord de principe, sur lequel l'Exécutif est revenu en pleine séance, de manière soudaine, sans explication, et peut-être même à la grande surprise de l'adjoint qui rapportait le projet de délibération. Je dois quand même le rappeler pour mémoire.

Cette disposition de la majorité qualifiée existe déjà pour des organismes similaires, que ce soit au niveau national ou au niveau de certaines collectivités territoriales de même envergure que Paris. Cette majorité qualifiée dépasse les contours de la seule majorité municipale et, en ce sens, elle conférerait à la Commission de déontologie un surcroît de légitimité qui serait apprécié par tous. Vous avez délibérément fait le choix de laisser à votre majorité le soin de valider la composition de la Commission de déontologie. Nous ne pouvons que le regretter, nous le déplorons et, par voie de conséquence, nous ne pourrons pas prendre part au vote de ce projet de délibération, de manière à manifester ce désaccord profond et persistant sur votre manière d'aborder la question de la Commission de déontologie.

Enfin, et j'en conclurai là, sur le fond, nous espérons que les questions soulevées par notre groupe se verront rapidement apporter des réponses.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci à Pierre CASANOVA et à David ALPHAND de leurs interventions.

Je ne répondrai qu'à Pierre CASANOVA et à David ALPHAND, non pas que je n'aie pas entendu l'intervention de Catherine IBLED, mais elle est hors sujet et je me contenterai d'évoquer l'objet même du projet de délibération SG 16. Je remercie les deux intervenants de leurs propos apaisés, sur un sujet qui ne peut que nous rassembler, à savoir la déontologie qui doit être celle des élus comme des agents de la Ville de Paris.

Vous l'avez noté, ce projet de délibération s'inscrit dans le prolongement des débats et du précédent projet de délibération ayant institué la Commission de déontologie de la Ville de Paris. Il s'agit de remplacer un membre partant, Jean-Pierre BEL, qui est remplacé par Sophie MOATI, présidente de chambre honoraire près de la Cour des comptes, et de nommer le neuvième membre, puisque la Commission n'était pas complète, en la personne de M. Robert GELLI, magistrat judiciaire honoraire déontologue de la Haute Autorité pour la santé et personnalité qualifiée. Nous souhaitons évidemment la bienvenue à Sophie MOATI, comme à Robert GELLI. En l'occurrence, vous noterez que ces deux nominations sont soumises au vote du Conseil de Paris, c'est l'objet du projet de délibération SG 16, car nous appliquons le droit.

Vous avez abordé, Pierre CASANOVA puis David ALPHAND, un vrai sujet, qui a déjà fait l'objet d'échanges entre nous : comment mettre en place une veille et prévenir les conflits d'intérêts. En l'occurrence, puisque le sujet avait été évoqué par Daniel-Georges COURTOIS, notamment, que je vais prochainement rencontrer à ce sujet, je peux vous dire aujourd'hui, à l'un comme à l'autre, que, comme je m'y étais engagé, nous travaillons activement sur cette cartographie des risques et que l'outil est en train d'être mis en place.

En termes de calendrier, j'espère qu'il sera opérationnel dans les prochaines semaines. Même si, dans le domaine de la déontologie, vous l'avez rappelé l'un comme l'autre, la responsabilité de l'élu est personnelle, il nous faut pouvoir aider l'élu à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts, c'est notre responsabilité. Je reviendrai vers vous, notamment vers Daniel-Georges COURTOIS, pour vous informer de l'avancée de ce dossier.

En tous les cas, je voulais que vous sachiez, par rapport à vos légitimes interpellations, que cet outil est en train d'être formalisé et d'être mis en place.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 139, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 139 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 16 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté également. (2023, SG 16).

Merci.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 17e pour la rentrée 2023.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n^{os} 48, 49, 50, 51, 52 et 52 bis sont relatifs à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.

Un peu de silence, s'il vous plaît.

La parole est à M. Jérôme COUMET, du groupe PEC, pour deux minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci.

Pour ne pas être redondant avec mes collègues qui interviendront après moi, et nous mesurons tout l'émoi provoqué par ce tsunami de fermetures de classes, je vais parler de démographie scolaire. Le 13e est un exemple intéressant à ce titre, car, dans le 13e, il y a finalement une grande stabilité des effectifs : - 0,8 % d'élèves d'une année sur l'autre, soit une perte de 87 élèves dans le premier degré, sur un total de 10.475 élèves scolarisés dans le public. Dans ce cadre, les propositions du Rectorat, apparemment inflexible, sont de 11 fermetures et de 3 ouvertures. Dans les collèges, c'est 4 fermetures de classes, avec la suppression de 2 classes de sixième et de 2 classes de cinquième.

Tout cela affecte particulièrement - pas seulement, mais notamment - des écoles et des collèges des quartiers populaires. Au-delà de cette logique très comptable et de la violence de ces mesures, ce qui me choque particulièrement est la contradiction évidente par rapport à une politique qui visait à dédoubler des classes dans les écoles prioritaires pour favoriser les apprentissages et qui disait : "On réduit les effectifs pour assurer les apprentissages fondamentaux." C'est évidemment parfaitement contradictoire.

Ce qui me choque aussi, c'est le décrochage de la France par rapport aux autres pays européens. Les autres pays européens ont connu des baisses démographiques avant la France, mais ils en ont profité pour faire baisser les effectifs. La France, qui est déjà tout en bas du classement européen pour les résultats et tout en haut pour les effectifs par classe, ne le fait pas. La France a des résultats très médiocres sur les niveaux scolaires, et les classements P.I.S.A. le montrent, en tout cas c'est une alerte très sérieuse, et le signal qui est donné aujourd'hui par ces mesures est de détériorer encore davantage le service public de l'éducation.

Je le dis ici - et je ne serai pas le seul, évidemment -, nous serons très mobilisés dans le 13e pour dénoncer ces orientations, au côté des parents d'élèves et au côté des professionnels, et notamment des professeurs.

Merci à vous.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Éric LEJOINDRE pour le vœu n° 49, pour deux minutes.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a une espèce de triste, voire de sinistre ironie à devoir aujourd'hui, au Conseil de Paris, défendre les classes que l'Education nationale nous doit et d'avoir en même temps un Ministre qui indique vouloir œuvrer pour la mixité scolaire. Quand on a une pensée en tel décalage avec les actes, on se dit que l'on a le droit de s'interroger sur la sincérité de ces actes.

Les fermetures massives de classes que nous subissons, le Nord-Est parisien en général et le 18e est particulièrement touché en la matière, ne relève d'aucune logique, si ce n'est celle de faire des économies sur le dos des petits Parisiens et des petites Parisiennes. L'ensemble de nos quartiers sont touchés, indépendamment d'ailleurs de la sociologie des écoles et indépendamment des réalités scolaires différentes. Certaines écoles accueillent énormément d'élèves allophones, d'autres beaucoup d'élèves en situation de handicap, et aucune de ces écoles n'est épargnée par ces fermetures massives.

Nous devons continuer à nous mobiliser, et le vœu que nous débattons est un élément supplémentaire de cette mobilisation pour défendre l'école publique, qui est attaquée aujourd'hui à Paris mais aussi dans toutes les académies par ces baisses massives de moyens, et qui est pourtant l'élément qui fait tenir ensemble cette République. Quand on voit que nous sommes l'académie la plus ségréguée de France et celle qui paie le plus cher les mesures comptables du Gouvernement, on se dit que, décidément, ce Gouvernement va dans la mauvaise direction.

Je peux vous affirmer le soutien absolu de l'ensemble de l'équipe du 18e aux communautés scolaires et aux parents d'élèves pour faire face à ces mesures cyniques et iniques, qui mettent en danger l'idée que nous nous faisons de la République.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne à présent la parole à M. AQUA, pour deux minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Je vais revenir moi aussi sur les suppressions massives de postes dans l'Education nationale. Les chiffres sont là, je les répète : 155 postes supprimés dans les écoles, 182 dans les collèges et lycées. Le Rectorat prend l'argument "tarte à la crème" de la baisse de la démographie pour justifier cette saignée, alors que la baisse du nombre d'enfants par classe s'était progressivement accompagnée d'une amélioration des conditions d'étude et du climat scolaire sur les dernières années. En voulant brutalement à nouveau bourrer les classes - jusqu'à plus de 30 élèves par classe -, ce n'est pas seulement un retour en arrière de 10 ans, ce n'est pas seulement une dégradation des conditions d'étude, ce n'est pas seulement une dégradation des conditions de travail, c'est irresponsable dans la période post-Covid.

Le Rectorat - mais derrière lui, bien sûr, Pap NDIAYE et Emmanuel MACRON - néglige totalement la réalité post-Covid, alors que nous savons que beaucoup d'enfants sont en difficulté scolaire et comportementale à la suite de la période liée au Covid, alors que nous savons que de nombreux retards scolaires sont constatés, alors que nous savons que l'on a du mal à recruter des enseignants, notamment avec des "job dating" l'année dernière sur l'académie parisienne. Cette saignée de postes est définitivement irresponsable.

Nous avons besoin, à l'inverse, de baisser le nombre d'enfants par classe, mais aussi de disposer de postes de remplaçants - il ne faut pas l'oublier - et de brigades de maîtres spécialisés, que nous pourrions avoir si nous ne supprimions pas ces postes.

Pour toutes ces raisons, nous demandons par notre vœu que la Ville et notre majorité expriment clairement son désaccord avec cette saignée et s'y oppose par tous les moyens possibles. Nous voulons que la baisse de la démographie soit une opportunité pour abaisser le nombre d'enfants par classe, d'autant que cette saignée n'est que le début, puisque le Rectorat a d'ores et déjà annoncé vouloir multiplier par trois ces fermetures dans les deux prochains exercices. C'est assez conséquent, et c'est à l'inverse de ce qu'il faudrait faire aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Je donne à présent la parole à Mme Alix BOUGERET, pour deux minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir sur les débats qui ont eu lieu précédemment sur cette refonte de la carte scolaire, que nous regrettons tous, mais dont nous connaissons aussi également les causes. Ce vœu vise à attirer l'attention de l'Assemblée sur plusieurs écoles du 17e arrondissement, notamment celles de Saint-Ouen et de Bessières, qui font l'objet de fermetures. Je veux remercier Patrick BLOCHE, qui a relayé ces inquiétudes au C.D.E.N., mais, manifestement, cela n'a pas ému le Rectorat. Je vais mettre à part l'école Gustave-Doré, qui n'est plus concernée par une fermeture.

Ce sont évidemment des écoles que nous suivons de près. L'école Bessières est en éducation prioritaire et nécessite de maintenir dans ses murs, au-delà de l'UPE2A qui a été confirmée, des classes avec un nombre d'élèves raisonnable. C'est également le cas pour l'école Saint-Ouen, avec une UPE2A de plus en plus sollicitée.

C'est donc l'objet de ce vœu. Nul doute qu'il y aura des ajustements au prochain C.D.E.N., mais le 17e est concerné par une dizaine de fermetures et nous voulions attirer votre attention sur ces deux écoles en particulier.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne à présent la parole à Rachida DATI, pour deux minutes.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, 235 classes seront fermées à la rentrée prochaine dans les écoles et les collèges de Paris. Evidemment, nous le déplorons. Je rejoins mes collègues sur les autres bancs de cette Assemblée, personne ne veut fermer des classes, personne ne veut voir des cours d'école désespérément vides, des classes qui ferment et d'autres surchargées. C'est un combat que nous pourrions avoir en commun. Néanmoins, les responsables ne sont pas uniquement ceux que vous pointez.

Si on ferme des classes, c'est aussi parce que vous avez fait fuir les familles parisiennes. C'est une réalité, 123.000 Parisiens, parmi lesquels près de 30.000 élèves, sont partis en moins de 10 ans. Il y a de moins en moins d'enfants de moins de trois ans, en crèche notamment. Logique, puisqu'on ne peut plus les accueillir, faute de personnels - évidemment, puisqu'ils ne peuvent pas non plus se loger à Paris. C'est une réalité. Paris est devenue invivable pour les familles. C'est aussi une réalité. Des jardins dégradés, des conservatoires saturés - et vous le savez, puisque nous avons des listes d'attente sans fin pour les conservatoires -, absence d'une offre sportive et culturelle accessible à tous, de l'insécurité, de la saleté, des nuisances sonores et, évidemment, des difficultés à circuler.

Vous délaissez même les écoles, puisque les investissements sont en chute libre depuis cinq ans, et ce sont les premières victimes de cette gestion désastreuse. Alors, oui, nous espérons que le plus de classes possible seront maintenues ouvertes, et nous en avons également fait la demande auprès du Rectorat, mais, surtout, nous vous exhortons à revoir votre ambition éducative à la hausse, que ce soit dans le scolaire ou dans le périscolaire. C'est ainsi que nous mettrons fin à la fuite des familles. Sans réaction de votre part, il n'y aura plus ni écoles ni familles à Paris dans quelques années.

Pour répondre tout à l'heure à M. GRÉGOIRE, non, Monsieur GRÉGOIRE, ce n'est pas "Paris, tu l'aimes sale et dégradée, ou tu la quittes". Nous souhaitons y rester, y vivre, mais dans de meilleures conditions de vie pour les familles et pour les enfants, notamment.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Nous avons déjà entamé le débat sur la carte scolaire pour la prochaine rentrée et, en ce domaine, il n'y a qu'un responsable : l'Etat, et en l'occurrence, le Gouvernement. Je pense que personne ici n'ignore que la dotation ministérielle qui a été accordée à l'Académie de Paris est le résultat d'arbitrages au niveau du Gouvernement qui ont amené Bercy à décider de la suppression de 1.200 postes d'enseignants au niveau national et, conséquemment, à Paris, de 155 postes d'enseignants dans le premier degré et de 182 postes d'enseignants dans le second degré.

Voilà où est la responsabilité politique. Je ne voudrais pas qu'il y ait, par là même, une volonté de diversion en nous emmenant sur d'autres terrains. En ce sens, l'intervention de Jérôme COUMET a été exemplaire : une quasi-stabilité des effectifs scolaires dans le 13e arrondissement, Jean-Noël AQUA le confirmera, et néanmoins un solde négatif de 8 fermetures de classes à la prochaine rentrée.

De la même façon, je n'ai pas eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure la différence des moyens alloués à l'école privée, dont je rappelle qu'elle accueille à 25 % des élèves non parisiens, mais c'est un dossier que nous devons collectivement, en responsabilité, ouvrir. Dans le privé, il y a un poste supprimé pour 53 élèves en moins et, dans le public, un poste supprimé pour 17 élèves en moins. Nous voyons bien les différences de traitement et les choix politiques qui sont faits en défaveur du service public de l'éducation.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité regrouper tous ces vœux dans un vœu de l'Exécutif, qui a fait l'objet de discussions et d'échanges.

Avec la permission de la présidente de séance, je ferai peut-être une dernière observation concernant le 17e arrondissement. Alix BOUGERET y a fait référence, j'ai défendu le vœu de la mairie du 17e arrondissement en C.D.E.N. et, pour que vous le sachiez, le transfert d'une UPE2A de l'élémentaire Bessières vers l'élémentaire Colonel-Moll a été annulé, car mal préparé. Je voulais apporter cette information à notre Assemblée pour être complet.

Je vous invite donc à retirer tous les vœux et à voter le vœu de l'Exécutif, qui deviendra le vœu de tout le Conseil de Paris, car c'est évidemment unis que nous serons plus forts.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu n° 48 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est retiré.

Le vœu n° 49 déposé par le groupe Paris en commun est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est retiré.

Le vœu n° 50 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est retiré.

Le vœu n° 51 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit de l'Exécutif ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 51, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 51 est rejeté.

Le vœu n° 52 déposé par le groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 52 est rejeté.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 52 bis de l'Exécutif, il y a une explication de vote de Mme Nathalie MAQUOI, pour deux minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci.

Je voudrais simplement associer les élus écologistes à ce vœu. Je crois que tu as dit l'essentiel, Patrick. A un moment donné, il faut savoir se rassembler. Quand les choix du Gouvernement sont faits à partir d'un tableur Excel et réduisent l'éducation à une dépense publique qu'il faut drastiquement couper, cela doit mobiliser tout le monde. J'espère d'ailleurs que ce sera au-delà des rangs du camp du progrès, puisque cela aura des impacts et des conséquences dans tous les arrondissements de Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Ensuite, nous avons une explication de vote d'Alexis GOVCIYAN, pour deux minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci.

Certes, les choix du Rectorat peuvent être abordés en fonction des réalités des différents quartiers de Paris au cas par cas, mais il ne faut pas oublier une réalité, mes chers collègues : vivre à Paris est de plus en plus une contrainte pour un grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. Cela se traduit notamment par un fait démographique implacable, qui épargne le 9e arrondissement de Paris, et tant mieux, mais pas le reste : Paris perd chaque année plus de 10.000 habitants. Mme la Maire de Paris se réjouissait récemment du départ de plus de 120.000 Parisiens depuis dix ans, mais, tant que Paris continuera à faire fuir ses familles, il y aura, hélas, moins d'enfants à scolariser.

Aujourd'hui, il faut avoir une vision globale, ce que vous n'avez pas, semble-t-il, avec ces vœux qui sont dans une logique de polémique. Il faut avoir une vision globale et inverser cette spirale négative. Il faut aussi relancer le dialogue avec l'Education nationale, auprès de qui vous avez apparemment accumulé une dette de 36 millions d'euros pour financer la décharge d'enseignement des directeurs et des directrices d'école, qui pouvaient ainsi se consacrer à leurs occupations. Ces 36 millions d'euros correspondent, semble-t-il, à 300 postes d'enseignants qui ne sont pas financés, parce que vous n'avez pas payé cette dette. Pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est et comment les choses se passent ?

Vous l'avez bien compris, mes chers collègues, nous ne voterons pas ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2023, V. 26).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la mise en place d'un nouveau pacte éducatif à Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif à la mise en place d'un nouveau pacte éducatif à Paris.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour deux minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons entendu en creux dans le débat précédent une petite musique que l'on pourrait qualifier de l'effondrement parisien pour les familles. Comme cela fait un moment qu'elle court, les élus écologistes ont souhaité engager une réflexion. Nous trouvions que cette manière défaitiste - et surtout fausse - d'aborder les choses méritait une réponse un peu globale.

Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu à notre invitation pour échanger sur la question de l'école et de l'éducation à Paris. Merci aux parents d'élèves, aux enseignants, aux associations, aux chercheurs. Ce vœu est la première étape de réflexion issue de nos échanges.

Le débat précédent l'a parfaitement rappelé, nous sommes dans un contexte où le Gouvernement choisit de considérer l'éducation comme une dépense publique qu'il faut réduire, donnant par là un signal très négatif aux familles. Le Gouvernement leur dit simplement que l'éducation n'est plus un service public en commun et n'est plus un bouclier social. Dans ce cadre, cela nous paraissait important de poser les bases de ce que pourrait devenir un nouveau pacte éducatif à Paris.

Tout d'abord, deux préalables. Le premier est que nous ne pourrons pas le faire sans que l'Etat change radicalement de point de vue sur le service public national. Le second est que la Ville de Paris fait énormément de choses pour la qualité de l'enseignement à Paris. Cette réflexion s'inscrit dans cette lignée.

Qu'est-ce qu'il pourrait être, ce nouveau pacte éducatif, en trois points ? A rebours de ce que fait le Gouvernement Macron, c'est d'abord entamer un dialogue avec toutes celles et ceux qui participent à l'éducation des jeunes Parisiens, les enseignants, les animateurs, les associations d'éducation populaire, les services, les élus et bien sûr les élèves, pour dessiner ensemble le futur de Paris. Nous pourrions appeler cela des "États généraux", ou ce que vous voulez.

Ensuite, c'est bien sûr accélérer la transition écologique à l'école, la rénovation du bâti pour le confort d'hiver et d'été, mais aussi l'accessibilité et le développement de nouveaux espaces, par exemple dédiés à l'éducation artistique et culturelle à Paris. C'était une des recommandations de la M.I.E. C'est aussi embarquer tous les usagers de l'école dans une démarche bioclimatique, penser à la coopération et non à la concurrence, développer les solidarités, les démarches collectives et les savoirs pratiques.

Enfin, c'est doter les mairies d'arrondissement d'enveloppes pour entretenir et faire du beau dans leur bâti.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je remercie évidemment Nathalie MAQUOI, dont nous connaissons l'implication sur le sujet éducatif, et son groupe pour ce vœu, que je me suis permis d'amender pour prendre en compte ce qui était déjà fait ou qui était en train d'être fait.

Ce vœu visera non seulement à réfléchir à porter au niveau national un autre projet éducatif, et nous en avons besoin, mais aussi à valoriser tout ce qui se fait à Paris pour favoriser la mixité sociale et la réussite des élèves : cours Oasis dans les écoles, ateliers périscolaires gratuits, professeurs de la Ville de Paris, classes de découverte, académie du climat, centres de loisirs bilingues, centres de loisirs à parité, cours municipaux d'adultes… Le seul lycée d'adultes en France est à Paris. Cela nous permettra donc de valoriser tout ce que nous faisons en ce domaine.

J'ai entendu Alexis GOVCIYAN reprendre juste avant le fait que, non seulement le Ministère de l'Education nationale ferme 173 classes à Paris et supprime 180 postes d'enseignants dans le second degré, il ne reviendra pas non plus sur la fermeture, imposée par la loi Blanquer de 2019, de 30 jardins d'enfants, dont 20 municipaux à Paris, contrairement aux engagements qui avaient été pris à l'été dernier, mais en plus il nous met sur la table une facture de 36 millions d'euros. En l'occurrence, il ne nous a jamais remboursé les dépenses engagées pour le Covid et nous payons avec le budget de la Ville de Paris 750 professeurs de la Ville de Paris en musique, en arts plastiques, en sport. Il n'y a qu'à Paris où, parce que c'est financé par la Ville, nous avons des professeurs d'E.P.S. dans le premier degré.

Je voudrais que, dans cette affaire, on reconnaisse à la Ville de Paris qu'elle en fait plus que les obligations légales de toute collectivité locale et que l'on sorte de cette mesquinerie - si j'ose dire - qui a l'air de s'infiltrer. Nous travaillions jusqu'à présent en bonne intelligence avec l'Education nationale, mais si le Ministère de l'Education nationale veut que l'on travaille en mauvaise intelligence, ils sauront nous trouver.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant la mise aux voix, je donne la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour une explication de vote.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous partageons les mêmes constats, notre présidente de groupe a cependant expliqué tout ce qui nous séparait sur le sujet des fermetures de classe. C'est une responsabilité partagée entre l'État, d'une part, et la Ville, d'autre part. Ensuite, c'est mathématique : moins il y a d'habitants, moins il y a d'enfants, moins il y a de classes. Aussi, nous ne pouvons voter pour ce vœu en l'état, car il oublie les causes : le départ des familles de Paris.

Concernant les enfants en situation de handicap et le manque d'A.E.S.H., nous partageons les inquiétudes du groupe écologiste. A ce titre, dans le 8e arrondissement, autour de notre maire Jeanne d'HAUTESERRE, nous avons adopté à l'unanimité un vœu traitant de la fermeture des classes. Voici le vœu exprimé, quelle que soit la couleur politique : que les propositions de dotations ministérielles à l'Académie de Paris soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classe dans les écoles et les collèges publics et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite, et qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Le groupe "Les Ecologistes" accepte-t-il l'amendement ? Il est amendé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2023, V. 27).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une évaluation objective, complète et indépendante de la réforme Affelnet à Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif à une évaluation objective, complète et indépendante de la réforme Affelnet à Paris.

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour deux minutes.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2020, notre groupe est vent debout contre la réforme d'Affelnet, promue par l'Académie de Paris et soutenue par les mairies. Le sujet nous concerne tous, et en premier lieu les familles, parents comme élèves. Ce n'est évidemment pas la mixité sociale qui est en cause, mais bien votre approche, qui ne voit l'école qu'à travers ce prisme.

L'évaluation menée par les concepteurs de la réforme pousse l'autosatisfaction à son paroxysme. Cette réforme s'avère déplorable et son évaluation trompeuse. Pourquoi ? Tout d'abord, l'I.P.S., un indicateur arbitraire, est appliqué uniformément à un collège indépendamment de la réalité sociale de chaque élève et est un outil sexiste qui fige les positions sociales. Et les notes, dans tout cela ? Cet indicateur de position scolaire compte beaucoup moins que le bonus I.P.S.

La réforme a volontairement cassé les lycées dits "de niveau". Le lycée Condorcet, par exemple, est inaccessible à certains collégiens de Condorcet, de Malraux ou de Lamartine, si bons élèves soient-ils. Les collégiens sans bonus IPS, minoritaires à Paris, pâtissent de la sélection par Affelnet. N'ayons pas peur de ce mot que vous n'assumez pas.

Enfin, l'évaluation que nous dénonçons vante le recul de la ségrégation sociale. Dans les faits, seuls dix lycées, dont la plupart des lycées de bon niveau, sont concernés par un I.P.S. qui s'homogénéise, attestant donc l'objectif premier de la réforme.

L'extension de cette réforme à l'ensemble des académies est envisagée, tout comme l'intégration de l'enseignement privé dans la plateforme Affelnet, ceci sur la base d'une analyse parcellaire et biaisée. Avant que la notion de mérite ne se voie reléguer aux oubliettes et que soit achevée la déconstruction de l'école publique, nous demandons que la Cour des comptes fasse réaliser une évaluation complète, objective et indépendante de cette réforme.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je vais le dire très sincèrement, je trouve votre vœu extrêmement offensant pour Julien GRENET et ses équipes et pour l'Institut des politiques publiques. Vous remettez en cause leur compétence et leur indépendance d'esprit sans apporter d'éléments contredisant les éléments fournis lors des deux comités de suivi de la réforme Affelnet, présidés justement par Julien GRENET.

Je m'inquiète fortement de cette dérive, que vous tentez visiblement d'incarner, de remettre en cause des données, non pas avec une argumentation scientifique, mais en cherchant à disqualifier des acteurs reconnus dans leur champ de compétences. Je vous rappelle que les études internationales, et pas uniquement celles de l'Institut des politiques publiques, montrent que le système éducatif français est malade de la ségrégation scolaire.

Notre action depuis plusieurs années cherche à établir une plus importante mixité scolaire, non pas par pure idéologie, mais parce que nous savons qu'elle est une condition à la réussite scolaire de tous les élèves. Je dis bien de tous les élèves.

J'émettrai évidemment un avis très défavorable à votre vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu n° 54 du groupe Changer Paris est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la valorisation de l'excellence scolaire.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 55 relatif à la valorisation de l'excellence scolaire.

La parole est à Mme Inès de RAGUENEL, pour deux minutes.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci.

La réforme d'Affelnet - je remets un jeton dans la machine -, décidée en 2021, avait donc un double objectif : celui de la mixité sociale et celui de la mixité scolaire. Toutefois, associer les deux présuppose que la diversité des origines sociales et des niveaux scolaires soit deux réalités superposables. C'est un raccourci idéologique malheureux. La conséquence, ma collègue l'a dit, c'est la place prépondérante donnée à l'indice de position sociale, dont l'attribution des points par catégorie professionnelle des parents, différente entre les femmes et les hommes, laisse franchement à désirer.

Encourager la mixité sociale, je pense que nous sommes tous d'accord, c'est permettre à l'école de remplir sa mission première, donner les mêmes chances à tous les élèves, leur permettre de s'affranchir des déterminismes sociaux… bref, élargir leur champ des possibles. L'objectif de mixité scolaire, lui, ne repose sur aucun fondement pédagogique. Avec l'hétérogénéité des niveaux scolaires au sein d'une même classe, tous les élèves sont perdants, et parents et enseignants en témoignent. Valoriser l'excellence scolaire, c'est valoriser le travail, le progrès des élèves, le mérite, par le biais d'une évaluation juste, qui renseigne sur l'acquisition des savoirs de chacun.

La réforme et l'évaluation biaisée qui en a été faite assument pleinement de casser les lycées de niveau, ma collègue l'a dit aussi. Vouloir à tout prix empêcher le regroupement des meilleurs élèves, c'est consentir à une stagnation générale du niveau éducatif. Dans ce contexte, comment encourager les élèves à travailler quand leurs notes comptent si peu dans l'affectation en seconde ? Sans garantie, conséquence logique, les familles se tournent encore davantage vers l'enseignement privé et désertent encore une fois le public. Certes, vous obtiendrez bel et bien de la mixité scolaire, mais la mixité sociale, elle, aura disparu. La preuve : la fréquentation du lycée public en seconde a baissé de 3 % depuis la mise en place de la réforme.

Tout se joue donc ici, et c'est l'objet de ce vœu. Dans la constitution du barème Affelnet, nous voulons que les résultats scolaires pèsent davantage, à hauteur de 60 %. Pour que la mixité sociale se fasse naturellement, il est impératif de disposer de lycées d'excellence sur l'ensemble du territoire parisien.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour deux minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Ecoutez, ce qu'il y a de réjouissant dans votre vœu, au moins, c'est que nous savons pourquoi nous sommes de gauche, mais nous savons aussi pourquoi vous êtes de droite. Je crois

fondamentalement que c'est l'illustration d'un clivage politique, mais il n'est pas nouveau. D'ailleurs, votre vœu s'intitule de la manière la plus honnête possible, "relatif à la valorisation de l'excellence scolaire", ce que vous appelez souvent la méritocratie.

En fin de compte, ce que vous refusez, c'est effectivement la mixité scolaire et, par là même, la mixité sociale. Vous défendez des établissements scolaires homogènes socialement et sociologiquement parlant. Vous incarnez donc, ou plutôt vous défendez l'entre-soi. A partir de là, effectivement, il fallait cette réforme Affelnet, que nous avons soutenue, pour créer une plus grande mixité sociale et scolaire.

Il y a encore du chemin à accomplir. L'Académie de Paris reste la plus ségréguée de France, mais nous allons poursuivre dans cette voie et nous allons évidemment aller plus loin. Nous savons que nous le ferons sans vous, sans doute contre vous, mais cela ne nous empêchera pas de continuer.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, une explication de vote de M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Sans surprise, nous allons voter contre ce vœu. Excusez-moi, mais votre vœu est affligeant, et vous confondez tout. Vous parlez d'excellence, mais vous ne connaissez visiblement rien à l'excellence ni à la finesse politique.

Il n'y a pas besoin de crier pour se faire entendre, vous pourriez essayer d'être excellents par votre argumentation.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Un peu de silence, s'il vous plaît.

M. Jean-Noël AQUA. - Vous pourriez essayer de le faire et que vos idées s'imposent naturellement, sans crier. Il n'y a pas besoin de crier pour prétendre être excellent.

Dans votre vœu, vous confondez l'excellence et l'entre-soi. C'est cela, que vous défendez. Voulez-vous que l'on parle de Saint-Louis de Gonzague, par exemple, que vous défendez visiblement, d'après vos dernières interventions, où il y a zéro enfant d'ouvrier ? Ce sont les chiffres du Rectorat, il n'y a aucun enfant de catégorie populaire, alors même que ce lycée est sur un bassin où il devrait y en avoir, vu sa composition.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Silence, s'il vous plaît !

M. Jean-Noël AQUA. - Vous confondez tout. Vous promouvez l'école de l'entre-soi. Où je suis énervé, c'est que je suis profondément…

Il n'y a pas besoin de crier et de couper la parole.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Un peu de respect pour l'orateur, s'il vous plaît !

M. Jean-Noël AQUA. - Si vous croyiez à vos idées dans votre temps de parole, vous auriez largement de quoi les défendre.

Ce qui m'insupporte, c'est que, par ailleurs, je suis enseignant dans le public et dans des écoles dites "d'excellence" comme l'Ecole normale supérieure, et je sais très bien que ce que l'on souhaite, le modèle que nous sommes en train de véhiculer dans ces écoles, c'est un modèle d'excellence pour tous. Ce que nous voulons, c'est faire partager l'exigence. Ce que nous voulons, c'est que tous les enfants, quelle que soit leur classe sociale, puissent accéder à une école de qualité, et non pas à l'école de la ségrégation, telle que vous la défendez bec et ongles, Conseil après Conseil, vœu après vœu.

Excusez-moi du terme, mais c'est affligeant.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur.

Le vœu n° 55 du groupe Changer Paris est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est rejeté.

Merci.

2023 DFPE 3 - Subvention complémentaire (248.699 euros) et avenant à la convention avec l'association "La maison des Bout'chou" (6e) pour l'aménagement d'une structure multi-accueil située 5-7, villa Ségur (7e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 3 : subvention complémentaire et avenant à la convention avec l'association "La Maison des Bout'chou" pour l'aménagement d'une structure multi-accueil située villa de Ségur dans le 7e.

La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE, pour cinq minutes.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite à l'occasion de l'adoption de ce projet de délibération rappeler le contexte. Le programme porté par "Covéa" au 5-7, villa Ségur, inauguré il y a quelques mois par Rachida DATI, maire du 7e arrondissement, comprend, en plus des logements sociaux, un local destiné à accueillir une crèche de 25 berceaux.

Lors du Conseil de Paris de juillet 2019, notre Assemblée a accordé à "La Maison des Bout'chou", association retenue afin d'être gestionnaire de cette crèche, une subvention permettant de financer l'aménagement du local et les équipements nécessaires à l'accueil des futurs jeunes enfants. En raison de la crise sanitaire et des réserves opposées à "Covéa" lors de la livraison du local, les travaux de l'association ont pris du retard et elle n'a pu s'y installer dans les délais prévus.

Ce retard dans la réalisation des travaux, couplé à l'augmentation du prix des matières premières et de la main-d'œuvre ces derniers mois, a entraîné une hausse du budget total de l'opération. La situation était totalement bloquée, puisque l'association ne pouvait assumer seule cette augmentation du coût de l'opération. En parallèle, "Covéa" refusait de travailler à la levée des réserves.

A l'initiative de Rachida DATI, nous avons réuni en mairie d'arrondissement l'ensemble des parties prenantes afin de trouver une solution et que la crèche puisse enfin ouvrir. Dans le cadre de ces échanges, Rachida DATI a obtenu de la part de "Covéa" une franchise de loyer de 7 mois, correspondant à la durée des travaux. J'ai reçu récemment l'association "La Maison des Bout'chou", et ses représentants nous ont assuré que la crèche pourrait ouvrir à la mi-octobre 2023.

Je tiens à remercier la DFPE et son directeur, qui ont répondu à nos sollicitations et qui ont travaillé avec nous à ce projet de délibération. Nous nous réjouissons de l'arrivée de cette nouvelle structure dans le 7e arrondissement, qui permettra d'accueillir les jeunes enfants des familles de notre arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, merci beaucoup pour cette intervention sur ce projet de délibération, car il me permet de faire un rappel sur les engagements de la Ville de Paris dans l'accompagnement des associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant, dont "La Maison des Bout'chou" fait partie, mais pas seulement.

Vous savez que nous sommes dans un contexte extrêmement compliqué depuis des mois, et de nombreuses associations gestionnaires de crèche, notamment à Paris, sont dans de vraies difficultés financières. Nous sommes dans un contexte d'inflation, d'augmentation des coûts de l'alimentation et de l'énergie, et il y a aussi une augmentation des charges liées aux masses salariales, puisqu'il y a des augmentations de salaire. Nous nous réjouissons évidemment de ces revalorisations salariales, je pense par exemple aux éducateurs de jeunes enfants, qui le méritent évidemment, mais ces charges sont parfois difficiles à absorber pour les associations.

Que fait la Ville de Paris face à cette situation ? Elle agit en responsabilité pour soutenir ces structures associatives. Nous considérons toujours que l'accès à un mode de garde est un réel vecteur d'égalité, non seulement pour les parents, les mères et les pères, qui peuvent bénéficier d'un mode de garde pour les enfants, mais aussi pour un éveil de qualité pour les petits Parisiens et les petites Parisiennes. C'est ainsi que nous avons accompagné de nombreuses associations dans ce contexte de crise financière.

Vous vous souvenez que, au mois d'octobre dernier, nous avons lancé un plan d'aide avec des subventions exceptionnelles de 500.000 euros pour les petites associations. Nous avons également fait voter au Conseil de Paris du mois de décembre dernier des subventions exceptionnelles de 400.000 euros chacune, notamment pour la fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, et "La Maison des Bout'chou" en a également bénéficié.

Vous savez aussi que nous déployons toujours, en parallèle de ces aides financières, un dialogue de gestion permanent avec ces associations, dans une perspective d'améliorer leur situation financière sur du plus long terme. Cela ne peut pas se résoudre systématiquement par des subventions exceptionnelles, l'idée étant de les accompagner pour augmenter leur taux de fréquentation au-delà des 70 % et de maîtriser leurs charges. C'est un engagement qui s'inscrit dans une réciprocité.

Je vous remercie, chère Conseillère, Madame DAUVERGNE, pour souligner ce beau projet associatif de "La Maison des Bout'chou" dans le 7e, villa Ségur, car c'est effectivement un bel établissement. Nous nous félicitons du travail conjoint entre la mairie du 7e et la Mairie de Paris, grâce à la DFPE aussi, pour avoir pu négocier avec le promoteur pour tous les retards qui avaient été pris dans le cadre des travaux et pour la trajectoire budgétaire initiale qui n'avait pas été respectée. Je pense que nous pouvons saluer le fait que c'est un travail conjoint.

J'entends tout à fait, et je pense que l'effort de la mairie du 7e au profit des familles de son arrondissement doit être souligné. C'est une victoire conjointe et nous nous en réjouissons pour les familles qui en bénéficieront.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DFPE 3).

2023 DFPE 54 - Modernisation de 20 équipements de petite enfance. - Demandes de subventions (2.374.703,57 euros) avec conventions à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 54 : modernisation de 20 équipements de petite enfance, demandes de subventions et conventions à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour cinq minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, rappelons en premier lieu l'aide indispensable des Caisses d'allocations familiales dans le domaine de la petite enfance, et notamment dans le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Ce projet de délibération DFPE 54 porte sur la modernisation de 20 établissements municipaux avec financements par le biais du fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant de la C.A.F. de Paris. Deux crèches de ces 20 équipements petite enfance se situent dans le 16e arrondissement. Il s'agit des crèches Lauriston et Hébrard, dont les travaux ont déjà été effectués, améliorant ainsi le bien-être des enfants, leur confort, leur sécurité, ainsi que les conditions de travail des professionnels.

Le groupe Changer Paris votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Je profite de cette intervention sur ce projet de délibération et du temps de parole qui m'est alloué pour aborder le sujet qui fâche, celui du recrutement du personnel et de la fermeture de places dans toutes nos crèches. A ce jour, dans le 16e arrondissement, 30 % des places en crèche, soit 180 places, sont bloquées, donc non attribuables. Dans le 15e, c'est 20 %. Dans le 17e, c'est 30 %. Dans le 7e, c'est 20 %. Le 8e arrondissement n'est pas épargné. Cette situation perdure depuis plusieurs mois et nous sommes dans la plus grande inquiétude pour la rentrée de septembre, n'ayant aucune perspective optimiste d'amélioration.

Madame la Maire, Monsieur BLOCHE, Madame HERVIEU, je m'adresse à vous pour vous supplier de tout mettre en œuvre pour débloquer la situation. Je dis bien "supplier", car c'est maintenant le mot utilisé par de nombreux parents qui n'ont aucun moyen de garde, qui n'en peuvent plus et qui sont prêts à quitter Paris. Où placer l'enfant d'une infirmière célibataire ? Où placer l'enfant d'une enseignante qui élève seule son enfant ? Où placer l'enfant d'une gardienne ? Où placer l'enfant d'un parent malade ? Où placer l'enfant de jeunes parents étudiants ? Les exemples sont multiples, et les demandes d'aide des familles deviennent insoutenables, étant démunis de solutions à proposer.

Moderniser les crèches, oui, développer l'offre d'accueil des jeunes enfants, oui, mais remplir les crèches à 100 % est une "priorité +++". Il est de notre devoir de venir en aide aux familles, en grande panique maintenant. Gardons nos familles dans la Capitale, évitons leur fuite. Vous l'avez évoqué à maintes reprises, je sais que vous mettez tout en œuvre dans le processus de recrutement, mais, au nom de mon groupe Changer Paris, je vous supplie à nouveau de débloquer au plus vite les centaines de places fermées.

Enfin, je précise que le 16e arrondissement ne reste pas les bras ballants et organisera un "job dating" axé sur les métiers de la petite enfance à l'occasion d'un forum petite enfance qui se tiendra courant avril.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Chère Sandra BOËLLE, merci pour votre intervention. Vous savez que nous travaillons conjointement avec la DFPE, et je veux saluer à nouveau tous les efforts qui sont faits avec la DRH sur le grand plan d'urgence de recrutement que nous avons lancé et que j'ai déjà détaillé ici à maintes reprises.

Vous avez raison, la situation n'est toujours pas satisfaisante. Nous travaillons main dans la main en matière de recrutement, nous avons mis en place de nombreuses avancées qui permettent de travailler sur l'attractivité de nos métiers et de fidéliser les professionnels de la petite enfance. Aujourd'hui, nous observons qu'il y a une stabilisation du nombre de postes vacants, notamment en ce qui concerne les auxiliaires de puériculture. En revanche, nous avons une hausse des absences longues, et donc nous avons un total de personnels absents extrêmement conséquent. Plusieurs centaines de postes sont vacants, et cela a un effet direct sur les attributions.

Vous avez cité quelques arrondissements, mais, en réalité, le territoire parisien entier est concerné par cette pénurie de professionnels, et d'une façon générale la France entière. Nous y travaillons, comme vous le savez. Un concours d'auxiliaires de puériculture est lancé actuellement, et la période d'inscription a d'ailleurs été prolongée. Elle devait s'arrêter ce vendredi, mais a été prolongée jusqu'au 31 mars. Nous avons 150 postes ouverts sur ce concours. Pour l'instant, seulement la moitié des candidats se sont inscrits. Nous continuons à faire la promotion de ces concours, et j'invite tous les conseillers de cet hémicycle à se mobiliser pour faire connaître l'ensemble de ces postes à pourvoir au sein de la Ville de Paris.

Permettez-moi tout de même de rappeler, puisque vous dites à juste titre que les parents sont en difficulté pour l'accueil de leurs enfants, que Paris est le premier département en matière d'accueil du jeune enfant. Depuis 20 ans maintenant, nous avons complètement renversé la tendance. A priori, les parents auraient donc plutôt intérêt à rester à Paris pour avoir un accueil de leur enfant entre zéro et trois ans, plutôt que de sortir de la Capitale. Nous sommes les meilleurs, si j'ose dire, sur ce point.

Bien sûr, j'entends tout à fait les difficultés. Avec la direction des familles et de la petite enfance et avec Patrick BLOCHE, c'est notre quotidien. Pour vous faire part des nouveautés et pour éviter de radoter sur le plan de recrutement, je voulais notamment valoriser la mise en œuvre d'un dispositif de bourse pour les élèves en scolarité dans les écoles d'auxiliaires de puériculture. Nous sommes convaincus que ce qui va porter ses fruits, c'est la formation initiale et continue des agents. Ce dispositif existait déjà entre 2003 et 2014.

Cette bourse, d'un montant total de 2.500 euros, pourra être versée en deux temps, d'abord pendant la scolarité, puis à l'issue d'un engagement de l'élève auxiliaire à travailler pendant deux ans au sein de la Ville de Paris. L'objectif est de mettre en place une cinquantaine de bourses d'ici septembre 2023, et à terme d'avoir 100 boursiers par an, pour un montant annuel de 250.000 euros.

Chers collègues, nous sommes vraiment extrêmement mobilisés sur cette situation du recrutement. Je salue les initiatives de la mairie du 16e, mais vous n'êtes pas la seule, puisque toutes les mairies se mobilisent. Je pense que c'est vraiment un travail conjoint que nous devons réaliser, pour le bien-être des petits Parisiens et des petites Parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame HERVIEU.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 54.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DFPE 54).

2023 DFPE 82 - Construction d'une crèche collective intégrée au programme immobilier Botzaris/Fessart 3/5, rue Préault - 28/30, rue Botzaris (19e). - Avenant n° 2 à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 82. Il s'agit de la construction d'une crèche collective intégrée au programme immobilier Botzaris/Fessart.

La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour cinq minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les contours de la reconstruction de la crèche Préault sont de nouveau soumis à l'avis de notre Assemblée. J'aimerais d'emblée faire preuve de clarté. La reconstruction de la crèche est une nécessité. C'est une absolue nécessité, d'abord, pour proposer aux personnels et aux familles un lieu adapté, confortable et sain, face aux locaux actuels qui sont non pas vétustes, mais en tout cas dans un état questionnable. C'est une nécessité ensuite pour répondre aux besoins du quartier en matière d'accueil des tout-petits, quartier aujourd'hui carencé.

Toutefois, et là est notre interrogation, l'emplacement qui a été choisi pour la reconstruction de la crèche nécessite l'abattage d'une grosse dizaine d'arbres de taille adulte, en l'occurrence de marronniers. Bien entendu, à l'heure où les canicules vont se multiplier, où les super vagues de chaleur vont devenir la norme, nous ne pouvons pas nous priver de ce bénéfice écosystémique, y compris moyennant compensation.

Dans ce contexte, notre question est simple. Nous ne souhaitons pas faire obstruction à la reconstruction de la crèche, loin de là, d'autant plus qu'elle aura 99 berceaux. C'est une nécessité. Néanmoins, nous souhaiterions avoir des éléments sur les alternatives qui ont été étudiées. En premier lieu, des alternatives ont-elles été étudiées, et quelles sont-elles ? Peut-on avoir communication de ces alternatives ? Qu'est-ce qui permet d'attester que la reconstruction de la crèche ne peut avoir lieu sur le parking attenant au site actuel ? Manifestement, il y a un emplacement où la crèche aurait pu être accueillie. Qu'est-ce qui fait obstacle à cela ? Il nous a été indiqué qu'il s'agissait d'une question de voie d'accès pompiers, mais peut-on avoir des éléments concrets et précis à ce sujet ?

Nous devons être absolument exemplaires à ce sujet. La Ville doit être exemplaire. Nous devrions toujours pouvoir concilier la préservation de la nature et de la biodiversité, et l'objectif de créer de nouveaux équipements publics pour répondre aux besoins des familles du quartier.

Dans l'attente de ces éléments, le groupe "Les Ecologistes" s'abstiendra sur ce projet de délibération. Toutefois, je tiens à réaffirmer très clairement ici que nous sommes favorables à la reconstruction de la crèche, qui est une nécessité pour les besoins du quartier et pour accueillir les tout-petits qui sont dans la crèche actuelle.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à Céline HERVIEU.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, Alice TIMSIT, pour votre inscription sur ce projet de délibération qui concerne ce projet d'extension de la crèche Préault-Botzaris. Je vous rejoins tout à fait sur le fait que c'est un projet nécessaire pour le quartier. Vous savez que c'est un projet de longue date, et je veux d'ailleurs saluer le travail de la mairie du 19e, le maire François DAGNAUD et l'ensemble de ses élus, qui ont porté ce projet, sur un sujet qui est inscrit au cœur du quartier, qui bénéficiera à de nombreuses familles. C'était nécessaire.

C'est un projet d'extension, vous l'avez dit, pour augmenter la capacité de 86 berceaux à 99. Cette crèche est située au 10, rue Préault sur la parcelle d'un immeuble de logements "Paris Habitat" aux 3-5, rue Préault, qui sera par ailleurs conservée. L'actuelle crèche fera l'objet d'une démolition, et la parcelle sera rétrocédée à "Paris Habitat". Ce dernier lancera une nouvelle opération qui comprendra des logements, des espaces verts et ce nouvel établissement, qui sera agrandi.

Les analyses techniques ont malheureusement montré qu'il n'y avait pas de possibilité de réaliser les travaux de démolition en préservant les arbres qui sont présents. Une réflexion a été engendrée par cette question, notre objectif étant évidemment de maintenir des îlots de fraîcheur et une végétalisation forte. C'est pour cela que, dans le projet, il est prévu de replanter au total 29 arbres, ce qui fait un bilan positif de 18 arbres supplémentaires.

J'entends, je sais déjà ce que vous pensez, quand on coupe un arbre, ce n'est pas l'équivalent de replanter. Toutefois, sachez que les arbres qui seront replantés, en l'occurrence, seront pris dans des pépinières, ce sont donc des arbustes qui ont déjà crû, d'une certaine manière. C'est à souligner. Ce sont des arbres déjà plus conséquents, et il y aura un bilan positif de 18 arbres supplémentaires. Un projet de végétalisation de la rue y est aussi associé, et il y a des espaces de pleine terre.

Toute cette réflexion autour de l'espace et de la nature présente dans cet espace a donc bien été prise en compte. Je le répète, c'est vraiment une nécessité pour ce quartier, c'est un lieu d'accueil important qui sera pour les familles. L'actuel bâtiment est trop vieillissant, c'est donc un projet que nous soutenons.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, grâce auquel 99 petits Parisiens pourront être accueillis dans une nouvelle crèche.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Madame HERVIEU.

Je donne la parole au maire du 19e, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci beaucoup.

Céline HERVIEU vient de rappeler très précisément l'ensemble des éléments qui justifient ce projet, que nous portons dans le 19e arrondissement depuis maintenant plusieurs années. Je remercie également Alice TIMSIT et son groupe d'avoir accepté de prendre en compte la nécessité de reconstituer ces berceaux de crèche.

Je veux le dire à nouveau avec la plus grande clarté et la plus grande fermeté, oui, le 19e arrondissement et les familles du 19e arrondissement ont besoin, le plus grand besoin, de ces 99 berceaux de crèche dans un quartier, le quartier du Plateau, qui reste aujourd'hui très déficitaire. Cela a été rappelé, cet établissement présente aujourd'hui

des signes de fragilité qui ne permettent pas de nous projeter dans la durée de façon sereine quant à l'accueil des enfants et aux conditions de travail des professionnels.

Ce projet est-il parfait ? La réponse est évidemment non, mais je note tout de même que celles et ceux qui continuent malgré tout de s'interroger sur la nécessité de ce projet n'ont jamais été en mesure de construire une contre-proposition. Après des années d'investigation, de travail et de recherche et après avoir pris en compte des éléments juridiques que personne ne peut tout à fait ignorer, je vous confirme qu'il n'y a pas d'alternatives à cette localisation, qui s'inscrit dans un ensemble plus large et qui permettra de renforcer considérablement le bilan végétal et arboré de cette opération par rapport au projet initial. Cela a été dit, mais je veux insister, il y aura 29 arbres supplémentaires et 200 mètres carrés d'espaces verts supplémentaires, avec une résidence intergénérationnelle.

Il n'y a sans doute pas de projet parfait, et celui-là, je le concède bien volontiers, ne l'est pas, mais au moment où nous sommes et compte tenu de la nécessité d'avancer, ce projet est un bon projet et je nous invite à le voter, parce que notre arrondissement en a besoin.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2023, DFPE 82).

2023 DAE 72 - Avenants aux contrats de travail conclus dans le cadre des conventions CIFRE.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 72. Il s'agit d'avenants aux contrats de travail conclus dans le cadre des conventions CIFRE.

La parole est à M. Emmanuel COBLENCE du groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons déjà parlé des conventions industrielles de formation par la recherche, les CIFRE, lors de nos derniers Conseils, notamment grâce à un amendement déposé par le groupe Paris en commun en décembre dernier au moment du vote du budget. Voici un nouveau projet de délibération sur ces CIFRE.

Avant toute chose et avant de parler de ce projet de délibération, j'aimerais rappeler ce qu'est une thèse CIFRE. Les CIFRE sont des contrats qui permettent à des doctorantes et à des doctorants de travailler dans les services de la Ville tout en poursuivant leur thèse universitaire. L'intérêt est double. Il est d'abord pour la recherche, bien sûr, avec la conduite d'une thèse, l'analyse de données inédites sur des problématiques scientifiques de pointe, et donc pour l'avancée de l'état de nos connaissances. L'intérêt est ensuite pour nous, collectivité, Ville de Paris, qui pouvons compter de jeunes chercheurs dans nos rangs et ainsi disposer d'une expertise pointue sur des sujets qui nous importent et, finalement, mieux concevoir, mieux mettre en œuvre et mieux évaluer nos politiques publiques en interne.

C'est grâce à leur travail et à ces méthodes que nous pouvons envisager une amélioration de l'efficacité de notre action. Je tiens d'ailleurs à souligner que ce dispositif fait consensus dans cette Assemblée. J'en veux pour preuve l'une des recommandations de la M.I.E. sur l'éducation artistique et culturelle, qui demandait le recrutement d'un contrat CIFRE pour travailler spécifiquement sur ce sujet.

Le projet de délibération que nous étudions aujourd'hui propose une revalorisation de la rémunération de ces jeunes chercheurs en contrat CIFRE à la Ville. Cette hausse fait suite à un amendement déposé par Paris en commun. Dans cet amendement, nous demandions une revalorisation des contrats CIFRE. Il avait été adopté par notre Assemblée, et nous sommes ravis de le voir se traduire en acte aussi rapidement avec ce projet de délibération.

Cette hausse correspondra à 150 euros brut par mois de plus pour chaque étudiante et chaque étudiant en CIFRE dans notre collectivité. C'est une belle avancée, très concrète, très tangible, dans le contexte de précarité que connaissent malheureusement beaucoup d'étudiants et de jeunes chercheurs dans notre ville. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur COBLENCE.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris est effectivement la ville de la création artistique et culturelle, mais aussi scientifique. La recherche y occupe une grande place, avec un nombre de

laboratoires, universités et instituts sans équivalent en France et dans le monde. Cette recherche fait avancer le front des connaissances et devrait être soutenue ès qualités sans avoir besoin de le justifier. Elle bénéficie à la société dans son ensemble, notamment en matière de compréhension des évolutions de l'humanité, mais aussi en matière économique.

Bien sûr, quand il s'agit de dire du bien de la recherche, on trouve beaucoup de gens. En revanche, quand il s'agit de lui donner des moyens pour qu'elle vive ou pour qu'elle survive, cela devient plus compliqué. Parler, comme Emmanuel MACRON le ferait, de "la nécessité d'un investissement dans la recherche publique, car c'est un choix de souveraineté", je ne peux que plussoyer. Néanmoins, cela ne me fait pas oublier que, en même temps, ce même Emmanuel MACRON et ses acolytes massacrent les postes au C.N.R.S., suppriment des postes d'enseignants-chercheurs, bloquent les salaires des chercheurs et repoussent l'âge de la retraite, ce qui aura une conséquence très concrète sur nos doctorants. Ils finissent souvent leur thèse à 24, 25 ou 26 ans, donc on voit bien toute la difficulté que la réforme des retraites à venir va poser.

A ce titre, la question des salaires est emblématique et concerne ce projet de délibération. Les salaires des chercheurs, en particulier ceux des chercheurs précaires que sont les doctorants, sont notoirement insuffisants en France. Etre à Bac+8 et travailler, bien souvent d'arrache-pied, pour 2.000 euros brut par mois, c'est indigent et cela démontre la maltraitance que l'Etat organise. Le sujet commence à être manifeste et participe notamment de la difficulté d'attirer désormais des étudiants en thèse. L'Etat a commencé à réaliser qu'il avait quand même trop tiré sur la corde et qu'il fallait une revalorisation des doctorants.

Bien sûr, il fallait s'y attendre, les augmentations et la revalorisation sont clairement insuffisantes par rapport à ce dont nous parlons, puisque nous parlons de 200 euros brut à tout casser. Habitué des aberrations bureaucratiques, le Gouvernement avait en plus initialement oublié volontairement les doctorants sur contrat CIFRE. Ces doctorants travaillent en partenariat avec un partenaire académique d'un côté et, de l'autre côté, soit une entreprise privée, soit une collectivité.

A Paris, ils et elles sont particulièrement précieux dans beaucoup de domaines de la Ville, nous permettant de produire une connaissance bien souvent indispensable à la prise de décisions politiques. Je citerai notamment l'analyse des logiques à l'œuvre dans la fréquentation des écoles privées, qui suscite tant de débats à la droite de notre hémicycle.

Ces doctorants et doctorantes, qui ont un parcours similaire aux autres, étaient donc initialement exclus des augmentations de salaire du Ministère, et même de celles de la fonction publique de septembre. A la suite de multiples interpellations, le Gouvernement a finalement décidé de corriger le tir. Même si la Ministre à l'Assemblée nationale s'y est refusée tout au début, elle a dû rétropédaler. Néanmoins, cela ne concernait que la partie salariale du secteur académique, et non pas l'autre partie.

Nous nous félicitons que la Ville ait décidé de faire évoluer la rémunération de ses doctorants CIFRE, pour l'augmenter de 150 euros brut par mois, avec ce projet de délibération. A cette augmentation s'ajoute la prise en charge de la C.V.E.C. de 490 euros par la Ville. Elle fait suite à un amendement que j'avais initialement déposé en décembre dernier pour demander cette augmentation et qui avait suscité un autre amendement, et c'est très bien, qui avait été accepté en l'état dans notre Assemblée.

Bref, de l'amendement au projet de délibération, il peut y avoir très peu de temps, et je remercie Marie-Christine LEMARDELEY, Antoine GUILLOU et les services d'avoir promptement mis en application cette décision. Elle participera à un peu de justice sociale et, espérons-le, pourra revaloriser l'attractivité pour les métiers de la recherche. En matière de recherche comme en tant d'autres, c'est dans les moyens que l'on peut lire la réelle volonté d'une politique donnée. La Ville, et surtout notre majorité, par cette décision comme par tant d'autres, souligne tout son attachement au bon développement de la recherche.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Emmanuel COBLENCE et Jean-Noël AQUA, pour vos interventions. Elles permettent de mettre en valeur le dispositif CIFRE, c'est-à-dire de convention industrielle de formation par la recherche.

Vous l'avez très bien expliqué, c'est une aide à l'embauche qui permet le recrutement de doctorantes et de doctorants par des entreprises ou des collectivités territoriales, comme c'est le cas ici, pour la réalisation d'une thèse. Pour nous, c'est devenu un outil très efficace pour favoriser les collaborations entre la Ville et l'écosystème de la recherche, porteur d'innovation pour la Ville. Ils sont intégrés pendant trois ans au sein des services municipaux.

Ces jeunes chercheuses et chercheurs bénéficient d'un accès privilégié à des données et à des informations qui constituent le matériau d'étude pour leur thèse. Ils sont également placés en situation d'emploi et profitent d'une double formation universitaire et professionnelle. En retour, la Ville accède à des travaux scientifiques de pointe, porteurs d'éclairages inédits sur ses activités, ses politiques publiques. L'étendue dans le temps de cette

collaboration permet l'instauration d'un véritable dialogue entre les services municipaux et les laboratoires, source d'enrichissement mutuel.

Depuis 2009, ce sont ainsi 89 doctorants qui ont signé un contrat CIFRE avec la Ville. Chaque année, la Ville de Paris compte désormais 30 scientifiques en convention CIFRE dans son administration. Il s'agit de mettre la recherche au cœur de la Ville et de mettre la recherche au service de la société.

Vous l'avez dit, j'ai souhaité avec Antoine GUILLOU revaloriser leur salaire pour qu'il soit cohérent avec leurs compétences et le travail fourni, dont l'apport est incontestable. Il s'agit aussi d'améliorer leurs conditions de vie dans un contexte d'inflation, la précarité des doctorants n'étant un secret pour personne. La Ville de Paris prendra également en charge leurs frais de scolarité, qui correspondent chaque année à environ 490 euros, soit l'addition des droits à l'inscription à l'université et la cotisation à la vie étudiante et de campus, la C.V.E.C.

En parallèle, j'ai réalisé un travail de plaidoyer auprès de la Ministre afin que les planchers de rémunération des doctorants CIFRE soient revalorisés et équivalent à ceux des doctorants contractuels des universités. C'est chose faite, et nous pouvons collectivement nous en réjouir.

J'en profite pour vous dire que j'ai accueilli il y a un mois les huit nouvelles doctorantes et deux nouveaux doctorants de l'année 2023. Ils et elles se sont montrés très enthousiastes à l'idée d'intégrer les services de la Ville et de participer, par leurs travaux, à améliorer la vie des Parisiennes et des Parisiens ou le travail des agents. Je ne vous citerai que quelques sujets de thèse : "Revêtement urbain frais pour l'adaptation de Paris aux canicules", "Le foncier public de la Ville de Paris et des biens communaux au service de la résilience alimentaire", ou encore "Le métier d'A.S.E.M. et son parcours professionnel". Vous voyez que les sujets sont très divers. L'actualité, c'est aussi l'appel à candidatures pour la promotion 2024, qui est en ligne en ce moment et jusqu'à la fin du mois.

Je voudrais effectivement remercier le groupe Paris en commun et le groupe Communiste et Citoyen, qui avaient proposé des amendements au budget primitif 2023. Cela m'a permis de vous proposer ce projet de délibération aujourd'hui, qui autorisera la Maire de Paris à signer un avenant aux contrats de travail de l'ensemble des doctorants CIFRE actuellement en poste à la Ville.

Je profite très rapidement du fait que j'ai la parole pour évoquer un sujet de valorisation de la recherche. En ce mois de mars, alors que, grâce à ma collaboration avec Hélène BIDARD, la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes a été consacrée par la Ville de Paris à la thématique "Femmes dans la recherche et recherches sur les femmes", j'en profite pour vous inviter à venir découvrir l'exposition "Femmes de sciences" de l'E.S.P.C.I. Paris, école d'ingénieurs de la Ville de Paris bien connue.

A l'occasion des 140 ans de l'école et du mois de mars, dédié aux femmes, l'E.S.P.C.I. présente sur les murs de la caserne Napoléon les portraits d'anciennes élèves ingénieurs qui connaissent aujourd'hui une carrière scientifique brillante. Nous organisons ce vendredi 7 mars à 17 heures 30 une déambulation devant l'exposition, puis une table ronde dans l'auditorium sur la place des femmes dans les sciences, la recherche et l'ingénierie, en présence des anciennes élèves ingénieurs.

Je vous invite à voter cette convention.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci, Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2023, DAE 72).

Je vous rappelle que la séance reprendra à 16 heures 30. D'ici là, bonne journée à tous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à seize heures trente minutes, sous la présidence de M. Nicolas NORDMAN, adjoint).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons démarrer la séance en poursuivant les travaux de la 6e Commission.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au contrôle des établissements de l'A.S.E. sur le territoire parisien.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons donc examiner le vœu n° 56 relatif au contrôle des établissements de l'A.S.E. sur le territoire parisien.

Je donne la parole à M. Geoffroy BOULARD ou Hélène JACQUEMONT, que je ne vois pas.

Allez-y, pour 2 minutes.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, les établissements de l'A.S.E. ne sont pas toujours implantés sur le territoire dont ils dépendent. Par exemple, des établissements parisiens sont implantés dans d'autres départements franciliens et "vice versa". Lors du Conseil du mois de novembre 2022, votre Exécutif s'est engagé à communiquer une cartographie des dispositifs A.S.E. aux maires, à l'échelle de leur arrondissement, pour faire le point avec eux, dans le respect de la situation des enfants.

Vous deviez également inviter les représentants des groupes politiques du Conseil de Paris au COPIL du Schéma de protection de l'enfance en décembre dernier. Même promesse. Pourtant, les élus locaux et de proximité que nous sommes avons connaissance des dispositifs existants dès lors que des troubles nous sont remontés, des troubles à l'ordre public. Nous nous inquiétons vivement de la prise en charge indigne de certains de ces jeunes, comme s'en est fait notamment l'écho le reportage très explicite de "Zone Interdite" diffusé le 16 octobre dernier.

Vous comprendrez notre inquiétude lorsque nous apprenons que les agréments d'accueil délivrés par l'A.S.E. de Paris sont accordés pour la longue période de 15 ans et que seuls 5 contrôleurs de la Ville sont chargés du contrôle des 90 établissements parisiens. Vous comprendrez notre inquiétude quand les riverains, commerçants et les jeunes eux-mêmes subissent les conséquences d'un manque d'encadrement, de coordination et d'intégration avec le territoire, ce qui se traduit par une hausse des incivilités et de la délinquance. Nous déplorons qu'il n'y ait aucun maillage local des opérateurs de l'A.S.E. avec les associations locales, clubs sportifs et acteurs de la solidarité, acteurs institutionnels. Ces jeunes, malgré leurs parcours antérieurs difficiles, sont des jeunes Parisiens comme les autres.

Ainsi, nous émettons le vœu que vous respectiez vos engagements en matière de collaboration avec les maires d'arrondissement, que vous engagiez une réflexion sur le contrôle des établissements A.S.E. et la périodicité du renouvellement des agréments et, enfin, que vous mettiez en place une concertation avec les A.S.E. d'autres départements, dès lors qu'elles gèrent des établissements sur le territoire parisien, afin d'accompagner l'intégration de ces jeunes qui deviennent Parisiens de fait.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Excusez-moi.

Il faut mettre la carte. Alors, il va falloir attendre.

Je crois que c'est bon.

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame JACQUEMONT, écoutez, j'ai bien noté tout ce que vous disiez et tous les sujets que vous abordez dans ce vœu, qui ressemble de façon évidente à un vœu que vous nous avez déjà présenté. Ecoutez, je sais que vous êtes très préoccupée par les dysfonctionnements d'un établissement hôtelier, qui est basé dans votre arrondissement et qui est géré par une société qui travaille avec l'un de nos départements voisins. Comme je l'ai déjà expliqué, il ne s'agit pas d'un établissement géré ou tarifé par la Ville de Paris et nous n'avons pas de pouvoir de contrôle sur celui-ci.

En outre, je dois vous signaler que la loi de protection de l'enfance du 7 février 2022 proscrit le recours aux hôtels et que, à partir de février 2024, il ne pourra plus y en avoir dans Paris ni dans aucun département de France accueillant des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'Enfance. A Paris, nous n'en avons plus du tout. C'est bien la raison pour laquelle cet établissement, comme je vous l'ai dit à maintes reprises, n'est pas un établissement parisien.

Vous dites que vous n'êtes pas invitée au COPIL. Alors, je suis vraiment désolée, mais vous êtes sans doute mal informée. Tous les groupes reçoivent des invitations pour assister au COPIL de l'Observatoire de la prévention et de la protection de l'enfance et le vôtre y était invité. Je crois d'ailleurs que vos services y étaient.

Ensuite, vous dites, effectivement, je me suis engagée à ce qu'une cartographie soit remise. Elle le sera au prochain, elle est finalisée et elle le sera au prochain Conseil de Paris.

Vous faites allusion au reportage de la 6, mais je trouve que c'est quand même un argument assez fallacieux, puisque tout le monde, y compris la présidente du Tribunal pour enfants, s'accorde pour reconnaître que c'est un reportage à charge et dont les images étaient extrêmement anciennes, même si elles avaient existé.

Donc, pour toutes ces raisons, j'ai bien l'intention de… D'ailleurs, il y a un maillage des associations de protection de l'enfance.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Madame VERSINI, il faut conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Donc, je ne peux que répondre à Mme JACQUEMONT que, dans la mesure où il s'agit du même vœu, je lui demande de retirer son vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable, puisqu'elle connaît parfaitement toutes mes réponses.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Juste "oui" ou "non", s'il vous plaît. Non ? Oui ? Je n'ai pas entendu.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Oui, nous maintenons le vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Vous maintenez le vœu, très bien.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Mme VERSINI pour ces éclaircissements.

Je dois dire que, pour le groupe "Les Ecologistes", nous avons également été très surpris du contenu du vœu, puisque, en effet, tous les groupes ont reçu l'invitation au Comité de pilotage, puisque tous les groupes sont représentés dans les différentes instances qui travaillent à la protection des enfants sur le territoire de Paris.

Finalement, mon problème avec votre vœu, c'est qu'à force de mettre en doute la politique de la Ville, c'est finalement les personnels qui travaillent à l'A.S.E. sur lesquels vous faites peser cette défiance. En effet, ils exercent des métiers difficiles, au contact et au service d'enfants qui sont dans des situations de précarité extrêmement graves. On essaie de faire le maximum pour elles et pour eux. Bien sûr, il faut être exigeant et exigeante, mais je ne sais plus aujourd'hui si c'est un manque de travail ou de mépris de votre part, mais je trouve cela très déplacé.

Donc, bien entendu, mon groupe votera contre votre vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 56, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 56 est rejeté.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à un bilan du nouveau dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 57 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif au Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, et à l'identification et la prise en charge des enfants harceleurs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 58 relatif au Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants et à l'identification et la prise en charge des enfants harceleurs.

Je donne la parole à Mme Catherine IBLED.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 380.000 enfants grandissent à Paris et les statistiques montrent que 1 enfant sur 10 est victime de harcèlement entre enfants. Le harcèlement, quand il ne détruit pas des familles, nuit aux résultats scolaires, à la lutte contre les inégalités, mais il met aussi en péril l'équilibre psychique de l'adulte que l'enfant deviendra. Le plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, voté le 4 juin 2021 à l'unanimité dans cet hémicycle, fait que ce plan constitue aujourd'hui une avancée majeure pour notre Ville et je salue ce plan. Il est complémentaire des nombreuses actions engagées par le Gouvernement et il contribue à lutter contre un défi majeur de notre temps.

Nous vous proposons ici simplement de le compléter d'un axe dédié à la prise en charge des harceleurs. Il est essentiel d'accompagner les victimes, mais lutter contre la récidive passe aussi par la prise en charge des harceleurs, des intimidateurs dès les premiers signes, afin de briser au plus tôt l'escalade de la violence vers le harcèlement, la violence physique ou la violence psychologique. Le harcèlement est parfois le symptôme d'une pathologie psychique qu'il est important de diagnostiquer. Souvent, un enfant harceleur a été un enfant harcelé. Il est essentiel que les professionnels, agents, acteurs institutionnels et associatifs intervenant auprès des enfants, de près

ou de loin, dans tous les lieux qu'ils fréquentent à Paris, soient formés ou sensibilisés à cette dimension psychologique ou qu'ils sachent orienter les familles. Cet axe peut s'avérer déterminant aussi pour la victime, dans un système harceleur/harcelé. La prise en charge du harceleur, au-delà des rappels à la loi, des condamnations ordonnées par la justice, peut permettre au harcelé de savoir qu'une issue est possible et, donc, de participer à sa reconstruction.

Ainsi, nous vous proposons simplement de compléter votre plan, qui est déjà très complet, par un axe dédié à la prise en charge des harceleurs.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Madame IBLED, vous abordez là un sujet très important, qui est celui du harcèlement entre enfants et de cette question, effectivement, des enfants victimes et des enfants harceleurs, qui sont souvent des enfants harcelés. On a tous été bouleversés, en janvier, quand le jeune adolescent Lucas, 13 ans, s'est suicidé après avoir subi un harcèlement à caractère homophobe de la part d'autres enfants. Effectivement, on reste très proche de sa famille et de ses proches et on est totalement mobilisé.

Un enfant sur 10 est victime de harcèlement entre pairs. Vous le savez, nous nous mobilisons de façon quasi permanente via la mission des "Droits de l'Enfant", qui a déjà formé plus de 11.000 enfants à leurs droits et, à cette occasion, qui aborde très clairement la question du harcèlement, en remettant aux enfants les numéros utiles, comme le 3020 et le 3018. Le plan parisien de lutte contre les violences prévoit donc les mesures visées dans votre vœu. Vous dites qu'il faut rajouter un point. Ce n'est pas vraiment un sujet en soi, mais il y est déjà, puisque l'article 22 prévoit l'ouverture d'un accueil de jour pour les enfants victimes de harcèlement et de cyber-harcèlement. Nous l'avons ouvert l'an dernier avec l'association "Marion la Main Tendue", qui est située dans le 13e, mais qui a vocation à intervenir dans tout Paris.

Par ailleurs, je voulais dire que, à chaque retour de vacances scolaires, la "com'" de la Ville diffuse pendant 15 jours, sur tous les panneaux de la Ville, les numéros utiles - 119, 3020, 3018 - notamment 3020 et 3018, spécialement dédiés au harcèlement et cyber-harcèlement.

Je rappelle que mon collègue Patrick BLOCHE, en lien avec l'Education nationale, met en œuvre le programme pHARe dans les établissements scolaires parisiens et veille à la formation de professionnels de la DASCO sur ces questions de harcèlement d'enfants et sur la prévention des violences à l'école.

Je terminerai en disant - non, je ne pourrai pas le dire - simplement que, le 23 mai, il y aura des états généraux de la parentalité au temps du numérique et que je vous invite à y participer.

Pour toutes ces raisons, je suis vraiment désolée de vous demander de retirer votre vœu, parce que votre demande, si elle est tout à fait légitime, est déjà dans le plan.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Donc, à la demande de Mme VERSINI, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Catherine IBLED. - Non. Je ne vais pas retirer mon vœu, qui était vraiment dédié aux harceleurs.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58, avec un avis défavorable de l'Exécutif, si j'ai bien compris, Madame VERSINI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 58 est rejeté.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen des projets de délibération de la 7e Commission. Conformément au règlement intérieur, je donne la parole à M. Boris JAMET-FOURNIER, vice-président de la 7e Commission.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour vous rendre compte de la réunion de la 7e Commission, que j'ai eu la chance de présider, pour compenser mon malheur de voir la présidente GARRIGOS retenue ailleurs par ses fonctions.

Une réunion que nous avons menée tambour battant, puisque nous avons commencé par l'audition de Kendal NEZAN, qui est le président de l'Institut kurde de Paris, qu'il a fondé il y a 40 ans. D'ailleurs, nous célèbrerons dans quelques jours, le 4 avril, je crois, à l'Hôtel de Ville, les 40 ans de cet institut. Une audition, bien sûr, motivée par une actualité terrible, après le triple assassinat terroriste de la fin de l'année dernière, où 3 militants kurdes ont été tués en plein Paris, 10 ans après un autre triple assassinat, qui avait déjà frappé la communauté kurde et qui avait déjà frappé le 10e arrondissement. L'occasion, bien sûr, de rappeler l'attachement de la Ville au peuple kurde et d'évoquer les différents vœux sur la question, qui sont en discussion lors de notre Conseil.

Le président nous a rappelé, à la fois il nous a parlé des 400.000 Kurdes qui vivent en France, il nous a parlé du fait que, bien sûr, les Kurdes n'ont pas d'Etat et, donc, souvent pas de voix. C'est, bien sûr, une situation que l'Institut kurde de Paris tente de combler en œuvrant pour la visibilité de la cause, en faisant face à la brutalité du régime turc, dont, il faut bien le dire, la responsabilité n'est pas totalement écartée dans les deux triples assassinats qui ont eu lieu sur le sol parisien, puis dans une situation où des dizaines de mères sont enfermées dans les geôles turques. Nous leur devons, bien sûr, la solidarité, comme l'avait rappelé Anne HIDALGO qui avait dit, en se déplaçant sur les lieux du triple attentat : "Paris sera toujours aux côtés des Kurdes, qui se sont battus avec tant de courage pour notre liberté".

Ces sujets sont, bien sûr, rendus encore… une situation qui est rendue encore plus terrible par le terrible séisme qui a frappé la Turquie, avec près de 1 million d'enfants, nous a rappelé le président NEZAN, qui sont sans abri sur le sol turc. Cela fait partie des sujets qui sont traités dans les dossiers d'Arnaud NGATCHA, avec des expositions notamment sur l'Ukraine, des subventions notamment pour l'Europe, des conventions de coopération et la participation de Paris à l'A.I.M.F. Le groupe PEC a également présenté un vœu de soutien au journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI, mais nous en dirons un mot dans quelques minutes.

Les dossiers sports, on a parlé rugby, bien sûr, la Coupe du monde de rugby 2023, le "look" des J.O.P., la carte des sites des J.O.P., la question des prix des billets sur laquelle il y a plusieurs vœux, avant de nous intéresser à la pratique sportive des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à la sous-représentation des femmes dans le sport.

Nous avons rapidement conclu par les dossiers portés par Anouch TORANIAN, puisque nous arrivions un peu à court de temps. Nous avons donc parlé - je m'en excuse encore, chère Anouch -, nous avons parlé de l'Assemblée citoyenne, des 3 vœux qu'elle a produits et, bien sûr, de la votation citoyenne du 2 avril, mais de cela nous allons débattre.

C'est donc parti.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2023 DGRI 4 - Subvention (10.000 euros) à l'Association Santé Arménie pour le projet relatif à la prise en charge psycho-sociale des blessés de guerre, de leurs familles d'Arménie et des réfugiés du Haut-Karabagh.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DGRI 4 et je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour 5 minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame… Monsieur le Maire. Pardon.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération a pour objet d'accorder une subvention de 10.000 euros à l'association "Santé Arménie" pour son projet humanitaire relatif à la prise en charge psychosociale des blessés de guerre, de leurs familles et plus généralement des populations civiles du Haut-Karabagh.

Dans le contexte actuel de blocus inacceptable subi par les populations du Haut-Karabagh depuis près de 100 jours, cela fait exactement 94 jours aujourd'hui, après qu'ils ont fait l'objet de multiples agressions et une guerre dite "des 44 jours", qui a démarré en septembre 2020, les 120.000 Arméniens, qui sont coupés du reste du monde par les blocages azéris, sont en train de subir une véritable catastrophe humanitaire. Une catastrophe humanitaire, après les agressions territoriales que subissent les Arméniens, qui ont le tort d'être arméniens et de vivre sur leur terre ancestrale. Une catastrophe qui, aujourd'hui encore, fait continuer les drames subis par les familles, les milliers de victimes, dont beaucoup de jeunes qui ne voulaient que vivre.

Aussi, lorsqu'on évoque le Haut-Karabagh, l'Arménie, on ne peut s'empêcher de revenir à tout ce contexte et de considérer en toute connaissance de cause que, dans cette région, les populations arméniennes subissent régulièrement des massacres. On ne peut s'empêcher de nous rappeler le génocide de 1915, dont nous allons dans quelques semaines commémorer le 108e anniversaire. On ne peut non plus s'empêcher de considérer que, à juste titre, les responsables turco-azéris sont toujours dans la même volonté d'anéantissement du peuple arménien, d'occupation de son territoire, d'extermination de ses civils, de spoliation de ses biens et de son patrimoine. Depuis 1915, depuis le premier génocide du XXe siècle, le plan reste toujours le même pour les régimes turco-azéris : les Arméniens doivent quitter leur territoire ou mourir.

C'est aussi dans ce contexte que la diaspora arménienne, issue des descendants des rescapés du génocide de 1915, s'organise et essaie de venir en aide, notamment et surtout humanitaire, aux populations d'Arménie et du Haut-Karabagh. En France, nos concitoyens d'origine arménienne et leurs organisations représentées par le C.C.A.F., le Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France, agissent ensemble dans les domaines politiques, culturels, sociaux, humanitaires, de jeunesse, avec aussi un axe majeur de santé. C'était le cas au moment de l'indépendance de l'Arménie, de la guerre et des massacres azéris contre les populations du Haut-Karabagh jusqu'en 1994 et, depuis lors, avec l'Union Médicale Arménienne de France, l'U.M.A.F., et aussi, comme je le disais, depuis septembre 2020.

Parmi toutes ces initiatives, il convient donc de saluer celle de l'association "Santé Arménie", fondée durant la guerre des 44 jours, qui rassemble plusieurs organisations du monde de la santé, dont l'U.M.A.F. Elle dispose de plus de 300 bénévoles, professeurs d'université, praticiens hospitaliers, médecins, chirurgiens de haut niveau, tous bénévoles et mus par le même esprit d'agir au service des populations. Initiative pour venir en aide, pour renforcer les moyens en personnel et prendre en charge des poly-traumas de guerre, la gestion de la douleur et le stress post-traumatique des blessés de guerre - ils sont nombreux -, de leurs familles et des populations civiles.

Ce projet de délibération a donc pour objet de financer une unité psychosociale mobile pour intervenir dans le Haut-Karabagh et pour former les professionnels locaux. Le budget alloué peut sembler dérisoire, 10.000 euros, par rapport aux enjeux et aux moyens dont il faut disposer sur place, mais je crois qu'il faut considérer cet apport comme un engagement politique, celui de Paris, et l'inscrire dans le cadre plus global de toutes les décisions que nous avons collectivement prises et d'autres que nous prendrons ici, dans cette Assemblée.

Notre groupe "Indépendants et Progressistes" votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération, en émettant aussi le souhait que "Santé Arménie" soit accompagnée avec attention et, pourquoi pas, qu'une convention pluriannuelle d'objectifs soit passée, préparée et signée pour venir en aide aux populations civiles du Haut-Karabagh. En tout cas, c'est le sens d'une proposition que nous souhaitons formuler.

Je vous remercie de votre attention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a des moments qui transcendent l'ensemble des sensibilités politiques. Le vœu qui a été adopté par le Conseil de Paris à l'unanimité le 13 octobre dernier, pour condamner l'agression de l'Azerbaïdjan contre l'Arménie, fait incontestablement partie de ces moments. Mais depuis et depuis le 12 décembre, un autre événement vient marquer l'Arménie et le Haut-Karabagh, avec le blocus du corridor de Latchine et ses 120.000 Arméniens isolés du monde. Plus de 3 mois désormais que, dans un silence assourdissant de la Communauté internationale, une population est isolée du monde, une population qui traverse aujourd'hui une grave crise humanitaire. Alors, nous allons évidemment voter cette aide à "Santé Arménie" de 10.000 euros, mais à cette occasion interrogeons-nous sur : comment faire mieux et comment faire plus ?

Le peuple arménien et les 120.000 victimes du Haut-Karabagh doivent savoir qu'ils peuvent compter sur nous tous, quelles que soient nos sensibilités politiques. Il y va de la survie d'un peuple. Au-delà de cela, il faut nous insurger contre l'acharnement méthodique du régime azéri pour exterminer, par tous les moyens, une civilisation multiséculaire.

Demain matin, à l'initiative de Bruno RETAILLEAU, il se tiendra une conférence de presse en présence de nombreux intellectuels au Sénat et cela fait partie… C'est une conférence de presse en soutien à l'Arménie et au Haut-Karabagh, bien évidemment, et cela fait partie des nombreuses mobilisations transpartisanes et trans-courants, à laquelle nous devons nous associer. J'y serai, bien entendu, bien volontiers.

Il ne faut pas laisser dans l'ombre cette région du monde, parce que la lumière serait - légitimement, d'ailleurs - braquée sur d'autres pays, sur d'autres causes, sur d'autres malheurs, sur d'autres massacres. Aujourd'hui, 120.000 habitants du Haut-Karabagh manquent de tout, sauf de courage. Alors, nous qui avons tout, faisons preuve de courage.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, chers collègues, j'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises dans cet hémicycle d'exprimer l'amitié des écologistes à l'Arménie et au peuple arménien : bien sûr, en 2020, lors de la guerre d'annexion du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan et, depuis 2020, nous avons voté tous les projets de délibération et tous les vœux relatifs au soutien de l'Arménie. Je ne peux aujourd'hui que réitérer ce soutien au nom des écologistes de Paris.

Pourtant et à notre grande peine, nous ne pourrons pas voter le projet de délibération qui nous est proposé. Non pas que l'objet de prise en charge des blessés de guerre ne soit pas absolument utile et urgent. Non, non. Bien

au contraire, nous n'ignorons rien de la catastrophe humanitaire en cours actuellement, mais l'association "Santé Arménie" a tissé des liens de partenariat avec l'association "SOS Chrétiens d'Orient", visée par une enquête du Parquet national antiterroriste, par une enquête de complicité de crimes contre l'humanité et de complicité de crimes de guerre pour son alliance avec les milices de Bachar AL-ASSAD. Nous ne saurions, même indirectement, soutenir les actions de l'association "SOS Chrétiens d'Orient" et refusons que le logo de la Ville de Paris apparaisse aux côtés de "SOS Chrétiens d'Orient". Personne dans cet hémicycle ne peut nier ces liens, dont chacune des parties s'est vantée. Ils ont soutenu ensemble une campagne de "crowdfunding" en septembre 2022, il y a moins de 6 mois. "SOS Chrétiens d'Orient" figure à 4 reprises dans le dernier rapport d'activité de "Santé Arménie". Sur le site de "Santé Arménie", la semaine dernière, au début de la 7e Commission, le logo de "SOS Chrétiens d'Orient" figurait en "pole position" des partenariats. Etrangement, au cours de la Commission, le site a été mis à jour et ce logo a été enlevé. Il me semblait pourtant que nos Commissions du Conseil de Paris n'étaient pas des commissions publiques.

Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir soutenir une action humanitaire pour les Arméniens, mais, vous l'avez compris, il n'est pas question pour nous de soutenir une association aux côtés de "SOS Chrétiens d'Orient". J'exprime ici notre volonté de voir signés d'autres partenariats avec d'autres O.N.G. humanitaires pour l'Arménie.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, il y a plus de 2 ans - on discutera après, peut-être ? - l'Azerbaïdjan mettait un terme aux négociations de paix et envahissait, avec le soutien de la Turquie, le Haut-Karabagh. En novembre 2020, l'agression de l'Arménie par l'Azerbaïdjan avait causé la mort de plus de 7.000 civils et soldats. Nous gardons toutes et tous en mémoire les tueries de masse et l'exode forcé des populations qui ont suivi, 44 jours de massacres perpétrés par le duo turco-azéri et autres forces complices de guerres. La Communauté internationale s'indignait à l'époque face à l'utilisation de bombes au phosphore, véritable désastre humain et écologique, et à la torture des prisonniers de guerre maintenus dans les geôles azerbaïdjanaises, dans le plus grand mépris des conventions internationales.

Depuis, le nettoyage ethnique s'est intensifié. Les agressions contre l'Arménie n'ont jamais cessé, conduisant à une nouvelle agression de Bakou en septembre 2022. Le 13 septembre dernier, les forces azerbaïdjanaises ont causé la mort de 300 personnes et le déplacement forcé de 7.600 Arméniens. Des vidéos publiées sur des réseaux sociaux témoignent de violences extrêmes, d'actes de torture, de mutilations et de viols à l'égard des infirmières et des soldats arméniens. L'Etat français a appelé alors l'Azerbaïdjan à respecter l'intégralité territoriale de l'Arménie. Il est de la responsabilité des Etats membres de l'ONU, des membres de son Conseil de sécurité, d'assurer la protection internationale des populations arméniennes et de conduire à une diplomatie offensive, afin de frayer un chemin possible vers la paix, respectant les droits inaliénables des peuples.

Plus que jamais, le peuple arménien a besoin d'une solidarité large et massive dans sa lutte pour une paix durable. Notre groupe est bien évidemment favorable à ce que la Ville de Paris s'engage pour soutenir le peuple arménien, victime des crimes de guerre orchestrés par l'Azerbaïdjan. Nous en avions déjà débattu dans cet hémicycle. Nous devons exprimer notre solidarité. Cela peut passer par des subventions aux associations qui viennent en aide aux populations arméniennes, qui vivent dans le Haut-Karabagh, mais ce projet de délibération propose de soutenir la structure "Santé Arménie", qui travaille de concert avec l'association "SOS Chrétiens d'Orient", association largement mise en cause par ses liens supposés avec des milices syriennes accusées de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Comment soutenir une association prétendument engagée pour la paix, qui travaille main dans la main avec une association accusée de complicité de crimes de guerre liés aux milices de Bachar AL-ASSAD, que nous ne cessons de condamner ?

Monsieur le Maire, le groupe Communiste ne peut donc pas voter ce projet de délibération. Nous espérons que vous trouverez un autre moyen d'apporter la solidarité de la Ville au peuple arménien persécuté.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenantes et intervenants, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de rester calme.

D'abord, un petit rappel : mi-novembre 2020, le conflit dans le Haut-Karabagh avait fait plus de 2.400 morts du côté arménien, dont au moins 160 civils arméniens ont perdu la vie et 240 sont portés disparus. D'après Amnesty, 91.000 personnes avaient été déplacées, dont 90 % de femmes et d'enfants. Les affrontements de septembre 2022 ont également entraîné plus de 207 victimes, dont 3 civils du côté arménien. Le 5 mars, à nouveau, des échanges de tirs faisaient 5 morts. Je rappelle ce bilan humain pour remettre dans le contexte l'aide que nous apportons à "Santé Arménie".

Je vais d'abord répondre à M. Alexis GOVCIYAN et Jean-Didier BERTHAULT, les remercier et leur dire que, évidemment, cette aide est un premier pas. Je rappelle que, normalement, nous n'avons pas le droit d'aider dans le Haut-Karabagh. Je vous le rappelle, c'est une décision qui a été prise. En passant par "Santé Arménie", pour la première fois, nous pouvons venir en aide aux victimes de cette guerre atroce, aux victimes arméniennes.

Maintenant, je vais répondre - on va dire - aux accusations que vous formulez de complaisance, Madame Antoinette GUHL et Madame la Conseillère Raphaëlle PRIMET. D'abord, je ne peux pas vous laisser dire cela vis-à-vis de mon administration, la Direction générale des Relations internationales, qui est une administration exemplaire, qui a traité ce dossier. Là, ce projet de délibération est une régularisation de la visite qu'avait faite la Maire de Paris sur place en 2020. Nous la faisons passer maintenant, justement, parce que nous avons contrôlé. Cela a été "fact checké" par les équipes de journalistes, montrant qu'il n'y avait aucune connivence entre les deux. Une instrumentalisation politique de la sorte sur le dos des morts et des blessés est une honte. Je vous le dis vraiment.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 4).

2023 DGRI 11 - Subvention (160.000 euros) avec l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales" (17e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 11 et je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour un projet de délibération annuel, qui revient sur une subvention à l'association de la "Maison de l'Europe de Paris". Pour vous dire, déjà pour prendre les précautions d'usage et dire que, comme chaque année, je me déporterai, puisque, en tant qu'administrateur de la Maison de l'Europe, je ne peux pas voter directement cette subvention, mais dire que nous, en tant que groupe Changer Paris, nous soutenons bien évidemment ce projet de délibération.

Dans un contexte de travail récurrent de la Maison de l'Europe, saluer et en profiter pour saluer le président de la Maison de l'Europe, Michel DERDEVET, et son équipe très mobilisée sur ces enjeux et pour faire vivre au quotidien l'Europe. Préciser également les liens forts que nous avons, puisque cette Maison de l'Europe est située dans le 17e arrondissement, que les liens locaux sont importants et que nous arrivons aussi à parler d'Europe au quotidien et vis-à-vis de nos concitoyens. C'est important aussi de porter le débat au plus près de nos concitoyens et dans une année qui va être, bien évidemment, encore plus tournée vers les enjeux européens, compte tenu des prochaines échéances de 2024.

Alors, cette Maison de l'Europe permet aux Parisiens de vivre et faire vivre l'Europe, comme je le disais, au plus près, en organisant et accueillant des conférences. Je voudrais notamment souligner le cycle de conférences semestrielles, puisque chaque pays qui préside le Conseil européen, la Maison de l'Europe fait en sorte que l'ambassadeur du pays qui préside soit reçu pour expliquer les enjeux des 6 mois de présidence. Ce sera notamment le cas le 21 mars prochain avec l'ambassadeur de Suède, que j'aurai le plaisir d'accueillir à la Maison de l'Europe. Tous les séminaires et les projections cinématographiques, également l'espace qui est dédié sur les enjeux européens pour expliquer, bien évidemment, toute la politique européenne et toute la communication, mais également les réseaux de solidarité qui ont été mis en place en Europe, dans ce contexte de crise sanitaire, ou bien encore la présidence française qui avait été expliquée. Le sujet de guerre en Ukraine relayait la solidarité avec le peuple ukrainien, qui a tenu une place prépondérante.

Alors, vous le voyez, pour toutes ces raisons et pour toute la mobilisation, que je vous invite également à mieux connaître en allant dans cette Maison de l'Europe, avenue de Villiers dans le 17e arrondissement, dans ce très bel hôtel particulier qui a été le conservatoire de musique de l'arrondissement pendant longtemps, j'invite tous nos collègues à y trouver leur part. Redire le respect de l'esprit de la Maison de l'Europe aussi, qui sait faire vivre de façon transpartisane l'ensemble des sensibilités liées aussi à nos sensibilités européennes et à l'expression politique que nous pouvons en avoir. Pour toutes ces raisons et pour saluer le travail qui est fait au quotidien, nous voterons, bien sûr, de façon enthousiaste cette subvention.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, on ne présente plus la Maison de l'Europe, parce que, effectivement, ce projet de délibération revient chaque année et mon collègue Jean-Didier BERTHAULT en a rappelé les principales missions. Ce projet de délibération est, par contre, l'occasion aussi de saluer le président récent, Michel DERDEVET, sa directrice, Ursula SERAFIN, puis l'ensemble de l'équipe, qui font vraiment au quotidien un excellent travail pour faire vivre cette Maison de l'Europe et pour lui permettre d'accomplir ses missions.

Ses missions sont très importantes, parce que la Maison de l'Europe, principalement - pardon - dans sa mission d'éducation à l'Europe, qui est vraiment le cœur de son action, notamment dans le cadre d'organisation d'événements plus spécifiquement, qui se déroulent dans le cadre du mois et de la fête de l'Europe, puisque, vous le savez, la Maison de l'Europe est co-organisatrice, avec la Mairie de Paris, de cet événement qui se déroule sur tout un week-end au mois de mai et qui attire de plus en plus de visiteurs, d'ailleurs. Egalement, il faut souligner la dimension locale de l'action de la Maison de l'Europe. Nous avons nous-mêmes, par exemple, dans le 18e, pu, à l'occasion de la fête de l'Europe, mener des événements en commun. Je pense à la projection du film qui avait obtenu le prix LUX. C'était avant la crise sanitaire, puisque après, évidemment, les rassemblements n'étaient plus possibles. Nous avions fait cette projection en collaboration avec la Maison de l'Europe et avec un débat qui rassemblait plusieurs députés européens de différentes tendances politiques.

Alors, le rôle de la Maison de l'Europe est d'autant plus important ces années, si je puis dire, que ce rôle évolue. On le voit année après année et, surtout, crise après crise. On l'a vu en 2008 avec la crise financière, où l'Europe a connu une accélération de l'intégration économique et financière. Même, il s'y est passé des choses qui étaient des lignes rouges auparavant pour un certain nombre de partenaires, je pense au rachat de dettes par la Banque centrale européenne, ce qui était un "truc" absolument inenvisageable. Pourtant, l'Europe a marqué ce pas et cette progression. Cela a été vrai, évidemment, sur la crise sanitaire, avec les commandes massives de vaccins, alors même que la santé n'est pas une compétence européenne, puis, là, ces efforts importants de coordination pour venir en soutien à l'Ukraine. On voit que l'action de l'Europe évolue et que, dans ce cadre-là, le rôle de la Maison de l'Europe est important pour permettre de décrypter, de comprendre, de débattre de ces évolutions.

Alors, le débat sur ce projet de délibération est l'occasion de saluer l'engagement européen de la Ville de Paris, cet engagement tout à fait résolu.

Je voudrais finir mon intervention par un regret : je regrette infiniment que cet engagement très fort de la Ville de Paris ne soit pas doublé, si je puis dire, par un engagement aussi fort de la Région Ile-de-France qui, depuis 2015 - et je l'ai déploré régulièrement lorsque j'étais conseiller régional -, s'est totalement désengagée des politiques européennes et, aujourd'hui, se contente de gérer les fonds européens, mais n'a absolument plus aucune action propre. Pour donner à peu près une proportion, aujourd'hui, ce que donne la Ville de Paris, 160.000 euros, c'est plus de 10 fois supérieur au financement de l'année dernière de la Région Ile-de-France pour la Maison de l'Europe. C'est un vrai regret. J'espère que cela sera amené à changer. En tout état de cause, aujourd'hui, réjouissons-nous de ce fort soutien de la Ville de Paris et votons unanimement pour ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, vous avez très bien résumé ce qu'est la "Maison de Paris"… la Maison de l'Europe - excusez-moi - de Paris, qui se trouve dans le 17e arrondissement. Je ne vais pas revenir sur ce point. Juste vous dire que, évidemment, elle aura un rôle essentiel à jouer, alors qu'arrivent les prochaines élections européennes et que nous aurons à cœur de sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à participer lors de ces élections européennes au scrutin. Elle défend aussi cette idée de citoyenneté européenne, qui est si chère à tous ceux qui défendent l'Europe.

Enfin, je profite de la thématique européenne dont il est question pour vous faire part du renouvellement du Conseil parisien des Européens, qui fait suite au tirage au sort de ses nouveaux membres, ayant eu lieu au cours de l'assemblée plénière du 9 février dernier. Cette instance consultative, représentative de l'Europe dans sa diversité parisienne, se positionne aujourd'hui comme co-constructrice de nos politiques européennes, véritable trait d'union entre les citoyens et l'Union européenne. Enfin, je me fais l'avocat du délégué général de la Maison de l'Europe, qui encourage tous les maires d'arrondissement à collaborer, à travailler avec elle. Le maire du 17e le fait évidemment de façon plus naturelle, mais n'hésitez pas à le contacter pour travailler en collaboration.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 11).

2023 DGRI 12 - Subvention (1.633.000 euros) et conventions triennales de fonctionnement et d'investissement avec l'Association internationale des Maires Francophones. - A.I.M.F. (1er).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'adhésion de la Ville de Tel Aviv à l'Association internationale des Maires Francophones (A.I.M.F.).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 12 et le vœu n° 59 et je donne la parole en premier lieu à M. Jack-Yves BOHBOT, qui présentera aussi, je crois, le vœu n° 59.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Oui, effectivement, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la francophonie est une composante essentielle du rayonnement de la France. A travers la richesse de notre langue, elle irrigue une vie culturelle exceptionnelle entre auteurs, écrivains du monde entier, réunis par la sensibilité et la puissance de la langue française. Notre langue est ainsi un trait d'union entre les cultures et les peuples. Jacques Chirac, homme de toutes les cultures, le savait bien. Alors Maire de Paris, il crée dès les premières années de son mandat l'Association Internationale des Maires Francophones. Il porte une vision très claire de ce que doit être la francophonie : "La francophonie", dit-il, "doit se garder de toute ingérence, de toute leçon de morale, de tout anathème. Nos diversités sont l'essentiel de notre force."

Hélas, la diversité de l'Association Internationale des Maires Francophones demeure imparfaite. Parmi les 325 métropoles et associations adhérentes, parmi les 54 pays représentés, parmi les 180 millions d'habitants concernés ne figure, en effet, aucune ville israélienne. Rappelons que l'ambassade de France dénombre en Israël 600.000 francophones, dont 150.000 ressortissants français. Rappelons aussi les nombreux appels lancés par la société civile française, comme par plusieurs gouvernements au cours de ces dernières années, en faveur d'une adhésion de l'Etat d'Israël à la francophonie.

Alors, pourquoi souhaiter une adhésion de Tel-Aviv à l'A.I.M.F. ? Paris partage avec Tel-Aviv une énergie naturelle, une créativité prodigieuse et une capacité à offrir une espérance sans cesse renouvelée à la jeunesse. Tel-Aviv est une ville amie, en témoigne le pacte d'amitié signé en 2010 par Bertrand DELANOË avec le Maire de Tel-Aviv Ron HULDAI. Tel-Aviv est une "ville sœur", pour reprendre les termes justes de Mme la Maire de Paris. De nombreux échanges, de nombreuses rencontres culturelles illustrent cette réalité, à l'image de l'opération "Tel-Aviv sur Seine" - n'est-ce pas, Monsieur le Maire ? -, événement organisé par notre Ville en août 2015, dans le cadre de "Paris Plages". Ces liens nous honorent autant qu'ils rendent logique la présence de Tel-Aviv au sein de l'A.I.M.F.

La position de notre groupe, le groupe Changer Paris, s'agissant de sujets d'ordre diplomatique, est constante : nous sommes convaincus qu'il revient aux Etats et à eux seuls d'agir. Ce dont il est question ici est différent et d'une autre nature. Nous parlons d'une association fondée en 1979 autour du partage de la langue française entre les villes du monde entier. La Maire de Paris, en tant que présidente de l'association, peut faire bouger les lignes.

Ce vœu n'est donc pas de nature diplomatique ou partisane. Il serait déplacé d'en faire un débat géopolitique, qui n'a pas sa place au Conseil de Paris. C'est un vœu pour notre langue et pour des milliers de francophones, des francophones, souvent des Parisiens de naissance ou de cœur, qui ont fait le choix de s'installer à Tel-Aviv et pour lesquels notre langue est une part essentielle de notre identité.

On m'a fait remarquer, à juste titre, que c'est à Tel-Aviv de solliciter son adhésion à l'A.I.M.F. Bien sûr, la démarche d'adhésion appartient aux élus telaviviens, mais ce vœu est d'une autre nature. Il ne s'agit pas de décider à la place du bureau de l'association de Tel-Aviv, mais bien de lancer un appel de ville sœur à ville sœur, d'adresser un signal vers la métropole israélienne à rejoindre une famille au sein de laquelle elle a toute sa place.

Plus qu'une amicale, la francophonie est une vision du monde. Grâce à une langue, nous faisons fructifier ce que nous avons en commun. Elle nous ramène aux mots du philosophe Emil Cioran : "On n'habite pas un pays, on habite une langue". Alors, oui, l'âme de Paris ne peut pas laisser sur le côté les villes qui portent nos valeurs et l'identité francophone, car les oublier, c'est nier le pouvoir d'une langue à unir les hommes. Aussi, au nom des liens historiques et amicaux unissant ces deux villes, je vous demande par ce vœu, Madame la Maire, Monsieur le Maire, que la Ville de Paris encourage, au sein de l'A.I.M.F., une candidature de Tel-Aviv.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, vous m'entendez ? Oui.

Mes chers collègues, je souhaite commencer mon propos par saluer le dynamisme de l'Association Internationale des Maires de France, qui consacre 80 % de son budget annuel à des actions concrètes de coopération : amélioration de l'accès de la population aux services essentiels, accompagnement au développement durable des villes, accompagnement au développement des territoires et aide à la gestion des finances publiques locales. L'A.I.M.F. a été un partenaire de premier ordre à l'occasion de la première COP des villes, co-organisée par Paris et Abidjan, qui s'est déroulée dernièrement à Abidjan et qui a traité des questions relatives au développement durable. L'A.I.M.F. est également pleinement investie auprès des instances multilatérales, où elle a un rôle croissant.

En avril 2023, elle réunira son bureau à Paris pour travailler à des programmes sur la salubrité publique, la démocratisation de l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, l'appui aux jeunes entrepreneurs dans le secteur des nouvelles technologies, l'appui à la démocratie locale et au développement des énergies vertes. En octobre se tiendra à Cotonou l'assemblée générale de l'A.I.M.F., avec en ordre du jour les cultures urbaines et les liens entre ville et culture.

Rappelons que cette structure, c'est 325 villes dans le monde et 180 millions d'habitants, comme le disait M. BOHBOT tout à l'heure. C'est un réseau de solidarité, c'est le rayonnement de la France, de notre ville capitale et celui de notre belle langue.

Moi qui suis née à Tunis, je peux témoigner ici de l'attachement de nombreux Tunisiens à notre belle langue française, à notre culture et à notre pays, et je peux vous dire que nombre d'entre eux regrettent le recul de la place de la France auprès de leur pays, la Tunisie. Les habitants de Montréal, de Bamako, d'Abidjan, de Bruxelles, d'Alger, de Tunis, de Yaoundé, de Beyrouth, de Lausanne et de Bordeaux - et la liste est longue - sont viscéralement attachés à la francophonie et aux liens avec la France. Mais l'A.I.M.F., c'est aussi un travail main dans la main avec la diaspora, notamment, africaine qui vit à Paris. C'est la valorisation de leur action solidaire. C'est la reconnaissance du lien entre leur ville de naissance et leur terre d'accueil. C'est un signe de respect pour la culture de l'autre et pour celle ou celui qui nous a rejoints en cours de route et qui participe à la vitalité de notre ville.

Pour conclure, je pense que nous pouvons, mes chers collègues, saluer l'engagement d'Anne HIDALGO, ainsi que celui de son adjoint Arnaud NGATCHA au sein de l'A.I.M.F. Paris peut être fière de sa participation à ce beau projet initié par Jacques Chirac en son temps.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'Association Internationale des Maires Francophones est une association créée en 1979 par M. Jacques Chirac, qui regroupe, comme cela vient d'être dit, 350 maires de villes francophones à travers le monde entier.

Si nous ne contestons pas l'intérêt de l'A.I.M.F., espace d'échange, de coopération, mais aussi de diplomatie des villes, très investie sur la question climatique, comme en témoigne la COP des villes organisée avec Abidjan, nous nous interrogeons toutefois sur la part de la Ville de Paris dans le budget, puisqu'il s'agit là de voter une subvention de 1,6 million d'euros sur un budget total de 7,5 millions, ce qui représente 21 % du budget, alors que l'association compte 350 membres.

Nous aimerions donc savoir quelle est la participation des autres villes, quelles sont les autres ressources de l'A.I.M.F. et comprendre pourquoi Paris finance une part aussi importante de ce fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je ne vais pas revenir sur l'utilité de l'Association Internationale des Maires Francophones. Cela a été fait, donc je vais répondre individuellement aux questions qui me sont posées.

D'abord, cher Jack-Yves BOHBOT, nous avons eu l'occasion d'en discuter et je ne ferme absolument pas la porte à une possible adhésion de Tel-Aviv. Effectivement, d'abord, il faut savoir que les villes non francophones ne sont pas membres. Elles sont observatrices. Comme je vous l'ai dit, il appartient, même si la Maire de Paris préside l'Association Internationale des Maires Francophones, il appartient au bureau, une fois qu'elle en reçoit la demande, d'instruire cette demande. Comme je vous l'ai dit, je suis tout à fait prêt, après, à construire avec vous une prochaine… Je sais que nous nous rendrons bientôt ensemble en Israël et nous aurons l'occasion d'aller à Tel-Aviv. Peut-être aurons-nous la possibilité de discuter avec le maire de Tel-Aviv. S'il en formule la demande, évidemment, j'en ferai part à la Maire de Paris, qui en parlera lors du bureau qui se tiendra, et je serai tout à fait prêt à travailler avec vous.

Ma chère Maya, merci pour tous vos mots très chaleureux concernant la Maire de Paris et me concernant. Cela me touche beaucoup.

Madame la Conseillère Antoinette GUHL, je vais répondre, évidemment, à votre question. Tout d'abord, je suis quand même assez surpris, vous qui souvent défendez l'idée qu'il faut favoriser la coopération décentralisée. Oui, mais pourquoi cela a été créé par Jacques Chirac et le Maire - je lui rends hommage - de Québec, Pelletier, et pourquoi Paris participait plus que les autres? C'est parce que la plupart des villes sont des villes africaines et que beaucoup de ces villes africaines, comme vous le savez, la décolonisation ne date pas de si longtemps que cela, leur organisation politique et leur budget ne sont pas totalement les mêmes que les nôtres. Donc, Paris, notamment par sa contribution importante, permet à beaucoup de villes de ne pas contribuer de la même façon et notamment beaucoup de villes du continent africain, qui n'en ont pas les moyens. C'est donc une générosité. Je vous l'ai dit lors de la 7e Commission, la DGRI vous fournira tous les documents pour que vous n'ayez pas trop peur que, évidemment, l'argent des contribuables français et parisiens soit mal utilisé. Cela, c'est un premier point.

Deuxième point, je rappellerai quand même que l'Association Internationale des Maires Francophones permet, grâce à l'argent que nous lui attribuons, de venir en aide d'urgence : le Liban, la reconstruction de l'hôpital après l'explosion qui a eu lieu à Beyrouth, en Arménie - n'est-ce pas, mon cher Alexis ? -, cela a permis d'aider, lors de la guerre en Arménie, là aussi, Erevan, l'hôpital de Panzi dans le Sud-Kivu, pour aider le Dr MUKWEGE. Donc, voilà, je pense que cet argent est utilement dépensé. Mais n'ayez crainte, comme nous sommes soucieux de l'argent des Parisiennes et des Parisiens, pour vous faire vraiment plaisir, nous avons demandé au Secrétaire permanent d'étudier une baisse du budget dans les prochaines années.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Sur le vœu n° 59, je n'ai pas entendu l'avis de l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Je vous demande donc - pardon - de le retirer et nous en rediscuterons avec le Maire de Tel-Aviv. Je vous remercie beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur BOHBOT ?

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je remercie M. le Maire pour sa réponse très engageante, mais je pense que je maintiens ce vœu qui va, en fait, dans un sens, dans une démarche qui est commune.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Donc, je le mets aux voix, à main levée, du coup, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 12).

2023 DGRI 19 - Subvention (140.000 euros) dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Institut français et avenant n° 2 de la convention 2021-2023.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGRI 19 et je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Le projet de délibération DGRI 19 accorde une subvention ou accordera une subvention de 140.000 euros dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Institut français. Pourquoi est-ce que j'ai voulu m'inscrire sur ce projet de délibération ? Moi qui ai vécu à l'étranger, je sais que les instituts culturels français sont extrêmement importants.

Liberté, créativité, diversité, voilà les trois valeurs portées par l'Institut français. Depuis 100 ans, il participe activement à l'action culturelle de la France à l'international. Partout dans le monde, il fait la promotion du spectacle vivant, des arts visuels, de l'architecture, en passant par les arts du livre, le cinéma, la langue française et plus généralement les savoirs et les idées en lien avec le réseau culturel français à l'étranger. Il contribue également à la diffusion en France des cultures étrangères, à travers l'organisation de saisons ou de festivals et de coopérations avec les pays du Sud.

Dans un dialogue constant avec les cultures étrangères, l'Institut français représente ainsi un atout stratégique de notre diplomatie. Il s'agit de définir la façon dont nous souhaitons que la culture, la langue française et le modèle culturel français rayonnent dans le monde. Alors que la géopolitique se structure autour de nouvelles batailles d'influence, il est important de faire les bons choix pour défendre nos valeurs. Je pense notamment à l'Afrique et à l'offensive russe sur ce continent.

Pour reprendre les mots d'Eva NGUYEN BINH, présidente de l'Institut français, "notre politique culturelle fait envie, mais on voit aussi qu'elle est remise en cause et questionnée. Il faut toujours garder en tête que l'influence culturelle de la France n'est pas un acquis". Je pense à tous les pays où la liberté d'opinion et de création est en danger, à tous ces endroits du monde où la culture, les droits humains et la liberté de pensée sont en difficulté et où l'Institut français apporte un soutien remarquable et constant à la promotion de la diversité culturelle.

Avec cette convention de partenariat, l'Institut français et la Ville de Paris réaffirment leurs objectifs prioritaires pour répondre aux défis du XXIe siècle, parmi lesquels on peut souligner l'exigence de parité à travers une plus grande visibilité donnée à la création artistique et intellectuelle des femmes, une parité parmi les artistes, les créateurs et les experts qui bénéficient des programmes de l'Institut français, à travers une communication et une production de contenus culturels non stéréotypés, la transition écologique également. L'action culturelle extérieure de la France, en particulier les échanges artistiques, le débat et le dialogue entre les cultures, peut contribuer à une nouvelle prise de conscience environnementale.

La richesse culturelle de notre pays s'incarne dans le partage, le débat, la promotion des œuvres, des artistes et des idées. L'objectif de l'Institut français est de faire vivre cette diversité culturelle et d'offrir aux citoyennes et aux citoyens d'aujourd'hui et de demain la possibilité de partager des émotions et des histoires communes par-delà les frontières.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Madame la Conseillère de Paris, chère Dominique, vous avez dit l'essentiel et très bien dit, donc j'apporterai quelques précisions uniquement. Notamment, la Ville de Paris et l'Institut français sont partenaires depuis 1997, vous le disiez. Je tiens à saluer la formidable saison France-Portugal qui a eu lieu l'année dernière, en 2022, à laquelle nous avons participé activement, puis l'organisation de 9 forums régionaux "Notre Futur" sur le continent africain, qui ont ainsi permis d'associer les Parisiens. Ce sont ainsi 2 membres du Conseil parisien de la Jeunesse qui ont pu participer à l'édition qui se tenait à Yaoundé en décembre dernier, leur déplacement ayant été pris en charge grâce au partenariat qui nous lie à l'Institut français. Lors de ces tables rondes, ils ont pu être le porte-voix de la Ville de Paris sur les thèmes de la démocratie, de l'engagement, de la jeunesse.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la signature de cet avenant à la convention, que vous aviez votée en 2021, permettra de soutenir de nouveaux projets, toujours dans le respect des valeurs de notre Ville et de l'inscription dans le projet culturel des J.O. de 2024, si cher à mon collègue Pierre RABADAN.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 19).

2023 DGRI 23 - Conventions de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association "Stand with Ukraine" pour l'événement "la guerre au féminin" et l'exposition "la guerre vue par des jeunes femmes photographes".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 23 et je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le 24 février 2022, Vladimir POUTINE lançait son "opération spéciale" - c'est ainsi qu'il l'intitulait - contre l'Ukraine, qui n'était rien d'autre qu'une guerre d'agression, une guerre intervenant 8 ans après l'annexion de la Crimée et le début du conflit avec les séparatistes du Donbass, qui a déjà fait plus de 14.000 morts. Ne les oublions pas.

Depuis le premier jour, notre Ville, avec Anne HIDALGO, notre Conseil, à l'unanimité, nous avons soutenu, justement, la résistance ukrainienne et un des premiers actes que nous avons ainsi portés, c'est d'attribuer la citoyenneté d'honneur à la Ville de Kiev. Pour ma part, c'est toujours avec la même émotion que, en rentrant dans cette salle du Conseil pour y siéger, je retrouve les couleurs du drapeau azur et or de l'Ukraine qui flotte, qui est à côté du drapeau français.

Au-delà de cela, ce soutien est resté indéfectible, malgré les complotistes et propagandistes de toutes natures du Kremlin qui annonçaient la chute d'une ville, d'une armée, d'un pays en quelques jours et qui n'ont pas réussi à nous ébranler. Je ne reviendrai pas sur toutes les actions de solidarité que notre Conseil a adoptées ni sur les deux voyages qu'Anne HIDALGO a faits à Kiev, se rendant pour y formaliser, justement, notre soutien et notamment l'accord de coopération que nous avons signé l'année dernière. Il était important - et c'est pour cela - que, à l'occasion du premier anniversaire, nous puissions confirmer ce soutien ainsi que nous célébrions le courage d'un peuple, son attachement à nos valeurs, à la démocratie et à la liberté.

Ce fut une grande émotion, par exemple, que d'éclairer la Tour Eiffel aux couleurs de l'Ukraine en présence d'Anne HIDALGO et de l'Ambassadeur d'Ukraine, ainsi que de nombreuses associations, que de retrouver en nombre les Ukrainiens soit réfugiés en France, ils sont plus de 100.000, soit les résidents, ainsi que les associations et tout leur soutien, que ce soit au rassemblement qui a eu lieu le 24 au soir, place de la République, ou le lendemain sur la longue marche, événement auquel étaient associés, bien sûr, notre Ville et de nombreux élus, dont Arnaud NGATCHA ou Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Je pourrais revenir sur les événements qui ont été mis en place, d'ailleurs, à cette occasion, que ce soit dans les différentes mairies d'arrondissement, que ce soit sur les grilles des parcs, avec des expositions. Mais si vous me permettez, c'est l'objet de ce projet de délibération, je voudrais revenir sur, justement, ce débat qui a été organisé en salle des fêtes sur les femmes dans la guerre et l'exposition dont il est question avec ces jeunes femmes et leur regard. En effet, souvent, on cantonne les femmes à un rôle de victimes dans les guerres. Effectivement, elles sont en première ligne pour les violations des droits humains, on le sait, les violences sexuelles, mais pas uniquement. Elles sont aussi celles qui vont porter le poids de la famille, quand un certain nombre de personnes soit ont fui soit sont parties à la guerre.

A travers ces 2 événements, on a un tout autre visage, celui de femmes qui, du front, sont également dans la résistance et qui, dans l'exil, vont continuer à apporter tout leur soutien à ceux qui sont justement sur le front. Donc, des événements très importants que, j'espère, nous renouvellerons sur d'autres situations. Je peux vous assurer - et j'en suis persuadée - que ces femmes, nous les soutiendrons, comme nous soutenons toute la résistance qui se bat pour que puisse gagner l'Ukraine.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève, merci beaucoup pour vos mots, pour avoir évidemment fait l'exégèse de tout l'engagement de la Ville de Paris depuis le début de l'agression par les troupes de Vladimir POUTINE du territoire ukrainien. Nous étions tous évidemment émus, fiers de pouvoir être présents lors des différents événements qui se sont tenus à l'Hôtel de Ville, dans les différentes mairies d'arrondissement. Nous étions aussi, ma chère Geneviève, place de la République pour pouvoir exprimer, je l'ai fait au nom de la Maire de Paris, le soutien de la Maire, de l'Exécutif, de la majorité, mais plus largement de l'ensemble du Conseil de Paris, droite et gauche confondues, en soutien à l'Ukraine.

Donc, merci de soutenir, de voter ces projets de délibération. Je suis désolé de vous les présenter après, mais compte tenu de l'anniversaire, évidemment, il était compliqué de vous les présenter avant.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 23).

2023 DGRI 24 - Convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris et Amira AL-SHARIF.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 24 : convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris et Amira AL-SHARIF.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, autant l'Ukraine est une guerre qui est à la une de nos médias, autant la guerre du Yémen est considérée comme une guerre malheureusement oubliée.

Capitale culturelle et ville refuge, Paris a rejoint le réseau ICORN il y a plus de 10 ans. C'est dans ce cadre qu'Amira AL-SHARIF, photojournaliste yéménite menacée dans son pays d'origine, a été la sixième artiste accueillie à Paris, en résidence à la Cité internationale des Arts. Diplômée du Centre International de la Photographie de New York, Amira AL-SHARIF est reconnue pour avoir documenté le quotidien des femmes yéménites avec passion, un travail pour lequel elle s'est immergée à chaque fois de long mois auprès de celles qui se battent au quotidien au cœur du conflit, les "mères courage", comme elle le dit, qui n'aspirent qu'à la paix. Avec ses reportages documentaires dans un pays en guerre, où la majorité des photographes sont des hommes, Amira AL-SHARIF a mis sa vie en danger pour montrer le rôle des femmes dans un conflit qui dure depuis plus de 8 ans, dans l'indifférence de la Communauté internationale et des grands sujets médiatiques.

En effet, depuis 2014, la guerre par procuration que se mènent l'Iran, qui soutient les rebelles chiites houthis, et l'Arabie saoudite, avec sa coalition militaire soutenue par les Etats-Unis du côté des forces gouvernementales, est marquée par de nombreux crimes de guerre : bombardements d'hôpitaux, d'écoles, de marchés dénoncés par les organisations internationales et les associations qui, malgré les restrictions imposées, poursuivent leur engagement sur le terrain pour aider des populations particulièrement éprouvées. En 2017, déjà, l'O.N.U. présentait la situation au Yémen comme la pire crise humanitaire au monde. Six ans plus tard, ces instances font état de 400.000 morts et la crise humanitaire s'est encore aggravée, avec la quasi-totalité de la population, soit 24 millions de personnes, qui a besoin d'une assistance humanitaire. La famine ravage le pays, alors qu'entre 80 et 90 % des denrées alimentaires de base, telles que le riz et la farine, sont importées et que leur acheminement est rendu très difficile par le conflit. L'accès aux soins est lui aussi très difficile : 50 % des centres de soins ont été détruits dans les affrontements et les risques épidémiques, notamment de choléra, sont présents.

La guerre du Yémen, vous l'aurez compris, une guerre souvent oubliée, qui fait la fortune des pays marchands d'armes, qui se refusent à respecter le traité sur le commerce des armes, restent sourds aux appels des instances internationales et condamnent à l'arrêt le processus de paix.

C'est dans ce cadre que le parcours, le travail d'Amira AL-SHARIF doit être souligné pour sa qualité, son importance documentaire et soulever admiration, car en 2018, après diverses arrestations, Amira AL-SHARIF finit par quitter le Yémen, traverse 6 pays avec, en poche, ses disques durs et les milliers d'images de 6 années de travail et de reportages qui n'avaient jamais été vus. Au Yémen, comme toute la population, elle n'avait accès ni à Internet ni aux services de première nécessité, comme l'énergie et l'eau. Son parcours est admirable. De l'Ecole des Beaux-Arts jusqu'aux reportages qui ont été publiés dans le "National Geographic", "The Washington Post", "ARTE", "TV5 Monde" et la liste est très longue, elle nous fait découvrir ces femmes qui, dans ce conflit, résistent et se battent justement pour les leurs, pour survivre.

Cette exposition "Femmes yéménites à l'esprit combattant", vous pourrez la découvrir, comme je l'ai fait avec d'autres élus, sur les grilles de la tour Saint-Jacques. Elle vient mettre en lumière, justement, cette guerre oubliée, un complément au programme que nous avions déjà d'aide d'urgence en 2018 pour le Yémen. Gageons que cela permettra de remettre à la une ce conflit.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Madame la Présidente, chère Geneviève, je tiens à vous remercier pour cette intervention qui met en lumière le travail de la talentueuse photographe yéménite Amira AL-SHARIF, dernière résidente accueillie par le programme ICORN à Paris en 2019. Vous avez rappelé l'atrocité de cette guerre au Yémen depuis 2014. Fidèle à son engagement pour les droits humains, Paris a versé 140.000 euros en 2018 pour le Yémen par l'intermédiaire de subventions accordées aux O.N.G. "Médecins du Monde", "Action contre la Faim" et CARE France. Les photographies d'Amira AL-SHARIF présentent ce quotidien en pleine guerre civile. Souvent invisibles, les Yéménites, en particulier les femmes, sont hissés au rang d'acteurs et d'actrices essentiels, bien qu'au centre d'un conflit qu'elles n'ont pas souhaité.

Cette exposition est magnifique pour les symboles qu'elle porte. C'est une ode à l'espoir, à l'optimisme face à ces populations si résilientes. Je vous encourage donc toutes et tous à découvrir cette exposition présentant des héroïnes et des héros du quotidien.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 24).

2023 DGRI 27 - Aide d'urgence (200.000 euros) à trois associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une subvention à l'association "L'Oeuvre d'Orient" dans le cadre de l'aide d'urgence apportée en Turquie et Syrie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 27, le vœu n° 60 et l'amendement n° 140. Aide d'urgence à 3 associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie.

Je donne d'abord la parole à Mme Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération DGRI 27 nous propose de voter une aide d'urgence de 200.000 euros à 3 associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie. Le 6 février dernier, un séisme extrêmement violent, suivi de multiples répliques, a frappé le Sud de la Turquie et le Nord de la Syrie. La situation est dramatique, avec plus de 50.000 morts et des dizaines de milliers de logements et d'infrastructures détruits, des populations sans-abris, dans le plus grand dénuement.

En Syrie, c'est la triple peine. Les mots manquent pour décrire la détresse d'une population déjà marquée par 12 années de guerre, de bombardements, de déplacements forcés. La tragédie humanitaire est immense dans une région déjà très fragmentée politiquement. Une grande partie est sous le contrôle des rebelles à Idlib. On compte également le groupe Hayat Tahrir al-Cham affilié à Al-Qaïda, mais aussi des Turcs plus à l'Est, Alep et ses alentours aux mains du régime de Damas. Ainsi, à Idlib, les 3 millions d'habitants frappés par le tremblement de terre vivaient déjà réfugiés sous des tentes et des campements, plusieurs fois déplacés par la guerre. Les destructions y sont moins importantes que du côté turc. Normal, puisque tout avait déjà été détruit par la guerre. Avant le tremblement de terre, 80 % de la population syrienne était déjà, selon l'O.N.U., dépendante de l'aide des O.N.G. pour survivre.

Ce séisme ne change rien à la manière dont Bachar AL-ASSAD traite son peuple. Il a réclamé que toute l'aide humanitaire transite par la Capitale avant d'être redistribuée, manœuvre cynique qui vise encore et toujours à anéantir ceux qui lui résistent. Le régime syrien a tout fait pour retarder l'arrivée des secours dans une région alors isolée du monde entier.

Dans ce contexte effroyable, je souhaite rappeler qu'une centaine d'enfants français sont encore présents dans les camps de prisonniers du Nord-est de la Syrie. Certes, les choses évoluent depuis que la France a été condamnée pour ne pas avoir rapatrié les ressortissantes françaises des camps syriens et leurs enfants. En janvier dernier, 15 femmes et 32 enfants ont de nouveau quitté la Syrie pour la France, mais il faut encore accélérer les opérations de retour. Comme le souligne Adeline HAZAN, présidente de l'UNICEF en France, ces enfants ne doivent pas être considérés comme autres choses que des victimes. Ils ne sont absolument pas responsables des actes commis par leurs parents.

La population syrienne est à bout de souffle, épuisée par un conflit interminable. Avec ces subventions aux associations CARE, ACTED et Mehad, implantées en Syrie depuis de nombreuses années, la Ville leur apporte aujourd'hui un soutien absolument vital.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, avec ce projet de délibération, il s'agit de l'aide d'urgence à apporter à 3 associations suite au séisme du 6 février 2023 survenu en Turquie et en Syrie. Je souhaite aussi intervenir très rapidement sur le vœu du groupe Changer Paris pour l'aide à apporter à "L'Œuvre d'Orient".

Bien évidemment, cette intervention, c'est surtout pour vous confirmer le soutien total du groupe "Indépendants et Progressistes" à ce projet de délibération et aussi à toutes les aides qui peuvent être apportées à la Turquie, aux populations de la Turquie et de la Syrie. Effectivement, dans le Sud, notamment dans le Sud-est de la Turquie et le Nord de la Syrie, cette véritable tragédie humaine a causé beaucoup de victimes, beaucoup de morts. Il y a eu une véritable solidarité internationale, bien évidemment par notre pays, la France, mais aussi de tous les pays, y compris

de Grèce, d'Arménie, qui ont envoyé des équipes et, avec une solidarité humaine et une fraternité à toute épreuve, ont tous mis en œuvre pour sauver le plus possible de victimes, notamment des enfants.

Cette aide d'urgence est bienvenue pour 3 O.N.G. : pour ACTED, bien évidemment, que l'on connaît bien dans le 9e arrondissement. Mme la Maire connaît bien son directeur, Frédéric DE SAINT-SERNIN, et aussi les équipes. Nous savons à quel point ils sont actifs, notamment dans le Sud de la Turquie depuis 2012, et le travail extraordinaire qu'ils réalisent. L'O.N.G. CARE France, bien évidemment, pour la Syrie depuis 2013, mais aussi parce qu'ils ont un bureau en Turquie. Je pense que leur projet est tout à fait légitime et l'aide qui pourrait être apportée serait fort utile. Enfin, l'O.N.G. Mehad, que M. NGATCHA nous propose également, que je remercie, qui a été soutenue à plusieurs reprises par la Ville de Paris, intervient dans le Nord-ouest de la Syrie. Ce sont donc 3 O.N.G. qui connaissent parfaitement bien le terrain et qui seront fort utiles avec cette aide d'urgence, qui est, je pense, une première aide et d'autres qui suivront, avec d'autres collectivités. En tous les cas, je l'espère.

Enfin, pour "L'Œuvre d'Orient", il s'agit de porter une attention toute particulière au travail que cette O.N.G. organise dans tous ces pays, en Turquie, bien évidemment, en Syrie, en Arménie, en Irak, partout où des populations sont menacées. Mgr GOLLNISCH, qui dirige parfaitement bien cette association, connaît bien le terrain. Je suis persuadé que le vœu, que proposent nos collègues de Changer Paris, pourra avoir un écho favorable de la part de notre Assemblée. En tous les cas, ce sera le cas du groupe "Indépendants et Progressistes".

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, 12 ans, jour pour jour, que les habitants de Deraa sont descendus dans la rue pour demander qu'on leur rende les 15 écoliers arrêtés et torturés pour avoir écrit sur un mur "Ton tour arrive, Docteur" à l'intention de Bachar AL-ASSAD. Ce fut le premier acte de la révolution pacifique syrienne, une aspiration pour la liberté, dans le sillage des Printemps arabes. Mais après que l'armée fut appelée pour tirer à balles réelles sur des manifestants qui portaient une rose à la main, après qu'elle encercla les villages pour y arrêter les hommes dès l'adolescence, alors qu'elle violait les femmes restées seules avec les enfants et les anciens, la révolution pacifique se mua progressivement en une guerre qui, en ce début du XXIe siècle, plongea un peuple dans l'horreur.

Du lancement de barils de poudre sur les marchés, de la destruction systématique des hôpitaux, des écoles, de la création de camps de torture de masse que nous révéla le rapport "César", des sièges de villes pour affamer des populations entières prises pour cible par des "snipers" dès qu'elles sortaient, pour chercher dans les champs feuilles et racines, à l'utilisation des armes chimiques mortelles, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité du régime de Bachar AL-ASSAD, avec la participation et la complicité de Moscou et de Téhéran, sont toujours impunis.

Plus de 60 % de la population, 16 millions de personnes, a été contrainte à l'exil, déplacée de force, provoquant la plus grande crise migratoire de ces dernières années, rattrapée l'année dernière par les réfugiés provenant d'Ukraine. Depuis plusieurs années, des millions de personnes vivant en très grande précarité sont bloquées dans le Sud de la Turquie, à qui l'Union européenne a externalisé leur accueil, et dans la région d'Idlib, au Nord-est de la Syrie, où se sont notamment réfugiés les survivants du siège d'Alep, où l'aviation russe s'est particulièrement, je dirais avec un certain cynisme, illustrée.

Ce sont ces régions qui, le 6 février, sont les plus touchées par le double séisme de magnitude 7,8. Dans la région d'Idlib, qui n'est contrôlée ni par Ankara ni par Bagdad, c'est la double peine : 5 millions de personnes, dont la moitié sont des déplacés internes, vivent dans des campements de fortune ou se retrouvent coupées du monde pendant 3 jours. Sans aucun abri ni chauffage, sans eau ni nourriture, sous la neige, alors que les températures sont de plusieurs degrés sous zéro, les personnes valides cherchent à mains nues des survivants dans les décombres. Quant aux 8.000 blessés, aucune structure médicalisée - les hôpitaux et les dispensaires ayant été détruits par le régime de Bachar AL-ASSAD - n'est en capacité de les prendre en charge.

Pour ces millions de Syriens, c'est une énième tragédie. La faute à ces 12 années de guerre, de bombardements menés par l'aviation russe et l'armée syrienne. La faute à l'utilisation d'armes chimiques, au recours systématique à la torture et aux violences sexuelles. La faute à un régime qui, depuis des années, capte la majorité des fonds de l'aide humanitaire internationale destinée aux régions qui ne lui sont pas favorables et interdit l'accès aux O.N.G. humanitaires.

Cinquante mille morts, des centaines de milliers de blessés et 23 millions de personnes sans abris des 2 côtés de la frontière, exposées à un froid glacial. Il aura pourtant fallu attendre une semaine pour que Bachar AL-ASSAD accepte d'ouvrir temporairement 2 points de passage transfrontaliers pour acheminer l'aide. Pire, une fois encore, il se sert de la crise humanitaire pour marchander la normalisation de son régime en échange de l'arrivée de cette aide. Faut-il rappeler que, seulement 2 heures après le séisme, le village de Marea, au Nord d'Alep, était sous le feu des bombardements ?

Dans ce contexte effroyable, il nous est proposé d'apporter notre soutien à 3 associations bien implantées dans la région depuis le début de la guerre : ACTED, présente en Syrie et en Turquie auprès des populations réfugiées et

des communautés d'accueil, l'O.N.G. CARE qui apporte une assistance en matière d'eau potable, d'assainissement, d'hygiène et de sécurité alimentaire, et l'O.N.G. Mehad, présente dès le premier mois du conflit, pour notamment former des médecins à la chirurgie de guerre. La Ville lui apporte, avec cette subvention, une aide de 60.000 euros pour l'ouverture de salles chirurgicales équipées de matériel spécialisé en neurologie et orthopédie, ainsi que la fourniture de machines de dialyse, vitales pour les personnes victimes du syndrome de l'écrasement.

J'étais vendredi dernier à l'Institut du monde arabe, à l'invitation, justement, de l'O.N.G. Mehad. Les témoignages à la fois des médecins, mais aussi des associations étaient effroyables. C'est pour cela que je vous engage à voter ce projet de délibération, car, en Syrie, des milliers de personnes ont perdu la vie sans avoir été aidé, la faute à la guerre et à la cruauté du régime syrien. A nous de soutenir ceux qui leur viennent en aide.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie en février dernier fait figure d'un des plus terribles du siècle. Il a touché 10 provinces, soit l'équivalent d'un tiers de la France. On dénombre plus de 50.000 morts, des milliers de personnes coincées sous les décombres, plus de 100.000 blessés et des millions de sans-abri désormais dans l'urgence humanitaire, alors que les températures hivernales aggravent la situation. Désespérées, abattues, des millions de personnes se sentent meurtries par la catastrophe, abandonnées à leur sort, à la mort et à la détresse.

Si des dizaines de milliers de bâtiments se sont effondrés, piégeant leurs habitants, c'est bien sûr la force des secousses, mais malheureusement, beaucoup le disent, ce ne sont pas les séismes qui tuent, mais les constructions. En effet, depuis 2018, des centaines de promoteurs ont été amnistiés après avoir construit des immeubles dangereux. C'est 3 millions de constructions illégales, ne répondant pas aux normes, qui ont été amnistiées contre une simple amende ; une véritable "corruption légale", qui démontre la responsabilité du pouvoir dans cette tragédie. Il n'y a pas que l'amnistie qui a augmenté l'ampleur du séisme, mais aussi la corruption politique. C'est elle qui explique les autorisations qu'ont pu avoir certaines constructions, qui n'auraient jamais dû voir le jour. Les coupables ne sont pas que les promoteurs, mais aussi les responsables politiques, ceux qui ont fait les contrôles. Quel cynisme !

Les bilans provisoires s'aggravent chaque jour. La détresse des populations nous alarme et nous oblige. Les besoins sont urgents en matière de soins médicaux, de nourriture, d'eau, d'abris et de protection dans les zones touchées par le séisme. Les événements et dommages provoquent le déplacement de milliers d'individus dans des camps ou des abris de fortune, sans accès suffisant aux services de base - pardon, excusez-moi - en matière d'eau, de santé ou d'électricité.

En Syrie, le malheur s'ajoute au malheur. Les populations sont plus que fragilisées par des années de conflit et se retrouvent démunies face à tant de misère. Les zones gravement touchées par le séisme dépendaient déjà d'une aide humanitaire vitale pour répondre à leurs besoins essentiels, qui ne cessent de croître. La situation est catastrophique. Les principaux dégâts se situent dans les quartiers populaires. L'absence de structures sanitaires y accroît les souffrances des populations. Les conséquences pour les civils sont accentuées par la répression, la guerre barbare conduite par le régime et les sanctions occidentales, qui ont un impact sur l'approvisionnement alimentaire et l'accès aux médicaments.

Jusqu'à présent, Damas refusait toute assistance humanitaire qui ne passerait pas entre ses mains. En raison de l'ampleur de la catastrophe, les Russes et les Turcs sont les seuls habitués à prendre ces décisions, ont ouvert deux points de passage à la frontière. De nombreux observateurs ont pu constater que la Turquie capte à son profit une grande partie de cette aide.

En Turquie, la situation est loin de se stabiliser. Le Gouvernement d'ERDOGAN et plus généralement son parti, l'A.K.P., n'ont pas su gérer l'organisation des secours, certes gênés par la chute de nombreuses infrastructures, mais pas seulement. Rappelons que l'armée n'est pas intervenue immédiatement pour venir en aide à la population, et ce parce que, en 2010, ERDOGAN, toujours, avait supprimé un protocole pour l'empêcher d'agir dans ces circonstances.

Permettez-moi de souligner aussi la différence de traitement entre les régions. Alors que la zone du Sud-est de la Turquie a été la plus touchée, les régions alévies et kurdes sont délaissées. Des zones détruites par le séisme de 2011 dans la province de Van ne sont toujours pas reconstruites.

La Communauté internationale s'émeut et propose de venir en aide aux populations turques et syriennes. Notre groupe salue l'action de la Ville de Paris en la matière. Notre soutien doit être sans faille, car le calvaire que vivent ces populations est loin d'être terminé.

Monsieur le Maire, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Turquie et la Syrie, principalement les provinces kurdes, ont été touchées par l'un des séismes les plus meurtriers de ces dernières décennies. Alors que les premières 48 heures sont vitales pour la survie des victimes, il aura fallu 3 jours pour que, enfin, une aide minimum parvienne du côté turc et bien plus encore du côté syrien. Pour cette région hautement sismique, scientifiques et experts ont alerté sans relâche sur la nécessité d'établir des plans de prévention et de bâtir des constructions répondant aux normes antisismiques. Non seulement ils n'ont pas été écoutés, mais certains d'entre eux ont même été emprisonnés. C'est ainsi que les immeubles d'habitation ainsi que les bâtiments publics, pour certains construits depuis moins d'un an, se sont écroulés un à un, comme autant de châteaux de cartes.

Dès les premières heures de ce séisme, la population a appelé à l'aide afin de secourir les dizaines de milliers de personnes coincées sous les décombres. En vain. La secousse, d'une magnitude de 7,8, a détruit ou condamné près de 278.000 bâtiments dans 11 des 81 provinces du pays. Le bilan actuel fait état de plus de 50.000 morts en Turquie et en Syrie et de centaines de milliers de blessés. Les survivants n'ont plus de domicile, commencent à mourir de froid. Leur situation sanitaire et alimentaire est également effroyable. Par ailleurs, d'un point de vue économique, d'après une estimation des Nations Unies, le montant des dégâts du séisme en Turquie s'élève à plus de 100 milliards de dollars, soit 11 % du produit intérieur brut de la Turquie en 2022.

Face à un tel drame, bien évidemment, le groupe "Les Ecologistes" votera ces subventions, en soutien de l'action vitale d'O.N.G. de terrain que je salue, CARE France, ACTED et Mehad, subventions qui sont indispensables pour apporter assistance humanitaire, aide alimentaire et soins médicaux et psychosociaux.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Mes chers collègues, je me réjouis évidemment de ce projet de délibération, qui propose d'aider des O.N.G. qui viennent en aide aux populations durement touchées, dans une région particulièrement affectée par les guerres.

Il est important, à cet égard, mais cela a déjà été dit un peu, que ce n'est pas uniquement le tremblement de terre, une catastrophe naturelle, qui est la cause de ces morts, mais aussi la négligence des Etats en matière de normes de construction. Une catastrophe qui a donc aussi des causes très politiques, pour le coup. Côté turc, d'ailleurs, de nombreux scandales de corruption dans le secteur immobilier ont éclaboussé le gouvernement A.K.P., mais cela a été déjà développé de manière détaillée par Raphaëlle PRIMET, donc je ne m'étendrai pas sur la question. Je rajouterai juste que ce même gouvernement utilise cette crise pour réprimer les voix dissidentes, dans une période électorale où la réélection d'ERDOGAN est loin d'être assurée. Geneviève GARRIGOS, d'ailleurs, a eu raison de rappeler que les populations touchées par ce tremblement de terre sont les mêmes qui sont durement réprimées par les gouvernements turc et syrien. Je pense qu'il est important de préciser, cela a été dit un peu, mais pas assez, à mon sens, que ces populations sont majoritairement kurdes.

Être solidaires de ces populations durement touchées par le tremblement de terre, c'est aussi, à mon sens, être un peu solidaires des combats portés par ces populations : le combat contre la répression des gouvernements, évidemment, turc et syrien, le combat pour l'émancipation des peuples, le combat des féministes kurdes aussi, dont le cri de ralliement "Jin, Jiyan, Azadî" - "Femme, vie, liberté" - a été celui et est encore celui des manifestants en Iran. Il est difficile, à mon sens, en tout cas, d'être complètement solidaires des Kurdes sans demander le retrait du P.K.K. des organisations terroristes. Il est difficile aussi d'être complètement solidaires des Kurdes sans demander la levée du secret-défense sur l'assassinat des 3 dirigeantes kurdes à Paris, le 9 janvier 2013. Il est difficile d'être complètement solidaires des Kurdes sans demander la saisie de la cellule d'enquête antiterroriste sur l'attentat de 2022.

Je finirai par dire qu'il est difficile d'être totalement solidaires des populations kurdes et autres, durement touchées par ce tremblement de terre, sans être prêts à accepter d'accueillir chez nous, en France, à Paris, aussi des réfugiés, de la même façon que nous avons pu le faire pour l'Ukraine.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

Je donne la parole à Mme Aurélie PIRILLO, qui va présenter également le vœu n° 60 et l'amendement n° 140.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne serai pas très longue, car tout est résumé dans le vœu que j'ai formulé.

Vous le savez, le séisme qui a frappé le 6 février la Turquie et la Syrie a fait plus de 45.000 morts. Nous assistons à une véritable catastrophe humanitaire. Si l'aide du monde entier s'est correctement organisée et déployée en Turquie, en revanche, en Syrie, la situation demeure très difficile. En Syrie, des milliers de familles n'ont plus de logement, n'ont plus d'accès à l'eau et à l'électricité, alors que nous sommes en plein hiver. La famine fait rage et le manque de médicaments ne leur permet pas de se soigner. Les enfants, les familles ont désespérément besoin d'aide et, parce que l'aide humanitaire internationale doit bénéficier à toutes les populations victimes du séisme sans distinction aucune, j'attire l'attention de l'Exécutif pour que l'association "L'Œuvre d'Orient" puisse compter parmi les O.N.G. bénéficiaires du fonds d'aide d'urgence à la Turquie et à la Syrie. J'appelle ainsi la Ville de Paris à verser, dans un futur proche, une subvention significative à "L'Œuvre d'Orient" pour les missions humanitaires qu'elle accomplit sur le terrain.

Je vous rappelle, mes chers collègues, que l'association "L'Œuvre d'Orient" est la seule O.N.G. qui œuvre depuis plus de 10 ans partout en Syrie. Elle était donc la première sur place pour secourir les victimes du séisme. Elle reste encore une des rares associations à apporter de l'aide à la population de cette région. Donc, vous l'aurez compris, le soutien de l'aide internationale lui est vital.

Madame la Maire, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, cher Arnaud NGATCHA, nous espérons que la Ville de Paris puisse être à leurs côtés.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous remercier pour vos interventions, qui soulignaient les conséquences humaines désastreuses de cette catastrophe, évidemment, comme elle a été rappelée, et l'importance du dispositif déployé par la Ville de Paris pour soutenir les victimes du séisme. Vous avez rappelé à quel point ce désastre a durement touché les populations, frappé les populations en Turquie, dans le Nord de la Syrie et plus particulièrement aussi les Kurdes, et combien cette aide est nécessaire.

Pour toutes ces raisons et parce que la solidarité est l'une des valeurs cardinales de cette Ville de Paris, nous avons donc apporté cette aide de 200.000 euros à 3 associations parisiennes, qui interviennent en Turquie et en Syrie : ACTED, CARE France et Mehad. Cette aide d'urgence illustre le sérieux avec lequel notre Ville aborde son rôle humanitaire et sa responsabilité dans ce genre de catastrophes, puisque ce sont des associations avec lesquelles la Direction générale des Relations internationales travaille de longue date.

Néanmoins, Madame la Conseillère, chère Aurélie PIRILLO, vous avez demandé à me voir, il y a à peu près une semaine et demie, pour que nous puissions avoir une discussion à propos de l'association "L'Œuvre d'Orient", en me demandant s'il était possible que, à l'avenir, nous puissions travailler avec elle. Cette O.N.G. apporte une aide importante et concrète dans une région qui en manque cruellement. C'est pourquoi la Ville de Paris était intéressée, comme je vous l'ai dit, à construire une collaboration avec "L'Œuvre d'Orient". J'ai demandé au directeur général délégué des Relations internationales, M. Paul-David REGNIER, de vous recevoir afin de travailler avec vous, d'étudier des possibilités de collaboration. Nous sommes donc prêts à bâtir une relation, j'espère, qui s'inscrira dans la durée avec cette association.

En conséquence, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Je vous en remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix d'abord, à main levée, l'amendement n° 140 déposé par le groupe Changer Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 140 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 du groupe Changer Paris ainsi amendé, avec un avis donc favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2023, V. 28).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DGRI 27).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la demande de libération du journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 61 est relatif à la demande de libération du journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI.

Je donne la parole à Mme Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il ne manquait que de parler de l'Afghanistan dans cette région qui est, je dirai, assez perturbée actuellement.

Le journaliste Mortaza BEHBOUDI a été arrêté le 7 janvier 2023 par les talibans, alors qu'il allait chercher son accréditation pour faire un reportage, justement, en Afghanistan. Pendant un mois, nous avons eu difficilement de ses nouvelles. Dernièrement, sa famille a enfin pu lui rendre visite. C'est un journaliste. Il a été arrêté, parce que soupçonné d'être un espion, alors que cela fait des années et des années qu'il mène de très nombreux reportages pour de nombreuses chaînes et que, justement, c'est un des rares à pouvoir nous informer sur la situation en Afghanistan.

Nous nous sommes retrouvés, à l'initiative de l'une de nos collègues du groupe Paris en commun, qui a organisé une réunion avec le comité de soutien. A cette occasion, il nous a été demandé d'apporter justement le maximum de soutien à Mortaza BEHBOUDI pour faire connaître sa situation, pour réaffirmer que c'est un journaliste, pour réaffirmer que nous demandons sa libération. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. Dans le 20e, ce vœu a déjà été présenté. C'est notre attachement à la liberté de la presse, à la liberté d'information. Nous demandons la libération de ce journaliste, qui est le deuxième, avec Olivier DUBOIS, à être aujourd'hui aux mains, en détention, je dirai.

On appelle, par ce vœu, toutes les mairies d'arrondissement aussi à manifester, au travers d'événements, leur soutien et, pourquoi pas, en affichant le portrait de Mortaza BEHBOUDI.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, tout d'abord vous remercier pour cette mobilisation et votre vœu, que vous avez portés dans le 20e arrondissement. J'en profite d'ailleurs pour saluer également l'action de la conseillère d'arrondissement Camille BRAMI dans le 9e arrondissement, également pour Mortaza BEHBOUDI. Rappeler que, au 1er décembre 2022, 533 journalistes étaient incarcérés sans avoir pu exercer leur métier, selon les données de "Reporters sans frontières".

Ce journaliste, donc, d'origine franco-afghane a dû, à ses 20 ans, se réfugier en France du fait des menaces. Il fut accueilli à la Maison des Journalistes, qui est soutenue par la Ville de Paris. J'ai d'ailleurs rencontré la semaine dernière sa directrice. C'est cette maison qui accompagne les professionnels des médias exilés. Aujourd'hui, "Reporters sans frontières" et 15 rédactions et sociétés de production françaises demandent au régime taliban sa libération immédiate. Cette incarcération est intolérable et nous invite à dénoncer avec fermeté l'ensemble des exactions commises par le régime des talibans. Je pense aussi à toutes ces femmes qui subissent l'atrocité des décisions prises par les talibans.

L'Afghanistan est un des pays au monde où, au cours de ces 18 derniers mois, le respect des droits de l'Homme, des femmes et des filles a le plus reculé dans le monde. Nous soutenons les appels du peuple afghan en faveur du plein accès aux femmes et aux filles à un enseignement de qualité dans les écoles et les universités, à leur droit à travailler sans restriction et dans tous les secteurs, y compris les O.N.G.

Evidemment, ma chère Geneviève, je suis totalement favorable à votre vœu.

Merci beaucoup.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris. Je crois que c'est Marie-Caroline DOUCERÉ qui le présente, puisqu'on a eu une légère hésitation sur qui la présentait. La parole est à vous, chère collègue.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec l'ensemble de mes collègues du groupe Changer Paris, notamment notre présidente Rachida DATI et notre collègue Samia BADAT-KARAM, nous sommes très sensibles à la situation terrible de notre compatriote Mortaza BEHBOUDI, journaliste franco-afghan arrêté à Kaboul par les autorités talibanes le 7 janvier.

Reconnu par ses pairs, Mortaza BEHBOUDI avait reçu le prix Varenne de la presse quotidienne nationale et le prix Bayeux des correspondants de guerre en 2022, pour son reportage rendant compte de la situation dramatique de petites filles afghanes vendues par leur famille. Arrêté au moment même où il s'apprêtait à récupérer son accréditation de presse, plus personne n'avait de ses nouvelles depuis le 15 janvier. "Reporters sans frontières" s'est mobilisé et a annoncé avoir saisi formellement la rapporteuse spéciale sur la liberté d'opinion et d'expression des Nations Unies, Irene KHAN, et le rapporteur spécial à la situation des droits de l'Homme en Afghanistan, Richard BENNETT, et appelé les Nations Unies à intervenir pour la libération immédiate du journaliste.

Au nom du groupe Changer Paris, je tiens à exprimer tout notre soutien à Mortaza BEHBOUDI et à souhaiter le plus rapidement possible la libération de ce journaliste.

Pour autant, ce vœu, tel qu'il nous est proposé, ne peut recueillir notre plein assentiment. Comme nous le rappelons régulièrement, les prérogatives que l'Exécutif revendique ne relèvent pas de ses compétences au titre du Code général des collectivités territoriales. Pour toutes ces raisons, les élus du groupe Changer Paris ne participeront pas au vote, mais tiennent à rappeler leur attachement viscéral à la liberté d'expression, aux libertés fondamentales et leur soutien total à notre compatriote Mortaza BEHBOUDI.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Dans le silence, si j'ose dire, non pas le plus total, il ne faut pas être exigeant, mais dans un plus grand silence, je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 29).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes" relatif au soutien à la communauté kurde.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 62, qui est un vœu des groupes Paris en commun, Communiste et Citoyen et "Les Ecologistes", relatif au soutien à la communauté kurde.

C'est la maire du 10e, Alexandra CORDEBARD, qui va s'exprimer au nom des 3 groupes qui ont déposé ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, vous vous en souvenez, le 23 décembre dernier, le 10e arrondissement a vécu une terrible journée au cours de laquelle Emine Kara, Mir Perwer et Abdurrahman Kizil, tous les trois kurdes, ont été froidement, lâchement assassinés par un homme à l'idéologie raciste parfaitement assumée. Il y a eu également plusieurs blessés. Cette attaque, qui visait des hommes et des femmes qui fréquentaient le Conseil démocratique kurde en France, le C.D.K.-F. de la rue d'Enghien, a évidemment semé la terreur au sein de la communauté kurde, la terreur, la révolte, la colère ; cette communauté kurde, installée de longue date dans le 10e arrondissement, qui contribue depuis longtemps à son identité multiculturelle.

Cette attaque est aussi intervenue 10 ans, quasiment jour pour jour, après le terrible assassinat, le 9 janvier 2013, de 3 militantes kurdes, Leyla Söylemez, Sakine Cansiz et Fidan Dogan, dans les locaux du Centre d'information sur le Kurdistan au 147, rue La Fayette, dans le 10e arrondissement.

L'émoi suscité par cette attaque a évidemment largement dépassé les frontières de notre arrondissement et de notre ville, mais aussi les frontières de notre pays. Une fois encore, je voudrais en témoigner avec force, les Parisiens et les Parisiennes du 10e, par leurs messages de soutien et de solidarité, ont été à la hauteur de la gravité de l'événement. Je veux dire et redire ma fierté d'être la maire d'un arrondissement qui fait du multiculturalisme, de la compréhension réciproque et de la tolérance une ligne de conduite et ne s'en écarte jamais. Je veux remercier avec force la Maire de Paris et les membres de son Exécutif, mais aussi les membres de l'opposition municipale, qui ont manifesté leur soutien sans faille à cette communauté endeuillée.

Par ce vœu, les élus de la majorité du 10e arrondissement ont souhaité s'associer à plusieurs demandes légitimes de la communauté kurde, en demandant d'abord que le Parquet national antiterroriste soit saisi de l'enquête sur l'attaque du 23 décembre dernier. Cette décision permettra en effet d'apaiser le sentiment d'injustice ressenti par la communauté kurde de France, qui, en plus de réclamer la vérité sur l'attaque du 23 décembre, attend depuis plus

de 10 ans que le Gouvernement français accepte de déclassifier les documents permettant d'identifier et de traduire devant la justice les commanditaires du triple assassinat de 2013. En 2013 comme en 2022, la raison d'Etat ne peut et ne doit en aucun cas justifier la négation du droit des Kurdes de France à bénéficier d'un égal accès à la justice de notre pays, en particulier lorsqu'il s'agit d'un crime dont la portée politique est absolument manifeste.

Je souhaite également que ce vœu soit l'occasion de rappeler au Gouvernement la nécessité de reconnaître l'engagement de ceux ou celles qui, comme Emine Kara, ont lutté les armes à la main contre Daesh pour notre liberté, aux côtés des Occidentaux, mais se voient systématiquement déboutés, compte tenu de leur statut d'anciens combattants, de leur demande de droit d'asile dans notre pays. Emine Kara était une femme engagée, une militante féministe responsable du Mouvement des femmes kurdes de France, une combattante de la liberté, admirable, qui est morte assassinée dans une rue parisienne. A sa mémoire et à celle de ses compagnons, en soutien à tous les Kurdes qui luttent pour leur indépendance et pour leur droit à l'autodétermination, je souhaite que ce vœu soit adopté par l'ensemble de notre Conseil et redire mon admiration et mon soutien à ce peuple.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 10e arrondissement.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Maire du 10e, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes remerciements, ainsi qu'aux habitants du 10e arrondissement pour le soutien sans faille à la communauté kurde. Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous avez évidemment décrit l'horreur de cette attaque qui a touché la Capitale, votre arrondissement et, évidemment, la communauté kurde. Nous savons combien la Ville de Paris apporte un soutien fidèle à la communauté kurde. Elle a, en ce sens, lié depuis 2019 un pacte d'amitié avec la ville d'Erbil, capitale du Gouvernement régional du Kurdistan irakien. La Maire de Paris s'est d'ailleurs rendue à Erbil en 2015 et 2019. Elle s'y rendra prochainement à nouveau avec vous, Madame la Maire, et avec le président du groupe Changer Paris. Elle a par ailleurs tenu à rencontrer M. BARZANI, le Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan d'Irak, le 16 février dernier. Vous étiez également présente, ainsi que M. Rémi FÉRAUD. Ce fut l'occasion de lui réitérer l'amitié qui lie Paris au Kurdistan.

J'ajoute par ailleurs que nous entretenons tous des relations amicales très fortes avec le représentant du Gouvernement régional du Kurdistan en France, avec qui, notamment, je dialogue régulièrement.

C'est pour cela, évidemment, que, pour toutes ces raisons, j'apporte un avis favorable à votre vœu, Madame la Maire.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 62, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2023, V. 30).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Palestinien.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 63 et 63 bis relatifs au soutien de la Ville de Paris au peuple palestinien.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour présenter le vœu n° 63 du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, de nombreuses organisations de défense des droits humains - Amnesty International, B'Tselem, Human Rights Watch - dénoncent l'objectif des autorités israéliennes d'opprimer et de dominer les Palestiniens au profit des Israéliens juifs, qui sont privilégiés par le droit civil israélien.

Elles dressent une liste alarmante des nombreuses discriminations subies par les Palestiniens. Cela n'a rien de nouveau, mais cela empire : spoliations arbitraires des terres ou des maisons, expulsions forcées, routes interdites aux Palestiniens, restriction des déplacements, "checkpoints"… L'O.N.U., il y a un an déjà, qualifiait le régime "d'apartheid", déclarait que l'année 2022 avait été l'année la plus meurtrière en Cisjordanie depuis la fin de la seconde "intifada", avec plus de 150 Palestiniens, dont 33 enfants, assassinés par les forces israéliennes ou les colons.

Les détentions arbitraires et homicides illégaux se multiplient et l'escalade des violences à l'encontre des civils doit nous alarmer. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les raids meurtriers qui ont eu lieu à Jénine, à Gaza, à

Naplouse, à Huwara. Depuis le début de l'année 2023, c'est déjà plus de 81 Palestiniens, dont 13 enfants, qui ont été tués. La Communauté internationale ne peut aujourd'hui fermer les yeux. En visant à interdire toute solution de paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, la politique de M. NETANYAHOU et de ses principaux Ministres enferme les deux peuples dans une spirale de violences aux retombées dramatiques pour toute la région. Chaque semaine, des manifestations monstres et historiques se déroulent en Israël contre un gouvernement qui cherche à imposer au pays sa logique théocratique et raciste, en perpétrant un véritable coup de force contre la démocratie avec sa réforme judiciaire.

Monsieur le Maire, la Ville de Paris ne doit pas faire le choix du silence, mais au contraire dénoncer haut et fort les crimes et la montée des violences commises à l'encontre du peuple palestinien, pour que cessent la colonisation et l'occupation israélienne.

Par ailleurs, nous avons appris la venue de Bezalel SMOTRICH, ministre des Finances du gouvernement de NETANYAHOU, ce même gouvernement dominé par l'extrême droite religieuse et raciste. SMOTRICH est responsable de l'administration des territoires palestiniens occupés. Il a proféré des propos criminels suite au déferlement de violences contre les Palestiniens par des colons israéliens, avec la complicité de l'armée, à Huwara. Nous souhaitons dire ici qu'il n'est pas le bienvenu à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, chère Raphaëlle PRIMET, tout d'abord, permettez-moi de condamner avec la plus grande fermeté l'attentat perpétré il y a quelques jours au cœur de Tel-Aviv, ville avec laquelle Paris est liée par un pacte d'amitié.

Nous exprimons à son maire notre solidarité dans cette épreuve. Je pense à cet instant aux victimes de cet attentat ainsi qu'à leurs proches. Je rappelle la position claire et sans équivoque de la Ville de Paris dans la condamnation absolue du terrorisme et, en l'espèce, de cette odieuse attaque ayant fait 3 blessés, revendiquée par le Hamas.

Je tiens également à rappeler dans cet hémicycle la position historique de la Ville de Paris dans son combat contre toute forme d'antisémitisme, ainsi que la défense de l'intégrité de l'Etat d'Israël et le plaidoyer qui est le nôtre pour une solution pacifiée et négociée. Je pense évidemment également et j'apporte toutes mes condoléances aux nombreux enfants aussi palestiniens, qui peuvent être victimes dans les territoires.

Dans cet état d'esprit, je m'étais rendu, au nom de la Maire de Paris, le 16, 17 et 18 octobre dernier en Israël, à Tel-Aviv, pour honorer le pacte d'amitié qui nous lie avec la ville, mais également dans les territoires palestiniens, à Jéricho et Bethléem, pour soutenir l'important programme d'aide mis en place et dont je viens de saluer l'aboutissement d'un projet exemplaire de réhabilitation de la place de la Nativité, grâce à l'implication des services de la Ville de Paris.

Dans ce contexte, la situation en Israël et dans les territoires palestiniens est extrêmement préoccupante. C'est pour cette raison que l'Exécutif parisien a lui-même souhaité se prononcer sur la situation. Les valeurs de démocratie, des droits humains et de liberté sont au cœur de Paris et du travail de ses élus. Il relève de notre devoir de soutenir ces valeurs là où elles sont en danger et quel que soit le pays concerné. Nous avons notamment observé avec inquiétude la remise en cause du rôle de la Cour suprême d'Israël par un projet de loi en cours de discussion à la Knesset, en particulier concernant la nomination des juges qui la composent et la possibilité qui serait donnée au Parlement d'outrepasser à une simple majorité ses décisions de justice, projet de loi ayant conduit ces dernières semaines à de très importantes manifestations dans les rues de ce pays, comme vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère.

Par ailleurs, des prises de position répétées de plusieurs Ministres, alimentant un climat de tension, sont de nature à nous interpeller. De nombreux Etats de l'Union européenne, parmi lesquels la France, de même que les Etats-Unis ont également fait part de leur profonde inquiétude face à la dégradation de la situation.

C'est donc dans ce contexte marqué par plusieurs attentats, y compris contre des citoyens israéliens, comme je le rappelais en préambule, que l'Exécutif a pris la décision d'exprimer sa profonde inquiétude vis-à-vis de cette situation et de rappeler la position qui est la sienne, en inscrivant notre action dans les pas d'Yitzhak Rabin, homme de paix et artisan du dialogue reconnu internationalement pour le message qui fut le sien, en faveur d'une paix durable et négociée, et à qui Paris rend chaque année un hommage appuyé.

Ce vœu a ainsi pour objet non pas d'alimenter les tensions, mais bien au contraire de prendre en compte la situation actuelle et de rappeler avec clarté et force la position historique de la Ville de Paris. C'est d'ailleurs dans ce même état d'esprit que je me rendrai du 19 au 23 mars prochain en Israël, à l'invitation du Consistoire central de France et de son président Élie KORCHIA et en présence du grand rabbin Moshe SEBBAG, afin de représenter la Maire de Paris, Anne HIDALGO.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous appelle à voter en faveur de ce vœu de l'Exécutif et, par conséquent, à rejeter celui proposé par Mme la Conseillère Raphaëlle PRIMET.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Arnaud NGATCHA.

Est-ce que le groupe Communiste maintient son vœu n° 63 ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui, et je vais quand même donner ma position…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non. Non, non, cela suffit. Il suffit de dire que vous le maintenez. Je donne la parole à Francis SZPINER, pour une explication de vote du groupe Changer Paris sur le vœu n° 63.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur NGATCHA, d'avoir eu une position qui, au moins, a le mérite d'être équilibrée.

Une fois de plus, le groupe Communiste se conduit servilement en petit télégraphiste du Hamas et de l'autorité palestinienne. Je rappelle que si cette situation existe, c'est parce que vous soutenez des gens qui refusent de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël, que dans les écoles palestiniennes on fait l'apologie du crime, que l'on donne des primes à ceux qui vont mourir en martyrs, que le Hamas persécute vos amis communistes, persécute les homosexuels, s'attaque aux droits des femmes et nie la démocratie ! C'est honteux que vous osiez parler d'apartheid et d'être hémiplégique ! Dès qu'Israël fait quelque chose, vous les trouvez coupables. Vous n'avez pas un seul mot pour les civils israéliens tués ! Vous n'avez pas un seul mot pour des gens qui sont tués par des groupes extrémistes qui leur refusent le droit à l'existence ! Vous êtes du côté des forces de la terreur ! Vous devriez avoir honte !

Je rappelle que le mouvement qui se passe en Israël montre la vigueur de la démocratie israélienne. Ces lois que vous dénoncez, elles sont contestées par les Israéliens. Il y a un juge arabe à la Cour suprême, il y a des députés arabes à la Knesset et vous osez parler d'apartheid !

Mais oui, mais oui, parce que, eux, ils ont le droit d'exister en Israël, ce qui n'est pas le cas ni en Cisjordanie ni dans la bande de Gaza.

Alors, évidemment, Monsieur le Président, nous ne participerons pas au vote, mais je considère que la Ville de Paris s'honorerait en ayant une position équilibrée plutôt que ceux des "va-t-en-guerre" qui poussent au crime.

Merci !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement.

Est-ce que… Je vous demande, Président, il est de droit et je vais vous donner la parole un moment. Nous pourrions peut-être donner la parole à Raphaëlle PRIMET pour une explication de vote sur le vœu n° 63 bis.

M. Francis SZPINER, maire du 16e arrondissement. - Sur quel article ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est de droit, cela, c'est certain. C'était simplement pour que l'on finisse ce "process", si j'ose dire, de vote des vœux, que je redonne la...

Bon, écoutez, je vous donne… Je vous donne la parole, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Mes chers collègues, les propos de M. SZPINER, maire du 16e arrondissement, sont une insulte au groupe Communiste et au Conseil de Paris. Je demande donc, dans le rappel au règlement, que M. SZPINER s'excuse, retire ses propos, notamment de nous dire que l'on est dans le camp de la terreur.

Monsieur SZPINER, c'est inacceptable ! Nous avons toujours combattu le terrorisme en France, partout dans le monde ! Nous avons toujours été dans le camp de la paix et c'est vous qui faites l'apologie de la guerre en soutenant des bombardements que nous condamnons aujourd'hui ! Et je demande une suspension de séance !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La séance est suspendue pendant 5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-sept minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-neuf minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous reprenons nos travaux.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Palestinien (suite).

Voeu déposé par l'Exécutif (suite).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vais mettre d'abord aux voix le vœu n° 63.

Je pensais que c'était sur le vœu n° 63 bis de l'Exécutif. C'est pourquoi, du coup, je voulais faire voter le vœu communiste. Après, j'ai une explication de vote de Raphaëlle PRIMET sur le vœu n° 63 bis de l'Exécutif. Je pensais que le groupe "Les Ecologistes" voulait s'exprimer sur le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Sur le vœu n° 63 ? Très bien. Bon, écoutez, ce n'est pas ce que l'on m'avait indiqué. Je donne donc la parole à Aminata NIAKATÉ, qui intervient pour une explication de vote du groupe "Les Ecologistes" sur le vœu n° 63 du groupe Communiste et Citoyen, qui a été maintenu.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, notre groupe ne peut que souscrire au vœu du groupe Communiste qui dénonce, à l'instar d'Amnesty International, la politique d'apartheid menée par l'Etat d'Israël à l'encontre du peuple palestinien.

Pour mémoire, en droit international, le seuil pour définir un crime d'apartheid est atteint lorsque trois critères sont réunis : un système institutionnalisé d'oppression et de domination d'un groupe racial par un autre ; un ou des actes inhumains, tels que des transferts forcés de populations, tortures et meurtres commis dans le cadre de ce système institutionnalisé ; enfin, une intention de maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre. Cette politique menée par tous les gouvernements israéliens depuis 10 ans est aggravée par l'actuel gouvernement d'extrême droite et elle vise à réprimer avec la plus grande violence toute forme d'opposition à sa politique coloniale et raciste.

Pour "Les Ecologistes", le respect des droits fondamentaux des Palestiniennes et des Palestiniens est un impératif absolu. Nous dénonçons toutes les violences et toutes formes de terrorisme à l'encontre de tous les civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens. Nous voterons le vœu du groupe Communiste pour exprimer notre soutien et notre solidarité avec le peuple palestinien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 63 est rejeté.

J'ai donc une demande d'explication de vote de Raphaëlle PRIMET, au nom du groupe Communiste et Citoyen, sur le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous nous abstiendrons sur ce vœu, parce que ce que nous voulions, ce que nous souhaitions faire avec notre vœu était bien d'obtenir un soutien pour le peuple palestinien. Il n'y a dans le vœu aucune dénonciation de la colonisation.

Ce que nous disons dans notre vœu, Monsieur SZPINER, ce n'est rien de moins, rien de plus que ce qui est dit par le droit international dans toutes les institutions de l'O.N.U. Evidemment, nous condamnons les attentats terroristes, de quelque côté qu'ils soient, qu'ils tuent des Israéliens, des juifs ou des Palestiniens, mais en même temps il faut savoir qui alimente le feu. Voilà. Aujourd'hui, qui souffre le plus de cette situation ? C'est bien le peuple palestinien.

Par ailleurs, comme d'habitude, on ne prend même pas le soin de faire un vœu en réponse. Nous nous abstiendrons pour marquer ce progrès d'avoir enfin une réponse de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté. (2023, V. 31).

2023 DJS 38 - Attribution de la dénomination "Aimée Lallement" au gymnase n° 1 de l'Arena Porte de la Chapelle située boulevard Ney (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 38. Il s'agit de l'attribution de la dénomination "Aimée Lallement" au gymnase n° 1 de l'Arena Porte de la Chapelle, située boulevard Ney dans le 18e arrondissement.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération a pour objet de donner à l'un des gymnases de l'Arena de la Porte de la Chapelle le nom d'Aimée Lallement, une figure du combat féministe et de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale.

Alors, il est rappelé dans ce projet de délibération que le parvis de cette Arena porte le nom d'Alice Milliat, dont Aimée Lallement a partagé les combats pour l'accès des femmes au sport de haut niveau. Je vous rappelle que nous aurions préféré que l'Arena porte le nom d'Alice Milliat, comme cela avait été à un moment délibéré par notre Assemblée, mais bon.

Ce gymnase va devenir un équipement très important pour le 18e arrondissement et il va être utilisé par les clubs, les associations sportives, les écoles. L'ensemble des habitants du quartier va vivre avec Aimée Lallement et c'est tant mieux.

Je voudrais partager un souhait pour de futures dénominations, celui que l'on puisse associer mieux les habitantes et les habitants des quartiers concernés au choix des noms des équipements, afin de permettre une meilleure appropriation et aussi pour qu'ils et elles se sentent plus acteurs de leur quartier. Ce n'est pas contradictoire avec le projet de mise en valeur des grandes personnalités féminines dans les infrastructures sportives de la Ville, qui est porté par notre Municipalité, au contraire. Nous avons eu récemment cette discussion dans le 10e arrondissement au sujet de l'école de l'avenue Parmentier. Je sais qu'il va y avoir d'autres dénominations à venir. J'espère que l'on pourra évoluer de ce point de vue à l'avenir.

En attendant, nous voterons bien évidemment pour la dénomination qui nous est proposée, en mémoire de la vie et de l'œuvre d'Aimée Lallement.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Éric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, dans le silence, si possible.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans quelques mois ouvrira, à la Porte de la Chapelle, une des briques essentielles de la transformation radicale que nous avons engagée avec la Maire de Paris, Anne HIDALGO, de ce quartier de la Porte de la Chapelle qui en avait ô combien besoin. Après l'arrivée du tramway, avec les travaux de Chapelle-International, de Chapelle-Charbon, puis maintenant l'arrivée de l'Arena, puis de Paris I, c'est un nouveau visage pour cette Porte de la Chapelle qui va s'offrir aux habitantes et aux habitants du 18e, mais finalement bien plus largement aux Parisiennes et aux Parisiens.

Au cœur de ce grand projet, l'Arena 2, dont la construction a été extrêmement accélérée par l'accueil des J.O., puisque, comme je le disais, nous allons dans quelques mois maintenant pouvoir aller dans la grande salle voir des spectacles, mais aussi dans les deux gymnases, et des séances de sport, bien sûr, mais aussi dans les deux gymnases du quotidien qui y seront intégrés. Le parvis de l'Arena s'appellera Alice-Milliat. Il fallait trouver un nom pour chacun des deux gymnases du quotidien, qui seront ouverts à l'intérieur de cette Arena.

Je suis très heureux que nous ayons l'occasion de saluer deux personnalités, deux femmes athlètes, qui ont eu aussi un parcours politique important.

On parle donc d'Aimée Lallement, une athlète française originaire de Reims, qui a participé, d'ailleurs, aux côtés d'Alice Milliat à l'organisation des J.O. féminins de 1922, où elle remporta la médaille d'or en 110 mètres et en javelot. C'était aussi, Aimée Lallement, une militante féministe, associative, engagée à la S.F.I.O. puis au Parti socialiste, qui a porté de nombreux combats, celui de l'égalité femme-homme, bien sûr, mais aussi de l'éducation et de l'émancipation des femmes. Elle a aussi, pendant la Seconde Guerre mondiale, aidé plusieurs familles à se cacher et a été reconnue comme "Juste parmi les Nations" par Yad Vashem. Nous offrirons donc son nom à un équipement sportif important du 18e.

Le prochain projet de délibération, le DJS 39, je me propose d'en dire un mot tout de suite, nous permettra de donner le nom d'Alice Coachman, une athlète américaine originaire de Géorgie, de l'Etat de Géorgie aux Etats-Unis, bien sûr, qui a été la première Afro-Américaine détentrice d'un titre olympique, qui a donc été médaillée d'or en saut en hauteur aux J.O. de Londres en 1948 et qui a également été l'une des porteuses de la flamme olympique aux Jeux d'Atlanta en 1996.

Ce sont donc deux grandes femmes que nous honorerons en donnant leurs noms à ces deux équipements sportifs. J'en suis extrêmement heureux et fier. Paris est à leurs côtés pour porter leur mémoire, pour porter leurs combats et elles seront honorées à leur juste valeur à la Porte de la Chapelle. Je vous invite donc toutes et tous à voter ces deux projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis, comme le groupe Communiste, de ces deux dénominations de femmes sportives, Aimée Lallement et Alice Coachman, qui auront marqué l'histoire du sport féminin. Le maire du 18e a bien présenté leurs parcours. Je voudrais dire que, pour nous, c'est un moment très important et symbolique, que l'on aura au cours des J.O. l'esplanade Alice-Milliat et ces deux gymnases qui seront en héritage et qui mettent en avant des femmes qui se sont impliquées dans le sport féminin.

Je voudrais évidemment associer Laurence PATRICE et Danièle PREMEL, qui est adjointe à la Mémoire dans le 18e arrondissement, qui ont œuvré aussi à ce travail de mémoire, mais surtout à cette conquête de noms féminins dans l'espace public. J'ai entendu récemment la Ministre des Sports lancer un appel national, avec des chiffres peu glorieux de noms de sportifs féminins qui ont très peu d'espaces, de gymnases, de stades en leur nom. Eh bien, Paris contribue à ce rattrapage de l'histoire et nous sommes très satisfaits. Je voudrais dire que, pour nous, c'est aussi la suite logique du combat que nous avons mené autour d'Alice Milliat, puisque, comme l'a dit Éric LEJOINDRE, Mme Aimée Lallement a été l'une des ardentes défenseures de la place des femmes aux Jeux olympiques, de la participation aux Jeux féminins en 1920, 1924 à Paris. Cela a été pour nous un moment très important.

Dire aussi que - je ne reviendrai pas sur le projet de délibération tout à l'heure, je parle sur les deux - Alice Coachman a été la première femme athlète afro-américaine à participer à des Jeux olympiques, à des jeux de haut niveau. Cela me rappelle une dénomination que nous avions donnée dans le 12e, à mon initiative, d'Althea Gibson, première femme noire joueuse de tennis à avoir gagné plusieurs tournois du Grand Chelem. Derrière, c'est aussi le combat des minorités, des femmes d'origine africaine, de couleur, qu'il est aussi très important de rappeler, dans une période où nous avons connu l'apartheid, la ségrégation raciale. C'est aussi un combat contre le racisme de donner le nom de cette femme à un gymnase au cœur de Paris.

Donc, pour toutes ces raisons, nous soutiendrons bien évidemment ces deux projets de délibération. Je ne reviendrai pas tout à l'heure sur le deuxième projet de délibération. Le groupe Communiste votera pour ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, naturellement.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous pour vos interventions qui ont retracé le parcours d'Aimée Lallement, une figure très importante du sport français par ses combats, vous l'avez rappelé, aux côtés d'Alice Milliat notamment. Je remets en perspective les nombreux débats qui, quand même, nous ont taxés de vouloir ne pas valoriser le sport féminin et ces figures incarnées. Je vais rappeler simplement que, depuis 2019, 9 équipements sportifs ont pris le nom de sportives pour les honorer. Vous disiez, Monsieur RAIFAUD, qu'il fallait que l'on se rapproche de la population pour faire connaître leur parcours. Je pense que c'est ce que nous devons faire. Ici, c'est une première étape. J'espère que chacun d'entre nous saura communiquer, au-delà de l'inauguration du gymnase, pour valoriser le parcours qui est fait.

Je vais quand même rappeler, justement dans l'optique de la sensibilisation des gens qui nous écoutent, s'il y en a, je vois dans la salle, les 9 équipements sportifs qui ont été depuis 2019 inaugurés : Marie-Marvingt, la piscine Saint-Merri à Paris Centre, Lucienne-Velu, les Docteurs-Augusta-et-Jules-Déjerine, Yvonne-Godard, Jeanne-et-Thérèse-Brulé, Wilma-Rudolph, vous en parliez, dans le 18e exactement, qui, on s'en rappelle bien, a été victime à la fois parce qu'elle était homosexuelle et elle a été assassinée pour cela en Afrique du Sud, Eudy-Simelane dans le 20e arrondissement, Angélique-Duchemin et, enfin, le parvis Alice-Milliat, dont nous avons déjà parlé. Donc, voilà, je crois que, comme l'a dit Nicolas BONNET et comme l'a souligné Éric LEJOINDRE, nous travaillons collectivement et de manière plus que prononcée, avec l'ensemble de la majorité, pour rendre les femmes visibles, y compris au travers des équipements sportifs. Je suis content que, aujourd'hui, le fait de dénommer ces deux gymnases nous permette de le souligner.

Je vais quand même dire un mot sur Aimée Lallement. Cela a évidemment été souligné par vos interventions, mais d'abord dire qu'elle a remporté les épreuves de 110 mètres et de lancer de javelot lors des premiers Jeux féminins à Pershing en 1922. C'était aussi une militante politique. C'était une féministe, une figure même du combat féministe et de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Elle a été nommée "Juste parmi les Nations". C'est donc une femme qu'il fallait honorer, qu'il faudra continuer à faire. Je rejoins la nécessité, peut-être, et nous aurons

l'occasion de le faire lors de l'inauguration, mais peut-être sur le plus long terme, dans le gymnase même, de mettre en valeur ce parcours pour qu'il puisse parler au plus grand nombre d'habitants du 18e et d'ailleurs. En tout cas, c'est une occasion d'honorer son parcours, comme on va le faire pour Alice Coachman dans quelques minutes et je crois que tout le monde l'a reconnu.

Je ne vais pas prendre les 2 minutes qu'il me reste, parce que l'on va continuer à en parler. C'est très important de passer par ces projets de délibération et de mettre en avant ces femmes qui ont marqué le combat féministe, mais aussi le sport à Paris et en France. Donc, je pense que nous aurons, je l'espère, une unanimité pour l'attribution de ce gymnase.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 38).

2023 DJS 39 - Attribution de la dénomination Alice Coachman au gymnase n° 2 de l'Arena Porte de la Chapelle située boulevard Ney (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 39 et l'amendement n° 148. Il s'agit de l'attribution de la dénomination Alice Coachman au gymnase n° 2 de l'Arena Porte de la Chapelle, située boulevard Ney dans le 18e arrondissement.

La parole est d'abord à Rudolph GRANIER, qui en profitera pour présenter l'amendement n° 148 du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Avec plaisir, Monsieur le Maire, merci, et rappeler que nous avons évidemment voté favorablement le projet de délibération DJS 38 pour prolonger les propos des intervenants précédents.

Mes chers collègues, Monsieur Pierre RABADAN, je me permets de reprendre vos propos de la semaine dernière, entendus sur "France Info", au sujet de la féminisation des noms d'équipements parisiens que vous venez d'évoquer. Vous évoquiez sur "Info" que "ce n'est pas toujours facile selon les disciplines. C'est pour cela qu'il nous arrive d'aller chercher des figures sportives à l'étranger, mais on essaie quand même de trouver un rapport avec la collectivité qui l'accueille". Sachez que nous en avons tenu compte, en nous penchant sur le projet de délibération que vous nous proposez aujourd'hui.

En effet, au vu du nombre important de sportives françaises, voire parisiennes, qui ont marqué notre histoire et qui n'ont pas trouvé place dans nos infrastructures, vous semblez avoir abandonné vos recherches un peu rapidement. C'est tout à fait compréhensible, vous êtes accaparé à votre tâche de préparations des Jeux olympiques. Nous avons souhaité vous aider, tout naturellement, et c'est ainsi que nous avons trouvé le nom d'une sportive française, qui a l'avantage non seulement d'avoir un lien direct avec la Ville de Paris, mais aussi avec les Jeux olympiques. On peut considérer donc avec plaisir que nous savons être force de propositions. Je veux parler de Monique Berlioux, fille de Suzanne Berlioux, qui fut championne de natation dans les années 1940 et 1950, en remportant à trois reprises la traversée de Paris à la nage. Déjà, à l'époque, on pouvait nager dans la Seine. Elle fut par la suite directrice générale du Comité International Olympique entre 1969 et 1985, à une époque où les femmes étaient peu présentes dans les instances dirigeantes du mouvement sportif international.

L'Académie de sport ne renierait pas cette proposition, car elle remet elle-même chaque année un prix Monique Berlioux pour récompenser la performance sportive féminine la plus remarquable. Cette dénomination s'inscrit dans une parfaite complémentarité avec le parcours d'Aimée Lallement, projet de délibération précédent pour lequel nous avons émis un vote favorable, et permettrait de rendre hommage à cette figure qui ne prête aujourd'hui son nom à aucun équipement sportif francilien.

Je tiens, avant que ne soient faits des raccourcis, à préciser qu'il n'est aucunement question ici de dénigrer la trajectoire emblématique d'Alice Coachman. Il s'agit simplement de se conformer à une exigence que vous vous êtes fixée vous-mêmes, à savoir le rapport d'une dénomination avec le territoire qui l'accueille. Or, Alice Coachman n'a aucun lien direct ou indirect avec la Ville de Paris. Je rajouterai : si nous pouvons éviter de donner l'impression que vous importez des problèmes américains, vous ne prêteriez pas le flanc à des critiques qui deviendraient très aisées pour la droite.

N'oublions pas que ce gymnase sera amené, au terme des Jeux, à accueillir la pratique sportive quotidienne des Parisiens et des riverains du 18e arrondissement. Ainsi, je ne doute pas, chers collègues, que vous soutiendrez tous cette proposition d'amendement, qui entre en adéquation parfaite avec l'ambition de la Ville de mettre en valeur des grandes personnalités féminines dans les infrastructures sportives du territoire parisien.

Monsieur RABADAN, je retiens de nos conversations de couloir qu'il faudrait passer par la Commission de dénomination. Alors, vraisemblablement, pendant ce Conseil de Paris, à l'initiative de Corine FAUGERON et de Mélody TONOLLI, nous avons un questionnement sur, d'une part, la légitimité de cette commission. Le collègue RAIFAUD, tout à l'heure, posait la question, portait la proposition d'associer les riverains, les Parisiens sur des dénominations, pourquoi pas, mais qui finalement devraient transmettre à cette commission technique leurs propositions, qui donne son aval et vous avez déjà supprimé 3 heures de Conseil de Paris aujourd'hui. Je vous propose donc de supprimer complètement le Conseil de Paris, comme cela, au moins, on sera tranquille. Ce dialogue direct avec des commissions techniques, cela ne nous paraît pas, vous en conviendrez, réalisable.

Je vais quand même insister très brièvement sur la question du groupe "Les Ecologistes", qui interroge le renforcement de la Commission de dénomination et son rôle confus. Alors, tout à l'heure, Monsieur RABADAN, on a évoqué les choses ensemble. Finalement, on ne sait pas si c'est le Conseil de Paris qui propose à la commission ou si c'est l'arrondissement, avec la très communiste et néanmoins excellente, pour le 18e arrondissement, vous lui avez rendu hommage tout à l'heure, Danièle PREMEL. Excusez-moi, mais nous avons une commission dans le 18e. Il faudrait donc qu'on passe dans le 18e, ensuite qu'on passe dans une autre commission à l'échelle de Paris, avec des propositions des habitants, des riverains, pour revenir finalement au Conseil de Paris où l'on a émis un vœu, qui n'est pas contraignant, qui a un avis favorable, qui va repartir dans la commission qui se réunit à peu près une fois par an… Bref, on n'est pas sorti.

Je serais très curieux de la réponse qui sera donnée par Laurence PATRICE, d'ailleurs, à la question des écologistes, parce que, en fait, à force d'entamer un millefeuille participatif et de concertation, on ne sait plus ce que l'on fait assis sur ces bancs.

Donc, faisons les choses simples : votons cet amendement, utilisons la commission que préside Laurence PATRICE avec brio, pour donner un avis sans doute favorable, puisque vous aurez retenu tous les bons arguments que j'évoquais avec vous, pour que nous puissions changer le nom de cette infrastructure dans le 18e. Vous verrez que les choses sont beaucoup plus simples et plus aisées et nous serons tous d'accord pour voter, donc, à l'unanimité l'amendement et le processus que je vous propose.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER. On n'a pas suspendu la séance durant 3 heures, mais seulement pendant 2 heures. Vous auriez dû en profiter pour vous aérer l'esprit, parce que j'ai essayé de vous suivre, parce que je vous écoute toujours avec beaucoup d'attention. Vous m'avez perdu en route, je l'avoue sincèrement, mais le principal est que Pierre RABADAN vous ait suivi.

La parole est maintenant au maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas si le rôle de la Commission de dénomination est confus. En tout cas, j'ai trouvé l'intervention de notre collègue GRANIER particulièrement confuse et, moi non plus, je dois dire que je n'ai pas compris grand-chose, parce que j'ai entendu que nous allions voter - et je pense que c'est tout à fait important - la dénomination du gymnase n° 2 de l'Arena de la Porte de la Chapelle Alice-Coachman à l'unanimité. Je pense donc que cela a le mérite de la clarté et je crois que c'est mérité. Je pense que le lien entre les valeurs que porte la Ville de Paris, peut-être aussi les valeurs du 18e arrondissement et celles qu'incarne Alice Coachman crée un lien extrêmement net entre sa personnalité et ce gymnase.

J'ai compris que vous souhaitiez, comme nous l'avions évoqué lors du conseil d'arrondissement, qu'une autre femme, qui mérite effectivement d'être célébrée, trouve un espace sportif pour lui donner son nom. J'avais répondu que nous pourrions regarder, puisque nous allons construire, grâce à Anne HIDALGO et sa majorité, une piscine supplémentaire dans le 18e dans les années qui viennent. Il m'avait semblé que nous pourrions travailler avec la Commission de dénomination, présidée dans le 18e par Danièle PREMEL, puis avec la Commission de dénomination ici, à l'Hôtel de Ville, à faire en sorte que votre vœu, par ailleurs légitime, puisse être réalisé. Donner à une nageuse le nom d'une piscine m'apparaissait comme relativement logique aussi.

Peut-être est-ce aussi mon rôle de maire d'arrondissement de donner un peu de clarté dans les confusions des uns et des autres et en l'occurrence dans la vôtre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 18e arrondissement.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Rapidement, tout d'abord, je me félicite de cette proposition de dénomination Alice Coachman, à la fois au titre du sport, de ses résultats qui montrent que c'est une athlète internationale trop méconnue, avec des résultats olympiques vraiment d'un très haut niveau. D'ailleurs, les Etats-Unis l'ont intronisée au Panthéon national de l'athlétisme et au Temple de la renommée olympique aux États-Unis. Ce serait donc dommage de se priver de cela. D'ailleurs, tout à l'heure, nous voterons au même titre un projet de délibération pour une dénomination Pelé. Eh bien, je considère qu'Alice Coachman a autant sa place que Pelé à Paris, Monsieur GRANIER. J'allais dire Rodolphe GRANIER.

Je considère que la question du lien n'est pas forcément le lien avec le territoire, mais le lien entre la discipline, les athlètes et surtout le travail de mémoire, parce que l'objet, c'est de faire un travail de mémoire pour les futures générations. Ce qui est remarquable dans le parcours d'Alice Coachman, c'est aussi que c'est une Afro-Américaine et c'est sa lutte contre la ségrégation raciale, c'est sa lutte contre le racisme, c'est l'image des femmes noires américaines qui courent, dans un contexte où c'était la suprématie des mâles blancs. Cela, on peut le regretter, mais cela fait histoire, cela fait mémoire et c'est quelque chose de très important, notamment dans les quartiers populaires comme le 18e, où vous habitez, où il y a énormément de jeunes filles noires, africaines, qui aspirent à un devenir et qui aspirent à rayonner au même titre qu'Alice Coachman.

Je voudrais enfin dire que, sur la féminisation des places et des rues à Paris, on peut revenir sur le processus comme on veut, mais la réalité, c'est que depuis 2014, que ce soit ma collègue Catherine VIEU-CHARIER ou Laurence PATRICE, nous avons augmenté la place des femmes dans Paris de 30 % ; 30 %, un rattrapage historique, en disant que la droite n'avait jamais fait quand la droite dirigeait Paris. Dire que, en 10 ans, c'est 175 nominations nouvelles de femmes à Paris.

Je terminerai en prenant l'exemple de mon collègue Denis ÖZTORUN, Maire de Bonneuil, qui, en une seule journée, en un seul Conseil municipal à Bonneuil, a proposé 80 dénominations de femmes dans sa ville pour passer à plus de 50 % de femmes dans sa ville. Nous n'avons donc pas de leçons à avoir de votre part. Nous agissons, nous faisons et nous sommes là pour cela. C'est pour cela que les Parisiens ont désigné une équipe de gauche rassemblée et même au titre de la mémoire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à Pierre RABADAN. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci de vos interventions à tous les trois. Alors, je ne sais pas si elles ont ramené de la clarté. Je souligne que, pour une fois, il me semblait que vous alliez, Monsieur GRANIER, intervenir sur une proposition constructive. Elle était un peu malicieuse et je ne sais même pas si vous aviez vu exactement là où vous souhaitiez arriver vous-même, mais je retiens votre proposition. Vous qui êtes si procédurier d'habitude, cela m'étonne que vous ne vous soyez pas plongé dans le règlement et la procédure. Votre proposition est fort intéressante. Elles émanent normalement, les propositions de dénomination, des commissions d'arrondissement, voire de vœux qui peuvent être passés en arrondissement, pour qu'ensuite elles remontent à la commission centrale parisienne. Si elle est validée, comme le fait brillamment Laurence PATRICE dans la commission avec les maires d'arrondissement, les élus de ces arrondissements, les élus concernés par la dénomination et avec des représentations de l'ensemble des groupes, c'est à l'issue de cette validation qu'elle est proposée au Conseil de Paris.

Je retiens donc votre proposition et je vous en remercie. Elle est vraiment intéressante.

Je partage avec Nicolas BONNET, vraiment, la symbolique que représente Alice Coachman. Vous l'avez très bien expliquée, mais je crois que la première athlète afro-américaine à remporter une médaille d'or aux Jeux olympiques mérite largement à Paris, qui va accueillir les Jeux olympiques, une place comme on s'apprête à lui donner. C'est aussi, au-delà de rentrer au Panthéon, une athlète qui a porté la flamme olympique aux Jeux d'Atlanta et qui a été la première athlète afro-américaine à être sponsorisée en 1952.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'on est tous d'accord pour trouver que cela correspond. Je suis ravi d'entendre que vous m'écoutez aussi sur "France Info" et je réitère mes propos. Ce n'est évidemment pas facile. Je prends donc votre proposition et, comme l'a dit brillamment Éric LEJOINDRE, j'espère que nous l'étudierons si vous la déposez en vœu d'arrondissement, pour suivre la procédure et la réglementation qui pourront nous amener à donner le nom de Monique Berlioux à un futur équipement qui sortira dans le 18e ou ailleurs.

Sur Alice Coachman, je pense qu'on est tous d'accord. Je crois qu'il faut valoriser la personnalité qu'elle était, la sportive qu'elle était et la femme qu'elle était. On le fera au travers de ce gymnase dans le cadre de l'Arena et des deux gymnases qui sont construits à la Porte de la Chapelle. J'en suis très content. Ce symbole me semble indispensable, donc je vous remercie de voter ce projet de délibération. Puis, on repassera, d'après la réglementation, Monsieur GRANIER, sur votre proposition Monique Berlioux, que je salue également.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Le groupe Changer Paris maintient son amendement n° 148 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 148 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 148 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 39).

2023 DJS 41 - Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Football Club au titre des années 2023-2024 et 2025.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 41 et l'amendement technique n° 141. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement et de convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Football Club au titre des années 2023, 2024 et 2025.

La parole est à Geneviève GARRIGOS pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, comme vous l'avez dit, concerne le club de football le plus important de l'Est parisien, le Paris Football Club, créé il y a plus de 50 ans. Il compte aujourd'hui près de 900 licenciés, avec des résultats en Ligue 2 pour les hommes et une excellente saison pour les femmes, 40 % des licenciés qui atteignent la 3e place du championnat qualificatif pour le retour préliminaire de la Ligue des champions. Ils s'entraînent principalement au stade Déjerine, situé dans le 20e arrondissement et récemment rénové. Particulièrement reconnu pour son travail de formation avec, bien sûr, la formation sportive des jeunes, le club mène également de multiples actions en faveur de l'intégration sociale, de la lutte contre les discriminations et de la sensibilisation au respect de l'arbitre et des adversaires. On peut notamment citer l'organisation de stages de football gratuits pendant les vacances, le développement de la formation des jeunes en entreprise, l'aide à la recherche d'emploi ou encore l'enseignement du "fairplay" et du respect des règles du jeu.

Pierre FERRACCI, son président, rappelle ainsi que l'ambition du club a toujours été de devenir le meilleur centre de formation de France, convaincu que c'est ce qui fera le succès du club économiquement et dans les cœurs, un club qui se définit comme populaire et inclusif, où la formation s'appuie sur la question fondamentale de l'égalité réelle entre les genres, entre les cultures et les milieux sociaux d'origine. A ce titre, je souhaite rappeler l'engagement du club dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un véritable fléau dans le monde du football, encore tristement illustré ces derniers jours par les propos de l'entraîneur du SCO d'Angers, Abdel BOUHAZAMA, qui a tout simplement osé affirmer "Ce n'est pas méchant, on a tous déjà touché des filles. Ce n'est pas méchant", pour minimiser les accusations d'attouchements sexuels envers l'un de ses joueurs, ou encore par l'affaire Noël LE GRAËT, président du foot français pendant plus de 10 ans et aujourd'hui accusé par plusieurs femmes de harcèlement et d'agressions sexuelles, dans un contexte d'impunité et d'omerta qui a bien trop perduré.

Dans son dernier rapport d'activité, le Paris Football Club précise que, en son sein, la lutte contre les violences sexistes au sein du club se concrétise par la communication et la sensibilisation auprès des salariés et des licenciés. Il s'agit, dès le plus jeune âge, de prévenir toute dérive et d'enseigner les valeurs de respect et d'égalité entre les filles et les garçons. On sait que la prévention passe aussi et surtout par les représentations et par l'exemple, avec la promotion de la parité et de la mixité. C'est certainement le meilleur atout du Paris FC, qui compte l'un des meilleurs clubs de foot féminin français, avec plus de 300 joueuses réparties entre le 20e et Juvisy.

Comme le souligne très justement Béatrice BARBUSSE, vice-présidente de la Fédération française de handball, il faut réclamer la parité dans les instances sportives et éviter l'entre-soi masculin. Quand les femmes sont nombreuses, on peut créer une force collective, résister aux pressions, augmenter notre niveau de vigilance et créer un véritable contre-pouvoir. Pour faire bouger le monde du sport, il faut plus de femmes dans le sport.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Geneviève GARRIGOS a dit beaucoup, beaucoup de choses que je voulais dire et auxquelles, justement, je souscris à 100 %.

Je voudrais simplement dire que nous avons trois clubs de football dans la Capitale de très haut niveau et professionnels : le P.S.G., le P.F.C. et Paris 13 Atletico, nouveau venu dans cette terre du haut niveau professionnel. Je trouve que le Paris Football Club, contrairement au P.S.G., est vraiment le modèle que nous devons défendre, avec une contribution et une subvention publique. Pourquoi ? Parce que, d'abord, il y a cette structure associative. Comme l'a dit Geneviève, cette structure associative intervient dans tous nos quartiers populaires et ce sont beaucoup de jeunes filles et de jeunes garçons qui sont dans cette structure associative. Puis, nous avons un club de haut niveau qui capte des financements privés.

Si demain nous réduisons les financements publics, qu'est-ce qu'il se passe ? Tout va aller vers le haut niveau et vers du financement privé, au détriment du tissu associatif et au détriment de ces jeunes qui sont issus de nos quartiers. D'où l'intérêt de cette convention et de continuer à soutenir un club qui, d'abord, est structuré sur une base associative, amateur, et en étant l'un des meilleurs centres de formation nationaux, pas seulement parisiens, nationaux. D'ailleurs, beaucoup de joueurs, qui passent par le centre de formation du Paris Football Club, vont ensuite dans de grands clubs professionnels dans tout le reste de la France. Je l'ai d'ailleurs vu dans un rapport, l'Ile-de-France est le premier pourvoyeur de futurs joueurs professionnels à l'échelle européenne. Certains passent par le P.F.C. Ils viennent de nos quartiers et, d'abord, de la structure associative.

Ensuite, ce qu'a dit Geneviève et qui est vraiment remarquable, c'est l'équilibre avec une équipe de foot féminin de très haut niveau, mais surtout toutes les catégories d'ailleurs, catégorie de jeunes filles, des plus jeunes jusqu'aux séniors, à tous les niveaux. Cela, c'est aussi très important, parce que nous avons là l'un des meilleurs clubs féminins. Malheureusement, le sport féminin, notamment le foot féminin, ne capte pas les sponsors comme le foot masculin. Si nous baissons les subventions du P.F.C., c'est les féminines qui auront le plus, finalement, d'impacts. Donc, je trouve déjà que la subvention est vraiment à un seuil plus bas. J'étais, d'ailleurs, on a eu des discussions budgétaires, j'étais plutôt pour la relever. En tout cas, je soutiens pleinement cette subvention et je considère qu'il y a un risque, c'est que si les collectivités locales se retirent de ce type de subventions, ce sera au détriment des jeunes, des quartiers populaires et du développement du foot féminin.

Dernier mot sur le foot féminin, il y a un vrai sujet sur les salaires et l'égalité salariale. Il faut absolument pousser. Je sais que Marie-George BUFFET va présider la commission d'éthique, dans laquelle il y a aussi Béatrice BARBUSSE, il y a Stéphanie FRAPPART, l'arbitre française qui a officié pendant la Coupe du monde. Dans ce comité d'éthique, cette question de l'égalité salariale sera au cœur des discussions que l'on devrait avoir. Si l'on veut viser l'égalité salariale sur le foot féminin, il faut continuer à accompagner par des subventions publiques et par ce type de convention d'objectifs.

Voilà, j'ai terminé. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cela a été dit, le Paris Football Club est un club très populaire, qui fait un travail en direction des jeunes et du football féminin très important et très ambitieux. Néanmoins, nous avons un certain nombre de réserves par rapport à cette nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs. Ce qui est positif, c'est qu'elle renforce les engagements du club en matière de lutte contre les discriminations, elle fait la promotion du développement durable et elle poursuit les objectifs concernant la formation des jeunes joueurs, la promotion de la pratique féminine et ses actions en direction des publics des quartiers "politique de la ville". Mais nous avons signalé déjà les difficultés qui sont nées de l'arrivée de trois actionnaires étrangers successifs : le royaume du Bahreïn, BRI Sports Holdings, détenue par un Anglo-Sri-Lankais propriétaire du groupe Lyca, puis Noah Football Group, qui est un groupe aux méthodes discutables.

Le Paris Football Club avait décidé de nouer un partenariat avec l'opérateur de paris sportifs Unibet en mars 2022. On avait eu l'occasion de se prononcer sur cette question. Alors que la Ville fait de la lutte contre l'addiction aux jeux une préoccupation importante, nous nous étions abstenus pour ces raisons-là. Nous nous abstiendrons de nouveau, malgré l'amendement technique de l'Exécutif qui renforce les exigences de la Ville sur les choix des partenaires. Nous pensons que le sujet reste encore préoccupant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est logiquement à Pierre RABADAN. Monsieur le Maire…

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci de vos trois interventions.

Chacun a souligné le rôle important du Paris Football Club et son ancrage local, à la fois dans le 20e arrondissement pour ses équipes de jeunes, puis à Charléty, dans le 13e arrondissement, où il joue tous ses matchs, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, mais nous aurons l'occasion d'en reparler plus tard.

Je crois que l'ensemble du travail que fait le club en termes de formation, de sensibilisation, en termes de réponses auprès des plus jeunes, notamment à l'ensemble des préoccupations qui animent la Ville dans son rapport et dans les conventions qu'elle a avec ces clubs sportifs, est respecté. Je salue vraiment le travail des éducateurs et de l'association, qui travaillent vraiment main dans la main avec les acteurs locaux et qui permettent aujourd'hui d'avoir un club qui fonctionne, qui continue de grandir, qui forme des joueurs et des joueuses vers le haut niveau, mais pas uniquement, qui accompagne aussi chacun et chacune dans son développement de sportif, même quand il n'a pas l'opportunité d'aller jusqu'au plus haut niveau.

Un petit mot d'ordre financier : évidemment, c'est un club qui a une association. Cela a été dit par Nicolas BONNET. L'association intègre le budget de l'équipe professionnelle féminine qui, aujourd'hui, porte son déficit à 1,8 million d'euros. L'association gère donc à la fois l'ensemble des équipes de jeunes, mais aussi, pour le moment, ce sera peut-être amené à évoluer, la structure professionnelle féminine. Donc, notre subvention, notre participation à son financement s'oriente, cela a été bien vu avec le club, vers la compensation d'une partie de ce déficit.

Je tiens à souligner quand même que l'on a une des trois meilleures équipes françaises de foot féminin. Cela a été rappelé par Geneviève GARRIGOS. Il y a 140 joueuses qui ont participé aux détections, 341 joueuses dans l'ensemble du club, 8 personnes dédiées à l'encadrement de cette équipe professionnelle. C'est important. Aujourd'hui, à part Lyon et le Paris-Saint-Germain, qui sont les deux équipes qui ont fini devant elle au classement, c'est un investissement important de la part du club.

Il y a aussi un double projet, je crois que c'est important de le dire. Nicolas BONNET, vous souligniez avec pertinence la nécessité de travailler sur les rémunérations, notamment, des joueuses, en les comparant ou pas à leurs homologues masculins, avec une économie un peu différente. En tout cas, ce double parcours est aussi important. D'ailleurs, que l'on soit professionnel ou pas dans un sport qui rémunère beaucoup ou peu, je pense que, pour l'après-carrière, c'est aussi une démarche essentielle. Le club s'y est engagé. Chacune des joueuses de l'équipe de foot professionnelle de D1 Arkema suit une formation. C'est un élément important, évidemment, dans l'approche du club.

Alors, j'ai bien entendu vos réserves, Monsieur RAIFAUD. On avait eu l'occasion d'en parler déjà l'année dernière. J'ai accédé, avec le club, à l'ensemble des demandes du groupe. M. GLEIZES, qui malheureusement vient d'arriver, a pu rencontrer avec Aminata NIAKATÉ le club. Je crois qu'ils ont fourni un certain nombre d'engagements qui devaient être suivis entre le rapport des Ecologistes et du club. Après, je ne peux pas… J'ai organisé le premier rendez-vous. J'entends que vous émettez toujours des réserves, mais je crois que l'accompagnement de la Ville, tant sur le football féminin, on en a parlé, mais aussi sur les actions qu'ils font - Geneviève GARRIGOS l'a rappelé, je l'en remercie - en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en matière de travail sur les axes éco-responsables et la sortie du plastique à usage unique, en direction des enfants et des jeunes des quartiers, notamment, "politique de la ville" et en particulier dans le 20e, justifie complètement l'aide de la Ville et l'accompagnement que l'on a avec la subvention, mais tout ce que l'on fait aussi en dehors. On aura l'occasion, peut-être, d'en reparler, à la fois sur le centre d'entraînement des professionnels à Orly, mais aussi dans le cadre du stade Charléty.

Pour toutes ces raisons, je salue le travail du club sportif, qui a parfois d'excellents résultats et, comme tous les clubs, parfois des résultats plus difficiles, mais nous les accompagnons, nous les soutenons même dans les moments plus difficiles, et l'ensemble du club pour le travail remarquable qu'il fait pour ces jeunes, pour les féminines, pour le centre de formation et aussi pour l'équipe professionnelle.

Donc, je vous remercie de soutenir ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 141 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 141 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 41 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DJS 41).

2023 DJS 46 - Subvention de fonctionnement (500.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Basketball au titre des années 2023, 2024 et 2025.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 46. Après le foot, le basket. Il s'agit en effet d'une subvention de fonctionnement et d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Basketball au titre des années 2023, 2024 et 2025.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on change de sport, effectivement, pour ce Paris Basketball qui a accédé à la division Pro A/Elite à l'issue de la saison 2020-2021, à la deuxième place du championnat. C'est donc un club de très haut niveau qui va faire son déménagement depuis la halle Georges-Carpentier et jouer les matchs à Noisy-le-Grand, où étaient situés ses entraînements. C'est donc une bonne nouvelle qu'un club de ce niveau s'installe dans cet équipement, dans ce quartier-là, d'autant que les objectifs sportifs sont importants, les moyens du club vont augmenter. Il est parfaitement légitime et utile que la Ville accompagne la montée en puissance de ce club.

Je voulais juste relayer une préoccupation des élus du 18e arrondissement, parce que ce club ne s'installe pas dans n'importe quel quartier, le quartier Charles Hermite, qui est un quartier enjeu, dynamique, qui bénéficie d'un engagement très fort de la Ville de Paris au travers de la délégation à la "politique de la ville" portée par Anne-Claire BOUX et l'ensemble des élus de l'arrondissement. Nos attentes que je relève, c'est la question de la coopération, la collaboration entre le club et les associations du quartier, notamment celles qui proposent du basket, le fait que les jeunes puissent être invités à participer, à assister aux matchs du club. C'est la question de l'insertion du club dans le quartier. Il ne fait aucun doute que ce sera réussi, mais on voulait quand même porter cette attention particulière. C'est parce que le club jouera pleinement le partenariat avec la jeunesse, avec le mouvement sportif de l'arrondissement et globalement de Paris qu'il aura pleinement mérité le soutien de la Ville, au-delà des résultats sportifs, que nous espérons les meilleurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

La parole est à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, à moins de 500 jours de la tenue des Jeux olympiques et paralympiques, il est ô combien important de rappeler, à travers le versement de ces subventions annuelles, le rôle majeur exercé par nos fédérations pour faire vivre le sport sur le territoire parisien, d'autant plus à l'heure où les Parisiens pratiquant une activité physique régulière déchantent devant des équipements sportifs mal entretenus, non rénovés et peu nombreux. Ces subventions sont primordiales. Il nous importe donc, dans notre mandat d'élus, d'une part, de garantir une réelle transparence dans les arbitrages réalisés et, d'autre part, de veiller au maintien d'une ligne financière viable et durable.

En l'espèce, en 2 ans, le montant de la subvention annuelle allouée au club de Paris Basketball a augmenté de 100.000 euros. Elle était, cette subvention, de 400.000 euros en 2021, 450.000 euros en 2022 et 500.000 aujourd'hui. Alors, oui, outre ses ambitions sportives, le Paris Basketball exerce un rôle social sur le territoire parisien, notamment auprès des publics scolaires et étudiants. Oui, son engagement pour une pratique sportive plus écologique est notable.

Vous précisez également que le club fait partie des moins dotés au sein de la plus haute division de basket masculin. Vous justifiez que cette nouvelle augmentation vise à l'accompagner dans son changement d'enceinte du 13e au 18e arrondissement. Soit, mais Edmond Rostand aurait ajouté "que c'est un peu court" et nous attendons "bien des choses, en somme !" Ces arguments précités peuvent être valables pour d'autres clubs de la Capitale, dont la subvention annuelle n'augmente pas ou très peu. Les autres projets de délibération relatifs aux subventions annuelles de fonctionnement le confirment : 5.000 euros d'augmentation pour le Stade français Paris Saint-Cloud, 10.000 pour le Paris 92 et le montant alloué aux autres clubs ne varie pas ou très peu.

Pour qu'il n'y ait pas de mauvaise interprétation sur la base de cette intervention, j'insiste sur le fait que ce n'est pas le Paris Basketball qui est sous le feu de cette remarque, encore moins de critiques. C'est une fois de plus votre gestion de l'argent public, qui se traduit bien trop souvent par de la distribution injustifiée. Notre groupe souhaite rappeler que 500.000 euros est une somme importante et qu'elle sort du portefeuille des Parisiens. Ils en sont curieusement d'autant plus sensibles depuis l'augmentation de 52 % de la taxe foncière.

Nous demandons qu'une telle augmentation en 2 années soit justifiée, avec davantage de précisions qu'un paragraphe dans un exposé des motifs. La transparence, c'est ce qu'attendent les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est au président COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, créé il y a tout juste 5 ans, le Paris Basketball est très rapidement devenu une véritable institution sportive, avec de grandes ambitions sur le plan sportif et un ancrage local remarquable. Le club a toujours été très identifié à la culture N.B.A. et ses équipes ont su créer progressivement une nouvelle culture basket à Paris, une culture urbaine. Il est surtout capable de nouer des liens avec toutes celles et tous ceux qui pratiquent activement le basket à Paris, dans leur diversité et dans leur jeunesse.

Les résultats sportifs, cela a été dit, sont brillants. Dès la saison 2020-2021, le club s'est classé deuxième du championnat de la division Pro A/Elite. Il affiche désormais résolument sa volonté de rivaliser avec les meilleures

équipes françaises et européennes. Les matchs sont spectaculaires. Pour populariser cette discipline, le club organise des animations remarquables, de véritables "shows" à l'américaine, selon l'expression consacrée. Je pense aussi au match historique qui s'est tenu en octobre dernier à Roland-Garros, devant 10.500 spectateurs, sur le cours Philippe-Chatrier. Au-delà, la stratégie de communication et de démocratisation du club porte ses fruits. Peut-être ces éléments permettront aussi de rassurer Mme KERBOUA, car, avec des records d'affluence à la halle Carpentier dans le 13e arrondissement et avec un public fidélisé, qui revient désormais match après match, ce sont beaucoup de jeunes, des femmes, des spectateurs venant des milieux populaires qui profitent d'une offre tarifaire attractive.

Le Paris Basket, c'est donc aussi, vous l'aurez compris, une histoire liée au 13e. Depuis la création du club, l'équipe première a joué l'ensemble de ses rencontres à domicile, à la halle Carpentier, où la Ville a réalisé de nombreux aménagements pour accueillir les matchs de basket professionnel dans les conditions optimales. Le club travaille également en lien avec la mairie d'arrondissement, avec Jérôme COUMET, maire du 13e, et Aïmane BASSIOUNI, son adjoint aux Sports, que je salue et qui œuvrent pour accompagner cette belle réussite sportive sur le territoire. Chaque début de saison donne lieu à un événement en mairie du 13e. Le club participe aux ateliers sportifs proposés aux enfants pendant les vacances scolaires et intervient dans les écoles et les collèges du 13e sur les questions éducatives, sociales, de santé, de bien-être physique et d'alimentation.

Alors, cette subvention, effectivement en hausse, d'un montant de 500.000 euros pour le Paris Basket s'inscrit aussi dans une stratégie parisienne globale de développement de la pratique de ce sport, porté par Pierre RABADAN et Karim ZIADY. On peut noter, dans les quartiers populaires, la récente rénovation d'une dizaine de terrains de basket 3 par 3, nouvelle discipline olympique. Dans quelques mois, le Paris Basket s'installera au sein de l'Arena de la Porte de la Chapelle. Cette nouvelle résidence représente une grande étape, qui a du sens pour le club, quand on sait que l'équipement a été pensé pour contribuer au développement et au rayonnement du sport de haut niveau dans la Capitale. Situé à la frontière entre Paris et la Seine-Saint-Denis, avec ses 8.000 places, ses 35 matchs attendus chaque année, l'Arena et la Capitale pourront ainsi rayonner encore davantage dans le basket européen.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à un autre président : Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette augmentation de subvention, qui passe à 500.000 euros, est légitimement justifiée du fait de l'évolution récente du club, qui a évolué en 2018 et 2021 en Pro B, qui, depuis la saison 2020-2021, s'est classé à la deuxième place du championnat et qui aujourd'hui est en Pro A/Elite. Comme cela est dit dans le projet de délibération, malgré cette subvention et cette convention d'objectifs, le Paris Basket reste le budget le plus bas du championnat. Comme nous le savons, à Paris, nous avons des sports de haut niveau dans toutes les disciplines. C'est tout à fait normal que nous ayons un grand club de basket à Paris et que nous l'accompagnions, mais quand on regarde les autres collectivités de province, notamment les préfectures de département, les subventions sont beaucoup plus élevées que celles qui sont données à Paris. On a donc, à mon avis, à regarder ce qui se fait ailleurs et à accompagner mieux le sport professionnel.

Nous voterons donc ce projet de délibération. Nous soutenons l'augmentation de subvention qui est proposée et je pense que nous devons préparer la suite. Le basket français est au plus haut niveau. Les équipes de France de basket, féminine et masculine, peuvent espérer être en finale, voire avoir des médailles d'or aux Jeux olympiques. C'est une réalité. Cela aura un impact important sur la pratique du basket à Paris. Si les résultats sont très bons pour l'équipe de France, cela veut dire que nous devons accompagner le club de la Capitale et l'ensemble de sa structuration pour développer le basket dans la Capitale.

J'ai entendu ce que nous a dit Emmanuel COBLENCE, avec notamment la rénovation des terrains 3x3. C'est une très bonne chose. Nous en avons d'ailleurs profité dans le 12e arrondissement, sur le stade Léo-Lagrange, mais je considère que nous devons aller plus loin, notamment sur les gymnases, parce que le 3x3 est une discipline, mais le basket à 5 est une autre discipline. Aujourd'hui, nous avons un retard considérable, parce que ce sont dans les mêmes gymnases où nous avons aussi du volley, du badminton et d'autres sports. Je l'ai proposé au moment du débat d'orientations budgétaires, au moment du budget. Nous devons tout faire pour accélérer des études de surélévation d'installations déjà existantes, pour se donner finalement plus de places et de nouvelles installations en basket. Vous avez évoqué Carpentier. Je note que, sur le site Carpentier, il y a aussi cette volonté de voir, d'étudier la possibilité de surélévation et de construire un nouveau gymnase.

En tout cas, si nous voulons accompagner le Paris Basket, cela passe par une augmentation de la subvention avec cette convention d'objectifs, mais cela passe aussi par plus de créneaux dans les gymnases et, donc, la construction de nouveaux gymnases pour développer le basket à Paris.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aime bien le sport. Je suis pratiquant de plusieurs, d'ailleurs. J'aime bien soutenir les formations parisiennes. Je suis assez bon public et j'aimerais bien savoir que nos clubs sportifs de haut niveau et professionnels à Paris sont en bonne santé, mais c'est là où le bât blesse et on va le voir au travers de ce projet de délibération qui concerne le Paris Basketball.

C'est un beau club que le Paris Basketball, avec une belle discipline qui est, en plus, qui a le vent en poupe, où les Français sont bons et qui intéresse les jeunes Parisiens et bien au-delà. Ce club a été repris - d'ailleurs, il a été créé il y a 5 ans - par un propriétaire américain. Ce n'est pas mal de rappeler l'historique aussi. C'est un club qui, auparavant, résidait à Toulon et il est monté à Paris, sous l'impulsion de ce propriétaire américain, qui en a fait une licence, en réalité, un peu comme en N.B.A.

Ce qui m'importe ce soir, c'est de m'interroger sur l'écosystème du sport de haut niveau et professionnel à Paris et, surtout, sur la soutenabilité du modèle économique parisien à cet égard. Je vous avouerai que notre groupe est très perplexe et inquiet. Alors, je vais d'abord examiner la situation financière du Paris Basket. Après, je m'interrogerai aussi un petit peu sur la notion de club résident de l'Arena. Puis, je conclurai par une perspective un peu transversale sur différents clubs, dont on est en train d'approuver les conventions et les subventions cet après-midi.

La situation financière du Paris Basketball : je suis allé regarder les comptes. Le résultat d'exploitation est mauvais. C'est un déficit de 3,2 millions d'euros. D'ailleurs, contrairement à ce que la fiche technique indique, parce que, Monsieur RABADAN, votre fiche technique indique un excédent de 3,2 millions d'euros. Bon, vous me direz, ce n'est pas la première fois. On sait que l'équipe HIDALGO a du mal avec les chiffres. Encore une fois, vous l'illustrez, mais j'espère quand même que vous n'avez pas calculé votre subvention sur cette base erronée.

Alors, comment le Paris Basketball réussit à rétablir ses comptes ? C'est à cause, enfin grâce à un résultat exceptionnel. Alors, le résultat exceptionnel, c'est un abandon de créances de Paris Basketball Investment, c'est-à-dire l'Américain, à hauteur de 1,7 million d'euros et, ensuite, une subvention d'exploitation supplémentaire, toujours de Paris Basketball Investment, de 1,6 million d'euros. Vous aurez fait le compte, on arrive à éponger le déficit de 3,2 millions d'euros du résultat d'exploitation. Bon.

Est-ce que c'est vraiment viable à court et moyen terme ? J'aimerais vous poser la question, parce que cette question n'est pas sans impact, le cas échéant, sur les comptes de la Ville de Paris. Je prendrai l'exemple de l'Elan béarnais à Pau, qui traverse une situation à la fois sportive et financière difficile. Le maire de Pau, François BAYROU, s'en est ému, parce que cela a des incidences sur les subsides de la mairie de Pau qui sont distribués et ce qui est à éponger concernant le déficit de l'Elan béarnais.

Alors, donc, Monsieur RABADAN, j'aimerais bien, cet après-midi, que vous nous expliquiez quelle est votre approche de ce sujet-là. Vous n'êtes pas propriétaire, mais quand même. La Ville de Paris a aussi un droit de regard et elle doit s'intéresser à la pérennité de ces clubs, d'autant plus que celui-ci s'inspire, c'est aux termes même de son propriétaire américain, il s'inspire du P.S.G. Dans sa démarche, il aimerait bien être un club référent en basket, comme l'est le P.S.G. aujourd'hui en foot.

Alors, deuxième point sur le club résident de l'Arena, parce que je me pose une question. J'ai bien compris que, dans le modèle de l'Arena, surtout pour assurer sa rentabilité économique, il faut qu'il y ait ce club de basket qui y joue régulièrement. Or, je lis les déclarations du président et du propriétaire actuel, David KAHN. Que dit-il ? Il dit : "Avec l'Euro League en perspective, il faudra que l'on voie grand et voir grand, c'est aller à Bercy". Alors, qu'est-ce qu'il va se passer à l'Arena ? D'autant plus que j'ai remarqué, d'ailleurs, cela a été dit, j'ai remarqué que, au mois d'octobre, ils sont allés jouer à Roland-Garros. Alors, je me pose la question : à quoi va servir l'Arena si le Paris Basketball part, dès qu'il y a de beaux matchs, à l'extérieur ?

Puis, troisième point et j'en conclurai par là, c'est sur l'ensemble des clubs de haut niveau et professionnels à Paris. Je suis allé éplucher les rapports des commissaires aux comptes. Alors, je vais vous le dire, c'est assez édifiant.

Je risque de dépasser un tout petit peu mon temps de parole et je vous prie de m'en excuser.

Le Stade français, son résultat d'exploitation, c'est - 18,9 millions d'euros. Le Paris Football Club, dont on a parlé, c'est - 850.000 euros, le Paris Volley, alors, lui, c'est l'exception, c'est + 45.000 euros, et le Paris 92, c'est le hand, c'est - 10.000 euros. Alors, j'aimerais savoir quelle est l'évaluation de la situation que vous faites aujourd'hui, parce que j'ai l'impression que, dans les conventions que vous nous soumettez, il y a beaucoup de copier-coller, parce que je les ai lues aussi. Il y a beaucoup de copier-coller d'un club à l'autre. J'ai compris, il y a la lutte contre les discriminations, la prévention des violences sexistes et sexuelles, la sensibilisation aux questions environnementales, c'est très bien, mais j'aimerais savoir si vous évaluez ensuite les résultats pour en tenir compte au niveau des subventions et de l'aide, de l'accompagnement qui va être apporté à Paris.

Ce sont des questions de fond. Je ne les ai jamais entendues dans votre bouche, Monsieur RABADAN. Peut-être que, à un moment donné, elles viendront. En tout cas, comptez sur nous, le groupe Changer Paris, pour attirer votre vigilance et alerter.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

La parole est évidemment à Pierre RABADAN. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci de vos interventions.

Alors, je peux considérer que je vais avoir 6 minutes, comme M. ALPHAND, mais cela ne suffira pas pour répondre à toutes vos questions. Je regrette un peu que, finalement, on ait ces discussions uniquement dans un cadre un peu théâtral comme ici, en tout cas celui que vous voulez bien lui donner.

Vous posez des questions intéressantes, Monsieur ALPHAND, sur le modèle économique du sport professionnel et son évolution. Vous remarquerez que l'on ne donne pas les mêmes subventions aux clubs. Il y a donc des critères. Au-delà des critères de convention et d'attribution que vous avez rappelés, il y a un modèle économique dans lequel chaque club s'inscrit. Vous avez souligné, c'est vrai, il y en avait d'autres sur lesquels vous auriez pu éplucher les comptes, il y a peu de clubs qui sont à l'équilibre. Vous avez pris le cas du Paris Volley. S'il est à l'équilibre, c'est qu'il reçoit un gros soutien de la Ville aussi.

Pour le Paris Basket, car je vais me concentrer sur ce point, mais je serai ravi d'en discuter avec vous, c'est un sujet très intéressant sur lequel vous avez l'air d'avoir des idées et, pourquoi pas, des propositions. Le modèle du sport professionnel est rarement équilibré, parce qu'il dépend des droits TV, parce qu'il dépend d'un certain nombre de recettes. Il permet donc difficilement de trouver un modèle, parce qu'on est toujours un peu sur une course en avant. Excusez-moi de ne pas répondre à toutes vos questions sur ce sujet, mais, vraiment, je suis à disposition si vous souhaitez qu'on ait un échange sur cet aspect des choses. Cela me paraît être intéressant.

Je veux bien, après, que vous remettiez en doute la politique d'attribution quand nous augmentons les clubs, quand nous les diminuons, mais, en fait, vous n'êtes jamais contents. C'est toujours l'occasion de dire que l'on fait les choses mal, soit quand on diminue pour l'ajuster, soit quand on augmente. Dans les deux cas, cela ne va pas, donc c'est un peu, quand même, problématique.

Juste sur le modèle, puisque vous vous inquiétez par rapport à la nouvelle Arena, ce sera un club résident, donc il y jouera la plupart de ses matchs, mais comme il l'a fait à Bercy et à Roland-Garros. C'est d'ailleurs pour cela qu'il le fait. Il fait des matchs événementiels sur d'autres lieux, qui ont de plus grandes jauges, pour aller justement vers l'équilibre économique que vous recherchez, comme nous et, surtout, comme les propriétaires.

Je vous invite, peut-être, à contacter le club. Ils pourraient vous raconter leur trajectoire économique. Ils savaient que, à Carpentier, ils seraient déficitaires le temps qu'ils resteraient à Carpentier. C'est bien l'optique de la nouvelle Arena, qui leur permet d'envisager un retour à l'équilibre de leurs comptes et, donc, une pérennisation de leur activité.

Voilà pour un certain nombre de réponses, mais j'ai déjà épuisé quasiment la moitié de mon temps.

Je voulais remercier l'ensemble des autres intervenants et peut-être informer M. RAIFAUD, qui n'est peut-être pas au courant, que le siège du Paris Basket est déjà dans le 18e arrondissement, si vous voulez rassurer les élus, puisqu'il est à Chapelle-International. Aujourd'hui, ils cherchent à développer leur centre de formation et l'installation de leurs jeunes joueurs là-bas. Evidemment, comme je vous l'ai dit en Commission, il est aujourd'hui difficile de leur faire un procès de non-implantation en dehors du siège, dans la mesure où ils ne sont pas encore résidents de la nouvelle Arena. Je pense que les remarques que vous avez formulées, d'ailleurs, en 7e Commission et ici, leur seront transmises, mais ils ont bien l'intention, comme ils l'ont fait dans le 13e, merci Emmanuel COBLENCE de l'avoir souligné, ils ont vraiment réussi, dans un contexte complexe, la halle Carpentier n'étant pas une halle dédiée au haut niveau, mais que l'on a su adapter avec eux, pour aujourd'hui créer un vrai engouement autour du club. C'est aussi cela qu'il faut souligner.

Ils réfléchissent d'ailleurs à la mise en place, avec la Ville, d'une équipe féminine. Il y a un groupe de travail aussi, composé de plusieurs personnalités extérieures, qui travaille sur ce sujet. C'est vrai qu'ils sont extrêmement bien associés à l'ensemble des actions que nous leur demandons, pour justifier aussi de l'investissement de la Ville. Je ne vais pas les citer, parce que c'est très long, mais ils participent à des démonstrations de basket-fauteuil, à "Octobre rose", à 66 ateliers DASCO, à l'ensemble de "Paris Sport Vacances", à une politique très volontariste en signant une charte avec la W.W.F. Voilà, tout ce que nous leur proposons. C'est vrai qu'ils sont très actifs. Ils ont réussi à générer un vrai enthousiasme autour du basket à Paris, à relancer l'enthousiasme, dont parlait aussi Nicolas BONNET.

Je crois que tout a été dit. La volonté d'implantation de ce club à Paris est forte. Leurs actions sont concrètes. Ils continuent à se développer. Ils ont besoin du soutien de la Ville, nous continuerons à leur apporter. Je reste à disposition, évidemment, pour toutes questions de l'ensemble des conseillers de Paris sur la stratégie du sport de haut niveau, d'ailleurs, du sport de proximité.

Je rattrape la minute qu'a dépassée M. ALPHAND.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 46).

2023 DJS 51 - Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association "PUC rugby" au titre des années 2023, 2024 et 2025.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 51. Après le foot, après le basket, voilà le rugby, avec une subvention de fonctionnement et une convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association "PUC rugby" au titre des années 2023, 2024 et 2025, et un seul intervenant qui n'est pas encore essoufflé, Nicolas BONNET-OULALDJ.

A vous, Monsieur le Président.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne suis pas essoufflé et je pense qu'il faut qu'on parle du rugby au même titre que les autres sports, surtout après cette magnifique et historique victoire de l'équipe de France, du XV de France, en Angleterre, qui a marqué l'histoire du rugby et toutes les mémoires. Cela montre…

Oui, vous pouvez les applaudir.

Cela montre l'importance aussi du rugby dans notre pays, qui va accueillir la Coupe du monde de rugby dans quelques mois. Je profite de ce projet de délibération pour dire ma préoccupation : ma préoccupation, d'abord, que l'ensemble des clubs de rugby, pas simplement le PUC, l'ensemble des jeunes, que ce soient les féminines ou les garçons, qui sont dans des clubs de rugby, puisse accéder, au même titre qu'aux Jeux olympiques, aux matchs de rugby qui auront lieu au Stade de France. On va tout à l'heure parler de la billetterie des Jeux olympiques, mais la billetterie de la Coupe du monde de rugby n'est pas mieux que celle des Jeux olympiques. D'ailleurs, l'exemple d'un ancien international, M. CHABAL, qui s'est permis d'acheter plus de 300 billets pour faire sa communication et les revendre, est totalement scandaleux. Toute l'organisation de cette Coupe du monde - d'ailleurs, certains aujourd'hui ont des affaires juridiques - montre qu'il faut quand même, à certains moments, une maîtrise publique quand on s'engage dans ce type d'événement.

Tout cela pour dire que toute la base du sport, notamment du rugby, se passe d'abord dans les clubs. Si nous avons aujourd'hui des grands joueurs comme DUPONT, comme NTAMACK, c'est parce qu'ils ont été formés dans des clubs de proximité, dans leur ville, notamment certains historiquement du PUC, puisque le PUC est un très ancien club, un des plus anciens clubs de la Capitale, qui aura formé des grands talents et qui continue à en former, même si aujourd'hui le PUC n'est qu'en Fédérale 1, tout en ayant monté l'an dernier de Fédérale 2 en Fédérale 1.

Je voudrais dire, d'ailleurs, que la montée du PUC de Fédérale 2 en Fédérale 1 aurait pu, c'était mon souhait, s'accompagner d'une augmentation de cette subvention, comme cela a été le cas pour le basket. Je sais les limites du budget, je sais qu'il y a des arbitrages à faire. La subvention a été maintenue, mais je pense qu'il faudra regarder pour la suite comment on accompagne un peu plus ce club de la Capitale. C'est un club, quand même, c'est le deuxième club après le Stade français, qui a 543 licenciés, dont 41 féminines, qui a une école de rugby remarquable, qui intervient sur tout un temps, tout un plan d'action, notamment la lutte contre le "Zéro plastique". Ils font du ramassage aussi des déchets autour du terrain à la Cipale. Ils interviennent dans les écoles. Ils interviennent sur la lutte contre les violences, contre les discriminations. Il y a donc un programme social très important et qui est remarquable dans ce club du "Paris université club". Je voudrais enfin dire qu'ils sont dans le 14e avec une CHASE, une classe à horaires aménagés sportifs d'excellence, avec plusieurs jeunes qui sont dans cette CHASE. Puis, ils participent aussi à des actions avec le service de la DJS sur des stages pendant les vacances.

Enfin, je voudrais terminer, cher Pierre RABADAN, sur le site qu'occupe aujourd'hui le "Paris université club rugby", qui est la Cipale. Je me bats avec vous, avec la maire du 12e, depuis le début du mandat, pour la rénovation de ce site historique, qui accueille les Jeux olympiques, qui a été le vélodrome national et qui est aujourd'hui aussi un terrain de rugby important. Ce que nous demandons, je le redis, parce que c'est vraiment urgent, c'est la rénovation des vestiaires, je crois que les travaux sont en cours, mais c'est aussi la sécurisation de cette enceinte. Alors, on renvoie la balle entre la DEVE, la DJS, etc., sur le fait que c'est dans le bois, etc. Cela dit, aujourd'hui, nous avons de réels problèmes d'occupation, d'usages qui ne sont pas acceptables, tolérés, par des jeunes qui viennent squatter, qui posent problème et qui utilisent d'ailleurs le terrain, alors qu'ils n'ont pas à l'utiliser.

Donc, j'insiste, je vous le redis ici, sur l'importance de faire une étude rapide sur la rénovation de ce site, à la fois sécurisation de l'enceinte, rénovation de la tribune - je sais que cela coûte un certain montant, mais on accueille du public, il faut sécuriser cette tribune - et avoir un projet, notamment aussi autour du vélo, puisque nous avons un

restaurant qui va avoir une fin de concession. J'imagine qu'il faut mettre cela à plat à la fin de cette concession et voir comment l'ensemble des usagers de la Cipale est associé sur l'évolution de ce site magnifique.

Alors, il y a un projet en cours, un appel à concours sur Parisculteurs. C'est très bien, pourquoi pas, mais la priorité, c'est quand même les activités sportives qui se passent dans ce site, la sécurisation et l'accueil du public. Voilà. Je "réinsiste" lourdement, mais on ne va pas attendre après les Jeux olympiques, en 2026 ou 2025, parce que nous avons aujourd'hui un club qui est en Fédéral 1 et qui accueille des fois plus de 200 personnes en public pendant ses matchs.

Je vous remercie.

En tout cas, nous voterons ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est à Pierre RABADAN. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Nicolas BONNET d'avoir rappelé l'excellent travail de formation historique que fait le "PUC rugby".

Bon, je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit. On partage régulièrement, quasiment de manière hebdomadaire, les enjeux sur ce site, la difficulté et la complexité des multi-usages qu'il appelle et des mésusages, parfois, dont malheureusement il doit faire le constat. Vous l'avez dit, au-delà de l'étude que vous appelez de vos vœux, des travaux sont déjà programmés pour refaire les vestiaires, notamment pour le PUC. La concession va arriver à échéance. La réorganisation de l'ensemble de cet équipement sportif historique et remarquable est en cours. Il faut toujours aller plus vite. En tout cas, les crédits y sont fléchés. Vous savez que nous y apportons énormément d'attention, mais on est dans un site classé et dans un bois, ce qui complexifie parfois les choses.

Je partage avec vous l'urgence de la rénovation et du bon entretien, qui doit être fait, de ce site qui est très vieux, mais qui est l'histoire aussi du sport parisien, dans lequel aujourd'hui on a des rugbys, parce qu'il y a du rugby à 13 et du rugby à 15, mais aussi des cyclistes, avec le "Paris Cycliste Olympique", qui est le club de vétérans, notamment, remarquables qu'il accueille.

Le "PUC rugby" fait un excellent travail. Vous le disiez, ils sont en Fédérale 1. Aujourd'hui, la Fédérale 1, pour ceux qui ne sont pas proches du milieu du rugby, cela correspond à la 4e division. La subvention qu'ils reçoivent est importante.

Pour répondre aussi à l'interpellation de la droite de l'hémicycle, nous adaptons aussi ces subventions à l'équilibre global des clubs et au modèle économique dans lequel ils évoluent. La participation de la Ville, je peux vous dire, elle est quand même déjà significative et importante et nous la maintenons. On pourrait toujours donner plus et je souhaiterais que l'on puisse le faire, mais nous regardons avec le club, d'ailleurs, dans la construction de son budget, quels sont réellement leurs besoins, ce à quoi ils répondent, tant pour les équipes seniors que pour les équipes juniors.

Je sais combien vous le soutenez. Je suis aussi moi-même un fervent soutien du PUC et de tous les clubs de rugby en général à Paris, évidemment. Nous continuerons d'accompagner le club, tant dans la structure que dans l'accompagnement financier.

Sur la Coupe du monde, il y a le projet de délibération qui en réfère après. Evidemment, la convention de la Coupe du monde, dont on va parler après, elle sert à avoir un certain nombre de biais, même si ce n'est pas sur le territoire parisien, mais c'est au Stade de France. C'est bien pour cela que nous avons aussi souhaité devenir ville hôte, mais je ne vais pas prendre le temps de ce projet de délibération du PUC pour parler de celui de la Coupe du monde. J'aurai le temps d'y revenir.

C'est un club, vous l'avez souligné, Nicolas, qui joue le jeu aussi de l'ensemble des exigences que nous amenons dans nos conventions, qui mérite évidemment la plus grande attention, tant sur son infrastructure que sur son accompagnement financier, et - je le répète - qui participe tant dans le programme des CHASE, que vous avez souligné, à la cité scolaire François-Villon que je salue, qui, j'espère, d'ailleurs, restera dans son format actuel sans accueillir de classes supplémentaires. J'en profite pour le redire. En tout cas, la classe CHASE, principalement composée de joueurs et de joueuses du PUC, fonctionne excellemment bien. Je voulais le souligner. C'est une école de rugby aussi, qui fonctionne très bien, des équipes de jeunes que l'on a l'habitude de former. C'est l'histoire, d'ailleurs, du PUC, avec un parcours universitaire extrêmement exigeant, au-delà de la pratique du rugby.

Pour toutes ces raisons, on va évidemment continuer de soutenir le club, tant sur l'aspect financier, avec la subvention que l'on propose de voter ici, que dans l'accompagnement structurel à la Cipale et dans les autres sites qu'utilise le Paris université club.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 51).

2023 DJS 52 - Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association "Paris Université Club" au titre des années 2023, 2024 et 2025.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 52. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement et une convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association "Paris Université club", donc PUC, au titre des années 2023, 2024 et 2025.

A la surprise générale, je donne la parole au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la convention avec le club omnisports. C'est le plus grand club, l'un des plus grands clubs français omnisports, qui regroupe 39 sections sportives, 40 sports différents, et qui regroupe plus de 7.565 licenciés, dont 2.322 femmes. Je pense que c'est le plus gros club de la Capitale.

Alors, évidemment, on peut évoquer les clubs par discipline, mais je voudrais surtout saluer le travail qui est fait, notamment en athlétisme. C'est l'un des meilleurs clubs d'athlétisme de France. Le PUC forme énormément d'enfants. C'est plus de 1.800 enfants de moins de 12 ans qui participent à plusieurs disciplines, dont l'athlétisme, que nous accueillons d'ailleurs dans le 12e arrondissement au stade Alain-Mimoun. Il participe aussi au "Paris Sport Vacances" et fait un travail remarquable, il nous accompagne aussi avec les centres de loisirs sur les Jeux olympiques du 12e. Je voulais les saluer.

Mais c'est aussi le base-ball qui est dans cette convention. Il me paraissait aussi important de mettre en avant ce club de base-ball, qui est le meilleur de France par l'ensemble des titres qu'il a eus. C'est un club de base-ball qui a aujourd'hui plus de 15 équipes, avec le cricket, qui intervient dans le bois de Vincennes, à la fois au stade Pershing, stade historique, au stade Plaine de jeux Mortemart pour le cricket et Plaine de jeux du Polygone. C'est une discipline qui est impactée par le festival "We Love Green". Nous y reviendrons, puisque le projet de délibération… Peut-être que le projet de délibération est retiré depuis. En tout cas, la saison, je voulais le signaler, de cricket a lieu pendant le festival de "We Love Green" et cela pose un vrai problème.

Je voudrais attirer votre attention aussi sur le fait que le club de base-ball demande régulièrement la possibilité de continuer ses matchs, puisque les matchs s'arrêtent à un certain moment. Cela ne s'arrête pas en fonction du temps, comme certaines épreuves, mais en fonction d'un certain nombre de manches. Bien souvent, cela arrive à la fin de la nuit. C'est un club qui n'est pas éclairé. Il y a donc une demande récurrente du "PUC base-ball" pour à la fois éclairer le terrain de base-ball, mais aussi pour le réaménager, le réorienter et prendre en compte dans la réfection de la Plaine de jeux de Mortemart aussi la possibilité de faire le terrain de cricket et le terrain de base-ball. Nous avons des travaux en cours. Je tiens à le signaler pour que le base-ball puisse continuer à se développer à Paris. Je sais que nous allons accueillir prochainement un match international aussi et que ce sera l'occasion de rénover ce terrain et de le mettre en avant.

Je voudrais aussi saluer le travail de "l'ultimate". "L'ultimate", c'est un sport collectif qui se joue avec un Frisbee, qui est très rare. En fait, l'équipe mixte, c'est un sport mixte, garçons et filles, l'équipe mixte du PUC fait partie des meilleures équipes en France, en Europe. Elle a été récemment au Championnat d'Europe et a eu plusieurs titres. Je tenais à les saluer, parce que cela fait simplement 5 ans qu'ils se sont développés, notamment dans le 12e, dans le bois de Vincennes, et qu'ils nous demandent régulièrement des créneaux aussi en gymnase pour continuer à se développer. Je souhaitais mettre en avant cette pratique au sein du PUC.

Enfin, je vais terminer sur ce point, une demande très importante du PUC, qui est le réaménagement du terrain de Charléty. Sur ce terrain de Charléty, nous avons un site d'entraînement d'athlétisme, un terrain de foot, où joue d'ailleurs aussi "l'ultimate", qui n'est pas homologué pour l'athlétisme, puisque c'est un demi-stade d'athlétisme, et sur lequel le PUC souhaiterait travailler à une surélévation. C'est un projet que j'ai porté en vœu, en amendement au budget 2023. C'est un projet que je trouve remarquable. L'idée serait de surélever le terrain, de permettre la création d'un gymnase, de permettre aussi, peut-être, d'autres activités, comme de la logistique urbaine. En tout cas, c'est gagner des mètres carrés supplémentaires de sport dans Paris, pour la Capitale et pour ce club omnisports, notamment pour le développement des sports couverts, des sports en salle, que ce soit le volley, club aussi phare du PUC, que ce soit le basket, que ce soit l'ensemble des sports couverts.

Je soutiens donc vivement ce projet. Je pense que cela doit être une des priorités dans nos études à mettre en œuvre, de réaménagement et de surélévation des terrains déjà existants.

Je vous remercie.

Le groupe Communiste votera et soutiendra cette convention et ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Pierre RABADAN pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci.

J'ai l'impression qu'on répète nos réunions d'arrondissement du 12e en Conseil de Paris, donc je vais essayer d'accélérer un peu.

Quand même, permettez-moi de saluer évidemment le travail du plus gros club parisien. Là aussi, je vais quand même souligner, pour essayer d'attirer l'attention de l'ensemble du Conseil de Paris. Oui, c'est le plus gros club parisien et, oui, il a une subvention très conséquente, mais, par exemple, il ne demande pas plus de subventions. J'espère que la droite de l'hémicycle m'écoute, M. ALPHAND qui me posait la question. Là, nous avons affaire à un club qui génère un certain nombre de revenus de par la diversité de leur activité et qui, malgré le fait qu'il continue à se développer, ne nous fait pas de demande excessive, parce qu'il a trouvé son modèle financier. Pour un club omnisports, cela me semble aussi intéressant de le souligner.

Nicolas BONNET l'a dit, plus de 7.500 adhérents, beaucoup de sports féminins, le développement de sections féminines, plus de 39 sections sportives et 200 équipes engagées en compétitions.

Je voudrais saluer, de mon côté, les 2 médailles de bronze en Coupe du monde d'escrime que viennent d'obtenir Gaétan BILLA et Marie-Florence CANDASSAMY, l'ensemble aussi des bons résultats que Jenny LIM, par exemple, a pu avoir en étant championne de France de tennis des moins de 18 ans, et encore d'autres résultats remarquables. Vous parliez de la section "ultimate". Elle a participé dernièrement au Championnat du monde. C'est aussi à souligner.

C'est donc un club qui rayonne dans plusieurs arrondissements. Vous avez parlé du 12e, c'est le cas évidemment dans le 13e, là où ils sont implantés, à Charléty, évidemment dans le 14e, mais ils sont aussi à Ladoumègue avec le squash, par exemple. Donc, vraiment, ils rayonnent sur l'ensemble du territoire parisien. Je pense qu'un bon nombre de clubs multisports ou autres pourraient s'inspirer du travail qui est fait sous l'égide du président Bernard COMMENT, de son directeur général Charles-Henri BERNARDI, pour se diversifier et aussi trouver un modèle économique qui permette de continuer à grandir, de continuer à évoluer, sur l'impact social qu'ils peuvent avoir sur leurs adhérents et sur ceux qui ne le sont pas non plus, parce que beaucoup d'événements qu'ils font sont ouverts en dehors des adhérents du PUC.

Sur le base-ball, Nicolas, vous le savez, Nicolas BONNET-OULALDJ, effectivement, nous travaillons et nous avons proposé un réaménagement du site pour des raisons pratiques qui seraient trop longues à expliquer. L'éclairage pose d'autres problèmes environnementaux. Nous, supporteurs de la pratique sportive, évidemment, on sait que ce serait une solution, mais elle est parfois compliquée à mettre en place dans le stade. Quant au projet de surélévation, qui m'est parvenu certainement en même temps que vous, quelques jours avant, il est effectivement très pertinent, pas simplement sur Charléty, mais sur un certain nombre de sites en bordure de périphériques, comme on en a discuté ensemble. Sur le projet d'anneaux olympiques, qui était le vôtre et que j'avais déjà expertisé pour un certain nombre de sites, les études sont lancées, elles vont être lancées sur Charléty également, pour travailler à accroître l'offre sportive, dont nous avons besoin, parce qu'on est dans une ville extrêmement dense, où les espaces sportifs se font trop rares.

Donc, voilà, on a ici sans doute le club le plus rayonnant, le club omnisports parisien qui pèse le plus en termes d'adhérents et d'adhérentes, qui pèse aussi sur sa politique sociale, environnementale et sociétale. Je veux vraiment saluer leur travail et l'ensemble de toutes les sections, de tous les dirigeants et dirigeantes de section et de l'organe qui regroupe le PUC omnisports, pour le travail remarquable qu'il fait avec tous ses adhérents et pour les Parisiennes et les Parisiens. Je pense que tout le monde conviendra du soutien de ce club.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 52.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DJS 52).

2023 DJS 62 - Convention d'occupation du domaine public de gré à gré. - PUC Social Club, Stade Charléty (13e).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 62 et le vœu n° 64 du groupe Changer Paris. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public de gré à gré entre le PUC Social Club et le stade Charléty dans le 13e arrondissement.

La parole est à Élisabeth STIBBE, qui en profitera pour présenter le vœu n° 64 de son groupe.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu sera présenté à l'intérieur du projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Absolument. Merci.

Mme Élisabeth STIBBE. - Mes chers collègues, nous y revoilà. Nous y revoilà et, croyez-moi, cette amère impression de déjà-vécu ne me réjouit pas. En effet, quelle déception en apprenant le 10 février dernier que le match opposant le Paris FC à Amiens ne se jouerait pas le lendemain à Charléty, pour des raisons de sécurité liées à l'état de la pelouse. Bravo, au passage, au Paris FC pour sa belle victoire d'hier soir à cette rencontre différée !

La Ligue de Football Professionnel a eu la sagesse de reconnaître que ce match ne pouvait avoir lieu sur un champ labouré. Je sais bien que l'agriculture urbaine vous passionne, mais enfin. Permettez-moi de vous témoigner mon indignation face à une situation qui se répète, que j'ai dénoncée ici même en juin 2022 et à laquelle vous ne réagissez qu'à coups de communication dans l'urgence. Ne me dites pas que l'état de la pelouse de Charléty était dû à son utilisation massive au cours des jours précédents, comme vous avez tenté de le faire croire. Trois matchs en 11 jours dans ce stade mythique de la Capitale, cela ne paraîtra excessif aux yeux de personne dans cet hémicycle. Il faut donc trouver une autre cause.

N'oublions pas que, plusieurs semaines auparavant, la pelouse du stade était déjà au cœur des débats entre la Ville, qui, je le rappelle, en est propriétaire, et le Paris FC, club résident. En début de saison, vous avez été alertés par plusieurs équipes sur l'impossibilité de jouer à Charléty, toujours à cause de la pelouse. Ce terrain n'apparaît pas à la hauteur de leur performance ni de leurs ambitions. A croire que faire fuir les clubs professionnels devient une coutume à Paris. C'est bien dommage. L'état d'une pelouse reflète l'image renvoyée aux équipes adverses que l'on reçoit. Avertissement pour la Ville de Paris, mais l'image est un moindre mal. Que dire d'une pelouse rendue dangereuse par son mauvais entretien ? Plusieurs cas de blessures ont été rapportés.

Monsieur RABADAN, à la suite du report du 11 février, vous avez déclaré dans la presse être, je vous cite, "scandalisé et déçu" ; contre vous-même ? Car après avoir dépensé 240.000 euros pour changer la pelouse l'été dernier, le sujet était clos, pour vous. Seulement, voilà, sachez que ce n'est pas le montant mis sur la table qui compte, mais bien le caractère pérenne d'une politique publique. C'est ce qu'attendent les Parisiens. Ces 240.000 euros ont servi votre communication, rien de plus. Visiblement, cette méthode-là vous convient, puisque, récemment, une plaque de 3.000 mètres carrés a été reposée sur le terrain à votre initiative. Un cautère sur une jambe de bois. Rien de satisfaisant, rien à la hauteur d'un stade tel que Charléty. Vous avez donc, en catastrophe, débloqué 1,5 million d'euros pour l'installation d'une pelouse hybride la saison prochaine. Fin de l'histoire ? Annonce d'une vraie politique de long terme, réfléchie, arbitrée ? Nous verrons.

En attendant, le projet de délibération que nous examinons tombe à point nommé. Ce vœu vise à vous demander des comptes sur l'échec qui est le vôtre concernant l'entretien de cette pelouse et, plus largement, les collègues vont l'évoquer, la maintenance des équipements sportifs de la Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Élisabeth STIBBE.

La parole est à Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous donne l'occasion de soulever l'improvisation totale dont fait preuve la Ville de Paris dans l'entretien de ses équipements sportifs. Le fiasco récent de l'état de la pelouse du stade Charléty n'est pas un cas isolé. Le foot parisien est bel et bien en crise. Je parle d'un territoire qui dénombre 97 licenciés en club de foot pour 10.000 habitants contre 285 en Seine-et-Marne. Je parle d'un territoire qui a vu le nombre de ses licenciés, tous sports confondus, baisser de plus de 15 % entre 2020 et 2021. Je parle d'un territoire qui détient ce triste record dans le classement des plus grandes villes de France, celui de la collectivité la moins bien dotée en terrains de grands jeux.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le nombre d'équipements sportifs moyens pour 10.000 habitants s'élève en France à 40. A Paris, il dégringole à 14, 14 équipements pour 10.000 habitants, moins de 10 dans certains arrondissements, tels que le 10e et le 19e. A cela, la Maire de Paris a indiqué lundi que l'objectif était d'accroître l'offre sportive de manière significative. Quelle lucidité ! La lucidité aurait pourtant été de ne pas délaisser les

équipements sportifs déjà existants dans une capitale sous-dotée. Vous brandissez en ce sens un argument ô combien scandaleux : qu'il était impossible d'agir avant l'augmentation de 52 % de la taxe foncière.

Cette situation catastrophique, la pelouse du stade Charléty l'illustre bien, mais on peut également citer bien d'autres dysfonctionnements, à commencer par le gros problème d'éclairage des pelouses d'Auteuil dans le 16e arrondissement, qui pénalise bon nombre de sportifs parisiens et rend la pratique dangereuse sur la structure. De même, le terrain de rugby, toujours sur les pelouses d'Auteuil, est dans un état désastreux, mais il ne sera pas rénové avant la fin des Jeux, car il est réquisitionné pour stocker la flotte de véhicules olympiques. Les associations et clubs sportifs en viennent même à utiliser le budget participatif pour forcer la Ville à prendre ses responsabilités. C'est, par exemple, le terrain mixte de foot et hockey de la Muette, depuis trop longtemps dans un état lamentable, ou encore la salle de boxe votée il y a plus de 6 ans à Suchet et qui n'a toujours pas vu le jour. La liste est encore longue et concerne tout Paris. Je pourrais citer, d'ailleurs, les douches inutilisables du gymnase Saint-Germain dans le 6e arrondissement ou encore les lattes des murs intérieurs du gymnase Jacqueline-Auriol, menaçant de tomber sur les usagers dans le 8e, ou encore le gymnase Bernard-Lafay, devenu inutilisable, car en attente de rénovation dans le 17e arrondissement.

Les usagers de ces infrastructures pâtissent de votre inaction, au même titre que les clubs domiciliés au stade Charléty. Les Parisiens se déplacent alors vers d'autres équipements, qui finissent par être saturés. Nous l'avons compris, faire du sport à Paris relève aujourd'hui du parcours du combattant. Nous sommes bien loin de l'engagement pris en 2016 par la majorité actuelle, celui de mettre à disposition de tous les Parisiens un équipement sportif en accès libre et gratuit à moins de 5 minutes à pied. Encore une promesse non tenue.

Si Paris dégringole cette année à la 91e place dans le classement des villes françaises où il fait bon vivre, c'est aussi pour ces raisons-là et ce ne sont pas vos opérations de communication qui prouveront le contraire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

La parole est toujours au groupe Changer Paris. C'est Farida KERBOUA qui s'exprime désormais.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, parler de la rareté comme de la vétusté des équipements sportifs parisiens sans évoquer quelques instants le sujet des piscines serait une offense pour les nombreux nageurs du territoire. Car, là encore, il y a un sujet et notre groupe ne manque pas de vous le rappeler régulièrement, trop souvent, même. Et je m'adresse à vous en tant qu'élue du 19e, l'un des arrondissements les moins bien dotés en équipements sportifs : moins de 1 pour 1.000 habitants.

Paris compte 42 piscines municipales. Difficile d'y croire. Récemment, il n'y a pas eu une semaine sans fermeture aléatoire, au motif plus ou moins légitime. Ma collègue Samia BADAT-KARAM le rappelait encore au Conseil d'octobre dernier. La superficie totale de bassins à Paris correspond à un peu plus de 85 mètres carrés pour 10.000 habitants. C'est bien en dessous de l'objectif fixé par votre plan "Nager à Paris", qui préconise 100 mètres carrés pour 10.000 habitants. C'est 2 fois moins que le taux d'équipements franciliens, compris entre 155 et 175 mètres carrés pour 10.000 habitants.

La situation est donc très critique, d'autant que, en 15 ans, la fréquentation des piscines parisiennes a bondi de près de 50 %. Les équipements ne suivent pas. Ceux qui aiment nager se retrouvent à faire des kilomètres en plus, pour se retrouver dans des espaces bondés, mal entretenus. Dans l'Est parisien, la situation est préoccupante, avec la fermeture de piscines ou bassins, Georges-Vallerey, Bertrand Dauvin, et les 2 piscines du 10e arrondissement, Château-Landon, Catherine-Lagatu. Les nageurs affluent en masse vers les piscines Alfred Nakache, Edouard Pailleron, Georges-Hermant. Celles-ci sont donc très saturées.

Oui, les travaux des Jeux olympiques et paralympiques n'aident pas, mais cette situation est malheureusement loin d'être inédite. Ajoutons que les seules piscines que vous vous targuez d'ouvrir prochainement ne sont pas adaptées aux besoins des clubs. Ils sont les premiers à le déplorer. Enfin, parmi les équipements qui tiennent encore debout, reste en suspens la question de leur aération et de leur ventilation. Notre groupe avait présenté un vœu à ce sujet en décembre dernier, demandant que lumière soit faite. En vain.

Avec le fiasco de la pelouse du stade Charléty, avec la raréfaction des équipements sportifs parisiens et leur entretien catastrophique, nous redoutons plus que jamais la fuite des sportifs parisiens vers les sites "extra-muros". Notre groupe continuera de se battre afin que Paris redevienne attractive pour les amoureux du sport. Nous en sommes malheureusement encore très loin.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Alors, je peux savoir de combien de temps je dispose, s'il vous plaît ? Parce que c'était un vœu rattaché à un projet de délibération que l'on n'a pas présenté. Donc, c'est combien ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On va dire, on négocie à 6 minutes.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne sais pas par quoi commencer, honnêtement. J'ai entendu tellement de choses.

Peut-être sur Charléty. Pour certains, peut-être qu'ils se rappellent la situation. Je veux bien que vous dénonciez tous des choses, mais c'est vrai que, Madame STIBBE, vous aviez fait un vœu la semaine dernière - "la semaine dernière", lapsus révélateur -, l'année dernière. Pardon. Comme vous l'avez souligné, nous avons toujours, en concertation avec le club, changé et replaqué complètement la pelouse. Il y a effectivement un opérateur qui est venu et qui a "réengazonné" complètement la pelouse. Peut-être, je serais curieux de vous entendre, vous qui êtes une élue du 13e. Déjà, 3 matchs en 9 jours, pour votre gouverne, il y a peu de pelouses qui sont suffisamment résistantes, en gazon naturel, pour supporter une charge comme celle-là, mais, effectivement, j'ai été assez fâché, comme vous l'avez souligné, parce que nous avons renforcé aussi l'entretien quotidien de ces pelouses via le prestataire Botanica et que le résultat n'était pas à la hauteur.

Oui, nous avons, en plus du P.F.C. masculin et féminin, que nous tenions à continuer d'accueillir à Charléty pour les raisons que nous a évoquées avant, souhaité aussi accueillir le Paris 13 Atletico dans le stade Boutroux, qui a subi un certain nombre de travaux cet été pour être homologué et qui va encore en bénéficier dans les années à venir, accueillir le Paris 13 Atletico sur ses matchs de gala en national. Peut-être auriez-vous souhaité que nous ne le fassions pas ? Dans ce cas, il aurait fallu expliquer aux clubs de votre arrondissement, dans lequel vous êtes élue, qu'il ne fallait pas l'accueillir à Charléty, parce que cela risquait de mettre en danger sa pelouse. Là, je ne vous entends pas trop sur ce sujet, bizarrement. Par contre, pour reprendre et faire du théâtre en Conseil de Paris, cela, j'entends largement vos propos.

Le fait est que nous avons changé la pelouse, donc je ne vois pas ce que l'on pouvait vraiment faire de plus. A l'été, elle était neuve. Nous avons renforcé son entretien les jours de match et tous les jours de la semaine, par ailleurs. Effectivement, une partie, comme vous l'avez souligné, 3.000 mètres carrés que l'on a maintenant changés, n'a pas pris, ne s'est pas suffisamment ancrée dans le sol pour donner un résultat, qui était absolument insatisfaisant. Je le partage avec vous. Nous avons donc décidé de faire un arrêté, en accord avec les clubs, pour que la situation soit praticable. Ce n'est pas la Ligue qui a décidé. Nous avons fait avec eux et nous avons pris cet arrêté pour que l'on puisse réparer le terrain et accueillir les équipes dans de bonnes conditions. Donc, oui, j'aurais préféré, effectivement, me passer de cet épisode, mais je crois - et les clubs le reconnaissent, les utilisateurs - que nous avons été à la hauteur, après avoir constaté une défaillance de la nouvelle pelouse, des problèmes que nous avons eus.

Deuxième chose et c'est là aussi inexact, mais comme à chaque fois, dans les 3 interventions que vous faites, vous parlez de choses que vous ne connaissez pas, puisque vous n'allez pas voir les clubs et discuter avec eux. Si vous l'aviez fait avec le Paris 13 Atletico ou avec le Paris FC, vous auriez su, Madame STIBBE, notamment, puisque vous êtes élue du 13e, que le projet de pelouse hybride est porté depuis plusieurs années avec le Paris FC. Seulement, nous n'avions pas l'intervalle suffisant et le temps de passer un marché en conséquence, l'année dernière, pour pouvoir l'implanter. Nous allons donc le faire cet été, comme c'était prévu, pour qu'il y ait une structure qui soit de meilleure qualité pour accueillir l'ensemble des clubs, qui devront l'être, sur Charléty.

Sur le reste, je note que, Madame BADAT-KARAM, c'est dommage. On est en 7e Commission. Vous êtes présidente de la commission sport du 16e arrondissement. Vous êtes l'un des arrondissements les mieux dotés en équipements sportifs. Vous avez quasiment, dans le 16e, tous les équipements sportifs de haut niveau. Vous bénéficiez d'un certain nombre de terrains de grands jeux qui sont, pour la plupart, en très bon état de marche. Je pense que tous les arrondissements, s'ils avaient la plupart des équipements sportifs que vous avez, n'auraient pas votre attitude en permanence contre-productive, pour ne pas dire caricaturale.

Après, qu'il manque d'équipements à Paris, ce n'est pas un "scoop". Je suis le premier à le dire. Que l'on mette beaucoup d'argent pour les entretenir, c'est une réalité. Que l'on s'apprête à en mettre encore plus, nous le ferons aussi. Nous le ferons aussi et on aura le plaisir de vous l'annoncer prochainement, mais voilà. Après, on peut construire ensemble ou on peut construire en opposition. Vous avez choisi l'opposition. Nous continuerons donc à faire un maximum avec des équipements extrêmement utilisés, parce que la tension est forte sur nos équipements sportifs, et d'y répondre au mieux. Nous savons le faire. Les acteurs, comme moi, qui pendant des années, pour ne pas dire à peu près 25 ans d'utilisation des équipements sportifs parisiens, je ne suis pas sûr que vous puissiez dire la même chose de votre côté, pourront constater, comme moi, les efforts qui sont faits et s'adapteront quand cela prend un peu plus de temps qu'espéré.

Donc, nous continuerons avec notre majorité à le faire. Le travail est enclenché, il est même très proactif. Vous le savez très bien, en dehors de vos postures politiques. Donc, voilà, je vous demande de retirer votre vœu qui, évidemment, n'a d'autre but que de porter un discrédit à une politique. Cela, vous êtes les professionnels en la matière.

Donc, je vous remercie de le retirer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suppute que le vœu n° 64 du groupe Changer Paris est maintenu. L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 62).

2023 SG 8 - Subventions (100.000 euros) et conventions de coopération entre la Ville de Paris et cinq associations dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la garantie de J.O.P. accessibles pour les personnes en situation de handicap sur le territoire parisien.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à la mise en place des quartiers d'accessibilité augmentée.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 8 et les vœux référencés n^{os} 65 et 66, ainsi que le sous-amendement n° 149. Il s'agit de l'attribution de subventions et de conventions de coopération entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024. Je devrais dire des J.O.P. de 2024.

La parole est à Élisabeth STIBBE, qui en profitera pour présenter le vœu n° 65 de son groupe, ainsi que le sous-amendement n° 149.

La parole est à vous, chère collègue.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, au nom du groupe Changer Paris, je tiens à adresser tout mon soutien à l'action des 5 associations mentionnées dans ce projet de délibération. L'une d'elles a particulièrement retenu notre attention : "A.P.F. handicap".

En janvier dernier, Pascale RIBES, présidente de cette association, a décrit une image inquiétante de ce que pouvaient être les Jeux de Paris en termes d'accessibilité. Par une tribune publiée dans le "JDD", nous apprenons que les 355.000 visiteurs en situation de handicap attendus pour cet événement pourraient ne pas assister à ces Jeux dans des conditions décentes, voire ne pas y assister du tout. Ce signal d'alerte lancé par un acteur majeur du secteur du handicap en France, nous devons l'entendre. Mieux, nous devons agir. Sinon, à quoi servirait l'ambition d'une cérémonie d'ouverture grandiose et hors stade pour les Jeux Paralympiques, sur la plus belle avenue du monde ? A quoi servirait toute la communication déployée jusqu'alors par Paris 2024 sur des Jeux inclusifs et solidaires ? Nous ne pouvons pas nous limiter à l'apparat.

Je tiens à insister sur un point : il ne s'agit pas de montrer du doigt un échelon de gouvernance en particulier. Je veux simplement rappeler à notre Assemblée que parmi les freins identifiés par "A.P.F. handicap" figurent des champs relevant de la compétence de notre collectivité. Nous avons donc une responsabilité, celle de garantir, sur le territoire parisien, des Jeux olympiques et paralympiques vraiment inclusifs, vraiment accessibles.

La traduction de cet engagement pourrait être multiple et diverse, mais commençons par un sujet qui rythme nos actuelles réunions, Monsieur RABADAN, celui des zones de festivités et de célébration montées sur les territoires parisiens au cours des Jeux. Tel est l'objet du vœu rattaché et déposé par notre groupe. Avec mes collègues Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ et Farida KERBOUA, nous vous demandons de communiquer à cette Assemblée un plan d'action clair, visant à garantir l'accès des personnes en situation de handicap à l'ensemble des zones de célébration au cours de l'été 2024. Nous proposions initialement que soit faite cette communication dans un délai de 3 mois. Conscients qu'un tel dispositif demande réflexion et, donc, un certain temps, nous proposons, dans le cadre du sous-amendement joint, un élargissement de ce délai à 9 mois, durée de gestation raisonnable. Nous tenons à maintenir dans ce vœu un jalon, afin d'anticiper et de porter au plus vite à la connaissance des Parisiens, comme des visiteurs, des informations cruciales pour leurs futurs déplacements.

Par ailleurs, le même sous-amendement propose de rendre notre deuxième demande moins contraignante. Nous demandions que la Ville s'engage à transmettre le nombre de places réservées aux personnes en situation de

handicap, parmi les 50.000 acquises par la collectivité. A défaut d'un nombre, nous souhaitons toutefois garantir qu'une partie de ces billets leur soit attribuée.

Chers collègues, les valeurs paralympiques, universalité, égalité, unité, équité, doivent guider chacune de nos actions, que celles-ci soient concrètes et à la hauteur d'une ville comme Paris et d'un pays comme la France.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Élisabeth STIBBE.

La parole est à Delphine MALACHARD DES REYSSIERS.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Mes chers collègues, en 2024, la Ville de Paris va accueillir les Jeux olympiques et, pour la première fois, les Jeux Paralympiques. Ce sera le plus grand événement sportif mondial pour les athlètes en situation de handicap, puisque 175 nations, 4.350 athlètes vont y participer. Au total, 22 sports paralympiques pour 549 épreuves. La cérémonie d'ouverture de ces Jeux paralympiques, le 28 août, aura lieu place de la Concorde et le reste des épreuves dans plusieurs endroits clefs de la Capitale, comme, par exemple, l'Arena à Bercy qui accueillera le tournoi de basket-fauteuil, les Invalides, les archers pour les épreuves de para-tir à l'arc, le para-taekwondo se tiendra au Grand Palais et les cavaliers effectueront leurs reprises dans les jardins du château de Versailles.

Ce projet de délibération met en lumière 5 associations, dont l'objectif est de travailler avec la Ville de Paris, aussi bien au niveau de l'organisation que de l'événementiel lié à la compétition. Une de leurs missions sera de tester les solutions d'amélioration de l'accessibilité des espaces et des événements, comme lors de la cérémonie d'ouverture sur la Seine.

La première association, "A.P.F. France handicap", rassemble aujourd'hui près de 100.000 adhérents, élus, salariés, bénévoles, donateurs. L'association "Valentin Haüy" défend depuis 130 ans les droits des personnes aveugles ou malvoyantes. Le "Centre de Ressources Autisme Ile-de-France" a pour objectif d'aider les personnes présentant des troubles autistiques et leurs familles. L'association "Unanimes", quant à elle, représente, à travers un groupement d'associations nationales, les publics de personnes sourdes, malentendantes, sourdes avec handicaps associés et leurs familles. Enfin, l'association "Action Handicap France" est un organisme de formation ayant pour mission de sensibiliser et former le grand public et les entreprises aux problématiques concernant tous les types de handicaps, et de proposer alors des solutions techniques et humaines.

Vous dites souhaiter qu'un maximum de personnes en situation de handicap puisse prendre part au programme des volontaires de la Ville, soit de 300 à 500 volontaires en situation de handicap sur les 5.000 prévus, mais "quid" des formations et, surtout, de l'accueil, du suivi, alors même qu'"A.P.F. France handicap" et le "C.R.A.I.F." s'engagent à participer à la conception de modules de formation à destination des encadrants du programme des volontaires de la Ville de Paris ?

La capitale française n'a pas accueilli les Jeux depuis 100 ans. Paris 2024 doit être un événement populaire et accessible à tous. Rappelons que notre ville ne l'est toujours pas vraiment. La mobilité des personnes en situation de handicap s'est même dégradée au gré d'une circulation et de travaux anarchiques, faisant du fameux vivre-ensemble une cohabitation finalement difficile. L'accessibilité est une richesse, qui ne bénéficie pas seulement aux personnes handicapées, mais bien à nous tous, aux familles avec poussette, aux personnes âgées, en somme, à tous les Parisiens. Il y a donc urgence à rendre Paris véritablement inclusive pour accueillir les futurs 15 millions de visiteurs attendus.

Nous sommes convaincus que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 seront l'occasion de développer la pratique para-sportive et l'inclusion des personnes en situation de handicap et, ainsi, changer le regard de toute la société. A travers ce projet de délibération, nous sommes donc évidemment très favorables à ce que la Ville de Paris soutienne ces associations afin d'intégrer au maximum les personnes en situation de handicap et, ainsi, accélérer son accessibilité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Delphine.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Monsieur le Maire, je vais essayer d'être un peu positive. Cela va nous faire du bien.

Ce projet de délibération promet donc 100.000 euros et des conventions de coopération entre la Ville de Paris et 5 associations dans le cadre du dispositif "Paris + inclusive" en vue des Jeux de 2024. Je pense que ce projet de délibération nous montre que la Ville de Paris fait énormément d'efforts. Du 28 août au 8 septembre 2024, Paris accueillera le plus grand événement sportif mondial pour les athlètes en situation de handicap. Cette aventure exceptionnelle, qui se déroulera seulement 15 jours après les Jeux olympiques, suscitera sans nul doute l'intérêt de millions de téléspectateurs à travers le monde. C'est une opportunité formidable pour faire évoluer dans toute la société le regard porté sur le handicap et pour favoriser le développement des pratiques para-sportives. C'est aussi

l'occasion de mobiliser tout notre savoir-faire pour que la capitale soit à la hauteur des enjeux de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Une ville plus inclusive, qui contribue durablement à l'épanouissement des Parisiennes et Parisiens, ainsi qu'à celui de toutes les personnes qui viennent travailler ou visiter Paris, voilà toute la force des Jeux.

Pour faire de la capitale une ville plus inclusive, nous nous sommes engagés en premier lieu à accélérer la mise en accessibilité de la ville. C'est absolument indispensable, quand on sait que près de 18 % de la population française est concernée par un handicap moteur, sensoriel, mental ou psychique. Avec le vieillissement de la population, plus de 13 millions de Français auront plus de 60 ans en 2030, sans compter les nombreux Français qui connaissent des difficultés à se déplacer. La mise en accessibilité de la ville, héritage des Jeux Olympiques, passe notamment par la mise en œuvre des quartiers d'accessibilité augmentée dans tous les arrondissements. Cette démarche innovante doit permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder en toute autonomie, quel que soit leur handicap, à une offre complète de services du quotidien, hébergements, transports, commerces, écoles, services publics et équipements culturels et sportifs.

Notre objectif est également de favoriser la pratique sportive régulière de tous et toutes, avec la mise en place d'un réseau de clubs para-accueillants, qui va de l'initiation jusqu'au sport de haut niveau, en passant par les activités de loisirs. Paris compte aujourd'hui 1.200 licenciés para-sportifs. Nous mettons tout en œuvre pour multiplier ce chiffre par 4 d'ici fin 2024. Facteur de santé, de bien-être, de confiance en soi, on sait que le sport favorise l'insertion et la participation dans tous les domaines de la société, et c'est bien là l'enjeu. Nous souhaitons nous appuyer sur cette programmation événementielle exceptionnelle et sur les Jeux pour accélérer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cela passe, par exemple, par l'emploi, avec des formations et des parcours d'accès à l'emploi dédiés pour les Jeux, mais aussi par la culture. La programmation de l'Olympiade culturelle comprend de nombreux projets d'artistes en situation de handicap.

Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir soutenir ces associations engagées pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, que ce soient des personnes en situation de handicaps physiques, les paralysés de France, que ce soient des personnes en situation de malvoyance, que ce soient des personnes qui ont été diagnostiquées autistes, que ce soit pour des personnes qui sont malentendantes ou que ce soit, bien sûr, je l'ai dit, des personnes qui sont handicapées suite aux accidents de la vie. Toutes ces personnes, par leur expertise… Toutes ces associations - pardon -, par leur expertise, sauront accompagner la Ville, mobilisée pour atteindre ces objectifs.

Je vous remercie et je fais pleinement confiance à Pierre RABADAN et à Lamia EL AARAJE pour que ces objectifs soient tenus.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique.

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Communiste soutient vivement ce projet de délibération et votera pour l'ensemble des subventions qui sont proposées aux associations concernées.

Oui, la Ville de Paris est convaincue que les Jeux Paralympiques seront un élément d'accélération de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Evidemment, la priorité, c'est l'accélération de la mise en accessibilité de la ville, notamment pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes malvoyantes, malentendantes. On le voit rien qu'à notre métro, l'état de notre métro, qui n'est pas forcément le plus accessible au monde, ce qui nécessite des travaux d'ampleur. En tout cas, la priorité, c'est l'accessibilité de la Ville et de nos équipements municipaux, de nos équipements sportifs.

C'est bien sûr l'objet de ce projet de délibération de développer le sport paralympique et le sport adapté et de permettre l'accès à la pratique sportive régulière à toutes les personnes qui souffrent de handicap, toutes les personnes qui ont des handicaps, bien sûr, différents et qui nécessitent une adaptation particulière selon leur situation et selon la discipline, ce qui complique beaucoup plus que par rapport à des personnes qui ne sont pas en situation de handicap et qui peuvent pratiquer le basket, le hand, l'athlétisme, etc. Cela nécessite un accompagnement en termes de matériel, bien souvent, il faut du matériel adapté, des disciplines qui sont propres, qu'il faut aider, qu'il faut structurer, structurer le mouvement sportif, les fédérations, mais surtout - c'est l'objet de ce projet de délibération - faire la passerelle entre le mouvement sportif organisé et les associations qui aident les personnes en situation de handicap. C'est tout l'intérêt de ce projet de délibération qui utilise ce terme "Paris + inclusive", c'est comment le mouvement sportif s'adapte lui aussi et permet les passerelles avec des associations qui œuvrent à l'inclusion de personnes en situation de handicap.

Ce projet de délibération soutient d'abord l'association "A.P.F. France handicap", qui est très engagée dans la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap. C'est une association qui concerne plus de 100.000 acteurs aujourd'hui, adhérents, salariés, bénévoles, volontaires, usagers, qui est l'une des plus grandes associations en France, qui œuvre à Paris, qui sera associée, justement, aux Jeux paralympiques et qui contribue à ce que des personnes en situation de handicap puissent accéder à des sports paralympiques.

C'est aussi une subvention à l'association "Valentin Haüy" - je ne sais plus comment on le prononce -, qui permet notamment l'intervention de personnes malvoyantes, aveugles et malvoyantes, qui a été créée depuis très longtemps et qui permettra d'œuvrer à la défense des droits des déficients visuels et leur intervention dans le sport. A noter que nous avons l'hôpital des Quinze-Vingts dans le 12e arrondissement. Nous avons une résidence de personnes malvoyantes qui est dans le Quinze-Vingts. Evidemment, nous serons attentifs à ce que l'hôpital des Quinze-Vingts et le 12e soient vraiment au cœur de ce dispositif.

Enfin, le "Centre de Ressources pour les Autistes d'Ile-de-France", c'est un enjeu très important. C'est l'accueil des autistes dans le domaine du sport qui est, pour eux, primordial et qui nécessite cette subvention. Evidemment, j'ai oublié, mais il y a d'autres associations, notamment "Unanimes" et l'association "Action Handicap France", qui ont aussi des subventions.

Nous soutenons évidemment l'ensemble de ces associations et nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis aussi convaincue que tout le monde sur ces bancs, je pense, que les J.O. de Paris 2024, les Jeux olympiques et paralympiques seront vraiment une belle réussite. Je pense que nous avons tous à cœur, en tout cas, d'y participer, de faire en sorte que tous les sujets puissent être aplanis d'ici 2024. Ils sont encore nombreux. C'est donc notre rôle à nous, groupes d'opposition, notamment, d'être un peu des lanceurs d'alerte. Je pense que, effectivement, il faut profiter de ces Jeux olympiques et paralympiques pour essayer de faire accélérer la mutation de notre ville d'un point de vue de l'accessibilité. Vous savez que le chemin et que le travail sont encore très longs et très lourds.

Je me félicite donc de ce projet de délibération. Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'associations, parce que je pense que, au-delà de ces têtes de réseau que vous accompagnez, il y a un tissu d'associations locales qu'il pourrait être intéressant de mobiliser aussi, parce qu'il faut vraiment irriguer dans tous nos territoires l'esprit de l'accessibilité universelle.

Je profite de ce projet de délibération aussi pour rappeler à Mme Lamia EL AARAJE que, depuis 2 ans…

Elle écoute ? Je ne sais pas. Elle écoute ? Merci.

Que depuis 2 ans, nous ne cessons d'alerter sur la mise en œuvre du ticket HANDI. Depuis 2 ans, d'ailleurs, Monsieur BLOCHE, chaque fois, c'est vous qui siégez, vous nous proposez : "Oui, oui, il va y avoir des réunions, etc." Nous n'avons, enfin, je n'ai toujours pas été conviée à une réunion de ce type, donc je vous le remets à l'esprit.

Je voulais aussi profiter de ce projet de délibération pour rappeler une belle proposition que nous avions formulée, au groupe Changer Paris, de profiter de ces Jeux olympiques et paralympiques pour accompagner les centres sociaux et les centres sociaux de Paris et d'animation pour former les éducateurs et les animateurs à la sensibilisation aux handicaps. Je pense que l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques peut permettre de faire de belles choses sur ce volet.

Je terminerai en disant que, à mon avis, on pourra se dire collectivement que l'on aura eu des Jeux olympiques réussis si nos Jeux paralympiques sont réussis.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne-Claire TYSSANDIER.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour présenter notamment le vœu n° 66.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - C'est tout à fait cela.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme ce vœu va totalement dans le sens de tout ce qui a été dit par les orateurs précédents, je n'ai aucun doute qu'il sera adopté.

Avec l'organisation des Jeux paralympiques de 2024, ce sont 350.000 personnes en situation de handicap qui sont attendues dans la Capitale. Une réelle opportunité, donc, pour améliorer l'accessibilité de la ville de Paris, aujourd'hui bien insuffisante. Transport, hôtellerie, accessibilité des commerces et des sites, les enjeux sont immenses et les attentes tout autant. L'accélération en matière d'accessibilité dans les transports - hors métro, malheureusement, que nous continuons d'appeler de nos vœux - est en route. Le Comité stratégique des mobilités se réunit désormais toutes les 6 semaines pour s'assurer de l'avancée des différents chantiers, notamment sur le sujet de l'accessibilité. Isabelle SAURAT a été nommée déléguée interministérielle à l'Accessibilité et des sous-préfets référents handicaps ont été nommés pour assurer la coordination avec l'ensemble des services de l'Etat.

De son côté, la Ville de Paris a annoncé la mise en place de 17 quartiers d'accessibilité augmentée. Leur objectif : permettre à chacun, quelle que soit sa situation, d'accéder aux services de manière autonome. Trois doivent voir le jour en 2023. Les Jeux olympiques et paralympiques sont une opportunité pour avancer sur ce sujet, sur lequel nous sommes indignement en retard. Une ville inclusive est une ville accessible. Par ce vœu, nous demandons donc un coup d'accélérateur pour respecter le calendrier, mais également une plus grande place des personnes en situation de handicap dans l'organisation de ces Jeux olympiques et paralympiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pardon.

Merci beaucoup, Béatrice.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, qui va apporter des premiers éléments de réponse sur le projet de délibération et, j'imagine, sur le vœu n° 65. Ensuite, la parole sera à Lamia EL AARAJE pour répondre, au nom de l'Exécutif, sur le vœu n° 66.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Parfait. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à toutes les intervenantes et aux intervenants sur ce sujet. Oui, il est vrai que nous avons, pour la première fois, l'opportunité d'accueillir les Jeux paralympiques en France et qu'ils doivent être un accélérateur de la mise en accessibilité de la Ville de Paris, de son réseau de transport et de l'ensemble de l'expérience des personnes qui sont en situation de handicap, dans la diversité de leurs handicaps. C'est là une complexité que tout le monde a soulignée.

D'abord, je voudrais quand même saluer, il m'arrive de dire que ce n'est pas le cas, mais d'abord la qualité des interventions constructives des uns et des autres sur ce sujet. Je crois que c'est un défi collectif. On parle évidemment de l'accessibilité en ville, Lamia EL AARAJE y reviendra après. Je salue d'ailleurs son travail depuis qu'elle a pris le poste d'adjointe chargée de l'Accessibilité et du Handicap, notamment parce qu'elle a déjà rencontré toutes les associations qui sont nommées dans le projet de délibération de "Paris + inclusive". Je souligne évidemment que, là aussi, c'est un effet d'accélération et de moyens supplémentaires qui sont mis à disposition de ces associations, parce que le travail reste grand.

Il reste grand, évidemment, dans le cadre des Jeux sur les zones de festivités, Madame STIBBE, vous l'avez souligné, dans l'approche des sites de compétition, pour les 350.000 visiteurs qui vont être là pendant les Jeux olympiques et paralympiques, donc un certain nombre de défis, notamment au regard de notre plan de transport qui est complexe, de fait, pour les personnes en situation de handicap. On a un plan de transport très bien maillé à Paris et en région parisienne, mais très peu de stations de métro, notamment, sont accessibles. Nous allons donc travailler beaucoup sur l'accessibilité, les 100 % d'accessibilité des lignes de bus et faire tous les travaux nécessaires, mais je laisserai peut-être Lamia détailler un certain nombre de détails sur le sujet.

C'était essentiel, effectivement, de ne pas rater ce tournant. Au regard, peut-être, pour répondre au vœu n° 65, de ce que vous avez proposé, Madame STIBBE, et des amendements d'un commun accord que nous sommes convenus, il va tout à fait dans le sens de ce que nous souhaitons faire. Quand vous êtes constructive, je sais le dire aussi.

Je vous propose donc, en plus de nos compétences sur l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques, je vous l'ai dit, du réseau de bus, des navettes aussi, de la desserte de l'ensemble des sites, de toute la stratégie qu'on met en place, sur laquelle Lamia EL AARAJE reviendra, évidemment, nous aurons une stratégie sur les sites de festivités en arrondissements. Comme vous le savez, nous venons de déterminer les sites. Il nous faut donc un peu de temps, comme vous l'avez souligné, pour avoir un plan d'accessibilité performant pour les personnes en situation de handicap. Donc, au regard des amendements qui sont portés, je vous propose d'adopter et d'émettre un avis favorable sur votre vœu. Puis, je laisserai répondre Lamia EL AARAJE sur le reste.

Je crois que ce projet de délibération va dans le sens de ce que nous souhaitons faire unanimement, me semble-t-il. Améliorer l'accessibilité d'une ville patrimoniale et historique comme la ville de Paris, cela amène un certain nombre de complexités qui ne s'arrêtent pas à des aménagements urbains indispensables, que nous allons faire, que nous allons accélérer, évidemment, dans les prochains mois, mais cela va aussi sur une dimension globale de l'expérience de personnes en situation de handicap et ces associations y travaillent. C'est pour cela que nous sommes très heureux, dans le cadre des Jeux, d'accélérer le soutien que nous leur apportons et de nous appuyer sur eux aussi, vous l'avez souligné, Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, sur l'expérience des volontaires.

On va effectivement, comme nous l'avons fait, d'ailleurs, au Trocadéro lorsque nous avons fait la zone de festivités pendant les Jeux de Tokyo, avoir un certain nombre de volontaires qui sont eux-mêmes en situation de handicap et qui nous apportent beaucoup par leur expérience et par leur approche. Ils recevront évidemment, comme tous les autres volontaires, les formations adaptées. Je crois que nous pouvons souligner que, d'abord, nous avons pris la dimension du défi. Nous avons pris un certain nombre de mesures. Il en faudra d'autres dans les transports. Je le dis, mais, aujourd'hui, on va dans le bon sens, avec à la fois la Région Ile-de-France qui, je pense, a pris conscience de la nécessaire accélération sur le sujet, mais aussi le Gouvernement.

J'ose croire et j'espère que nous serons tous à la hauteur pour faire des premiers Jeux Paralympiques en France un événement réussi et, peut-être, une étape dans la transformation de l'acceptation du handicap et de leur expérience en ville. En tout cas, c'est là toute notre ambition pour la Ville de Paris.

Je vous remercie.

J'émets un avis favorable sur le vœu n° 65, si les amendements sont proposés et acceptés. Je laisse ma collègue Lamia EL AARAJE répondre sur le vœu n° 66.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

La parole est à Lamia EL AARAJE, pour le vœu n° 66.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans la continuité de ce qu'a évoqué Pierre RABADAN, vous donner aussi quelques éléments d'information et de réaction à vos propos.

L'ensemble de vos interventions souligne l'unanimité des opinions qui sont les nôtres sur le fait que les Jeux paralympiques, les premiers Jeux paralympiques que nous allons accueillir en France sont à la fois une chance, mais aussi, et surtout, une opportunité pour nous de pouvoir accélérer l'ensemble des travaux, des démarches relatives à l'accessibilité universelle. Je le rappelle, l'accessibilité universelle, ce n'est pas uniquement, si je puis dire, l'accès voirie ou l'accès physique. C'est aussi l'accès pour tous les handicaps invisibles. C'est aussi penser la ville autrement. C'est aussi penser la ville plus apaisée. Cela s'inscrit, là aussi, dans la logique qui est la nôtre, sur la notion de "la ville du quart d'heure", sur la "piétonisation" d'un certain nombre de rues, sur l'apaisement de l'espace public, sur le désencombrement de l'espace public, sur la végétalisation, qui ont vocation à embarquer à chaque fois qu'elles sont pensées dans un arrondissement, dans un quartier, à réfléchir l'accessibilité universelle comme étant le premier des engagements que nous devons pouvoir tenir quand on réalise des travaux de ce type.

Tout cela pour vous dire que, certes, il y a les quartiers d'accessibilité augmentée que nous avions prévus dans le cadre de notre candidature pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques, mais nous sommes au final en train d'aller beaucoup plus loin dans ce que nous souhaitons réaliser, en réfléchissant l'ensemble de la ville différemment.

A ce titre, pour ma part, j'ai eu à cœur de rencontrer les associations que vous avez évoquées, notamment "Valentin Haüy", avec qui nous avons fait des déambulations ensemble dans l'espace public, dans le 20e, dans le 10e. J'ai aussi rencontré la présidente de l'A.P.F., suite à la tribune qu'elle a publiée dans "Le Monde" et qui, effectivement, partage, je dirais, une forme d'inquiétude quant à notre capacité à tenir le calendrier des travaux sur lesquels nous nous sommes engagés. Je crois qu'une des réponses à cela, c'est à la fois notre détermination à agir ensemble, collectivement sur ce sujet - j'ai rencontré aussi un certain nombre de maires d'arrondissement, de la majorité et de l'opposition -, l'envie de partager ensemble ces enjeux et, surtout, de se mettre d'accord sur une feuille de route. Enfin, on a aussi, avec le Comité des usagers de la M.D.P.H. et le C.D.C.A., donc le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, prévu un certain nombre de déambulations, de façon à embarquer ces sujets.

Donc, ce que je vous propose, c'est de retirer votre vœu pour une raison très simple, c'est que vous nous demandez de faire ce que nous sommes déjà en train de faire. En revanche, l'engagement que je peux prendre, c'est vous proposer un temps d'échange qui va venir, puisque je me suis engagée à le faire auprès des associations que nous avons rencontrées et qui nous posent un certain nombre de questions, partager avec eux un calendrier, un mode aussi, enfin, une vision de ce que doit être la ville de demain et de comment nous allons procéder. Une autre réponse apportée, c'est l'accélération importante des financements, puisque, dans le budget qu'a dévoilé la Maire hier, une part importante est consacrée à ces sujets relatifs à l'accessibilité. Preuve, s'il en fallait une, que nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Madame TYSSANDIER, pour ma part, je suis à votre disposition pour évoquer le sujet des tickets HANDI. N'hésitez pas à me contacter ou à venir me voir. Je peux partager avec vous, avec beaucoup de plaisir, l'ensemble des mesures qui sont mises en œuvre, mais ce n'est pas tout à fait le sujet du vœu. Je vous propose donc que l'on puisse se voir en aparté, si vous le voulez bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Lamia EL AARAJE.

Je vais évidemment poser les questions habituelles.

De fait, le sous-amendement n° 149 du groupe Changer Paris bénéficie d'un avis favorable de l'Exécutif. On est bien d'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 149 est adoptée.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 32).

Nous en arrivons au vœu n° 66. Une demande de Lamia EL AARAJE de retrait.

Vous le maintenez, Béatrice ? Vous le retirez ? D'accord. Merci.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, SG 8).

Merci beaucoup.

2023 SG 9 - Convention de coopération entre la Ville de Paris et le GIP "France 2023" pour l'organisation de la coupe du monde de rugby et la coupe internationale de rugby-fauteuil 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 9 relatif à une convention de coopération entre la Ville de Paris et le GIP France 2023 pour l'organisation de la Coupe du monde de rugby et la Coupe internationale de rugby-fauteuil 2023.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous avons la chance, en France, d'organiser la Coupe du monde de rugby en 2023. Ce sera également l'occasion, c'est un peu la suite logique du projet de délibération précédent, d'avoir la Coupe internationale de rugby-fauteuil, effectivement, à la suite.

Tout d'abord, comme l'a fait notre collègue Nicolas BONNET-OULALDJ tout à l'heure, puisque nous allons parler de rugby, je voudrais dire un grand bravo au XV de France. Je pense que, sur ce point, on peut tous être d'accord : 53-10 à Twickenham, c'est totalement historique. Vraiment, il faut s'en féliciter, l'une des plus belles victoires des Bleus. Un match plein d'espoir, à quelques mois de cette Coupe du monde de rugby qui se déroulera en France du 8 septembre au 28 octobre.

Cette compétition s'annonce comme une grande fête populaire, où se mêlent les cultures du monde entier autour de la passion du ballon ovale. Dans la tradition des valeurs du rugby, nous avons souhaité que cela soit aussi un grand moment de partage et de solidarité. La Coupe du monde est une opportunité pour faire la promotion du rugby, donner l'envie aux jeunes de s'y mettre. Aussi, "France 2023" s'est engagé à financer la rénovation complète des terrains de rugby dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, pour un montant de 450.000 euros.

Par ailleurs, toujours dans une logique d'héritage et de partage, le dispositif "Campus 2023" permettra à plus de 1.000 jeunes apprentis, qui auront travaillé à l'organisation de la Coupe du monde, de bénéficier de formations aux métiers du sport, du tourisme et de la sécurité.

Afin d'associer un maximum de Parisiens à la fête, 1.000 places seront offertes aux Parisiens les plus défavorisés, qui assisteront à 2 matchs au Stade de France. Une billetterie sociale avec des tarifs préférentiels est également mise en place.

Pour la première fois, Paris accueillera la Coupe internationale de rugby-fauteuil, sport en plein essor, devenu discipline paralympique en 2023. Les matchs se dérouleront, entre les quarts et les demi-finales, à l'Accor Arena dans le 12e et à la halle Carpentier dans le 13e. L'objectif est de profiter de la médiatisation de la Coupe du monde pour faire la promotion de ce para-sport, qui se distingue par sa mixité, avec des équipes composées de femmes et d'hommes, ainsi qu'une pratique assez spectaculaire en fauteuils roulants équipés de pare-chocs. Il vaut mieux ! La compétition rassemblera les 8 meilleures nations du classement international, ainsi que la France.

Moins d'un an avant les Jeux olympiques et paralympiques, nous avons la chance d'accueillir l'un des plus grands événements sportifs mondiaux, une Coupe du monde que nous avons souhaitée populaire, festive, solidaire et inclusive.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre, même si tout a été dit.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Exactement. Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de choses ont été dites. Merci à Dominique KIELEMOËS d'avoir été aussi prolixe sur ce sujet.

Je ne vous cache pas que j'ai été un peu déçu qu'il n'y ait pas plus d'inscriptions sur ce projet de délibération. On parle du quatrième plus grand événement sportif international au monde, que nous avons la chance d'accueillir en France, en particulier à Paris, notamment en région parisienne, avec 10 matchs qui auront lieu en région parisienne, du match d'ouverture France - Nouvelle-Zélande jusqu'aux demi-finales, la petite finale et la finale, un certain nombre d'autres matchs. C'est donc un événement majeur d'envergure internationale, confirmé aujourd'hui, puisque, comme vous le savez, on a reçu la Coupe du monde de rugby aussi en 2007. Beaucoup de spectateurs sont attendus, des spectateurs qui restent longtemps sur le territoire, qui génèrent des retombées économiques pour le pays et pour la région très importantes, plus importantes que, quasiment, pour n'importe quel autre événement sportif international. Les calculs, pour vous donner quelques chiffres, 2.160 euros, cela correspond au panier moyen d'un visiteur étranger. Il y a 1,2 milliard de retombées directes qui sont attendues dans tout le pays et plus de 17.000 emplois qui seront mobilisés.

La Ville de Paris a souhaité s'inscrire comme une ville hôte, même si elle n'a pas de stade dans Paris "intra-muros", mais en lien avec le Stade de France et la proximité de son territoire, effectivement, pour faire vivre l'événement. Nous aurons donc des zones de festivités là aussi, en particulier une majeure qui diffusera les matchs, qui proposera beaucoup d'animations. Nous aurons aussi le Club France dans l'aérogare des Invalides, l'International Broadcast Centre à Roland-Garros.

Nous allons donc, comme l'a dit Dominique KIELEMOËS, accompagner tout cela d'une billetterie dédiée, pour répondre à Nicolas BONNET tout à l'heure, 1.000 places offertes sur plusieurs matchs au Stade de France et également une billetterie sociale, avec des accès et un prix préférentiel par rapport à ce qui peut se faire en vente au grand public.

Il y aura évidemment beaucoup d'autres événements. Il y en a déjà eu, si certains ont eu l'opportunité d'être là sur le parvis de l'Hôtel de Ville à l'arrivée du "Train du rugby", qui faisait le tour de France et qui terminait à Paris, et une magnifique zone d'activité sur le parvis de l'Hôtel de Ville qui a rencontré un franc succès. Donc c'est un événement très enthousiasmant qui va donner, évidemment, avant les Jeux de Paris, une vision de la France, de sa capacité à accueillir des grands événements, comme elle a su le faire précédemment et qu'elle continuera à le faire dans les années qui viennent, qui va donner une image positive d'un sport qui accueille plus de 600 joueurs.

Dominique KIELEMOËS l'a dit - cela intéresse peu de monde, malheureusement, à cette heure-là et dans cette ambiance -, mais nous avons beaucoup insisté pour accueillir la Coupe du monde de rugby-fauteuil en parallèle et pour en faire sa promotion durant la Coupe du monde de rugby. Cela nous semblait important. On y met aussi des moyens dédiés, à la hauteur de cet événement. J'ai assisté, je les salue d'ailleurs, à la Women's Cup le week-end passé, qui réunissait un certain nombre de joueuses de rugby-fauteuil au stade Emile-Anthoine. C'était d'ailleurs un très bon moment.

Donc nous avons deux événements majeurs internationaux. La Ville de Paris est heureuse, fière de s'y associer, de parvenir à une organisation optimale, malgré les difficultés que l'on a connues et dont la presse s'est fait l'écho dans les derniers mois. Nous serons là aussi au rendez-vous pour faire de cet événement majeur à Paris un événement à rayonnement international pour notre ville et également pour notre pays.

Je vous remercie de le soutenir.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, SG 9).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au budget des Jeux olympiques et paralympiques suite au rapport de la Cour des comptes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux, je pense que l'on n'arrivera pas à tous les examiner ce soir. On va au moins commencer par le vœu référencé n° 67 relatif au budget des Jeux olympiques et paralympiques suite au rapport de la Cour des comptes.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

C'est Antoinette GUHL, pardon.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, suite au rapport de la Cour des comptes publié en janvier 2023, donc il y a quelques mois, nous posons ici un vœu sur le budget des Jeux olympiques.

Le budget des Jeux Olympiques s'élève à 8,8 milliards d'euros. Ce n'est pas la totalité du budget des Jeux olympiques, mais la somme de deux budgets, celui du COJOP et de la SOLIDEO. Je dis donc, aujourd'hui, nous sommes à 8,8 milliards d'euros. Nous étions l'an dernier à une évaluation de 7,4 milliards d'euros et, l'année précédente, à 6,8 milliards d'euros. On voit donc bien que le budget des J.O. grimpe vite et il grimpera encore, puisqu'il va nous falloir tenir compte d'un certain nombre d'éléments, tels que l'inflation et l'augmentation des coûts.

Alors, que nous dit ce rapport de la Cour des comptes, qui est toujours riche d'enseignements pour les élus que nous sommes ?

Tout d'abord, que les budgets COJOP et SOLIDEO ne reposent pas tout à fait sur les mêmes périmètres. Entendez par là que l'un est en euros constants et l'autre non, et qu'il nous faut harmoniser, enfin, "il nous faut", il faut au budget harmoniser cela.

Que les budgets n'intègrent pas suffisamment les dépenses de sécurité et de transport initiées par les collectivités locales. A ajouter, donc.

Qu'ils n'intègrent pas non plus le budget des collectivités tout court pour les J.O. Alors, dans la presse, la Mairie de Paris annonçait un budget propre à la Ville de 500 millions d'euros de dépenses, ce qui représente 350 millions d'euros nets à ajouter, donc, à ces 8,8 milliards, si mes calculs sont bons. Tout cela à peu près, nous sommes en milliards, mais on ne doit pas être très loin.

La Cour des comptes demande, dans son rapport également, qu'un budget consolidé de l'ensemble des budgets, COJOP, SOLIDEO, Mairie de Paris, Région, autres collectivités, soit réalisé. Cela tombe très bien, puisque, ici même, dans cette enceinte, au nom des "Ecologistes", j'en ai maintes fois fait la demande. L'Etat va donc enfin pouvoir faire un budget consolidé des J.O. et nous le donner.

C'est ainsi que notre vœu demande à l'Etat l'actualisation et la consolidation du jaune budgétaire établi par le Ministère des Sports, pour que, enfin, nous puissions avoir un aperçu complet du budget de ces Jeux olympiques et paralympiques. Vous conviendrez que, à 500 jours du lancement, cette demande n'est pas démesurée pour les élus que nous sommes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Antoinette GUHL. - Autre demande…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, non.

Mme Antoinette GUHL. - Non, pas d'autres demandes. Je suis juste certaine que M. RABADAN y répondra.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, 2 minutes. J'ai été "cool". Merci.

Mme Antoinette GUHL. - C'est parfait. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole est à Pierre RABADAN, pour répondre à Antoinette GUHL.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à Antoinette GUHL de rappeler, mais je vous assure, je ne l'avais pas oublié, votre intérêt fort et votre exigence, qui est aussi la nôtre, sur le maintien des budgets liés aux Jeux et sur leur transparence. Je crois que, je ne sais plus quel représentant de l'Etat, dernièrement, disait - ou de la SOLIDEO - : il n'y a pas eu d'équivalent de suivi, par des outils qui ont été mis en place à travers le rapport de la Cour des comptes, des Cours régionales des Comtes, de l'AFA sur l'ensemble des structures qui organisent, que ce soit le COJOP, vous l'avez dit, la SOLIDEO, l'Etat, les collectivités organisatrices, la Région, la Ville de Paris. Tout cela est suivi en permanence, en dehors même des comités d'audit et des suivis budgétaires que les propres structures de l'organisation se sont imposés dans leurs statuts.

Comme je l'ai déjà fait avec vous et avec les autres groupes qui m'ont sollicité, nous continuons d'avancer en transparence sur le budget. La Cour des comptes a fait un certain nombre de recommandations à l'Etat, vous les avez nommées. Elles sont plutôt positives dans le suivi. Elles alertent sur certaines vigilances. Vous l'avez dit, donc je ne vais pas les reprendre, mais, globalement, vos attendus correspondent, à mon avis, aux travaux qui sont engagés et s'inscrivent complètement dans les échanges et la transparence que la Maire, en tant que présidente de la SOLIDEO, a souhaité mettre en œuvre, que le COJOP s'est imposé dans la constitution aussi de ses groupes d'audit, de la certification de ses comptes et du suivi du rapport de la Cour des comptes.

Tout ce que vous nous demandez dans ce vœu me paraît acceptable pour y émettre un avis favorable et continuer, comme nous l'avons fait avec votre groupe et avec les autres groupes qui le souhaitent, à donner de la transparence, à la fois sur le budget du COJOP, de la SOLIDEO et de ce qui est engagé par la ville hôte, comme

Paris, comme pour les autres collectivités qui participent à l'organisation. Je pense que tout le monde a compris, au travers de mon intervention, s'il en était besoin, que tout le monde souhaite être transparent sur l'organisation de ces Jeux, sur leurs coûts. C'est vrai qu'ils font face à un contexte d'inflation très important, comme tout le monde, j'allais dire.

Je crois que, pour l'instant, l'engagement que nous avions pris de Jeux responsables, qui se tiennent dans le contexte dans lequel ils évoluent à des dépenses tout à fait mesurées, au regard du peu d'investissements pérennes qui ont été faits, notamment dans les infrastructures, sauf pour répondre aux besoins, notamment en Seine-Saint-Denis, nous sommes, malgré les difficultés de crise sanitaire, de guerre en Ukraine, de ses conséquences d'approvisionnement, toujours dans les délais et, pour l'instant, dans une épure budgétaire qui respecte nos engagements. Nous continuerons donc, évidemment, à être transparents et, donc, à répondre favorablement à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Demande d'explication de vote… Demande d'explication de vote de David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris. Cher collègue.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Bon, à l'heure qu'il est, je vais être synthétique.

Quel est le contexte de ce vœu ? C'est Rachida DATI la première qui, au mois de mai 2020, a alerté sur les possibles dérives budgétaires du fait des Jeux olympiques organisés à Paris en 2024. A l'époque, chacun feignait de penser que tout irait bien ou, en tout cas, n'avait pas réalisé qu'il pouvait y avoir des chantiers retardés, des surcoûts "en veux-tu, en voilà". Alors, il se trouve que le rapport de la Cour des comptes vient confirmer l'alerte qui avait été donnée de manière très précoce par la présidente de notre groupe, puisque la Cour des comptes écrit que "des incertitudes substantielles demeurent sur l'équilibre final du budget des Jeux olympiques".

Alors, le vœu des Verts, ce soir, c'est un peu le vœu "anti-saucissonnage", parce qu'il y en a un peu de tous les côtés, de la dépense. Il y en a du côté du COJOP, il y en a du côté de la SOLIDEO, et encore, la Cour des comptes nous dit : "Ce n'est pas tout. Il y en a aussi du côté des collectivités territoriales, y compris Paris, bien évidemment".

Alors, nécessairement, il faut faire de la transparence. Puis, il faut que le grand public puisse non seulement avoir accès aux Jeux et aux exploits sportifs, mais aussi avoir accès aux comptes. De ce point de vue, je salue effectivement M. RABADAN, qui nous a conviés à une réunion avant les fêtes. Je dois dire que c'est suffisamment rare dans cette Ville pour être salué. C'est un peu - vous, Monsieur RABADAN, l'ancien rugbyman que vous êtes, vous comprendrez la référence -, c'est un peu comme quand l'équipe de France va gagner à Twickenham de 50 points. C'est rare, il faut l'applaudir. Alors, il faut non seulement avoir cette information, mais parce que le grand public, par exemple, cela pourra l'intéresser de savoir que la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, on se le dit ce soir, parce que personne ne nous écoute, c'est 200 millions d'euros. Je le dis, c'est 200 millions d'euros, mais ne le répétez pas, parce qu'il faudra aussi probablement se poser cette question.

Alors, le vœu des Verts est bien inspiré. Ce n'est pas toujours le cas de la part des Verts, parce qu'on ne comprend pas très bien : parfois ils sont contre, parfois ils sont pour. Oui. Parfois, vous dites que Total, ce n'est pas bien, mais M. BELLIARD leur donne quand même les bornes électriques à Paris de recharge. Vous avez vos petites contradictions, vous les résoudrez entre vous.

Nous, nous allons voter, parce que notre position est claire, c'est celle d'un accompagnement vigilant des Jeux Olympiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

Je mets donc aux vœux… Pardon, aux voix - c'est bien cela - à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 33).

Chers collègues, je lève la séance. Reprise à 9 heures demain matin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 15 mars 2023 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 16 mars 2023 à neuf heures, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la billetterie des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la billetterie des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la garantie de Jeux olympiques et paralympiques profitant à tous les Parisiens.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n[os] 68, 69, 70 et 70 bis relatifs aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

La parole est à Antoinette GUHL, pour 2 minutes.

D'accord. Monsieur RAIFAUD, allez-y pour 2 minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un grand plaisir d'être le premier orateur de cette journée.

Le vœu que nous avons proposé porte sur la billetterie des Jeux olympiques. On a parlé hier soir de l'économie globale des Jeux. Nous avons été alertés par la première phase de vente des billets pour les Jeux olympiques et paralympiques. Il y a eu beaucoup de déceptions avec ce dispositif, qui était complexe, avec des "packs", avec finalement une obligation de souscrire à certains billets, ce qui n'était pas la préférence des personnes qui se sont inscrites à temps pour avoir la chance d'être tirées au sort. Il y avait peu de billets à bas tarifs et, finalement, un dispositif très complexe. On avait l'impression qu'on voulait maximiser les recettes, alors qu'on est avant tout dans une communication présentant des Jeux qui sont souhaités comme étant des Jeux populaires et accessibles au plus grand nombre. Force est de constater que, sur la première étape de la billetterie, c'était un peu raté.

Du coup, notre question et notre souhait, c'est que les choses soient beaucoup mieux organisées pour la suite, avec la Ville qui est placée dans une double responsabilité.

La première, c'est d'être membre du COJOP et d'être représentée au conseil d'administration. C'est donc notre première demande, c'est de faire en sorte que le tirage au sort et, ensuite, la phase d'acquisition des billets pour les épreuves et pour l'acquisition de billets individuels soient beaucoup mieux organisés et beaucoup plus clairs, lisibles et équitables que ce qu'a été la première phase. C'est une demande auprès de la Ville, pour qu'elle porte cela dans le conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques.

Deuxième responsabilité de la Ville, avec l'ensemble des collectivités locales concernées, c'est les 5 millions de billets proposés à moins de 50 euros, parmi lesquels il y a 1 million qui a été préempté par les collectivités hôtes, dont Paris. Notre demande est que la Ville communique rapidement sur la manière dont elle attribuera les billets qu'elle a acquis.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur RAIFAUD.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons voulu que les Jeux olympiques de Paris 2024 et les Jeux paralympiques soient des Jeux populaires. Or, cette première séance de tirage au sort pour la billetterie de Paris a montré ses limites : 82 % des Français jugent excessifs les prix des billets ; 82 %, c'est quasi l'unanimité. C'est vrai que nous avons découvert, avec ce système qui permettait de prendre trois sessions de sport, avec la possibilité de prendre 30 billets, qu'on ne pouvait pas s'en sortir à moins de 500 euros, en fait. Les personnes les plus démunies ne pouvaient donc pas acheter des billets dans cette première phase.

Madame la Maire, il y a déjà 3,5 millions de billets qui ont été vendus sur les 10 millions qui sont en vente. Cela veut dire que, aujourd'hui, il y a un certain nombre de billets qui restent. Tony ESTANGUET estime, parce qu'il y a une part qui va à l'international, qu'il reste 5 millions de billets à vendre. Nous demandons que, sur ces 5 millions de billets, une part soit gratuite pour les Parisiens.

Je vous ai lue, Madame la Maire, dans "L'Equipe", où vous dites que la Ville de Paris contribue à plus de 300 millions d'euros pour l'accueil de ces Jeux olympiques. Cela veut dire que nous sommes, d'une part, la collectivité - et vous-même, Madame la Maire - à avoir porté cette candidature, nous sommes la collectivité qui aura le plus contribué à l'accueil des Jeux olympiques. Eh bien, on nous fait l'aumône aujourd'hui d'une vente et non pas de gratuité, d'une vente d'à peu près 50.000 billets pour une ville de 2 millions d'habitants. Comment va-t-on expliquer aux sportifs qui sont les premiers impliqués, notamment pour l'avenir des champions ? Tous les champions qui sont

aux Jeux olympiques viennent d'abord du tissu associatif et des fédérations, qui sont très mécontentes de ce système de vente de billets. Comment on va leur expliquer qu'ils ne pourront pas accéder aux Jeux ? Comment on va pouvoir expliquer à nos services jeunesse, à l'ensemble des quartiers populaires qu'ils ne pourront pas accéder aux Jeux, alors que nous nous sommes battus pour avoir des Jeux populaires et exemplaires à Paris ?

Pour cette raison, Madame la Maire, je vous le dis, il y a 500.000 billets par Etat, 300.000 pour les collectivités, 50.000 pour Paris, ce n'est pas suffisant. Nous en demandons beaucoup plus et nous vous demandons d'intervenir. C'est pour cela que je vous présente ce vœu, qui demande que le COJOP revoie sa billetterie et donne des billets gratuits aux Parisiens, qu'ils soient distribués par les centres "Paris Anim'", les quartiers jeunes, les associations partenaires de la Ville et les clubs sportifs.

Je vous remercie et j'espère que vous aurez entendu notre message.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe Changer Paris.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, 82 % des Français estiment que les prix des places pour assister aux Jeux de Paris sont trop élevés, 79 % des Français ont le sentiment qu'obtenir des billets pour les épreuves olympiques n'est pas simple en termes de démarches. En trois mois d'interruption de séance et en une phase d'achat des billets, vous êtes parvenus à vous mettre à dos quatre Français sur cinq. Beaucoup de Français et, par extension, beaucoup de Parisiens tirés au sort ont été contraints de renoncer à acheter des places pour une compétition sportive ayant lieu, pourtant, sur leur propre territoire. Au-delà des prix trop élevés, de l'obligation d'acheter des "packages" pour des épreuves non souhaitées, c'est la combinaison injuste, entre un système de tirage au sort décalé dans le temps et l'absence de plafonnement du nombre de billets à 24 euros par personne, qui pénalise ces derniers. Les Parisiens, qui ont financé les Jeux par leurs impôts et qui en subiront les nuisances, notamment en termes de restriction de circulation, ne doivent pas être les dindons de la farce.

Vous avez annoncé en début d'année l'acquisition par la Ville de 50.000 billets. Toutefois, comme d'habitude, vous entretenez le mystère s'agissant de leur répartition. Nous demandons de la transparence. A qui allez-vous offrir ces billets et selon quels critères ? Est-ce qu'une commission d'attribution incluant l'opposition est prévue ? Nous vous demandons donc très précisément de nous indiquer : le motif du faible nombre de billets acquis pour les Parisiens parmi le million de billets distribués aux collectivités par Paris 2024, la répartition sur le territoire parisien des 50.000 billets des Jeux olympiques et paralympiques acquis à ce jour, comment vous comptez garantir une juste distribution de ces billets au sein des arrondissements et, enfin, si vous avez prévu des quotas de places destinées aux licenciés et bénévoles des fédérations et clubs sportifs parisiens.

Je vous rappelle encore une fois que ces billets ont été achetés avec de l'argent public, c'est-à-dire avec les impôts des Parisiens, envers lesquels vous avez un devoir d'équité et de transparence.

Quand nous intervenons en Conseil de Paris, Monsieur RABADAN, ce n'est pas pour faire du théâtre. On fait notre rôle d'opposition. On est là pour cela.

Merci d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Pierre RABADAN, merci d'avance pour les réponses à apporter.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à vous trois d'avoir porté ce sujet qui, évidemment, nous préoccupe. Cette première phase a été pour partie décevante. D'abord, il faut dire, effectivement, qu'il y a 3,25 millions de billets qui ont été vendus, c'est-à-dire la totalité de ce qui était ouvert pour cette première phase. Figurez-vous qu'aujourd'hui s'ouvre la deuxième phase. Alors, je vous rassure, Monsieur RAIFAUD, elle sera beaucoup plus simple. Là, c'est la billetterie unique qui est ouverte, où, si vous êtes tiré au sort, vous pouvez acheter directement le billet qui vous sera proposé. C'est vrai qu'elle était complexe, la première phase de billetterie. Je ne vais pas aujourd'hui défendre la stratégie du COJOP. Nous n'y avons pas été associés. Le COJOP a 98 % de son budget qui est de l'argent privé et on lui demande de l'équilibrer. Oui, Monsieur MEUNIER, 98 %, il faut donc bien qu'il trouve de l'argent quelque part.

Par ailleurs, Monsieur BONNET, dans les 50.000 billets que nous avons, le COJOP en prend 7.000 à sa charge. Ils en offrent 7.000, il nous en reste donc, nous en avons acheté 43.000.

Pour répondre à Mme BADAT-KARAM, ces 43.000, on ne fait pas de mystère. En fait, on travaille avec quelqu'un que vous connaissez bien à la Région Ile-de-France, avec d'autres partenaires pour que, justement, nous puissions répartir au mieux pour l'ensemble des publics la billetterie que nous avons. Alors, nous souhaiterions en avoir plus, mais en avoir plus, cela veut dire quoi ? Cela veut dire préempter un certain nombre de places moins chères, qui ne pourront pas être ouvertes après au grand public. La Maire de Paris a fait la demande, je l'ai fait aussi, pour avoir plus de billets. Cela veut dire aussi plus d'argent, donc plus de dépenses, mais nous continuerons à en demander plus. C'est difficile, parce qu'il y a un équilibre économique que nous demandons au COJOP, mais nous continuerons à le faire pour essayer de voir si nous pouvons acheter plus de billets.

Maintenant, la lisibilité de la première phase était complexe. C'était trois billets associés. Aujourd'hui, sous l'inscription pour la deuxième phase de billetterie, il y aura ensuite la phase de billetterie à l'automne des Jeux paralympiques. Je ne défends pas la stratégie, car on n'y a pas été associé. Nous aurons 50.000 billets. Bien sûr que la transparence sur la distribution sera là. Il nous faut encore y travailler avec l'ensemble des parties prenantes, collectivités, Région et Etat, pour qu'on ne serve pas les mêmes publics et qu'on serve le plus largement possible. C'est dans ce sens que je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif, pour que vous puissiez, chacun et chacune, retirer votre vœu et tous voter le vœu de l'Exécutif.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Je vais à présent mettre aux voix les vœux. Est-ce que les vœux n^{os} 68, 69 et 70 sont maintenus ?

Le vœu n° 68 était déposé par le groupe "Les Ecologistes". Est-ce qu'il est maintenu ou retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Retiré, je vous remercie.

Le vœu n° 69 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Je vous remercie.

Le vœu n° 70 déposé par le groupe Changer Paris est maintenu, j'imagine.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Maintenu, car les explications ne sont pas claires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 70 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 34).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 71 relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en mars 2022, une dizaine de travailleurs sans-papiers avait été recensée lors d'un contrôle sur le chantier du Village des athlètes. Notre groupe Changer Paris avait alors présenté un vœu, porté par notre collègue Rudolph GRANIER, demandant l'organisation d'un audit, vœu tristement rejeté par l'Exécutif. En décembre 2022, l'inspection du travail a évoqué, s'agissant de certaines entreprises œuvrant sur les sites olympiques, l'utilisation de fausses cartes d'identité européennes, la minoration des déclarations sociales, le prêt de main-d'œuvre illicite, etc.

Rappelons que, au-delà des pratiques de ces entreprises, les conséquences sociales et sanitaires sont désastreuses pour ces travailleurs. En janvier 2023, plusieurs d'entre eux avaient dénoncé dans les médias certaines pratiques, ainsi que le chantage dont ils auraient fait l'objet : journées à rallonge, pour certaines non payées, des rémunérations également bien en deçà de celles prévues par la loi française. Au regard de ces constats à répétition, nous demandons que la Ville de Paris auditionne la SOLIDEO, afin que nous soient indiquées les actions de prévention et les mesures déployées en cas de constatation du recours au travail illégal sur les chantiers olympiques. Dans un souci d'exigence démocratique, cette audition devra être menée par des représentants de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris et suivie de la remise d'un rapport détaillé.

Cette Assemblée s'indignait il y a peu des conditions inhumaines dans lesquelles se déroulaient les travaux pour la Coupe du monde au Qatar. Alors, j'espère que vous adhérerez unanimement à ce vœu afin que, comme l'indique la charte sociale de Paris 2024, les J.O.P. soient véritablement un événement responsable sur le plan économique, social et environnemental.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Pierre RABADAN, pour vous répondre.

C'est en explication de vote, c'est après.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame DOUCERÉ, pour ce vœu constructif qui, je crois, résume bien les préoccupations que nous avons déjà évoquées dans le cadre de ce Conseil de Paris. D'abord, vous redire l'engagement de la Maire de Paris et présidente de la SOLIDEO depuis le début, depuis la constitution de la SOLIDEO qui, je rappelle, encadre et supervise 64 ouvrages olympiques dans lesquels - nous le savons, puisqu'il y a eu certaines problématiques déjà - il y a eu du recours au travail illégal, non déclaré ou avec des personnes malheureusement en situation irrégulière. Ce problème existe dans le B.T.P. de manière générale et l'on se doutait que, vu le nombre de chantiers et le nombre de compagnons mobilisés - je rappelle, 5.400 compagnons en ce moment travaillent sur les chantiers, sur 46 ouvrages, dont le Village olympique et paralympique, qui en regroupe presque 3.500 -, on le sait, ce risque existe.

Aujourd'hui et pour la première fois, je crois qu'il faut le redire, une charte sociale avec les partenaires sociaux et les employés a été signée en 2018. L'application de cette charte, cela a été rappelé par la Maire dans un courrier à l'ensemble des titulaires des marchés, doit se faire par l'encadrement de chacun de ces métiers. D'ailleurs, le relativement faible nombre d'accidents que pour l'instant nous recensons, j'espère que cela continuera, comme nous le disions lundi, au C.A. de la SOLIDEO, c'est un combat quotidien. Ce n'est pas parce que cela s'est bien passé la veille que cela se passera bien demain. Nous continuons donc à être extrêmement vigilants sur ce point. Il n'y a eu que 107 accidents. C'est déjà beaucoup trop, on est bien d'accord, mais aujourd'hui, sur l'ensemble des chantiers qu'il y a, c'est considéré comme relativement faible par rapport à cela.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est qu'il y a eu près de 800 contrôles réalisés depuis janvier 2018 selon la DRIEETS, l'inspection du travail qui encadre ces chantiers et le travail. C'est un record pour le nombre de chantiers supervisés. Si, aujourd'hui, on a pu aussi déceler des situations irrégulières, c'est parce que les contrôles sont extrêmement réguliers et que, évidemment, nous continuerons à le faire. Nicolas FERRAND, le D.G.E. de la SOLIDEO, que je salue pour ce travail de supervision de l'ensemble des maîtrises d'ouvrage, y compris la Ville de Paris, sur ces chantiers où il continue à mettre une pression constante sur l'ensemble des maîtres d'ouvrage, est venu au Conseil de Paris. Il a déjà été entendu sur ce sujet.

Ce que je vous propose, en réponse à votre vœu, si je peux dire, c'est de venir et d'être auditionné en 7e Commission pour vous présenter l'ensemble des travaux qui continuent à être faits au quotidien et qui, selon les chiffres que je vous ai donnés, j'espère, vous montrent que nous continuons à prendre le problème avec le plus grand sérieux, avec la plus grande exigence. Je vous l'ai dit, la Maire a écrit. Nous le rappelons à chaque conseil d'administration, parce que c'est un sujet majeur et essentiel, et il faut continuer à le faire jusqu'à la fin des chantiers. Je rappelle que la SOLIDEO va livrer la plupart des chantiers début 2024 et les derniers en mars 2024, pour que le Comité d'organisation se les approprie ensuite. Jusque-là, il faudra continuer à être extrêmement exigeant.

Si vous en êtes d'accord, Madame DOUCERÉ, merci de soulever ces problèmes. Cela me donne l'occasion de saluer à nouveau le travail extrêmement exigeant qui est fait et la vigilance du quotidien qui est la nôtre. Je proposerai donc à la SOLIDEO de venir nous faire une présentation de leurs travaux et de l'encadrement de l'inspection du travail sur les chantiers olympiques en 7e Commission, si vous acceptez de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je proposerai d'ailleurs que Bernard THIBAULT, qui est aussi celui qui porte au sein de la SOLIDEO et de notre Conseil la charte sociale et qui est extrêmement présent et vigilant. D'ailleurs, j'ai demandé, enfin, à sa demande, j'ai accepté et obtenu que les syndicats, qui siègent au sein de la SOLIDEO, puissent aller sur les sites pour vérifier aussi par eux-mêmes. Ce n'est donc pas un audit, c'est un audit permanent, en fait, un droit d'enquête permanent. Je propose que Nicolas FERRAND et Bernard THIBAULT puissent venir devant les groupes du Conseil de Paris pour évoquer, travailler et montrer ce qui est fait, qui est remarquable. Je pense que le rapport entre Jeux olympiques et paralympiques de Paris et Coupe du monde est un peu osé, tout de même, mais bon. Ce n'est pas grave, on peut le faire.

Madame GOMES, même si pour l'instant vous ne savez pas encore si le vœu est maintenu, vous avez bien sûr une explication de vote pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez la légende qu'un jour, à l'épreuve de philosophie du Bac, à la question "Qu'est-ce que l'audace ?", quelqu'un aurait répondu : "L'audace, c'est cela". En fait, au Conseil de Paris, l'audace, c'est cela. C'est le vœu du groupe Changer Paris, parce qu'un vœu relatif au travail illégal sur les chantiers des J.O., écoutez, de votre part, quand j'ai vu cela, j'ai failli tomber de ma chaise. Alors, je n'ai que deux minutes ici, je ne vais donc pas m'en servir à dresser la liste sans fin de tous les dispositifs de casse du droit social, que vous avez, la droite française, soutenus ou créés et qui justifient mon étonnement. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été très bien

dit par Pierre RABADAN non plus. Je vais juste évoquer une chose et une seule. Là, mes chers collègues à gauche de l'hémicycle, je vous invite à bien écouter, parce que c'est extraordinaire.

Le 25 janvier 2023, le groupe de Gauche Communiste, Ecologiste et Citoyenne à la Région Ile-de-France a présenté un texte. Vous savez quel était le sujet du texte ? C'était le travail illégal sur les chantiers des J.O.P. Sauf que, à la Région, chers collègues à droite de l'hémicycle, vous avez voté contre ! Vous avez voté contre et vous nous resservez notre vœu au Conseil de Paris, la main sur le cœur !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est à vous de vous calmer.

Mme Barbara GOMES. - Après avoir voté contre à la Région ! En plus, vous nous en livrez un mauvais copier-coller…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est à vous de vous calmer.

Mme Barbara GOMES. - … parce que là, écoutez bien, vous demandez une audition de la SOLIDEO. Alors, pas par la Présidente de la Région comme on l'avait demandé en janvier, mais par Mme la Maire. Sauf qu'Anne HIDALGO est la présidente de la SOLIDEO. Vous demandez une audition d'une structure qu'elle préside. Cela n'a aucun sens.

Si vous étiez sincères dans votre volonté de lutter contre le travail dissimulé dans votre mauvais copier-coller, vous n'auriez peut-être pas oublié la seconde partie de notre demande du groupe. C'était de régulariser les travailleurs sans-papiers, parce qu'en voilà, une source de travail non déclaré ! Mais cela, c'est un peu moins raccord avec votre stratégie de "com'" !

Vous comprenez donc que, au groupe Communiste, on ne va pas participer à cette tentative d'instrumentalisation du monde du travail en votant votre vœu. Le monde du travail, nous, on le défend vraiment tout le temps et pas plus tard qu'hier après-midi dans les rues de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-ce que vous maintenez le vœu n° 71 ? Est-ce que vous maintenez le vœu, Madame ?

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Non, je ne maintiens pas le vœu et je remercie Pierre RABADAN pour sa réponse et sa proposition d'audition. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous invite tous à lire une magnifique tribune d'Alain SUPIOT, parue dans "Le Monde" hier, qui est remarquable, sur le lien entre démocratie sociale et démocratie. C'est un de mes anciens professeurs. J'ai eu un tel plaisir à le lire hier que je vous invite vraiment à le lire, ceci étant en lien avec cela, bien sûr.

2023 DJS 66 - Attribution de la dénomination stade Pelé au stade Boutroux situé 1, avenue Boutroux (13e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 66. Il s'agit de l'attribution de la dénomination stade Pelé au stade Boutroux, situé 1, avenue Boutroux dans le 13e arrondissement.

Monsieur Nicolas BONNET, président du groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, le "Roi Pelé" nous a quittés. Son vrai nom était Edson Arantes do Nascimento, mais c'est bien "Pelé" le nom qu'il a acquis en jouant pieds nus dans les rues de son village, qui a marqué et traversé l'histoire. Il était non seulement une légende du football, mais également un mythe. Ses matchs n'étaient pas tous diffusés. Ses plus beaux buts n'ont pas forcément été capturés, mais davantage racontés par ceux qui l'ont vu jouer. En écoutant leurs témoignages, vous comprenez tout de suite qu'il survolait les rencontres comme personne. Ce mythe est devenu concret en entrant dans nos foyers via nos postes de télévision, lorsqu'il remporta son troisième Mondial en 1970 au Mexique, en arborant ce maillot jaune mythique du Brésil. C'était d'ailleurs son troisième Mondial, car en 1958, à 17 ans à peine, il le remportait, éliminant la France de Kopa et Fontaine d'un triplé en demi-finale, en réitérant cet exploit en 1962.

S'il était déboussolant sur le terrain, il faisait tourner les têtes des plus grands, comme Franz BECKENBAUER, il a aussi pu déboussoler politiquement. Affichant un temps sa proximité avec LULA, puis sa sympathie avec BOLSONARO, il s'est également insurgé contre les mobilisations liées aux violations des droits humains sur les chantiers du Mondial brésilien de 2014. Comme quoi, le sujet du Qatar n'était pas nouveau. Et pourtant, il n'a pas hésité à s'engager auprès de l'UNESCO et l'UNICEF ou encore à exhorter POUTINE de se retirer d'Ukraine. Rappelons qu'il fut déclaré trésor national du Brésil lors de sa carrière, ce qui fit de lui un outil de propagande pour le régime militaire et qu'il ne fut pas engagé, comme Sócrates, pour la démocratie face à la dictature.

Au-delà de toutes ces contradictions, de Pelé, nous souhaitons retenir le meilleur. Il a permis aux Brésiliens de couleur noire de se sentir plus fiers. Il a permis un cessez-le-feu lors de sa venue à Lagos entre Nigérians et Biafrais et a failli provoquer une révolte en Martinique en 1971, suite à sa venue pour un match dont le prix des billets fut

multiplié par 10, privant la majorité de la population d'un accès au match. Voilà qui n'est pas sans rappeler le débat que nous venons d'avoir sur le prix des billets aux Jeux Olympiques 2024 et l'injustice profonde que cela représente pour les classes populaires.

Ces exemples me poussent à dire qu'un joueur de football représente plus que ses simples opinions politiques, qu'il s'en rende compte ou non. Il fait office de symbole et chacun de ses gestes, sur et en dehors du terrain, a une portée politique. D'ailleurs, Pelé, par ses gestes de balle au pied, a également permis de protéger les footballeurs de notre génération sur le terrain. En effet, il fut de ceux qui furent si insaisissables, si vifs, si légers, si inventifs avec le ballon au pied que les défenseurs avaient recours à la brutalité. C'est ainsi que le football a connu des évolutions réglementaires afin de mieux protéger les joueurs de football, je pense à la création des cartons jaunes et cartons rouges lors de la Coupe du monde en 1970.

Cela me permet de souligner également l'action du Français Just Fontaine, qui nous a tristement quittés il y a deux semaines et qui a permis de mieux protéger les joueurs français en dehors du terrain, en créant le premier syndicat des footballeurs aux côtés du Camerounais Eugène N'Jo Léa, l'Union nationale des footballeurs professionnels, sans oublier son fidèle coéquipier, Raymond Kopa, qui fut le vice-président.

Suite à tout ce que nous avons évoqué, nous voterons en faveur de ce projet de délibération, car Pelé fut le plus grand parmi les plus grands, à l'instar de tous les meilleurs joueurs de football, de Fontaine à MBAPPÉ, qui fut adoubé et reconnu comme le successeur de Pelé par Pelé lui-même, en passant par ZIDANE et PLATINI. Il était un pur produit des classes populaires. Cependant, Madame la Maire, je pense que, au-delà de cette dénomination, nous devrons avoir prochainement un geste pour reconnaître Just Fontaine à la hauteur de son talent, surtout parce qu'il fut l'entraîneur de l'équipe du Paris Saint-Germain qui permit la montée en première division.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce projet de délibération et nous serons à vos côtés pour étudier la possibilité d'honorer la mémoire de Just Fontaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos propos. Oui, bien sûr, on en reparlera évidemment pour Just Fontaine, compte tenu de son rôle.

Jérôme COUMET, président… Oui, il est président aussi, mais c'est en tant que maire du 13e arrondissement et du groupe Paris en commun.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération procède d'une double volonté. Il répond d'abord à la démarche de la FIFA, la Fédération internationale de football, qui a demandé, au lendemain de la mort du célèbre joueur, que des stades soient dénommés "Pelé" dans tous les pays. Elle résulte aussi de la démarche du Paris 13 Atletico et c'est évidemment cela qui m'importe, le club résident de Boutroux, qui a échangé avec la mairie pour que ce stade soit rebaptisé ainsi.

Chers collègues, il est habituel, quand on intervient sur une dénomination, de dresser le panégyrique de la personne à qui l'on propose que la Ville rende hommage. J'ai souscrit à cet exercice imposé plus souvent qu'à mon tour, mais cette fois je ne le ferai pas. D'abord, parce que celui qui est considéré comme le plus grand footballeur de tous les temps, celui que le Comité International Olympique a qualifié "d'athlète du siècle" est trop universellement illustre pour que mon propos vous apprenne quoi que ce soit que vous ne sachiez déjà. Ensuite, parce que, en tant que maire du 13e, je n'ai, il faut le reconnaître, aucun titre ni aucune expertise dont je pourrais me prévaloir pour m'exprimer doctement sur celui qui était surnommé "le Roi Pelé".

En revanche, je crois avoir quelque légitimité pour vous parler brièvement, rassurez-vous, du stade Boutroux qui est visé dans le projet de délibération et de son club résident, le Paris 13 Atletico. Le Paris 13 Atletico, c'est d'abord l'histoire d'une bande de copains, des lycéens du 13e, passionnés de foot, qui ont créé il y a plus de 50 ans le Football Club des Gobelins, devenu ensuite l'Atletico. C'est l'histoire d'une extraordinaire réussite d'un club qui est devenu, au fil des années, grâce à l'implication de ses fondateurs et à force de travail, le premier club de foot de France en nombre d'adhérents, la première école de formation et dont l'équipe principale s'est hissée, succès après succès, en Nationale 1, la troisième division française, et ce malgré un budget évidemment sans commune mesure avec ceux de ses adversaires.

C'est l'histoire d'une passion aussi, je veux le saluer, de son président actuel, Frédéric PEREIRA, qui met de son temps et de son argent. C'est l'histoire d'un club désormais emblématique des quartiers sud du 13e, les plus populaires de l'arrondissement. Il faut voir les enfants de la porte d'Ivry arborer fièrement le maillot noir et vert de l'Atletico, comme d'autres portent ceux du P.S.G. ou de l'O.M., de MBAPPÉ ou de MESSI, pour comprendre à quel point il compte dans la vie du quartier.

D'aucuns pourraient estimer néanmoins que le nom de Pelé au stade Boutroux n'est guère flatteur pour le grand joueur, tant l'équipement est modeste, coincé entre les cités et le périphérique. On pourrait objecter, d'abord, que donner le nom d'un footballeur à un stade plutôt que celui d'un philosophe, ce qu'était Émile Boutroux, aussi distingué soit-il, cela ne semble pas déplacé. Certes, Boutroux n'est pas Macaranã, Wembley, le Parc des Princes. Ce n'est pas un de ces temples du football, pour reprendre l'expression tant de fois entendue des commentateurs spécialisés, ou l'un de ces stades climatisés que l'on a construits au cœur du désert pour la dernière Coupe du

monde, à grands frais et dans des conditions que l'on sait, mais c'est un lieu d'un football authentique, qui n'a rien à voir avec le "foot business" ou le "foot spectacle". Celui d'un sport populaire qui élève, qui grandit, où l'on inculque des valeurs qui ne sont pas cotées en Bourse, celles de l'effort, du dépassement de soi, du collectif, du vivre-ensemble.

Alors, dénommer "Pelé" ce stade, ce n'est pas une incongruité, mais bien au contraire revenir à l'essentiel et honorer ce qu'est le football ou ce qu'il devrait être. C'est rendre à un dieu du stade, mais aussi à tous ces passionnés, ces éducateurs, ces bénévoles qui donnent de leur temps sans compter, le soir, le week-end, pour que des gamines et des gamins jouent, s'amusent, grandissent et deviennent des hommes et des femmes, parce que, oui, ce club est aussi très engagé dans le développement du football féminin. Je vous invite dès aujourd'hui, Madame la Maire, à la belle fête populaire que nous organiserons, parce que le 13e aussi sait faire la fête. C'est cela aussi le sport populaire.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez vraiment raison, cher Jérôme COUMET, de rappeler les valeurs de l'Atletico, les valeurs et sa performance, parce que les deux vont vraiment ensemble. On est très fier aussi de cette équipe, très fier aussi du P.F.C., qui participe de cette histoire de ce sport populaire enraciné dans nos quartiers. Merci pour cette intervention.

La parole est à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

En tant qu'élue du 13e, comme l'a souligné à plusieurs reprises notre collègue Pierre RABADAN hier, je me réjouis de voir appeler ce stade, dénommé Boutroux, comme vous venez de le préciser, du nom d'un philosophe académicien, en mémoire de Pelé. Pour moi, il ne s'agit pas seulement d'honorer la mémoire d'un très grand joueur, du Roi Pelé. Il s'agit aussi de mettre en avant la fierté qu'auront les jeunes de jouer dans ce stade, ce stade qui représente, comme vous l'avez rappelé aussi, toutes les valeurs du sport, du sport collectif, du travail aussi. Vous avez prononcé ce mot et je vous en suis reconnaissante. Pourquoi ? Parce que quand les jeunes parlent d'une vocation pour être footballeurs ou footballeuses, ils ont souvent en tête qu'un ballon d'or va leur être livré sur un plateau d'argent. Ce n'est pas cela, évidemment. Il s'agit de travailler, il s'agit de jouer quand on est jeune, dans un esprit d'équipe. Ce sont des valeurs très importantes pour la jeunesse.

Par ailleurs, il s'agit d'honorer la mémoire d'un très grand joueur, aussi d'un très grand homme. C'est important. J'espère que ce sera aussi l'occasion de faire un peu d'histoire du sport. On l'a vu dans cette très belle exposition, que je vous engage à découvrir dans le couloir de cette Assemblée sur les Jeux olympiques, sur l'histoire des Jeux olympiques, l'histoire du sport traverse l'histoire tout court. Là aussi, ce sera un lieu - je l'espère, mais je n'en doute pas - d'histoire et de culture pour nos jeunes de ce quartier, comme vous le souligniez, qui n'est pas forcément favorisé. Boutroux est un stade de quartier. C'est un stade qui est au bord du périphérique. Et alors ?

C'est vrai que, lorsque le Paris 13 Atletico est monté en Nationale 1 l'année dernière - je les en avais félicités, je m'en étais félicitée également lors de la séance de juillet dernier -, il se disait que le stade Boutroux n'était pas encore à la hauteur de ce nouveau classement. Il a même été dit, plus tard… Des travaux ont été effectués au cours de l'été 2022. Il s'est même dit encore, plus tard, en novembre, dans la presse, que ce stade était indigne du National 1. Eh bien, travaillons à le rendre digne. De toute façon, il faut l'améliorer, il faut travailler pour qu'il soit amélioré. Cela, je sais que vous le faites, Monsieur le Maire et votre équipe.

Enfin, récemment, il était exposé que, je vous cite, "un vrai projet de stade", sous-entendu un projet de vrai stade, "était en cours d'étude", d'étude financière également. Comme il s'agit d'un projet, j'imagine qu'il y a une échéance, que le premier coup d'envoi sera donné dès la présentation et la validation du projet, de son budget en termes d'objectifs, avec des jalons, avec un début, avec une fin et, surtout, comme vous le disiez, avec une très grande fête à la fin pour célébrer les travaux de ce stade, qui seront à la hauteur de la mémoire du Roi Pelé. Ce sera non pas un temple, puisque c'est un roi, mais un royaume du sport populaire, ce qui est très bien pour notre arrondissement et je m'en félicite.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Karim ZIADY, pour vous répondre.

M. Karim ZIADY. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie évidemment Élisabeth STIBBE, Nicolas BONNET-OULALDJ et Jérôme COUMET pour leurs interventions. Je remercie également toute la mairie du 13e arrondissement et notamment mon homologue adjoint aux Sports du 13e, Aïmane BASSIOUNI.

Edson Arantes do Nascimento, dit Pelé, a non seulement été l'un des plus grands joueurs de football de l'histoire, vous avez tous rappelé son palmarès exceptionnel, mais aussi une figure emblématique de la lutte contre les discriminations et contre le racisme dans le monde entier. Il a été ambassadeur de l'O.N.U. pour la paix et aussi

de l'UNESCO, après sa retraite sportive à la fin des années 1970. C'est un homme qui a toute sa vie lutté pour plus d'éducation et plus d'égalité par le sport, que ce soit en tant que joueur de football ou en tant que ministre des Sports au Brésil. Il s'est également battu pour que les contrats des joueurs de football professionnels entrent dans le cadre du régime général du travail au Brésil, à une époque où beaucoup de joueurs se faisaient voler leur argent par des agents escrocs. C'est pour lui rendre hommage et en accord avec ses héritiers que la FIFA, vous l'avez dit, a proposé que, dans chaque pays, un stade puisse prendre le nom de Pelé, afin de rendre hommage à l'une des plus grandes légendes du monde sportif.

Baptiser un stade de football à Paris - nous allons refaire le terrain cet été, Madame STIBBE, et nous ferons d'autres travaux par la suite - au sein d'un quartier populaire de Paris, accueillant le plus grand club de football de Paris en nombre de licenciés, le Paris 13 Atletico, qui soutient évidemment ce projet de dénomination, c'est un très bel hommage à un joueur qui est parti de tout en bas pour finalement gagner trois Coupes du monde. Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission de dénomination, qui est présidée par ma collègue Laurence PATRICE.

Mes chers collègues, je vous invite à voter à l'unanimité cette dénomination, pour rendre hommage à celui qu'on appelait le Roi Pelé et aussi rendre hommage aux valeurs qui nous animent toutes et tous ici.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 66.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DJS 66).

2023 DDCT 27 - Approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" dans le parc de Belleville 27, rue Piat (20e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DDCT 27, il s'agit de l'approbation de la convention de mise à disposition temporaire du pavillon "Maison de l'air" dans le parc de Belleville, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, depuis 2017, la population du 20e attend patiemment que l'avenir de la "Maison de l'air" en grand lieu participatif utile aux habitants soit décidé. Il aura donc fallu attendre 6 ans pour commencer à entrevoir l'ébauche d'un projet propre à notre arrondissement. Impossible de rattraper ces 6 longues années, mais il semblerait que l'année 2023 soit l'année de la solution. Je remercie Éric PLIEZ, le maire du 20e, de s'être emparé du sujet dès son élection. Nous saluons Archipélia qui va, si j'ai bien compris, officiellement prendre ses quartiers dans la "Maison de l'air" par ce projet de délibération et poursuivre la concertation à l'issue tant attendue.

Nous avons, lors du budget en décembre, attribué 3,4 millions d'euros en investissement pour la "Maison de l'air". Il est temps maintenant de voir sortir l'appel à projets pour recenser les volontés des acteurs associatifs locaux. J'ai bien dit "appel à projets", car il me semblerait dommage d'utiliser un autre mode de consultation des associations et des habitants, si nous voulons avoir un projet qui soit ancré dans le 20e et dans le monde associatif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme TORANIAN, pour vous répondre.

Je ne sais pas si, Éric PLIEZ, vous souhaitez dire quelques mots, en tant que maire du 20e.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Pour aller dans le sens de ce qui vient d'être dit, c'est un petit bijou que nous avons en haut du parc de Belleville, sur lequel il était important de pouvoir entamer des travaux importants de réhabilitation, puisque c'est un lieu qui souffre de problèmes climatiques, qui souffre aussi d'infiltrations. Les travaux sont budgétés, il faut donc maintenant trouver le porteur de ces travaux au sein des directions, mais c'est en place et cela va se décider rapidement. Ensuite, je pense que ce projet doit à la fois faire une large place aux habitants du quartier qui l'attendent et, en même temps, trouver un mode de gestion qui permette de tenir dans la durée, avec un équilibre économique qu'il faudra assurer. Le mode d'appel à projets, bien sûr. Restera ensuite à débattre entre nous du mode de gestion choisi pour le gestionnaire, mais tout est en place pour qu'Archipélia puisse continuer ses consultations, démarrer les travaux et lancer cet appel à projets assez rapidement.

C'est plutôt favorable. Merci au plan accéléré des investissements, qui va nous permettre d'aller plus vite pour la mise en place de ces travaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Antoinette GUHL et cher Éric PLIEZ, Monsieur le Maire, je vous remercie tout d'abord pour vos propos, qui me permettent de rappeler l'importance de disposer d'un lieu dédié à la participation citoyenne, au renouveau démocratique et à l'innovation sociale. Ce lieu se trouve au pavillon de la "Maison de l'air" dans le parc de Belleville, dans le 20e arrondissement.

Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de la convention d'occupation du domaine public, qui avait été votée en Conseil de Paris en janvier 2022 et qui confiait l'animation de la "Maison de l'air" à Archipélia, conjointement avec "Démocratie Ouverte". Cette dernière association ayant quitté les lieux en novembre dernier, nous devions renouveler cette convention. L'association Archipélia - je sais que vous, élus du 20e, la connaissez bien -, c'est un centre social associatif, une structure de proximité à vocation sociale et d'éducation populaire. Le projet d'Archipélia est articulé autour de plusieurs finalités, mais l'objet principal de ce projet se positionne résolument sur le devenir de la "Maison de l'air", qui est dédié à la vie citoyenne et à la défense de l'environnement.

J'entends certains collègues s'inquiéter de l'avenir de la "Maison de l'air", allant même jusqu'à craindre que celle-ci ne devienne "l'Arlésienne du 20e". Je tiens à vous rassurer, je vous le redis une nouvelle fois, il n'a jamais été question de faire de la "Maison de l'air", comme certains le craignent, un énième lieu commercial dans un parc public, mais il est temps que la "Maison de l'air" trouve sa vitesse de croisière et sa vraie destination. C'est la raison pour laquelle nous pouvons faire pleinement confiance à Archipélia pour continuer le nécessaire travail de recensement et de préfiguration du projet à venir. Recueil de l'avis des habitants, travail en lien avec les Parisiennes et les Parisiens sur les enjeux de renouveau démocratique, rédaction du cahier des charges, tout sera finalisé avant la fin de l'année 2023 et, ainsi, permettre à la "Maison de l'air" d'être le lieu emblématique de la participation citoyenne à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame TORANIAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 27).

2023 DSOL 35 - Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DSOL 35 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour. Il s'agit de l'association "Bagagerie Solidaire", dans le 14e arrondissement.

Monsieur VIRY, vous avez la parole, pour le groupe Changer Paris.

M. Patrick VIRY. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le groupe Changer Paris vous interpelle souvent sur les incohérences de vos choix et de ce qu'ils impliquent à moyen ou à long terme, notamment pour les finances de la Ville. Je voudrais le faire aujourd'hui en prenant pour exemple cette subvention, destinée à une association du 14e arrondissement à l'objet éminemment louable, mais qui met aussi en évidence une gestion municipale pour le moins désordonnée.

Pour s'en faire une idée, il faut remonter un peu le cours de l'histoire de cette subvention, d'abord en rappeler et en situer le montant. Vous proposez aujourd'hui d'allouer 245.000 euros pour la réhabilitation d'un immeuble de 120 mètres carrés, devant abriter une bagagerie. 245.000 euros, c'est beaucoup d'argent. Pour prendre une référence qui ait un sens pour tout le monde, je rappellerai simplement que c'est le coût de revient de la construction d'un logement social de 50 mètres carrés, foncier compris, à Paris.

Ensuite, il faut comprendre les raisons de cette subvention. En fait, il n'y en a qu'une. Une première subvention de 500.000 euros a été attribuée en janvier 2020, mais les travaux qu'elle devait financer et qui devaient commencer en décembre 2020 ont pris du retard, du fait des délais d'obtention des premiers crédits et un peu de la crise sanitaire en 2021. Ces travaux n'ont finalement pu commencer qu'en 2022 et ont donc subi l'augmentation des prix

des matériaux. Il ne s'agit donc pas d'accompagner par ces 245.000 euros de nouveaux développements du projet, mais d'absorber un surcoût en bonne partie dû à votre retard.

Au-delà de cela, deux questions se posent au moins. Quelle aide apportez-vous aux associations quand elles négocient avec les entreprises ? La question se pose, quand on voit qu'il faut majorer la subvention initiale de 50 % alors que, sur la même période, l'indice du coût de la construction n'évolue, lui, que de 15 %. Par ailleurs, une clause de la première convention prévoyait qu'aucun dépassement de coût d'investissement ne serait pris en charge par la Ville. En allouant 245.000 euros supplémentaires, vous ignorez cette obligation contractuelle. On s'interroge alors sur les garanties de bonne gestion et de sécurité juridique que vous êtes à même de donner à vos partenaires, mais aussi aux Parisiennes et aux Parisiens, dont vous avez reçu mandat. Ce sont là des approximations surprenantes, que vous estimez peut-être mineures, mais qui pèsent au premier chef sur l'association.

Alors, peut-être faut-il chercher plus loin encore pour bien comprendre. En remontant à 2013, on se souvient que la Ville s'est portée acquéreuse du site, bien avant que le projet examiné aujourd'hui ne soit proposé. À l'époque, vous avez acheté, au sein d'un ensemble immobilier, un lot de 710 mètres carrés comprenant des espaces extérieurs et deux bâtiments, dont le bâtiment de 120 mètres carrés visé par la subvention, à une entreprise, ayant pour but de faire de la promotion immobilière sur le reste du site. Cela a coûté à la Ville 6 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros pour les seuls travaux de confortation des carrières situées…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faudrait conclure, Monsieur VIRY.

M. Patrick VIRY. - Très bien.

C'est l'équivalent de 25 logements…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Voilà, très bien.

M. Patrick VIRY. - Donc, concrètement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Patrick VIRY. - … on voit très bien que, avec 7 millions d'euros, vous auriez pu faire bien plus vite et bien mieux pour cette association et dans le reste de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon. La Séance me dit qu'ils s'étaient calés sur un vœu de 2 minutes. On est sur 5 minutes. Pardon, vous avez encore du temps.

M. Patrick VIRY. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la faute du fonctionnaire de séance qui est là, mais je lui pardonne…

M. Patrick VIRY. - J'étais un peu surpris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … parce qu'il fait très peu de fautes. Allez-y.

M. Patrick VIRY. - Je ne vous en veux pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Poursuivez.

M. Patrick VIRY. - Cela a coûté à la Ville 6 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros pour la seule confortation des carrières situées en dessous du lot. C'est l'équivalent de 25 logements sociaux neufs, 25 logements qu'il n'aurait, du reste, pas été possible de construire sur cette parcelle, sans quoi le promoteur s'en serait certainement lui-même chargé.

À ce compte, les 245.000 euros sont effectivement bien peu, mais vous conviendrez peut-être avec moi que, avec près de 7 millions d'euros, il y aurait eu de quoi faire bien mieux et bien plus tôt, dans le 14e et ailleurs dans Paris, sur le sujet des bagageries ou sur d'autres. Si votre volonté avait été aussi affirmée, vous auriez pu depuis longtemps trouver 100 à 150 mètres carrés ailleurs dans le 14e arrondissement et, évidemment, dans le reste de Paris. Il y a, de façon générale, matière à s'interroger sur votre gestion, à laquelle l'utilité sociale du projet ne peut et ne doit servir de paravent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Pardon encore de vous avoir coupé dans votre élan. En plus, vous êtes très largement dans les temps.

La parole est à Mme Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Madame la Maire, cher Patrick VIRY, merci tout d'abord pour vos propos, qui me permettent de rappeler l'importance, la nécessité même de disposer d'une bagagerie solidaire, engagement qui, je vous le rappelle, était inscrit dans notre programme municipal, sur lequel une majorité de Parisiennes et de Parisiens ont choisi de porter leur voix. Le présent projet de délibération a pour objet d'allouer une subvention d'investissement à l'association "Bagagerie Solidaire 14", pour un projet d'investissement complémentaire au projet sélectionné dans le cadre du budget participatif 2018 de la Ville de Paris.

Permettez-moi donc d'insister sur le rôle du budget participatif dans ce genre de projet. Vous le savez, le budget participatif permet aux Parisiennes et aux Parisiens de décider de l'attribution d'un budget aux projets qui suscitent leur adhésion par le vote. Leurs choix peuvent ne pas vous satisfaire, mais c'est ainsi et c'est toute la beauté de la démocratie participative et du budget participatif, en l'occurrence. Ce n'est pas le bilan de l'édition 2022 qui vous permettra de dire le contraire, d'ailleurs : hausse de la participation de 33 %, avec plus de 215.000 votants, soit près de 10 % de la population parisienne. L'adhésion des Parisiennes et des Parisiens est massive et permet justement de financer ce type de projet, comme celui de la "Bagagerie Solidaire 14".

Vous le savez, les bagageries participent au réseau des services pour les plus précaires. Ces dispositifs en proximité permettent aux personnes de laisser leurs affaires personnelles le temps de la journée ou plus longtemps, pour les protéger et alléger les déplacements nombreux des personnes en précarité. Il ne s'agit pas de simples consignes anonymes. Les bénévoles assurent l'accueil, contribuent à créer un climat convivial, en offrant aux usagers une possibilité de halte et aussi d'échange, si celui-ci est souhaité. Ils s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent vers les diverses structures d'intervention sociale adaptées aux problématiques des sans-abri. Ces lieux permettent, dans certains dispositifs, de charger son téléphone, de se poser, de laver ses affaires. Ce sont des lieux ouverts à tous les publics.

Je dois dire, Monsieur, que je regrette de vous entendre, durant l'ensemble de votre intervention, ne parler que de chiffres. Nous ne nous situons pas seulement dans une logique comptable, ne vous en déplaise. Ces lieux sont essentiels à notre cohésion sociale, à notre Ville, à notre projet de société résolument solidaire. La "Bagagerie 14", puisque c'est celle-ci qui est visée par notre projet de délibération, est déjà en fonctionnement de manière temporaire sur un autre lieu. Elle attend avec impatience l'achèvement des travaux du pavillon Troubadour. N'attendons plus et permettons aux personnes sans domicile fixe de profiter d'une bagagerie digne de ce nom dans le 14e arrondissement. Nous en avons besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame TORANIAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DSOL 35).

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons à la 8e Commission et je donne la parole à son président, Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la 8e Commission s'est réunie lundi 6 mars dernier pour préparer cette séance du Conseil de Paris.

Tout d'abord, je souhaitais remercier, lors de cette Commission, M. LERT pour notre séance exceptionnelle du 15 février, lors de laquelle il nous a présenté l'état d'avancement des travaux de révision du Plan Climat. Dans ce cadre, il me paraît également utile de saluer ses travaux et aussi de remercier M. LERT de bien vouloir tenir compte des futures préconisations de la M.I.E. "50 degrés - super vagues de chaleur". En effet, les travaux actuels de cette M.I.E., dont nos collègues Alexandre FLORENTIN et Maud LELIÈVRE sont respectivement président et rapporteur, méritent une prise en compte importante dans le Plan Climat, mais aussi dans d'autres plans ou programmes de Paris. En effet, il nous faut une cohérence globale par rapport aux différents plans et programmes qui sont en cours. Je pense que les travaux de la M.I.E. seront, dans ce cadre, fort utiles. Dans quelques semaines, nous aurons les résultats de cette M.I.E. et pourrons constater leur richesse et leur place stratégique pour les Parisiennes et les Parisiens dans les années qui viennent.

Par la suite, s'agissant de l'examen des projets de délibération de l'Exécutif, je souhaite insister sur la présence et la disponibilité des adjointes et adjoints à la Maire de Paris lors de la présentation des projets de délibération et des vœux.

Mme BROSSEL avait plusieurs projets de délibération avec d'autres adjoints : d'abord, le projet de délibération DDCT 4 pour soutenir et sécuriser une centaine d'associations des quartiers populaires, pour la réalisation de 236 actions ; d'autres projets, comme des subventions à 11 associations gestionnaires de ressourceries et recycleries, des soutiens à des associations œuvrant pour la réduction des déchets ou encore un projet de délibération relatif à la collecte des batteries de vélos électriques à la déchetterie de la porte des Lilas ; enfin, le projet de délibération DPE 7 sur les déchets d'équipements électriques et électroniques, avec la signature de contrats avec Ecosystem et

Ecologic. Je ne suis bien évidemment pas exhaustif dans le rapport sur les projets de délibération de Mme BROSSEL. Il y en avait beaucoup et ils étaient très riches et très intéressants.

M. LERT intervenait sur plusieurs projets de délibération, dont le DTEC 1, concernant la subvention pour accompagner l'étape parisienne du Climat Libé Tour, le DTEC 3, l'adhésion de Paris à deux associations dans le domaine de la transition écologique, de la transition énergétique, de l'eau et des plastiques, notamment.

M. NAJDOVSKI nous a présenté ses projets de délibération, comme le DEVE 5, le dispositif CoprOasis, un projet de délibération très important qui a d'ailleurs suscité des interventions, des questions et des réponses de M. NAJDOVSKI. Par ailleurs, le DEVE 10, l'aide à apporter à la Fondation 30 Millions d'Amis pour la gestion des chats errants, et aussi le DGGP 9, un autre important projet de délibération concernant la création d'un nouvel espace de biodiversité le long de la Petite ceinture 20e.

Mme PULVAR, enfin, avait également quelques projets de délibération. Elle est notamment intervenue sur le DEVE 9 concernant notre adhésion à l'association "Un Plus Bio", pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne.

Par la suite et comme il est d'usage, des groupes politiques, comme le groupe "Les Ecologistes" et le groupe Changer Paris, ont présenté leurs vœux et entamé des échanges avec des membres de l'Exécutif.

Enfin, je souhaite vous informer, Madame la Maire, mes chers collègues, qu'à l'invitation de notre collègue François-Marie DIDIER, président du S.I.A.A.P. et membre de notre 8e Commission, avec notre vice-présidente Véronique BALDINI, nous organiserons une visite du site du S.I.A.A.P. à Achères et son chantier de production de biogaz. En lien avec l'équipe du pôle Séance, nous mettrons au point cette intéressante séquence et nous vous en parlerons dans quelques semaines.

Merci, donc, aux adjointes et adjoints à la Maire de Paris, à nos deux vice-présidentes, Véronique BALDINI et Chloé SAGASPE, à tous nos collègues élus et aussi aux services administratifs pour le bon déroulement des travaux de notre commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

2023 DPE 2 - Collecte des batteries de vélos électriques à la déchèterie de la Porte des Lilas. - Convention de partenariat avec l'éco-organisme Corepile.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc au projet de délibération DPE 2, il s'agit de collecte de batteries de vélos électriques à la déchetterie de la porte des Lilas, d'une convention de partenariat avec l'éco-organisme Corepile.

Monsieur Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen, vous avez la parole.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous l'avions déjà dit lors du précédent mandat, nous considérons que les éco-organismes ne représentent pas la solution concernant la revalorisation des déchets et surtout la réduction de ceux-ci. Au contraire, ils font même partie du problème. N'oublions pas que les industriels sont à l'origine de cette massification des déchets, que nous combattons, et qu'ils ont un intérêt stratégique à mettre sur le marché des produits rapidement obsolètes. Sans une lourde contrainte et sans un cadre politique en faveur du réemploi, nous ne construirons pas un rapport plus sain quant à l'utilisation des ressources, par nature limitées, de la planète.

Nous déplorons, pour ne pas dire plus, le cadre qui nous est proposé aujourd'hui, qui est celui d'un monopole ou d'un quasi-monopole pour tous les organismes des sociétés de droit privé, représentant le regroupement de certains des plus gros pollueurs de la planète, soumis à des contraintes peu dissuasives en cas de non atteinte des objectifs de recyclabilité et de réduction des déchets, objectifs d'ailleurs définis dans le cadre d'un cahier des charges, dont les industriels eux-mêmes participent activement à l'écriture. Vous comprendrez notre scepticisme quand il s'agit de laisser les "clefs du camion" en matière de transition écologique à des producteurs comme Samsung et Philips ou à des distributeurs comme Auchan et Carrefour, dans le cas d'écosystèmes qui nous occupent aujourd'hui.

Les communistes sont convaincus qu'une issue positive à la crise écologique dans le cadre du capitalisme est une chimère. La clef se trouve dans des politiques publiques permettant une planification de long terme, loin des objectifs de profits immédiats des industriels. Nous considérons qu'il est vital de changer de système et de repenser intelligemment la mise en pratique de la responsabilité élargie du producteur, en demandant, par exemple, au minimum, aux industriels qui se voient confier une mission d'intérêt général de ne plus prendre part au pilotage de ces éco-organismes, mais de simplement verser une contribution calculée sur la base de critères établis par des organismes publics spécialisés et indépendants, ou encore, dans le cadre de la définition du cahier des charges des éco-organismes, de faire en sorte que ces mêmes organismes ne siègent plus dans le comité qui fixe le cahier des charges ou alors que leur rôle ne soit que consultatif. En effet, le cadre de la mission d'intérêt général, qui est confiée aux industriels derrière les éco-organismes, ne peut décemment pas être fixé par les industriels eux-mêmes.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons et plaidons pour la construction d'une véritable alternative publique à ce type d'éco-organismes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, cher Jean-Philippe GILLET, pour cette intervention sur le projet de délibération DPE 2.

Alors, pardon, je vais faire un tout petit pas de côté par rapport au projet de délibération, mais il m'apparaîtrait saugrenu de ne pas évoquer la question de la grève et du mouvement social en cours, qui a un impact en termes de propreté et de collecte des déchets, dont je connais l'impact, le désagrément, l'agacement, parfois la colère pour les habitants de notre ville. Je sais que nous aurons l'occasion d'y revenir pendant les questions d'actualité.

Evidemment, nous sommes dans un moment particulier, puisque les salariés du secteur de la propreté et de la collecte des déchets sont pour partie en grève à Paris, comme dans d'autres villes, comme dans d'autres endroits dans le territoire. C'est en effet plus visible à Paris, car lorsqu'on collecte en moyenne 3.000 tonnes de déchets par jour, eh bien oui, en moins de trois jours de collecte, il y a aujourd'hui sur les trottoirs de la ville à peu près 7.500 à 8.000 tonnes d'ordures qui n'ont pas été collectées. Cela se voit et cela se voit de façon spectaculaire. C'est d'ailleurs, je crois, l'objectif que recherchait l'ensemble de ceux qui ont fait le choix d'être en grève et de manifester leur opposition à la réforme des retraites et au fait de devoir, de façon la plus injuste qui soit, travailler 2 ans de plus, en dehors de toute prise en considération de la pénibilité de leur travail. Nous y reviendrons…

Merci pour eux.

Nous y reviendrons plus longuement dans les questions d'actualité, mais il m'aurait semblé saugrenu, cher Jean-Philippe GILLET, de ne pas avoir un mot sur ce sujet, dont je sais l'impact dans la vie quotidienne des uns et des autres. Alors, il y a la gestion de crise, mais il y a évidemment la gestion de l'ensemble du reste de la politique municipale, car nous travaillons 365 jours par an et pas seulement depuis le lundi 6 mars sur la gestion de crise.

Vous remettez en question - je pense que le débat que vous posez est intéressant d'un point de vue intellectuel et politique - la place de la responsabilité élargie du producteur, en gros, pollueur-payeur, mais vous remettez finalement en question la question du pollueur-payeur, pollueur-décideur. Je pense que c'est un débat qui mérite d'être posé d'un point de vue politique. Vous interpellez finalement l'Etat, puisque c'est l'Etat qui, en responsabilité, sort le cahier des charges, ensuite désigne un organisme pour assumer, secteur par secteur, cette responsabilité élargie du producteur. Je regrette que les villes, en tant que telles, et la Ville de Paris ne soient jamais, en tant que telle, consultée - je n'irai pas jusqu'à dire "associée" - sur les cahiers des charges et surtout les besoins, parce qu'à la fin, les cahiers des charges sont nationaux et ne prennent pas en considération, ne prennent pas en compte un certain nombre de spécificités parisiennes, dont l'hyperdensité de la capitale.

Une fois que j'ai dit ceci, pour autant, dans la responsabilité qui est la mienne, avec les services - que je remercie -, nous cherchons à optimiser, dans le cadre des responsabilités élargies des producteurs, la prise en charge des déchets spécifiques aux différentes filières de traitement et/ou de recyclage. Cela permet, pardon d'être triviale, mais cela permet de récupérer des recettes de la part de ces organismes et, du coup, de financer des actions à Paris pour renforcer notre politique résolue en matière de transition écologique. Vous aurez donc à ce Conseil plusieurs projets de délibération qui porteront sur ces engagements et conventions avec différents organismes chargés de REP. Je partage les limites que vous pointez. Dans la responsabilité qui est la mienne, nous cherchons à faire en sorte que ces conventions soient maximisées, parce que c'est aussi ce qui nous permet, dans le rôle qui est le nôtre, de travailler à la réduction des déchets, au recyclage et au réemploi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 2).

2023 DPE 5 - Subventions (153.000 euros) et conventions avec 8 associations œuvrant au développement des "Territoires Zéro Déchet".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DPE 5 et l'amendement technique n° 144. Il s'agit de l'attribution de subventions de 153.000 euros et de conventions avec 8 associations œuvrant au développement des "Territoires Zéro Déchet".

Je voudrais d'ailleurs saluer des habitants membres de l'association "Zéro Chômeur", qui sont présents en tribune, et du 20e arrondissement. Merci à eux d'être là.

Je vais donc donner la parole tout de suite à M. Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors qu'en temps normal 3.000 tonnes de déchets, vous l'avez dit, Colombe BROSSEL, sont collectées chaque jour à Paris, la Ville a lancé en 2021 la démarche "Territoires Zéro Déchet". Dans ce cadre, la Ville souhaite, je cite, dans le projet de délibération, "une réduction significative des déchets collectés et une valorisation de ceux qui n'ont pu être évités, dans le but de préserver les matières premières, de supprimer le recours à l'enfouissement et de réduire l'incinération".

Je profite de ce projet de délibération pour vous saisir d'un problème de fond, celui des vêtements jetables liés à la "fast fashion". L'industrie textile émet 4 milliards de tonnes de CO2. C'est une industrie plus polluante que le secteur aérien aujourd'hui. Contrairement à l'idée répandue, les vêtements déposés dans nos poubelles ou dans les conteneurs dédiés ne servent pas aux associations locales, mais sont principalement exportés, faute de filière de recyclage en France. L'année dernière, la France a exporté 60.000 tonnes - vous vous rendez compte ! - de vieux vêtements vers l'Afrique, principalement au Ghana. Ces déchets finissent dans l'océan et c'est un vrai désastre environnemental. Le sujet des déchets vestimentaires est devenu un vrai sujet, qu'il faudrait que l'on traite aussi au niveau de la Ville. On a d'ailleurs déjà échangé dans ce cadre, chère Colombe BROSSEL.

Alors que les conteneurs à vêtements se sont développés ces dernières années, quelle est votre politique concrète de réduction de ces déchets ?

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je donne la parole à M. le Maire du 18e arrondissement, pour le groupe Paris en commun, M. Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à mon tour, je voulais saluer ce projet de délibération important, qui permet de démontrer que, au-delà des réalités conjoncturelles qu'on peut vivre, la politique de réduction des déchets est une politique structurelle centrale.

Je ne pourrais pas commencer cette intervention sans avoir aussi un mot pour saluer l'engagement quotidien de nos agents, dont on voit d'ailleurs, quand ils font très légitimement grève, les résultats du travail. En effet, s'il y a aujourd'hui des déchets dans les rues de Paris, parce que la réforme injuste des retraites les conduirait à travailler 2 ans de plus, c'est aussi la démonstration que, quand ils sont au travail, ces déchets ne sont pas là. Je voulais donc avoir un mot très chaleureux pour l'ensemble des agents qui sont aujourd'hui en grève et leur apporter notre soutien. Au-delà des polémiques alimentées par les uns et par les autres, la situation à laquelle ils ont à faire face est d'abord une situation sociale et aussi une situation humaine. Cela dit, simplifier leur travail, c'est aussi réduire notre consommation de déchets.

Finalement, le fait que nous puissions travailler aujourd'hui sur ces "Territoires Zéro Déchet" a beaucoup de sens. Dans le 18e, nous avons lancé ce territoire dès 2021 dans le quartier de la porte Montmartre, autour du centre social de la Maison Bleue. Je veux saluer Thierry CAYET, Frédéric BADINA-SERPETTE et les différents élus qui, avec les acteurs associatifs, ont beaucoup travaillé à faire en sorte que nous puissions toucher en un peu plus d'un an 3.800 personnes au travers de 82 animations, de 320 heures de sensibilisation, qui donnent des résultats. Aujourd'hui, nous commençons à avoir une réduction du tonnage des déchets dans ce quartier de la porte Montmartre. Cette politique a aussi permis de créer du lien social, de faire en sorte que les habitantes et les habitants de ce quartier puissent se rencontrer, d'avoir aussi des moments de convivialité et de faire prendre conscience à l'ensemble des habitants, à beaucoup d'habitants de ce quartier que, en modifiant leurs habitudes de consommation, en modifiant leurs habitudes de gestion des déchets, cela avait un intérêt évident pour la planète, mais cela avait aussi un intérêt évident pour leur portefeuille.

C'était l'élément supplémentaire que je voulais ajouter dans cette discussion. Il y a un enjeu social très fort à faire en sorte que nous puissions aider les habitantes et les habitants, notamment les moins aisés, à changer, quand ils le peuvent, leur mode de consommation, car c'est aussi une très belle façon pour eux de soutenir leur propre pouvoir d'achat et d'être en contrôle de leurs dépenses. C'est donc un très beau projet de délibération que nous avons à voter. Je vous invite, bien sûr, toutes et tous à le faire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous pouvez le constater, chers collègues, j'ai mis mon plus beau pull aujourd'hui. Je dois dire que je me suis effectivement sentie mise un peu au défi du pull de Rachida DATI mardi dernier, mais c'est surtout que je me suis mise aux couleurs de la mobilisation des éboueurs. Comme les autres groupes l'ont exprimé, au nom des

"Ecologistes", je souhaitais dire que nous soutenons pleinement cette mobilisation des éboueurs, des ripeurs et des égoutiers qui travaillent au quotidien, dans les incinérateurs notamment. Cette mobilisation a plusieurs effets. Déjà, elle "visibilise", elle "revisibilise" ces métiers de première ligne, parce qu'on a peut-être la mémoire courte, certains ont la mémoire courte, mais il n'y a pas si longtemps que cela, c'étaient les seuls dans la rue, encore, à assumer le service public. Cela "visibilise" aussi la mobilisation, parce que, finalement, certains ne s'étaient pas rendu compte qu'il y avait 3 millions de personnes dans la rue. Donc, là, les poubelles, on les voit. Certains sont enfin gênés par cette grève.

Puis, cela "visibilise" finalement la quantité de déchets que nous produisons. Effectivement, ces 3.000 tonnes que l'on met à la poubelle chaque jour disparaissent comme par magie dans des camions, dans des incinérateurs. Là, on les voit. Si cela pose aujourd'hui des problèmes de salubrité, c'est aussi que, dans ces poubelles, il y a des déchets alimentaires qui n'ont rien à y faire, qui vont être amenés à être mieux triés et mieux valorisés dans l'année qui vient. C'est tout l'intérêt de ce projet de délibération, c'est justement de réduire à la source ces déchets, de former des acteurs, de les faire monter en compétences partout dans Paris. Ils sont nombreux, les régies de quartier, les associations de riverains, etc., à se former sur ces sujets et à prendre en main collectivement ce commun négatif, finalement, qu'est le déchet, qui disparaît d'habitude comme par magie et que, pour une fois, nous prenons en charge collectivement et de manière citoyenne.

Evidemment, nous soutenons sans réserve toutes les associations qui œuvrent partout dans Paris, dans les territoires de tous bords politiques, je tiens à le souligner. Comme d'habitude, je suis très heureuse que ce soit une initiative du 19e arrondissement, que j'ai eu le plaisir de piloter, qui ait pu inspirer cette dynamique.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup aux trois intervenants.

Si je commençais par une minute d'autodérision, je dirais que, depuis 3 ans, lorsque je répète que nous collectons tous les jours 3.000 tonnes de déchets, que c'est spectaculaire et que nous devons impérativement aller vers une démarche de réduction des déchets, j'ai bien conscience qu'il apparaît à peu de personnes la réalité et la matérialité de ce que je racontais dans l'hémicycle et ailleurs. Le fait est qu'aujourd'hui, il nous apparaît en effet indispensable d'aller dans une démarche de réduction des déchets. Merci à tous les trois de votre soutien, au-delà du soutien à ce projet de délibération, bien sûr, mais surtout du soutien dans les arrondissements, en effet de tous les bords politiques, pour cette animation qui permet schématiquement une concentration de l'ensemble des moyens de collecte, de recyclage et de réemploi dans un territoire, de travailler en association les habitants, les commerçants, l'ensemble de ceux qui vivent et travaillent à l'échelle de ce quartier, de cette rue, un travail d'animation.

C'est le soutien qu'il vous est proposé aujourd'hui de porter aux associations qui, en associant les plus petits dans les écoles et les plus grands, évidemment, permettent de travailler aussi sur l'accompagnement des transformations des pratiques de consommation, pour que nous soyons collectivement engagés dans une démarche de réduction des déchets. L'objectif est évidemment de prendre le meilleur de ces expérimentations, de ce travail territorial, pour ensuite le déployer à l'échelle parisienne. C'est une démarche qui continue, j'en suis ravie, et qui s'accroît, puisque nous avons des arrondissements qui s'engagent dans une deuxième aventure, une troisième aventure de "Territoires Zéro Déchet", de territoires de réduction des déchets. C'est une bonne chose.

Vous avez, cher Vincent BALADI, posé la question plus spécifique du textile. Vous avez raison. Rappelons que l'industrie textile est la cinquième industrie la plus émettrice de gaz à effet de serre au niveau mondial et que la surproduction, accompagnée d'une forme de surconsommation, se fait au détriment de l'environnement.

A Paris, qu'avons-nous fait ? D'abord, il y a les bornes textiles qui sont implantées soit dans la rue, soit dans les espaces privés. Il y en a chez les bailleurs sociaux, il y en a dans différents équipements publics ou dans des entreprises. Puis, il y a évidemment l'ensemble du textile qui est récupéré, puis traité par les ressourceries. Cela permet de capter un gisement tout à fait important. Néanmoins, je souscris à vos propos, sur l'ensemble de la filière. Une fois qu'on a capté ces déchets, il faut - avec Florentin LETISSIER, nous y consacrons de l'énergie et du travail - travailler sur la filière textile, en favorisant l'évolution des modes de production et de consommation, et accompagner les habitants vers une consommation plus responsable. Pour cela, il faut améliorer le réemploi et le recyclage des textiles, en renforçant le partenariat, nous le faisons à Paris, avec les acteurs du réemploi, je pense évidemment aux ressourceries et aux recycleries, mais aussi avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il y a de nombreux projets qui émergent et qui permettent d'être plus vertueux.

De ce point de vue, nous allons voter, cher Jean-Philippe GILLET, une convention avec le nouvel organisme chargé de la responsabilité élargie du producteur sur la question des textiles, c'est l'éco-organisme Refashion, avec des critères dans le nouveau cahier des charges qui sont plus ambitieux. Nous allons évidemment nous y appuyer, au-delà de tout ce que nous disions auparavant, pour améliorer encore la qualité de ce qui est fait une fois que les textiles sont captés, une fois qu'ils sont collectés, pour mieux travailler sur des parcours de métiers liés à la

réparation, à "l'upcycling", à la transformation de la matière, surtout en termes de recyclage. Pour cela, il faut que la recherche et le développement, qui sont aujourd'hui au cœur de cette nouvelle convention avec Refashion, soient effectivement mis en œuvre.

Vous pouvez donc être assurés de notre engagement sur ces sujets.

Merci à vous de votre soutien au projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix à main levée, le projet d'amendement n° 144 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 144 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DPE 5).

2023 DPE 6 - Subventions (40.000 euros) et conventions avec 3 associations œuvrant pour la réduction des déchets.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DPE 6 relatif à l'attribution de subventions de 40.000 euros et de conventions avec 3 associations œuvrant pour la réduction des déchets.

Madame Nathalie LAVILLE, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci.

D'ordinaire, effectivement, nos poubelles sont bien cachées. Elles sont sous nos éviers, dans des sacs, dans des locaux spécifiques, dans des conteneurs, etc. Aujourd'hui, rappelons-le, à cause de notre Gouvernement, on peut mieux les voir, ces déchets que nous produisons tous les jours. J'ouvre une parenthèse, comme mes collègues, pour dire que c'est l'occasion de voir à quel point ces volumes sont importants et comme ce doit être difficile, pénible de les manipuler tous les jours, et cela pendant des années. Je ferme la parenthèse pour aller vers la nécessaire réduction de ces déchets, et cela même si l'on peut quand même se féliciter de la baisse régulière de la production de nos ordures depuis 10 ans. Comme cela a déjà été dit, cette réduction passe, entre autres, par le tri, la valorisation, le recyclage. Pour ce faire, on s'appuie sur des associations qui aident localement, au plus près des habitantes et des habitants, à réaliser ce travail.

C'est donc l'objet de ce projet de délibération. Il nous est proposé d'attribuer 9.000 euros à l'association "M.U.", qui est située dans le 18e et qui souhaite favoriser l'animation autour de son site de compostage. Il nous est aussi proposé de verser une subvention de fonctionnement de 17.000 euros à "Chaussettes Solidaires", elle aussi du 18e arrondissement. Cette association travaille sur le réemploi des matières textiles, dont on a dit que ce secteur était très polluant. Elle travaille, par exemple, à récupérer ces chaussettes qu'on perd tous dans nos lave-linge, pour en faire d'autres chaussettes ou des sacs, des pelotes de laine, des bijoux, etc. Enfin, il est proposé de verser 14.000 euros à l'association "RiC RAC" du 19e, qui souhaite installer un nouveau composteur, ainsi qu'un nouveau site de broyage pour les déchets verts.

Merci.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Nathalie LAVILLE, pour votre intervention et cette mise en lumière d'associations qui œuvrent effectivement sur le territoire parisien à la réduction des déchets. C'est finalement une illustration de mon propos précédent, sur le fait que nous avons besoin de travailler, de travailler à des échelles territoriales qui ont du sens, en y associant les habitants et l'ensemble de ceux qui vivent et travaillent dans un territoire, sur la question de réduction des déchets, sur la valorisation des déchets du quotidien.

Ces trois projets que nous soutenons, pour les deux premiers, celui du "Collectif M.U." et celui de l'association "RiC RAC", sont issus de l'appel à projets que la Ville avait lancé en 2021, qu'on avait appelé "Compostage de proximité". Ils permettent justement d'accompagner des collectifs, quelle qu'en soit la forme, pour avancer ensemble

sur cette réduction des déchets et sur la valorisation, notamment, des déchets alimentaires. C'est aussi, évidemment, une étape qui nous permettra, Ville de Paris, à partir de 2024, de proposer d'avoir à moins de 300 mètres de chez soi un endroit dans lequel on pourra porter ses déchets alimentaires, permettant ainsi, d'abord, de ne plus avoir ces déchets dans la poubelle verte, donc de ne plus envoyer bêtement des déchets alimentaires à l'incinération, permettant leur transformation en fertilisants pour les sols ou en G.N.V. pour faire rouler des bus ou des bennes, donc d'être dans le déploiement d'une politique à l'échelle parisienne, mais qui s'appuie évidemment sur les dynamiques locales.

Je rebondis sur le mot "dynamiques locales". Merci d'avoir salué le travail de l'association "Chaussettes Solidaires", qu'Éric LEJOINDRE et l'ensemble des élus du 18e connaissent bien. La preuve en est - c'est finalement le pont avec votre intervention, cher Éric LEJOINDRE - que l'on peut partir d'une considération de réduction des déchets et construire un travail sur l'insertion socioprofessionnelle. En effet, il y a de la formation et de l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi, qui ressortent de cette aventure avec un métier et un métier reconnu, et évidemment avec l'animation, le lien social dans le quartier, au-delà des questions environnementales.

Merci à vous, chère Nathalie, d'avoir salué ces acteurs qui contribuent à la transition écologique dans notre ville.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 6).

2023 DPE 7 - Déchets d'équipements électriques et électroniques : signature de deux contrats avec Ecosystem et Ecologic.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au projet de délibération DPE 7 relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques, signature de deux contrats avec Ecosystem et Ecologic.

C'est Mme Léa VASA qui intervient pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Léa VASA. - Merci, Madame la Maire.

C'est une rapide intervention sur les éco-organismes, cette fois-ci sur les déchets électroniques, enfin D.3.E. On a un peu expliqué tout à l'heure. Quand on achète un objet, un produit dans le commerce, il y a une espèce de contribution qui va dans une caisse gérée par les industriels, qui mettent sur le marché ces déchets, qui produisent ces déchets. Ils doivent donc mener des actions en direct pour essayer de réduire à la source ces déchets. Cela peut être sur la réparabilité, sur le fait d'avoir quelque chose qui ne sera pas un déchet, mais qui sera un produit réutilisable, etc. Puis, cela peut aussi être une forme de soutien versé aux collectivités, qui doivent gérer ces déchets. Le seul problème, cela a été évoqué tout à l'heure, c'est que la contribution aux collectivités n'est pas tout à fait à la hauteur des efforts qui sont demandés à la collectivité pour gérer ces déchets.

Par exemple, en l'occurrence, pour ce type de déchets, le soutien de l'éco-organisme est de près de 57 euros par tonne. Sauf que, pour collecter ce type de déchets, qui est en général collecté via les encombrants, une tonne d'encombrants à collecter, c'est plus de 500 euros à Paris. On voit donc bien l'écart monstrueux qu'il y a entre le soutien, donc la responsabilité de l'industrie qui crée ce déchet, qui n'est pas du tout à la hauteur, et le coût pour le contribuable et pour la collectivité. Il y a donc un problème, mais qui est national, qui ne relève pas du tout de la responsabilité de la Ville de Paris. Je voulais quand même qu'on puisse aussi en discuter ici, sur ces éco-organismes, leur mode de gouvernance et le montant de leur soutien. Il y a aussi un éco-organisme sur les huiles, par exemple, dont on ne va pas débattre, mais qui va passer dans ce Conseil de Paris. On va pouvoir espérer 8.500 euros de soutien sur l'année. C'est quand même… Voilà. C'est toujours sans commune mesure avec ce que cela nous coûte vraiment et cela minimise vraiment la responsabilité des producteurs et des industriels. Je pense que nous pourrions avoir une parole collective sur ces sujets au niveau national.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Léa VASA.

Maintenant, pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Léa VASA.

Je ne reprendrai pas les propos que j'ai tenus il y a quelques minutes, en réponse à Jean-Philippe GILLET. Je partage en effet avec lui et avec vous, à l'occasion de ce projet de délibération, le fait que ce système de responsabilité élargie des producteurs n'est pas mécaniquement vertueux - on va le dire ainsi, en des termes

choisis - et que le producteur, lorsqu'il est le décideur, de fait, a un intérêt bien orienté. Les collectivités locales ne sont pas suffisamment consultées ou associées au cahier des charges, en tout cas pas la Ville de Paris, qui a quand même quelques spécificités. A la fin, la question du soutien financier et de son niveau se pose. Pour autant - c'est pourquoi plusieurs projets de délibération de cette nature passent à ce Conseil -, je le redis, nous maximisons le soutien financier qui peut être tiré de ces partenariats, parce que c'est aussi cela qui nous permet d'être proactifs et de proposer d'autres types de projets, comme ceux en soutien à des partenaires de la réduction des déchets. Evidemment, nous le faisons.

Peut-être juste un mot sur la question des déchets d'équipements électriques et électroniques. Il me paraît important de préciser qu'au-delà de ce projet de délibération, des conventions ont été établies avec des ressourceries, afin de leur permettre l'accès à ce gisement important des déchets d'équipements électriques et électroniques, afin que les machines ou les matériaux puissent être réparés et revendus à des prix solidaires. C'est une piste tout à fait intéressante qui permet, pour le coup, de rendre concret le recyclage. Je crois que nous partageons - avec Florentin LETISSIER, nous avons eu l'occasion de le dire ensemble - le fait que les acteurs parisiens de l'E.S.S. pourraient également, devraient pouvoir prendre pleinement part à la dynamique globale de réduction des déchets, y compris dans ce cadre. Nous continuons donc à accompagner ce plaidoyer des acteurs, pour qu'on ne soit pas uniquement dans des conventions financières, mais aussi sur l'accompagnement d'autres modèles d'économie, d'autres modèles de création de richesses et de valeurs.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DPE 7).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre l'affichage sauvage publicitaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen d'un vœu non rattaché. Le vœu référencé n° 72 est relatif à la lutte contre l'affichage sauvage publicitaire.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes" et pour 2 minutes. Je vous remercie.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, la lutte contre la publicité dans l'espace public est un combat central pour "Les Ecologistes". Elle nous incite à surconsommer et pollue notre imaginaire quotidien. Eh bien, il y a pire que la publicité, il y a la publicité illégale. Nous avons toutes et tous en tête les véhicules publicitaires lumineux qui circulent régulièrement dans Paris, l'affichage commercial sauvage et, plus récemment, les projections lumineuses sur des pignons d'immeubles très en visibilité. C'est interdit. Pourtant, les marques et les agences de "street marketing" n'hésitent pas à le faire, allant même jusqu'à revendiquer dans la presse qu'il s'agit d'une pratique dont les retombées sont difficiles à quantifier, mais bénéfiques pour la notoriété. Alors, de la notoriété, certes, mais une forme de pollution illégale développée sur le dos de la Ville, comme des Parisiennes et des Parisiens.

Intéressons-nous alors aux agences qui vendent ces services. On parle d'Urban-Act ou de Street-Dispatch, par exemple. L'ensemble de ces professionnels propose à leurs annonceurs, assez naturellement, de détourner, je cite, "les usages de l'espace urbain". Les usages de l'espace urbain, ce sont les collages illégaux. Je rappelle ici que, pour 1 mètre carré d'affichage publicitaire commercial, les agents doivent aujourd'hui utiliser 15 litres d'eau pour les décoller. C'est aberrant et anti-écologique. Par de la publicité lumineuse ensuite, tout particulièrement les véhicules terrestres lumineux qui sont pourtant interdits par le Code de l'environnement. Il y a aussi le détournement du mobilier urbain, nos escaliers ou nos bancs publics, les collages ou les fresques. Nous avons toutes et tous, dans nos arrondissements, des sites très prisés, pour lesquels nous avons la plus grande vigilance. Je citerai la Pointe Poulmarch dans le 10e, chère Alexandra, ou les escaliers de Montmartre pour le 18e, avec Éric LEJOINDRE, que nous surveillons tout particulièrement. Nous avons aussi la projection en longue portée ; ce sont ces pick-up stationnés sur des trottoirs, équipés de groupes électrogènes. Là aussi, c'est anti-écologique.

Ces détournements abusifs ne sont ni plus ni moins que des pratiques de voyous. Il faut fermement dénoncer les agences ainsi que les annonceurs, New Balance, Levi's, Bonton, Maison Kitsuné, Maison Thiriet, Desigual, Gant, et toutes les autres marques qui ont l'habitude d'avoir recours à ces pratiques. Arrêtez de nourrir la bête. Arrêtez de croire que vous ne polluez pas en ayant recours aux collages, aux "stickages" ou aux détournements du mobilier urbain.

Notre demande est donc simple, elle s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs qui œuvrent à la lutte contre la publicité. On connaît les agences. On connaît leurs pratiques. Elles polluent notre espace public et l'environnement. Face à cela, renforçons nos moyens pour dresser les constats et les amendes. Travaillons en montant d'un cran, en saisissant le Procureur de la République.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Nous avons les arguments. Ces agences fondent leur modèle économique sur l'illégalité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Demandons donc leur dissolution.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Frédéric BADINA. J'apporterai un avis favorable à ce vœu, un avis très favorable. Nous partageons l'ensemble des considérants que vous avez exposés dans ce vœu. Nous avons déjà eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'échanger en séance ou avec les adjoints chargés de la Propreté, de l'Espace public et de la Réduction des déchets dans les arrondissements. Oui, il faut mettre un terme à cette pratique illégale assumée de collages commerciaux dans l'espace public, aujourd'hui en effet rejoints par de l'affichage illégal, y compris dans des conditions… comment dire ? Honnêtement, quel est l'intérêt pour Paco Rabanne de se servir du Panthéon, un monument national au service de l'histoire, de se servir du Panthéon comme support publicitaire ? A quoi cela sert-il, à part à être indécent ?

Oui, vous avez raison, il faut mettre fin à ces pratiques anti-écologiques, vraiment, qui n'ont aucune forme d'intérêt collectif. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis favorable à ce vœu. Je rappelle que, depuis 2020, nous avons réorganisé les services de la DPE pour massifier, on a multiplié par 3,5 les amendes qu'on peut mettre à ceux qui collent illégalement de la publicité sur nos murs et qui en tirent profit. Nous allons récupérer en 2024 - enfin, on attend toujours le décret d'application - la compétence permettant d'avoir des amendes plus importantes. Dans l'intervalle, nous formons nos personnels. Nous continuerons et je continuerai à dénoncer avec vous, avec votre soutien, ces pratiques illégales et tellement peu respectueuses des Parisiennes et des Parisiens.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote du groupe Changer Paris, la parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mon cher collègue écologiste, ôtez-moi d'un doute : L.F.I., ce sont bien vos alliés dans la coalition NUPES ? Vous les avez bien soutenus lors des dernières législatives ? Avez-vous oublié ? Avez-vous oublié les murs de Paris, les commerces, les entrées de métro, les troncs d'arbre et les portes d'immeubles inondées par des millions d'affiches sur L.F.I. et la NUPES ? Votre coalition, pendant la campagne des législatives, ce sont les contribuables parisiens qui, par votre faute, ont payé le nettoyage. Vous parlez d'écologie, mais combien de litres d'eau a-t-il fallu utiliser pour nettoyer ces affiches ? Vous êtes co-responsables de ces affiches. Vous les avez cautionnées et vous osez maintenant, vous osez ! Quel culot ! Vous osez maintenant vous élever contre les affichages sauvages ? Vous avez la mémoire courte. Je n'ai lu aucune condamnation de votre part.

De même, le festival "We Love Green" dans le 12e, qui est subventionné par la Ville, pratique bien l'affichage sauvage. Il faudrait leur enlever le coût du nettoyage dans leur subvention. Votre vœu témoigne de bien des hypocrisies. C'est pourquoi nous ne voterons pas. Je suis étonnée, Madame Colombe BROSSEL, que vous votiez ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord.

La parole est à Mme d'HAUTESERRE.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci beaucoup.

Pardon, mais là on n'est plus en politique. Il faut défendre les habitants. Dans notre arrondissement, dans le 8e arrondissement, on a eu énormément de plaintes des riverains concernant ces affichages sauvages, notamment sur la place de la Madeleine. Pendant 2 ans, nous avons défendu et nous avons fait intervenir les équipes. Cela coûte de l'argent et c'est toutes les semaines. Moi, par rapport à mon groupe, franchement, je n'en ai rien à "cirer". Je suis maire du 8e arrondissement, je vote pour.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est bien.

S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Avec Jeanne d'HAUTESERRE, donc.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 35).

2023 DTEC 1 - Versement d'une subvention (25.000 euros) pour accompagner l'étape parisienne du Climat Libé Tour.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DTEC 1 relatif au versement d'une subvention de 25.000 euros pour accompagner l'étape parisienne du Climat Libé Tour.

Je donne la parole à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, intervenant juste avant mon collègue du groupe Changer Paris, Aurélien VÉRON, je n'aurai malheureusement pas le plaisir de lui répondre directement. Sans trop avoir à faire marcher mon imagination, je peux aisément deviner la teneur de son intervention. Effectivement, comme vous êtes coutumier du fait, cher collègue, je me doutais bien que vous ne "louperiez" pas une occasion de vous exprimer sur ce projet de délibération, en pratiquant votre sport préféré, dans lequel il faut bien reconnaître que vous excellez avec constance et ténacité : "l'écolo-bashing". Sans vouloir trop "spoiler" votre intervention, plusieurs possibilités dans ce petit bingo, dont vous allez probablement cocher toutes les cases : petit un, vous en prendre à l'Académie du Climat qui, je cite vos propos, "est une ZAD en plein cœur de Paris", dangereux repère d'ailleurs bien connu de groupuscules d'activistes pour le climat et bras armé environnemental de la Municipalité ; petit deux, vous en prendre au programme et plus particulièrement aux fameuses associations amies, qui mènent des activités que vous jugez contraires au principe républicain, le tout dans une grande opération marketing de "green-washing" ; petit trois, dénoncer les nuisances sonores de la buvette, où l'on a le malheur d'y servir du vin "bio". Rassurez-vous, cher collègue, extinction des feux à 22 heures 30 !

Oui, nous sommes proches d'associations qui sont engagées, qui sont reconnues pour leur expertise, tant au niveau national qu'international. Nous sommes proches des scientifiques qui ont une renommée internationale ou encore des responsables politiques ou associatifs, car ce sont elles et eux qui se battent quotidiennement pour faire avancer la justice climatique et sociale. Je note par ailleurs que figure dans la programmation le maire de Versailles, François DE MAZIÈRES, que l'on peut difficilement accuser d'être un "ayatollah de l'écologie", comme vous aimez à nous qualifier, et qui est, qui plus est, de votre obédience politique, mais peut-être regrettez-vous de ne pas avoir été invité vous-même à intervenir.

Puisque la pédagogie est affaire de répétition, je tiens à rappeler de nouveau que la désobéissance civile, utilisée par certaines associations auxquelles vous intentez des procès injustes et auxquelles vous voulez retirer les subventions, s'inscrit dans le cadre de la démocratie, qu'elle est défendue par des philosophes comme Hannah Arendt, j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler, et que c'est un moyen de lutte et de résistance sans violence, 100 % pacifique, pour faire avancer les droits.

Pour en revenir au fond du projet de délibération, puisque c'est cela qui nous importe ici, le Climat Libé Tour, qu'est-ce que c'est, au fond ? C'est un festival itinérant qui se rend au plus près des territoires, pas seulement pour réveiller les consciences, mais surtout pour tenter d'apporter des solutions très concrètes et très locales au plus grand défi de notre siècle, qui est celui du changement climatique. Si vous aviez pris la peine de vous y déplacer, peut-être - qui sait ? - auriez-vous pu en apprendre un peu plus sur le climat, en écoutant des philosophes, des expertes et des experts, des politologues, des journalistes, des chercheuses et des chercheurs de renommée.

Après une première étape à Bordeaux, le Climat Libé Tour a donc fait une escale parisienne. Je suis extrêmement…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît. Un peu de calme.

Mme Chloé SAGASPE. - Je suis extrêmement fière que notre Ville remette le climat au cœur de la Cité, en accueillant des personnalités qui s'engagent à porter la voix du climat en France et au-delà. Un programme, d'ailleurs, qui était très riche en termes d'ateliers, de débats, d'animations, de rencontres autour d'une thématique qui est majeure, cruciale et centrale pour notre ville, celle de l'adaptation urbaine au changement climatique. C'est un thème qui, vous vous en doutez, est cher à nous, Ecologistes. Il fait d'ailleurs écho aux travaux que nous menons en ce moment même au sein de la mission d'information et d'évaluation sur les vagues de chaleur, "Paris à 50 degrés", à l'initiative des Ecologistes, qui est présidée par mon collègue et voisin Alexandre FLORENTIN. En effet, nous devons dès maintenant, nous le savons, repenser l'urbanisme de notre ville en désartificialisant et en revégétalisant,

mais surtout prioriser l'adaptation de notre ville en direction des plus précaires. Comment rendre vivable Paris en 2030, en 2050 ? Comment faire du sport par 50 degrés ? Comment préparer à adapter notre Ville ? Paris va-t-elle manquer d'eau ? Quelle place la biodiversité peut-elle reprendre dans un espace urbain qui est minéral ? Surtout, quel nouveau récit écologique peut-on construire ? Autant de sujets essentiels qui ont été abordés lors de cet événement, qui a accueilli près de 5.800 visiteurs, preuve de son succès, ne vous en déplaise.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Aurélien VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, certains membres éminents de la majorité municipale ici présents dénoncent l'extrémisme, l'antisionisme, les méthodes autoritaires des autres composantes de la NUPES. Paroles, parce que, côté actes, c'est différent. La Mairie a accueilli un meeting tout le week-end à l'Académie du Climat, avec Benoît HAMON, Yannick JADOT, Matthieu ORPHELIN, Pierre LARROUTUROU, Emmanuelle COSSE et tous les autres. La Maire de Paris était présente. Il s'agit du Climat Libé Tour, organisé par vos amis de "Libération". Après avoir étrenné ses bannettes inclusives à Bordeaux, "Libération" les a posées à Paris. La caravane continuera sa tournée à Lyon, Dunkerque et Nantes, des villes choisies pour être, je cite, "climatiquement neutres et intelligentes". Ces villes sont surtout gérées par la NUPES, sûrement une coïncidence.

Vous pensez que la gauche a le monopole de l'action environnementale, centrales à charbon, blocage de l'irrigation… Je vous rappelle que les premières grandes avancées sur la question environnementale viennent de la droite : premier ministère de l'Environnement, première loi sur la pollution sonore, première politique de contrôle de la qualité de l'air, premier plan de lutte sur les nuisances et les pollutions industrielles, structuration des parcs naturels régionaux et celle des Agences de l'Eau… La liste est longue. Cela, c'est du concret. Je ne parle même pas du nucléaire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît.

M. Aurélien VÉRON. - Plutôt que de se muer en organe de communication de la NUPES…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - A vous aussi. S'il vous plaît. S'il vous plaît. Peut-on écouter M. VÉRON ?

M. Aurélien VÉRON. - … "Libération" pourrait respecter sa vocation première : informer de façon neutre et factuelle. Ce journal "Libération", je rappelle, touche 6,7 millions d'euros par an. Ce n'est pas une presse indépendante, c'est une presse orientée, engagée, idéologique, qui fait la campagne de la NUPES. Une fois de plus, nous estimons que les subventions de la Ville de Paris n'ont pas à nourrir vos actions militantes, activistes, qui appellent en plus à désobéir à la loi. Pourtant, vous nous proposez de valider une subvention de 25.000 euros à "Libération", à cette organisation du Libé Climat Tour. Comme si cela ne suffisait pas, vous proposez de mettre gracieusement à disposition l'Académie du Climat pour ce Climat Libé Tour, pour un grand "green-washing" festif et inclusif.

Nous ne voterons pas cette subvention de 25.000 euros, que nous trouvons injustifiée et injustifiable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VÉRON.

Je donne la parole, pour vous répondre, à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux orateurs qui se sont inscrits sur ce projet de délibération, qui me donne l'occasion de revenir sur le Climat Libé Tour qui s'est tenu à Paris le week-end dernier, après la ville de Bordeaux. Le Climat Libé Tour, ainsi que cela a été rappelé par ma collègue Chloé SAGASPE, est une tournée organisée par le média "Libération" dans des villes et métropoles françaises, Bordeaux dernièrement, Paris présentement, puis Lyon, Dunkerque et Nantes, autour des enjeux de la transition écologique. La thématique retenue pour cette étape parisienne est la question de l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire : comment faire face, sur le territoire parisien, aux conséquences du changement climatique ? L'adaptation est aujourd'hui centrale dans tous les travaux et réflexions de la Ville de Paris, le P.L.U. bioclimatique, le Plan Climat, la mission d'information "Paris à 50 degrés", l'exercice de crise qui aura lieu à l'automne 2023.

Cela me donne l'occasion de confirmer au président de la 8e Commission, Alexis GOVCIYAN, qu'il sera bien évidemment tenu compte, dans le cadre de la révision du Plan Climat, des conclusions de la mission d'information et d'évaluation "Paris à 50 degrés", présidée par mon collègue Alexandre FLORENTIN. L'enjeu de la révision du Plan Climat, rappelons-le, est de faire en sorte que Paris reste habitable et respirable dans les prochaines années. Face à un tel enjeu, il est indispensable de créer des forums, des moments d'échanges, de discussions, de débats et d'information avec les Parisiens et les Parisiennes. C'est dans cette perspective que nous sommes associés avec le journal "Libération", un média bien connu, pour proposer cet événement à la fois populaire et démocratique. Le succès a été au rendez-vous : 5.800 visiteurs ce week-end pour écouter des débats avec une diversité d'invités, des scientifiques, comme l'a rappelé Chloé SAGASPE, des personnalités, des élus, comme le maire de Versailles,

François DE MAZIÈRES, qui a participé à ce grand "green-washing" tout le week-end, pour découvrir des solutions d'adaptation portées à la fois par la Ville de Paris, mais par d'autres collectivités dans le monde, et parler des questions de raréfaction de la ressource en eau, par exemple, des enjeux d'actualité auxquels vous n'avez manifestement pas contribué. Des associations, des entreprises et des acteurs économiques ont participé à ces ateliers.

Le Climat Libé Tour a aussi été l'occasion d'un week-end de travail pour 70 jeunes, qui ont participé au Parlement Génération Transition. Ils ont planché pendant 2 jours sur des solutions pour le Paris de demain. Ils nous ont remis 24 propositions. Elles viendront enrichir les travaux de la révision du Plan Climat.

Je voudrais profiter de cette intervention pour remercier les équipes de l'Académie du Climat, les équipes de "Libération", de la Direction de la Transition écologique et du Climat et de tous les partenaires mobilisés. Je vous invite évidemment à approuver ce projet de délibération.

Je crois, Monsieur VÉRON, qu'il faudra un jour pouvoir sortir de la caricature et se débrancher un peu des réseaux sociaux, avec son déballage de "fake news". L'Académie du Climat, en un an et demi, a accueilli près de 14.000 élèves. Elle a organisé 800 événements publics. C'est un lieu qui a trouvé toute sa place à Paris et qui est utile pour l'action climatique parisienne.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DTEC 1).

2023 DVD 24 - Canal de l'Ourcq à Bobigny. - Convention d'occupation du domaine public fluvial avec l'association "La Cyclofficine".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 24 relatif au canal de l'Ourcq à Bobigny, convention d'occupation du domaine public fluvial avec l'association "La Cyclofficine".

Mme Léa VASA, pour le groupe "Les Ecologistes" ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 24).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'anticipation des sécheresses.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DTEC… Non. Ce n'est pas cela, je l'ai déjà passé.

Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Excusez-moi.

Le vœu référencé n° 73 est relatif à l'anticipation des sécheresses.

La parole est à M. Alexandre FLORENTIN, pour le groupe "Les Ecologistes", pour 2 minutes.

M. Alexandre FLORENTIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 20 février, la France battait son record de jours sans pluie sur l'intégralité de son territoire métropolitain. Sur les 18 derniers mois, 15 ont été déficitaires en pluie. Plusieurs communes du Var, du Puy-de-Dôme ou de l'Ardèche ont décidé de stopper les autorisations de construire, par peur de ne pas pouvoir fournir de l'eau potable à tous leurs administrés. Dans les Deux-Sèvres, la guerre de l'eau couve. En quoi cela nous concerne-t-il quand on habite à Paris, ville qui a prospéré grâce à l'omniprésence de l'eau, avec la Seine, mais aussi la Bièvre et les ruisseaux de Ménilmontant, Saint-Germain, Montreuil et, plus tard, des canaux ? L'eau de pluie, il faut arrêter de la faire disparaître le plus vite et le plus loin possible, en rendant la ville éponge. L'eau potable à Paris, il faut la préserver au maximum avant qu'il ne nous en manque. L'eau à Paris, on la mange au travers de notre alimentation et on l'utilise au travers de notre électricité.

En effet, l'agriculture et la production électrique sont les deux principales sources de consommation d'eau en France. C'est surtout sur ces deux leviers qu'il faut jouer. N'attendons pas d'être un pays semi-aride pour transformer notre modèle agricole, de la fourche au coup de fourchette moins carné. N'attendons pas d'avoir des coupures de courant pour déboulonner nos panneaux publicitaires lumineux. Que ce soit au niveau parisien ou au niveau national, vous l'aurez compris, il ne s'agit pas ici de juste chercher à optimiser ou adapter le système actuel ou encore à concilier "développement" et "durable" ou "croissance" et "verte". Sur l'eau comme sur l'électricité, il va falloir choisir les usages que nous souhaitons préserver et nous préparer à abandonner les autres. Allons plus loin au niveau parisien… Pardon. Et nous préparer à abandonner les autres.

J'ai entendu quelqu'un dire : "C'est l'apocalypse". En fait, c'est juste scientifique de regarder les choses en face, mais j'imagine que c'était quelqu'un qui ne participait pas à la mission d'information et d'évaluation…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Alexandre FLORENTIN. - …"Paris à 50 degrés". Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Alexandre FLORENTIN et au groupe "Les Ecologistes" pour leur vœu concernant les enjeux de l'eau et de la sécheresse à Paris. Nous connaissons effectivement une sécheresse historique : 18 mois de déficit de précipitations, 32 jours sans pluie, 80 % des nappes souterraines qui ont un niveau inférieur à la normale. Les recharges ne sont pas là cet hiver. Si Paris est relativement moins exposée que d'autres territoires à cette conséquence des vagues de sécheresse du fait de la résilience de son schéma d'alimentation, nous devons évidemment être solidaires de la situation au niveau national.

"Eau de Paris" et la Ville de Paris sont mobilisées depuis des années. Grâce à des investissements importants, nous limitons les pertes en eau sur notre réseau de transport et de distribution et atteignons à Paris un rendement du réseau de 91 % en 2022, pour une moyenne nationale qui se fixe à 80 %. Nous allons évidemment poursuivre les efforts dans ce domaine, grâce aux 3.000 capteurs acoustiques connectés qui vont être déployés sur l'ensemble du réseau parisien. Nous allons continuer à réduire la pression sur la ressource en eau en accompagnant et en encourageant la baisse des consommations qui s'accélère à Paris, -10 % en 10 ans. Depuis sa création, "Eau de Paris" met en œuvre une politique d'encouragement aux mesures d'économie d'eau à destination du grand public. Cette politique est assurée directement par des campagnes de communication ciblées, mais aussi par des animations particulièrement destinées aux jeunes publics.

La sécheresse a aussi des conséquences sur la qualité de l'eau. Aussi, je veux souligner l'action d'"Eau de Paris" en direction des agriculteurs pour prévenir à la source les pollutions, en réduisant notamment les intrants chimiques, les nitrates, les pesticides, plutôt que de traiter toujours plus en aval avec des dispositifs qui sont énergivores et à fort impact environnemental. Face au risque croissant de sécheresse, la Ville de Paris, sous l'égide de ma collègue Pénélope KOMITÈS, la Métropole du Grand Paris, Seine Grands Lacs et l'O.C.D.E. ont d'ailleurs lancé une vaste étude prospective sur les impacts possibles d'une pénurie en eau à l'échelle de la métropole parisienne. Le Plan Climat intégrera des mesures structurelles vers une sobriété globale, tant sur la question de l'eau, de l'énergie et des matières, pour répondre aux préoccupations qui ont été présentées…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - … par Alexandre FLORENTIN. A quelques jours de la Journée mondiale de l'Eau et de l'ouverture de la conférence des Nations Unies sur l'eau…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Dan LERT, adjoint. - … nous devons poursuivre et, évidemment, accélérer nos actions pour anticiper les sécheresses.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 36).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au prolongement des tarifs réglementés de vente du gaz.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux référencés nos 74 et 74 bis qui sont relatifs au prolongement des tarifs réglementés de vente du gaz.

La parole est à Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen, pour présenter le vœu n° 74. Merci.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Les prix de l'énergie flambent et, dans ce contexte, la fin des tarifs régulés du gaz en juin est une mini-bombe à retardement. De nombreuses associations et syndicats, tels que la Confédération générale du Logement, la Confédération syndicale des familles, l'INDECOSA-C.G.T. ou encore l'U.F.C. Que Choisir, tirent la sonnette d'alarme sur cette fin des tarifs réglementés, faisant suite à la loi climat de 2019. Une loi qui est venue confirmer, malheureusement, une décision du Conseil d'Etat de 2017, estimant que les tarifs réglementés du gaz étaient contraires, je cite, "au droit européen et une entrave à la réalisation d'un marché concurrentiel". Après cette date, 2,8 millions de ménages devront souscrire une offre de marché. Elles sont, on le sait, largement moins avantageuses et favorisent des entreprises et des actionnaires qui se frottent d'ores et déjà les mains, des offres de marché dérégulées qui nourrissent une concurrence folle, qui pénalisent tant les ménages, les collectivités et les entreprises.

Nous le constatons chaque jour, le marché n'est pas la solution. Le marché est le problème. Ce sont les logiques de marché qui sont la cause de la flambée des prix, suite aux aléas. Ce sont les logiques de marché qui permettent aux vautours d'empocher des superprofits, comme Total, qui a battu ses records de dividendes l'an dernier, mais sans développer un outil industriel vertueux. Avec la fin des tarifs réglementés du gaz, ce sont plus de 7 millions de ménages qui seront affectés, en fait, de près ou de loin. C'est une situation critique. Maintenir la fin programmée des tarifs réglementés à la fin juin, dans le contexte que l'on connaît actuellement de crise sur le pouvoir d'achat, c'est comme jeter de l'huile sur le feu.

Pourtant, la Commission européenne autorise depuis octobre 2021 les différents Etats à prendre des mesures exceptionnelles pour la protection des consommateurs. C'est pourquoi le groupe Communiste plaide, depuis de nombreux vœux, non seulement pour le prolongement des tarifs réglementés de vente du gaz pour les particuliers, mais également pour le rétablissement de ces tarifs réglementés pour les collectivités, qui nous concernent évidemment directement. Face à une inflation exceptionnelle, mobilisons des mesures exceptionnelles.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Jean-Noël AQUA, pour votre vœu.

La crise énergétique que nous subissons depuis plus d'un an démontre que l'électricité et l'énergie ne sont pas un bien comme les autres. Aussi, nous vous rejoignons sur le souhait de demander au Gouvernement de protéger davantage les particuliers, notamment par le biais d'une prolongation des tarifs réglementés du gaz. L'Exécutif propose un vœu qui reprend cette demande, mais aussi la complète sur plusieurs points qui nous semblent essentiels comme réponses à la crise énergétique que nous subissons. La sobriété énergétique, premièrement, est une réponse essentielle à la crise climatique et énergétique, qui passera nécessairement par un grand plan de rénovation du bâti, que nous portons notamment avec Jacques BAUDRIER et pour lequel nous avons besoin de davantage de soutien financier de l'Etat. Le développement des énergies renouvelables, qui sont un outil indispensable de verdissement de notre énergie, mais aussi un levier pour une meilleure maîtrise des coûts. Enfin, le développement des moyens de lutte contre la précarité énergétique. La Fondation Abbé Pierre a rappelé en février 2023, dans son rapport sur le mal-logement en France, que 22 % des ménages ont souffert du froid en 2022.

La Ville de Paris prend toute sa part. Nous avons notamment lancé, avec ma collègue Léa FILOCHE, le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie la semaine dernière, mais ce n'est pas suffisant. L'Etat doit renforcer son action de toute urgence.

Voilà les grandes lignes de ce vœu de l'Exécutif, qui vous est soumis en réponse à votre vœu présenté à ce Conseil.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous retirez votre vœu ? Oui.

Par contre, j'ai une explication de vote sur le vœu n° 74 bis de la part de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce vœu va dans le bon sens. Suite à la guerre en Ukraine et à l'augmentation du gaz sur les marchés mondiaux, la Commission européenne et l'Europe se sont rendu compte que la mise en concurrence du secteur du gaz allait dans le mauvais sens. De fait, l'arrêt du Conseil d'Etat, qui oblige à mettre en concurrence le secteur du gaz, n'a plus de sens. Il est donc important aujourd'hui, à travers ce vœu, de montrer que la Ville de Paris doit aussi faire un plaidoyer pour que, enfin, le marché du gaz et le marché de l'énergie de manière générale soient sortis du marché concurrentiel. Nous soutenons donc ce vœu, qui va dans le bon sens. L'Europe est parfois capable de s'amender, pour dire à mon voisin de droite, qui est parfois très critique sur l'Europe.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux vœux… aux voix - pardon - à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstient ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 37).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation de la place Henri-Frenay.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 75 relatif à la végétalisation de la place Henri-Frenay.

Je donne la parole à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris, pour le présenter.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de cette bonne humeur vestimentaire, je ne résiste pas au plaisir que la gent masculine puisse également arborer des pulls de couleurs. Je souhaite que ce jaune complète la palette colorée portée par Dame DATI et Dame VASA.

Revenons à notre vœu. Tout le monde en conviendra, la place Henri-Frenay n'est pas à proprement parler l'endroit le plus accueillant de Paris. Cette place emblématique, créée par l'éradication de l'îlot Chalon, quartier qualifié d'insalubre, fut une des œuvres majeures de l'équipe de Jacques Chirac, Maire de Paris. Depuis cette époque, aucun projet structurant n'est venu améliorer la minéralité caractéristique des années 1990. Cela fait maintenant de nombreuses années, plus de 10 ans, que les riverains réclament une amélioration de la situation sur la place, tant en matière esthétique que sécuritaire. Nous pouvons les comprendre. Je rappelle que cette place est au cœur d'un vaste ensemble d'immeubles de la Ville de Paris, comme l'ensemble du quartier, d'ailleurs. Une population très diversifiée, avec une majorité de personnes modestes, des familles nombreuses, de nombreux habitants issus de l'immigration. Ces riverains, vous les avez abandonnés depuis très longtemps et ils sont mécontents.

Au fil des années, vous avez sorti plusieurs aménagements, dont la plupart de pacotille : de la végétalisation de fortune en bacs, immédiatement détériorée par absence d'arrosage ou manque d'entretien, un sentiment d'abandon sans cesse nourri par votre peu d'intérêt pour ces habitants oubliés. Rien n'a vraiment fonctionné. Vous avez même présenté un grand projet de forêt urbaine pour cette place. L'idée n'est jamais allée au-delà de Photoshop. Vous avez encore communiqué avant de réfléchir et vous vous êtes rendu compte qu'il était irréalisable.

Les riverains se mobilisent ardemment pour donner une nouvelle vie à cette place. Ils l'ont fait savoir par le budget participatif. Il serait donc temps d'arrêter les incessantes propositions d'un monde meilleur sans plan, sans projet détaillé réellement possible, et de respecter les riverains qui réclament de nouveaux aménagements pour rafraîchir et pacifier leur quotidien sur cette place, qui demeure très technique. C'est à ce titre que je vous propose d'étudier la possibilité d'installer un type d'équipement, des ombrières végétales, qui fait déjà l'objet d'une expérimentation réussie dans le 13e arrondissement, sur le parvis de la Bibliothèque nationale de France…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, Monsieur.

M. Franck MARGAIN. - … un endroit où il n'est pas non plus possible de planter en pleine terre. Ce dispositif a déjà et pourrait améliorer le cadre de vie, apporter un peu de fraîcheur et contribuer à pacifier la place Henri-Frenay.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, je regrette le caractère polémique de la présentation de votre vœu, malgré l'intérêt, au fond, de la question de la place Henri-Frenay.

Je voudrais rappeler que la capitale doit effectivement accélérer pour préparer son adaptation face au réchauffement climatique. Nous aurons bientôt, dans les prochaines années, le climat d'une ville comme Séville. D'ici

à 2030, les canicules vont devenir de plus en plus fréquentes avec, par exemple, des nuits très chaudes qui seront multipliées par trois. La végétalisation est évidemment la première et principale réponse face aux îlots de chaleur urbains. C'est sous l'égide et sous l'impulsion de Christophe NAJDOVSKI que nous aurons un grand plan de végétalisation, avec 170.000 arbres plantés dans la mandature et quelques rues ou écoles qui viendront aussi renforcer la végétalisation.

Néanmoins, dans une ville comme Paris, avec un sous-sol très contraint, il n'est pas toujours possible de planter. La présence d'un parking sous-terrain sous la place Henri-Frenay contraint fortement la plantation d'arbres sur la place. Néanmoins, nous partageons évidemment avec la maire du 12e, Christophe NAJDOVSKI et vous toutes et tous, le souhait de la végétaliser au maximum. Compte tenu de nos ambitions pour améliorer cette place, des études complémentaires seront menées afin d'identifier tous les potentiels de végétalisation. Les ombrières sont une réponse complémentaire à cette politique de végétalisation. Nous avons expérimenté, avec la maire du 12e, l'installation d'ombrières durant l'été 2022. Nous avons noté jusqu'à 10 degrés de différence de température grâce à ces installations. Pour cet été 2023, j'ai le plaisir de vous confirmer que nous étudions, avec Emmanuelle PIERRE-MARIE, la possibilité d'implanter une ombrière selon le modèle déjà existant, qui a fait ses preuves en 2022, sur la place Henri-Frenay.

Aussi, compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'intervention de la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Non, pas pour le groupe, pour la maire.

Comme déjà évoqué dans notre conseil d'arrondissement, où vous étiez sur le point de le retirer, cher Franck MARGAIN, mais cela nous aurait privé de cette tribune au Conseil de Paris et de voir votre joli pull jaune. Je vous remercie donc de vous préoccuper de la place Henri-Frenay et du quotidien de ses habitantes et habitants, comme je le fais moi-même, avec mon équipe municipale et notamment nos nombreux partenaires, non pas depuis 20 ans, mais depuis 2,5 ans. Les riverains, effectivement, je les entends tous les jours et parfois de manière peu élégante.

La place, je le rappelle, qui peut ne pas être accueillante, accueille tout de même l'ensemble des publics de la gare de Lyon, rappelons-le. Comme cela vous l'a été rappelé au Conseil d'arrondissement, des études sont en cours concernant la possibilité d'aménagement de cette place, comme cela a été annoncé aux habitantes et aux habitants lors de la réunion publique de septembre 2022, dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier Aligre - Gare de Lyon", je le rappelle, pour un budget de 300.000 euros pris sur une enveloppe d'Embellir.

Actuellement, le Service des Aménagements et des Grands Projets de la Ville de Paris, que je remercie vivement pour leur travail, mène des études d'usage sur la place. Ces études permettront d'obtenir un diagnostic des usages, de façon à objectiver le fonctionnement de cette place, comme un préalable nécessaire au lancement d'études plus générales sur l'avenir de la place et ses possibilités d'aménagement. En effet, je le rappelle, c'est tout de même au-dessus d'un parking et cette place est extrêmement minérale. Ces futures études auront pour objectif de trouver des solutions pérennes pour embellir cette place, la rafraîchir et casser l'îlot de chaleur qu'elle représente, aussi pour lutter contre le bruit, casser l'effet de caisse de résonance. Si les études montrent que cela est possible et souhaitable, nous pourrons envisager l'installation d'ombrières sur la place, en concertation avec les riverains et les usagères et usagers. C'est ce que j'ai dit concernant le moyen et long terme.

A court terme, je remercie Dan LERT, puisque nous avons expérimenté plusieurs ombrières l'année dernière. Je pense que cette ombrière saisonnière sur la place nous permettra d'avoir une première préfiguration, comme cela a excellemment fonctionné l'été dernier sur la place du Bataillon-du-Pacifique. La DTEC et la SAGP doivent, dans les prochaines semaines, évaluer la faisabilité technique de cette implantation expérimentale. Je fais confiance à nos services. Nous ne manquerons pas d'échanger avec vous, comme avec les riveraines et les riverains de la place, concernant le résultat de ces études pour l'expérimentation autant que pour l'élaboration de projets beaucoup plus pérennes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu n° 75 ?

M. Franck MARGAIN. - On ne répond pas à notre question d'ombrière végétale.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord, vous le maintenez. C'est donc un vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DEVE 5 - Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 5 relatif au dispositif CoprOasis, règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'A.P.C., et les amendements nos 145, 146 et 147.

La parole est à Mme Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec seulement un arbre pour quatre habitantes et habitants et 8,8 % de surface naturelle, Paris, on le sait, est une ville encore trop grise, où la nature doit reprendre ses droits. Si nous voulons passer d'une ville grise à une ville verte, l'enjeu est de taille. Au-delà de ses bienfaits pour l'environnement, la végétalisation en milieu urbain a des effets bénéfiques sur la santé mentale et le bien-être et diminue le stress en ville. Nous devons dès lors accélérer la végétalisation de notre ville et utiliser tous les leviers disponibles pour renaturer Paris. Les copropriétés disposent, à elles seules, de près de 600 hectares de surfaces non bâties, soit l'équivalent du Champ-de-Mars, comme vous le rappelez, cher Christophe. C'est donc un formidable potentiel dont nous devons tirer profit.

Comme son nom l'indique, le dispositif CoprOasis s'inscrit dans la continuité des cours Oasis. Il va ainsi nous permettre d'accompagner les copropriétés qui le souhaitent, en les aidant notamment à financer leurs travaux de végétalisation, pour végétaliser leurs murs, leurs toitures ou encore valoriser les eaux pluviales. Le lancement de ce dispositif est donc une excellente initiative que nous, Ecologistes, tenons vivement à saluer. Néanmoins, à la lecture attentive de ce projet de délibération, il nous semble encore que certains éléments mériteraient d'être précisés et améliorés. Au vu de l'urgence climatique et la nécessité d'accélérer l'adaptation de la ville, nous aurions souhaité intégrer des objectifs un peu plus ambitieux en matière de végétalisation, en rehaussant le pourcentage qui est prévu d'un minimum de 10 % de surface de l'espace libre qui serait végétalisé après les travaux. Etant donné que le dispositif est aujourd'hui encore à un stade expérimental, nous pourrons, je n'en doute pas, réévaluer le dispositif l'année prochaine, en réfléchissant notamment aux pistes d'amélioration que nous pourrions lui apporter. Je pense plus particulièrement à rehausser cet objectif de végétalisation, sans pour autant pénaliser les plus petites copropriétés.

Notre groupe a été, comme à son habitude, force de propositions, puisque nous portons trois amendements qui sont rattachés à ce projet de délibération, que je vais donc vous présenter. Je tiens d'ailleurs à remercier vivement le cabinet de Christophe NAJDOVSKI pour les échanges fructueux sur ce projet de délibération.

Tout d'abord, il n'est fait mention nulle part dans ce projet de délibération des espèces adaptées au changement climatique. Or, nous le savons, les villes se transforment en véritables îlots de chaleur urbains l'été. Face à l'accélération du changement climatique, la hausse généralisée des températures et les vagues de chaleur qui vont s'intensifier dans les années à venir, il apparaît pour nous, Ecologistes, essentiel d'intégrer cette vulnérabilité, en incitant à planter des espèces végétales qui résistent au climat futur. Le guide parisien des essences, qui serait issu de l'étude "Arbre et Climat", dont les résultats, que nous attendons avec impatience, devraient paraître d'ici cet été, devra nous servir d'outil d'aide à la décision dans le choix des essences à privilégier.

Ensuite, notre deuxième amendement porte sur les pratiques raisonnées de taille des arbres. Dans l'engagement des bénéficiaires, à l'annexe 1, nous souhaitons, conformément aux préconisations de la Ligue de Protection des Oiseaux et aux préconisations qui figurent dans le Plan Arbre, proscrire tout simplement les tailles et les abattages d'arbres entre le 15 mars et le 31 juillet, période de nidification des oiseaux.

Enfin, notre dernier amendement : le dispositif CoprOasis représente un formidable potentiel à nos yeux et une opportunité d'encourager ce qu'on appelle la végétalisation verticale, donc sur les murs et les façades. Elle présente de nombreux avantages, on le sait, comme le rafraîchissement de l'air en ville, le rafraîchissement des logements, et favorise la biodiversité en offrant un habitat aux insectes et aux oiseaux. Nous proposons donc de la favoriser dans les secteurs de renforcement végétal. Il va d'ailleurs sans dire que nous devrions privilégier avant tout des plantations en pleine terre et peu consommatrices en ressources. Je pense plus particulièrement au lierre ou à la vigne vierge.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ces amendements qui vont contribuer à améliorer ce dispositif novateur pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre de ce projet de délibération sur le dispositif CoprOasis, nous soutenons les aides prévues pour les copropriétés, qui permettent d'améliorer leur performance énergétique en réutilisant, par exemple, l'eau de pluie ou en végétalisant davantage les immeubles privés, qui représentent 600 hectares dans Paris. L'A.P.C., Agence Parisienne du Climat, est le guichet unique de la rénovation environnementale en copropriété à Paris, animateur de la plate-forme territoriale de rénovation énergétique et guichet France Rénov'.

Au-delà de ces dispositifs et aides de bon sens à grands leviers de communication de votre part ou du Gouvernement, il y a le réel. Dans la réalité, les délais de traitement, lors d'un dépôt de dossier à "Eco-rénovons Paris", par les prestataires de l'Agence Parisienne du Climat, sont anormalement longs : 4 mois pour répondre aux copropriétaires dépositaires de demandes ou faire de simples accusés-réceptions et reposer toujours les mêmes questions. Ce n'est pas raisonnable. Ni l'A.P.C., pourtant présidée par une écologiste, ni le prestataire n'ont les moyens pour répondre aux nombreuses demandes. C'est peut-être une question de moyens. A l'urgence climatique que vous appelez, à raison, de vos vœux, vous n'avez pas mis en face d'urgence administrative de traitement.

Les conférences, débats ou autres, c'est bien, mais l'action, c'est mieux. Ainsi, nous espérons, pour CoprOasis et pour tous les autres dispositifs d'amélioration de performance énergétique, que la Ville mettra les moyens adéquats afin de répondre efficacement aux copropriétaires et aux syndics parisiens.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MONTANDON ?

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, ce dispositif consiste en effet à aider des copropriétés pour des dispositifs permettant l'abattement des eaux pluviales et la végétalisation des espaces libres, notamment les murs et les toits. Nous considérons que ce dispositif va dans le bon sens et nous nous apprêtons à le voter favorablement. Je voulais vous dire à quel point notre groupe est convaincu que les espaces verts et la végétalisation permettent de lutter face au réchauffement climatique et de créer des îlots de fraîcheur.

À ce sujet, j'attire votre attention sur la nécessité aussi de préserver ce qui existe déjà. Il y a parfois des permis de construire qui sont instruits et qui menacent les îlots de fraîcheur. Je pense notamment, dans le 12e arrondissement, à un combat symbolique qui a été celui de l'Oasis verte, où les habitants se sont vraiment mobilisés pour maintenir un îlot de fraîcheur et un mur végétal qui était fantastique. Il y a toujours une épée Damoclès, j'attire donc votre attention sur notre mobilisation commune sur ces sujets.

Je voulais aussi, Monsieur NAJDOVSKI, profiter de ce projet de délibération pour vous dire l'importance de mesurer les politiques que nous votons ici et les dispositifs que nous mettons en place. Pour cela, nous avions eu l'occasion, en octobre 2021, de voter un vœu sur une proposition que j'avais faite, pour mettre en place un outil qui s'appelle l'indice N.D.V.I. Il permet, grâce à des satellites, de mesurer de façon très précise l'évolution de la végétalisation dans une ville. Nous avions voté, je vous en remercie, favorablement à l'unanimité ce vœu. Je voulais justement, un an et demi après, avoir un petit point d'étape, savoir où en était la mise en place de cet indice N.D.V.I., d'autant plus que nous allons bientôt voter le P.L.U. bioclimatique. Ce sera un outil très important pour justement évaluer la mise en place de ce dispositif et, surtout, les politiques mises en place.

Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je donne maintenant la parole à Mme Nathalie LAVILLE, pour le groupe PEC.

Mme Nathalie LAVILLE. - En décembre dernier, on a tous eu la surprise d'entendre le Chef de l'Etat dire que les catastrophes provoquées par la crise climatique étaient imprévisibles. Je tiens tout de même à rappeler que la Ville de Paris travaille depuis de longues années déjà à mettre en place des dispositifs pour prévenir et contenir les conséquences de ce changement.

Cela a déjà été dit, en cette période de sécheresse hivernale sans précédent, la question de l'eau est cruciale. C'est pourquoi la Ville de Paris proposera un dispositif innovant avec CoprOasis, qui va permettre, entre autres, à l'eau de mieux circuler pour mieux rafraîchir la ville. La cible de ce dispositif est celle des copropriétaires. On le sait, on investit depuis longtemps dans le domaine public, dans nos villes, sur nos bâtiments publics, les logements sociaux, etc. Rappelons-le, 600 hectares des espaces libres à Paris se trouvent sur des terrains privés. C'est donc pour aider ces copropriétés à "débitumer", à végétaliser, à réaliser des études et à financer les travaux de plantation que la Ville de Paris propose ce soutien financier.

Je voudrais quand même insister sur le fait que, avec ce projet, la Ville de Paris fait un effort important. Il va s'agir de financer jusqu'à 80 % du montant des travaux, dans la limite de 30.000 euros, dans ces copropriétés. Je note aussi le partenariat intéressant qui est proposé entre l'Agence Parisienne du Climat et la Ville, qui permettra de

mieux promouvoir ce dispositif. Pour finir, CoprOasis va être évolutif. On espère une montée en puissance après les premiers retours d'expérience de ce dispositif.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce dispositif a pour but d'accompagner des copropriétés, surtout dans les quartiers populaires, pour les travaux de végétalisation et de récupération des eaux de pluie, avec l'appui de l'A.P.C., l'Agence Parisienne du Climat. Ce projet de délibération nous interroge cependant à plusieurs titres.

D'un point de vue financier, d'abord, les travaux sont plafonnés à 30.000 euros. Cette somme est réellement très faible et ne permettra en aucun cas de faire des travaux utiles, qui donneront un résultat réel. S'il s'agit de poser quelques jardinières çà et là, il n'y aura aucun bienfait. De plus, l'enveloppe globale pour les 3 ans à venir est de 900.000 euros. Il faut nous dire combien de copropriétés vous pensez aider avec un tel montant. De notre côté, nous avons fait un rapide calcul : 100.000 euros par an permettent d'aider 3 ou 4 copropriétés. Il s'agit encore de petites actions pour vous donner une sorte de bonne conscience et faire croire que vous agissez pour le climat.

Ensuite, je voudrais vous demander ce que vous entendez par "quartiers populaires". Quels sont les critères d'attribution ? Il y aurait en effet deux catégories de Parisiens : ceux qui auraient droit à la végétalisation et à la fraîcheur, et les autres qui n'ont pas la chance d'habiter dans des quartiers populaires.

Enfin, il eût été plus raisonnable, afin d'éviter d'empiler les dispositifs auxquels personne ne comprend plus rien, d'attendre le vote du Plan Climat, du P.L.U. bioclimatique et les conclusions de la M.I.E. "50 degrés" qui, comme vous le savez, a beaucoup travaillé sur ces sujets.

Une dernière remarque qui concerne la suite : qui va s'occuper de l'entretien de tous ces travaux ? La DPE ? La DEVE ? Elles ont chacune des problèmes d'effectifs.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI. Après, on votera les amendements.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je remercie toutes les oratrices et tous les orateurs de leur intérêt pour CoprOasis, que j'ai le plaisir de vous présenter avec Colombe BROSSEL. Ce nouveau dispositif se situe au croisement des politiques du Plan Biodiversité et du Plan ParisPluie, qui vise notamment à permettre l'abattement des eaux de pluie. Il s'inscrit pleinement dans l'ambition qui est la nôtre de donner toute sa place à la nature en ville, en végétalisant tous les espaces possibles et en allant vers ce que nous appelons une "ville-jardin", c'est-à-dire une ville propice au développement de la biodiversité et adaptée au climat de demain. Pour végétaliser, nous plantons des arbres dans l'espace public, partout où c'est possible, les rues, les places, les parcs, les bois, mais nous végétalisons aussi les bâtiments. C'est déjà le cas des bâtiments publics, par exemple, les cours Oasis dans les écoles, mais aussi les autres équipements publics municipaux, qui sont d'ores déjà végétalisés au niveau de leurs murs ou de leurs toits, avec un objectif de 150 hectares de toitures végétalisées au sein du bâti municipal 2026.

Pour autant, c'est bien la mobilisation de tous les acteurs qui est essentielle pour végétaliser Paris. C'est la raison pour laquelle nous mobilisons aussi les acteurs privés à travers ce dispositif CoprOasis, puisque c'est le domaine privé, celui des copropriétés, qui représente quelque 600 hectares, que ce soit les sols des copropriétés ou les toits, qui représentent un potentiel important de végétalisation pour Paris.

CoprOasis vient compléter le dispositif "Eco-rénovons", que nous connaissons déjà. Il va permettre d'accompagner les copropriétés d'un point de vue financier, mais aussi d'un point de vue technique dans la création d'îlots de fraîcheur, avec un budget de départ. Je le précise d'ailleurs pour Mme BALDINI, on est bien au lancement d'un dispositif qui est inédit. On est donc sur un premier budget qui va avoisiner 1 million d'euros pour les 3 années qui viennent. Pour autant, on pourra toujours abonder ce budget, notamment si l'on vient à voir que le dispositif prend de l'ampleur et que cela suit en termes de demandes de la part des copropriétés. Je précise aussi que nous subventionnons à hauteur de 80 % du montant des travaux, dans la limite de 30.000 euros, ce qui permet d'avoir un reste à charge très faible pour les copropriétés. Cela permet notamment de végétaliser des cours d'immeubles, de "débitumer", de végétaliser des toitures. C'est donc véritablement un outil qui sera, de notre point de vue, très intéressant à mettre en œuvre.

Nous n'avons pas d'autres exigences, véritablement, au niveau des copropriétés. On agira sur le volontariat des candidatures. Des études seront financées à hauteur de 5.000 euros pour examiner la faisabilité des opérations, la compatibilité aussi avec d'autres usages. Nous aurons donc ce bonus financier qui sera appliqué aux quartiers carencés en végétalisation et aux quartiers populaires. Le dispositif encourage aussi une végétalisation que je qualifierais de "qualitative", avec des épaisseurs de terre importantes, notamment sur les toitures, mais aussi la

plantation d'arbres d'essences régionales et résilientes. Je remercie le groupe "Les Ecologistes" pour ses amendements constructifs, qui soulignent la cohérence du dispositif avec nos différents plans, notamment le Plan Arbre qui a été adopté en 2021. Nous intégrons donc, bien évidemment, les amendements qui ont été proposés.

Je remercie aussi l'Agence Parisienne du Climat et sa présidente Fatoumata KONÉ, qui suivra ce dispositif sur la durée, avec qui nous travaillerons pour l'améliorer. Nous avons d'ailleurs une personne spécialement dédiée au lancement de ce dispositif et à son suivi. Je le disais, on est au lancement aujourd'hui d'un dispositif inédit, qui est amené à évoluer. Il pourra prendre en compte, par exemple, les conclusions de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", en cours aujourd'hui, et il a vocation à accompagner la montée en puissance de la végétalisation dans le domaine privé.

Peut-être un mot aussi pour Mme MONTANDON, pour préciser qu'une étude de l'APUR est parue très récemment sur la canopée parisienne. Je vous invite à la lire. Elle précise notamment un certain nombre de choses par rapport aux préoccupations que vous évoquez.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs les élus de Paris, de bien vouloir délibérer sur ce projet de délibération. En tout cas, je suis très fier de pouvoir le rapporter, car il nous permettra d'avancer concrètement vers la végétalisation de Paris.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix les amendements. Les trois amendements ont un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 145 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 145 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 146 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 146 est adoptée à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 147 déposée par le groupe "Les Ecologistes" également, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 147 est adoptée.

Adoptée à l'unanimité. Non, pas à l'unanimité. D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2023, DEVE 5).

2023 DEVE 10 - Convention relative à la gestion des chats errants, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis et versement d'une participation financière.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la vente d'animaux vivants dans les salons.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 10 concernant une convention relative à la gestion des chats errants, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, le versement d'une participation financière et les vœux référencés nos 76 et 76 bis.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Madame MARKOVIC ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Oui.

A Paris, la population de chats errants est libre et estimée entre 500 et 1.000 chats, selon les derniers recensements réalisés en 2021. En plus de la fourrière municipale, l'action des associations locales contribue fortement à réguler les populations de chats errants par l'identification, la stérilisation et le suivi sanitaire de ces animaux.

Ce projet de délibération est consacré à l'approbation d'une convention relative à la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis. La convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis prévoit la prise en charge des frais vétérinaires de stérilisation et d'identification des chats errants, dont s'occupent les associations locales. La Ville de Paris et la Fondation participent chacune financièrement à hauteur de 50 % aux frais des stérilisations et des puces électroniques. Ainsi, l'engagement financier de la Ville de Paris dans ce partenariat s'élèvera à 11.250 euros, la Fondation 30 Millions d'Amis s'engagera pour la même somme, pour un montant total de 22.500 euros, permettant ainsi de prendre en charge près de 250 chats errants présents sur le territoire.

Même si cette convention est essentielle pour la gestion des chats libres, j'ai deux points d'alerte. Nous regrettons que la subvention ne prenne en charge que la moitié des frais. En effet, la gestion des chats errants devrait être prise en charge intégralement par la collectivité, notamment la stérilisation. Ce n'est pas aux associations et à leurs donatrices et donateurs de porter le poids de la gestion des populations de chats. Autre point, nous espérons que la mise en place de cette convention ne remettra pas en cause les subventions directes aux petites associations locales. En effet, en 2021, le lancement d'appels à projets a permis de soutenir 6 associations locales parisiennes œuvrant pour la protection des chats libres sur le territoire, pour un montant de 15.000 euros. Ces subventions doivent être maintenues pour 2024, car ces associations locales prennent en charge le nourrissage, l'installation d'abris, l'apport de soins vétérinaires, le trappage, la stérilisation, l'identification, l'adoption, l'achat de matériel. Elles sont donc indispensables.

En conclusion, je souhaite remercier chaleureusement toutes les associations et leurs bénévoles, qui œuvrent pour la protection des animaux sur tout le territoire français, inlassablement et sans relâche. Merci. Les animaux ont besoin de vous.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci. Je vous signale que vous n'aviez pas mis votre carte. C'est dommage. Du coup, il n'y a pas votre nom quand vous parlez. Pensez à la mettre pour la prochaine fois.

Maintenant, je donne la parole à M. BOURNAZEL, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais rappeler ici les attentes légitimes et croissantes des Parisiennes et des Parisiens afin de faire reculer la souffrance animale. L'adoption d'un vœu, le 13 avril 2021 au Conseil de Paris, a acté la fin de la vente d'animaux dans les salons d'animaux de compagnie. En outre, la vente d'animaux vivants n'est pas autorisée par la charte "Bien-être animal", adoptée ici le 9 juillet 2021.

Chers collègues, le salon Paris Animal Show s'est déroulé les 10, 11 et 12 mars derniers à la porte de Versailles et des animaux de compagnie ont pourtant été proposés à la vente. Le salon Animal Expo se tient chaque année au mois d'octobre au Parc Floral et des animaux de compagnie sont pourtant proposés à la vente. Au Salon de l'Agriculture, qui se tient tous les ans au mois de février, se déroulent des ventes aux enchères d'animaux d'élevage. L'environnement stressant des salons d'exposition et de ventes d'animaux n'est pas compatible avec les besoins physiologiques des animaux exposés concernés. Le parc de la porte de Versailles et le Parc Floral appartiennent à la Ville de Paris, l'un soumis à un bail emphytéotique administratif et l'autre à une délégation de service public.

En conséquence, nous vous demandons que la charte "Bien-être animal" soit strictement appliquée dès cette année dans tous les lieux dont la Ville est propriétaire. Nous demandons, de plus, que des contrôles inopinés d'agents assermentés de la Ville de Paris ou de la Police municipale soient effectués, notamment lors des événements Paris Animal Show, Animal Expo et au Salon de l'Agriculture.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je ferai une réponse en deux temps : d'abord à Mme MARKOVIC, qui s'est inscrite sur le projet de délibération et qui a parlé du projet de délibération, et dans un second temps à M. BOURNAZEL, qui a fait une intervention sur un vœu qui n'a strictement rien à voir avec le projet de délibération. Je m'étonne, d'ailleurs, qu'on rattache des vœux de cette manière à des projets de délibération, alors que cela n'a strictement rien à voir. Je trouve que c'est un cavalier législatif, comme on dit, ou réglementaire quelque peu curieux.

J'en viens au fond du sujet pour dire merci à Douchka MARKOVIC pour l'inscription sur ce projet de délibération, puisqu'il nous permet de revenir sur un sujet important en matière de condition animale. Comme vous le savez, nous nous sommes engagés dans un travail de fond pour la prise en charge de la stérilisation et de l'identification des chats errants à Paris. Nous travaillons depuis le début de la mandature sur ce sujet, en lien étroit avec la Préfecture de police qui a la compétence à Paris en matière d'identification comme de stérilisation des chats errants. Ces populations de chats errants et libres sont suivies à Paris par des associations locales. Elles apportent nourriture et soins à ces animaux qui, sans leur aide, sont souvent victimes d'accidents, de maladies ou de maltraitance. Après avoir réalisé, en 2021, une campagne de recensement, avec une vingtaine d'associations, afin d'avoir un état des lieux réel des populations de chats libres, nous avons également financé à hauteur de 15.000 euros 6 associations afin qu'elles nourrissent, installent des abris et prennent en charge des chats libres de leur territoire. Nous avons, par exemple, permis l'installation d'un "chatipi" dans le 13e arrondissement. Je salue Nathalie LAVILLE à cette occasion. Cela a ouvert la voie à l'installation d'autres structures dans d'autres arrondissements.

En 2022, nous avons franchi une nouvelle étape : grâce à la publication d'arrêtés de trappage - les premiers en 20 ans -, des campagnes de stérilisation de chats errants ont pu être encadrées et réalisées sur le territoire parisien par des associations autorisées par la Préfecture de police. Aujourd'hui, la signature de cette convention et subvention à l'association 30 Millions d'Amis nous permet de franchir une nouvelle étape dans le soutien aux associations de terrain, qui agissent au quotidien pour la gestion des chats errants. 22.500 euros au total vont être engagés par la Ville et 30 Millions d'Amis, pour prendre en charge des coûts concernant l'identification et la stérilisation des chats trappés par les associations locales, qui auront été autorisées par la Préfecture de police.

Je tiens à préciser à Mme MARKOVIC qu'il y a une méprise, peut-être, quant à la façon dont les chiffres sont présentés. En aucun cas il ne s'agit de partager les frais et de faire en sorte que les associations aient en charge la moitié du financement des opérations. Non. On additionne le montant investi par la Ville de Paris et apporté par la Fondation 30 Millions d'Amis. C'est cela qui représente les 22.500 euros. Les associations n'auront strictement rien à avancer en termes de frais, puisque tout sera pris en charge par le budget ainsi voté.

Pour conclure, nous sommes pleinement mobilisés sur cette question. J'invite évidemment à voter ce projet de délibération, qui sera important pour continuer à mener sereinement le travail que nous avons entrepris auprès de ces populations d'animaux à Paris.

J'en viens à présent au vœu déposé par notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, pour rappeler que nous avons voté une charte de bien-être animal en juillet 2021. Elle fixe des objectifs, des enjeux et les ambitions de la Ville de Paris concernant les événements organisés sur les sites dont elle a la responsabilité. Nos directions s'emploient aujourd'hui à communiquer et à demander le respect de la charte du bien-être animal chaque fois que des événements comportant des animaux leur sont soumis. Cela a déjà des résultats. Vous le savez, nous avons des milliers de demandes. Seulement une trentaine a autorisé la présence d'animaux. Sur ces milliers de demandes que nous avons eues depuis 2021, seules deux ont fait cas de présence d'animaux sauvages et pour des demandes qui avaient été autorisées avant le vote de la charte.

Pour ce qui concerne les salons dont l'envergure dépasse le cadre proposé par la charte et qui se tiennent dans des concessions de la Ville, nous partageons le constat que les concessionnaires doivent évoluer vers des modèles plus respectueux de la condition et du bien-être animal. C'est pour atteindre cet objectif que nous menons un travail actif de concertation avec les organisateurs des salons, mais aussi avec les délégataires de service public qui les accueillent. Cette méthode a déjà porté ses fruits avec les circassiens, fin de l'accueil d'animaux sauvages à Paris, avec les commerçants du marché aux fleurs, fermeture du marché aux oiseaux en décembre 2022. Ce sont des premiers résultats. On continue ce travail.

Je vais, dans les prochaines semaines, rencontrer les organisateurs du Salon international de l'Agriculture. Nous allons aussi poursuivre ce travail d'engager la fin de la vente d'animaux vivants dans les lieux qui appartiennent et qui font l'objet d'une autorisation de la Ville de Paris. Nous intégrerons aussi l'impératif du respect de la charte

dans les futurs contrats administratifs, dans les concessions qui accueillent des salons. Tout ceci figure donc dans le vœu de l'Exécutif que je vous propose de voter, en substitution du vœu que vous avez déposé.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 76 est-il retiré au profit du vœu n° 76 bis ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je voudrais faire une explication de vote sur le projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il n'y a pas d'explication de vote sur le projet de délibération, Monsieur BOURNAZEL. Vous pouvez faire une explication de vote sur le vœu n° 76 bis, mais je voudrais d'abord savoir si vous retirez votre vœu n° 76.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Non, je ne retire pas mon vœu. Je le maintiens et je le soumets au vote. Je voterai de manière constructive le vœu de M. l'adjoint au Maire.

Je voudrais lui dire que je ne suis pas responsable de la Séance. J'ai donc présenté un vœu. C'est évidemment la Ville de Paris qui décide de l'adjoindre à ce projet de délibération, mais j'aurais pu le présenter dans le cadre de vœux non rattachés. Ce n'est pas mon sujet. Mon sujet, c'est le fond.

Bien sûr que des choses sont faites. Cette charte a été adoptée, nous l'avons souhaitée, nous l'avons votée. Vous communiquez sur ce sujet, on la soutient et c'est très bien, mais nous souhaitons davantage de mise en œuvre. J'ai évoqué des sujets très spécifiques. Nous voudrions très rapidement des réponses en faveur du bien-être animal, notamment pour ces événements qui ont lieu dans des centres qui sont propriétés de la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

J'ai aussi une explication de vote de M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous partageons évidemment les inquiétudes exprimées au sujet des salons animaliers et la volonté d'améliorer notre prise en compte du bien-être animal.

Ce vœu rappelle un débat similaire que nous avions eu en avril 2021. Quelques semaines après, en juillet 2021, nous avions d'ailleurs voté ici une charte en faveur du bien-être animal, contenant un certain nombre d'avancées, qui complétait le travail de la mission "Animaux en ville" formalisée en 2018 et réunissant tous les groupes du Conseil de Paris. Il convient d'abord que ces propositions soient mises en place et bien ancrées dans notre action municipale, afin de prouver leur efficacité. Il faut aussi agir au niveau des compétences de la Ville et de ses moyens d'action.

Toutefois, une part essentielle de cet enjeu de société pour notre Ville reste en question, malgré les nombreux débats que nous connaissons ici, nous l'avions signalé à l'occasion des vœux que nous avions déposés, reflétant les diverses facettes de la place animale en ville : où les Parisiens, par exemple, peuvent-ils adopter des animaux ? Cela permet aussi d'aborder la façon dont ces adoptions se font et le besoin de prise de conscience de l'engagement des maîtres sur le bien-être animal. Nous voulions attirer l'attention sur la formation des maîtres. Ainsi, la concertation évoquée dans le second attendu pourrait être élargie à la question de l'acquisition des animaux dans son ensemble et au renforcement de cette information vers les futurs maîtres. L'enjeu de cette sensibilisation dépasse de loin le simple moment de l'adoption et a bien une incidence sur toute la vie de l'animal.

Aussi, les élus du groupe Changer Paris voteront pour le vœu de l'Exécutif et s'abstiendront sur le vœu du GIP.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Dernière explication de vote, Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes". Vous avez mis votre carte ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci pour ce vœu. En effet, cela va nous permettre de réfléchir collectivement à la présence d'animaux dans les événements, qui présentent les animaux comme des animations. Il s'agit de trois salons : Paris Animal Show, Animal Expo et le Salon international de l'Agriculture.

En ce qui concerne Paris Animal Show et Animal Expo, ils ont en commun d'être des plates-formes, des vitrines mettant en avant des animaux dans l'objectif de les acheter. On peut y voir des chiens, des chats, des rongeurs, des reptiles, des poissons, des volatiles. La beauté de ces animaux, leurs couleurs, leur douceur ou parfois aussi leur étrangeté donnent envie. Elles donnent envie aux visiteurs de les acheter, de les posséder, d'en avoir un à la maison, mais les animaux ne sont pas des objets. Ils ont besoin de soins précis et d'une connaissance approfondie de leurs besoins environnementaux et alimentaires. Les animaux sont des êtres doués de sensibilité, d'intelligence et de conscience. Ils ne doivent pas être acquis sous le coup d'une impulsion ou juste pour faire plaisir. Les "cadeaux chiens et chats" finiront abandonnés, car ils demandent trop de temps, que les vacances arrivent, qu'ils

ne sont pas assez dociles, pas assez doux, pas assez sociables. Les "cadeaux poissons et reptiles" mourront dans l'année qui précède leur acquisition, car ils sont trop compliqués, trop fragiles, tombent malades, mangent mal, manquent d'U.V., manquent de vitamines, manquent de place, manquent de tout, car ils n'ont rien à faire dans un aquarium ou un vivarium. Les "cadeaux oiseaux" finiront le cœur meurtri, enfermés dans une cage les empêchant de faire ce qui les définit : voler.

Il est donc essentiel de réduire les achats compulsifs d'animaux, en interdisant complètement la vente directe dans ces salons. A l'heure actuelle, ce n'est pas encore strictement le cas. La Ville de Paris s'est engagée, à travers la charte en faveur du bien-être animal, à engager ses partenaires associatifs, culturels et économiques pour l'organisation d'activités ou d'événements incluant la présence d'animaux. Dans cette charte figure "ne pas vendre d'animaux vivants", ainsi que 19 autres points. Il est important que la Ville de Paris rende l'application de cette charte la plus contraignante possible sur tous les sites dont elle est propriétaire et qu'elle impose des sanctions de non-reconduction du conventionnement en cas de non-respect de la charte. C'est dans cette volonté et cette continuité que nous avons collaboré…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Douchka MARKOVIC. - … à l'écriture du vœu de la majorité, que nous voterons. Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La proposition vœu référencée n° 76 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes" étant maintenue, je la mets aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 76 bis déposé par l'Exécutif, assorti d'un avis favorable, évidemment.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 38).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DEVE 10).

2023 DGGP 9 - Signature d'une convention de financement avec la Métropole du Grand Paris et le Fonds Nature 2050 pour la création d'un nouvel espace de biodiversité le long de la petite ceinture 20e (500.000 euros).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGGP 9 relatif à la signature d'une convention de financement avec la Métropole du Grand Paris et le Fonds "Nature 2050", pour la création d'un nouvel espace de biodiversité le long de la petite ceinture 20e, pour 500.000 euros.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Non. C'est Sylvain RAIFAUD qui interviendra.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je n'avais pas la bonne information.

Monsieur RAIFAUD, je vous en prie.

M. Sylvain RAIFAUD. - Madame la Maire, je suis très touché que vous me donniez la parole maintenant, mais je suis inscrit un tout petit peu plus tard dans la liste des orateurs. Si vous souhaitez que j'intervienne maintenant, je le fais avec grand plaisir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Ecoutez, il y a un ordre, normalement. J'ai cru que vous remplaciez Mme GUHL, qui est donc désinscrite, on est d'accord.

Donc, la parole est à M. PLIEZ, pour le groupe PEC.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur ce qui sera très bientôt le bois de Charonne, qui marquera sans aucun de doute un tournant de la présente mandature en matière de végétalisation du 20e arrondissement. En effet, dans un contexte de carence chronique en espaces verts due à l'importante densité urbaine parisienne, la création d'un parc boisé de plus de 3 hectares au cœur du 20e, entre le cours de Vincennes et la rue du Volga, semblait impossible. Pourtant, nous avons montré notre résolution à mener à bien ce chantier. Je voudrais, à ce titre, saluer la détermination politique de mes collègues Emmanuel GRÉGOIRE et Christophe NAJDOVSKI, le volontarisme des équipes de la Direction des Espaces verts et celui des équipes de la Direction de l'Urbanisme, qui ont mené à leur terme de longues négociations avec la S.N.C.F., aboutissant au rachat de cette parcelle grâce à un investissement de 11,5 millions de la Ville de Paris, complété par l'investissement de la Métropole du Grand Paris qui apporte, à travers ce projet de délibération, un complément de 500.000 euros.

Grâce à ce travail au long cours, ce sont plus de 2.000 arbres qui pousseront le long de la Petite ceinture à l'horizon 2024, 600 mètres de promenades boisées qui verront le jour et des dizaines d'espèces animales et végétales qui réinvestiront une parcelle, alors inexploitée. Ce parc, c'est aussi un engagement fort pour nos quartiers populaires. Situé en plein cœur des portes du 20e, l'esprit du bois de Charonne est de proposer un espace vert de proximité et de qualité aux 19.000 habitants et habitantes de ce secteur à forte densité. L'accès de toutes et de tous à des îlots de fraîcheur et de verdure est notre priorité. C'est pour cela que le bois a été pensé, pour exister en complémentarité du jardin de la Gare-de-Charonne. Cette interconnexion des espaces est essentielle pour proposer à leurs futures usagères et futurs usagers une offre d'équipements variés et adaptés à toutes les pratiques.

Enfin, la création d'espaces de discussion et de participation, là où ils peuvent s'établir, est notre boussole, et ce dans tous les domaines de notre politique d'arrondissement. Il était donc fondamental pour nous d'impliquer autant que possible les riveraines et les riverains du quartier, au cours des différentes étapes de développement du projet. Nous avons choisi d'installer un dialogue constructif et apaisé avec les nombreuses personnes intéressées par ce chantier d'envergure. Nous avons choisi la pédagogie et la discussion avec les habitantes et les habitants, sur des sujets aussi cruciaux que la gestion de la sécurité de la parcelle. Nous avons choisi la concertation et l'échange des points de vue sur le choix des mobiliers et de l'aire de jeux, qui auront vocation à animer cette trame verte unique.

Pour toutes ces raisons, je souhaitais insister sur l'opportunité extraordinaire de créer un nouveau poumon vert dans le 20e arrondissement, qui préfigure la ville bioclimatique de demain.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Maintenant, je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est une convention avec la Métropole du Grand Paris. Il sera également à l'ordre du jour du Conseil métropolitain mardi prochain.

Ce projet de délibération porte sur la création d'un nouvel espace de biodiversité dans le 20e arrondissement. Je ne reprendrai pas ce qui a été fort bien décrit par le maire du 20e arrondissement à l'instant. Je voudrais m'attarder sur le cadre dans lequel cela s'inscrit. "Nature 2050" est un programme porté par la Métropole du Grand Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité, dont l'objectif est de permettre la renaturation d'espaces urbains sur le long terme. "Nature 2050", en contrepartie du cofinancement de la Métropole du Grand Paris pour la création d'espaces naturels, demande aux villes bénéficiaires de s'engager à garder ces espaces naturels jusqu'en 2050. C'est un aspect évidemment très important s'agissant de la Petite ceinture. Faire face au réchauffement climatique en ville, installer des espaces de respiration dans les villes, désimperméabiliser les sols, lutter contre les îlots de chaleur, tels sont les objectifs de "Nature 2050".

Vous le savez certainement, la Métropole du Grand Paris s'est engagée dans un plan ambitieux de biodiversité, portant un fonds Biodiversité pour accompagner les communes de la M.G.P. dans la renaturation des friches, la désimperméabilisation des sols, la reconquête de la nature, sur notre territoire bien trop dense pour faire face au changement climatique. Je me réjouis aujourd'hui que la Ville de Paris ait été sélectionnée par le jury "Nature 2050" pour la création d'un espace boisé le long de la Petite ceinture dans le 20e. Ce sont près de 3,5 hectares qui seront renaturés pour constituer l'un des plus beaux projets parisiens d'espaces naturels de cette mandature. Je me réjouis également que les abords de la Petite ceinture dans le 20e soient protégés durablement de l'appétit des promoteurs, et ce pour longtemps.

Enfin, je tiens à remercier Christophe NAJDOVSKI et Éric PLIEZ d'avoir porté ce beau projet, avec ma collègue et vice-présidente de la Métropole, Antoinette GUHL.

Bien sûr, les écologistes voteront pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Partageant tout à fait ce qui a été dit, à la fois par M. le Maire du 20e arrondissement et par M. RAIFAUD, je serai très bref, en rappelant que ce projet de délibération marque une nouvelle étape dans la concrétisation d'un vœu que les élus communistes du 20e arrondissement, avec d'autres, portent depuis longtemps déjà. C'est un projet de délibération qui aboutira, d'ici à l'année prochaine, à la création d'un nouvel espace vert dans le 20e arrondissement, plus particulièrement dans le quartier populaire de la porte de Montreuil, en tout cas proche de celle-ci. Le réaménagement de cette parcelle permettra de planter plusieurs milliers d'arbres, d'agrandir de plus d'un hectare le parc de la Gare-de-Charonne et de créer un nouveau cheminement entre la porte de Vincennes et la porte de Montreuil. C'est un projet de grande qualité. Il va considérablement améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier populaire, qui bénéficieront à l'avenir, notamment pendant la période estivale, d'un parc plus grand et plus végétalisé.

Ce projet est le fruit d'une proposition crédible et réaliste, attentive aux besoins des habitants, que le groupe Communiste avait déjà porté en 2018. C'est justement ce qui a ensuite permis à l'Exécutif et aux services de la Ville de Paris, que nous saluons, de le concrétiser dans des délais raisonnables, avec une ouverture au public prévue pour le printemps 2024. Enfin, il est également important, c'est même crucial pour les Communistes, de rappeler que ce projet préserve les voies ferrées de la Petite ceinture. Cela permet d'envisager, à plus ou moins long terme, la réactivation de cette infrastructure, dont nous continuons d'estimer qu'elle est apte à réduire considérablement le transport routier de marchandises dans Paris.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voterons résolument ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voulais me réjouir aussi de ce projet ambitieux, d'abord en tant qu'élu du 20e, mais aussi en tant qu'ancien habitant de la porte de Vincennes, un quartier populaire, avec la proximité du périphérique, le cours de Vincennes. Avec cet espace, 2.000 arbres - enfin, cela a été dit, je ne vais pas le répéter -, 3,5 hectares, 600 mètres de promenades boisées, les habitants de ce quartier populaire vont enfin pouvoir accéder, à proximité de chez eux, à un espace renaturé. C'est très important. On s'en est rendu compte, pendant le Covid, pour celles et ceux qui n'ont pas pu quitter Paris et qui ont vécu dans des quartiers sans accès à la nature, comment l'accès à des espaces naturels est absolument indispensable, simplement pour vivre de manière acceptable, pour pouvoir s'aérer la tête, s'aérer le corps. C'est vital à la fois pour les habitants, les êtres humains que nous sommes, mais aussi, on l'oublie trop souvent, parce que nous partageons les villes avec d'autres habitants, avec les animaux, les espèces végétales, qui vont pouvoir être préservés des promoteurs et de la bétonisation en ce lieu.

Je voulais juste ajouter une petite remarque par rapport à ce que dit le Parti communiste. Je suis assez sceptique sur le fait que la Petite ceinture pourrait donner lieu à un passage de trains de marchandises. Je ne suis pas convaincu que les habitants l'accepteraient et je ne suis pas convaincu que, dans la situation actuelle, avec le réchauffement climatique, ce soit la priorité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, merci aux différents orateurs pour leurs interventions sur ce projet de délibération.

Ce projet de délibération illustre un changement de paradigme dans l'aménagement de Paris. Je n'hésiterai pas à dire qu'il illustre la bifurcation écologique de cet Exécutif et de cette mandature. En effet, l'année prochaine, en 2024, c'est un parc de 3,5 hectares et un parc boisé de 2.000 arbres qui vont voir le jour dans le Sud du 20e arrondissement. Ce projet est possible grâce à un investissement de 16 millions d'euros de la Ville de Paris, avec une aide également apportée de 500.000 euros de la Métropole du Grand Paris, pour acheter et aménager une ancienne friche de la S.N.C.F. Ce projet est emblématique des ambitions qui sont portées par cette majorité : placer la nature au cœur des projets urbains.

Nous le savons, face aux dérèglements climatiques, notre priorité est de végétaliser les quartiers, d'assurer une ville où il fait bon vivre. Nous avons un besoin urgent de nature en ville. Cela conduit à réaliser des investissements importants et à sortir des logiques habituelles de rentes foncières. C'est ce que nous faisons sur ce site, qui longe la Petite ceinture dans le 20e arrondissement. Je remercie Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint à la Maire, ainsi qu'Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, qui ont porté au sein de l'Exécutif ce projet à mes côtés, avec les élus du 20e également.

Il y a 10 ans, l'achat de ce terrain se serait certainement accompagné de la réalisation d'un projet immobilier. Aujourd'hui, nous transformons cet espace en un grand parc sans aucune construction. On peut dire que c'est un acte déterminant de notre majorité en faveur de la transition écologique de Paris. Pour réaliser ce grand parc, nous allons désimperméabiliser et renaturer une ancienne gare de marchandises, qui a également servi de dépôt temporaire de bus pour la R.A.T.P. Puis, nous planterons des pins sylvestres, des cormiers ou encore des chênes-lièges. Le projet prévoit également de multiplier les différentes strates arborées, arbustives, herbacées, pour faire de ce site un nouveau réservoir de biodiversité, en plein cœur d'un quartier populaire. Un cheminement le long de la petite ceinture sera créé pour donner accès à ce site emblématique de notre ville et une ouverture vers le jardin de la Gare-de-Charonne sera également réalisée.

Ce projet est exemplaire, cela a été dit par plusieurs orateurs. Il est aussi réalisé grâce au travail remarquable des ingénieurs et paysagistes de la Ville de Paris et ceux de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, auxquels je souhaite aussi rendre hommage. C'est d'ailleurs certainement l'une des raisons pour lesquelles il a aussi été lauréat de l'appel à projets "Nature 2050", porté par la C.D.C. Biodiversité et la Métropole du Grand Paris. Je remercie la M.G.P. et sa vice-présidente, Antoinette GUHL, d'avoir sélectionné ce projet et d'y apporter un concours financier.

Je conclurai en disant que, l'année prochaine, avec ce futur parc boisé de Charonne, nous dessinons tout simplement le paysage et le Paris de demain.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DGGP 9).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la condition animale dans le cadre des spectacles du Moulin Rouge.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 77 est relatif à la condition animale dans le cadre des spectacles du Moulin Rouge.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Douchka MARKOVIC. - Le Moulin Rouge a été fondé en 1889. C'est un cabaret haut en couleur, qui vient égayer la vie des Parisiens et des Parisiennes. Il est situé sur le boulevard de Clichy, dans le 18e arrondissement de Paris, au pied de la butte Montmartre. Par son nom, il rayonne dans le monde entier, notamment par le mythique French cancan. Des artistes et des spectacles s'y succèdent jusqu'à ce jour et les clientes et les clients des cabarets viennent toujours rechercher la même chose : du divertissement, de la beauté et de la joie.

A travers ce vœu et cette intervention, nous souhaitons nous adresser au directeur général du Moulin Rouge, Jean-Victor CLERICO, mais aussi à toute son équipe, son directeur de la communication, sa directrice artistique et sa directrice commerciale. Pourquoi avoir accepté un spectacle mettant en scène des pythons dans un aquarium ? Il suffit de regarder leur comportement pour se rendre compte que ce spectacle n'est pas une partie de plaisir pour les 5 pythons plongés dans l'eau pendant de longues minutes, qui cherchent constamment, voire désespérément, à sortir leur tête de l'eau. Comme cela ne suffit pas, c'est sans compter sur Olga, la danseuse aquatique qui danse, malgré eux, avec les pythons. Les pythons sont touchés, manipulés, dans un environnement qui n'est pas le leur, engendrant un état de stress permanent.

Comment vous dire ? La souffrance animale n'est pas et ne doit pas être un spectacle. Qu'ils soient domestiques ou sauvages, la maltraitance animale n'est pas acceptable et leur présence dans des spectacles est inutile. C'est juste de l'exploitation. Nous demandons donc au directeur du Moulin Rouge et à son équipe de déprogrammer ce spectacle, de s'engager à ne plus utiliser d'animaux dans le cadre de leurs spectacles. Ainsi, nous demandons aussi à tous les professionnels du spectacle vivant de ne plus faire appel à des animaux dans le cadre de leur activité.

En conclusion, je finirai par un "stop les pythons", on veut de la joie et des paillettes.

Merci à vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à M. NAJDOVSKI, pour les paillettes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie nos collègues Douchka MARKOVIC, Corine FAUGERON, Frédéric BADINA-SERPETTE et Fatoumata KONÉ, ainsi que le groupe "Les Ecologistes" pour ce vœu.

Comme je l'ai déjà dit, la Ville de Paris s'est engagée avec détermination sur la question du respect des animaux et de la biodiversité, notamment par la création en 2020 d'une délégation à la condition animale, ainsi que par l'adoption en juillet 2021 de la charte en faveur du bien-être animal à Paris, largement diffusée aux gestionnaires des lieux culturels, dont la Ville a la responsabilité. Nous avons, je le rappelle, tout récemment fermé le marché aux oiseaux de l'île de la Cité, je l'évoquais à l'instant. Nous n'accueillerons, nous n'accueillons déjà plus de cirques proposant des spectacles avec des animaux sauvages depuis plusieurs années.

Le Moulin Rouge est l'un des plus grands cabarets de Paris. C'est aussi un important symbole pour Paris et son rayonnement dans le monde. C'est un lieu touristique festif de la capitale, connu dans le monde entier. Or, ces derniers mois, la Ville de Paris a été plusieurs fois interpellée par des associations de défense des animaux, au sujet de l'exploitation tous les soirs de ces pythons aux côtés de danseuses, et cela dans un bassin transparent. Il se trouve que les deux espèces utilisées dans cette partie du spectacle du Moulin Rouge, un python molure et un python réticulé provenant d'Asie du Sud-Est, sont des espèces protégées et inscrites sur les listes du commerce international des espèces sauvages. Ce sont deux espèces de serpents terrestres et, même s'ils sont de bons nageurs, cette mise en scène ne prend pas en compte leur comportement naturel. Par ailleurs, même captifs, ils restent des animaux sauvages, qui ne devraient pas être exploités à des fins de divertissement.

C'est pour ces raisons, et afin que le Moulin Rouge continue à donner de notre capitale une image positive, que nous avons co-signé, avec mon collègue Frédéric HOCQUARD, un courrier demandant à la direction du Moulin Rouge de ne plus utiliser d'animaux sauvages dans le cadre de ses spectacles. Le courrier a été envoyé en fin de semaine dernière au responsable du Moulin Rouge.

Pour toutes ces raisons et en cohérence avec l'action de la Municipalité en faveur de la condition et du bien-être animal, l'Exécutif donnera un avis favorable à ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 77 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 39).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect du collet des arbres dans l'espace public parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 78 relatif au respect du collet des arbres dans l'espace public parisien.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, chers collègues, je suis contrainte de revenir sur un sujet irritant pour tous les Parisiens, car le "bousillage" des arbres à Paris continue, à commencer par leurs collets et les pieds d'arbre. C'est un sujet majeur, au vu de la place structurante des arbres dans le paysage urbain, de leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air et de la lutte contre les épisodes climatiques exceptionnels. Madame la Maire, Madame HIDALGO, vous l'avez d'ailleurs souligné dans une tribune de "Libération" il y a juste quelques jours, je vous cite : "La question pour nos villes est aussi simple que vertigineuse : comment se transformer pour résister à de tels chocs climatiques ?" Plus loin, vous ajoutez : "Nous l'avons anticipé en plantant des arbres".

Comme toujours, il y a un gouffre entre votre communication et la réalité sur le terrain, car ces arbres dont vous parlez, quand ils existent, sont maltraités et leur pied non respecté. De nombreuses études appuient notre combat et pointent l'importance de la bonne gestion d'un pied d'arbre dans le développement de l'arbre. Nous sommes inquiets, car la situation à Paris est de moins en moins claire, voire incohérente. Un seul exemple concret pour l'illustrer : au pied de l'Hôtel de Ville, autour de l'arrêt de bus 72, que je prends régulièrement, côté Seine, des pieds d'arbre flambant neufs en tôle verte sur petits pilotis ont été enlevés juste après leur fixation, car considérés, une fois installés, comme étant dangereux pour les piétons. Ils ont été remplacés immédiatement par des bacs en plastique remplis de terre, tout aussi dangereux, selon nous, pour le système racinaire de l'arbre.

Au vu de cette pagaille générale, avec les élus du groupe Changer Paris, nous demandons que la Ville de Paris bannisse de ses pratiques le paillage excessif et réaffirme la grille Davioud, de façon claire et définitive, comme modèle privilégié dans sa gestion des pieds d'arbre. Surtout, ne venez pas nous dire que ces grilles sont dangereuses en cas de manifestations. Actuellement, pour des pieds d'arbre réalisés autour d'arbres fraîchement

plantés, vous faites mettre des pavés souvent non fixés, pouvant facilement se transformer en projectiles. Ici, je vous donne une photo de ces pavés qui sont très facilement prenables.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, j'ai déjà répondu à deux de vos vœux sur les pieds d'arbre, notamment en octobre et en novembre. Je vais donc à nouveau préciser ce qu'est la doctrine de la Ville de Paris en la matière.

Pour aller vers ce que nous appelons une "ville-jardin" et tout simplement une ville avec des jardins, nous végétalisons partout où cela est possible, notamment dans l'espace public. C'est le cas, par exemple, sur les pieds d'arbre, qu'ils soient isolés ou non. C'est le cas, par exemple, dans les rues aux écoles qui sont plébiscitées par les Parisiens et, autant que possible, au pied des 800 arbres que nous plantons cet hiver dans les rues de la capitale. La DEVE procède, dans ce cas, à un paillage qui protège le sol, qui évite le gel. Ce paillage, je le précise, ne dépasse jamais les 10 centimètres d'épaisseur.

Lorsque nous ne pouvons pas végétaliser, nous installons des grilles Davioud quand c'est la bonne solution. C'est ce qui est écrit en page 8 du "manifeste pour la beauté". Je cite : "Les pieds d'arbre sont aménagés en privilégiant l'installation de grilles historiques". C'est d'ailleurs ce que nous avons fait, par exemple, je me souviens que vous nous aviez interpellés sur la question de l'avenue de Suffren. Les grilles Davioud ont été réinstallées. Nous avions d'abord mis du stabilisé pour les protéger, dans l'attente de l'arrivée de ces grilles. Elles n'avaient pas encore été livrées au moment où le stabilisé avait été mis en place. C'était donc uniquement une solution d'attente, dans l'attente de la mise en place des grilles définitives.

Contrairement à ce que vous indiquez dans votre vœu, la page 55 du manifeste n'indique aucunement que c'est l'unique solution. Au contraire. Je cite le manifeste : "D'autres solutions ont émergé au fil de l'évolution des usages de l'espace public et du développement des arbres d'alignement". Oui, nous prenons soin de nos arbres à Paris et la végétalisation des pieds d'arbre va dans ce sens.

Les intitulés de vos vœux changent, mais le fond, lui, ne change pas. Le vœu d'aujourd'hui invente le prétexte d'un paillage qui serait excessif des pieds d'arbre végétalisés, pour demander encore une fois la même chose : la généralisation de la grille au détriment de la végétalisation. On sait pourtant que la diversification des strates végétales est un enjeu considérable pour la biodiversité, les plantes, entre elles et avec le sol, s'apportant des bénéfices mutuels. Encore une fois, vous déposez un vœu anachronique, qui va à l'encontre de la végétalisation, à l'encontre du retour de la nature en ville, à l'encontre de l'écologie. Sous couvert de l'intention de protéger les arbres, vous cherchez à figer Paris, contre la transformation écologique qui est portée par l'Exécutif parisien, contre l'augmentation de la place de la nature et contre la réduction de la place de la voiture. Par ailleurs…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - … vous voulez un Paris gris, bétonné et grillagé. Nous voulons un Paris vert, végétalisé et accueillant. C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote, Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Si l'on pouvait sortir des positions caricaturales. Parler de "bousillage des arbres" est pour le moins exagéré. Visiblement, vous n'avez pas été suffisamment attentifs au dernier Conseil de Paris, puisqu'on a déjà eu le débat. Cela a fait l'objet d'un vœu de l'Exécutif. Permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, que la grille Davioud n'est pas l'alpha et l'oméga d'une doctrine digne de ce nom en matière de gestion des arbres et des pieds d'arbre.

Ecoutez-moi. Laissez-moi finir mon propos.

Là où je vous rejoins néanmoins, c'est qu'on doit effectivement prendre soin du collet des arbres. Je l'ai toujours dit, rien ne sera jamais plus perméable qu'avoir un sol naturel ou privilégier des pieds végétalisés. On ne pose des grilles qu'en dernier recours. Dans votre vœu, vous nous dites qu'on doit privilégier uniquement les grilles Davioud. Bien sûr, les écologistes ne pourront pas voter ce vœu.

Je vous rappelle que, au vu du manque de recul sur les différents matériaux utilisés, le coût économique et le coût environnemental, nous avons demandé une étude, que nous avons obtenue. Les résultats de cette étude, que nous attendons, devraient paraître cet été. Cela va nous permettre d'objectiver et d'avoir une réelle doctrine en matière de gestion des pieds d'arbre. Avant de dire qu'on va privilégier untel ou untel, attendons les résultats de cette étude et nous verrons bien. Bien sûr, nous voterons contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je ne pense pas que vous allez… Vous ne retirez pas votre vœu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la rénovation d'un pavillon de garde du bois de Boulogne.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 79 relatif à la rénovation d'un pavillon de garde du bois de Boulogne.

C'est Mme Véronique BALDINI qui intervient, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme vous le savez sans doute, mais peut-être pas tout le monde, le budget participatif du 16e arrondissement a montré l'intérêt que portent ses habitants et plus généralement les Parisiens pour le bois de Boulogne. D'ailleurs, le maire du 16e, Francis SZPINER, avait été précurseur en créant un concept de quartier spécifique bois de Boulogne. Nous nous réjouissons donc de ce budget participatif d'un montant important, mais nous devons également être à la hauteur pour recevoir ces visiteurs et promeneurs. Une part de ce budget a été fléchée sur la restauration du patrimoine bâti, extrêmement abîmé et malheureusement pas remis en état par la Ville.

Je vous demande donc par ce vœu, porté également par le maire du 16e et beaucoup de mes collègues, de restaurer, dans le cadre du budget participatif, un pavillon de garde. Ce pavillon restauré deviendra un lieu d'accueil pour les promeneurs. On pourra alors donner des cartes du bois et des plans de pistes cyclables, organiser des expositions sur l'histoire du bois ou sur la faune et la flore, très riches dans ce bois. Je vous demande donc de bien vouloir adopter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie notre collègue Véronique BALDINI pour son grand attachement au bois de Boulogne et à son patrimoine. Toutefois, le vœu qui est déposé, relatif à la rénovation d'un pavillon de garde, m'étonne quelque peu et me laisse, à vrai dire, un peu perplexe. Il est attendu dans ce vœu, je cite, "comme demandé dans le projet lauréat du budget participatif 2022, que soit restauré un pavillon de garde du bois de Boulogne". Ce projet a été lauréat en octobre 2022, c'est-à-dire il y a cinq mois. C'est quand même un peu tôt pour s'inquiéter que cette rénovation ne soit pas mise en œuvre. Je vous rassure, Madame BALDINI, les études suivent leur cours. On n'était pas forcément obligé de passer par un vœu pour s'en enquérir. On peut aussi échanger entre nous, s'appeler ou s'envoyer des courriels. Cela permet aussi d'avoir les mêmes informations.

Le projet qui a été voté par les citoyennes et citoyens demande que le pavillon retrouve sa fonction première de logement de fonction. Dans votre vœu, vous proposez de transformer cet espace en lieu d'accueil pour les promeneurs. Ce n'est pas pertinent par rapport à ce qui est exigé par le projet voté au budget participatif. On a un pavillon qui est d'ailleurs trop petit, non adapté à l'accueil du public. De plus, le budget participatif ne comprend pas de budget de fonctionnement et la création d'une "Maison du bois" n'a de sens que si nous sommes en mesure de financer l'entretien du lieu et son occupation. Ainsi, puisque le projet voté au budget participatif va bien voir le jour, je vous propose de retirer votre vœu. Sinon, je serai malheureusement appelé à voter contre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 79 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, évidemment.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création de nurseries artificielles en milieu aquatique à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 80 relatif à la création de nurseries artificielles en milieu aquatique à Paris.

C'est M. BOURNAZEL qui le présente, pour le groupe "Indépendants et Progressistes".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, il nous faut mieux considérer l'importance de la préservation de la faune aquatique ainsi que la biodiversité dans les ports et les fleuves. Le développement de la faune aquatique dans la Seine constitue un élément essentiel de la préservation de notre environnement et de la protection animale. La destruction des habitats marins est considérée comme une des premières causes de perte de notre biodiversité. Il faut donc lutter résolument contre cette destruction. Des procédés existent pour créer la vie dans les ports et les fleuves. L'un de ces procédés est la création de nurseries artificielles sur les quais, pour permettre aux poissons juvéniles de grandir et, ensuite, de peupler la Seine. Ces nurseries, inspirées des herbiers de posidonies, sont très vite colonisées par la flore et la faune locale et permettent aux post-larves de se nourrir et, ainsi, de se développer.

Ainsi, avec le groupe "Indépendants et Progressistes", nous émettons un vœu, celui de permettre un dispositif de nurseries artificielles en milieu aquatique, qui pourrait donc être expérimenté à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les nurseries artificielles font aujourd'hui partie des solutions expérimentales de réhabilitation, même modeste, des fonctions écologiques essentielles des écosystèmes aquatiques dégradés. Elles sont surtout expérimentées en milieu marin, dans plusieurs ports de Méditerranée, et l'ont récemment été, pour la première fois, en eau douce à Rouen, pour repeupler le bassin du port de plaisance d'anguilles, truites ou brochets. L'idée de ces nurseries, d'équiper des ports qui n'offrent plus de refuge aux alevins, est plutôt bonne et les études d'impact semblent encourageantes.

Comme vous le savez, nous menons à Paris une politique en faveur de la préservation de la biodiversité aquatique. Il se trouve que la Ville de Paris a déjà installé des nurseries, ce que nous appelons des "Biohut", précisément six, sous les radeaux végétalisés du canal de l'Ourcq, suite au vote du projet dans le cadre du budget participatif 2018. Il s'agit d'ailleurs d'une première mondiale, puisque c'est la première fois que les deux technologies cohabitent. Leurs efficacités conjuguées semblent se confirmer, même si l'amélioration de la qualité de l'eau reste l'élément essentiel pour favoriser le développement des espèces. L'expérimentation que vous appelez dans votre vœu a donc déjà été mise en place.

A Paris et en particulier dans la Seine, dont la gestion, je le rappelle, dépend de V.N.F. et HAROPA Port de Paris, la faune aquatique n'est pas menacée. Au contraire d'il y a 50 ans, où il ne restait plus que 4 ou 5 espèces de poissons dans la Seine, aujourd'hui, je rappelle qu'il y en a plus de 30. La flore aquatique y est donc aujourd'hui présente, elle est riche. Elle permet aux alevins de se nourrir, de se protéger des prédateurs. Cette action de la Ville a d'ailleurs été saluée par le magazine "Time", qui y a dédié sa une et un excellent article que je vous invite toutes et tous à lire. Installer des modules artificiels dans la Seine où il n'y a pas de déséquilibre risquerait d'en créer un, en favorisant une espèce plutôt qu'une autre sur le long terme. Par ailleurs, installer uniquement des modules artificiels n'est pas non plus sans risque pour la biodiversité. Les radeaux végétalisés, qui sont des installations naturelles, semblent plus adaptés. Les racines d'herbes aquatiques immergées procurent le gîte et le couvert aux alevins, tout en participant à l'oxygénation et à la qualité de l'eau, et ne créent pas de déséquilibre.

Je terminerai en disant que nous allons prochainement réviser le Plan Biodiversité. Nous pourrons donc, dans ce cadre, poser la question de l'aménagement de davantage de radeaux végétalisés ou de nouvelles solutions innovantes fondées sur la nature, pour préserver et encourager la biodiversité des milieux aquatiques parisiens. J'aurai plaisir à travailler avec vous et avec tous les groupes politiques du Conseil sur ce sujet, dans le cadre de la concertation qui débutera à la mi-2023. C'est la raison pour laquelle j'apporterai un avis défavorable à ce vœu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci à M. le Maire de ses explications. Je vais donc retirer mon vœu. Je serai heureux d'en discuter avec lui. Merci pour ces éléments et d'avancer sur le Plan Biodiversité, sur ces sujets essentiels. Merci, Monsieur le Maire.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien des structures de l'alimentation durable par les bailleurs sociaux.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons passer directement à l'examen de vœux non rattachés, chère Audrey PULVAR.

Le vœu référencé n° 81 est relatif au soutien des structures de l'alimentation durable par les bailleurs sociaux.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Madame la Maire, chers collègues, chère Audrey PULVAR, à Paris, de trop nombreuses structures d'alimentation durable, souvent sous forme d'économie sociale et solidaire, connaissent ces derniers mois des difficultés. En cause, une inflation importante sur les produits alimentaires. Je rappelle que la hausse des prix des produits alimentaires était de 12 % en 2022, auxquels s'ajouteront 10 % en 2023. Cette hausse des prix, induisant une baisse de pouvoir d'achat, détourne les consommateurs vers des produits "discount". Cette période d'inflation succède à une période faste, où l'évolution du "bio" était à deux chiffres, où le Covid a permis, par rapport à ces structures d'alimentation durable, à une partie des Parisiennes et des Parisiens de privilégier une alimentation saine, les circuits courts, le vrac. Les structures ont investi, elles ont embauché et le croisement de ces courbes les met aujourd'hui en grande difficulté.

Je précise que le modèle économique est différent des structures commerciales traditionnelles. Par conséquent, ces structures d'économie sociale et solidaire sont moins soutenues par les banques. Les fonds d'investissement sont plus frileux à leur égard. J'ajouterai qu'il s'agit souvent de structures qui n'appartiennent pas à un grand groupe. Elles sont donc plus vulnérables. J'attire également votre attention : dans chaque quartier de Paris, quand une structure de l'E.S.S. dépose son bilan, c'est non seulement tout le quartier qui en pâtit, mais également, en amont, les agriculteurs vertueux, dont elle distribue les produits.

C'est pourquoi nous proposons un vœu pour demander aux bailleurs sociaux d'accueillir avec bienveillance les demandes des structures d'alimentation durable de la Ville, qui ont besoin d'un aménagement ou de réduction de loyer, pour passer cette phase difficile. Nous demandons également que soient étudiées avec attention toutes les structures d'alimentation durable soutenues par la Ville, afin que nous puissions anticiper au mieux, avant qu'il ne soit trop tard, leurs difficultés.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoinette GUHL.

Je donne évidemment la parole à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Antoinette, mes chers collègues Ecologistes, je vous remercie de votre soutien renouvelé aux politiques publiques que je mène au nom de la Maire de Paris. Merci au groupe "Les Ecologistes" et parfois aussi à la droite de cet hémicycle pour les inscriptions sur mes projets de délibération ou ce type de vœux qui valorisent notre travail. C'est bien de pouvoir au moins compter sur vous pour cela. Je vous remercie donc pour ce vœu, qui me permet de souligner la qualité du travail partenarial que nous menons depuis le début de la mandature, à la fois avec le G.I.E. Paris Commerces et avec les bailleurs sociaux de la Ville, tout particulièrement "Paris Habitat", la R.I.V.P., Elogie-SIEMP, dont je salue les présidentes et les présidents, cher Éric PLIEZ, cher David BELLIARD, qui n'est pas là, et Laurence PATRICE, qui est encore dans l'hémicycle.

Je suis, comme vous, très préoccupée par les difficultés rencontrées par les structures parisiennes de l'alimentation durable, qu'il s'agisse des commerces, des cantines à prix libres, des restaurants solidaires, des épiceries sociales ou encore des cuisines partagées. Ces structures subissent de plein fouet la profonde crise de pouvoir d'achat et la crise de vente de bio et d'alimentation durable, que connaît notre pays. Dès l'automne 2021, ces structures nous ont alertés sur la chute de leurs chiffres d'affaires.

L'automne 2021, il y a donc près de 2 ans, était le moment où l'on commençait à parler de menaces sur le pouvoir d'achat des Français, d'augmentation des prix de l'énergie, de volatilité des prix des matières premières, comme le beurre pour les boulangers. Nous avons immédiatement mis en place plusieurs dispositifs de recension de leurs difficultés, avec des enquêtes, de l'accompagnement, de la recherche de financements. Nous avons également créé une communauté, un réseau des acteurs de l'alimentation durable, qui leur permet de se rencontrer régulièrement, de monter des projets ensemble, d'échanger de bonnes pratiques. Puis, entre autres, nous avons organisé à deux reprises une campagne d'affichage pour promouvoir ces commerces parisiens d'alimentation durable. Je salue le travail exceptionnel mené par les services, notamment la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi.

A travers l'appel à projets "Alimentation durable et solidaire", nous soutenons depuis 2021, en fonctionnement et en investissement, ces structures qui permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de s'approvisionner en

alimentation durable à des prix accessibles, à hauteur de 1.430.500 euros pour 36 structures en 2021, 1.600.000 euros en 2022. Aux côtés de la DAE, d'autres acteurs, comme Paris Initiative Entreprise et ses équipes, mobilisent leurs outils financiers pour aider ces structures. Nous travaillons de manière étroite, par ailleurs, avec les services de l'immobilier d'entreprise de nos bailleurs sociaux, à la fois pour implanter de nouveaux commerces en pied d'immeuble, pour installer des acteurs de la production et de la transformation alimentaire dans les hôtels industriels, comme à Serpollet ou Albert Marquet, mais également pour accompagner leur consolidation.

Je vous propose, chers collègues, de voter notre vœu amendé qui, me semble-t-il, va dans le sens de celui que vous avez déposé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Explication de vote d'Éric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je salue ce vœu, qui permet de souligner le soutien de la Ville à toutes ces initiatives. Je salue aussi le travail d'Audrey PULVAR et celui mené avec les caisses des écoles et nos cantines pour le développement du "bio", des circuits courts, pour une meilleure alimentation pour les enfants.

Néanmoins, je voudrais dire ici qu'il n'y a pas d'argent magique chez les bailleurs et particulièrement chez les bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Il n'y a pas d'actionnaires chez les bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Je rappelle que c'est le fantasme du matelas ou du trésor caché qui nous a valu la R.L.S., réduction du loyer de solidarité, une ponction grave dans la trésorerie des bailleurs sociaux. Ainsi, toute baisse des loyers commerciaux serait, par essence, répercutée sur les locataires. Il me semble que, en ces temps de charges d'énergie accentuées et d'inflation, cela tomberait assez mal.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric PLIEZ, à la fois maire du 20e et président de "Paris Habitat", s'il fallait le rappeler.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée, je pense, avec l'accord du groupe, par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 40).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien aux initiatives d'aide alimentaire d'urgence.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 82 relatif au soutien aux initiatives d'aide alimentaire d'urgence.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ. Non ? Qui présente ce vœu du groupe Communiste et Citoyen ? C'est Jean-Philippe GILLET. Il a la parole et lui seul.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous le répétons depuis plusieurs Conseils, sans jamais nous y habituer, l'inflation qui nous frappe toutes et tous touche particulièrement les classes populaires. La précarité alimentaire s'accroît et concerne une part toujours plus importante de la population, à tel point que l'animateur des "Restos du Cœur" alerte sur le fait que 50 % des bénéficiaires sont des jeunes.

Effectivement, avec une inflation qui dépasse les 14 % sur les produits alimentaires et des salaires qui n'augmentent pas en conséquence, on pousse toujours plus de gens vers les distributions alimentaires. Les hausses des prix, qui sont d'ailleurs le symptôme d'une crise très profonde du syndicalisme, sont prévues jusqu'au mois de juin et cela constitue un drame pour les Françaises et les Français, bien sûr, mais un drame pour nos agriculteurs, un drame pour l'alimentation durable et biologique et, surtout, un drame en matière de santé publique. En effet, nous le savons tous, bien souvent, les produits industriels très transformés coûtent moins cher à l'achat, ce qui pousse les ménages les plus modestes à se tourner vers ces produits pour tenter de remplir leur "caddie".

C'est pourquoi, dans cette période, nous, les Communistes, demandons à la Ville de Paris de débloquer à titre exceptionnel des fonds d'urgence pour soutenir les différentes initiatives d'aide alimentaire et leur permettre de proposer davantage de produits issus de l'alimentation durable et locale, au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens les plus précaires. C'est une cause, à nos yeux, écologique, bien évidemment, de santé publique, mais surtout et au total une cause de justice sociale.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Audrey PULVAR, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chers collègues du groupe Communiste et Citoyen, je vous remercie pour ce vœu, qui me permet de valoriser le travail que nous menons depuis la création de ma délégation, pour améliorer le contenu de l'aide alimentaire et permettre à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, y compris les plus démunis, de s'approvisionner en denrées alimentaires durables, fraîches, locales, de saison et accessibles dans des commerces engagés. Je partage naturellement vos inquiétudes s'agissant de la dégradation du pouvoir d'achat des Français, alors que l'inflation sur les produits alimentaires s'élève désormais à 14,5 % et qu'une hausse supplémentaire de 10 % est attendue avant l'été. Je sais, comme vous, que ce sont les plus précaires, les ménages du premier décile qui seront les plus pénalisés, car les dépenses alimentaires pèsent plus lourd en proportion dans leur budget. Certains vont renoncer à la quantité, d'autres à la qualité, d'autres encore aux deux, recourant alors à l'aide alimentaire.

Si la Ville est très volontariste sur ce sujet et est parvenue à doubler, depuis 2020, l'équivalent des repas distribués - je salue le travail mené par ma collègue et habituellement voisine Léa Filoche -, le chantier de la durabilité reste à mener, en lien avec les associations de l'aide alimentaire, les services de l'Etat, FranceAgriMer et les agriculteurs, pour que tous les Parisiens et toutes les Parisiennes puissent consommer des produits frais, locaux et durables. L'action lancée par la fondation Armée du Salut en 2021, en partenariat avec Kelbongoo, et financée à hauteur de 340.000 euros par la Ville de Paris permet de distribuer chaque semaine 3 à 4 tonnes de fruits et légumes frais, durables et de saison à 15 associations parisiennes de l'aide alimentaire. Nous aimerions la pérenniser. Nous souhaitons que la Ville ne soit pas la seule à en supporter le coût financier. Nous espérons que le fonds pour une aide alimentaire durable de 60 millions d'euros, annoncé par la Première Ministre Elisabeth BORNE, y pourvoira en partie.

Paris a, par ailleurs, milité aux côtés d'autres villes au sein de différentes instances, dont "France urbaine" et le COCOLUPA, pour que le chèque "Alimentation durable", promis par le Président de la République et prévu par la loi climat et résilience de 2021, soit enfin créé et mis en place.

Chers collègues du groupe Communiste et Citoyen, je sais que vous partagez, avec nos collègues du groupe "Les Ecologistes" et moi-même, le combat pour le développement de l'alimentation durable, emblème du nouveau modèle que Paris défend, une économie qui ne détruit pas les ressources naturelles, une économie solidaire, qui place la recherche de l'intérêt général, la santé publique, la préservation de nos communs et la sauvegarde de notre environnement avant le profit maximum de quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Je vous propose de voter le vœu que nous avons légèrement amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je pense que le léger amendement a été accepté par le groupe Communiste. Merci.

C'est donc un vœu n° 82 légèrement amendé qui est mis aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 41).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la fermeture de la boutique "Kelbongoo" (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en venons maintenant au vœu référencé n° 83 relatif à la fermeture de la boutique "Kelbongoo" dans le 18e arrondissement, ou "Kelbongou", je ne sais pas.

La parole est en tout cas à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez bien prononcé.

Mes chers collègues, j'hésitais à intituler mon vœu "Précis d'économie de marché pour les nuls" ou "Comment monter un kolkhoze". Je vais vous expliquer pourquoi, pendant cette intervention qui sera assez rapide. Notre Conseil de Paris examine très souvent et subventionne très régulièrement des sociétés souhaitant ouvrir des magasins et proposant des produits locaux, "bio", franciliens et de qualité dans tous les quartiers. Notre groupe Changer Paris, majoritairement, soutient toutes ces actions.

Dans le cas d'espèce, nous ne pouvons ignorer les difficultés rencontrées depuis quelques mois par l'entreprise "Kelbongoo", que le Conseil de Paris a subventionnée à plusieurs reprises, et par là la fermeture définitive de sa boutique dans le 18e arrondissement. C'est fâcheux tant pour ce quartier que pour les personnes investies et employées, qui voient finalement leur équilibre personnel et leur quotidien aujourd'hui fragilisés. Cette fermeture doit en réalité nous interroger, non pas sur le cas unique de "Kelbongoo", mais bien sur la politique que nous voulons mener à Paris concernant ces magasins et, derrière, les porteurs de projet qui y consacrent beaucoup de temps, beaucoup d'énergie et, parfois, beaucoup d'argent.

Je suis désolé que cela puisse gêner certains ici, mais un marché économique n'est pas infini, il évolue : une croissance initiale, une offre, une demande qui évolue dans le temps, d'un côté par l'ouverture ou la fermeture d'un point de vente, de l'autre par la volonté de la population de consommer ou non des produits proposés. Madame la Maire, vous évoquiez le prix accessible de certaines denrées. Justement, le prix est aussi constitutif du marché comme étant une variable. Ainsi, pour l'entreprise que nous évoquons, dans un périmètre précis, une offre trop importante par rapport à la demande réelle va immanquablement faire peser un risque sur chacune de ces entreprises. Morceler trop cette demande entre chacune, c'est réduire leurs gains, fragiliser leur pérennité et, par voie de conséquence, celle du secteur tout en entier. Tout cela relève de la logique, encore une fois.

Vous en conviendrez, l'objectif d'une politique publique efficace n'est pas de créer un réseau de structures sous perfusion d'argent public, mais bien d'offrir un soutien à celles-ci pour se développer et apporter une plus-value à un quartier et à ses habitants. C'est tout l'objet de ma demande aujourd'hui : établir un état des lieux complet de ce marché et de ses perspectives réelles, afin d'aider au mieux les porteurs de projet à s'installer et/ou à pérenniser leur présence. En effet, "Kelbongoo" a reçu la bagatelle de 340.000 euros depuis 2020 pour le développement de ses boutiques. Ce n'est pas rien. Cet argent, c'est d'abord celui des Parisiens. Nous devons faire en sorte que la destination en soit respectée.

Pour conclure, une économie dirigée, donc celle des kolkhozes, ne fonctionne pas. On le sait depuis 1989. Je vous inviterai à réviser ce genre de perfusion d'argent public, car il s'agit de l'argent des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

La parole est à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cette nostalgie pour l'époque soviétique, vraiment, de votre part, Monsieur GRANIER, j'avoue que j'en suis très étonnée.

Cher collègue, je sais que, comme moi, vous vous sentez désorientés depuis l'annonce de la fermeture de la boutique "Kelbongoo" de la rue Caillié, dans le 18e arrondissement. Eh oui, un seul commerce d'alimentation durable vous manque et tout est dépeuplé. Hélas, il ne s'agit pas, dans ma bouche, que d'une boutade, mais bien d'un constat. L'alimentation durable, à laquelle chaque Parisienne et chaque Parisien devraient pouvoir accéder, n'est pas équitablement répartie sur le territoire parisien. D'ailleurs, comme nous le rappelle l'APUR, la rue Caillié est en zone de carence en la matière. C'est bien la raison pour laquelle la Ville de Paris ne compte pas sur la main invisible du marché pour y remédier. Nous ne considérons pas que seuls celles et ceux qui ont les moyens de se nourrir y ont droit.

Nous agissons, d'une part, en continuant d'améliorer notre restauration collective, d'autre part, en maillant le territoire de halles alimentaires, de commerces d'alimentation durable, de cuisines partagées, de restaurants et d'épiceries solidaires. Ces lieux d'alimentation durable permettent, en amont, de soutenir les agricultures qui préservent la qualité des sols, celle de l'air, rendent des services à la nature, rémunèrent décemment les paysans, les agriculteurs et les éleveurs. Implanter des commerces d'alimentation durable à Paris, leur fournir des pieds d'immeuble, financer des labos de cuisine ou de transformation, c'est aussi promouvoir en aval un modèle de ville solidaire, qui crée de l'emploi non délocalisable et qui rend accessible à toutes et tous une alimentation de qualité, meilleure pour l'environnement, meilleure pour la santé publique, meilleure pour la cohésion sociale de la ville.

Votre analyse… vous la qualifiez vous-même d'une analyse relevant de l'économie pour les nuls : c'est plutôt de la "nulle économie". Vous considérez que la fermeture de cette boutique "Kelbongoo" serait la conséquence d'une offre trop importante. D'abord, il n'y a pas qu'une boutique "Kelbongoo". Si vous vous intéressez vraiment au dossier, vous savez qu'il y en a plusieurs et que beaucoup d'entre-elles vont rester ouvertes. Votre analyse est erronée, cher collègue, si vous me permettez. C'est la demande qui est en berne et pas l'offre, non par manque de volonté des consommateurs de mieux s'alimenter, mais faute de pouvoir d'achat. Ce sont tous les acteurs de l'alimentation durable, subventionnés ou pas, petites structures ou grands groupes implantés partout en France, qui souffrent de la baisse de la demande et de la concurrence déloyale du très trompeur et très mal nommé label "Haute Valeur Environnementale".

Si vous cherchez des responsables aux difficultés de "Kelbongoo", songez plutôt à l'inflation sur les prix des denrées alimentaires, que le Gouvernement est bien incapable de maîtriser. Voyez les critères d'attribution des P.G.E. accordés au plus fort de la crise du Covid, des critères dépassés, qui ne prennent pas en compte les

externalités positives et les services écosystémiques rendus par l'alimentation durable. N'oubliez pas, Monsieur GRANIER, de vous intéresser au rôle des prétendus fonds à impact, qui mettent en risque ces structures de l'économie sociale. C'est ce qui est arrivé à "Kelbongoo", qui a été victime de la rapacité d'un fonds à impact qui a décidé, avec une brutalité inouïe, de ne pas verser la 2e tranche de la levée de fonds réalisée par cette structure.

Oui, la Ville de Paris a soutenu "Kelbongoo", structure de l'E.S.S. qui avait compris, il y a 10 ans déjà, l'urgence de la réduction de l'impact carbone de notre alimentation. Je veux saluer le travail de ses cofondateurs, Léa BARBIER et Richard FIELDING, que je vous demande d'applaudir, ainsi que leurs 47 salariés, dont beaucoup en insertion. Avec eux, ce sont 100 producteurs en "bio" et en agriculture paysanne, situés à moins de 250 kilomètres de Paris…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - … qui ont approvisionné Paris et la Seine-Saint-Denis, et 30.000 Franciliennes et Franciliens, dont beaucoup de Parisiens, sont encore clients réguliers de "Kelbongoo".

Je vous invite, cher collègue, à retirer votre vœu. Sinon, comme vous l'avez peut-être compris, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Explication de vote du groupe "Les Ecologistes", c'est Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur GRANIER, vous venez, en une intervention… Monsieur GRANIER ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le retirez ? Excusez-moi, je ne m'attendais pas à ce que vous retiriez votre vœu. Vous me prenez de court. Ce n'est pas la culture politique de votre groupe habituellement.

M. Rudolph GRANIER. - Ne sous-estimez jamais ma capacité à vous surprendre, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est donc retiré ?

M. Rudolph GRANIER. - Au vu des explications, dans ce lieu de débat qu'est notre enceinte, au vu des explications qui ont été communiquées, des explications complètes - mon collègue dit "brillantes" - de ma collègue et le fond qui a été…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est donc retiré ?

M. Rudolph GRANIER. - … et le fond du dossier qui a été évoqué, je suis plutôt favorable à ce que nous poursuivions la discussion en dehors de cette enceinte, pour plus d'éléments.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Votre vœu est retiré.

M. Rudolph GRANIER. - Le caractère complet de la réponse me paraît salutaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - On a bien compris. Le vœu est donc retiré.

Je suis désolé, Antoinette GUHL. On a bien compris que vous aviez beaucoup de choses à nous dire. On devine ce que vous alliez nous dire.

Le vœu n° 83 est donc retiré.

2023 DFA 3 - Création de la Société publique locale funéraire de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chers collègues, nous avons encore 25 minutes avant la suspension de séance. Cela va nous permettre de rentrer dans les dossiers de la 1ère Commission, avec le projet de délibération DFA 3 relatif à la création de la Société publique locale funéraire de Paris.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'on sera dans la grande continuité de "tout le monde est d'accord" ce matin.

Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération de création de la Société publique locale funéraire de Paris est une très bonne nouvelle. J'étais intervenu lors de la dernière mandature, en juin 2019, pour dénoncer l'attribution à un concessionnaire privé de la construction et de l'exploitation du deuxième crématorium de la Ville de Paris, à une multinationale des pompes funèbres. Nous avions déposé à cette époque un vœu demandant la création d'une S.P.L. funéraire. Nous nous réjouissons donc que l'Exécutif ait évolué sur ce point dans notre direction. Il n'est jamais trop tard pour reconnaître ses erreurs et évoluer. En effet, accompagner des proches après leur mort est un service public très particulier. Il ne doit pas faire l'objet d'une activité marchande.

La crise du Covid-19 a montré l'importance de ce service, en créant une situation singulière de surmortalité dans un contexte épidémique. Je remercie tous les agents de la Ville et les salariés de la S.A.E.M.P.F., la Société anonyme d'économie mixte des pompes funèbres de la Ville de Paris, qui gère le crématorium du Père-Lachaise et

l'organisation des pompes funèbres à Paris et au-delà, Champigny-sur-Marne et Antony. C'est une activité qui demande une exigence éthique. Je rappelle notre position de 2019 à l'attribution du deuxième crématorium à la S.C.F., la Société des Crématoriums de France du groupe FUNECAP. Ce groupe, créé en 2010 par Ophiliam Management, un fonds de gestion privé agréé par l'autorité des marchés financiers, vante sur son site Internet l'optimisation fiscale. C'est pourquoi on peut parler de "privatisation de la mort". Cette entreprise avait été choisie au détriment de la S.A.E.M.P.F. Avec ce projet de délibération, cela ne sera plus possible.

Il va être créé une société publique locale, qui va permettre de sécuriser une gestion municipale du service des pompes funèbres à Paris, en partant de l'expérience de plus de 26 ans de la S.A.E.M.P.F., qui a été créée en 1997. Pour cela, nous allons créer ce qui s'appelle, dans le jargon de la finance publique, une D.S.P. "in house", qui permet de déroger aux règles de la concurrence. La nouvelle S.P.L. va reprendre les services funéraires actuellement gérés par la S.A.E.M.P.F. et, surtout, va reprendre la gestion de la chambre funéraire située près du cimetière des Batignolles, qui avait été attribuée en 1992 à une société privée appartenant au groupe privé O.G.F., première entreprise privée du secteur. Comme le droit du travail l'exige, la nouvelle structure a l'obligation de reprendre tous les salariés. De même, comme l'exige le droit, une S.P.L. ne peut être créée que si une deuxième collectivité territoriale est associée au capital. Ce sera Les Ulis, à travers le SICOMU, le syndicat intercommunal chargé de l'exploitation du cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis.

La création de cette S.P.L. constitue par ailleurs une chance pour engager davantage le service public sur la voie de l'écologie. Les Françaises et les Français, tout comme les Franciliennes et les Franciliens, sont de plus en plus soucieux des conditions qui entourent leur décès. Depuis 2018, ils préfèrent la crémation à l'inhumation. Crémations, jardins du souvenir, columbariums, cercueils en carton, acheminement neutre en carbone des cercueils, les pratiques et les aspirations évoluent et la protection de l'environnement vient s'ajouter aux préoccupations des vivants, qui pensent et organisent leur départ du monde des vivants. Nous devons les accompagner dans cette volonté. La création de la S.P.L. favorise assurément la poursuite de ces objectifs. J'espère que nous allons tous voter cette création.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en 2017, le service funéraire était encore géré par une société d'économie mixte. Depuis mars 2018, vous avez souhaité passer à une délégation de service public. Le groupe Communiste et Citoyen avait alors fait part de ses craintes quant à ce mode de gestion et au danger de l'appel d'offres. Nous n'avions pas voté cette délibération. Cette fois-ci, en revanche, nous voterons très favorablement la création de la Société publique locale funéraire de Paris. La future S.P.L. aura pour mission d'exploiter le service des pompes funèbres, qui comprend aussi le service extérieur et la construction, l'exploitation et la gestion des équipements liés à ce service. Nous avons toujours demandé de reprendre la maîtrise publique sur le secteur des pompes funèbres, soumis à une concurrence toujours plus forte. Aux logiques marchandes, nous préférons privilégier l'humanité, comme c'est le cas avec la mise en place de cette S.P.L. La qualité des services est au centre de nos préoccupations, favoriser l'accompagnement des familles, permettre aux équipes de retrouver le temps d'être à l'écoute.

La crise sanitaire que nous venons de vivre et le scandale des E.H.P.A.D. nous obligent. Nous devons garantir des conditions d'accueil satisfaisantes et un accompagnement de qualité pour la famille des défunts, d'autant que la S.P.L. pourra bénéficier des compétences des agentes et des agents de l'ancienne Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres et de leur expérience auprès des familles endeuillées. Sans parler du contrôle des prix que cela permet, la mesure va faciliter la prise de décisions des familles qui sont submergées, d'autant que les obsèques ont un coût élevé, en particulier pour les familles les plus modestes. C'est 3.800 euros en moyenne pour une crémation, 4.300 pour une inhumation et les prix ne cessent d'augmenter. Vous imaginez ce que cela représente, ce montant, pour des personnes précaires ? Comme le laisse entendre la terrible expression "marché de la mort", tous les acteurs qui ont répondu aux appels d'offres n'ont pas toujours les mêmes approches éthiques. De nombreux abus ont été révélés, avec la facturation qui est élevée, pour des services parfois sans rapport avec les prestations demandées.

Le service public des pompes funèbres doit permettre d'adapter ces prix aux plus démunis. C'est une question de droit à la dignité. La mort d'un être cher est une période suffisamment difficile pour ne pas avoir à subir en plus les affres de la marchandisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous examinons un projet de délibération effectivement important pour les familles parisiennes, puisque la Ville de Paris entend revoir son dispositif dans l'accomplissement du service des pompes funèbres et créer un nouvel opérateur, la Société publique locale funéraire de Paris. Nous connaissons bien l'opérateur actuel depuis longtemps, la Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres de la Ville de Paris, qui a été créée en 1997, au moment de l'ouverture du service des pompes funèbres à la concurrence, c'était en 1993. L'actionnariat de la société est composé depuis l'origine de deux ou trois entreprises privées, de la Caisse des Dépôts et Consignations et, bien sûr, de la Ville de Paris, qui a renforcé au fil des années son poids dans le capital de cette société d'économie mixte, puisqu'il atteint actuellement, je crois, 74 %.

La société d'économie mixte exerce, pour le compte de la Ville de Paris, ses missions dans le cadre d'un contrat de délégation de service, qui s'éteindra dans un peu moins de 2 ans, le 1er décembre 2024. Depuis l'ouverture du service des pompes funèbres à la concurrence, on constate que le poids des collectivités dans le marché du funéraire n'a cessé de décroître et la société d'économie mixte détient aujourd'hui environ 20 % du marché parisien des obsèques.

Aujourd'hui, vous considérez que le secteur funéraire est soumis à des pressions concurrentielles toujours plus fortes. Elles le sont effectivement depuis longtemps, dans un contexte très tendu de crise, celle du Covid ou la canicule il y a quelques années. Vous souhaitez renforcer le poids de la puissance publique locale et, en quelque sorte, remunicipaliser l'actionnariat de l'opérateur, puisque la Ville sera, dans le nouveau format, détentrice de 99 % du capital. C'est donc dans ce but, vous l'avez dit dans les précédentes interventions, qu'est créée la Société publique locale, entité publique à 100 %, qui pourra se soustraire aux règles de mise en concurrence. La participation de deux collectivités au moins étant nécessaire pour créer une S.P.L., vous avez adjoint à la Ville de Paris le syndicat intercommunal chargé de l'exploitation du cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis pour 1 %. Le montant total du capital social sera donc désormais de 1.300.000 euros.

En revanche, une S.P.L. ne peut exercer ses activités que pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires publics. Par conséquent, afin de permettre à un opérateur public et aguerri, notamment par la crise sanitaire, de continuer à exercer ses missions, la Société d'économie mixte, toujours existante, pourra continuer à répondre à des appels d'offres d'autres collectivités. Cette mise en place nous a interrogés assez longuement lors de la Commission des Finances. J'aimerais que vous puissiez me préciser à nouveau quelle sera la répartition du personnel entre la nouvelle S.P.L. et la Société d'économie mixte. Quelle en sera l'organisation opérationnelle ? Y aura-t-il une différence de statuts pour les collaborateurs de ces deux sociétés ? Par ailleurs, il n'est pas vraiment précisé ce que deviendra la Société d'économie mixte et si la création de la S.P.L. aura un impact en fonctionnement, par exemple, sur la réduction de son chiffre d'affaires.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous apporter quelques éclaircissements sur ces interrogations.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vous, chers collègues, Jérôme GLEIZES, Barbara GOMES et Jack-Yves BOHBOT, pour vos interventions sur ce projet de délibération qui nous permet de créer une Société publique locale funéraire. L'objectif que Paul SIMONDON, adjoint chargé du Funéraire, et moi-même partageons ici, est de sécuriser et conforter l'existence d'un service public des pompes funèbres à Paris. Je voudrais souligner d'ailleurs que c'est pleinement dans le prolongement du travail de qualité mené par la S.A.E.M.P.F. que nous inscrivons la création de cette nouvelle Société publique locale funéraire de Paris. Nous le savons ici, la S.A.E.M.P.F. a su, notamment pendant la crise sanitaire, assurer non seulement la continuité du service, mais également prendre en charge des missions d'une extrême utilité sociale. Notre S.E.M. a fait preuve de sa capacité d'adaptation, de son agilité dans un environnement contraint et incertain, notamment grâce à l'engagement éprouvé de ses personnels. Il s'agira donc bien maintenant de consolider ce service essentiel, que nous souhaitons garantir aux Parisiennes et aux Parisiens.

Dans un secteur qui peut être brutalement concurrentiel, sans que cela ne profite aux familles endeuillées, nous faisons le choix, en accord avec la présidente de la S.A.E.M.P.F., Pénélope KOMITÈS, de créer un nouvel opérateur totalement contrôlé par la puissance publique locale et qui sera à même de garantir aux familles un service de qualité à des tarifs maîtrisés. Nous partageons, Barbara GOMES, vos préoccupations.

La création de cette nouvelle société s'inscrit pleinement dans le cœur de la délégation que m'a confiée Mme la Maire, qui vise à renforcer et à approfondir le suivi des opérateurs parisiens que sont les sociétés d'économie mixte et les sociétés publiques locales, à les faire évoluer en créant éventuellement les outils nécessaires à nos projets. Plus que jamais, ils sont au service des ambitions de notre Ville et au service de ses habitants. Ils s'inscrivent donc pleinement dans les politiques publiques parisiennes et les projets de cette mandature. Ils ont toute leur place dans notre démarche de transformation de la Ville et d'amélioration continue des services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens, tout particulièrement dans le contexte créé par la succession de crises, depuis le Covid-19 jusqu'à la guerre en Ukraine, en passant par les défis environnementaux. S.E.M. et S.P.L. sont non seulement nos outils, mais aussi le bras armé de nos politiques.

La création de la S.P.L. funéraire s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire et légal, qui prévoit la possibilité de créer des sociétés publiques locales et de leur attribuer des D.S.P. sans mise en concurrence. En l'espèce, les personnels concernés par l'activité déléguée seront donc transférés à la nouvelle société délégataire et resteront sous la même direction. Je vous le reconfirme, Jack-Yves BOHBOT, ici et aujourd'hui. Cela nous assurera du maintien du haut niveau de compétences et d'expertise et de la poursuite de l'amélioration continue des conditions de travail, dans des métiers dont on peut mesurer la pénibilité. Je salue à cet égard l'engagement de la présidente de la S.A.E.M.P.F., Pénélope KOMITÈS, et sa directrice générale, Cendrine CHAPEL, qui veillent à l'adaptation des outils de travail, à la féminisation des effectifs et à la qualité de l'accompagnement des familles. Bien sûr, la S.P.L. appliquera les attendus des D.S.P. qui lui seront confiées dans les prochains mois.

Cette nouvelle société interviendra en complément de la S.A.E.M.P.F. A la nouvelle S.P.L. funéraire, l'exploitation des services et des équipements situés sur le territoire parisien, dès à présent avec la chambre funéraire des Batignolles, dont le renouvellement de la D.S.P. est soumis à cette même séance du Conseil de Paris, par le projet de délibération DEVE 18, et demain, avec le renouvellement de la D.S.P. du service extérieur des pompes funèbres. A la S.A.E.M.P.F. actuelle, l'exploitation d'équipements hors Paris, comme les D.S.P. d'Antony et de Champigny-sur-Marne, ainsi que les marchés de réquisition judiciaire du Parquet de Paris et de Petite couronne. Les deux structures pourront ainsi cohabiter, sur des territoires et des marchés différents. C'est donc une architecture globale qui vous est proposée.

Pour créer cette nouvelle société, la Ville de Paris et le SICOMU - le syndicat intercommunal qui rassemble les villes des Ulis, Orsay et Palaiseau - se sont rapprochés pour en former l'actionnariat, vous l'avez dit, la Ville de Paris détenant 99 % et 5 des 6 postes du conseil d'administration. Avec le SICOMU, nous partageons la conviction de l'utilité et de la pertinence de l'outil qu'est la Société publique locale funéraire, tout particulièrement dans un environnement francilien très concurrentiel. C'est précisément pourquoi nous avons choisi de nous allier.

Enfin, vous évoquiez, cher Jérôme GLEIZES, la prise en compte des nouvelles aspirations de nos concitoyens en termes d'offres, d'infrastructures et de services plus soucieux du respect de l'environnement. Vous avez raison, la société évolue sur ces sujets. Les demandes des familles changent et nous imposent une réflexion sur l'accompagnement dans l'épreuve du deuil, qui intègre ces préoccupations tant dans l'offre, les infrastructures et les services que notre Société publique locale funéraire de Paris aura vocation à proposer. Je ne doute pas que Paul SIMONDON a à cœur d'approfondir ces réflexions, dans le cadre de sa délégation au Funéraire, car cette adaptabilité est au cœur du service public.

Pour conclure, avec la création de cette Société publique locale funéraire de Paris, nous vous proposons de conforter un service essentiel, déployé à l'échelle de notre territoire, par un opérateur dont nous maîtrisons l'alignement en termes de valeurs, de pratiques et d'objectifs. C'est un beau projet, utile dans les moments les plus difficiles de la vie, porteur de sens pour notre collectivité, que je vous invite à adopter aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandrine CHARNOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2023, DFA 3).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que 7 questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris, est relative à "un Paris propre et transparent."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "aux procédures de nominations à la direction des institutions culturelles."

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris, est relative "aux conséquences de la réforme des retraites sur les agent.es de la Ville de Paris."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris, est relative "à la grève de la collecte des déchets et propreté."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris, est relative "à la déontologie et à la transparence de la dépense publique."

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris, est relative "au soutien de la Ville de Paris à l'association "SOS Méditerranée"."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris, est relative à "l'attitude de la Ville de Paris par rapport à la grève des éboueurs parisiens."

Vu qu'il y a trois inscrits sur le prochain projet de délibération DVD 48 et qu'il est 12 heures 55, je vous propose de lever la séance. Nous allons nous retrouver à 14 heures 30 pour les questions d'actualité.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous reprenons nos travaux par l'examen des questions d'actualité. Je salue, à nos côtés, la présence de M. le Préfet de police qui essaiera de rester jusqu'au bout de ces questions, sauf si des urgences l'amènent à devoir partir. Mais comme toujours, un préfet, par définition, doit aller sur des urgences.

I - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à un Paris propre et transparent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Première question d'actualité, question posée par le groupe Changer Paris.

Monsieur Aurélien VÉRON, vous avez la parole.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 10 mars 2013, en pleine campagne des élections municipales, vous déclariez au journal "le Parisien", que les élus avaient un devoir d'exemplarité.

Selon le Littré, est exemplaire ce qui relève d'un modèle à suivre.

Par ailleurs, le Code des relations entre le public et l'administration dispose que les notes de frais et reçus de déplacement, ainsi que les notes de frais de restauration et reçus de frais de représentation d'élus locaux ou d'agents publics, constituent des documents administratifs, communicables à toute personne qui en fait la demande.

En janvier 2018, un journaliste demande à la Ville de lui communiquer la copie des notes de frais et des reçus des déplacements, des notes de frais de restauration, ainsi que des reçus des autres frais de représentation de la Maire et des membres de son cabinet, au titre de l'année 2017.

Au regard de ce que vous aviez déclaré, lors de cette campagne des municipales en 2014, une telle occasion de démontrer votre exemplarité tout en respectant la loi aurait dû vous réjouir.

A l'évidence, vous n'avez pas la même définition de l'exemplarité et du respect de la loi que nous. Non seulement vous n'avez pas répondu avec diligence à cette demande normale, mais en plus, vous n'avez en fait même pas initialement daigné répondre.

Ensuite, mise en demeure, vous avez repoussé chaque décision de justice vous donnant tort. Outre cette attitude face à un individu isolé qui doit avancer lui-même ses frais, outre que cette attitude est questionnable sur le plan démocratique, elle était sans issue. Chaque décision vous a donné tort.

Alors, nous en sommes arrivés à une fin pathétique. Le 8 février 2023, soit plus de cinq ans après la demande originelle, le Conseil d'Etat, plus haute juridiction de l'ordre administratif, qui a sans doute d'autres affaires plus importantes à gérer, confirme l'évidence en assortissant sa décision d'un délai d'un mois.

N'importe quel citoyen français et a fortiori un élu de la République, face à une procédure devant le Conseil d'Etat, aurait dû préparer tous les documents et les publier sans attendre la suite de la décision.

Un mois plus tard, ce n'est toujours pas le cas.

Quel exemple donnez-vous à chaque citoyen, en bafouant ainsi nos règles de droit ?

Madame la Maire, que contiennent ces notes relatives à vos frais de représentation, et pourquoi ne les avez-vous toujours pas publiées ? Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE, pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur Aurélien VÉRON, pour cette question d'actualité relative à un sujet que nous avons déjà largement abordé.

Tout d'abord, il y a beaucoup d'imprécisions dans votre intervention, qu'il convient de corriger.

La décision du Conseil d'Etat est une injonction à réexamen, et pas injonction à publication. Et donc, examen, il y a eu, décision a été prise, et le journaliste, c'est-à-dire le requérant, a été invité, comme le Conseil d'Etat l'a sollicité, à venir consulter les éléments.

Il se trouve que c'est un débat intéressant pour notre Assemblée. La question de votre groupe, qui évoquait un Paris plus propre et transparent, je croyais y voir une métaphore, finalement c'était un sujet très terre à terre, m'invite à vous rappeler que quand on plaide pour un Paris plus propre et plus transparent, il faut d'abord balayer devant sa porte.

Et puisqu'il est question ici de mettre insidieusement en cause la probité des élus que nous sommes tous, en rappelant que cette enveloppe de frais de représentation, c'est celle de la Maire, comme de très nombreux maires de France, c'est celle aussi, évidemment, des maires d'arrondissement.

A mon tour de vous interroger sur cette exigence de transparence et de propreté. La présidente de votre groupe, également maire d'arrondissement, pourrait être invitée par votre propre groupe à faire œuvre de transparence, comme l'a fait la Maire de Paris, en transmettant sa déclaration d'intérêts et de patrimoine.

Par ailleurs, puisque c'est le débat démocratique qui nous anime aujourd'hui, nous attendons aussi d'en savoir plus sur la mise en examen, pour corruption et trafic d'influence passive par personne investie d'un mandat électif public, au sein d'une organisation internationale ! C'est-à-dire au Parlement européen, de recel d'abus de confiance, prononcé le 21 juillet 2021.

Si nous nous tenons, puisque c'est ainsi que nous sommes informés, à ce que nous lisons dans la presse, on parle d'une somme de 900.000 euros qui serait questionnée par la justice, c'est-à-dire plusieurs dizaines d'années de frais de représentation en une seule fois.

Tout cela pour vous dire… Tout cela pour vous dire que je vous conseille une chose : quand on exige d'autrui des vertus que l'on n'a pas, c'est souvent l'occasion de se faire piéger.

La deuxième chose que je vous dis... C'est quand on entend dénoncer la paille dans l'œil du voisin, il faut se méfier de la poutre que l'on a dans son propre œil.

Faisons la transparence. Je crois que l'on y gagnera tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur VÉRON...

Ici, ce n'est pas un cirque. Celles et ceux qui voudraient transformer ce lieu, comme d'autres lieux, en cirque, sont plutôt invités à le faire ailleurs.

Monsieur VÉRON, comme le propose et comme l'inscrit notre Conseil, vous avez le droit, bien sûr, de reprendre la parole. Je vous redonne la parole.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais rappeler en préambule qu'il n'appartient pas à Anne HIDALGO de faire et d'interpréter la loi. Elle n'est ni législatrice ni juge.

Concernant les relations entre le public et l'administration, le juge administratif et le Conseil d'Etat ont été on ne peut plus clairs. Proposer un rendez-vous à un journaliste, dans deux semaines, est une persévérance inacceptable dans l'illégalité.

L'année 2017 était l'année d'attribution des Jeux olympiques, qui par le passé ont suscité de nombreuses suspicions. Alors, nous nous interrogeons avec force. Que s'est-il passé depuis cette campagne pour remporter les J.O. à Paris que vous souhaitez cacher obstinément ? Il y a eu des élections depuis. Beaucoup de Parisiens aimeraient connaître les liens éventuels que ces dépenses pourraient avoir avec la campagne des municipales, puis celle des présidentielles.

Un INTERVENANT. - Absolument, c'est cela la question !

M. Aurélien VÉRON. - Quels sont les frais de bouche, les invitations, les rencontres que vous essayez d'occulter aux yeux du public ? Depuis cinq ans, quels diners, quels hôtels avez-vous réglés ? Qui avez-vous rencontré, en somme qu'avez-vous fait qui soit à ce point douteux que vous vous acharniez à en cacher les détails ? Pourquoi vous obstinez-vous depuis tant d'années, malgré les décisions contraires de la part de tous les juges administratifs ?

Ce mépris lamentable face au droit, qui n'est pas nouveau, doit cesser immédiatement. Sans quoi, la confiance des concitoyens, déjà faible en nos institutions, s'en trouverait une nouvelle fois ébranlée.

A l'heure où de nombreux Parisiens se serrent la ceinture et alors que vous avez augmenté la taxe foncière de 62 %, bases comprises, publiez vos frais de représentation sans plus attendre !

A force de refuser de faire la lumière sur les frais de réception de l'Hôtel de Ville, nous nous interrogeons sur l'usage que vous avez fait de ces fonds, et sur l'hypothèse que ces dépenses puissent constituer un détournement de fonds public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur VÉRON.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux procédures de nominations à la direction des institutions culturelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Alice COFFIN, pour la question d'actualité du groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice COFFIN. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaitais vous interroger sur les modalités de désignation d'Olivier PY à la direction du théâtre du Châtelet. Ce n'est pas une intervention très facile, car j'en ai gros sur le cœur et je crois que nous sommes nombreuses à partager ce sentiment. Ce n'est jamais agréable d'intervenir au sein de sa majorité. Il ne s'agit pas ici d'un enjeu politicien, mais d'une question essentielle pour le débat public et pour la culture.

Je récapitule les faits pour mes collègues. Un appel à candidatures a été lancé à l'été 2022, pour que le théâtre du Châtelet se dote d'une nouvelle direction, ce après plusieurs années très difficiles pour l'établissement.

Il avait été décidé par le conseil d'administration et la Ville de Paris, d'une procédure juste, claire et transparente. Un comité de sélection avait ainsi été désigné, dont je faisais partie. Nous avons reçu près de 40 candidatures. Nous avons établi une première liste parmi celles-ci, puis auditionné certains candidats et certaines candidates.

Enfin, selon un processus écrit noir sur blanc et avalisé par le C.A. et la Ville, nous avons soumis, après un vote, deux noms parmi lesquels vous deviez choisir. Ces deux noms étaient ceux de Sandrina MARTINS et Valérie CHEVALIER, leur expérience, leur projet, leur personnalité avaient fait l'unanimité.

En revanche, pas du tout la candidature d'Olivier PY, qui ne se classait même pas à la troisième place, dont la candidature avait, là encore unanimement, été jugée inadéquate pour le Châtelet.

Ces travaux se sont déroulés de manière exemplaire pendant des mois, avec un gros investissement pour nous, comme les candidats et candidates d'ailleurs. Nous nous sommes quittés enchantés, je peux en témoigner. Quiconque au comité de sélection, qui comprenait des adjoints de l'Exécutif, des maires, des membres de la Direction des Affaires culturelles, toutes ces personnes se félicitaient du choix des deux noms, en l'occurrence il s'agissait de deux femmes, que nous vous proposions et parmi lesquels vous devriez trancher.

C'est donc avec surprise, choc et colère que nous avons appris que contre l'avis du comité et à rebours des engagements pris et écrits, vous étiez allé repêcher Olivier PY, qui est désormais directeur du Châtelet.

Mes questions sont simples. Je vous demande vraiment d'y répondre personnellement, pas de botter en touche ou de faire répondre par quelqu'un d'autre, car elles sont d'importance primordiale.

Elles sont importantes pour le débat public, car la presse n'a pas pu obtenir de réponse de votre part sur ce choix qualifié dans certains articles de fait du prince.

Elles sont importantes pour toutes les femmes qui œuvrent dans la culture, car il se trouve que ce qui s'est déroulé au Châtelet est la norme. C'est sans arrêt comme cela ! De nombreuses journalistes et femmes de théâtre me l'ont confirmé, me précisant : "la seule différence, c'est que d'habitude, personne ne parle, personne ne raconte".

Cette fois, parlons-en, s'il vous plaît. Permettez-nous de comprendre ce choix individuel, contraire à toutes les notions de compétences que l'on se plait à nous rabâcher lorsqu'il s'agit d'expliquer l'absence des femmes dans le milieu de la culture. Il est à ce stade et en l'absence d'explication, incompréhensible, alors que vous aviez deux génialissimes profils qui auraient fait tant de bien au Châtelet, que vous ayez choisi d'accentuer ce qui prévaut dans la quasi-totalité des grands théâtres parisiens et une majorité des établissements culturels de la Ville de Paris, actuellement dirigés par des hommes, pas tous, je sais.

Ce qui s'est joué ici va d'ailleurs bien au-delà d'une question de sexisme, c'est aussi une certaine forme de reproduction sociale, d'injustice sociale, qui empêche le renouvellement de nos institutions culturelles, ce qu'il se passe aussi à l'Institut du monde arabe ou au Château de Versailles.

Trois questions donc : qu'est-ce qui s'est passé entre ce soir où tout le comité était si heureux des deux noms proposés, et votre décision d'aller chercher Olivier PY ?

Pourquoi ce non-respect des engagements pris, ce non-respect du temps et du travail des élus ?

Comment la Ville va-t-elle procéder pour désigner les prochaines directions de cet établissement culturel ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je voudrais saluer dans les tribunes les élèves du collège Dora Maar de Saint-Ouen ; également, des habitants du 19e. Merci d'être présents.

Je donne la parole à Hélène BIDARD, puis à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci.

Chers collègues, en effet, Carine ROLLAND complétera ma réponse. Nous sommes à une semaine du 8 mars. Nous sommes en pleine lutte contre les réformes des retraites qui vont frapper de plein fouet les femmes, de l'aveu même du Gouvernement. Je n'ose penser aux intermittentes du spectacle.

Et donc, nous souhaitions aussi élargir cette réponse en parlant d'égalité professionnelle, et quel dommage d'ailleurs qu'il n'y ait eu aucune inscription sur le projet de délibération que je rapportais au Conseil de Paris sur l'égalité professionnelle.

La culture est un espace de productions, de diffusions, de représentations sociales, qui peuvent en effet soit nourrir, soit combattre le sexisme, soit légitimer, soit combattre les inégalités et les violences faites aux femmes.

L'action des associations comme "HF", "Femmes de cinéma", le collectif "50/50", les prises de position courageuses de nombreuses artistes, de Corinne MASIERO à Julie GAYET dans la foulée de "#MeToo", nous interpellent sur les spécificités, les inégalités et les conséquences du tunnel des 50 ans, de la culture du viol, qui règnent sur tous les métiers de la culture.

Pour que cela penche dans le bon sens, la Maire de Paris, Carine ROLLAND et moi-même agissons pour qu'il y ait plus de femmes en responsabilité. Je rappelle quand même que la Ville de Paris a été condamnée par une sanction financière pour avoir nommé trop de femmes à des postes d'encadrement. Il existe un réel effort concernant toutes les institutions, y compris culturelles de la Ville. Mais surtout, il faut arrêter, à mon sens, de ne regarder que le haut du panier. Il faut mettre en œuvre des actions pour l'égalité professionnelle à tous les niveaux, valoriser la création...

Pardon ? Cela fait tomber des gens de leur chaise...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez parler Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je reprends.

Il faut arrêter de ne regarder que le haut du panier. Il faut mettre en œuvre des actions pour l'égalité professionnelle à tous les niveaux, valoriser la création féminine et politique, et avoir une politique ferme vis-à-vis de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui est malheureusement très répandue dans le milieu. C'est tout aussi important, car la culture de l'égalité ne ruisselle pas comme cela. Elle se construit à tous les étages.

Je veux rappeler que nous avons fait un 8 mars en 2018 dédié à l'égalité dans la culture, que Carine ROLLAND met en œuvre avec la DAC pour lutter contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité, à partir du service public de la culture, garantir l'égalité professionnelle dans tous les champs de la culture, valoriser et promouvoir la création artistique des femmes, valoriser et promouvoir le matrimoine.

Le problème est structurel, il appelle, au-delà des coups d'éclat, la mise en œuvre de politiques publiques. C'est difficile, long, moins visible, mais c'est ce qui permet de répondre collectivement à un phénomène de masse. C'est une priorité que nous portons avec la Maire de Paris.

Je laisse Carine ROLLAND répondre plus précisément sur la question posée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

A vous, Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, chère Hélène, merci, Madame la Maire.

Parlons nomination en matière culturelle à la Ville de Paris, juste quelques-unes parmi les plus récentes : Annick LEMOINE, directrice du Petit Palais ; Isabelle KNAFOU aux Catacombes ; Cécilie CHAMPY-VINAS au musée Ossip Zadkine ; Claire DUPONT, tout récemment nommée à la Bastille ; Laurence de MAGALHAES avec Stéphane RICORDEL au Rond-Point ; Ninon LECLERE avec Jean-Baptiste PASQUIER au Monfort ; et bien sûr, Aurélie FILIPPETTI, directrice des Affaires culturelles de la Ville de Paris.

Oui, au Châtelet, c'est Olivier PY qui prend la direction. Non parce qu'il est un homme, mais bien parce qu'il est un artiste au parcours remarquable, à la renommée internationale indispensable à cet endroit.

Nous vous avons laissé parler, Madame COFFIN.

En matière de représentativité, de questionnement et de réflexion autour du genre, Olivier PY, c'est aussi justement l'un de ceux qui travaillent le plus et avec le plus de talent depuis longtemps. Je pense à "Miss Knife", son formidable alter ego de scène, sa chanteuse de cabaret créée par et pour lui, qu'il interprète depuis plus de 10 ans.

L'égalité entre femmes et hommes est un combat, c'est certain. C'est aussi une construction patiente, vigilante et collective dont personne n'a le monopole. Tous les champs de l'action publique doivent en être partie prenante et à la Ville de Paris, la culture ne fait pas exception.

Merci, Madame la Maire, merci à toutes et tous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD et Carine ROLLAND.

Madame COFFIN, vous avez bien sûr la parole...

Il n'y a pas de rappel au règlement. Vous avez la parole. Je vous donne la parole. Ensuite, je procéderai au rappel au règlement, mais vous avez la parole.

Mme Alice COFFIN. - Je vous remercie.

En fait, cela me rend profondément triste, la façon dont vous avez choisi de répondre. J'aurais pu faire un bingo avec la réponse, tellement je savais tous les points que vous alliez faire.

Vous faites de la diversion. C'est un problème. Vous ne vous rendez pas compte de ce que cela a causé dans le milieu culturel, pour toutes ces personnes qui ont candidaté. On leur a dit, mais bien sûr que ce sera juste.

Vous savez le nombre de femmes, et pas que des femmes d'ailleurs, qui m'ont dit : "tu "déconnes", Alice, tout est joué d'avance dans ces trucs-là. C'est toujours les politiques qui décident à la fin" ? C'est horrible, parce qu'elles avaient raison.

Je ne comprends pas, Madame BIDARD, pourquoi. Ce n'est pas juste une question de sexisme, mais aussi tout ce qui agit en termes de reproduction sociale, d'injustice sociale, qui empêche le renouvellement des institutions culturelles.

En ce moment, à Paris, on tourne complètement le dos à la modernité. Les artistes vont dans d'autres villes parce qu'ici, ce qu'il se passe, c'est de l'endogamie, c'est un étouffement, ce sont toujours les mêmes têtes qui passent d'un lieu à l'autre.

Vous avez cité des associations. "HF" a fait un communiqué justement, a réagi à cette nomination comme de très nombreuses autres personnes. Je trouve cela vraiment dommage.

Il n'y a pas très souvent des questions d'actualité qui portent sur la culture, pourtant, je trouve que la façon dont s'est déroulée cette nomination illustre à quel point les affaires culturelles renvoient à des questions de pouvoir, de société, de politique en somme. Je ne comprends vraiment pas, alors qu'en plus on a affaire à un établissement qui était dans une situation très difficile, où l'on a vraiment choisi, on a étudié, c'étaient des personnes qui ont travaillé.

C'est sur le travail aussi que je vous demande de répondre. Comment on balaye d'un revers de la main tout le travail réalisé par des élus qui prennent de leur temps, de leur investissement ? Il ne s'agit pas des combats d'Olivier PY, je les connais, je lui ai d'ailleurs demandé au dernier conseil d'administration, au nom de ces combats-là, de démissionner, en lui disant, regardez ce que vous faites et à quoi vous contribuez.

Je tiens à vous dire aussi que j'ai le soutien, à cette occasion, du président du conseil d'administration, Xavier COUTURE, que je remercie.

C'est vraiment compliqué. Je vous demande juste, Madame HIDALGO, de répondre, pourquoi vous avez fait ce choix ? Pourquoi, alors que tout le monde était si content, enchanté, tout d'un coup on apprend à rebours et contre tous ces choix, et contre une question de démocratie aussi ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame MAQUOI, vous avez la parole pour un rappel au règlement.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire. Je vise l'article 28, qui concerne les questions d'actualité. Après la réponse, 3 minutes maximum. L'auteur, et donc la réponse a excédé bien sûr les 3 minutes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. C'est noté. J'appelle l'Exécutif à respecter évidemment scrupuleusement les temps de parole.

III - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conséquences de la réforme des retraites sur les agent.es de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la question d'actualité suivante. Je demande à chacune et chacun de garder son calme, le respect de la parole, et la courtoisie républicaine qui doit être présente dans les assemblées.

Je donne la parole pour une question d'actualité, à M. le Président du groupe Communiste et Citoyen, Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, au moment où je vous parle, il semblerait que le Gouvernement réunisse un Conseil des ministres en vue d'utiliser l'article 49.3 pour faire passer en force sa réforme des retraites.

Si c'est le cas, ce sera une insulte à notre démocratie. Une insulte aux classes populaires et aux classes moyennes, qui ont déjà une espérance de vie largement inférieure par rapport aux plus riches. Une insulte enfin, aux

droits des femmes, qui seront les plus touchées par cette réforme des retraites, selon les propres aveux des membres du Gouvernement. Les Français l'ont bien compris, et plus le Gouvernement tentait de l'expliquer, plus la popularité de la réforme diminuait.

Face à cette situation, les syndicats ont fait le choix historique de se rassembler, de s'unir. Je tiens ici à saluer l'intersyndicale qui a fait un travail remarquable.

Depuis janvier, des millions de Français ont défilé dans la rue. Le plus pacifiquement possible, et je tiens à saluer l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre, Monsieur le Préfet, que nous avons pu observer. 2 millions le 19 janvier, 2,5 millions le 11 janvier, 3,5 millions le 7 mars, c'est inédit, et très peu de violences.

Le Gouvernement a réussi un exploit : réunir l'ensemble des syndicats, l'ensemble des Français contre lui, 94 % des actifs sont aujourd'hui opposés à cette réforme. Un gouvernement qui refuse le dialogue, jusqu'au bout. Un Président de la République qui refuse de recevoir les organisations syndicales, mais qui dans le même temps, attribue la Légion d'honneur au patron d'Amazon, le roi de l'exploitation.

Je tiens ici à exprimer le soutien solennel des élus communistes à l'ensemble des grévistes, et plus particulièrement aux éboueurs de la Ville de Paris, mobilisés depuis plusieurs jours.

Les ministres se succèdent sur les plateaux "télé" pour accuser d'un côté les grévistes, de l'autre côté la Maire de Paris, de la grève de la collecte des ordures ménagères. Mais cette situation n'est pas simplement parisienne, et cela pour une raison simple : le Gouvernement est le premier responsable, en imposant par la force sa réforme des retraites.

Les éboueurs exercent un métier parmi les plus difficiles. Reporter leur âge de départ à la retraite de 57 à 59 ans, c'est leur retirer de l'espérance de vie. C'est une décision à la fois scandaleuse et indigne. Nous faisons une proposition, que le ministre Clément BEAUNE, plutôt que de prendre des photos des poubelles, passe une journée de travail avec les éboueurs, derrière une benne !

Monsieur le Préfet, ma question s'adresse à vous. Faire le choix de la réquisition, c'est faire le choix de la force. C'est faire le choix de faire basculer le conflit dans la violence. Monsieur le Préfet, pour le respect de la démocratie, pour ne pas mettre le feu aux poudres, pour le respect du droit de grève et du dialogue social, nous vous demandons solennellement de renoncer à la réquisition des grévistes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole à Antoine GUILLOU, puis à M. le Préfet de police. Permettez-moi, puisque M. le Préfet est ici présent, de le remercier néanmoins sur la façon dont, en termes d'ordre public, vous avez pu permettre des semaines durant, à des manifestations de se dérouler dans le calme, dans le respect de l'expression, qui est aussi l'expression populaire de manifestation dans la rue. Je veux vous en remercier.

Je sais que les organisations syndicales elles-mêmes, en lien direct avec vous, en permanence, avant et pendant ces manifestations, le disent aussi de façon très, très claire. Permettez-moi de vous remercier, quelles que soient les responsabilités, les compétences évidemment, auxquelles vous devez répondre, qui sont les vôtres, notamment sur la question de la réquisition, sur laquelle je ne vous interpelle pas.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU préalablement.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci beaucoup, Monsieur le président du groupe Communiste et Citoyen pour cette question qui met en exergue le sujet, la réforme qui mobilise aujourd'hui des millions de Français dans les rues, qui s'opposent à cette réforme, qui n'est ni urgente ni nécessaire, injuste, décidée par le Gouvernement. Injuste en cela qu'elle frappe effectivement les salariés et les fonctionnaires les plus précaires de notre pays. Ceux qui exercent les métiers les plus pénibles.

En choisissant la mesure de recul de l'âge légal de départ à la retraite, le Gouvernement a choisi un levier purement financier, celui qui impacte le plus celles et ceux qui ont les carrières les plus longues et les plus difficiles, sans aucune réflexion sur la prise en compte de la pénibilité.

Et la pénibilité, c'est quelque chose qui affecte beaucoup d'agents de la fonction publique, de la fonction publique territoriale en particulier, que ce soit les métiers de la propreté, les éboueurs, ils sont mobilisés effectivement en ce moment, j'y reviendrai, mais aussi beaucoup d'autres métiers, ceux de la Police municipale, de la petite enfance, ceux des affaires scolaires.

Tous ces métiers qui sont celles et ceux qui font vivre au quotidien le service public à Paris, et qui sont concernés par cette réforme, car ils devront tous, quels que soient les critères de pénibilité qui auraient dû être regardés, ils devront tous travailler deux ans de plus. Cela, quand on a déjà des métiers pénibles, des carrières hachées, quand on est une femme, car ce sont les femmes qui sont les plus touchées par cette réforme, c'est insupportable.

C'est ce contre quoi des millions de Français et une intersyndicale inédite sont mobilisés tous les jours à Paris et partout ailleurs.

Dans ce contexte, effectivement, une grève a lieu aujourd'hui, à Paris, mais aussi dans beaucoup d'autres villes en France. Je ne les citerai pas, mais toutes les couleurs politiques sont concernées, car ce n'est pas une réforme qui concerne les collectivités. C'est une réforme qui vient du Gouvernement, et les organisations syndicales et les agents, pour ce qui nous concerne, sont mobilisés aujourd'hui contre cette réforme.

Il y a des désagréments pour les Parisiens, c'est un fait, et nous les déplorons tout autant qu'eux, mais c'est le Gouvernement qui est responsable de cette réforme. C'est le Gouvernement qui s'apprête peut-être à la faire passer avec les outils qui ne sont pas ceux du débat démocratique qui devrait s'imposer face à un enjeu d'une telle ampleur. Pourtant, c'est ce qui risque de se passer. C'est contre cela que sont mobilisés les agents.

Le Gouvernement a annoncé, comme vous l'avez dit, son intention de procéder aux réquisitions de nos agents. Il en a effectivement le pouvoir. La Maire de Paris s'est exprimée très clairement contre cette réforme, sur le soutien que la Ville de Paris apporte à ses agents, et a donc exprimé le fait que cette compétence de réquisition était celle de l'Etat, s'il le souhaitait, mais que pour notre part, ce n'est pas cela que nous utiliserions dans la mesure où nous soutenons le mouvement.

Même si nous mettons tout en œuvre, et Colombe BROSSEL y reviendra, je pense, évidemment pour faire en sorte que la période se passe du mieux possible pour l'ensemble des Parisiennes et Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GUILLOU.

Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUÑEZ, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Mesdames et Messieurs les conseillers, je vais répondre à votre question, qui est très précise et très claire.

D'abord, merci, Madame la Maire, pour vos mots sur la façon dont les effectifs de la Préfecture de police ont géré le maintien de l'ordre, dans l'application du schéma national de maintien de l'ordre édicté par le Ministre de l'Intérieur.

Concernant la situation actuelle, depuis maintenant plus de 10 jours, un certain nombre d'agents de la Ville de Paris sont en grève, également un certain nombre d'agents de sociétés privées, ce qui conduit à une situation où nous avons plusieurs milliers de tonnes de déchets qui sont dans les rues de Paris.

Cette situation, évidemment, est suivie avec beaucoup d'attention par la Préfecture de police, par le Préfet de police, notamment dans le cadre des manifestations qu'il a pu y avoir. Ces déchets peuvent constituer une difficulté, mais pas que, évidemment. Nous considérons qu'il y a un risque de salubrité important au fait de laisser ces déchets en l'état, et puis finalement croître chaque jour.

Nous considérons qu'il y a un risque de salubrité, un risque sanitaire. On voit apparaître des rats. Il y a des risques de chute, des risques d'incendie également. On l'a vu dans le 16e arrondissement il y a 48 heures, au cours d'une nuit, un certain nombre de poubelles ont été incendiées. Il me semble qu'il y a là un problème de salubrité publique.

Je tiens d'ailleurs à bien rappeler que la salubrité publique relève de la Mairie de Paris, de Mme la Maire de Paris. Je peux évidemment, lorsque je procède à une mise en demeure, me substituer à la Maire de Paris dans le cadre des compétences qui sont les miennes, sur Paris et les trois départements de Petite Couronne.

C'est le sens de la mise en demeure adressée à Mme la Maire hier, en lui demandant de prendre toute mesure allant éventuellement jusqu'aux réquisitions, pour faire en sorte que le service de collecte des ordures ménagères reprenne. Madame la Maire m'a dit qu'elle ne le ferait pas, et m'a donc invité à procéder à une réquisition.

Je vous confirme que compte tenu des risques de salubrité qui existent, vous mettez en avant un certain nombre d'arguments politiques qu'il ne m'appartient pas de commenter, mais compte tenu des risques de salubrité publique qui existent, il m'est difficile en responsabilité, compte tenu des responsabilités qui sont les miennes, de renoncer, comme vous me le demandez, Monsieur le conseiller, je regarde aussi le membre de l'Exécutif qui m'a répondu, il m'est difficile de renoncer pour des motifs de salubrité. Il en va de la sécurité sanitaire des Parisiennes et Parisiens.

Je ne renoncerai donc pas à cette réquisition. Nous sommes en train d'y travailler. J'ai reçu, comme je l'avais demandé, de la part de Mme la Maire, la liste des agents de la Ville de Paris qui sont concernés. Nous travaillons à l'élaboration d'une réquisition.

Je vous rassure, Monsieur le conseiller, nous allons, comme c'est l'usage, veiller à la conciliation du droit de grève, en ne réquisitionnant que pour ce qui est nécessaire au rétablissement de la salubrité publique dans les rue de la Capitale, et du respect de ces règles visant au bon maintien de la salubrité dans la Capitale. Je ne renoncerai pas à cette possibilité.

Encore une fois, nous travaillons à cet arrêté. Il s'agit de ramasser les ordures ménagères qui encombrent aujourd'hui les rues de la Capitale. Il s'agit également de les faire traiter et de les expédier dans les centres de traitement.

Pour ce faire, je prendrai toutes les mesures utiles, réglementaires, qui rentrent dans mes compétences, pour faire en sorte que maintenant, rapidement, on puisse retrouver une situation salubre dans la Capitale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je redonne la parole au président du groupe Communiste et Citoyen. Il y a des désaccords, on les a énoncés, y compris sur le caractère de cette réquisition et à qui appartient ce pouvoir, etc. Je ne vais pas engager le débat ici. Je veux simplement dire que l'on peut être en désaccord, c'est le cas, avec le Gouvernement, avec la décision que le Gouvernement a demandé de prendre au Préfet de police. Et pour autant, respecter les positions, les personnes, et travailler en bonne intelligence, comme il se doit, dans l'Etat de droit qui est le nôtre, et dans la République qui est la nôtre.

Je voulais néanmoins évoquer cela. C'est d'autant plus aisé de le faire que le dialogue est permanent entre nous, et que nous travaillons dans cette intelligence, en connaissant les limites chacun de notre action, et la capacité de ce que nous avons à faire, et aussi bien sûr les éléments des points de vue différents que nous pouvons avoir sur un certain nombre de sujets, et pas sur d'autres.

Je voulais quand même faire ce point. Cela montre que même si on n'est pas d'accord, quand on se parle, c'est beaucoup plus respectueux de nos concitoyens.

Je redonne la parole à M. le Président du groupe Communiste et Citoyen.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, tout d'abord, comme je l'ai dit dans mon intervention, nous avons salué l'organisation et le maintien de l'ordre des manifestations inédites et historiques qu'il y a eu dans la capitale.

Le risque de la réquisition des salariés ferait basculer ce mouvement social dans un rapport de force qui aujourd'hui n'est pas le cas, et dans des risques d'affrontements violents.

Je voudrais vous dire aussi que nous avons connu à Paris, plusieurs fois, des mouvements sociaux, des grèves des éboueurs. Jamais, jamais, la réquisition n'a été utilisée. Ce serait une première à Paris.

Cette première à Paris montre l'incapacité politique à trouver une issue à ce conflit, à ce mouvement social national, d'une ampleur inédite. Des propositions ont été faites par les syndicats. D'abord, d'être reçus par le Président de la République. La possibilité de rejeter cette réforme, de la renvoyer puisqu'il n'y avait pas d'urgence. Mais aussi une proposition que les députés communistes, notamment Fabien ROUSSEL, ont faite : l'utilisation du référendum. L'utilisation du référendum comme la Maire de Paris va le faire avec une votation sur les trottinettes. Pourquoi le référendum n'est pas utilisé ?

Je voudrais enfin vous dire, Monsieur le Préfet, bon courage ! Bon courage, parce que le droit de réquisition, si vous avez la liste des salariés, cela veut dire que vous allez les convoquer, les chercher un par un chez eux, les mettre au travail, débloquer les usines de traitement des déchets. Cela veut dire tout cela.

Je ne pense pas que ce soit la meilleure solution, je pense que c'est rentrer dans une solution de la force. C'est rentrer dans un conflit qui peut basculer vers la violence et obliger, par la force, des salariés qui sont en grève, qui ont perdu du pouvoir d'achat, du salaire, qui se sont mobilisés, à retourner au travail. Ce n'est pas une solution démocratique. C'est une solution qui n'est pas envisageable pour les élus parisiens !

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Indépendants et Progressistes" à Mme la Maire de Paris relative à la grève de la collecte des déchets et propreté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question d'actualité suivante par Delphine BÜRKLI, co-présidente du groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Quatre mois se sont écoulés depuis la dernière séance des questions d'actualité, et c'est vrai que nous aurions aimé vous interroger sur la situation difficile des personnels de crèche, vous en parliez, Monsieur GUILLOU, sur l'avenir du statut des directeurs d'école à Paris, sur votre bras de fer avec les propriétaires du P.S.G, ou encore sur vos annonces, lundi matin, d'un grand plan d'investissement grâce à la hausse de la taxe foncière, que vous avez décidée après avoir promis, écrit que vous n'augmenteriez jamais les impôts des Parisiens.

Malheureusement, l'urgence sanitaire s'impose et m'oblige à vous poser cette question : comment expliquer aux Parisiens que vous faites de la politique avec leurs déchets en les laissant s'entasser dans les rues ? Il y a autour de 8.000 tonnes de déchets estimées sur les trottoirs aujourd'hui.

Je voudrais pointer du doigt un paradoxe très peu mis en avant d'ailleurs, je n'ai pas entendu le chiffre dans la bouche de M. GUILLOU dans sa réponse tout à l'heure. Contrairement aux apparences, il y a moins de 10 % de grévistes au service de propreté de la Ville de Paris, seulement 2 % à l'échelle de la Ville de Paris.

Je vous confirme que les nombreux agents de propreté que nous rencontrons depuis le début de ce mouvement social sont des héros. Oui, celles et ceux qui sont sur leur lieu de travail et qui, avec les moyens du bord, tendent de désengorger nos rues au péril de leur intégrité physique. Nous voulons saluer vraiment leur travail et leur sens du service public.

Pour eux, nous attendons de la Ville de Paris qu'elle mette en place une vraie gestion des carrières et des compétences. Parce que pour certains d'entre eux, oui, c'est vrai, il n'est pas possible d'aller au bout de sa carrière derrière une benne à ramasser les poubelles.

Madame la Maire, qui soutenez-vous au juste ? Les agents de la Ville de Paris ou des causes militantes ?

Il y a quelques jours, j'ai réclamé auprès de vous une solidarité entre les arrondissements, que les arrondissements qui bénéficient de bennes privées puissent détacher une partie de leurs moyens vers les arrondissements en régie publique, pour répondre à l'urgence sanitaire. Je viens d'entendre les propos du Préfet de police, oui, l'urgence sanitaire.

Comme d'autres collègues maires, au bout d'une semaine de grève, face à cette situation qui dure, c'est inédit, on a près de 12 jours de grève, c'est inédit à Paris, cette situation vraiment difficile à vivre pour les Parisiens, pour les commerçants, nous avons appelé de nos vœux la réquisition des personnels pour libérer les bennes et les incinérateurs.

Vous, Monsieur le Préfet, vous nous avez entendus, et je vous remercie des moyens que vous engagez aujourd'hui pour y parvenir.

Une dernière réflexion, quand on voit les tonnes de déchets accumulées en quelques jours, profitons, si j'ose dire, de cette situation sanitaire déplorable pour inventer une bonne fois pour toutes le Paris du XXIe siècle, une ville qui serait capable, enfin, de composter à grande échelle, de trier réellement ses déchets, ce qui est trop peu fait ou mal organisé encore à Paris.

Quand mènerez-vous une politique cohérente en la matière ?

Voilà ce que je voulais partager avec vous et la représentation municipale. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la Présidente du groupe "Indépendants et Progressistes".

Nous aurions pu avoir, à l'occasion de cette question d'actualité, un moment d'information, même si je veille à informer tous les jours l'ensemble des maires d'arrondissement impactés par le mouvement social contre la réforme des retraites, afin que chacun et chacune ait les informations.

Nous aurions pu avoir, à l'occasion de cette séance des questions d'actualité, en effet un temps d'interpellation, c'est légitime de la part de l'opposition, et un temps de réponse de l'Exécutif. Cela aurait été, ma foi, un moment qui démocratiquement aurait été intéressant.

J'aurais pu vous dire tout ce qui est fait par la Ville de Paris depuis le lundi 6 mars, depuis que l'ensemble des installations incinérateurs du SYCTOM sont bloquées, depuis que les garages à bennes de la ville sont bloqués, depuis que les garages d'un certain nombre de prestataires privés en charge de la collecte sont bloqués. A l'instant où je rentrais dans cet hémicycle, les garages de Derichebourg et d'Urbaser étaient bloqués. Cela me permet d'en informer les maires d'arrondissement qui voient s'échapper la perspective d'une collecte dans l'arrondissement ce soir.

Nous aurions pu faire tout ceci. Nous aurions pu avoir un moment d'information sur toute la mobilisation que nous avons mise en place, celle des agents, parce qu'hier par exemple, le marché de Barbès était déblayé par les agents de la direction territoriale du 18e, parce que les agents sont à pied d'œuvre.

Nos trois priorités, je le dis, je le répète, je le martèle depuis le lundi 6 mars, c'est d'abord le déblaiement des marchés alimentaires, pour que les marchés puissent continuer à se tenir, ensuite, les questions de salubrité. Oui, nos agents municipaux ramassent l'ensemble des sacs au sol. C'est pour cela que nous avons installé des caissons et des poubelles, pour faire en sorte qu'il y en ait le moins possible par terre et dégager les cheminements piétons.

L'ensemble de ceux qui ont utilisé mon téléphone portable, mon mail, et tout autre moyen de communication, je suis à l'entière disposition des maires d'arrondissement et collègues, quel que soit l'arrondissement, pour ajuster au mieux ce qu'il est possible d'ajuster dans le cadre de ce mouvement.

Il y a par contre, Madame la Présidente, bizarrement, un mot que vous n'avez pas prononcé dans votre intervention, le mot "retraite". Les agents, les salariés du privé, d'Urbaser, de Derichebourg et de Pizzorno, sont en grève, sont en mobilisation, parce qu'ils refusent de voir leur temps de travail être allongé de deux ans.

Ecoutez-les quand la parole leur est donnée. Ecoutez-les vous raconter la réalité de leur travail, ce que cela fait d'être au "cul" d'une benne et de ramasser des poubelles toute la journée. Écoutez-les vous décrire l'impact sur leur corps, l'impact physique sur le dos, sur les doigts, sur les genoux, sur les pieds ! Ecoutez-les vous dire cela ! Ecoutez-les vous dire pourquoi ils sont mobilisés, pourquoi ils bloquent, pourquoi ils sont en grève !

Et vous venez nous interpeller !

C'est là que nous tombons dans l'indécence, permettez-moi de vous le dire avec un peu de passion, vous venez nous interpeller sur les conditions de travail aujourd'hui, des agents du service public. Mais c'est parce que ce sont des agents du service public qu'ils sont mobilisés. Ils étaient là en mars 2020, quand vous étiez enfermés. Ils sont là aujourd'hui pour permettre aux marchés alimentaires de continuer à se tenir !

Merci aux agents, merci pour leur mobilisation, bravo pour ce qu'ils font, pour eux et pour les autres !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je comprends, Madame BROSSEL, que je dois vous appeler au téléphone pour connaître précisément le nombre de grévistes à Paris. Je le ferai.

J'entends vos arguments, Madame BROSSEL, mais là où nous divergeons, c'est que pour nous, déblayer les rues, c'est un impératif d'ordre public et sanitaire. Je ne vois pas en quoi on doit en faire un combat politique. Vous avez choisi d'ignorer les alertes sanitaires. Elles ont été rappelées par M. le Préfet il y a quelques minutes, dont acte.

Au-delà, puisque je n'ai pas le temps de pouvoir m'appesantir sur le sujet, je pense vraiment qu'il est urgent de revenir sur l'organisation hybride de la collecte des déchets à Paris. Personne n'y comprend rien. Personne ! Personne ! Aucun arrondissement, personne ne comprend rien. Elle est aussi, cette organisation, complètement inéquitable.

Je suis tout à fait prête à être autour de la table avec vous pour remettre, peut-être, mais peut-être, Nicolas, parlons-en... Peut-être, mais avec des moyens. Il faut revenir absolument sur ce modèle de façon systémique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, je ne reviendrai pas sur ce modèle inventé par Jacques Chirac, poursuivi par Bertrand DELANOË et que j'ai moi-même repris, parce que c'est un modèle souple, qui nous a permis de mutualiser des moyens, pour répondre, par exemple, à des situations qui pouvaient avoir un impact sanitaire, devant des écoles, devant des crèches, ou des lieux très particuliers.

Donc non, je ne reviendrai pas sur ce modèle très intelligent, inventé à l'époque par Jacques Chirac.

V - Question d'actualité posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes à Mme la Maire de Paris relative à la déontologie et à la transparence de la dépense publique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose de passer à la question d'actualité suivante, qui est posée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Le hasard du calendrier fait que je vais poser une question très factuelle, et sans polémique, sur le même thème que le groupe Changer Paris. J'espère que nous aurons une autre réponse avec d'autres arguments que ceux d'Emmanuel GRÉGOIRE.

Il y a cinq ans, le journaliste néerlandais Stefan DE VRIES demandait à consulter vos notes de frais pour l'année 2017, ainsi que celles de votre cabinet. L'objectif était de répondre à la question suivante : quelles ont été les actions d'influence menées par Anne HIDALGO et ses conseillers, pour obtenir l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ? Une démarche en apparence simple.

Or, depuis sa première demande formulée en janvier 2018, et constatant que la Mairie ne souhaitait pas transmettre ces éléments, une procédure juridique s'est alors engagée.

Après la saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs en juillet 2018, puis un jugement devant le Tribunal administratif, vous avez formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat. Par sa décision rendue le 8

février dernier, le Conseil d'Etat a finalement donné raison à M. DE VRIES, en estimant que des notes de frais et reçus de déplacements, ainsi que des notes de frais de restauration et reçus de frais de représentation d'élus locaux ou d'agents publics constituent des documents administratifs, communicables à toute personne qui en fait la demande.

Vous avez donc été enjointe à réexaminer la demande de M. Stefan DE VRIES dans un délai d'un mois, et la Ville de Paris a été condamnée à lui verser 3.000 euros.

Madame la Maire, je souhaite insister sur le fait que nous ne remettons pas en cause votre bonne volonté de vous conformer à la décision du Conseil d'Etat. Nous avons par ailleurs appris que vous avez donné rendez-vous à M. DE VRIES le 22 mars prochain à l'Hôtel de Ville, afin qu'il puisse avoir accès aux documents demandés.

Cependant, deux points nous interrogent.

Premièrement, pourquoi ne pas avoir communiqué ces notes de frais dès janvier 2018, plutôt que d'engager des frais de justice qui pèseront à nouveau sur les Parisiens et Parisiennes ?

Deuxièmement, dans son pourvoi, la Ville de Paris invoquait que le jugement du tribunal administratif autorisait la production de documents qui portaient manifestement atteinte à la vie privée de la Maire de Paris et de ses collaborateurs. Pourquoi avoir invoqué ce motif ?

Nous avons accompagné la mise en place des règles de déontologie, car nous considérons que cela participe de la confiance, que nous devons renforcer avec nos concitoyens. La transparence est un pilier indispensable du processus d'élaboration des décisions politiques et publiques.

Nous souhaitons donc des réponses. Je vous remercie, Madame.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Venant du MoDem, une question sur la déontologie et la transparence de la dépense publique est… comment dirais-je ? Hardie !

Je vais évidemment y répondre, en répétant, sans doute pas aussi bien les propos du premier adjoint qui a répondu à la question du groupe Changer Paris.

Je voudrais simplement, au regard du droit, indiquer que le Conseil d'Etat a justement tranché une question nouvelle, en droit. En annulant le jugement du tribunal administratif de mars 2021, le Conseil d'Etat a estimé que la communication de notes de frais ne portait pas atteinte à la vie privée des élus, des membres de cabinet qui en bénéficient, que par principe cela ne portait pas atteinte non plus à la vie privée des convives, sauf en cas, je cite : "de circonstances particulières tenant au contexte de l'événement auquel un document se rapporte".

Donc, il y a un élément de jurisprudence qui va valoir pour tous les élus de notre pays. C'est dans ce cadre-là que le Conseil d'Etat a seulement invité la Ville à réexaminer la demande de M. DE VRIES, dans un délai d'un mois. C'est ce qui est en train de se faire.

Je ne voudrais pas qu'à travers les questions du groupe Changer Paris, et maintenant la question du MoDem, même si sur la forme, Béatrice LECOUTURIER, je l'en remercie, n'est pas Aurélien VÉRON, je ne voudrais pas que l'on oublie quand même ce qui a été fait depuis deux décennies, et oublier ce qu'était l'Hôtel de Ville de Paris avant 2001, puisque cela a quand même été l'une des raisons de l'alternance que nous avons été amenés un certain nombre à vivre.

En l'occurrence, l'honneur de Paris… Justement, c'est bien parce que nous avons porté en 2001 l'honneur de Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Patrick BLOCHE. On laisse parler Patrick BLOCHE. Allez-y.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Je ne voudrais pas qu'à travers ces questions, on n'oublie ce qui a été fait depuis deux décennies et ce qu'était l'Hôtel de Ville de Paris avant l'alternance de 2001. En l'occurrence, plutôt que de rappeler des faits que certains ont en mémoire, je rappellerai simplement ce que m'a dit un ancien agent de la Ville de Paris, qui avait vécu cette époque : "vous savez, à l'époque...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ils ne veulent pas écouter, c'est dommage.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - "A l'époque, entre 1977 et 2001, l'Hôtel de Ville, c'était Las Vegas !". Je pense que cela résume parfaitement ce qu'était la réalité, et l'absence, en l'occurrence, de déontologie à l'époque. Je dis cela parce que, aussi bien le groupe Changer Paris que le groupe MoDem se veulent les héritiers de ceux qui géraient Paris entre 1977 et 2001.

Je rappelle que les frais de représentation de la Maire de Paris et des maires d'arrondissement ont été réduits à deux reprises, en 2009 et en 2014. A l'heure d'aujourd'hui, les frais de représentation de la Maire de Paris sont 5 fois inférieurs à ceux d'un secrétaire d'Etat, et 8 fois inférieurs à ceux d'un ministre.

Et donc, qu'on ait à l'esprit ce qui a été fait depuis 20 ans par cette Municipalité en matière de déontologie, et que l'on ne soit pas amené, de façon insidieuse, à oublier ce qui a été accompli.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Patrick BLOCHE.

Madame LECOUTURIER, vous pouvez bien sûr reprendre la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur BLOCHE, je connais vos talents à noyer le poisson, mais là c'est quand même extraordinaire. Et à toujours vouloir rejeter la faute sur les autres, alors qu'en l'occurrence, on n'a toujours pas compris pourquoi Mme la Maire ne voulait pas transmettre ces fameux documents.

Vos arguments, et les arguments du cabinet sont un peu maigres. Qu'est-ce qu'on nous a dit ? Que l'on ne pouvait pas les fournir à cause de la difficulté à réunir tous ces documents, en particulier en période de vacances scolaires. Je ne comprends pas, cette justification nous paraît quand même un peu étrange.

Rappelons également que cette demande...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour vous, ce sera plus difficile, le prix de l'humour.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Cette demande ne vous a pas été uniquement adressée par M. DE VRIES. Un courrier vous avait déjà été adressé le 25 mai 2021, par l'avocat représentant trois collectifs de Parisiens, qui vous a demandé la communication de la copie de l'intégralité des frais de restauration exposés en 2020, par vous-même et les membres de votre cabinet, ainsi que tous les autres frais et représentations que vous avez fait payer par l'argent du contribuable dans le cadre de votre mandat.

Dans la mesure où c'est un arrêt du Conseil d'Etat, qui pourrait être cité en jurisprudence dans d'autres dossiers, nous espérons sincèrement, Madame la Maire, qu'à l'avenir, vous communiquerez vos notes de frais ainsi que celles de votre cabinet à qui vous le demandera, y compris si cette demande émane des élus du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je vous renvoie aussi à la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes, qui a examiné l'ensemble des frais de tous les maires d'arrondissement ainsi que de la Maire de Paris, et a validé l'usage que nous en avons.

Je vous renvoie aussi à la Commission de déontologie, qui nous a permis de mettre en place les règles relatives à ce qui rentre dans des frais de représentation, et ce qui n'y rentre pas.

Je vous renvoie aussi au contrôle de l'URSSAF, qui a été fait, qui a considéré que les choses étaient totalement bien faites, puisque les contrôles se font, chère Madame.

Bien sûr que nous répondrons à la nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat, mais je ne serai pas la seule à y répondre, tout le monde y répondra.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative au soutien de la Ville de Paris à l'association "SOS Méditerranée".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la question d'actualité posée par le groupe Paris en commun.

C'est Johanne KOUASSI qui pose cette question.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Il découle du principe de fraternité, la liberté d'aider autrui dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national. C'est très clair. C'est ainsi que le Conseil Constitutionnel, dont l'arrêt Herrou, a affirmé avec force la portée réelle de la plus solidaire des valeurs de notre devise nationale. Oui, dans le pays des droits de l'homme, le fait de respecter la dignité élémentaire des personnes en leur permettant de survivre, possède une valeur constitutionnelle cardinale et infiniment supérieure aux considérations administratives quant à leur droit au séjour.

C'est cette logique d'universelle dignité et de solidarité assumée qui anime l'association "SOS Méditerranée", dont les objets statutaires sont clairs, purement humanitaires, comme l'a d'ailleurs souligné une décision du Tribunal administratif de Bordeaux en février dernier.

C'est cette logique aussi que nous honorons, que nous continuons d'honorer, et entendons honorer à l'avenir par le soutien accordé par la Ville de Paris par notre Conseil, à cette association.

Malheureusement, le 3 mars dernier, la Cour administrative d'appel de Paris a annulé la délibération que nous avions votée en ce sens, au motif, je cite, "d'excès de pouvoir".

Il ne nous appartient pas, bien sûr, de contester une décision judiciaire, hors du cadre qui lui est propre et qui n'est pas dans cette instance. Mais je dois l'avouer, cette décision m'inquiète, je dirais même, nous inquiète.

L'aide accordée à une association pour venir en aide en mer serait donc devenue polémique pour une partie de nos concitoyens, tant nous nous sommes habitués collectivement depuis 50 ans à ce que les migrants soient présentés comme des problèmes, comme des boucs émissaires, comme les boucs émissaires de tous les maux réels ou supposés de notre société, puis comme des criminels dont l'existence même est illégale. Des migrants qui ne sont donc même plus porteurs de dignité et de droits.

Mon groupe et moi-même espérons qu'un recours sera formulé contre cette décision. Nous sommes pleinement convaincus qu'un tel recours ne pourra être que victorieux, compte tenu de l'importance et de la constance des principes fondamentaux qu'il implique, aussi bien sur le plan constitutionnel que sur le plan des engagements internationaux de la France.

Je sais l'engagement de notre Ville pour les valeurs des droits humains. Nous soutenons bien sûr plus que jamais la décision de financer "SOS Méditerranée".

Pouvez-vous nous dire, Madame la Maire, quelle suite la Ville entend donner à cette affaire ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KOUASSI.

C'est Ian BROSSAT qui va vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Johanne KOUASSI, pour cette question si juste et si légitime, qui fait suite à l'annulation de la subvention à "SOS Méditerranée", annulation d'une subvention versée en 2019.

D'abord, quelle est la réalité qui se fait jour sous nos yeux ? La réalité, c'est que la Méditerranée est devenue un véritable mouroir. La réalité, c'est que depuis 2014, plus de 26.000 personnes, des hommes, des femmes, des enfants, ont péri noyées en tentant de traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune.

Dans ce contexte, nous avons fait le choix, à Paris, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, d'assumer notre statut de ville refuge. Et assumer notre statut de ville refuge, c'est permettre à celles et ceux qui cherchent un abri chez nous, d'être accueillis chez nous dans des conditions qui soient dignes.

C'est la raison pour laquelle nous nous battons beaucoup pour ouvrir des places d'hébergement supplémentaires. C'est la raison pour laquelle, par exemple, nous avons fait le choix de mobiliser massivement ce que l'on appelle notre domaine intercalaire, nos bâtiments disponibles pour y faire de l'hébergement à destination de familles, et tout particulièrement de familles réfugiées.

C'est la raison pour laquelle aussi nous avons fait le choix de soutenir, depuis de nombreuses années, l'association "SOS Méditerranée", qui est une magnifique association, une association qui ne fait pas de politique au sens politicien du terme, mais qui mène une action humanitaire absolument admirable.

Permettez-moi quand même de le rappeler, depuis sa création, "SOS Méditerranée" a sauvé 37.000 personnes, d'abord avec l'Aquarius, et maintenant avec l'Ocean Viking. On les a sauvées de la noyade. Le rôle de la Ville de Paris, c'est bien sûr de soutenir "SOS Méditerranée".

Dans ce contexte, il y a eu effectivement partout en France d'ailleurs, le développement d'initiatives menées par l'extrême droite, par la fachosphère, il faut bien le dire, visant à intimider les élus et les associations qui viennent au secours des réfugiés.

On a vu des élus menacés de mort par exemple, à Callac, lorsqu'il y a eu la volonté d'ouvrir un centre d'hébergement. Il y a eu "SOS Méditerranée" qui a vu son siège envahi par des associations d'extrême droite.

Nous, nous le disons, nous souhaitons pouvoir continuer à soutenir "SOS Méditerranée", et nous en prenons l'engagement ici. Nous serons toujours aux côtés de ces associations qui se battent aux côtés des réfugiés, et nous n'avons pas l'intention d'une quelconque manière, de nous laisser intimider par celles et ceux qui développent le racisme et la xénophobie. Paris se tiendra aux côtés des réfugiés, nous l'avons fait par le passé et nous continuerons à le faire à l'avenir !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Nous nous pourvoyons en cassation, bien sûr.

Madame KOUASSI, vous souhaitez reprendre la parole.

Mme Johanne KOUASSI. - Je vous remercie de votre réponse. Je me félicite que la Ville souhaite défendre jusqu'au bout les valeurs humanistes et universelles qui animent, j'ose l'espérer, la majorité des personnes présentes dans l'hémicycle.

Au-delà de cette affaire, il est légitime aussi de s'interroger sur le contexte politique. Une personne présentée comme un contribuable parisien, anonyme, sans aucun lien avec la décision prise par notre Conseil, qui se décide de porter en justice cette affaire, avec une suspicion de rupture de neutralité de la politique de la Ville, alors que l'on parle là d'une action purement humanitaire.

Je tiens aussi à rappeler que toutes les associations internationales, et pas forcément cataloguées comme gauchistes, "Human Rights Watch", la commissaire aux droits de l'homme au Conseil de l'Europe aussi, rappellent régulièrement aux Etats européens, à l'Europe elle-même, leur responsabilité en la matière. Il n'y a pas de polémique autour du sauvetage en mer.

Plus largement, je nous invite collectivement à nous inquiéter très fortement de cette petite musique, qui veut faire de la solidarité un délit, de l'immigration la source de tous les maux, et s'inquiéter que cette petite musique lancinante ait pu progresser à ce point dans notre société.

En tant qu'élus de proximité, on a un devoir aussi de rempart face à cette déshumanisation et au recul des valeurs les plus universelles que nous défendons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KOUASSI.

VII - Question d'actualité posée par M. Laurent SOREL à Mme la Maire de Paris relative à l'attitude de la Ville de Paris par rapport à la grève des éboueurs parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, je suis le dernier orateur et c'est ma première question d'actualité.

Attendez d'entendre ce que je vais dire, quand même.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est pour cela que prudemment, je n'ai pas applaudi.

M. Laurent SOREL. - La grève des éboueurs se voit, ce qui n'est pas rien à un moment où MACRON et son gouvernement ne veulent rien voir, ne veulent rien entendre. Ni les plus de 94 % d'actifs qui sont contre leur réforme, ni les millions de manifestants qui ont manifesté et manifestent encore aujourd'hui.

Rendre visible la résistance à la réforme des retraites, mais aussi rendre visibles des métiers invisibles.

On ne voit ce qu'ils font, ce qu'ils ramassent, 3.000 tonnes par jour, que lorsqu'en grève, ils ne le font plus. On ne peut pas parler des ordures qui s'amassent sur le trottoir sans parler des corps cassés et des petites retraites de ceux qui, lorsqu'ils ne sont pas en grève, les ramassent.

Se préoccuper de santé publique, c'est aussi se préoccuper de ces corps cassés de ces éboueurs qui mourront plus tôt que les autres. Monter et descendre de leurs camions, ramasser, la répétition des gestes à l'infini, c'est cela qui casse dos, poignets, genoux.

Et parler des éboueurs, c'est parler de tout le monde, de tous les métiers pénibles, de tous les métiers utiles, des égoutiers, des dames de cantine, des agents de ménage, de la petite enfance, j'en oublie forcément, qui devront partir deux ans plus tard. C'est aussi parler des salariées femmes, très souvent aux carrières hachées, qui subiront encore plus que les autres le report de deux ans.

Ce sont tous les agents de la Ville qui sont concernés par les deux ans de plus, c'est la quasi-totalité des salariés de ce pays qui risquent de perdre deux ans de vie.

Je tiens à dire d'ailleurs que pour les agents de la Ville, c'est la double peine. Après avoir vu leur temps de travail augmenter de 8 jours par an, ils devront travailler deux ans de plus avant de prendre leur retraite.

Dans ce contexte, évidemment, la pression de M. DARMANIN sur la Mairie de Paris est scandaleuse. Ils veulent réquisitionner les agents, comme MACRON veut réquisitionner la démocratie à l'Assemblée. Parce que, oui, ils veulent passer en force au 49.3, après avoir utilisé le 47.1.

Jusqu'au bout ils voudront faire montre de brutalité. Je vous soutiens évidemment, Madame la Maire, quand vous refusez de vous plier à cette mise en demeure, à cette énième brutalité. C'est tout à votre honneur.

Je vous rassure, je ne vais pas en rester là. Par contre, je me pose des questions. Cela arrive. Les grévistes se posent des questions aussi quand ils constatent que la Ville aurait demandé à Derichebourg, à la Fonctionnelle, de ramasser à certains endroits les déchets. Est-ce que vous confirmez, Madame la Maire, que vous avez demandé ces interventions ? Et pour quelle raison précise ces interventions ont-elles été demandées ?

Autre question, à M. le Préfet cette fois, j'ai bien entendu que ce n'est pas pour des raisons politiques, mais pour des raisons de salubrité publique que vous demandez la réquisition. Comme tout le monde a bien entendu que c'est pour sauver nos retraites par répartition, que ce gouvernement veut reculer de deux ans l'âge légal. Mais qui constate l'état de salubrité publique ? Et que se passe-t-il exactement si les éboueurs refusent ?

Dernière question à Mme la Maire, soutenir les mobilisations, c'est bien, mais quand les agents vous demandent des augmentations de salaire, quand les éboueurs demandent un échelon de plus, par exemple, pour avoir de meilleures retraites, il faut aussi pouvoir leur répondre.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vais donner la parole successivement à Antoine GUILLOU, Colombe BROSSEL et à M. le Préfet de police.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur SOREL, je vous remercie de votre question qui rejoint celle du président du groupe communiste, et ce que nous avons eu l'occasion d'exprimer précédemment, pour dire et redire que nous comprenons et soutenons la mobilisation sociale dans le pays, et à Paris, et celle de nos agents en premier lieu, car comme nous l'avons dit, cette réforme frappe avant tout celles et ceux qui ont les carrières les plus longues, les plus pénibles, et en particulier, évidemment, les agents de la Ville dans leurs nombreux métiers qui sont concernés.

Cette réforme ne prévoit rien pour eux, aucun aménagement, aucune prise en compte de la pénibilité. C'est deux ans de plus pour toutes et tous et c'est profondément injuste et insupportable. Je laisserai ma collègue Colombe BROSSEL revenir sur les mesures que nous avons mises en place au cours de ce mouvement qui dure maintenant depuis dix jours.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, c'est lui qui devait concentrer l'ensemble des réponses de l'Exécutif. Pardon Emmanuel, vous avez la parole.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le conseiller pour votre question. Antoine GUILLOU a rappelé les mesures d'accompagnement, et la nature du dialogue social que nous nous efforçons de porter à la Ville.

Beaucoup nous reprochent, à la gauche de l'hémicycle, de ne pas ramasser assez de poubelles. Vous nous reprochez, d'une certaine manière, d'en ramasser trop. Simplement pour rappeler qu'il y a peut-être un parfum d'excès dans notre démocratie, mais je crois que nous devons tous veiller à bien analyser la situation.

Nous avons toujours été transparents sur ce sujet du recours soit à des prestataires privés, soit à la Fonctionnelle. Je rappelle que la Fonctionnelle, ce sont des agents publics. C'est vraiment pour les situations d'urgence. Quelles sont-elles ?

Les cas d'éventration de tas d'ordures dans lesquels il y a des dépôts et des rejets sur voie publique, qui sont dangereux pour la sécurité des personnes, pour la salubrité publique.

Deuxième exemple, c'est la question de l'évacuation lorsque des sacs, sous l'effet du vent ou des incivilités, migrent sur la chaussée. Auquel cas, cela fait peser une menace sur la circulation des véhicules, donc sur la sécurité routière et la sécurité des gens autour.

Troisième cas, et malheureusement nous n'arrivons pas à tout faire, c'est le sujet de la circulation des piétons, des personnes en situation de handicap.

C'est strictement à ces urgences absolues que nous dédions des moyens d'intervention. Merci aux mairies d'arrondissement et aux élus d'arrondissement, qui sont nos premiers relais pour nous interpeller sur ces situations.

La Maire a été très claire. Nous avons déjà eu, sur plusieurs questions d'actualité, l'occasion de nous exprimer clairement sur tous ces sujets. Nous souhaitons sortir de cette crise par le dialogue, dans le respect des agents, tous, en particulier de ceux qui sont en grève.

Lors de la grève de Fougères en 1906, Jean Jaurès avait eu cette belle formule : "Entre le capital qui prétend aux plus hauts dividendes, et le travail qui s'efforce aux plus hauts salaires, il y a une guerre essentielle et permanente. La grève n'est qu'un épisode de cette guerre. Il faut savoir l'accepter, il faut savoir la soutenir".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Emmanuel.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Monsieur le conseiller, ma réponse, je l'ai déjà faite en répondant à M. le président du groupe Communiste. Ne voyez aucune brutalité dans une décision de réquisition, c'est simplement l'application d'une règle de droit. Nous considérons que l'amoncellement de déchets dans les rues de Paris pose un problème de salubrité publique.

Encore une fois, j'ai cité tout à l'heure les raisons qui faisaient que nous en étions arrivés à considérer qu'il fallait maintenant agir. Encore une fois, il y a des risques sanitaires, des risques de salubrité, des risques de chute, des risques d'incendie, qui font que je vous confirme que je serai conduit, probablement dans la journée, à signer une décision de réquisition, pour permettre d'évacuer un certain nombre de déchets, la plupart des déchets, pour ensuite faire en sorte qu'un service de collecte puisse se remettre en place.

N'y voyez aucune brutalité, Monsieur le conseiller. Ce n'est que l'application d'une règle de droit, qui ne répond pas à des considérations politiques, mais des considérations de salubrité publique, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Monsieur SOREL, vous pouvez reprendre la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Juste pour clarifier quelque chose. J'ai deux filles. J'en ai une scolarisée à Télégraphe. On voit, comme tout le monde, la situation sur les trottoirs de la ville. Cela n'amuse personne, ni les habitants, ni évidemment les élus, et ni les grévistes qui savent que, déjà pour les grévistes, ils ne sont pas payés, et qu'en plus, il faudra ramasser au bout du compte quand même.

C'est quand même un point de départ.

L'autre question à laquelle il faut répondre, quand je discute avec des éboueurs notamment de la Fonctionnelle, un m'a dit : "moi, à 59 ans, si je pars, je partirai avec 600 euros de retraite".

Evidemment, ce n'est pas pour tout le monde comme cela, mais cela pose un certain nombre de questions sur les salaires des éboueurs, et sur les salaires plus généralement de l'ensemble des salariés de la Ville, en particulier des agents de catégorie C. On sait bien que les retraites de misère, c'est parce qu'avant, il y a eu des carrières hachées, mais aussi parce qu'il y a eu des salaires de misère.

Il y a une responsabilité de la Ville, et malheureusement vous n'y avez pas répondu, sur les demandes des agents, les demandes des syndicats. Cela peut être un échelon supplémentaire en fin de carrière pour les éboueurs, ce qu'ils demandent concrètement à la Ville, et pas au gouvernement. Cela peut être aussi des augmentations de salaire, en particulier pour les catégories C.

C'est aussi comme cela que l'on peut être solidaire de l'ensemble des salariés, et en particulier des agents, qui aujourd'hui sont désespérés de voir qu'ils perdent deux ans et qui pour certaines et certains, et pas que les éboueurs, ont été en grève sur toutes les journées d'action, et ont été en grève parfois reconductible.

Il y a des grèves visibles, mais je pense à tous les agents de la Ville qui ont été en grève et que l'on n'a pas vus, qui sont mobilisés jusqu'au bout, et qui sont encore dans la rue aujourd'hui, l'intersyndicale de la Ville de Paris notamment.

C'est par rapport à cela qu'il me semble que la Ville se doit de répondre très concrètement, au-delà de la position, juste par ailleurs, d'être ferme par rapport à ce gouvernement, et par rapport à cette brutalité démocratique devant laquelle nous nous trouvons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL. Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Hommage à Mme Françoise ESCOLAN.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, avant de poursuivre notre Conseil, et je vous remercie d'avoir été présents à cette séance, je voudrais faire un point sur la personne qui est à mes côtés, Françoise ESCOLAN.

Je vais dire quelques mots tout de même à Françoise. On termine cette séance de questions d'actualité en rendant hommage à l'une des personnes qui organisent et qui suivent toutes nos séances du Conseil, je vois la chaleur qui s'est manifestée pour vous, Françoise. Vous êtes ici une figure, je ne vais pas dire une institution, parce que vous êtes une femme, une personne vraiment en chair et en os, et là, présente avec nous depuis longtemps.

Bien sûr que je pense à vous, parce que je sais votre émotion. On a eu l'occasion d'en parler toutes les deux, après une si belle et longue carrière à nos côtés, l'heure de la retraite a sonné. On ne va pas vous plaindre non plus, puisqu'on se bat pour qu'un jour, cela puisse sonner. Mais surtout, je veux vous dire merci, je veux vous dire merci pour l'investissement sans faille que vous avez eu au service de la Ville de Paris, et au Conseil.

Vous avez été un repère. Vous connaissez, sur le bout des doigts, comment une séance du Conseil fonctionne, se prépare, se déroule. Pour nous, les élus, c'est extrêmement rassurant, parce qu'une confiance vraiment totale s'est faite.

Je veux juste rappeler, à 18 ans seulement, en 1974, vous vous mettez au service de la Ville et de ses habitants, et vous êtes à l'époque agent de bureau intermittent à la 17e section du C.A.S.-V.P.

A ce moment, quand vous mettez les pieds dans ce service, vous ne vous doutez pas que l'histoire va durer en fait toute votre vie professionnelle. Année après année, vous allez apprendre à connaître tous les rouages de la Ville. Ils sont nombreux.

Vous êtes aussi un exemple de ce que l'on appelle cette possibilité, cette capacité, cette volonté aussi de gravir les échelons. Ce que permet une Ville comme la nôtre, mais ce que permettent aussi votre volonté et votre détermination.

En 1982, vous allez être responsable du service de la comptabilité de la 13e section du C.A.S.-V.P., puis vous allez être reçue au concours et devenir secrétaire administrative de la Ville.

En 1983, vous allez rejoindre le 12e arrondissement en étant chef du service de l'état civil.

En 1984, vous allez commencer à travailler ici, au Conseil de Paris. Je fais cela, petite blague, au même moment, mais il n'est pas là... Si, au même moment où Philippe GOUJON arrivait comme conseiller de Paris !

Depuis, vous ne l'avez jamais quitté, ni l'un ni l'autre ! Mais c'est à Françoise que je m'adresse.

Cela fait presque 30 ans que vous suivez les activités et les humeurs du Conseil. Vous avez tout connu, les modernisations, vous avez été aux premières loges aussi pour accompagner toutes les transformations de ce Conseil.

Comment ne pas parler de votre gestion exceptionnelle aussi du Conseil de Paris pendant la crise sanitaire. C'était évidemment compliqué pour tout le monde. Vous avez mis une énergie incroyable pour que l'on puisse continuer à s'exprimer dans des conditions difficiles, incertaines, et je remercie aussi Patrick, qui a beaucoup contribué à cela.

Vous avez su motiver vos équipes, parce que vous êtes aussi quelqu'un qui "manage" une belle équipe, qui est là, qui vous le rend bien d'ailleurs, présente à vos côtés.

Vous avez accompagné la transformation digitale aussi du Conseil, et on en voit les effets aujourd'hui.

En fait, vous êtes une personne dévouée, une belle personne, en qui j'ai eu une confiance absolue, en tant que Maire. Votre visage, votre silhouette, votre présence ont toujours été pour moi extrêmement rassurants et réconfortants.

Chère Françoise, après plus de 30 ans passés à travailler au service du Conseil, sans jamais manquer une séance, près de 50 ans à la Ville, je suis vraiment heureuse de vous souhaiter bon vent pour cette prochaine étape de votre vie. C'est une nouvelle étape à réinventer. Vous êtes une femme d'action, je sais que l'on vous retrouvera sûrement dans beaucoup d'actions utiles pour nos concitoyens ici à Paris.

Une retraite bien méritée pour profiter aussi de votre famille, de celles et ceux que vous aimez. Je sais que vous ne serez jamais très loin. En tous les cas, vous aurez ici laissé une empreinte et des amitiés qui ne s'effaceront pas.

Je vous remercie, Françoise.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

Qui me succède à la présidence ? Merci, Colombe.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

2023 GIP 1 - Améliorer et co-construire une nouvelle politique périscolaire à Paris.

Voeu déposé par l'Exécutif relatif à la politique périscolaire parisienne.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers amis, chers collègues, je vous propose que nous reprenions très tranquillement nos travaux, après cette belle séquence émotion partagée par tous. Je vous invite, chers amis, à reprendre votre place, refaire un peu de calme pour que nous puissions, dans l'ambiance qu'ils méritent, poursuivre nos travaux.

Je l'ai dit d'un ton très apaisé, chers amis, je vous invite à faire un peu de calme et de silence pour que nous puissions poursuivre nos travaux.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur la proposition de délibération du groupe "Indépendants et Progressistes". Ce débat inclura dans les temps de parole définis, la présentation d'un amendement et d'un vœu.

Je vais donc donner successivement la parole à Mme IBLED, Mme MAQUOI, puis M. AQUA, Mme LECOUTURIER, M. COBLENCE, Mme BADAT-KARAM, Mme DOUCERÉ, M. SOREL et M. GIRARD.

Madame IBLED, la parole est à vous... Peut-être que nous allons commencer par présenter la niche. On va reprendre nos esprits. C'était la séquence émotion avec Françoise ESCOLAN.

On va commencer par présenter la niche. Quand on fait des séquences émotions, il faut un peu de temps pour reprendre ses esprits. Mille excuses à vous. Evidemment, présentation de la niche. Ensuite, vous répondrez, Mesdames, Messieurs, dont j'ai cité le nom.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Je regrette que Mme la Maire ne soit pas là, pour cette niche sur les rythmes périscolaires.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vais m'adresser à vous. Il est de coutume d'achever en général les prises de parole par des remerciements, je vais plutôt commencer par là. Car, si je suis porte-parole aujourd'hui de la proposition de délibération, c'est d'abord le fruit d'un travail collectif, un travail qui émane du terrain, des familles, des associations, des représentants des parents d'élèves, des professionnels de l'animation, de l'éducation et du périscolaire.

Je tiens donc à remercier toutes les personnes rencontrées, pour les conseils, les analyses, les informations, les propositions, et tous les retours d'expérience. Ces précieux éléments nous ont permis de structurer notre proposition, en partant de la réalité du quotidien des Parisiennes et Parisiens, et donc d'inscrire notre démarche dans un esprit de dialogue et de co-construction.

Je tiens également à remercier les élus issus de différents groupes politiques de m'avoir fait part de leurs retours, de leurs propositions et de leurs critiques. Ces nombreux échanges ont permis d'acter des divergences, mais aussi et plus souvent d'ailleurs, des convergences. C'est bien la preuve qu'il y a des moments dans le tumulte de ce conseil, où nous pouvons nous retrouver sur des faits, par le dialogue et l'écoute.

Je tiens enfin à remercier les élus de mon groupe "Indépendants et Progressistes", ses deux co-présidents, Delphine BÜRKLI et Pierre-Yves BOURNAZEL, et l'ensemble des élus, Florence BERTHOUT, Alexis GOVCIYAN et Hanna SEBBAH, pour leur aide et leur contribution.

Cette proposition de délibération s'inscrit dans un contexte précis, une réalité malheureuse à laquelle notre ville est confrontée : vivre à Paris est de plus en plus vécu comme une contrainte.

Ce sentiment se traduit concrètement depuis plusieurs années, par un fait démographique implacable : Paris perd chaque année plus de 10.000 habitants. C'est le signe d'une ville qui n'offre plus à ses habitants ce qu'ils attendent. C'est aussi le signe d'une ville qui doit se réinventer, pour redonner aux familles l'envie d'y vivre et surtout d'y rester.

Vous semblez vous en réjouir, Madame la Maire. Vous pensez même que c'est une chance, mais derrière ce phénomène, il y a aussi une réalité, tant que Paris continuera à faire fuir ses familles, Paris continuera à perdre des enfants.

Nous vous invitons à vous interroger sur les causes de cette spirale négative, et à travailler à des solutions concrètes pour enrayer cet exode des familles. Nous vous proposons, à travers cette proposition de délibération, quelques propositions concrètes.

L'attractivité de Paris pour les familles se joue aussi dans la capacité de la Ville à s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux rythmes des Parisiennes et Parisiens. C'est pour cette raison qu'avec mon groupe, en lien avec des familles, des associations, des représentants de parents d'élèves, des professionnels de l'animation, de l'éducation et du périscolaire, nous avons décidé de porter, dix ans après la réforme des rythmes scolaires, le sujet des temps d'activité périscolaire, à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

Sur le terrain, nous avons tous pu constater la diversité des avis et des propositions, qui émanent des parents d'élèves, des enseignants, ou des directeurs d'école.

A l'époque déjà, cette réforme avait été accueillie défavorablement, avec une mise en place extrêmement difficile et compliquée pour l'ensemble des maires. La communauté éducative, les parents, les associations culturelles et sportives ont un sentiment d'impréparation, largement partagé sur ce point.

Aujourd'hui, la plupart des villes ont fait le choix d'un retour au modèle précédent. De grandes villes comme Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, et Lille, ont fait le choix, à la suite d'évaluations, de référendums ou de consultations, de renoncer à la semaine de quatre jours et demi, et cela, quelle que soit la couleur politique de ces villes.

Malheureusement, sans aucune consultation et sans aucune évaluation, vous avez décidé de maintenir ce dispositif. Paris a donc été privé, depuis dix ans, de tout débat appuyé et chiffré sur ce sujet. Il est difficile donc, de déterminer objectivement les raisons de votre absence de mobilisation. Est-ce que c'est une décision idéologique, ou s'agit-il d'un manque d'information ou de connaissance dû à un problème de méthode, peut-être, ou de gestion à la Ville ?

Aujourd'hui, les situations sont pourtant marquées par de grandes inégalités. En fonction des arrondissements et des quartiers, les petits Parisiennes et Parisiens bénéficient d'un panel d'activités de qualité inégale.

Oui, la Ville de Paris a mis en place une offre périscolaire quantitativement très importante, c'est vrai, mais la qualité n'y est pas. Il y a beaucoup d'ateliers, beaucoup d'intervenants, beaucoup de temps différents, qui nuisent non seulement à la qualité des activités et des apprentissages, mais aussi parfois, à la sécurité des enfants.

L'organisation actuelle n'est pas non plus sans impact sur le bien-être et le niveau de fatigue des enfants. L'alternance des jours d'école, qui se suivent, mais ne se ressemblent jamais, crée des cassures de rythme.

Il convient donc de mener une réflexion large, concernant les professionnels de l'animation, de l'éducation et du périscolaire, afin de les valoriser davantage, de mieux les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions.

Je tiens d'ailleurs à les saluer ici, car ils œuvrent avec un dévouement et un sens des responsabilités remarquables auprès de nos enfants.

Malheureusement, à ce stade, il existe peu de données, peu d'études qualitatives, et aucun historique de consultation sur l'ensemble du territoire parisien, que ce soient des familles, des professionnels de l'enseignement et de la petite enfance.

En définitive, il n'existe quasiment rien sur la politique qu'a choisi de mener la Ville depuis 2013.

Mis à part les résultats de la consultation menée en 2018 par Delphine BÜRKLI dans le 9e arrondissement, seul un rapport effectué à la suite d'une mission d'évaluation et d'information d'avril 2016, dédiée au périscolaire parisien, avait permis de dresser un premier bilan contrasté, mais dont la plupart des recommandations n'avaient malheureusement pas été suivies d'effet.

Sur ce sujet comme sur d'autres, l'évidence devrait être de pouvoir disposer d'une évaluation continue de ces dispositifs, et d'une co-construction permanente avec les parents d'élèves et les personnels, afin de faire évoluer au mieux le périscolaire parisien, le mettre au service de l'épanouissement des enfants et de la lutte contre les inégalités.

C'est pourquoi nous proposons dans notre niche, notre article 1, et nous demandons que la Ville organise une consultation élargie à tous les acteurs, avant le 31 décembre 2023, dans chaque arrondissement de Paris, sur le bilan de la réforme de 2013, et notamment sur l'impact en matière d'apprentissage, de fatigue des enfants et de l'ensemble des personnels.

Nous proposons par ailleurs que les résultats de ces consultations donnent lieu à un débat et un vote en Conseil de Paris, sur l'opportunité d'une nouvelle organisation. Je sais que c'est une proposition sur laquelle nous pouvons nous retrouver dans la diversité de notre sensibilité.

Dans le cadre de notre article 2, nous proposons de donner aux Conseils d'arrondissement, après consultation des conseils d'école, la liberté d'organiser un retour à la semaine de quatre jours, combinée d'une offre périscolaire totalement renouvelée...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je me permets de vous interrompre. Il y a un brouhaha terrible.

Le silence étant revenu, je vous invite à continuer.

Mme Catherine IBLED. - Je reprends.

Dans le cadre de notre article 2, nous proposons de donner aux Conseils d'arrondissement, après une consultation des conseils d'école, la liberté d'organiser un retour à la semaine de quatre jours, combinée d'une offre périscolaire totalement renouvelée, et d'une journée d'activités gratuites le mercredi, toute la journée.

Parce que nous défendons un pilotage et une coordination des politiques publiques au plus près des réalités du terrain, nous plaidons ici aussi pour davantage de territorialisation de l'action municipale et de co-construction avec les maires d'arrondissement.

Enfin, nous proposerons dans notre article 3, la création d'un guichet unique, qui permettrait pour les familles, d'identifier un point d'entrée précis pour se renseigner, obtenir des contacts des différents acteurs, inscrire leurs enfants, payer les services aux familles, y compris dans la restauration scolaire, tout en préservant l'autonomie des caisses d'école.

Il serait aussi l'endroit où les parents pourraient, en cas de besoin, faire un signalement efficace lorsqu'un problème est identifié. C'est une démarche qui s'inscrit dans un esprit de modernisation municipale pour simplifier la vie des familles et leur apporter une meilleure information.

En conclusion et pour ouvrir le débat, je voudrais vous interroger, au-delà des dogmatismes, au-delà des idéologies : quel élu de terrain peut aujourd'hui nier que la politique périscolaire peut être améliorée ? Qui peut aujourd'hui affirmer que l'évaluation d'une politique publique n'a pas d'intérêt pour la bonne conduite des affaires de la cité ? Quel parent parisien peut aujourd'hui dire que Facil'famille est un outil simple ?

Certes, nous avons des différences de vues et de solution. Le débat que nous allons avoir permettra à chacun et chacune de s'exprimer. Mais comment, mes chers collègues, ne pas nous retrouver sur l'essentiel, à savoir sur la nécessité d'évaluer, d'améliorer, de co-construire avec les familles parisiennes, la politique périscolaire de demain ? Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame IBLED.

Je vais donner la parole à Nathalie MAQUOI, pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Catherine. Tu ouvres un débat important avec ton groupe. Comment améliore-t-on la qualité du service rendu aux familles parisiennes, si je reprends vos mots, comment faciliter la vie des parents ?

Vous choisissez de répondre à ces questions en interrogeant les rythmes entre le temps scolaire et le temps périscolaire à Paris. Ou, pour que le propos soit vraiment plus clair pour celles et ceux qui nous écoutent, vous

proposez de concentrer le temps scolaire sur quatre jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, et de concentrer le temps périscolaire sur une journée, le mercredi.

Vos arguments, pour concentrer les temps d'apprentissage des enfants sur quatre jours et donc six heures par jour : s'aligner sur le choix d'autres villes et des débats qui ont eu lieu il y a dix ans, à l'époque en 2013.

Les Ecologistes réfléchissent plutôt à la répartition des apprentissages en fonction de l'intérêt des enfants, en écoutant les chercheurs en sciences de l'éducation, en pédagogie, ou bien sûr les enseignants. Une démarche rationnelle à laquelle je te sais sensible, chère Catherine.

Que nous disent-ils ? Tous convergent pour souligner la difficulté de rester concentré pendant six heures, toute une journée. Tous convergent pour souligner qu'il vaut mieux revenir plusieurs fois de suite, pour acquérir de façon durable un savoir, encore plus pour une compétence, donc le répéter plusieurs fois par semaine.

Ce n'est donc pas par dogmatisme que nous soutenons la répartition des apprentissages sur cinq jours par semaine, mais pour qu'ils soient le plus efficaces possible, notamment pour les enfants qui n'ont pas de capital culturel dans leur famille, qui n'ont que l'école.

Une fois que ce choix est fait, il faut donc interroger l'articulation des temps scolaires et périscolaires. La pratique artistique et sportive est possible, et d'ailleurs souhaitable sur ces deux temps. Lors du temps de scolarisation obligatoire, pour reprendre l'exemple de l'éducation artistique et culturelle que nous avons exploré lors de la M.I.E.

C'est la raison du dispositif ambitieux des P.V.P. en art plastique, en musique, en E.P.S. C'est la raison aussi des résidences d'artistes, aussi, dans le cadre des écoles. Et puis, le temps périscolaire par définition, il n'est pas obligatoire, donc il ne concerne pas tous les élèves.

Là, quand même, je reprendrai aussi un seul exemple qui concerne l'éducation artistique et culturelle. Le fait que les conservatoires se soient déployés dans chaque école pour permettre aussi aux enfants de s'initier à la danse, au chant, à la musique.

Bien sûr, est-ce qu'on peut améliorer l'existant ? Oui, toujours. Et c'est pourquoi nous accueillons favorablement, nous Ecologistes, la proposition de l'Exécutif de faire le bilan de façon approfondie, dix ans après la mise en place des T.A.P., et je fais une petite poque à Colombe BROSSEL. Cela nous permettra de vérifier que chaque école, chaque enfant bénéficie d'une proposition de qualité. J'aurais même envie d'introduire un critère supplémentaire, avec une attention un peu plus particulière aux enfants qui vivent dans les quartiers populaires.

Peut-être que l'on pourrait faire un premier bilan de l'école d'animation de la DASCO. Peut-être que l'on pourrait aussi évaluer la question des locaux, comment coexistent les différentes activités. Et puis, avoir une analyse fine en fonction des âges.

Je voudrais finir par deux rapports un peu d'étonnement. Je sais que souvent, les familles se mettent une pression dingue pour que leurs enfants pratiquent plusieurs activités. On pourrait aussi réfléchir à un droit à rêver, à jouer, à jouer avec son imaginaire, au risque parfois de s'ennuyer un peu, pour laisser du temps, de la respiration, pour laisser un peu de vide qui laisse de la place à de la créativité.

Mon dernier rapport d'étonnement, c'est que votre groupe, qui est proche et en soutien des politiques du gouvernement Macron, ne croyez-vous pas que pour améliorer, faciliter la vie des familles parisiennes, ce serait pas mal de garantir les remplacements des enseignants ? Ce serait pas mal de garantir au personnel les salaires pour pouvoir vivre à Paris ? Ce serait pas mal de se sentir considéré, soutenu, de pouvoir accéder à des formations sans culpabiliser de laisser sa classe ?

J'avais une question : vous ne voudriez pas utiliser les liens que vous avez avec le gouvernement pour revenir sur les suppressions de postes à Paris, au nom de l'amélioration de la qualité de vie des familles parisiennes ?

Vous comprendrez que pour cela, les Ecologistes voteront contre cette proposition de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Nathalie MAQUOI.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les hasards des agendas sont parfois cruels. Dans le moment, il fallait oser, et vous l'avez fait.

Parler éducation et conditions d'apprentissage en même temps que le gouvernement que vous soutenez massacre à la tronçonneuse les écoles, en supprimant massivement les postes d'enseignants, c'est rocambolesque.

Il est vrai que dans la famille macroniste, on est habitué à ce que les mots n'aient plus de sens. La réforme des retraites était censée être juste, en faveur des femmes, en faveur des petites retraites, avec les fameux 1.200 euros. Les écrans de fumée se sont vite dissipés. Bis repetita avec la proposition de délibération que vous nous présentez.

Vous dites être soucieux, je cite, j'aime bien, vous êtes soucieux de la fatigue des enfants. Vous êtes soucieux de donner un cadre d'apprentissage de qualité. Vous êtes soucieux de la progression des élèves dans leurs apprentissages. C'est dans le texte. Vraiment ? En bourrant les classes comme votre gouvernement entend le faire avec, je le redis ici, des classes à 32 élèves en élémentaire, des classes à 30 en R.E.P. et à 26 en maternelle ?

Vous massacrez les conditions d'apprentissage, vous saccagez la progression des élèves, vous alourdissez la fatigue des élèves. Dans un monde où la décence serait en marche, vous auriez évité de présenter cette proposition de délibération.

Je dis ceci d'autant plus simplement que notre position sur les rythmes scolaires parisiens est connue de longue date. Nous avons déjà demandé à évaluer ces rythmes scolaires par un vœu en Conseil l'an dernier. Vœu, certes, battu à une voix près par le vote des groupes écologiste et socialiste.

Mais, nous allons pouvoir avancer aujourd'hui sur cette évaluation, et nous apprécions que petit à petit, nos propositions puissent progresser même dans la majorité. L'évaluation par un organisme indépendant nous permettra d'avancer. Un organisme indépendant qui ne peut pas être McKinsey, bien sûr.

Nous plaiderons afin que ces rythmes évoluent, pour plusieurs raisons. La première, qui devrait l'emporter à elle seule, est la fatigue des élèves. Là où ils étaient fatigués le vendredi dans l'ancienne organisation, ils le sont désormais le jeudi, comme les professionnels en témoignent, ainsi que leurs organisations syndicales.

La seconde est le morcellement du temps de travail des animateurs et animatrices des activités de temps périscolaire. Avec les organisations actuelles et les ateliers d'une heure et demie, le temps de travail est trop morcelé et insuffisamment attractif. Les conditions de travail sont importantes et nous partageons ce point. Mais disons-nous les choses, l'organisation actuelle n'est clairement pas optimale.

Par ailleurs, les rythmes actuels entretiennent une confusion entre temps scolaires et périscolaires, que nous soulignons, car nous sommes sensibles sur la séparation entre l'éducation nationale et le scolaire, et l'animation municipale et le périscolaire.

Vous le voyez, nous sommes toujours passionnés par ce débat et nous aurons des arguments pour la future évaluation. Nous suggérons d'ailleurs que la méthode scientifique qui sera proposée n'oublie pas de solliciter tant les professionnels que sont les enseignants, que les personnels d'animation et d'accompagnement, leurs organisations syndicales, les parents et organisations de parents d'élèves, ainsi que les élus, qui sont bien souvent au contact du terrain.

J'en viens au deuxième article de votre proposition de délibération, sur les expérimentations par arrondissement. Je l'ai déjà dit, nous sommes vigilants sur le caractère national de l'éducation, seule garantie de l'égalité républicaine. Ce n'est certainement pas pour morceler par arrondissement. C'est une véritable ligne rouge pour nous. Evidemment, elle n'est pas sans nous rappeler les propositions du non regretté BLANQUER, reprises par le Président MACRON. Propositions visant à promouvoir des projets locaux, école par école, collège par collège, avec des pédagogies locales, un programme scolaire local, avec des chefs d'établissement plus managers que fonctionnaires.

Chasser le naturel, il revient au galop. Nous serons donc nous aussi constants, en plaidant pour une éducation nationale, mais aussi pour un grand service public national de l'animation. Bref, à l'inverse de la territorialisation de cet article.

Enfin, le dernier point, vous demandez un guichet unique pour la facturation aux familles. C'est un projet en cours, car nous savons toutes et tous que le système actuel est dépassé. Le projet est déjà en cours de réalisation, le troisième attendu n'a donc pas sa place.

Pour conclure, je dirai donc que nous apprécions que votre groupe s'intéresse aux conditions d'apprentissage de nos élèves. Je profite de l'occasion pour vous inciter à signer la lettre ouverte au Ministre Pap NDIAYE, de la pétition "Touche pas à ma classe" demandant de supprimer les suppressions de postes. Je ne doute pas que vous soyez conséquents et que vous joigniez la parole à l'acte. Donner un cadre d'apprentissage de qualité, telle est réellement la question.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chère Catherine IBLED, tout d'abord, notre groupe souhaite saluer le sujet de cette proposition de délibération présentée par le groupe "Indépendants et Progressistes". En effet, dix ans après une mise en œuvre zélée, mouvementée et précipitée à Paris en 2013, il est peut-être temps aujourd'hui de faire un point d'étape sur le périscolaire à Paris.

Force est de constater qu'aucune évaluation n'a été apportée de manière objective, réunissant tous les acteurs des rythmes scolaires, à savoir les enseignants, les parents, et les personnels d'animation.

Aujourd'hui, se posent trois questions essentielles sur les T.A.P., les temps d'activités périscolaires. La première, c'est la qualité du recrutement des animateurs. Je ne sais pas si vous avez eu la curiosité de le faire, mais je suis allée sur le site de la Mairie de Paris, pour connaître quelles étaient les modalités de recrutement des animateurs. Je dois avouer mon étonnement en découvrant les critères de sélection.

D'abord, il faut savoir reconnaître sur des photos de visages, des émotions de colère, de joie, d'étonnement, ou de surprise. Il faut répondre à des Q.C.M. pour savoir que faire si un enfant veut monter dans un arbre pour récupérer un ballon, ou comment réagir lorsqu'un enfant fait un "check" pour dire bonjour à un animateur.

Eh bien, cela n'est pas sérieux. Ce n'est pas sérieux, lorsqu'on sait que ces animateurs ont un vrai rôle de responsabilité dans les temps périscolaires et que les parents confient leurs enfants en confiance.

Un bon recrutement passe bien évidemment par la qualité et les exigences de sérieux des candidats. Il passe aussi par des conditions attractives salariales et de travail pour les candidats.

Le second critère est la formation de ces animateurs. Lors de la M.I.E. sur le périscolaire, à laquelle j'avais assisté en 2016, était préconisée la mise en place d'une école de formation des animateurs. C'était une bonne initiative, demandée expressément par les membres de cette M.I.E. et l'adjointe à la scolarité de l'époque, Alexandra CORDEBARD.

Or, sept ans après, toujours pas d'école à la formation des animateurs. La Ville n'a donc pas respecté ses engagements.

La formation des animateurs est pourtant un gage de qualité et leur professionnalisation, un atout certain dans leur future activité. Un cadre est indispensable pour garantir une animation homogène sur tout le territoire parisien. C'est un gage de qualité, mais surtout un gage de sécurité.

Comment accepter encore qu'en janvier dernier, trois enfants âgés de 4 ans soient sortis seuls de leur école maternelle dans le 15e arrondissement, échappant à la vigilance des animateurs du périscolaire, avant d'être retrouvés dans la rue à plus d'un kilomètre de leur établissement scolaire ?

Nous appelons donc, comme le demande le groupe "Indépendants et Progressistes", à la création d'une école de formation des animateurs à la Ville de Paris.

Le troisième critère est la qualité des ateliers scolaires et périscolaires. La richesse de notre tissu culturel et sportif parisien doit être un levier extraordinaire pour en faire profiter tous les élèves parisiens sur les temps périscolaires. De plus, une attention plus rigoureuse doit être apportée aux associations sélectionnées qui interviennent dans les classes, avec un réel programme exigeant, proposé dans leur cahier des charges, sans avoir à déplorer trop souvent des après-midi à regarder des dessins animés ou des ateliers à fabriquer des choses diverses et variées.

Ces temps périscolaires doivent être une valeur ajoutée de qualité dans la connaissance et l'éveil de l'enfant. Soyons exigeants et volontaires dans ces temps périscolaires, qui sont complémentaires aux temps scolaires.

Enfin, notre groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes a cependant une divergence d'appréciation avec vous sur le retour à la semaine des quatre jours.

La Ville de Paris a choisi de rester sur quatre jours et demi de travail et nous approuvons cette continuité de ce temps scolaire. Le milieu scolaire et périscolaire a besoin d'un temps long pour être bénéfique et prodiguer ses fruits. L'intérêt et le bien-être de l'enfant doivent être notre boussole. Ce ne sont ni l'organisation ni les modes de vie des adultes qui doivent guider notre réflexion.

Rien ne permet donc d'attester que quatre jours, c'est mieux que quatre jours et demi. Les différents sondages faits auprès des parents des différentes villes montrent qu'ils sont à 50 % contre et 50 % pour. Cela n'exclut cependant pas une réflexion à Paris autour de ce thème. C'est pourquoi nous voterons favorablement votre proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Emmanuel COBLENCE, pour cinq minutes maximum.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, lorsque j'ai pris connaissance, à la fin de la semaine dernière, de l'ensemble des vœux déposés en 6e Commission, ma satisfaction fut grande de constater que l'ensemble des groupes politiques de cet hémicycle avaient choisi de lutter contre les très nombreuses fermetures de classes que le Rectorat de Paris veut nous imposer pour la rentrée 2023.

Je me suis dit rassuré que nous nous retrouvions finalement sur l'essentiel, l'intérêt de nos enfants, en allant au-delà de nos habituels désaccords et polémiques en matière d'éducation.

Cependant, je regrette que ces divergences reviennent cet après-midi en séance, avec certaines des propositions présentées dans cette niche du groupe "Indépendants et Progressistes".

Avant d'en venir au fond, permettez-moi une petite incise sur le contexte démographique. Oui, je sais qu'à vos yeux, la Mairie de Paris et son Exécutif sont responsables de tout, tout le temps. Pourtant, vous en conviendrez, en matière de baisse de la natalité et d'évolution de la pyramide des âges, c'est bien l'ensemble des grandes villes de France qui connaissent une baisse de la démographie au profit des villes moyennes et des petites villes.

Nous le savons, la crise du Covid est passée par là. Cette crise était bien plus difficile à supporter pour les habitants des métropoles, et certains d'entre eux ont préféré partir, accélérant de fait un mouvement déjà à l'œuvre depuis plusieurs années. Même raisonnement pour l'évolution des formes familiales ou pour le développement du télétravail.

J'ajoute, et vous le savez aussi, que sans le volontarisme de notre majorité en termes de construction de logements sociaux, la baisse de la démographie scolaire aurait été plus importante encore. Que nous diriez-vous alors aujourd'hui, si nous n'avions pas livré ces logements sociaux depuis plus de 20 ans ?

Ce volontarisme, nous l'assumons, nous le revendiquons. Oui, nous voulons que Paris demeure une ville mixte où les familles aisées, moyennes et populaires cohabitent ensemble.

J'invite les membres du groupe "Indépendants et Progressistes" à soutenir nos politiques sociales, à soutenir les projets de construction de logements sociaux, quels que soient les arrondissements concernés. Cela permettra de compenser un peu la politique de logement totalement inexistante du gouvernement actuel.

J'en viens maintenant à votre projet de délibération. Vous y critiquez les temps périscolaires que nous avons mis en place en 2013, suite à la loi Peillon. Nous avons fait effectivement à l'époque le choix d'instaurer la semaine de quatre jours et demi.

Ce choix, et je tiens à le redire, n'a été guidé que par l'intérêt des enfants, en suivant les recommandations des acteurs de terrain et des experts, enseignants, chercheurs en sciences de l'éducation, chronobiologistes, qui indiquent entre autres choses que l'apprentissage des enfants est de bien meilleure qualité en matinée. Pour nous, le respect des rythmes des enfants prime sur tout.

Depuis, la loi a été assouplie pour permettre aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de quatre jours. Certaines communes ont fait ce choix. Elles en ont le droit, mais ce n'est pas le nôtre.

Les temps d'activités périscolaires permettent, vous le savez, à l'ensemble des petites Parisiennes et petits Parisiens, d'avoir accès à des ateliers culturels, linguistiques et sportifs diversifiés, de grande qualité. J'en profite pour saluer le travail et le professionnalisme des animateurs de la Ville de Paris, bien loin des caricatures de Mme LECOUTURIER. Ces ateliers sont source de magnifiques apprentissages et expériences pour nos enfants.

Pour continuer à progresser, proposer des activités d'excellence, nous avons créé l'école des métiers de la DASCO en 2018, eh oui, Madame LECOUTURIER, avec l'ambition de former et accompagner des professionnels au service de l'éducation et du bien-être des jeunes Parisiens aux côtés des parents et enseignants.

Plus récemment encore, nous avons engagé l'Arsenal de l'animation, qui vise à réaffirmer le rôle fondamental de l'animation pour la réussite éducative ; deuxièmement, rendre plus lisible notre action éducative ; troisièmement, développer les compétences de nos agents par la formation ; et quatrièmement, renforcer l'attractivité des métiers de l'animation.

Vous souhaitez aussi, dans cette proposition de délibération, que nous donnions la possibilité à certains arrondissements de revenir à la semaine de quatre jours. Nous sommes attachés à la territorialisation, mais nous sommes aussi avant tout garants de l'égalité d'accès des Parisiens aux activités périscolaires.

Suivre cette proposition reviendrait à créer une situation totalement illisible pour les familles parisiennes, car cela reviendrait à créer un Paris éducatif coupé en deux, entre des maires d'arrondissement pour la semaine à quatre jours et demi, et celles et ceux partisans de la semaine à quatre jours.

Vous l'aurez compris, les membres du groupe Paris en commun voteront contre ces propositions. Nous sommes cependant tout à fait ouverts à ce que l'offre périscolaire puisse être évaluée.

Je note pour conclure, ce n'est peut-être pas un hasard si la proposition de cette niche sur le périscolaire intervient exactement au moment où le gouvernement que vous soutenez décide de fermer des centaines de classes à Paris. Certains esprits chagrins y verraient même peut-être une tentative de diversion. Je sais que ce n'est pas votre cas et que vous avez à cœur de garantir la réussite éducative des Parisiens. Pour cela, aidez-nous. La baisse du nombre d'élèves est une chance à saisir, de même que la coexistence des deux formats d'apprentissage, scolaire et périscolaire. C'est d'ailleurs le sens même de notre P.E.D.T.

Mes chers collègues, ne vous trompez pas de combat. Plutôt que de vous attaquer à la semaine des quatre jours et demi, aidez-nous à sauver nos classes dans l'intérêt de nos enfants.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à vous, Madame BADAT-KARAM ? C'est un duo, donc vous partagez les cinq minutes à deux.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous avez intitulé cette proposition de délibération : "Pour une nouvelle politique périscolaire à Paris". Oui, nous disons oui, évidemment que nous disons oui. Pour cause, voilà trois ans désormais que nous le martelons et dix ans que nous affichons notre scepticisme vis-à-vis de cette réforme.

Encore en décembre, nous proposions un vœu demandant une évaluation de la réforme, une consultation des familles. Je vois que notre vœu a suscité des émules, et je m'en réjouis.

Cette réforme avait pour conséquence majeure le passage à la semaine de quatre jours et demi, avec l'intégration de temps d'activités périscolaires les mardis et vendredis. Nos retours du terrain sont unanimes. Parents, enseignants et animateurs déplorent les complications induites par la réforme et les impacts sur leurs enfants. Tous observent en premier lieu une plus grande fatigue des enfants. Dès le jeudi, ils sont épuisés. On observe d'ailleurs une tendance des parents qui le peuvent, à ne pas mettre leurs enfants à l'école le mercredi, afin de couper la semaine.

Les repères des enfants sont brouillés, car aucun jour ne ressemble au précédent. En outre, les adultes référents se multiplient et se succèdent, entre le temps scolaire, l'interclasse, le périscolaire, cela n'aide pas à la clarté et à la stabilité, a fortiori pour les élèves de maternelle.

La confusion entre les différents temps dessert également les parents. Ils déplorent les possibilités réduites d'échanger avec les enseignants, ainsi que le manque d'information sur les animateurs et les activités proposées pendant les T.A.P.

Enfin, les enseignants sont les premiers concernés par la réforme. Vous parlez souvent dans cet hémicycle du mal-être des enseignants, eh bien parlons-en ! Qui dit une demi-journée de travail supplémentaire dit une journée de déplacement de plus et accumulation de fatigue. Le partage des espaces avec les T.A.P. est parfois conflictuel, entre manque de place, dégradation du matériel, ou rapport à l'enseignement.

95 % des professeurs parisiens veulent soit revenir à la semaine de quatre jours, soit procéder à des aménagements au système actuel. Est-ce que vous les écoutez, les professeurs ?

En substance, cette réforme s'est faite au détriment des enfants, parents, des enseignants, et même des animateurs comme vous le rappellera ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ.

Il est grand temps aujourd'hui d'en tirer les conséquences et de revenir à la raison. Plus de 90 % des communes sont repassées à quatre jours après une consultation des familles, et à Paris, toujours rien. Pas de bilan, pas de consultation.

Pendant ce temps, vous consultez les Parisiens sur les trottinettes, et les familles, elles, fuient à grandes enjambées. Retenez-les avant qu'il ne soit trop tard. Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ. Je vais vous faire confiance par principe, car on a un petit souci logistique, comme vous pouvez le voir. Je sais que vous ne déborderez pas de votre temps de parole.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Je vais faire court.

Mes chers collègues, depuis le vote de cette réforme en 2013, elle n'a jamais fait l'unanimité, et je dirais même qu'elle était largement discutée, avant même sa mise en œuvre. Comme vient de l'indiquer ma collègue Samia BADAT-KARAM, 90 % des villes sont revenues aux quatre jours.

Depuis trois ans, avec mes collègues du groupe Changer Paris, nous dénonçons la baisse du niveau de professionnalisation de l'animation, l'hétérogénéité des T.A.P., ainsi que la qualité variable des activités proposées par les animateurs et associations qui interviennent.

Tout part de l'éclatement des T.A.P. entre le mardi et le vendredi, plutôt que trois heures consécutives le mercredi.

Le morcellement du temps de travail explique la baisse d'attractivité du secteur, qui peine à recruter des animateurs qualifiés, et qui est contraint de faire appel à de nombreux vacataires.

Dès lors, les taux d'encadrement ne sont pas toujours respectés. Ainsi, la qualité de l'animation ne peut être au rendez-vous dans de telles conditions dégradées. Le spectre des activités possibles est également contraint. C'en est fini des sorties à l'extérieur.

A l'écoute de leurs enfants, les parents sont parfois sidérés d'entendre que les T.A.P. et l'étude du soir s'apparentent à une garderie. La qualité du périscolaire est variable d'une école à l'autre, car elle dépend des compétences personnelles de chaque animateur.

Cette qualité ne repose ni sur les formations octroyées par la Ville de Paris, ni sur des qualifications objectives. A Paris, l'animation est devenue un emploi précaire, sous tous ses aspects, là où c'était une véritable vocation. Les enfants, les animateurs, et l'ensemble de la communauté éducative ne cessent d'en subir les conséquences de plein fouet.

Construire une nouvelle politique périscolaire passera par un bilan de la réforme, mais aussi par l'amélioration des formations proposées à nos animateurs, et le rehaussement de notre ambition éducative, dans l'intérêt des enfants et de l'ensemble des professionnels qui les encadrent.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur SOREL, la parole est à vous, pour deux minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très court, car en vrai, je voulais partir d'une anecdote. Quand j'ai lu cette proposition, c'était le soir où j'avais une discussion avec des instituteurs, des animateurs, pendant la mobilisation contre la réforme des retraites. On en était venu à parler de la politique périscolaire, des doutes qu'ils avaient, et des réflexions qu'ils pouvaient avoir sur le fait que pour eux, ce n'était pas tout à fait satisfaisant.

Evidemment, j'ai vu qui a écrit, donc je me suis dit, groupe "Indépendants et Progressistes", chiche, je vais leur demander de glisser quelques mots à l'oreille de MACRON et de Pap NDIAYE, pour revenir sur la saignée de l'école publique.

Evidemment, j'ai repris mes esprits, je ne suis pas encore au fait de toutes les subtilités du Conseil de Paris, mais je me suis dit que cette proposition de délibération avait une autre vertu, celle de dire ou de laisser à voir qu'eux aussi, malgré tout, se préoccupent des conditions d'enseignement et d'apprentissage de nos chers enfants. Ceux qui veulent les croire les croiront. Les autres comme moi, je vais voter contre.

Il n'empêche, en tant que parent d'enfants scolarisés, ma deuxième fille est encore en primaire, j'ai aussi quelques doutes sur les rythmes scolaires.

La question, ce n'est pas cela. C'est qui la pose, et pourquoi ? Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles il faut répondre. Quand j'entends parler des animateurs, justement, un certain nombre d'animateurs répondent, ils disent : un, aujourd'hui à quel salaire sont embauchés les animateurs ? Deux, aujourd'hui on a du mal à trouver des animateurs dans les écoles. Ce n'est pas vous qui pourrez y répondre.

Je termine sur une dernière chose. Je me suis laissé emporter, décidément... Effectivement, il y a une demande de réfléchir avec les familles, les animateurs, mais pas selon les termes posés par le groupe "Indépendants et Progressistes".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je vais donc donner la parole à Patrick BLOCHE, puis à Catherine IBLED.

Patrick BLOCHE, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci aux intervenantes et intervenants, quel que soit le point de vue qu'ils ont exprimé.

Le débat n'est pas nouveau, avouons-le. Depuis dix ans, nous avons souvent l'occasion, en cette Assemblée, d'évoquer le périscolaire parisien.

C'est vrai, cela a été dit, le faire en ce moment, c'est-à-dire au moment où il y a 187 fermetures de classes, et 182 suppressions de postes d'enseignants dans le second degré, et que l'on se présente comme le groupe le plus proche du pouvoir en place, avouons-le, on a tendance à trouver la ficelle un peu grosse, et à considérer que c'est quand même une manœuvre de diversion un peu trop visible.

Je sais que la maire du 9e arrondissement étant membre de ce groupe, a dû être sans doute très proactive dans le choix et la rédaction de cette proposition de délibération.

Je rappelle comme un clin d'œil qu'en 2017, toute seule, dans son 9e arrondissement, elle avait lancé un référendum, je mets cela avec beaucoup de guillemets, avec des questions ou des affirmations du style : "si mon enfant n'avait plus école mercredi matin, il pourrait rester à la maison le mercredi et se reposer ? Ou une autre question : "mon enfant est fatigué le jeudi et vendredi avec la semaine de quatre jours et demi ?". Comme on voit, les questions n'avaient rien d'orienté.

Comme vous l'avez évoqué, c'est le 10e anniversaire, mais de quoi ? Parce que je voudrais quand même rappeler que, jusqu'en 2008, les enfants allaient quatre jours et demi à l'école. C'était la semaine de quatre jours et

demi, jusqu'au décret de 2008. La semaine de quatre jours a duré seulement cinq ans, sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY, entre 2008 et 2013. En 2013, on revient à la situation qui était celle d'avant 2008, en revenant à ce que l'on appelle communément la semaine de quatre jours et demi.

L'a-t-on fait pour développer un périscolaire dans toutes les communes de France ? Non, on l'a fait avant tout, Nathalie MAQUOI comme Emmanuel COBLENCE y ont fait référence, tout simplement pour réintroduire une demi-matinée d'apprentissage, une demi-matinée de temps scolaire. En considérant, et cela paraissait logique, que les enfants sont plus frais le matin, et donc plus disponibles pour des apprentissages.

Je regrette qu'à travers ce débat et entre caricatures qui frôlaient presque le mépris, on ait donné à nouveau dans cet hémicycle une image du périscolaire parisien qui ne correspond à aucune réalité.

J'espère que les élus qui sont plutôt à la droite de cet hémicycle, qui en parlent, n'ont pas d'enfants scolarisés. Ou alors, si vous avez des enfants scolarisés, soit vous ne les avez pas inscrits au périscolaire, soit ils ne sont pas scolarisés à l'école publique, parce que vous parlez d'une réalité qui n'a rien à voir avec le périscolaire dans l'école publique.

Vous me direz dans quelle école... Dans quelle école sont scolarisés vos enfants ? Dites-le-moi ! S'il y a un problème dans l'école publique, j'imagine, dans laquelle est scolarisé votre enfant, dites-moi, pour que je puisse voir en quoi le périscolaire dysfonctionne. C'est mon rôle, c'est ma fonction, je dirais même, c'est ma responsabilité.

Vous parlez du périscolaire parisien, à partir de quoi ? De rumeurs, de "on-dit" ? A partir de là, vous êtes amenés à entretenir, si j'ose dire, une sorte de méfiance à l'égard d'une filière de l'animation parisienne. Je voudrais qu'ici dans cet hémicycle, on salue les animatrices et animateurs, les R.E.V., qui font vivre la filière de l'animation à Paris, parce qu'ils sont très injustement attaqués, et que l'animation, qui partage une affiliation évidente avec l'éducation populaire, est bien une forme d'éducation complémentaire à l'Éducation nationale.

Sur l'évaluation, j'ai entendu tellement de choses aberrantes, mais à chaque P.E.D.T., on évalue, et on évalue évidemment le périscolaire, puisque dans le P.E.D.T., il y a la complémentarité éducative entre temps scolaires et périscolaires. Lors de la dernière évaluation, 73 % des familles ont répondu qu'elles sont satisfaites et très satisfaites des temps après l'école, qui incluent les T.A.P. que fréquentent, je le rappelle, ce n'est pas accessoire, 85 % des enfants.

Quand vous dites que la M.I.E. de 2016 a demandé une école de formation des animateurs, elle existe depuis 2018. C'est l'école des métiers, qui est unique en France, et au sein de l'administration parisienne, l'école des métiers de la DASCO.

Sur le retour, par un certain nombre de collectivités, à la semaine de quatre jours, "France Urbaine", l'"Association des Maires de France" l'ont dit mieux que je ne pourrais le faire aujourd'hui. Les raisons n'étaient absolument pas pédagogiques pour un retour à la semaine de quatre jours. Elles étaient purement budgétaires. Les collectivités qui sont revenues à la semaine de quatre jours l'ont fait pour des raisons purement financières, pas du tout pour des raisons pédagogiques.

De ce fait, et en rappelant s'il le fallait, le fait que la semaine de quatre jours est une exception dans les pays de l'OCDE, et parce que le temps me manque de faire référence à d'autres rapports, notamment à l'Académie de médecine qui recommande de maintenir la semaine de quatre jours et demi ou même de cinq jours, je souhaiterais exprimer l'avis de l'Exécutif. Celui-ci a donné un avis défavorable à votre proposition de délibération, mais a fait une ouverture, en déposant un vœu de l'Exécutif.

Parce que, oui, nous ne craignons pas une évaluation menée par un organisme indépendant selon une méthodologie scientifique, sur l'offre périscolaire à Paris.

Et l'article 2, l'expérimentation par arrondissement, il n'en est pas question, car Paris est une seule commune.

Sur "Facil' Familles", je n'ai pas compris pourquoi vous vouliez supprimer les relais informations familles dans les mairies d'arrondissement, qui sont la possibilité pour des familles les plus fragiles, de trouver des êtres humains en face d'elles pour les aider à résoudre leurs problèmes.

Bref, une proposition de délibération qui n'aurait pas dû être déposée, surtout en cette période.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame IBLED, je vous propose de reprendre la parole, pour deux minutes.

Mme Catherine IBLED. - Merci.

Je tiens à remercier tous les élus des différents groupes qui se sont exprimés, et pour l'ensemble des réactions, et tout le travail qu'a suscité aussi notre proposition pour l'ensemble des groupes. Il y a beaucoup de progrès à faire, on le concède, sur l'Éducation nationale. Nous vous rappelons tout de même que c'est notre gouvernement qui a mis en place le dédoublement des classes en R.E.P. et R.E.P.+ avec 12 élèves par classe.

Vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais à plusieurs reprises, nous avons interpellé nous aussi notre Ministre de l'Education nationale, et nous l'avons rencontré sur l'histoire de certaines fermetures de classes.

Pour revenir sur le sujet, cela illustre bien la nécessité d'améliorer le périscolaire à Paris. Je me réjouis donc que l'esprit de dialogue dans lequel nous avons souhaité inscrire cette proposition constructive ait pu se poursuivre en séance, où chacun a pu s'exprimer.

Permettez-moi de résumer les différentes positions.

Si j'ai bien compris, l'article 1 fait plutôt consensus avec des expressions pour la plupart en faveur de l'évaluation, que nous appelons de nos vœux. J'ai bien noté, chère Nathalie, votre position différente.

Cette évaluation est en effet une évidence, une proposition de méthode de travail renouvelée, qui répond à un besoin impérieux de plus de transparence, plus de consultation, et plus de dialogue avec les familles.

Je suis donc heureuse qu'il ait inspiré le vœu de l'Exécutif, qui a été présenté.

Concernant l'article 2, j'ai compris qu'il était un point urticant. Il propose pourtant une avancée qui irait dans le sens d'une plus grande territorialisation des politiques publiques municipales. Je m'étonne du refus de la majorité, car il me semble que la territorialisation, jusqu'à aujourd'hui, était visiblement une de vos priorités.

Enfin, sur l'article 3, qui est une vraie demande des familles parisiennes, l'Exécutif semble y réfléchir. Et donc, c'est une très bonne nouvelle.

Après avoir vérifié le règlement intérieur et avoir eu un accord, nous vous proposons d'innover en cette séance. Hier, il y a eu l'innovation de l'interruption de séance pour cause de grève. Aujourd'hui, notre groupe propose de faire un vote dissocié sur l'ensemble des articles de la niche.

Nous vous demandons de voter pour l'article 1, pour ou contre une évaluation et une co-construction avec les familles sur le périscolaire parisien. De voter ensuite sur l'article 2, pour ou contre la territorialisation du périscolaire parisien. Et enfin, de voter sur l'article 3, pour ou contre la création d'un guichet unique, qui est une demande d'une majorité de parents d'élèves.

Cher Emmanuel, cher Patrick, nous voterons le vœu que vous avez proposé, pour faire l'évaluation.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Je vais demander au groupe Communiste et Citoyen s'il maintient l'amendement n° 143. Vous le retirez ? Merci beaucoup.

Je vais, conformément à ce qui vient d'être demandé, faire procéder à un vote dissocié des trois articles, avec un avis défavorable de l'Exécutif pour chacun de ces articles.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 1 de la proposition de délibération GIP 1, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 1 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 2 de la proposition de délibération GIP 1, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 2 est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'article 3 de la proposition de délibération GIP 1, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 3 est repoussé.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 156 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 7).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération GIP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération est repoussée.

Merci beaucoup.

2023 DDCT 29 - Communication relative à la présentation des travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au renouvellement de la convention au Plan Paris Lecture.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à une accélération de la rénovation énergétique des logements parisiens et à une simplification du parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'élaboration d'un Code de la rue parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons notre Assemblée. Je vous invite vraiment à rester, parce que c'est un sujet important, et je veux vraiment remercier les membres de l'Assemblée citoyenne d'être présents, de prendre place.

Nous avons à présent un débat organisé, relatif à l'Assemblée citoyenne de Paris. C'est un débat référencé DDCT 29. Il a été convenu avec les présidents de groupe d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat va bien sûr inclure, dans les temps de parole définis, toute la présentation des vœux.

Je veux remercier cette Assemblée citoyenne, et peut-être introduire le sujet, avant de vous donner évidemment la parole, et notamment à vous, Madame Magali MARX, qui êtes ici à mes côtés. Mais aussi à Martine VERLAGUET, à Alessandro D'AMBROSIO, à Rémi CUENIN, et à Valérie BOUIN-FABRE, qui sont également à mes côtés, à cette tribune. On leur a proposé de venir un peu avant pour s'acclimater à ce qu'est ce Conseil, même si vous le connaissez, puisque vous y avez siégé.

Permettez-moi de vous dire quelques mots.

Mes chers collègues, et chers membres de l'Assemblée citoyenne, la séquence qui s'ouvre est un moment important pour la vie de notre Assemblée, parce que pour la première fois, l'Assemblée citoyenne va s'exprimer devant les élus du Conseil de Paris, et présenter le résultat de ses 18 mois de travaux.

Je veux vraiment remercier du fond du cœur les représentants présents ce jour, et à travers eux, l'ensemble des membres de cette instance.

C'est aussi une émotion particulière, que je sais partagée par nombre de mes collègues aujourd'hui, lorsqu'on mesure... Est-ce que l'on peut se taire ? C'est quand même pénible, le bruit de fond. Merci.

C'est une émotion particulière lorsqu'on mesure le chemin parcouru depuis 2019.

En fait, c'est en 2019, au moment de la crise des "Gilets Jaunes", que naît à Paris cette idée, dans cet Exécutif, avec l'équipe municipale, d'instaurer un espace d'échange et d'interpellation, pour rapprocher les citoyens de la décision publique.

Bien sûr, nous avions déjà à Paris des instances de participation citoyenne, que ce soit par exemple dans le champ de la jeunesse, mais aussi de la prospective, ou aussi des personnes de nationalités étrangères, ou encore, les représentants de l'Union européenne.

Nous avions aussi d'autres ambitions qui se sont fait jour. Celle de faire entrer dans la vie publique des habitants, qui n'en auraient pas forcément fait la démarche sans recours au tirage au sort, les faire rentrer dans la vie collective de la cité.

Celle aussi de proposer à ce Paris en condensé, puisqu'en fait cette Assemblée citoyenne, c'est un Paris en condensé, de se saisir de tous les sujets liés aux compétences de la Ville, et donner à cette Assemblée les moyens d'agir, avec aussi une dimension délibérative.

En novembre 2021, vous êtes devenus les 100 visages de cette première promotion, à l'issue de deux tirages au sort effectués sur les listes électorales et la carte citoyenne.

Après un vote en Conseil de Paris et de nombreux débats entre l'ensemble des groupes politiques, vous avez pu disposer de moyens inédits pour vous former, interpeller les décideurs publics, et peser sur la décision, notamment grâce au pouvoir d'initiative, initiative de vœu ou de projet de délibération.

Le travail a officiellement commencé pour vous, à ce moment-là.

Mais pour comprendre la Ville et ses compétences, identifier vos mandats de travail pour l'année, vous avez discuté avec les élus, majorité comme opposition, les agents de la Ville, et surtout, vous vous êtes servi de votre propre expérience et expertise de citoyens.

Nous avons échangé, lors de nombreuses plénières. J'ai toujours été "bluffée" par cette capacité à intégrer les éléments techniques, politiques, sans jamais perdre de vue la raison pour laquelle vous étiez là, c'est-à-dire faire bouger les lignes.

Vous avez donc rencontré des élus, des maires d'arrondissement, de la majorité, de l'opposition, les services de la Ville, mais aussi des experts extérieurs, des associations, des partenaires institutionnels, pour consolider votre décryptage des sujets.

Ces 18 mois de travaux vous ont conduits à émettre des recommandations capitales, sur trois enjeux majeurs pour notre ville. D'abord, la massification de la rénovation énergétique de nos bâtiments ; l'apprentissage de la lecture ; et les priorités à intégrer dans le prochain Code de la rue, que vous souhaitez que l'on intègre. C'est vous qui avez décidé de ces sujets et de cet agenda.

Je retiens de cette expérience, pour ma part, en tant que Maire de Paris, deux avancées considérables pour notre ville. D'abord, oui, le pouvoir de mise à l'agenda et d'accélération permis par l'Assemblée citoyenne. C'est en effet à la suite de la plénière de décembre 2022, à laquelle je participais avec vous, que nous avons décidé d'inscrire le Code de la rue dans la feuille de route de l'année, avec une date d'adoption, une date butoir prévue à l'été 2023.

Vous avez été à l'avant-garde sur ce sujet, tant sur la méthode que sur la nature des recommandations. Comme je m'y étais engagée, tout cela va servir aussi de base au travail et à l'atelier dédié prévu le 30 mars prochain, cette grande réunion publique que nous aurons à l'Hôtel de Ville.

Mais je pense aussi à la question que vous avez identifiée sous la massification de la rénovation énergétique, en allant au-delà du cadre et des outils actuels, qui nous conduit à consacrer de nouveaux moyens budgétaires annoncés dès ce lundi, cette semaine, pour accompagner 40.000 logements privés dans le cadre du dispositif "Eco-rénovons".

Et je dois vous le dire, le travail que vous avez fait, je l'ai souvent dit à mes collègues élus ici, si nous avions dû prendre une agence de consultants-conseils pour nous faire un état des lieux, cela nous aurait coûté très cher, et je ne suis pas sûre que nous aurions eu des propositions comme celles que vous faites aujourd'hui.

Je veux aussi souligner la rapidité avec laquelle l'Assemblée citoyenne a su faire place et faire bouger les lignes au sein de l'organisation parfois, c'est vrai, je vous l'accorde, même après deux mandats de Maire et deux mandats de première adjointe, très complexe, de la Ville de Paris.

Dix directions, dix élus, adjoints à la Maire et maires d'arrondissement confondus, ont été mobilisés pour participer à vos travaux. Je veux ici prendre le temps de remercier l'ensemble d'entre eux, plus particulièrement bien sûr Anouch TORANIAN et les équipes de la DDCT, qui vous ont accompagnés au quotidien et sans qui rien n'aurait été possible.

Je veux remercier bien sûr Patrick BLOCHE, parce que le lien avec le Conseil de Paris était indispensable, et il a été d'une grande assiduité à vos travaux. Tout comme les adjoints qui ont travaillé, de David BELLIARD à Jacques BAUDRIER, en passant par Carine ROLLAND, sur les sujets que vous avez portés.

Votre travail a été précieux, pour nous éclairer, élus et agents du service public, sur ce qui nécessitait d'être amélioré ou repensé, en dehors des cadres administratifs actuels.

Je pense, par exemple, sur l'apprentissage de la lecture, à vos propositions qui vont bien plus loin d'ailleurs que le périmètre de la convention qui lie la Ville et le Rectorat. C'est bien sûr tant mieux.

Votre mandat se termine aujourd'hui, mais ce n'est pas la fin. Puisque vous avez été les représentants des Parisiennes et Parisiens pendant 18 mois, vous allez rester leurs garants pour la mise en œuvre de ces trois vœux. Je sais que vous avez pu fixer, samedi dernier, les modalités d'exercice de, je le cite, "votre droit de suite". Nous nous y sommes engagés.

Une dernière fois, merci. Vous avez été les premiers à nous engager et à vous engager dans cette aventure démocratique. Nous savons que tout n'a bien sûr pas été parfait, mais grâce à vos retours, nous allons améliorer, dès cet été, le dispositif, en lien avec les professionnels de la participation qui nous accompagnent, les chercheurs.

Vous avez aussi été la preuve qu'un modèle de gouvernance où les citoyens peuvent dialoguer avec les élus, l'administration, l'interpeller et peser, est l'une des réponses à la crise démocratique que nous vivons.

Merci infiniment à vous.

Sans plus attendre, je voudrais donner la parole à Mme Magali MARX pour la présentation du vœu relatif au renouvellement de la convention Plan Paris Lecture.

Vous avez la parole !

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de cinq membres de l'Assemblée citoyenne : Mmes Magali MARX, Martine VERLAGUET, MM. Alessandro D'AMBROSIO, Rémi CUENIN et Mme Valérie BOUIN-FABRE. Interventions qui figurent en annexe n° 1).

(La séance est reprise).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à vous, chers Rémi CUENIN et Valérie BOUIN-FABRE.

Vous avez vraiment beaucoup travaillé. Cela a toujours été extrêmement inspirant pour nous. J'ai eu la chance de pouvoir vous entendre lors de plusieurs rencontres ici, dans cette salle.

Maintenant, je vais donner la parole aux différents orateurs des groupes politiques, qui tous vont disposer du même temps de parole. Là, on n'est pas dans un comptage lié à la proportionnalité des groupes.

Nous commençons par Barbara GOMES, membre du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Chers collègues, chers membres de l'Assemblée citoyenne, si certains et certaines d'entre nous pouvaient encore avoir des doutes sur le fait que nous traversons une terrible crise démocratique, je pense qu'ils sont désormais levés, ces doutes. En atteste le passage en force du gouvernement à l'instant avec le 49.3, pour tordre le bras du Parlement et contraindre au vote d'une réforme rejetée par 70 % du peuple français, et 90 % des actifs. Un autre doigt d'honneur du gouvernement à la démocratie.

C'est alors avec toute la légitimité de la démocratie sociale que les citoyennes et citoyens descendent en masse dans la rue pour exprimer leur colère face à ce gouvernement menteur, méprisant et déconnecté. Colère, lassitude, sentiment de trahison, c'est une triste ritournelle qui revient sans cesse et met en danger notre société démocratique.

Les citoyennes et les citoyens n'en peuvent plus des mensonges de celui qui se revendique comme président de tous les Français. Ce n'est pas tant de pédagogie dont les citoyennes et les citoyens ont besoin, mais bien d'être écoutés, entendus, et c'est cela notre rôle d'élus.

C'est bien pourquoi la Ville de Paris, elle, depuis de nombreuses années, porte la volonté de favoriser la participation des citoyennes et des citoyens qui vivent, travaillent, étudient à Paris. Dans cette perspective, vous le savez, le groupe Communiste est très attaché à la diversité des profils qui occupent ces instances. Nous voulons faire émerger la parole de celles et ceux que l'on n'entend pas, ou trop peu, c'est l'essence même de la démocratie… de la participation citoyenne. La démocratie est partout, ou nulle part, je ne sais pas.

Justement, l'instance la plus récente créée à Paris en 2021, c'est l'Assemblée citoyenne, et ses membres nous présentent aujourd'hui leurs travaux, merci pour cela. Ces travaux portent sur des sujets structurants pour la Ville de Paris : la lecture pour les jeunes, la rénovation thermique des bâtiments, et la création du Code de la rue que vous venez de présenter.

Je tenais avant tout à saluer, au nom du groupe Communiste et Citoyen, tous les membres de cette première promotion de l'Assemblée citoyenne. Félicitations pour votre engagement, pour votre travail, pendant ces 18 derniers mois. Vous vous faites le relais de la parole des habitantes et des habitants, l'écho de préoccupations que nous partageons.

Au sujet du Plan Lecture, pour commencer à rentrer dans le dur. Vous proposez notamment d'approfondir le Plan Paris lecture, initié par la Ville et l'Académie de Paris depuis 1990, qui en l'occurrence a acté la création des ateliers lecture sur les pauses méridiennes. Ce plan va dans le bon sens.

Pour autant, il nous semble important de distinguer ce qui relève du cadre scolaire et du périscolaire, en distinguant bien les métiers d'animateur et d'enseignant, qui ne visent pas le même objectif, le premier étant pédagogique, et le second, éducatif et logique.

Nous pensons également que le travail avec la Direction des Affaires culturelles pourrait être approfondi, en particulier le réseau des médiathèques et bibliothécaires. De nombreuses recommandations formulées dans le vœu relèvent de leurs prérogatives.

Vous proposez également le développement de nouvelles manières d'amener à lire les enfants, à la fois dans leurs quartiers de vie et à l'échelle parisienne, notamment par le recours aux réseaux sociaux. Et pourquoi pas, il y a de très bonnes initiatives qui peuvent susciter l'envie de lire. Attention toutefois à réfléchir peut-être à l'encadrement de l'utilisation de ces réseaux, par exemple en fléchant par tranche d'âge.

Vous proposez par ailleurs l'ouverture d'une réflexion sur les interventions d'orthophonistes en milieu scolaire, pour renforcer la prise en charge des troubles associés à l'apprentissage de la lecture, les troubles "dys". Je suis très bien placée pour savoir que vous avez raison, que c'est un manque terrible. Le problème, c'est surtout la pénurie du secteur médical en la matière.

Sur le troisième point, pour que la Ville et le Rectorat de Paris s'engagent à veiller à la diversité des ouvrages proposés, il nous paraît cohérent d'intégrer les élèves dans le processus de sélection, tout en veillant à l'encadrement par les enseignants et les bibliothécaires. Mais, cela ne doit pas empêcher le développement d'autres outils comme le chèque lecture, dispositif porté par le groupe Communiste, qui avait été suspendu, sur lequel nous sommes intervenus pour la remise en place et l'augmentation. Je tenais à le préciser ici.

Sur la question de la rénovation énergétique des bâtiments, dès janvier 2022, les membres de la commission environnement ont participé à des ateliers pour permettre d'identifier les besoins en matière de politique publique dans le champ de la transition écologique. Cette commission a finalement choisi de travailler sur la rénovation énergétique des logements.

Vous avez travaillé avec notre collègue et camarade Jacques BAUDRIER, qui nous a fait part de la richesse des échanges, de vos propositions visant à simplifier le parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides, et il y en a bien besoin. Plus globalement, vous avez tout à fait raison de souligner l'importance des enjeux sociaux et climatiques de la rénovation énergétique du parc privé.

Justement, à ce sujet, depuis 2016, date du premier programme "Eco-rénovons Paris" dont Mme la Maire vient de parler, la Ville agit en faveur de la rénovation thermique des copropriétés. 35.000 copropriétaires sont déjà engagés dans une démarche de rénovation énergétique.

Le programme propose des aides financières ainsi qu'un soutien gratuit et juridique par des conseillers de l'Agence parisienne du climat, et permet aux "copros" d'obtenir en moyenne 20 % d'aide de la Ville et 20 % d'aide de l'Etat par projet.

Vous pointez également la nécessité réelle d'interpeller les représentants de l'Etat. Encore faut-il que les projets portés et adoptés soient mis en place. Rappelons que l'Assemblée nationale, pas plus tard que fin octobre, avait voté favorablement à l'augmentation des crédits de près de 12 milliards d'euros pour le dispositif MaPrimeRénov', en faveur de la rénovation thermique des logements. Ces crédits n'ont finalement jamais été attribués.

Vous proposez que la Ville de Paris ouvre un cycle de travail avec les syndics de copropriétés parisiens volontaires, pour inciter à s'engager davantage dans les opérations de rénovation. Agir en faveur de la rénovation thermique des copropriétés est un enjeu à la fois écologique et social, car plus de 60 % des habitants du parc privé sont des locataires qui subissent les phénomènes de passoire thermique.

Au sujet du Code de la rue, je vais laisser ma collègue Béatrice PATRIE s'exprimer.

Je tiens à saluer de nouveau le travail des membres de cette première promotion de l'Assemblée citoyenne. Bravo, et merci pour votre engagement !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Barbara GOMES, pour votre intervention.

Madame Florence BERTHOUT, pour le groupe "Indépendants et Progressistes", maire du 5e arrondissement, vous avez la parole.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, d'abord je voudrais, en mon nom personnel et au nom de tous les membres du groupe "Indépendants et Progressistes", vous remercier très chaleureusement pour tout le travail qui a été accompli. Vous féliciter aussi pour vos propositions, vos engagements, ainsi que votre saine neutralité politique. Vous êtes de véritables citoyens.

La démocratie participative, la concertation, la co-construction avec les concitoyens sont évidemment des réponses indispensables à la crise démocratique que nous traversons depuis de trop nombreuses années.

Les élus locaux et notamment les maires que nous sommes la pratiquent au quotidien, pour faire avancer les dossiers, pour corriger, pour tenter d'améliorer les projets. Ce sont les objectifs en général des conseils de quartier, des réunions "pied d'immeuble", des nombreuses réunions thématiques que nous ne cessons d'organiser, et des consultations.

Mme la Maire de Paris organisera une consultation sur les trottinettes en libre-service. J'ai souhaité y associer, dans le 5e arrondissement, avec l'appui de mon Conseil d'arrondissement, une consultation sur la végétalisation et la piétonisation de Mouffetard, parce que c'est un projet structurant. Je remercie le Conseil de Paris d'avoir voté le vœu que j'ai déposé en ce sens.

Je voudrais quand même faire une réserve. Nous n'avons pas été informés de l'avancée des travaux, le calendrier, l'ordre du jour, le déroulé des réunions de cette Assemblée, c'est un peu dommage quand on parle de démocratie. A minima, un compte rendu des échanges aurait pu être transmis aux Conseillers de Paris.

J'ajoute que le travail final de l'Assemblée nous a été envoyé il y a seulement deux semaines, sans aucun historique. Et donc, sans que nous ne puissions mesurer totalement le travail formidable que vous avez réalisé, et la teneur des débats.

Ces travaux auraient pu, qui plus est, être menés en associant l'ensemble des maires d'arrondissement, et pas seulement quelques-uns choisis en fonction des circonstances. En tout cas, j'aurais bien volontiers été auditionnée.

La décentralisation ne doit pas être une incantation. Elle doit s'exercer à tous les niveaux de la vie locale. Je pense que c'est une erreur de penser que la démocratie participative peut s'exercer parallèlement au travail que nous menons dans le cadre de ce Conseil de Paris ou dans nos arrondissements.

Plus de transparence, plus de lien, plus de dialogue. C'est le sens de la première demande, que je souhaite formuler au nom de mon groupe. Cela implique de construire une méthode de gouvernance différente, moins verticale et solitaire. C'est une question d'état d'esprit et de volonté politique.

Revenons aux vœux que vous nous soumettez, chers membres de l'Assemblée citoyenne. J'y adhère vraiment à 150 %.

Je pense qu'à y regarder de plus près, nous y voyons quand même une forme d'alerte sur l'urgence d'agir à Paris, et de combler des retards accumulés sur des sujets structurants pour l'avenir de notre capitale.

Il y a la gestion de l'espace public, il y a la police municipale, la rénovation énergétique des logements, la simplification et l'adaptation des services publics municipaux, la politique éducative et culturelle, autant de thèmes sur lesquels nous vous alertons, Madame la Maire, depuis des années.

Première recommandation, la pratique de la lecture notamment chez les plus jeunes, qui doit être encouragée. Vous avez ô combien raison. La lecture, ce n'est pas qu'une ouverture sur le monde et un outil de compréhension de ce monde, c'est aussi un formidable facteur d'émancipation.

C'est la raison pour laquelle, dans mon arrondissement, j'ai créé le festival Quartier du livre, qui regroupe 250 événements pendant une semaine. Il y a une programmation spécifique conçue pour les familles et les enfants dans les écoles, parce que c'est indispensable. Les bibliothèques sont également partie prenante de cet événement, qui en plus a des prolongations tout au long de l'année. Ce festival se tiendra du 31 mai au 7 juin prochain, parrainé par Mme DARRIEUSSECQ.

Notre groupe plaide depuis de nombreuses années pour élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques. L'élargissement des horaires est totalement connecté à cette nécessité d'entretenir et de soutenir l'apprentissage de la lecture, et il faudrait que l'on arrive vraiment à élargir à Paris les horaires.

Comme l'Assemblée citoyenne, nous disons oui à l'accélération de la rénovation énergétique de tous les logements, que vous appelez à juste titre de vos vœux. Au-delà des objectifs d'information et de sensibilisation, nous faisons le constat que le taux de rénovation et de transformation actuel des logements privés à Paris reste trop faible, la cause majeure étant, comme chacun sait, le coût de la rénovation thermique.

Si nous voulons passer un cap, il faut accompagner et aider les copropriétés. A ce titre, la Ville doit encourager les partenariats et les co-financements. Avec l'augmentation massive des coûts de l'électricité et les tensions sur le marché mondial de l'énergie, la rénovation n'est pas qu'une solution écologique, c'est aussi une réponse aux difficultés de pouvoir d'achat des Parisiens.

Il y a un petit trou dans la raquette, c'est le fait que vous ne parliez pas du parc social et des nécessaires rénovations. Je vous invite à regarder toutes les propositions que mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL a faites sur le sujet, parce qu'il y a encore beaucoup de logements sociaux dans lesquels les familles vivent dans des conditions difficiles. J'en sais quelque chose. Les sanitaires dans les cuisines ou des compteurs électriques non remplacés illustrent ces difficultés.

La réalité, c'est qu'un certain nombre de retards se sont accumulés, retards liés aussi à des priorités en termes d'investissement.

Vous le savez, je ne suis pas d'accord avec la politique de préemption qui coûte très cher, entre 150 et 200 millions d'euros, et cela au détriment, quoique vous en disiez, d'une politique de rénovation ambitieuse. Ces choix ont des conséquences sur les conditions de vie de milliers de Parisiens.

Dernier vœu, celui sur l'élaboration d'un Code de la rue et le rôle indispensable que doit avoir notre police municipale dans le respect de ce code. C'est une proposition que j'avais faite dès 2018, qui a été soutenue par plusieurs de mes collègues, dont Delphine. A l'époque, je ne l'avais pas appelé le Code de la rue, mais le Code du trottoir, et Madame la Maire, vous aviez donné un avis tout à fait défavorable dans ce Conseil de Paris, à cette proposition. J'ai l'impression que vous y seriez favorable maintenant, tant mieux.

Il me reste deux minutes.

Il faut, adossé à cette proposition, que la police municipale ait les moyens d'agir. Pour le moment, on est en retard. Il y a de gros problèmes de recrutement, l'absence aussi de nos chefs de circonscription, envoyés en

formation pour plus de six mois, et un manque d'attractivité des postes. Peut-être que cette fois, on va entendre ce que les Parisiennes et Parisiens disent. Il est temps de donner à la police municipale les moyens de son action dans l'espace public, et singulièrement des moyens pour apaiser la circulation. C'est extrêmement important.

Tous les vœux proposés ont un point commun, et je vous en remercie, ils sont pragmatiques. Il n'y a pas d'arrière-pensées politiques. Ce que vous voulez, c'est juste que les dossiers avancent. Et puis, vous demandez qu'ils fassent l'objet d'un suivi transparent pour garantir leur mise en œuvre. Bravo, je ne peux que saluer vos propositions.

Je terminerai mon propos par une série de questions.

Madame la Maire, quel est votre plan de bataille pour assurer la mise en œuvre concrète de ces vœux auxquels j'adhère totalement, avec mon groupe ? Quel calendrier ? Quel suivi dans l'application de ces travaux ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres de l'Assemblée citoyenne, je vais intervenir au nom de notre groupe MoDem Centre et Démocrates sur le vœu relatif au Plan Paris Lecture. Ma collègue Maud GATEL s'exprimera ensuite sur le Code de la rue.

Je vous remercie sincèrement de vous être emparés d'un sujet fondamental, non seulement pour la Ville de Paris, mais aussi pour notre pays entier.

Oui, vous avez raison, la lecture est un axe central pour lutter contre les inégalités scolaires et sociales. Elle est un outil d'émancipation, de réflexion, de compréhension, bref, la lecture, c'est la liberté.

Or, lorsque nous considérons les chiffres de l'Education nationale sur le niveau de lecture des élèves, nous ne pouvons qu'être inquiets. Le niveau de lecture des élèves de CM1 est en baisse et la France est reléguée à la 34e place du classement sur 50 pays, selon l'étude du programme international de recherche en lecture scolaire.

C'est donc très tôt qu'il faut leur donner le goût de lire, à travers des livres, oui, mais aussi à travers des appareils numériques. Il revient aux politiques éducatives de ne laisser personne sur le chemin.

La lecture est la base pour gommer les inégalités sociales. Il existe tant d'exemples d'hommes et de femmes qui se sont extraits de leur milieu social par la lecture. Il faut refuser tout déterminisme social dans la réussite scolaire. Toutes les propositions que vous faites vont dans le bon sens pour un plus grand rayonnement de la lecture à Paris et nous vous rejoignons tout à fait dans vos propositions.

Cependant, la Ville de Paris doit appliquer une réelle politique volontariste sur le Plan Lecture. Nous avons parlé juste avant votre arrivée et de vous accueillir, du périscolaire et de la qualité du recrutement de ses animateurs. Je crois beaucoup à un goût partagé de la lecture dans les temps périscolaires, en complément du travail des professeurs qu'il faut saluer dans notre Assemblée.

Mais une qualité des ateliers périscolaires sur la lecture ne se fera que par des animateurs motivés, formés et professionnels, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui, ou pas assez.

Vous parlez à juste titre du rôle que doivent tenir les bibliothèques à Paris. Elles sont en effet le premier accès à la culture. Franchir la porte d'une bibliothèque, c'est ouvrir la porte sur le monde infini du savoir. Les professionnels des bibliothèques font un travail remarquable pour éveiller les enfants à la lecture. Je regrette cependant que vous n'ayez pas du tout abordé l'élargissement des horaires des bibliothèques, ni leur ouverture le dimanche.

Lors de notre mission d'évaluation des politiques d'éducation artistique et culturelle, de nombreuses directrices de bibliothèque nous ont dit combien le rôle des familles était important dans le goût de la lecture pour leurs enfants. Toutes les études le montrent, la lecture est une histoire de famille où les parents lisent des histoires à leurs enfants, occasion d'échanger et de développer leur langage par la lecture.

Les familles souhaiteraient pouvoir partager ces temps de lecture et de culture le dimanche, mais le dimanche, les bibliothèques sont fermées à Paris, sauf neuf qui sont ouvertes. Je me souviens que le dernier plan d'action pour la lecture à Paris en 2018, qui était mené par Bruno JULLIARD, demandait l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, comme le préconise le rapport Orsenna sur la lecture, ainsi que l'ouverture dominicale de dix bibliothèques.

Le pari n'est pas tenu, le débat n'avance pas, même si nous le réclamons très souvent et nous le regrettons encore une fois.

Mes chers collègues, nous voterons bien évidemment votre vœu, en émettant tout de même certaines interrogations sur la réelle capacité de ces mesures à faire évoluer les choses, si la Mairie de Paris ne prend pas en

compte les vrais problèmes, qu'elle refuse de mettre en place. Nous serons au rendez-vous à vos côtés, pour faire un bilan de ce nouveau Plan Lecture.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LECOUTURIER.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres de l'Assemblée citoyenne, alors que votre mandat arrive ces jours-ci à échéance, je voudrais avant tout vous remercier pour le travail mené, pour la qualité de vos réflexions. Vous représentez la première promotion de l'Assemblée citoyenne, une démarche participative parisienne innovante, qui s'est vue récompensée en décembre 2022 aux Trophées de la participation et de la concertation organisés par le "think tank" "Décider ensemble" à la "Gazette des communes".

Evidemment, merci beaucoup à Anouch TORANIAN d'avoir impulsé ce travail. Tous les échanges, ateliers, débats que vous avez pu avoir ces derniers mois représentent pour nous un éclairage très précieux. Il était pour nous très important que vos travaux trouvent une réalisation concrète, parce que dans ce moment où l'on doute, où l'on rudoie souvent la démocratie, la démocratie participative est encore plus forte, plus pertinente lorsqu'elle est délibérative, comme c'est le cas ici. Vous participez donc ainsi directement à l'élaboration de nos politiques municipales.

Je voudrais insister sur votre vœu sur le Code de la rue. D'abord dire une chose essentielle, c'est évidemment d'abord les piétons qu'il faut protéger, les piétons qui sont les plus vulnérables dans l'espace public. La marche est le premier moyen de déplacement des Parisiennes et des Parisiens, il faut toujours de rappeler.

Cependant, aujourd'hui encore, la voiture occupe la moitié de l'espace public, alors que seulement 13 % des déplacements se font en voiture. Jusque dans les années 80, la voiture occupait une place centrale dans notre ville. Tous les espaces étaient destinés soit à sa circulation, soit à son stationnement. La cour du Louvre, où la pyramide n'existait pas encore, était un parking, le parvis de notre Mairie également.

Telle une prolongation d'eux-mêmes, certains automobilistes se comportent comme si, lorsqu'on rendait de l'espace public à d'autres usages, on leur coupait un bras. Il en est souvent de l'automobiliste, comme du tenant du patriarcat, ce ne sont pas toujours les mêmes, mais souvent, il considère que la prédominance est naturelle et s'impose de droit divin, alors qu'il n'en est rien.

Mais, prenant en compte les nécessités écologiques avec une volonté de rendre la ville moins brutale, la Ville a entrepris de nombreuses actions pour diminuer la place de la voiture et rétablir un plus juste partage de notre espace public.

Comme vous le savez, la majorité parisienne a, depuis plus de 20 ans, transformé l'espace public pour réduire la place de la voiture, pour permettre une meilleure circulation des piétons et des cyclistes, moins brutale, car en diminuant la place de la voiture, dangereuse pour les piétons, bruyante, encombrante, on apaise et on repense nécessairement l'espace public. On le réinvente également avec sa diminution. On le démocratise également.

Parmi les actions, je veux citer la multiplication des pistes cyclables, la réforme du stationnement avec la transformation de nombreuses places, alors que les places de stationnement représentaient 8 % de l'espace public, des places qui nous permettent de végétaliser, de faire des stationnements de vélo, des "Rues aux écoles", etc. Et puis, beaucoup de places rendues, de manière centrale, aux piétons.

Vous prenez comme exemple les réalisations place Gambetta, ce point m'a juste surpris, car il me semble qu'il existe des réalisations meilleures dans leur concrétisation, mais peu importe. De nouvelles mobilités sont apparues et parfois avec elles, de mauvais usages contre lesquels, dans le cadre de la loi, la Ville n'est pas restée inactive. La votation citoyenne sur les trottinettes en libre-service le 2 avril donnera à tous la parole sur la question.

Il faut apprendre que lorsqu'on traverse n'importe quelle rue, il faut regarder bien de chaque côté, réapprendre cela. On ne s'était pas forcément habitués à cela avec certaines rues en sens unique, mais maintenant qu'il y a les vélos et les voitures, il faut regarder de chaque côté.

Faire cohabiter de manière harmonieuse et respectueuse les nécessités de chacun, y compris en permettant aux professionnels, aux personnes en situation de handicap, à tous ceux qui ne peuvent faire autrement, de circuler en voiture.

Réduire les conflits d'usage liés aux modes de déplacement, au stationnement, améliorer la signalétique, renforcer l'attention de la police municipale, mais aussi, et cela me semble le point essentiel, l'esprit civique de tous les usagers.

Le Code de la rue, ce sera tout cela.

Dans votre vœu, vous réclamez la mise en place de ce code dès cet été. Le groupe Paris en commun soutient évidemment cette idée.

Dans ce code, vous demandez des aménagements qui seront très utiles, comme des ralentisseurs sur les pistes cyclables pour protéger les piétons, en créant des carrefours "Tous à pied", ou l'installation de panneaux demandant aux cyclistes de rouler au pas.

Vous demandez également que ce code de la rue soit largement diffusé pour que les Parisiennes et Parisiens le connaissent et le respectent.

Enfin, vous demandez que la police municipale continue ses actions de contrôle, dont il faut rappeler qu'elles ont pour principal objectif, la protection des piétons.

Ce code de la rue montrera la priorité qui doit être donnée aux piétons et à leur protection. C'est un enjeu majeur, nous vous remercions vivement pour cela.

Lorsque certains veulent finalement monter les différents usagers les uns contre les autres, votre proposition salutaire, née de l'intelligence propre à la co-construction citoyenne, rejoignant la préoccupation de notre Maire telle qu'elle l'annonçait lors de ses vœux, nous propose de construire un nécessaire contrat social de l'espace public. C'est une chose à laquelle nous allons, j'espère, de manière apaisée, tous contribuer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole à Mme Élisabeth STIBBE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens avant tout, au nom du groupe Changer Paris, à saluer les membres de l'Assemblée citoyenne pour leur investissement, vous qui êtes ici dans cet hémicycle, et puis tous ceux qui ont travaillé avec vous d'arrache-pied dans cette Assemblée.

Vous illustrez l'engagement des Parisiennes et des Parisiens pour leur ville, engagement qui se traduit également à l'échelle des arrondissements, dans le cadre des conseils de quartier.

Votre travail collégial a abouti à des propositions concrètes, traduites par des vœux, et c'est très satisfaisant. Toutefois, nous restons vigilants à ne pas cautionner une potentielle instrumentalisation de vos travaux par un Exécutif qui ne consulte pas ou si peu la principale instance délibérante de cette collectivité, ici réunie, le Conseil de Paris.

Premièrement, Madame la Maire, vous vous employez à en raréfier les séances pour mieux les maîtriser. En témoignent les quatre mois de désert démocratique que nous venons de subir.

Aujourd'hui, vous transmettez une simple communication relative à une votation ayant lieu dans 15 jours. Vous contournez le règlement intérieur de l'Assemblée citoyenne que vous avez vous-même fait voter en octobre 2021, en nous soumettant trois vœux au lieu d'un, "confer" l'article 3.3, et ce dans le cadre d'un débat organisé dit allégé. Cela frôle le mépris.

Ils ne prendront pas part à ce passage en force. Il insulte non seulement le travail citoyen mené par 100 Parisiens, mais aussi le Conseil que vous nous faites trop peu souvent, Madame la Maire, l'honneur de présider.

Rappelons que les phases de découverte institutionnelle comme les temps exploratoires précédant la création des groupes de travail ont été menés avec l'appui des services de la Ville et de l'Exécutif, sans associer ni consulter les groupes politiques. Ceux-ci n'ont été conviés qu'aux réunions plénières pour constater l'aboutissement des travaux, c'est dommage.

Rappelons aussi que ces trois vœux n'ont été transmis aux groupes politiques qu'au début du mois, alors que leurs objets étaient décidés depuis décembre 2022. Leur contenu rejoint la doxa de votre entourage, à croire qu'il s'agit d'une série de propositions de la majorité pour la majorité.

De la participation citoyenne instrumentalisée à l'autocratie participative, il n'y a qu'un pas. Prenons pour exemple la récente consultation au sujet du 88, rue de Ménilmontant. La mairie du 20e y a gagné la médaille d'or de la démagogie avec une concertation préalable tenant plutôt lieu d'un simulacre de dialogue ; un vote en ligne, de facto discriminant ; un scrutin fermé, au jugement majoritaire ; des résultats peu fiables annoncés partiellement et pendant les vacances scolaires.

Mes chers collègues, bienvenue au "Participistan", république autonome et autoritaire méprisant son organe délibérant, et manipulant l'avis de ses ressortissants.

Tout cela est-il bien étonnant de la part d'un Exécutif qui joue au millefeuille participatif depuis 2014, dans l'objectif de noyer les viviers de démocratie locale préexistants comme les conseils de quartier ? Est-ce bien étonnant de la part d'une Mairie qui a pour coutume d'utiliser les crédits du budget participatif pour rénover des écoles, des salles de sport, des trottoirs, en espérant que les Parisiens oublieront à quel point la gestion de leur ville est catastrophique ? Etonnant ? Même pas.

De notre côté, nous continuerons de promouvoir le développement d'instruments participatifs destinés à éclairer la décision publique. Nous continuerons aussi de combattre leur substitution à la démocratie représentative pour servir des intérêts politiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux personnes de l'Assemblée citoyenne présentes ici. Merci à toutes les personnes de l'Assemblée citoyenne qui ont contribué à ces travaux. Merci également à Anouch TORANIAN, qui a pris l'initiative de monter cette instance, son cabinet, et les services de la DDCT qui ont accompagné et soutenu vos efforts. J'ai pris connaissance de l'ensemble du travail, c'est assez impressionnant.

Sur le fond, sur les trois vœux qui nous sont soumis, je voudrais dire quelques mots de chacun, avant de parler du fonctionnement de l'instance.

Déjà sur le Code de la rue, c'est une proposition portée de longue date par les Ecologistes. Vous avez identifié le besoin de régulation de l'espace public, alors que l'on est en train d'assister à sa transformation profonde, à la fois dans son organisation, avec tous les efforts que fait la Ville pour développer les pistes cyclables et transformer l'espace public, et dans ses usages avec le développement du vélo notamment.

Vous avez identifié le besoin de nouvelles règles, même d'une nouvelle culture de partage de l'espace public, avec une priorité, protéger les piétons.

Vos propositions sont particulièrement intéressantes. Je retiens trois d'entre elles.

- L'offre de stationnement qui est à adapter. On dit, on fait la logistique du dernier kilomètre à vélo, il va falloir adapter aussi nos espaces pour avoir des vélos cargos et des espaces de stationnement pour ces nouveaux modes de transport.

- Les carrefours "Tous à pied". On pense aux carrefours hollandais. La Ville de Pantin a testé ces modèles de carrefours, dans lesquels chaque type d'usager a un espace bien délimité, qui permet de mettre tout le monde parfaitement en sécurité.

- Votre proposition de mobiliser les volontaires de Paris. C'est une autre dynamique de participation, une autre dynamique citoyenne intéressante aussi, les volontaires de Paris. Effectivement, ils pourraient accompagner la sensibilisation au respect des piétons.

Sur le Plan Lecture, vous proposez de développer les systèmes d'échanges. Des efforts ont été faits sur les boîtes à livres. Il faut sans doute approfondir cela. Je retiens vos propositions pour les temps de lecture collective, partagée. Cela pourrait entrer dans les projets éducatifs de territoire, et les activités des centres d'animation de la ville.

Vous parlez de la coordination entre les équipes d'animation et les équipes enseignantes. C'est un sujet qui dépasse largement la question de la lecture, mais sans doute que l'on peut avoir un focus sur cette question.

J'ai retenu aussi, dans vos propositions, le fait de développer les centres de loisirs à parité. Cela répond à un besoin réel. Il y a des expérimentations qui fonctionnent et sont très positives. J'espère que nous pourrons en avoir de nombreuses autres à Paris dans ce mandat.

Dernier sujet, la rénovation thermique, c'est un enjeu climat gigantesque, 40 % des émissions de gaz à effet de serre. Notre capacité à mener à bien ce chantier conditionne la soutenabilité de notre ville, et sa contribution aux objectifs globaux pour maintenir notre planète habitable.

Au rythme actuel de rénovation thermique des logements, on est parti pour des siècles. Il va falloir mettre un mouvement d'accélération très fort.

Il y a les propositions que vous faites pour rendre plus lisibles, plus clairs, plus compréhensibles pour les propriétaires, l'ensemble des dispositifs et faire en sorte qu'ils soient activés plus facilement. Il y a aussi ce que l'on attend de l'Etat, qui est monumental sur les questions d'investissement, d'accompagner les efforts de la Ville qui sont considérables, et aussi trouver de nouveaux dispositifs de financement pour faire en sorte d'être capable de tenir les objectifs.

Sur les propositions que vous faites sur les parcours des propriétaires, gros effort sur la communication, le fait de lever les freins et les craintes, mettre en avant des exemples concrets, je crois que c'est comme cela aussi que l'on arrive à faire évoluer les mentalités, et faire en sorte que tout le monde puisse passer à l'action. J'ai noté la proposition de résolution obligatoire dans les assemblées générales de "copro".

Vous parlez du fait d'inscrire les objectifs que vous avez identifiés dans le Plan Climat. J'ajouterai, lorsqu'on parle de rénovation thermique des logements pour affronter le froid, on doit aussi se préoccuper d'affronter le chaud. C'est ce que fait notre collègue Alexandre FLORENTIN, avec l'ensemble des élus qui font partie de la mission d'information et d'évaluation sur Paris à 50 degrés, dans laquelle on trouve aussi la question. Vous parlez de doctrine partagée avec la DRAC, les architectes des Bâtiments de France, on a aussi un travail de ce point de vue.

Je voudrais parler du fonctionnement de l'instance. J'ai remercié tout à l'heure toutes les personnes qui vous ont accompagnés. Je voudrais le faire de nouveau, car j'ai trouvé que les comptes rendus et carnets de synthèses

produits sont extrêmement intéressants, et rendent compte de vos échanges de façon complète, y compris les doutes, les interrogations de certains d'entre vous, qui ont été formulés et retranscrits, et devront être pris en compte pour la suite de vos travaux.

Je souligne le grand nombre de sujets brassés, largement au-delà des vœux qui nous sont proposés aujourd'hui. Par exemple, sur l'espace public, vous avez fait des propositions sur le Code de la rue. Cela n'a pas été votre seul sujet de préoccupation, votre seul axe de travail. Il a fallu choisir, donner une orientation à un moment. Vous avez mis de côté le sujet de la propreté, ô combien intéressant pour notre Municipalité, qui mobilise un très grand nombre de leviers. J'espère qu'il pourra être de nouveau abordé dans ce cadre.

Je veux souligner la présence des garants, qui a permis de donner une base méthodologique solide à vos travaux. C'est un projet important, parce que depuis le début du mandat, cela n'avait pas été le cas malheureusement de l'ensemble des jurys citoyens organisés à Paris.

Je salue la réalisation de mandats de participation, qui ont permis de cadrer les attendus de vos travaux dans une logique de dialogue avec l'Exécutif. C'est aussi de cette façon que l'on peut s'assurer de rendre effectif l'ensemble des réflexions que vous avez produites.

Vous avez souligné le besoin de plus de temps, de plus de densité dans vos travaux, de régularité, alors que vous avez un mandat relativement court. Sans doute qu'il faut combiner votre participation à l'Assemblée citoyenne avec l'ensemble de votre vie, de vos activités. Il faut entendre cela aussi dans le mode de fonctionnement.

Vous avez demandé plus de rencontres, notamment avec les groupes politiques, avec les autres instances de démocratie locale, y compris avec les syndicats des agents de la Ville. Cela fait partie de la densification des travaux. En tout cas, notre groupe sera toujours disponible pour venir échanger avec vous.

J'ai relevé aussi le besoin de recensement, le besoin d'accès à des données. On a parlé, il y a quelque temps, avec Antoine GUILLOU, de la stratégie numérique de la Ville. Le fait de rendre accessibles des données, de permettre de comprendre des phénomènes doit être quelque chose que l'on vous doit, que vous puissiez demander des données et que l'on soit organisé pour vous les fournir.

Vous avez proposé trois vœux, alors qu'au départ vous aviez envisagé deux délibérations et un vœu. Vous avez la faculté de proposer des délibérations. J'espère que pour la prochaine session de l'Assemblée citoyenne, on pourra avoir des délibérations citoyennes, bien évidemment préparées avec les services, avec l'Exécutif. C'est aussi cela, on passe à l'action, on vote et on y va. Et on n'est pas uniquement dans le vœu, dans trois vœux qui sont beaucoup mieux qu'un seul.

Je tiens juste à dire l'incohérence de ce qui vient d'être dit par le groupe Changer Paris. Vous dites, il faudrait que ce soit plus, et après vous dites, il faudrait qu'il n'y ait qu'un seul vœu. On ne comprend rien du tout.

Sur la suite des sujets, il va falloir lever les craintes que certains d'entre vous ont exprimées sur l'impact réel de vos propositions. Et évidemment, le droit de suite mentionné à plusieurs reprises dans vos travaux, et seulement dans deux des vœux. J'ai l'impression que cela a été oublié dans le Plan Lecture, mais c'est quelque chose d'absolument essentiel, que l'on puisse faire droit à ce droit de suite et continuer à poursuivre les travaux.

Quelques propositions pour la suite. L'Assemblée citoyenne peut s'autosaisir. Elle peut être saisie par l'Exécutif. Elle pourrait aussi être saisie par les citoyennes et citoyens, avec un droit de pétition renforcé, on en a parlé ce mardi, avec l'adoption d'un vœu dans notre Assemblée.

Pour de futurs travaux, je voudrais proposer une idée. On a le débat sur le plan d'investissement de la mandature, maintenant sur le plan d'accélération des investissements de la mandature. Je trouve que cela peut être un sujet intéressant à traiter dans le cadre de votre Assemblée, pour comprendre quels sont les leviers, les priorités, comment tout cela doit s'organiser.

Vous pourriez préparer aussi de futures votations. On parle de la votation relative aux trottinettes, cela a été mentionné. Peut-être en sélectionnant des sujets à trancher et en identifiant des arguments de part et d'autre pour permettre à chacun de se prononcer sur une base commune.

Et puis, articuler mieux avec les instances existantes, cela a été mentionné aussi dans vos travaux.

Globalement, vos travaux confirment l'intérêt des assemblées tirées au sort, qui ont l'intérêt de travailler en étant déchargées des postures qui polluent parfois le travail de nos assemblées élues. Vos travaux illustrent le fait qu'il y a des questions qui, par leur nature, transcendent les clivages idéologiques ou d'intérêt et sont à même d'imposer une qualification univoque, de contraindre au consensus.

Je terminerai en disant qu'après le débat organisé sur la votation du 2 avril sur les trottinettes, deux temps forts de cette session du Conseil de Paris auront été consacrés aux questions de démocratie. J'y vois un très bon signe. Transformons l'essai.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous pour votre intervention.

Monsieur Laurent SOREL, vous avez la parole, pour deux minutes. Si vous voulez passer votre tour... Merci beaucoup, Monsieur SOREL.

La parole est donc à Mme Béatrice PATRIE, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chers membres de notre nouvelle Assemblée citoyenne, le Code de la rue, Paris est-elle devenue une jungle urbaine dans laquelle courent, se croisent, s'invectivent, s'époumonent différentes espèces d'individus, vieux, enfants, jeunes, munis ou non de moyens de déplacement divers, traversant dans tous les sens carrefours, pistes cyclables, parcs, voies de bus, espaces piétons, "Rues aux écoles", ou bien l'espace public parisien doit-il demeurer, devenir ou redevenir un espace apaisé de convivialité, d'échange et de savoir-vivre ensemble ?

Les communistes saluent donc les travaux de l'Assemblée citoyenne, vos propositions de vœux, et l'investissement extrême de vos membres.

Je souhaite souligner que la mise en place d'un Code de la rue, qui apparaît ancienne comme initiative ici, résulte en réalité de la loi et du décret du 30 juillet 2008. Comme vous pourrez le constater, la France ne s'illustre jamais par sa vélocité à mettre en musique les lois votées.

Cela dit, il est clair que la grande diversification des modes de déplacement, l'évolution de la voirie qui en découle, mais aussi l'incivilité de certains usagers, notamment les cyclistes, les utilisateurs de trottinettes, qui roulent sur les trottoirs, ne respectent pas les règles du Code de la route, ont créé des conflits d'usage auxquels il est plus que temps de mettre un terme.

Nous disposons désormais d'une police municipale dont l'une des priorités est de faire respecter le Code de la route. Disons clairement que les policiers municipaux n'y parviendront pas tout seuls. D'abord par insuffisance de leurs effectifs, mais aussi parce que ce n'est pas leur seule mission.

C'est pourquoi le groupe Communiste et Citoyen souhaite ardemment que la police nationale mette de son côté la main à la pâte. Nous, communistes, affirmons cela avec beaucoup de liberté, dans la mesure où nous avons toujours affirmé que la création d'une police municipale à Paris entraînerait nécessairement un désengagement de la police nationale.

Revenons au Code de la rue. Il s'agit d'un projet beaucoup plus ambitieux que la sécurité routière. C'est l'usage apaisé de l'espace public. C'est l'organiser et pas seulement l'organisation de la circulation. Pour ne prendre qu'un exemple, je pense au bruit. Florian SITBON citait la voiture, mais il y a aussi les nuisances sonores y compris issues des chantiers ou de certaines activités artisanales.

Il faudra aussi prendre en compte la diversité des publics. Les seniors, principales victimes des accidents de la voie publique, oui, ils se déplacent plus lentement, mais se satisferaient certainement de points de repos plus nombreux et attractifs.

On pourrait aussi parler des enfants. A part dans les "Rues aux écoles", qui sont évidemment aménagées, les parents ne se risquent plus à laisser leurs enfants jouer dans la rue. Depuis quand ? On ne s'en souvient plus, on trouve des marelles dessinées à la craie sur les trottoirs.

Il faut évidemment convaincre, vous le dites, les Parisiennes et Parisiens de la pertinence de ce Code de la rue, mais selon nous, pas sur appel d'un réseau de citoyens volontaires, alors que nous disposons des policiers municipaux, agents publics, qui sont de véritables liens entre citoyens et services publics de notre ville.

Nous vous remercions donc une fois pour toutes pour ce vœu, et resterons actifs et attentifs à ce que ce futur Code de la rue reste bien une solution concrète.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Maud GATEL, présidente du groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers membres de l'Assemblée citoyenne pour la qualité de vos travaux. Je me joins naturellement à l'hommage qui vous a été rendu par ma collègue Béatrice LECOUTURIER.

C'est la raison pour laquelle il est d'autant plus important pour nous que nous soyons mieux associés à vos travaux. Je considère que démocratie représentative et démocratie participative se nourrissent l'une et l'autre et peuvent s'apporter aussi beaucoup réciproquement.

Je voulais m'exprimer sur la question du Code de la rue et vous dire combien nous partagions votre constat, celui d'une jungle urbaine qui s'est progressivement installée à Paris, où les piétons sont les grands oubliés des déplacements parisiens. Rappelons que le dernier Plan Piétons date de 2017, et qu'il y a beaucoup à faire et à dire depuis lors.

Oui, nous prônons un espace public plus apaisé, tout en souhaitant un meilleur partage de l'espace public pour que chacun puisse trouver sa place. Nous saluons votre proposition de mettre en place un Code de la rue, qui reprend la proposition de mes collègues Delphine BÜRKLI et Florence BERTHOUT, faite il y a désormais plusieurs années.

Je voudrais m'attacher spécifiquement à la question des trottoirs. A nouveau, le piéton est le plus fragile de l'espace public. Vous dire combien le sujet de la qualité de la voirie, des trottoirs comme de la chaussée, est extrêmement important. Regretter qu'en décembre 2002, nous avions déposé un amendement visant à augmenter le budget alloué aux cheminements piétons et à leur amélioration, qui malheureusement avait été rejeté par cette Assemblée.

Il y a à la fois l'enjeu du désencombrement des trottoirs, qui aujourd'hui sont le lieu de la signalétique, de conteneurs, de mobiliers urbains, désormais de terrasses, et toujours de stationnement, et parfois même de circulation tant des trottinettes, des vélos, que des deux-roues motorisés.

C'est la raison pour laquelle nous avions demandé une sanctuarisation des trottoirs au profit des piétons, notamment en supprimant définitivement la pratique visant à faire des pistes cyclables sur les trottoirs. Pour nous, les trottoirs sont uniquement le lieu de déplacement et des cheminements piétons.

Je regrette aussi que très souvent, lorsque des travaux sont organisés, le cheminement piéton est la dernière chose à laquelle on pense. Avant tout, les cheminements sont conçus pour les voitures, et les piétons doivent se déplacer sur la chaussée avec tous les risques intrinsèques que cela comporte.

Vous appelez de vos vœux une augmentation de la verbalisation. Nous ne pouvons que vous suivre dans cette voie. Evidemment, verbaliser les incivilités, les dépôts de chantiers, le stationnement ou la circulation sur les trottoirs, et naturellement cela doit répondre à notre demande visant à faire monter en puissance la police municipale, qui à nos yeux est encore beaucoup trop lente aujourd'hui.

C'est naturellement avec enthousiasme que nous voterons votre vœu sur le Code de la rue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GATEL.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais commencer, ce qui n'est pas très original, par vous remercier, vous les membres de l'Assemblée citoyenne. Ce qui est un peu plus original, c'est de vous présenter mes excuses pour l'intervention de ma collègue tout à l'heure du groupe Changer Paris, qui vous accueille au Conseil de Paris en vous disant que vous êtes instrumentalisés par l'Exécutif, et que vous êtes des pantins. On peut vous applaudir pour vous soutenir, parce que c'est quand même assez terrible.

J'ai trouvé cela assez peu poli.

Bref ! En 2019, nous étions en plein mouvement... J'ai la parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On parle de sujets tellement consensuels sur lesquels nous sommes tous d'accord, je crois. Allez-y, Monsieur JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - En 2019, nous étions en plein mouvement des "Gilets Jaunes". Suite à la conférence de consensus qui avait été réalisée en écho au grand débat organisé par l'Etat, la Maire de Paris s'était engagée à créer une Assemblée citoyenne.

L'engagement est tenu. On a 100 citoyennes et citoyens tirés au sort, représentatifs de la diversité parisienne, dont le rôle est de porter la voix des habitants, d'éclairer les conseillers et conseillères de Paris dans leurs décisions, et puis de contribuer ultimement à la fabrication des politiques publiques municipales et à leur évaluation. J'ai bien noté que vous aviez insisté sur le droit de suite, et cela me semble tout à fait important. Même si, je pense que l'on pourra en discuter après, sur le vœu lecture, j'ai compris qu'il y avait un sujet sur le droit de suite. Je serais ravi d'en savoir un peu plus. Ce droit de suite paraît important pour mesurer l'efficacité des recommandations portées.

Bien sûr, je veux vous féliciter pour la qualité et la richesse de vos travaux. Vous n'avez vraiment pas chômé depuis l'automne 2021. Bien sûr, votre travail a aussi consisté à étudier le fonctionnement de notre collectivité. Cela a été dit, ce n'est pas toujours très simple, se former, dialoguer avec des experts et des expertes extérieurs, des agents, des élus. Vous avez beaucoup débattu dans ces trois groupes de travail.

Après une longue phase de prospection et en cohérence avec les aspirations des membres de l'Assemblée citoyenne, il a été défini pour chacun des groupes, en lien avec les adjoints et adjointes concernés, une lettre de mission, un mandat de travail.

De fait, pour la Ville, il était vraiment essentiel que les propositions et les réflexions s'intègrent concrètement à nos politiques publiques parisiennes, tout à la fois en demeurant fidèles à vos réflexions et aux enjeux identifiés sur

ces trois problématiques. C'est justement ce qui est difficile dans la participation citoyenne, c'est de faire que l'on soit fidèle à la parole citoyenne, mais que cela puisse s'intégrer dans les politiques publiques développées.

On sait que certains utilisent parfois la participation citoyenne comme un gadget pour faire de la communication. La convention climat qui devait être reprise sans filtre, seules 10 % de ses propositions ont été retenues par l'Exécutif national. Pour nous, à Paris, ce n'est pas notre conception de la démocratie participative.

Anne HIDALGO et Anouch TORANIAN ont assumé leurs engagements. Nous en voyons la réalisation concrète avec les propositions de cette assemblée citoyenne.

On a le Plan Paris Lecture, résultat de plusieurs mois de travail, qui se fondait sur les inégalités d'apprentissage. Je pense important que vous ayez insisté sur l'accompagnement par les familles, du développement de la pratique de la lecture. Aussi, la diversité des ouvrages proposés, y compris en impliquant les enfants, ce qui me semble tout à fait intéressant comme perspective.

Egalement, les propositions qui concernent le Code de la rue, on en a dit un mot, on a même parlé du Louvre, dans lequel il y avait avant un parking. Il y en a toujours un de l'autre côté de la colonnade Perrault, mais on va travailler à ce que cet endroit de Paris Centre soit moins qu'aujourd'hui dominé par les voitures.

Le dernier vœu a été imaginé par le groupe qui était le plus important en nombre, sur les questions climatiques. Les propositions pour simplifier le parcours des habitants dans le cadre des aides à la rénovation thermique. Pour Paris Centre, c'est très important, avec un bâti très historique, et donc parfois mal isolé.

Je voudrais vous adresser toutes mes félicitations, tous mes remerciements, à vous, la première promotion de l'Assemblée citoyenne. Vous allez bientôt passer le flambeau. C'est le début d'un nouvel acte concret et vivant de la démocratie parisienne, et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Boris JAMET-FOURNIER.

Il reste deux orateurs pour le groupe Changer Paris. Vous avez six minutes. Vous vous les répartissez.

Madame Agnès EVREN, vous avez la parole.

Mme Agnès EVREN. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord rappeler un chiffre tout à fait éloquent : 66 % des logements loués dans le parc privé parisien sont des passoires thermiques. C'est le revers de la médaille du patrimoine architectural ancien de notre capitale. Ils seront d'ailleurs interdits à la location très prochainement. Aujourd'hui, et c'est une banalité de le dire, la sobriété énergétique n'est plus une option. La loi Climat et Résilience de 2021, le dérèglement climatique, le contexte géopolitique et la crise du pouvoir d'achat en attestent.

Mais la rénovation énergétique répond à un double impératif, environnemental, mais également social. Rien que dans le 15e arrondissement, 1.398 logements du parc privé ont été rénovés depuis 2016, à la faveur du dispositif "Eco-rénovons", diminuant la consommation énergétique de 46 %. 234 logements sociaux seront concernés par les travaux de rénovation thermique, avec des gains énergétiques attendus de 59 %.

Il me semble indispensable de prendre en compte les spécificités du bâti parisien. La rénovation thermique n'est pas simple dans l'haussmannien, où elle s'effectue de l'intérieur et fait perdre en moyenne 8 % de surface habitable.

Mais justement, en passant par un vœu de l'Assemblée citoyenne sur un sujet qui nous semble aussi capital, on se défausse de certaines responsabilités. C'est pour cela, comme dit par ma collègue Élisabeth STIBBE, que le groupe Changer Paris ne participera pas au vote. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, il faudrait rénover 40.000 logements privés par an et le compte n'y est pas.

Nous considérons, au sein de notre groupe, que ce n'est pas un vœu sans consultation qui pourrait construire une telle politique. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur JEANNETÉ, dernier orateur, vous avez la parole.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Malgré tout le respect que je dois à la démocratie participative, je crois que je n'ai pas la même vision de la démocratie participative que Mme Anouch TORANIAN.

Malgré le respect de votre Assemblée citoyenne, qui n'a pas estimé devoir recevoir ou a reçu l'ordre de ne pas auditionner le premier groupe politique ici en tant qu'élus, nous avons 55 élus, le premier groupe au sein du Conseil de Paris, ni même de rencontrer les élus de la première mairie d'arrondissement, la mairie du 15e, 240.000 habitants, je suis ravi de voir que la Mairie de Paris comprenne enfin que la préoccupation, la protection des piétons et l'anarchie dans la rue sont devenues un problème primordial pour les Parisiens. Le résultat de nombreuses années d'échec et d'abandon de l'espace public parisien.

L'Exécutif d'ailleurs essaie de se rattraper par des annonces fracassantes, comme l'interdiction des trottinettes en libre-service, qui ne suffira pas à régler le problème, loin de là, et des opérations de communication autour du Code de la rue.

Je rappelle que ce Code de la rue, nous l'avions réclamé déjà depuis longtemps. En 2019, nous le réclamions déjà. Nous avions déposé un vœu, il avait été rejeté.

Ce Code de la rue, Madame HIDALGO, vous l'aviez déjà dans votre programme. Sous sommes à mi-mandat, il n'est toujours pas mis en place. Je rappelle deux chiffres, rapidement.

Les trottoirs parisiens sont sales, encombrés et mal entretenus, les dépenses d'entretien et de travaux de la voirie communale sont en baisse de 16,5 %. Je rappelle également que les indemnisations en réparation de dommages et accidents s'envolent. Leur montant a plus que triplé depuis 2014.

Je rappelle que je réclame depuis deux ans, à deux reprises, un Plan Piétons sans succès dans cet hémicycle, et notamment également, Monsieur SITBON, un schéma global de mobilité, qui permettrait d'harmoniser l'espace public et d'éviter les conflits permanents entre piétons, vélos, trottinettes, deux-roues, transports et voitures.

La triste réalité aujourd'hui, c'est que la place du piéton n'est pas votre priorité, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour ce débat, cet échange libre, chacun avec ses orientations et son approche de ces questions de lien entre démocratie participative et démocratie représentative.

Je vais donner la parole pour vous répondre à Magali MARX, pour préciser quelques points sur le Plan Lecture ; puis Anouch TORANIAN, Patrick BLOCHE, Jacques BAUDRIER et David BELLIARD.

Mme Magali MARX. - Pour revenir sur le droit de suite concernant le vœu relatif au Plan Paris Lecture, on a inscrit : "Devront faire l'objet d'un suivi transparent pour garantir leur mise en œuvre", qui est peut-être un peu moins fort que ce que vous entendez par droit de suite. C'est parce que certaines propositions qui sont dans ce vœu sont peut-être difficiles à évaluer. C'est peut-être pour cela que l'on a été plus timoré dans la rédaction. Mais sur le principe, on a cela en tête quand même.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Dans le droit de suite, il y a aussi l'expertise que vous avez acquise, qui doit nous permettre aussi, si vous le souhaitez, de faire appel à vous sur un certain nombre de suivis de ces dispositifs, y compris lors de réunions, réunions publiques ou de réunions ici avec nos équipes. Ce sont également ces éléments dont on pourra parler, en tous les cas que l'on pourra mettre en œuvre.

Anouch TORANIAN, à vous la parole.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chers membres de l'Assemblée citoyenne, quelle émotion, et je dois dire, quelle fierté de vous voir présenter à cette tribune du Conseil de Paris ces trois vœux, fruits du travail remarquable de la première promotion de l'Assemblée citoyenne.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, l'ambition que vous portez pour renforcer la démocratie participative à Paris est forte, afin de nous permettre de transformer Paris pour, mais surtout avec les citoyens.

Et les Parisiens nous le prouvent, ils sont toujours au rendez-vous. Lorsque nous leur donnons la parole, ils la prennent. Lorsque nous leur confions les clés du budget, ils s'en emparent. Lorsque nous leur donnons le pouvoir de délibérer à nos côtés, ils s'en saisissent.

En 2019, alors que se tenait à Paris la grande conférence de consensus, les Parisiennes et Parisiens appelaient de leurs vœux une instance de citoyens tirés au sort en lien avec le Conseil de Paris. L'enjeu était important.

Mais aujourd'hui, je crois pouvoir le dire, cette Assemblée citoyenne est une véritable réussite. Grâce à votre engagement, votre détermination et votre travail, nous avons réussi ensemble, à relever ce défi démocratique.

Je tiens, à ce titre, à remercier les 100 citoyens qui constituent sa première promotion, certains se trouvent en tribune d'ailleurs aujourd'hui, mais aussi tous les adjoints, les maires d'arrondissement, leurs collaborateurs, toutes les équipes opérationnelles de la Ville. Egalement, comment ne pas remercier la direction de la démocratie, de la citoyenne et des territoires, la DDCT, qui a porté cette assemblée et assuré un lien constant avec ses membres.

Merci aux experts internationaux qui nous ont aidés à façonner cette instance et constituent le comité des garants. Sans vous, sans leur expertise, leur temps et leurs ressources, vous n'auriez pas pu mener la mission qui vous avait été confiée. En ce sens, votre réussite est la leur, c'est aussi la nôtre.

Cela n'intéresse pas beaucoup la droite visiblement ce que je dis...

Chers citoyens, chers membres de l'assemblée citoyenne, vous pouvez être fiers du travail accompli. D'abord, parce que votre présence aujourd'hui démontre la volonté d'engagement des Parisiens pour leur ville. Ensuite, parce que vous avez participé à une véritable innovation démocratique, une expérience inédite à Paris, en France, dans le monde, observée avec beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale, et la présence de parlementaires écossais samedi en était une illustration supplémentaire.

Vous pouvez être fiers, parce que grâce à votre mandat, vous avez porté la voix des Parisiennes et Parisiens, et vous contribuez, en leur nom, à construire notre action municipale aux côtés des élus parisiens.

À l'heure où nous vivons une certaine forme de malaise démocratique en France comme dans le monde, faite de méfiance, parfois de défiance des citoyens vis-à-vis des responsables politiques, cette assemblée citoyenne devait permettre à la Ville de Paris de franchir une nouvelle étape, de prendre le virage du tournant délibératif pour lequel les défenseurs d'une démocratie active et continue plaident avec ardeur.

Cette assemblée devait vous donner le pouvoir de décider et vous vous êtes saisis de trois thématiques ô combien importantes : la lecture, la rénovation énergétique des logements dans le cadre du Plan Climat, et le Code de la rue pour mieux partager notre espace public.

Toute la synthèse des travaux de l'assemblée citoyenne est en ligne et tous les groupes politiques étaient invités aux séances plénières. Malheureusement, le groupe Changer Paris n'y a jamais assisté, je le regrette; Aucun groupe n'a été auditionné, contrairement à ce que vous dites, Monsieur JEANNETÉ, seules les mairies d'arrondissement, une mairie d'arrondissement d'opposition, une mairie d'arrondissement minoritaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, une seconde. Monsieur JEANNETÉ, il faut être un peu courtois. Ecoutez, si après vous n'êtes pas d'accord, vous pourrez dire que vous n'êtes pas d'accord. Vous n'êtes pas obligé d'interrompre, avec votre grosse voix, nos débats.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Mes chers collègues de Changer Paris, vous devriez avoir honte de parler de simulacre de démocratie face aux représentants des 100 citoyens qui ont travaillé pendant 18 mois à ces trois vœux.

Vous parlez d'instrumentalisation. Qui instrumentalise la présentation en piétinant leurs travaux dans le seul but d'une basse querelle partisane ? J'ai honte pour vous, mais nous ne sommes pas là pour avoir ce débat ici. Les citoyens jugeront de votre mépris par eux-mêmes.

Merci de votre investissement pour tout le temps passé à échanger, vous former, débattre, et à travailler sur ces trois vœux. Ils sont le reflet fidèle de votre engagement et votre détermination à contribuer à la transformation de notre ville, pour lui permettre de répondre aux enjeux qui nous font face.

Mais la participation citoyenne, pour être une pleine réussite, doit être un dialogue continu entre démocratie participative et démocratie représentative, seul à même de conférer une portée réelle aux travaux citoyens.

Ainsi, si vos travaux nourrissent notre vision et notre action municipale, ils nous obligent aussi. Nous sommes pleinement conscients que si nous attendions beaucoup de cette Assemblée citoyenne, vous en attendez maintenant beaucoup plus de nous.

C'est la raison pour laquelle chaque vœu suppose un droit de suite, qui permettra aux membres de cette première promotion de l'assemblée citoyenne, et plus globalement à toute Parisienne et tout Parisien qui le souhaite, de s'assurer de la réelle prise en compte et de l'avancement des recommandations formulées à travers vos vœux.

A ce titre, rendez-vous est pris pour le 30 mars prochain, pour la grande conférence sur la mobilité, pour poursuivre le travail sur le Code de la rue.

Ce droit de suite, nous vous le devons, à vous citoyens mobilisés de l'assemblée, mais surtout à tous les Parisiens dont vous vous êtes faits les portevoix, convaincus que les vœux que vous soumettez aujourd'hui à l'approbation du Conseil de Paris sont le digne reflet des aspirations des Parisiennes et Parisiens, pour notre ville, pour nous et les générations futures.

C'est à ce titre que j'appelle l'ensemble de mes collègues à voter unanimement ces trois vœux de l'assemblée citoyenne de Paris.

Je laisse maintenant la parole à mon collègue Patrick BLOCHE. Merci encore.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En complément de ce que vient parfaitement d'exprimer Anouch TORANIAN, je souhaiterais aussi m'étonner d'avoir pu entendre, à la droite de cet hémicycle, le rappel d'une délibération, oui, certes, constituant l'assemblée citoyenne, qui avait prévu un vœu de l'Assemblée citoyenne, par séance du Conseil de Paris.

Je spécifie que nous n'avons pas encore intégré cette délibération dans le règlement intérieur du Conseil de Paris. Plutôt que de dire, il y a trois vœux alors que l'on n'en avait prévu qu'un, comment ne pas se réjouir de ce jaillissement démocratique, et d'avoir grâce à vous la chance de débattre de trois vœux, dans trois champs d'action publique très différents, qui rendent nos échanges cet après-midi particulièrement illustratifs de ce que l'on peut faire, ensemble, pour évidemment améliorer ce qui se passe quotidiennement dans notre ville.

En ce qui concerne le Plan Lecture, je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui, puisqu'on avait déjà échangé lors d'une matinée ici même. Vous le savez bien, il y a comme un alignement des planètes, puisque vous tombez pile dans un moment du calendrier, où justement va être renouvelée la convention qui lie l'Académie de Paris

à la Ville, pour porter ce Plan Lecture, puisqu'évidemment, quand on s'adresse aux élèves scolarisés dans nos écoles et nos collèges, cela ne peut aller que par un travail commun de l'Education nationale et de la Ville de Paris.

De ce fait, votre regard extérieur nous est particulièrement précieux parce que nous faisons nos évaluations, bien sûr, la DASCO le fait, l'Académie le fait. Le fait d'avoir un regard extérieur, de voir ce qui pourrait mieux marcher et d'avoir des idées nouvelles, c'est pour nous extrêmement précieux. Cela nous évite d'être, en quelque sorte, dans une routine.

Surtout que vous avez rappelé tout ce qui se faisait déjà : les espaces premiers livres dans les maternelles ; les fameuses B.C.D., les bibliothèques centres de documentation dans les élémentaires ; évidemment l'existence, c'est très unique en France, d'un centre ressource de la Ville de Paris à travers le centre Paris lecture situé dans le 13e arrondissement ; et l'association "Coup de Pouce" que préside Nicole NOTAT, avec laquelle j'ai été amené à renouveler la convention qui lie "Coup de Pouce" à la Ville de Paris, et donc un soutien à des lectures sur les temps du soir, dans les CP, en éducation prioritaire. On a voulu aussi élargir à une vingtaine d'écoles où des besoins avaient été identifiés.

Et puis, il y a les ateliers lecture, où nous avons, je le rappelle, des animateurs formés. J'ai regretté, dans ce débat qui a suivi celui sur la proposition de délibération du GIP sur la politique périscolaire, qu'à nouveau on remette en cause le niveau et les compétences des animatrices et animateurs de la Ville de Paris. Il y a une forme de mépris que je trouve regrettable, surtout quand elle est répétitive.

De ce fait, je ne vais pas revenir sur votre vœu, il est en quatre axes, il est parfait, il est complet. Il y a beaucoup d'idées à prendre et à reprendre, notamment s'ouvrir sur le quartier et être dans l'échange. C'est un axe fort du plan éducatif de territoire, P.E.D.T., et nous sommes dans sa troisième version aujourd'hui.

Spéciale dédicace à la Maire, vous portez l'idée avec conviction et force, qu'il faut de nouvelles manières d'apprendre à lire. Je peux témoigner, j'espère être un témoin de moralité, que j'entends très régulièrement la Maire de Paris, parce que nous évoquons souvent ces sujets éducatifs, et cela la passionne, évoquer justement la nécessité dans le monde dans lequel nous vivons, nous vivons au XXIe siècle, de mettre en œuvre de nouvelles pédagogies, de nouvelles manières d'apprendre, et d'abord peut-être d'apprendre à apprendre, comme dit François TADDÉI, mais la Maire est encore plus intarissable que moi sur le sujet.

Bref, tout cela pour dire qu'à l'arrivée, il y a la lecture. A l'arrivée, il y a le livre, objet matériel irremplaçable en tant que tel. Et puis, vous dire peut-être d'expérience que l'un de mes plus grands bonheurs dans la vie, cela n'a pas été seulement de lire des livres pour moi-même, mais aussi, puisqu'on parle du Plan Lecture, de lire des livres pour les enfants, en leur apprenant ainsi à lire.

Il n'y a pas plus beau, plus imaginatif pour aider à l'imagination des enfants, que les ouvrages jeunesse auxquels vous faites aussi référence.

Vous faites de nombreuses propositions. Certaines seront réalisées rapidement. D'autres, il faudra un peu plus de temps. Plutôt que d'utiliser le terme de "droit de suite", nous aurons un suivi transparent.

En tout cas, comptez sur moi pour vous mobiliser. On vous dira régulièrement tout ce que l'on fait. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Patrick BLOCHE.

La parole est à Jacques BAUDRIER, intarissable sur la rénovation des bâtiments.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, chers membres de l'assemblée citoyenne, je tiens à remercier l'ensemble des membres de votre assemblée pour le travail réalisé durant un an et demi.

La rénovation énergétique des bâtiments et des logements a d'emblée constitué un des thèmes importants dans votre débat. J'ai eu beaucoup de plaisir à échanger avec vous à de nombreuses reprises sur ce sujet, plaisir partagé avec Dan LERT, avec qui nous gérons le dispositif "Eco-rénovons Paris".

Votre regard extérieur a été très important et nous a aidés à nous remettre en question, à adapter le dispositif qui a été lancé pendant le temps de vos travaux, ce qui a été une démarche particulièrement intéressante. Vous avez accompagné le lancement d'un dispositif majeur de la Ville de Paris, "Eco-rénovons Paris".

Comme vous l'avez rappelé, le contexte climatique actuel a imposé la nécessité de rénover, en lien avec la stratégie nationale bas carbone, de manière globale et massive, l'ensemble des immeubles de logement de Paris comme du reste du pays. Nous avons engagé depuis 13 ans cette démarche dans le domaine du parc social.

C'est un peu surprenant de réentendre la "fake news" dans ces débats, qui nous dit que Paris serait en retard. Les 260.000 logements sociaux de Paris sont justement le seul ensemble des 37 millions de logements de France rénové à un rythme le plus rapide. Nous dire que nous sommes en retard, c'est quand même un peu fort de café. Halte aux "fake news", arrêtez de colporter cette contrevérité la plus totale.

Nous sommes à un rythme très important. Déjà 60.000 rénovations de logements sociaux financées pour les rénovations énergétiques.

Il était important également de lancer un dispositif qui accompagne celui de l'Etat, pour accompagner aussi les copropriétés, qui représentent 75 % des résidences principales à Paris.

Dès 2016, le premier dispositif "Eco-rénovons Paris" a permis d'accélérer le rythme durant la précédente mandature. Evidemment, l'urgence climatique, le coût de l'énergie, l'interdiction de louer les passoires thermiques nous ont amenés à refonder ce dispositif l'été dernier, et donc, à amplifier et prolonger le premier "Eco-rénovons Paris" par "Eco-rénovons Paris plus", qui accroit le volume des aides et étend le nombre de copropriétés à accompagner.

Le succès de ce dispositif, vous avez pu, en participant à de nombreuses réunions publiques, le constater, a été immédiat puisque nous avons multiplié par 10 le nombre de copropriétés inscrites en automne 2022, par rapport à l'automne 2021, dans le dispositif "Coach Copro".

Le succès est total avec des réunions amenant jusqu'à 600 copropriétaires, comme la dernière réunion dans le 15e. Les résultats ont été extrêmement positifs, dans toutes les mairies d'arrondissement où nous avons organisé ces réunions. Il y en a toujours de nombreuses que nous co-présidons avec les maires d'arrondissement, avec Dan LERT.

Bien entendu, ces dispositifs sont particulièrement complexes. Les débats de parfois plus de trois heures de réunion publique avec les copropriétaires le démontrent. Vous l'avez bien saisi.

Il est important d'embarquer l'ensemble de la sphère professionnelle autour de ces sujets, et ce que vous exprimez dans ces vœux.

Le premier point de votre vœu, vous avez à juste titre rappelé que l'Etat a son rôle à jouer et certaines réglementations restent encore inadaptées. Il faudra les faire évoluer. Nous nous ferons le portevoix de ces revendications.

Vous avez beaucoup insisté sur le rôle des architectes des Bâtiments de France et la nécessité de travailler toujours plus en lien avec eux. Paris est une ville patrimoniale, il est nécessaire de combiner patrimoine et rénovation énergétique sans les opposer.

Nous travaillons avec les A.B.F., nous organisons des ateliers de travail pour définir des doctrines communes, pour que les architectes sachent ce qu'ils peuvent prévoir selon les typologies précises, haussmanniennes, façades béton, enduites, ou pour des éléments spécifiques. Rappelons qu'un tiers des rénovations énergétiques sont remises en cause peu ou prou par les architectes des Bâtiments de France. Ce sujet que vous abordez est donc majeur.

En deuxième point, vous avez aussi soulevé la problématique de l'information et la compréhension du système d'accompagnement, par nature complexe vu la nature du sujet, que vous avez mis en place avec "Eco-rénovons". Le message est encore parfois un peu trop "techno", pas assez clair. Il va falloir intensifier et simplifier la communication.

L'Agence parisienne du climat va contribuer à clarifier le parcours qui donne droit aux aides pour aboutir à la rénovation. Nous avons d'ailleurs, fin 2022, décidé d'augmenter de façon très importante le budget permettant à l'A.P.C. de renforcer ses équipes. Le nombre de chargés de copropriétés sera donc beaucoup plus important pour recevoir les très nombreuses sollicitations suite aux réunions publiques.

Enfin, troisième point, le rôle des syndics, un rôle clé, vous êtes beaucoup intervenus sur ce sujet, à juste titre. Il est primordial, ils doivent se positionner comme relais et être moteurs dans la rénovation énergétique. Les participants à nos réunions publiques le disent à chaque fois. Ils sont le point d'entrée des copropriétés.

Votre proposition d'aboutir à une sorte de kit à diffuser aux assemblées générales de copropriétaires est très intéressante. Cela permettra de diffuser des informations sur la rénovation énergétique à un très large public. Nous avons prévu de rencontrer les syndics avec la Maire avant l'été, en organisant en amont la constitution du kit avec l'Agence parisienne du climat, suite à vos excellentes propositions.

Quelques éléments d'actualité, qui vont dans le sens de la dynamique très positive sur ces sujets. La Maire a annoncé lundi dernier, le plan d'accélération des investissements de la mandature, avec une enveloppe supplémentaire de 20 millions d'euros dès maintenant engagée, pour accompagner l'expansion d'"Éco-rénovons Paris".

Nous avons voté encore durant cette séance, une nouvelle aide présentée en faveur des copropriétés, qui consiste à accompagner la plantation et les sources de rafraîchissement. C'est le dispositif "Copro Oasis" porté par l'Agence parisienne du climat et initié en particulier par mon collègue Christophe NAJDOVSKI, et la Direction des Espaces verts et de la Propreté.

Je profite de ce débat pour vous donner rendez-vous le 12 avril prochain à l'Hôtel de Ville, où se déroulera le forum "Habiter durable" organisé par l'A.P.C. Nous serons présents toute la journée avec Dan LERT, pour

accompagner ce grand événement qui permet au grand public de rencontrer les professionnels et de se renseigner sur la rénovation de l'habitat. Rien de mieux que de se rencontrer pour échanger de vive voix.

Merci de vos vœux et de tout le travail extrêmement pratique, qui nous a accompagnés durant cette année. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jacques BAUDRIER.

David BELLIARD, puis pour conclure, Nicolas NORDMAN.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je me joins à l'ensemble de mes collègues pour vous remercier, chers membres de l'Assemblée citoyenne, pour le travail que vous avez bien voulu effectuer et surtout partager avec nous aujourd'hui.

Cela nous donne du travail supplémentaire, d'une certaine manière, avec des enjeux extrêmement importants, mais aussi qui sont extrêmement vifs, passionnants, parce que vous pointez un sujet qui est majeur, celui du Code de la rue, mais surtout celui de la cohabitation dans l'espace public. C'est un sujet extrêmement complexe, et je suis très heureux de voir les propositions que vous avez bien voulu développer dans le vœu présenté dans le travail que vous avez fourni.

Quelques mots pour rappeler un élément de contexte. Depuis plusieurs années, Paris se transforme. L'usage de l'espace public était plus simple il y a quelques années, environ deux décennies. Pour simplifier, c'était les voitures sur la chaussée, qui occupaient une part massive de l'espace, et les piétons sur les trottoirs.

Depuis plusieurs années, cela s'est accéléré, depuis cinq, six ans. Nous avons engagé une politique de transformation très forte de l'espace public, notamment de nos mobilités parce que nous avons des impératifs. Des impératifs d'accélération du dérèglement climatique, des impératifs de santé publique, et le pendant de cette transformation, c'est que l'usage de l'espace public s'est complexifié.

L'arrivée des mobilités douces et actives, le vélo en tête, vous l'avez précisé, la création et l'amplification des couloirs de bus depuis le début des années 2000, les réflexions sur les cheminements piétons, tout cela bouscule la manière de vivre, de cohabiter dans l'espace public. Les rues ont changé, la signalétique a changé, les usages aussi.

Nous avons aussi, cela a été rappelé par certains et certaines de mes collègues qui ont parlé sur le fond de votre délibération, de nouveaux conflits d'usage qui sont apparus. Il y a la persistance d'un conflit avec les automobilistes, avec les véhicules motorisés, mais aussi l'émergence de difficultés, d'irritants, d'accidents parfois, entre piétons et vélos par exemple, ou piétons et trottinettes d'ailleurs.

Je nous invite toutes et tous à voter plutôt contre la poursuite des trottinettes en libre-service, le 2 avril prochain.

Le Code de la rue de la Ville devra répondre, à mon sens, pour reprendre vos éléments, à deux objectifs : lutter contre la mortalité et l'insécurité routières, majoritairement dues au trafic routier ; et lutter contre les incivilités dues au boom des nouvelles mobilités et à la nécessité, c'est important, d'établir et de réaffirmer des règles de partage de l'espace public. Bruit compris, pour reprendre ce qu'a dit Béatrice PATRIE dans son intervention.

Vous nous donnez un mandat extrêmement ambitieux. Nous allons lancer la démarche du Code de la rue, à la fois pour amplifier ce que l'on fait déjà et pour initier de nouvelles propositions, sur la base du vœu que vous avez présenté.

Une grande soirée de lancement est prévue le 30 mars prochain, qui sera présidée par la Maire de Paris, pour vous donner aussi l'importance que nous accordons à cette démarche et aux propositions que vous nous faites.

En découleront, en plus du travail que vous avez fourni, un certain nombre d'auditions qui se tiendront avec les représentants piétons, cyclistes, professionnels du déplacement, personnes aussi en situation de handicap, seniors, enfants, publics les plus fragiles dans la rue. C'est donc un travail que nous mènerons en lien et en coordination avec nombre de mes collègues adjoints, qui sont impactés dans la délégation qui est la leur.

Et puisque cela a été reproché, il y a eu un regret, notamment de la part de l'opposition, j'invite tous les groupes politiques de cette Assemblée à nous faire parvenir leurs préconisations sur cette question qui doit nous rassembler, qui n'est pas une question polémique. La sécurité routière, la lutte contre les incivilités, encore une fois, cela dépasse les clivages partitaires. Nous pouvons toutes et tous travailler ensemble sur ce sujet.

De ces différentes concertations, nous proposerons, à l'été, conformément à ce que vous nous avez demandé, un Code de la rue. Trois grands types de mesures pour reprendre ce que vous avez énoncé dans votre vœu.

Informer et sensibiliser les usagers de l'espace public, mieux expliquer les droits et les devoirs de chacun et de chacune.

Faire comprendre aussi les nouveaux aménagements que nous produisons. C'est un enjeu pour nous. Travailler à un espace public le plus sûr possible. Penser les aménagements en réduisant au maximum les conflits d'usage. Nous avons déjà des doctrines, qu'il s'agit aussi peut-être de partager. J'ai entendu le fait que nous faisions encore des pistes cyclables sur trottoirs. Non, ce n'est plus le cas. Effectivement, c'est bien de le rappeler.

Enfin, je laisserai la parole à mon collègue Nicolas NORDMAN, un volet verbalisation, sanction de celles et ceux qui ne respectent pas les règles, parce que c'est un pendant important de l'ensemble des mesures que nous devons prendre.

Pour terminer, je voudrais simplement rappeler une règle très importante dans ce Code de la rue et cette cohabitation, ce travail que nous devons faire sur l'espace public. Le piéton, vous l'avez dit, y est prioritaire, parce que nous travaillons à partir des plus vulnérables. La singularité du piéton, c'est que nous le sommes toutes et tous à un moment donné.

Nous avons toutes et tous été confrontés à des conflits d'usage lorsque nous étions en vulnérabilité dans l'espace public. Et donc, cette expertise d'usage que nous perdons parfois lorsque nous montons sur un vélo ou conduisons une voiture, c'est à partir de là que nous devons travailler, à partir de là que nous devons formuler nos propositions, et à partir de là que nous déploierons cette politique publique et ce Code de la rue que vous appelez de vos vœux.

Encore une fois, merci beaucoup. Rendez-vous le 30 mars prochain, pour cette première grande réunion autour de ce sujet passionnant et éminemment essentiel.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher David BELLIARD.

La parole est à Nicolas NORDMAN, le gendarme, le policier de notre équipe.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est vrai que quand on parle de sanction, en général on se retourne vers moi, mais je souhaite préciser que la police municipale ne fait pas que de la sanction. Sa particularité est aussi d'être une police de grande proximité, pour faire aussi de la médiation et de la prévention.

Je voulais me joindre aussi aux remerciements et saluer le travail réalisé par l'assemblée citoyenne.

Vous avez souligné dans votre vœu, le sujet de la nécessité et de la nécessaire pacification de l'espace public. Bien évidemment, nous partageons cette volonté. Nous y travaillons d'arrache-pied. La place du piéton dans les rues parisiennes, et la mobilisation permanente de la police municipale, priorité piétons, priorité à la sécurité des piétons, c'est évidemment un enjeu extrêmement important pour nous, que nous partageons et que vous partagez dans le cadre de la proposition qui est faite de mettre en place un Code de la rue.

Vous évoquez dans votre vœu, le rôle de la police municipale. Je vous réponds d'emblée, la police municipale parisienne sera au rendez-vous du Code de la rue. Elle sera au rendez-vous du Code de la rue à la fois dans le cadre de son élaboration, puisque évidemment, mettre en avant, hiérarchiser un certain nombre de règles dans les rues parisiennes, il faut bien sûr travailler en lien avec la police municipale, mais aussi la police nationale.

Mais aussi et surtout, la police parisienne sera au rendez-vous de la mise en œuvre et de l'application du Code de la rue, avec de la sanction, bien évidemment, mais aussi de l'accompagnement, de la pédagogie. Nous mobiliserons aussi nos médiateurs pour aller, par exemple, dans les établissements scolaires, parce qu'apprendre les règles, c'est aussi une meilleure façon de les faire respecter par la suite.

Pour cela, la police municipale parisienne va continuer à être renforcée, à se développer. Nous avons aujourd'hui 933 policiers et policières municipaux, et nous en sommes très fiers.

Nous allons bien sûr l'équiper. Dans le cadre des investissements de la Ville, nous voulons les doter d'outils dont ils ne disposent pas aujourd'hui, par exemple des radars pour pouvoir contrôler la vitesse, des caméras-piéton aussi pour pouvoir assurer la sécurité des agents, et donc une plus grande efficacité sur le terrain, mais aussi de la vidéo-verbalisation. C'est aussi un moyen très important pour pouvoir faire cette régulation et pacification des rues parisiennes.

Enfin, sur le droit de suite, nous avons annoncé avec la Maire de Paris, le lancement d'un observatoire de la tranquillité publique. Nous nous engageons tous les mois à rendre compte de l'activité de la police municipale, et donc bien sûr, de la façon dont elle met en œuvre et fait appliquer le Code de la rue. C'est pour nous extrêmement important.

Vous pourrez, dans le cadre de cet observatoire, regarder les choses et apprécier comment la police municipale se déploie, pour évidemment cet objectif, extrêmement important, de pacifier les rues parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à l'Exécutif. Merci à l'ensemble des oratrices et orateurs. Merci à vous, les membres de cette Assemblée citoyenne.

Je le disais tout à l'heure, dans le droit de suite, il y a aussi, pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de nous accompagner, et dans des réunions, et dans la mise en œuvre des politiques, et bien sûr l'information que nous vous devons sur ce que nous allons mettre en œuvre à partir de vos propositions.

Je peux vous le redire ici, votre expertise et l'engagement qui a été le vôtre, qui est un engagement citoyen, avec la générosité qui a été la vôtre, et aussi l'intérêt pour votre ville, est quelque chose d'absolument indispensable. Il n'y a pas, pour moi, d'opposition entre la démocratie participative et la démocratie représentative.

Je pense qu'au contraire, c'est dans ce lien qui se fait entre les deux, dans ce rappel permanent à la réalité, nous sommes des élus de terrain, et donc nous connaissons les réalités, en tant que maires, élus d'un conseil municipal, mais vous nous appelez aussi à sortir des sujets partisans, pour voir la façon dont concrètement nous pouvons régler un certain nombre de problèmes, qui de fait ne sont ni de droite ni de gauche, qui relèvent juste de l'intention de réussir.

Cela, c'est aussi ce rappel que vous faites en travaillant, comme vous l'avez fait, aussi sérieusement.

Je fais référence à un article que j'ai lu hier dans "Le Monde", d'Alain SUPIOT, qui concernait plus particulièrement la démocratie sociale, c'est-à-dire le monde syndical versus la représentation politique nationale. Je pense que l'on est exactement dans la même chose. Nous sommes plutôt une équipe municipale, majorité, opposition, assez représentative de ce que sont les Parisiens, parce que c'est une élection locale.

Mais, je pense que le fait d'aller chercher par des Assemblées citoyennes, par des volontaires, par le budget participatif, par beaucoup de formes de participation, pas simplement l'avis, mais la co-production avec les citoyens, cela ne peut que nous faire grandir et nous enrichir dans quelque chose qui parfois est dans les clivages, mais souvent ne l'est plus.

Je rappelle à mes collègues et je le dis devant l'Assemblée citoyenne : 80 % des projets de délibération que nous examinons, ou pas, ici, sont votés à l'unanimité. En fait, il y a 20 % de sujets qui nous divisent, parce qu'on n'est pas d'accord sur la part du logement social, parce qu'on n'est pas d'accord sur la place de la voiture. Il y a un certain nombre d'identifiants de nos familles politiques.

Mais 80 % de ce que l'on fait pour Paris, on le vote à l'unanimité. En fait, vous êtes dans les 80 %. Je pense que c'est très important de se le dire et redire.

Nous allons passer aux votes. Il y a donc trois vœux, que je vais mettre aux voix.

Je mets donc aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 7 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Vous avez dit que vous ne preniez pas part.

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 4).

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 8 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 5).

Je mets enfin aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 9 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 6).

Il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 29, puisqu'il s'agit d'une communication.

Mes chers collègues, merci beaucoup, et merci de nous avoir rassemblés comme vous l'avez fait aujourd'hui.

Je vais suspendre deux minutes, le temps d'accompagner nos collègues de l'Assemblée citoyenne. Merci à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures quarante-sept minutes, est reprise à dix-huit heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Carine ROLLAND, adjointe).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous reprenons le cours de nos travaux.

2023 DVD 48 - Distribution de la chaleur à Paris. - Participation de la Banque des Territoires au capital de la future SEMOP en charge de la production et la distribution de chaleur urbaine à Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DVD 48, toujours en 1ère Commission. Il s'agit de la distribution de chaleur à Paris. Participation de la Banque des territoires au capital de la future S.E.M.O.P. en charge de la production et la distribution de chaleur urbaine à Paris.

La parole est à Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le mot d'ordre est simple : l'énergie comme bien commun. C'est tout l'objet de la création de la S.E.M.O.P., qui succède à une concession quasi centenaire qui liait la Ville à la Compagnie parisienne de chaleur urbaine, constituée dans le cadre des décrets-lois Poincaré. Rien qu'à l'évocation du nom de ces décrets, on mesure le poids de l'histoire.

Nous avons donc voté lors du dernier Conseil de Paris, la fin de la concession actuelle, avec la fin de la C.P.C.U., où nous avons pris la décision historique de reprendre les actifs de production, les usines qui produisent la chaleur nécessaire au réseau de chaleur. Nous mettons donc fin à cette séparation anachronique entre production et distribution.

Ce tournant est historique à plusieurs niveaux. La création d'une S.E.M.O.P. pour la production et la distribution de la chaleur à Paris marque un tournant remarqué et remarquable au service des habitantes et des habitants, et de la coopération territoriale, qui plus est dans un contexte de crise énergétique, et dans un contexte où il est absolument nécessaire de renforcer le poids des énergies renouvelables.

La nouvelle structure juridique permettra donc à la Ville d'être directement associée aux décisions du futur concessionnaire, en présidant notamment le futur conseil d'administration.

Ce tournant constitue également une opportunité formidable pour permettre d'aligner et suivre les objectifs ambitieux du Plan Climat en matière de transition énergétique, et les moyens déployés pour les atteindre.

Le passage en S.E.M.O.P. avec l'entrée saluée de la Banque des territoires, permettra à la Ville d'orienter l'action de la structure en cohérence avec les objectifs du Plan Climat, parmi lesquels :

- atteindre 75 % d'énergies renouvelables et de récupération en 2030, et 100 % en 2050 ;

- la densification des raccordements aux bâtiments du territoire ;

- le développement des boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergies locales ;

- la finalisation de la sortie du charbon ;

- et la création de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable.

Ce à quoi nous devons ajouter un dernier chantier d'ampleur : la fin de la dépendance à l'incinération des déchets.

Même si cette énergie constitue toujours une part très importante des sources d'énergies dites renouvelables, sa part va se réduire progressivement au bénéfice, nous l'espérons, de la géothermie, des énergies de récupération comme la chaleur des eaux des égouts, la biomasse comme les pellets de bois.

Ce réseau de chaleur, qui est le plus important d'Europe, représente à lui seul 20 % de la consommation nationale, et permet de chauffer 500.000 logements, ne pouvait espérer mieux que la création d'une infrastructure, où des acteurs soucieux de l'intérêt général, la Ville et la Banque des territoires, ont une représentation significative pour suivre tous les objectifs précités.

J'ajouterai à cela deux autres objectifs, ceux de veiller à la maîtrise des coûts et des tarifs pour les usagers, et surveiller de près le respect des bonnes conditions de travail des salariés et le maintien du statut de la convention industries électriques et gazières pour l'ensemble des salariés.

Le groupe "Les Ecologistes" se réjouit de l'entrée au capital de la Banque des territoires. Cette participation permet à la Ville, comme au futur opérateur, de diminuer le coût d'entrée. Elle assure également à la Ville ainsi qu'aux Parisiennes et Parisiens, que la S.E.M.O.P. sera avant tout orientée vers l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame TIMSIT.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voici une nouvelle étape dans le processus qui doit nous mener à la transformation de notre réseau urbain de réseau de chaleur.

Les évolutions du domaine de l'énergie, depuis quelques mois maintenant, n'ont de cesse de montrer à quel point ce sujet est essentiel dans le service proposé aux Parisiens, notamment par des tarifs maîtrisés.

Il convient aussi de répondre à des impératifs environnementaux dans le développement de ce réseau, pour en faire là aussi une référence en la matière. Ce n'est pas au moment où la réalité nous rattrape avec la grève des incinérateurs, qu'il convient de baisser la garde.

Il est question aujourd'hui d'approuver la prise de participation de la Banque des territoires dans la future S.E.M.O.P. Cette structure, adossée à la Caisse des dépôts et consignations, est reconnue dans le domaine avec une participation dans plusieurs S.E.M.O.P. d'autres grandes villes et pourra faire profiter la Ville de Paris de son expertise en la matière.

En outre, cette participation permettra de réduire le montant des financements nécessaires pour atteindre ces objectifs, ô combien importants pour la pérennité du réseau que par la taille de leur montant, 1,6 milliard d'euros sur la durée du contrat.

Ce partenariat nous honore donc tout autant qu'il nous oblige. La convention prévoit pour la Banque des territoires, la possibilité de sortir de cet actionnariat sous certaines conditions, graves, j'en conviens, ou en cas de désaccord majeur sur la gouvernance de la S.E.M.O.P. Certes, nous n'avons pas forcément envie d'imaginer ce genre de scénario, mais il est de notre devoir de bons gestionnaires de le faire.

Ainsi, en cas de défaillance de l'un des actionnaires, que se passe-t-il pour la Ville ? Endossera-t-elle la responsabilité tant financière qu'opérationnelle d'un projet qui s'inscrit clairement dans la lignée du Plan Climat parisien et de ses objectifs ?

Cette question rejoint les inquiétudes que j'exprimais pour mon groupe au Conseil de décembre dernier, avec un équilibre global de la structure, qui découle du schéma directeur et du Plan Climat.

Cela pourra vite devenir la corde du pendu que serait cette nouvelle S.E.M.O.P., le risque restant toujours le suivant : à chaque euro perdu, c'est 34 centimes à la charge de la Ville de Paris.

Loin de moi de vouloir toujours jouer les Cassandre. Ce n'est pas dans mes habitudes. J'emprunterai à Jean-Noël AQUA, s'il m'y autorise, son propos liminaire à son intervention à notre dernier Conseil de l'an dernier, son fil rouge et son fil vert habituels, dont je filerai la métaphore à ma façon. D'un côté, l'outil industriel qui réponde aux objectifs de résilience énergétique, et de l'autre un modèle de gouvernance résilient sur le plan économique.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERNARD.

Pour vous répondre à tous deux, je donne la parole à Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions et votre soutien, et le partage de vos quelques interrogations encore, auxquelles je vais essayer de répondre.

Vous le savez, nos entreprises publiques locales s'inscrivent pleinement dans les politiques publiques parisiennes et les projets de cette mandature. Elles ont toute leur place dans notre démarche de transformation de la Ville et d'amélioration continue des services aux Parisiennes et Parisiens.

S.P.L., société publique locale, S.E.M., société d'économie mixte, ici S.E.M.O.P., sont aussi non seulement nos outils, mais aussi le bras armé de nos politiques publiques. On ne le rappellera jamais assez.

A ce titre, dans le cadre de notre Plan Climat, l'enjeu de la conception, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement, la modernisation, le verdissement et le développement du service public de production et de distribution de la chaleur urbaine, a donné lieu à une orientation décisive à l'initiative de Dan LERT, adjoint en charge de la transition écologique, du Plan Climat, de l'eau et de l'énergie.

Nous avons donc, sur sa proposition, délibéré en décembre 2021 d'une part, pour adopter le principe d'une délégation de service public de 25 ans, et d'autre part, pour approuver la création d'une société d'économie mixte à opération unique, la S.E.M.O.P., dont la Ville détiendra 34 % des parts.

La Ville de Paris s'est ainsi engagée dans un ambitieux projet de verdissement et de développement de son réseau de chaleur, qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050 dans le cadre ambitieux d'une gestion intégrée, par la reprise des centrales de production, et une dimension métropolitaine renforcée.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons aujourd'hui l'entrée de la Banque des territoires au capital de notre future S.E.M.O.P., en qualité de tiers investisseur. Cette participation ouvre des perspectives stratégiques pour la Ville et pour ce projet. En termes de gouvernance, la Banque des territoires est un investisseur financier avisé et de long terme, naturellement partenaire des collectivités territoriales, et un co-actionnaire ancien et de confiance de la Ville, présent au capital notamment de nos bailleurs, de nos aménageurs, qui nous accompagne dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

En outre, la Banque des territoires est aujourd'hui en mesure de nous apporter une expertise pratique et des savoir-faire éprouvés en ce qui concerne la structuration de notre S.E.M.O.P., qui reste encore un dispositif récent, créé en 2014. En effet, la Banque des territoires détient des participations dans sept S.E.M.O.P. en France, notamment celle chargée du réseau de chaleur urbaine d'Amiens, qui est certes de taille plus modeste que notre futur outil, mais déjà inscrite dans une expérience riche de plusieurs années.

Enfin, en matière de financement, la participation de la Banque des territoires permettra de réduire les apports en fonds propres et quasi-fonds propres que le futur opérateur économique devra mobiliser, alors que la S.E.M.O.P. devra supporter des investissements de développement et de verdissement massifs sur la durée du contrat, vous l'avez indiqué à juste titre, René-François BERNARD, 1,6 milliard estimé en 2021.

J'espère que ces éléments sont de nature à vous rassurer sur notre capacité d'investissement dès la création de la S.E.M.O.P., et sur la stabilité de son modèle économique.

Vous êtes également entré un peu plus dans les détails, donc je vais y venir, sur nos discussions avec la Banque des territoires, qui ont abouti à un accord dont on peut retenir que :

- Notre partenaire, sans droit de veto, aura un poids limité dans la gouvernance.

- Il disposera de modalités de sortie éventuelle du capital tout à fait conformes aux pratiques du marché, tout en favorisant une stabilité de l'actionnariat de la S.E.M.O.P. au début de l'exécution du contrat.

- Sur la base d'attente de rentabilité adaptée au profil de risque de ce type de projet.

- Et enfin, pour un montant d'engagement de 80 millions d'euros maximum, représentant 15 % du capital social.

Il est en effet notable que la Banque des territoires se soit engagée à entrer au capital de la S.E.M.O.P., quel que soit l'opérateur retenu par la Ville à l'issue de la procédure de mise en concurrence.

Un petit mot sur cette procédure. Je vous précise que les futurs candidats seront bien sûr informés des conditions d'engagement de la Banque des territoires. Sera donc à venir au printemps après notre délibération, la publication de l'avis à concurrence, puis du dossier de consultation des entreprises.

Vous l'avez signalé, chère Alice TIMSIT, nous mettons ici en œuvre un projet politique ambitieux et cohérent avec les ambitions de la Ville, par la création d'un outil d'une ampleur inédite, dont on voit l'intérêt qu'il suscite au-delà de nos territoires. D'ailleurs, c'est bien avec les collectivités territoriales concernées que nous avons engagé des échanges déjà fructueux. Nous avons d'ores et déjà installé le comité territorial, sous l'impulsion et l'autorité de Dan LERT.

Pour conclure, chers collègues, au-delà des modalités qui ont été discutées au meilleur des intérêts de la Ville, ce qui se joue avec la participation de la Banque des territoires, c'est au fond la question de la maîtrise publique de l'outil que nous créons sur le service de la chaleur urbaine, et elle est essentielle.

Il s'agit d'assurer l'existence d'un pôle d'actionnaires résolument tournés vers l'intérêt général et mobilisés pour la transition énergétique. Elle nous permet de mobiliser les compétences et les moyens du privé, dans l'intérêt du service public, tout en assurant la maîtrise de nos choix, y compris jusqu'à la production de 100 % d'énergies renouvelables et jusqu'à la maîtrise de nos tarifs. Je sais l'engagement de Dan LERT sur l'ensemble de ces sujets.

Je vous invite donc à adopter ce projet de délibération et je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 48).

2023 DAE 2 - Conventions et subventions (110.000 euros) pour un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée dans le 20e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen des dossiers rapportés par Mme Afaf GABELOTAUD, à commencer par le projet de délibération DAE 2. Il s'agit de conventions et de subventions pour un "Territoire zéro chômeur de longue durée" dans le 20e arrondissement, pour un montant de 110.000 euros.

La parole est à Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement, pour le groupe PEC.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion d'évoquer un projet construit et travaillé depuis le début de la mandature : rendre effectif le droit à l'emploi à Fougères-Le Vau, un quartier du 20e. Dans ce quartier, le

taux de chômage s'élève à 20 %. Les indicateurs font état notamment d'une population jeune nombreuse, une hausse des familles monoparentales, un rythme rapide de progression du nombre de demandeurs d'emploi.

La "Fondation de l'Armée du Salut" s'est engagée à nos côtés depuis septembre 2021, pour construire notre candidature.

Au-delà d'un engagement pour le quartier, c'est une véritable aventure humaine, une volonté de repenser les liens de solidarité, de valoriser des initiatives qui permettent de donner des perspectives individuelles et collectives, là où l'économie de marché et les politiques de l'emploi traditionnelles ont échoué.

Ces projets de territoire fédèrent tout l'écosystème local, je salue les nombreux porte-à-porte qui ont permis de constituer le noyau dur de la trentaine de volontaires pour ce début, dont les deux tiers sont des femmes, la majorité entre 45 et 58 ans, et sans emploi depuis plus de deux ans.

Ce sont près de 750 personnes qui sont concernées par ce futur dispositif, si nous sommes habilités le 27 mars prochain. Nous estimons à près de 400 personnes volontaires à l'expérimentation, pour les cinq prochaines années.

Nos objectifs sont volontaristes, créer 180 emplois supplémentaires au travers de deux entreprises à but d'emploi, terme retenu par ATD, et faciliter l'accès aux solutions d'emploi ou de formation hors E.B.E., par la mobilisation de tous les partenaires du territoire pour les 220 personnes restantes.

La Compagnie du 20e, dont j'arbore le badge ce soir, est la première E.B.E. Elle compte lancer de nouvelles activités autour de trois pôles : la cohésion sociale, la transition écologique, le développement économique.

Désenclaver le territoire, développer des activités économiques durables et solidaires, redonner de la dignité à celles et ceux qui se sentent exclus, c'est notre ambition pour le quartier Fougères-Le Vau au travers de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur".

C'est aussi recréer un lien de confiance entre les entreprises et les personnes privées d'emploi. Je tiens d'ailleurs à souligner la création du futur groupe de travail portant sur la qualité de l'emploi, un groupe unique sur notre territoire.

Je terminerai en saluant le travail de l'équipe opérationnelle des partenaires associatifs et de l'emploi, des volontaires, des acteurs économiques comme notamment l'office du tourisme, le cimetière du Père-Lachaise, la caisse des écoles avec qui nous allons construire de beaux projets propres au territoire du 20e.

Et puis, bien sûr, le travail fait avec les services et avec ma collègue Afaf GABELOTAUD.

La Compagnie du 20e, c'est la compagnie de Xavier, Ouria, Laurent, Abel, Caramon, Teddy, Florence, Roland, celle d'un lieu de partage qui relève de l'espoir, qui alimente cet avenir commun où le rapport à l'emploi est source de reconstruction.

Mes chers collègues, aujourd'hui les volontaires et l'équipe projet sont en tribune. Je les salue, ils sont à ma gauche et je vous propose de les applaudir.

Mesdames, Messieurs, votre présence démontre, si quelqu'un ici en doutait, que dans le 20e, la participation citoyenne, nous la pratiquons au quotidien, y compris pendant les vacances scolaires et y compris avec celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. Encore merci, Mesdames et Messieurs, d'être avec nous aujourd'hui.

Je terminerai en citant votre slogan : inventons ensemble l'entreprise qui nous rassemble et qui nous permettra d'éradiquer le chômage de longue durée !

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, Monsieur le maire du 20e arrondissement, cher Éric PLIEZ, de me permettre de m'exprimer sur ce projet de délibération très important pour moi, comme pour vous, mais surtout pour toutes celles et tous ceux que nous avons l'honneur d'accueillir aujourd'hui dans les tribunes, comme vous l'avez souligné.

Leur présence témoigne, s'il en était besoin, que "Territoires zéro chômeur de longue durée" est non seulement très attendu dans le quartier de Fougères-Le Vau, mais également que cette aventure collective ne peut se construire sans la participation active des personnes directement concernées.

Ce projet de délibération, qui anticipe une habilitation que nous attendons pour la fin du mois, vient clore ce que cette même Assemblée a délibéré il y a cinq ans maintenant, le processus d'essaimage d'une expérimentation débutée dans le 13e arrondissement en 2007, qui s'achève enfin dans le 20e arrondissement, après le 18e et le 19e arrondissement l'année dernière.

Pour bâtir le droit à l'emploi à Fougères-Le Vau, comme à Rosa Parks et à Chapelle Nord, les territoires peuvent compter sur la Ville de Paris, comme c'est le cas avec succès depuis 6 ans dans le territoire du 13e arrondissement, où la résorption du chômage de longue durée est quasiment achevée.

Avec ce quatrième territoire parisien, la Ville porte une ambition forte dans ces quartiers populaires où 35.000 Parisiens habitent, celle de pouvoir donner accès à un emploi durable et de qualité à près de 1.500 personnes, en créant notamment 750 emplois supplémentaires en entreprise à but d'emploi, dans les secteurs d'activité de la transition écologique, de l'économie, de la cohésion sociale.

Monsieur le Maire, vous le disiez, cette expérimentation se rend utile là où l'économie et les politiques de l'emploi traditionnelles ont échoué. En effet, dans un cœur de métropole mondiale comme Paris, à l'économie particulièrement dynamique et où le plein-emploi est quasiment atteint, demeurent des quartiers relégués où le taux de chômage est de 5 à 15 points au-dessus de la moyenne parisienne, qui est de 5,7 %, le marché ayant laissé les plus vulnérables sur le bas-côté.

C'est là que la territorialisation de l'action publique prend son sens. C'est depuis les territoires, grâce à la responsabilité et à l'intelligence collectives, que les solutions efficaces peuvent être trouvées.

A l'heure d'une crise du recrutement sans précédent, et au moment où l'on voudrait revenir sur un acquis social en imposant aux travailleurs de demeurer à la tâche plus longtemps, j'affirme depuis mon exercice de "Territoire Zéro Chômeur", que c'est au travail de s'adapter aux individus et non l'inverse. C'est un peu le sens de l'histoire tout de même. Surtout que notre préoccupation première doit être que chacun ait accès à un emploi digne et non subi.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de permettre la poursuite de cette expérimentation dans le 20e arrondissement, en votant pour la signature de ces conventions et l'attribution de subventions à l'E.B.E. la Compagnie du 20e.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAE 2).

Je vous en remercie.

2023 DAE 37 - Subvention de fonctionnement (4.300.000 euros) pour l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (O.T.C.P.).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 37. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 4,3 millions d'euros pour l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

La parole est à Brigitte KUSTER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous rappelle que l'O.T.C.P. a pour principale mission, la promotion de la destination parisienne et l'accompagnement des professionnels parisiens du tourisme.

Les moyens sont d'ailleurs au rendez-vous depuis des années, mais comment ne pas s'étonner que les financements attribués à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris au titre du plan de soutien en 2020 n'aient toujours pas été consommés en 2022, à la suite de la deuxième prolongation.

Rappelons que ceux-ci avaient pour objectif la mise en place d'un plan ambitieux répondant à la crise sanitaire de la Covid-19, avec l'arrêt des flux de visiteurs internationaux, et cette contribution prévue était de l'ordre de plus de 2 millions d'euros.

Egalement, il y avait de prévu un soutien aux acteurs du tourisme, un soutien attendu pour un montant de 1,480 million.

La question a été posée en Commission par mon collègue David ALPHAND, mais n'a pas eu de réponse. Je vous remercie donc aujourd'hui de nous apporter ces précisions.

Par ailleurs, ayant été membre du conseil d'administration de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, je veux ici saluer la poursuite des pistes développées pour mieux faire connaître des sites d'intérêt local, et ceux aussi beaucoup moins connus des parcours touristiques.

Je veux aussi me réjouir du rapprochement effectué avec le Comité national du tourisme d'Ile-de-France, dans un souci de mutualisation d'actions de promotion de la destination Paris à l'international.

Mais, si les efforts sont au rendez-vous avec le développement également d'outils innovants et informatiques, comment ne pas s'inquiéter que tous ces efforts soient mis à mal quand on voit l'image que la capitale renvoie aujourd'hui dans le monde entier, avec ses tonnes de déchets à ciel ouvert, avec ses montagnes d'immondices qui pourrissent, avec les risques sanitaires et sécuritaires que nous ne cessons de dénoncer. Ce n'est plus Paris ville lumière, ce n'est plus Paris capitale olympique, c'est Paris poubelle. Une déchéance qui met à mal les efforts de promotion de Paris comme destination touristique.

La dégradation générale de l'image de la capitale à l'étranger ne semble malheureusement pas vous inquiéter. Dommage, parce que vous êtes ici, une fois de plus, en pleine contradiction. Des millions donnés d'un côté, et une indifférence de l'autre, cherchez l'erreur.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération se propose d'octroyer 4,3 millions à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, au titre de sa subvention de fonctionnement annuelle. Ce montant, pour 2023, est le même que celui de 2022, et correspond donc à une stabilisation de la subvention de fonctionnement annuelle de la Ville de Paris à l'O.T.C.P.

L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris bénéficie par ailleurs en 2023 d'une subvention d'investissement pour sa billetterie touristique, et de financement au titre du plan de soutien de la Ville aux acteurs du tourisme, suite à la crise de la Covid-19.

Parallèlement, l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris est actuellement à la recherche d'autres sources de financement, notamment dans le cadre d'une collaboration renforcée avec la Métropole du Grand Paris.

Dans le cadre de son action 2022-2024, l'O.T.C.P. continue de mettre en œuvre les préconisations des Assises du tourisme durable tenues en 2021. Le rôle que joue l'O.T.C.P. en faveur d'une transformation du tourisme parisien en un tourisme durable à impact positif est essentiel. Fort de son réseau de 1.300 adhérents et de ses liens avec l'ensemble de l'écosystème touristique parisien, il est l'instrument privilégié de la Ville de Paris pour impulser cette dynamique.

Il s'agit ici d'entraîner toute une filière professionnelle essentiellement privée vers un nouveau modèle. L'O.T.C.P. réalise des succès en ce sens, comme en témoigne la signature, le 8 mars dernier, par une cinquantaine d'acteurs importants de la filière du tourisme d'affaires, d'une charte des grands événements "corporate", qui inclut de nombreux engagements en faveur du tourisme durable.

Un autre axe que l'O.T.C.P. continuera de travailler particulièrement en 2023 est la mise en avant du Paris autrement, c'est-à-dire d'un tourisme plus local et résilient. Il s'agit ici de faire découvrir les nombreux points d'intérêt et savoir-faire locaux, pour proposer une autre approche touristique allant au-delà de la visite des sites emblématiques parisiens.

Cette démarche a notamment pour vertu d'engager les touristes franciliens, français et européens à revenir visiter la capitale, en leur proposant à chaque fois, une expérience visiteurs renouvelée, en faisant ainsi évoluer la typologie des touristes parisiens. L'empreinte carbone du tourisme parisien s'en trouve réduite, avec une part moindre de touristes long-courriers.

Les Assises du tourisme durable constituent donc la feuille de route de la stratégie touristique parisienne jusqu'à l'échéance olympique de 2024. En s'appuyant sur l'O.T.C.P. et en synergie avec les critères de durabilité exigeants de Paris 2024, la Ville de Paris a pour objectif d'être un véritable démonstrateur du tourisme durable, à l'occasion des J.O.P. 2024.

Je propose donc, mes chers collègues, de voter la subvention de fonctionnement annuelle pour l'O.T.C.P. Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 37.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 37).

2023 DAE 38 - Avenant n° 1 à la subvention d'investissement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (O.T.C.P.) destinée à la mise en œuvre d'une billetterie touristique.

Voeu déposé par l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 38, à l'amendement n° 142 et au vœu référencé n° 142 bis. Le DAE 38, il s'agit de l'avenant n° 1 à la subvention d'investissement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, destinée à la mise en œuvre d'une billetterie touristique.

La parole est à Mme Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur le projet de création d'une application appelée "My Paris je t'aime". Le nom fait très "Emilie in Paris", mais espérons que cela inaugure son grand succès.

Plus sérieusement, qu'est-ce que cette application ? Tout d'abord, ce projet mené par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, chargé de piloter les projets qui participent au développement touristique, architectural, naturel, et culturel de la Ville de Paris, a pour objectif de faciliter l'organisation des séjours des touristes parisiens, notamment en vue des grands événements sportifs et culturels qui vont se tenir prochainement à Paris.

En ce sens, l'application viendra compléter la billetterie interconnectée proposée par la Ville, qui permettra aux utilisateurs de trouver les réponses nécessaires à leurs besoins en matière de géolocalisation, mobilité, restauration, etc. Bref, c'est une très "chouette" initiative pour faciliter la découverte de notre ville.

Cela étant dit, tout aussi intéressante soit-elle, cette initiative doit s'inscrire dans la droite ligne des engagements pris par la Ville de Paris. Les engagements pris pour un tourisme durable et pour répondre aux objectifs sociaux et environnementaux fixés lors des Assises, qui se sont tenues en 2021.

Or, notre crainte, c'est que l'application propose des mises en relation avec des partenaires qui eux, ne s'inscrivent pas dans les engagements de la Ville de Paris. Par exemple, un type d'entreprise condamnée à de multiples reprises partout dans le monde, pour recourir à de faux travailleurs indépendants, dans le but de ne pas respecter le droit du travail et de la Sécurité sociale. Bref, vous me voyez venir, je parle des plateformes numériques de travail qui refusent de reconnaître leurs responsabilités d'employeurs, au mépris des droits des travailleurs.

Après les arrêts de la Cour de cassation Uber, etc., plus récemment le tribunal correctionnel de Paris qui a condamné Deliveroo en avril 2022 pour travail dissimulé, et le tribunal judiciaire qui a condamné cette même entreprise à verser 9,7 millions d'euros à l'Urssaf à ce titre en janvier dernier, puis le Conseil des Prud'hommes de Lyon qui a condamné la société Uber à verser près de 17 millions d'euros à 139 chauffeurs, on peut comprendre qu'il y a matière à s'inquiéter.

Si nous trouvons que cette application est une très bonne chose, elle propose notamment des mises en relation avec les services de mobilité tels que G7, Vélib', Bateau-bus, Bateau-taxi, cela ne nous pose pas de problème. En revanche, on considère qu'il n'est pas envisageable d'envoyer des clients vers ces plateformes numériques qui exploitent, précarisent, paupérisent. C'est une question de cohérence avec la lutte menée par la Ville de Paris contre l'Ubérisation, pour la protection de tous les travailleurs.

C'est pourquoi nous proposons cet amendement qui demande que l'application s'engage à ne diffuser que les offres des entreprises socialement et écologiquement responsables, ce qui exclut de fait les plateformes numériques qui recourent aux faux travailleurs indépendants.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOMES.

Pour vous répondre, je donne la parole à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame GOMES.

Chers collègues, en 2020, le Conseil de Paris a voté une subvention d'investissement à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour le développement d'une billetterie interconnectée, sport, culture, tourisme, transport, permettant de construire des offres assemblées et clé en main avec l'ensemble des opérateurs touristiques de la destination.

L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris s'est en effet engagé dans une modernisation et une digitalisation de ses outils, refonte de son site internet, développement du nouvel outil de cartographie gratuit "Paris city" à destination de ses adhérents, développement d'une billetterie interconnectée, et aujourd'hui développement de l'extension mobile du site internet qui sera nommée "My Paris je t'aime", et qui sera mise en place au premier semestre 2023.

"My Paris je t'aime" offrira une expérience visiteurs améliorée, en proposant aux touristes de très nombreux nouveaux services susceptibles d'enrichir la qualité de leurs séjours, tels que :

- informations pratiques, service de billetterie et activités ;

- géolocalisation des contenus et produits ;

- itinéraires et réservation des prestations à prix fixe en mobilité douce ;

- services pratiques aux familles, location de matériel de puériculture, "baby-sitting" multilingue, consigne, restauration, sport, services aux voyageurs d'affaires ;

- santé : consultations médicales avec un médecin parlant la langue de la personne, de la spécialité recherché ;

- mobilité avec "Widget R.A.T.P. Smart system", passerelle taxi G7, location de vélo ;

- des jeux et j'en passe tellement l'application est riche.

Afin de permettre à l'Office du Tourisme et Congrès de Paris de finaliser le développement conjoint de ses deux projets de billetterie interconnectée et de l'extension mobile "My Paris je t'aime", interdépendants et cruciaux dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques 2024, et sans que la contribution de la Ville ne soit augmentée, je vous propose de voter cet avenant, qui viendra prolonger d'un an la convention relative à la mise en œuvre d'une billetterie touristique.

Par ailleurs, le groupe Communiste et Citoyen a déposé un amendement à cet avenant relatif au non-recours aux plateformes ubérisées. Je salue la vigilance du groupe Communiste et Citoyen sur ce sujet.

Cependant, je propose à mes chers collègues du groupe Communiste et Citoyen de retirer leur amendement, pour voter le vœu de l'Exécutif dont vous avez pu avoir connaissance, relatif au relais et à la promotion des entreprises écologiquement et socialement responsables, dans le cadre de la billetterie interconnectée de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Ce vœu sollicite la vigilance de l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris par ailleurs par rapport aux offres qu'il relaie, notamment au regard du respect des droits des travailleurs des plateformes numériques de travail.

Il sollicite la présentation d'un bilan annuel de la billetterie touristique et des produits vendus par ses adhérents, avec la mise en œuvre d'un examen ad hoc dans le cas où un problème serait détecté par la Ville de Paris en matière d'engagement socialement et écologiquement responsable.

Cet examen ad hoc pourrait aller jusqu'au retrait de cet acteur de la billetterie interconnectée.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire. Avez-vous terminé ?

Dans l'ordre, je m'adresse au groupe Communiste et Citoyen, en réponse à l'amendement n° 142, Mme GABELOTAUD vient de nous expliquer que l'Exécutif a déposé le vœu n° 142 bis. L'amendement n° 142 est-il retiré ?

Mme Barbara GOMES. - Dans la mesure où le vœu nous convient parfaitement, oui, nous retirons l'amendement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 38).

Je vous en remercie.

2023 DAE 41 - Subvention à l'association "Paris et Compagnie" et convention d'objectifs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 41. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association "Paris et Compagnie", ainsi que la convention d'objectifs.

La parole est à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vais être, de façon très inédite, extrêmement rapide.

En juillet dernier au Conseil de Paris, nous avions proposé un vœu qui a été adopté. Il demandait que la Ville constitue rapidement un groupe de travail pour avancer sur les possibilités de mise en place de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des aides publiques versées au secteur privé.

En cette période très compliquée budgétairement pour tout le monde, on se disait que la moindre des choses était d'avoir des bilans très très détaillés en la matière.

Comme on n'a toujours pas eu ce groupe de travail, et conformément à ce que l'on avait dit la dernière fois, à savoir que nous voterions contre si nous n'avions pas justement ces bilans et la mise en place de ces critères sociaux et environnementaux, là nous voterons contre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame GOMES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, association loi 1901, "Paris et Compagnie", connue sous le nom de "Paris&Co", est une agence de développement économique et d'innovation, notamment au service de la Ville de Paris et de la Métropole du Grand Paris.

"Paris&Co" constitue le premier réseau d'incubateurs en Europe, avec près de 500 "start-up" incubées par an. Sa principale mission consiste entre autres à accompagner et agir avec les entrepreneurs pour la transformation durable de la cité, en contribuant à la création d'emplois par l'innovation et en favorisant le développement d'entreprises locales durables.

La Ville de Paris souhaite appuyer "Paris et Compagnie" dans la réalisation de son objet social, en particulier pour accompagner les enjeux de transition économique et sociale de son territoire, en renouvelant et précisant ses axes prioritaires à travers cette nouvelle convention d'objectifs.

Les cinq axes prioritaires de cette convention d'objectifs sont les suivants.

Le premier, accompagner le développement de structures innovantes à impact positif en phase d'amorçage dans les secteurs stratégiques du territoire parisien, dont ville durable, tourisme durable, industrie culturelle et créative, santé, sport, alimentation durable.

Le deuxième, accompagner le tissu économique dans sa transition écologique, sociale et économique ; contribuer à l'organisation d'événements autour de l'innovation à impact, dont un prix à ce sujet, un événement dédié à l'alimentation durable, et un événement à l'Hôtel de Ville dédié à l'innovation parisienne.

Le troisième, développer les pratiques innovantes et l'expérimentation.

Le quatrième, assurer une veille, analyse des tendances pour participer à la mutation de la société ; proposer des groupes de travail dans les domaines prioritaires de la Ville, production de notes et d'études sur ceux-ci.

Le cinquième, simuler l'émergence de nouveaux entrepreneurs issus des quartiers prioritaires porteurs d'innovation sociale. Il s'agit de piloter un programme d'accompagnement pour les acteurs de l'innovation sociale dans les quartiers "politique de la ville" de l'Est parisien et d'intégrer des actions dans le domaine de la pratique du e-sport.

Il s'agit également de contribuer à diversifier les profils des entrepreneurs de demain, en particulier sur les métiers en tension. "Paris&Co" a ainsi adapté l'ensemble de ses "process", règles de sélection, méthodes d'accompagnement, choix de ses experts, investisseurs partenaires, pour que l'innovation soit un outil au service des Parisiennes et Parisiens.

C'est pour cela qu'il est lauréat de la campagne de mobilisation "Fonds parisiens pour l'innovation" votée en juillet dernier. Avec ce nouveau fonds, on disposera et on vous présentera tous les six mois un bilan précis des "start-up" incubées.

Le projet de délibération relatif à cette convention arrête le montant total de la subvention de fonctionnement 2023 et fixe les objectifs du soutien de la Ville de Paris à l'Association pour la même année. Il détaille les actions soutenues par la Ville de Paris, ainsi que les indicateurs d'évaluation de ces actions.

Le montant global de la subvention de fonctionnement 2023 s'élèvera, pour la Ville de Paris, à 1,7 million d'euros. Un premier acompte de 510.000 euros ayant été versé, conformément à la délibération 2022 DAE 214 adoptée en Conseil de Paris de décembre 2022.

La présente convention permettra ainsi de verser le deuxième acompte d'un montant de 600.000 euros et d'envisager un troisième et dernier acompte, le solde, d'un montant de 590.000 euros, à partir du 1er juillet 2023, sous réserve de la bonne mise en œuvre des actions précisées dans la convention.

Le projet de délibération prévoit également une subvention d'investissement de 200.000 euros.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 41).

2023 DAE 70 - Avenant n° 2 au protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris (P.L.I.E.) 2016-2020.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien de la Région Ile-de-France aux structures partenaires de l'insertion.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 70 et au vœu référencé n° 84. Le DAE 70 est un avenant n° 2 au protocole partenarial d'accord pour la mise en œuvre du Plan local pour l'insertion et l'emploi de Paris de 2016 à 2020.

La parole est à Barbara GOMES, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Barbara GOMES. - C'est encore moi. Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les Parisiennes et les Parisiens éloignés de l'emploi se retrouvent dans des situations de précarité extrême, qui ont des effets dévastateurs sur leur quotidien. Il leur est de plus en plus difficile de vivre dignement.

Les dépenses du quotidien ne cessent d'augmenter. Beaucoup trop de personnes ont encore du mal à faire face et sont contraintes d'économiser sur l'alimentation ou la santé pour payer leur logement. Rappelons qu'en Ile-de-France, plus de 1,8 million de personnes vivent sous le seuil national de pauvreté monétaire et disposent d'un niveau de vie inférieur à 1.086 euros par mois.

L'emploi est un facteur déterminant pour permettre à ces personnes de sortir de la précarité. Le problème, c'est la Région Ile-de-France, qui continue de mener des politiques d'austérité, de stigmatiser ces publics. Elle coupe les budgets des structures d'insertion qui font pourtant un travail remarquable et adapté à chaque public. Tout cela, alors que nous savons que la situation de précarité conduit bien souvent à des situations de marginalisation, alors qu'il faut au contraire redoubler d'efforts pour accompagner ces personnes. La Région, elle, prend le chemin inverse.

En France, 12,8 % des jeunes entre 15 et 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Ces jeunes sont nombreux à se rendre à la mission locale à la recherche d'un accompagnement adapté à leur situation, tout en tenant compte de toutes les problématiques qui peuvent être un frein à l'emploi, telles que le logement, la situation familiale, l'échec scolaire, la santé, la culture.

En 2021, ce sont plus de 45.000 jeunes qui ont été accueillis à la Mission locale de Paris. Or, en décembre 2022, le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté un rapport définissant un nouveau cadre contractuel entre la Région et les missions locales bien plus contraignant que le précédent.

Les organisations syndicales et les élus se sont mobilisés pour dénoncer ce recul, qui aura de lourdes conséquences sur la qualité et la quantité des accompagnements. En plus de durcir les critères de performance, la Région a fait le choix de doubler l'objectif des entrées en formation, qui passe de 15 à 30.000. Tout cela pour obtenir un niveau constant de formation.

Tout cela évidemment a été fait sans prendre en compte la diversité de l'accès à la formation sur le territoire parisien. Ces nouveaux critères de performance vont par ailleurs provoquer une baisse de 8 millions d'euros. Et 8 millions d'euros, cela correspond à 160 postes, donc 160 postes qui sont menacés.

Je rappelle ici que la Région a annoncé la fermeture, en plus de tout cela, de 7 lycées. 7 fermetures de lycées prévues en 2023 à Paris : 1 lycée d'enseignement général et 6 lycées professionnels. Ces fermetures vont directement avoir des effets sur les jeunes qui veulent s'orienter notamment dans la voie professionnelle.

C'est pourquoi nous demandons que la Maire de Paris interpelle la présidente de la Région pour demander le rétablissement de la subvention à l'Association régionale des missions locales, et que la Région Ile-de-France renforce son soutien aux missions locales et aux structures partenaires de l'insertion sur le territoire parisien.

Je conclurai en saluant le travail mené par Afaf GABELOTAUD et Léa FILOCHE en matière d'insertion professionnelle et celui de toute l'équipe de la mission locale. Rappeler que la Ville de Paris ne peut pallier, à elle seule, le désengagement de l'Etat et de la Région. Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

La parole est naturellement à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je remercie le groupe Communiste d'avoir émis un vœu relatif aux modalités de soutien de la Région Ile-de-France à la Mission locale de Paris et au réseau régional des missions locales.

La Mission locale est un acteur essentiel de nos politiques publiques en matière de formation, d'insertion professionnelle et de mobilisation vers l'emploi. Elle joue pleinement son rôle de rempart contre la précarité des jeunes, et de tremplin vers l'avenir.

Les équipes de la Mission locale de Paris, situées sur six sites d'accueil répartis sur tout le territoire parisien, se mobilisent pour favoriser l'insertion des jeunes qui sont éloignés de l'emploi, et cela grâce à de multiples activités, notamment des ateliers de recherche d'emploi, des prestations collectives de métiers, des journées de recrutement ciblées ou bien des actions de parrainage.

La Ville de Paris accompagne ces actions en participant particulièrement au financement immobilier de ces sites dans un objectif d'ancrage et de proximité territoriale. Le bilan de la Mission locale de Paris est plus que positif.

En 2021, la Mission locale de Paris a accueilli 9.529 jeunes de 16 à 25 ans et en a accompagné 21.527. Parmi ces jeunes Parisiennes et Parisiens, 5.647 ont pu bénéficier d'une formation. 8.114 ont pu trouver un emploi. 1.213 ont pu accéder à l'alternance.

Ces résultats témoignent de la réussite de la Mission locale de Paris et derrière ces chiffres bruts, ce sont de nouvelles trajectoires de vie qui s'amorcent pour de très nombreux jeunes.

Pourtant, la Région Ile-de-France a décidé de mener une nouvelle politique de financement des missions locales. Cette politique régionale conduit d'ici juillet 2023 à une diminution de 50 % de la subvention régionale, soit 8 millions d'euros pour l'ensemble des structures de la région, et de 1 million d'euros pour la Mission locale de Paris.

Ce changement de politique décidé par la Région risque d'engendrer une forte instabilité financière, ainsi qu'une fragilisation pour l'ensemble des structures franciliennes. Pour les missions locales, il y a également un risque à terme concernant le maintien en emploi de la totalité des équipes opérationnelles sur le territoire.

Dès le 21 décembre 2022, lorsque nous avons eu connaissance de ce changement de politique, nous avions, avec mes collègues Hélène BIDARD et Léa FILOCHE, interpellé la présidente de Région sur la non-prise en compte des missions fondamentales de la Mission locale, pourtant porteuses de perspectives d'avenir pour la jeunesse parisienne et francilienne.

N'ayant aucune réponse à ce courrier, je propose de donner un avis favorable de l'Exécutif à ce vœu, si vous acceptez les amendements que nous avons proposés.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Afaf GABELOTAUD.

J'imagine que le groupe Communiste et Citoyen accepte les amendements de l'Exécutif ?

Mme Barbara GOMES. - Oui, nous acceptons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci de votre acceptation, Barbara GOMES.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 70).

2023 DRH 11 - Statut particulier des agents de la Petite enfance de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la tenue d'un inventaire sur les postes à pourvoir.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à l'octroi de différentes prestations aux agents.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 11 et les vœux référencés nos 85 et 86. Le DRH 11, c'est le statut particulier des agents de la petite enfance de la Ville de Paris.

Est encore inscrit à l'heure qu'il est, dans ce débat, Jean-Philippe GILLET, qui en profitera pour présenter le vœu n° 85.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les communistes savent que la Ville de Paris, pourtant engagée en faveur de la déprécarisation des agents, reste soumise aux mêmes problématiques que toutes les collectivités quant au manque d'attractivité de la fonction publique territoriale.

Au travers de ce projet de délibération, nous souhaitons saluer l'engagement de la Ville et singulièrement celui du maire adjoint M. Antoine GUILLOU, qui suite à un amendement budgétaire du groupe Communiste, travaille en faveur du financement et de l'accompagnement des professionnels de la DFPE vers l'obtention du diplôme d'auxiliaire de puériculture.

Cette question de l'attractivité de nos métiers s'impose avec d'autant plus d'acuité que le point d'indice a longtemps été gelé, que l'Etat attend des agents qu'ils travaillent davantage sans gagner plus, tout en persistant dans sa perspective libérale de suppression d'emplois dans la fonction publique.

L'attractivité est un enjeu majeur tant du point de vue de la qualité du service public rendu aux Parisiennes et Parisiens, que du point de vue des conditions de travail des agents déjà présents, qui peuvent souffrir du phénomène des postes non pourvus, notamment à travers l'aggravation des cadences, et subissant des charges de travail à la hausse.

Pour attirer à nouveau, il est nécessaire d'engager toutes les démarches et de mobiliser tous les moyens. C'est pourquoi nous émettons le vœu que la Ville fournisse un inventaire détaillé des moyens humains existants aujourd'hui, ainsi que des besoins réels des usagers pour chacune des directions, en particulier celles qui sont le plus en tension, et qu'elle communique sur les mesures qu'elle met en place pour combler les manques éventuellement observés dans chaque direction.

De surcroît, les communistes demandent que la Ville présente un plan de mesures à mettre en œuvre pour rendre plus attractive la fonction publique territoriale parisienne et ainsi recruter de nouveaux agents, pour pourvoir l'ensemble des postes budgétés qui sont aujourd'hui dépourvus d'agents.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Johanne KOUASSI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous connaissez toutes et tous les difficultés rencontrées dans le secteur de la petite enfance depuis maintenant plusieurs années, et ce à l'échelle du territoire national.

Les métiers de la petite enfance, pourtant si précieux, sont pénibles et peu valorisés. Ils sont aussi très majoritairement occupés par des femmes et il est difficile de ne pas y voir de lien. Dans ce contexte, les recrutements sont de plus en plus difficiles, et les tensions sur le métier des auxiliaires de puériculture sont fortes.

Face à ces difficultés, la Ville n'a pas ménagé ses efforts. Je tiens à remercier à la fois la direction des familles et de la petite enfance, plus particulièrement Xavier VUILLAUME, l'adjoint aux ressources humaines, Antoine GUILLOU, et la DRH qui s'emploient non seulement à recruter davantage d'agents pour continuer à offrir aux petites Parisiennes et petits Parisiens un accueil de qualité, mais aussi à créer pour les métiers de la petite enfance de véritables filières de carrière.

Les professionnels de la petite enfance méritent une vraie reconnaissance et des perspectives d'évolution. C'est tout le sens de ce projet de délibération, qui diversifie les modes de recrutement de la Ville en les ouvrant aux titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance, qui s'est longtemps appelé CAP Petite enfance.

Je tiens à faire cette précision, car c'est aussi un moyen de rappeler que les métiers de la petite enfance ne sont pas des métiers assimilables à de la garderie d'enfants, mais bien à des métiers de l'éducation à part entière, basés sur des projets pédagogiques.

Par ce projet de délibération, la Ville crée un nouveau corps d'agents et vient renforcer la logique de formation continue des métiers de la petite enfance, notamment en proposant des bourses pour les titulaires de CAP qui souhaitent évoluer ensuite vers le poste d'auxiliaire de puériculture.

Alors que les titulaires de CAP ne pouvaient jusqu'à présent qu'être recrutés comme contractuels, ils et elles pourront désormais intégrer la Ville comme fonctionnaires et être pleinement accompagnés dans leur évolution professionnelle.

Cette mesure renforce l'attractivité de la Ville pour le recrutement dans le secteur de la petite enfance, tout en maintenant une règle importante pour la qualité et la sécurité des enfants : 100 % des personnels au contact des enfants détiennent un diplôme de la petite enfance. C'est quelque chose auquel la Ville est particulièrement attachée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL, qui en profitera pour présenter le vœu n° 86.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mme KOUASSI l'a dit, il y a un vrai problème d'attractivité du métier des auxiliaires de puériculture à Paris.

Effectivement, il y a une pénurie de personnel dans les crèches parisiennes, plus de 1.000 postes vacants dans l'ensemble des crèches. Dans les 415 crèches municipales, 350 postes toujours vacants, ce qui oblige très concrètement à geler 10 à 15 % des places pourtant ouvertes.

La Ville, très clairement, a du mal à embaucher, et elle a du mal à garder les auxiliaires de puériculture du fait d'un coût du logement exorbitant, de logements sociaux pas suffisants, et de salaires trop bas qui ne permettent pas de compenser les différentiels de la vie par rapport aux autres régions.

La ville du quart d'heure, ce n'est clairement pas pour les puéricultrices. Mais ce ne sont pas les seules raisons pour lesquelles la Ville a du mal à garder son personnel. Les syndicats font remonter aussi la dégradation des conditions de travail, avec le manque de personnel et la systématisation des glissements de tâches.

Oui, la Ville de Paris fait des propositions pour répondre à cette situation : recruter en complément des auxiliaires de puériculture, des professionnels diplômés d'un CAP ; la création d'un nouveau statut d'agent de la petite enfance, d'accord.

Le problème, c'est qu'évidemment, ces propositions risquent de présenter un risque, celui de baisser le niveau d'encadrement. Oui, la Ville ne fera pas appel à des professionnels non diplômés pour les métiers au contact des enfants, ce qui est bien, alors qu'elle en a le droit au regard de la loi. Les métiers de la petite enfance ne sont pas des métiers de garderie, cela a été dit. Mais pourquoi cette logique de nivellement par le bas ?

La Ville devrait s'engager plutôt à maintenir le taux d'encadrement plus élevé à Paris qu'ailleurs et encourager les évolutions de carrière et les filières de carrière pour les ATEPE et les accompagnants éducatifs à la petite enfance.

Dans tous les cas, je ne vois pas comment la Ville pourrait répondre complètement à la pénurie de personnel sans mettre sur la table la question des rémunérations, des primes et de l'aide au logement.

Pour toutes ces raisons, je pense que parmi les propositions qui permettraient de répondre à cette crise de vocation et de recrutement, il pourrait y avoir le versement de l'équivalent de la prime Ségur à l'ensemble des professionnels de la petite enfance, l'octroi d'une aide au logement, et le financement de l'accès au diplôme d'Etat de puéricultrice, en échange de l'obligation pour les bénéficiaires de travailler un certain nombre d'années dans les crèches parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur SOREL.

La parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Johanne KOUASSI, Jean-Philippe GILLET et Laurent SOREL, pour vos interventions sur ce projet de délibération qui est particulièrement structurant pour la vision que nous avons, avec Céline HERVIEU et Patrick BLOCHE, pour les métiers de la petite enfance à Paris.

Vous l'avez dit, tous, il y a aujourd'hui des tensions sur le recrutement des agents de la petite enfance au niveau national, et singulièrement dans la Région Ile-de-France et sur le territoire parisien. C'est vrai, cela concerne à la fois les employeurs privés et publics, donc nécessairement cela concerne la Ville.

Nous nous employons évidemment depuis de nombreux mois dans des démarches pour renforcer notre attractivité sur les métiers de la petite enfance, à destination des auxiliaires de puériculture, mais aussi avec ce statut qui vous est présenté aujourd'hui, à l'intention des agents titulaires d'un CAP Petite enfance.

Grâce à ce statut, à ce projet de délibération, nous pourrons, demain, leur proposer d'intégrer la Ville directement en qualité de fonctionnaire, ce qui est un avantage d'un point de vue statutaire. Ils pourront par ailleurs toucher la prime d'installation, ce qui n'était pas possible avec le statut de contractuel.

Nous pourrons, grâce à cela, nous l'espérons, pallier la vacance d'un certain nombre de postes qui aujourd'hui le sont. Permettre aux équipes de la Ville d'être diversifiées de ce point de vue, tout en assurant, et c'est particulièrement important, le fait d'avoir 100 % d'agents et d'agentes titulaires d'un diplôme de la filière petite enfance.

Nous le faisons par ailleurs non pas dans une logique de diminuer le taux d'encadrement, mais au contraire dans une logique de formation continue, de progression de carrière.

Jean-Philippe GILLET l'a évoqué, nous avons prévu, c'était un amendement proposé par le groupe Communiste, un budget de formation, qui permettra aux agents qui intégreraient la Ville, en étant titulaires d'un CAP Petite enfance, de pouvoir ensuite s'inscrire dans une progression de carrière. Cela permettra aussi que nous puissions les accompagner en finançant notamment des scolarités, ce que nous faisons déjà pour les agentes qui sont aujourd'hui auxiliaires de puériculture, en catégorie B pour l'accès à la catégorie A. C'est une vision cohérente de l'ensemble de la filière que nous allons déployer avec ce statut.

Ce statut permettra aussi aux agents qui seraient aujourd'hui ce que nous appelions ATEPE, les agents qui assurent les missions d'entretien, de cuisine, de buanderie dans les crèches, si ces agents sont titulaires d'un CAP Petite enfance et qu'ils le souhaitent, ils pourront intégrer cette spécialité, et donc être au contact des enfants, s'occuper de leur accueil.

Pour ce qui est des vœux déposés, sur le vœu déposé par le groupe Communiste, qui pose plus généralement la question de l'attractivité de la Ville et de la fonction publique territoriale, c'est évidemment un sujet extrêmement important. Nous avons évoqué la petite enfance. L'attractivité de la fonction publique est un sujet dans d'autres métiers. Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises dans notre Conseil.

Si vous vous en souvenez, j'en avais fait un des axes importants de la communication que j'avais souhaité associer au rapport social unique, le rapport que nous présentons chaque année en Conseil de Paris, qui donne les différentes statistiques, les différents chiffres importants de notre politique RH.

Au-delà des chiffres, j'avais souhaité - ce n'est pas une obligation légale, mais cela me semblait important - que nous puissions y associer une communication de l'Exécutif, afin de pouvoir débattre dans notre Conseil de ces orientations. Nous avons, dans ce cadre-là, évoqué les mesures d'attractivité.

Nous continuerons à le faire lors de la présentation du prochain rapport social unique, à développer cette communication, si vous le souhaitez. C'est pourquoi je vous propose quelques amendements dans votre vœu, afin d'aller dans ce sens.

Monsieur SOREL, vous avez déposé un vœu qui est assez similaire à celui déposé par votre prédécesseure en fin d'année dernière. Je vois que la cohérence des propos reste.

L'Exécutif avait déposé un vœu en réponse à ce premier vœu qui avait été déposé, et qui a été voté par notre Conseil. Je vous proposerai donc de retirer votre vœu pour cette raison. Nous déplorons comme vous les manques du dispositif Ségur, qui relève du gouvernement. Le Ségur a oublié un certain nombre de personnels indispensables au fonctionnement du service public. Il revient au Gouvernement de le modifier.

C'était le propos du vœu de l'Exécutif, que nous avions déposé. Cette demande reste.

Puisque je vois que vous êtes en lien avec votre prédécesseure, j'imagine qu'à l'Assemblée nationale, elle pourra interpeller le Gouvernement sur ce sujet.

Sur l'enjeu du logement, qui est un enjeu extrêmement important, là aussi nous ne sommes pas restés l'arme au pied, puisque nous avons invité, avec Ian BROSSAT et Emmanuel GRÉGOIRE, le premier adjoint, l'ensemble des maires d'arrondissement à augmenter la part de logements donnés aux agents. Il y a encore des marges de progrès à ce niveau, j'espère que nous avancerons avec le concours des maires d'arrondissement.

Troisième point, sur la formation, je viens de l'évoquer, cet attendu est déjà satisfait. Vous avez entendu ma réponse au groupe Communiste sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Pour le vœu n° 85, le groupe Communiste et Citoyen, j'imagine, accepte les amendements de l'Exécutif ?

Un INTERVENANT. - Les amendements sont acceptés, nous retirons notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Laurent SOREL retire-t-il également son vœu n° 86 ?

M. Laurent SOREL. - Je retire mon vœu aussi.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien, merci pour ces deux retraits. On voit le talent persuasif d'Antoine GUILLOU à l'œuvre, en direct.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DRH 11).

Voeu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'accès des ressortissants étrangers aux Préfectures pour le renouvellement de leur titre de séjour.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 87 relatif à l'accès des ressortissants étrangers aux préfectures pour le renouvellement de leur titre de séjour.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis plusieurs années, l'accès aux préfectures pour les ressortissants étrangers est devenu très compliqué, empêchant notamment de réaliser les démarches relatives au renouvellement des titres de séjour de ceux qui en ont un.

Ainsi, de nombreux travailleurs et de nombreuses travailleuses qui agissent au quotidien au service de Paris se retrouvent en difficulté, au niveau administratif, avec toutes les conséquences que l'on connaît sur leurs droits en termes d'accès au logement, à la santé et à l'école pour leurs enfants.

De plus, parallèlement je dirais, des dizaines de milliers d'emplois dans de très nombreux secteurs, de la restauration au luxe, à l'aide à la personne, dans le privé, dans le public, se trouvent non pourvus. La dynamique économique de notre ville s'en trouve quant à elle affectée.

Car, oui, l'apport des travailleurs immigrés pour notre ville est certain. Oui, notre ville a besoin d'eux.

Alors comment interpréter ces problèmes d'accès aux espaces numériques des Préfectures, sachant qu'elles ont complètement numérisé leurs services, ce qui est déjà un problème en soi un peu, un manque de moyens. Qu'attend le Gouvernement pour y remédier ? Plus on prend de retard, plus on pénalise nos entreprises ou nos services publics, avec en conséquence moins de recettes fiscales dans les caisses de l'Etat.

Un problème de compétences ? Je ne pense pas. Je ne peux pas croire qu'un pays comme le nôtre y soit confronté.

Mes chers collègues, avec mon groupe, nous pensons que ces problèmes ne sont que des prétextes de la part du Gouvernement pour pratiquer une politique d'immigration extrêmement restrictive, qui ne dit pas son nom.

Il est inadmissible que pour des raisons idéologiques et pour plaire à l'extrême droite, la Ville de Paris, comme de nombreuses autres collectivités, soit régulièrement confrontée à la situation d'agents appréciés de leurs collègues et de leur hiérarchie, travaillant souvent dans des secteurs en tension, mais dont les contrats ne peuvent être pérennisés en raison de l'expiration de leur titre de séjour.

Ainsi, sur proposition de Rémi FÉRAUD et des élus du groupe Paris en commun, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- l'accès physique aux préfectures pour la réalisation des démarches de renouvellement des titres de séjour soit rétabli dans des conditions satisfaisantes au plus vite ;

- le Gouvernement initie un travail avec les collectivités locales en vue de simplifier les différentes voies d'accès à la fonction publique pour les ressortissants étrangers, et notamment pour les demandeurs d'asile.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. Je rappelle très accessoirement que la présentation d'un vœu, c'est deux minutes.

Je donne la parole d'abord à Antoine GUILLOU, puis à Mme la directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Maya AKKARI, pour ce vœu qui met le point sur un problème particulièrement criant, qui dure depuis trop longtemps, je crois, sans qu'il ne lui ait été donné a minima sa juste attention. Ce vœu permet, je crois, d'y remédier. J'y donnerai bien évidemment un avis favorable.

La question de l'accès des ressortissants étrangers aux préfectures est aujourd'hui complètement bouchée. Il ne s'agit pas là de jeter l'opprobre particulièrement sur la Préfecture de police de Paris, car c'est une situation nationale, qui appelle donc une réponse nationale.

Aujourd'hui, sous prétexte de dématérialisation des services publics, les ressortissants étrangers sont très souvent privés d'accès aux préfectures, de simples rendez-vous. Il ne s'agit pas de préjuger la décision ou non qui leur sera faite quant à leur titre de séjour. Il s'agit purement et simplement d'une question d'accès au service public, qui aujourd'hui n'est pas assuré, mettant ces ressortissants étrangers, qui pourtant sont parfois sur le territoire depuis très longtemps, dans des situations personnelles extrêmement difficiles, notamment sur le plan de l'emploi.

Ce n'est pas sans lien avec le sujet précédent, car nous y sommes confrontés à la Ville de Paris, le fait d'avoir un certain nombre d'agents contractuels ressortissants étrangers - car il n'est pas possible d'embaucher des ressortissants étrangers dans la plupart des cas comme fonctionnaires - qui travaillent pour la Ville de Paris parfois depuis longtemps et qui, parce que leur titre de séjour n'a pas été renouvelé, ou parce qu'ils et elles n'ont pas eu accès à un rendez-vous, nous nous voyons dans l'obligation de mettre fin à leur contrat.

C'est une situation absolument ubuesque, dénoncée par le Conseil d'Etat et par la Défenseure des Droits. Il est absolument urgent que le Gouvernement, l'Etat prenne ses responsabilités en la matière, prévoie un plan d'urgence pour rétablir la situation. Nous en voyons les conséquences tous les jours comme employeur, mais aussi comme collectivité. Toutes nos structures d'accès aux droits sont de plus en plus saturées de demandes légitimes de ressortissants étrangers qui ne parviennent pas à faire valoir leurs droits.

Je crois qu'il est urgent de donner un avis favorable sur ce vœu et surtout, que la situation change.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire. Quelques précisions sur les démarches de renouvellement des titres étrangers.

Les démarches de renouvellement des titres de séjour sont effectuées pour plus de la moitié par le dépôt d'un dossier papier en préfecture.

On parle de plusieurs choses quand on parle de titres. Les renouvellements des titres vie privée, familiale, étrangers malades salariés ainsi que les cartes de résident nécessitent une prise de rendez-vous en ligne avec un délai de réponse instantané, puis un accueil physique de l'usager pour remise de son dossier et instruction de sa demande.

Quant aux renouvellements relatifs à un titre dit Passeport talent, étudiant ou visiteur, titre de voyage, ou les documents de circulation pour les étrangers mineurs, ils s'effectuent en ligne via des téléprocédures au niveau national sur le site de l'Administration numérique pour les étrangers en France, A.N.E.F.

Il est vrai que les délais d'obtention d'un rendez-vous peuvent être longs en fonction du titre sollicité, mais il faut aussi noter que les délais de traitement des demandes se sont améliorés.

Avant la dématérialisation en 2019, le délai moyen de traitement était de 102 jours pour les demandes de renouvellement. En limitant le nombre de présentations en préfecture, le passage au tout rendez-vous a permis de gagner en efficacité sur la complétude des dossiers et de réduire nos délais d'instruction. Ce délai était ainsi de 58 jours en 2022, et début 2023, il est de 39 jours, au niveau de la Préfecture de police, j'entends.

Les usagers sont tenus de présenter leur demande de renouvellement entre 4 et 2 mois avant la date d'expiration de leur titre de séjour, conformément à l'article R. 431-5 du CESEDA. Ce respect par les usagers des délais prévus par les textes concourt à une instruction la plus rapide possible.

Concernant l'accompagnement des usagers, qui est un point très important évidemment, la Préfecture de police s'emploie autant qu'elle le peut à réduire les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans l'utilisation des procédures dématérialisées et d'accès au guichet. C'est ainsi que l'on a mené récemment une réforme d'ampleur sur la réorganisation des services chargés de l'instruction des titres, ce qui nous a permis de créer un pôle entièrement dédié à l'accompagnement des usagers.

Au-delà des canaux de communication traditionnels, l'accompagnement téléphonique et les courriels, l'ouverture en juillet 2021 d'un point d'accès numérique situé place Louis Lépine dans le 4e arrondissement, devant la Préfecture de police, a eu pour effet de fournir des conseils aux usagers et d'aider ceux d'entre eux qui rencontrent des difficultés dans les démarches dématérialisées. On essaie vraiment aussi d'axer sur cette proximité.

Fort de ces résultats positifs, le point d'accès numérique e-kiosque a été renforcé depuis juillet 2022 par l'ouverture d'un autre point d'accès numérique ouvert au centre de réception des étrangers, situé rue Truffaut dans le 17e arrondissement. En 2022, ce sont ainsi près de 5.775 usagers qui ont été accompagnés par les équipes déployées dans les points d'accès numérique.

La Préfecture de police a également dédié des créneaux de rendez-vous aux usagers rencontrant des dysfonctionnements dans l'A.N.E.F. Cela a représenté 468 rendez-vous sur l'année 2022.

Les usagers qui rencontrent des difficultés dans le renouvellement de leur titre de séjour peuvent s'orienter vers un de ces dispositifs, pour obtenir un accompagnement personnalisé dans leurs démarches.

Je terminerai en disant que ce sujet est suivi avec une attention toute particulière, par les services du préfet délégué à l'immigration à la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 87 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 44).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'évolution de la prise en charge du "pass" Navigo pour les agents de la Ville.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au forfait mobilités durables.

Voeu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 88, 89 et 89 bis relatifs à l'évolution de la prise en charge du "pass" Navigo pour les agents de la Ville, et au forfait mobilités durables.

Qui présente le vœu n° 88 pour le groupe "Les Ecologistes" ? Un volontaire ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Désolé. Ce vœu vise à faire en sorte que la Ville puisse contribuer à hauteur de 75 % à la prise en charge du "pass" Navigo pour les agents de la Ville. C'est une faculté qui est offerte maintenant et qui nous semble nécessaire compte tenu à la fois de la hausse récente du prix du "pass" Navigo et de la nécessité de permettre à l'ensemble des agents de se rendre au travail, dans la Ville, alors qu'une grande partie d'entre eux habitent très loin, dans la Région Ile-de-France.

Voilà ce que nous proposons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre esprit de synthèse et votre volontariat. Il faut savoir vivre dangereusement. Sinon, il n'y a pas de plaisir.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Ils sont en discussion commune ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Oui.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je soutiens leur vœu. J'espère que la Ville de Paris écrira au Gouvernement pour adapter la réglementation à ce sujet.

C'est un sujet connexe, les agents de la Ville de Paris ne bénéficient malheureusement pas du forfait mobilités durables, indemnité exonérée d'impôt qui permet d'encourager le recours aux modes de déplacement par définition durables, sur les trajets domicile/travail.

Les organisations syndicales de la Ville avaient demandé que ce soit inscrit à l'ordre du jour du comité social territorial central en février, mais sans suite jusque-là. Je voulais souligner l'importance de rapidement accorder ce type d'indemnité. C'est important du point de vue social et aussi environnemental.

Un point que je n'ai pas mentionné dans les considérants, mais que j'ajoute, dans le même ordre d'idée, le progrès social et environnemental, le moyen de réduire les émissions dans les déplacements domicile/travail, c'est d'encourager le télétravail, un cadre contractuel à Paris pour ce faire.

J'observe que les indemnités dont bénéficient les agents de la Ville de Paris sont très nettement en deçà de celles dont bénéficient les agents de l'Etat.

Je souhaite que par le dialogue social nous puissions très rapidement, après que vous aurez discuté avec les organisations syndicales, voter les projets de délibération pour instituer ce forfait de mobilités durables, de droit chez les agents de l'Etat, également pour nous mettre à niveau concernant le télétravail pour les agents de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci au groupe "Les Ecologistes" et à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour ces deux vœux qui nous permettent de mettre en exergue la question de l'aide que la Ville de Paris apporte à ses agents en matière de déplacements.

La question des déplacements dans notre Région Ile-de-France et à Paris, c'est un enjeu d'attractivité. C'est notre thématique de ce soir. C'est tout à fait exact.

Je répondrai d'abord à la question posée par le groupe "Les Ecologistes", face à la hausse du "pass" Navigo décidée par "Ile-de-France Mobilités", couplée d'ailleurs à une dégradation de la qualité du service aujourd'hui proposé par les transports en commun. Evidemment, c'est quelque chose qui complexifie nettement les choses et cette problématique d'attractivité.

Il me semble juste - c'est la demande que vous formulez - que les employeurs publics de la même manière que les employeurs privés puissent, le cas échéant, rehausser leur degré de prise en charge de la participation au "pass" Navigo en l'occurrence.

Malheureusement, aujourd'hui cela n'est pas possible dans le cadre réglementaire, car seuls les employeurs privés se sont vu ouvrir cette possibilité par le Gouvernement.

Je vous propose donc, dans un vœu de l'Exécutif, d'interpeller le Gouvernement sur cette question.

Je réponds également à la question posée par la présidente de la 1ère Commission. J'ai peur que l'information ait mal circulé, puisque le forfait mobilités durables, instauré par un décret de décembre 2022 - la date est assez proche, vous en conviendrez - a été inscrit par moi-même, dans le dialogue avec les organisations syndicales, à l'agenda social de l'année 2023.

Nous avons bien prévu d'en discuter dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan de déplacement des administrations parisiennes, qui nous permettra non seulement de mettre en œuvre des mesures financières d'accompagnement de nos agents, mais aussi un certain nombre d'autres mesures techniques organisationnelles pour faciliter leurs déplacements.

C'est ce qui est exprimé dans notre vœu de l'Exécutif et je vous invite à le voter en substitution de vos deux vœux, si vous le voulez bien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Antoine GUILLOU.

Est-ce que le groupe "Les Ecologistes" accepte de retirer son vœu n° 88 au bénéfice du vœu n° 89 bis de l'Exécutif ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Oui, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Madame la Présidente de la 1ère Commission ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - On va voter le vœu de l'Exécutif et on vote le nôtre pour marquer notre attachement à ce progrès social. Et M. GUILLOU me répondra lors d'une prochaine séance sur le télétravail, je l'espère.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous maintenez donc votre vœu n° 89 ? D'accord.

Le précédent, Rudolph GRANIER ne se rappelle pas ? D'accord. C'est pour ceux qui suivent la séance de manière assez continue.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 89 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 45).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" et M. Laurent SOREL relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 90 relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville.

La parole est à Alice COFFIN, pour le présenter.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais parler ici en tant qu'élue en proie à des souffrances assez aiguës lorsque j'ai mes règles. Je connais tellement de personnes dans ce cas, avec une pensée particulière pour celles en période de préménopause, qui peut se manifester par des mois où les règles sont si abondantes qu'elles occasionnent des flux rendant impraticable toute activité publique.

Je parle aussi en tant que féministe qui sait très bien à quel point les recherches, la médecine, la société ne s'intéressent pas assez à cette souffrance, particulièrement terrible lorsqu'elle s'accompagne de maladies comme l'endométriose.

Je suis très heureuse de parler de règles, ou plutôt des douleurs, des immobilisations causées par les règles, parce que c'est quand même un des stratagèmes les plus aboutis du patriarcat que ces journées, qui pour une majorité d'entre nous se traduisent par des souffrances aiguës, soient désignées dans les plaisanteries communes comme une période où les femmes seraient de mauvaise humeur.

Pour citer Virginie DESPENTES, "Si les mecs avaient leurs règles, l'industrie aurait inventé depuis longtemps une façon de se protéger "high-tech", quelque chose digne qu'on se fixerait le premier jour et qu'on expulserait le dernier. Un "truc clean" et qui aurait de l'allure, et on aurait élaboré une drogue adéquate pour les douleurs prémenstruelles. On ne les laisserait pas tout seuls patauger dans cette "merde". C'est évident. On pollue l'espace intersidéral de satellites de reconnaissance, mais pour les symptômes d'avant règles, que dalle !".

J'espère que Virginie DESPENTES sera sensible au fait d'être applaudie au Conseil de Paris. Je n'en doute pas.

Autant dire que cet ensemble de manifestations des règles est incompatible avec un exercice professionnel. C'est pourquoi nous vous proposons ce vœu, pour qu'à l'instar de ce qui a été voté au Japon, en Indonésie, ou très récemment en Espagne, les agentes de la Ville de Paris qui souffrent puissent bénéficier d'un congé menstruel.

Il y a deux propositions.

D'abord, le vœu vise aussi à ce que l'on parle de tout cela, et donc à interpeller en particulier le Gouvernement, si tant est que ce Gouvernement entende quelque chose, quant à la mise en place d'un congé menstruel pour l'ensemble des salariées du secteur privé et l'ensemble des agentes des fonctions publiques territoriale, d'Etat et hospitalière ne pouvant effectuer leur travail.

Deuxième chose, dès lors que le cadre réglementaire le permettra, d'expérimenter la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville de Paris ne pouvant effectuer leur travail.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN.

La parole est à Antoine GUILLOU, grand lecteur de Virginie DESPENTES, comme chacun le sait.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Absolument, et quoique non concerné moi-même directement par le sujet, comme la citation l'a fort bien exprimé, je dois dire et je vous remercie Alice COFFIN pour ce vœu, qui met en évidence ce sujet particulièrement important, qui s'inscrit dans la droite ligne du Plan Egalité que nous avons adopté à la Ville, au sein duquel nous avons un axe dédié à la meilleure prise en compte, au sein de l'environnement professionnel, des maladies chroniques féminines.

Je pense notamment à l'endométriose, sur laquelle nous avons lancé une grande campagne de sensibilisation auprès des agents et des agentes. Campagne grâce à laquelle nous avons pu dérouler un certain nombre d'actions d'ores et déjà, notamment la meilleure prise en compte par la médecine du travail, qui est un service interne à la Ville de Paris, des règles douloureuses, qui peuvent donner lieu ensuite à des mesures d'adaptation des postes, des horaires de travail. Ce sont des choses que nous faisons.

Nous avons un partenariat de long terme avec l'association "Endomind" pour continuer à progresser sur ces sujets, en faveur de nos agentes. Dans cette perspective, nous sommes, sur le principe, tout à fait favorables à expérimenter le congé menstruel.

Je dois malheureusement faire un point un peu technique pour expliquer que depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, que tous les membres de notre Assemblée connaissent bien, il n'est plus possible aux collectivités locales de créer par elles-mêmes des congés dédiés.

Par ailleurs, cette loi prévoit, depuis 2019, qu'un décret vienne harmoniser pour toutes les collectivités locales, ce que le texte appelle les autorisations spéciales d'absences. C'est effectivement un vecteur qui permettrait d'expérimenter ce congé menstruel.

Je vous rejoins tout à fait pour interpeller le Gouvernement, faire en sorte que dans ce décret à paraître, dont nous apprenons par la presse qu'il est prévu au printemps, le Gouvernement mette en place dans ce décret le congé menstruel, la possibilité de l'expérimenter, en tout cas a minima qu'il laisse les collectivités qui le souhaitent libres de le faire.

Auquel cas, nous serons ravis de lancer cette expérimentation dans le dialogue avec les organisations syndicales, parce qu'il y a par ailleurs un certain nombre de questions qu'il convient d'explorer ensemble.

Je vous remercie donc d'avoir accepté mes amendements sur ce sujet et je donne un avis favorable au vœu ainsi amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - J'imagine que le groupe "Les Ecologistes" accepte les amendements de l'Exécutif ?

Mme Alice COFFIN. - Absolument.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est donc un vœu amendé qui est mis aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 46).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au protocole d'évolution du régime indemnitaire des éducateurs d'activités physiques et sportives.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 91 relatif au protocole d'évolution du régime indemnitaire des éducateurs d'activités physiques et sportives.

La parole est à Jean-Philippe GILLET, pour présenter ce vœu du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nul ne l'ignore, depuis la mi-décembre, les éducateurs d'activités physiques et sportives aquatiques des piscines de la Ville de Paris se mobilisent fortement suite à l'adoption d'un protocole visant à faire évoluer leur régime indemnitaire.

Les communistes saluent la décision prise par la Ville de suspendre ce protocole, rendant ainsi possible la reprise de l'indispensable dialogue social.

Désormais, et sans de quelque façon que ce soit s'immiscer dans ce qui ne regarde que les organisations syndicales, nous pensons que dans l'intérêt des agents comme dans celui des usagers, la Ville de Paris devrait ouvrir des négociations en respectant la représentativité syndicale du CST de la direction de la jeunesse et des sports, afin de dissiper toutes les tensions et lever toutes les craintes formulées par les agents, et permettre ainsi à la situation dans les piscines de revenir à la normale, tant pour les agents d'ailleurs que pour les usagers.

Nous devons tendre, pensons-nous, vers un régime indemnitaire plus protecteur pour les agents, mais aussi plus juste pour tous les agents, construit dans le cadre d'un dialogue entre la Ville et les représentants du personnel.

Une réforme juste est également une réforme qui rend possible d'imaginer un aspect plus social, pour permettre aux habitants des quartiers populaires d'accéder plus facilement aux cours de natation en prenant en compte, par exemple, le quotient familial dans la tarification des activités. C'est d'ailleurs un axe majeur et même primordial de la lutte des maîtres-nageurs, être au service de tous, dans tous les lieux.

Une issue juste et sociale ne se construira, nous l'estimons en tout cas, que dans le cadre d'un dialogue apaisé que nous appelons de nos vœux, dont nous savons la Ville largement capable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Jean-Philippe GILLET, pour ce vœu. Le système actuel de rémunération des maîtres-nageurs présente deux écueils principaux, qui étaient à la base de la discussion entamée avec les organisations syndicales, à laquelle vous avez fait référence.

Le premier écueil, c'est un système assez inégalitaire, car suivant l'activité des maîtres-nageurs, il donne lieu à des écarts de rémunération assez importants.

Deuxième écueil, c'est un système assez peu protecteur dans certaines circonstances. Lorsque l'activité des piscines baisse fortement, ce qui a été le cas pendant la période du Covid, la rémunération des maîtres-nageurs peut aussi connaître des variations importantes.

C'était d'ailleurs la base des revendications des organisations syndicales qui ont amené à la discussion que nous avons tenue avec elles à l'automne, et qui a donné lieu à un protocole signé, je me permets de corriger ce que vous avez dit, par l'organisation syndicale qui était l'organisation principale chez les maîtres-nageurs. Pas la seule, les autres organisations syndicales n'ont pas souhaité signer, mais il a été signé par l'organisation représentative principale chez les maîtres-nageurs.

Malgré tout, ce protocole a manifestement suscité des incompréhensions chez les agents. C'est pourquoi nous avons effectivement, comme vous l'avez relevé, souhaité le suspendre afin de rouvrir un cycle de discussions avec les organisations syndicales, avec les agents, et faire en sorte que nous puissions corriger ces écueils que j'évoquais, le cas échéant, mais évidemment dans un dispositif qui soit aussi pertinent pour la Ville et pour le service public.

C'est ce à quoi nous nous emploierons à travers ce nouveau cycle de discussions, qui sera ouvert comme vous le souhaitez. Je crois que votre vœu est donc satisfait sur ce point.

Le point de la prise en compte du quotient familial dans la tarification des piscines est un point qui relève plutôt de mon collègue Pierre RABADAN. Il l'a bien noté et a prévu de revenir vers vous sur ce sujet.

Je vous prierai donc de bien vouloir retirer votre vœu, si vous en êtes d'accord. L'attendu principal, la négociation à venir, est satisfait.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Antoine GUILLOU.

Compte tenu des explications d'Antoine GUILLOU, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

M. Jean-Philippe GILLET. - Nous le retirons.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 91 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux "mairies solidaires".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 92 déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux "mairies solidaires", est retiré de l'ordre du jour.

2023 DAC 77 - Subventions (850.000 euros), convention annuelle et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022/2024 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 77. Il s'agit de l'attribution de subventions, d'une convention annuelle et d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'établissement public industriel et commercial Centre national de la musique.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris s'engage depuis plusieurs années à soutenir les musiques actuelles et la vie nocturne, notamment avec des aides destinées aux salles de concert parisiennes, pour soutenir le financement de travaux d'insonorisation, d'accessibilité, de mise aux normes, mais aussi pour soutenir la diffusion et la programmation.

Ce soutien nous permet d'avoir dans notre ville une véritable diversité musicale et festive, avec une multiplicité des lieux, des genres et des publics.

C'est notre engagement qui permet à nombre de lieux de se maintenir dans une période qui reste difficile, car après la crise sanitaire, l'inflation, l'augmentation du coût des énergies, c'est une reprise mitigée à laquelle font face les salles de musique.

En effet, par rapport à 2019, qui est un peu l'année de référence avant Covid, les recettes de billetterie ont baissé de 26 % pour les salles de taille moyenne et de 38 % pour les petites salles.

C'est pourquoi nous nous félicitons de ce projet de délibération, qui permet de réaffirmer, au travers d'une convention avec le Centre national de la musique, notre soutien aux clubs et salles de musiques actuelles parisiens, avec une subvention d'équipement qui, nous le notons également, est en augmentation.

Nous notons également que les demandes d'aide financière seront examinées par le Comité du Centre national avec une exigence plus forte concernant les attentes en termes d'environnement, mais aussi sur les attentes en termes d'égalité femmes/hommes.

Une disposition qui nous semble indispensable au regard des inégalités persistantes concernant la place des femmes dans la filière musicale, car la parité entre les femmes et les hommes sur scène comme en studio est encore loin d'être acquise. Les femmes artistes sont en moyenne deux fois moins visibles que leurs pairs masculins, que ce

soit dans les programmations des salles de spectacles, sur les enregistrements produits ou commercialisés, dans les médias, ou sur les plateformes de "streaming".

En effet, la culture a malheureusement un train de retard sur l'égalité femmes/hommes, et la Ville de Paris doit prendre et prend toute sa part pour y remédier et contribuer à mettre fin aux résistances qui s'opèrent face au désir de changement pourtant largement partagé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, ma chère collègue, je tiens à associer évidemment Carine ROLLAND dans ma réponse, avec qui je co-porte ce projet de délibération.

La Ville de Paris s'est engagée depuis plusieurs années à développer un effort croissant en faveur de la vie nocturne et des musiques actuelles, tant par la construction d'équipements publics, par le co-financement de nouveaux lieux, que par les aides destinées aux salles de concert parisiennes.

Depuis 2016, un dispositif co-financé par la Ville et le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, qui est devenu le Centre national de la musique, aide les clubs et les salles de concert parisiennes indépendantes de musiques actuelles.

En 2018, cet engagement s'est traduit par une convention triennale signée entre la Ville de Paris et le désormais C.N.M., qui a permis de montrer aussi bien au monde professionnel de la vie nocturne et musicale qu'aux riverains, que la Mairie de Paris déploie une politique exemplaire en la matière, pour faire cohabiter et coexister les intérêts économiques, culturels, festifs, mais aussi pour la tranquillité des riverains.

Une vingtaine de lieux ont ainsi été aidés chaque année parmi lesquels le Sunset-Sunside, le Duc des Lombards, le Point éphémère, le New Morning, le Pop-up du Label, Petit Bain, la Péniche El Alamein, le Bal Blomet, le Madame Arthur, la machine du Moulin Rouge, le Kilomètre 25, le Cabaret sauvage, bref, un certain nombre de lieux qui bénéficient de ces aides.

Ainsi, vous le voyez, la diversité des lieux aidés par ce dispositif touche une bonne partie des arrondissements parisiens.

En 2022, avec ma collègue Carine ROLLAND, nous avons renouvelé ce partenariat avec le C.N.M. jusqu'en 2024, en étendant les bénéfices aux exploitants des clubs parisiens de plus en plus fréquentés par de nombreux conseillers de Paris d'ailleurs, et en affinant les objectifs, notamment dans les domaines de l'écologie et de l'égalité femmes/hommes - vous avez pu suivre cet après-midi à quel point la question de l'égalité femmes/hommes dans le domaine de la culture était un sujet extrêmement important et d'actualité - de la lutte contre les discriminations, et de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Dès lors, en cohérence avec cette nouvelle convention pluriannuelle, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer avec l'établissement public C.N.M., le premier avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 de 850.000 euros, 150.000 euros de fonctionnement, et 700.000 euros d'équipement et de travaux. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 77).

2023 DDCT 20 - Animer et réguler la vie nocturne. - Attribution de huit subventions de fonctionnement (131.000 euros) et signature de trois conventions d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 20 s'intitulant animer et réguler la vie nocturne. Attribution de huit subventions de fonctionnement et signature de trois conventions d'objectifs.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

L'occasion de faire un petit point sur les nuits parisiennes, ô combien célèbres dans le monde entier, mais qui ont un peu perdu de leur ampleur, de leur phénomène. Le monde de la nuit n'est pas le même que celui que l'on a connu il y a 10, 20, 30 ans, mon cher Frédéric.

Beaucoup d'établissements nocturnes ont fermé. Bien évidemment le Covid, la crise sanitaire, les nouvelles envies du public, il faut bien le reconnaître, les déficits sont passés par là. Et donc, de nombreux établissements sont partis en banlieue ou même pour certains, se sont mis sous le périphérique.

Aujourd'hui, ce projet de délibération pose de gros problèmes, celui des nuisances sonores et de plus en plus de conflits avec les habitants. Deuxième souci important, et vous savez ô combien je suis impliqué sur ce sujet, l'arrivée de nouvelles drogues qui, je peux le dire très vulgairement, pourrissent les soirées parisiennes.

Pour revenir sur le premier point, le conflit le plus important avec les habitants. Cela s'est amplifié après le Covid, notamment parce que beaucoup de boîtes ont fermé, mais beaucoup de bars et de restaurants se sont transformés en bars de nuit. Il y a eu beaucoup de conflits avec le voisinage.

Vous nous demandez de reconduire la subvention d'une association qui s'appelle "Les Pierrots de la Nuit". Je ne suis pas très convaincu, et nous ne sommes pas très convaincus au sein du groupe, par cette association. On l'utilise un peu, on fait appel à ses services dans le 15e, et je crois que dans le 17e, le maire Geoffroy BOULARD... Mais je trouve que "Pierrots de la Nuit" est arrivée à peu près à la limite de l'exercice.

Pourquoi ? Depuis le Covid, on a des jeunes qui sortent de plus en plus, sous l'emprise à la fois de l'alcool et de la drogue, et qui n'ont pas les mêmes comportements, en termes de gestion, à la sortie des établissements nocturnes. En clair, il est beaucoup plus difficile de discuter avec eux à la sortie d'un établissement.

Je pense qu'il faut, j'en ai parlé tout à l'heure avec Nicolas NORDMAN, on n'a pas assez de policiers pour cela, mais il faut réfléchir à de vraies brigades de nuit de vrais policiers municipaux et de médiateurs, parce que beaucoup de sorties de bars et de boîtes de nuit se transforment en mini-rixes, et également la police municipale, voire impliquer, Mme la Représentante du Préfet n'est pas là, mais impliquer la police nationale.

C'est un vrai problème, il y a beaucoup d'agressions, notamment sexuelles à la sortie des boîtes de nuit et des bars. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur. Je pense que "Les Pierrots de la Nuit" sont un peu dépassés, pour être franc avec vous.

Deuxième point que vous soulevez, très important, c'est l'arrivée de nouvelles drogues de synthèse, qui pourrissent, je le redis, les soirées parisiennes. Pour les adolescents, nous avons réussi avec Geoffroy BOULARD à faire interdire, contre l'avis de l'Exécutif ici, la consommation de protoxyde d'azote. On voyait dans des voitures arrêtées près des boîtes de nuit des jeunes consommer du protoxyde d'azote à 5, 6, 7 reprises d'affilée, avant d'entrer en boîte de nuit.

Au mois de juillet, un arrêté préfectoral sera pris et chaque maire d'arrondissement a donné les zones où la consommation était importante. Mais également d'ailleurs en bas de certaines HLM ou chez les bailleurs sociaux.

Troisièmement, l'arrivée de nouvelles drogues de synthèse dans les boîtes elles-mêmes. Je veux parler du 3MMC, qui fait partie du "chemsex", et du GHB. Il faut mettre un effort très particulier, très important, sur ces drogues de synthèse qui rentrent dans les établissements et provoquent des ravages.

Je vois que Mme SOUYRIS est là, j'aimerais bien que l'on fasse un peu d'anticipation sur les nouvelles drogues de synthèse. Beaucoup arrivent en ce moment des Etats-Unis, une notamment, le fentanyl, qui fait des ravages en ce moment aux Etats-Unis. C'est une drogue détournée, c'est à la base une drogue faite pour soulager les malades atteints de cancer. Il y a chaque jour des morts dans les boîtes new-yorkaises, par exemple, à cause du fentanyl. J'aimerais que l'on fasse déjà un peu de prévention sur ces drogues de synthèse.

J'aurais préféré, pour conclure, que les 50.000 euros pour "Les Pierrots de la Nuit" aillent plutôt vers justement "Kiosque Sida et Toxicomanie", et que l'on inverse les 15.000 euros de "Kiosque Sida et Toxicomanie", qui fait un travail formidable de prévention, que l'on inverse ces deux subventions.

C'est pour ces raisons et pour montrer notre mécontentement que nous allons nous abstenir symboliquement sur ce projet de délibération.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Après cette intervention qui était tout en finesse et en justesse, et qui n'apportait pas une vision caricaturale de la nuit, pas du tout... On sent, mon cher collègue, désolée, mais qu'en effet, vous n'êtes pas sorti depuis longtemps.

Régulièrement, notre collègue Frédéric... Je n'en sais rien. Vous nous parliez d'il y a 10 ans, d'il y a 15 ans… Moi, je vous parle de ce qui se passe maintenant. On dirait que vous avez pris tous les maux, que vous les avez secoués pour faire une intervention.

En tous les cas, vous nous avez bien fait rire. Rire jaune parfois, mais au moins vous aurez eu ce mérite.

Notre collègue Frédéric HOCQUARD propose régulièrement des sorties pour aller rencontrer les directeurs et directrices des établissements. Je vous invite à l'accompagner pour avoir aussi d'autres types de discussion, et un

peu de recul. Cela étant, je sais que certains et certaines d'entre vous y sont allés, notamment M. BOULARD. En tous les cas, cela vous permettrait de prendre un peu de recul sur le sujet.

Ce qui n'empêche pas... Cela ne vous dérangerait pas de vous taire deux minutes, que je puisse intervenir ?

Cela vous permettrait de prendre un peu de recul sur le sujet. Cela étant, cela n'enlève pas qu'en effet, un certain nombre de questions se posent autour de la nuit. C'est pour cela que nous avons un projet de délibération qui permet de soutenir un certain nombre d'associations qui œuvrent pour permettre, à Paris, des pratiques festives responsables.

C'est bien cela l'enjeu autour de ces projets de délibération et de ces actions portées par les associations. C'est en ce sens aussi qu'œuvre notre collègue Frédéric HOCQUARD.

Vous avez évoqué "Les Pierrots de la Nuit" aussi. Il y a un certain nombre d'arrondissements, de mairies, notamment le 17e, vous l'avez dit, mais pas que, il y a aussi la Préfecture qui leur demande régulièrement d'intervenir. S'ils sont autant sollicités, à près de 200 reprises, ils ont fait plus de 200 interventions l'année dernière, cela montre bien que leur action a un impact.

Que ce soit pour sensibiliser les directeurs et directrices d'établissements de nuit, que ce soit pour sensibiliser les personnes qui en profitent et qui profitent de la vie nocturne, ou que ce soit pour faire de la médiation, pour que tout le monde se remette autour de la table, discute, et trouver un modus operandi qui permette la vie nocturne, mais aussi le respect du cadre de vie des riverains et riveraines. Nous y sommes aussi attachés. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Mélody TONOLLI.

Promis, juré, je lèverai la séance à 20 heures pour permettre à Nicolas JEANNETÉ de pouvoir sortir ce soir.

Je donne la parole à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Effectivement, Monsieur JEANNETÉ, il faut sortir un peu plus. Vous le savez, tous les mois, vous pouvez venir, venez comme vous voulez, j'organise des sorties à destination des collègues, de tous les collègues de cet hémicycle, justement pour aller rencontrer. Nous sommes allés à la machine du Moulin Rouge, au dancing de La Coupole, au Kilomètre 25, ce qui permet de voir la vie nocturne, de rencontrer les différents établissements.

J'ai même des collègues de l'opposition qui se sont inscrits, et qui sont venus. Malheureusement, certains m'ont fait faux bond à la dernière minute, n'est-ce pas Madame la Présidente, qui devait venir, je ne sais plus à quelle sortie c'était ?

Pourquoi je vous dis tout cela ? Parce que la nuit parisienne, contrairement à ce que vous dites, se porte très bien. De nouveaux établissements ont ouvert. Nous ouvrons d'ailleurs vendredi prochain, c'est-à-dire demain soir, le Phantom, nouvel établissement qui sera à l'intérieur de l'Accor Arena, 3.000 places, très belle programmation, avec I Hate Models, un très bel artiste parisien de musique électronique. Je vous invite à y aller. Le Kilomètre 25, Le Virage, La Luna, et le Tango que nous avons rouvert la semaine dernière grâce à une action municipale de pouvoir sauver ce lieu.

L'ensemble de l'action que nous menons et l'ensemble de l'action que mène la Ville de Paris, justement c'est de défendre la vie nocturne et la diversité de cette vie nocturne. Je ne peux pas vous laisser dire que la vie nocturne s'effondre et que c'était mieux avant, il y a 10 ans, il y a 30 ans. C'était différent. Peut-être que vous sortiez à ce moment-là et plus aujourd'hui.

En ce qui concerne "Les Pierrots de la Nuit", vous avez oublié une mission principale : ils font de la médiation et de la régulation avec les établissements. Ils participent aux commissions de régulation débit de boissons mises en place dans beaucoup d'arrondissements à Paris, le 10, le 5e, je n'ai plus tous les arrondissements en tête.

Ils participent de ce point de vue à tout un travail de prévention et en direction des établissements, quand justement il y a eu des problèmes, pour ne pas avoir à recourir à des fermetures administratives que nous ne décidons pas, mais que décide la Préfecture de police et qui à chaque fois sont un échec. Une fermeture administrative d'un établissement parce qu'il y a du tapage nocturne, c'est un échec, parce que soit lui n'a pas respecté les règles, soit il n'a pas réussi à faire la médiation avec son voisinage.

"Les Pierrots de la Nuit" dont nous avons revu la mission de ce point de vue, permettent ce travail. Je voudrais saluer particulièrement le travail qui est fait, y compris dans vos arrondissements, et vous l'avez souligné.

Evidemment, ce n'est pas suffisant, mais nous déployons aussi de ce point de vue, une action avec la police municipale et la police nationale, notamment tout le travail que nous faisons rue de Lappe. Rue de Lappe, cela ne peut pas être que la police municipale qui intervient, conjointement avec la police nationale, pour permettre d'avoir un travail et une nuit pas simplement apaisée, mais inclusive, dans laquelle tout le monde puisse sortir et aller faire la fête.

Dernier élément sur ce que vous avez dit, sur les questions des drogues et des drogues de synthèse. Attention, oui, il y a des drogues de synthèse américaines. Régulièrement, on nous pose la question en disant : est-ce qu'il y a un déferlement de nouvelles drogues ? Les drogues utilisées actuellement dans la vie nocturne sont des drogues assez connues. Il n'y a pas de déferlement de nouveaux produits psychotropes. Faites attention à ce qui circule beaucoup sur les réseaux sociaux.

La manière que nous avons de travailler sur ces questions, c'est deux choses. D'abord, la réduction des risques et la prévention. C'est de cette manière que l'on évite que dans la vie nocturne, il puisse y avoir des drames. Des drames, ce sont des overdoses, des morts. Il y en a peu à Paris, il y a eu 4, de mémoire, l'année dernière, overdoses en club.

La question du "chemsex" qui est une utilisation en mode privé est une autre question de ce point de vue. La réduction des risques et la prévention, c'est de cette manière que l'on est capable de réduire les risques dans des endroits où il y a une utilisation de produits.

C'est la réduction des risques que nous faisons avec "Fêtez Clairs", dispositif que nous avons développé. La réduction des risques que nous faisons avec "Analyse ton prod", que nous avons développé sur l'ensemble des festivals de ce point de vue.

De manière conjointe avec Anne SOUYRIS, adjointe à la santé, c'est tout un travail que nous faisons avec les clubs qui, à mon sens, porte ses fruits, non pas parce qu'il n'y a plus d'utilisation de produits psychotropes ou psychoactifs dans la vie nocturne, que ce soient des drogues illégales ou des drogues légales comme l'alcool, mais parce que nous permettons de réaliser et de faire de la prévention, et je suis sûr, d'éviter bon nombre de drames là-dessus.

Dernière chose, je suis assez étonné, il y a beaucoup d'associations qui sont aidées, puisqu'il y a 8 subventions de fonctionnement.

Il y en a une que vous n'avez pas citée, c'est l'association "Consentis", que nous aidons maintenant régulièrement depuis un certain nombre d'années. C'est une association de prévention contre les violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne. Nous avons renforcé le soutien en direction de "Consentis". Je voulais le signaler, car c'est un élément extrêmement important de l'action que nous menons dans la vie nocturne, notamment après le "#MeToo" que nous avons connu dans les bars, qui nous a permis de révéler un certain nombre de situations de violences sexistes et sexuelles et de harcèlement.

Je voulais aussi le signaler, car c'est un travail extrêmement important, de manière à pouvoir continuer à avoir une vie nocturne diverse, inclusive, et qui permette à toutes et tous, quels que soient son genre, son orientation, sa couleur de peau, de pouvoir faire la fête dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DDCT 20).

2023 DAE 28 - Budget participatif. - Subventions (327.000 euros) et conventions avec sept structures de l'économie circulaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 28, budget participatif, subventions et conventions avec sept structures de l'économie circulaire.

La parole est à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Ville de Paris mène une politique d'accompagnement vers les entrepreneurs et entrepreneuses porteurs d'exigences d'innovation sociale et environnementale. Si notre groupe peut être critique parfois sur les aides versées au secteur privé, nous saluons les projets vertueux lorsqu'ils proposent une alternative au triptyque produire, consommer, jeter.

Le fait de soutenir l'économie solidaire et sociale répond à l'ambition de changer de modèle économique pour des raisons simples et vérifiables au quotidien, que je me permets de souligner au cas où certains auraient encore des doutes : le réchauffement climatique, la pollution de l'air, des sols et de l'eau, l'épuisement des ressources naturelles, sans parler de toutes les conséquences pour la santé.

Dans la mesure où nos collègues à droite de l'hémicycle préfèrent parfois en faire le procès, permettez-moi de saluer le travail de ces structures, qui agissent en faveur de l'insertion en développant des activités de réemploi. Je pense particulièrement à l'association "RépareSEB", située porte de la Chapelle dans le 18e arrondissement, qui a traité plus de 6.000 appareils en 2022, dont plus de 80 % ont pu être réparés et remis sur le marché.

La subvention que nous soutenons et que nous sommes amenés à voter va permettre la création d'une troisième équipe de salariés en insertion, dédiée aux missions de reconditionnement, pour répondre aux besoins de plus en plus importants en la matière.

Cela montre bien que les choses bougent, les mentalités évoluent. Ainsi, de plus en plus de Parisiennes et Parisiens se tournent vers le réemploi, le reconditionné, la seconde main. Ces actions répondent à un objectif de la Ville dans le Plan économie circulaire et E.S.S., de progresser sur le reconditionnement des appareils électroniques.

Les structures présentées font toutes un travail remarquable, justement pour sortir de la société du jetable, du gaspillage, de l'obsolescence programmée, pour remettre en cause la société de consommation et tout cela, en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Tout cela plaît énormément au groupe Communiste et Citoyen.

Rappelons au passage que l'économie sociale et solidaire se développe de plus en plus et représente plus de 10 % des emplois parisiens.

Enfin, ce projet est lauréat du budget participatif "Refabriquons à Paris. Quand le réemploi recréé de l'emploi", voté par les Parisiennes et Parisiens. Notre groupe ne peut que souscrire à ce soutien de la Ville de Paris.

Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Barbara GOMES.

La parole est à Florentin LETISSIER, pour vous répondre.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération est particulièrement important, car il permet le développement de plusieurs projets d'économie circulaire portés par des structures de l'économie sociale et solidaire, qui ont demandé le soutien de la Ville en investissement.

Ces projets ne pourraient pas se développer sans ce soutien public. Or, comme vous le savez, l'économie circulaire est une réponse forte face à la surexploitation des ressources naturelles, et sa généralisation sur un territoire comme notre ville est un défi que nous devons relever toutes et tous.

Comme vous le savez, une ville aussi peuplée que Paris prélève énormément de ressources naturelles, et Paris est évidemment dépendante de ses approvisionnements en matières premières. Si nous n'avons ni surfaces agricoles pour nourrir notre population, ni mines pour extraire les matériaux intégrés dans nombre de biens que nous consommons, ni champs de coton pour produire les vêtements que nous portons, nous avons pourtant de réelles ressources locales à valoriser.

Paris possède en effet une grande masse de matières secondaires. Certains les appelleraient les déchets et la période actuelle nous le montre très clairement, puisqu'ils sont visibles dans nos rues du fait du mouvement de grève des éboueurs contre la réforme des retraites, et nous sommes solidaires de ce mouvement de grève.

Nombre de ces déchets peuvent et doivent être évités, c'est la politique de réduction des déchets à la source que nous menons avec ma collègue Colombe BROSSEL. Beaucoup de ces déchets peuvent aussi être réinventés, revalorisés dans des filières locales d'économie circulaire pour éviter d'extraire des matières premières et produire du neuf.

Cette économie circulaire est portée par des acteurs économiques que nous devons soutenir, en particulier quand ils sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire, avec des projets d'insertion par l'emploi pour des publics fragiles.

Chacun des projets soutenus dans ce projet de délibération s'inscrit dans cet objectif, chacun dans son secteur d'activité. "13 Avenir", "Espero" et "H.A.W.A" font ce travail dans la filière textile en donnant une seconde vie à des vêtements, en créant de nouveaux modèles à partir de fins de stocks de rouleaux de tissu, en relocalisant à Paris une production textile, et en créant des emplois en insertion pour ces métiers.

"Envie Autonomie" le fait sur le matériel médical en fin de vie. C'est le seul à développer une réelle expertise en la matière.

"RépareSEB" mène un travail remarquable sur les objets électriques et électroménagers en les réparant, en leur donnant une seconde vie.

Enfin, "Emmaüs" et "La Ressourcerie créative", qui sont des structures généralistes, c'est-à-dire qui interviennent sur tout type de produit.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à soutenir ces beaux projets via ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 28).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'établissement d'un guide pratique destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 93 relatif à l'établissement d'un guide pratique destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Je crois que c'est Carline LUBIN-NOËL qui le présente, pour le groupe Changer Paris.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si nous pouvons nous féliciter de l'expansion du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui représente aujourd'hui, comme il a été rappelé, plus de 10 % des emplois du territoire, celle-ci pose tout de même certaines questions et nous met face à d'autres défis.

Le développement de ce secteur s'est évidemment accompagné d'initiatives publiques et parapubliques pour accompagner les structures qui se lançaient, dans le but de pérenniser leur activité de manière vertueuse.

Ainsi, aujourd'hui, c'est tout un catalogue d'aides diverses et variées qui sont proposées aux structures de l'E.S.S. dans ce but. Accompagnement administratif, coup de pouce financier, appel à projets mettant en valeur les idées novatrices. Tiers-lieu ou incubateur, les exemples sont nombreux.

Si abondance de biens ne nuit pas, il convient néanmoins de veiller à ce qu'elle soit entièrement profitable.

Dans le cadre de ma mission d'élue du 17e arrondissement, aux côtés de Geoffroy BOULARD, je suis amenée à rencontrer de nombreuses structures actives sur notre territoire. Elles me font part du côté utile de ces dispositifs, mais aussi de leur désir d'être mieux informées sur l'ensemble des possibilités qui leur sont offertes, pour les aider à se pérenniser.

Car c'est bien là le véritable objectif de ces dispositifs proposés tant par la Ville que d'autres organismes : être connus et utilisés par les structures de l'E.S.S. C'est pour répondre à cette forte attente et dans une démarche constructive que je propose ce vœu au nom du groupe Changer Paris.

On accepte, Monsieur LETISSIER, votre amendement, qui va dans le sens de ce que nous demandons, à savoir que la page "Paris.fr" concernant l'E.S.S. soit centralisée, et actualisée surtout, en recensant tous les dispositifs des aides et les services proposés par la Ville de Paris, mais aussi les autres intermédiaires, afin d'accompagner et de guider efficacement les structures de l'E.S.S.

Une actualisation régulière du site, j'en suis certaine, saura trouver un écho favorable auprès de ces structures de l'économie sociale et solidaire toujours plus nombreuses à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Et merci d'avoir déjà indiqué que vous acceptiez les amendements de l'Exécutif.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame LUBIN-NOËL, pour votre vœu et votre engagement sur ces sujets.

Comme vous le savez, effectivement de nombreux dispositifs existent pour accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire. Bien entendu, nous devons sans cesse progresser sur la lisibilité de ces outils, pour en faciliter l'accès.

Nous partageons le même objectif, aider au mieux l'E.S.S. à se développer, notamment en faisant en sorte que toutes les structures de l'E.S.S. soient bien informées de tous les dispositifs que la Ville de Paris déploie pour les soutenir.

Pour autant, le format guide ne me paraît pas forcément le plus pertinent, mais travailler plutôt à mettre à jour régulièrement les outils numériques dont nous disposons déjà. En particulier la page "Paris.fr" dédiée à l'économie sociale et solidaire, qui pourrait recenser tous les appels à projets, tous les financements de la Ville. C'est le sens des amendements que je vous avais proposés, que vous avez acceptés, et je vous en remercie.

Le site de notre Ville est la première porte d'entrée en termes d'information pour les Parisiennes et les Parisiens, il est très fréquenté, donc l'outil numérique est particulièrement approprié.

Pour ce qui concerne la centralisation des dispositifs des partenaires de la Ville, c'est pour le coup le rôle de l'association "Les Canaux", que nous soutenons fortement pour son action en termes de communication, de promotion de l'E.S.S., d'accompagnement et encadrement de l'écosystème.

Pour de nombreux acteurs, la "Maison des Canaux" est la porte d'entrée pour appréhender l'E.S.S. à Paris. Elle mène, en soutien avec la Ville, des programmes d'orientation sur mesure, qui permettent d'accompagner les porteurs de projet vers le bon acteur, vers aussi le bon financement qui va pouvoir les aider au mieux à se développer. Cela marche très bien. C'est en ce sens que nous renouvelons à ce Conseil également notre convention avec "Les Canaux".

Je vous remercie donc, ma chère collègue, pour votre vœu. Evidemment, je suis ravi que vous ayez accepté les amendements.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe Changer Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 47).

2023 DAE 3 - Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2023 (48.000 euros).

2023 DAE 4 - Prix des Savoir-faire en transmission 2023 (70.000 euros).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 3 relatif aux Grands Prix de la création de la Ville de Paris 2023.

Evidemment, Catherine DUMAS est inscrite et a la parole.

Mme Catherine DUMAS. - Evidemment. Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention va porter sur les projets de délibération DAE 3 et 4, afin d'éviter les redondances et pour ne pas allonger inutilement la durée de notre séance à cette heure.

Cela ne remet pas en cause l'importance particulière des prix concernés par ces projets de délibération. Je souhaite rappeler la place cruciale qu'occupe Paris en tant que centre important de création dans les métiers d'art et dans la mode. La tenue de la "Fashion Week" ces derniers jours, où les meilleurs couturiers du monde sont venus exposer leurs dernières créations dans notre ville en est un exemple éclatant.

A l'heure de la mondialisation et de l'internationalisation des échanges, la question de la transmission de savoir-faire artisanaux, manuels, d'excellence, est plus que jamais prégnante.

C'est d'ailleurs ce que j'expliquais déjà en 2009 dans un rapport que j'avais rendu autour de ces sujets, ces secteurs économiques qui font la renommée de Paris et contribuent à son dynamisme économique ont vraiment besoin d'un coup de pouce. Ce coup de pouce n'est pas nécessairement financier, mais tient plutôt à une reconnaissance politique affirmée, à une visibilité de ce patrimoine, dont tous les Français ont conscience, mais que l'on a parfois tendance à oublier.

Vous comprendrez donc que je m'associe, ainsi que le groupe Changer Paris, à la démarche des prix de la création et des savoir-faire en transmission.

Enfin, en conclusion, à l'heure où nous sortons enfin de cette période de crise sanitaire et de différents problèmes, et que la ville a subi depuis plusieurs années de nombreuses crises qui ont affecté son tissu commercial, fragilisé l'emploi de ses forces vives, de telles initiatives sont particulièrement bienvenues afin de replacer Paris au cœur de l'un de ses domaines d'excellence, les métiers d'art, de la création et de la mode.

Notre groupe s'associe donc à ces initiatives et votera les deux projets de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

DAE 3 et DAE 4, chère Olivia POLSKI, c'est à vous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je veux moi aussi vous saluer, car je sais combien à chaque fois vous vous associez à ces projets de délibération et combien vous êtes à nos côtés.

Cette année, je voulais saluer le fait que c'étaient les 30 ans des Grands Prix de la création de la Ville de Paris. On a pu mettre à l'honneur depuis plusieurs années des centaines de lauréats, les soutenir. Effectivement, la création est aujourd'hui un élément du rayonnement parisien.

Aujourd'hui, Paris, après le Covid, est devenue une des principales places de mode, et de mode aussi durable, puisque j'ai mon collègue Florentin LETISSIER avec lequel nous travaillons sur ces questions.

Aujourd'hui, il n'y a pas de jeunes créations qui ne soient pas conscientes. Nous accompagnons, à travers ces Grands Prix de la création, des talents émergents, des talents confirmés, tous avec cet esprit d'une mode durable et consciente.

Cette année, je peux vous annoncer que nous aurons des présidents de jury prestigieux, puisque Jean-Charles de CASTELBAJAC a accepté d'être notre président pour le secteur de la mode ; Isabelle STANISLAS pour les métiers d'art ; et Inga SEMPÉ pour le "design". Nous sommes extrêmement fiers et nous vous donnons rendez-vous le 12 septembre prochain, lors de la cérémonie à l'Hôtel de Ville.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAE 3).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté également à l'unanimité. (2023, DAE 4).

2023 DAE 7 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangerie(s) lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2023.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 7 relatif au Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris récompensant la ou les boulangeries lauréates du Grand Prix de la baguette pour 2023.

La parole est à Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 1994, le Conseil de Paris a mis en place ce Grand Prix de la baguette de la Ville de Paris. Cet engagement de la Ville pour l'un des produits emblématiques de notre gastronomie est pour nous une marque de fierté.

La célébration de notre patrimoine culturel gastronomique est une des causes que je porte avec constance, je l'espère, en tant qu'élue locale et également au Sénat.

C'est donc avec une grande joie que j'ai été témoin de l'inscription de la baguette de pain française au patrimoine mondial de l'humanité, le 30 novembre dernier.

Au niveau de notre ville, la baguette de pain française est non seulement un héritage culturel, mais également un domaine d'excellence, qui irrigue aujourd'hui et dans le futur notre rayonnement international et notre tissu artisanal.

Je soutiens donc pleinement l'organisation du Grand Prix de la Ville de Paris, qui récompensera la boulangerie lauréate par une dotation de 4.000 euros. A l'instar du Grand Prix de la pâtisserie, la tenue d'un tel prix ne peut que susciter des vocations et encourager notre tissu d'artisans et de commerçants. La tenue de ce prix remet notre gastronomie et ceux qui la servent au premier rang. C'est une chance.

Notre groupe s'associera bien sûr à cette initiative heureuse et votera ce projet de délibération. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine DUMAS.

Je donne la parole à Florian SITBON. La baguette de tradition française...

M. Florian SITBON. - On se réjouissait avec M. le Maire du 15e précisément d'un sujet qui fait consensus, pour féliciter notre boulanger du 15e, Frédéric COMYN, qui a remporté cette année le prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris. On peut tous le féliciter. C'est un sujet consensuel.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florian SITBON.

La parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne peux que me réjouir de cette unanimité. La baguette rassemble.

Aujourd'hui, je vous annonce aussi que nous allons fêter les 30 ans de ce Grand Prix de la Ville de Paris, de ce concours.

Vous dire que nous aurons aussi l'occasion de soutenir cette année, un projet de délibération passera, pour ses 30 ans, cet événement un peu plus particulièrement. J'aurai l'occasion d'en reparler.

Je veux par contre évoquer la situation économique difficile aujourd'hui vécue par un grand nombre de nos boulangeries parisiennes. Elles font face à la fois à la crise énergétique et à l'inflation des coûts des matières premières.

Je présenterai un vœu tout à l'heure, qui ira dans ce sens, à la fin... Les boulangers savent que nous sommes tous à leurs côtés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le vœu, ce sera pour demain matin.

En tout cas, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 7).

2023 DAE 45 - Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e). - Convention d'occupation du domaine public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons examiner encore le projet de délibération DAE 45. Je trouve cela plus agréable, notamment pour Jérôme GLEIZES et Véronique BALDINI. Je l'ai fait pour vous.

La parole est à Jérôme GLEIZES. Si on pouvait ne pas faire cinq minutes, ce serait une bonne chose. Il s'agit de l'emplacement commercial sur la pelouse de la Muette dans le 16e, convention d'occupation du domaine public. On termine en tout cas avec ce projet de délibération.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne suis pas certain de faire court. C'est un peu à cause de M. ALPHAND si je ne fais pas court sur ce projet de délibération.

Hier, il nous a accusés de ne pas être cohérents. Je vais montrer la cohérence du groupe "Les Ecologistes", si M. ALPHAND pouvait m'écouter, sur ce projet de délibération sur lequel j'étais déjà intervenu l'année dernière. C'était le DAE 49. Aujourd'hui, c'est le DAE 45.

Ce projet de délibération est à peu près identique. C'est même un copier-coller. On a changé uniquement les dates. On n'a pas changé la redevance, qui est toujours la même, à 4.692 euros. L'attribution est la même. La méthode est la même.

Nous avions alerté l'année dernière sur ce projet de délibération en disant que l'on était surpris, sur cette convention d'occupation du domaine public relativement avantageuse, puisque c'est l'occupation de 1.000 mètres carrés sur une durée, l'année dernière, de 141 jours, qui là est passée à 123 jours, qu'il n'y ait que 4.692 euros de redevance pour le concessionnaire. Cela fait à peu près 3 centimes par mètre carré par jour, donc une très bonne affaire.

On était surpris qu'il n'y ait pas plus de candidatures sur cet appel à manifestation d'intérêt. L'année dernière, Mme POLSKI nous avait expliqué que c'était normal, qu'ils avaient été sollicités par l'organisateur, qu'ils avaient fait un appel à manifester, et comme par hasard, il n'y avait que la personne qui candidatait, donc on lui donnait ce marché.

Nous aurions pensé quand même qu'il y aurait une alerte par rapport à ces projets de délibération, que l'on aurait fait un vrai appel à concurrence, et au moins que l'on aurait augmenté la redevance. 4.692 euros pour 1.000 mètres carrés pendant 140 jours sur la pelouse de la Muette.

C'est pour cela que nous avions appelé à voter contre l'année dernière. Nous allons aussi appeler à voter contre cette année.

Anecdote pour les journalistes qui nous écoutent à cette heure tardive, l'attributaire de ce marché, c'est Mme Catherine CAMPION. Je pense que c'est un pur hasard qu'il n'y ait pas de concurrence, que cela tombe toujours sur la même personne et que ce soit si peu cher.

Peut-être que la droite, cette fois-ci, va voter comme nous contre ce projet de délibération. Ce n'est pas tellement que ce soit attribué à Mme CAMPION, mais surtout que ce ne soient que 4.692 euros.

J'appelle tout le monde à voter contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, il est proposé au Conseil de Paris de se prononcer sur une convention d'occupation du domaine public, avec l'exploitante Catherine CAMPION, pour des animations enfantines sur la pelouse de la Muette dans le bois de Boulogne, sur un emplacement de 1.000 mètres carrés.

Cette année, cette exploitation devrait se dérouler du 20 mars au 20 juillet 2023, montage et démontage compris. Le dispositif est bien connu par nous-mêmes, les élus du 16e, ainsi que par les familles qui fréquentent ce bois de Boulogne.

Mais aussi ludique qu'il soit, il est installé depuis plusieurs années et ne se renouvelle pas assez. Il s'agit de structures gonflables, d'un espace de trampoline, d'un stand proposant des confiseries et des billetteries. En plus, j'ajoute que les structures gonflables peuvent être parfois dangereuses pour les enfants.

Nous trouvons qu'il serait judicieux à l'avenir, de travailler conjointement avec la mairie du 16e arrondissement, afin que d'autres associations ou structures commerciales puissent se positionner sur cet appel à manifestation d'intérêt, et proposer un renouvellement des activités aux familles parisiennes, et particulièrement celles du 16e.

On pourrait notamment imaginer des activités beaucoup plus en accord avec la situation de ces jeux dans le bois de Boulogne. On pourrait penser à des accrobranches, des choses plus en phase avec le bois.

Effectivement, cette année, ce projet de délibération pour ce dispositif sera voté. Nous l'avons voté en conseil d'arrondissement. Nous le revoterons ici ce soir, mais nous souhaitons un réel renouvellement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BALDINI.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, je vais vous expliquer un peu. Quand un organisateur d'événement souhaite occuper l'espace public, il est d'usage qu'il se manifeste auprès de la Ville de Paris. Il s'agit là de s'installer devant la pelouse de la Muette face à la route. Ils veulent le faire au mois de septembre. C'est une attraction enfantine qu'ils veulent monter, pour une durée de 123 jours, montage, exploitation et démontage compris.

Comme l'exige la procédure, après avoir eu cette demande de la part d'un organisateur, il doit y avoir un appel à manifestation d'intérêt publié sur "Paris.fr". En l'occurrence, cela a été publié du 23 décembre au 16 janvier 2023. Effectivement, aucune autre offre concurrente n'a été reçue dans les délais.

Pour cette raison, après son adoption par le Conseil du 16e, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver la convention d'occupation du domaine public signée avec l'organisateur. En l'occurrence, ce sont des conditions pécuniaires que lui-même a proposées, c'est-à-dire 4.692 euros comme vous l'avez rappelé.

J'ai entendu les remarques de mes collègues. Je voudrais vous apporter les précisions suivantes. D'abord, on sait qu'une animation, en l'occurrence on parle de structures gonflables et de trampolines, c'est assez apprécié des familles, et elles permettent d'occuper l'espace avec une activité ludique familiale, et c'est dans plusieurs endroits de Paris le cas.

La redevance, vous l'estimez assez faible. En fait, il faut savoir qu'elle s'explique notamment par les conditions d'exercice de cette activité. C'est en plein air, soumis aux aléas de la météo, et en l'occurrence, il y a plusieurs jours par semaine pendant lesquels ils ne fonctionnent pas.

A titre de comparaison, je vais vous donner des redevances perçues pour d'autres activités semblables, qui sont sur des sites beaucoup plus passants que celui de la pelouse de la Muette, puisque cet endroit n'est pas très accessible.

Le manège de la place de l'Hôtel de Ville, c'est une redevance de 3.200 euros pour 82 jours d'occupation.

Les 4 attractions enfantines de la place du Maquis-du-Vercors dans le 20e, c'est une redevance de 2.000 euros pour 81 jours d'occupation.

Les cinq attractions enfantines place Armand Carrel dans le 19e, c'est une redevance de 1.000 euros pour 28 jours d'occupation.

Je veux juste vous dire qu'il ne faut pas croire que ce sont des activités extrêmement rentables, et par ailleurs, on est extrêmement attaché au fait qu'il puisse y avoir des tarifs accessibles, parce qu'aujourd'hui, vous regardez dans Paris, des activités pour les familles populaires et pas chères, il n'y en a pas beaucoup.

Je n'ai pas de problème, vous pouvez ne pas le voter. Si ce n'est pas adopté, ce n'est pas adopté... C'est le Conseil municipal qui est souverain.

Je vous donne les éléments. Après, chacun décide en conscience. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons voter en conscience. Je vous demande un peu d'attention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 45).

Je pense que tout le monde a envie que je lève la séance. Je lève la séance ! Bonne soirée, et à demain ! Reprise de la séance à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 16 mars 2023 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le vendredi 17 mars 2023 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2023 DAE 74 - Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (2.000 euros).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la Commission d'indemnisation des commerçants et des entreprises affectés par le chantier du tramway T3.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 74, ainsi que le vœu référencé n° 94. Il s'agit d'une indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3, pour un montant de 2.000 euros.

La parole est à M. BOULARD, pour le groupe Changer Paris.

Monsieur le maire du 17e arrondissement, vous avez la parole.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

2.000 euros, c'est le montant de l'indemnisation attribuée à ce salon de coiffure du 17e arrondissement situé avenue des Ternes pour le préjudice qu'il subit du fait des travaux d'extension du tramway T3, une évaluation à l'amiable.

Si je voterai et le groupe votera évidemment favorablement ce projet de délibération, je saisis cette opportunité pour proposer au Conseil de Paris, à travers le vœu rattaché, que nous étudiions collectivement la révision des modalités de fonctionnement de cette Commission de règlement amiable, dite C.R.A.

En effet, alors qu'en principe cette commission devrait être plus fluide, plus simple, plus rapide pour les commerçants en termes de procédure, contrairement à la procédure auprès du juge administratif - et elle est aussi gratuite -, dans les faits, les modalités de fonctionnement actuelles de la C.R.A. aboutissent à une lourdeur de formalités administratives pour les commerçants qui complexifie la procédure de leur point de vue, mais aussi à une indemnisation qui traîne en longueur en termes de délai et, il faut le dire et c'est l'essentiel, une indemnisation qui n'est toujours pas à la hauteur des préjudices subis. Autant être clair, les objectifs poursuivis ne sont pas atteints, les commerçants eux-mêmes ne s'y trompent pas et sont rapidement découragés par la procédure.

De deux choses l'une : soit ils renoncent, faute de temps et de courage, sans compter qu'ils ont une affaire, je vous le rappelle, à faire tourner, soit ils préfèrent en avoir pour leur argent, comme on dit, et ils préfèrent alors la procédure judiciaire à la commission municipale de règlement. En atteste d'ailleurs le nombre de dossiers d'indemnisation présentés en commission depuis sa création en 2018 pour le prolongement jusqu'à la porte Dauphine, et le montant total des indemnisations, chers collègues, qui ont été proposées et acceptées est particulièrement faible. 38.850 euros, c'est le montant qui a été attribué en 5 ans aux commerçants impactés par ces travaux d'ampleur. On ne les remet pas en cause, tout cela sera évidemment un atout, à terme, pour Paris et nos arrondissements, mais au regard des pertes subies par certains commerçants qui avoisinent parfois le million

d'euros - je pense à ce patron de brasserie que j'ai pu rencontrer la semaine dernière -, c'est très nettement sous-dimensionné.

Nous vous proposons dans ce vœu une évolution du fonctionnement de la commission visant à une meilleure évaluation des préjudices subis par les commerçants et donc des indemnités à verser, mais aussi une révision des critères qui servent de base au calcul de l'indemnité proposée, notamment en prenant en compte les charges réelles engagées par l'entreprise.

Enfin, nous proposons à la Ville de revoir les conditions d'exonération des droits de voirie, de les encadrer bien évidemment, ainsi que la taxe locale sur la publicité extérieure, sans oublier la taxe foncière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le prolongement du T3 est un chantier d'ampleur qui entre maintenant dans sa dernière ligne droite. Le T3 est une offre de mobilité douce qui, en plus d'affirmer notre ambition écologique, va améliorer, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, Monsieur le Maire, la qualité de vie non seulement des riverains, mais aussi, à terme, des commerçants et des artisans en leur apportant un flux de clients plus important et un cadre plus agréable.

Le dispositif des commissions de règlement amiable est né en 2004 de la volonté de la Ville de Paris et de la R.A.T.P. qui était maître d'ouvrage et qui était consciente des nuisances et des gênes qui pouvaient être occasionnées par un tel chantier.

Pourquoi la Ville de Paris a mis autour de la table les concessionnaires ? Si Enedis et "Eau de Paris" ont accepté de rejoindre cette commission de règlement amiable, je regrette toujours que malgré nos multiples relances, avec mon collègue David BELLIARD qui est co-président avec moi de cette commission, les autres concessionnaires, c'est-à-dire G.R.D.F. et Orange, n'aient toujours pas rejoint ce dispositif. Leur participation aurait permis d'indemniser davantage les commerçants concernés par leurs travaux. Et même si la Ville ne dispose pas de compétences économiques directes, comme vous le savez, puisque c'est une compétence de la Région, nous travaillons à essayer de délivrer une indemnisation spécifique à cette occasion.

La commission de règlement amiable repose sur une jurisprudence administrative extrêmement stricte en matière de dommages de travaux publics, que nous ont toujours confirmée nos services juridiques lorsque vous nous avez interrogés sur ce sujet. Le dommage doit être considéré comme actuel et certain, il doit être direct, anormal et spécial.

Oui, je comprends, vous pouvez estimer, surtout en tant que maire d'arrondissement, que la commission de règlement n'est pas un dispositif parfait et qu'elle a ses limites, mais je me dois tout de même de corriger certaines de vos affirmations. La commission de règlement amiable permet aux commerçants, chaque fois qu'ils sont en droit d'obtenir une indemnité, d'éviter une procédure longue devant le tribunal administratif, qui est coûteuse pour le commerçant aussi, parce qu'il doit recourir notamment à un avocat.

Les préjudices susceptibles d'être indemnisés sont les mêmes que ceux qui auraient été réparés par un juge administratif en matière de dommage de travaux publics subis par les tiers riverains. La démarche auprès de la C.R.A. est donc simple, gratuite et beaucoup plus rapide qu'une procédure contentieuse.

En ce qui concerne les droits de voirie, aujourd'hui nous laissons la possibilité, chaque fois qu'il y a des travaux sur l'espace public, de faire cette demande d'exonération. Elle est toujours possible, il faut qu'ils puissent la formuler de manière individuelle auprès de la DU, et je serai là en cas de besoin. J'entends néanmoins qu'il y a besoin d'une meilleure communication en amont autour de ce dispositif, qu'évidemment nous pouvons améliorer, et je suis également prête à plaider avec vous auprès du Gouvernement pour la mise en place d'un échéancier plus souple pour les entreprises en difficulté concernées.

Mais pour les raisons que j'ai évoquées précédemment, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, ou nous serons contraints d'émettre un avis défavorable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 74).

2023 DAE 77 - Commerces en pied d'immeuble dans programmes de logements d'Elogie-SIEMP : garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt de 19.193.172 euros.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DAE 77 concernant les commerces en pied d'immeuble dans le programme de logements d'Elogie-SIEMP et qui garantit à hauteur de 50 % un emprunt de 19.193.172 euros.

Monsieur BALADI, pour le groupe Changer Paris, vous avez la parole. Il n'est pas là. Si, il est là.

M. Vincent BALADI. - Je me désinscris, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ah d'accord, très bien.

Je ne donne donc même pas la parole à Olivia POLSKI et je mets aux voix le projet DAE… Enfin, à moins qu'elle veuille dire quelque chose.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAE 77).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'ouverture d'un Burger King au 51, avenue Gambetta (20e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 95 relatif à l'ouverture d'un Burger King au 51, avenue Gambetta, dans le 20e arrondissement.

La parole est à son maire Eric PLIEZ, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci.

Chers collègues, nous avons appris récemment le projet d'installation d'un Burger King dans le 20e arrondissement à l'angle de l'avenue Gambetta et de la place Martin-Nadaud, en face du cimetière du Père-Lachaise. Ce projet, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation en amont des élus locaux, provoque une forte mobilisation citoyenne avec une pétition rassemblant plus de 18.000 signataires opposés à cette installation.

Si nous sommes respectueux du principe de liberté du commerce, nous ne pouvons qu'être opposés à l'implantation de ce "fast-food" - il y en a déjà beaucoup dans le 20e -, qui générera de nombreuses nuisances, bruits, pollution et déchets à proximité d'une crèche, d'une place dont l'usage est plébiscité par les familles et d'un site historique et touristique majeur de la Capitale, le cimetière du Père-Lachaise. Je rappelle que ce quartier possède déjà plusieurs enseignes de restauration rapide à proximité. En outre, les premières discussions engagées à l'initiative d'Olivia POLSKI avec les promoteurs de ce projet, à savoir la B.N.P., propriétaire du local, et le groupe Bertrand qui porte la commercialisation du site, ont confirmé que ce restaurant sera essentiellement dédié à la livraison à domicile, en couvrant un large territoire du Nord-Est parisien et de la première couronne. Bien plus qu'un restaurant, c'est donc une "dark kitchen" qui va s'installer au pied du Père-Lachaise, avec sa flottille de véhicules de livraison, au détriment des habitants et des promeneurs.

Des discussions sont également engagées avec quelques copropriétaires soucieux des conséquences de cette installation afin qu'ils puissent se prononcer en toute connaissance de cause sur une éventuelle demande d'installation ou d'autorisation de travaux.

En conséquence, nous proposons à travers ce vœu que le Conseil de Paris exprime son opposition à l'implantation de cette enseigne à cette adresse et que la Ville de Paris utilise tous les moyens juridiques disponibles pour faire échec à ce projet.

Nous proposons que des discussions se poursuivent avec la B.N.P. afin de dégager un projet de commercialisation de ce local plus conforme aux besoins des habitantes et des habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Eric PLIEZ.

La parole est à Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux remercier Eric PLIEZ, le maire du 20e arrondissement pour ce vœu qui permet effectivement de mettre en lumière une situation qui mérite notre attention et surtout notre mobilisation.

Je remercie aussi les riverains qui ont été extrêmement vigilants, qui se sont mobilisés très nombreux. Qu'ils sachent par le vote de ce vœu que nous partageons leur position. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion, avec M. le maire, de délivrer cette position la semaine dernière aux représentants de la B.N.P. Paribas et de Burger King. Ce rendez-vous n'a pas été très constructif à ce stade, de leur part en tout cas. Comme l'a dit le maire du 20e, nous allons tout mettre en place pour nous y opposer.

Je ne reviendrai pas sur les raisons de notre opposition que le maire du 20e a déjà détaillées, à savoir la dégradation du caractère patrimonial et emblématique du site. Je ne reviendrai pas non plus sur l'absence de correction des porteurs de projet, qui n'ont pas jugé utile de venir prévenir, informer en amont le maire du 20e ou la Mairie de Paris ni même de travailler avec nous.

Par contre, j'insisterai sur l'atteinte à la diversité commerciale que constitue ce projet. En effet, avec 13.950 établissements, l'Ile-de-France concentre plus de 30 % des enseignes de restauration rapide de ce pays. Les "fast-food" sont devenus majoritaires par rapport aux restaurants traditionnels dans l'Essonne, dans le Val-de-Marne, dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas le cas encore à Paris. Néanmoins dans certains arrondissements comme le 20e, cette tendance est en train de se renforcer et nous ne souhaitons pas que cela se développe plus encore.

Par ailleurs, au-delà même du sujet de l'installation de ce "fast-food" supplémentaire, nous dénonçons aussi l'installation d'une enseigne, qui ne fera quasiment pas de restauration sur place mais essentiellement de la livraison. Le projet tel qu'il est proposé aujourd'hui ne fait qu'une infime place, voire pas du tout, à une salle de restauration et on sait ce que cela va donner, le ballet incessant des scooters et du bruit que cela occasionne pour les riverains.

Pour les raisons que j'ai évoquées précédemment, j'émets évidemment un avis très favorable à ce vœu et j'appelle l'Assemblée à le voter.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je soutiens pleinement, évidemment, ce qui vient d'être dit par le maire du 20e et par Olivia POLSKI.

Je vais mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 48).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales et de l'économie sociale et solidaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 96 relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales et de l'économie sociale et solidaire.

La parole est à M. RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

On a déjà eu souvent l'occasion de parler, dans ce Conseil, de la protection de l'artisanat et du "Fabriqué à Paris", mais aussi de l'art, et nous avons la chance d'avoir des quartiers dans lesquels des artistes et des artisans travaillent quotidiennement. Malheureusement, ces activités sont menacées par la spéculation immobilière, la volonté de rentabiliser au maximum les locaux, qui fait que ces artistes et ces artisans sont trop souvent obligés de quitter ces quartiers. Nous devons les préserver, ce sont des activités qui font l'identité de quartiers comme le quartier Sainte-Marthe dans le 10e arrondissement et plus largement dans le Grand Belleville.

Notre vœu vise donc à renforcer les actions qui ont déjà été engagées par la Ville, notamment en termes de périmètre de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité, le fait que la Ville puisse décider de mettre en place des locaux à loyer modéré pour permettre à ces activités de continuer d'exister dans nos quartiers, en utilisant le G.I.E. Paris Commerces et l'action des bailleurs sociaux, et puis la préemption des baux commerciaux, dont on a déjà beaucoup parlé dans ce Conseil, depuis 2005 l'adoption de la loi qui permet aux collectivités d'avoir connaissance des transferts de baux et de pouvoir préempter certains d'entre eux dans les quartiers prioritaires.

Il est temps maintenant d'engager pleinement cette action qui est une question de survie pour beaucoup d'activités qui sont indispensables dans nos quartiers, notamment, comme je le disais, le fait d'avoir des locaux à loyer modéré, à loyer raisonnable pour que ces activités perdurent, car ces activités ont un modèle économique particulier qui n'est pas celui des "fast-food" dont on parlait à l'instant, et nous devons absolument prendre cela en compte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je remercie Sylvain RAIFAUD pour son vœu qui nous permet de mettre en avant la nécessité que nous avons aujourd'hui d'avoir une nouvelle vision sur l'immobilier commercial à Paris qui, sans une intervention publique, aurait beaucoup plus de difficultés.

Je veux rappeler à cette occasion que la Maire de Paris a présenté, dans une communication en décembre dernier, le nouveau Plan parisien pour le commerce, qui va mettre en place dans les prochains mois un opérateur unique, Paris Commerces, pour maintenir et animer la diversité commerciale, préempter à l'échelle de tout Paris, et c'est notamment la nouveauté, avec des objectifs bien ciblés qui seront la lutte contre la vacance et les déserts commerciaux.

Le vœu du groupe "Les Ecologistes" retrace les actions que nous avons mises en œuvre ces 15 dernières années, dont celles de la SEMAEST - je salue sa présidente ici présente Colombe BROSSEL -, qui ne pouvait pas agir, jusque-là, au-delà de certains périmètres, et l'action du G.I.E. Paris Commerces, en sachant que j'ai inauguré à ce titre, il y a quelques semaines, la millième installation d'un commerce de proximité, qui était une librairie.

L'installation d'activités artisanales, artistiques et culturelles - je rajouterai de santé aussi, ou liées à l'économie sociale et solidaire - figure dans la feuille de route de ce futur opérateur annoncé en décembre par la Maire de Paris. Vous connaissez son fort attachement et celui des maires des 19e, 10e et 20e arrondissements au maintien et au rayonnement des activités dans le Grand Belleville.

Je réunirai, comme je l'avais déjà annoncé, les 17 maires d'arrondissement chaque année pour fixer avec eux des orientations stratégiques d'acquisition de locaux par voie de préemption pour permettre l'installation d'activités avec des conditions financières adaptées.

Mais je vous propose donc de reformuler les attendus de votre vœu afin de le mettre davantage en conformité avec le nouveau Plan parisien pour le commerce, avec notamment l'idée que la Ville de Paris élargisse dans le cadre de la révision du P.L.U. bioclimatique le nombre de rues et de voies protégées en commerce et en artisanat et le nombre de locaux dédiés aux activités liées à l'E.S.S, poursuive à travers le G.I.E. Paris Commerces l'installation au sein de son parc de bailleurs sociaux d'activités artisanales de fabrication locale avec des conditions financières plus avantageuses que celles du parc privé, mais dans la limite de ce qu'on peut faire évidemment, travaille dans le cadre de réunions annuelles avec les maires des 17 arrondissements à des orientations stratégiques d'acquisition des locaux par voie de préemption pour y installer notamment ces activités, et les maires d'arrondissement du Nord-Est parisien pourront donc, s'ils le souhaitent aussi, selon leur organisation propre, consulter les acteurs associatifs et les riverains en amont et en aval, expertise et expérimente la préemption de baux commerciaux que vous avez évoquée, Monsieur RAIFAUD, et veille à ce que dans le cadre des futurs programmes des bailleurs sociaux dans ce périmètre, il soit décidé que les locaux en pied d'immeuble accueillent des activités qui contribuent au développement de l'artisanat parisien de fabrication locale, que nous partageons aussi avec le groupe Communiste, et en particulier celles portées par les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Je vous remercie d'accepter mes amendements et j'appellerai à voter favorablement si c'est le cas.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je pense que c'est le cas, Monsieur RAIFAUD ? Oui ?

M. Sylvain RAIFAUD. - Oui, merci, Madame la Maire, merci à Olivia POLSKI.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 96 déposée par le groupe "Les Ecologistes", ainsi amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2023, V. 49).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation du Marché aux Fleurs.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu référencé n° 97 relatif à la préservation du Marché aux Fleurs.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, chers collègues, nous fêterons bientôt les 150 ans de la dernière grande rénovation du Marché aux Fleurs, île de la Cité. Pendant de nombreuses années, quasiment la moitié des espaces ont été maintenus fermés malgré les demandes d'occupation de l'espace faites par des artisans fleuristes. Les bâtiments sont vétustes, mal éclairés, mal isolés, ils fuient de partout, avec des installations sanitaires et fonctionnelles inadaptées. C'est pourtant un emplacement central très apprécié des visiteurs parisiens comme des touristes, à deux pas de Notre-Dame de Paris. Son environnement en bord de Seine est un exemple remarquable d'authenticité et de fraîcheur grâce aux fleurs, aux arbres. C'est un lieu de flânerie sous les auvents en fer forgé de Jean-Camille Formigé.

La Mairie s'était engagée à une réhabilitation patrimoniale ambitieuse, dans une logique de restauration et de revalorisation plus globale de la place et de son activité artisanale et commerciale. Nous avions voté à l'unanimité un budget de 4,9 millions d'euros fin 2020 pour des travaux prévus en 2023, cette année. Mais en 2022, le budget a été divisé par deux pour étaler sur deux tranches les travaux, donc deux fois 2,5 millions, et nous avons appris récemment que la Mairie ne versera finalement que 2,2 millions d'euros pour une première tranche, avant de céder ce lieu en concession pour une redevance modique, à charge au repreneur concessionnaire de réaliser la dernière tranche de travaux.

Alors, nous nous interrogeons, au groupe Changer Paris. A quelle sauce seront mangés les actuels artisans locataires, souvent âgés et usés par l'état général de ces halles et leur fermeture partielle depuis de nombreuses années ?

Lors de la réunion publique organisée pour les actuels locataires, une question à la Mairie a porté sur l'installation d'un Starbucks Coffee dans une des halles, au lieu d'un café parisien traditionnel. Pouvez-vous aujourd'hui le démentir ? Sachant qu'en laissant la situation se dégrader, vous avez fragilisé les artisans du Marché aux Fleurs, vous engagez-vous à préserver le caractère patrimonial, artisanal et authentique de ce Marché aux Fleurs, afin qu'il ne se transforme pas en un énième commerce touristique ?

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, cher collègue Monsieur VÉRON, je veux vous remercier pour ce vœu, car il me donne l'occasion de réaliser un petit point d'actualité sur ce Marché aux Fleurs, et je veux remercier également le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, mon collègue Jacques BAUDRIER et les équipes de la Ville qui travaillent sur ce très beau projet, effectivement attendu par beaucoup de personnes.

Pour celles et ceux qui connaissent bien le site, il s'agit de six halles indépendantes construites entre 1927 et 1930 et qui représentent 1.696 mètres carrés au sol. Elles accueillent une quinzaine de commerçants fleuristes. Cela a été dit, les diagnostics qui ont été réalisés ont confirmé la présence de pathologies structurelles entraînant la décision de réhabiliter ce marché historique qui est situé sur un site exceptionnel.

Un phasage de projet a donc été décidé, vu la taille importante de ce projet, et les différentes procédures avancent au fur et à mesure. Ainsi, l'architecte a été désigné par la Ville à l'été 2022. Il s'agit de l'agence Lagneau Architectes, qui a été fondée en 2014 par Jean-François LAGNEAU, et cette agence spécialisée dans la protection du patrimoine est intervenue sur plusieurs projets emblématiques de notre Ville, comme la Samaritaine, la Poste du Louvre, l'hôtel de Lauzun, etc. C'est déjà une première garantie, en ce qui nous concerne, sur notre ambition de garder un caractère patrimonial à ce lieu.

Pour toute réhabilitation de ce type, il est nécessaire d'engager une première phase d'études, et celle-ci a débuté en octobre et s'achèvera en fin d'année. Le premier semestre 2023 permettra d'établir l'avant-projet définitif et le permis de construire. Au second semestre 2023, débutera la phase d'instruction du permis de construire. L'avis d'appel à concurrence précisera que le concessionnaire exploitera le site autour de la thématique florale en proposant d'autres activités autour de la vente de la fleur au détail et d'autres plantes. L'idée est de garder un site emblématique qui soit tourné autour de la fleur, coupée ou pas, d'ailleurs, et qu'on reste sur cette ambition. Nous voulons aussi que ce soit un lieu où les gens prennent plaisir à venir et qu'il y ait encore plus de flux qu'auparavant.

Il n'est pas prévu de Starbucks ; je ne sais pas d'où vient cette idée, qui est surréaliste. Bon, c'est comme cela, ce n'est pas la première fois qu'il y a des choses qui planent sans que ce soit fondé. Nous avons l'ambition qu'il y ait une petite activité de restauration pour animer ce lieu, mais il n'est pas du tout prévu d'y installer ce genre d'enseigne. Je ne sais pas d'où cela vient. En tout cas, ce qu'on appelle le D.C.E. permettra l'idée du maintien de la thématique florale et d'une petite diversification des activités, mais sûrement pas dans ce style. L'idée est de garder ce lieu de destination autour de la fleur, emblématique à Paris.

Le démarrage des travaux est prévu à l'automne 2024, post-J.O., pour une livraison de la première tranche avant la fin de cette mandature et je serai évidemment ravie de vous voir nombreux à l'inauguration de ce bâtiment.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je donne la parole à M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

Cher Aurélien VÉRON, je voulais quand même rappeler ici que la Ville de Paris, et Olivia POLSKI vient de le rappeler aussi, n'a évidemment pas attendu vos vœux pour porter ses exigences. Au contraire, dès le début de la mandature, je crois que vous n'aviez pas encore le sujet en tête que je bataillais déjà que pour la réflexion, la restauration du Marché aux Fleurs - Reine-Elizabeth II - permettez-moi de donner tout son nom, que j'aime à prononcer dans ce contexte -, afin que ce budget soit assuré. Vous vous rappelez le contexte sanitaire et budgétaire un peu darwinien, dans lequel beaucoup de projets étaient en concurrence. Je l'avais inscrit comme l'un des grands projets de la mandature, j'avais demandé à la Ville de le financer en investissement et je m'en étais assuré, et je remercie la Maire de Paris qui nous a effectivement donné son accord pour le mettre dans les projets de Paris Centre, qui étaient financés en début de mandature, avant même que nous recouvrions des marges financières. Je remercie aussi d'ailleurs Jacques BAUDRIER pour son soutien sans faille dans le portage de ce projet.

Il y a plusieurs erreurs dans votre vœu que je voudrais relever. D'abord, sur la méthode et sur le budget. L'investissement massif dans la réflexion, dans l'état de l'art, de l'entièreté des halles de ce marché est à présent garanti. Il est garanti par la délibération qu'on avait passée en 2019, mais surtout par sa mise en œuvre et le déblocage du budget. Et le montage est transparent, il n'y a pas de problème. La première tranche, et Olivia POLSKI vient de le rappeler, sera réalisée directement par les équipes de la Ville avec la restauration des deux halles qui en ont le plus besoin et qui sont près du tribunal de commerce, avec aussi la dépose, puisque vous parlez d'authenticité - elle n'est pas tout à fait avérée aujourd'hui - de ces baraquements non historiques qui sont sur les quais et qui empêchent les piétons de passer. Ils seront déposés, j'y tiens aussi.

Cette première tranche, certes, est à 2,2 millions, 2,25 millions pour être précis, mais je vous rappelle que l'entièreté du projet sera financée et, encore une fois, peu importe le montage. Le projet avait été estimé à 5,5 millions, c'était déjà la troisième révision de ce projet qui, au départ, était 1 million d'euros. Au bout du compte, ce sera un million de plus que ce qui a été voté par la délibération de 2020 qui sera dépensé sur ce projet. Je le dis, peu importe le montage. Moi, ce dont je me félicite, c'est que ces halles soient restaurées, qu'elles le soient dans les règles de l'art et qu'au fond, on y dépense plus d'argent même que ce qui était prévu, enfin tout l'argent qui est nécessaire pour le faire.

Au passage, je corrige une autre erreur : les halles, telles que vous les voyez aujourd'hui et qui vont être restaurées, n'ont pas un siècle et demi, mais à peine un siècle, car ce ne sont pas les halles historiques. Pardon de cette petite correction historique, ce ne sont pas les halles haussmanniennes, c'est la reconstruction par Formigé, mais plutôt à partir de 1924. Et on en fêtera donc le centenaire, et non pas le cent-cinquantenaire.

Ensuite, sur le caractère de ce marché et sur ses activités, je voudrais rappeler qu'évidemment, c'est un marché aux fleurs et que je tiens à ce qu'il conserve cette activité. Vous l'avez entendu dans la commission de concession, j'ai énormément insisté en ce sens, toute autre activité ne peut être que marginale. Elle ne peut être que marginale au même titre que sont autorisées aujourd'hui les activités marginales dans les marchés couverts. Vous le savez, car cette réglementation a déjà changé il y a plusieurs années et elle permet justement de conforter les marchands dans les marchés couverts comme ici au marché aux fleurs, de leur donner une activité qui puisse établir une santé financière qui, vous le savez, est très fragile.

Et évidemment, ce n'est pas simplement un projet de restauration patrimoniale. C'est aussi un projet de reformulation du règlement de ce marché qui n'allait pas très bien depuis des années. Le règlement doit donc être refait et il s'agit d'instaurer un nouveau dynamisme. Au passage, on s'est débarrassé aussi, pour le coup, d'une activité très marginale et surtout très illicite qui était la vente de marché aux oiseaux, mais je crois que vous étiez contre. En tout cas, pour le Marché aux Fleurs, c'est une délivrance et on va pouvoir ainsi recentrer ce marché sur les fleurs, plutôt que sur des oiseaux et sur des activités illicites et parasites.

Enfin, je termine en disant que je vais même bien plus loin que le vœu, au-delà de ses erreurs corrigées, en souhaitant non seulement que ce soit le marché dans ses halles historiques, dans son règlement et son fonctionnement qui soit restauré autour de l'activité de la vente des fleurs, mais également que nous allions plus loin en exploitant tout le potentiel de plantation d'arbres. J'ai déjà repéré un potentiel important, je pense que des dizaines d'arbres peuvent être plantés là où on aura reconquis l'espace pour les piétons le long des quais, et je souhaite également que nous puissions piétonniser et refaire toutes les allées, évidemment avec les zones de livraison qui s'imposent, mais que nous puissions revoir tout cela holistiquement, comme j'aime bien le faire, avec la Maire de Paris. Quand on intervient et qu'on refait, on en profite pour tout refaire, de sorte que ce soit plus favorable aux piétons et plus agréable pour eux.

C'est la demande que je formule, à savoir que la réfection du Marché aux Fleurs, la restauration des halles s'accompagne d'une réflexion globale, holistique, totale de toutes ces allées qui seront demain beaucoup plus verdoyantes.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Ariel WEIL, pour toutes ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif à un fond d'indemnisation des commerçants pour les chantiers de grande ampleur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 98. Il s'agit du fonds d'indemnisation des commerçants pour des chantiers de grande ampleur.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons commencé ce Conseil avec la mention de la commission d'indemnisation des commerçants affectés par le chantier du tramway, mais il y a d'autres grands projets à Paris qui sont, cette fois-ci, du seul ressort de la Ville de Paris, votés par notre Conseil. Je pense au réaménagement de places, à la restructuration d'espaces ou encore à la fermeture de rues, qui ont des impacts extrêmement importants sur leur environnement. Et la question n'est pas de savoir si on est favorable ou opposé à ces projets, mais bien de tenir compte de leur impact sur l'environnement.

Les effets sur les riverains et les commerçants peuvent être extrêmement importants et les commerçants doivent pouvoir se retourner vers la Ville pour bénéficier d'un fonds de soutien et compenser ainsi, même très partiellement, les conséquences des travaux sur leurs activités. Ce dispositif aurait intérêt d'éviter de longues procédures judiciaires et de soutenir concrètement le commerce parisien. Un exemple, la place de Catalogne, dont les travaux pour la prétendue forêt urbaine, entamés il y a plus d'un an et qui vont encore se poursuivre plusieurs mois, avec un plan de circulation totalement kafkaïen, illisible, et aujourd'hui, la place est fermée pour une large part à la circulation automobile et également aux circulations piétonnes.

A l'image de ce qui a été fait avec la R.A.T.P. pour le tramway, ce vœu demande la mise en place d'une structure d'indemnisation, une structure contradictoire qui pourrait recueillir et examiner les demandes de compensation à travers les différents leviers de soutien dont dispose la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, en premier lieu, permettez-moi, avec une petite pointe d'ironie non dissimulée, de vous dire mon étonnement sur cette proposition extrêmement impactante pour les finances de la Ville sur laquelle s'exprime Maud GATEL, qui représente dans cet hémicycle un Gouvernement pourtant toujours prompt à nous donner des leçons de bonne gestion budgétaire. C'est paradoxal, mais cela fait partie des joies et des paradoxes de l'opposition.

Comme je l'ai expliqué lors de mon intervention spécifique sur la Commission de règlement amiable du tramway, les communes ne disposent pas de la compétence d'aide économique. C'est le Code général des collectivités territoriales qui le dit et j'ai souvent plaisir à le rappeler, car je pense qu'il ne faut pas se tromper non plus tout le temps d'interlocuteur. A l'exception de dispositifs régionaux auxquels elle participe, la Ville ne peut pas mettre en place elle-même d'aides directes spécifiques.

Le dispositif de Commission de règlement amiable, qui est né 2004 pour le tramway T3 uniquement, permet une indemnisation particulière pour les travaux du tramway. Depuis, nous avons mis en place une C.R.A. dans le cadre de 3 autres chantiers : l'aménagement du quartier des Halles et l'aménagement du théâtre du Châtelet et du théâtre de la Ville pour des commerces qui étaient sur leur pied d'immeuble.

Le droit à réparation est conditionné, d'une part, à la réalisation d'un préjudice qui doit être certain et dont le lien de causalité doit être avéré et, d'autre part, à la double exigence du caractère anormal et spécial. Ainsi, le préjudice revêt un caractère anormal s'il présente une particulière gravité, celle-ci dépassant les sujétions habituelles

que doit subir un administré dans l'intérêt général. Il revêt un caractère spécial s'il n'atteint que certaines personnes. C'est le juge administratif qui le dit et nous pourrons vous transmettre les décisions détaillées.

Ainsi, les dispositifs ciblés de Commission de règlement amiable, tels qu'ils existent, permettent de faire partager la charge de l'indemnisation avec les différents acteurs de ces travaux. C'est ainsi souvent le cas pour la R.A.T.P. et la S.N.C.F. dans le cadre de travaux ferroviaires et de tramway. Et, d'un point de vue financier, c'est pertinent, car cela permet de ne pas faire reposer la charge uniquement sur la Ville.

Tout cela exclut donc la mise en place d'un dispositif global d'indemnisation partout dans la Capitale. Et vous avez cité dans votre vœu un chiffre qui serait de 6.773 travaux en cours actuellement par la seule Ville de Paris. C'est pour cela que je vous réponds sur ce point.

Nous continuerons donc à mettre en place des dispositifs ciblés de Commission de règlement amiable dans le cadre de travaux de très grande ampleur, comme cela nous est déjà arrivé et cela nous arrivera de nouveau. Sachez par ailleurs que des dispositions existent, comme des remises gracieuses de droit de voirie que nous regardons au cas par cas mais qui doivent être formulées individuellement par chaque commerçant.

Aussi, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, ou nous serons contraints d'émettre un avis défavorable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien à l'activité des commerces et des P.M.E. pour faire face à l'explosion des prix de l'électricité et du gaz.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vœu référencé n° 151 relatif au soutien à l'activité des commerces et des petites et moyennes entreprises pour faire face à l'explosion du prix de l'électricité et du gaz.

Je donne la parole à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, Paris dispose, vous le savez, d'un vivier exceptionnel et diversifié de commerces et de services commerciaux - cela a été déjà expliqué dans le dernier recensement de l'APUR en 2020 - qui permet une densité commerciale de 30 activités commerciales pour 1.000 habitants, ce qui est exceptionnel.

Notre équipe municipale mène depuis plus de 20 ans avec la SEMAEST et le G.I.E. Paris Commerces et, demain, l'opérateur Paris Commerces des actions de revitalisation commerciale en installant des commerces de proximité, des activités artisanales à l'échelle de tout son territoire. Cette action va s'amplifier avec la mise en place en 2023 d'un nouvel outil fort, un opérateur Commerces que j'avais annoncé avec la Maire de Paris au dernier Conseil.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, vous le savez, a entraîné une crise énergétique et une hausse exceptionnelle des matières premières, dont la farine, le blé, le beurre, le sucre, ingrédients de base du quotidien de ces commerces alimentaires. La crise énergétique frappe particulièrement ces acteurs avec une très forte hausse de leur facture d'énergie, et nombre de commerçants se retrouvent démunis devant la renégociation de leur contrat avec leur fournisseur d'électricité. Face à cela, les mesures d'aide mises en place par le Gouvernement sont trop complexes, alors qu'un dispositif simple, unique et automatique tel que le tarif réglementé reste le seul instrument efficace pour ces petites entreprises.

Une proposition de loi visant à la nationalisation du groupe Electricité de France, E.D.F., a été présentée par les membres du groupe Socialistes et Apparentés à l'Assemblée nationale. Elle a été adoptée le 9 février dernier et prévoit notamment d'étendre le tarif réglementé aux artisans, dont les boulangers.

Par ce vœu, nous demandons à l'ensemble des parlementaires d'adopter la disposition de la proposition de loi modifiée visant à protéger le groupe E.D.F. d'un démembrement, qui prévoit l'extension du tarif réglementé aux artisans, dont les boulangers. A défaut, nous demandons au Gouvernement la mise en place d'un tarif réglementé du 1er janvier au 31 décembre pour les commerçants et toutes les T.P.E. et P.M.E. directement impactées, à effet rétroactif et reconductible en 2024, si la crise géopolitique et énergétique perdurait.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix à main levée, le projet de vœu référencé n° 151 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2023, V. 50).

2023 DAJ 5 - Communication de la liste des marchés conclus du 28 octobre 2022 au 2 février 2023 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le projet de délibération DAJ 5 est relatif à la communication de la liste des marchés conclus du 28 octobre 2022 au 2 février 2023, au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

La parole est à M. VÉRON, pour le groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, je vais revenir sur l'Académie du climat à travers ce projet de délibération. C'est un sujet passionnant au cœur de la Capitale d'ailleurs, et c'est un sujet qui avance en toute discrétion. Alors j'essaie de faire du bruit, parce que, sinon, on ne le voit pas, alors que les montants deviennent quand même significatifs.

Pour son lancement, 3,2 millions, un montant conséquent d'investissement pour ce tiers-lieu qui occupe une magnifique ex-mairie, l'ex-mairie du 4e arrondissement. 3,2 millions qui passent en trois petites lignes sans explication détaillée, donc 3,2 millions qu'on considère comme déjà bien dépensés. On ne saura pas comment, par qui, par quel cabinet. Bon. Après, on annonce 1 million au budget annuel, avec trois ou quatre lignes d'explications, sans les salaires. Par la suite, on rajoute les salaires. On rajoute la buvette "Yes We Camp", dont on a beaucoup parlé, cette buvette qui n'arrive pas à vendre avec profit son alcool par gros débit, bière et vin, et qui étale ses terrasses place Baudoyer. Ensuite, il y a T.U.M.O., par le Forum des images, qui se compte encore par centaines de milliers d'euros, et maintenant, nous découvrons dans ces contrats, tout au long des 60 pages de ce catalogue de mesures de marchés voté, une douzaine de lots pour l'Académie du climat, 12 lots qui pèsent 7 millions d'euros.

Encore une fois, la discrétion. 7 millions d'euros sur 4 ans, c'est-à-dire presque 1,7 million d'euros par an qui vont s'ajouter au million et demi annuel de fonctionnement - et je compte de manière serrée - de cette Académie du climat, de ce tiers-lieu. Quand je parle de discrétion, la discrétion est dans la méthode, car les montants ne sont pas discrets du tout : plus de 3 millions pour un tiers-lieu, c'est énormément d'argent. Le bruit que les riverains entendent tout l'été, 4 soirs par semaine jusqu'à 1 heure, 2 heures, 3 heures du matin, ce n'est pas très discret non plus. Je ne parle pas des camions diesel qui viennent alimenter cette Académie du climat, parce qu'ils font la morale à tout le monde sur les vélos et les vélos cargos, mais tous les jours, ce sont des diesels ou des voitures, et je ne parle pas de 4x4. Je n'ai rien contre les 4x4, mais votre famille politique ne cesse de les attaquer. Balayez donc un peu devant votre porte, parce que, franchement, les images quotidiennes de livraisons de vos académiciens du climat sont consternantes et incohérentes avec votre ligne.

J'aimerais que dans cette Académie du climat, on parle sciences. Est-ce qu'on parle nucléaire ? Est-ce qu'on parle hydrogène vert ? Est-ce qu'on parle S.T.E.P. ? Est-ce qu'on parle conservation de l'énergie pour pouvoir produire une énergie plus propre ? Est-ce qu'on parle pompes à CO2 et enfouissement du CO2 ? Est-ce qu'on parle de technologies disruptives qui permettront d'attaquer les problèmes climatiques ? Non. J'ai vu les ateliers, j'ai entendu les contes africains, c'est très poétique, il y a quelques débats qui sont plutôt dans la décroissance, orientés très décroissance. On ne parle pas sciences, on ne parle qu'obscurantisme.

J'irai plus loin. Au moment où la démocratie est fragilisée, et je ne jette la pierre à personne, parce que tout le monde est un peu responsable de la fragilité actuelle, vous donnez une tribune toutes les semaines à des groupuscules d'activistes qui appellent à la sédition. Vous les subventionnez, ils recrutent, ce sont des sergents recruteurs à qui vous donnez la parole toutes les semaines et qui viennent ensuite vous attaquer, vous, le PS, par exemple. Vous vous retrouvez donc vous-même attaqués par vos propres activistes que vous subventionnez quotidiennement, à l'Académie du climat. Est-ce vraiment une académie ou est-ce une enseigne qui forme des Komsomol en charge de déliter la démocratie française ? Franchement, je m'interroge.

En tout cas, sur le climat, je n'ai pas vu grand-chose qui soit équilibré et scientifique dans cette Académie du climat. C'est festif, c'est participatif, c'est zadiste, c'est rebelle, c'est séditieux, mais ce n'est certainement pas environnemental. Bref, ce sont 7 millions d'euros supplémentaires pour alimenter une machine à propagande anticapitaliste et antidémocratique. Ce sera sans nous et, sur ces 12 lots, nous voterons fermement contre.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Alice TIMSIT, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Le tout premier jour où nous avons été élus en juillet 2020, les membres de notre Assemblée ont voté et octroyé à Mme la Maire de Paris une délégation de pouvoirs lui permettant de signer l'ensemble des marchés publics, sans que ces marchés publics n'aient à passer devant le Conseil de Paris, et cela se comprend aisément, car l'idée était de ne pas encombrer régulièrement le Conseil de Paris avec une multitude de marchés publics.

Toutefois, et c'est là que je veux en venir, nous avions un accord avec cette majorité. Nous avons voté un vœu, nous avons déposé un vœu à de nombreuses reprises demandant la recréation d'une commission d'anticipation des achats. Pourquoi ? Quel est l'objet de cette commission d'anticipation des achats ? A quoi sert-elle ?

Aujourd'hui, l'ensemble des élus de tous les groupes politiques siègent au sein d'une commission d'appel d'offres qui intervient, non pas en amont mais en aval. Précisément, nous arrivons après la sélection des offres, nous intervenons une fois que les marchés ont déjà été définis au préalable, que les principales caractéristiques de ces marchés ont été définies, que les clauses ont été définies, le cahier des charges a été défini, et les offres ont été présentées et sélectionnées par les services. Au sein de cette C.A.O., les élus qui siègent n'ont finalement que très peu de marges de manœuvre. Il s'agit plutôt d'une chambre d'enregistrement, ce qui, d'ailleurs, crée parfois des conflits d'interprétation, car nous sommes amenés, ou bien à valider un marché et à l'entériner, ou bien à le rejeter, uniquement pour des raisons légales de vice de forme, de procédure. Parfois, on peut s'autoriser une appréciation politique, mais ce n'est pas normalement l'objet.

Moi, j'ai un problème avec cela, et c'est en réalité un problème démocratique. Le fait que des marchés qui ont un gros volume en euros par exemple, des marchés qui sont passés pour des dizaines de millions d'euros soient soustraits à l'appréciation de l'Assemblée, en tout cas soient soustraits à l'appréciation des élus que nous sommes, c'est un problème démocratique. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé la création d'une commission d'anticipation des achats qui aurait pour objectif d'intervenir non pas en aval, mais en amont, de manière que nous puissions discuter ensemble, majorité et opposition, des principales caractéristiques de ces marchés, des différentes clauses afin que nous puissions en toute conscience décider d'octroyer ou de ne pas octroyer un marché à un prestataire. C'est une demande que nous avons faite à de nombreuses reprises.

Cher Paul SIMONDON, j'ai deux questions à vous adresser et elles sont extrêmement simples. Qu'est-ce qui fait obstacle à ce que nous recréions cette commission d'anticipation des achats ? Là, cela fait 2 ans et demi que cette promesse nous a été faite, et nous avions un accord. 2 ans et demi, cela fait long, c'est la moitié de la mandature. Qu'est-ce qui fait obstacle concrètement ? Deuxièmement, quand pourra-t-elle être rétablie ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cette communication, effectivement, est régulière et donne la liste des marchés qui ont été conclus et elle fait plusieurs dizaines de pages. Ainsi, quand il y a des inscriptions sur ces marchés, on peut se demander quel va être le sujet. Mais pas quand c'est M. VÉRON qui s'inscrit, car si vous n'avez rien contre les 4x4, Monsieur VÉRON, vous nous l'avez dit, manifestement vous avez quelque chose contre l'Académie du climat, c'était assez facile à deviner.

Oui, un certain nombre de marchés ont été passés pour l'Académie du climat, pour des animations d'ateliers sur la réduction des déchets. Il me semble qu'on en parle assez en ce moment, et c'est intéressant, des animations d'ateliers de découverte, de solutions d'adaptation au changement climatique. Quel est le problème avec ce type d'atelier ? Des animations d'ateliers sur le thème de la mobilité, c'est la moindre des choses, au cœur de notre Métropole, d'en parler, d'en discuter et d'avoir des ateliers avec des enfants sur le sujet. Et des animations d'ateliers autour de l'éco-rénovation et de l'isolation thermique écologique. Il me semble que cela fait partie… Peut-être que vous trouvez ces solutions pas assez disruptives, mais cela fait bien partie des solutions technologiques au sens large d'adaptation.

Je m'arrête là, vous l'avez compris, il s'agit d'animer l'Académie du climat, un lieu porté par notre majorité, destiné à accompagner et à former les Parisiennes et les Parisiens, notamment les plus jeunes, aux questions environnementales. Nous savons bien que cet endroit vous pose un problème. De notre côté, nous poursuivons notre engagement pour permettre à celles et ceux qui souhaitent prendre une part active à la transformation écologique de notre territoire de le faire et en accueillant, je vous le répète, les scolaires, et je vous engage à discuter avec les enseignants qui ont pu aller avec leur classe à cet endroit. En tout cas, nous avons saisi ce que vous avez présenté comme une position de vote pour ce qui reste néanmoins une communication.

Madame TIMSIT, je comprends votre impatience, je veux croire que c'est lié aussi à la qualité de ce que nous avons pu avoir comme discussion et, en particulier, comme présentation sur le rôle qu'aura la commission élus achats que nous avons mise au point, dont vous avez rappelé les enjeux stratégiques et qui permettra également de tirer régulièrement un bilan du S.P.A.S.E.R., de notre schéma de l'achat public responsable.

Je vous confirme que cette commission, dès que l'arrêté qui permettra sa création sera signé, se réunira dans les semaines qui viennent et je suis certain que nous y travaillerons très bien ensemble.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote suite à ces inscriptions.

2023 DEVE 4 - Subventions (9.000 euros) à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au "Printemps des cimetières".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 4. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 9.000 euros à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets 2023 relatif au "Printemps des cimetières".

La parole est à Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Les cimetières parisiens participent à la richesse patrimoniale et végétale de la Ville de Paris. Ce sont des musées à ciel ouvert, les tombes s'alignent mais ne se ressemblent pas, tant les monuments illustrent ici un mouvement artistique en vogue à l'époque, là un choix architectural original à travers la sculpture, la gravure, le travail du métal, etc. Visiter un cimetière, c'est découvrir au détour d'une allée un pan de notre histoire à travers la tombe d'illustres personnages, de soldats morts pour la France, mais aussi beaucoup d'anonymes, ce qui constitue une part de notre mémoire collective.

Pourtant, l'art funéraire est souvent oublié et méconnu. C'est pourquoi je salue la politique volontariste de conservation et de restauration des sépultures classées et inscrites à l'inventaire des monuments historiques. Ce sont aussi des foyers de biodiversité au cœur de l'espace urbain. Le Père-Lachaise, par exemple, compte 4.000 arbres et pas moins de 80 essences différentes. Le Printemps des cimetières, initiative lancée en 2016 par l'association "Patrimoine Aurhalpin", à laquelle participe la Ville, aura lieu le 14 mai prochain.

Néanmoins, il est important de rappeler que les cimetières sont avant toute chose des lieux de recueillement pour les défunts, leurs familles. On se souvient de l'émotion et de l'indignation qu'avait suscitées la course effrénée de jeunes dans la nécropole de Douaumont sur les tombes des Poilus à l'occasion du centenaire de la bataille de Verdun en 2016, une scénographie choquante et inappropriée. Un équilibre entre la valorisation de ce patrimoine apportée par les animations artistiques et musicales proposées par les associations et la tranquillité des lieux due aux familles endeuillées doit être trouvé. Une attention particulière doit être portée pour que la quiétude et, bien sûr, la propreté de ces lieux soient respectées.

Si nous sommes en totale adéquation avec des projets de déambulation, de lecture, de découverte de la vie faune, nous sommes plus réservés quant aux projets intégrant de la danse ou du chant, pouvant perturber le calme des lieux. Notre groupe, comme chaque année, sera vigilant au bon déroulement de cette initiative.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Excusez-moi. Je donne la parole, pour vous répondre, à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, merci, Madame BIRABEN, pour votre intervention sur cette quatrième édition du Printemps des cimetières.

D'abord, bien sûr, je veux vous rappeler qu'il s'agit d'une démarche nationale dans laquelle nous nous inscrivons, et vous connaissez notre volonté de mettre en valeur le patrimoine, vous l'avez dit, exceptionnel de nos cimetières, leur patrimoine architectural, leur biodiversité riche et variée.

Je connais vos réserves, je comprends votre vigilance, mais je veux vous dire que nous avons maintenant un retour d'expérience assez précis. Pour citer quelques projets l'année dernière, j'ai pu participer aux promenades et discussions sur la vie et les œuvres de mathématiciens au cimetière du Montparnasse, avec Liouville, Galois, Le Verrier, Poincaré, vous avez également les promenades sur le thème de la faune et de la flore au Père-Lachaise, proposées par la Ligue de protection des oiseaux, ou des ateliers visant les 7-13 ans au Père-Lachaise.

Vous avez à chaque fois des ateliers extrêmement respectueux qui se sont déroulés. Je le dis, et tous les ans, nous avons un peu cette discussion, si jamais vous avez des retours et que vous pensez que ce qu'il faut en termes de respect pour le recueillement des familles n'a pas été tout à fait respecté, je serais vraiment content d'avoir les cas précis, car nous exerçons la même vigilance dans le choix des projets. Cette année encore, les 13 projets qui ont été retenus le sont sur les thématiques que j'ai citées et, à chaque fois avec des précautions sur ce qui fait le sens premier de ces lieux, le recueillement des familles et le respect dû aux familles et aux visiteurs.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DEVE 4).

2023 DEVE 18 - Chambre funéraire des Batignolles. - Approbation du principe de la délégation du service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DEVE 18 et à l'amendement technique n° 99, et je donne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, vous nous proposez de lancer une procédure de délégation de service public pour la gestion de la chambre funéraire des Batignolles et de la confier au nouvel opérateur que nous avons créé hier, la Société publique locale funéraire de Paris. Cette chambre funéraire, l'une des deux à Paris, l'autre étant à Ménilmontant, est située dans l'emprise du cimetière des Batignolles dans le 17e arrondissement.

Depuis une trentaine d'années, cet équipement est géré par un opérateur privé qui a bénéficié d'un important montant de travaux. La chambre funéraire des Batignolles admet près de 2.000 familles de défunts chaque année, quelles que soient leurs confessions, dans un cadre restauré et de qualité.

Je n'ai pas de remarques particulières à faire sur les documents qui nous sont présentés. Je souhaiterais simplement, Madame la Maire, faire une proposition s'agissant du fonctionnement de cette chambre funéraire. Les horaires d'ouverture - il est indiqué de 8 heures à 18 heures, mais j'ai appelé hier et, en fait, c'est 17 heures 30 - ne peuvent pas permettre aux familles de veiller leurs défunts. La veillée funéraire est une étape importante du rituel funéraire de nombreuses familles qui souhaitent pouvoir dire adieu aux défunts et être soutenues par un entourage qui vient souvent de loin. Je pense que dans la négociation que vous aurez dans les prochaines semaines avec le nouvel opérateur, il pourrait être prévu un élargissement des horaires d'ouverture, afin de faciliter l'accueil des familles et de répondre à leur demande.

Je vous en remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Je vais donner la parole à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur BOHBOT, pour votre intervention sur cet équipement qu'est la chambre funéraire des Batignolles, équipement qui se situe dans le 17e arrondissement et qui permet de recevoir les corps de personnes décédées avant leur inhumation, équipement qui a été créé en 1992 et confié, à cette époque, à un concessionnaire pendant 30 ans.

Nous avons adopté hier la création d'une Société publique locale funéraire de Paris, et la Ville est particulièrement attentive à ce qu'un service public de qualité puisse être proposé et mis en œuvre dans le secteur du funéraire. Nous faisons donc le choix, avec ce nouvel outil, de lui confier la gestion de la chambre funéraire.

Concernant vos demandes, je vous confirme tout à fait qu'elles seront, mais elles le sont déjà, prises en compte. Il y a eu également un échange avec la mairie du 17e hier pour intégrer dans le cahier des charges ces éléments, dont des éléments d'adaptation des horaires aux demandes et aux besoins des familles. C'est déjà le cas dans des chambres funéraires gérées en l'occurrence par les équipes de la S.E.M. funéraire et elles en ont l'habitude.

Je vous remercie et je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui œuvre pour le service public mis en place pour les Parisiennes et les Parisiens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SIMONDON.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 99 déposé par l'Exécutif. C'est un amendement technique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 99 est adopté.

Je vais donc mettre maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 18 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2023, DEVE 18).

2023 DFA 5 - Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences sises 4-6, (dite "résidence Windsor") et 10, route du Champ d'Entraînement (16e).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant d'examiner le projet de délibération DFA 5 et l'amendement technique n° 157 qui concernent la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et la rénovation des résidences situées 4-6, dite résidence Windstor, et 10, route du Champ d'Entraînement, dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Par cette intervention, je vais essayer de convaincre, ou bien l'Exécutif de retirer ce projet de délibération qui me paraît assez problématique, ou bien chaque personne de cette Assemblée de voter contre. Ce projet de délibération concerne l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public à la Fondation Mansart pour deux résidences, la première sise au 4-6, assez connue, la résidence Windsor et une seconde au 10, route du Champ d'Entraînement dans le 16e arrondissement.

Avant de commencer, je préciserai que notre position par rapport à ce projet de délibération n'est pas liée à des articles de presse ou au lobbying par ailleurs assez maladroit d'un des concurrents perdants de cet appel d'offres, qui a tenté une intrusion le premier jour de séance dans l'enceinte de notre Conseil. Nous avons dès le début exprimé des doutes sur cette attribution. Depuis, nous avons des informations qui nous confortent dans notre choix. Il y a trois types de fragilités, juridiques, financières et d'usage.

Nous avons conscience que cet appel est complexe, car il réunit deux adresses jusqu'à présent séparées, dont la célèbre résidence Windsor, qui a apporté 180.000 euros par an, qui a été occupée à partir de 1953 par le duc et la duchesse de Windsor, puis par Mohamed AL-FAYED entre 1986 et 2018, et peut-être que Lady Diana a dormi dans cette résidence. C'est cette dernière qui nécessite de nombreux investissements de réparations.

Cette convention est d'une durée longue, très longue, de 32 ans, avec une redevance trop faible pour la Ville : 1,9 million d'euros sur toute la durée de la convention, soit 32 ans, alors que la durée moyenne des concessions, je le rappelle, est de 14 à 20 ans.

La première fragilité est juridique. L'amendement n'est pas si technique que cela, l'amendement n° 157, je vais y revenir. L'argument principal de la faiblesse de la redevance et de la durée de la convention serait la nécessité de faire un investissement de 8,6 millions d'euros. Cependant, nous n'avons pas le détail de cette convention, puisque le contrat n'est pas disponible. Au départ, nous avions un petit document, que j'ai ici, donc il n'y avait que cela. Entre-temps est arrivé l'amendement n° 157, que nous avons distribué en séance, mais le problème de cet amendement, en fait, c'est que la convention type n'est pas remplie avec le nom du concessionnaire gagnant et la durée et, surtout, il n'y a pas les annexes, alors que le plus important, ce sont les annexes, mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Maintenant, on sait qu'il y a une clause de rupture, mais, à l'époque, je ne le savais pas, c'est-à-dire jusqu'à hier soir à 20 heures 50, à l'heure à laquelle a été envoyée la convention. On se pose donc tout de même cette question : que se passera-t-il s'il n'y a pas de respect des investissements et des autres éléments intéressants sur le papier, comme les 274 jours d'ouverture gratuits par an sur les espaces verts extérieurs ? Cette proposition, d'ailleurs, nous rend très sceptiques et perplexes, car compte tenu de son activité existante, la Fondation Mansart n'est pas du tout habituée à ce type d'activité.

La deuxième fragilité est bien plus importante et est d'ordre financier. En effet, cette convention ne va rapporter que 25.000 euros par an et 50.000 euros après la fin des travaux, alors qu'une seule résidence rapportait jusqu'à maintenant 180.000 euros de redevance pour la Ville. Cette baisse brutale par une division par 7,2 ne peut pas se justifier par le montant de l'investissement, sauf à avoir un acteur de l'E.S.S., ce qui n'est pas le cas ici, puisque la Fondation prévoit une rentabilité de 9,5 %, ce qui est beaucoup.

De plus, l'investissement n'est pas garanti par des fonds propres, mais par un programme de mécénat à venir, ce que les services qualifient de moyennement sécurisant. C'est là que, je trouve c'est le plus inquiétant. Je lis ce qu'il y a dans le rapport de la C.A.O. : "Le financement des investissements n'est pas finalisé à ce stade et dépendra de la capacité du candidat fondation d'utilité publique à lever les fonds nécessaires auprès des donateurs". Je trouve tout à fait dangereux de mettre au vote un projet de délibération sans savoir comment vont être financés les 8 millions d'euros d'investissements. Comme je l'ai dit précédemment, dans la convention d'occupation, dans les

annexes, nous n'avons toujours pas ce financement et ces 8,5 millions, et nous nous engageons pour 32 ans. Je pense donc que rien que cela devrait être une raison pour retirer ce projet de délibération.

Je rappelle que la Ville dispose d'ailleurs de sa propre structure avec le Fonds pour Paris, qui aurait pu réaliser cette campagne de recherche de fonds, et peut-être que l'on n'était pas obligé de mettre ensemble ces deux résidences et qu'on aurait pu garder la résidence Windsor à part et chercher un financement à part.

Enfin, la fragilité d'usage. L'autre élément d'inquiétude, c'est ce que nous avons appris par un article paru sur le média en ligne "Blast". Ce serait finalement Laurent de GOURCUFF et sa société "Paris Society" qui exploiteraient le lieu. Il exigerait déjà un premier partenariat entre la Fondation et "Paris Society" sur l'exploitation du château de Bagatelle. Il est donc tout à fait possible que cette hypothèse levée par un journaliste soit confirmée. Je rappelle que Laurent de GOURCUFF, prince des nuits parisiennes et président fondateur de "Paris Society", a fait la une de l'actualité judiciaire avec une mise en examen pour trafic d'influence - rien que cela - en 2021 pour la gestion d'un restaurant à l'hippodrome de Longchamp, et le jugement est attendu pour septembre.

Là aussi, il peut y avoir un problème de fragilité d'usage. Est-ce que ce lieu va être utilisé pour la nuit ? C'est là que…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES, il faut conclure.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais finir sur ce sujet, par la conclusion. Les intérêts de la Ville nous semblent ici particulièrement lésés. La Ville cédant un tel patrimoine pour une durée particulièrement longue, avec une retombée économique particulièrement faible et sans garantie sur l'exécution des investissements présentés par la Fondation Mansart, nous demandons…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES…

M. Jérôme GLEIZES. - … le retrait de ce projet de délibération…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - … et, à défaut, nous appellerons à voter contre ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Jérôme GLEIZES, pour votre intervention sur ce projet de délibération que je suis heureux de pouvoir vous présenter aujourd'hui devant ce Conseil. Il est le fruit d'un long travail pour permettre bientôt l'ouverture au public de sites exceptionnels qui n'ont jamais été ouverts, et je tiens à remercier sincèrement l'administration pour la qualité du travail accompli.

Le projet de convention concerne effectivement deux sites contigus, associés, la résidence Windsor, d'une part, soit 3 bâtiments sur un terrain de 11.000 mètres carrés, construits au début du XXe siècle, et, d'autre part, les chais de Bagatelle, un bâtiment de deux étages sur une emprise de plus de 4.000 mètres carrés.

Je veux dire ma satisfaction qu'une solution ait pu enfin être trouvée pour que le site, la résidence en particulier, d'un grand intérêt patrimonial et historique, fasse l'objet d'une réhabilitation complète afin d'en permettre l'ouverture au public. La résidence Windsor n'avait jamais été ouverte au public depuis sa construction, et une procédure pour faire une C.O.D.P. a été lancée en 2019. Elle avait été déclarée sans suite, car les candidatures reçues ne pouvaient pas répondre de manière satisfaisante au cahier des charges, et c'était en particulier lié à la très grande contrainte urbanistique de ce bâtiment en site classé. C'est après cette déclaration sans suite que l'administration parisienne a recommandé à l'Exécutif, pour ce site, un contrat de longue durée avec une redevance faible, car les contraintes très nombreuses et l'état des bâtiments nécessitant de lourds travaux ne permettaient pas d'imaginer un équilibre économique plus important.

Le projet de la Fondation Mansart, qui a été retenu à la suite de l'analyse rigoureuse des trois offres reçues dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, propose une offre de qualité pour, dès 2024, autour de la protection du patrimoine, de la biodiversité et de la nature en ville, aux promeneurs, aux Parisiennes et aux Parisiens, aux scolaires également, ouvrir les deux sites et un accès gratuit à ces sites pendant l'essentiel de l'année, plus de 280 jours par an. Un café-restaurant est également prévu. Je tiens à souligner que le modèle économique fondé notamment sur de grandes plages d'ouverture au public et des activités gratuites ou peu chères ne permet pas de dégager plus de profit pour financer l'investissement de plus de 8 millions d'euros qui est prévu, qui va permettre cette accessibilité sur un équipement qui n'était pas un E.R.P. Oui, il y aura une redevance peu importante pour la Ville, mais, en l'occurrence, ce n'était pas l'objectif, compte tenu des contraintes et des objectifs que je viens d'évoquer.

Deux remarques. Tant que les conventions ne sont pas signées avant les attributions, il est normal qu'on ne puisse pas fournir de convention signée. Ensuite, la société d'événementiel que vous avez citée ne figure pas dans

le dossier de candidature, elle n'est pas contractante, et toute sous-occupation devrait être validée par la Ville si c'était la demande de l'attributaire.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 157 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 157 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Le projet est… Abstentions ? pardon !

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DFA 5).

2023 DFA 8 - Décision modificative n° 1.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner maintenant le projet de délibération DFA 8 concernant une décision modificative n° 1.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 3 mois après le vote du budget primitif, vous nous soumettez aujourd'hui un budget modificatif, en termes plus techniques une décision modificative, qui ne modifie en réalité rien du tout. Alors que la Maire de Paris annonce dans la presse une sorte de programme d'investissement de la mandature, ce programme tant attendu, non, rien dans ce budget modificatif. Les dépenses de fonctionnement ? Non, pas plus, à Paris, tout se passe comme prévu, rien à signaler. Les recettes, alors ? Rien non plus, il ne s'est strictement rien passé en 3 mois, tous les chiffres du budget primitif étaient bons, aucun problème.

Or, si 3 mois après le vote du budget primitif, un budget modificatif est vide aujourd'hui, dans les circonstances actuelles, c'est qu'il est faux, car il y aurait en réalité beaucoup de chiffres à changer dans le budget primitif de décembre.

Deux exemples. Le premier. En n'actualisant pas les recettes de fonctionnement de la Ville de Paris au mois de mars et en conservant donc dans le budget 2023 pourtant modifié les chiffres de décembre erronés, vous nous présentez un document insincère. Chacun le sait, les chiffres correspondant à la taxe foncière qui a été votée en décembre étaient faux, tout simplement parce qu'ils étaient basés sur une actualisation des valeurs locatives cadastrales de 3 et demi, alors que le vrai pourcentage d'augmentation de ces valeurs locatives, c'est-à-dire celui de l'inflation, est de 7,1 %. Lorsque je l'avais souligné en séance, il m'avait été répondu quelque chose du genre : "On ne le sait que depuis quelques jours, on ne va pas changer les chiffres, on le fera plus tard". Aujourd'hui, nous sommes le 15 mars, 3 mois après, et nous votons un budget modificatif. Pourquoi donc ce budget modificatif ne prend-il pas la réalité en compte et ne nous présente-t-il pas un nouveau chiffre concernant les recettes fiscales 2023 ? D'autant que cette réévaluation concernera également le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui est calculée sur la même base que la taxe foncière, sans parler du produit de la C.F.E. Même chose, même remarque. Où sont la sincérité et la vérité des chiffres plus de 3 mois après le début de l'année ?

Vous nous avez fait voter en décembre des chiffres faux, et il y a une nouvelle insincérité en mars en ne les modifiant pas.

Deuxième exemple, lui aussi côté recettes. Vous vous en souvenez peut-être, mes chers collègues, au mois de décembre, la majorité municipale avait adopté une disposition donnant à la Maire de Paris le pouvoir d'augmenter tous les tarifs municipaux jusqu'à 5 %. Par définition, si les documents budgétaires votés en décembre avaient été justes, ils n'auraient pas pu tenir compte de telles augmentations, qui n'avaient pas été autorisées par le Conseil de Paris. Lorsque nous vous avions interpellés à ce sujet, je vous entends encore nous dire : "Non, bien sûr, les tarifs municipaux ne vont pas tous augmenter de 5 %. C'est juste une disposition technique permettant d'ajuster en cours d'année le cas échéant, s'il y a lieu, tel ou tel tarif municipal".

Alors voilà, je suis allée consulter le Bulletin officiel de la Ville de Paris et, depuis décembre, il apparaît que vous n'y êtes pas allés de main morte. En épluchant les arrêtés municipaux, voici tous les tarifs municipaux que vous vous êtes précipités d'augmenter dès le vote du budget, donc en 2 mois : tous les droits de voirie, c'est-à-dire les bannes devant les façades, les échafaudages, les palissades, les étalages, terrasses fermées ou ouvertes, les tarifs

de la redevance spéciale des déchets non ménagers, les redevances applicables aux emplacements commerciaux durables et aux activités commerciales de vente organisées sur le domaine municipal, les tarifs des établissements balnéaires de la Ville de Paris, c'est-à-dire les piscines, les tarifs d'enlèvement d'office des affiches et marquages publicitaires, interdits par les services municipaux, les tarifs des travaux d'enlèvement d'office des déchets et nettoiement exécutés par les services municipaux, les tarifs de travaux d'enlèvement des déchets, des travaux de nettoiement et de salubrité exercés par les services municipaux, les tarifs de redevance pour certaines occupations de la voie publique à Paris, les tarifs de redevance pour les emprises occupées par les stations-service, les tarifs canaux, correspondant aux droits de navigation et de stationnement et aux redevances d'occupation du domaine public fluvial de la Ville de Paris, sans oublier les tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville, les prix de vente de la documentation cartographique publiée par l'Inspection générale des carrières, les tarifs des prestations réalisées par le Laboratoire de l'espace public de la Ville de Paris, et lors de ce Conseil, puisque rien n'est oublié, nous aurons le projet de délibération DAE 10 portant réforme de la tarification applicable aux télescopes sur le domaine public de la Ville de Paris. Voilà, peut-être qu'il en manque, mais vous, vous n'oubliez rien.

Vous qui dégainez les augmentations tarifaires plus vite que votre ombre, comment pouvez-vous espérer faire croire aux Conseillers de Paris que les recettes de fonctionnement qu'ils ont votées en décembre seront strictement les mêmes avec toutes ces augmentations qui sont connues aujourd'hui, en mars ? Et ne me dites pas que vous les aviez anticipées dans les chiffres de décembre. Sinon, on aurait voté des chiffres de décembre faux, puisque l'autorisation d'augmenter les tarifs n'était pas votée. La réalité, c'est que vous avez menti, soit dans le budget primitif en décembre, soit en mars avec le budget modificatif. Au moins l'un de ces deux documents présente des chiffres faux.

Au Conseil de Paris, les documents budgétaires passent...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - … avec une constance... Je conclus. … avec une constance, un manque total de sincérité.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Johanne KOUASSI, pour le groupe PEC.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Moi, je suis heureuse d'intervenir sur ce projet de délibération DFA 8, décision modificative n° 1. Avec une grande constance, en effet, on retrouve des accusations d'insincérité, mais je pense que le plus important pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est que derrière ce nom administratif et technique, il y a le plan d'accélération des investissements de la Ville de Paris. Concrètement, l'accélération, cela signifie injecter 400 millions d'euros en plus par an, donc 1,2 milliard d'euros d'investissement supplémentaires jusqu'en 2026.

Ce plan qui s'étalera sur la période 2023-2026 mérite qu'on s'y attarde, car il rappelle les priorités d'investissement de la Ville de Paris autour de 4 axes.

Le premier, c'est celui de la révolution écologique. Nous sommes nombreuses et nombreux à penser, dans cet hémicycle mais aussi en dehors, et je vous invite à interroger les Parisiens, que si nous devons nous inquiéter pour une dette, nous devons le faire pour la dette écologique que nous laissons à nos enfants et aux générations futures. Cette dette est lourde et c'est pour cela que la Maire de Paris et l'Exécutif, qui l'ont compris depuis longtemps, investissent massivement pour transformer la Ville et l'adapter au changement climatique. Cette politique est menée avec détermination, avec la conviction que oui, il est encore temps d'agir mais qu'il faut le faire maintenant et sans attendre.

Pour cette raison, la rénovation thermique des bâtiments dans la Capitale s'amplifie. 5.000 logements sociaux seront rénovés chaque année : isolation thermique, raccordement au chauffage public, végétalisation. 40.000 logements privés bénéficieront chaque année du dispositif "Éco-rénovons Paris", auquel 13 millions d'euros sont consacrés pour 2023. Ce n'est pas tout. Paris se végétalise et accélère encore le rythme des plantations. En 2023, 50 millions d'euros seront dédiés à l'entretien des parcs et jardins et à la renaturation des quartiers. Rénovation des espaces verts des Champs-Élysées et du parc André Citroën, de nouvelles cours oasis, de nouvelles rues aux écoles, de nouvelles rues aménagées devant les établissements publics, et cette liste n'est pas exhaustive.

Le deuxième axe, c'est celui de la solidarité, et nous l'assumons. L'Exécutif parisien est déterminé à continuer à bâtir une ville sociale, accueillante pour tous, en construisant encore des logements sociaux, en accompagnant les plus âgés avec le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie et des aides à l'hébergement. La rénovation aussi des résidences seniors du C.A.S.-V.P. Les investissements permettront aussi de développer les équipements dans les quartiers populaires et d'améliorer l'accessibilité dans les équipements et l'espace public, pour les plus jeunes notamment avec le Plan Ecole inclusive.

Le troisième axe est celui de la ville du quart d'heure. Pour ceux qui feignent encore de ne pas comprendre de quoi il s'agit, c'est simple : la ville du quart d'heure, c'est une ville où l'on trouve à proximité l'école des enfants, les

commerces, les professionnels de santé, la culture, les équipements sportifs, le tout dans un espace public apaisé et agréable pour toutes et tous.

Le dernier axe est celui du développement économique autour du soutien des commerces de proximité, du soutien du "Fabriqué à Paris" et du soutien aux structures de l'économie sociale et solidaire et de l'alimentation durable.

Dans un contexte économique difficile qui pousse vers une pensée à court terme, nous ne pouvons que nous réjouir de cette accélération des investissements. Ce plan d'investissement est celui d'un Exécutif parisien qui garde son cap, d'un Exécutif qui fait ce pour quoi il a été élu, c'est-à-dire transformer la Ville dans un contexte de transition écologique qui s'impose à nous, d'un Exécutif qui construit la ville de demain, une ville désirable pour les Parisiennes et les Parisiens d'aujourd'hui et pour les générations futures.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, mes chers collègues.

La décision modificative qui vous est présentée prévoit effectivement seulement des ajustements d'autorisations de programme, c'est-à-dire aucun changement sur la section de fonctionnement et uniquement sur la section d'investissement, des modifications d'A.P. sans modification des crédits de paiement, sur l'investissement et non plus sur le fonctionnement.

Elle est classique. Tous les ans, à cette période, elle se fait sous cette forme, elle est donc relativement technique, le résultat de la revue annuelle des autorisations de programme réalisées par les services de la Direction des finances et les autres directions. Cet exercice est encadré par notre règlement budgétaire et financier et adopté par le Conseil de Paris en début de mandature.

Cette D.M. propose donc d'annuler des autorisations de paiement à hauteur de 460 millions d'euros. Elle découle d'une révision de certains projets à la baisse, de caducité dès lors qu'aucun engagement juridique n'a été constaté après deux exercices budgétaires, toujours selon notre règlement budgétaire et financier.

Il est également proposé d'inscrire plus de 100 millions d'euros de nouvelles autorisations de programme, et je vous remercie, chère Johanne KOUASSI, de votre intervention qui me permet de souligner nos efforts d'investissement et l'accélération annoncée lundi dernier par la Maire de Paris. Nous avons donc des augmentations d'autorisations de programme pour les travaux de la porte de la Chapelle et de la rue de la Chapelle, pour le réaménagement du musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, ce qui va permettre d'obtenir des cofinancements de plusieurs lignes sur le patrimoine cultuel, des lignes complémentaires pour l'entretien de voirie, et puis des choses plus spécifiques comme l'achat d'un microscope électronique analytique par exemple, ainsi qu'un virement entre chapitres pour des travaux de sécurisation qui concernent le Parc des Princes.

Quant au budget supplémentaire qui sera présenté en juillet, il présentera, lui, les éléments tant attendus par la présidente de la 1ère Commission, à savoir la réalité des effets des dispositifs législatifs adoptés depuis décembre, les différentes notifications reçues de la part de l'Etat. On n'a pas encore reçu la notification sur la dotation générale de fonctionnement, mais je peux vous "spoiler" la fin, ce sera 40.000 euros. Ce n'est pas énorme mais, enfin, on va recevoir une notification. On aura aussi les notifications sur la réalité de la péréquation. Et dans le budget supplémentaire, il y aura aussi, bien sûr, le bilan du compte administratif qui aura été adopté en juin. C'est donc à ce moment-là que les évolutions sur les crédits de paiement se feront.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 8).

2023 DFA 9 - Fixation du taux de cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2023.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons désormais le projet de délibération DFA 9 relatif à la fixation du taux de cotisation foncière des entreprises au profit de la Ville de Paris pour 2023.

Je donne la parole à M. RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est proposé vise à confirmer le taux de cotisation foncière des entreprises pour 2023, et le taux à Paris va rester à 16,5 %, le plus bas de France. Ce taux rapporte à peu près 800 euros par an et par habitant à notre Capitale. En Seine-Saint-Denis, le taux de cotisation foncière des entreprises est deux fois plus élevé et les collectivités perçoivent deux fois moins d'argent, rapporté au nombre d'habitants. Cette caractéristique porte un nom, c'est du dumping fiscal à l'intérieur de la métropole la plus riche de France.

Alors qu'une grande partie de la population francilienne souffre de devoir traverser chaque jour la Métropole de part en part pour aller travailler avec un "pass" Navigo de plus en plus cher, alors que les ressources dont disposent les communes et territoires de l'Est parisien sont réduites à la portion congrue, notre Assemblée va renouveler cette année le taux de cotisation foncière des entreprises le plus bas de France, envoyant un signal très clair aux entrepreneurs de la Métropole : implantez vos activités à Paris ou dans les Hauts-de-Seine plutôt qu'en Seine Saint-Denis ou dans le Val-de-Marne, continuez d'enrichir les territoires les plus riches de France au détriment des territoires les plus pauvres, pourtant situés dans la même aire urbaine.

Vous l'aurez compris, nous souhaitons que le schéma d'harmonisation progressive des taux de C.F.E., qui devrait être collectée et partagée au niveau métropolitain, puisse enfin être mis en œuvre par le Gouvernement. Alors que la Métropole du Grand Paris est née de l'ambition de créer une instance de gouvernance capable de réduire les inégalités entre territoires en garantissant une meilleure répartition des ressources et des investissements, force est de constater que ces disparités frappantes persistent. L'ultra-densité urbaine comme l'extrême dépendance alimentaire et énergétique rendent notre territoire hautement vulnérable au dérèglement climatique. Il est temps de donner enfin les moyens à la Métropole d'assumer ses missions en matière de continuité, de rééquilibrage territorial, de réduction des inégalités, de développement et de transition écologique.

Nous souhaitons que ce renforcement de compétences s'accompagne d'un renforcement de la légitimité démocratique de l'institution métropolitaine, souvent mal perçue du grand public qui la confond parfois avec Grand Paris Aménagement ou avec la Société du Grand Paris ou qui, le plus souvent, ignore simplement son existence. La Métropole peine à faire comprendre son rôle et reste malheureusement éloignée des citoyennes et des citoyens.

Pour revenir à la C.F.E., nous voterons ce projet de délibération, car la balle est clairement dans le camp du Gouvernement sur cette question, mais j'espère que dès l'année prochaine, le mouvement d'harmonisation des taux pourra enfin être engagé. A défaut, il faudra sans doute commencer dès l'année prochaine, pour Paris, à relever le taux de C.F.E. des entreprises parisiennes pour participer à la solidarité en finançant des projets d'intérêt métropolitain.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération est très important, puisqu'il s'agit des impôts locaux auprès des entreprises. Avant de rentrer dans le détail de la contribution foncière des entreprises, je voudrais rappeler qu'hier, Patrick POUYANNÉ, P.D.G. de Total, s'est une nouvelle fois augmenté de 10 % par an de son salaire alors qu'il touchait déjà 500.000 euros par mois. Et on nous dit : "Il n'y a pas d'argent, il n'y a pas de possibilités". Voilà une nouvelle injustice fiscale, injustice sociale qui rappelle les tristes événements d'hier soir.

Je voudrais, permettez-moi, prendre cinq minutes pour y revenir. Hier, le Gouvernement a montré sa faiblesse, son incapacité à répondre aux Français en utilisant le 49.3 et en piétinant la démocratie. Le Gouvernement n'est plus du tout majoritaire, ni chez les Français, ni dans la rue, ni à l'Assemblée nationale. Et hier soir, il a mis le feu à Paris et il utilise l'ordre, il utilise les forces de l'ordre pour évacuer les grévistes qui sont devant l'incinérateur des ordures ménagères à Ivry. C'est totalement scandaleux et rajoute encore plus d'injustice, alors que sa réforme était déjà considérée comme injuste par les Français.

Injuste aussi, cette situation de la C.F.E. Rappelons tout de même que la C.F.E. est une part de ce qu'on appelait la taxe professionnelle jusqu'en 2009. Les collectivités votaient le taux de taxe professionnelle et percevaient auprès des entreprises de leur territoire les cotisations correspondantes. La taxe professionnelle a été supprimée au profit de la contribution économique des territoires, qui repose sur deux prélèvements : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la C.V.A.E., que le Gouvernement veut supprimer, nouvelle injustice fiscale, et la contribution foncière des entreprises jusqu'en 2010. Le taux de C.V.A.E. est corrélé uniquement sur le chiffre d'affaires des entreprises, et des collectivités locales n'ont plus la possibilité de recourir à ce levier pour moduler les recettes perçues.

Lors de notre audition avec Paul SIMONDON, quand nous avons remis le rapport à la Maire sur les finances publiques, nous avons entendu la C.G.T. Finances qui rappelait que la contribution des entreprises représentait actuellement 25 % des contributions locales, alors que dans les années 2000, elle représentait 44 %. Toute la fiscalité locale qui était juste au moment de la taxe professionnelle est devenue injuste. A cela se sont ajoutés beaucoup d'allègements fiscaux sur les entreprises, et l'on voit aujourd'hui une augmentation du reversement des dividendes, une augmentation de l'évasion fiscale, d'un capitalisme financier très offensif au détriment, finalement, de

la contribution au service public qui est, pour nous, l'un des facteurs très importants du développement économique du territoire.

Nous avions proposé, avec Paul SIMONDON, plusieurs pistes dans notre rapport, que le Gouvernement n'a jamais entendues et qu'il n'entend toujours pas. Le Gouvernement n'entend pas les syndicats, n'entend pas la rue, n'entend pas les collectivités, n'est toujours pas majoritaire, et continue. Eh bien, ce que nous, nous proposons, c'est d'abord peut-être un référendum sur la question des retraites et pourquoi pas un retrait, d'abord, de cette loi sur les retraites et peut-être une dissolution, car je ne vois pas comment on va s'en sortir, mis à part toutes ces violences qui vont émailler le territoire.

Pour en venir à nos propositions sur les finances locales, nous avions demandé le rétablissement d'un véritable lien fiscal entre les entreprises et le territoire, avec une juste contribution de celles-ci au financement local, ce qui veut dire la progressivité, et si je reviens sur la C.F.E., nous pourrions avoir une progressivité de la C.F.E. en fonction des entreprises. Nous pourrions très bien protéger le tissu artisanal, le tissu des commerçants parisiens et aller "taper" l'argent là où il est, dans les grandes entreprises, notamment, je l'ai évoqué, comme Total. Puisqu'on voit qu'un P.D.G. de Total est capable de s'augmenter de 10 % et qu'à côté, nous avons des entrepreneurs locaux, des artisans qui "crèvent la misère" et auxquels on demande d'augmenter leur temps de travail pour prendre leur retraite. C'est cela, l'injustice, et c'est cela, le reflet des violences qui ont émaillé hier notre pays.

Enfin, je voudrais dire que, avec le groupe Communiste, nous faisons des propositions très claires. D'abord, une réforme fiscale d'ampleur dans notre pays pour le retour à la progressivité des prélèvements, la recherche d'une incitation positive à l'utilisation des modes de production des richesses dans notre pays, et nous proposons, bien sûr, un impôt local sur le capital. L'idée, c'est que les entreprises…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - ... qui ont des bénéfices participent beaucoup plus à l'impôt.

Voilà, mes chers collègues, je crois que s'il n'y a pas une évolution dans ce pays, politique à la fois sur les questions sociales comme sur les retraites mais aussi…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - … sur la fiscalité, eh bien, nous ne sortirons pas d'un système de violence...

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je termine.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Oui, mais vous…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Juste pour dire que nous allons quand même voter ce projet de délibération, pour protéger les artisans et les commerçants et qu'il n'y ait pas un contrecoup après cette réforme des retraites.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, lors du Conseil de décembre dernier, nous n'avions pas pu inscrire le produit de cotisation foncière des entreprises au budget primitif pour cette année, car la loi de finances, celle votée fin 2020, avait prévu le transfert de cette recette à la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2023. Mais à la suite des débats parlementaires et d'un retournement de position du Gouvernement en toute fin d'examen parlementaire, la loi de finances pour 2023 a de nouveau prolongé ce report d'un an, avec à nouveau la conservation pour les E.P.T., Paris, en l'occurrence, pour nous, de la recette de C.F.E. et le versement des deux tiers de la dynamique à la Métropole du Grand Paris.

Bref, nous avons maintenant à nous prononcer sur ce projet de délibération qui vise à proposer un taux identique à celui de 2022, soit un taux de C.F.E. fixé à 16,52 %. Et pourtant, nous aurions pu, alors même que la C.V.A.E. est supprimée, choisir de faire contribuer plus fortement des acteurs économiques au financement du service public local, ceux en particulier qui bénéficient de l'attractivité de notre territoire. Mais la loi, qui encadre strictement les modalités d'exonération, ne nous permet pas d'exonérer les secteurs professionnels les plus touchés par la crise énergétique, et c'est donc pour cela que nous avons fait le choix de reconduire le taux de l'année dernière.

La question de l'harmonisation progressive des taux pour le territoire de la Métropole, effectivement, est posée depuis maintenant des années en même temps que celle du transfert de cette recette. On sait qu'elle bute sur une difficulté, qui est la difficulté que nous avons pu observer avec Nicolas BONNET lors de la rédaction de notre rapport, c'est-à-dire la fin d'un modèle des finances locales et donc une forme de concurrence entre les collectivités pour les quelques recettes qui existent encore. Mais ce n'est pas comme cela que nous pouvons financer globalement les services publics.

Nous ne savons pas encore ce que le Gouvernement va proposer pour l'an prochain, et nous sommes particulièrement attentifs et vigilants à défendre les intérêts de la Ville, les intérêts des autres territoires, y compris, bien sûr, les intérêts de la Métropole.

Merci beaucoup.

(Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Paul SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 9).

2023 DFA 11 - Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DFA 11 relatif aux exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024.

La parole est à M. David ALPHAND pour le groupe Changer Paris. Non ?

Nous passons directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DFA 11).

2023 SG 15 - Suivi des recommandations C.R.C. : situation financière de la Ville de Paris. - Prévention et gestion des déchets.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 15 concernant le suivi des recommandations de la Chambre régionale des comptes, situation financière de la Ville de Paris, prévention et gestion des déchets.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, pour le groupe Changer Paris.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette communication tombe à pic, c'est le moins qu'on puisse dire, ainsi que le document le rappelle. Il s'agit d'une obligation légale pour l'Exécutif de présenter à l'Assemblée délibérante le suivi des recommandations formulées dans les rapports d'observation des Chambres régionales des comptes. Dans ce cadre, vous êtes aujourd'hui amenés à nous faire le point sur ce que vous avez mis en œuvre depuis le rapport de la C.R.C. dont nous avons pu débattre il y a tout juste un an, en mars 2022, sur la prévention et la gestion des déchets à Paris.

Pour le plaisir, je ne manquerai pas de rappeler que les magistrats financiers pointaient dans ce rapport une organisation, je cite, "complexe, malgré des moyens humains et matériels importants". Je ne manquerai surtout pas de saisir cette occasion pour évoquer le fait que cette organisation complexe est, entre autres, liée à un système daté et inégal, où la collecte est répartie entre les services de la Ville et les prestataires privés.

Vous le savez, je revendique la révision de ce système, notamment pour le 17e arrondissement. Je souhaite que la collecte soit effectuée par un prestataire privé. Cette privatisation que j'appelle de mes vœux pour le 17e arrondissement, c'est, selon moi, une solution de raison, une solution responsable. Sans même parler du coût du service, moins élevé lorsqu'on recourt au privé, il s'agit d'améliorer la qualité de l'ensemble du service de propreté en mettant fin au système actuel à deux vitesses, où tous les Parisiens pourraient bénéficier du même service public en concentrant par ailleurs les agents municipaux sur les missions de propreté et de nettoiement, d'entretien de l'espace public parisien. Autrement dit, un système gagnant-gagnant.

A cet égard, et je conclurai par là, vous ne serez pas surpris que je revienne quelques instants sur ce que certains Parisiens subissent depuis 10 jours maintenant. Comment justifiez-vous, auprès de ceux que vous administrez, que leurs rues, leurs places, leur cadre de vie soit recouverts de monticules d'immondices, de déchets en tous genres ?

Alors, je vous ai bien entendu : le non-ramassage est une conséquence de la réforme des retraites. Plus de réforme, plus de poubelle. Qu'on soit bien clair. Evidemment, le droit de grève est intouchable, il est constitutionnel, c'est une liberté inconditionnelle. Evidemment, chacun ici dispose de sa liberté d'opinion, elle-même constitutionnelle, mais il est absolument intolérable que l'exercice de ces droits aboutisse à la situation que nous connaissons actuellement. Pour tout le monde ici, la situation d'aujourd'hui, ce sont, dans certaines rues, certains quartiers, certains arrondissements, des montagnes de déchets en tous genres, des poubelles éventrées, des conteneurs qui ont dépassé le stade du simple débordement, des rats qui se font la part belle de ce buffet à volonté. Et face à cela, aucun ramassage ou presque, car oui, en catimini, quelques bennes privées dans les 10 arrondissements du service public parisien confié à la Ville de Paris.

Puisque vous revendiquez un service minimum, je vais vous dire ce qu'il en est pour moi dans le 17e : 1.500 tonnes de déchets non ramassés ce matin, 11 bennes seulement qui sont passées depuis le 7 mars, premier jour de la grève, soit 6 % de l'activité normale, cela n'a vraiment rien à voir avec un service minimum. A ce propos, les 11 bennes du 17e arrondissement ont évidemment toutes été déléguées au privé. Cela ne manque quand même pas de saveur.

Vous refusez de répondre à ma demande, pourtant anticipée, de recourir temporairement aux opérateurs privés pour effectuer la collecte durant la grève, mais vous le faites la nuit en catimini pour ne pas froisser les organisations syndicales. Vous affichez, et c'est bien votre droit, votre soutien au mouvement social qui est à l'origine de la situation et vous considérez que le recours au privé reviendrait à casser la grève. Curieux. Ce n'est pas ce que vous dites dans les arrondissements délégués au privé et pour lesquels les mairies d'arrondissement sont proches de la majorité. Un soutien pas si indéfectible que cela, cependant, puisque vous continuez à recourir au privé le jour maintenant, depuis 24 heures.

En réalité, ces quelques petites touches homéopathiques ne permettent pas, loin de là, de désencombrer réellement nos rues, de redonner aux rues parisiennes de leur superbe et surtout de rendre aux Parisiens le service public auquel ils ont légitimement droit.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD. Permettez-moi de vous rappeler de mettre votre carte quand vous parlez. Merci.

Je donne maintenant la parole à Séverine de COMPREIGNAC, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Séverine de COMPREIGNAC. - Merci, Madame la Maire.

Je souscris tout à fait à ce que vient de dire le maire du 17e.

Je voudrais revenir sur un des projets de délibération précédents, sur la C.F.E. Je voudrais bien comprendre, en écoutant les orateurs de la majorité, le rapport entre le taux de C.F.E., dont ils se vantent qu'il soit le plus bas, et la retraite à 60 ans. Vous vous flattez d'avoir un taux bas et cherchez en même temps à faire croire aux Parisiens qu'on peut partir à 60 ans avec des impôts en baisse. J'avoue que je ne comprends pas du tout ce mode de raisonnement.

Mais j'en viens au sujet de cette minute. J'étais intervenue l'an passé sur le rapport de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion des déchets à Paris qui faisait un certain nombre de remarques très critiques et des recommandations. On y est, je ne reviens pas sur les critiques émises l'année dernière.

Sur la gestion des recommandations financières, très rapidement, on voit qu'il y a des améliorations, plutôt notables pour certaines d'entre elles, cela va mieux en tout cas sur la présentation des engagements, on y voit plus clair pour les années à venir, et les projections peuvent nous donner un peu d'espoir. Heureusement, car les J.O. arrivent et les Parisiens sont un peu las, je crois. Heureusement aussi, parce que les temps que nous vivons nécessitent de la transparence et nous avons besoin de précisions sur les engagements, d'avoir des vues à moyen et long terme.

Simplement, la Chambre régionale des comptes revient sur la soutenabilité de l'investissement, en vous donnant quitus. C'est normal, vous avez choisi la voie royale pour vous, mais pas pour les Parisiens, c'est-à-dire l'augmentation des impôts. C'est une façon de voir les choses. Vous faites payer les Parisiens plutôt que gérer les finances de la Ville de façon raisonnable, et ce sont donc eux qui vont payer. Vous pouvez désormais vous laisser aller, au moins pour quelque temps. Oui, la C.R.C. vous dit que vous aurez moins besoin d'emprunter, elle le salue et c'est un peu facile.

Sur la prévention et la gestion des déchets, là aussi, la Chambre est plutôt rassurante sur la question des indicateurs mis en place, à juste titre. Cependant, je me demande si tout cela ne manque pas un peu d'ambition. Je prends un petit exemple. Notre Assemblée a voté en décembre un vœu que j'avais proposé sur la gestion des mégots. On peut "rigoler", mais c'est un vrai sujet. Je ne vais pas revenir sur le fond et sur les arguments développés l'année dernière, mais il devrait y avoir bien davantage qu'un vœu sur le sujet, la mise en place d'une véritable politique. On sait gérer tout cela maintenant, le ramassage, le recyclage, et nous avons des années de retard. Nous

en sommes encore à tenter de faire comprendre aux Parisiens qu'il faut jeter les mégots dans les poubelles, avec assez peu de succès, d'ailleurs. Dans le 6e comme dans le 9e, de gros efforts sont faits, mais avec des moyens très faibles, et c'est donc une politique à l'échelle de la Ville qu'il faut mettre en place et vous devriez être moteurs dans cette affaire, ce que vous n'êtes pas du tout.

Enfin, je veux dire un mot sur la situation actuelle. J'en profite. Quelle honte, quel saccage, quelle image ! Vous imaginez ce qu'il y a dans la tête des touristes parisiens en ce moment ? Quelle irresponsabilité de votre part de laisser les Parisiens avec ces milliers de tonnes de déchets, obligeant les Parisiens...

Mais on a été élus ici pour s'occuper des Parisiens, pas pour faire de la politique nationale ! Il y a une Assemblée nationale pour cela. On laisse donc des milliers de Parisiens avec ces tonnes de déchets, obligeant à naviguer entre des montagnes d'ordures. Les conditions sanitaires sont déplorables. Mais le pire sans doute, c'est que vous soutenez tout cela. Vous trahissez vraiment le mandat que les Parisiens vous ont donné. Nous sommes tous des militants politiques et c'est pour cela que nous sommes là, parce que nous pensons que nous pouvons agir. Mais notre mandat ici, c'est d'agir pour les Parisiens. Vous vous servez de votre mandat de Maire de la Capitale de notre pays pour faire de la politique politicienne, au lieu de prendre soin de vos administrés. Ils sauront s'en souvenir, j'en suis sûre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Nous avons, dans ce projet de délibération, suivi les recommandations sur deux rapports, vous l'aurez compris. L'un concerne la situation financière de la Ville de Paris, l'autre, la prévention et la gestion des déchets.

J'ai cru comprendre qu'il y avait quelques questions qui concernaient celui sur la situation financière, Madame de COMPREIGNAC, mais je constate que vous avez vu, après notre débat de décembre, que sur les trois recommandations, nous avons tout à fait donné suite à ces recommandations.

La première visait à introduire une présentation des engagements pluriannuels au moment du rapport d'orientations budgétaires, et c'est le cas depuis novembre 2021. L'engagement suivant consistait à proposer la stratégie financière de la Ville. Sans revenir sur l'intégralité de nos discussions de novembre et de décembre, nous avons, là aussi, mis en place une visibilité pluriannuelle de la situation de la Ville. Par ailleurs, le tableau de bord dont vous entendez parler à chaque Conseil de Paris, et qui est bien transmis à la 1ère Commission avant chaque séance du Conseil de Paris, donne, là aussi, un niveau d'information - bonjour, Madame la Présidente - inédit parmi les collectivités. Enfin, la dernière recommandation de performance parlait, oui, vous l'avez dit, de la soutenabilité de l'investissement. Je vous confirme simplement notre choix d'investir massivement, d'accélérer nos investissements et d'avoir un recours beaucoup moins important à l'emprunt par la décision d'actionner la taxe foncière, comme vous le savez et nous en avons déjà parlé.

Je laisse, sur l'autre sujet un peu plus d'actualité peut-être, la parole à Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

En deux minutes et demie et en complément, sur le deuxième rapport de la C.R.C., considérant que nous avons déjà largement échangé sur la situation de blocage et de grève en matière de collecte et ramassage des déchets, hier, pardon, Madame de COMPREIGNAC, je le dis avec beaucoup d'amitié, si le Conseil de Paris n'a pas à faire de politique nationale, ma foi, l'Assemblée nationale prend des décisions qui pèsent beaucoup sur le quotidien du Conseil de Paris et surtout des Parisiens en ce moment, je me permets de le rappeler.

Concernant le rapport de la C.R.C., en effet, on revient sur la mise en œuvre de ses recommandations. Je le redis, ce rapport, nous en avions longuement débattu et il soulignait, d'une part, la cohérence entre les ambitions et les politiques de prévention, de réduction et de tri des déchets et, d'autre part, la tendance sur le long terme - là, nous avons une sorte de petite interruption - à la réduction des déchets et à l'augmentation du tri, et c'était avant que ne soit mis en place un jour de collecte supplémentaire pour les bacs jaunes.

Ce rapport émet un certain nombre de préconisations que j'avais jugées intéressantes pour la Ville, pour nous, pour notre organisation.

D'abord, le fait de travailler à la révision du contenu - pardon pour l'acronyme horrible -, du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Cette demande me paraissait extrêmement pertinente, d'avoir des indicateurs en termes de résultats et d'objectifs et de faire en sorte qu'on arrive à les mettre en cohérence avec l'ensemble des autres politiques de prévention. C'est donc le chemin que nous prenons.

Deuxième indicateur, arriver à améliorer la finesse de la comptabilité analytique en matière de collecte des déchets, pour un meilleur suivi des coûts. La DPE s'y conforme et a amélioré dans son budget la traçabilité et la séparation des coûts et des dépenses en matière de gestion des déchets, d'un côté, et en matière de propreté, de l'autre. Je vous donne un exemple. Il faut arriver à mieux identifier des dépenses mutualisées, notamment quand on s'occupe de la tenue des agents, à mieux identifier ce qui est imputable à la partie collecte et ce qui est imputable à la partie propreté. Voilà, ce sont des choses tout à fait pertinentes.

Et puis la dernière portait sur le rythme de travail des agents de la DPE. Comme vous le savez, le cycle de travail des agents a été adapté à la fin de l'année dernière, conformément aux nouvelles exigences légales.

Nous revenons donc devant les Conseillers de Paris et devant la C.R.C. avec des recommandations qui sont mises en œuvre.

Pardon si j'ai été trop longue, Madame la Présidente.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Comme il s'agit d'un rapport, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux abords de la Rotonde de la Villette.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons, pour terminer sur la 1ère Commission, au vœu non rattaché référencé n° 100 relatif aux abords de la Rotonde de la Villette.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, cela fait plusieurs mois que les Parisiens et la presse s'indignent de la façon inadmissible et je dirais même illégale dont l'environnement de la rotonde, place Stalingrad, rotonde dont je rappelle qu'elle est classée monument historique, est traité.

Après plusieurs interpellations, Madame TAÏEB, vous avez accepté de répondre sur Twitter, mais de façon assez évasive. M. MADEC m'a affirmé au Conseil d'arrondissement que toutes les installations illégales avaient été enlevées. Enlever deux conteneurs à la veille du Conseil d'arrondissement ne suffit évidemment pas et la situation reste inadmissible. Un amoncellement de bric-à-brac, des pots de toutes les couleurs, rouge, marron, gris, un banc cassé, des plantes mortes, des chaises entassées dans un coin, la laideur du mobilier de récupération, des voitures garées derrière le monument, aucune harmonie, aucune esthétique. Comment pouvez-vous être aussi complaisants à l'égard des dirigeants de La Belle Rotonde ?

En outre, nous avons appris cette semaine par la DRAC que les aménagements se sont avérés au fil des ans non conformes à l'autorisation de l'A.B.F. de 2015 et qu'aucun permis de construire modificatif n'a été déposé pour régularisation. La Ville de Paris est doublement responsable, puisqu'elle n'oblige pas les exploitants du site à respecter la convention qui les lie et à se conformer à la législation en vigueur concernant le respect du patrimoine classé.

Vous avez annoncé la renégociation de la convention d'occupation pour le mois d'avril, mais qu'en est-il de l'autorisation de l'A.B.F. ? Pouvez-vous nous indiquer les démarches entreprises auprès du concessionnaire, les délais imposés par la Ville, les moyens coercitifs que vous mettrez en œuvre pour faire respecter la convention et la remise en conformité des abords de la rotonde ? En bref, pouvez-vous nous répondre enfin de manière précise ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue, cet ancien lieu de perception de l'octroi m'intéresse, bien sûr, au plus haut point, vous vous en doutez, pas seulement parce que j'admire beaucoup le chef-d'œuvre de son architecte, Claude-Nicolas Ledoux, et que cela me remémore les salines royales d'Arc-et-Senans, pour tout vous dire, mais aussi parce que je suis concerné au titre des concessions. Je vais donc vous répondre, Madame TOUBIANA.

D'abord, en saluant l'implication que je ne trouve pas du tout évasive de ma collègue en charge du patrimoine, Karen TAÏEB, depuis longtemps sur le sujet, mais aussi celle du maire du 19e François DAGNAUD, qui vous a d'ailleurs apporté très récemment une réponse en Conseil d'arrondissement.

Je crois que nous sommes tous d'accord, Madame TOUBIANA, sur la qualité de ce monument, bien sûr. Nous partageons également le constat sur l'aspect des installations mises en place par le concessionnaire, ou plutôt le sous-concessionnaire. Vous savez qu'il y a à la fois une concession du bâtiment à Gecina et une sous-concession à La Belle Rotonde et, enfin, que la terrasse fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public au profit de La Belle Rotonde.

Cette convention qui date de 2016 s'achève le 25 avril prochain. Il vous a donc été répondu en Conseil du 19e que la situation sur la place est également liée à la présence, vous le savez, de nombreuses personnes en errance. Moi, je trouve étonnant de discuter de la situation de la place de la Bataille de Stalingrad sans parler des humains et de la situation humaine à cet endroit. Il me semble donc qu'il faut également en parler, car cela a un rôle en la matière.

La situation s'est améliorée, vous le savez, vous l'avez vu. Les installations ont été retirées la semaine dernière à la demande de la Ville de Paris. La convention d'occupation, la prochaine, va être renouvelée et elle sera plus

exigeante, plus restrictive, et nous serons tous - élus, administration - attentifs à ce qu'elle le soit. Et comme elle sera présentée au Conseil de Paris, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je peux vous garantir de notre mobilisation, avant tout de François DAGNAUD, de Karen TAÏEB et de moi-même, et je vous propose donc de retirer votre vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Madame TOUBIANA, est-ce que le vœu n° 100 du groupe Changer Paris est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous abordons la 2e Commission et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Dominique KIELEMOËS, vice-présidente de la 2e Commission, pour cinq minutes.

Mme Dominique KIELEMOËS. - C'est ma collègue Raphaëlle PRIMET qui allait faire l'intervention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Ah bon ? Je ne sais pas. Je n'ai pas cela comme information.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Non, mais écoutez, je ne sais pas…

Raphaëlle, tu avais préparé ou pas ? Vas-y.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, c'est une erreur d'aiguillage.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Non. En fait, voilà, vous allez avoir l'explication dans quelques secondes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Alors, Raphaëlle PRIMET, vous avez la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, tout d'abord, je tenais à remercier Dominique KIELEMOËS de m'avoir remplacée pour la présidence de cette 2e Commission, car je n'avais pas les bonnes conditions de connexion, mais j'ai quand même pu suivre en partie les travaux.

83 projets de délibération nous sont soumis, 17 pour la mémoire, 59 pour la culture et 5 concernant le patrimoine. Le point important est le déblocage de 11 millions supplémentaires pour la culture. C'est une très bonne nouvelle, qui répond en partie aux inquiétudes que nombre d'élus de différents groupes avaient exprimées lors du débat sur le budget.

Il s'agit maintenant de préciser à quoi ils vont être utilisés, comme l'a d'ailleurs demandé ma collègue Mélody TONOLLI lors de la réunion de notre Commission. 1 million devrait permettre de finaliser le déménagement et la réinstallation du théâtre de la Ville, plus de 5 millions d'euros iront à la Philharmonie, et un fonds spécial permettra de venir en soutien à des théâtres et institutions qui connaissent de grandes difficultés face aux augmentations des coûts des fluides. Suite à notre M.I.E., 750.000 euros devraient être fléchés sur l'éducation artistique et culturelle. Un budget un peu desserré donc, avec l'espoir qu'il ne sera pas qu'un "one shot" et perdurera les années suivantes. La culture en a besoin, les Parisiennes et Parisiens également.

Carine ROLLAND a ensuite présenté à la fois les avancées et les feuilles de route de la DAC en matière d'égalité femmes/hommes, puis les actions prioritaires du soutien aux établissements de l'E.A.C., et elle nous a fait un point sur les Olympiades culturelles. Nous aurons, dans la continuité des débats de la Commission, des interventions sur les deux DAC théâtre de la Ville, DAC 18 et 548, et sans doute sur le nom de "Sarah Bernhardt" qui devait être apposé sur le fronton du théâtre.

Quatre vœux sont présentés, dont un de mon groupe concernant la situation des Médias libres à Paris ou encore concernant la nomination d'Olivier PY par le groupe Changer Paris.

Karen TAÏEB nous a présenté les événements prévus pour l'année Haussmann. En effet, c'est en 1853 qu'il avait lancé les grands travaux. Un cycle de conférences est organisé chaque premier mardi du mois à 18 heures 30 à l'Hôtel de Ville. L'entrée est gratuite et ouverte à tous. Ce lundi 20 mars à 18 heures 30, au théâtre Déjazet, lecture de la comédie "Maison neuve" de Victorien Sardou, gratuite elle aussi. Vous trouverez le programme complet sur le site de la Ville.

En ce qui concerne la mémoire, il est apparu nécessaire que Laurence PATRICE nous refasse un point concernant les vœux hommages, et l'objectif de fluidifier la procédure. Dans l'absolu, toute dénomination - voies, espaces verts, équipements - a vocation à suivre un parcours rapide directement de l'adoption en Conseil

d'arrondissement à la Commission de dénomination, en passant par le cabinet de Laurence PATRICE. Des exceptions pourront, bien sûr, être faites pour des personnalités éminentes ou dont la disparition a suscité une émotion importante justifiant une mise en lumière en Conseil de Paris, et celles qui ne seraient pas localisées dans un arrondissement resteront, bien entendu, débattues en Conseil de Paris. Parmi ces personnalités, j'espère voir bientôt un hommage à François Hadji-Lazaro, du groupe "Les Garçons Bouchers", parti il y a quelques semaines.

Pour finir, ou plutôt pour commencer, puisque ce vœu ouvre notre Commission, Jacques MARTIAL nous a présenté le vœu concernant le déplacement du banc Toni Morrison au square Toussaint Louverture.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au déplacement du banc "Toni Morrison" au square Toussaint Louverture.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le vœu référencé n° 101 relatif au déplacement du banc "Toni Morrison" au square Toussaint Louverture.

La parole est à Eric PLIEZ, maire du 20e, pour le groupe Paris en commun.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Oui, l'objet de ce vœu est de proposer le déplacement du banc "Toni Morrison" de la rue Louis Delgrès vers le square Toussaint Louverture, tout cela évidemment dans le 20e arrondissement.

A l'origine, le nom de ce banc s'inspire d'une citation de la grande autrice afro-américaine Toni Morrison, prix Nobel de littérature, qui remarquait que dans l'espace public, il n'y a jamais de signes, de symboles ou même un banc au bord de la route pour rappeler l'existence de l'esclavage et des esclaves. Ainsi, lors du 75e anniversaire de l'écrivaine, en 2006, la Toni Morrison Society a lancé le projet "bancs au bord de la route". Le banc de la rue Louis Delgrès est le quatrième banc installé à l'initiative de cette société et le premier banc en dehors des Etats-Unis. Il a d'ailleurs été inauguré en 2010 en présence de Toni Morrison.

La situation de ce banc rue Louis Delgrès n'étant pas optimale, nous avons estimé que son déplacement au jardin Toussaint Louverture, inauguré le 10 mai 2021 dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite et de l'esclavage et de leur abolition, serait la meilleure solution en termes d'emplacement et de valorisation. Dans un mouvement de partage des mémoires et de continuité, le 10 mai 2023 serait le moment le plus opportun, à mon avis, pour officialiser le nouvel emplacement du banc Toni Morrison dans ce jardin Toussaint Louverture.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous propose au nom de mon groupe ce vœu pour que le banc "Toni Morrison" soit déplacé de la rue Louis Delgrès au square Toussaint Louverture et que la cérémonie prévue le 10 mai à l'occasion de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition soit l'opportunité de mettre en avant le nouvel emplacement de ce banc.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Jacques MARTIAL.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, cher Eric PLIEZ, chers collègues.

La différence entre les principes et les valeurs, c'est que les valeurs, pour demeurer vivantes, demandent à être régulièrement réinvesties, et c'est dans cette perspective de réinvestissement dans les valeurs qu'avec la Maire de Paris nous portons pour notre ville, qu'il faut comprendre l'inscription de ce vœu en Conseil de Paris de déménagement du banc Toni Morrison de la rue Delgrès au jardin Toussaint Louverture.

Dans le grand livre d'histoire à ciel ouvert qu'est notre ville, la mémoire de l'histoire de l'esclavage tient une place très particulière. En inscrivant son récit dans l'espace public, la rendant accessible au plus grand nombre, cette histoire contribue au vivre-ensemble dont notre société a plus que jamais besoin. Elle rappelle sur quelles bases et à partir de quels faits la diversité culturelle de notre société s'est historiquement construite. Elle rappelle comment les peuples, esclavagisés, dont une partie des citoyennes et des citoyens parisiens ultramarins sont les descendants, ont contribué au combat pour les valeurs qui fondent notre République, Liberté, Egalité, Fraternité.

La traite transatlantique, crime contre l'humanité reconnu par la loi Taubira, ne fut pas uniquement française. La prix Nobel de littérature Toni Morrison, à qui nous devons le projet "un banc au bord de la route", objet de ce vœu, nous le rappelle. On peut marquer un lieu pour la mémoire, mais ce lieu peut disparaître de la mémoire. Les travaux en cours dans la rue Delgrès étaient en train d'effacer le sens de l'acte que Toni Morrison avait posé et qu'accueille le 20e arrondissement, et même le travail de médiation, d'associations, telle la "Docking Cie" dans le 20e arrondissement, ne suffisait plus, dans ce contexte, à promouvoir le projet porté par ce banc.

Déplacer le banc Toni Morrison dans le jardin Toussaint Louverture l'année du 220e anniversaire de la mort de ce héros de la lutte contre l'esclavage redonnera visibilité à ce symbole et au message humaniste de cette grande écrivaine. "L'oubli offense, mais la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense", nous dit Edouard Glissant.

Il ne s'agit donc pas d'une multiplication de gestes de souvenir, il s'agit de partager une mémoire pour aider à ce que les Ultramarins concernés par cette histoire ne puissent plus se sentir parisiens ou citoyens entièrement à part, mais bien à part entière, et j'émets un avis favorable pour ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 101 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 51).

Merci.

2023 DAC 253 - Subventions (28.400 euros) à six associations œuvrant dans le domaine de la mémoire dont trois dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 253 relatif à l'attribution d'une subvention de 28.400 euros à 6 associations œuvrant dans le domaine de la mémoire, dont 3 dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Le décès en janvier dernier d'André Cousson, engagé dans la 2e D.B. du général Leclerc et l'un des derniers combattants qui participa à la Libération de Paris, nous rappelle l'importance et l'urgence de la transmission de la mémoire aux nouvelles générations, alors que les derniers témoins disparaissent.

Les associations qui font l'objet du projet de délibération d'aujourd'hui et leurs adhérents sont les véritables artisans de cette transmission si nécessaire. Leurs actions sont diverses : interventions auprès d'établissements scolaires, travail scientifique, organisation de commémorations. Elles font vivre la mémoire des pages lumineuses de notre histoire, qui nous rendent fiers d'être français, celle des combattants qui sont morts pour la France, celle des héros qui ont choisi de résister et de refuser le défaitisme pétainiste à l'instar des "fils des tués d'Ile-de-France", de l'Association pour le souvenir des fusillés du Mont Valérien d'Ile-de-France, de l'amicale "Chateaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt", et elles font vivre la mémoire des pages les plus sombres, qui ne doivent pas être oubliées, celles où le nazisme a fait plonger notre continent dans la barbarie, à l'instar de l'association "Les familles et amis des déportés du Convoi 77" et du Cercle d'études de la déportation et de la Shoah.

Elles permettent également de créer des moments de communion et de recueillement, comme lors du ravivage quotidien de la flamme sur la tombe du soldat inconnu, que le comité de la flamme anime fidèlement et de façon ininterrompue depuis 1923. Paris, ville compagnon de la Libération, ne doit jamais cesser d'œuvrer pour la mémoire.

Le groupe Changer Paris est donc fier de soutenir les actions mémorielles de ces associations.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour ces interventions, cette intervention qui nous rappelle combien l'engagement du milieu associatif est primordial dans la transmission mémorielle, en particulier sur ces sujets touchant à la Seconde Guerre mondiale, à la Résistance, à la déportation et, bien sûr, à la mémoire de la Shoah. Alors que le fragile souvenir des témoins directs s'éteint peu à peu, vous l'avez souligné, mes chers collègues, ces associations œuvrent quotidiennement dans nos arrondissements pour garantir la pérennité de ces mémoires et s'assurer qu'elles demeurent bien vives, notamment chez les plus jeunes générations. C'est là un travail de recherche, d'archivage, d'enseignement et d'action en commun tout à fait considérable, que la Ville de Paris soutient résolument.

Je vous remercie donc de leur apporter les encouragements de notre Assemblée par votre vote unanime.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 253.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 253).

2023 DAC 255 - Subvention (14.000 euros) au Comité parisien de la Libération.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la création d'un événement ou d'une manifestation en hommage à la Résistance.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DAC 255 relatif à l'attribution d'une subvention de 14.000 euros au Comité parisien de la Libération et le vœu n° 102 qui y est rattaché, sont retirés de l'ordre du jour.

2023 DAC 311 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristobal Balenciaga au 28, avenue Marceau (8e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 311 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristóbal Balenciaga au 28, avenue Marceau, dans le 8e.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e et pour le groupe Changer Paris.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, il nous est proposé par ce projet de délibération l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Cristóbal Balenciaga, qui a vécu de 1938 à 1968 au 28, avenue Marceau, à Paris 8e. Vous avez constaté que le "8" porte-bonheur.

Cristóbal Balenciaga est né le 21 janvier 1895 dans le port de Getaria, Pays basque, dans une famille modeste, d'un père pécheur et d'une mère couturière. Dès l'âge de 13 ans, il débute son apprentissage au sein de la maison de couture de Saint-Sébastien, dont l'enseigne au Louvre est une succursale espagnole des grands magasins. Il fonde ensuite plusieurs maisons de couture dans la capitale basque. L'éclatement de la guerre civile espagnole l'exhorte à partir. En 1936, il rejoint Paris et ouvre une maison de haute couture au 10, avenue George-V, sous le nom de Balenciaga, nom de sa mère. Cela lui ouvre les portes des plus importants fournisseurs de tissus et le met en contact avec une clientèle cosmopolite, d'un haut statut social, économique et culturel, point de mire des médias internationaux. Il rencontre un vif succès lors de la présentation de sa première collection en août 1937. Les collections suivantes connaissent un succès grandissant et de grands noms de la mode travailleront à ses côtés comme assistants, tels qu'Hubert de Givenchy, André Courrèges, Oscar de la Renta, Emanuel Ungaro. Il est l'un des plus grands couturiers, surnommé "le maître" ou encore "le couturier des couturiers" par ses pairs. Il se retire de la mode en 1968. Cristóbal Balenciaga décède à Xàbia, dans la région de Valence, le 23 mars 1972 à l'âge de 77 ans.

Sur la plaque sera gravé le texte suivant : "Cristóbal Balenciaga (1895-1972), grand couturier, fondateur de la maison de haute couture Balenciaga, vécut dans cet immeuble de 1938 à 1968".

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Mme la Maire Jeanne d'HAUTESERRE a mentionné la fermeture de la maison de couture de Cristóbal Balenciaga en 1968. Il serait intéressant de savoir pourquoi il a fermé cette maison de couture. Non pas parce qu'il était âgé, non pas parce qu'il était jeune, d'ailleurs, quand il l'a fermée, mais tout simplement parce qu'il s'inquiétait de la dérive de la mode. Il avait pressenti que le luxe deviendrait un monde sans pitié, plus de marketing que de création. Je voudrais donc saluer le visionnaire qu'il était et le fait qu'il avait appris son métier auprès de sa mère. Sa mère était une couturière avec un savoir-faire. C'est toujours intéressant de se rendre compte qu'il y a des gens qui, en avance, donnent parfois des leçons.

Je vous remercie. Votez l'apposition de cette plaque pour ce grand monsieur.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le projet DAC 311…

Désolée ! Laurence PATRICE. "Sorry".

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Merci, chère Jeanne d'HAUTESERRE, cher Christophe GIRARD, pour vos interventions qui nous rappellent combien notre ville est encore et toujours - Olivia POLSKI, ma collègue, ne me démentira pas - l'une des capitales mondiales de la mode. Alors que s'achevait il y a quelques jours la "Fashion Week" parisienne, je pense aux nombreux hommages que nous avons récemment rendus, dont les projets sont en cours d'instruction par la Direction des Affaires culturelles, à des figures emblématiques, pour ne pas dire des icônes absolues de la mode française et internationale. Je songe, chère Jeanne, à Pierre Cardin, dont le souvenir est dorénavant porté par une plaque dans votre arrondissement, rue du Faubourg Saint-Honoré. Je songe à celle qui rend hommage à Azzedine Alaïa devant son atelier du 4e ou encore à Sonia Rykiel dans la rue des Saints-Pères et aux projets sur lesquels nous œuvrons pour saluer la mémoire de Kenzo et d'Hubert de Givenchy, avec la famille duquel je suis en contact depuis plusieurs mois. Des hommages à toute une génération de créatrices et de créateurs, qui ont marqué l'histoire de Paris, autant par leur élégance que par leur légende.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 311).

2023 DAC 234 - Attribution de la dénomination Jacqueline Dreyfus-Weill à la bibliothèque Fessart (19e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 234 relatif à l'attribution de la dénomination Jacqueline Dreyfus-Weill à la bibliothèque Fessart, dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Paris est la capitale de la littérature. Le dynamisme de la création littéraire est indissociable de son identité et de son histoire. Créer, c'est d'abord transmettre et partager. Il n'y a pas de création sans diffusion, sans transmission, sans partage de la culture, ni sans lieux de culture. C'est la raison pour laquelle notre Ville s'est battue tout au long de son histoire pour développer l'un des plus beaux réseaux de bibliothèques du monde, des Archives nationales aux bibliothèques ouvrières du XIXe siècle, comme les Amis de l'Instruction, rue de Turenne.

Ce projet de délibération rend un juste hommage à ceux qui animent ces lieux de culture. Transmettre le goût de la littérature était le rôle, la vocation de Jacqueline Dreyfus-Weill, l'une des premières bibliothécaires pour enfants pendant la période de l'entre-deux-guerres. Dès l'âge de 18 ans, elle créa une section "enfants" en libre accès dans la bibliothèque de la rue Fessart, fondée après la guerre dans une cité ouvrière. Forte de plusieurs stages au sein de la bibliothèque L'Heure Joyeuse, d'une licence de philosophie, d'un diplôme supérieur de pédagogie et d'un diplôme de bibliothécaire, elle fut nommée bibliothécaire de 1934 à 1937, précisément à la bibliothèque Fessart. Elle y instaura notamment des séances réservées au contage et à la lecture des récits à haute voix. Ces récits et fiches témoignent de son implication, son éthique et l'importance qu'elle accorde à sa tâche. En 1938, elle travaille à la bibliothèque Sainte-Geneviève et, grâce au soutien du conservateur, continue à œuvrer pendant la guerre, malgré le statut des juifs du 3 octobre 1940. Elle s'illustre également pour des faits de résistance, avant d'être arrêtée, puis déportée à Auschwitz en avril 1942, où elle meurt le 14 février 1943 à l'âge de 35 ans.

C'est avec émotion que le groupe Changer Paris s'associe bien évidemment à l'hommage rendu au travers de la nouvelle dénomination de la bibliothèque Fessart.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Camille NAGET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous voterons également avec un grand plaisir cette dénomination. Nous tenons à saluer le travail qui a été mené par les agents et les agentes de la bibliothèque Fessart, sous l'impulsion de leur directrice, pour donner cette initiative de renommer la bibliothèque Fessart. Elle vient des agents, qui ont fait des recherches et se sont penchés sur l'histoire de leur bibliothèque à l'occasion du 100e anniversaire, que nous avons célébré il y a quelques mois. Leur travail nous amène aujourd'hui à voter, avec grand plaisir, la dénomination de cette bibliothèque du nom de Jacqueline Dreyfus-Weill.

Elle fut une bibliothécaire qui a marqué l'histoire de la bibliothèque Fessart, mais qui fut aussi, malheureusement, déportée. Décédée à Auschwitz, elle fut arrêtée, il ne faut jamais l'oublier, par la Police française en 1942 pour des faits de résistance, puisque, en bonne bibliothécaire, elle avait "L'Humanité" chez elle, qui était à l'époque un journal interdit. Elle l'a diffusé. Malheureusement, cela lui a coûté la vie.

Nous saluons cette dénomination. Nous saluons la mémoire de Jacqueline Dreyfus-Weill et cette bibliothèque Fessart, qui agit…

Excusez-moi…

Effectivement, Jacqueline Dreyfus-Weill a été déportée à Auschwitz…

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Attendez, je voudrais qu'on se calme.

Mme Camille NAGET. - … en 1942, parce qu'elle diffusait "L'Humanité". Eh oui ! Eh oui ! Parce qu'elle faisait de la résistance.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - On va arrêter la séance deux secondes.

Vous avez demandé un rappel au règlement.

M. David ALPHAND. - Il faut quand même se recueillir sur ce projet de délibération.

Un certain nombre d'initiatives tout à fait déplacées, non seulement dans le cadre de ce projet de délibération, mais plus généralement dans notre Conseil, doivent recevoir une réaction et une décision de la part de la Maire de Paris, parce qu'on n'est pas ici pour faire du placement de produit ou promouvoir telle ou telle opinion politique, au travers d'un organe de presse qui est plutôt décadent.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Je redonne la parole à Camille NAGET, pour terminer son intervention.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à croire que, aujourd'hui encore, en 2023, lire "L'Humanité", diffuser des idées progressistes, cela dérange un certain nombre de personnes. Je suis très choquée !

Enfin, je terminerai en parlant… Je terminerai en saluant…

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Laissez terminer…

Mme Camille NAGET. - … le travail des bibliothécaires.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci de laisser terminer Mme NAGET, s'il vous plaît.

Suspension de séance d'une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures seize minutes, est reprise à onze heures dix-sept minutes, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Rappel au règlement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - M. Jérôme GLEIZES demande un rappel au règlement.

Pourrait-on avoir un peu de silence, s'il vous plaît ?

Je laisse parler ceux qui ont demandé la parole. Merci.

M. Jérôme GLEIZES. - Au nom du groupe "Les Ecologistes", je demande un rappel au règlement, pour demander que l'aile droite de cette Assemblée puisse se calmer, pour qu'on puisse assister à un débat…

Je suis désolé. Les arguments que vous avez évoqués ne sont pas à la hauteur de l'intervention. Comme cela a été dit par l'intervenante, la personne a été déportée alors qu'elle…

On ne peut pas terminer…

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Est-ce qu'on pourrait avoir le silence, s'il vous plaît ?

Ce sont les présidents de groupe qui font les rappels au règlement.

M. Jérôme GLEIZES. - On ne peut pas terminer dans ces conditions.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - On va demander une suspension de séance pour que tout le monde se calme 5 minutes. Demande de suspension de séance pour que l'aile droite se…

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - D'accord. Suspension de séance de 5 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures dix-huit minutes, est reprise à onze heures vingt-deux minutes, *sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe*).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je vous propose de reprendre nos débats dans le calme. Je sais qu'il reste une minute pour Camille NAGET, mais avant de reprendre, je voudrais donner la parole à M. Patrick BLOCHE, responsable du Conseil de Paris.

Je trouve un peu désagréable que vous utilisiez le fait que je ne préside jamais la séance pour relever chacun de mes mots. Maintenant, cela suffit !

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - J'attendais que les silences soient revenus.

Je voulais abonder, ce sera ma première observation, dans le sens de la dernière remarque de Marie-Christine LEMARDELEY. Je trouve effectivement un peu facile, à partir du moment où la présidence de séance est assurée par une adjointe, qui le fait moins habituellement que d'autres adjoints, d'en profiter.

Si, si. Excusez-moi. Je ne vais pas aller sur un autre terrain qui pourrait être la différence de traitement entre les présidentes de séance et les présidents de séance. C'est ma première observation.

Ma seconde observation - et j'essaie de prendre les choses de la manière la plus objective qui soit -, je considère qu'une maladresse a été accomplie.

Ecoutez…

Oui, je considère qu'une maladresse a été accomplie et que, effectivement, un organe de presse n'avait pas à servir, si j'ose dire, de fond d'écran durant une intervention, d'ailleurs, quel que soit le sujet. En l'occurrence, il s'agissait de rendre hommage à Jacqueline Dreyfus-Weill. Il a été rappelé sa vie héroïque et sa fin tragique.

Je souhaiterais vraiment, compte tenu de l'objet de ce projet de délibération DAC 234, que nous puissions, justement dans le respect de la mémoire de Jacqueline Dreyfus-Weill…

Justement, je pense que la meilleure façon de rendre hommage à la mémoire de Jacqueline Dreyfus-Weill, c'est, au moment où je vous parle, de considérer que l'incident est clos. Camille NAGET va finir dans le silence son intervention. Les autres intervenants vont intervenir. Je pense que, collectivement, si l'on veut vraiment rendre hommage à la mémoire de Jacqueline Dreyfus-Weill, c'est de terminer ce débat et cet échange dans le plus grand silence. Il a été pris acte, par ma prise de parole, des observations justifiées de l'opposition.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2023 DAC 234 - Attribution de la dénomination Jacqueline Dreyfus-Weill à la bibliothèque Fessart (19e) (suite).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je redonne donc la parole à Camille NAGET, pour une minute.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Je regrette que les simples faits dérangent. Je regrette, au nom de notre Assemblée et auprès de la famille, un tel brouhaha dans cet hommage.

Je terminerai simplement mon propos en saluant le travail mené à la bibliothèque Fessart, future bibliothèque Jacqueline-Dreyfus-Weill. Je vous invite toutes et tous à aller à cette bibliothèque voir l'exposition remarquable qui a été faite pour les 100 ans, qui retrace tous les aspects de la vie de Mme Jacqueline Dreyfus-Weill, tous ses engagements politiques, militants, pour la lecture publique pour toutes et tous. Je redis toute la place de cette bibliothèque dans le 19e arrondissement, en complémentarité de la future médiathèque James-Baldwin.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je donne maintenant la parole à Mme Alice TIMSIT, du groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

La bibliothèque Fessart deviendra la bibliothèque Jacqueline-Dreyfus-Weill. Les écologistes sont très heureux et très émus de ce changement de dénomination, car nous allons ainsi honorer la mémoire et les engagements de cette femme, qui apporta beaucoup au quartier du Plateau dans le 19e et aux enfants du 19e, et qui disparut au camp d'Auschwitz-Birkenau en 1943. Pendant près de 3 ans, de 1934 à 1937, elle fut affectée à la section "jeunesse" de la bibliothèque Fessart. Elle fut l'une des toutes premières bibliothécaires pour enfants pendant l'entre-deux-guerres. Elle eut notamment à cœur de transmettre le goût de la lecture et de la littérature, à travers la lecture de contes et d'histoires.

Il nous faut véritablement réaliser ce que cela signifie à ce moment. Il nous faut réaliser quelle pouvait être l'importance d'une bibliothèque à cette époque. Quand Jacqueline Dreyfus-Weill prend ses fonctions, la scolarité n'est obligatoire que jusqu'à l'âge de 13 ans. L'élève qui obtient ce diplôme a fini sa scolarité, puis les joies de la vie active. Avant les lois sociales de 1936, c'est 50 heures de travail par semaine et pas de congés payés.

A l'occasion du centenaire de la bibliothèque Fessart, l'équipe de la bibliothèque a réalisé un très beau document sur l'action de Jacqueline Dreyfus-Weill. Je vous invite à vous le procurer. Il faut imaginer que, à l'époque, elle réunissait chaque semaine 50 à 60 enfants pour des lectures passionnées. Bien sûr, la proximité de l'école Fessart - en fait, la mitoyenneté - favorisa ce succès, mais ce sont aujourd'hui aussi les écoles des Alouettes, de la Villette, du 7e Art, le collège Chappe-Grinspan et les habitants du Plateau qui font le succès de cette bibliothèque, que nous appellerons désormais Jacqueline-Dreyfus-Weill. C'est à cause de ce succès qu'il nous faut être très attentifs à l'équipe de cette bibliothèque. Nous espérons que l'ouverture en parallèle de la médiathèque James-Baldwin ne sera pas l'occasion de réduire les effectifs de la bibliothèque Jacqueline-Dreyfus-Weill. Nous veillerons à ce que l'offre culturelle dans le 19e augmente et ne soit pas compensée. Il est essentiel de promouvoir les bibliothèques, ces lieux majeurs du goût et du plaisir de la lecture.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Mahor CHICHE, du groupe Paris en commun.

M. Mahor CHICHE. - Je pense que, dans ce moment solennel, il est important de rappeler au Conseil qu'un vœu avait été adopté à l'unanimité, à la demande du maire François DAGNAUD et de l'ensemble des groupes. Il faut que nous restions dans cette lignée de pouvoir également adopter ce projet de délibération à l'unanimité et dans le respect de chacun, et surtout dans l'histoire de Jacqueline Dreyfus-Weill, cette personne qui, jeune étudiante, a pu venir à Paris 19e et présenter des innovations majeures dans ce que peut être une bibliothèque, le modèle américain parfois décrié. Ce modèle culturel a apporté à Paris et en France une innovation majeure, qui est l'heure du conte, avec cette idée qu'une bibliothèque peut ne pas être seulement silencieuse. Il peut y avoir des temps périscolaires où l'on va lire à haute voix des contes auprès des jeunes enfants du quartier. C'est ce qui a été fait pendant plusieurs mois avant son départ pour Grenoble et la fuite tragique.

Je tiens aussi à rendre hommage au conservateur de Grenoble, qui lui a permis, malgré les lois scélérates de Vichy, de continuer à œuvrer dans le sud de la France. Je voulais évidemment dire à quel point, pour nous qui avons rencontré des membres de sa famille, qui avons fêté les 100 ans de la bibliothèque au mois de novembre dernier, organisé un certain nombre de conférences, il est évidemment essentiel de rendre hommage à cette personne juive, communiste, déportée par la Police française au fort de Romainville, puis à Auschwitz, et qui y sera malheureusement exterminée. Pour nous, un des éléments clefs de son parcours aura aussi été que, dès les années 1930, la bibliothèque Fessart va chaque année mettre à disposition des habitants plus de 10.000 ouvrages. A l'époque, 10.000 ouvrages mis en libre-service, à libre disposition, on ne pouvait en emprunter que deux, c'était limité, mais c'était très innovant.

Je voulais vous donner rendez-vous le 9 mai prochain, puisque, à l'initiative de la directrice et des bibliothécaires, un grand travail mémoriel nous permet de continuer à faire vivre la mémoire de Jacqueline Dreyfus-Weill, avec des projections-débats, un bal et des moments de rencontre avec les plus jeunes. Je tenais à remercier Carine ROLLAND. Elle a rassuré les craintes que certains pouvaient avoir sur la concurrence entre la future médiathèque James-Baldwin, qui se situe à proximité, Place des Fêtes, et la bibliothèque Fessart. On a obtenu les garanties que le nombre d'agents resterait. Surtout, on aura prochainement une rénovation de la bibliothèque, qui pourra maintenir à l'étage un espace pour les 0-8 ans, qui sera un espace dédié aux plus jeunes, avec la lecture au cœur. Je crois qu'on doit tous se réjouir de participer à la féminisation du nom d'un équipement public, mais surtout rendre hommage à une personne qui a marqué indéniablement l'histoire de l'arrondissement. J'espère que l'on pourra voter tous ensemble ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Avant de donner la parole à Christophe GIRARD, je salue la présence des C.M.1. et C.M.2. de l'école de la Brèche aux Loups, dans le 12e arrondissement.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, chère Marie-Christine LEMARDELEY, le sujet des dénominations de la voirie et des lieux de Paris est un sujet très important. Je voudrais vraiment saluer le mouvement que nous avions initié dès 2001 de féminisation des lieux, des lieux culturels en particulier. Je rappellerai quelques lieux et quelques dénominations, mais le fait aussi que des lieux qui portaient des noms de rue portent désormais des noms de personnalités, je pense, récemment, dans le 9e, à la dénomination de la bibliothèque dorénavant Claire-Bretécher. Je voudrais rappeler également que, avec Michèle BLUMENTHAL, lorsque j'étais adjoint à la Culture de Bertrand DELANOË, nous avions fait le choix de dénommer la bibliothèque Picpus - Hélène-Berr. C'était à la suite d'un débat et de la découverte de son journal, lors d'une conférence au Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme. En discutant avec les ayants droit et avec l'éditeur, nous avions eu l'idée de dénommer la bibliothèque Picpus Hélène-Berr.

Ce fut le cas de plusieurs lieux. Je repense, par exemple, avec Patrick BLOCHE, lorsque nous avions découvert l'œuvre de Mireille Havet, de décider de faire une allée Mireille-Havet à Paris, jeune écrivaine morte trop tôt, dont l'œuvre est méconnue, qui est pourtant très importante. La liste est longue, puisque vous avez ainsi, depuis 2001, Duras, Yourcenar, Françoise Sagan. Plus récemment, lorsque j'étais encore adjoint à la Culture, Violette Leduc, dont je m'occupais un peu. Connaissant bien sa tombe un peu abandonnée dans le village de Faucon dans le Vaucluse, je l'honore régulièrement, chaque année, avec quelques amis féministes engagés. Violette Leduc a donc également donné son nom à la bibliothèque Faidherbe. C'était avec François VAUGLIN que nous avions pu ainsi l'inaugurer. Je ne vais pas continuer la liste, mais vous dire qu'elle est très importante.

Vous rappeler aussi que j'avais mis en place un principe, je vois que vous l'avez accéléré et c'est une très bonne chose, que ce soit les directrices et directeurs de bibliothèque qui, avec leurs équipes, choisissent parmi les noms que nous proposions, avec la Direction des Affaires culturelles, pour que ce soit une décision acceptée, motivée et totalement incarnée par les équipes des bibliothèques lorsqu'on dénomme ce lieu.

Je vous remercie. Je vous félicite et vous encourage.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues.

Je voulais juste me permettre de rectifier auprès de Christophe GIRARD le fait que la bibliothèque Claire-Bretécher est dans le 10e arrondissement. J'ai aussi porté cette dénomination, en tant que chargée de la Culture du 10e arrondissement. Je voulais signaler que le choix était aussi l'objet d'un vote des usagers de cette bibliothèque et, plus largement, des habitants du quartier.

Je suis, pour ma part, très heureuse de voir une nouvelle bibliothèque de quartier, enfin, une bibliothèque de quartier qui n'est pas nouvelle, mais qui aura un nouveau nom, un nom supplémentaire. Une bibliothèque qui prendra le nom de cette bibliothécaire. Je vous en reparlerai tout à l'heure. C'est un travail auquel nous nous attelons avec Carine ROLLAND, pour poursuivre ce qui a déjà été fait. Nous œuvrons avec détermination afin de donner une identité plus marquée à ces équipements culturels de proximité. Surtout, cela nous donne l'opportunité de mettre en avant, comme elles le méritent, des femmes liées aux métiers du livre ou directement des écrivaines, des auteures.

A n'en pas douter, vous l'avez tous rappelé, le parcours de Jacquelines Dreyfus-Weill, bibliothécaire, conteuse, si attachée à transmettre le goût de la lecture aux plus jeunes, mais également résistante communiste, malheureusement morte en déportation à Auschwitz, justifie pleinement cette dénomination, qui plus est dans cette bibliothèque du 19e arrondissement, qui fête cette année son centenaire et dans les murs de laquelle elle a travaillé à transmettre ses savoirs.

Je vous remercie de votre vote à l'unanimité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 234.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DAC 234).

2023 DEVE 15 - Dénomination "jardin Nicole Maestracci" attribuée au jardin Serpollet-Davout (20e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 15 relatif à la dénomination "jardin Nicole-Maestracci" attribuée au jardin Serpollet-Davout, dans le 20e arrondissement.

La parole est à M. Éric PLIEZ, maire du 20e, groupe Paris en commun.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Suite au vœu que j'ai présenté au nom de mon groupe au mois de juillet 2022, je me réjouis que nous ayons pu rencontrer un lieu pour rendre hommage à Nicole Maestracci dans le 20e arrondissement. Il s'agit du jardin Serpollet, situé à l'angle du boulevard Davout et de la rue Serpollet. Cet espace a fait l'objet en 2020 d'une rénovation et d'une extension, passant de 768 à 1.650 mètres carrés. Il est composé de trois secteurs distincts et traversé de deux allées. Il a été conçu comme un espace de vie entouré de nature, dédié aux rencontres et à différents loisirs pour les habitants, notamment les usagers de la nouvelle piscine Yvonne-Godard. Ce jardin se situe également dans le secteur du projet urbain Python-Duvernois et est le premier jalon du futur parc paysager et sportif, voté dans le cadre de la Z.A.C. "Python-Duvernois".

Je suis heureux que ce jardin puisse désormais porter le nom de Nicole Maestracci, décédée le 7 avril 2022, qui fut une juriste d'exception, humaniste, femme de conviction et profondément engagée contre les injustices. Avocate, juge des enfants, juge de l'application des peines, haut fonctionnaire à l'administration centrale du Ministère de la Justice, membre de cabinets ministériels, membre du Conseil constitutionnel, Nicole Maestracci a été une femme qui s'est battue pour ses idées. Elle est aujourd'hui une référence pour de nombreux élus, de par son engagement contre l'exclusion et la pauvreté ou dans la lutte contre les addictions.

Je ne m'attarderai pas dans un exposé sur son parcours. Je l'avais déjà fait lors de la présentation de mon vœu en juillet 2022. Nous aurons, bien sûr, l'occasion d'y revenir au moment de l'inauguration de ce jardin. Pour l'instant, je vous demande, chers collègues, d'adopter ce projet de délibération, qui nous permettra d'attribuer à ce jardin Serpollet le nom de cette femme de combat, de justice, qui mit toute son énergie, sa générosité et sa rigueur au service de la solidarité.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, pour cette intervention. Je dois vous dire à quel point je suis ravie de pouvoir rendre hommage à cette figure de la magistrature française, qui nous a quittés, vous le rappeliez, au printemps dernier, en laissant derrière elle un legs immense en matière de lutte pour la réinsertion, pour l'accès aux droits, contre la précarité, contre l'exclusion, contre la récidive et contre les addictions. Saluer Nicole Maestracci, c'est saluer une femme d'engagement, une femme rigoureuse dans les combats qu'elle a menés, une femme d'une très grande droiture, une femme qui avait une exceptionnelle hauteur de vue, une femme profondément humaine et humaniste.

Je suis donc très heureuse que sa mémoire soit portée dans ce quartier populaire, dans ce jardin des abords de la porte de Bagnolet, un secteur en pleine transformation et réhabilitation, qu'elle n'aurait pas renié, j'en suis certaine.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DEVE 15).

Merci.

2023 DICOM 11 - Convention de mise à disposition de matériels à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 11 relatif à une convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci.

Bonjour, Madame la Maire, mes chers collègues.

En tant qu'élue de Paris Centre, je tenais à saluer le précieux et nécessaire travail du Mémorial de la Shoah, un travail d'éducation, de transmission pour les générations futures, mais aussi et surtout pour le temps présent. Face à l'antisémitisme, nous devons maintenir une vigilance constante et permanente. Je vous le dis, chers collègues, en 2023, il est plus que jamais essentiel de lutter contre les discours et les actes antisémites qui rongent de nouveau la

société française. A une époque où le racisme, la xénophobie et la haine de l'autre s'expriment ouvertement et quotidiennement dans les médias et sur les réseaux sociaux, que des propos révisionnistes sont tenus par des responsables politiques, remettant en question la responsabilité de Pétain et du régime de Vichy dans la déportation et l'extermination de dizaines de milliers d'enfants, de femmes et d'hommes juifs, nous devons plus que jamais combattre ce poison.

Grâce à ces nombreuses expositions, mais également événements et cérémonies organisées, qui font l'objet de cette présente convention, le Mémorial fait vivre cette mémoire quotidiennement auprès des jeunes et des moins jeunes, à Paris et au-delà de Paris. A l'occasion de ce projet de délibération, je tiens à saluer Jacques FREDJ, le directeur du Mémorial, qui fait si justement vivre ce lieu et qui accompagne inlassablement plusieurs milliers de professeurs dans l'enseignement de la Shoah.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, de rappeler le travail très important du Mémorial de la Shoah, que nous soutenons de différentes façons. Cette intervention me permet aussi de le rappeler. C'est, certes, un projet de délibération tout à fait habituel, puisque cela recouvre le matériel que nous mettons à disposition du Mémorial pour un certain nombre de grandes cérémonies. Je voulais notamment rappeler qu'aura lieu au Mémorial une cérémonie autour de l'insurrection du ghetto de Varsovie, qui sera poursuivie par une manifestation, une cérémonie qui aura aussi lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville. Evidemment, il y a beaucoup d'autres moments de recueillement, notamment la lecture des noms de chaque convoi, qui est organisée au sein du Mémorial, aux dates de commémoration.

Je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 11.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DICOM 11).

2023 DU 55 - Dénomination promenade Jean-Paul Belmondo (15e et 16e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - A présent, nous examinons le projet de délibération DU 55 relatif à la dénomination promenade Jean-Paul-Belmondo, 15e et 16e arrondissements.

La parole est d'abord à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après 60 ans de carrière, 75 films, Jean-Paul Belmondo le Magnifique s'est éteint le 6 septembre 2021. Quelques jours après, mon groupe faisait voter un vœu pour demander que Paris rende hommage à l'immense acteur, à travers la dénomination d'un lieu emblématique de sa vie ou de sa filmographie, en accord avec sa famille. Le choix était vaste, compte tenu de l'empreinte majeure qu'a laissée l'acteur sur notre ville.

Enfant du 14e arrondissement, ayant suivi les enseignements du Conservatoire national d'art dramatique dans le 9e, il s'entraînait assidument à la boxe à l'Avia Club dans le 10e arrondissement et vécut longtemps dans le 6e arrondissement. Parmi ses plus grands succès cinématographiques, nombreux sont ses films qui ont sublimé Paris : "A bout de souffle", bien sûr, du quai Saint-Michel à l'avenue des Champs-Elysées, ou encore "Paris brûle-t-il ?", place Denfert-Rochereau ou encore l'hôtel des Invalides.

En réponse à notre vœu et en accord avec la famille de l'acteur, vous nous proposez que la dénomination "promenade Jean-Paul-Belmondo" soit attribuée au terre-plein central du pont de Bir-Hakeim, sous le viaduc du métro aérien, le lieu même de la célèbre cascade de Jean-Paul Belmondo, alias le commissaire Jean Letellier, sur le toit du métro de la ligne 6, dans le film "Peur sur la ville", qui lui valut de se blesser pour l'unique fois de sa carrière. La promenade fera également face aux immeubles du Front de Seine qui clôturent ce véritable succès populaire, qui réunit près de 4 millions de spectateurs à sa sortie. C'est un choix que nous soutenons avec grand enthousiasme. Je voudrais remercier Laurence PATRICE pour son soutien et son travail avec la famille de l'acteur.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Nicolas JEANNETÉ, du groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Au nom des élus du 15e et du 16e, bien évidemment, nous sommes ravis que le pont de Bir-Hakeim, d'ailleurs classé au patrimoine des monuments historiques, aérien, proche de la station de Bir-Hakeim, soit renommé "promenade Jean-Paul-Belmondo". On vient de le dire, tout le monde se souvient du film "Peur sur la ville" d'Henri Verneuil, où l'on voit Jean-Paul Belmondo, qui joue le rôle d'un commissaire de police parisien à la traque d'un tueur en série, cette scène où on le voit sur le toit d'une rame de métro de la ligne 6. C'est lui-même qui a fait cette cascade, même si, pour l'occasion, la vitesse du métro avait été ralentie. Beaucoup de scènes ont été tournées dans le 15e. Les tours et la dalle de Beaugrenelle ont été l'objet de nombreuses scènes dans ce film. Je suis donc ravi. Merci à Laurence PATRICE. Je suis ravi que cette promenade s'appelle désormais la promenade "Jean-Paul-Belmondo".

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, Jean-Paul Belmondo est mort et, avec lui, c'est un pan entier de l'histoire du cinéma qui s'éteint. Figure de proue de la Nouvelle Vague avant de devenir champion du box-office dans les comédies et les films d'action, il a enchanté des générations de Français au fil des quelque 80 films, des plus cinéphiles aux simples amateurs de cascades spectaculaires. "Pierrot le Fou" au visage bleu, le flamboyant "As des as", "Le Magnifique", ce cascadeur hors pair dans "L'Homme de Rio", "Peur sur la ville", "Le Guignolo", "Le Casse", il fait partie de ces acteurs qui crèvent l'écran dès son apparition, qui porte les films sur ses seules épaules. Il est aussi ce partenaire de duos mythiques, avec Jean Seberg dans "A bout de souffle", Anna Karina dans "Pierrot le Fou", Jean Gabin dans "Un singe en hiver", Françoise Dorléac dans "L'Homme de Rio", Catherine DENEUVE dans "La Sirène du Mississippi", Bourvil dans "Le Cerveau", dans un face-à-face d'anthologie, Marlène JOBERT dans "Les Mariés de l'an II" et impossible de ne pas citer le duo mythique avec Alain DELON, dans "Borsalino" de Jacques Deray.

Belmondo était aussi le dernier des acteurs de cette fameuse "bande du Conservatoire", des élèves frondeurs du Conservatoire des années 1950, qui ont disparu tour à tour ces dernières années. Après Jean Rochefort, Claude Rich, Jean-Pierre Marielle, Jean-Pierre Mocky, Guy Bedos, il clôt cette incroyable liste de talents aujourd'hui disparus. C'est bien le génie de Belmondo de passer d'un univers à l'autre qui fait qu'il est resté si important au cœur et aux yeux des Français. Disons-le, son charme, cette gouaille qui nous a toutes fait craquer plus d'une fois, sa sincérité et sa générosité qui traversaient l'écran touchaient les Français et ont fait de lui l'un des acteurs les plus populaires.

Avec un père sculpteur et une mère artiste-peintre, cet acteur issu d'une famille d'artistes était très au fait des conditions de travail des artistes. C'est même ce qui l'a amené à être président de la C.G.T. Acteurs en 1953. Bien loin du statut de l'intermittence du spectacle, qui régit le monde du spectacle d'aujourd'hui, "Bébel" défendait les acteurs, comme en décembre 1964 dans "La Vie Ouvrière" : la C.G.T. était, selon ses propres mots, "un syndicat comme les autres", qui défend "les quelque vingt mille comédiens, acteurs de cinéma, de théâtre, de télé, qui travaillent quand on veut bien leur en donner l'occasion et dont beaucoup ont bien du mal à vivre de leur métier, ce métier qu'ils ont choisi et qu'ils aiment. Et ceux-là, je vous assure, ils ont besoin d'être syndiqués et de se battre pour la vie. J'ai des tas d'amis", disait-il, "qui travaillent trois mois par an et parfois moins, mais il faut manger pendant douze mois. Les sources d'emploi, voilà le problème." Du Belmondo dans le texte.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'il est référencé dans "Le Maitron", l'annuaire ouvrier, ce même annuaire qui nous permet d'apprendre que, avant "Les Tricheurs" de Marcel Carné, avant "A bout de souffle" de Jean-Luc Godard, il fut découvert par Henri Aisner, à la recherche d'un jeune comédien qui ne ferait pas bourgeois, pour un film commandé par la C.G.T., "Les Copains du dimanche", qui fut tourné en 1956.

"Bébel" est cet immense acteur populaire, qui nous a fait rire, trembler et pleurer. C'est cet itinéraire d'un enfant du cinéma, gâté par la vie, par le talent. C'est à la fois une part d'imaginaire qu'il a contribué à apporter, avec des choix pointus, grand public et de neutralité, car il a vécu avec nous pendant toutes ces décennies. Il est en chacun de nous.

Attribuons son nom au terre-plein central du pont de Bir-Hakeim, en mémoire de cette cascade mythique d'un Belmondo harnaché à l'hélicoptère de la délivrance d'une peur sur la ville haletante. Souvenons-nous d'un "Bébel" veillant sur nous tous, pour toujours, au-dessus de nous.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

M. Florian SITBON, maintenant, a la parole.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues.

"Si la connerie n'est pas remboursée par les assurances sociales, vous finirez sur la paille" ; une bonne réplique que certains pourraient avoir envie de prononcer souvent dans cet hémicycle, mais une bonne réplique n'est rien sans un acteur. Un acteur, c'est une voix et un corps. Quelle incarnation Jean-Paul Belmondo donnait à ses rôles ! Quelle voix que celle de Jean-Paul Belmondo ! Ce grain si particulier, tout à la fois gouaille populaire et grande élégance ou grande élégance de la gouaille populaire, devrais-je peut-être dire, une de ces figures françaises qui nous rassemblent toutes et tous. Je suis évidemment très heureux qu'il trouve sa promenade dans le 15e arrondissement et dans ce lieu si emblématique. On l'aura au-dessus de nous, comme tu le disais, Raphaëlle.

L'occasion, avec ce projet de délibération, également de saluer le Conservatoire national supérieur d'art dramatique. C'est une maison qui m'est particulièrement chère, dans laquelle Jean-Paul Belmondo apprit et étudia, une magnifique école que je voudrais saluer. On n'en a pas toujours l'occasion ici. Certains pensent parfois que l'art de l'acteur n'est que naturel. Quelque part, ils sont dans le culte de la spontanéité de l'acteur. Cela oublie que c'est surtout beaucoup de travail, un travail de formation, un entraînement de son corps et une mobilisation de tout son être qui demandent donc ténacité et persévérance de chaque instant. Jean-Paul Belmondo faisait partie de ces si rares et si grands acteurs, qu'il faisait passer pour une évidence ou une improvisation tout ce travail absolument incommensurable. C'est pour cela que c'est un immense acteur. Nous sommes très heureux de lui attribuer cette promenade aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre à tous, je redonne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Un grand merci, mes chers collègues, pour ces interventions enthousiastes, qui nous rassemblent et qui ont permis de présenter différentes facettes de l'œuvre et du talent de ce grand comédien qu'était Jean-Paul Belmondo, l'un des rares, vous l'avez rappelé, à effectuer ses propres cascades. C'est pourquoi, avec sa famille, nous avons choisi ce pont de Bir-Hakeim, si emblématique du film "Peur sur la ville". C'est en plus un site très fréquenté par les touristes, qui aiment se prendre en photo aux abords du pont de Bir-Hakeim, avec la Tour Eiffel en point de vue. Ainsi, nous retrouverons et ces touristes retrouveront le souvenir de ce grand acteur, qui est aussi très connu à l'étranger. J'aime assez que, à lui seul, Jean-Paul Belmondo nous permette une promenade emblématique dans Paris de la Nouvelle Vague et ses films d'action très populaires. On aurait aussi pu lui donner une dénomination vers les Champs-Elysées, en référence au film de Godard.

Cet hommage est donc aussi une belle occasion de faire vivre la mémoire des lieux du cinéma autant que celle des hommes, et d'inscrire dans le paysage urbain l'histoire du cinéma. Paris, comme vous le savez, est une capitale majeure du septième art. Beaucoup de tournages à Paris, Carine ROLLAND nous l'a souvent rappelé. Je veux saluer ainsi le travail de la Mission Cinéma et de Michel GOMEZ tout particulièrement. Vous me permettrez aussi de rappeler combien cette mémoire du cinéma peut s'inscrire dans notre espace public. Dans ce même Conseil, nous avons à l'ordre du jour une dénomination pour l'acteur Michel Piccoli, un sentier du parc Montsouris, mais aussi, après des hommages nombreux, tels qu'à Truffaut, Melville, nous avons à venir un hommage à Claude Sautet, un hommage aussi à Philippe de Broca. Dans le 10e arrondissement également, nous inscrivons la mémoire de grandes comédiennes sur les passerelles du canal Saint-Martin. Je peux encore citer, sous forme de bande-annonce, l'hommage que nous rendrons très prochainement à Jacques Rivette.

Bien évidemment, ce sera un grand moment que cette inauguration de la promenade Jean-Paul-Belmondo, qui aura lieu bientôt, je l'espère, présidée par la Maire de Paris. Nous allons choisir une date proche de celle de son 90e anniversaire, ce qui rendra la chose d'autant plus festive.

Je vous remercie de votre vote unanime.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté à l'unanimité. (2023, DU 55).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à un hommage à la mémoire et à l'action de Daniel Defert.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - A présent, nous examinons le vœu référencé n° 103 relatif à un hommage à la mémoire et à l'action de Daniel Defert.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAULT, pour le groupe Paris en commun, pour 2 minutes.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après la mort de Daniel Defert le mois dernier, c'est toute une époque qui s'éloigne un peu de nous, celle qui a vu se construire des luttes indispensables, qui ont façonné nos libertés d'aujourd'hui.

Il a été un immense acteur de la vie intellectuelle française, mais aussi des multiples révolutions qui ont rendu notre société plus libre et plus juste. Celle des prisons, tout d'abord. En 1971, quand la suppression du droit aux colis de Noël met le feu aux poudres de 35 révoltés, avec Michel Foucault, Daniel Defert crée le Groupe d'information sur les prisons pour donner la parole aux détenus. Le potentiel révolutionnaire de l'information pour mobiliser et sensibiliser était déjà pleinement réalisé, avec la diffusion clandestine de questionnaires dans les prisons. Celle de la santé publique ensuite : l'apparition du sida, le silence du monde médical sur le virus du V.I.H. et ses effets et même son silence envers les personnes vivant avec dans les années 1980 empêchaient toute prévention, ce qui n'était pas aidé par une vision politique d'ensemble, réduite à la sécurité sociale et aux seuls soins. Se détacher de considérations d'une prétendue morale pour penser la diffusion du préservatif ou des seringues, il a fallu convaincre et passer outre les frilosités des différents acteurs. Ce n'est qu'à partir du Gouvernement Rocard, sur des prémices posées par Michèle BARZACH, que les agences de prévention et de recherche ont permis de sortir de la navigation à vue. Parce que la stigmatisation des gays était un obstacle majeur à tout discours de prévention, Daniel Defert a aussi été l'artisan de la révolution qu'a représenté le mouvement associatif, depuis nommé L.G.B.T.Q.I.+, en posant dès la création de l'association AIDES ce principe de lutte conjointe contre la maladie et contre les discriminations qui la favorisent.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci de respecter un peu le silence, s'il vous plaît !

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Madame la Maire.

Nous savons ce que nous devons sur le plan politique comme sur le plan personnel à ces mouvements, qui ont profondément réformé pour le meilleur la société française. C'est par son action déterminée et celle des mouvements auxquels il a participé que la période des années 1970 et 1980, qu'il incarne, nous semble aujourd'hui si lointaine dans les manières de vivre et de faire. Ses combats étaient indissociables de ceux de Michel Foucault, dont il était également indissociable comme compagnon, jusque dans les derniers moments, mais il ne saurait en aucun cas être réduit à ce seul ce statut. C'est bien pour son action déterminée et infatigable que nous souhaitons lui rendre hommage. Nous souhaitons qu'un hommage puisse lui être rendu par l'apposition d'une plaque ou la dénomination d'un lieu où il a vécu, milité ou travaillé. Ce serait, dans la pierre, la trace d'une époque et la trace des révolutions qui ont permis d'en dépasser les limites.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE, pour 2 minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour ce vœu, pour lequel j'émets naturellement un avis favorable et qui me donne l'occasion de dire toute la tristesse que fut la nôtre à l'annonce de la disparition de Daniel Defert. J'ai une pensée naturellement pour le sociologue et le philosophe, pour le créateur du Groupe d'information sur les prisons, aux côtés de celui qui fut son compagnon, Michel Foucault, et plus encore, évidemment, pour l'homme d'engagement dans la lutte contre le sida, dans la lutte contre le silence assourdissant qui, dans la France d'alors, entourait les personnes vivant avec le V.I.H.

C'est avec une certaine émotion que je travaillerai à déterminer le lieu le plus approprié pour lui rendre hommage, dans une ville où, grâce à Anne HIDALGO et à mon collègue Jean-Luc ROMERO, nous nous attachons de plus en plus à rappeler ces sombres "années sida" et la mémoire de ses victimes. Il y a bien évidemment eu l'hommage à Hervé Guibert dans le 14e, la promenade Cleews-Vellay dans le 10e, en passant par la place des Combattantes-et-Combattants-du-Sida, que nous avons inaugurée l'année dernière au cœur de Paris Centre, dans le 4e arrondissement.

Je vous remercie. J'invite toute l'Assemblée à voter favorablement pour ce vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 52).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la reconnaissance officielle du massacre de la population de la ville de Laghouat en Algérie en 1852.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 104 relatif à la reconnaissance officielle du massacre de la population de la ville de Laghouat en Algérie, en 1852.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est moi, Mme PRIMET.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pardon.

Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, il y a quelques semaines, un large collectif, dont sont notamment membres Benjamin STORA et Lilian THURAM, mais aussi Pierre MANSAT ou Cédric VILLANI, demandait dans une tribune au "Monde" la restitution par la France des étendards des résistants et une clef de la ville algérienne, dont l'armée coloniale française massacra plus de deux tiers des habitants en 1852. Elle fait suite à d'autres demandes, dont celle du journaliste et écrivain algérien Lazhari LABTER au Président de la République, Emmanuel MACRON. Toutes sont restées sans réponse à ce jour. Pourtant, ces demandes s'inscrivent dans une logique de reconnaissance, qui va dans le sens de l'histoire. Ce sont des actes symboliques, qui devraient participer au renforcement de l'amitié entre les peuples français et algériens, dans les initiatives culturelles et les liens de solidarité qui s'initient depuis des décennies. Cette demande constitue un acte fort de notre histoire commune. Ceci doit perdurer.

Par ailleurs, la proposition que nous relayons permet aussi de se réapproprier un pan de l'histoire urbaine de notre ville. La rue Laghouat évoque peu de choses pour celles et ceux qui la traversent quotidiennement au cœur de la Goutte-d'Or. Il est pourtant important que ces actes barbares de l'armée française soient enfin connus. C'est pourquoi, au-delà de la demande de restitution de la clef et des étendards de Laghouat, il nous semble essentiel qu'une plaque commémorative soit placée aux entrées de la rue de Laghouat dans le 18e, afin d'expliquer les origines du nom de cette rue, des origines qui ont le goût amer des crimes de guerre.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Raphaëlle et au groupe Communiste, chers collègues, pour ce vœu et cette démarche très intéressante. Voilà un sujet qui nous porte à réfléchir ensemble au devenir de ces dénominations nombreuses à Paris, évoquant le passé colonial de la France. La Maire de Paris et moi-même sommes très favorables à porter à la connaissance de toutes et tous la réalité et les conséquences de l'histoire de la colonisation de l'Algérie et, dans ce cas précis, de ce massacre qui relèverait, s'il ne s'agissait pas d'un anachronisme, du crime de guerre pur et simple. Démarche donc intéressante, car elle nous invite, sans réécrire l'histoire, sans décrocher les plaques, sans déboulonner les statues, elle nous invite à éclairer, à transmettre, bref, à avoir une approche pédagogique de notre passé et de notre histoire.

Je vous invite donc très vivement, toutes et tous, à vous associer à ce vœu et à le voter.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 53).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Erwan Bergot.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 105 déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Erwan Bergot, est retiré de l'ordre du jour.

Avant de laisser la place à M. BLOCHE, je rappelle que c'est aujourd'hui une fête très chère aux Irlandais.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une dénomination en hommage à Susan Travers.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Bonne fête à tous les Patrick !

Je vous propose, sans transition...

Une fête, c'est plus agréable qu'un anniversaire. Du coup, on n'a pas besoin d'aller voir la fiche Wikipédia pour voir l'âge qu'a la personne.

Nous examinons le vœu référencé n° 106, relatif à une dénomination en hommage à Susan Travers.

La parole est à François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire, et bonne fête !

Je souhaitais mettre à l'honneur le destin d'une femme exceptionnelle, peu connue, disparue en 2003 : Susan Travers, qui a été un modèle d'émancipation féminine. Avant la Seconde Guerre mondiale, elle commença son parcours comme sportive semi-professionnelle, "tenniswoman" en l'occurrence. Elle s'engagea en 1940 dans la Croix-Rouge française, puis dans les Forces françaises libres le 1er août 1940 en tant qu'ambulancière. Elle fut affectée à la 13e demi-brigade de la Légion étrangère, qui la mena en Afrique, notamment à Dakar, au Cameroun, en passant évidemment par l'Egypte. Elle s'illustra surtout lors de la bataille décisive de Bir-Hakeim, remportée grâce aux forces françaises face à l'Afrika Korps et aux troupes italiennes. Simone Veil, d'ailleurs, lui rendit hommage en 2010, lors de son discours de réception à l'Académie française, puisque Simone Veil prenait le siège de Pierre Messmer, qui avait aussi été un ancien de la 13e demi-brigade de la Légion étrangère, à laquelle appartenait Susan Travers. Susan Travers fut d'ailleurs et est toujours, à l'heure actuelle, la seule femme ayant eu un grade au sein de la Légion étrangère. Je tiens à le rappeler. Elle poursuivit son parcours dans l'armée en Indochine, de 1945 à 1947. Puis, elle quitta l'armée pour se consacrer à sa vie familiale. Elle fut notamment décorée de la Croix de guerre, avec deux citations, la Médaille militaire et la Légion d'honneur.

Pour ceux qui ne connaissent pas le destin de cette femme exceptionnelle, je vous invite et je vous encourage à lire ses mémoires, "Tant que dure le jour", qui parurent en 2000, mais aussi le livre de Marie-Laure BUISSON, "Femmes Combattantes", qui a obtenu le prix Erwan Bergot en 2022. C'est le prix littéraire de l'Armée française. Dans ce livre, Marie-Laure BUISSON met en lumière le destin de 7 femmes, dont Susan Travers, de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui.

Je vous encourage évidemment à voter ce vœu.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

Je donne la parole à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour ce vœu qui met à l'honneur une personnalité féminine tout à fait étonnante. Cette jeune femme britannique, passée des réceptions de Kensington aux courts de tennis et des ambulances de la Croix-Rouge aux Forces françaises libres, a tout d'une figure héroïque. Son courage extraordinaire au sein de la Légion étrangère, dans les rangs de laquelle elle fut la première et unique femme à ce jour, et sa bravoure sur les champs de bataille, notamment à Bir-Hakeim, mais encore en Italie, en France et en Allemagne, font de son parcours militaire une personnalité profondément singulière, qu'il nous revient de saluer et d'honorer. Cette femme discrète et pudique, qui n'est revenue sur ses faits d'armes, pourtant glorieux, qu'au seuil de sa vie, mérite amplement notre reconnaissance. J'aurai grand plaisir à voter ce vœu en mémoire de celle que la Légion surnommait "la Miss".

Je vous remercie et je suis aussi ravie que nous finissions cette séquence mémorielle sur un hommage à une femme.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 106 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité, bien sûr. (2023, V. 54).

2023 DAC 18 - Subventions (13.650. 000 euros) et avenants à convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association "Théâtre de la Ville".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 18 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à la convention de fonctionnement et d'investissement avec l'association "Théâtre de la Ville".

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Changer Paris se réjouit de la réouverture - j'allais dire "enfin" - du "Théâtre de la Ville", fermé après plus de 7 ans de travaux, dont je rappelle que le budget avait explosé, passant de 24 à 40 millions d'euros. Ce sera l'occasion pour les Parisiens de retrouver les murs d'une institution, qui leur est chère, et pour les équipes de recommencer à travailler dans des conditions optimales. L'importance de la subvention, qu'il est proposé d'accorder à l'association du "Théâtre de la Ville", devrait d'ailleurs le permettre. Nous espérons que le projet prévu sera à la hauteur des ambitions affichées. Cela libérera également le Théâtre du Châtelet et l'Espace Cardin, qui ont accueilli une partie de la programmation pendant plusieurs années.

Cette réouverture devrait d'ailleurs être l'occasion de renommer le théâtre "Sarah-Bernhardt", comme annoncé par la Maire de Paris lors de ses vœux. En effet, le théâtre, nommé Sarah-Bernhardt à partir de 1899, alors qu'elle s'y produisait, avait été débaptisé sous l'occupation allemande en 1941, en raison des origines juives de la comédienne.

Or, nous avons appris avec surprise que la dénomination du Théâtre de la Ville n'était pas si évidente et ne pourrait être effective à l'occasion de sa réouverture. Pouvons-nous en connaître la raison ? C'est d'autant plus inexplicable que de nombreux hommages sont prévus en 2023, à l'occasion du centenaire de la mort de cette grande artiste. Comment se fait-il que la Mairie de Paris ne soit pas au rendez-vous pour nommer le Théâtre de la Ville, comme il l'était précédemment, Théâtre Sarah-Bernhardt ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous félicitons aussi de la réouverture prochaine du Théâtre de la Ville, dans un écrin totalement rénové. On pourrait dire : après l'effort, enfin le réconfort ! En effet, les travaux ont été longs, douloureux et coûteux. Aujourd'hui, nous nous projetons vers un avenir plus radieux. Nous avons hâte de pouvoir profiter de la belle programmation dans ce théâtre flambant neuf.

Je reviens sur le projet de délibération et les questions qu'il nous pose sur différents points. D'une part, l'augmentation de 1 million d'euros pour soutenir les dépenses du théâtre liées à la réouverture, mais aussi les dépenses structurelles liées à l'exploitation de cet espace rénové à partir de septembre. On aimerait bien avoir un peu plus d'éléments de notre collègue Carine ROLLAND sur ces dépenses, même si l'on sait que le déménagement va induire un certain nombre de coûts. Nous nous questionnons également sur le devenir de l'Espace Cardin, où un certain nombre de travaux ont aussi été faits. Egalement des questions sur La Place qui a été évoquée à de nombreuses reprises, où différents projets ont pu être évoqués par les uns ou les autres, sous différentes formes. On aimerait avoir quelques précisions sur ce sujet.

Je reviens sur la question budgétaire. L'augmentation de 1 million d'euros, pour soutenir les dépenses du Théâtre de la Ville, nous questionne également sur la manière dont seront ventilés les 11 millions d'euros supplémentaires, qui ont été prévus au budget pour la Culture, ce dont nous nous félicitons. Nous aimerions savoir comment va être mené le travail pour répartir ce budget. En ce qui nous concerne, nous souhaiterions qu'il y ait un regard très attentif sur les petits établissements et les établissements de taille moyenne, très implantés dans les territoires, à qui l'on demande très souvent beaucoup plus de missions que celles seulement liées au domaine culturel.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

Je donne naturellement la parole à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Je prends la balle au bond, chère Mélody TONOLLI. Petit établissement, moyen établissement, grand établissement… A n'en pas douter, le Théâtre de la Ville est un grand établissement. Je vais venir au point

bâtimentaire dans quelques instants. C'est un grand établissement de par la qualité de ce qui est proposé, de par son rayonnement. Il se trouve que le Théâtre de la Ville a aussi cette capacité à se déployer partout sur le territoire parisien, sur le territoire national et international. C'est le cas aujourd'hui avec la Troupe de l'Imaginaire, créée pendant le confinement par Emmanuel DEMARCY-MOTA et ses équipes. C'est une manière pour moi de saluer vraiment la vitalité de celles et ceux qui font vivre le Théâtre de la Ville.

Oui, je me réjouis avec vous de la réinstallation prochaine dans les murs historiques du Théâtre de la Ville. Ce sera en septembre prochain, enfin ! Oui, nous assumons de le dire. Oui, les travaux ont été d'envergure, aussi parce que le programme des travaux a évolué. D'une rénovation partielle prévue en 2015 et initiée en 2016, on est passé à une transformation quasiment totale du Théâtre de la Ville, tout en respectant le patrimoine. Je vous invite d'ailleurs à aller voir d'ores et déjà la façade, qui vient de nouveau d'être dévoilée, magnifique façade de Davioud. Je fais là un clin d'œil à ma chère collègue Karen TAÏEB, si attachée aux œuvres de ce grand architecte dans Paris.

Ce bâtiment rénové ne permettra pas de fonctionner comme fonctionne actuellement l'équipe à l'Espace Cardin, au Théâtre des Abbesses et, parfois, au Châtelet, parce que le bâtiment a ses spécificités et qu'il génère des coûts structurels plus importants que les occupations dont je viens de parler. Sur le plan technique, des coûts sont à prévoir liés aux nouveaux équipements, notamment le cintre informatisé. Cela ne vous parle peut-être pas. Un cintre informatisé, c'est un réel bienfait dans un théâtre aujourd'hui. Cela permet d'éviter les manutentions, notamment, et des performances artistiques augmentées. Sur le plan des ressources humaines aussi, les nouveaux équipements et les nouvelles normes de sécurité nécessitent un renforcement des équipes. Puis, bien sûr, je ne m'étendrai pas sur les coûts globaux de fonctionnement liés au contexte inflationniste en hausse, que nous connaissons tous aujourd'hui. Autant de raisons qui nous amènent à soutenir l'action du Théâtre de la Ville de manière renforcée par cette subvention.

Pour ce qui est de la dénomination, je pense que notre collègue Corine FAUGERON y reviendra tout à l'heure. Si l'on fait un rapide historique, le Théâtre de la Ville a porté de très nombreux noms. Je vous fais grâce de l'énumération ici. Ce qui est important, c'est ce qu'il s'est passé au moment de l'Occupation, où le théâtre, qui s'appelait Théâtre des Nations Sarah-Bernhardt… Non, il ne s'appelait pas Théâtre des Nations à ce moment. Pardon, je m'y perds moi-même, tellement cela a été une succession de noms. Le nom de Théâtre de la Cité a été imposé par les occupants au directeur, qui était alors Charles Dullin, pour effacer très volontairement toute référence à la comédienne de confession juive Sarah Bernhardt. En 1949, il est renommé Théâtre Sarah-Bernhardt, puis redevient, en 1957, Théâtre des Nations, nom qu'il avait déjà porté à la fin du XVIIIe siècle. En 1967, lorsque Jean Mercure en prend la direction, lui-même fils de déportés, c'est le nom Théâtre de la Ville qui est apposé pour marquer la dimension municipale.

Je fais ce rappel pour bien mentionner combien le nom d'un théâtre peut évoluer en fonction des époques, pour dire aussi que l'atteinte faite à Sarah Bernhardt ne doit pas rester lettre morte. Le Théâtre de la Ville, situé place du Châtelet, portera le nom de Sarah Bernhardt. Nous travaillons à la manière de le faire apparaître sur la façade. Il a aussi été proposé, en total accord avec les équipes d'Emmanuel DEMARCY-MOTA, que la grande salle porte le nom de Sarah Bernhardt. Je ne sais d'où vous sont venues les inquiétudes, mais le lieu situé sur la place du Châtelet s'appellera bien Théâtre de la Ville - Sarah-Bernhardt, comme dans le 18e il s'appelle Théâtre de la Ville - Les Abbesses. Encore une fois, cela figurera sur cette magnifique façade. En septembre, nous irons tous au Théâtre de la Ville - Sarah-Bernhardt.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 18).

2023 DAC 91 - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "We Love Green" pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la protection du bois de Vincennes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DAC 91 concernant un avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association "We Love Green" pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le bois de Vincennes et le vœu n° 108 qui y est rattaché, sont retirés de l'ordre du jour.

2023 DAC 116 - Subvention (17.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 116 relatif à l'attribution d'une subvention aux associations le M.U.R., "Modulable Urbain Réactif", dans le 11e arrondissement.

La parole est à Nelly GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Je n'ai pas ma carte. Est-ce un problème ? Dans l'appareil, pour le temps de parole.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, il n'y a pas de problème.

Mme Nelly GARNIER. - Vous êtes bien gentil.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je croyais que c'était la carte au parti "Les Républicains". Je ne pouvais rien faire pour vous.

Mme Nelly GARNIER. - Mes chers collègues, vous nous demandez de voter une subvention aux associations le M.U.R., qui avaient réalisé cette fresque sur le mur pignon de la rue Oberkampf, qui reprenait explicitement les slogans de la campagne de la NUPES, de Jean-Luc MÉLENCHON, ce qui avait constitué une interférence dans le cadre des élections législatives, puisque cela accordait de la publicité à un groupe politique. De fait, nous avions posé la question de savoir si cette subvention accordée par la Ville de Paris ne pouvait pas constituer un don déguisé à la campagne de la NUPES.

En réponse à ces demandes qui, sans trop de mauvaise foi, nous paraissaient très légitimes, vous avez répondu qu'il s'agissait uniquement de la liberté d'expression des artistes. Comme vous vous en doutez, comme de nombreux Parisiens, cette réponse ne nous convient pas. Comme vous n'apportez pas de garantie sur le fait que cette liberté d'expression des artistes ne pourrait pas de nouveau conduire à faire la publicité d'un groupe politique, nous nous opposerons à nouveau, cette année, à cette subvention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nelly GARNIER.

La parole est à Carine ROLLAND. Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère. Vous y revenez effectivement. Je vais vous redonner les mêmes arguments. Juste une mention, quand même : l'action du M.U.R. ne se limite pas à ce qu'il s'est passé en 2022. L'association œuvre depuis 2003 dans le 11e arrondissement et fait appel à de grands artistes de l'art urbain, dont certains ont des œuvres présentées ici, dans l'exposition "CAPITALE(S)". Elle a largement contribué à populariser ce que l'on appelait le "street art" et que l'on appelle désormais "l'art urbain", non seulement à Paris, mais aussi dans une cinquantaine de villes en France et, vous pouvez regarder, de toutes couleurs politiques.

Toujours est-il que, pour en revenir à l'incident, les choses ont déjà été dites. Nous avons nous-mêmes fait appel à la Direction des Affaires juridiques de la Ville, pour vérifier qu'il n'y avait pas d'atteinte aux règles de financement des campagnes électorales. Tel n'est absolument pas le cas. Néanmoins, suite à cette interpellation et à cet incident, en restant dans le cadre de l'indépendance de l'association et de la liberté d'expression dont elle dispose, comme toutes les associations - nous avons souvent le débat sur le sujet ici -, il a été rappelé que, en aucune manière, le mur d'expression ne pouvait être détourné à des fins politiques, qui ressembleraient à une manipulation de la vocation artistique de ce M.U.R.

Nous restons extrêmement vigilants. Je me réjouis, pour ma part, que l'on puisse continuer à travailler et vous appelle à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que c'était une initiative de Georges Sarre, maire du 11e arrondissement, en 2003.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 116).

2023 DAC 121 - Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques. - AGETA/Collectif Curry Vavart (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 121 relatif à l'attribution d'une subvention à "l'Association pour la gestion d'espaces temporaires artistiques", AGETA, Collectif Curry Vavart, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plus de 10 ans, Curry Vavart occupe la parcelle S.N.C.F. au 72, rue Riquet. Il y a fait naître le Shakirail, un tiers-lieu aujourd'hui bien connu du 18e, mais pas seulement, où se côtoient ateliers d'artistes et espaces de représentation, atelier de réparation de vélos et salles de répétition, cuisine solidaire et bibliothèque, bureaux de production et jardins associatifs. Au-delà du dynamisme et des nombreuses activités proposées, ce qui fait la force du Shakirail, c'est aussi son collectif. Le public, les artistes, les usagers et les usagères du lieu ne font qu'un.

Dans un même esprit de coopération, ils et elles participent à ce que la vie du lieu se poursuive et grandisse. Le Shakirail, c'est aussi être en prise avec une réalité sociale, que ce soit l'accueil de migrants et de migrantes ou la précarisation des travailleurs et travailleuses de la culture. En témoignent les activités de cuisine solidaire et la mise à disposition, à moindre coût, d'espaces de travail, d'ateliers, de salles de répétition pour les artistes, dans une ville où ces espaces sont rares et chers. Le Shakirail, c'est aussi un lieu ancré dans le quartier où il a élu domicile, un quartier populaire, où le collectif participe à son animation, en lien avec les clubs de prévention, les structures d'accompagnement locales et les bailleurs sociaux.

Pour mener à bien toutes ces actions dans ces différents lieux, il faut aussi des moyens. Aussi, nous nous félicitons de ce projet de délibération, qui renouvelle le soutien de la Ville de Paris au Shakirail. Néanmoins, nous formulons le vœu, auprès de notre collègue Carine ROLLAND, d'un renforcement de ce soutien. Pourquoi ? Pour amplifier les actions du Shakirail, qui participe à l'animation du quartier populaire, à la solidarité, aux scolaires et enfants parisiens, mais aussi pour la mise à disposition des espaces de création et de production, que j'évoquais, à moindre coût pour les artistes. En effet, les espaces de création pour les artistes sont trop rares à Paris et souvent trop chers quand ils existent.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Mélody TONOLLI.

La parole est à Carine ROLLAND. Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Mélody TONOLLI. Sur Curry Vavart, vous avez tout dit et particulièrement bien dit combien il s'agit d'un lieu qui permet aux artistes de travailler, combien il est aussi implanté dans le 18e arrondissement. Je salue ici le concours d'Éric LEJOINDRE, qui a toujours été un fervent soutien de Curry Vavart, y compris au moment où nous aurions pu avoir des inquiétudes sur un risque de délocalisation. C'est un collectif particulièrement dynamique, que nous accompagnerons au mieux. Bien sûr, le dialogue est entretenu avec le Collectif, notamment par la Direction des Affaires culturelles. Il continuera.

J'en profite pour mentionner que, justement, dans ce soutien des collectifs artistiques, nous allons ouvrir un appel à projets dans les lieux d'urbanisme transitoire, avec en numéro 1 un espace situé le long du canal de l'Ourcq, dans le 19e arrondissement, qui pourra accueillir dès 2024 une quinzaine d'ateliers d'artistes. C'est le début d'une démarche que nous avons initiée avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint et adjoint à l'Urbanisme, qui vise précisément à renforcer la présence des artistes à la facilité et à entretenir la vitalité de tout ce qu'ils permettent de faire sur le territoire parisien.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement ce projet de délibération, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 121).

2023 DAC 129 - Pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie. - Œuvre hommage à Edmond Rostand.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 129 relatif au pacte adjoint et contrat de cession de droits d'auteur et de garantie, œuvre hommage à Edmond Rostand.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est en effet un immense plaisir de voir aboutir un très beau projet, un plaisir pour le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, et les élus de l'arrondissement qui m'entourent. Ce projet de délibération entérine en effet le don et l'installation sur la place du Général-Catroux, dans le 17e arrondissement, d'une sculpture en hommage à Edmond Rostand, l'auteur dramatique que l'on ne présente plus.

La genèse de ce projet remonte à 2018, lorsque Thomas SERTILLANGES, que je souhaite remercier chaleureusement, éminent expert d'Edmond Rostand, a soumis au maire du 17e l'idée d'installer un buste de l'artiste au cœur de l'arrondissement. Comment ne pas être d'accord, au regard des liens qu'avait Edmond Rostand avec le 17e arrondissement, où il vécut, notamment au 2, rue Fortuny ? Pour parfaire encore ce tableau, le buste fera face à la statue de Sarah Bernhardt. Tout un symbole, puisque le buste a été réalisé à partir d'un modèle créé par la grande actrice, qu'évoquait à l'instant Brigitte KUSTER et que la Mairie célébrera dans quelques jours, à l'occasion du centenaire de sa mort. Elle aussi vécut dans le 17e arrondissement. Ce projet rappelle donc l'âme profondément artistique du 17e arrondissement et l'engagement de la mairie pour mettre à l'honneur tous ces illustres artistes, qui ont en leur temps animé la vie de l'arrondissement, parmi lesquels Edmond Rostand, qui continue aujourd'hui de nous faire vibrer.

J'en profite pour préciser que nous organiserons également, à la mairie du 17e, fin mars, un hommage à Edmond Rostand, mais pas seulement. Nous accrocherons son portrait dans la galerie des illustres de la mairie du 17e, portrait où il est avec son épouse, Rosemonde Gérard, grande poétesse malheureusement trop souvent ignorée, restée dans l'ombre de son illustre mari.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Alix BOUGERET. Je m'associe absolument à vos propos. Je note que la vitalité artistique de l'espace public dans le 17e ne se dément pas, puisque nous avons, la semaine dernière, inauguré avec vous une œuvre dans le tunnel Berthier, l'œuvre Spectrum.

Pour revenir à Edmond Rostand et à Sarah Bernhardt, encore elle, puisqu'ils furent proches, collaborèrent, et que Sarah Bernhardt mit en scène, non pas au Châtelet, mais au Théâtre de la Renaissance, une œuvre créée par Edmond Rostand à la fin du XIXe siècle, je me félicite aussi de cette très belle collaboration entre un donateur et la Direction des Affaires culturelles. L'inauguration aura lieu le 28 juin prochain. J'espère que nous y serons très nombreux pour rendre l'hommage qui se doit à ce grand auteur et à la manière dont le 17e et l'espace public parisien continuent de le faire vivre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 129).

2023 DAC 233 - Subvention (20.000 euros) à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 233 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Paris Librairies", association des librairies de Paris.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération de soutien à "Paris Librairies", association des librairies indépendantes parisiennes, dont je tiens à saluer le formidable travail, pour vous parler d'une librairie en grande difficulté dans le 19e arrondissement. La librairie "La Lucarne des Ecrivains" de la rue de l'Ourcq, dans le 19e, est menacée de fermeture en raison de loyers impayés, 15.000 euros de dette. Elle est pourtant louée par les riverains et les habitués comme une librairie de quartier simple, conviviale, de belle qualité, où se côtoient ouvrages de grandes maisons d'édition et d'autres plus confidentiels. Dans le 19e, en 2 ans, ce sont 3 librairies, dont Cultura et

une vieille librairie de plus de 40 ans, qui ont mis la clef sous la porte, alors que nous atteignons en 2022 un chiffre record pour le nombre d'ouvertures de librairies en France, selon le Centre national du Livre. C'est un comble.

Armel LOUIS, le libraire à la tête de "La Lucarne" depuis bientôt 17 ans, a vu son loyer et ses charges augmenter de 30 %, sans que le chiffre d'affaires suive. La faute à une politique menée par la Ville, qui conduit à l'augmentation structurelle des loyers et à la fuite des classes moyennes de Paris, principaux clients de ces commerces de proximité. Le libraire a été contraint de lancer une cagnotte Leetchi pour l'aider à sauver sa librairie. Il a déjà reçu plus de 10.000 euros de dons, ce dont on peut, par ailleurs, se réjouir. Cette situation doit cependant nous amener à nous interroger. Les commerces parisiens sont-ils condamnés à lancer des cagnottes pour survivre ?

Le groupe Changer Paris ne peut s'y résoudre. Depuis des années, nous dénonçons la politique menée par la Ville, qui conduit à la fermeture des commerces de proximité parisiens, artisans, commerces de bouche, librairies. Ce sont pourtant eux qui font l'âme de nos quartiers. Les ouvertures annoncées par le G.I.E. Paris Commerces font office de "villages de Potemkine", qui masquent la réalité d'un secteur sinistré à Paris. Je voulais profiter de ce projet de délibération pour vous demander que, enfin, vous en preniez conscience.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

La parole est à Alice COFFIN.

Mme Alice COFFIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à toutes et tous.

Nous voterons pour ce projet de délibération. Je veux saluer ici le travail de l'association "Paris Librairies", ainsi que le travail de l'ensemble des libraires de Paris. Je voudrais vous parler d'une librairie en particulier, qui a infiniment besoin du soutien de la Ville de Paris. Il s'agit de "Violette and Co". C'est une librairie féministe, lesbienne, L.G.B.T., qui a ouvert dans le 11e arrondissement en février 2004. Cette librairie, créée par un couple de militantes féministes, a été la première librairie de France à réunir les thématiques féministes et L.G.B.T., la première librairie ouvertement lesbienne de France, la seule librairie lesbienne de Paris. Les grandes figures des luttes féministes, lesbiennes et L.G.B.T. se sont retrouvées dans ce lieu et l'existence de cette librairie a joué un rôle fondamental dans l'expression et la reconnaissance des combats féministes. Cette librairie a dû fermer en raison d'un projet d'urbanisme et de la volonté des créatrices de la librairie, qui souhaitaient prendre leur retraite.

Cependant, la librairie "Violette and Co" est bien vivante, puisqu'un collectif a pris le relais. J'ai moi-même rencontré à plusieurs reprises cette équipe et j'ai pu apprécier le sérieux, le professionnalisme, la stabilité et la pérennité de leur projet. Je sais - d'ailleurs, merci pour cela - que le maire du 11e arrondissement, François VAUGLIN, et nombre d'élus du 11e arrondissement - je salue ici l'action de Joëlle MOREL - ont accueilli avec enthousiasme ce projet. Merci vraiment à François VAUGLIN d'avoir multiplié les gestes de soutien. Leur projet est celui d'une librairie-café ouverte en journée, sans alcool, un lieu culturel qui propose des rencontres autour du livre, des tables rondes sur des sujets féministes et L.G.B.T., des ateliers d'écriture et des clubs de lecture, qui accueille des permanences d'associations féministes, qui propose une sélection de livres jeunesse, qui lutte contre les stéréotypes de genres… Autant dire un lieu dont les rues de Paris ont bien besoin.

L'équipe a été extrêmement active, recueillant 173.000 euros lors d'un financement participatif, ce qui illustre aussi le soutien dont la librairie bénéficie, ainsi que de nombreuses mobilisations et relais dans la presse. Cette équipe travaille de manière bénévole. Certaines ont quitté leur travail pour se consacrer à ce projet, qui était bien engagé en septembre 2022. Cependant, le projet de réouverture de la librairie "Violette and Co" est bloqué pour des raisons financières. La libraire est positionnée sur un local de la SEMAEST, au 52 rue Jean-Pierre-Timbaud depuis octobre. Malgré la volonté conjointe de la mairie du 11e arrondissement et de la SEMAEST d'y installer "Violette and Co", il semblerait qu'un terrain d'entente sur le montant du loyer ne puisse être trouvé, la SEMAEST n'ayant pas les moyens financiers de baisser son prix d'affichage pour permettre l'installation d'une libraire, malgré la demande expressément formulée par François VAUGLIN dans une lettre de soutien. Le prix du foncier ne permettant plus à des librairies indépendantes de rester dans le centre de Paris, la SEMAEST ne peut pas faire de concession sur le loyer à cause de sa situation économique difficile.

Nous espérons donc que la Ville de Paris fasse un geste, soit à travers un soutien financier à la SEMAEST, soit à travers une subvention pluriannuelle, pour permettre à la seule librairie lesbienne de Paris d'investir un local à la hauteur de l'engagement de la Mairie de Paris pour les luttes féministes et L.G.B.T., et devenir ainsi un lieu de vie, de partage et d'échange pour cette communauté. Je ne doute pas qu'une solution va être trouvée. J'en suis même à peu près sûre, mais je souhaitais, par cette intervention, afficher mon soutien à l'équipe, remercier l'équipe municipale du 11e pour son soutien et, peut-être, accélérer un peu le processus qui permettra la réouverture de "Violette and Co" au 52, rue Jean-Pierre-Timbaud.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Alice COFFIN. Je confirme que toute l'équipe municipale du 11e est derrière "Violette and Co".

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour vous répondre et répondre également à Marie TOUBIANA.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Un mot sur l'objet du projet de délibération. "Paris Librairies" est cette plate-forme qui permet à 200 libraires indépendants parisiens de collaborer. Vous avez peut-être eu l'occasion d'aller dans votre librairie préférée ou celle que vous découvriez au coin d'une rue, de demander un ouvrage et que les uns se mettent en relation avec les autres. Tout cela se fait aujourd'hui très facilement via "Paris Librairies". Je n'oublie pas le rôle qu'a joué l'association pendant la période des confinements, pour faire en sorte que les ouvrages soient à disposition le plus facilement possible, lorsque les librairies furent rouvertes, ce qui n'était pas le cas initialement, car pas considérées comme commerces essentiels. Donc, une action à saluer. Des événements viendront, auxquels je vous invite à participer : c'est "Libraire d'un jour" le 9 juin prochain, où vous pourrez donner vos avis sur les ouvrages proposés dans les librairies, comme le font les libraires au quotidien, et bien avant cela le Festival du Livre de Paris, du 21 au 23 avril. Autant de signes du dynamisme de "Paris Librairies".

Pour en venir aux deux cas évoqués, ils sont très bien connus. J'en ai échangé avec Olivia POLSKI tout à l'heure et nous en échangeons au long cours, par ailleurs. Mentionnons quand même que la Ville soutient extrêmement activement les librairies indépendantes, contrairement à ce que vous avez pu dire, Madame TOUBIANA. Un heureux hasard fait que le millième commerce de proximité installé par Paris Commerces, c'était il y a quelques jours, est une librairie. Elle s'appelle "A l'Ouest". Elle est située dans le 14e arrondissement, chère Mélody TONOLLI. Je ne sais pas si elle a déjà ouvert ses portes. En tout cas, c'est imminent. Je me plais à penser que ce n'est pas complètement un hasard. Oui, nous soutenons le commerce de proximité. Oui, la SEMAEST et maintenant Paris Commerces sont en suivi de ces sujets différents et délicats.

Pour ce qui est de "Violette and Co", la mobilisation est large, collective, que ce soit du côté du maire du 11e arrondissement, du côté de la SEMAEST aussi. Il faut absolument trouver les modalités qui permettront à "Violette and Co" de s'installer dans des locaux qui leur conviennent et qui ne mettent pas en difficulté leur viabilité économique derrière. Je laisse aux experts le soin de gérer cela, mais la vigilance est totale.

Pour le 19e arrondissement, de la même manière, il s'agit d'une librairie qui bénéficie d'un bail de "Paris Habitat". Le bailleur a expressément indiqué qu'il n'y avait pas de risque d'expulsion, en dépit de loyers impayés. Là aussi, une solution est à rechercher de part et d'autre.

J'en ai terminé pour ce projet de délibération, que je vous invite à voter très favorablement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 233).

2023 DAC 451 - Convention d'occupation du domaine public et bail civil avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 451 et l'amendement technique n° 109. Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public et d'un bail civil avec l'association "Théâtre de la Ville" à Paris Centre, comme chacun le sait.

La parole est à Corine FAUGERON.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cela va être un peu redondant, puisqu'on a déjà eu "l'accord", le suspense est un peu cassé. Je vais quand même vous faire cette intervention.

En 1899, Sarah Bernhardt prenait la direction du Théâtre des Nations, situé place du Châtelet, et le nommait Sarah-Bernhardt. Le lieu porta son nom jusqu'à l'Occupation, où il fut débaptisé en raison des origines juives de l'actrice. Il reprit son nom, parfois de manière intermittente, jusqu'en 1967, date à laquelle la Ville décida de remplacer la salle à l'italienne par un amphithéâtre pour en faire un théâtre municipal et populaire. En 2016, le rapport de la Cour régionale des comptes dit que l'association du "Théâtre de la Ville" a deux lieux : l'un dans le 18e, le Théâtre des Abbesses, et l'autre dans le 4e, le Théâtre Sarah-Bernhardt. Je rappelle que, au Conseil du 4e arrondissement puis au Conseil de Paris Centre, nous avons adopté à l'unanimité des vœux demandant que ce théâtre retrouve son nom et soit dénommé Théâtre de la Ville - Sarah-Bernhardt.

Là où l'on a eu un peu peur, c'est que, pour la première fois, dans la convention qui nous est soumise aujourd'hui, la mention même de Sarah Bernhardt a disparu. Il est écrit : "Vu la convention d'occupation du domaine public avec l'association du Théâtre de la Ville, Paris Centre, pour la mise à disposition du Théâtre de la Ville rénové, situé place du Châtelet". Là, disparaissaient toutes mentions de Sarah Bernhardt. Je dois dire que l'annonce que vient de faire Carine ROLLAND à l'instant fait disparaître toutes les craintes. Je la remercie d'avoir entendu les vœux adoptés dans le 4e et à Paris Centre. Quand même, étant donné les conditions très avantageuses consenties à l'association "Théâtre de la Ville" pour l'occupation du théâtre place du Châtelet, il semblait juste d'obtenir cette dénomination sur la façade pour son inauguration en septembre. Si j'ai bien entendu, c'est chose faite.

Je remercie encore Carine ROLLAND d'avoir accédé à notre demande, en ce mois de mars dédié aux droits des femmes.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Corine FAUGERON.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Corine FAUGERON. Je vous rassure, il n'y avait aucune intention de "divulgâcher" tout à l'heure, ni même d'être théâtrale. Je laisse cela à "la Divine" et à la manière dont nous l'honorerons. "La Divine", c'est Sarah Bernhardt, bien sûr. Je le redis, son nom figurera sur la façade. Nous travaillons aux modalités. La proposition est faite de nommer la grande salle. Ensuite, pour ce qui est des statuts, cela s'envisage aussi, mais aucune volonté de porter encore plus atteinte que cela ne fut le cas par le passé à ce qu'elle apporta à ce grand lieu.

J'en ai terminé. Je ne réitère pas les arguments évoqués tout à l'heure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 109 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 109 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 451 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DAC 451).

2023 DVD 40 - Canaux parisiens. - Convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation des locaux situés 200 à 206, quai de Valmy, sur le canal Saint-Martin (10e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 40 relatif aux canaux parisiens, convention d'occupation du domaine public fluvial pour l'exploitation des locaux situés 200 à 206, quai de Valmy, sur le canal Saint-Martin dans le 10e arrondissement.

La parole est à la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le titre n'en dit pas grand-chose, mais ce petit mot pour me réjouir que, à la suite d'une procédure qui a été un peu chaotique et certainement pas suffisamment anticipée, nous puissions retrouver et, surtout, ne pas perdre ce très important lieu culturel au bord du canal Saint-Martin, à la fois lieu de musique, mais aussi lieu d'arts plastiques, qui rencontre un public très important depuis maintenant plusieurs années. A la suite d'une procédure, je ne la requalifie pas, le détenteur de la convention a de nouveau candidaté. Il était le seul candidat. Cela lui a permis de réviser son projet, de l'enrichir, et à la Ville de lui proposer des modalités, qui sont d'ailleurs davantage favorables à la Ville. Je remercie, c'est pourquoi je voulais prendre la parole, très chaleureusement Carine ROLLAND ainsi que les services de la Direction des Affaires culturelles, qui ont permis, en quelque sorte, d'éviter une petite catastrophe. En effet, on a risqué une fermeture sèche au 31 décembre dernier à minuit. Pour cela, évidemment, je me réjouis, pour l'offre culturelle parisienne, mais aussi pour le quartier. Cet équipement joue un rôle important.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Carine ROLLAND, naturellement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire, chère Alexandra. Vous l'avez dit, on a eu chaud. On a eu chaud, parce que le Point Ephémère n'est pas n'importe quel lieu. Cela fait longtemps que l'équipe a travaillé à proposer une offre culturelle vivante de qualité et a fait bien plus que cela. On parle parfois de "petit Berlin" pour évoquer cette partie du canal. Ce n'était pas le cas, lorsque le Point Ephémère s'est installé, faisant preuve ainsi d'un vrai engagement, d'un sens très civique de ce que peut être un lieu culturel dans la ville, comme nous les aimons. Tout cela augure d'un très bel avenir à nouveau pour le Point Ephémère.

Permettez-moi de mentionner que, pour ce lieu comme pour d'autres, nous avons renforcé le critère d'éco-responsabilité, ce à quoi l'équipe, qui l'a de nouveau emporté, s'est très volontairement conformée. Ce critère n'est désormais plus une variable d'ajustement, mais bien un critère fondamental dans les appels d'offres que nous passons, cher Paul SIMONDON. Je voulais le mentionner à cette occasion.

Je vous invite à voter très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 40).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des médias libres à Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 110, tout d'abord, relatif à la situation des médias libres à Paris.

C'est Raphaëlle PRIMET qui le présente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "Paris Lights Up" pour Paris Est, "Le 18e du mois", "Les Pépites du 19e", "Mouffetard Addict" dans le 5e, "La Page du 14e arrondissement" et "Mon Petit 20e" sont autant de médias libres parisiens et indépendants qui existent sous différentes formes, papier, numérique, réseaux sociaux. Ils sont nombreux dans nos arrondissements à relayer l'actualité locale, voire hyperlocale, culturelle, artistique, sportive, citoyenne, économique de proximité, de loisirs, et à favoriser la continuité du lien entre les habitants. Ces médias libres couvrent tous types de territoires, y compris des territoires populaires. Ils se sont même constitués, il y a peu, sous la forme d'un collectif, l'Hyper Social Club.

Pour autant, leur équilibre économique et financier est extrêmement précaire et tient à peu de chose. Le contexte médiatique actuel et la concentration des médias doivent nous inciter à un soutien public et institutionnel à ces médias. C'est d'ailleurs le sens des propos de la Coordination Permanente des Médias Libres, qui rappelle régulièrement qu'ils ne relèvent ni des médias publics d'Etat, ni des médias privés à but commercial. Le rapport Assouline-Lafon sur la question ne dit pas autre chose, en insistant sur le fait que les aides publiques dans ce domaine apparaissent pour le moment comme peu efficaces et insuffisamment tournées vers l'émergence de nouveaux médias.

Ainsi, avec ce vœu, nous souhaitons préserver le travail de proximité que ces médias initient chaque jour dans nos quartiers, et qui contribue à valoriser l'ensemble des activités développées dans notre ville. Réfléchissons donc à la question d'un soutien financier de la Ville de Paris à ces médias par la création d'aides directes, avec des partenariats spécifiques, tels que Paris Musées, l'Office du Tourisme, la Fabrique de la Solidarité, les outils de démocratie participative ou en initiant une réflexion sur la création d'un fonds de soutien municipal transpartisan.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour vous répondre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET et chers collègues. Je vous remercie d'attirer aujourd'hui notre attention sur la situation des médias libres à Paris. Chargée notamment du débat public auprès de la Maire, je ne peux que rejoindre le constat que vous établissez dans votre vœu. Il est essentiel pour notre vitalité démocratique et pour l'existence

d'un débat public de qualité que les Parisiennes et les Parisiens disposent d'une information argumentée, plurielle, pluraliste et bien évidemment libre, ce d'autant plus dans un contexte traversé par des signes préoccupants, concentration des médias, radicalisation du débat public ou encore "infox" et théories du complot, qui rencontrent un écho préoccupant, pour ne citer que quelques exemples.

Il me faut rappeler ici que la liberté d'information est un droit fondamental garanti par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, c'est à nous, décideurs politiques, qu'il revient en effet d'apporter des réponses. Nous vous rejoignons ainsi sur un nécessaire soutien aux médias libres et indépendants. La forme de celui-ci reste à trouver. C'est avec plaisir que je piloterai la mise en œuvre d'un groupe de travail, comme demandé par votre vœu. Celui-ci sera l'occasion d'étudier vos autres attendus relatifs à la création d'un fonds de soutien municipal transpartisan et une réflexion autour de la création d'aides directes.

Vous l'aurez donc compris, mes chers collègues, c'est avec plaisir que j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de voeu est adoptée. (2023, V. 55).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la procédure de nomination du nouveau directeur du théâtre du Châtelet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 111 relatif à la procédure de nomination du nouveau directeur du Théâtre du Châtelet, sujet déjà évoqué.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, un sujet que vous connaissez bien vous-même.

Le 1er février dernier a été annoncée la nomination du nouveau directeur du Théâtre du Châtelet. Elle n'a pas manqué de susciter des réactions, tant dans la presse que parmi les élus de cette Assemblée, mais également parmi les membres du conseil d'administration, auquel j'ai l'honneur de siéger. J'ai d'ailleurs exprimé en son sein mon étonnement sur les conditions de cette nomination. Je n'ai pas été la seule.

Je tiens à préciser, avant tout, qu'il n'était pas et qu'il n'est toujours pas question de remettre ici en cause les compétences du directeur choisi, mais de s'interroger sur le non-respect de la procédure de sélection du dirigeant d'une grande institution culturelle parisienne, qui connaît malheureusement depuis plusieurs années les difficultés que nous avons bien souvent relayées dans cet hémicycle, notamment l'absence d'un directeur. Ainsi, en juillet dernier, un comité de sélection avait été constitué au sein du conseil d'administration et un processus de sélection a été mis en place. Je rappelle que celui-ci a été validé par la Maire de Paris elle-même, avec un lancement d'appel à candidatures. Après une première sélection de candidatures pour des auditions, deux noms ont été soumis à la Maire de Paris pour un choix final. Or, l'annonce du nouveau directeur du Châtelet nous a pour le moins pris de court, puisque son nom ne faisait pas partie des deux candidats proposés.

Aussi, nous souhaitons savoir pourquoi la Maire de Paris ne s'est pas conformée à une procédure qu'elle a elle-même validée. Comment ne pas être frappé par ce manque de transparence, cette attitude, ce fait du prince ou, devrais-je dire, ce "fait de la princesse", qui ne peuvent que discréditer la nomination de ce nouveau directeur ? Notre vœu demande donc à la Maire de Paris d'expliquer le non-respect de la procédure de sélection et de motiver la nomination du directeur général, non issue du choix du comité de sélection. Nous demandons également à la Maire de Paris et à la Ville dans son ensemble de s'engager à garantir la transparence et le respect des procédures de sélection des dirigeants des institutions culturelles, dont elle a la charge, pour éviter que se renouvelle ce genre de situation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Brigitte KUSTER.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Conseillère, chère Brigitte KUSTER. Pardonnez-moi, je vais être un peu factuelle et technique, là où j'aurais préféré me réjouir que le Châtelet ait enfin un grand directeur.

Revenons sur cette procédure de sélection. Nous l'avons déjà dit, le Châtelet est une association. A ce titre, seul le conseil d'administration de l'association est souverain pour désigner un directeur, en l'occurrence Olivier PY. Pour ce faire, le président du conseil d'administration a souhaité mettre en place un comité de sélection consultatif, qui a tout à fait joué son rôle. Un comité de sélection, je le redis, consultatif, ponctuel, qui n'est pas prévu dans les statuts, mais auquel le président du conseil d'administration a souhaité faire appel. Ce comité de sélection a joué son rôle, puisque, initialement, ce sont plus de 30 candidatures qui ont été adressées au Châtelet pour prendre la direction. Puis, ce comité de sélection est arrivé à 5 candidates et candidats présélectionnés. Il y a donc bien eu un travail très utile du comité de sélection.

Je tiens ici à redire très clairement, parce que cela n'a pas toujours été le cas, qu'Olivier PY était dans les 5 candidates et candidats ainsi présélectionnés. Il était dans les 5 candidats présélectionnés, puisqu'il a candidaté tout à fait dûment, envoyant lettre d'intention et dossier, puis étant auditionné par le comité de sélection. Ensuite, le processus s'est poursuivi. Oui, le président du conseil d'administration a mené diverses auditions et d'autres consultations, au titre desquelles il a pu rencontrer la Maire de Paris. Rappelons tout de même que le Châtelet est un bâtiment qui appartient à la Ville de Paris, qu'il s'agit là d'un établissement très soutenu, par voie de subventions, par notre Assemblée. Toujours est-il que, à l'issue des consultations, il a été proposé au conseil d'administration le nom d'Olivier PY, lequel a été élu par le conseil d'administration au sein duquel vous figurez, Madame KUSTER. Le conseil d'administration a donc voté. Deux voix se sont élevées contre. Les autres ont voté pour ce candidat.

Voilà les éléments que je souhaitais vous apporter sur le déroulé du processus de sélection. Je finirai enfin par me réjouir à nouveau de savoir que le Châtelet a un nouveau directeur, ce que les uns et les autres appelaient de leurs vœux depuis longtemps.

Je vous invite donc à retirer votre vœu. Sinon, j'y apporterai, vous l'avez compris, un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

J'imagine que le vœu n° 111 n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 56).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la directive d'harmonisation de la T.V.A. sur la vente d'œuvres d'art au sein de l'Union européenne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 112 relatif à la directive d'harmonisation de la T.V.A. sur la vente d'œuvres d'art au sein de l'Union européenne.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Mes chers collègues, une nouvelle directive 2022/542 du Conseil de l'Union européenne, visant à harmoniser le taux de T.V.A. appliquée sur les ventes d'œuvres d'art dans les pays de l'Union européenne, va être transposée très bientôt dans le droit français. Cela dit, il faut que ce soit fait avant le 21 décembre 2024. Cette directive supprime la possibilité pour les Etats de combiner un taux de T.V.A. réduit à l'importation et l'exportation, c'est-à-dire 5,5 %, et le régime particulier de la T.V.A. à 20 % sur la marge pour les assujettis-revendeurs. Cette disposition viendrait fragiliser le marché de l'art en France et, "in fine", les galeries parisiennes, alors que la France occupe une place prépondérante dans le marché mondial de l'art, en représentant 7 % des ventes d'art ainsi que 50 % des transactions en Europe. Ces chiffres sont en 2022.

Le Comité Professionnel des Galeries d'Art a justement alerté de "l'atteinte économique très grave et sans doute irrémédiable au marché de l'art" en France. De plus, une tribune dans "Le Monde" de 120 artistes plasticiens dénonce "l'assèchement du patrimoine et une réduction de l'offre culturelle" qui en résultera. Vous le savez, mes chers collègues, Paris est un lieu emblématique de la création artistique de par son histoire et en accueillant aujourd'hui la Foire Paris+, une foire internationale d'art moderne et contemporain. En plus, comme je l'ai dit au début, Paris est très concernée, puisque la moitié des galeries d'art existant en France se trouveront à cette foire.

Sur proposition du maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, ainsi que des élus du groupe Changer Paris, nous demandons que la Ville de Paris interpelle le Ministère des Finances pour qu'il fasse revenir le Conseil de l'Union européenne sur cette disposition fiscale, qui pénalisera un très grand nombre de galeries parisiennes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Valérie.

La parole est à Carine ROLLAND, pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MONTANDON. Vous avez évoqué la directive européenne 2022/542. Rappelons qu'elle a été adoptée à l'unanimité des Etats membres de l'Union européenne. Parmi les sujets qu'elle comporte, il y a la taxation des œuvres d'art, mais les sujets sont beaucoup plus vastes. Je le mentionne, parce que c'est ce qui m'amènera à apporter un avis défavorable.

Je partage l'esprit de votre vœu. Il ne faut pas fragiliser l'écosystème artistique national et singulièrement parisien, d'abord parce que, nous avons souvent l'occasion de le dire, les artistes et leurs créations sont utiles à la vie en société, telle que nous la concevons, au-delà de la dimension artistique qu'ils peuvent porter, parce que tous les intermédiaires ont un rôle à jouer en la matière et que cette directive suscite de nombreuses inquiétudes, notamment chez les galeristes. Je me suis entretenue récemment avec Marion PAPILLON, présidente du Comité des Galeries, qui m'a apporté un certain nombre d'éléments de réassurance, dans le sens où ils ont été reçus, vous le savez peut-être, à la fois par le Ministère de l'Economie et des Finances et par le Ministère de la Culture, qu'un travail est en cours à leur initiative pour mener une étude d'impact sur cette directive et que plusieurs scénarios sont sur la table pour voir comment atténuer les effets de cette directive.

Pour notre part, je me suis engagée à continuer le travail que nous avons déjà avec eux. Ils ont une campagne de communication en cours, que nous pourrions soutenir. Ils ont des journées portes ouvertes, auxquelles nous participons aussi. Autant de manières d'être à leurs côtés. En revanche, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, parce qu'il s'adresse à l'Union européenne, que ce n'est pas notre rôle et, surtout, que la directive ne concerne pas que les œuvres d'art, bien au contraire. Nous partageons donc l'esprit, mais avis défavorable sur le vœu, si vous en veniez à le maintenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Carine ROLLAND.

Compte tenu de toutes les explications que vous a indiquées Carine ROLLAND, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

J'ai bien noté votre mobilisation à ce sujet, mais nous voulons continuer la pression sur le Ministère. C'est pour cela que je maintiendrai notre vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Indépendants et Progressistes" relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien (18e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je vous propose de terminer, avant la pause déjeuner, avec le vœu référencé n° 113 relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien, dans le 18e arrondissement.

La parole est au président BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame Carine ROLLAND, adjointe à la Culture, chers collègues, le Lavoir Moderne Parisien, lieu emblématique de la Goutte-d'Or, est géré et animé par la compagnie "Graines de Soleil", engagée depuis des années dans le soutien à la création, le dialogue des cultures et l'accès à la culture pour toutes et tous. Une procédure d'expulsion a été lancée il y a quelques années par le propriétaire des lieux, en 2018. S'en est suivie une grande mobilisation des acteurs culturels et politiques, ce qui a conduit Habitat Social Français, filiale de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, à préempter les lieux pour permettre à la compagnie "Graines de Soleil" de poursuivre son travail, soutenu et subventionné par la Ville de Paris. Cependant, Habitat Social Français, filiale de la R.I.V.P., comme je le disais à l'instant, souhaite que "Graines de Soleil" renonce à son bail, afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt, qui décidera de son nouvel occupant. Habitat Social Français, filiale de la R.I.V.P., demande par ailleurs l'expulsion de la compagnie "Graines de Soleil", avec une astreinte journalière de 2.000 euros.

Je me suis mobilisé. Nous sommes donc mobilisés, avec beaucoup d'habitants, avec beaucoup d'acteurs culturels, afin de permettre à la compagnie "Graines de Soleil" de poursuivre ses activités et ses missions d'intérêt général particulièrement de qualité. Il me semble paradoxal de reconnaître le projet culturel de qualité mené par la compagnie au sein du Lavoir Moderne Parisien, d'une part, et de ne pas soutenir son maintien en ces lieux, d'autre part. C'est la raison pour laquelle, avec notre groupe, nous demandons à la Ville de Paris de maintenir la compagnie "Graines de Soleil" au sein du Lavoir Moderne Parisien.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre, naturellement.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Pierre-Yves BOURNAZEL. On voit qu'on est dans la culture. On a un effet de séries, entre le L.M.P., le Châtelet et Sarah Bernhardt.

Bref, revenons au Lavoir Moderne Parisien. Rien que vous ne sachiez, chers collègues, sur la situation de ce théâtre de la Goutte-d'Or, auquel nous sommes très attachés. En effet, avec Éric LEJOINDRE et Ian BROSSAT, à la fin de la précédente mandature, nous nous étions mobilisés pour qu'il soit préempté par la Ville, ce qui fut fait. Le Lavoir Moderne Parisien est désormais géré par le bailleur social H.S.F., Habitat Social Français. Le litige dont vous parlez, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, concerne l'équipe "Graines de Soleil" et le bailleur. Il faut arriver à son terme, bien sûr.

Je reviens juste sur la volonté de procéder à un appel à manifestation d'intérêt. C'est ce qui est pratiqué partout : au Point Ephémère que nous venons d'évoquer, pour les locaux autour de la fontaine Molière qui occupèrent nos débats il y a quelques mois, au Cirque Electrique dans le 20e arrondissement, mais aussi au Parc Floral, à la Gaîté Lyrique et ce sera prochainement le cas pour F.G.O. -Barbara et Les Trois Baudets. Il n'y a donc là rien de dérogatoire, rien d'inique. Il y a juste le fait que pour des locaux appartenant désormais à la collectivité, recommandation très forte est faite par la Direction des Affaires juridiques de procéder à une mise en concurrence. Il y a donc là un litige entre "Graines de Soleil" et son bailleur. Notre rôle est de poursuivre et de favoriser le dialogue. C'est ce à quoi je m'étais engagée, via un vœu de l'Exécutif en novembre 2022. C'est ce que j'ai fait en remettant les parties prenantes autour de la table. Une médiation est en cours. Je n'irai pas plus loin dans mes propos, parce que je trouverais très dangereux d'y interférer, s'agissant d'une médiation judiciaire.

Voilà pourquoi je vous invite à retirer votre vœu. Si tel n'était pas le cas, j'y émettrais un avis défavorable, vous l'aurez compris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Le vœu est maintenu ? Il est maintenu.

Je donne la parole à Rudolph GRANIER, pour une explication de vote.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'avoue ne pas comprendre quelle est l'idée selon laquelle ce vœu arrive sur nos tables. En Conseil d'arrondissement, il y a une semaine, nous avons évoqué ce point. Le vœu a déjà été déposé. J'avoue, pour une fois, que la clarté était de mise entre Carine ROLLAND, Émile MEUNIER et moi-même. C'est un fait qui doit être noté. Je trouve assez inapproprié, voire dangereux, comme l'a précisé Carine ROLLAND, de vouloir interférer aujourd'hui avec ce vœu, sachant qu'Émile MEUNIER et moi-même avons, comme l'a rappelé Carine ROLLAND, en novembre 2022, défendu l'occupant des lieux, à savoir la compagnie "Graines de Soleil". Aujourd'hui, une médiation est en cours, d'ordre judiciaire. Vouloir interférer, vouloir intervenir, reconnaissons-le, cher collègue BOURNAZEL, avec un train de retard, vouloir intervenir aujourd'hui paraît totalement inapproprié, voire contreproductif.

Du coup, j'ai quand même regardé. Carine ROLLAND, vous avez la même mémoire que moi. En novembre 2022, le groupe de Pierre-Yves BOURNAZEL n'a pas voté mon vœu au conseil d'arrondissement. La logique m'échappe donc complètement.

J'ai essayé d'être clair, Monsieur le Président. C'est quelque chose d'assez compliqué, eu égard à la temporalité des événements. En tout cas, non pas que nous manifestions notre désapprobation vis-à-vis de la compagnie "Graines de Soleil", mais pour des raisons judiciaires, nous serons malheureusement amenés à voter contre ce vœu. Nous ne comprenons pas sa présentation et son maintien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous avez été parfaitement clair, Rudolph GRANIER.

Il y a clairement un axe entre Carine ROLLAND et Rudolph GRANIER. Il est vraiment temps d'aller déjeuner.

Je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 113 déposée par le groupe "Indépendants et Progressistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Bon appétit ! Reprise à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Anne SOUYRIS, adjointe).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous poursuivons nos échanges avec la présentation des projets de délibération, portés et défendus par Karen TAÏEB.

2023 DAC 252 - Subvention (6.000 euros) à l'association "Aware". - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - A commencer par le projet de délibération DAC 252.

Pour parler de ce projet de délibération, Mélody TONOLLI s'est inscrite, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Mélody TONOLLI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la grande ambition scientifique d'"AWARE" est de réécrire l'histoire de l'art de manière paritaire. Il est grand temps de replacer les artistes femmes au même plan que leurs homologues masculins et de faire connaître leurs œuvres.

Je cite, ici, Camille MORINEAU, conservatrice du patrimoine, historienne de l'art, spécialiste des artistes femmes, qui dirige l'association "AWARE" dont il est question dans ce projet de délibération. Nous ne pouvons que nous inscrire dans cet objectif. En effet, les œuvres des femmes restent encore largement méconnues, oubliées ou invisibilisées.

Pour y remédier, l'association a créé un centre de documentation entièrement dédié aux artistes femmes et à l'art féministe. Ce lieu de consultation de ressources met à disposition une riche collection de documents pour soutenir la recherche et contribuer à la réécriture d'une histoire de l'art inclusive et paritaire.

Aujourd'hui, plus de 3.000 références sont accessibles sur le site Internet d'"AWARE". L'association souhaite également élargir son fonds documentaire pour y intégrer des ouvrages sur les artistes femmes. Nous souscrivons pleinement à ce projet, car malheureusement, le sexisme ne recule pas en France. Au contraire, il perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent, selon le dernier rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport pointe la nécessité, pour les pouvoirs publics, d'agir sur les mentalités dès le plus jeune âge.

Contrairement à ce que certains peuvent dire dans cet hémicycle, nos enfants manquent de lectures montrant d'autres modèles que ceux qui ont été majoritaires pendant trop longtemps. Il est donc vital d'éduquer aujourd'hui les jeunes à l'égalité des genres. Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Mélody TONOLLI, je vous remercie pour votre intervention qui me permet d'évoquer le formidable travail mené par l'association "AWARE" depuis 2014. "AWARE" est l'acronyme pour "Archives of Women Artists, Research and Exhibitions".

Depuis 2021, l'association s'est installée à la Villa Vassilieff dans le 15e arrondissement de Paris, soit tout un symbole puisque c'est là où l'artiste franco-russe, Marie Vassilieff, peintre et sculptrice, avait son atelier.

Cette association permet de donner ou plutôt de rendre toute leur place aux artistes femmes du XXe siècle, trop longtemps invisibilisées en sensibilisant tous les publics, et notamment les groupes scolaires primaires, collèges et lycées. Cela porte et portera forcément ses fruits.

En matière de matrimoine ou plutôt de prise de conscience matrimoniale, les choses bougent. On le doit évidemment à des associations comme "AWARE". Je pourrais citer aussi "HF Île-de-France".

J'ai été ravie d'inaugurer, la veille du 8 mars dernier, qui plus est, l'exposition de Jeanne Malivel à la bibliothèque Forney. Jeanne Malivel est une jeune femme bretonne venue à Paris pour exprimer son art, elle qui est

née en 1895, décédée en 1926. Elle est une des premières femmes à être entrée aux Beaux-arts et dont on a si peu entendu parler malgré une œuvre remarquable.

Comme je l'ai dit lors de l'inauguration, cette exposition hommage offre à cette artiste une véritable renaissance. Je vous invite à découvrir son inspiration, son talent et son œuvre exposée à l'Hôtel de Sens.

On pourrait citer le succès de "Parisiennes citoyennes" à Carnavalet ou encore tout ce que fait Laurence PATRICE pour féminiser les noms de nos rues, sans oublier ce parcours que Laurence PATRICE met en place actuellement, notamment avec l'appui scientifique d'"AWARE".

Je pourrais aussi citer l'exposition à la galerie Roger Violet ou celle du musée Montmartre sur Fernande Olivier Picasso et son œuvre ; elle n'était pas que la femme ou la muse de Picasso, mais elle était bien une artiste à part entière. Incontestablement, il y a un mouvement, une dynamique qui n'est pas près de s'arrêter.

En 2023, "AWARE" poursuivra l'enrichissement de son centre de documentation qui, comme vous le savez, porte le nom de notre très chère Delphine Levy. Cela fait plusieurs années que nous soutenons cette association et nous allons évidemment continuer. Je vous invite toutes et tous à voter ce projet de délibération.

Enfin, je souhaite dire un mot sur les prochaines Journées du patrimoine à l'Hôtel de Ville. Comme je l'ai annoncé, une salle du parcours de visite de l'Hôtel de Ville sera entièrement consacrée au matrimoine, en lien avec Paris. L'idée est évidemment de marquer ainsi un tournant matrimonial.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 252.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 252).

2023 DAC 341 - Cession à titre gratuit de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen en vue de son implantation dans l'église du Saint-Esprit (12e).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 341 concernant la cession, à titre gratuit, de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen en vue de son implantation dans l'église du Saint-Esprit dans le 12e arrondissement.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, la cession à titre gratuit de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen, en vue de son implantation dans l'église du Saint-Esprit, que nous examinons aujourd'hui par ce projet de délibération a le mérite de mettre en lumière la coopération entre les communes en ce qui concerne la protection de notre patrimoine religieux.

Comme vous le savez, l'héritage de la loi de 1905 fait que 40.000 édifices religieux antérieurs au XXe siècle sont la propriété des communes, 15.000 seulement étant classés "monuments historiques". Les églises sont une incroyable richesse de notre patrimoine. Elles témoignent plus encore que le patrimoine séculier, des évolutions architecturales qui ont eu lieu au cours des siècles.

Notre pays en est parsemé ; elles constituent un patrimoine de proximité que chacun peut s'approprier dans les territoires, mais aussi dans la capitale, hors des lieux les plus touristiques.

Pourtant, les maires sont souvent livrés à eux-mêmes devant l'énormité des sommes à débourser pour les entretenir. Le risque est moins que ces édifices passent aux mains de propriétaires privés qu'ils ne soient plus utilisés et donc plus entretenus au point de rendre leur démolition, certaines fois, inéluctable. On peut s'en attrister.

S'agissant, par exemple, du chantier de reconstruction de Notre-Dame de Paris, l'État pourtant propriétaire, s'est contenté d'assumer uniquement sa dépense fiscale de réduction des dons. Rappelons que 841 millions d'euros de dons devraient couvrir l'ensemble des travaux ou presque.

Malheureusement, nos petites églises de quartier ne bénéficient pas toujours de la même exposition médiatique et sont donc tributaires des communes pour leur rénovation.

Dans nos lieux de culte, les orgues sont aussi des monuments à part entière à entretenir et à protéger. Je sais que vous y êtes sensible, chère Karen TAÏEB. Sur 96 églises, temples protestants et synagogues possédés par la Ville, rappelons que seuls 61 sont classés monuments historiques.

J'aimerais donc plus largement vous interroger sur le plan d'entretien de rénovation des édifices religieux au regard du peu de soutien financier de l'État.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire, cher Vincent BALADI.

Avant de rentrer dans le vif du sujet qui correspond à ce projet de délibération concernant cette cession d'un orgue d'une église de Rouen à une église parisienne, quelques mots pour vous rassurer. D'abord, vous connaissez toutes et tous mon engagement et l'énergie que je mets pour la restauration, la préservation de ce patrimoine parisien, notamment ce patrimoine cultuel. Je voudrais remercier à nouveau la Maire de Paris qui, depuis la précédente mandature, avait mis en place un Plan édifices cultuels qui a permis un très grand nombre de restaurations.

D'ailleurs, je vous invite à être présents lors des futures inaugurations ; il y en aura un très grand nombre, comme cela a été le cas en 2022. Il y a le temps budgétaire, le temps administratif, le temps de la restauration et enfin le temps des inaugurations ; nous arrivons, en 2023, à un très grand nombre d'inaugurations de chantiers. Je vous invite grandement à venir voir combien la Ville de Paris met toute son énergie et beaucoup de passion à la préservation de ce patrimoine, vous avez raison de le signaler, absolument exceptionnel.

Je vous remercie aussi d'avoir choisi ce projet de délibération, parce que cela me permet de parler d'un patrimoine unique au monde, qui est celui des orgues à Paris au nombre de 126 et bientôt un 127e. Bertrand DELANOË parlait de Paris comme "capitale de l'orgue". Les orgues, à Paris, ce sont les noms illustres de facteurs d'orgues comme Aristide Cavaillé-Coll ou encore François-Henri Clicquot qui s'inscrivent pour l'éternité dans notre capitale. Ce sont des organistes comme César Franck qui a notamment laissé son empreinte sur l'orgue de Sainte-Croix des Arméniens où son nom est gravé, celui de Gabriel Fauré ou de Jeanne Demessieux à la Madeleine ou encore celui de Jean Guillou qui a vécu haut perché dans le buffet des grands orgues de Saint-Eustache, pour reprendre l'expression de l'écrivain Philippe Le Guillou. Il a vécu durant plus de 50 ans dans ce magnifique orgue dont le buffet majestueux est signé Victor Baltard.

Avec l'orgue de Saint-Nicaise de Rouen qui sera le 127e grand orgue de Paris, c'est un beau projet qui se concrétise. Tout a commencé à la fin de la précédente mandature, grâce à des organistes de l'église du Saint-Esprit, dans le 12e arrondissement. Des organistes bien avisés et je veux les remercier chaleureusement ; ce sont ces amoureux de cet instrument qui, informés d'un projet porté par la municipalité rouennaise qui avait pour titre "Réinventer une partie de son patrimoine", ont immédiatement compris que l'église Saint-Nicaise, désacralisée et désaffectée, allait devenir une brasserie et qu'elle n'aurait plus l'utilité de ces orgues signés Louis Eugène-Rochesson.

Les organistes de l'église du Saint-Esprit nous ont alors demandé, par courrier, de saisir une véritable opportunité, car non seulement l'église du 12e arrondissement n'a jamais disposé de grandes orgues, mais celui de l'église Saint-Nicaise de Rouen correspondait en tout point à un espace qui semble avoir été créé spécialement pour l'accueillir, une probabilité tout à fait rare.

Depuis près d'un siècle, l'église du Saint-Esprit rêve d'un grand orgue. Dans les années 30, Albert Alain conçoit les plans pour un grand orgue, mais faute de crédit, le projet est abandonné. Selon les devis proposés par les deux facteurs d'orgues, qui ont répondu à son appel, il s'agissait en tout cas, d'un instrument de 3 claviers et de 38 jeux, exactement comme celui de Saint-Nicaise. L'heure est donc venue, pour l'église du Saint-Esprit, d'accueillir son grand orgue dans un esprit, on peut le dire, d'économie circulaire.

Aujourd'hui, nous sommes près de réaliser un petit miracle, en donnant une nouvelle vie, un nouveau souffle à un magnifique instrument. C'est un geste fort du point de vue patrimonial, musical, culturel et cultuel. Nul doute que "l'association des grandes orgues", à l'église du Saint-Esprit Jeanne Demessieux, saura mettre en valeur et faire résonner avec talent ce si bel instrument. Je veux donc remercier le maire de Rouen et ses adjoints et adjointes pour la qualité de nos échanges tout au long de ces années qui ont été entrecoupés par le Covid. La venue de cet orgue à Paris, classé monument historique depuis 2021, sera l'occasion de concerts et de projets culturels en commun entre nos deux villes.

Rouen a déjà voté, pour sa part, le départ de l'orgue de Saint-Nicaise pour Paris. A Paris, à présent, de voter aujourd'hui l'accueil de l'orgue à Saint-Esprit en faisant entrer ce 127e instrument dans le domaine public de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 341.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAC 341).

2023 DAJ 2 - Acceptation d'un legs universel consenti à la Ville de Paris.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 2 relatif à l'acceptation d'un legs universel consenti à la Ville de Paris.

La parole est à Vincent BALADI, pour le groupe Changer Paris.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 29 mars 2020, en pleine période de Covid et au tout début du confinement, Mme Marie-Amélie Dumas Daout est décédée, dans une maison de retraite à Paris.

Au titre d'un testament, en date du 20 février 1974, elle a désigné la Ville de Paris comme légataire universel de sa succession. En voici un extrait : "je soussignée, Mme Dumas, née Daout Marie-Amélie, a fait mon testament ainsi qu'il suit : j'institue pour légataire universel la Ville de Paris qui recevra la totalité de l'actif successoral, tous frais déduits ; à charge pour elle de l'utiliser exclusivement pour l'église Sainte-Madeleine à Paris, 8e arrondissement, place de la Madeleine".

L'actif net successoral composé de biens immobiliers, d'une assurance vie et de liquidités bancaires est évalué par le notaire en charge de la succession à 5.2 millions d'euros.

Nous rappelons, conformément à la volonté de Mme Dumas Daout, en cas d'acceptation de la succession par la Ville que ce montant devra être affecté exclusivement à l'église de la Madeleine située dans le 8e.

Nous sommes persuadés que les services de la Ville, chère Karen TAÏEB, s'assureront de la bonne vente des biens immobiliers composant le patrimoine de Mme Dumas Daout au prix du marché et sans les brader.

49 ans après le testament de cette généreuse donataire, qui n'a jamais remis en cause son testament et 3 ans après son décès, ce legs a une vraie utilité, vous le savez, pour l'église de la Madeleine dont les travaux de restauration sont à la charge de son propriétaire, la Ville de Paris.

Il est utile de rappeler, depuis 2014, autour de notre maire Jeanne d'HAUTESERRE, que la Madeleine a fait l'objet d'études d'architectes puis, avec l'appui de la Ville de Paris, d'un plan de rénovation par tranches. Il y avait urgence pour notre patrimoine, pour cette église. À ce titre, une opération de restauration est en cours sur le pronaos de l'édifice, façade sud. Normalement, cela s'achèvera cette année, en 2023.

Des travaux complémentaires seront nécessaires pour la restauration des façades Ouest, Nord et Est pour un coût total estimé à 19 millions d'euros.

Nous pouvons tous remercier Mme Dumas Daout pour son don.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voudrais associer mon collègue Paul SIMONDON à ce projet de délibération. Il s'agit d'un legs, je sais qu'il fera tout pour que toutes les choses se passent au mieux, évidemment.

Dans quelques semaines, nous débâcherons la façade de l'église de la Madeleine. Je m'en réjouis comme vous pouvez l'imaginer, car c'est un sujet que je porte depuis la fin de la précédente mandature.

Nous pourrons donc apprécier le travail des restauratrices et restaurateurs qui, depuis de très longs mois, ont restauré, ont taillé la pierre, ont re-sculpté des fleurs à l'identique quand cela était nécessaire. Ils ont réparé la fameuse fissure étayée depuis 1998, au niveau du mur de l'entrée. Ils ont restauré la porte de Triqueti. Bref, le pronaos de la Madeleine, avec son tympan et ses colonnes corinthiennes, va enfin retrouver tout son éclat.

Si nous ne l'avions pas prévu à court terme, nous allons pouvoir, on peut aussi s'en féliciter, envisager la suite de la restauration de l'église de la Madeleine. Vous l'avez rappelé, cher Vincent BALADI, grâce à la générosité de Mme Daout qui, dans son testament rédigé en février 1974, a souhaité désigner la Ville de Paris comme légataire universel à sa succession à la condition que son actif successoral soit exclusivement utilisé pour l'église de la Madeleine.

Décédée en mars 2020, Mme Daout a ainsi légué à la Ville de Paris, la somme de 5.3 millions d'euros. En tout cas, c'est estimé ainsi. Les restaurations des façades Ouest, Nord et Est, ont déjà fait l'objet d'études, vous l'avez rappelé, des études préalables, en 2017. Elles feront l'objet de restaurations par phases, dans les prochaines années. L'ensemble est évalué à 19 millions d'euros. Ce legs permettra, évidemment, d'initier la première phase des travaux.

En votant ce projet de délibération, nous aurons une pensée émue et reconnaissante pour Mme Daout qui était particulièrement attachée à l'église de la Madeleine, l'un des édifices majeurs du patrimoine parisien.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DAJ 2).

2023 DICOM 9 - Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DICOM 9 relatif à une Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurité des églises parisiennes.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 114 relatif à la sécurité des églises parisiennes.

Pour présenter ce vœu, la parole est à Marie TOUBIANA, pour le groupe Changer Paris.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, les dégradations et les départs d'incendies dans les églises parisiennes se sont multipliés ces derniers mois et même ces derniers jours, soit à l'église Notre-Dame de Fatima, dans le 19e et à l'église Saint-Martin-des-Champs. Heureusement, ces incendies n'ont fait aucun blessé.

Plus récemment, une statue a été décapitée dans l'église Saint-François-Xavier alors qu'une personne a brisé à coups d'extincteur un élément de l'autel de l'église Saint-Eustache.

Ces derniers jours, l'église Saint-Augustin ou Notre-Dame de Lorette ont subi des dégradations. Avec le groupe Changer Paris, je n'en doute pas, l'ensemble des élus de cet hémicycle, nous condamnons ces actes et tenons à témoigner notre solidarité aux paroissiens et aux prêtres du diocèse.

Nous demandons que la Ville de Paris s'engage à réparer au plus vite les dégâts causés par les dégradations commises dans les églises appartenant à la Municipalité.

Enfin, face à ces actes de vandalisme qui s'intensifient, il est nécessaire de mieux protéger l'ensemble des lieux de culte de la capitale.

Pour ce faire, nous demandons que la police municipale et la police nationale assurent une surveillance renforcée des lieux de culte.

Nous demandons que la Ville de Paris propose, en lien avec le diocèse, l'installation d'équipements permettant de sécuriser les lieux de culte.

Je citerai l'exemple de l'église Notre-Dame de Fatima, dans le 19e arrondissement, où je suis allée rencontrer le curé. Ce dernier m'a indiqué que la sécurité de l'église serait mieux assurée si une grille latérale était posée et si la vidéosurveillance était renforcée devant la porte d'entrée.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne tout d'abord la parole à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Marie TOUBIANA, évidemment un sujet de cette gravité doit faire consensus au sein de cet hémicycle. Nous avons tous et toutes été choqués par le nombre très important et récurent, en ce début d'année 2023, d'actes violents de dégradation à la fois d'œuvres d'art et d'objets de culte dans plus de 15 églises parisiennes.

Je veux redire, comme je l'ai déjà fait tout au long de ces semaines, mon soutien aux catholiques de Paris, au diocèse bien sûr, aux curés, aux paroissiens des églises qui ont été vandalisées, évidemment tout le soutien de la Maire de Paris, du mien et je peux associer, j'imagine, tous les élus parisiens.

Après la vague du mois de janvier et les départs d'incendie volontaires à Notre-Dame de Fatima, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Laurent ont succédé celles de février et de début mars avec des statues brisées à Saint-François-Xavier, un tableau déchiré à Notre-Dame de Lorette, tout juste restauré. La vitre de l'autel brisée, à Saint-Eustache, a entraîné la nécessité d'un culte de réparation. Ce fut, visiblement, le fait de deux hommes atteints d'une pathologie psychiatrique.

Tout au long de ces semaines, alors que les actes se multipliaient, le diocèse de Paris a pu compter sur le soutien entier de la Ville, de nos équipes, de la C.O.A.R.C. et sur la présence de la Préfecture de police et de la police municipale que je veux saluer.

Au vu du caractère répétitif et de plus en plus inquiétant, j'ai réuni, vendredi dernier, avec le cabinet de mon collègue Nicolas NORDMAN, le diocèse de Paris, la Préfecture de police, la police municipale ainsi que la C.O.A.R.C. qui travaille d'ores et déjà à la réparation de ces œuvres abîmées.

J'ai demandé à la Préfecture de police de renforcer les rondes qui avaient déjà lieu, bien sûr, le profil de l'auteur se dessinant de plus en plus précisément. Mme la Représentante du Préfet a, par ailleurs, rappelé au diocèse qu'un financement des caméras de surveillance était prévu sur demande du diocèse. Du point de vue des réparations, la Ville prend en charge celles des objets et des œuvres qui lui appartiennent, ce qui est le cas pour la majorité des œuvres qui ont été dégradées.

L'évaluation du montant des réparations est en cours, mais cela peut s'approcher de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Je veux remercier la police qui a pu interpeller l'auteur des actes vendredi après-midi. Ce dernier a été interné en hôpital psychiatrique. Tous les lieux de culte, sans exception, doivent être sécurisés et les fidèles doivent pouvoir s'y rendre en toute sérénité. C'est un sujet qui ne souffre aucune polémique sur tous les bancs de cette Assemblée.

Pour cette raison, je donnerai un avis favorable à votre vœu, même si tout ce qui a été mentionné dans votre vœu est déjà largement accompli. Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour compléter ces éléments, la parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Quelques chiffres pour compléter ce qui vient d'être dit. On enregistre, à Paris, une augmentation des actes contre les églises chrétiennes, avec des délits qui concernent surtout des atteintes aux biens. On était à 29 faits sur l'année 2019, sur l'agglomération parisienne, contre 51 en 2022.

À Paris, 20 faits ont été recensés en 2022. Depuis le début de l'année 2023, la tendance reste assez élevée, puisque nous sommes déjà à 9 faits, avec, cette semaine, le vol d'une grande croix à l'église Saint-Hippolyte, dans le 13e arrondissement. L'individu a été interpellé.

Ces délits ne restent pas impunis. Depuis janvier, pas moins de sept personnes ont été interpellées avec, le 10 mars, l'interpellation d'un individu rentré dans trois églises à Paris 10, Paris 7 et Paris 3 pour y commettre des dégradations. Le 7 février, un individu sans domicile fixe a été interpellé ; il était connu pour des troubles psychiatriques. Il avait proféré des menaces de mort à l'encontre de représentants des églises de Saint-Sulpice et de Saint-Germain-des-Prés. Il a été déclaré accessible à la sanction pénale et a été déféré, début février.

Le 25 janvier, un individu a été interpellé ; il était à l'origine de plusieurs tentatives d'incendie sur deux églises : Notre-Dame de Fátima, dans le 19e, et Saint-Martin-des-Champs, dans le 10e arrondissement. L'individu a pu être identifié grâce à la vidéo-protection.

Les individus mis en cause sur cette série de faits graves sont des individus qui présentent des troubles psychiatriques ; dans la manière de les traiter, on les admet à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police pour évaluation. Il est vrai, dès lors qu'ils sont considérés comme inaccessibles à la sanction pénale, qu'il est très difficile de prévenir la récidive. Mais on s'y emploie. On a renforcé, comme le disait l'adjointe à la Maire, Mme TAÏEB, les patrouilles autour des églises. On est très présents toute l'année, mais encore plus lors des fêtes religieuses et dans le contexte que l'on vient de signaler. La police municipale est également en lien avec la police nationale pour sécuriser ces églises.

J'ajouterai que nous mettons en place des actions avec les chefs d'établissement catholiques ; ce sont des actions de prévention ciblées. Aujourd'hui, nous avons 70 sites catholiques inscrits au dispositif "Cespplusur". C'est un service de la Préfecture de police qui prodigue des conseils de sécurité et de prévention situationnelle.

Enfin, au regard de l'augmentation récente des actes dont nous venons de parler, nous avons informé le diocèse de Paris de la possibilité de financer, via des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, un certain nombre d'équipements de protection. Il existe un programme "K" qui s'appelle sécurisation des sites sensibles. Il permet le financement de l'installation de caméras à l'intérieur et aux abords immédiats des édifices religieux, le raccordement au centre de supervision de la Préfecture de police, la mise en place de dispositifs anti-intrusion et des projets de sécurisation à l'intérieur des bâtiments.

Concernant le culte catholique à Paris, à ce stade, aujourd'hui, quatre projets ont été déposés. Nous suivons très attentivement, et en lien avec les services de la Ville, ce sujet, et en lien également bien évidemment avec le diocèse et les responsables religieux ; nous les invitons à déposer plainte, systématiquement, pour que nous puissions interpeller les auteurs.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Merci à vous pour ces éléments.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 114 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 57).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 115 relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste.

La parole est à Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris ne compte pas moins de sept enceintes différentes et construites successivement depuis l'époque gallo-romaine. Ces enceintes successives disparaissent avec l'urbanisation. Que reste-t-il, par exemple aujourd'hui, de l'enceinte médiévale construite sous Hugues Capet ? C'est aussi le cas pour l'enceinte fortifiée et érigée sous Philippe Auguste à partir de 1190.

Son caractère est particulièrement exceptionnel, puisqu'elle est la plus ancienne dont on connaît le tracé exact ; elle est celle qui a laissé le plus de traces visibles en sous-sol comme sur l'espace urbain. Elle traverse les actuels 1er, 4e, 5e et 6e arrondissements, l'île de la Cité en constituait le centre.

Dans le 5e, il reste des vestiges visibles dans l'espace public. Certains pans du mur sont aujourd'hui très menacés. De la végétation envahissante et même des arbustes poussent entre les pierres et menacent de les faire tomber. Les racines de ces arbustes pourraient engendrer des dégâts importants et même irréversibles d'autant que le liant, à base de sable, est très dégradé.

D'autres pans, présents dans des parties communes privées d'immeubles, sont parfois recouverts d'enduit, ce qui est assez inapproprié.

Côté Cardinal Lemoine, le mur pignon d'un immeuble est construit sur le sommet même du mur. On ne peut se résoudre à ce que cet ouvrage architectural à fort symbole politique et vestige majeur du Moyen Âge, classé au titre des monuments historiques depuis 1889, soit ainsi maltraité. Véritable témoin de l'histoire de Paris et de ses évolutions urbaines, il est primordial de le préserver et de le valoriser.

Notre demande est donc double, à savoir que la Ville de Paris entreprenne un diagnostic sur l'état des vestiges de l'enceinte dans le 5e arrondissement et réalise l'entretien nécessaire. Elle est aussi que la Ville de Paris s'assure que le mur est entretenu et respecté dans les parties privées.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Anne BIRABEN, je connais votre souci pour le patrimoine et notamment pour celui du 5e arrondissement. Je vous remercie pour votre vœu qui nous permet d'évoquer l'enceinte de Philippe Auguste, non seulement le travail des archéologues qui font des découvertes essentielles pour l'histoire de notre ville, mais aussi le travail de l'équipe du DECH, dirigé par Paul CAUBET, qui entretient ces vestiges, vous l'avez dit, classés monuments historiques.

A Paris, des parties de cette enceinte sont visibles, notamment dans le 5e arrondissement, rue Clovis, rue Descartes, mais aussi à l'intérieur de la Bilipo, bibliothèque municipale spécialisée en littérature policière. Je vous invite à y aller non seulement pour découvrir cette bibliothèque, mais aussi pour voir de près un bout de cette enceinte.

Ce que votre vœu préconise, chère Anne BIRABEN, est déjà bel et bien engagé par la Ville de Paris. Ces dernières années, nous avons effectué la consolidation du mur, rue Charlemagne, en 2021 ; nous avons restauré la partie du mur de la bibliothèque de la littérature policière, comme je viens de le dire et nous avons procédé à la restauration de celui qui est situé au 1, rue Clovis, en 2022.

Plus largement, nos services du DECH, Département des Edifices Cultuels et Historiques, ont prévu de réaliser un état des lieux général de l'enceinte Philippe Auguste en 2023, y compris pour la partie qui se trouve dans les copropriétés privées. C'est la Ville de Paris qui doit y réaliser les travaux, puisque la Ville est propriétaire de ce mur.

Lorsqu'une copropriété souhaite intervenir à proximité ou sur une partie de celle-ci, elle doit évidemment nous prévenir afin que nous puissions établir des préconisations. L'enceinte étant classée aux Monuments historiques, toute intervention de restauration doit effectivement faire l'objet d'une autorisation de travaux par la DRAC.

Pour la présence des végétaux, il faut évidemment les retirer. Cela est fait progressivement à la main puisque nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires. C'est plus écologique, mais c'est plus long. Parfois, il est compliqué d'accéder au mur d'enceinte, car certaines parties ne sont visibles que depuis l'intérieur des copropriétés.

Sans passer par un vœu, j'aurais pu vous rassurer en réponse à ce courrier, comme je le fais à l'instant, je l'espère. Je vous tiendrai, si vous le souhaitez, informés régulièrement du retrait, notamment de la végétation qui pousse de manière anarchique sur ces murs d'enceinte.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu est-il retiré ?

Mme Anne BIRABEN. - De ce que me dit Mme TAÏEB et compte tenu de ce qu'elle propose, c'est-à-dire nous tenir informés des avancées et de l'entretien du mur, notamment de la végétation retirée, je retire mon vœu.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Nous en avons terminé des travaux de la 2e Commission.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous passons donc à la 3e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la 3e Commission s'est en effet réunie le 6 mars dernier, en visioconférence. Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des élus, des collaborateurs et des collaboratrices, des agents et des agentes ayant permis à la Commission de se réunir et de débattre dans de bonnes conditions.

Je salue également la présence de Mme LAVIELLE et M. LEFEBVRE, représentants, à cette occasion, la Préfecture de police de Paris.

C'est peu dire que notre réunion fût courte, beaucoup de nos collègues ayant préféré réserver au Conseil de cette semaine, la primeur de leurs arguments. Il faut dire que deux sujets importants de nos travaux faisaient l'objet d'une communication.

D'abord, l'organisation de la consultation citoyenne, pour ou contre le maintien des trottinettes en libre-service, mais aussi la création d'un Code de la rue à Paris qui a fait l'objet d'un vœu de l'Assemblée citoyenne.

Nos trois collègues adjoints, MM. BELLIARD, BAUDRIER et NORDMAN, ont présenté leurs projets de délibération. Nous allons pouvoir en débattre aujourd'hui.

Personne ne doute du fait que l'aménagement de l'espace public et le développement de mobilités douces continueront de rester des sujets majeurs de préoccupation pour l'ensemble des élus de notre collectivité.

Les projets de délibération concernant les accords transactionnels ont été l'occasion de rappeler les préconisations de la Commission de déontologie en matière de confidentialité.

Concernant la sécurité et le champ d'intervention de la Préfecture de police, des projets de délibération, principalement techniques, n'ont pas donné lieu à inscription pour notre discussion du jour.

Le vœu du groupe "Les Ecologistes", concernant le tunnel de Forceval, sa destruction, mais aussi ses implications du point de vue de la structuration du budget spécial de la Préfecture de police, a été évoqué en 5e Commission. Nous n'en ferons donc pas l'honneur de ce vendredi après-midi.

Par ailleurs, moins de 500 jours avant l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques, je suis convaincue que nous aurons l'occasion de travailler très régulièrement à la sécurisation des jeux. C'est déjà l'objet des trois derniers vœux de notre Conseil.

J'en profite pour évoquer la doctrine du maintien de l'ordre, car le sujet était effleuré hier soir, lors des questions d'actualité. Les derniers événements qui ont eu lieu, pas plus tard qu'hier soir sur la place de la Concorde, nous amèneront à en rediscuter, mais pour l'heure, place aux débats, chers collègues.

Je nous souhaite de tout donner pour une 3e Commission passionnante dans ces derniers instants du Conseil.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la programmation et au financement du dispositif "Embellir Votre Quartier".

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 116 relatif à la programmation et au financement du dispositif "Embellir votre quartier".

La parole est à Mme Alix BOUGERET, première adjointe au Maire du 17e arrondissement, pour présenter le vœu.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Il y a 3 ans, la Maire de Paris avait pris des engagements budgétaires, s'agissant du programme "Embellir votre quartier". Concernant le 17e, ses engagements s'élevaient alors à 5.5 millions d'euros pour le quartier Ternes-Maillot et à 7 millions d'euros pour les quartiers la Fourche-Guy Môquet et Epinettes-Bessières.

Le budget 2023 n'est pas là pour nous rassurer. Nous nous en sommes inquiétés en Conférence de programmation, puisque seuls 5 millions d'euros ont été sanctuarisés pour ces deux quartiers. Le calcul est vite fait. Il manque 7.5 millions d'euros. Je rappelle qu'un travail important a été réalisé avec les habitants, dans le cadre des conseils de quartier des deux quartiers concernés, sur la base des montants initialement annoncés par la Mairie de Paris.

Cette ponction dans le budget annoncé, au-delà du reniement qu'il signifie, est d'autant plus inquiétante que nous sommes supposés lancer la concertation dans le 17e pour les quartiers Martin Luther King et Batignolles au printemps prochain. Comment aborder sereinement ce moment important pour les habitants du quartier de démocratie participative qui vous est si chère, si dès le départ, comme nous, comme eux, nous partons sur des bases financières incertaines ?

Nous souhaitons, avec ce vœu, obtenir la garantie que les engagements de la Mairie de Paris seront tenus et par conséquent que le quartier Ternes-Maillot pourra compter sur les 5.5 millions prévus initialement et les quartiers la Fourche-Guy Môquet, Epinettes-Bessières, sur les 7.5 millions prévus initialement.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Je vous remercie d'avoir déposé ce vœu qui me permet de revenir sur le dispositif "Embellir votre quartier" que j'ai l'honneur de coordonner, en lien étroit avec Christophe NAJDOVSKI et David BELLIARD et de nombreux autres adjoints à la Maire de Paris, dont Paul SIMONDON, l'adjoint en charge des finances qui sait l'objet de votre vœu.

Tout cela est en partenariat tout aussi étroit avec les mairies d'arrondissements. Je tiens à remercier l'ensemble des élus du 17e et leur maire Geoffroy BOULARD ainsi que le cabinet pour la qualité de l'organisation de la concertation locale pour les projets "embellir votre quartier" dans le 17e. Tout cela, d'ailleurs, a été très bien organisé. Il y a eu beaucoup de participations de qualité.

Vous rappelez, dans votre vœu, notre engagement en faveur de la transformation écologique de l'espace public. Il s'agit, en effet, d'un engagement majeur de notre Municipalité qui poursuit deux objectifs principaux.

Le premier objectif est de rééquilibrer l'usage de l'espace public en faveur des modes les moins polluants. Le deuxième est de végétaliser les quartiers pour rafraîchir la ville et améliorer le confort des habitants.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait le choix de consacrer des moyens importants, voire très importants à cette politique, des moyens bien plus importants que lors des précédentes mandatures. "Embellir votre quartier", vous l'avez rappelé à juste titre, c'est une enveloppe de 5.5 millions d'euros d'investissement par quartier. Cette enveloppe est portée à hauteur de 7 millions d'euros dans les quartiers populaires qui sont souvent très minéraux et dans lesquels les habitants partent moins en vacances lors des canicules, ce qui est le cas du quartier Epinettes-Bessières, dans le 17e.

Les crédits de paiement correspondants ne sont pas encore totalement inscrits au budget de la Ville, mais cela est tout à fait normal. En effet, les paiements se font à l'avancement des projets et tous les travaux n'avancent pas au même rythme pour diverses raisons, à commencer par la volonté des maires d'arrondissements, d'approfondir des concertations sur certains projets ; la Mairie du 17e, par exemple, a décidé de le faire pour la place Saint-Ferdinand, ce qui est tout à fait son droit.

Je tiens donc à vous rassurer ; les crédits sont bien toujours présents. Il y aura bien 5.5 millions d'euros pour le prochain quartier du 17e, Martin Luther King-Batignolles dont la concertation commencera l'an prochain.

Je tiens à vous assurer sur notre engagement à investir la totalité des montants que nous avons présentés à l'ensemble de la population lors des réunions publiques "embellir votre quartier".

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu. Merci beaucoup.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame BOUGERET, êtes-vous rassurée par les propos de M. BAUDRIER ?

Mme Alix BOUGERET. - Rassurée, mais avec la période des Jeux olympiques qui vont aussi stopper les travaux pendant un certain temps, je ne sais pas trop ce qui pourra être engagé. Je pense qu'il aurait été plus simple de voter favorablement notre vœu. Compte tenu de vos propos, je vais maintenir le vœu.

Je vous remercie, néanmoins, de vos engagements à venir.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux nuisances engendrées par la multiplication des chantiers à Paris.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 117 relatif aux nuisances engendrées par la multiplication des chantiers à Paris.

La parole est à Véronique BUCAILLE, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BUCAILLE. - Madame la Maire, mes chers collègues, au 1er mars 2023, les 6.709 chantiers sur la voirie parisienne, majoritairement des chantiers de la Ville de Paris, sont en très forte augmentation. Cette multiplication des chantiers entraîne de nombreuses nuisances pour les Parisiens avec du bruit, des trottoirs encombrés et une circulation routière fortement perturbée. Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui d'un échafaudage situé avenue du Président Kennedy, dans le 16e, mis en place par les services de voirie de la Ville de Paris afin de soutenir la passerelle piétonne située sous le pont de la ligne 6 du métro.

C'est, d'ailleurs, assez cocasse d'en parler aujourd'hui, le jour où la Ville de Paris s'enorgueillit de la dénomination de la promenade Jean-Paul Belmondo, avec un échafaudage en perspective, qui je l'espère, aura disparu le jour de l'inauguration.

L'entretien de cette passerelle, où son changement incombe à la Ville de Paris, qui depuis de longs mois, voire plusieurs années, laisse le chantier à l'abandon et ne réalise pas les travaux de réparation malgré les nuisances que subissent les riverains et les embouteillages monstres que beaucoup d'entre vous ici connaissent, car c'est une voie majeure de la capitale où la circulation ne se fait plus, à cet endroit, que sur une seule voie, qui est celle de la voie du bus. Il s'agit de la circulation du bus 72, bloqué par un goulet d'étranglement, ce qui détériore la régularité de la ligne et pénalise les usagers.

Je saisis, d'ailleurs, cette occasion pour rappeler ce que nous avions dénoncé au Conseil de Paris, en cohérence avec l'audition de représentants de la R.A.T.P., et qui n'avait pas du tout fait plaisir à l'Exécutif, à savoir, finalement, que le trafic perturbé à Paris explique en grande partie l'offre dégradée des bus.

Avec le Maire, Francis SZPINER, et les élus du groupe Changer Paris, nous demandons que la Ville de Paris présente un bilan des chantiers réalisés sur l'espace public, qu'elle s'engage à évaluer l'impact sur les flux de circulation, que la Ville de Paris renforce les contrôles pour accélérer les chantiers et libérer les emprises et que la Ville de Paris répare ou remplace, dans les plus brefs délais, la passerelle piétonne située avenue du Président Kennedy.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Avant de donner la parole à Jacques BAUDRIER, je tiens à vous présenter mes excuses dans la présentation, non pas pour corriger le vote précédent sur le vœu, mais la présentation que j'en ai faite. Il est bien rejeté et non pas adopté, comme je l'ai malencontreusement présenté.

Jacques BAUDRIER, vous avez la parole pour répondre sur le vœu n° 117.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je regrette que vous ayez la volonté de faire de la polémique pour la polémique en mêlant la dynamique des chantiers à Paris et la situation particulière de la passerelle Kennedy. Je vais commencer par vous apporter des éléments sur cette dernière.

À la suite de désordres techniques, le service gestionnaire a dû prendre des mesures pour garantir l'usage de la passerelle et la sécurité des usagers, notamment son renfort par des étais. Les études pour sa rénovation pérenne sont en cours pour un rétablissement courant 2023. Ce n'est certainement pas, comme j'ai pu le lire dans votre vœu, un projet à l'abandon. Il s'agit d'un projet de mise en sécurité de cette passerelle. Une étude sur ce type d'ouvrage

demande une ingénierie complexe. Il est hors de question de trouver une solution à la va-vite, qui ne garantirait pas, de manière pérenne, la sécurité de l'ouvrage et nous obligerait au mieux à le reprendre dans les années qui viennent.

J'en viens aux questions principales de votre vœu, celles du suivi et du nombre de chantiers. Vous affirmez à tort, c'est vraiment une "fake news" de plus, que de nombreuses emprises ne font l'objet d'aucuns travaux ; c'est faux. Certaines emprises peuvent parfois apparaître sans activité. Il s'agit très souvent de travaux qui ont débuté comme ceux de la C.P.C.U. qui se déroulent sous la chaussée et ne sont pas visibles depuis l'espace public. En aucun cas, il n'y a de nombreuses emprises sans travaux. Pour la plupart d'entre elles, il y a des travaux.

En matière de données chiffrées, je rappelle que toutes les données, sur les chantiers à Paris, sont en open data sur le site : paris.fr. L'open data de la Ville comptabilise, aujourd'hui, 7.014 chantiers autorisés. Cela comprend le délai de carence de 15 jours, appliqué après la fin officielle du chantier pour maintenir l'information sur le site.

Nous sommes donc en réalité à exactement 5.686 chantiers en cours ; cela représente 500 chantiers de plus par rapport à mars 2021, soit une augmentation de 9 %. En termes de nombre, les chantiers autorisés sur l'espace public représentent, pour 60 %, des emprises de bâtiments privés, ceux de la Ville, 9 % des emprises et ceux des concessionnaires réseau et transports en commun, 28 %.

Cette augmentation de 9 % du nombre de chantiers s'explique par le fait que nous sommes actuellement dans le pic de la mandature dans la mise en œuvre de nos projets que nous avons concertés, en particulier "via" "Embellir votre quartier", au sein de tous les arrondissements.

Tous ces projets étaient en phase d'étude et arrivent maintenant en phase de travaux. Nous assistons à une reprise du secteur du BTP qui rattrape le retard de la période de crise Covid en particulier sur les chantiers, sur les bâtiments privés, dont le nombre augmente aussi.

À terme, l'augmentation du nombre de rénovations énergétique des copropriétés de Paris va nous amener à faire émerger plus de travaux.

Pour finir, pour tout ce qui est des informations, je vous invite à participer à la réunion du Comité de coordination des chantiers qui rassemblera l'ensemble des concessionnaires et l'ensemble des mairies d'arrondissement, pas plus tard que le 22 mars. J'appelle à rejeter votre vœu. Merci.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 117 est-il maintenu ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Oui, puisqu'il n'y a aucune réponse, notamment en termes d'échéance. Je me permets de dire qu'un échafaudage est présent depuis plusieurs années. Je pense que vous ne connaissez pas le lieu ; je maintiens donc mon vœu.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2023 DGGP 8 - Signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy (13.000.000 euros).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DGGP 8 relatif à la signature de deux conventions de cofinancement avec la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de la Porte de la Chapelle et des rues Chapelle/Marx Dormoy, est retiré de l'ordre du jour.

2023 DVD 2 - Tréfonds rue Lafayette, rue de l'Aqueduc, rue d'Alsace 10e. - Convention de transfert de gestion emprise du DP de voirie avec S.N.C.F. Gares & Connexions pour la création souterrain piéton.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 2 et l'amendement technique n° 118. Le projet de délibération porte sur Tréfonds rue Lafayette, rue de l'Aqueduc, rue d'Alsace dans le 10e, convention de transfert de gestion, emprise du DP de voirie avec S.N.C.F. Gares et Connexions pour la création souterrain piéton.

La parole est à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que vous avez décrit ce qui se passe à peu près en énonçant le titre de ce projet de délibération. Cela concerne le transfert de 50 mètres au travers de la rue Lafayette pour la création d'un souterrain de 50 mètres, mais qui va transformer la vie des 800.000 personnes qui transitent quotidiennement, soit à la gare du Nord, soit à la gare de l'Est, parmi lesquelles 200.000 personnes font un changement à cet endroit. Beaucoup de monde traverse entre la gare du Nord et la gare de l'Est, alors que les cheminements piétons sont extrêmement difficiles. Ce petit bout de souterrain, que nous allons pouvoir connecter avec le souterrain qui existe sous la gare de l'Est, permettra de transformer totalement l'expérience des usagers dans leurs trajets quotidiens, entre ces deux gares.

Cela permettra, aussi, de transformer le quartier pour avoir moins de circulation et pouvoir continuer à travailler à l'amélioration de l'espace public, comme cela a été fait de façon assez récente avec le haut de la rue d'Alsace qui est tout neuf et le jardin Marielle Franco qui a ouvert en 2019.

Je voulais souligner cette excellente nouvelle pour le 10e arrondissement et plus largement pour tous les usagers de la gare du Nord et de la gare de l'Est. Nous voterons, bien évidemment, favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher Sylvain RAIFAUD.

Le projet de délibération soumis au vote, aujourd'hui, concerne le transfert de gestion des emprises pour l'exploitation de la liaison souterraine. En d'autres termes, nous confions la gestion du domaine public de la Ville au 50, rue d'Alsace à la S.N.C.F. afin qu'elle puisse y conduire les travaux nécessaires à la création du souterrain, parce que derrière ce projet de délibération, qui est certes technique, c'est une petite révolution qui est en train de s'amorcer sur ce projet si structurant pour les 200.000 usagers qui transitent chaque jour entre la gare du Nord et la gare de l'Est.

Ainsi, au réaménagement des abords de la gare de Magenta, des rues d'Alsace et de Dunkerque, s'ajoute la création d'un souterrain piéton entre les deux gares. Tout cela permettra d'améliorer sensiblement les cheminements, aujourd'hui peu lisibles, peu confortables, contraints par la circulation des voitures en surface et la présence de grands escaliers.

Demain, l'intermodalité entre les trois lignes de R.E.R., trois lignes de trains, quatre métros et 17 lignes de bus sera donc optimisée et sera 100 % accessible. Le quartier et ses espaces publics seront également complètement transformés en lien, notamment, avec le projet de gare du Nord et la requalification de ses abords.

J'en profite aussi pour rappeler, pour réduire au maximum les nuisances des travaux pour les usagers et riverains, que nous avons demandé explicitement à la S.N.C.F. de conserver la circulation pour les piétons des deux côtés de la rue Lafayette. Nous nous engageons également à réaliser un itinéraire cyclable sur la rue Lafayette, avant la fin des travaux, et à conserver un itinéraire pour le bus 26.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération ainsi que l'amendement technique associé.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc, tout d'abord, aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 118 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 118 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, DVD 2).

2023 DVD 20 - Prolongement de la ligne 14 du métro "Saint-Lazare - Mairie de Saint-Ouen" et de l'adaptation des stations existantes de la ligne 14 : avenant n° 1 à la convention de financement n° 4 de réalisation.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la présence d'agents de la R.A.T.P. dans les stations et gares du métro.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 20 et le vœu référencé n° 119 qui portent sur le prolongement de la ligne 14 du métro Saint-Lazare-Mairie de Saint-Ouen, l'adaptation des stations existantes de la ligne 14, l'avenant n° 1 à la convention de financement n° 4 de réalisation.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe citoyen… Non… Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole pour le groupe ? Non ?

Ayant présenté le projet de délibération, je vous propose de le soumettre au vote directement, sauf si Monsieur BELLIARD…

Le vœu n° 119 n'étant pas présenté, il est retiré de l'ordre du jour.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 20).

Merci à tous.

Cela va aller très vite. Prévenez vos collègues, s'ils sont derrière et s'ils doivent intervenir prochainement.

2023 DVD 31 - Avenant à la convention avec l'association "Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris" (CAUE).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 31 relatif à un avenant à la convention avec l'association "Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement" de Paris.

La parole est à M. Nicolas JEANNETÉ, pour le groupe Changer Paris.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération concerne la convention entre la Ville de Paris et le C.A.U.E qui accompagne la Municipalité dans les démarches "embellir votre quartier" et la "Rue des écoles".

C'est l'occasion, chers collègues, de vous rappeler que nous réclamons, depuis longtemps, une meilleure coordination des chantiers de la Ville de Paris, ce qui passe, notamment, par un bilan des chantiers et une évaluation de leur impact sur la circulation, comme l'a rappelé, à l'instant, ma collègue du 16e, Véronique BUCAILLE, dans son vœu présenté.

Nous réclamons, Jacques BAUDRIER et David BELLIARD, un bilan des opérations en lien à votre quartier, en termes à la fois de délais respectés, de coordination d'acteurs multiples, d'utilisation d'outils techniques de suivi, de data, de coordination d'interventions et d'évaluations d'éventuels chantiers intervenus "a posteriori".

Ces demandes, je le rappelle, avaient été effectuées par mon collègue Rudolph GRANIER, en juillet dernier. Malheureusement, vous aviez rejeté ce vœu.

Enfin, nous nous étonnons que les tableaux de bord de la DVD - pour le grand public, c'est la Direction de la Voirie et des Déplacements - ne soient plus publiés depuis mai 2022, soit bientôt depuis un an. C'est donc un nombre très important d'indicateurs sur les chantiers, mais aussi la circulation, les transports en commun, les dommages corporels, les vélos, le stationnement ou encore les fourrières qui ne sont plus disponibles ; c'est donc très important.

Monsieur BELLIARD, quand on contacte votre cabinet, il nous explique que les services sont en train de travailler à une nouvelle version de la mise en ligne, pour suivre en temps réel ces indicateurs. Cette nouvelle version, nous explique-t-on, est disponible d'ici début avril, au plus tard. Pouvez-vous nous confirmer que cette nouvelle version sera disponible à la date prévue ?

D'ailleurs, pour répondre à M. Jacques BAUDRIER, l'"open data" est disponible ; c'est un "open data" qui est au jour le jour. On n'a pas de chronologie et d'antériorité sur les chantiers. Cette nouvelle version, je vois M. David BELLIARD tourner un regard vers son cabinet, permettra-t-elle un suivi mensuel, indicateur par indicateur, afin que l'on puisse retracer facilement, les évolutions chronologiques ? Enfin, allez-vous nous transmettre les données non transmises depuis un an ?

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je crois que vous ne m'en voudrez pas de parler du "CAUE" qui est l'objet de ce projet de délibération après tout, car l'association "CAUE", Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, est bien connue de l'ensemble des acteurs et actrices qui participent à nos démarches d'aménagement de l'espace public. Le "CAUE" agit pour l'amélioration du cadre de vie des Parisiens et Parisiennes. A la confluence entre les sciences et le conseil aux politiques publiques, cette association coordonne et organise de riches ressources, participe à la médiation avec le grand public et accompagne nos équipes. C'est une démarche véritablement sensible et donc réaliste.

Nous avons tous conscience de l'importance de la concertation lors de l'aménagement de l'espace public. C'est la première étape de l'indispensable partage dudit espace public, mais ce partage ne saurait se faire sans la considération des publics particulièrement exposés ou vulnérables.

L'histoire et la sociologie de notre ville, de toutes les villes d'ailleurs, expliquent les inégalités d'accès et les violences reproduites de manière systématique, notamment contre les femmes dans le milieu urbain. Les démarches spécifiques, comme les démarches exploratoires en non-mixité ou les visites à hauteur d'enfants, permettent d'établir des diagnostics non pas inclusifs, mais bien plus réalistes, plus complets et plus rigoureux.

Le partage équilibré des usages que nous cherchons à réaliser est ainsi un horizon atteignable basé sur des constats partagés. C'est à la fois un enjeu d'aménagement, de sécurité ou de démocratie. Les Ecologistes remercient donc le "CAUE" de nous aider à rendre ainsi la ville plus vivante et plus accessible.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas, Monsieur JEANNETÉ, un regard que je cherchais auprès de l'équipe de mon cabinet, mais bien des réponses, parce que nous sommes évidemment attentifs à vous transmettre l'ensemble des informations, quelles que soient les couleurs politiques sur les bancs de cette Assemblée.

D'abord, rien à ajouter sur le fond à ce que vient de dire ma collègue Raphaëlle RÉMY-LELEU sur l'importance, l'intérêt, l'efficacité du "CAUE" dans cette politique ambitieuse que nous menons de transformation de nos quartiers, avec moins de voitures et des transformations de l'espace public pour faire la part belle aux piétons, aux vélos et aussi, évidemment, à toute la question de la nature et de la renaturation de cet espace public.

En effet, pour bien mener ces dispositifs et cette politique, qui est encore une fois ambitieuse, parfois d'ailleurs avec une opposition des bancs à ma gauche ou plutôt à ma droite de cet hémicycle, le "CAUE" nous accompagne avec une grande efficacité. Je tenais à les en remercier.

Sur les questions que vous nous posez et que vous me posez, cher Nicolas, d'abord, sur la question des points réguliers, sur le dispositif "embellir votre quartier", je voudrais rappeler que Jacques BAUDRIER, mon collègue qui pilote en direct ces dispositifs, organise un certain nombre de comités de pilotage et fait des points réguliers avec l'ensemble des mairies d'arrondissement sur ce dispositif. J'entends votre demande d'avoir peut-être un bilan plus compilé, plus global à 360. Si Madame la Présidente de la 3e Commission, Raphaëlle RÉMY-LELEU, en est d'accord, nous pourrions organiser un moment d'échanges lors d'une prochaine réunion de la 3e Commission pour vous permettre d'avoir ces informations et, pourquoi pas, je n'en doute pas, un débat.

Sur la question des tableaux de suivi, oui, en effet, un travail de refonte est organisé pour permettre d'avoir ces données en direct. Ils seront disponibles, je préfère être prudent, le plus tôt possible. De toute façon, l'engagement, ici, c'est avant l'été. Sur l'ensemble des données que vous réclamez, j'avoue que j'ai du mal à comprendre lesquelles exactement sont concernées.

Je vous propose que l'on en discute ensemble, que vous me disiez exactement les informations que vous souhaitez. Je ne doute pas qu'elles sont déjà publiques ; sinon, nous vous les transmettrons dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 31).

2023 DVD 39 - Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (211.431,46 euros).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DVD 39 relatif à une indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je vais vous la redonner tout de suite parce que je me suis longuement exprimé sur ce fameux Code de la rue, avec cette pseudo-assemblée citoyenne. Je n'y reviendrai pas. Je m'arrête là.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Monsieur BELLIARD ?

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire

Je me suis déjà exprimé longuement sur ces projets de délibération. Je vais dire encore et encore, ce que j'ai dit dans les précédents Conseils de Paris. Je profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble des services de la Ville et de la DVD pour le travail qu'ils font sur la maintenance et la gestion au quotidien de l'espace public. Nous savons, vous et moi, que c'est extrêmement difficile.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Merci pour ces remerciements à l'attention des services.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération est adopté. (2023, DVD 39).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la privatisation du réseau de bus exploité par la R.A.T.P.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 120 relatif à la privatisation du réseau de bus exploité par la R.A.T.P.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - C'est un vœu proposé par Remi FÉRAUD et l'ensemble de notre groupe Paris en commun.

La Présidente de la Région Île-de-France et de "Ile-de-France Mobilités", Valérie PÉCRESSE, a fait le choix d'ouvrir, début 2025, le réseau de bus de la région à la concurrence. Rien n'imposait pourtant cette solution qui a été prise, je le rappelle, sans aucune concertation ni consultation des usagers et des usagères, des salariés, ni des élus franciliens.

Aujourd'hui, les conditions de travail et de rémunération des machinistes ne permettent pas de recruter suffisamment de conducteurs pour assurer un service de qualité. Nous le savons, l'offre de transport en commun s'est fortement dégradée - qui pourrait l'ignorer - durant et depuis la crise du Covid. "I.D.F.M." n'est plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.

L'offre de transport est, et demeure, en effet, très inférieure à celle proposée avant 2019. Le processus engagé de privatisation, s'il va à son terme, aggravera un peu plus encore la situation et est susceptible d'obliger des milliers de salariés, de machinistes, de receveurs, mais aussi de multiples autres professions à changer d'employeur, sans aucune garantie de maintien de la rémunération, sans même que les personnels ne puissent s'opposer à ces changements.

La multiplication des opérateurs ne pourra mener qu'à une aggravation de l'offre de service. D'ici quelques mois, avec les Jeux olympiques et paralympiques, ce sont des dizaines de milliers de visiteurs qui viendront en Ile-de-France et qui auront besoin de transports en commun qui fonctionnent correctement, et donc de transporteurs qui ne sont pas fragilisés par ces perspectives.

Nous savons que la coordination de l'information voyageurs, la billettique et les systèmes de sécurité ne seront pas assurés dans le cas où plusieurs opérateurs se partageraient le réseau. C'est la raison pour laquelle les élus du groupe Paris en commun demandent que la Maire de Paris interpelle une fois encore Mme PÉCRESSE pour qu'elle suspende, dans les plus brefs délais, la mise en concurrence du réseau de bus, exploité par la R.A.T.P., et qu'elle exige de l'État qu'il finance enfin et à hauteur des besoins les transports d'Ile-de-France.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, cher Florian SITBON, de revenir sur ce sujet d'importance. Oui, découper notre réseau de bus, qui est aujourd'hui uni et homogène dans un territoire particulièrement dense, en 12 lots différents, est, vous en conviendrez, et je crois que nous en conviendrons quasiment toutes et tous ici, une absurdité.

Que cela concerne l'information-voyageur, la coordination de l'offre, la répartition foncière des centres bus, de trop nombreux aspects ne sont, à ce jour, absolument pas pris en compte pour une future gestion en 12 lots et ils nous font penser que nous allons tout droit vers la complète désorganisation de notre réseau.

Au vu de la dégradation historique de l'offre que nous avons connue, et que nous connaissons encore aujourd'hui, cette privatisation de fait est une aberration qui va dangereusement fragiliser le service des transports collectifs francilien en faisant s'opposer les différents opérateurs sur le territoire, là où au contraire, nous avons besoin de plus de cohérence et de coopération.

Par ailleurs, nous ne pouvons pas oublier la principale cause de la crise que connaît notre réseau, la pénurie de machinistes-receveurs. Le métier manque d'attractivité et la mise en concurrence crée de nouvelles incertitudes qui n'incitent aucunement à venir travailler dans le secteur.

Le transfert d'agents R.A.T.P. vers les opérateurs privés implique la perte de droits et d'acquis sociaux qui ne pourra entraîner que de nouveaux départs, voire des mouvements sociaux.

Voulons-nous vraiment connaître des Jeux olympiques et paralympiques dans un pays paralysé par une grève de la R.A.T.P. ? Voulons-nous vraiment revivre les grèves de 2019, simplement pour faire passer un service public, qui fonctionne, dans les mains du privé ? Plus globalement, voulons-nous vraiment laisser à des entreprises privées, dans une organisation qui s'annonce chaotique, trop complexe qu'elle en devient parfaitement incompréhensible, le service public des transports ? Je vais vous répondre pour nous tous, sur les bancs de cette majorité : non.

J'entends, ici, que c'est la loi. Non, il était prévu et il est prévu, dans les dispositions actuelles, une alternative qui s'appelle "régie publique". Elle n'a pas été choisie et optée par la Présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, malgré nos demandes répétées.

Ce dont nous avons besoin, c'est de stabilité. Vous le dites dans votre vœu ; oui, nous avons besoin d'investir dans un modèle de service public des transports plutôt que de le vendre ici à la découpe. Ce réseau est une des pierres angulaires de la décarbonation et de la pleine accessibilité des transports parisiens, la garantie de la préservation du droit à la mobilité.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable sur votre vœu.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explications de vote du groupe Changer Paris, par Nicolas JEANNETÉ.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Je me suis souvent exprimé sur le sujet, mais je ne pouvais pas laisser passer ce vote. Je rappelle que le report de la mise en concurrence serait doublement injuste. Toutes les autres lignes de bus d'Ile-de-France ont déjà été soumises aux procédures d'appel d'offres depuis 2020, sauf les lignes R.A.T.P. La R.A.T.P. a gagné des réseaux d'appels d'offres depuis 2020, mais elle refuse de mettre les siens en concurrence, alors que ce sont ceux qui fonctionnent, aujourd'hui, le moins bien. 25 % de services faits dans Paris, c'est un taux inacceptable pour les voyageurs !

Deuxièmement, se priver de la concurrence est aussi injuste pour les voyageurs eux-mêmes. C'est se priver d'une meilleure qualité de service. La concurrence, c'est toujours bon pour les clients.

Dans toutes les villes ou les autres régions en France, et même en Europe, où il y a eu des appels d'offres pour confier l'exploitation des lignes de bus, si les opérateurs ne font pas les services demandés comme la R.A.T.P., on les change. C'est le principe de l'appel d'offres. La mise en concurrence est un puissant accélérateur de qualité de service sur le long terme, là où le monopole impose ses conditions aux voyageurs.

Reporter l'ouverture à la concurrence serait capituler devant certains syndicats et devant ceux qui, depuis des semaines, organisent de manière délibérée le blocage du réseau avec des mouvements sociaux diffus ou de débrayage. Nous ne pouvons céder devant ceux qui sont prêts à prendre les voyageurs du quotidien en otage.

Ce serait aussi se priver d'un bond en matière de qualité de service et pérenniser un monopole aujourd'hui inefficace. La R.A.T.P., je le rappelle, a remporté des appels d'offres à l'étranger et elle exploite, aujourd'hui, des lignes de métro et de bus en Italie, aux Etats-Unis, preuve qu'elle sait offrir une qualité élevée de services à la concurrence.

Donc oui, nous demandons aux exploitants, et notamment à la R.A.T.P., de rehausser la qualité de services offerts aux exploitants. "Ile-de-France Mobilités" est prête à organiser cette mise en concurrence en fonctionnant par lots et en garantissant les conditions de travail des agents.

Nous avons écrit à Jean-Paul BAILLY un cahier des charges des exigences sociales uniques en Europe pour rassurer les agents et leur garantir que la concurrence ne se fera pas au détriment de la qualité de vie au travail.

Je sais que vous y êtes attaché, M. David BELLIARD.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 120 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée…

On va compter, pas de problème, mais elle va être adoptée.

Je remets donc aux voix cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vote est en cours. Merci de ne pas vous exprimer pendant le vote.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

27 pour, 22 contre.

Qui s'abstient ? pardonnez-moi !

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 58).

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 121 relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération.

La parole est à François DAGNAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je veux d'abord préciser que ce vœu a été voté à l'unanimité en Conseil du 19e arrondissement et que l'ensemble des groupes de la majorité se sont associés au groupe Paris en commun qui a pris l'initiative de ce vœu.

C'est pour moi l'occasion de rappeler que le 19e arrondissement a été pionnier dans la création de pistes cyclables, notamment sur les grands axes de l'arrondissement, afin d'assurer notamment la liaison entre Paris et les communes voisines.

C'est ainsi que l'avenue Jean Jaurès, les quais de Seine, de la Loire, de la Marne et de l'Oise ou encore la rue d'Aubervilliers, comme la rue Manin, ont bénéficié de pistes cyclables dès la fin des années 90 et au début des années 2000. Beaucoup d'autres ont suivi plus récemment, par exemple l'avenue de Flandre.

Ces pistes pionnières, reconnaissons-le, sont aujourd'hui victimes de leur succès avec la progression avérée et continue de l'usage du vélo. Plusieurs milliers de déplacements sont ainsi effectués quotidiennement sur les pistes qui longent le bassin de la Villette.

Pour autant, ces premiers aménagements ont souvent été réalisés sur trottoirs et ne sont plus adaptés ; ils doivent donc évoluer. C'est par exemple le cas de la piste du Quai de la Loire. L'objet de ce vœu est de mettre en lumière, à la faveur du réaménagement futur et prochain de la place de la Bataille-de-Stalingrad et du carrefour Jaurès-Stalingrad, la nécessité de corriger cette piste du Quai de la Loire.

Elle est, en effet, sur trottoir et génère, de fait, une situation dangereuse et anxiogène, pour les piétons, comme pour les cyclistes.

La situation actuelle entraîne, en effet, d'importants conflits d'usages, notamment - pour ceux qui visualisent le site - à la sortie du cinéma MK2, puisque les clients, une fois leur séance terminée, sont amenés à emprunter la piste cyclable, par ailleurs très fréquentée.

Le carrefour Jaurès est lui-même difficile, voire dangereux à traverser. Pour le confort et la sécurité de toutes et tous, il est donc nécessaire de revoir cet aménagement. C'est clairement le souhait et la volonté de la mairie du 19e arrondissement.

Dans le cadre de l'ambitieux Plan Vélo, porté à Paris par David BELLIARD et l'équipe parisienne et relayé dans le19e arrondissement, des aménagements vont être réalisés rue Manin, rue de Crimée, rue Armand Carrel, avenues Secrétan, Simon-Bolivar ou encore rue Riquet. Pour autant, nous devons revenir sur les pistes de première génération sur trottoirs qui ne sont plus adaptées et nous devons reprendre ces aménagements qui posent dorénavant des difficultés, afin de faire du 19e arrondissement, un arrondissement 100 % cyclable.

C'est donc l'objet de ce vœu que je nous invite à adopter.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, cher François DAGNAUD.

Concernant la place de Stalingrad, dans le cadre de l'opération de réaménagement en cours d'étude, nous prévoyons de requalifier totalement l'espace public en élargissant, en adaptant les traversées piétonnes, en renvoyant les pistes cyclables pour plus de sécurité, en embellissant les murs et en végétalisant la place là où c'est possible.

Cette logique est commune à l'ensemble des projets que nous portons. Elle vise, autant que faire se peut, à "Embellir Paris", à la rendre plus agréable, et à l'adapter aux nouvelles mobilités et au dérèglement climatique.

La place de la Bataille-de-Stalingrad, comme la place du Colonel Fabien, ne fait pas exception à cette règle. Des pistes cyclables de bonne largeur sont réalisées sur le boulevard de la Villette et entre les deux carrefours.

Nous adapterons l'espace de chaussée pour pouvoir faire circuler les vélos sans empiéter sur les espaces de trottoir. Ces travaux permettront de sanctuariser davantage d'espaces au profit des piétons qui partagent encore aujourd'hui certains cheminements avec les vélos, comme la traversée de l'avenue Jean-Jaurès ou les trottoirs du Quai de la Loire.

Certes, partout où c'est possible, ici comme ailleurs, nous profiterons de ce projet pour minimiser et réduire au maximum les conflits entre piétons et vélos et faciliter ces deux modes de déplacement sur l'espace public.

Ces différents travaux devront être phasés finement autour des Jeux olympiques et paralympiques pour permettre la bonne tenue des événements sportifs.

Plus largement, dans le 19e arrondissement, nous accélérons, en lien avec toute votre équipe, les études et les projets, notamment sur l'avenue Secrétan, l'avenue Simon-Bolivar, la rue Manin, la rue de Meaux, afin de continuer à sécuriser et à démocratiser la pratique du vélo. Je vous remercie, d'ailleurs, vous ainsi que l'ensemble de l'équipe en local, en particulier Andreas PILARTZ, votre adjoint, pour le soutien et la mobilisation, en faveur de cette politique.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis très favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 121 déposée par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 59).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la création d'une éco-contribution colis.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 122 relatif à la création d'une éco-contribution colis.

La parole est à M. BADINA-SERPETTE, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et tous.

C'est une proposition faite par les Ecologistes dans le cadre des travaux relatifs au financement des transports publics en Ile-de-France, mais aussi dans le cadre d'une réflexion plus large que nous menons sur l'impact écologique des colis. C'est le fameux débat sur le pollueur-payeur.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Pouvez-vous davantage parler dans le micro pour que l'on vous entende bien ?

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Je vous disais donc que nous faisons face à une explosion des livraisons à Paris, sur notre capitale. 500.000 colis sont livrés chaque jour, dans notre capitale, avec les conséquences néfastes que nous connaissons, soit la pollution atmosphérique et sonore liée aux véhicules de livraison. Cela affecte évidemment l'environnement et aussi la santé des Parisiennes et des Parisiens. Cela surproduit des déchets et une des autres conséquences est la congestion des routes et l'occupation de l'espace public, déjà très contraint à Paris.

Le pire, à ce sujet, est que les opérateurs de livraison proposent d'aller toujours plus vite, avec des livraisons express en 24 heures ou 48 heures. Avons-nous besoin de nous faire livrer un pot de confiture en 24 heures ? On encourage ainsi l'hyper consommation, pour avoir tout, tout de suite. C'est un combat des écologistes. On parle de publicité, de "dark store" et de "dark kitchen". Par ailleurs, la pression est accrue sur les livreurs et les livreuses. Il y a également les conditions de travail. Nous mettons tout cela dans le débat sur l'éco-contribution sur les colis.

On fait une proposition assez simple. Il s'agit de nous appuyer sur le modèle qui existe déjà sur certains produits, notamment les produits électroniques. Il s'agit de prendre conscience de l'impact écologique que génèrent les mouvements liés aux colis. On a besoin de ralentir, de se tourner vers le commerce de proximité et d'aller vers une consommation plus simple, plus sobre et plus raisonnée.

Comment ? On propose et on demande à l'État de taxer les livraisons express qui se font en 24 heures ou 48 heures, à hauteur de 1 euro par colis, à la charge des opérateurs comme Amazon ou DHL. Ces recettes annuelles sont estimées à 180 millions d'euros. Je pense que vous serez tous d'accord avec moi pour dire que nous en avons tous besoin pour financer nos transports en commun et éviter une nouvelle hausse de nos "pass" Navigo.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, cher collègue, cher Frédéric BADINA. Merci pour ce vœu qui me permet de m'exprimer sur l'instauration d'une éco-contribution colis. D'ailleurs, c'est une proposition que j'ai portée au nom de la Ville, durant les Assises du financement des transports, organisées par "Ile-de-France Mobilités", en janvier dernier.

Tout d'abord, rappelons quand même l'impasse que connaît aujourd'hui notre système de financement des transports en commun francilien. "Ile-de-France Mobilités", dans un contexte inflationniste et de développement du Grand Paris Express, estime des besoins financiers qui s'élèvent jusqu'à 3,1 milliards pour 2032.

Le modèle économique actuel de l'Autorité organisatrice des mobilités n'est pas satisfaisant et doit être pleinement restructuré. Sur cette base, en tout cas ce constat, qui je le crois, est partagé par l'ensemble des parties prenantes, quel que soit le banc ou le parti auquel ils appartiennent dans l'hémicycle ou dans le champ politique, nous avons besoin de trouver d'autres types de financement.

Nous avons choisi avec mes collègues, représentants de la Ville de Paris au Conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", de cibler en particulier dans les multiples propositions que nous avons faites, les acteurs de la livraison express.

Leurs activités, vous l'avez rappelé, ont littéralement explosé, avec l'avènement du e-commerce, une accélération particulièrement nette pendant la pandémie.

Ces livraisons entraînent un certain nombre d'externalités négatives, sources de pollution, d'utilisation trop souvent anarchique de l'espace public. Sur le seul territoire parisien, 500.000 colis sont livrés chaque jour et 1 million, si on considère l'ensemble de l'Ile-de-France.

Ce modèle du tout livraison rapide et instantanée pose la question plus globale de la vision de la ville que nous souhaitons. Il n'est pas dans notre intention, pour des raisons écologiques, comme pour des raisons urbaines, de laisser dépérir les commerces de proximité, au bénéfice d'acteurs 100 % en ligne.

A l'image de ce qui se fait déjà à Barcelone, nous avons proposé la mise en place de ce que l'on pourrait appeler une "éco-contribution colis" ou une "taxe colis". Avec 1 euro par colis express, nous pourrions dégager 400 millions d'euros pour "Ile-de-France Mobilités". Ce serait un signe majeur et une source de financement non négligeable pour, justement, garantir la pérennité et la qualité de nos transports en commun.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 122 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 60).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation de la passerelle située 14, boulevard de Reims (17e).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 123 relatif à la sécurisation de la passerelle située 14, boulevard de Reims.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe Changer Paris.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, c'est un vœu qui est présenté par le maire et les élus du 17e et par le groupe Changer Paris.

Une fois n'est pas coutume, et faute de pouvoir obtenir une réponse et des engagements des services concernés, au regard de la dangerosité de la situation, nous voilà contraints d'interpeller l'Exécutif municipal et de déposer un vœu sur un sujet de voirie ultra-localisé.

Le vœu dénonce l'état de délabrement de la passerelle située au 14, boulevard de Reims qui longe les terrains de tennis Berthier, et sollicite, appelle et demande une solution d'urgence, car la sécurité des personnes est aujourd'hui en jeu. Depuis près d'un an, les services de la mairie du 17e, le maire du 17e, n'ont cessé de vous solliciter, Monsieur le Maire, et les services de la Ville, sans succès. Pire, nous n'avons pas eu de réponse. Ce n'est pas une bonne manière de traiter ce type de dossiers localisés.

Nous demandons, aujourd'hui, par ce vœu, que la Maire de Paris finance et programme la sécurisation de la passerelle boulevard de Reims, d'ici la fin du premier semestre de l'année 2023.

Je vous remercie.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci.

Chers collègues, je dois avouer que je ne comprends pas très bien l'objet de ce vœu. C'est cela, vous êtes très intelligents et nous sommes très bêtes !

Franchement, les services…

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Il y en a qui ont l'air très détendus, effectivement. L'après-repas peut être difficile.

M. David BELLIARD, adjoint. - On va apporter une réponse. D'abord, je ne comprends pas ce vœu. Une réponse vous a été apportée. Peut-être qu'à votre tour, vous ne l'avez pas comprise, mais la réponse est simple. Nous sommes d'accord avec le fait que ce franchissement piéton du périphérique est devenu dangereux en raison de l'état de la passerelle. Oui une restauration s'impose ; oui elle se fera dans les prochains mois ; oui, elle est budgétée. Je ne peux pas vous dire plus que ce qui vous a déjà été dit par les services.

J'entends le besoin d'exister en Conseil de Paris, mais on pourrait, vous et nous, gagner du temps.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - C'est un avis....

On va essayer de poursuivre le plus sereinement possible.

J'imagine que le vœu est maintenu…

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif… Favorable, pardon, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2023, V. 61).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias (17e).

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 124 relatif au Plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias, toujours dans le 17e arrondissement.

Je redonne la parole à M. Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, encore un petit effort. Il y a un deuxième vœu à adopter. J'attends une réponse aussi favorable que la première. Fin 2020, la mairie du 17e et la Mairie de Paris ont convenu que le quartier Ternes-Maillot serait le premier quartier à bénéficier de la démarche "Embellir votre quartier". Pour rappel, cette démarche entend rationaliser les travaux sur l'espace public en regroupant les travaux d'entretien des réseaux des concessionnaires, des chantiers d'aménagement et d'embellissement au sein d'un même quartier et sur une période donnée.

Aussi, concernant ce quartier Ternes-Maillot, depuis le lancement de la démarche en mars 2021, ce ne sont pas moins de 6 réunions de présentation des projets qui ont été organisées avec les habitants, sans compter des réunions de concertation organisées remarquablement par les services de la démocratie locale et de la direction générale adjointe en charge de l'espace public, que je remercie ce soir.

Aux termes de la concertation sont nés 6 projets de végétalisation de l'espace public, et 5 projets ayant pour objet d'apaiser l'espace public et la circulation.

Or, ni l'inversion du sens de circulation de la rue des Acacias entre l'avenue de la Grande Armée et la rue du Colonel Moll, ni la modification du plan de circulation place Saint-Ferdinand n'ont été retenues dans les projets à soumettre à la concertation locale, et donc dans les projets retenus.

C'est pourquoi nous portons ce vœu qui vous demande, Monsieur le Maire, de renoncer à modifier le Plan de circulation de la rue des Acacias et de la place Saint-Ferdinand puisqu'il n'en a pas été question durant la période de concertation. Je vous remercie de votre réponse.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je ne comprends pas très bien votre vœu. D'abord, parce que j'ai eu un échange avec M. le Maire du 17e, Geoffroy BOULARD, qui m'avait indiqué qu'il retirait ce vœu sur la base de l'échange que nous avons eu. J'imagine qu'il y a peut-être plusieurs courants au sein du 17e et que vous ne vous êtes pas parlé, de ce fait.

Je vais vous apporter une réponse sur le fond, qui sera malheureusement moins favorable que le vœu précédent. Compte tenu de la concertation que vous avez menée, territorialisation oblige, nous vous laissons revoir à la baisse l'ambition du projet de la place Saint-Ferdinand, sans réel apaisement du secteur avec simplement un élargissement de la végétalisation du rond-point.

L'apaisement de la rue des Acacias, axe majeur de transit, dans le quartier, est en revanche indispensable, car les projets retenus dans votre arrondissement sont moins ambitieux au regard d'autres arrondissements et ne permettent pas de casser le trafic de transit. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, réduire le trafic, rue des Acacias, axe commerçant et très fréquenté par les piétons, sera profitable aux habitants et aux commerces de proximité. Là où nous nous étions mis d'accord, c'est que nous allons continuer à étudier précisément l'aménagement ; nous allons essayer de trouver des alternatives aux tête-bêche, au niveau de la rue du Colonel Moll, avec toutefois un horizon que vous connaissez, que j'ai suffisamment exprimé ici ; il faut apaiser la circulation.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de faire acte de civilité républicaine et donc de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Le vœu n° 124 est-il maintenu ?

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je vais faire preuve d'une très grande civilité républicaine. Comme j'entends, Monsieur le Maire, votre ouverture à la discussion, je retire bien volontiers mon vœu.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux continuations piétonnes sur les rives de Seine.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 125… un peu d'effort, il reste quelques vœux encore à aborder, notamment les vôtres.

Le vœu n° 125 est relatif aux continuations piétonnes sur les rives de Seine.

Nous avons inscrit M. MARGAIN. Le voilà. Il suffit de le citer et il sort… Quel talent ! On vous donne la parole.

M. Franck MARGAIN. - C'est très aimable. Vous me donnez une minute ; je suis désolé, j'étais avec Mme la Sénatrice. Madame la Maire, mes chers collègues, dans le cadre… Je ne vais pas pouvoir le faire, je suis désolé… Si, c'est bon.

Dans le cadre de la M.I.E., le groupe Changer Paris avait relevé la nécessité d'une continuation piétonne des voies sur berges, sur l'ensemble de la Seine. Les travaux auxquels, d'ailleurs, je participe, de la M.I.E. "Paris à 50 degrés", travaillent également sur la possibilité d'avoir des zones rafraîchies et de nombreuses zones rafraîchies, comme peuvent l'être les quais de Seine.

La cérémonie des Jeux olympiques, comme nous le savons tous, est prévue sur la Seine et donc va entraîner une participation très, très importante, de nombreux touristes et participants aux Jeux olympiques, sur les voies sur berges.

Le nombre de sportifs et de pratiquants, de niveau amateur ou de haut niveau, utilise beaucoup les voies sur berges ; les voies sur berges restent un endroit vraiment très privilégié pour faire du sport, notamment dans des zones abritées de la circulation automobile.

Tout le monde s'accorde ici sur la nécessité de prolonger des trames de biodiversité autour de la Seine.

J'ai, dans ce vœu, la volonté de vous demander avec les élus de mon groupe, d'étudier la possibilité de continuer la piétonnisation des voies sur berges, entre le port de l'Arsenal et le Ministère des Finances. Dès l'instant où on voit bien que l'on a un tout petit trottoir de 1.50 mètre, on aurait la possibilité, avec un système de pontons, de l'élargir sur 2 mètres, 2.50 mètres et comme cela, entraîner la continuation totale de la piétonnisation de la voie sur berges.

Par ce vœu, je demande à la Ville de se pencher sur cette piétonnisation qui est, d'ailleurs, à l'ordre du jour depuis maintenant près de 10 ans, quand même !

J'espère également, par ce vœu, que la Ville puisse recenser, à l'aune des Jeux olympiques, les sections de la rive de Seine qui pourraient être améliorées, réparées, pour particulièrement offrir l'accès aux personnes à mobilité réduite. J'en veux, pour preuve, un très grand nombre de quais aujourd'hui ; les pavés sont complètement défaits ; ils sont tordus et ils empêchent les gens à mobilité réduite de pouvoir utiliser les quais de Seine.

J'espère, par ce vœu, à la fois terminer la continuation piétonnière de la Seine et à la fois rendre les quais accessibles. Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Anne SOUYRIS au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Franck MARGAIN.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout vient à qui sait attendre. Je ne pensais pas, avant ma mort, avoir le plaisir de vous entendre dire, dans votre intervention, M. MARGAIN : "il faut continuer la piétonisation des voies sur berges". Franchement, je dois bien le dire, cela mérite une petite récompense ! Je vais donc émettre un avis favorable sur ce vœu. Incroyable ! Parce que pour les piétons, pour la qualité de l'air, pour la politique que nous menons avec courage, oui, je crois qu'il est nécessaire de faire acte d'ouverture.

Sur le fond, il est vrai que certaines coupures persistent, notamment Rive droite entre le pont de Sully et le bout du quai Henri IV ou entre le pont de l'Écluse du port de l'Arsenal et le Ministère des Finances ou bien même rive gauche, entre la passerelle Léopold Sedar Senghor et le Pont Royal. Ces nouveaux cheminements qui pourraient être créés avec des passerelles représentent des projets architecturaux très importants sur lesquels notre Ville ne décide pas seule, mais ils peuvent faire l'objet d'une étude, en lien avec les autres objectifs de la politique municipale.

Voilà, pour le fond. Nous sommes d'accord, bien évidemment avec ce qui figure dans le vœu. Pour cette petite pirouette, on peut dire "avis favorable".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Sacrée pirouette, quand même ! Après tout, "il n'y a que les… qui ne changent pas d'avis !".

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 125 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité, me dit-on dans l'oreillette. (2023, V. 62).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'installation de bornes de services pour les cyclistes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 126 relatif à l'installation de bornes de services pour les cyclistes.

La parole est à nouveau à Franck MARGAIN, pour le présenter au nom de son groupe.

M. Franck MARGAIN. - Il ne s'agit pas de pirouettes, mais plutôt d'une idée constante sur l'évolution de la ville.

En particulier, nous constatons que le nombre de cyclistes est en forte hausse à Paris, particulièrement des cyclistes équipés de leur propre vélo.

Aujourd'hui, la Ville de Paris est faiblement équipée en offres d'outils de réparation pour cycles. Les cartes, élaborées par les différentes associations de cyclistes, dénombrent moins de cinq bornes de services complètes, l'une, d'ailleurs, étant installée dans le 9e arrondissement.

Par contre, on recense beaucoup de stations de gonflage, mais très peu de stations de services complets.

En conseil d'arrondissement, j'ai présenté ce vœu et j'ai été surpris qu'il soit refusé ; la raison principale qui m'a été donnée est que ces bornes seraient vandalisées.

Or, il appartient tout de même à la Municipalité de faire respecter un peu d'ordre et un minimum de civisme. Pourquoi dans d'autres municipalités, comme à Barcelone ou à Nice, les bornes ne sont-elles pas vandalisées ? Les Parisiens seraient-ils moins disciplinés ?

Les cyclistes parisiens pourraient avoir droit à des bornes dans lesquelles ils trouveraient l'ensemble de l'outillage pour pouvoir réparer en cas de panne lorsqu'ils se déplacent.

De nombreuses villes en France utilisent ce système et de nombreuses villes en Europe ont équipé leurs pistes cyclables de bornes de services dans lesquelles vous trouvez tous les outils nécessaires à la réparation immédiate.

Je souhaite, par ce vœu avec mes collègues du groupe Changer Paris, que la Ville de Paris expérimente quelques bornes de services dans chaque arrondissement sur des pistes cyclables, de manière à offrir un service plus complet à ceux qui utilisent leur vélo.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Franck MARGAIN.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur MARGAIN.

Quelques éléments pour expliciter la position du rejet de votre vœu. Pour fournir des solutions de réparation et d'apprentissage à la cyclo-réparation, la Ville de Paris soutient déjà l'installation de porteurs de projets associatifs, notamment dans le cadre du réseau "Répare" qui a pour objectif d'offrir un accès peu coûteux à des pièces mécaniques de réemploi, à des outils et à des connaissances à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens qui voudraient réparer leur vélo.

Ces lieux associatifs continuent à se développer et offrent bien plus que de simples opportunités de réparation. Il est vrai, cependant, qu'ils ne répondent pas à toutes les demandes. Nous avons parfois la nécessité de réparer notre vélo directement dans la rue.

Un certain nombre d'établissements publics, de mairies d'arrondissements ou d'associations ont installé et entretiennent plus ou moins des bornes de réparation et de gonflage de vélos, à Paris. Cela se situe sur des espaces publics ou sur des parvis privés accessibles depuis l'espace public. On observe une certaine diversité d'outils et d'équipements, très rapidement stickés, graffés ou tout simplement rendus hors d'usage. Cela pose une véritable question quant à l'entretien de ces dispositifs. Vous citez des exemples de villes. Paris ne connaît tout simplement pas la même pression d'usage sur son espace public que d'autres villes en France. Cela peut devenir contreproductif, comme lorsqu'une station de gonflage après dégradation, dégonfle plus votre pneu qu'elle ne le gonfle. Expérience vécue !

Afin d'objectiver cette situation, je vous propose, toutefois, que les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements dressent un bilan des équipements déjà existants, sur leur qualité, leur durabilité et leur intérêt respectif. Nous pourrons présenter ce bilan en 3e Commission afin d'en tirer un certain nombre de préconisations. Dans tous les cas, ces installations ne pourraient se faire, évidemment, au détriment de l'espace dédié aux piétons.

Dans l'attente de ce travail, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Franck MARGAIN, retirez-vous votre vœu, compte tenu des explications de l'Exécutif ?

M. Franck MARGAIN. - Je voudrais faire confiance à M. BELLIARD ; je vais donc le retirer, mais je le représenterai certainement dans quelque temps si nous n'avions pas avancé de manière très précise sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. Le vœu n° 126 est donc retiré.

Nous arrivons… Non, le vœu 126 est retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au nouveau Plan local de mobilité.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 127 relatif au nouveau Plan local de mobilité.

La parole est à Nicolas JEANNETÉ, pour le présenter.

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis très longtemps, nous demandons, avec Rachida DATI, une vraie réflexion et un schéma global de mobilité, voire une refonte totale du plan de circulation à Paris. Rassurez-moi, David BELLIARD, vos aménagements de carrefours, vos pistes cyclables, vos élargissements de trottoirs, vos passages de trois à deux et à une voie, j'espère que tout cela est quand même conçu dans un schéma global de mobilité. Permettez-moi d'en douter un tout petit peu, vu le chaos de l'espace public.

Malheureusement, aujourd'hui, la Loi LOM vous impose de faire un Plan de mobilité.

Ce Plan de mobilité, encore une fois inscrit dans la loi, devait être adopté au premier trimestre 2023. Toujours rien, à l'horizon !

Je rappelle que nous avions voté favorablement un vœu du groupe Communiste qui demandait, lors de la dernière séance, que l'élaboration de ce Plan de mobilité se fasse en parfaite concertation avec à la fois les habitants, via de grandes réunions d'information et de dialogue, les acteurs économiques et les organisations professionnelles. Je rappelle à tout le monde qu'un Plan de mobilité est important. Cela permet d'optimiser l'efficacité des déplacements et même de diminuer les émissions polluantes.

Pouvez-vous nous expliquer la méthode et surtout le calendrier de ce Plan de mobilité, qui, à mon avis, a quelques mois de retard, déjà ?

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nicolas JEANNETÉ.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci pour votre vœu qui nous permet de revenir sur notre futur Plan local de mobilité, qui n'est pas un plan de circulation ! Si la logique vous a échappé, elle existe toutefois.

Vous l'avez rappelé, la loi LOM nous oblige à nous doter d'un Plan local de mobilité. C'est la déclinaison du Plan régional. C'est un exercice complexe, une compilation des plans et des politiques publiques que nous déployons déjà à Paris. C'est, en quelque sorte, un plan des plans. Les services de la Ville sont actuellement en train d'y travailler, en lien avec les services de la Région Ile-de-France qui, elle aussi, est en train de réécrire son Plan de mobilité. Nous essayons de travailler de concert.

Avant cela, plusieurs étapes sont nécessaires puisque vous m'interrogez sur la méthode. D'abord, le lancement de la démarche est à acter par un vote en Conseil de Paris, ce qui aura lieu d'ici l'été.

L'arrêt d'un plan, après concertation des partenaires institutionnels, une saisine de l'Autorité environnementale seront ensuite nécessaires afin de déterminer s'il nous faudra mener une étude d'impact environnemental. Enfin, le plan devra être soumis, au minimum, à une P.P.V.E., c'est-à-dire à une concertation par voie électronique. Nous prévoyons, évidemment, de consulter plus largement avant l'adoption finale du document en Conseil de Paris.

C'est donc un très gros travail que nous devons mener avec de nombreux partenaires et quelques incertitudes. Je ne pourrai pas me prononcer sur le calendrier précis, ce jour, notamment parce qu'on ne sait pas à l'avance s'il nous faudra faire une étude d'impact environnemental, mais le Plan local de mobilité de Paris sera adopté par notre Assemblée en 2024, conformément à la loi.

Je suis favorable à votre vœu. Je vous rappelle, à nouveau, que le Plan local de mobilité n'a pas vocation à être un Plan de circulation de Paris. Nous développons une politique parisienne unique de mobilité ; peu importe l'arrondissement où vous vivez, où vous travaillez, où vous vous baladez, les choix stratégiques de mobilité sont les mêmes pour toutes et tous à Paris et l'offre de mobilité doit rester évidemment équivalente.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 127 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2023, V. 63).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au réaménagement de la place Felix-Eboué.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 128 relatif au réaménagement de la place Félix-Éboué.

Valérie MONTANDON le présente.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis le lancement du projet de réaménagement de la place Daumesnil, les habitants et les usagers sont inquiets ; ils sont inquiets du projet de la configuration que vous avez présenté, et ils sont aussi inquiets de la concertation, ou devrais-je dire de la pseudo-concertation que vous menez.

Je rappellerai à notre hémicycle, lorsque la concertation a été lancée, qu'elle a été lancée sur un seul scénario, ce qui est assez limité lorsqu'on prétend vouloir faire de la concertation. Si vous aviez mené des réunions très ouvertes, très publiques, je mentionnerais par exemple la réunion de restitution de la concertation, la première réunion de restitution, qui était dans un nombre limité par rapport à la jauge de la mairie, mais tout de même. Vous n'avez même pas fait de retransmission en direct, alors que ce sont quand même des procédés qui, aujourd'hui, sont à développer. Beaucoup de gens n'ont pas pu s'exprimer, pendant la concertation ou lors de la restitution.

Si vous aviez mené cette concertation, de façon plus objective, vous auriez vu que les habitants et les usagers avaient des préoccupations quant à un partage mieux équilibré, entre les différents usages, soit à la sécurité des piétons, surtout en remettant les piétons au cœur du système, à une fluidité des transports en commun, à une protection du patrimoine ou encore qu'ils étaient très attachés au maintien du marché, à sa localisation et à sa fréquence.

Vous auriez vu qu'ils sont prêts et qu'ils veulent un réaménagement. Ils ne sont pas butés au statu quo. Au contraire, ils veulent un réaménagement sur le modèle de la place Nation, c'est-à-dire avec un agrandissement de l'îlot central, avec un accès facilité à la place, avec la conservation du sens giratoire et la végétalisation.

Je vous rappelle, même si cela est douloureux, dans le programme de campagne du deuxième tour de M. GRÉGOIRE, boité à l'ensemble des habitants du 12e, que figurait noir sur blanc - je le dis parce qu'au conseil d'arrondissement, on a essayé de me faire croire que ce n'était pas vraiment cela - qu'un réaménagement de la place Félix-Éboué était sur le modèle de la place Nation. Nous la réaménagerons au profit des piétons et des modalités douces. Nous la végétalisons pour en faire un vrai lieu de vie.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir mener une étude du réaménagement de la place Daumesnil sur le modèle de la configuration de la place Nation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie MONTANDON.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, chère collègue. Une fois de plus, c'est le sujet de l'aménagement de la place Félix-Éboué que vous portez. Pardon, mais concertation il y a eu ; réunion publique de restitution, il y a eu. J'ai compris que vous n'y avez pas participé. C'est fort dommage, parce que vous auriez eu déjà un certain nombre de réponses à votre intervention et à vos questions.

J'ai compris que l'important pour vous n'était pas les réponses que j'allais apporter, mais simplement une posture que vous défendez.

Toutefois, sur le fond, vous souhaitez qu'un aménagement similaire à celui réalisé sur la place de la Nation soit privilégié. Cette proposition a déjà été étudiée par le Service des aménagements et des grands projets. Elle n'est pas compatible avec les orientations que nous proposons, qui sont l'apaisement, la piétonisation et la végétalisation. Pourtant, lorsque je vous écoute, j'ai l'impression que la question au moins de la végétalisation vous importe.

L'orientation, visiblement, vous la partagez. Si on maintient le rond-point, il n'y a, tout simplement, pas assez de place pour créer un terre-plein piétonnisé et végétalisé, autour de la fontaine aux Lions.

Le choix du rattachement de la fontaine, au Sud, découle du diagnostic qui a mis en évidence une concentration des usages et des flux piétons, de ce côté-ci de la place.

Concernant la partie Nord, la bascule de la piste cyclable sur chaussée permettra également d'abaisser les conflits d'usage pour permettre justement de sécuriser à la fois les flux de vélos et de redonner de l'espace aux piétons pour qu'ils puissent circuler en meilleure sécurité.

Ces propositions concourent, encore une fois, à un meilleur apaisement et à un meilleur partage de l'espace public. Je pense que ce projet doit être salué au minimum sur ce point.

Le projet prévoit également la mise en valeur de la fontaine aux Lions, à laquelle les habitantes et les habitants du quartier, toutes les Parisiennes et les Parisiens, d'ailleurs, restent extrêmement attachés et à juste titre.

Grâce à la création du terre-plein central, tel que nous le proposons dans le projet et tel qu'il est défendu par Emmanuelle PIERRE-MARIE et l'ensemble de l'équipe du 12e arrondissement, il sera possible de s'en approcher à pied, de flâner autour. Bref, c'est une réappropriation par les Parisiennes et les Parisiens et par les habitants et les habitantes du quartier que nous proposons avec ce projet, réappropriation d'un monument et d'un point extrêmement important dans le quartier.

Concernant la fluidité des transports en commun, en particulier des bus qui traversent la place, les simulations de trafic, faisant suite à l'aménagement, n'indiquent pas de sclérose de la place et les reports sont relativement faibles à ses alentours.

Nous travaillons actuellement avec la R.A.T.P. afin d'étudier la création de couloirs de bus dédiés sur l'avenue Daumesnil, d'une part, et d'autre part, de l'ensemble de la place.

C'est sur cette avenue, plus que sur la place elle-même, que les bus rencontrent aujourd'hui des difficultés.

Enfin, il n'a jamais été question que ce projet impacte la tenue du marché, comme vous l'indiquez dans votre vœu. Il sera maintenu à son emplacement initial et devrait même profiter de cet aménagement.

Voilà les éléments que je voulais partager avec vous sur le fond. Je voulais rappeler, encore une fois, notre attachement, notre soutien au travail qui est mené, et remercier l'ensemble des services, ainsi que l'équipe du 12e arrondissement, pour le travail qu'ils fournissent, à la fois sur le fond, mais aussi dans un processus de concertation et de transparence qui est, à mon sens, exemplaire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, Madame la Maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, chers collègues ; merci, Madame Valérie MONTANDON. Je vous remercie de me permettre une nouvelle fois d'évoquer en Conseil de Paris, le projet de réaménagement de la place Félix-Éboué, comme je l'ai fait en conseil d'arrondissement.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que nous sommes dans la période où les services retravaillent le projet en tenant compte de ce qui est ressorti de la concertation.

Je vous rassure aussi ; tout le monde a pu entrer à la mairie, pas de nouvelles "fake news", s'il vous plaît !

Les résultats de celle-ci sont en ligne sur le site Internet de la mairie du 12e arrondissement. Je souhaite moi aussi remercier celles et ceux qui ont participé à cette concertation. Cela nous a permis de partager les grandes orientations, de faire avancer le débat de manière constructive et d'orienter le service des aménagements des grands projets de la Ville de Paris qui conduit le projet de réaménagement de la place.

Nous avons également eu une concertation avec l'ensemble des commerçantes et commerçants du marché, comme avec celles et ceux qui sont autour de la place.

Avec votre vœu, vous souhaitez qu'une étude soit lancée sur la future place Félix-Éboué de manière qu'elle soit aménagée selon la même configuration que la place de la Nation, c'est-à-dire comme le prévoient les grandes orientations du projet en cours d'élaboration, avec un agrandissement de l'îlot central, un accès facilité à la place grâce à des passages piétons et deux feux de circulation adaptés, mais également un développement de la végétalisation. Nous avons une bonne surprise sur cette place.

Je veux vous rassurer, tout de suite, Madame MONTANDON ; tout cela est déjà pris en compte par les Services des aménagements des grands projets. Je vais même ajouter que les équipes de la division du Service des aménagements des grands projets qui conduit le réaménagement de la place Félix-Éboué sont identiques à celles qui ont conduit le réaménagement de la place de la Nation. Vous pouvez donc être rassurés quant au professionnalisme des équipes qui travaillent sur le sujet.

La seule différence entre nos grandes orientations et ce que vous suggérez concerne la conservation du sens giratoire. Nous envisageons bien une voie au sud de la place, mais uniquement pour la réserver à certains véhicules d'urgence et de livraison et non pour la circulation générale.

Même pour les bus, les études de circulation déjà réalisées, comme l'a rappelé M. BELLIARD, montrent qu'une solution avec des couloirs réservés en entrées et sorties de la place, offre une meilleure fluidité qu'une possibilité de passer par la voie sud.

J'ajoute que toute comparaison avec la place de la Nation a ses limites. Bien que nous reconnaissions toutes les qualités de son aménagement, la place Félix-Éboué n'a ni les mêmes dimensions, ni le même trafic, ni les mêmes caractéristiques de voies que la place de la Nation.

La place Félix-Éboué a une proportion réservée au trafic automobile surdimensionné par rapport à sa fréquentation.

L'objectif de ce projet est bien de rééquilibrer les usages. Ce rééquilibrage permettra de donner plus de place aux piétons, plus de place aux mobilités douces et aux alternatives et plus de place à la végétalisation.

Je ne manquerai pas de vous informer, dès que nous aurons avancé sur ce projet de la place.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 128 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes relatif aux aménagements cyclables.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 129 relatif aux aménagements cyclables.

La parole est à la présidente Maud GATEL, pour le présenter.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je ne doute pas que cette belle concorde en fin de Conseil se poursuive, dans la mesure où nous allons parler d'apaisement et de partage de l'espace public ainsi que de qualité des aménagements cyclables.

Le décret du 30 juillet 2008 prévoit, notamment, dans les zones 30, que toutes les chaussées soient à double sens. Une part significative des aménagements cyclables de la capitale est, d'ailleurs, le fait des contresens cyclables puisqu'en 2019, pas moins d'un tiers des aménagements était constitué en réalité de contresens cyclables.

Lorsque la Ville de Paris a décidé, en 2021, de la généralisation des 30 kilomètres/heure dans la capitale, à l'exception de quelques axes structurants, cela a signifié la généralisation de fait des contresens cyclables.

Malheureusement, cela doit s'accompagner d'un véritable aménagement ambitieux, parce qu'il ne suffit pas de peindre un vélo sur la chaussée, pour en faire une infrastructure adaptée, sécurisée pour les cyclistes et l'ensemble des usagers de l'espace public.

Quelques exemples me viennent en tête. La plupart des rues sont marquées par une absence de signalisation, de sas ou de porte en début de voie, pour signifier le contresens cyclable. Très souvent, les véhicules à quatre roues n'ont même pas conscience que des cyclistes peuvent venir en sens inverse, ce qui, évidemment, pose des difficultés.

Il y a la question également du maintien du stationnement motorisé de part et d'autre, qui alors même que la chaussée est insuffisamment large, rend les croisements extrêmement hypothétiques.

Et puis, je vous signale également des aménagements erratiques. Par exemple, rue Saint-Jacques, un radar pédagogique est quand même situé du côté cyclable et non pas du côté des voitures. Je ne doute pas que les cyclistes vont très vite, mais je ne suis pas sûre que ce soit réellement utile.

Plus globalement, on a des interrogations sur la mise en conformité avec les décisions de 2021 qui tardent ; de nombreuses rues, pouvant être considérées comme contresens cyclables, ne sont pas aménagées ainsi.

Une réalisation d'aménagement a minima met en jeu la sécurité des cyclistes. Il est extrêmement important d'avoir une véritable ambition, dans les aménagements, seuls à même de pacifier l'espace public parisien afin qu'un bon principe ne se transforme pas en mauvaise réalisation, mettant ainsi en jeu la sécurité des cyclistes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Maud GATEL pour ce vœu qui permet en effet d'évoquer une question importante, la généralisation du double sens cyclable, qui est une obligation légale, puisque suite au passage de la vitesse à 30 kilomètres/heure, mais aussi dans une logique portée par le Plan Vélo, les services de la voirie généralisent chaque jour, des doubles sens cyclables.

Vous l'avez dit, il ne suffit pas de peindre un vélo, sur l'espace public ; ce qui peut paraître simple est en effet complexe. Cela demande d'étudier finement les carrefours, les flux de circulation, la covisibilité, d'adapter la signalisation horizontale et verticale, parfois les phases de feux, afin de s'assurer de l'absolue sécurité des cyclistes et des piétons entre eux et vis-à-vis des véhicules motorisés.

Il s'agit de projets parfois simples, mais bien plus souvent, bien plus complexes qu'il y paraisse ; ils demandent donc d'importants temps d'études.

Pour avancer, notamment pour prioriser notre travail, j'ai demandé aux différents maires d'arrondissement et aux associations de signaler les projets particulièrement urgents du point de vue de la sécurité, de manière que nous puissions les réaliser en priorité.

C'est un travail qui, aujourd'hui, suit son cours, qui permet de continuer à sécuriser la pratique des cyclistes, tout autant que les pistes cyclables séparatives. Nous travaillons à la mise en place d'indicateurs nous permettant de suivre, plus précisément, les doubles sens cyclables réalisés et ceux qui restent à réaliser, afin que nous puissions faire des points réguliers.

Concernant votre demande relative à la sensibilisation des nouvelles règles du Code de la route, cet aspect sera abordé dans le Code de la rue à venir, à l'été prochain. Nous avons eu largement l'occasion d'en discuter et d'en débattre ces derniers jours, dans cette Assemblée.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Madame la Présidente, vous maintenez votre vœu ? L'avis de l'Exécutif est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 129 déposée par le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je ne vous ai pas vu. J'ai regardé de ce côté, puis de l'autre.

Nicolas JEANNETÉ, après le vote....

M. Nicolas JEANNETÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Maud GATEL, d'avoir posé cette question. C'est une question très importante. Je voulais présenter ce vœu au prochain Conseil. Maud GATEL m'a "piqué" l'idée.

Il y a une chose que je ne comprends pas. Il y a effectivement cette généralisation des 30 kilomètres/heure, et beaucoup de cyclistes nous demandent si on peut rouler dans les deux sens puisqu'on est à 30 kilomètres/heure. Vous oubliez quand même l'article 3. Je ne sais pas si Mme la Représentante du Préfet pourra aller dans mon sens. L'article 3 de l'arrêté de 2021, à Paris, qui généralise les 30 kilomètres/heure, stipule que les doubles sens cyclistes seront opposables, dès lors que la symbolisation sera indiquée.

Je suis désolé de venir un peu contre votre réponse, mais a priori, s'il n'y a pas une indication - et c'est l'article 3 de l'arrêté préfectoral de 2021 - d'une symbolisation de double sens cycliste, effectivement, nous n'avons pas le droit, à l'heure actuelle, en tant que cyclistes, de prendre une voie à double sens.

Ceci dit, cela n'empêche pas - Maud GATEL et David BELLIARD l'ont très bien dit - le fait qu'il faut revoir rue par rue, car il y a des rues très étroites où il est très dangereux de prendre la voie en double sens. Il y a également, bien évidemment, la signalisation. Dans le 15e, je me souviens d'une réunion que nous avons eue ensemble ; nous allons regarder rue par rue. Ce sont les rues que nous pensons pouvoir mettre en double sens.

Encore une fois, il faudrait demander au Préfet ; je crois que l'article 3 nous oblige à mettre un panneau de signalisation pour emprunter le double sens cycliste sur les voies à 30 kilomètres/heure.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas JEANNETÉ.

2023 PP 11 - Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la reconstruction du centre de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (B.S.P.P.) situé à Colombes (92700).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération PP 11, il y a un amendement technique n° 155 sur ce projet de délibération ; nous passons directement au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 155 déposé l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 155 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet délibération amendé est adopté. (2023, PP 11).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la vidéosurveillance algorithmique.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'expérimentation de l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de la loi sur les J.O.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous allons terminer cette séance du Conseil de Paris avec l'examen de trois vœux, référencés n^{os} 130, 131 et 132. C'est une discussion commune relative à la vidéosurveillance algorithmique et au projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

La parole sera, tout d'abord, à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour présenter le vœu n° 130, du groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est tout le sel de la vie politique que de savoir assumer ses divergences. En l'occurrence, la Ville de Paris sait s'opposer aux politiques gouvernementales pour préserver l'intérêt général. Nous l'avons montré à de multiples reprises cette semaine concernant la réforme des retraites ou encore concernant les mesures de suppressions de postes dans l'Education nationale.

Si je ne suis pas étonnée, je suis, néanmoins, toujours déçue de voir que la préservation des libertés fondamentales et la lutte contre les politiques sécuritaires ne méritent pas d'après vous le même intérêt.

La mise en place de la vidéosurveillance par traitements algorithmiques, telle qu'elle est prévue dans le projet de loi pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, a fait l'objet de nombreuses études et de nombreuses analyses. Je tiens, d'ailleurs, à souligner le travail exceptionnel de décryptage et de plaidoyer mené par la quadrature du net.

La quadrature du Net a d'ailleurs lancé une pétition signée par un certain nombre de membres de la majorité, notamment parmi les rangs de nos camarades Communistes et bien sûr, chez les Ecologistes.

Là où cela devient un peu compliqué à suivre, certes une majorité est riche de ses sensibilités, c'est quand même beaucoup pour nos amis socialistes, parce que réussir à s'abstenir au Sénat sur l'article 7 qui prévoit la vidéosurveillance algorithmique, s'opposer au même article en votant pour le vœu des Ecologistes amendé et devenu vœu de la majorité dans le Conseil du 10e arrondissement, afin finalement de s'apprêter à approuver l'article 7, en tout cas de dire que la Ville de Paris ne doit pas s'y opposer en votant contre notre vœu en Conseil de Paris, cela n'est plus de la diplomatie. On en est à un stade où cela devient de la gymnastique et une absence de considération pour le travail délibératif.

Comme je n'ai pas envie de finir sur une note trop amère, je finirai en vous lisant ce qui a été voté dans le Conseil du 10e arrondissement. J'en profite pour remercier Thomas WATANABE-VERMOREL et toute la majorité du 10e arrondissement pour son travail. Que les dispositions de la loi relatives aux Jeux Olympiques et Paralympiques, relatives au traitement des données comportant des systèmes d'intelligence artificielle appliqué aux images de vidéo-protection, soient abandonnées. Que l'Etat renonce à l'élargissement permanent de la procédure de criblage aux "fan-zone" et aux participants. Que l'Etat renonce aux dispositions sécuritaires contenues dans cette loi. Que l'Etat organise une conférence du consensus sur l'usage démocratique des outils algorithmiques et de l'intelligence artificielle dans les services publics.

Cela semblait être le strict minimum.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je me tourne vers le groupe Communiste et Citoyen, qui présente le vœu n° 131 ? Béatrice PATRIE.

Mme Béatrice PATRIE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en janvier, le Gouvernement produisait un projet de loi concernant les Jeux olympiques et paralympiques. Ce texte aborde vraiment des sujets nombreux aussi divers que variés, une sorte de catalogue à la Prévert, mais soi-disant en passant, dommage qu'il n'aborde pas celui du sport.

Nous passerons aujourd'hui sur beaucoup de sujets importants, sur les articles qui permettent une extension du travail au dimanche, sur le report de l'âge du départ à la retraite pour les agents concernés par l'organisation des J.O. ou même sur l'extension des pouvoirs du Préfet. Ces dispositions auraient pourtant mérité un débat.

Parlons de la sécurité des jeux, ce qui ne constitue pas une question accessoire. Comme le disait Raphaëlle RÉMY-LELEU, l'intelligence artificielle s'impose progressivement dans l'ensemble des domaines. La sécurité intérieure n'y échappe pas. Ces algorithmes qui se veulent prédictifs séduisent, autant qu'ils inquiètent, les acteurs de la sécurité intérieure, les politiques, les défenseurs des droits de l'homme ainsi que les juristes.

Vous le savez, beaucoup d'organismes, en commençant par le Conseil d'État, ont fait part de leurs doutes et le Conseil d'État dans son avis rendu en juillet 2022, considère que le recours à ces dispositifs soulève des enjeux nouveaux en matière de vie privée, pouvant entraîner des risques importants pour les libertés individuelles et collectives et un risque de surveillance et d'analyse dans l'espace public.

La C.N.I.L. n'en est pas moins sévère dans son avis rendu en décembre 2022, expliquant que "ces outils d'analyse des images peuvent conduire à une collecte massive de données personnelles et permettent une surveillance automatisée en temps réel".

La C.N.I.L. met également l'accent sur le caractère intrusif de ces nouveaux dispositifs. À la différence des simples caméras de surveillance - je dis "simples", c'est un euphémisme - qui servent à filmer les passants, à identifier les contrevenants, les caméras augmentées permettent d'analyser les individus de manière automatisée en temps réel, afin de collecter des informations les concernant et extrêmement précises.

La Commission insiste sur la nécessité de tracer une ligne rouge, afin de ne pas basculer vers la surveillance généralisée des populations, ce qui représentera une menace pour les libertés fondamentales.

On sait que le contrôle social est l'alpha et l'oméga des États totalitaires. Nous sommes un État de droit et en France, une société de libertés, très éloignée de modèles, comme le modèle chinois pour ne prendre qu'un exemple.

Selon la C.N.I.L., le Code de la sécurité intérieure, qui fixe le cadre applicable au dispositif de vidéo-protection, n'est absolument pas adapté à cette nouvelle technique. Elle rappelle, à ce jour, que la loi, sauf le cas des statistiques par essence anonymes, n'autorise pas les autorités publiques à brancher sur les caméras des dispositifs d'analyses automatiques.

Nous nous opposons donc fermement à cette loi. C'est notre position traditionnelle, ainsi qu'aux vœux du groupe Changer Paris. Nous espérons, tout de même une chose, à savoir que le Gouvernement parle enfin de sport pour ces Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Anne BIRABEN qui présentera le vœu n° 132 du groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Je ne vais pas parler trop vite, parce que mes collègues, Mme RÉMY-LELEU et Mme PATRIE, ont largement dépassé les 2 minutes !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Elles ont parlé durant le temps que leur a accordé la présidence de séance, donc vous faites ce que vous voulez. Je n'ai pas besoin de recevoir de conseils de votre part.

Mme Anne BIRABEN. - Le projet de loi relatif aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a été adopté le 31 janvier dernier, au Sénat, puis en Commission à l'Assemblée nationale, le 8 mars dernier. L'article 7 de ce projet de loi prévoit la possibilité d'expérimenter l'intelligence artificielle pour l'exploitation des images de la vidéo-protection dans l'espace public.

Cette technologie utilise des logiciels pour analyser les images, filmer et permet de détecter des comportements anormaux, objets abandonnés, bagarres, etc. Cette technologie ne doit pas être confondue avec la reconnaissance faciale.

Ce projet de loi fixe des limitations et un encadrement strict à cette expérimentation, en particulier une exigence de mesures de contrôle humain, la formation systématique des personnes habilitées à accéder aux signalements, l'accompagnement et le contrôle de la C.N.I.L., des obligations d'information du public et l'association de parlementaires à l'évaluation du dispositif expérimental. Il proscrit explicitement la reconnaissance faciale ou bio métrique.

Nous avions eu un échange avec M. NORDMAN au sujet de mon précédent vœu, présenté lors du Conseil de juillet 2021, qui nous avait indiqué que cette technologie pourrait être utilisée au moment des J.O.P. pour lutter contre

le risque d'attentat, mais qu'il avait besoin d'une évolution législative. Cette évolution est en cours et le vœu que nous présentons avec le groupe Changer Paris invite la Municipalité à s'en saisir.

Ainsi, nous vous proposons de nous préparer techniquement et juridiquement en réalisant une expérimentation dans le 5e, en amont des J.O.P., à l'occasion des Fêtes de la musique de 2023 et de 2024. Ces manifestations culturelles drainent une foule dense dans les rues du 5e arrondissement et semblent une bonne occasion de réaliser des essais et d'en tirer de l'expérience, tant en termes de bénéfices qu'en termes de risques résiduels après les précautions que j'ai évoquées.

J'ajoute que ce vœu a été adopté par le Conseil du 5e arrondissement, le 7 mars dernier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Anne BIRABEN.

Je suis heureux d'habiter dans le 11e arrondissement en vous entendant. De ce fait, je vais donner la parole à Nicolas NORDMAN qui va répondre aux trois vœux en ayant, évidemment, plus que 2 minutes.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je ne serai pas très long. Merci, Monsieur le Président. Merci, mes chers collègues. Je vous remercie pour l'ensemble de vos interventions. Bien entendu, la sécurité des Jeux olympiques est un enjeu essentiel et une des conditions de sa réussite.

Nous travaillons, d'ailleurs, depuis longtemps, depuis quelques mois, d'arrache-pied, avec l'État sous la houlette de M. le Préfet de police pour pouvoir assurer et anticiper tous les événements relatifs à la sécurité des Jeux olympiques.

Un projet de loi relatif à ces Jeux est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale après une discussion et un vote au Sénat. Ce projet prévoit une série de mesures relatives à la sécurité comme l'utilisation des scanners corporels pour limiter les temps d'attente pour le public ou encore le renforcement de la lutte contre le dopage.

Cela rend difficile, comme le propose le vœu déposé par le groupe Communiste, de rejeter en bloc cette proposition de loi. Ce texte prévoit la création d'un cadre juridique expérimental et temporaire permettant le traitement algorithmique des images de vidéo-protection.

Ce sujet, comme l'ont dit un certain nombre de collègues, notamment du groupe Communiste et Écologiste, est un sujet controversé. Il nous faut, en la matière, veiller scrupuleusement au respect des libertés publiques et au respect, bien entendu, des libertés individuelles.

C'est la raison pour laquelle, avec la Maire de Paris, nous avons réaffirmé de manière claire notre opposition à l'utilisation de la reconnaissance faciale, conformément aux préconisations du Conseil d'État et de la C.N.I.L.

Nous avons indiqué également que cette expérimentation de traitement algorithmique si elle devait être adoptée par le Parlement - et je rappelle que c'est une compétence du Parlement et pas de ce Conseil de Paris - devait être strictement encadrée à la fois dans sa durée, mais aussi dans le bilan qui devrait être tiré à l'issue de cette expérimentation.

C'est la raison pour laquelle, je ne peux émettre un avis favorable au vœu du groupe L.R. qui propose, au contraire, une extension de ce dispositif à tous types d'événements, et en particulier pour les événements du 5e arrondissement.

Nous souhaitons que le travail du Parlement puisse être poursuivi. Il doit, d'ailleurs, se poursuivre afin de donner toutes les garanties nécessaires en matière de respect des libertés individuelles, sur ce projet de loi dans sa globalité.

Le Parlement devra notamment préciser les conditions d'évaluation du dispositif, s'il était adopté par l'Assemblée nationale, en proposant et pourquoi pas, j'y suis tout à fait favorable, l'organisation d'une Conférence de consensus, comme le propose le vœu du groupe "Les Ecologistes".

Pour l'ensemble des raisons que je viens d'évoquer, si vous ne retirez pas vos vœux, chers collègues, je demanderai qu'un avis défavorable soit donné à l'ensemble des trois vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'est très clair. Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme la Directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments complémentaires sur ce projet de loi, notamment sur l'article 7. Les traitements par l'intelligence artificielle appelée "caméra augmentée", comme vous le savez, doivent être capables de détecter des éléments prédéterminés comme des mouvements de foule, des colis suspects, des comportements suspects également dans des lieux qui accueillent des événements et dans les transports en commun. Ils seront autorisés par décret pris, après un avis de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Le projet de loi, pour l'instant, est adopté par le Sénat en première lecture et il est en cours d'examen en commission par l'Assemblée nationale.

Lors de son examen, les sénateurs ont notamment renforcé l'encadrement du futur recours aux caméras dites "intelligentes", à la fois par l'exigence de mesures de contrôle humain, par la formation systématique des personnes habilitées à accéder au signalement, par l'accompagnement et le contrôle de la C.N.I.L. et par l'association des parlementaires à l'évaluation du dispositif expérimental.

Lors des débats et suivant les recommandations de la C.N.I.L., le Gouvernement exclut l'usage de toutes techniques de reconnaissance faciale.

Actuellement, l'article 7 du projet de loi autorise l'emploi des dispositifs dits "à titre expérimental" et jusqu'au 30 juin 2025 à la seule fin d'assurer la sécurité des manifestations sportives, récréatives ou culturelles, je cite, qui par leur ampleur ou leurs circonstances sont particulièrement exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes.

D'une manière générale, cela signifie qu'il n'est pas envisageable de prévoir une expérimentation pour la Fête de la musique 2023, le 21 juin prochain, au regard du calendrier d'examen du texte au Parlement et des textes d'application qui devront être repris. Le délai est, évidemment, bien trop court.

Plus globalement, sous réserve de la version qui sera in fine votée par la représentation nationale, une expérimentation restreinte à un arrondissement pour la fête de la musique 2024 paraîtrait délicate. Pourquoi ? Il faudrait caractériser le fait qu'on ait des circonstances particulièrement exposées à un risque terroriste ou à des atteintes graves à la sécurité des personnes.

Par ailleurs, comme je l'ai indiqué, un tel traitement devrait être autorisé par décret, lequel devrait comporter une étude d'impact de la protection des données. Il serait pris après préavis de la C.N.I.L. et après que l'État se fut, au préalable, conformé à plusieurs exigences fortes en termes de protection des données d'apprentissage, d'enregistrement automatique des événements pour assurer la traçabilité du fonctionnement du traitement ou encore la possibilité de l'interrompre à tout moment.

En conclusion, et à ce stade de l'examen parlementaire, tant la lettre de l'article actuel du projet de loi que les garde-fous juridiques et l'éventuelle autorisation du traitement par décret suggèrent de ne pas s'avancer à ce stade des débats parlementaires sur une éventuelle faisabilité de l'expérimentation.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice.

Je vais d'abord demander au groupe "Les Ecologistes" s'il maintient son vœu n° 130. Oui.

Je donne la parole à Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement, pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat est très instructif en ce sens où il acte les positions, s'il en était besoin, de chacun des groupes, ici, sur la sécurité à la fois des Jeux olympiques - c'est un enjeu majeur - et sur la sécurité des Parisiens. On voit bien que les Verts sont dans leur posture idéologique habituelle, contre toute mesure concernant la sécurité ; toute mesure sécuritaire est mauvaise, par définition ; ils sont suivis, en cela, par les Communistes. Il ne faudrait pas non plus que la Municipalité apparaisse comme plus sécuritaire qu'elle ne l'est ! Elle ne l'est pas du tout. D'abord, si la vidéosurveillance a été votée, il y a quelque temps, c'est parce que nous avons apporté les voix suffisantes pour la voter, alors que la Gauche était "explosée" sur ce sujet.

Ne nous réjouissons pas trop vite ; la Ville de Paris se distingue par une augmentation du nombre de caméras dont le rythme est très inférieur à celui des autres grandes villes de France. On pourrait dire que l'augmentation est de 25 %, à peu près.

Je citerai l'augmentation du nombre de caméras dans les villes administrées par la Gauche, en France, qui s'élève à plus de 60 %. Ce que souhaitent les Verts, c'est uniquement de la vidéo-verbalisation. Nous, nous souhaitons de la vidéo-protection pour sécuriser les Parisiens.

Paris est largement distancé par des métropoles comme Marseille ou Strasbourg qui ont deux fois plus de caméras. Il ne me semble pas, pourtant, que ce soient des majorités de Droite, aujourd'hui !

Je voudrais vraiment que les Parisiens sachent qu'il y a un groupe qui veut davantage de sécurité avec davantage de caméras. Nous le demandons pratiquement dans toutes les séances du Conseil de Paris. Nous appuyons totalement la Préfecture de police en ce sens. Nous demandons, à nouveau, qu'il y ait un plan de vidéo-protection ambitieux à la hauteur des besoins parisiens et dans la perspective des J.O., alors qu'aujourd'hui, nous sommes très en dessous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Philippe GOUJON.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 130 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Est-ce que le groupe Communiste et Citoyen maintient son vœu n° 131 ? Oui. Philippe GOUJON, voulez-vous, à nouveau, la parole sur ce vœu n° 131, parce que votre groupe avait indiqué… ? Parfait.

Une explication de vote de Raphaëlle RÉMY-LELEU sur le vœu n° 131 du groupe Communiste. N'hésitez pas à le dire avant. Sur le vœu n° 132 du groupe Changer Paris, n'hésitez pas à le dire avant. Cela facilite les choses.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Parfaitement, Monsieur le Maire ; de la même manière, lorsque l'Exécutif souhaite apporter une réponse commune à l'ensemble des vœux, n'hésitez pas à nous le dire avant.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pardon ? À chaque fois que des vœux, cela fait deux ans, bientôt trois ans que vous êtes élue, portent sur le même sujet, cela fait l'objet d'une discussion commune. C'est tout de même un grand classique des séances du Conseil de Paris. Ce n'est pas, parce qu'il y a un vœu du groupe "Les Ecologistes", qu'il doit faire l'objet obligatoirement d'une discussion à part ; explication de vote sur le vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - En l'occurrence, si je m'inscris, de manière spontanée, pour une explication de vote sur le vœu des Communistes, c'est parce que si M. Philippe GOUJON ne souhaite pas se répéter, j'aimerais, pour autant, lui répondre en lui disant que je crois qu'il sait que les écologistes travaillent sérieusement sur les questions de sécurité, notamment de vidéosurveillance. Pour autant, vous aviez tout à fait raison dans votre expression. Nous refusons les mesures sécuritaires, car nous pensons que la sécurité des Parisiens et des Parisiennes peut être assurée en respectant les droits fondamentaux et les mesures qui permettent d'assurer un contrôle des différentes mesures de sécurité prises. J'espère, d'ailleurs, que nous aurons l'occasion de discuter de tout cela dans le Comité éthique de la vidéosurveillance à Paris, qui aura lieu la semaine prochaine.

Nous voterons, bien entendu, pour le vœu du groupe Communiste que nous remercions pour ce travail de description et d'analyse des dispositions de la Loi Jeux olympiques et paralympiques.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je précise que j'organise la séance avec l'accord de tous les groupes ; en réunion de pré-Conseil, il avait été annoncé qu'il y aurait une discussion commune sur les trois vœux et le représentant de votre groupe n'a fait part d'aucune observation particulière.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 131 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je redonne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU sur le vœu n° 132 du groupe Changer Paris.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens à m'excuser auprès de Mme BIRABEN pour avoir dépassé légèrement mon temps de parole. Je vais donc essayer de faire très vite, en vous disant, que dans votre vœu, je m'étonne de quelques considérations que vous avez sur l'efficacité de la vidéosurveillance et de la vidéosurveillance augmentées alors qu'aucun bilan opérationnel, justement, n'a été tiré, pas même concernant le Plan de vidéo-protection de la Ville de Paris, ce qui a été mis en lumière par la Cour régionale des comptes.

On pourrait néanmoins se référer à l'ensemble de la littérature scientifique au sujet de la vidéosurveillance algorithmique qui montre bien que cette technologie, basée sur la "machine learning", reproduit l'ensemble des biais de sa programmation et la manière dont nous maintenons encore actuellement l'ordre, c'est-à-dire la reproduction des biais à la fois sexistes, racistes et classistes.

Un dernier motif d'étonnement ; vous confondez, à mon sens, l'expérimentation d'une technologie et une politique publique à appliquer sur le territoire parisien. Cela me paraît particulièrement dangereux. Même si vous proposez un périmètre restreint et des occasions restreintes, à savoir les fêtes de la musique des deux prochaines années dans le 5e arrondissement, c'est très logiquement que le groupe "Les Écologistes" votera contre votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'aurais dû préalablement demander formellement au groupe Changer Paris s'il maintenait son vœu n° 132, mais j'avais présupposé qu'il en était ainsi.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Régie chargée de la gestion de l'École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (conseil d'administration) (R. 1) :

- Mme Maya AKKARI, en remplacement de M. Jacques GALVANI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Société publique locale funéraire de Paris (conseil d'administration et assemblée générale) (R. 2) :

Conseil d'administration :

- Mme Pénélope KOMITÈS,

- Mme Dominique KIELEMOËS,

- Mme Alice TIMSIT,

- M. Jean-Philippe GILLET,

- Mme Marie-Caroline DOUCERÉ.

Assemblée générale :

- Mme Pénélope KOMITÈS.

Université Paris Cité (conseil d'administration) (R. 3) :

Titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Suppléante :

- Mme Céline HERVIEU.

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (conseil d'administration) (R. 4) :

- Mme Pascale DALIX, en remplacement de Mme Delphine ERNOTTE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 12, 14 et 15 novembre 2019.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2023, R. 1 à R. 4).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Mes chers collègues, les formules rituelles ne sont pas terminées. Je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Juste avant 17 heures, nous avons terminé cette séance du Conseil de Paris. Merci à toutes et tous d'y avoir participé très activement pour des débats utiles non seulement à la démocratie, mais je pense, aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je remercie, évidemment, chaleureusement les services du Conseil de Paris, les collaboratrices et collaborateurs des groupes au Conseil de Paris, les collaboratrices et collaborateurs du cabinet de la Maire de Paris et les cabinets des adjointes et adjoints à la Maire de Paris. Je remercie, évidemment, les Parisiennes et Parisiens qui nous ont suivis via le site paris.fr.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et un très bon week-end. Je vous dis à très bientôt.

(La séance est levée à dix-sept heures).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe "Les Ecologistes".

QE 2023-01 Question de Mmes Aminata NIAKATÉ, Corine FAUGERON et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la pêche de loisir sur le Canal de l'Ourcq.

Libellé de la question :

"Les deux conventions d'autorisation (dites "Petit gabarit" et "Grand gabarit") qui encadrent la pratique de la pêche de loisir sur le Canal de l'Ourcq sont arrivées à terme le 31/12/2021.

Pour leur renouvellement, le cabinet de Christophe NAJDOVSKI a demandé aux pêcheur-euse-s d'intégrer l'interdiction de la pêche au vif et des hameçons avec ardillon. En effet, ces pratiques sont particulièrement cruelles pour les poissons, qui sont doués de sensibilité et de capacités cognitives, comme démontré par de nombreuses études scientifiques.

Cette demande a toutefois été refusée par les pêcheur-euse-s. Demeurées sans nouvelles depuis ces discussions, les associations locales de défense des droits des animaux ont alerté les Écologistes sur la situation.

Ainsi, Mmes Aminata NIAKATÉ, Corine FAUGERON et les élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" souhaitent avoir des précisions sur :

- l'état de la procédure de renouvellement de ces deux conventions ;

- l'inclusion de clauses interdisant la pêche au vif et les hameçons avec ardillon ;

- les éventuels contrôles opérés par la police municipale."

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"La Ville de Paris concède, depuis de nombreuses années, des droits de pêche aux fédérations de pêche départementales, le long des canaux et de leurs dépendances, faisant partie de son domaine public fluvial.

Ces fédérations, ayant le statut d'associations déclarées d'utilité publique, agréées par les Préfets des départements, ont vu leur mission de promotion de l'exercice de la pêche s'étendre progressivement à la sphère écologique des milieux aquatiques. Les fédérations ont également la responsabilité des actions de protection et de restauration des milieux piscicoles et la dévolution de la police de la pêche. Des responsabilités essentielles dans le contexte d'effondrement de la biodiversité notamment des milieux aquatiques : on peut citer l'exemple récent des déversements illégaux de Lafarge dans la Seine, signalés par les agents de la Fédération interdépartementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Le Conseil de Paris de février 2021 a adopté un vœu libellé de la manière suivante : "La Maire de Paris demande au Préfet de Paris de prendre un arrêté d'interdiction exceptionnel et temporaire de la pêche au vif et avec ardillons sur le territoire parisien en vertu de l'article R. 426-23 du Code de l'environnement / la Maire de Paris réunit les associations de pêche parisiennes afin de leur demander un engagement, au travers de la signature d'une charte, de ne plus pratiquer ces techniques de pêche à Paris. La signature de cette charte pourrait par ailleurs conditionner l'octroi de subventions municipales (…)".

À la suite de ce vœu, la Mairie de Paris a transmis comme annoncé un courrier de demande d'arrêté au Préfet de Paris, demande qui a été rejetée, et a également adressé un courrier à Mme Barbara POMPILI, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, en poste en février 2021, sollicitant un échange afin d'étudier le principe d'interdiction de ces pratiques à l'échelle nationale.

Les conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021 et n'ont pas été renouvelées. La Ville de Paris a, comme elle s'y était engagée, repris attache des associations de pêche et a mené avec celles-ci une concertation de plus d'un an autour des enjeux de la condition animale et de la protection de l'environnement, qui a mené aux résultats suivants :

Le nouveau projet de convention encadrant les droits de pêche dans les canaux parisiens intègre désormais pour la première fois un article dédié à la protection de l'environnement et du bien-être animal.

Dans ce nouvel article, dont la rédaction a fait l'objet de nombreux échanges, les fédérations et associations s'engagent formellement à pratiquer une pêche respectueuse de l'environnement, de la faune et la flore sauvage conformément aux demandes de la Ville de Paris et conformément à la Charte nationale du pêcheur de loisir (lutte contre le braconnage et la pollution de l'eau, surveillance des milieux aquatiques, protection de la biodiversité, ramassage des déchets, utilisation de matériels adaptés, etc.).

Un autre engagement a été inséré portant sur la sensibilisation et la communication. Les fédérations s'engagent à diffuser à l'ensemble de leurs AAPPMA des recommandations sur les pratiques de pêche respectueuses du bien-être animal.

Enfin, l'interdiction de la pêche au vif et avec ardillons ne pouvant être prononcée qu'à l'échelle nationale en modifiant le Code de l'environnement, les conventions rappellent toutefois de façon explicite les prescriptions édictées par la Ville de Paris de ne pas utiliser les hameçons avec ardillons et de ne pas pratiquer la pêche au vif sur son domaine.

Voici le détail rédigé de ce nouvel article intégré dans les projets de convention, issu de la concertation avec les associations et fédérations de pêche :

ARTICLE 8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET BIEN-ÊTRE ANIMAL

Conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013 fixant les statuts types des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, modifié par arrêté du 25 août 2020, publié au JO du 22/09/2020, ces dernières ont pour objet de participer activement à la protection et à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, notamment :

- par la lutte contre le braconnage ;

- par la participation à la lutte contre toute altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles ;

- par la participation à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité.

Ainsi les Fédérations s'engagent à pratiquer une pêche respectueuse de l'environnement et de la faune et la flore sauvages conformément à la Charte nationale du pêcheur de loisir annexée à la présente convention (annexe n° 2).

Elles s'engagent à diffuser auprès de ses AAPPMA les valeurs de la Charte nationale du pêcheur de loisir :

- respectez la réglementation ;

- adaptez le matériel à la pratique ;

- alertez les Fédérations des situations anormales ;

- veillez sur la flore et la faune sauvages, leur milieu de vie et de reproduction ;

- récupérez l'ensemble des déchets (sacs plastiques, bouteilles, hameçons, fils, etc.) et sensibilisez sur les impacts de ces déchets sur la faune sauvage.

Par ailleurs, la Ville de Paris prescrit de ne pas utiliser des hameçons avec ardillons et de ne pas pratiquer la pêche au vif, sur son domaine. D'autre part, les fédérations s'engagent à diffuser à l'ensemble de leurs AAPPMA des recommandations sur des pratiques de pêche respectueuses du bien-être animal.

À ce jour, les conventions n'ont pas été renouvelées."

QE 2023-02 Question de M. Emile MEUNIER, Mme Nathalie MAQUOI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris concernant le montant des indemnités en cas d'abandon par la Ville du projet Nexity de la Porte de Montreuil.

Libellé de la question :

"Le projet immobilier Nexity pour la Porte de Montreuil est contesté par des riverain.es, des pucier.e.s, des associations environnementales et les élu.es Écologistes, compte tenu de sa programmation de 60.000 mètres carrés d'activité économique qui va accentuer le dumping économique de la Ville au détriment des villes limitrophes, de son impact écologique fortement négatif et de la disparition du marché aux puces de plein air, lieu populaire où des centaines de milliers de personnes viennent s'habiller et s'équiper à bas prix.

C'est pourquoi les Ecologistes ont proposé un projet alternatif autours de trois grands piliers :

- traverser un espace aujourd'hui dangereux et inhospitalier de façon sécurisée et agréable pour les piétons et les vélos ;

- retrouver l'âme du quartier en réaménageant le marché aux puces pour un meilleur confort de ceux et celles qui y travaillent, le fréquentent ou habitent à côté ;

- végétaliser massivement et diminuer la place de la voiture pour lutter contre les pollutions et le phénomène d'îlot de chaleur.

Ce projet permet d'aménager la Porte de Montreuil dans des délais plus court que le projet immobilier Nexity tout en permettant la transformation future du périphérique en boulevard urbain et de réaliser la ceinture verte de Paris.

Il est répondu dans la presse que l'abandon du Projet Nexity coûterait entre 40 et 50 millions car un compromis de vente aurait été signé en avril 2022 entre l'aménageur de la Ville, la SEMAPA et Nexity.

Aussi, Madame la Maire, pour la bonne information des élu.es du Conseil de Paris, nous vous prions de bien vouloir préciser les éléments sur lesquels se fondent ces montants et rendre public les clauses indemnitaires du compromis de vente signé entre la SEMAPA et Nexity ?"

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Le projet d'aménagement de la Porte de Montreuil s'inscrit dans le secteur des Portes du 20e où une transformation majeure au service des habitants est attendue avec la réalisation de nouveaux espaces publics apaisés et végétalisés, mais aussi de nombreux nouveaux équipements publics et services aux usagers.

Concernant strictement le périmètre de l'opération de la Porte de Montreuil (10 hectares), le rond-point routier sera transformé en une place métropolitaine fortement végétalisée et arborée et animée par une nouvelle recyclerie pour Emmaüs. Les déplacements piétons et cyclistes seront améliorés et plus lisibles grâce à de grands trottoirs et une piste cyclable bidirectionnelle autour de la future place.

Sur l'intégralité du projet, 25.000 mètres carrés de surfaces plantées sont prévues dont plus de 20.000 mètres carrés de pleine terre, plus de 600 arbres présents, sans compter la végétalisation des grands axes autour de la Porte de Montreuil en cours de réalisation (rue de la Plaine, rue Louis Lumière, rue de Lagny, etc.).

Dans le cadre de la réalisation de l'appel à projet "Reinventing Cities", les actes suivants ont été signés avec le groupement lauréat mené par le promoteur Nexity :

- les cessions des emprises et volume constructibles inscrits à l'appel à projet "Reinventing Cities" par la Ville de Paris, propriétaire, à la SEMAPA, aménageur, ont fait l'objet d'actes de vente les 11 décembre 2020 (emprises des lot E1, E2a, E2b, E2C) et 3 décembre 2021 (emprise du lot E2d et Volume du lot 3), voir en cela la délibération 2019 DU 252 du Conseil de Paris des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 ;

- une promesse synallagmatique de vente des emprises des lots et des volumes constructibles de l'appel à projet "Reinventing Cities" a été signée entre la SEMAPA et la SAS Porte de Montreuil le 26 avril 2022 ;

- une promesse synallagmatique de vente du volume des puces au sein du lot 2A entre la SAS Porte de Montreuil et la Ville de Paris a été signée le 24 juin 2022, voir en cela la délibération 2022 DU 31 du Conseil de Paris des 8, 9 et 10 février 2022.

En cas d'abandon du projet actuel dans ses différentes composantes, les conséquences financières ne concerneraient pas uniquement l'indemnité qui serait à verser au groupement lauréat de l'appel à projet "Reinventing Cities" du C40 en vertu de la promesse de vente signée entre ce dernier et la SEMAPA :

- tout d'abord, la SEMAPA a, depuis 2019, engagé des dépenses (études de conception des espaces publics, acquisition des terrains auprès de la Ville, etc.). En cas d'abandon du projet actuel, la Ville aurait l'obligation de rembourser ces dépenses qui se montent, à fin 2022, à environ 50 millions d'euros.

- Ensuite, l'abandon du projet induirait effectivement le paiement d'indemnités au groupement lauréat. En effet, en cas de rupture de la promesse, des négociations seraient inévitablement engagées avec le groupement. Elles concerneraient le remboursement de ses dépenses a minima, ainsi que le préjudice subi. Si un accord amiable n'était pas trouvé, le groupement pourrait demander réparation devant les tribunaux. Ces indemnités, portées en dépenses au budget de l'opération, seraient in fine à la charge de la Ville.

Le montant de 40 à 50 millions pour un abandon du projet constitue donc une estimation basse.

Par ailleurs, la promesse de vente entre la SEMAPA et le groupement relevant du droit privé est couverte par le secret des affaires, celle-ci n'a pas vocation à faire l'objet d'une communication à un tiers. Il n'est donc pas possible pour la Ville de Paris d'en rendre publiques les conditions, notamment indemnitaires."

QE 2023-03 Question de Mme Nathalie MAQUOI, M. Jérôme GLEIZES et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à la gestion du Marché aux Puces de la Porte de Montreuil.

Libellé de la question :

"Le marché aux Puces de la Porte de Montreuil est géré en délégation de service public par la société SEMACO.

Les obligations du délégataire du Marché aux Puces de la Porte de Montreuil concernant la propreté, l'entretien du site et le bon fonctionnement du marché sont mentionnées dans le règlement du marché de 2017 et comportent les éléments suivants :

- L'article 1 "Le délégataire doit assurer l'organisation, la gestion et l'entretien du Marché aux Puces".

- L'article 2 et 19 "Le délégataire a une obligation de résultat en matière de propreté du site. Il assure à ses frais le lavage et le nettoyage du marché et de ses abords, la collecte des déchets ainsi que son traitement".

L'article 21 concerne le nettoyage du matin (samedi, dimanche et lundi) : "Le matin avant le début de chaque tenue du marché, le délégataire assure aux commerçants des conditions d'installation correctes en mettant en œuvre les moyens nécessaires afin que les places de vente soient en parfait état de propreté et libres de toute occupation […] Les moyens affectés à ces missions sont les suivants *:*

* Effectifs : 7 agents mobilisés, 3 chauffeurs et 4 balayeurs. Ces agents travaillent pendant 4 heures sur le site.

* Matériel : une benne à ordures ménagères, un véhicule utilitaire avec benne basculant pour les objets encombrants, une laveuse haute pression 5000 litres pour un lavage du site avec produits désinfectants, dégraissants et désodorisants à base alimentaire issus de la biotechnologie. Un décrassage à la lance est également effectué sur les endroits les plus souillés. 3 balayeurs sont équipés de souffleuses pour le nettoyage et un balayeur sera affecté en qualité de ripeur pour la charge des divers déchets." *;*

L'article 22 concernant le nettoyage pendant la journée : "Les moyens mis en œuvre sont les suivants *:*

* Effectifs : 1 agent mobilisé pendant 8 heures par jour de tenue.

* Matériels : la benne à ordures ménagères qui a été utilisée pour les tâches de collecte avant l'ouverture du marché.

Pendant la durée de chaque tenue, le délégataire doit maintenir le site propre tout au long de la journée. A cet effet, la benne à ordures ménagères reste stationnée toute la journée sur le site devant le SUITE HOTEL pour que les commerçants déposent des déchets. Cette benne effectuera également une tournée sur le site en fin de tenue du marché pour ramasser les déchets. Un agent est présent pendant 8 heures chaque jour de tenue pour faire fonctionner la benne (système de compaction)." ;

- L'article 23 concernant le nettoyage du soir : "Chaque soir, dès la fin du marché, le délégataire a en charge le nettoiement et l'enlèvement des déchets du marché et doit, à ce titre, assurer la remise en état de propreté du site et de ses abords immédiats.

Les moyens mobilisés sont les suivants :

* Effectifs : 9 agents mobilisés (10 le lundi) dont 2 chauffeurs (3 le lundi) et 7 balayeurs. Ces agents travaillent pendant 4 heures sur le site.

* Matériels : une benne à ordures ménagères (celle déjà utilisée le matin et en journée). Une balayeuse aspiratrice qui intervient aussi sur les voiries proches de Montreuil et Bagnolet pour récupérer les emballages qui auraient pu s'envoler.

Trois balayeurs avec souffleuses rabattent les déchets qui sont traités par l'aspiratrice de chaussée. L'aspiratrice arrose également avec sa rampe frontale et ses becs latéraux. Un des balayeurs traite par ailleurs les abords des hôtels.

Des balayeurs avec pelles et balais chargent les déchets rassemblés et deux balayeurs sur l'avenue André Lemierre récupèrent les déchets éparpillés.

Une laveuse haute pression 5.000 litres intervient le lundi soir uniquement avec un lancier pour le lavage de l'intégralité du site avec produits désinfectants, dégraissants et désodorisants à base alimentaire issus de la biotechnologie. […] Grâce à cette action de lavage, tous les petits détritus collés au sol sont repoussés afin d'être définitivement aspirés par la balayeuse aspiratrice.

Les grilles de séparation avec le boulevard périphérique sont libérées de tous les plastiques et ficelles."

D'après la délégation de service public, le délégataire doit donc assurer la gestion des déchets produits par le Marché aux Puces, encourager leur réduction et leur tri, assurer la propreté de l'espace après la tenue du marché.

Or, nous avons constaté de nombreux manquements à ces obligations : absence de bennes permettant le tri, absence de nettoyage de l'espace avant l'ouverture et à l'issue du marché, absence de nettoyage des voiries de Montreuil. Ces manquements conduisent à des tensions avec les riveraines et riverains qui voient leur espace public se dégrader.

De plus, le délégataire doit signaler aux services de la Ville les réparations nécessaires à effectuer sur le site. Des trous dans le sol ont déjà provoqué plusieurs chutes d'usagers du marché, dont deux qui ont nécessité l'intervention des pompiers.

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer le quotidien des riverain.es et des usager.es de la Porte de Montreuil, nous vous adressons les questions suivantes :

- Quels sont les contrôles mis en place par la Ville de Paris pour vérifier que le délégataire remplit ses obligations ?

- Quelles sont les mesures prises en cas de manquement ?

- Est-ce que les services de propreté de la Direction de la propreté suppléent à la défection du délégataire ?"

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Nous vous remercions pour votre question. La Ville de Paris est grandement attentive au respect des obligations dans le cadre de la délégation de service public du Marché aux Puces de Montreuil.

Il est à distinguer deux situations : la propreté aux abords du marché et la propreté sur le marché. Ces deux sujets étant souvent confondus.

Les Puces (plateau des Puces et rue du Professeur André Lemière) sont prises en charge par la société "Bensidoun", gestionnaire des puces de Montreuil, avec intervention complète : retrait des dépôts, collecte, balayage et lavage mécanique. C'est donc le délégataire, géré par la DEA, qui est chargé de la collecte et du nettoyage du marché aux Puces. L'article 63 de la convention de délégation de service public, signée par la société délégataire SEMACO, précise les mesures prévues en cas de manquement. L'article 64 du contrat de délégation rappelle cependant que "Si l'interruption du service n'est pas due à un cas de force majeure ou cas assimilé, le service peut être assuré en régie, aux frais du délégataire, et ce après mise en demeure restée sans effet pendant deux tenues du marché concerné". En l'occurrence, la DPE pourrait donc se suppléer au délégataire.

A noter qu'en amont de la tenue du Marché aux Puces, les services de la propreté de la Ville interviennent le vendredi après-midi pour assurer le nettoyage du plateau des puces avec intervention complète (balayage, lavage mécanique et retrait des dépôts sauvages). Cette intervention a pour but de nettoyer le plateau pour permettre l'installation du marché le samedi matin.

A cela s'ajoute des interventions tous les lundi soirs, à l'issue des 3 jours de tenue du Marché aux Puces, comprenant nettoyage, retrait des dépôts et lavage.

Les contrôles se font de manière inopinée par les agents de la DAE, habilités à effectuer ces contrôles. Aucune pénalité n'a jusqu'à présent été appliquée. Pour autant, nous tenons à rappeler que des sanctions seraient bien mises en place si des manquements venaient à être constatés. Les contrôles peuvent être décidés suite à des signalements. À ce jour, aucun signalement - venant de riverains ou de commerçants - dénonçant l'état de malpropreté sur le marché n'a été réalisé. La Ville de Paris reste cependant très vigilante et mobilisée sur ce sujet. De nouveaux contrôles seront diligentés tout au long de la durée du contrat."

QE 2023-04 Question de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et des élus du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la publication du rapport complet sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles.

Libellé de la question :

"Commandé en 2018, finalisé en 2019, le rapport du Centre Hubertine Auclert, devenu un "Diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles et l'évaluation du danger dans trois commissariats de Paris et de la Petite couronne", a été attendu très longtemps.

Le 17 novembre 2021 une question avait été posée relative à sa publication, au nom du groupe Ecologiste lors de la séance de questions d'actualité du Conseil de Paris. Sans réponse. En janvier 2022 c'est à la rédaction du magazine féministe "Causette" que les services de la Préfecture de police répondent, en expliquant que le rapport ne sera pas publié. Face à l'indignation du public, une synthèse du rapport est finalement publiée le 27 janvier 2022 sur le site de la Préfecture de police.

Nous attirons votre attention sur le "nota bene" de première importance qui figure en première page de la synthèse : "NB : il s'agit d'un document de synthèse, le rapport complet qui propose l'analyse précise des études de cas, etc. est disponible sur demande".

Depuis cette publication partielle, le Ministère de l'Intérieur comme la Préfecture de police a fait mention dans la presse ou après des élu-e-s de la commande d'un nouveau rapport.

Monsieur le Préfet de police, la lutte contre les violences faites aux femmes est affichée comme étant une priorité de l'action des services de police. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer le besoin de formation, d'innovation et d'évaluation des politiques publiques en la matière. Le rapport de 2019 a d'ailleurs été qualifié de très utile lors de la séance du Conseil de Paris de décembre 2022.

Ainsi, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et les élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" souhaitent avoir des précisions sur:

- la publication du rapport complet sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles ;

- des informations complémentaires sur la conduite d'une nouvelle étude et la pertinence d'y associer le Conseil de Paris pour s'assurer d'une bonne coordination, notamment des politiques de prévention."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"L'accueil des victimes de violences conjugales et/ou sexuelles constitue une priorité majeure de la Préfecture de police qui déploie à cet effet des moyens importants afin de parfaire leur prise en charge et leur accompagnement.

A l'initiative de la Préfecture de police, un diagnostic a été réalisé par l'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert. Le rapport finalisé en 2019 a servi de base à une refonte des pratiques internes au sein de la Préfecture de police et a permis d'améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats et la formation des policiers.

Désormais, les psychologues et intervenants sociaux sont systématiquement informés d'un dépôt de plainte ou de main courante d'une victime de violences conjugales ou sexuelles afin de prendre contact avec elle et de lui proposer un suivi.

Des agents spécialisés dédiés à l'accueil et à la prise en charge des publics vulnérables sont présents dans les commissariats parisiens.

Un officier de liaison LGBT coordonne un réseau de référents locaux et observe de près les conditions d'accueil en commissariat des victimes LGBT d'infractions à caractère sexuel, sexiste, homophobe ou transphobe.

Par ailleurs, un outil de prise de rendez-vous en ligne, appelé "police rendez-vous", pour déposer plainte sur ces infractions a été déployé dans tout Paris. Il offre aux victimes un moyen d'accéder de manière plus confidentielle et rapide à un service de police en vue d'un dépôt de plainte. De même, la plateforme nationale des signalements en ligne des violences sexuelles et sexistes assure un accueil personnalisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous la forme d'un tchat. Les signalements sont ensuite envoyés au commissariat compétent qui le traite en priorité, au regard de la sensibilité de l'infraction dénoncée.

En outre, de nombreux partenariats ont été mis en place avec le monde hospitalier afin de permettre la prise de plainte au sein des structures hospitalières des femmes victimes de violences conjugales ou sexuelles.

Afin de continuer à travailler à l'amélioration de l'accueil des victimes, des formations sont réalisées au sein des commissariats par des associations spécialisées dans les violences faites aux femmes, notamment le centre Hubertine Auclert. Le programme de formation du centre Hubertine Auclert, qui se déploiera prochainement au niveau régional, est financé pour un total de 60.000 euros par l'Etat, via le Fond interministériel de prévention de la délinquance - F.I.P.D. Il est également cofinancé par le Conseil régional d'Ile-de-France.

Des modules de formation continue au sein des centres de formation de la Préfecture de police sont également déployés sur le thème de l'accueil des femmes victimes de violences et sont destinés en priorité aux agents des commissariats.

Un travail de réflexion sera conduit cette année avec le centre Hubertine Auclert en vue d'engager la production d'un diagnostic actualisé courant 2024."

QE 2023-05 Question de Mme Nathalie MAQUOI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à M. le Préfet de police relative à la régulation de l'espace public à la Porte de Montreuil.

Libellé de la question :

"Il est constaté depuis plusieurs mois la présence d'autocars soumis à l'Autorité de régulation des Transports sur le rond-point de la Porte de Montreuil, stationnés plusieurs heures et utilisant cette voie de circulation comme gare routière. De plus, de nombreux véhicules, dont des poids-lourds, utilisent le rond-point et parfois les pistes cyclables comme lieu de stationnement.

Ces comportements occasionnent de nombreuses nuisances pour les riverain.es et tous ceux et celles qui doivent traverser la Porte de Montreuil. C'est pourquoi nous vous adressons la question suivante : quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour réguler l'espace public de la Porte de Montreuil vis-à-vis du stationnement sauvage de véhicules motorisés et des autocars ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Depuis le début de l'année 2022, la physionomie autour du rond-point de la Porte de Montreuil s'est progressivement dégradée avec le développement d'une situation de stationnement anarchique, irrégulier et potentiellement dangereux. Des poids-lourds, semi-remorques, véhicules utilitaires, autocars, ainsi que des véhicules particuliers sont de plus en plus souvent et durablement stationnés autour du circulaire de la Porte de Montreuil. Les fins de semaine, le déroulement du marché aux puces de Montreuil accentue encore cette problématique.

Cette situation peut essentiellement être attribuée à la mise en place d'une double piste cyclable, dont les branches passent des deux côtés du rond-point de la Porte de Montreuil, et qui est protégée par une rangée de glissières en béton armé (GBA).

A la suite de l'accident mortel du 2 juillet 2021, où une cycliste était percutée et écrasée par un véhicule venant du boulevard périphérique, les services municipaux de la voirie ont décidé de déployer une rangée supplémentaire de GBA pour éloigner un peu plus la piste cyclable de la circulation générale.

Malheureusement, ce linéaire est resté incomplet, créant de larges espaces qui permettent le stationnement. De plus, les GBA du second linéaire constituent par endroit des avancées isolées et saillantes potentiellement dangereuses.

Ce double linéaire présente un autre inconvénient : il a permis le retour des vendeurs à la sauvette qui s'abritent derrière pour échapper aux patrouilles de la police nationale et de la police municipale, ou pour se mettre à l'abri des caméras de vidéo-protection.

En réponse à cette situation, la Préfecture de police a renforcé ses actions de contrôle au niveau de la porte de Montreuil. Ainsi, depuis le 1er janvier 2023, la division régionale motocycliste, spécialisée dans le contrôle des autocars et des poids lourds, a conduit 7 opérations ciblées qui ont permis de relever 70 infractions à l'encontre de ces types de véhicules. Des actions de verbalisation sont également menées les fins de semaine, principalement par la police municipale.

Néanmoins, ces contrôles, qui se poursuivront, ne peuvent garantir à eux seuls une amélioration durable de la situation. Les linéaires de la piste cyclable doivent être réaménagés. La Préfecture de police, consultée en 2020 dans le cadre d'un projet d'aménagement cyclable provisoire au niveau de la porte de Montreuil, avait souligné dans une note transmise le 7 juillet 2020 à la direction de la voirie :

- que l'absence d'étude de trafic et les incertitudes sur les évolutions du nombre de véhicules en circulation ne permettaient pas d'évaluer le risque de congestion provoqué par ces aménagements et l'impact sur les délais d'intervention des véhicules de sécurité et de secours ;

- que les observations émises par la Préfecture de police pour les aménagements temporaires présentés n'étaient valables que jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, et nécessiteraient une nouvelle étude en cas de pérennisation."

QE 2023-06 Question de M. Emile MEUNIER et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative à l'actualisation du prix de vente des terrains vendus à Nexity pour le projet Porte de Montreuil.

Libellé de la question :

"Dans le cadre du projet Nexity de la Porte de Montreuil, la Ville de Paris a cédé plusieurs emprises foncières à l'aménageur de la Ville, la SEMAPA, pour un montant global de 37,5 millions d'euros H.T., qui doivent être aménagées puis cédées à Nexity pour un montant de 66,4 millions d'euros H.T. représentant les recettes foncières de la SEMAPA. Ces montants sont mentionnés dans la délibération qui a été présentée au Conseil de Paris en décembre 2019.

Or, depuis cette date, la conjoncture économique s'est fortement dégradée en raison de la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine et d'une élévation des taux d'intérêts des prêts, entrainant ainsi une hausse du prix de la construction. A cela, il faut ajouter l'actualisation du prix de vente du foncier en fonction de l'indice du coût de la construction comme il est courant de le prévoir dans les contrats de cession de la Ville et de ces aménageurs.

Le projet Nexity ayant pris du retard par rapport à la date annoncée, il est permis de s'interroger sur le fait que cette hausse ait pu avoir des conséquences sur la réalisation du projet.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir informer le Conseil de Paris sur les raisons du retard pris dans le commencement des travaux et d'indiquer le montant actualisé du prix de cession du foncier, tant pour la Ville que pour la SEMAPA."

Réponse (M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint) :

"Toutes les études nécessaires à la mise en œuvre du projet actuel ont été diligentées, par la SEMAPA, dans l'objectif d'un démarrage des travaux en 2023.

En effet, les études de projet des espaces publics ont été finalisées par la SEMAPA début 2022 avec notamment :

- le dépôt, en janvier 2022, du dossier Loi sur l'eau, qui a fait l'objet d'un accord tacite ;

- l'actualisation et la transmission à l'Autorité Environnementale pour avis, en avril 2022, de l'étude d'impact sur l'environnement qui a fait l'objet d'un avis délibéré de cette autorité en juin 2022 ;

- la finalisation, en juin 2022, du projet de permis d'aménager portant actualisation de l'étude d'impact dans la perspective d'une participation du public par voie électronique (PPVE) à l'automne 2022 permettant une délivrance prévisionnelle du permis d'aménager fin d'année 2022 puis le dépôt des permis de construire par le groupement lauréat de l'appel à projet "Reinventing Cities" en avril 2023 (demande de permis non déposée in fine) ;

- la finalisation, en juin 2022, du projet de dossier de consultation des entreprises (DCE) des espaces publics permettant une sélection puis une notification des entreprises en décembre 2022 pour un démarrage des travaux en avril 2023 (consultation non lancée in fine).

A l'été 2022, la Ville de Paris a cependant souhaité que le projet puisse faire l'objet d'études complémentaires sur le volet paysager et la possibilité de diminuer le nombre d'arbres à abattre. Des propositions d'évolutions du projet ont été présentées en présence du groupe des écologistes de Paris en juillet 2022. Leur retour est intervenu fin juillet 2022. À la suite de ce retour, il a notamment été étudier l'hypothèse d'une transplantation des derniers arbres nécessitant d'être abattus.

Afin de poursuivre les échanges autour du projet, des ateliers se sont tenus les 24 mars, 31 mars et 7 avril à l'initiative du Maire du 20e arrondissement. Ils ont permis d'associer les membres du Conseil du 20e arrondissement et de débattre des pistes possibles d'évolution du projet.

Dans l'attente des conclusions de ces ateliers le permis d'aménager n'a pas été déposé.

En parallèle, les travaux préparatoires ont été initiés afin de permettre, en phase provisoire, le déplacement du Marché aux puces en rive des avenues Frachon et Gaumont afin de permettre en concertation régulière avec les puciers la continuité de ce marché emblématique de l'Est parisien."

QE 2023-07 Question de Mmes Corine FAUGERON, Mélody TONOLLI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au rôle de la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics municipaux.

Libellé de la question :

"De nombreux vœux et projets de délibération relatifs à des dénominations ou à l'apposition de plaques commémoratives sont à l'ordre du jour de chaque Conseil de Paris. Si les vœux présentés font parfois légitimement l'objet de débats, ceux-ci reçoivent systématiquement un avis favorable de l'Exécutif afin que ces propositions soient étudiées par la Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics municipaux. En décembre dernier, l'Exécutif a exprimé le souhait que les vœux adoptés en arrondissement puissent être mis directement à l'ordre du jour de la Commission de dénomination sans être nécessairement déposés en Conseil de Paris.

Si nous soutenons la volonté de fluidifier le déroulement de ce dernier, nous nous interrogeons néanmoins sur le renforcement de la Commission de dénomination dans ce processus quand son rôle nous semble déjà confus. En effet, alors que certains projets ont à nouveau fait l'objet d'opposition lors de la tenue de la réunion de cette commission, l'Exécutif a alors affirmé le caractère technique de celle-ci, le Conseil de Paris ayant débattu et voté les vœux afférents. Une fois ayant reçu un avis majoritairement favorable, ces projets sont alors présentés en Conseil de Paris sous la forme de projet de délibération par l'Exécutif, celui-ci se rangeant alors désormais à l'avis de la précédente Commission de dénomination. De cette manière, il nous apparaît que l'Exécutif renvoie systématiquement la légitimité du débat et de la décision à l'étape suivante ou antérieure de ce processus, sans jamais exprimer d'avis en son nom propre sur les projets présentés.

Par ailleurs, nous nous questionnons sur le respect de certains projets alors même qu'ils ont fait l'objet d'un vote unanime. Aussi nous nous inquiétons de revoir remis en cause la dénomination du Théâtre de la Ville en "Théâtre de la Ville - Sarah Bernhardt" alors que l'établissement devrait rouvrir ses portes en septembre 2023.

Ainsi, Mmes Corine FAUGERON, Mélody TONOLLI et les élu-e-s du groupe "Les Écologistes" souhaitent avoir des précisions sur :

- le rôle de la Commission de dénomination, particulièrement si le Conseil de Paris ne délibère plus des vœux relatifs à des projets de dénomination ou de plaque commémorative ;

- la manière dont l'Exécutif entend exprimer son avis sur les vœux relatifs à des projets de dénomination ou de plaque commémorative ;

- l'effectivité de la dénomination "Théâtre de la Ville - Sarah Bernhardt" sur le fronton du théâtre en conformité avec le souhait de l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris."

Réponse (Mme Laurence PATRICE, adjointe) :

"Vous interrogez la Maire de Paris sur le rôle de la Commission de dénomination, et plus précisément sur les modalités de la nouvelle méthodologie d'examen des vœux d'hommages votés par les conseils d'arrondissement, et sur la manière dont l'exécutif municipal entend exprimer son avis sur les vœux relatifs à des projets d'hommage.

La Commission de dénomination des voies, espaces verts et équipements publics municipaux a la charge d'étudier les propositions de dénominations ou de plaques commémoratives présentées à la Maire de Paris et peut le cas échéant en formuler elle-même. Elle se réunit deux à trois fois par an. En sont membres de droit les représentants désignés à l'article 3 de l'arrêté municipal du 9 novembre 2020, qui fixe le cadre de cette commission.

Peuvent assister ponctuellement aux réunions de la Commission de dénomination, tout élu ou représentant des directions administratives dont la présence peut éclairer les questions qui y sont traitées.

La Commission de dénomination est un organe d'information, de médiation et de régulation, qui permet de coordonner les différents hommages publics projetés par la Ville de Paris, qu'il s'agisse de projets ayant fait l'objet d'un vœu voté dans l'un des conseils d'arrondissement ou d'un vœu voté en Conseil de Paris.

Les missions de la Commission de dénomination sont notamment d'éviter des cas de double-hommage, de préciser les lieux les plus adéquats au plan symbolique pour honorer une personnalité ou un épisode historique, d'éclairer d'éventuelles contestations concernant une personnalité ou un événement faisant l'objet de possibles controverses, ou encore d'expliciter les difficultés techniques rencontrées par un projet d'hommage.

Sur chaque dossier traité, après consultation des élus désignés comme membres de droit à l'article 3 de l'arrêté du 9 novembre 2020, la présidente de la Commission de dénomination émet un avis qui, sans être contraignant, est systématiquement mentionné lors des séances du Conseil de Paris.

Récemment, par souci de fluidification des séances du Conseil de Paris, a été impulsée une nouvelle méthode d'examen des vœux émis lors des conseils d'arrondissement.

Un vœu émis par des élus d'arrondissement, lorsqu'il prévoit un hommage localisé - adresse précise, quartier ou arrondissement spécifiquement désigné -, est examiné par la Commission de dénomination qui rend un avis dans les formes précédemment évoquées. Il est ensuite directement examiné sous forme de délibération par le Conseil de Paris, qui se prononce dans les formes régulières sur son adoption ou son rejet. Il s'agit ainsi d'éviter un double-examen - vœu et délibération - par le Conseil de Paris.

Cette nouvelle méthode ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Vœu émis en Conseil de Paris : si un vœu est émis par des élus ou un groupe directement en Conseil de Paris, et sous réserve d'un avis favorable de l'exécutif, ce vœu est alors examiné par la Commission de dénomination, qui émet alors un avis.

- Vœu émis en conseil d'arrondissement :

  - Hommage non localisé : la procédure habituelle s'applique. Ainsi, un vœu émis par des élus d'arrondissement appelant à ce que la Ville de Paris rende un hommage sans avoir déterminé de localisation spécifique, est examiné sous forme de vœu par le Conseil de Paris, qui se prononce dans les formes régulières sur son adoption ou son rejet. Sous réserve d'un avis favorable de l'exécutif, il est alors examiné par la Commission de dénomination dans les formes précédemment évoquées.
  - Personnalité éminente : la procédure habituelle s'applique. Ainsi, un vœu émis par des élus d'arrondissement prévoyant un hommage à une personnalité éminente, récemment disparue, dont le décès a été source d'une émotion importante, est examiné sous forme de vœu par le Conseil de Paris, qui se prononce dans les formes régulières sur son adoption ou son rejet. Sous réserve d'un avis favorable de l'exécutif, il est alors examiné par la Commission de dénomination dans les formes précédemment évoquées.

Par ailleurs, lors de ses réunions, la Commission de dénomination peut émettre un avis défavorable. Lorsqu'un vœu fait l'objet d'une réserve émise de la part de l'un ou de plusieurs des élus membres de droit désignés à l'article 3 de l'arrêté municipal du 9 novembre 2020, cette réserve sera mentionnée lors de l'examen de la délibération par le Conseil de Paris.

Enfin, la Maire de Paris et l'exécutif municipal se réservent le droit de soumettre aux élus du Conseil de Paris une proposition d'hommage : ce type de vœu, par nature, n'appelle d'avis ni de l'exécutif, ni de la Commission de dénomination.

Vous interrogez par ailleurs la Maire de Paris sur l'effectivité de la dénomination "Théâtre de la Ville - Sarah Bernhardt".

Le Théâtre de la Ville a précédemment porté le nom de la comédienne Sarah Bernhardt (1844-1923), notamment de 1899 à 1940 et de 1947 à 1957. Le renouvellement de cet hommage a été évoqué et réaffirmé par l'exécutif municipal au cours du Conseil de Paris de mars 2023.

À l'approche de la réouverture de cet établissement, une délibération entérinera prochainement cette dénomination."

QE 2023-08 Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON, Mélody TONOLLI et des élus du groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative au devenir du fonds BD.

Libellé de la question :

"Un vœu relatif à l'extension des collections de la réserve centrale des bibliothèques de la Ville aux ouvrages jeunesses avait été adopté au Conseil de Paris de février 2012. Celui-ci a donné par la suite naissance à un fonds dédié aux bandes dessinées et aux romans graphiques au sein de la médiathèque Marguerite Yourcenar, constitué de plusieurs milliers de références : premier âge, jeunesse et adulte, avec notamment un fonds de mangas.

Néanmoins, l'espace accueillant le fonds au sein de la médiathèque Marguerite Yourcenar aurait été réaménagé afin d'y accueillir une salle de réunion et de projection. Si nous comprenons la nécessité d'adapter nos équipements municipaux aux multiples usages dont ils font l'objet, la préservation de ce fonds unique au sein de notre réseau de médiathèques nous semble essentiel. Ceci afin de valoriser toute la diversité et la richesse des œuvres du 9e art tout en facilitant leur accès aux usager-e-s et en décloisonnant les publics.

Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Corine FAUGERON, Mélody TONOLLI et les élu-e-s du groupe "Les Ecologistes" souhaitent avoir des précisions sur le maintien du fonds de bandes dessinées et sa constitution actuelle."

Réponse (Mme Carine ROLLAND, adjointe) :

"Le pôle bandes-dessinées de la médiathèque Marguerite Yourcenar rassemble le fonds le plus important sur l'ensemble du réseau des bibliothèques.

La création d'un nouvel auditorium au sein de la médiathèque Marguerite Yourcenar et son impact sur l'organisation des collections.

La réserve de bandes-dessinées, B.D., de la médiathèque Marguerite Yourcenar était constituée de 5.705 documents, réunis entre 2012 et 2017, à partir de la transmission par les autres bibliothèques parisiennes de leurs documents "désherbés", qui ne répondaient plus aux standards de la politique documentaire du réseau. Il s'agissait donc d'une réserve de "niche", dont les collections étaient uniquement accessibles sur demande, contrairement aux collections B.D. disposées dans les espaces de la médiathèque, 16.403 albums en 2017, et qui correspondaient souvent moins aux goûts et aux attentes du grand public. Ainsi, entre 2012 et 2017, ce sont seulement 6.500 emprunts qui ont été effectués pour 700 usagères et usagers.

En 2019, dans le cadre d'un projet porté au budget participatif, la création d'un nouvel auditorium, en lieu et place de la réserve B.D. de la médiathèque, a nécessité de repenser sa pérennité dans le projet de restructuration globale de l'équipement de lecture public.

La réserve a donc été, au moment du chantier de l'auditorium, 2018-2019, répartie entre, d'une part, la Réserve centrale du Service du Document et des Échanges - S.D.E. - service support desservant l'ensemble du réseau des bibliothèques - et la Maison d'arrêt de la Santé, dans le cadre d'une opération conduite en direction des publics en détention et en vue de la création d'une bibliothèque dans cet établissement pénitentiaire.

Cette répartition des collections, portée dans le cadre de notre politique documentaire et partenariale, poursuivait alors deux objectifs :

- Participer à la création de la bibliothèque de la Maison d'arrêt de la Santé en lien avec l'association "Lire Pour en Sortir", porteur du projet.

- Assurer le transfert de tous les documents de la réserve, en un seul exemplaire, au sein du S.D.E. afin de permettre à toutes les usagères et tous les usagers du réseau des bibliothèques parisiennes de bénéficier de cette collection sur demande et à partir du catalogue en ligne.

La place majeure de la bande-dessinée à la médiathèque Marguerite Yourcenar.

La médiathèque Marguerite Yourcenar, labellisée "Pôle B.D.", rassemble le fonds bandes-dessinées le plus important du réseau des bibliothèques parisiennes avec 16.825 albums en 2022, soit 400 albums de plus qu'en 2017.

Ce pôle constitue l'une des colonnes vertébrales de l'équipement de lecture publique avec un budget documentaire dédié croissant et une place centrale dans la programmation d'action culturelle de la médiathèque. Ainsi, en 2022, le budget consacré à la B.D. a été porté à hauteur de 15.500 euros - B.D. adultes et jeunesse -, soit environ 15 % du budget total des acquisitions de livres de l'établissement."

Réponse complémentaire à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Séance des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022

QE 2022-23 - Question de Mme Anne BIRABEN et des élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'inventaire des plaques commémoratives de Paris.

Réponse complémentaire (Mme Laurence PATRICE, adjointe) :

"Les données demandées seront toutes intégralement disponibles en ligne pour l'ensemble des Parisiens au 4e trimestre 2023.

Les données seront mises à jour après chaque nouvel hommage rendu par la Ville de Paris. La nouvelle plaque inaugurée trouvera immédiatement sa place dans la carte des données en ligne, le service instruisant les demandes de plaques commémoratives et celui supervisant la base de données étant le même, à savoir le Département de l'histoire, de la mémoire et des musées associatifs de la DAC.".

Votes spécifiés.

Mmes Pénélope KOMITÈS, Dominique KIELEMOËS, Alice TIMSIT, M. Jean-Philippe GILLET et Mme Marie-Caroline DOUCERÉ ne prennent part ni au vote ni aux débats sur les projets de délibération DFA 3, DEVE 18 et l'amendement n° 99, ni à la désignation des membres de la S.P.L. Funéraire de Paris.

Mme Maya AKKARI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 29 et les vœux nos 10, 48, 49 et 120.

Mme Alexandra CORDEBARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 27 et DLH 77.

M. Geoffroy BOULARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DGGP 5 et DAE 41.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGGP 6.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 5, DVD 31 et DU 47.

Mme Nathalie LAVILLE et M. Mahor CHICHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 3, DEVE 18 et l'amendement n° 99, ainsi qu'à la désignation des membres de la S.P.L. Funéraire de Paris.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 20 et DAC 182.

Le groupe Changer Paris vote contre l'article 1 et s'abstient sur les articles 21, 30, 38, 73, 91 et 97 du projet de délibération DDCT4, ainsi que sur le vœu n° 13 bis, vote contre les projets de délibération DLH 34, DLH 48, DLH 49, DLH 51 et DLH 53 et ne prend pas part au vote sur le vœu n° 104.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DTEC 8 et DVD 34.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 40 et DAE 9.

Mme Karen TAÏEB ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 1.

M. Frédéric PÉCHENARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 37, DAE 18, DAE 3, DVD 2, DVD 19, DVD 20, DVD 34 et DTEC 8.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 37, DAE 18, DAE 3, DVD 2, DVD 19, DVD 20, DVD 34, DTEC 8, DEVE 12, ainsi que sur les vœux nos 10 et 120.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 38, DLH 61 et DLH 74.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 31 et DU 32.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 7, DAC 451, DAC 18, DU 32, DU 47, DLH 38, DLH 61 et DLH 74.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 72.

M. Alexandre FLORENTIN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DTEC 1.

MM. Jean-Didier BERTHAULT et René-François BERNARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 11.

Mmes Véronique BALDINI et Jeanne d'HAUTESERRE votent pour le vœu n° 72.

M. David BELLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 5.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 12, DLH 30, DGRI 12, DFA 3, DVD 48 et DEVE 18.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 18 et DAC 451.

Le groupe MoDem, Démocrates et Ecologistes vote pour les vœux nos 7 et 9 et s'abstient sur le projet de délibération DFA 5 et le vœu n° 8.

M. Patrick VIRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 48.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 2, DVD 3, DEVE 12, ainsi que sur les vœux nos 54 et 120.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 30, DU 32, DJS 38 et DAE 41.

M. Florian SITBON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 32, DAC 2, DAC 3, DAC 4, DAC 5, DAC 6, DAC 11, DAC 12, DAC 13, DAC 16, DAC 18, DAC 183, DAC 121, DAC 451 et DAC 484.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 37, DAE 18, DAE 3, DVD 2, DVD 19, DVD 20, DVD 34 et DJS 39.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2023 DCPA 1 Restructuration de la crèche Bossuet - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives.

2023 DGGP 5 Subvention (20.000 euros) et convention au titre du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique avec la Métropole du Grand Paris pour un "outil IT Métabolisme Urbain".

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2023 DVD 4 Parc de stationnement Bourse (2e) - Convention de concession pour son exploitation.

2023 DVD 12 Parc de stationnement Saint Sulpice à Paris (6e) - Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Saint Sulpice.

2023 DVD 38 Parc de stationnement Saint-Sulpice : prolongation de 18 mois des contrats de concession du garage et du parc public.

2023 DVD 14 Parcs de stationnement "Croix des petits champs", "Pyramides" à Paris Centre (1er) - Principe de DSP pour leur exploitation et leur modernisation.

2023 DVD 19 Prolongement du RER E Eole à l'ouest - Conventions relatives au financement de la réalisation des travaux n° 6 dites "REA n° 6 partielle par anticipation" et "REA n° 6".

2023 DVD 22 Projet Paris vous accompagne dans une mobilité plus durable. Accord pour percevoir un financement de l'Ademe dans le cadre de l'AMI Feuille de route Qualité de l'Air.

2023 DVD 23 Extension du tramway à porte Dauphine (16 et 17e) - Avenant n° 2 à la convention de prestation de mission de sécurité ferroviaire en phase travaux au profit de SNCF Réseau.

2023 DVD 26 Réaménagement de la Porte de la Chapelle (18e) - Autorisation de signer 3 conventions d'offre de concours, avec Plaine Commune, avec le Département de la Seine-Saint-Denis et avec l'État.

2023 DVD 29 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France.

2023 DVD 33 Adhésion et versement de cotisation au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

2023 DVD 34 Convention de financement du PAM régional entre Ile de France Mobilités et la Ville de Paris.

2023 DVD 46 Conventions compensant temporairement des charges extracontractuelles sur des marchés de la DVD.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2023 DDCT 6 Subventions (117.600 euros) à 23 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle.

2023 DICOM 12 Convention de mise à disposition de matériel pour la "Nuit des relais" passée avec l'Association en soutien à la Fondation des femmes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2023 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (29.304 euros), subventions d'équipement (2.062.885 euros) et subventions pour travaux (190.952 euros).

2023 DASCO 4 Subvention de fonctionnement (3.000 euros) et convention d'objectifs et de partenariat avec le collectif Minuit 12.

2023 DASCO 14 Convention de partenariat avec le fonds de dotation Le Français, témoin des pôles.

2023 DASCO 15 Avenant à la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association LeTourdunMonde.

2023 DASCO 19 Subvention d'investissement (9.994 euros) à un collège au titre du Budget participatif parisien Édition 2021.

2023 DASCO 20 Subventions d'investissement (65.835 euros) à 5 collèges au titre du Budget participatif des collèges édition 2021/2022.

2023 DASCO 21 Subvention d'investissement (18.980 euros) à un collège au titre du Budget participatif parisien Édition 2021.

2023 DFPE 1 Subvention (252.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation Olga Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (12e, 16e et 19e).

2023 DFPE 2 Subventions (49.000 euros) à 2 associations pour leurs actions permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Avenant.

2023 DFPE 45 Subventions (297.000 euros) avec 1 convention, 1 CPO et 2 avenants à CPO, à 8 associations pour le fonctionnement des ludothèques et ludomouv.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2023 DAE 65 Subventions (167.600 euros) avec six associations en conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

2023 DDCT 3 Appel à projets politique de la ville - Subvention de fonctionnement à 67 associations pour le financement de 75 projets dans les quartiers populaires (1ère enveloppe).

2023 DDCT 22 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 383.717 euros pour 20 projets associatifs).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2023 DLH 1 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux par SEQENS.

2023 DLH 24 Modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par 3F Résidences.

2023 DLH 26 Réaménagement d'emprunts contractés par L'Habitation Confortable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Maintien des garanties d'emprunts par la Ville de Paris.

2023 DLH 55 Réitération et modification des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris pour le financement d'un programme de logement social réalisé par RATP Habitat.

2023 DLH 66 Modification des garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Antin Résidences.

2023 DLH 67 Modification des garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Logirep.

2023 DLH 68 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux par SNL Prologues.

2023 DLH 72 Modification et réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de logement social de Paris Habitat.

2023 DLH 77 Modification des garanties d'emprunts finançant deux programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F.

2023 DLH 33 Location de l'immeuble 46, avenue d'Italie (13e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2023 DLH 34 Location de l'immeuble 6, rue du Commandant Lamy (11e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2023 DLH 35 Location de lots de volume dans l'immeuble 58 à 64, avenue Mozart / 45 à 49, rue de l'Assomption (16e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2023 DLH 48 Location de l'immeuble 23, boulevard Soult (12e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 49 Location de l'immeuble 7-7 bis, cité Véron (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 51 Location de l'immeuble 78-82 rue Daguerre et 13-17 rue Fermat (14e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2023 DLH 53 Location de l'immeuble 64, rue Letort (18e) à Elogie SIEMP - Bail emphytéotique.

2023 DLH 75 Location de l 'immeuble 26, rue du Tage / 82, rue du Moulin de la Pointe (13e) à l'Habitat social Français - Bail emphytéotique.

2023 DLH 45 Attribution d'une aide en nature à l'association "PEP 75" pour la mise à disposition de locaux situés au 24 rue Saint Roch (Paris Centre).

2023 DLH 59 Attribution d'une aide en nature à l'association "Génie de la Bastille" pour la mise à disposition de locaux situés 126 rue de Charonne (11e).

2023 DLH 44 Réalisation 19 rue des Bernardins (5e) d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 53 places par Emmaüs Solidarité - Subvention (195.001 euros).

2023 DLH 69 Ancien Observatoire du Parc Montsouris (14e) - Convention d'occupation du domaine public et fixation du tarif d'occupation par l'Association Française d'Astronomie.

2023 DLH 78 Convention d'occupation du domaine public - Attribution d'une aide en nature à l'association "Atelier d'Artistes en Exil" (AAE) pour la mise à disposition d'un local situé 3-5-7 rue de Ridder (14e).

2023 DU 43 Vente à Elogie-SIEMP de 25 lots de copropriété, en vue de réaliser un programme de logements locatifs sociaux au 3 rue Martel (10e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2023 DGGP 11 Baignade en Seine-et-en-Marne - Convention de mise à disposition de service avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

2023 DPE 3 Valorisation des déchets issus des lampes de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) - Convention avec Ecosystem et acte de cessation avec OCAD3E.

2023 DPE 4 Subventions (407.500 euros) à 11 associations gestionnaires de ressourceries/recycleries et avenants à trois conventions.

2023 DPE 8 Huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles : Signature d'un contrat avec l'éco-organisme Cyclevia.

2023 DPE 10 Indemnisation fondée sur la théorie de l'imprévision - Conventions avec la société ESE.

2023 DPE 18 Convention d'occupation du domaine public par la SAS GNVERT, 39, rue Bruneseau (13e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2023 DSOL 2 Subvention d'investissement (128.000 euros) et convention avec la Fondation Partage et Vie, gestionnaire du Foyer d'Hébergement Marco Polo (13e).

2023 DSOL 7 Subventions d'investissement (21.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectif avec 3 associations : Temps jeunes, Juste & Utile, Paris Basket Fauteuil Utile, Paris Basket Fauteuil.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2023 DDCT 12 Subvention l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2023 et avenant à la convention d'objectifs suite au changement de nom de l'association.

2023 DSOL 1 Subventions (121.500 euros) à deux associations pour accompagner les allocataires du RSA nécessitant une action de remobilisation préalable à l'emploi et avenant n° 1 avec l'association Addel.

2023 DSOL 10 BPP 2016 et BPP 2022 : Subventions d'investissement (112.566 euros) et conventions pour des structures accueillant des familles et des personnes précaires.

2023 DSOL 37 Subvention (319.068 euros) et avenant à la CPO avec l'association Relais 59 pour le fonctionnement global de son centre social au titre de l'exercice 2023.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2023 DAE 1 Subvention (393.253 euros) et avenants aux conventions établies entre ETCLD (10e) et la Ville de Paris, puis entre la Ville de Paris, les EBE 13 Avenir, Activ'18 et Émile & Rosa, et ETCLD.

2023 DAE 26 Budget participatif parisien - Pour un Tiers Lieu ouvert et inclusif dans le 20e : subvention (450.000 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e).

2023 DAE 39 Avenant n° 3 à la convention entre la Ville et l'OTCP relative au plan de soutien de la Ville en direction des acteurs du tourisme.

2023 DAE 71 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Esperem (6e) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14e.

2023 DILT 1 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e) pour poursuivre l'offre de service de conciergerie sur les sites administratifs Bédier et Avenue de France.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2023 DGGP 6 Dissolution du syndicat mixte ouvert "Forum métropolitain du Grand Paris".

2023 DU 13 Déclassement d'une emprise communale au 26 rue Copernic (16e), autorisation des signatures de promesse de vente puis de vente et autorisation de signature d'une servitude d'implantation.

2023 DU 16 Modification d'une servitude de cour commune 85 et 87 avenue Emile Zola (15e).

2023 DU 24 Subvention (2.074.867 euros) à l'association Pavillon de l'Arsenal au titre de l'année 2023.

2023 DU 34 Régularisation foncière - Cession et acquisition de volumes au 61-69 rue de Bercy (12e).

2023 DU 41 Cession d'un commerce dans la galerie du Stadium, 66 avenue d'Ivry (13e).

2023 DU 48 Appel à Projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2" - Porte de Clignancourt, 32 et 34 avenue de la Porte de Clignancourt, 30 à 38 rue Ginette Neveu (18e) - Avenant à la promesse de vente.

2023 DU 63 Servitudes avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour le passage de canalisations d'assainissement d'eaux usées à Herblay (95).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2023 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultation gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP.

2023 DICOM 3 Adhésion à l'association à but non lucratif Association Française de Communication Interne (AFCI).

2023 DILT 2 Autorisation de vente de véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

2023 DRH 4 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2023.

2023 DRH 5 Mise à disposition de deux agents de la Ville de Paris auprès de la Société du Grand Paris.

2023 DRH 6 Convention de mise à disposition à titre gratuit entre la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) "la Foncière de la Ville de Paris".

2023 DRH 7 Fixation nature épreuves et règlement concours de TSP spécialités construction-bâtiment, génie urbain, prévention des risques professionnels et concours de TS spécialité génie climatique.

2023 DRH 8 Liste des diplômes requis pour être admis à concourir au concours externe d'ICSAP et fixation de la nature des épreuves ainsi que du règlement des concours externe et interne d'accès au corps d'ICSAP.

2023 DRH 15 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours d'accès au corps des assistants spécialisés des bibliothèques et des musées de classe normale dans la spécialité bibliothèques.

2023 DRH 18 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours d'accès au corps des adjoints techniques, grade d'ATP2, dans la spécialité restauration.

2023 DRH 23 Modalités de l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes.

2023 DRH 12 Modification du statut particulier des professeurs des conservatoires de Paris.

2023 DRH 13 Modification du statut particulier des secrétaires médicaux et sociaux d'administrations parisiennes.

2023 DRH 14 Modification du statut particulier des chargés d'études documentaires d'administrations parisiennes.

2023 DRH 16 Modification de délibérations relatives à des primes et indemnités des personnels de la Ville de Paris et à la nouvelle bonification indiciaire.

2023 DRH 20 Convention entre la Ville de Paris et le GIP Informatique des centres de gestion relative à la publication d'offres d'emplois de la Ville de Paris sur le SET.

2023 DRH 24 Approbation d'un protocole transactionnel et autorisation à Madame la Maire de Paris de le signer.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2023 DFPE 4 Subvention (78.402 euros), avenant n° 3 à l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue jean Macé (11e).

2023 DFPE 5 Subvention (96.603 euros), avenant n° 3 à l'association Les Apaches des Vignoles (20e) pour la crèche parentale 60, rue des Vignoles (20e).

2023 DFPE 6 Subventions (266.680 euros), avenant n° 3 à l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil du jeune enfant (13e et 18e).

2023 DFPE 7 Subvention (123.019 euros), avenant n° 3 à l'association Archipelia (20e) pour le multi-accueil située 12, allée Père Julien Dhuit (20e).

2023 DFPE 8 Subvention (86.986 euros), avenant n° 3 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour le multi-accueil L'Araignée Gentille situé 6, square Ornano (18e).

2023 DFPE 12 Subvention (1.877.918 euros), avenant n° 1 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 13 Subvention (203.343 euros), avenant n° 3 à l'association La Passerelle (13e) pour son multi-accueil Outremer situé 42, rue de la Colonie (13e).

2023 DFPE 18 Subvention (1.347.840 euros) et avenant n° 2 avec l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 21 Subvention (1.651.157 euros), avenant n° 2 et subvention d'équipement (357.108 euros) à l'association Union départementale des associations familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e).

2023 DFPE 22 Subvention (118.615 euros), avenant n° 3 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la crèche collective La Maison des Lutins adresse 8 Allée Darius Milhaud (19e).

2023 DFPE 23 Subventions (302.401 euros), avenant n° 3 à l'association Le Dauphin Bleu (18e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant (18e).

2023 DFPE 24 Subvention (5.789.262 euros), avenants n° 1 et 2 à l'association Crescendo (11e) pour ses 23 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 25 Subvention (84.615 euros), avenant n° 3 à l'association La Porte Entr'ouverte (14e) pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14e).

2023 DFPE 26 Subvention (63.401 euros), avenant n° 3 à l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons située 35-37, rue Clisson (13e).

2023 DFPE 39 Subvention (85.195 euros), avenant n° 3 à l'association L'Ile aux Trésors (19e) pour la crèche parentale (19e).

2023 DFPE 40 Subvention (141.363 euros), avenant n° 3 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2023 DFPE 41 Subvention (134.531 euros), avenant n° 3 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2023 DFPE 42 Subvention (104.555 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale (20e).

2023 DFPE 46 Subvention (68.485 euros), avenant n° 3 à l'association Grenadine et Menthe à l'Eau (19e) pour la crèche parentale Grenadine et Menthe à l'Eau 9 rue du Docteur Potain (19e).

2023 DFPE 47 Subvention (149.352 euros), avenant n° 3 à l'association Gribouille Alésia (14e) pour la crèche collective Gribouille 11 ter/quater rue d'Alésia (14e).

2023 DFPE 55 Subvention (241.662 euros) et avenant à la convention avec l'association France Horizon (10e) pour la création d'un multi-accueil au 77, rue Haxo (20e) issue de la délibération 2019 DFPE 161.

2023 DFPE 57 Subvention (827.688 euros), convention d'équipement et avenant n° 2 à l'association ESPEREM pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 58 Subvention (196.665 euros), avenant n° 3 à l'association pour Le Figuier (4e) la crèche collective (4e).

2023 DFPE 59 Subvention (2.233.445 euros), avenant n° 2 à la fondation Léopold Bellan pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 60 Subvention (107.405 euros), avenant n° 3 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

2023 DFPE 61 Subvention (694.544 euros) et avenant n° 2 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 62 Subvention (599.434 euros) et avenant n° 2 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (I.E.R.F.A.S.) (15e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 63 Subvention (90.923 euros), avenant n° 3 avec l'association Calinot Singe pour la crèche parentale (15e).

2023 DFPE 66 Subvention (8.667.628 euros), avenant n° 4 à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 26 établissements d'accueil de la petite enfance.

2023 DFPE 67 Subvention (68.377 euros), avenant n° 3 à l'association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie, 1 rue Hector Malot (12e).

2023 DFPE 72 Subvention (7.134.846 euros), avenants n° 2 à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son Service de garde à domicile.

2023 DFPE 75 Subvention (117.339 euros), avenant n° 3 à l'Association pour la diversité culturelle et sociale l'Enfance en couleurs (11e) pour la crèche collective située 6/10, rue Guillaume Bertrand (11e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

2023 DAE 10 Réforme de la tarification applicable aux télescopes sur le domaine public de la Ville de Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2023 DDCT 23 Subvention (100.000 euros) au GIP pour la Réussite Éducative à Paris et autorisation de la Maire à signer la nouvelle convention du GIP pour la Réussite Éducative à Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2023 DTEC 3 Adhésion et cotisation versée à deux associations dans les domaines de la transition écologique, de la transition énergétique, de l'eau et des plastiques pour l'année 2023 et les suivantes.

2023 DTEC 6 Participation de la Ville au Programme européen Interreg Decarb-Pro.

2023 DTEC 8 Convention annuelle fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris (376.000 euros) au budget de l'association Airparif pour l'année 2023.

2023 DVD 16 Canal Saint-Denis à Aubervilliers (93) - Avenant à la convention d'aménagement avec l'EPT Plaine Commune au bénéfice d'une zone de rencontre limitant la vitesse à 20 km/h.

M. Dan LERT, rapporteur.

2023 DAE 9 Subvention de fonctionnement (340.000 euros) à l'association Les Canaux (19e).

2023 DAE 18 Budget participatif - Subvention (600.000 euros) et Garantie d'emprunt à hauteur de 50% d'un emprunt de 900.000 euros à la SAS Au fil du rail (19e).

2023 DAE 43 Subvention (350.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Insertion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de Paris (3e).

2023 DAE 44 Subvention exceptionnelle (50.000 euros) à la Régie de Quartier Flora Tristan du 14e et convention.

2023 DVD 41 5 rue Jean-Baptiste Berlier, allée Paris Ivry (13e) - Avenant à la convention d'occupation et d'utilisation du domaine public avec la SCIC Plateau Urbain.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2023 DSOL 14 Aide extralégale aux centres d'accueil de jour accueillant des séniors souffrant de troubles neurodégénératifs, maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

2023 DSOL 22 Dispositif de soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) relevant des conventions collectives de la branche de l'aide à domicile (BAD) et de la CCN 51.

2023 DSOL 25 Subvention (3.500 euros) à l'association Groupe des Animateurs en Gérontologie, Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées (GAG).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2023 DEVE 1 Adhésion association SAJA (Société des Amateurs de Jardins Alpins).

2023 DEVE 6 Musée du Moyen-Age, thermes et hôtel de Cluny (5e) : Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage entre le Ministère de la Culture et la Ville pour les études et travaux de rénovation de jardins.

2023 DEVE 7 Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16e) - Renouvellement de la convention avec l'État (Ministère de l'Intérieur, France Domaine).

2023 DEVE 12 Protocole pour le remboursement par la Ville de Paris, des travaux de ravalement des façades du Viaduc des Arts à Paris 12e, à la SEMAEST.

2023 DEVE 17 Subvention à l'association Faune Alfort (7.000 euros).

2023 DEVE 21 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2023 DGRI 5 Avenant à la convention entre la Ville de Paris et l'Agence française de développement pour le projet de coopération Paris-Bethléem.

2023 DGRI 22 Convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris et l'association EUNIC relative à l'organisation de l'exposition intitulée "Visage(s) d'Europe" du 9 au 31 mai 2023.

2023 DGRI 26 Convention entre Paris et le "World Cities Culture" Forum pour un échange de bonnes pratiques avec la Ville de Los Angeles sur le thème culture et inclusion dans le cadre de l'olympiade culturelle.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2023 DAJ 4 Signature de protocoles d'accord relatif à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise (9e).

2023 DAJ 6 Signature de protocoles d'accord transactionnels relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019.

2023 DPMP 2 Subventions (250.000 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique parisienne d'aide aux victimes.

2023 PP 1 Convention de groupement de commandes avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer relatif à la fourniture de capteurs biométriques et prestations associées.

2023 PP 2 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant la réalisation de prestations de contrôle technique des véhicules.

2023 PP 3 Convention de groupement de commandes avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer concernant la fourniture de pièces de rechanges automobile dites "concurrencées" et fournitures connexes.

2023 PP 4 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police concernant les prestations d'examens de biologie médicale.

2023 PP 5 Signature des marchés publics à conclure avec des attributaires désignés par la CAO de la Ville.

2023 PP 6 Maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information Comptable et Financier (SICF) du budget spécial de la Préfecture de police.

2023 PP 8 Modification de contrat n° 5 marché n° 2019-94 reconstruction de la caserne de la BSPP à Neuilly-sur-Marne (Lot 2).

2023 PP 9 Modification de contrat n° 3 - Marché relatif aux travaux de restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon (4e) (Lot 1).

2023 PP 10 Modification de contrat n° 2 - Travaux de restauration des façades intérieures et des combles techniques du bâtiment Cité, de la caserne de la Cité (4e) (lot 1).

2023 PP 12 Protocole d'accord transactionnel relatif au marché n°2016000005201 pour la construction du CS pour la BSPP de Pierrefitte-sur-Seine (lot 3).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2023 DAC 312 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Leonora Carrington et Max Ernst au 12 rue Jacob (6e).

2023 DAC 313 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Delage au 77 rue Boissière (16e).

2023 DAC 314 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Justine Mayeur au 234 rue Championnet (18e).

2023 DAC 315 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Max-Pol Fouchet au 2 bis rue de Bièvre (5e).

2023 DEVE 13 Dénomination "Sentier Michel Piccoli" attribuée à l'actuel "sentier d'Arcueil" dans le Parc Montsouris (14e).

2023 DU 56 Dénomination allée Mary Reynolds (14e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2023 DAE 21 Marché de la création Edgar Quinet (14e) attribution de la délégation de service public.

2023 DAE 51 Marché de la création Edgar Quinet (14e) - Révision du règlement.

2023 DAE 24 Installation et exploitation d'un distributeur automatique de billets dans le marché couvert La Chapelle (18e). - Convention d'occupation du domaine public.

2023 DAE 42 Dotations récompensant les lauréats du label "Fabriqué à Paris" (21.000 euros).

2023 DAE 49 Concession de service relative aux kiosques du site de la Tour Eiffel - Déclaration sans suite.

2023 DAE 52 Conclusion d'un contrat de transaction.

2023 DAE 53 Résiliation des conventions d'occupation du domaine public, passées avec 6 occupants sur le site des Frigos, 19 rue des Frigos (13e).

2023 DAE 75 Activité ludique place des Fêtes (19e) - Avenant.

2023 DAE 81 Attribution d'une indemnité exceptionnelle à une kiosquière de presse parisienne (4.429 euros) - Convention afférente à cette indemnité.

2023 DAE 82 Emplacement commercial sur la place de la libération de Paris - Parvis de l'Hôtel de Ville (4e) - Convention d'occupation du domaine public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2023 DEVE 9 Adhésion à l'association Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne (12.000 euros).

2023 DEVE 16 Déclassement du domaine public et signature d'un bail rural environnemental de 9 ans avec la SCEA Les Fleurs de Sonchamp à Sonchamp (78) (Parisculteurs saison 4).

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2023 DGGP 10 Approbation de trois résolutions de la Conférence de l'Entente Axe Seine du 6 décembre 2022.

2023 DJS 42 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Stade Français Paris au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 43 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Volley Avenir au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 44 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris 92 au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 45 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Stade Français Paris Saint Cloud au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 47 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'As Personnels APSAP-VP au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 49 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Racing Multiathlon au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 50 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Sporting club de Paris au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 53 Subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'association Stade Français au titre des années 2023, 2024 et 2025.

2023 DJS 60 Avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public Flandrin et Péreire - Modification périmètre de la parcelle sur le site de Flandrin.

2023 DJS 40 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public conclue le 1er septembre 2019 entre la Ville de Paris et le Syndicat Interdépartemental des Parcs de Paris Seine Saint Denis.

2023 SG 5 Olympiade culturelle - Convention de mise à disposition de deux Expositions par la CASDEN Banque Populaire et le Groupe de recherche ACHAC à la Ville de Paris.

2023 SG 6 Transformations Olympiques - Subventions (43.036 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 3 associations dans le cadre de l'Olympiade culturelle.

2023 SG 7 Transformations Olympiques - Subventions (100.000 euros) et convention de partenariat pour 2023 entre la Ville de Paris, la Fédération Française de BasketBall et MAIF.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2023 DAC 1 Subventions (457.500 euros), convention et avenants, pour dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

2023 DAC 2 Subventions (297.000 euros) à 50 projets portés par 49 associations et organismes et 2 avenants à conventions dans le cadre des aides aux projets de spectacle vivant au premier semestre 2023.

2023 DAC 3 Subvention (785.000 euros) et avenant à convention avec l'association l'Eté parisien.

2023 DAC 4 Contribution (8.500.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre-Paris (19e).

2023 DAC 5 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2023 DAC 6 Subvention (1.050.000 euros) et avenant à convention avec l'association les Plateaux Sauvages (20e).

2023 DAC 11 Subvention (1.395.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2023 DAC 12 Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec le Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette à Paris (5e).

2023 DAC 13 Subvention (139.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison Ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre du Parc (12e).

2023 DAC 15 Subvention (1.070.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre culturel hip hop (Paris Centre).

2023 DAC 16 Subventions (77.000 euros) à 7 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien au premier semestre 2023 et une convention.

2023 DAC 72 Subventions (30.000 euros) aux associations Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e), et Le Balcon (94300 Vincennes).

2023 DAC 73 Subventions (92.000 euros) à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2023 DAC 76 Subventions (93.000 euros) à quatre associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Paris Music.

2023 DAC 111 Subvention de fonctionnement (9.000 euros) accordée à l'association Treize Ter (11e).

2023 DAC 115 Subventions (48.000 euros) à 7 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels.

2023 DAC 118 Subvention (9.000 euros) accordée à l'association L'Entre Prise (20e).

2023 DAC 123 Acquisition de l'œuvre "La Mère" de Medhi Yarmohammadi, inscription à l'inventaire de la COARC et cession des droits d'auteur au bénéfice de la Ville de Paris.

2023 DAC 124 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fetart (11e).

2023 DAC 125 Pacte adjoint au don manuel portant sur l'œuvre "Les images de la musique" de Alain Fleischer.

2023 DAC 126 Convention tripartite entre la Ville de Paris, l'hôpital Saint-Louis (AP-HP) et Lionel Rigoulot pour la réalisation d'une œuvre peinte sur le mur de l'hôpital.

2023 DAC 127 Approbation et signatures d'un pacte adjoint au don manuel de la sculpture "Ondes de Choc" de Marchal Mithouard et d'un contrat de cession de droits d'auteur.

2023 DAC 128 Subvention (129.373,94 euros) et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

2023 DAC 130 Subvention d'investissement (300.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre).

2023 DAC 131 Subvention de fonctionnement (13.501,72 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e).

2023 DAC 182 Subvention (110.000 euros) à trois écoles de musique associatives et un avenant à convention.

2023 DAC 183 Subventions (20.000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte.

2023 DAC 231 Subventions (20.000 euros) à l'association Delidemo et avenant à convention.

2023 DAC 232 Subvention (18.000 euros) à l'association CIRCE, Centre d'Information, de Recherche, de Création et d'Etudes Littéraires et Artistiques.

2023 DAC 371 Corrections et compléments des grilles de redevances et de prestations associées aux tournages dans la capitale adoptées au Conseil de Paris de mars 2022.

2023 DAC 372 Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et l'association Forum des Images pour l'organisation de l'événement "Soirée de Clôture New Images".

2023 DAC 452 Bail Civil « Rue Watt » avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (13e)

2023 DAC 484 Approbation du contrat de cession de quatre marques par la Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique au profit de la Ville de Paris.

2023 DICOM 2 Co-productions des expositions sur la voie publique en 2023.

2023 DICOM 10 Avenants aux conventions de partenariats relatives à la prolongation de l'opération "Capitale(s), 60 ans d'art urbain".

2023 DICOM 17 Convention de co-production pour les expositions sur la voie publique.

2023 DICOM 24 Avenants et convention de partenariat avec l'ICART relatifs à la prolongation de l'exposition "Capitale(S), 60 ans d'art urbain à Paris" au sein de la salle Saint-Jean.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2023 DFA 4 Cinéma MK2 Quai de Seine - Avenant n° 3 de transfert à la convention d'occupation signée avec la société MK2 Quai de Seine à la société MK2 Les Quais suite à fusion-absorption.

2023 DFA 6 Avenants d'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux, couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services de ses membres.

2023 DFA 7 Convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation de l'établissement dénommé Le Grand Bleu (12e) - Avenant n° 2.

2023 DFA 15 Convention d'adhésion de la Ville de Paris au RESAH, Réseau des acheteurs hospitaliers, groupement d'intérêt public.

2023 DFA 14 Garantie de la Ville de Paris pour les emprunts à souscrire par la Fondation de Rothschild pour un montant global de 70.000.000 euros.

2023 DICOM 14 Contrat de mandat d'achat d'espaces publicitaires, conseils en stratégie média, suivi et analyse des performances des campagnes pour les besoins de communication de la Ville de Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2023 DSP 1 Subventions (531.000 euros) à 2 associations avec conventions et avenant : faciliter l'accompagnement des publics vulnérables dans le cadre des missions de PMI et intervention de lecteurs-formateurs.

2023 DSP 26 Application du Plan Ségur concernant l'activité des CeGIDD : avenant à la convention avec l'Agence Régionale de Santé portant sur le financement des activités 2023. Recette de 124.000 euros.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2023 DAC 251 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2023 DDCT 10 Subventions (124.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à dix-sept associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

2023 DSOL 35 Subvention d'investissement complémentaire pour les travaux de réhabilitation du pavillon Troubadour (association Bagagerie Solidaire 14).

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2023 DSOL 21 Convention avec l'association "Aide aux Mères et aux Familles à Domicile Banlieue Nord et Nord-Ouest" (AMFD) - Interventions de TISF et d'AVS dans le cadre de l'ASE.

2023 DSP 10 Subventions (31.000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de l'Appel à Projets pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2023 DJS 72 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2023 DDCT 25 Communication sur l'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 7 mars 2023

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Rachida DATI, Afaf GABELOTAUD, Johanne KOUASSI, Olivia POLSKI et Alice TIMSIT.

MM. David ALPHAND, Jack-Yves BOHBOT, Geoffroy BOULARD, Pierre CASANOVA, Antoine GUILLOU, Florentin LETISSIER, Jean-François MARTINS, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Barbara GOMES, MM. Grégory CANAL, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD.

Mme CARRÈRE-GÉE, présidente, ouvre la séance à 15 heures 31.

Introduction de la présidente sur la prochaine organisation d'auditions sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) pour que les membres de la 1ère Commission et plus largement l'ensemble des élu.e.s qui souhaitent y participer puissent avoir le même niveau d'information sur les conséquences économiques et budgétaires concernant l'organisation des Jeux. À cette occasion, interviendront M. Thierry VUGHT, conseiller maître, président de la Chambre régionale des compte d'Ile-de-France, sur les travaux publiés par la C.R.C., M. Michel CADOT, Préfet, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), M. Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires et M. Pierre RABADAN, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des J.O.P. et de la Seine.

Intervention de M. ALPHAND sur les annonces en vue de la préparation des J.O.P., sur la production et la transmission des tableaux de suivi. Il regrette le manque de communication sur le suivi budgétaire quand le Conseil ne siège pas. Le groupe Changer Paris demande à ce que les membres de la 1ère Commission bénéficient d'un suivi budgétaire mensuel.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 79 à l'ordre du jour :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente les projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment :

2023 DFA 3 "Création de la Société publique locale funéraire de Paris".

2023 DVD 48 "Distribution de la chaleur à Paris - Participation de la Banque des Territoires au capital de la future SEMOP en charge de la production et la distribution de chaleur urbaine à Paris".

Intervention de M. BOHBOT sur le nouvel acteur du funéraire, son organisation concernant le personnel, comment la Ville sera représentée et ce que cela changera pour les Parisien.ne.s.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur la création de la société publique locale funéraire de Paris.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Intervention de M. ALPHAND sur la complexification administrative, le choix du partenaire et de la continuité territoriale.

Réponse de Mme CHARNOZ.

Présentation du projet de délibération 2023 DVD 48 "Distribution de la chaleur à Paris - Participation de la Banque des Territoires au capital de la future SEMOP en charge de la production et la distribution de chaleur urbaine à Paris".

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet 2023 DAE 26 "Budget participatif parisien - Pour un Tiers Lieu ouvert et inclusif dans le 20e : subvention (450.000 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e)" : quel est le mode de financement et en quoi cela relève du budget participatif ?

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE relative au souhait d'avoir une vision consolidée du budget participatif, des structures et projets financés par ce budget et le budget général.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2023 DAE 37 "Subvention de fonctionnement (4.300.000 euros) pour l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris (OTCP)".

Mme GABELOTAUD indique que la question sera transmise à M. HOCQUARD.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2023 DAE 71 "Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Esperem (6e) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14e".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation.

2023 DDCT 25 "Communication sur l'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux".

2023 DAJ 1 "Subvention (296.750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la CRPAP".

2023 DAE 72 "Avenants aux contrats de travail conclus dans le cadre des conventions CIFRE".

2023 DRH 5 "Mise à disposition de deux agents de la Ville de Paris auprès de la Société du Grand Paris".

2023 DRH 11 "Statut particulier des agents de la petite enfance de la Ville de Paris".

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE relative au dépôt d'un vœu sur le forfait mobilité durable.

Réponse de M. GUILLOU.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet DRH 11 et le nombre de personnes concernées et le cout budgétaire.

Réponse de M. GUILLOU.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation et notamment :

2023 DAE 9 "Subvention de fonctionnement (340.000 euros) à l'association Les Canaux (19e)".

2023 DAE 18 "Budget participatif - Subvention (600.000 euros) et Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un emprunt de 900.000 euros à la SAS Au fil du rail (19e)".

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet de délibération 2023 DAE 18.

Réponse de M. LETISSIER.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND sur le projet de délibération 2023 DAE 45 "Emplacement commercial sur la pelouse de la Muette (16e) - Convention d'occupation du domaine public" et sur le calcul du montant de la redevance journalière.

Réponse de Mme POLSKI.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON souhaite la bienvenue à M. Laurent SOREL, nouveau conseiller de Paris.

M. SIMONDON indique son accord concernant une présentation en 1ère Commission exceptionnelle avec M. RABADAN des conséquences économiques et budgétaires des J.O.P. S'agissant du tableau de bord, il sera transmis avant chaque Commission.

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le tableau de la 1ère Commission. Demande qu'il soit transmis mensuellement.

Intervention de M. ALPHAND sur la transmission du tableau budgétaire mensuellement.

Intervention de M. CASANOVA sur la communication du tableau budgétaire mensuellement.

Réponse de M. SIMONDON.

M. SIMONDON présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2023 DEVE 18 "Chambre Funéraire des Batignolles - Approbation du principe de la délégation du service public pour la gestion de la Chambre funéraire des Batignolles".

Intervention de Mme CARRÈRE-GÉE sur le projet 2023 DFA 11 "Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2024".

Réponse de M. SIMONDON.

Intervention de M. ALPHAND sur l'absence de M. HOCQUARD.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD ne répondant pas aux solicitations de la présidente de la Commission, les projets de délibération relatifs à sa délégation ne sont pas présentés.

Vœux et amendement :

3 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

1 amendement.

Séance levée à 17 heures 11.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 6 mars 2023

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Alice COFFIN, Corine FAUGERON, Nelly GARNIER, Catherine IBLED, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND, Karen TAÏEB et Mélody TONOLLI.

MM. Jacques BAUDRIER, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Christophe GIRARD, Paul HATTE, Franck MARGAIN et Jacques MARTIAL.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Stéphane CAPLIEZ.

Absents :

Mme Brigitte KUSTER et M. Aurélien VÉRON.

Sous la présidence de Mme KIELEMOËS, la séance est ouverte à 10 heures 31.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 81 à l'ordre du jour :

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB expose l'actualité de son secteur :

Début de l'année Haussmann avec beaucoup d'événements organisés comme les mardis de l'histoire de Paris à l'Hôtel de Ville

Réouverture du lavatory de la Madeleine, prestigieuses toilettes publiques Belle Époque situées au sous-sol de la place de la Madeleine.

Mme TAÏEB présente les cinq projets de délibération relatifs à sa délégation :

2023 DAC 251 Subvention (25.000 euros) à la Fondation Le Musée Clemenceau dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs de 2022 (16e).

2023 DAC 252 Subvention (6.000 euros) à l'association Aware - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

2023 DAC 341 Cession à titre gratuit de l'orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen en vue de son implantation dans l'église du Saint-Esprit (12e).

2023 DAJ 2 Acceptation d'un legs universel consenti à la Ville de Paris.

2023 DICOM 9 Convention de partenariat en soutien au projet d'étude préalable aux travaux de restauration de la Fontaine de Varsovie.

Intervention de M. GIRARD sur l'exposition Jeanne MALIVEL, inaugurée le 6 mars à la bibliothèque Forney (4e).

Réponse de Mme TAÏEB.

2 vœux :

1 voeu présenté par Mme BIRABEN relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste.

Réponse de Mme TAÏEB.

Mme TAÏEB évoque le vœu sur la rotonde de Stalingrad (18e) déposé par le groupe Changer Paris.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE expose les moments forts et l'actualité mémorielle de son secteur :

Hommage aux 3 militantes kurdes assassinées il y a 10 ans au 147, rue Lafayette dans le 10e arrondissement.

20/01 : une plaque a été dévoilée dans l'école de la rue de l'Ave Maria (4e) en hommage aux 46 jeunes filles juives scolarisées dans cette école, arrêtées et déportées entre 1942 et 1944.

Cérémonies autour du 27 janvier, Journée internationale de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité.

Dévoilement d'une plaque commémorative offerte par la Ville dans le temple de l'oratoire du Louvre en hommage aux justes.

21/02 : hommage aux 23 membres du groupe Manouchian (fusillés le 21 février 1944), 20e arrondissement.

06/03 : dévoilement d'une plaque en hommage à Pierre Cardin dans le 8e arrondissement.

10/03 : inauguration d'une place des Tirailleurs sénégalais à l'angle des boulevards Ney et d'Ornano et de la rue Belliard (18e). Elle rend hommage aux soldats d'Afrique ayant combattu dans l'armée française.

08/03 : inauguration d'un jardin en hommage à Carole Roussopoulos dans le 14e (1945-2009). Pionnière de la vidéo, féministe, elle a réalisé plus de 100 films avec des femmes en lutte, des exclu.e.s dont elle fait connaitre la parole et des activistes internationaux.

Projection du film du réalisateur David TEBOUL, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris, en présence de l'historienne Annette WIEVIORKA et de la romancière Marie DESPLECHIN.

Mme PATRICE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de Mme TAÏEB (remerciement) sur Max-Pol FOUCHET (revue "fontaine").

Réponse de Mme PATRICE.

La présidente évoque les vœux mémoriels déposés par les différents groupes.

Réponse de Mme PATRICE.

Intervention de M. MARTIAL sur le vœu relatif au déplacement du banc "Toni MORRISON", de la rue Louis-Delgrès au square Toussaint-Louverture. Hommage en 2023 à Toussaint Louverture : occasion de ce transfert.

M. MARTIAL évoque également les cérémonies d'hommage à Daniel Defert. Il remercie le maire du 15e arrondissement qui a mis à disposition des salles permettant les réunions à la mémoire de Daniel Defert, sociologue et fondateur de l'association Aides.

Intervention de M. GIRARD sur l'hommage à Daniel Defert et sur l'appellation du quai VGE. Il remercie Mme PATRICE pour son action mémorielle.

Intervention de Mme FAUGERON sur le vœu Paul et Marcelle Vergara.

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

En préambule, Mme ROLLAND revient sur l'exposition de Katia KAMELI "Hier revient et je l'entends" présentée à l'Institut des Cultures d'Islam (18e). Elle rappelle qu'en cette semaine du 8 mars, la culture jouera son rôle d'action actif de lien social et que la Ville de Paris se mobilise, notamment avec le réseau des bibliothèque et médiathèques. Certaines bibliothèques ne portent pas encore de nom : mobilisation pour que celles-ci portent des noms de femmes.

08/03 : projection du film "Une sur deux", d'Emmanuelle NOBLET sur France 5. À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un collectif de comédiennes réinterprète le texte "*Je suis une sur deux"* de la journaliste Giulia FOÏS.

Le 8 mars consacrera aussi la poursuite du combat des femmes iraniennes. Quatre grands lieux soutiennent les femmes iraniennes en participant au projet "Femme Vie Liberté", une initiative nationale d'affichage et de diffusion des œuvres de graphistes internationaux, traductions visuelles du combat des femmes iraniennes : le Palais de Tokyo, le Palais de la Porte Dorée, le musée des Beaux-arts et le musée d'Art moderne. Cette journée sera l'occasion de montrer la solidarité de la Ville de Paris.

Mme ROLLAND rappelle un rapide constat : en matière d'égalité femme/homme, le chemin est encore long, encore des décalages en terme de budget alloué aux femmes en charge des établissements : 60 % des bibliothèques sont menées par des femmes alors que seulement 21 % des conservatoires sont dirigés par des femmes.

Mme ROLLAND salue le travail mené par les femmes à la tête de Paris Musées et de la DAC.

Les musées parisiens ont connu une fréquentation en 2022 de plus de 4,5 millions de visiteurs. Ils sont pleinement inscrits dans leur époque. Le 7/03, doit avoir lieu au Petit Palais une visite guidée multi sensorielle pour les personnes en situation de handicap. Mention importante sur la jeunesse avec de belles initiative telle que "Voyage au pays des musées" entre Paris Musées et les centres de loisirs de la Ville de Paris.

La grande saison des nouvelles expositions s'ouvre :

- Palais Galliera,

- Musée Carnavalet : Philippe STARCK "Paris est pataphysique",

- Musée de la vie romantique "Françoise Petrovitch Aimer. Rompre" à partir du 5 avril,

- Réouverture du musée Bourdelle avec une rénovation d'atelier remarquable.

Mme ROLLAND présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Interventions de M. GIRARD sur l'Olympiade culturelle et invite l'ensemble des membres de la 2e Commission à voir l'exposition de la photographe Zanele MUHOLI à la Maison européenne de la photographie (MEP).

Intervention de Mme FAUGERON sur la réouverture du théâtre du Chatelet et sur le nom du théâtre de la Ville qui devrait rouvrir avec le nom "Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt".

Réponse de Mme ROLLAND qui indique qu'il n'y a aucune volonté d'effacement et qu'une réflexion est menée pour rendre sa place à Sarah Bernhardt.

Intervention de Mme TAÏEB indiquant que la dénomination du théâtre a été votée et qu'il s'appellera bien "Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt".

Intervention de Mme TONOLLI sur l'abondement du budget culture et comment il sera ventilé (EAC, olympiade culturelle) et sur le théâtre de la Ville.

Réponse de Mme ROLLAND.

Mme KIELEMOËS évoque les vœux relatifs à culture.

Vœux et amendements :

15 vœux non rattachés, 1 vœux rattaché et 2 amendements ont été déposés.

Séance levée à 12 heures 47.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 6 mars 2023

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, Jacques BAUDRIER, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD et Florian SITBON.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Béatrice PATRIE et M. Ariel WEIL.

Sous la présidence de Mme RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux dans l'espace public et transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendement :

1 amendement, 5 vœux rattachés et 17 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 9 heures 28.

****

4e COMMISSION

Réunion du mercredi 8 mars 2023

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Lamia EL AARAJE, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Anessa LAHOUASSA, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET et Anne SOUYRIS.

MM. Vincent BALADI, Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

MM. Jacques GALVANI et Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Introduction de M. CARON-THIBAULT rappelant la réunion commune des 4e et 5e Commissions le 27 février 2023 et la présentation de l'étude de l'ADIL 75 "Le congé du bailleur à Paris".

Il indique qu'une présentation des premiers résultats de la Nuit de la solidarité sera faite par Mme FILOCHE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 42 à son ordre du jour :

Accessibilité universelle et personnes en situation de handicap. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'Intervention.

Intervention de M. CARON-THIBAULT sur le vœu présenté par le groupe PEC sur l'accessibilité des transports aux jeunes parisiens et franciliens en situation de handicap.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE introduit la présentation qui sera faite par M. Clément BOISSEUIL de l'APUR sur des premiers résultats de la 6e édition de la Nuit de la solidarité du 26 et 27 janvier 2023.

2.000 participant.e.s et près de 50 associations.

Mme FILOCHE précise que 260 personnes, des femmes avec enfants, ont été hébergées dans des gymnases parisiens.

Intervention de Mme SOUYRIS sur le retour de la Nuit de la solidarité et l'hébergement des personnes dans les gymnases : y a-t-il un droit opposable au fait de mettre à l'abri uniquement les femmes et les enfants, séparant ainsi les familles ?

Réponse de Mme FILOCHE.

Intervention de Mme NAGET sur la Nuit de la solidarité.

Réponse de Mme FILOCHE.

Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'Intervention.

Intervention de M. CARON-THIBAULT sur les vœux.

Réponse de M. ROMERO-MICHEL.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

En l'absence de Mme LEVIEUX, Mme FILOCHE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'Intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'Intervention.

Intervention de M. CARON-THIBAULT sur les vœux.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Vœux :

1 vœu rattaché et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 42.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 6 mars 2023

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Anne-Claire BOUX, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Aurélie PIRILLO, Marie-José RAYMOND-ROSSI et Léa VASA.

MM Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Jacques BAUDRIER et Pierre RABADAN.

Absente :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Sous la présidence de M. MEUNIER, la séance débute à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à l'ordre du jour :

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

En l'absence de M. BAUDRIER, M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Sport, Jeux olympiques et paralympiques et Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

En l'absence de M. RABADAN, M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture du Grand Paris, relations avec les arrondissements et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme VASA sur le projet de délibération 2023 DU 32 relatif à la cession à la SEM PariSeine de 3 biens à Paris 13e, 14e et 20e dans le cadre de l'expérimentation d'une démarche de promotion publique.

Réponse de M. GRÉGOIRE et de M. LECLER, Directeur de l'Urbanisme.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 DU 48 relatif à l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2" - Porte de Clignancourt, 32 et 34, avenue de la Porte de Clignancourt, 30 à 38, rue Ginette-Neveu (18e). - Avenant à la promesse de vente.

Réponse de M. GRÉGOIRE et de M. LECLER, Directeur de l'Urbanisme.

Logement, hébergement d'urgence, protection des réfugiés. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT présente un point sur l'encadrement des loyers à Paris.

Question de M. MEUNIER.

Réponse de M. BROSSAT.

M. BROSSAT présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DLH 44, 2023 DLH 71, et 2023 DLH 65.

Question de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2023 DLH 65 relatif aux conventions renouvelant la délégation de compétence d'attribution des aides à la pierre à la Ville de Paris pour la période 2023-2028.

Réponse de M. BROSSAT.

Politique de la ville. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements et 15 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 35.

****

6e COMMISSION

Réunion du mercredi 8 mars 2023

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès DE RAGUENEL, Céline HERVIEU, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU et Dominique VERSINI.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE et Jean-Pierre LECOQ.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. François CONNAULT.

Sous la présidence de M. COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 38.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 73 à l'ordre du jour :

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente un point sur la fermeture des écoles à Paris.

M. BLOCHE présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets de délibération 2023 DASCO 5, 2023 DFPE 45, 2023 DFPE 81 et 2023 SG 16.

Questions de Mme MAQUOI et de M. LECOQ sur le projet de délibération 2023 DACSO 10 relatif à une subvention (4.000 euros) à l'association l'Ecole à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e).

Réponse de M. BLOCHE.

Question de Mme BOËLLE sur le projet de délibération 2023 DFPE 81 relatif à une subvention (92.500 euros) et avenant à l'association Réseau Môm'Artre pour le fonctionnement des six antennes parisiennes.

Réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance. - Mme HERVIEU, rapporteure.

Mme HERVIEU a présenté tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2023 DFPE 54 relatif à la modernisation de 20 équipements de petite enfance. - Demandes de subventions (2.374.703,57 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

Réponse de Mme HERVIEU et de M. VUILLAUME, Directeur des Familles et de la Petite Enfance.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. AQUA sur le projet de délibération 2023 DAE 72 relatif aux avenants aux contrats de travail conclus dans le cadre des conventions CIFRE.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Égalité femmes/hommes, Jeunesse. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de Mme MAQUOI sur le projet de délibération 2023 DJS 71 relatif à la mise en œuvre du dispositif Pass Jeunes pour l'année 2023, sur le projet de délibération 2023 DJS 35 relatif au centre Paris Anim' Richard Wright (6e) et ses annexes. - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement. - Approbation du principe de passation, et sur le projet de délibération 2023 DJS 36 relatif aux centres Paris Anim' Jacques Bravo, Paul Valeyre et son antenne Lafayette (9e). - Délégation de service public pour la gestion des équipements. - Approbation du principe de passation.

Réponses de Mme BIDARD.

Vœux :

1 vœu rattaché et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 26.

****

7e COMMISSION

Réunion du mercredi 8 mars 2023

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Elisabeth STIBBE et Anouch TORANIAN.

MM. Antoine BEAUQUIER, Nicolas BONNET-OULALDJ, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Absente :

Mme Catherine DUMAS.

Sous la présidence de M. JAMET-FOURNIER, la séance est ouverte à 14 heures 04.

Audition de M. Kendal NEZAN, Président de l'Institut Kurde, sur la situation des Kurdes suite au tremblement de terre en Syrie et en Turquie, sur les élections à venir en Turquie ainsi que sur la situation des 42 maires emprisonnés.

Questions de Mmes TORANIAN, DOUCERÉ et M. ZIADY.

Réponses de M. NEZAN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à l'ordre du jour :

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de Mme GUHL sur le projet de délibération 2023 DGRI 12 relatif à une subvention (1.633.000 euros) et conventions triennales de fonctionnement et d'investissement avec l'Association Internationale des Maires Francophones - AIMF (1er) et sur le projet de délibération 2023 DGRI 4 relatif à une subvention (10.000 euros) à l'Association Santé Arménie pour le projet relatif à la prise en charge psycho-sociale des blessés de guerre, de leurs familles d'Arménie et des réfugiés du Haut-Karabagh.

Réponses de M. NGATCHA.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN présente un point sur le budget participatif (section sport), sur la Coupe du monde de rugby et sur les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Question de M. BONNET-OULALDJ.

Réponse de M. RABADAN.

M. RABADAN présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de M. RAIFAUD sur le projet de délibération 2023 DJS 46 relatif à une subvention de fonctionnement (500.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Paris Basketball au titre des années 2023, 2024 et 2025 et sur le projet de délibération 2023 DJS 47 relatif à une subvention de fonctionnement et convention pluriannuelle d'objectifs pour l'As Personnels APSAP-VP au titre des années 2023, 2024 et 2025.

Réponses de M. RABADAN.

Sports de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment.

Question de M. BONNET-OULALDJ sur le projet de délibération 2023 DJS 66 relatif à l'attribution de la dénomination stade Pelé au stade Boutroux situé 1, avenue Boutroux (13e).

Réponse de M. ZIADY.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente un point sur l'Assemblée citoyenne.

Question de M. RAIFAUD.

Réponse de Mme TORANIAN.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

7 vœux rattachés et 13 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 16 heures 25.

****

8e COMMISSION

Réunion du lundi 6 mars 2023

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Hélène BIDARD, Colombe BROSSEL, Corine FAUGERON, Maud LELIÈVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI et Anne-Claire TYSSANDIER.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Florentin LETISSIER, Dan LERT, Christophe NAJDOVSKI et François VAUGLIN.

Absents :

Mme Agnès EVREN et M. Rémi FÉRAUD.

Sous la présidence de M. GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à son ordre du jour :

Propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, de l'assainissement, du recyclage et du réemploi. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL introduit son propos en indiquant que la collecte des déchets va se trouver ralentie compte tenu de la grève qui débute le 07/03.

Mme BROSSEL présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation notamment ceux relatifs à la stratégie et la mise en œuvre de la réduction des déchets (soutien aux ressourceries et recycleries des déchets).

Intervention de Me FAUGERON sur la collecte des déchets alimentaires pour la méthanisation (interruption à Paris Centre).

Réponse de Mme BROSSEL : pas d'arrêt mais des dysfonctionnements. Une rencontre avec le conseil de quartier est prévue le 10/03 pour clarifier la situation.

M. GOVCIYAN demande à Mme BROSSEL les résultats des expérimentations et comment les choses ont évolué sur le projet collecte.

Intervention de M. BERNARD sur le projet de délibération "2023 DEVE 5 Dispositif CoprOasis : règlement d'attribution des aides pour les travaux de végétalisation et de valorisation des eaux pluviales des copropriétés, convention avec l'APC".

Réponse de Mme BROSSEL et M. NAJDOVSKI.

Intervention de Mme SAGASPE sur le projet de délibération 2023 DEVE 5 : quelques interrogations notamment sur les critères, les espèces régionales plantées et non les espèces adaptées au changement climatique.

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

- 2023 DEVE 7 Occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (16e). - Renouvellement de la convention avec l'État (Ministère de l'Intérieur, France Domaine).

- 2023 DEVE 10 Convention relative à la gestion des chats errants, en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis, et versement d'une participation financière.

- 2023 DEVE 17 Subvention à l'association Faune Alfort (7.000 euros).

- 2023 DGGP 9 Signature d'une convention de financement avec la Métropole du Grand Paris et le Fonds Nature 2050 pour la création d'un nouvel espace de biodiversité le long de la petite ceinture 20e (500.000 euros).

- 2023 DU 46 Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Bercy-Charenton (12e).

Projet de délibération co-rapporté avec Mme BROSSEL :

- 2023 DGGP 1 Coopération métropolitaine Paris-Est Ensemble : une ambition renouvelée pour la transition écologique.

Intervention de Mme BALDINI sur l'occupation par la Garde Républicaine de locaux dans le bois de Boulogne (DEVE 7) et sur l'organisation concrète de la mise en relation des mairies avec la Fondation 30 Millions d'Amis (DEVE 10).

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Transition écologique, Plan Climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente une sélection de projets de délibération relatifs à sa délégation :

- 2023 DTEC 8 Convention annuelle fixant le montant de la subvention annuelle de la Ville de Paris (376.000 euros) au budget de l'association Airparif pour l'année 2023.

- 2023 DTEC 3 Adhésion et cotisation versée à deux associations dans les domaines de la transition écologique, de la transition énergétique, de l'eau et des plastiques pour l'année 2023 et les suivantes.

- 2023 DVD 24 Canal de l'Ourcq à Bobigny. - Convention d'occupation du domaine public fluvial avec l'association La Cyclofficine.

2023 DTEC 6 Participation de la Ville au Programme européen Interreg Decarb-Pro.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente l'ensemble des projets de délibération relatif à sa délégation.

- 2023 DEVE 9 Adhésion à l'association Un Plus Bio pour favoriser le développement d'une alimentation biologique et durable dans la restauration collective parisienne (12.000 euros).

- 2023 DEVE 16 Déclassement du domaine public et signature d'un bail rural environnemental de 9 ans avec la SCEA Les Fleurs de Sonchamp à Sonchamp (78) (Parisculteurs saison 4).

- 2023 DAE 18 Budget participatif. - Subvention (600.000 euros) et Garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un emprunt de 900.000 euros à la SAS Au fil du rail (19e).

- 2023 DSOL 4 Aide alimentaire. - 16 subventions de fonctionnement pour 12 associations et le C.A.S.-V.P. (690.725 euros) ; 2 subventions d'investissement d'équipement (119.960,00 euros) pour 1 association. - Conventions.

Pas d'intervention.

Présentation des vœux du groupe "Les Ecologistes" par Mme FAUGERON (soutien des bailleurs sociaux aux structures de l'alimentation durable, anticipation des sécheresses, condition animale).

Intervention de M. BERNARD sur le vœu du groupe GIP relatif à la création de nurseries artificielles en milieu aquatique à Paris.

Présentation par Mme BALDINI du groupe Changer Paris de deux vœux : rénovation d'un pavillon de garde du bois de Boulogne et respect du collet des arbres dans l'espace public parisien.

Intervention de M. BERNARD sur le vœu relatif à la réduction de l'évènementiel commercial sur le Champ de Mars.

Les réponses aux vœux seront apportées lors du Conseil de Paris.

Vœux :

14 vœux non rattachés et 3 vœux rattachés ont été déposés.

Séance levée à 15 heures 29.

****

Listes des membres présents.

Mardi 14 mars 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 14 mars 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Aminata NIAKATÉ.

Absent :

M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 15 mars 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Aurélie PIRILLO, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Vincent BALADI, M. Jérôme GLEIZES, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 15 mars 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François MARTINS, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 16 mars 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Fatoumata KONÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 16 mars 2023 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Eric PLIEZ, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE.

Vendredi 17 mars 2023 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, Mme Alice COFFIN, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMYLELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Geneviève GARRIGOS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Roger MADEC, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, Mme Béatrice PATRIE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUEL, M. François-Marie DIDIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Arnaud NGATCHA, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Ariel WEIL.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Alice COFFIN, Mme Agnès EVREN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Dominique VERSINI.

****

A la suite d'un dysfonctionnement informatique, le nom de Mme Catherine LECUYER figure par erreur sur les comptes rendus sommaires et les bulletins officiels des délibérations et des débats de toutes les séances du Conseil de Paris depuis la séance des 23 et 24 juillet 2020. En conséquence, ce nom est retranché de toutes ces publications depuis celles concernant la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2022.

Séance des 8, 9 et 10 février

Mardi 8 février 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, M. Patrick VIRY.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Mardi 8 février 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, M. Gérard LOUREIRO, M. Patrick VIRY.

Mercredi 9 février 2022 - Matin

Excusé au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO.

Mercredi 9 février 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Gérard LOUREIRO, M. Francis SZPINER.

Absente :

Mme Agnès EVREN.

Jeudi 10 février 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Gérard LOUREIRO.

Jeudi 10 février 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Gérard LOUREIRO, Mme Audrey PULVAR.

Séance des 22 et 23 mars

Mardi 22 mars 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Mardi 22 mars 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Absente :

Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 23 mars 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Anne HIDALGO, Mme Fatoumata KONÉ, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Absente :

Mme Barbara GOMES.

Mercredi 23 mars 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Véronique LEVIEUX, M. Gérard LOUREIRO, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, M. Jérémy REDLER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Séance des 31 mai, 1er et 2 juin

Mardi 31 mai 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François CONNAULT, M. Franck LEFEVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Mardi 31 mai 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. François CONNAULT, M. Franck LEFEVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Agnès EVREN, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Douchka MARKOVIC, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 1er juin 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Pierre RABADAN, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Agnès EVREN.

Absentes :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Johanne KOUASSI.

Mercredi 1er juin 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER.

Excusé :

M. Grégory CANAL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Johanne KOUASSI, M. Hamidou SAMAKÉ.

Jeudi 2 juin 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Farida KERBOUA, M. Eric LEJOINDRE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN, M. Ariel WEIL.

Excusés :

M. Grégory CANAL, Mme Nelly GARNIER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Arnaud NGATCHA, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 2 juin 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, M. François-Marie DIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Béatrice PATRIE, Mme Aurélie PIRILLO, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Anouch TORANIAN.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Nelly GARNIER.

Séance des 5, 6, 7 et 8 juillet

Mardi 5 juillet 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Léa VASA.

Excusée :

Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mardi 5 juillet 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Léa VASA.

Excusée :

Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mercredi 6 juillet 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Rudolph GRANIER, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Arnaud NGATCHA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Mercredi 6 juillet 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN.

Jeudi 7 juillet 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, Mme Colombe BROSSEL, M. Jérôme COUMET, M. François-Marie DIDIER, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Paul SIMONDON, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Raphaëlle PRIMET.

Jeudi 7 juillet 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jérôme COUMET, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Raphaëlle PRIMET.

Vendredi 8 juillet 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Sandra BOËLLE, M. Jérôme COUMET, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, M. Paul HATTE, Mme Anne HIDALGO, M. Jérôme LORIAU, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT.

Séance des 11, 12 et 13 octobre

Mardi 11 octobre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusé :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Barbara GOMES, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 11 octobre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Francis SZPINER.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 12 octobre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Colombe BROSSEL, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusé :

M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 12 octobre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Barbara GOMES, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 13 octobre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Anne HIDALGO, M. Franck LEFEVRE, M. Franck MARGAIN, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusé :

M. Francis SZPINER.

Absents :

M. Alexandre FLORENTIN, Mme Fatoumata KONÉ, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 13 octobre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH.

Excusés :

M. Grégory CANAL, M. Francis SZPINER.

Absents :

M. Jacques GALVANI, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Alice TIMSIT.

Séance des 15, 16 et 17 novembre

Mardi 15 novembre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Corine FAUGERON, Mme Valérie MONTANDON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Mardi 15 novembre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Corine FAUGERON, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Mercredi 16 novembre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Corine FAUGERON, Mme Valérie MONTANDON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 16 novembre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Corine FAUGERON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Jeudi 17 novembre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. François-Marie DIDIER, Mme Corine FAUGERON, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Agnès EVREN, Mme Fatoumata KONÉ, M. Emmanuel MESSAS, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 17 novembre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme

Anne HIDALGO, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Elisabeth STIBBE.

Séance des 13, 14, 15 et 16 décembre

Mardi 13 décembre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Agnès EVREN.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, M. Francis SZPINER.

Mardi 13 décembre 2022 - Après-midi

Excusées au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Aminata NIAKATÉ, Mme Danielle SIMONNET, M. Francis SZPINER.

Mercredi 14 décembre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Franck LEFEVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Danielle SIMONNET, M. Ariel WEIL.

Mercredi 14 décembre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Eric LEJOINDRE, M. Florentin LETISSIER, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Danielle SIMONNET, M. François VAUGLIN.

Jeudi 15 décembre 2022 - Matin

Excusées au sens du règlement :

M. David BELLIARD, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Jacques GALVANI, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, Mme Danielle SIMONNET, M. Ariel WEIL.

Jeudi 15 décembre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Barbara GOMES, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Camille NAGET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Mélody TONOLLI.

Vendredi 16 décembre 2022 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUEL, M. Mahor CHICHE, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne HIDALGO, M. Eric LEJOINDRE, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Anne SOUYRIS, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Jacques GALVANI, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Mélody TONOLLI.

Vendredi 16 décembre 2022 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, Mme Célia BLAUEL, M. Geoffroy BOULARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Nelly GARNIER, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jérôme LORIAU, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Carine PETIT, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusées :

Mme Agnès EVREN, Mme Douchka MARKOVIC.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Audrey PULVAR, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Mélody TONOLLI.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							"Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris"			
7	1		les Écologistes	RAIFAUD, GUHL, BADINA-SERPETTE, GLEIZES, KONÉ	V	2023 DDCT 28	relatif à l'organisation de votations à Paris.	TORANIAN	Retiré	14-mars-23
7	2		Changer Paris	DATI, BOULARD, GOUJON, d'HAUTESERRE, LECOQ, SZPINER	V	2023 DDCT 28	relatif à l'encadrement du vote du 2 avril 2023 sur l'avenir des trottinettes en libre-service à Paris.	TORANIAN	Rejeté	14-mars-23
7	3		GIP	BERTHOUT	V	2023 DDCT 28	relatif à la faculté d'adosser aux référendums une consultation d'arrondissement sur une question d'intérêt local.	TORANIAN	Rejeté	14-mars-23
7	3bis	1	Exécutif		V	2023 DDCT 28	relatif à l'organisation de futures votations et au droit d'interpellation. En réponse aux V1, V2 et V3.	TORANIAN	Adopté	14-mars-23
7	4	2	GIP	BERTHOUT	V	2023 DDCT 28	relatif à l'organisation d'une consultation locale portant sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard.	TORANIAN	Adopté	14-mars-23
7	5	3	Changer Paris	JEANNETÉ	V	2023 DDCT 28	relatif au renforcement des contrôles et à un bilan des verbalisations effectuées par la police municipale.	TORANIAN	Adopté	14-mars-23
7	6		Changer Paris	JEANNETÉ	V	2023 DDCT 28	relatif à la publication des études sur les mobilités adressées à l'exécutif parisien.	TORANIAN	Rejeté	14-mars-23
							Présentation des travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris			
7	7	4	Exécutif		V	2023 DDCT 29	relatif au renouvellement de la convention au Plan Paris Lecture.	TORANIAN	Adopté	16-mars-23
7	8	5	Exécutif		V	2023 DDCT 29	relatif à une accélération de la rénovation énergétique des logements parisiens et à une simplification du parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides.	TORANIAN	Adopté	16-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	9	6	Exécutif		V	2023 DDCT 29	relatif à l'élaboration d'un Code de la rue parisien.	TORANIAN	Adopté	16-mars-23
							Proposition de délibération			
6	143		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	A	2023 GIP 1	relatif à la suppression des articles 2 et 3 de la délibération.	BLOCHE	Retiré	16-mars-23
6	156	7	Exécutif		V	2023 GIP 1		BLOCHE	Adopté	16-mars-23
							Autres dossiers			
4	10	8	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aux jeunes en situation de handicap.	EL AARAJE	Adopté	14-mars-23
4	11	9	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	V	2023 DSOL 3	relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.	FILOCHE	Adopté (amendé)	14-mars-23
4	12		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à une action en responsabilité contre l'état dans sa défaillance à la mise à l'abri des personnes à la rue.	FILOCHE	Retiré	14-mars-23
4	13		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la mise à l'abri des femmes enceintes et accompagnées de jeunes enfants.	FILOCHE	Rejeté	14-mars-23
4	13bis	10	Exécutif		VNR		en réponse au V13.	FILOCHE	Adopté	14-mars-23
4	14		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, JACQUEMONT	VNR		relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement.	FILOCHE	Rejeté	14-mars-23
4	15	11	PEC	GARRIGOS, FERAUD	VNR		relatif à la situation des droits humains au Pérou.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23
4	16	12	PEC, les Écologistes, GCC	FERAUD, RAIFAUD, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au soutien à l'écrivaine franco-turque Pinar Selek.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	17	13	les Écologistes	COFFIN, BADINA-SERPETTE, MAQUOI, KONÉ	VNR		relatif à la prévention des LGBTQIPhobies envers les enfants et adolescents en milieu scolaire et périscolaire, associatif et sportif.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23
4	18	14	PEC	FERAUD, CARON-THIBAULT	VNR		relatif à la mise en place d'un plan national chemsex.	SOUYRIS	Adopté	14-mars-23
4	19	15	les Écologistes	FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à promotion d'une politique ambitieuse de lutte contre les addictions.	SOUYRIS	Adopté	14-mars-23
4	20		GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif à la fermeture du Centre de santé René-Laborie (2e).	SOUYRIS	Retiré	14-mars-23
4	20bis	16	Exécutif		VNR		en réponse au V20.	SOUYRIS	Adopté	14-mars-23
4	21	17	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au Planning Familial de Paris.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	14-mars-23
4	22		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à un bilan des mesures de lutte contre la consommation de crack et la prise en charge des personnes toxicomanes.	SOUYRIS	Rejeté	14-mars-23
5	23		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Energétique dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	14-mars-23
5	24		Changer Paris	DATI, BIRABEN, de CLERMONT-TONNERRE, DOUCERÉ, MONTANDON, OLIVIER	VNR		relatif à l'installation de VMC dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	14-mars-23
5	25	18	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à l'intégration des quartiers Porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire.	BOUX	Adopté	14-mars-23
5	133		Exécutif		A	2023 DLH 50	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	134		Exécutif		A	2023 DLH 61	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	135		Exécutif		A	2023 DLH 71	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	136		Exécutif		A	2023 DLH 74	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	26	19	GCC	BONNET-OULALDJ, NAGET	V	2023 DLH 29	relatif à la fin de la trêve hivernale et aux expulsions locatives.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	137		Exécutif		A	2023 DLH 76	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	27		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, JACQUEMONT	A	2023 DLH 62	relatif à un motif supplémentaire de résiliation anticipée (art.13).	BROSSAT	Retiré	14-mars-23
5	153		Exécutif		A	2023 DLH 62	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	29		PEC	PLIEZ, CHEVANDIER	VNR		relatif à l'augmentation des charges dans le parc social.	BROSSAT	Retiré	14-mars-23
5	30		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23
5	31		NI	SOREL	VNR		relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23
5	31bis	20	Exécutif		VNR		en réponse aux V29, V30 et V31.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	32		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	VNR		relatif à un moratoire sur les loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23
5	33	21	Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT, LUBIN-NOËL	VNR		relatif aux contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23
5	34		Changer Paris	VÉRON, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	VNR		relatif à l'impact de l'inflation et de la hausse du Livret A sur les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23
5	35		Exécutif		A	2023 DU 26	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	14-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	138		les Écologistes	MEUNIER, VASA, KONÉ	A	2023 DU 46	relatif à l'Evaluation d'Impact sur la Société (EIS).	GREGOIRE	Retiré	14-mars-23
5	150		Exécutif		A	2023 DU 46	approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté.	GREGOIRE	Adopté	14-mars-23
5	36		Exécutif		A	2023 DU 59	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	15-mars-23
5	37	22	les Écologistes	TIMSIT, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la réouverture et à la réhabilitation du tunnel Forceval entre le 19e et Pantin.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	15-mars-23
5	38		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à la réduction de l'évènementiel commercial sur le Champ de Mars.	GREGOIRE	Rejeté	15-mars-23
5	40		Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif à l'utilisation du sursis à statuer sur le projet immobilier 38 rue des Solitaires - 18 cité du Palais Royal de Belleville (19e).	GREGOIRE	Rejeté	15-mars-23
5	40bis	23	Exécutif		VNR		en réponse au V40.	GREGOIRE	Adopté	15-mars-23
5	41		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à l'arrêt des opérations de "Greenwashing" par les images de synthèse.	GREGOIRE	Rejeté	15-mars-23
5	42	24	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au passage, dans le futur Plan Local d'Urbanisme, en zone UG du site de l'ancien hôpital des armées du Val-de-Grâce.	GREGOIRE	Adopté (amendé oralement)	15-mars-23
5	43	25	MDE	GATEL	VNR		relatif à la sobriété lumineuse.	GREGOIRE	Adopté	15-mars-23
5	44		GIP	IBLED	VNR		relatif à la prévention du risque d'inondation à Paris.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23
5	45		MDE	GATEL	VNR		relatif à des opérations de nettoyage de la Seine.	RABADAN	Retiré	15-mars-23
6	46		les Écologistes	MAQUOI, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2023 DJS 36	relatif au changement du mode de gestion des centres Paris anim'.	BIDARD	Retiré	15-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	154		Exécutif		A	2023 DJS 68	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	15-mars-23
6	152		les Écologistes	MAQUOI, KONÉ	A	2023 DJS 71	relatif à 'ouverture du Passs Jeunes à tous les collégiens-nes parisiens-nes scolarisé-es dans des établissements publics.	BIDARD	Retiré	15-mars-23
6	152bis		Exécutif		A	2023 DJS 71	sous-amaendement à l' A152.	BIDARD	Adopté	15-mars-23
6	47		Changer Paris	LECOQ, DOUCERÉ	V	2023 DASCO 10	relatif à la subvention allouée à l'association l'École à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e)	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23
6	139		Exécutif		A	2023 SG 16	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	15-mars-23
6	48		PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	15-mars-23
6	49		PEC	FERAUD	VNR		relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	15-mars-23
6	50		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes.	BLOCHE	Retiré	15-mars-23
6	51		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 17e pour la rentrée 2023.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23
6	52		Changer Paris	DATI, LECOQ, GOUJON	VNR		relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23
6	52bis	26	Exécutif		VNR		en réponse aux V 48, 49, 50, 51 et 52.	BLOCHE	Adopté	15-mars-23
6	53	27	les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, TIMSIT, NIAKATÉ, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la mise en place d'un nouveau pacte éducatif à Paris.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-mars-23
6	54		Changer Paris	STIBBE, VÉRON, BIRABEN	VNR		relatif à une évaluation objective, complète et indépendante de la réforme Affelnet à Paris.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	55		Changer Paris	DE RAGUENEL, VÉRON, BIRABEN	VNR		relatif à la valorisation de l'excellence scolaire.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23
6	56		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif au contrôle des établissements de l'ASE sur le territoire parisien.	VERSINI	Rejeté	15-mars-23
6	58		GIP	IBLED	VNR		relatif au plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, et à l'identification et la prise en charge des enfants harceleurs.	VERSINI	Rejeté	15-mars-23
7	59		Changer Paris	BOHBOT	V	2023 DGRI 12	relatif à l'adhésion de la Ville de Tel Aviv à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).	NGATCHA	Rejeté	15-mars-23
7	140		Changer Paris	PIRILLO	A	2023 DGRI 27	Amendement au voeu V60.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23
7	60	28	Changer Paris	PIRILLO	V	2023 DGRI 27	relatif à une subvention à l'association l'Oeuvre d'Orient dans le cadre de l'aide d'urgence apportée en Turquie et Syrie.	NGATCHA	Adopté (amendé)	15-mars-23
7	61	29	PEC	GARRIGOS, FERAUD	VNR		relatif à la demande de libération du journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23
7	62	30	PEC, GCC, les Écologistes	CORDEBARD, FERAUD, BONNET-OULALDJ, RAIFAUD	VNR		relatif au soutien à la communauté kurde.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23
7	63		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Palestinien.	NGATCHA	Rejeté	15-mars-23
7	63bis	31	Exécutif		VNR		relatif à la situation en Israel/Palestine.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23
7	148		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DJS 39	relatif à l'attribution de la dénomination Monique Berlioux au gumnase n°2, bd Ney.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23
7	141		Exécutif		A	2023 DJS 41	relatif à la convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (500 000 euros) pour le Paris Football Club au titre de l'année 2023.	RABADAN	Adopté	15-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	64		Changer Paris	STIBBE, BADAT-KARAM	V	2023 DJS 62	relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23
7	149		Changer Paris	STIBBE	A	2023 V 65	sous-amaendement au V65.	RABADAN	Adopté	15-mars-23
7	65	32	Changer Paris	STIBBE, BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA	V	2023 SG 8	relatif à la garantie de JOP accessibles pour les personnes en situation de handicap sur le territoire parisien.	RABADAN	Adopté (amendé)	15-mars-23
7	66		MDE	GATEL	V	2023 SG 8	relatif à la mise en place des Quartiers d'accessibilité augmentée.	RABADAN	Retiré	15-mars-23
7	67	33	les Écologistes	RAIFAUD, NIAKATÉ, GUHL, TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif au budget des Jeux Olympiques et Paralympiques suite au rapport de la cour des comptes.	RABADAN	Adopté	15-mars-23
7	68		les Écologistes	GUHL, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.	RABADAN	Retiré	16-mars-23
7	69		GCC	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	RABADAN	Retiré	16-mars-23
7	70		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, GRANIER, JEANNETÉ, KERBOUA	VNR		relatif à la garantie de Jeux Olympiques et Paralympiques profitant à tous les Parisiens.	RABADAN	Rejeté	16-mars-23
7	70 bis	34	Exécutif		VNR		en réponse aux V68, 69 et 70.	RABADAN	Adopté	16-mars-23
7	71		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM, GRANIER	VNR		relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.	RABADAN	Retiré	16-mars-23
8	144		Exécutif		A	2023 DPE 5	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	16-mars-23
8	72	35	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, FLORENTIN, RAIFAUD, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la lutte contre l'affichage sauvage publicitaire.	BROSSEL	Adopté	16-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	73	36	les Écologistes	FLORENTIN, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à l'anticipation des sécheresses.	LERT	Adopté	16-mars-23
8	74		GCC	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif au prolongement des tarifs réglementés de vente du gaz.	LERT	Retiré	16-mars-23
8	74bis	37	Exécutif		VNR		en réponse au V74.	LERT	Adopté	16-mars-23
8	75		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la végétalisation de la place Henri Frenay.	LERT	Rejeté	16-mars-23
8	145		les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	A	2023 DEVE 5	relatif à la nécessité de privilégier des espèces adaptées au changement climatique.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23
8	146		les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	A	2023 DEVE 5	relatif aux pratiques raisonnées de taille des arbres.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23
8	147		les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	A	2023 DEVE 5	relatif à la favorisation de la végétalisation verticale.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23
8	76		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DEVE 10	relatif à la vente d'animaux vivants dans les salons.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-mars-23
8	76bis	38	Exécutif		V	2023 DEVE 10	en réponse au V76	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23
8	77	39	les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à la condition animale dans le cadre des spectacles du Moulin Rouge.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23
8	78		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif au respect du collet des arbres dans l'espace public parisien.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-mars-23
8	79		Changer Paris	BALDINI, SZPINER	VNR		relatif à la rénovation d'un pavillon de garde du bois de Boulogne.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-mars-23
8	80		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la création de nurseries artificielles en milieu aquatique à Paris.	NAJDOVSKI	Retiré	16-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
8	81	40	les Écologistes	GUHL, TIMSIT, SAGASPE, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif au soutien des structures de l'alimentation durable par les bailleurs sociaux.	PULVAR	Adopté (amendé)	16-mars-23
8	82	41	GCC	BONNET-OULALDJ, GILLET	VNR		relatif au soutien aux initiatives d'aide alimentaire d'urgence.	PULVAR	Adopté (amendé)	16-mars-23
8	83		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la fermeture de la boutique "Kelbongoo" (18e).	PULVAR	Retiré	16-mars-23
1	142		GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	A	2023 DAE 38	relatif au partenariat de l'OTCP avec des entreprises socialement et écologiquement vertueuses.	GABELOTAUD	Retiré	16-mars-23
1	142bis	42	Exécutif		V	2023 DAE 38	en réponse au A142	GABELOTAUD	Adopté	16-mars-23
1	84	43	GCC	BONNET-OULALDJ, GOMES	V	2023 DAE 70	relatif au soutien de la Région Ile de France aux structures partenaires de l'insertion.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	16-mars-23
1	85		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GILLET	V	2023 DRH 11	relatif à la tenue d'un inventaire sur les postes à pourvoir.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23
1	86		NI	SOREL	V	2023 DRH 11	relatif à l'octroi de différentes prestations aux agents.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23
1	87	44	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'accès des ressortissants étrangers aux préfectures pour le renouvellement de leur titre de séjour.	GUILLOU	Adopté	16-mars-23
1	88		les Écologistes	BADINA-SERPETTE, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à l'évolution de la prise en charge du pass navigo pour les agents de la ville.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23
1	89		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au forfait mobilités durables.	GUILLOU	Rejeté	16-mars-23
1	89bis	45	Exécutif		VNR		En réponse aux V88 et V89.	GUILLOU	Adopté	16-mars-23
1	90	46	les Écologistes, NI	COFFIN, BADINA-SERPETTE, SAGASPE, KONÉ, SOREL	VNR		relatif à l'expérimentation d'un congé menstruel pour les agentes de la Ville.	GUILLOU	Adopté (amendé)	16-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	91		GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET, GILLET	VNR		relatif au protocole d'évolution du régime indemnitaire des Educateurs d'Activités Physiques et Sportives.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23
1	93	47	Changer Paris	LUBIN-NOËL	VNR		relatif à l'établissement d'un guide pratique destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.	LETISSIER	Adopté (amendé)	16-mars-23
1	94		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DAE 74	relatif à la commission d'indemnisation des commerçants et des entreprises affectés par le chantier du tramway T3.	POLSKI	Rejeté	17-mars-23
1	95	48	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à l'ouverture d'un Burger King au 51 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Adopté	17-mars-23
1	96	49	les Écologistes	RAIFAUD, TIMSIT, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales et de l'économie sociale et solidaire.	POLSKI	Adopté (amendé)	17-mars-23
1	97		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à la préservation du Marché aux fleurs.	POLSKI	Rejeté	17-mars-23
1	98		MDE	GATEL	VNR		relatif à un fond d'indemnisation des commerçants pour les chantiers de grande ampleur.	POLSKI	Rejeté	17-mars-23
1	151	50	Exécutif		VNR		relatif à l'activité des commerces et petites et moyennes entreprisespour faire face à l'explosion des prix de l'électricité etdu gaz.	POLSKI	Adopté	17-mars-23
1	99		Exécutif		A	2023 DEVE 18	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	17-mars-23
1	157		Exécutif		A	2023 DFA 5	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	17-mars-23
1	100		Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif aux abords de la Rotonde de la Villette.	SIMONDON	Rejeté	17-mars-23
2	101	51	PEC	PLIEZ	VNR		relatif au déplacement du banc "Toni Morrison" au square Toussaint Louverture.	MARTIAL	Adopté	17-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	103	52	PEC	CARON-THIBAULT	VNR		relatif à un hommage à la mémoire et à l'action de Daniel Defert.	PATRICE	Adopté	17-mars-23
2	104	53	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la reconnaissance officielle du massacre de la population de la ville de Laghouat en Algérie en 1852.	PATRICE	Adopté	17-mars-23
2	106	54	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Susan Travers.	PATRICE	Adopté	17-mars-23
2	109		Exécutif		A	2023 DAC 451	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	17-mars-23
2	110	55	GCC	BONNET-OULALDJ, PRIMET	VNR		relatif à la situation des médias libres à Paris.	ROLLAND	Adopté	17-mars-23
2	111	56	Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la procédure de nomination du nouveau directeur du théâtre du Châtelet.	ROLLAND	Adopté	17-mars-23
2	112		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à la directive d'harmonisation de la TVA sur la vente d'œuvre d'art au sein de l'Union européenne.	ROLLAND	Rejeté	17-mars-23
2	113		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien (18e).	ROLLAND	Rejeté	17-mars-23
2	114	57	Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la sécurité des églises parisiennes.	TAIEB	Adopté	17-mars-23
2	115		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste.	TAIEB	Retiré	17-mars-23
3	116		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la programmation et au financement du dispositif Embellir Votre Quartier.	BAUDRIER	Rejeté	17-mars-23
3	117		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif aux nuisances engendrées par la multiplication des chantiers à Paris.	BAUDRIER	Rejeté	17-mars-23
3	118		Exécutif		A	2023 DVD 2	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23
3	120	58	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la privatisation du réseau de bus exploité par la RATP.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	121	59	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, TIMSIT, NAGET	VNR		relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23
3	122	60	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la création d'une éco-contribution colis.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23
3	123	61	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la sécurisation de la passerelle située 14 boulevard de Reims (17e).	BELLIARD	Adopté	17-mars-23
3	124		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias (17e).	BELLIARD	Retiré	17-mars-23
3	125	62	Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif aux continuations piétonnes sur les rives de Seine.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23
3	126		Changer Paris	MARGAIN, BALDINI	VNR		relatif à l'installation de bornes de services pour les cyclistes.	BELLIARD	Retiré	17-mars-23
3	127	63	Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif au nouveau plan local de mobilité.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23
3	128		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au réaménagement de la place Felix Eboué.	BELLIARD	Rejeté	17-mars-23
3	129		MDE	GATEL	VNR		relatif aux aménagements cyclables.	BELLIARD	Rejeté	17-mars-23
3	155		Exécutif		A	2023 PP 11	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	17-mars-23
3	130		les Écologistes	RAIFAUD, NIAKATÉ, GLEIZES, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la vidéosurveillance algorithmique.	NORDMAN	Rejeté	17-mars-23
3	131		GCC	BONNET-OULALDJ, PATRIE	VNR		relatif au projet de loi relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	NORDMAN	Rejeté	17-mars-23
3	132		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'expérimentation de l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de la loi sur les JOP.	NORDMAN	Rejeté	17-mars-23

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
"Pour ou contre les trottinettes en libre-service à Paris"																													
7	1		les Écologistes	RAIFAUD, GUHL, BADINA-SERPETTE, GLEIZES, KONÉ	V	2023 DDCT 28	relatif à l'organisation de votations à Paris.	TORANIAN	Retiré	14-mars-23																			
7	3		GIP	BERTHOUT	V	2023 DDCT 28	relatif à la faculté d'adosser aux référendums une consultation d'arrondissement sur une question d'intérêt local.	TORANIAN	Rejeté	14-mars-23		X			X			X			X			X			NPPV		
7	3bis	1	Exécutif		V	2023 DDCT 28	relatif à l'organisation de futures votations et au droit d'interpellation. En réponse aux V1, V2 et V3.	TORANIAN	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
7	2		Changer Paris	DATI, BOULARD, GOUJON, d'HAUTESERRE, LECOQ, SZPINER	V	2023 DDCT 28	relatif à l'encadrement du vote du 2 avril 2023 sur l'avenir des trottinettes en libre-service à Paris.	TORANIAN	Rejeté	14-mars-23		X			X			X			X			X			X		
7	4	2	GIP	BERTHOUT	V	2023 DDCT 28	relatif à l'organisation d'une consultation locale portant sur la végétalisation et la piétonisation de la rue Mouffetard.	TORANIAN	Adopté	14-mars-23	X			X			X			X			X			NPPV		
7	5	3	Changer Paris	JEANNETÉ	V	2023 DDCT 28	relatif au renforcement des contrôles et à un bilan des verbalisations effectuées par la police municipale.	TORANIAN	Adopté	14-mars-23																X		
7	6		Changer Paris	JEANNETÉ	V	2023 DDCT 28	relatif à la publication des études sur les mobilités adressées à l'exécutif parisien.	TORANIAN	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X		
7						2023 DDCT 28	Communication		Pas de vote	14-mars-23																		
Présentation des travaux de l'Assemblée citoyenne de Paris																													
7	7	4	Exécutif		V	2023 DDCT 29	relatif au renouvellement de la convention au Plan Paris Lecture.	TORANIAN	Adopté	16-mars-23																NPPV		
7	8	5	Exécutif		V	2023 DDCT 29	relatif à une accélération de la rénovation énergétique des logements parisiens et à une simplification du parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides.	TORANIAN	Adopté	16-mars-23																NPPV		
7	9	6	Exécutif		V	2023 DDCT 29	relatif à l'élaboration d'un Code de la rue parisien.	TORANIAN	Adopté	16-mars-23																NPPV		
7						2023 DDCT 29	COMMUNICATION.	TORANIAN	Pas de vote	16-mars-23																		
Proposition de délibération																													
6	143		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	A	2023 GIP 1	relatif à la suppression des articles 2 et 3 de la délibération.	BLOCHE	Retiré	16-mars-23																			
6						2023 GIP 1	Article 1- Article 2 - Article 3.	BLOCHE	Adopté	16-mars-23								X										
6						2023 GIP 1		BLOCHE	Adopté	16-mars-23		X			X			X			X			X			X		
6	156	7			V	2023 GIP 1		BLOCHE	Adopté	16-mars-23																X		
Autres dossiers																													
4	10	8	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'accessibilité des transports parisiens et franciliens aux jeunes en situation de handicap.	EL AARAJE	Adopté	14-mars-23																	X	
4						2023 DAE 36	Article 13	FILOCHE	Adopté	14-mars-23																	X	

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
4						2023 DAE 36		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4	11	9	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	V	2023 DSOL 3	relatif à la lutte contre la précarité menstruelle.	FILOCHE	Adopté (amendé)	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 3		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 4		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 16	Article 3 et 4	FILOCHE	Adopté	14-mars-23																	X		
4						2023 DSOL 16		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 17		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 18		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 20		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 23		FILOCHE	Adopté	14-mars-23																X		
4	12		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à une action en responsabilité contre l'état dans sa défaillance à la mise à l'abri des personnes à la rue.	FILOCHE	Retiré	14-mars-23																			
4	13		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à la mise à l'abri des femmes enceintes et accompagnées de jeunes enfants.	FILOCHE	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X		
4	13bis	10	Exécutif		VNR		en réponse au V13.	FILOCHE	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X	
4	14		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, JACQUEMONT	VNR		relatif au désengorgement du site Paris Adresse situé dans le 17e arrondissement.	FILOCHE	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X		
4						2023 DSOL 24	Article 2	LEVIEUX	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DSOL 24		LEVIEUX	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DDCT 1		ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23																X		
4						2023 DDCT 8		ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X	
4						2023 DDCT 13		ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23																X		
4	15	11	PEC	GARRIGOS, FERAUD	VNR		relatif à la situation des droits humains au Pérou.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23	X			X			X										NPPV		
4	16	12	PEC, les Écologistes, GCC	FERAUD, RAIFAUD, BONNET-OULALDI	VNR		relatif au soutien à l'écrivaine franco-turque Pinar Selek.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23	X			X			X										NPPV		
4	17	13	les Écologistes	COFFIN, BADINA-SERPETTE, MAQUOI, KONÉ	VNR		relatif à la prévention des LGBTQIPhobies envers les enfants et adolescents en milieu scolaire et périscolaire, associatif et sportif.	ROMERO-MICHEL	Adopté	14-mars-23																			X
4						2023 DSP 24		SOUYRIS	Adopté	14-mars-23																			X
4						2023 DSP 25		SOUYRIS	Adopté	14-mars-23																			X
4						2023 DSP 27		SOUYRIS	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
4	18	14	PEC	FERAUD, CARON-THIBAULT	VNR		relatif à la mise en place d'un plan national chemsex.	SOUYRIS	Adopté	14-mars-23																			X

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
4	19	15	les Écologistes	FAUGERON, KONÉ	VNR		relatif à promotion d'une politique ambitieuse de lutte contre les addictions.	SOUYRIS	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
4	20		GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif à la fermeture du Centre de santé René-Laborie (2e).	SOUYRIS	Retiré	14-mars-23																			
4	20bis	16	Exécutif		VNR		en réponse au V20.	SOUYRIS	Adopté	14-mars-23																X			
4	21	17	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au Planning Familial de Paris.	SOUYRIS	Adopté (amendé oralement)	14-mars-23		X			X			X										X	
4	22		Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif à un bilan des mesures de lutte contre la consommation de crack et la prise en charge des personnes toxicomanes.	SOUYRIS	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X			
5	23		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la mise en conformité des Diagnostics de Performance Energétique dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X			
5	24		Changer Paris	DATI, BIRABEN, de CLERMONT-TONNERRE, DOUCERÉ, MONTANDON, OLIVIER	VNR		relatif à l'installation de VMC dans le parc social.	BAUDRIER	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X			
5						2023 DDCT 4	Article 1/21/30/38/73/91/97	BOUX	Adopté	14-mars-23																	X		
5						2023 DDCT 4	Article 1	BOUX	Adopté	14-mars-23																	X		
5						2023 DDCT 4	Article 21/30/38/73/91/97	BOUX	Adopté	14-mars-23																		X	
5						2023 DDCT 4		BOUX	Adopté	14-mars-23	X			X			X									X			
5						2023 DDCT 11		BOUX	Adopté	14-mars-23																			X
5	25	18	PEC	PUEZ	VNR		relatif à l'intégration des quartiers Porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire.	BOUX	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X	
5						2023 DLH 30		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DLH 64		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 27		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 38		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X				X			X			X		
5	133		Exécutif		A	2023 DLH 50	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X			X			X					X	
5						2023 DLH 50		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X			X			X					X	
5	134		Exécutif		A	2023 DLH 61	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
5						2023 DLH 61		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
5	135		Exécutif		A	2023 DLH 71	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23																		X	
5						2023 DLH 71		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																		X	
5	136		Exécutif		A	2023 DLH 74	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DLH 74		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5	26	19	GCC	BONNET-OULALDI, NAGET	V	2023 DLH 29	relatif à la fin de la trêve hivernale et aux expulsions locatives.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X				X			X			X		
5						2023 DLH 29		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X			X			X			X			

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
5						2023 DLH 41		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																			X
5	137		Exécutif		A	2023 DLH 76	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DLH 76		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DLH 52	COMMUNICATION.	BROSSAT	Pas de vote	14-mars-23																			
5	27		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, JACQUEMONT	A	2023 DLH 62	relatif à un motif supplémentaire de résiliation anticipée (art.13).	BROSSAT	Retiré	14-mars-23																			
5	153		Exécutif		A	2023 DLH 62	Amendement technique.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DLH 62		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DLH 65		BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X											X	
5						2023 DSOL 12		BROSSAT	Adopté	14-mars-23																X			
5	29		PEC	PUEZ, CHEVANDIER	VNR		relatif à l'augmentation des charges dans le parc social.	BROSSAT	Retiré	14-mars-23																			
5	30		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à l'augmentation des charges locatives de provision d'énergie pour les locataires du parc social parisien.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23		X			X			X		X			X			X		
5	31		NI	SOREL	VNR		relatif à la hausse des charges dans les logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23		X				X		X									X	
5	31bis	20	Exécutif		VNR		en réponse aux V29, V30 et V31.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23	X			X			X							X				X	
5	32		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	VNR		relatif à un moratoire sur les loyers capitalisés.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23		X			X			X								X		
5	33	21	Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT, LUBIN-NOËL	VNR		relatif aux contrôles de la réversibilité des locaux professionnels lors de la cessation d'activité des professions réglementées.	BROSSAT	Adopté	14-mars-23																			X
5	34		Changer Paris	VÉRON, CARRÈRE-GÉE, ALPHAND	VNR		relatif à l'impact de l'inflation et de la hausse du Livret A sur les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	14-mars-23		X			X			X			X			X				
5						2023 DGGP 1		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DU 7		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23	X					X	X										X		
5	35		Exécutif		A	2023 DU 26	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	14-mars-23					X											X			
5						2023 DU 26		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23	X				X		X									X			
5						2023 DU 32		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23	X					X	X			X			X			X			
5	138		les Écologistes	MEUNIER, VASA, KONÉ	A	2023 DU 46	relatif à l'évaluation d'impact sur la Société (EIS).	GREGOIRE	Retiré	14-mars-23																			
5	150		Exécutif		A	2023 DU 46	approbation du bilan de la concertation préalable relative à la modification de la Zone d'Aménagement Concerté.	GREGOIRE	Adopté	14-mars-23	X			X			X											X	
5						2023 DU 46		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
5						2023 DU 47		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23	X			X			X										X		
5	36		Exécutif		A	2023 DU 59	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	14-mars-23																X			
5						2023 DU 59		GREGOIRE	Adopté	14-mars-23																X			

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
5	37	22	les Écologistes	TIMSIT, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la réouverture et à la réhabilitation du tunnel Forceval entre le 19e et Pantin.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	15-mars-23																	X		
5	38		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à la réduction de l'événementiel commercial sur le Champ-de-Mars.	GREGOIRE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X								X		
5	40		Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif à l'utilisation du surcis à statuer sur le projet immobilier 38 rue des Solitaires - 18 cité du Palais Royal de Belleville (19e).	GREGOIRE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X			X			X			X		
5	40bis	23	Exécutif		VNR		en réponse au V40.	GREGOIRE	Adopté	15-mars-23																X			
5	41		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à l'arrêt des opérations de "Greenwashing" par les images de synthèse.	GREGOIRE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X								X			
5	42	24	GIP	BERTHOUT	VNR		relatif au passage, dans le futur Plan Local d'Urbanisme, en zone UG du site de l'ancien hôpital des armées du Val-de-Grâce.	GREGOIRE	Adopté (amendé oralement)	15-mars-23	X				X		X			X			X			X			
5	43	25	MDE	GATEL	VNR		relatif à la sobriété lumineuse.	GREGOIRE	Adopté	15-mars-23																X			
5	44		GIP	IBLED	VNR		relatif à la prévention du risque d'inondation à Paris.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23		X			X			X			X			X					
5	45		MDE	GATEL	VNR		relatif à des opérations de nettoyage de la Seine.	RABADAN	Retiré	15-mars-23																			
6						2023 DJS 35		BIDARD	Adopté	15-mars-23	X					X	X			X			X			X			
6	46		les Écologistes	MAQUOI, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2023 DJS 36	relatif au changement du mode de gestion des centres Paris anim'.	BIDARD	Retiré	15-mars-23																			
6						2023 DJS 36		BIDARD	Adopté	15-mars-23	X					X	X			X			X			X			
6						2023 DJS 37		BIDARD	Adopté	15-mars-23																			X
6	154		Exécutif		A	2023 DJS 68	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DJS 68		BIDARD	Adopté	15-mars-23																			X
6	152		les Écologistes	MAQUOI, KONÉ	A	2023 DJS 71	relatif à 'ouverture du Passs Jeunes à tous les collégiens-nes parisiens-nes scolarisé-es dans des établissements publics.	BIDARD	Retiré	15-mars-23																				
6	152bis		Exécutif		A	2023 DJS 71	sous-amaendement à l' A152.	BIDARD	Adopté	15-mars-23	X			X			X										X		
6						2023 DJS 71		BIDARD	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DAJ 3		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																			X
6						2023 DASCO 5		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																			X
6						2023 DASCO 9		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																			X
6	47		Changer Paris	LECOQ, DOUCERÉ	V	2023 DASCO 10	relatif à la subvention allouée à l'association l'École à l'Hôpital Marie-Louise Imbert (6e)	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X			X			X					
6						2023 DASCO 10		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DASCO 11		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DASCO 17		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DFPE 81		BLOCHE	Adopté	15-mars-23																X			
6	139		Exécutif		A	2023 SG 16	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	15-mars-23	X			X			X			X			X			NPPV			

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecolgistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
6						2023 SG 16		BLOCHE	Adopté	15-mars-23	X			X			X			X			X			NPPV			
6	48		PEC	COUMET, COBLENCE, KOUASSI, LAVILLE, RAYMOND-ROSSI	VNR		relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	15-mars-23																			
6	49		PEC	FERAUD	VNR		relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023 dans les écoles et les collèges publics.	BLOCHE	Retiré	15-mars-23																			
6	50		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif aux fermetures de classes dans les écoles parisiennes.	BLOCHE	Retiré	15-mars-23																			
6	51		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux fermetures de classes dans les écoles du 17e pour la rentrée 2023.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X								X		
6	52		Changer Paris	DATI, LECOQ, GOUJON	VNR		relatif à l'attractivité scolaire des écoles et collèges et au maintien des familles à Paris.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X						X			X		
6	52bis	26	Exécutif		VNR		en réponse aux V 48, 49, 50, 51 et 52.	BLOCHE	Adopté	15-mars-23	X			X			X			X			X					X	
6	53	27	les Écologistes	MAQUOI, RÉMY-LELEU, TIMSIT, NIAKATÉ, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la mise en place d'un nouveau pacte éducatif à Paris.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-mars-23	X			X			X										X		
6	54		Changer Paris	STIBBE, VÉRON, BIRABEN	VNR		relatif à une évaluation objective, complète et indépendante de la réforme Affelnet à Paris.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X								X		
6	55		Changer Paris	DE RAGUENEL, VÉRON, BIRABEN	VNR		relatif à la valorisation de l'excellence scolaire.	BLOCHE	Rejeté	15-mars-23		X			X			X								X		
6						2023 DFPE 3		HERVIEU	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DFPE 54		HERVIEU	Adopté	15-mars-23																X			
6						2023 DFPE 82		HERVIEU	Adopté	15-mars-23						X										X			
6						2023 DAE 72		LEMARDELEY	Adopté	15-mars-23																			X
6	56		Changer Paris	BOULARD, JACQUEMONT	VNR		relatif au contrôle des établissements de l'ASE sur le territoire parisien.	VERSINI	Rejeté	15-mars-23		X			X			X								X		
6	58		GIP	IBLED	VNR		relatif au plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants, et à l'identification et la prise en charge des enfants harceleurs.	VERSINI	Rejeté	15-mars-23		X			X						X			X			X		
7						2023 DGRI 4		NGATCHA	Adopté	15-mars-23	X				X		X			X			X			X			
7						2023 DGRI 11		NGATCHA	Adopté	15-mars-23																X			
7	59		Changer Paris	BOHBOT	V	2023 DGRI 12	relatif à l'adhésion de la Ville de Tel Aviv à l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).	NGATCHA	Rejeté	15-mars-23		X			X			X			X			X					
7						2023 DGRI 12		NGATCHA	Adopté	15-mars-23																X			
7						2023 DGRI 19		NGATCHA	Adopté	15-mars-23																X			
7						2023 DGRI 23		NGATCHA	Adopté	15-mars-23																X			
7						2023 DGRI 24		NGATCHA	Adopté	15-mars-23																X			
7	140		Changer Paris	PIRILLO	A	2023 DGRI 27	Amendement au voeu V60.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23																X			

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
7	60	28	Changer Paris	PIRILLO	V	2023 DGRI 27	relatif à une subvention à l'association l'Oeuvre d'Orient dans le cadre de l'aide d'urgence apportée en Turquie et Syrie.	NGATCHA	Adopté (amendé)	15-mars-23															X			
7						2023 DGRI 27		NGATCHA	Adopté	15-mars-23															X			
7	61	29	PEC	GARRIGOS, FERAUD	VNR		relatif à la demande de libération du journaliste franco-afghan Mortaza BEHBOUDI.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23	X			X			X			X			X			NPPV		
7	62	30	PEC, GCC, les Écologistes	CORDEBARD, FERAUD, BONNET-OULALDI, RAIFAUD	VNR		relatif au soutien à la communauté kurde.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23															NPPV		
7	63		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple Palestinien.	NGATCHA	Rejeté	15-mars-23	X			X				X			X			X		NPPV		
7	63bis	31	Exécutif		VNR		relatif à la situation en Israel/Palestine. en réponse au V63.	NGATCHA	Adopté	15-mars-23			X			X	X			X			X			NPPV		
7						2023 DJS 38		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7	148		Changer Paris	GRANIER	A	2023 DJS 39	relatif à l'attribution de la dénomination Monique Berlioux au gymnase n°2, bd Ney.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23		X			X			X						X			
7						2023 DJS 39		RABADAN	Adopté	15-mars-23	X			X			X									X		
7	141		Exécutif		A	2023 DJS 41	relatif à la convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (500 000 euros) pour le Paris Football Club au titre de l'année 2023.	RABADAN	Adopté	15-mars-23	X			X			X			X			X				X		
7						2023 DJS 41		RABADAN	Adopté	15-mars-23						X									X			
7						2023 DJS 46		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7						2023 DJS 51		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7						2023DJS 52		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7	64		Changer Paris	STIBBE, BADAT-KARAM	V	2023 DJS 62	relatif à l'état récent de la pelouse du stade Charléty et des équipements sportifs parisiens.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23		X			X			X									X		
7						2023 DJS 62		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7	149		Changer Paris	STIBBE	A	2023 V 65	sous-amendement au V65.	RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7	65	32	Changer Paris	STIBBE, BADAT-KARAM, DOUCERÉ, KERBOUA	V	2023 SG 8	relatif à la garantie de JOP accessibles pour les personnes en situation de handicap sur le territoire parisien.	RABADAN	Adopté (amendé)	15-mars-23															X			
7	66		MDE	GATEL	V	2023 SG 8	relatif à la mise en place des Quartiers d'accessibilité augmentée.	RABADAN	Retiré	15-mars-23																		
7						2023 SG 8		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7						2023 SG 9		RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7	67	33	les Écologistes	RAIFAUD, NIAKATE, GUHL, TIMSIT, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif au budget des Jeux Olympiques et Paralympiques suite au rapport de la cour des comptes.	RABADAN	Adopté	15-mars-23															X			
7	68		les Écologistes	GUHL, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, KONÉ	VNR		relatif à la billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.	RABADAN	Retiré	15-mars-23																		

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
7	69		GCC	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la billetterie des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	RABADAN	Retiré	15-mars-23																		
7	70		Changer Paris	BADAT-KARAM, DOUCERÉ, GRANIER, JEANNETÉ, KERBOUA	VNR		relatif à la garantie de Jeux Olympiques et Paralympiques profitant à tous les Parisiens.	RABADAN	Rejeté	15-mars-23		X			X			X			X			X				
7	70bis	34	Exécutif		VNR		en réponse aux V68, 69 et 70.	RABADAN	Adopté	15-mars-23		X			X			X									X	
7	71		Changer Paris	DOUCERÉ, BADAT-KARAM, GRANIER	VNR		relatif aux suspicions de travail illégal sur les chantiers olympiques.	RABADAN	Retiré	15-mars-23																		
7						2023 DJS 66		ZIADY	Adopté	15-mars-23															X			
7						2023 DDCT 27		TORANIAN	Adopté	15-mars-23	X			X			X											X	
7						2023 DSOL 35		TORANIAN	Adopté	15-mars-23	X			X			X											X	
8						2023 DPE 2		BROSSEL	Adopté	16-mars-23															X			
8	144		Exécutif		A	2023 DPE 5	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	16-mars-23															X			
8						2023 DPE 5		BROSSEL	Adopté	16-mars-23															X			
8						2023 DPE 6		BROSSEL	Adopté	16-mars-23															X			
8						2023 DPE 7		BROSSEL	Adopté	16-mars-23															X			
8	72	35	les Écologistes	BACHNA-SERPETTE, FLORENTIN, RAIFAUD, MEUNIER, KONÉ	VNR		relatif à la lutte contre l'affichage sauvage publicitaire.	BROSSEL	Adopté	16-mars-23	X			X			X											X	
8						2023 DTEC 1		LERT	Adopté	16-mars-23	X			X			X										X		
8						2023 DVD 24		LERT	Adopté	16-mars-23	X			X			X											X	
8	73	36	les Écologistes	FLORENTIN, FAUGERON, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à l'anticipation des sécheresses.	LERT	Adopté	16-mars-23	X			X			X										X		
8	74		GCC	BONNET-OULALDI, AQUA	VNR		relatif au prolongement des tarifs réglementés de vente du gaz.	LERT	Retiré	16-mars-23																		
8	74bis	37	Exécutif		VNR		en réponse au V74.	LERT	Adopté	16-mars-23	X			X			X										X		
8	75		Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif à la végétalisation de la place Henri Frenay.	LERT	Rejeté	16-mars-23		X			X			X									X		
8	145		les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	A	2023 DEVE 5	relatif à la nécessité de privilégier des espèces adaptées au changement climatique.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23																		X
8	146		les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	A	2023 DEVE 5	relatif aux pratiques raisonnées de taille des arbres.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23																		X
8	147		les Écologistes	SAGASPE, FAUGERON, KONÉ	A	2023 DEVE 5	relatif à la favorisation de la végétalisation verticale.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23																X		
8						2023 DEVE 5		NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23																		X
8	76		GIP	BOURNAZEL	V	2023 DEVE 10	relatif à la vente d'animaux vivants dans les salons.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-mars-23		X			X			X						X				X	
8	76bis	38	Exécutif		V	2023 DEVE 10	en réponse au V76	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23				X											X			
8						2023 DEVE 10		NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23															X			
8						2023 DGGP 9		NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23																		

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
8	77	39	les Écologistes	MARKOVIC, FAUGERON, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif à la condition animale dans le cadre des spectacles du Moulin Rouge.	NAJDOVSKI	Adopté	16-mars-23	X			X			X											X	
8	78		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif au respect du collet des arbres dans l'espace public parisien.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-mars-23		X			X			X								X			
8	79		Changer Paris	BALDINI, SZPINER	VNR		relatif à la rénovation d'un pavillon de garde du bois de Boulogne.	NAJDOVSKI	Rejeté	16-mars-23		X			X			X								X			
8	80		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la création de nurseries artificielles en milieu aquatique à Paris.	NAJDOVSKI	Retiré	16-mars-23																		
8	81	40	les Écologistes	GUHL, TIMSIT, SAGASPE, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR		relatif au soutien des structures de l'alimentation durable par les bailleurs sociaux.	PULVAR	Adopté (amendé)	16-mars-23	X			X			X										X		
8	82	41	GCC	BONNET-OULALDI, GILLET	VNR		relatif au soutien aux initiatives d'aide alimentaire d'urgence.	PULVAR	Adopté (amendé)	16-mars-23	X			X			X										X		
8	83		Changer Paris	GRANIER	VNR		relatif à la fermeture de la boutique "Kelbongoo" (18e).	PULVAR	Retiré	16-mars-23																		
1						2023 DFA 1		CHARNOZ	Adopté	16-mars-23																X			
1						2023 DVD 48		CHARNOZ	Adopté	16-mars-23																X			
1						2023 DAE 2		GABELOTAUD	Adopté	16-mars-23																			X
1						2023 DAE 37		GABELOTAUD	Adopté	16-mars-23																X			
1	142		GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	A	2023 DAE 38	relatif au partenariat de l'OTCP avec des entreprises socialement et écologiquement vertueuses.	GABELOTAUD	Retiré	16-mars-23																		
1	142bis	42			V	2023 DAE 38		GABELOTAUD	Adopté	16-mars-23																X			
1						2023 DAE 38		GABELOTAUD	Adopté	16-mars-23																X			
1						2023 DAE 41		GABELOTAUD	Adopté	16-mars-23		X		X			X			X			X			X			
1	84	43	GCC	BONNET-OULALDI, GOMES	V	2023 DAE 70	relatif au soutien de la Région Ile de France aux structures partenaires de l'insertion.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	16-mars-23	X			X			X				X			X			X		
1						2023 DAE 70		GABELOTAUD	Adopté (amendé)	16-mars-23	X			X			X				X			X			X		
1	85		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, GILLET	V	2023 DRH 11	relatif à la tenue d'un inventaire sur les postes à pourvoir.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23																X			
1	86		NI	SOREL	V	2023 DRH 11	relatif à l'octroi de différentes prestations aux agents.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23																		
1						2023 DRH 11		GUILLOU	Adopté	16-mars-23																X			
1	87	44	PEC	FERAUD	VNR		relatif à l'accès des ressortissants étrangers aux préfectures pour le renouvellement de leur titre de séjour.	GUILLOU	Adopté	16-mars-23																	X		
1	88		les Écologistes	BADINA-SERPETTE, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à l'évolution de la prise en charge du pass navigo pour les agents de la ville.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23																		
1	89		Changer Paris	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au forfait mobilités durables.	GUILLOU	Rejeté	16-mars-23		X			X			X		X			X			X			
1	89bis	45	Exécutif		VNR		En réponse aux V88 et V89.	GUILLOU	Adopté	16-mars-23																X			

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
1	90	46	les Écologistes, NI	COFFIN, BADINA-SERPETTE, SAGASPE, KONÉ, SOREL	VNR		relatif à l'expérimentation d'un congé-menstruel pour les agentes de la Ville.	GUILLOU	Adopté (amendé)	16-mars-23	X			X			X					X	X			X			
1	91		GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET, GILLET	VNR		relatif au protocole d'évolution du régime indemnitaire des Educateurs d'Activités Physiques et Sportives.	GUILLOU	Retiré	16-mars-23																			
1						2023 DAC 77		GUILLOU	Adopté	16-mars-23																X			
1						2023 DDCT 20		GUILLOU	Adopté	16-mars-23	X			X			X											X	
1						2023 DAE 28		GUILLOU	Adopté	16-mars-23																X			
1	93	47	Changer Paris	LUBIN-NOËL	VNR		relatif à l'établissement d'un guide pratique destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.	LETISSIER	Adopté (amendé)	16-mars-23																		X
1						2023 DAE 3		POLSKI	Adopté	16-mars-23																		X
1						2023 DAE 4		POLSKI	Adopté	16-mars-23																		X
1						2023 DAE 7		POLSKI	Adopté	16-mars-23																		X
1						2023 DAE 45		POLSKI	Adopté	16-mars-23					X		X								X			
1	94		Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	V	2023 DAE 74	relatif à la commission d'indemnisation des commerçants et des entreprises affectés par le chantier du tramway T3.	POLSKI	Rejeté	16-mars-23		X			X			X		X			X			X			
1						2023 DAE 74		POLSKI	Adopté	16-mars-23																X			
1						2023 DAE 77		POLSKI	Adopté	16-mars-23																X			
1	95	48	PEC	PLIEZ	VNR		relatif à l'ouverture d'un Burger King au 51 avenue Gambetta (20e).	POLSKI	Adopté	17-mars-23																X			
1	96	49	les Écologistes	RAIFAUD, TIMSIT, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à la préservation et au développement des activités artistiques, artisanales et de l'économie sociale et solidaire.	POLSKI	Adopté (amendé)	17-mars-23	X			X			X										X		
1	97		Changer Paris	VÉRON	VNR		relatif à la préservation du Marché aux fleurs.	POLSKI	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X			
1	98		MDE	GATEL	VNR		relatif à un fond d'indemnisation des commerçants pour les chantiers de grande ampleur.	POLSKI	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X			
1	151	50			VNR			POLSKI	Adopté	17-mars-23	X			X			X											X	
1						2023 DAJ 5	COMMUNICATION.	SIMONDON	Pas de vote	17-mars-23																			
1						2023 DEVE 4		SIMONDON	Adopté	17-mars-23																X			
1	99		Exécutif		A	2023 DEVE 18	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	17-mars-23																X			
1						2023 DEVE 18		SIMONDON	Adopté	17-mars-23																X			
1	157		Exécutif		A	2023 DFA 5	Amendement technique.	SIMONDON	Adopté	17-mars-23			X		X		X			X			X			X			
1						2023 DFA 5		SIMONDON	Adopté	17-mars-23			X		X				X			X	X			X			
1						2023 DFA 8		SIMONDON	Adopté	17-mars-23	X			X			X			X			X				X		
1						2023 DFA 9		SIMONDON	Adopté	17-mars-23	X			X			X											X	
1						2023 DFA 11		SIMONDON	Adopté	17-mars-23	X			X			X										X		

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
1						2023 SG 15	RAPPORT.	SIMONDON	Pas de vote	17-mars-23																			
1	100		Changer Paris	TOUBIANA, KERBOUA	VNR		relatif aux abords de la Rotonde de la Villette.	SIMONDON	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X			
2	101	51	PEC	PUEZ	VNR		relatif au déplacement du banc "Toni Morrison" au square Toussaint Louverture.	MARTIAL	Adopté	17-mars-23																		X
2						2023 DAC 253		PATRICE	Adopté	17-mars-23																		X
2						2023 DAC 311		PATRICE	Adopté	17-mars-23																		X
2						2023 DAC 234		PATRICE	Adopté	17-mars-23																		X
2						2023 DEVE 15		PATRICE	Adopté	17-mars-23	X			X			X										X	
2						2023 DICOM 11		PATRICE	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DU 55		PATRICE	Adopté	17-mars-23																X		
2	103	52	PEC	CARON-THIBAULT	VNR		relatif à un hommage à la mémoire et à l'action de Daniel Defert.	PATRICE	Adopté	17-mars-23																		X
2	104	53	GCC		VNR		relatif à la reconnaissance officielle du massacre de la population de la ville de Laghouat en Algérie en 1852.	PATRICE	Adopté	17-mars-23																NPPV		
2	106	54	Changer Paris	DIDIER	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Susan Travers.	PATRICE	Adopté	17-mars-23																		X
2						2023 DAC 18		ROLLAND	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DAC 116		ROLLAND	Adopté	17-mars-23	X			X			X										X	
2						2023 DAC 121		ROLLAND	Adopté	17-mars-23	X			X			X											X
2						2023 DAC 129		ROLLAND	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DAC 233		ROLLAND	Adopté	17-mars-23																X		
2	109		Exécutif		A	2023 DAC 451	Amendement technique.	ROLLAND	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DAC 451		ROLLAND	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DVD 40		ROLLAND	Adopté	17-mars-23																X		
2	110	55	GCC	BONNET-OULALDI, PRIMET	VNR		relatif à la situation des médias libres à Paris.	ROLLAND	Adopté	17-mars-23	X			X			X										X	
2	111	56	Changer Paris	KUSTER	VNR		relatif à la procédure de nomination du nouveau directeur du théâtre du Châtelet.	ROLLAND	Adopté	17-mars-23			X			X		X		X			X			X			
2	112		Changer Paris	LECOQ	VNR		relatif à la directive d'harmonisation de la TVA sur la vente d'oeuvre d'art au sein de l'Union européenne.	ROLLAND	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X			
2	113		GIP	BOURNAZEL	VNR		relatif à la situation du Lavoir Moderne Parisien (18e).	ROLLAND	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X				X	
2						2023 DAC 252		TAIEB	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DAC 341		TAIEB	Adopté	17-mars-23																X		
2						2023 DAJ 2		TAIEB	Adopté	17-mars-23																X		

N° Com. ODJ	N° d'ordre	N° ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			Modem, Démocrates et Ecologistes MDE			Indépendants et Progressistes GIP			Changer Paris			UNANIMITÉ
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2						2023 DU 25	Dénomination quai Valéry Giscard d'Estaing (7e).	PATRICE	Adopté	14-mars-23																			X
2	114	57	Changer Paris	TOUBIANA	VNR		relatif à la sécurité des églises parisiennes.	TAIEB	Adopté	17-mars-23																		X
2	115		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au mur d'enceinte Philippe Auguste.	TAIEB	Retiré	17-mars-23																		
3	116		Changer Paris	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la programmation et au financement du dispositif Embellir Votre Quartier.	BAUDRIER	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X		
3	117		Changer Paris	BUCAILLE	VNR		relatif aux nuisances engendrées par la multiplication des chantiers à Paris.	BAUDRIER	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X		
3	118		Exécutif		A	2023 DVD 2	Amendement technique.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3						2023 DVD 2		BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3						2023 DVD 20		BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3						2023 DVD 31		BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3						2023 DVD 39		BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3	120	58	PEC	FERAUD	VNR		relatif à la privatisation du réseau de bus exploité par la RATP.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23	X			X			X				X			X		X			
3	121	59	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, MADEC, JEMNI, TIMSIT, NAGET	VNR		relatif au développement des mobilités douces et aux pistes cyclables de première génération.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23																			
3	122	60	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la création d'une éco-contribution colis.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23	X			X			X											X
3	123	61	Changer Paris	BOULARD, BERTHAULT	VNR		relatif à la sécurisation de la passerelle située 14 boulevard de Reims (17e).	BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3	124		Changer Paris	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif au plan de circulation de la place Saint-Ferdinand et de la rue des Acacias (17e).	BELLIARD	Retiré	17-mars-23																			
3	125	62	Changer Paris	MARGAIN	VNR		relatif aux continuations piétonnes sur les rives de Seine.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3	126		Changer Paris	MARGAIN, BALDINI	VNR		relatif à l'installation de bornes de services pour les cyclistes.	BELLIARD	Retiré	17-mars-23																		
3	127	63	Changer Paris	JEANNETÉ	VNR		relatif au nouveau plan local de mobilité.	BELLIARD	Adopté	17-mars-23																X		
3	128		Changer Paris	MONTANDON	VNR		relatif au réaménagement de la place Felix Eboué.	BELLIARD	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X		
3	129		MDE	GATEL	VNR		relatif aux aménagements cyclables.	BELLIARD	Rejeté	17-mars-23		X			X			X		X			X			X		
3	155		Exécutif		A	2023 PP 11	Amendement technique.	NORDMAN	Adopté	17-mars-23																		X
3						2023 PP 11		NORDMAN	Adopté	17-mars-23																		X
3	130		les Écologistes	RAIFAUD, NIAKATÉ, GLEIZES, RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la vidéosurveillance algorithmique.	NORDMAN	Rejeté	17-mars-23	X			X			X				X			X			X	
3	131		GCC	BONNET-OULALDI, PATRIE	VNR		relatif au projet de loi relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.	NORDMAN	Rejeté	17-mars-23	X			X			X				X			X			X	
3	132		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à l'expérimentation de l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre de la loi sur les JOP.	NORDMAN	Rejeté	17-mars-23		X			X			X								X		

Annexe n° 1 - Intervention de Mmes Magali MARX, Martine VERLAGUET, MM. Alessandro D'AMBROSIO, Rémi CUENIN et Mme Valérie BOUIN-FABRE, membres de l'Assemblée citoyenne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Magali MARX pour la présentation du vœu relatif au renouvellement de la convention Plan Paris Lecture.

Mme Magali MARX. - Merci.

Au nom de l'Assemblée citoyenne, j'ai l'honneur de présenter le vœu suivant, qui concerne le renouvellement de la convention relative au Plan Paris Lecture. Ce vœu est orienté autour de trois volets.

Tout d'abord, une tentative d'intensification des moyens pour accompagner le rôle et la place des familles dans la pratique de la lecture. Puis, pour essayer d'ouvrir les angles d'approche autour de la lecture, et enfin, pour améliorer la diversité des ouvrages proposés.

Concernant l'implication des familles, nous proposons le développement de bourses aux livres, de systèmes d'échanges d'ouvrages, d'installations de boîtes à livres.

Nous suggérons également une implication plus forte de la Direction des Affaires culturelles, au Plan Paris Lecture, en particulier l'organisation d'activités par les bibliothèques municipales.

Nous pensons que l'appui sur des activités intergénérationnelles ainsi que sur des fédérations de parents d'élèves peut intensifier le développement local de l'apprentissage de la lecture.

Nous poussons en faveur de dispositifs mobiles de lecture pour étendre cette activité au-delà du cadre scolaire.

Enfin, nous trouvons pertinents la valorisation et l'encouragement de la pratique de la culture orale des familles allophones.

En deuxième lieu, nous avons des propositions concrètes pour étendre à la fois l'approche de la lecture et le cadre dédié. Notamment, pourquoi ne pas généraliser des initiatives des quartiers inspirantes, comme les rallyes lecture qui pourraient être rattachés à des manifestations déjà existantes ?

Nous proposons également une intensification du temps de lecture collectif, en particulier au collège, par exemple des clubs lecture, des séjours littéraires.

Nous croyons également à la vertu de la mise en commun de ces différentes initiatives, et d'une coordination plus forte entre animateurs et équipes enseignantes.

Il nous semble important de souligner que l'accès à la lecture peut être perçu de manière très large en s'appuyant sur tous les supports, qui peuvent aller de spectacles vivants aux influenceurs des réseaux sociaux.

Nous pensons enfin qu'il faut travailler sur l'intervention des orthophonistes en milieu scolaire, pour renforcer la prise en charge des difficultés d'apprentissage, notamment toutes les difficultés liées aux "dys".

Concernant notre troisième point, nous avons essayé de réfléchir sur une intensification de la diversité des ouvrages proposés. La première idée est d'essayer d'impliquer de façon encore plus forte les élèves dans le processus de sélection.

Nous pensons également qu'il peut être opportun d'avoir une sélection d'ouvrages en langues étrangères ou bilingues, pour favoriser une approche plus inclusive de la lecture.

Nous avons également réfléchi à l'éventualité de proposer des fiches explicatives pour des ouvrages qui sont réputés d'accès un peu plus difficile, au niveau du collège, pour essayer de faciliter l'accès à ces ouvrages.

Enfin, nous insistons sur la nécessité de veiller à une disponibilité et un bon état des ouvrages au niveau de toute la Ville de Paris.

Comme l'a souligné Madame la Maire, nous espérons que ces recommandations seront intégrées dans le cadre de la rédaction de la nouvelle convention relative au Plan Paris Lecture, et que sa mise en œuvre sera suivie de manière transparente.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MARX.

Sur le vœu relatif à l'accélération de la rénovation énergétique des logements parisiens, et aussi à une simplification du parcours des propriétaires dans la mobilisation des aides, sujet aussi hautement important, Monsieur Alessandro D'AMBROSIO et Madame Martine VERLAGUET, vous avez la parole.

Mme Martine VERLAGUET. - Bonjour à tous les élus, merci à Mme la Maire de nous faire l'honneur d'être là aujourd'hui. Nous allons vous présenter le vœu relatif à l'accélération de la rénovation des logements privés à Paris, et une simplification du parcours des Parisiens pour accéder aux mobilisations des aides.

Je laisse la parole à Alessandro pour la première partie. Je terminerai pour la deuxième partie.

M. Alessandro D'AMBROSIO. - Je tiens à remercier tout le monde pour l'écoute et pour nous donner la parole aujourd'hui.

Je voudrais résumer en gros, en quoi consiste notre vœu. On a cinq points qui résument un peu le parcours de connaissance de tous les dispositifs qui aujourd'hui existent. Notamment, on pense qu'il y a un vrai besoin de massifier, d'encourager tous les dispositifs qui sont déjà en place, au-delà de tous les efforts que les différents acteurs peuvent réaliser.

Ensuite, une grande importance sur l'information, car on a découvert qu'il existe de nombreux dispositifs, qui peut-être sont méconnus par les personnes destinataires de ces aides.

Enfin, c'est de continuer cette massification, cette rénovation énergétique.

Pour le premier point, l'objectif est vraiment d'encourager le fait que les représentants de l'Etat et de la Mairie fassent une action de plaidoyer. La massification et la rénovation des logements, peut-être de trouver des résolutions d'obligation pour informer à travers les assemblées des copropriétés, ou d'autres moyens, pour justement cibler tous les citoyens. On parle aujourd'hui de 47.000 bâtiments dans Paris, qui ont besoin d'être rénovés. Ce sont des passoires énergétiques.

L'idée est de favoriser le concept, par exemple partir vers une labellisation de dispositifs qui sont encourageants, qui respectent les normes actuelles.

C'est comme cela que l'on a commencé à réfléchir à rédiger une doctrine partagée, c'est-à-dire de commencer à trouver une manière de vulgariser les informations. On se rend compte que la rénovation énergétique est un sujet très compliqué. Il y a trop de contraintes, financières, mais pas que, aussi techniques.

L'idée est vraiment de mettre à la disposition du public, des destinataires, des propriétaires, des systèmes pour faciliter la compréhension des typologies des bâtiments, dans quelle catégorie je me trouve en tant que citoyen.

C'est un peu cela que l'on a vécu lors de l'apprentissage que l'on a pu avoir lors de l'Assemblée citoyenne. Et donc, comprendre comment je peux accéder à ces droits.

Dans le deuxième point, on s'est concentré un peu sur l'aspect information, c'est-à-dire de mettre vraiment l'accent sur le lien entre le citoyen et le dispositif. L'idée est que le Conseil mette en avant le fait de réaliser des sessions d'information, d'encourager encore plus la notion d'ambassadeur, de mettre en évidence les cas positifs qui peuvent être enregistrés à la Mairie, dans les territoires de Paris.

Sans oublier le fait de regrouper plusieurs copropriétés et plusieurs bâtiments, cela nous permet justement d'optimiser les coûts, et donc encore plus de favoriser les dispositifs et l'objectif de rendre la ville de Paris une ville meilleure.

Je termine à travers le fait que c'est important aussi, le message qu'il faut bien communiquer à travers les supports. L'idée, c'est de revoir un peu tout le dispositif d'"Eco-rénovons" Paris, qui sera justement à renouveler bientôt. Pour terminer, l'idée, c'est de cibler les syndics pour faire une charte d'engagement, pour obliger les syndics à communiquer auprès des assemblées des copropriétés.

Je laisse la parole à Martine pour conclure.

Mme Martine VERLAGUET. - Nous demandons à la Ville de Paris qu'elle s'engage à intégrer toutes ces recommandations au niveau de la concertation conduite pour réviser le Plan Climat, de manière à pérenniser les idées de la rénovation énergétique promues par l'Assemblée citoyenne.

Pour terminer, je demande à la Ville de Paris de s'engager pour que ce vœu fasse l'objet d'un suivi et d'un droit de suite pour les Parisiens et pour les membres de l'Assemblée citoyenne, afin de voir si c'était pertinent de travailler sur ce sujet, et si nos idées étaient bonnes.

On a de nombreux indicateurs qui pourraient servir à ce suivi : le nombre de bâtiments privés qui s'engagent dans la rénovation énergétique, le nombre de budgets qui ont été alloués par la Ville de Paris et utilisés. On a un chiffrage possible, pour suivre ce vœu. Merci de nous avoir écoutés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, chers Martine VERLAGUET et Alessandro D'AMBROSIO.

Le troisième vœu et troisième sujet qui a occupé cette assemblée citoyenne, sujet très important, le vœu relatif à l'élaboration d'un Code de la rue parisien. Rémi CUENIN et Valérie BOUIN-FABRE sont là et vont se partager le micro. Allez-y.

M. Rémi CUENIN. - Bonjour. Nous sommes les porte-parole du groupe du Code de la rue. Nous avons travaillé pendant plusieurs mois, rencontré de nombreux intervenants, des élus, des personnes sur le terrain, ce qui nous a permis d'émettre un vœu.

Ce vœu, on a mis un certain temps à l'écrire. On a pensé et pesé chaque mot. On va vous lire notre vœu.

Je laisse la parole à Valérie.

Mme Valérie BOUIN-FABRE. - Sur proposition des membres de l'Assemblée citoyenne de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris mette en place, à l'été 2023, un Code de la rue pour optimiser et apaiser l'espace public, qui permette d'agir par ordre de priorité sur les conflits d'usage liés à la circulation, aux modes de déplacement, au stationnement, aux activités sur le domaine public, et à la signalétique.

Et propose, pour ce faire, des mesures concrètes en matière d'aménagement, de verbalisation, et de sensibilisation grand public.

Le Conseil de Paris émet le vœu que ce Code de la rue permette d'agir concrètement sur les aménagements de l'espace public :

- en s'inspirant des exemples positifs d'aménagement, à l'image de la place Gambetta dans le 20e arrondissement ;

- en adaptant l'offre de stationnement aux nouveaux modes de déplacement, en fonction des usages des habitants et de la forte fréquentation de certains quartiers ;

- en développant aussi des pistes cyclables, des aménagements, ou des dispositifs pour faire ralentir et/ou s'arrêter les cyclistes devant les arrêts de bus et les passages piétons ;

- en limitant l'encombrement créé par la multiplicité des panneaux ;

- et enfin, en expérimentant des zones réservées aux vélos et aux piétons, ou encore des carrefours dits "tous à pied" pour les cyclistes, trottinettes et piétons, et des panneaux de signalisation "roulez au pas".

M. Rémi CUENIN. - Les membres de l'Assemblée citoyenne et le Conseil de Paris émettent le vœu que les Parisiens puissent pleinement s'approprier ce Code de la rue et les règles qui en découlent, et devenir de véritables acteurs de la régulation de l'espace public, quels que soient leurs profils et usages de la rue.

La Ville de Paris devra, pour ce faire, mettre en place une ambitieuse campagne de communication, développer des outils de formation et de sensibilisation adaptés à chaque âge, profil, ou usage de la rue avec, par exemple :

- La création de formats ludiques, comme le "permis de circuler" ; d'ateliers de sensibilisation sur les droits et la sécurité des piétons, les règles de stationnement et de circulation, tout cela à l'école et en centre de loisirs.

- La création d'un réseau de citoyens volontaires pour aller à la rencontre des Parisiens et les sensibiliser au respect des droits du piéton, du Code de la rue et de l'application sur smartphone "DansMaRue", en créant une mission des volontaires de Paris spécifique sur cette question.

- Le recours à une campagne de communication positive et pédagogique sur le respect des règles de l'espace public : stationnement, cohabitation entre les différents moyens de se déplacer, etc.,

- La signification des nouveaux panneaux du Code de la route, relayée par des ambassadeurs citoyens et diffusée sur des canaux très grand public : campagnes médiatiques, affichages sur les bennes de collecte, dans les transports publics, réseaux sociaux, etc.

- La sensibilisation des professionnels : entreprises de livraison, commerçants, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles, etc., au respect des horaires de collecte et de sortie des poubelles qui encombrent les trottoirs et à leurs conséquences.

Mme Valérie BOUIN-FABRE. - Le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris, par le biais de sa police municipale, renforce dans ce cadre ses actions de contrôle, verbalisation, sanction en protégeant en priorité les piétons et les espaces qui leur sont dédiés : opérations de verbalisations intensives sur les endroits très fréquentés ; contrôle des règles d'accessibilité des piétons au droit des commerces, terrasses et étalages ; nuisances sonores associées aux deux-roues motorisés, etc.

Le Conseil de Paris émet enfin le vœu que les recommandations formulées ici fassent l'objet d'un droit de suite.

La Ville de Paris s'engage à ce que la mise en œuvre opérationnelle de ces recommandations soit instruite dans le cadre de l'élaboration du futur Code de la rue.

La Ville de Paris s'engage à ce que l'ensemble des mesures présentes dans ce vœu puissent faire l'objet d'un droit de suite, pour que l'Assemblée citoyenne, et plus largement l'ensemble des Parisiens, puissent suivre leur mise en œuvre en toute transparence, avec un premier bilan à présenter d'ici la fin de l'année 2023.

C'est sur cette dernière idée que se termine la présentation de notre vœu. Merci à vous.